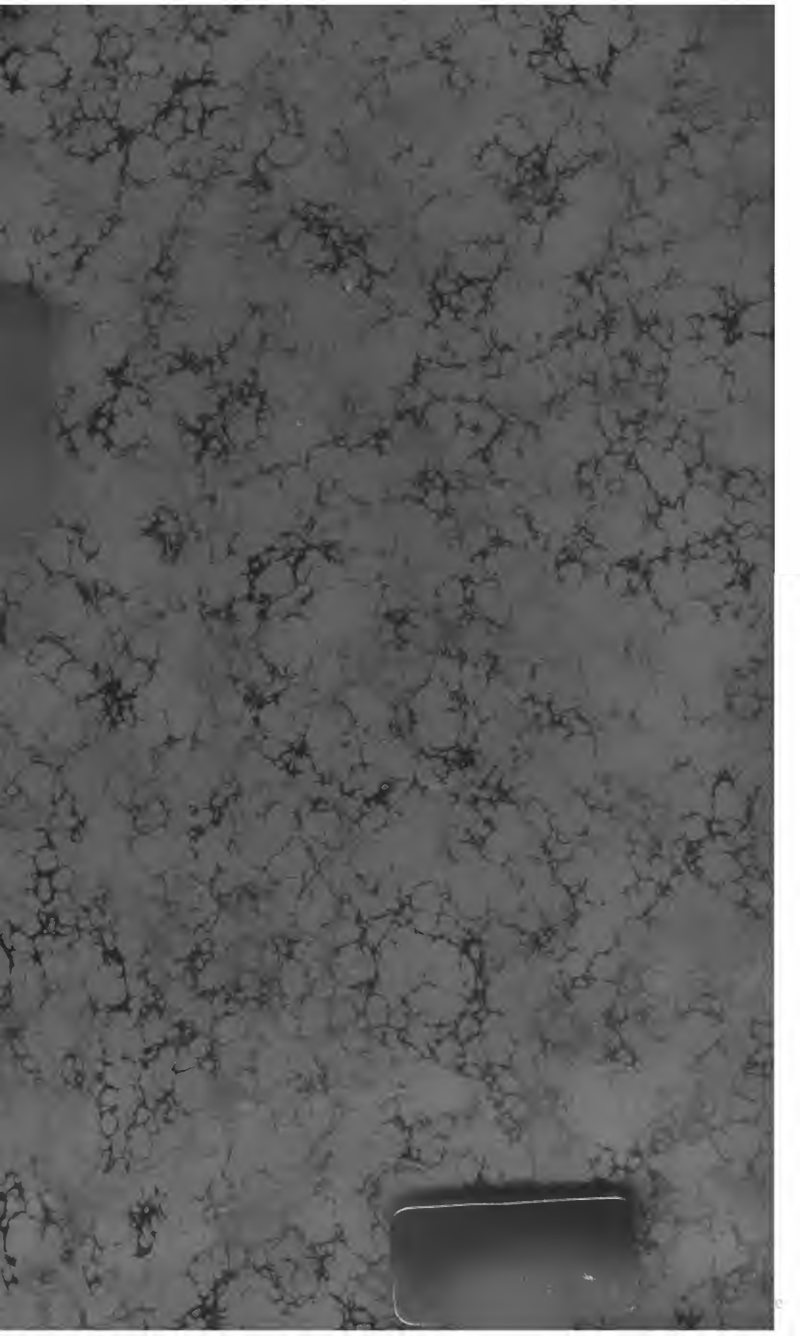
image
not
available





RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.



PARIS.—IMPRIMERIE DE BETHUNE,
RUE PALATINE, 5.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME IX.



PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXIII.

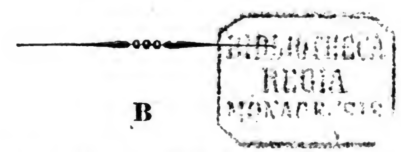

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.



B

BROWN (JEAN), naquit en 1735, de parents obscurs, à Buncle, village du comté de Berwick, en Écosse. Les heureuses dispositions qu'il manifesta dès ses plus jeunes années engagèrent ses parents à lui faire faire des études, mais auparavant, ils essayèrent d'en faire un tisserand. Admis à l'âge de 16 ans à l'école latine de Dunse, il y fit de rapides progrès et, au bout de quelques années, il obtint une place de sous-maître dans sa classe. En 1755, sa réputation de philologue lui fit obtenir une place de précepteur dans une famille de haute distinction des environs de Dunse, place que ses manières dures et pédantesques lui firent perdre presque aussitôt. Ce fut alors qu'il se rendit à Edimbourg pour se livrer à l'étude de la philosophie et de la théologie, carrière qu'il ne tarda pas à abandonner. De retour à Dunse, en 1758, Brown reprit une place de sous-maître, qu'il occupa jusqu'en 1759, époque où il trouva des moyens d'existence suffisants, en traduisant pour quelques misérables guinées les thèses des candidats qui allaient subir leurs examens. Dès ce moment, il s'abandonna sans réserve aux études médicales, où l'appelaient ses goûts, et où il devait tenir un rang si élevé. Ayant obtenu des professeurs de l'université la faveur de suivre *gratis* leurs cours, dont le prix était trop élevé pour ses faibles moyens, il ne tarda pas à se concilier de la part des professeurs et des élèves une estime égale à celle dont il avait joui autrefois dans l'école de Dunse. S'étant marié, en 1765, il prit des élèves en pension, dans le but de subvenir aux nouvelles dépenses que nécessitait la tenue de sa maison, ce qui lui réussit d'abord; mais le défaut d'ordre et d'économie qui régnait dans son ménage et les excès auxquels il se livrait depuis quelques années amenèrent la plus grande confusion dans ses affaires domestiques; Brown fit banqueroute. On dit qu'alors sa conduite fut d'une scandaleuse irrégularité, et qu'il se livra à la débauche sans mesure comme sans scrupule. Qui aurait pu le retenir? Sa naissance et sa pauvreté l'avaient tenu jusque-là dans une position sociale des plus subalternes; ses études philosophiques et théologiques l'avaient conduit à un scepticisme sans limites; il portait sur lui la flétrissure d'une banqueroute. Sans nom dans le monde, sans fortune et sans croyances, doué d'un génie puissant qui le poussait, comme malgré lui, à se

saisir de tous ces biens sans lesquels la vie n'est qu'un *non-sens*, ayant trop le sentiment de sa valeur personnelle pour savoir se résigner, incapable d'espérer, puisqu'il ne croyait pas, faut-il s'étonner que Brown se soit abandonné aux affligeants désordres que lui reprochent ses biographes, et que n'a pu dissimuler l'enthousiasme de ses apologistes les plus décidés? — Parmi les professeurs qui brillaient alors à l'université d'Edimbourg, le célèbre Cullen fut de tous celui qui l'entoura de plus de bienveillance. Brown fut admis comme précepteur dans sa propre maison, et Cullen lui facilita les moyens de répéter ses leçons aux étudiants de l'université, moyennant rétribution. Brown fut sensible à l'amitié dont Cullen l'honorait, et, pendant longtemps, il ne laissa échapper aucune occasion de lui rendre l'hommage que méritaient ses travaux et son caractère. Mais, au bout de quelques années, une violente inimitié succéda de part et d'autre à cette intimité si profonde. Ce fut en 1779 que, pour la première fois, Brown publia son ouvrage intitulé : *Elementa medicinæ* (Eléments de médecine), et qu'il donna des leçons publiques dans le but d'expliquer le système dessiné à grands traits dans son livre. Bientôt les hommes les plus forts de l'université d'Edimbourg s'attachèrent à lui : on ajoute que les plus déréglés des étudiants se passionnèrent pour son système. La conduite de Brown et le ton insultant de sa polémique envers les professeurs de l'université nuisirent à la hardiesse et à la nouveauté de ses idées; elles furent repoussées et leur auteur fut accablé de mépris. Dès lors, il se trouva en guerre ouverte avec les puissances de l'époque en matière de science, qui ne lui épargnèrent ni la persécution ni l'outrage.—Sans décider ici, ce qui est peu important pour nous, si Brown ne dut s'en prendre qu'à lui et au système qu'il avait adopté des tourments qu'il eut à subir, nous trouvons, dans l'ensemble de son système et dans les efforts qu'il fit pour en assurer le triomphe, des raisons suffisantes pour expliquer l'agitation de sa vie. — Au dix-huitième siècle, trois hommes de génie, quoique d'un mérite différent, se disputèrent les suffrages de l'Europe médicale : c'étaient le *vitaliste* Stahl, le *solidiste* Frédéric Hoffmann et le savant *éclectique* Boerhaave. L'intelligence plus élevée que sévère de Stahl avait produit un système de médecine reposant sur cette hypothèse, que la nature est douée d'une puissance *médicatrice et conservatrice,* que cette puissance réside dans l'*ame rationnelle*, ce qui conduisit son auteur à recommander avant tout la *méthode expectante* dans le traitement des maladies, se fiant à la nature du soin de ramener cet heureux équilibre qu'on nomme la santé ; Fr. Hoffmann faisait consister la vie dans le *mouvement*, et la maladie dans les vices du mouvement, susceptible, selon lui, de devenir trop fort ou trop faible; Boerhaave essaya de concilier entre elles les théories humorales et les théories mécaniques. Vaine tentative, qui devait avoir, et eut en effet un succès plus brillant qu'une existence durable. Le vitalisme spiritualiste de Stahl se rattachait par trop de points à la philosophie scolastique pour que sa fortune fût grande. Ce n'était pas au moment où le spiritualisme était attaqué sur tous les points et où les travaux de Haller et de Morgagni prêtaient l'appui de leurs découvertes aux théories de Locke, qu'on pouvait espérer de raviver, en les rajeunissant, les conceptions de Van Helmont. L'instant était mal choisi de donner à l'ame une puissance que la théologie elle-même lui avait refusée, et la méthode expectante devait rencontrer peu de sympathie dans un siècle aussi actif. L'éclectisme médical ne pouvait être plus heureux au dix-huitième siècle. Les demi-convictions ne lui convenaient pas plus que les demi-mesures. De même que la philosophie inclinait vers le matérialisme, la physiologie et la médecine s'engageaient résolument dans les voies du solidisme. Aussi la victoire resta-t-elle à Frédéric Hoffmann, que Cullen continuait à Edim-

bourg, mais à la manière dont les hommes forts se continuent, c'est-à-dire en l'agrandissant. — Toutefois, les théories mécaniques de Fr. Hoffmann, qui faisaient de l'homme une simple machine, dont tous les actes pouvaient être nombrés, et tous les désordres fonctionnels soumis aux inflexibles prévisions d'un chiffre, avaient quelque chose de trop déterminé et de trop grossier, qu'on nous passe l'expression, pour qu'on s'y arrêtât long-temps. A la machine humaine, si ingénieusement combinée par Hoffmann, il ne manquait qu'une chose, la vie. Brown se chargea de la lui donner; il ressuscita le *vitalisme*. — Selon cet illustre et fougueux réformateur, les êtres vivants diffèrent des corps inorganiques par la propriété d'être affectés par les corps extérieurs de manière à ce que leurs fonctions s'exécutent. Les agents extérieurs, et, de plus, certaines fonctions de l'organisme, comme les contractions musculaires, l'action cérébrale dans le double phénomène de la pensée et des passions, constituent ce qu'il nomme les influences de la vie. L'*incitabilité* est la propriété ou la faculté en vertu de laquelle agissent ces deux genres d'influences : ces dernières sont les puissances *incitantes*, et l'incitation est l'effet résultant de l'impression des puissances *incitantes sur l'incitabilité* : c'est la vie elle-même. Inconnue dans son essence, l'*incitabilité* varie selon les individus, les différentes espèces d'animaux et selon les âges. Elle a son siége dans la substance médullaire du cerveau et des nerfs, ainsi que dans la fibre musculaire : elle est une et indivisible dans tout l'organisme vivant. Parmi les stimulants (puissances incitantes), il en est de généraux, qui agissent de manière à exciter tout l'organisme; tandis que d'autres bornent leur action aux endroits sur lesquels ils sont appliqués et n'affectent l'ensemble du corps humain qu'après avoir produit un changement local. L'incitation résultant de l'action des puissances stimulantes sur l'organisme, si l'action de ces dernières est en rapport parfait avec la somme d'incitabilité répandue dans l'économie, la santé sera le résultat de cette heureuse harmonie. Mais si cette action est trop faible ou trop forte, la santé est troublée, et dans le premier cas il y a accumulation de l'incitabilité dans les organes ou faiblesse directe; dans le second cas, épuisement de l'incitabilité par la violence du stimulus, ou faiblesse indirecte. D'où, selon Brown, deux classes de maladies : l'une par défaut, l'autre par excès d'incitation. — Dans ce système, la santé et la maladie ne sont que des efforts divers du même principe d'action; c'est-à-dire qu'elles résultent toujours de la désharmonie qui existe entre l'action trop faible ou trop forte des puissances incitantes sur l'incitabilité. Toute maladie est générale ou locale. Les premières sont générales dès leur début, et supposent une *opportunité* ou *diathèse* préalable. Elles proviennent de ce que l'incitabilité a été primitivement affectée. Les secondes affectent toujours un point déterminé de l'économie, ne deviennent générales que dans leur cours, et ne supposent jamais l'opportunité. — Partant de ces données, Brown n'admettait en dernière analyse que deux formes générales de maladie : la forme *sthénique* et la forme *asthénique*, en d'autres termes, par excès ou par défaut d'incitation. Il niait de la manière la plus positive les maladies spécifiques, comme la siphilis, la goutte, etc., les *idiosyncrasies* ou dispositions individuelles et les maladies héréditaires. — Aussi négligeait-il constamment les caractères qui auraient pu l'éclairer sur les différences que peuvent présenter les maladies, c'est-à-dire les symptômes, qu'il déclarait trompeurs. Pour lui, le rôle du praticien se bornait à reconnaître si la maladie est générale ou locale, sthénique ou asthénique, et à quel degré de sthénie ou d'asthénie elle était parvenue. Cette triple détermination une fois faite, il ne s'agissait plus que de fixer l'indication, chose assez facile, puisqu'il en était des médicaments comme des maladies; qu'ils étaient ou stimulants ou débilitants, selon

qu'ils étaient réputés guérir les maladies asthéniques ou les maladies sthéniques. — Le système médical de Brown attend encore un juge impartial : jusqu'ici ceux qui l'ont loué ou blâmé n'ont pas su échapper au double écueil d'un enthousiasme sans mesure ou d'une critique injuste. Cela s'explique : ses apologistes y voyaient la vérité tout entière ; ses antagonistes durent en exagérer les vices. Il en est de Brown comme de tous ceux qui ont imprimé un mouvement à la science; tout jugement absolu porté sur eux est nécessairement faux ; il n'est permis de les apprécier que relativement au temps où ils vécurent et à la carrière de progrès qu'ils ouvrirent. — Sous ce double rapport, Brown fut un grand homme. Doué d'un esprit éminemment synthétique, les analogies le frappaient bien plus que les différences ; c'est le propre de l'homme de génie.—Il releva le vitalisme, entièrement banni par les théories mécaniques de Hoffmann, et de manière à ce qu'il n'ait rien à craindre désormais des outrages du temps. Par lui, enfin, la physiologie et la médecine, à jamais débarrassées du servage des explications physiques et chimiques, ont reconquis une indépendance qu'on essaie encore, mais inutilement, de leur faire perdre. Qu'ensuite son *incitabilité* ne soit qu'une hypothèse, qui le nierait ? qu'il ait erré sur la détermination des maladies *sthéniques* et *asthéniques*, cela se peut, cela est vrai. Mais pour en avoir fait une fausse application, la donnée n'en est pas moins juste, et de nos jours, on ne conçoit encore d'autre division rationnelle de la multitude presqu'infinie de maladies dont le corps humain est susceptible, que la *sthénie* et l'*asthénie*, bien qu'on leur donne d'autres noms et qu'on les comprenne différemment. C'est sur ce principe général que reposent les systèmes qui gouvernent l'école française (*V.* Broussais) et l'école italienne (*V.* Rasori et Tommasini); l'école d'Hanemann fait seule exception à la règle. (*V.* Homoeopathie.) — Dans ces derniers temps, l'un des principes cardinaux de la théorie brownienne a été le sujet d'attaques aussi vives que peu méritées. Je veux parler de la *diathèse*, dont l'école italienne s'est emparée, que l'école française nie d'une manière exclusive, et à laquelle l'école homœopathique accorde une faveur presque absolue, sans la nommer. Dans notre opinion, il en est de la diathèse de Brown comme de la sthénie et de l'asthénie, elle ne peut être niée sans absurdité, mais elle demande à être comprise autrement qu'elle ne l'a été jusqu'ici.—Toute féconde que soit la méthode analytique, à quelques brillants résultats qu'elle nous ait conduits, elle laisse sans solution aucune les plus hauts problèmes de la science. Si elle nous a conduits d'une manière sûre à la connaissance des altérations de chaque organe et de chaque système organique pris en particulier, elle ne nous a rien appris sur la vie unitaire de tout organisme humain et sur les modifications que la maladie imprime à l'homme tout entier. C'est dans cette direction, abandonnée mal à propos par la médecine française, que se feront désormais tous les progrès que la science médicale attend et désire. — Quoi qu'il en soit de ces réflexions, l'apparition du système de Brown fut le signal d'une lutte acharnée. Ses partisans se liguèrent contre les professeurs d'Edimbourg, les médecins de l'hôpital, et contre la société de médecine. On raconte qu'il s'éleva entre les étudiants des disputes si fréquentes et si pénibles que la société de médecine émit un réglement en vertu duquel tout membre qui en attaquerait un autre dans une discussion scientifique serait expulsé de la société.—Par suite de son inconduite, Brown fut mis en prison pour dettes. Ses élèves y allaient assister à ses leçons, et là il lançait anathème à ses ennemis avec une énergie que rien ne pouvait refréner. Ce fut à cette époque qu'il se livra sans aucun ménagement à l'usage des liqueurs spiritueuses.—En 1786, il quitta Edimbourg pour se rendre à Londres, où il espérait que sa situation s'améliorerait. Dès son arrivée, un charlatan se présente

à lui et lui propose, moyennant une somme considérable, de prêter son nom à des pilules qu'il voulait débiter sous le nom de *pilules excitantes de Brown*. Entraîné par la pauvreté et les besoins que ses excès et la négligence de ses affaires créaient autour de lui, il accepta. Mais sa position n'en reçut aucune amélioration, en raison du genre de vie qu'il menait. En 1787, il publia, sans se nommer, des observations qui étaient écrites pour le peuple. Il ne réussit pas mieux auprès de lui qu'auprès des savants. Enfin, en 1788, accablé de misère et de dégoûts, ruiné par les excès, il périt d'une attaque d'apoplexie, après avoir bu en se couchant une forte dose de laudanum, comme il avait coutume de faire *tous les soirs*. Brown laissa six enfants que des secours bienfaisants sauvèrent de la misère, ainsi que sa veuve, pendant les premiers temps qui suivirent sa mort. L'aîné de ses deux fils a parcouru la carrière médicale avec honneur.

LÉON SIMON.

BROYE, BRAYE ou BRAYOIRE (arts industr.). Cet instrument, que dans quelques localités on appelle aussi *brisoir*, *maque* ou *tillotte*, sert pour rompre le fil du chanvre à une certaine longueur, et pour séparer la filasse de la chènevotte. Cette petite machine est on ne peut plus simple. Deux pièces de bois réunies à l'une de leurs extrémités correspondantes la composent principalement. A cette extrémité, elles s'embrèvent l'une dans l'autre, au moyen d'une mortaise, dans laquelle le tenon de l'une des pièces est maintenu dans la mortaise de l'autre, à l'aide d'une cheville ou axe traversier très résistant. La pièce inférieure est montée sur quatre pieds de banc, dont les deux antérieurs sont plus élevés que les deux autres; l'espèce de table du banc est donc fortement inclinée : cette disposition procure plus de solidité, et elle offre en outre de la commodité au tilleur pour son travail. Assez communément, le banc de la broye est formé d'une pièce de bois de 5 à 6 pouces d'équarrissage, et de 7 à 8 pieds de long. Cette pièce est creusée dans presque toute sa longueur par deux grandes mortaises, larges d'un pouce, qui la traversent dans toute son épaisseur. Les trois languettes que laissent entre elles ces mortaises sont taillées en couteau non tranchant dans leur partie supérieure. Une autre pièce, moins large que la première, qui porte une poignée du bout opposé au chevillage, et qui a sur son prolongement deux semblables languettes, taillées pareillement en couteau et par-dessous, est attachée sur la première par une cheville de fer qui les traverse, comme nous l'avons dit plus haut, à l'autre extrémité, et fait l'office d'une goupille de charnière. Les deux languettes de la pièce supérieure entrent dans les rainures de la pièce inférieure. —L'ouvrier broyeur, ou plutôt la broyeuse, car c'est presque toujours une femme, tient d'une main une poignée de tiges de chanvre, qu'elle engage entre les mâchoires de la broye, dont elle élève et abaisse successivement la poignée. Par cette manœuvre, les chènevottes sont brisées à plusieurs reprises; en réitérant l'opération, et en tirant un peu à elle sa poignée de chanvre elle force la majeure partie des chènevottes à se séparer de la filasse. L'ouvrière secoue ensuite fortement ce qu'elle tient, pour faire tomber les chènevottes qui adhèrent encore. Cette filasse, ainsi nettoyée assez imparfaitement, et qui retient encore en grande quantité des fragments de chènevottes, se plie en deux, se tord grossièrement; et dans cet état elle attend le sérançage. — Dans ces derniers temps, plusieurs philanthropes et spéculateurs ont rêvé aux moyens de substituer à toute espèce de rouissage du chanvre un broyage perfectionné qui pût éviter cette opération insalubre, et dont il résulte souvent des maladie épidémiques. Au nombre des personnes distinguées par leurs connaissances en mécanique et en économie industrielle qui ont fait de cette recherche l'objet de leurs méditations, nous devons citer M. Christian, directeur du Conservatoire des arts et métiers. En Angle-

terre, en Espagne, en Italie, les tentatives ont été multipliées. MM. Lee, Hill et Bondy, dans le premier de ces pays, ont pris des brevets d'invention; mais il faut malheureusement reconnaître que tant de travaux n'ont eu qu'un résultat fort incertain et fort contesté, pour ne pas dire pire. La filasse donnée par les procédés purement mécaniques s'est toujours montrée dure, cassée, courte, et les déchets sont très considérables. Si les bornes de cet article nous le permettaient, nous pourrions facilement exposer les raisons qui feraient voir qu'il ne pouvait guère en être autrement. Quoi qu'il en soit, nous avons vu se former à Paris, il y a peu d'années, sous la direction de M. Laforêt, une société pour l'application en grand de ces procédés mécaniques. Nous ne pensons pas qu'elle ait eu un grand succès. Indépendamment des vices inhérents à la méthode proposée, les frais d'acquisition et d'entretien de la machine étaient d'ailleurs considérables. En ceci, comme en beaucoup de choses, il est à déplorer qu'on se laisse tout d'abord séduire par des idées qui laissent peu de place à la réflexion; assurément si le tiers des élucubrations consacrées à la recherche d'impossibilités avaient porté sur les moyens de corriger autant que possible les inconvénients des anciennes méthodes sans prétendre leur en substituer d'impossibles, chacun s'en serait bien trouvé. Le rouissage semble ne pouvoir être suppléé par rien. Qu'on s'occupe donc plutôt de l'assainissement des routoirs. — Quand le chanvre sort de ces espèces de marres, on le fait sécher à l'air ou même au soleil, ce qui n'est pas absolument exempt de quelque inconvénient, car si cette chaleur est trop ardente, elle rend le fil cassant. Il est bon d'étaler les tiges le long des murs, pour accélérer la dessiccation, et afin d'éviter la pourriture des filaments.—Les fragments des tiges qui résultent du brayage et du sérançage servent quelquefois à faire des allumettes, ou pour chauffer les fours des boulangers. Le charbon qui en provient est réputé, dans la fabrication de la poudre à canon, comme égal à celui de la bourdaine ou bourgenne, *rhamnus frangula*. (*Voy*. ce mot.) Pelouze père.

BROYEUR (art du [*écon. industr*].) Un grand nombre de substances plus ou moins dures exigent un broyage préalable à leur emploi; mais il suffira de quelques exemples pour donner une idée générale de ce procédé, qui recevra son application dans beaucoup d'autres cas que nous n'énumérons pas ici. — Plus communément, on entend par *broyage* celui des couleurs pour la peinture à l'huile ou en détrempe. C'est ce procédé que nous devons par conséquent choisir pour texte de ces exemples. — L'art du broyeur est en général pénible, quand il s'exerce sans le secours de moteurs étrangers à la force mécanique de l'homme, et, dans ce cas, il ne peut même guère avoir pour objet que de petites masses. D'ailleurs, la malpropreté du métier rebute, et le danger des émanations délétères exige de grandes précautions pour s'en garantir; car un grand nombre de *pigments* de la peinture sont tirés du règne minéral, et ce sont des poisons plus ou moins subtils, qu'il est extrêmement dangereux de respirer. Le mélange même qui en est fait avec l'huile, loin de diminuer le danger, ne fait souvent que le rendre plus difficile à éviter. Si, d'une part, l'huile s'oppose à la diffusion des poussières dans l'atmosphère que l'on respire, de l'autre, la dissolution qu'elle opère d'une petite portion des substances malfaisantes les rend plus ou moins vaporisables, et dans ce cas le danger est imminent : c'est ce qui a lieu principalement dans le broyage des oxydes de plomb. Aussi les vues des philanthropes se sont-elles depuis long-temps tournées sur les moyens de substituer le travail des mécaniques à celui de l'homme dans le broyage des couleurs de peinture. Le but qu'on se proposait a été en grande partie atteint. Nous en avons sous nos yeux à Paris un heureux exemple dans le *bateau broyeur*, qui fonctionne depuis plusieurs années avec succès et économie en rivière, et qui

est amarré contre le quai des Lunettes. —Néanmoins, comme ces moyens mécaniques sont malheureusement fort loin d'avoir partout remplacé le broyage à main d'homme, nous allons donner quelques règles pour que celui-ci soit à la fois plus économique et sujet à moins d'inconvénients pour la santé de l'ouvrier : 1° quand on broie à sec, il faut avoir attention de se placer dans un courant d'air déterminé par un feu d'appel dans une cheminée à l'extrémité opposée de l'atelier. — Les pierres à broyer et les molettes, pour les substances dures, sont assez généralement de pierres dures elles-mêmes, telles que le porphyre, le grès compacte ou le marbre. Le porphyre vaut toujours mieux. — L'art du *broyeur exige des précautions* et une grande propreté. Il doit fréquemment nettoyer sa pierre et sa molette, à l'aide de son couteau et d'un peu d'huile; il ne faut pas souffrir les espèces de couennes qui se forment par l'action de l'air. Cette propreté devient d'autant plus indispensable à la fin de chaque broyage que si l'on a à changer de couleur, on doit éviter le mélange des teintes. Quand la pierre et la molette ont été décrassées, il est bon de les essuyer avec de la mie de pain médiocrement tendre, pour achever *le nettoyage*; on peut même finir, pour plus de précaution, par un lavage avec une dissolution alcaline faible, une grande affusion d'eau ensuite pour faire disparaître l'alcali, et un séchage convenable. — Il serait assez inutile de décrire minutieusement la manœuvre du broyage : elle consiste principalement à écraser d'abord avec le coin de la molette la substance qu'on veut réduire en poudre ou en pâte fine. On travaille ensuite par un mouvement circulaire imprimé à la molette. On n'humecte la couleur, soit d'huile, de colle ou d'eau de gomme, que *gradatim*, et à mesure que la sécheresse de la masse en fait sentir le besoin. Le mouvement circulaire tend continuellement à refouler la matière à la circonférence de la pierre; il faut donc de temps à autre la ramener au centre, à l'aide du couteau ou spatule de broyeur; on rassemble la couleur en un tas; on la reprend par parties et successivement; on continue à broyer, et ainsi de suite. Tout cela n'exige pas plus de développement et s'aperçoit très bien. — En général, il est plus économique, (pour l'emploi du temps, et c'est le moyen d'avoir un broyage plus parfait, que de broyer d'abord à l'eau pure); de faire sécher la couleur ainsi réduite en poudre impalpable, et de la reprendre ensuite, soit à l'huile, soit à la colle, ou avec tout autre excipient qu'on pourrait vouloir lui donner. PELOUZE père.

BRUANT (*emberiza*, Linné), genre d'oiseaux appartenant à l'ordre des passereaux, et qui se distingue facilement à son bec conique, court, droit, sans aucune échancrure, et dont la mandibule supérieure, plus étroite et rentrant dans l'inférieure, a au palais un tubercule saillant et dur. Ce sont de petits oiseaux dont le chant est monotone et en général peu agréable, qui se nourrissent de graines pendant l'hiver, de graines et d'insectes pendant l'été, qui ont peu de prévoyance, donnent dans tous les piéges qu'on leur tend, et sont recherchés comme petit gibier. Il y en a des espèces dans les deux continents. Celles que l'on trouve en France sont : — Le BRUANT COMMUN ou *bruant jaune* (*emberiza citrinella*, Linné), long de six pouces trois lignes, à dos fauve tacheté de noir, la tête et tout le dessus du corps jaunes, les deux pennes externes de la queue à bord interne blanc. Il est répandu dans toute l'Europe, depuis la Suède jusqu'en Italie. Il établit son nid, soit à terre, sous une motte, au milieu de l'herbe, soit dans un buisson ou sur les basses branches d'un petit arbre. Ce nid, composé à l'extérieur, de mousse, de feuilles et de paille, est garni en dedans d'un petit matelas de crin et de laine, sur lequel la femelle pond, plusieurs fois par an, quatre ou cinq œufs d'un blanc sale, tachetés de brun. Cette mère a tant d'affection pour sa progéniture qu'elle se laisse souvent prendre à la main sur ses œufs

plutôt que de les abandonner. Ces oiseaux ne s'enfoncent guères dans l'épaisseur des bois ; ils se tiennent sur leur lisière, le long des haies, dans les bosquets et les taillis. L'hiver, ils se rapprochent des habitations en troupes innombrables, et sont alors très faciles à prendre. — LE BRUANT FOU (*emberiza cia*, Linné), qui habite particulièrement les contrées montagneuses, et n'est que de passage en France. Il diffère du précédent en ce qu'il a le dessous gris roussâtre, et les côtés de la tête blanchâtres, entourés de lignes noires en triangle. Son nom vient de la facilité avec laquelle on le prend dans toutes sortes de piéges ; mais cette espèce de folie n'est, dit Buffon, qu'une maladie de famille, que le bruant dont il s'agit ici a seulement dans un plus haut degré. — Le BRUANT DES HAIES ou *zizi* (*emberiza cirlus* ; Linné), long de six pouces, les parties supérieures variées de roux et de marron, les parties inférieures d'un jaune clair, la gorge et le haut du cou noirs, les sourcils jaunes, les moustaches noires, le plastron jaune, la poitrine cendrée avec ses cotés roux ainsi que ceux du ventre, la tête et la nuque olivâtres tachetés de noir. La femelle a les parties inférieures plus ternes et la poitrine maculée de roussâtre. Ces oiseaux sont plus communs au midi que dans nos contrées ; cependant on en voit chaque année quelques individus, au printemps et en automne, dans les environs de Paris. Leur chant, que l'on a cherché à rendre par les syllabes, *zis, zis*, *zis*, *zis*, *gor*, *gor*, *gor*, a, malgré sa monotonie, quelque chose d'agréable, surtout quand il se mêle à celui des autres oiseaux. Aussi recherche-t-on ce bruant pour en garnir les volières, dans lesquelles on le nourrit avec du chènevis et de la navette, et où il vit ainsi en captivité pendant cinq ou six ans. — Le BRUANT DES ROSEAUX (*emberiza schœniculus*, Linné). Le mâle a le bec noir ainsi que la tête, la gorge et le devant du cou, un collier blanc sur la partie supérieure du cou, une ligne au-dessus des yeux et une bande au-dessous de la même couleur, le dessous du corps d'un blanc teinté de roux, les flancs un peu tachetés de noirâtre, les pennes des ailes et de la queue d'un beau noir et frangées de roux, excepté les deux dernières de chaque côté de la queue, dont la plus interne est toute d'un blanc de neige, et la suivante seulement bordée de blanc. Dans la saison des amours, le bec prend une teinte jaunâtre, les joues sont d'un roux brun, la gorge entièrement noire, le dessous du corps d'un blanc pur avec des taches noires sur les côtés. Il a cinq pouces trois quarts de longueur. La femelle, un peu plus petite que le mâle, en diffère d'ailleurs par la privation du collier et de la teinte noire sur la gorge, par la tête variée de brun et de roux clair, et par les parties blanches de son plumage, qui sont souvent plus ou moins lavées de roux. Cet oiseau, que l'on trouve depuis les provinces méridionales de l'Italie jusque dans les régions froides de la Suède et de la Russie, niche au bord des lacs, des rivières et des marais. Il attache aux roseaux un nid composé de joncs secs et de mousse, garni de poils intérieurement, et dans lequel il pond quatre ou cinq œufs d'un gris foncé avec des taches et des raies brunes ; à l'automne, il quitte les lieux marécageux pour fréquenter les plaines et les hauteurs, où il cherche sa nourriture le long des haies et dans les champs cultivés. Il s'élève peu de terre, et ne se perche que sur les buissons ou les petits arbres. Au printemps, le mâle fait entendre nuit et jour un gazouillement assez remarquable, et qui se rapproche de celui de la *fauvette effarvate*. On nourrit ces oiseaux en cage avec de la navette, du chènevis et du millet ; mais ils supportent difficilement la captivité. — Le PROYER (*emberiza miliaria*, Linné, ainsi nommé de ce que les Romains l'engraissaient avec du millet pour le manger), long de sept pouces et demi : c'est notre plus grande espèce. Il est gris brun, tacheté partout de brun foncé, niche dans l'herbe et le blé, nous quitte l'hiver, et pendant l'été

nous fatigue souvent dans la campagne de son cri monotone, *tri, tri, tri, tiritz*, qu'il répète sans discontinuer pendant des heures entières. Les œufs sont au nombre de quatre ou cinq, d'un gris cendré, tachetés et pointillés de roux, avec quelques zig zags noirs. Quand les petits sont en état de voler, c'est-à-dire, vers la fin de l'été, les proyers se répandent, en compagnies quelquefois fort nombreuses, dans les champs d'avoine ou de fèves, d'où ils disparaissent, peu de temps après les hirondelles, pour passer dans des régions plus chaudes. C'est vers l'époque de leur départ que les oiseleurs en prennent une grande quantité. Ils sont alors chargés de graisse, et la chair des jeunes est regardée comme un mets délicat. — L'ORTOLAN (*emberiza hortulana*, Linné), si recherché pour la délicatesse de sa chair, long de six pouces trois lignes, le dos brun olivâtre, la tête et le cou d'un gris olivâtre tacheté de brun, la gorge jaunâtre, les parties inférieures d'un brun rougeâtre, les plumes de la queue noirâtres, les deux latérales de chaque côté tachées de blanc. Il niche dans les haies, les vignes ou les blés. Les œufs sont grisâtres, au nombre de quatre ou cinq, et il y a ordinairement deux pontes par an. Il reste en France toute l'année, mais on ne le trouve pendant l'hiver que dans nos provinces méridionales. Au printemps, il se répand non seulement dans toute la France, mais même encore au-delà vers le nord. Sa chasse a lieu deux fois par an, en avril et en août, époques des deux passages; mais la chasse d'août est la meilleure, parce qu'on en prend alors beaucoup de jeunes, qui sont plus délicats que les vieux. — Enfin, le BRUANT DE NEIGE ou *ortolan de neige* (*emberiza nivalis*, Linné), long de six pouces et demi, et dont le plumage, composé principalement de blanc, de noir et de roux, varie, quant aux proportions de ces diverses couleurs, selon les époques de l'année : en hiver, il devient presque tout blanc; mais, même lorsque la robe d'été est complètement formée, il reste toujours sur l'aile une large bande longitudinale blanche qui fait reconnaître cet oiseau. Il a pour patrie les contrées les plus septentrionales de l'Europe, d'où il descend dans les plus grands froids, pour se répandre dans le nord de la France et de l'Allemagne, qu'il ne fait que parcourir en troupes assez nombreuses. DEMEZIL.

BRUANT (Libéral), architecte du milieu du XVIIe siècle, est moins connu aujourd'hui que ses ouvrages pouvaient le faire présumer. C'est à lui que sont dus les plans de l'hôtel des Invalides, dont il conduisit l'exécution, à la réserve du dôme, ajouté postérieurement à l'extrémité de l'église; et c'est cette partie, sans doute la plus magnifique et la plus brillante de tout l'ensemble, dit fort bien M. Quatremère de Quincy, qui a pu contribuer à obscurcir le renom de celui qui n'eut à sa disposition que le côté utile. Architecte du roi et de l'académie d'architecture, Bruant a encore partagé avec d'autres architectes la conduite de l'église des Augustins, dite aujourd'hui des Petits-Pères, dont Pierre-le-Muet avait jeté les fondements. Il partage aussi avec Leveau l'honneur d'avoir donné les dessins de l'église de l'hôpital connu sous le nom de la Salpétrière. On lui a aussi attribué les dessins du frontispice d'un bâtiment situé dans le quartier des halles, et qui servait de bureau à la corporation des marchands drapiers, dans lequel la sculpture et l'architecture avaient heureusement réuni leur ressources.

BRUCE (ROBERT-) roi d'Écosse. Ce fameux Robert Bruce, dont les *faits et gestes* bien avérés ont atteint ou surpassé les plus romanesques aventures que les poètes aient prêtées à leurs fabuleux héros, avait à la fois dans ses veines le sang des *rois de la mer* (*sie konongen*, les corsaires normands), et celui des monarques galliques de l'Écosse. Son père, Robert Bruce, comte d'Annandale et de Carrick en Écosse, de Cléveland en Angleterre, était né d'un autre Robert Bruce, surnommé Edel ou *le noble*, puis-

sant baron de race normande, et d'Isabelle d'Écosse, fille du prince David, comte d'Huntingdon. Malgré cette haute origine, le troisième des Robert Bruce, à l'époque où il reçut le jour, ne semblait pas destiné à l'éclatante et orageuse carrière qu'il parcourut depuis : sur le trône d'Écosse était assis un prince rempli de courage et de capacité, entouré d'enfants qui lui promettaient une postérité nombreuse; mais le roi Alexandre III vit descendre au tombeau l'un après l'autre ses fils et ses filles, et, un soir qu'il se promenait à cheval le long des falaises du comté de Fife, près du lieu qu'on appela depuis la *roche du Roi* (*King-Horn)*, son *dextrier* ayant fait un écart, Alexandre fut précipité du haut des rochers sur la grève, où il expira aussitôt (en 1285). L'une de ses filles, mariée à Eric, roi de Norwége, avait laissé en mourant une jeune héritière, Marguerite, connue dans l'histoire sous le nom de la *Vierge de Norwége*, et le nom d'Alexandre avait encore trop de puissance pour que les grands essayassent de disputer le sceptre à sa petite-fille. La princesse scandinave fut donc proclamée sans opposition reine d'Écosse, mais elle survécut peu au bon roi Alexandre, et avec elle finit la descendance directe des rois *scott* (Ecossais proprement dits ou Gaëls).—Une effroyable confusion s'ensuivit : il ne s'éleva pas moins de dix prétendants à la couronne, parents ou alliés à divers degrés de la famille royale qui venait de s'éteindre : parmi eux figurait le lord d'Annandale, père de notre héros. Dans une contrée habitée par des races diverses et hostiles les unes aux autres, et régies, partie par le système féodal, partie par l'aristocratie patriarcale des chefs de clans, une assemblée nationale ne pouvait résoudre pacifiquement la question; les grands écossais eurent donc recours à la médiation d'Edward Ier, roi d'Angleterre, et le prièrent de décider entre les compétiteurs. Edward leur signifia qu'avant de recevoir un roi de sa main, ils eussent à le reconnaître lui-même comme seigneur suzerain de l'Écosse. Les barons et les prélats écossais se récrièrent d'abord contre une si arrogante prétention; mais leur peu d'accord et l'égoïsme aveugle des prétendants rendirent inutile cet élan de patriotisme : dans une seconde assemblée, chacun des candidats, interpellé par le lord chancelier d'Anglerre, se déclara prêt à tenir la couronne du roi Edward, en qualité de vassal. Edward balança un instant entre le lord d'Annandale et John Baliol ou de Bailleul, comte de Galloway, tous deux normands d'origne : Bailleul était le moins brave et le plus nul des deux; ce fut lui qu'Edward choisit, à la grande colère de Bruce. Plus tard, Bailleul, poussé à bout par l'insolente domination qu'Edward s'arrogeait sur ses états, s'étant décidé, malgré son peu d'énergie, à recourir aux armes, le monarque anglais se rapprocha de Bruce, lui fit espérer la dépouille du *rebelle*, et lui persuada de se joindre avec ses partisans aux ennemis de l'Écosse. — Bailleul fut vaincu et détrôné : Bruce vint alors réclamer la promesse du roi d'Angleterre. « Croyez-vous que nous n'ayons rien à faire qu'à vous conquérir des royaumes», lui répondit brusquement Edward. Bruce s'éloigna, la rage dans le cœur; cependant ses vaines espérances le ramenèrent encore aux pieds du tyran. Ce n'était pas auprès d'un tel père, ni à la cour de l'oppresseur de l'Écosse, que le jeune Robert Bruce pouvait acquérir des notions bien exactes de ses devoirs envers sa patrie. Aussi, lorsque l'illustre William Wallace eut soulevé l'Écosse contre la tyrannie anglaise, et que la reconnaissance nationale eut promu ce grand homme à la dignité de régent, Robert suivit le lord d'Annandale dans les rangs de l'armée qu'Edward conduisait contre Wallace, et combattit à Falkirk contre les Écossais (en 1298). Ceux-ci succombèrent après une héroïque résistance : le lord d'Annandale, qui enviait la gloire de Wallace, et le soupçonnait de vouloir se faire roi à son détriment, s'attacha vivement à la poursuite du régent d'Écosse. Il arriva sur les bords du Carron à l'instant où Wallace venait de fran-

chir ce torrent étroit et rapide : ils se reconnurent de loin, s'interpellèrent l'un l'autre, et, se rapprochant des rives du torrent, ils entamèrent un entretien auquel le lieu et les circonstances donnaient quelque chose d'étrange et de solennel. Bruce reprocha d'abord à Wallace sa prétendue ambition, et les maux qu'il causait à l'Écosse en la jetant pour son intérêt personnel dans des périls insurmontables; mais le régent se disculpa si noblement, et, prenant l'offensive à son tour, fit sentir à Bruce l'indignité de sa propre conduite en termes si énergiques et si touchants que le lord d'Annandale resta comme atteré, puis partit en silence, sans songer davantage à inquiéter la retraite de Wallace. Le jeune Robert avait assisté à cette scène; quelques historiens prétendent même que ce fut lui qui adressa la parole à Wallace : quoi qu'il en soit, l'entrevue du torrent de Carron fit sur lui une impression ineffaçable ; ce fut comme un coup de foudre qui éclaira devant lui la route ignominieuse où il allait s'engager sur les pas de son père. Lord Annandale mourut peu après, rongé de chagrin et de remords.—Telle est la version la plus accréditée sur l'occasion qui dessilla les yeux de Robert Bruce : voici cependant à cet égard une autre tradition. Robert Bruce, ayant aidé les soldats d'Edward à remporter la victoire contre les patriotes écossais, se mit à table sans prendre le temps de laver ses mains encore ensanglantées. «Voyez, se dirent à voix basse les lords anglais, voyez donc cet Écossais qui mange son propre sang!» Bruce entendit ces paroles; il se leva de table, entra dans une chapelle voisine, et, pleurant amèrement, il demanda pardon à Dieu et fit vœu d'employer tous ses efforts à délivrer l'Écosse du joug étranger. — Pendant plusieurs années, Robert ne laissa toutefois rien paraître des pensées qui l'agitaient intérieurement : il retourna même à la cour d'Edward, qui le surveillait avec inquiétude, ainsi que John Comyn, lord de Badenoch (surnommé le *rouge Comyn* à cause de la couleur de ses cheveux), cousin-germain du roi déchu, John de Bailleul. Edward comptait les neutraliser réciproquement en leur laissant prendre à tous deux des espérances qu'il était bien résolu à ne jamais réaliser. Le jeune Bruce s'assura que le rouge Comyn n'était pas moins las que lui-même de se voir le jouet d'Edward : alors il s'ouvrit sans réserve à ce rival, qui devint son allié et entra dans tous ses desseins. Ils convinrent que s'ils réussissaient à ravir l'Écosse aux Anglais, Robert serait roi, et Comyn lieutenant-général du royaume, avec les possessions territoriales de Bruce pour dédommagement de son infériorité politique.—Sur ces entrefaites, le grand Wallace fut livré aux Anglais par la trahison d'un misérable appelé John Menteith, et amené prisonnier à la tour de Londres ; il n'en sortit que pour monter à l'échafaud, après que des bourreaux déguisés en juges l'eurent impudemment condamné à mort comme rebelle et traître (1305).—Ce fut dans ce moment terrible, où l'Écosse semblait morte et démembrée comme le cadavre de son défenseur, que Bruce somma John Comyn de remplir ses engagements. Il l'envoya en Écosse préparer les voies à la révolte, tandis que lui-même, gardant le poste le plus périlleux, demeurait à la cour d'Edward pour prévenir ses soupçons. Robert était désormais entre le trône et la mort : il attendit son destin avec calme. Tout à coup, un soir, il reçut du comte de Gower une bourse pleine d'or et une paire d'éperons. Un instant de réflexion rendit ce message intelligible pour Robert : il mit l'or dans son escarcelle, les éperons à ses talons, fit ferrer ses chevaux à rebours afin de dérouter ceux qui le poursuivraient, et partit. Il gagna rapidement la frontière d'Écosse, altéré de vengeance contre Comyn; car il pensait à bon droit que c'était de lui qu'était venue la révélation. Comyn était à Dumfries, sur les confins de l'Annandale. Robert y courut, et eut avec le traître une conférence seul à seul dans l'église des minorites : ce tête-à-tête fut très orageux et se termina de la façon la plus tragique; on ne sait que vague-

ment ce qui s'y passa ; mais deux anciens frères d'armes de Wallace, Lindsay et Kirkpatrick, qui attendaient Bruce à l'une des portes de l'église, le virent soudain s'élancer hors de la nef, pâle, sanglant, et dans une agitation extrême. « Qu'avez-vous? lui demandèrent-ils.—Je crois, répliqua Robert, que j'ai tué Comyn-le-Rouge! — Comment! vous croyez? s'écria Kirkpatrick. Il ne faut point que cela reste en doute! »—Et, se précipitant dans l'église avec Lindsay, ils achevèrent à coups de poignards Comyn que Bruce avait blessé grièvement. — Ce fatal événement entourait Robert Bruce de mille dangers nouveaux : aux armes d'Edward allaient s'unir pour l'accabler, et l'implacable ressentiment de la maison de Comyn, toute puissante dans plusieurs provinces d'Écosse, et les foudres de l'église, offensée par un meurtre commis au pied de l'autel : Robert, à travers toute l'Écosse méridionale, couverte de garnisons anglaises, pénétra jusqu'à Scone, réunit ses plus hardis partisans dans l'abbaye de cette ville, où se faisait d'ordinaire le couronnement des rois d'Écosse, et là, sans le concours des pairs du royaume, une femme, Isabelle Mac'Duff, comtesse de Buchan, posa le diadême sur le front de l'audacieux prétendant, en vertu d'un privilége réservé aux descendants du fameux vainqueur de Mac' Beth. Lorsque le tyran apprit l'entreprise de Bruce, quoique affaibli par l'âge et la maladie, il jura solennellement, dans un grand festin, d'en tirer vengeance, et entra en Écosse avec une puissante armée.—Le règne de Robert commença sous de lugubres auspices. Il avait été couronné le 29 mars 1306. Le 18 mai, il fut excommunié par une bulle du pape, qui le retranchait de la communion des fidèles, et donnait implicitement à chacun le droit de le mettre à mort; le 19 juin, il fut attaqué près de Methven par un corps d'armée anglais aux ordres du comte de Pembroke; les patriotes furent écrasés par le nombre. Robert, abattu sous son cheval frappé à mort, faillit demeurer prisonnier. Forcé d'évacuer les Basses Terres, il se jeta dans l'*Alben* (la montagne) avec ses frères Edward et Nigel, et le jeune lord James Douglas, depuis si célèbre sous le nom de Douglas-le-Noir. Là, ils errèrent long temps, sans autres moyens de subsistance que le produit de leurs pêches dans les lacs des vallées ou de leurs chasses dans les forêts des monts Grampiens : l'épouse de Bruce, la comtesse de Buchan, et d'autres femmes ou filles de proscrits partageaient cette vie de fatigues et de périls sans cesse renaissants. Robert, poussé vers l'ouest par les forces anglaises, voulut se retirer dans le pays de Lorn; mais il y trouva d'autres ennemis, et Jan de Lorn, chef de la tribu des Mac' Dougal, vint fondre sur lui à Dalry avec toutes les forces du parti de Comyn. La petite armée de Bruce fut accablée pour la seconde fois : tous les compagnons du roi Robert eussent péri, si ce prince ne les eût sauvés par des prodiges de valeur. Se postant à cheval dans un étroit défilé, entre un roc escarpé et un lac profond, il repoussa seul l'attaque des ennemis jusqu'à ce que les siens eussent achevé leur retraite. Robert, malgré quatre autres échecs, continua de lutter contre ses revers avec une constance inébranlable, relevant par son exemple le courage de ses compagnons; enfin, lorsque l'hiver couvrit de neige et de frimas toutes les Hautes Terres, ne pouvant plus traîner avec lui les généreuses femmes qui s'étaient dévouées à sa fortune, il les enferma dans le château de Kildrummie sur le Don, la seule forteresse qui fût encore en son pouvoir, sous la garde de son frère Nigel, puis il alla de colline en colline, de lac en lac, poursuivi et traqué comme une bête fauve, jusqu'à la pointe du promontoire de Cantyre, d'où il passa dans la petite île de Rath-Erin, sur la côte d'Irlande. Il put reprendre haleine quelques mois dans cette retraite sûre, et employa la *morte saison* à envoyer des messages aux chefs des Hébrides et des montagnes du nord-ouest de l'Écosse, qui, retranchés au fond de leurs déserts, s'étaient peu inquiétés jusqu'alors de la guerre nationale; mais il n'était pas au

bout de ses misères. Il apprit bientôt que Kildrummie avait été forcé par les Anglais, Nigel Bruce lâchement égorgé, la reine et ses compagnes emmenées prisonnières et traitées avec la dernière rigueur, et lady Buchan, attachée à un gibet. — Ce dernier coup étourdit l'infortuné Robert : il sentit son cœur faillir et se demanda s'il ne vaudrait pas mieux renoncer à une entreprise qui attirait de si affreuses calamités sur tout ce qu'il aimait. Cependant la soif de la vengeance raffermit son ame. — Sur ces entrefaites, Angusog, chef de la grande tribu des Mac' Donald, à qui le titre de seigneur des Hébrides ou lord des Iles donnait une sorte de suprématie parmi les montagnards, renvoya les députés de Robert avec promesse de foi et d'assistance, et tous les chefs des clans galliques imitèrent cet exemple, à l'exception de Mac' Dougal. Robert quitta Rath-Erin au commencement du printemps de 1307, et mit à la voile pour la côte sud-ouest de l'Écosse, fort peu accompagné, mais comptant sur une diversion au nord, de la part de ses nouveaux amis des montagnes. Il débarqua d'abord dans l'île d'Arran, et là, il attendit impatiemment des nouvelles de son comté de Carrick, où il avait pratiqué des intelligences. Tout à coup il vit briller de loin une flamme. C'était le signal convenu avec ses affidés dans le cas où les habitants auraient pris les armes en sa faveur. Aussitôt Bruce vola vers ses barques avec trois cents braves, et, franchissant le détroit, aborda près du cap de Turnberry. Mais l'homme qui avait été chargé d'allumer le feu accourut tout consterné, et annonça que la terreur inspirée par les Anglais avait empêché tout mouvement dans le pays. Il ignorait absolument qui avait mis le feu au bûcher. « N'importe, dit Bruce, puisque me voilà sur la terre d'Écosse, je ne reculerai pas : advienne ce qui plaira au ciel ! » Et il mit le pied dans ses domaines. — La circonstance singulière qui avait amené le débarquement du roi Bruce frappa vivement l'imagination poétique des Écossais, et, plus tard, il passa pour certain que ce n'était point une main humaine qui avait donné le signal de Turnberry. — Robert, en attendant qu'il vît autour de lui des forces suffisantes pour attaquer régulièrement les Anglais, entreprit une guerre de partisan contre les garnisons qui occupaient les forteresses et les détachements qui battaient la campagne, guerre active, infatigable, de chaque jour et de chaque heure. Bruce demeura souvent presque seul, et courut vingt fois le risque de périr ou d'être vendu aux tyrans comme Wallace. Il fut poursuivi à diverses reprises avec des limiers appelés chiens de *slot* (flair) qui étaient dressés à *courre* l'homme, et qu'on employait d'habitude à la recherche des grands criminels : une fois, dans le Galloway, Robert, pressé par le comte de Pembroke et Jan Mac' Dougal de Lorn, n'avait que son frère de lait avec lui ; Mac' Dougal s'était procuré un limier que Bruce avait nourri de ses propres mains, et il lança cet animal sur la trace de son ancien maître. Bruce était perdu, s'il n'eût atteint une petite rivière qui coulait à travers la forêt : il descendit en hâte dans le lit du ruisseau avec son compagnon, puis tous deux marchèrent ainsi quelque temps dans l'eau jusqu'à mi-corps, ce qui fit perdre leur piste au chien, et força Mac' Dougal de renoncer à leur donner la chasse. Les fugitifs n'étaient pas encore sortis de péril : tandis qu'épuisés de fatigue, ils s'étaient endormis dans une masure isolée, ils furent assaillis par trois bandits, désireux de gagner la récompense promise à qui prendrait Robert Bruce mort ou vif. Le frère de lait du roi fut tué, mais la force prodigieuse de Robert et la bonté de son armure le sauvèrent, et il étendit à ses pieds les trois assassins. Bientôt il fut rejoint par 150 hommes d'armes que lui ramenaient son frère Edward et James Douglas : sans prendre le temps de réparer ses forces, il alla fondre à l'improviste sur les ennemis qui l'avaient si bien relancé, et les mit en pleine déroute. Ce succès décida le soulèvement de tous les patriotes du midi de l'Écosse : Bruce se

vit promptement en état de tenir la campagne contre tous les lieutenants d'Edward, et battit les lords Pembroke et Clifford. — Le vieux roi Edward frémit de rage en apprenant les succès du *rebelle*, et il s'avança, suivi d'une armée formidable, jusqu'aux frontières d'Écosse. Il ne devait pas les franchir : la force factice qui l'exaltait l'abandonna soudain ; il fut forcé de s'arrêter à trois milles de la Tweed, languit peu de jours, et expira le 6 juillet 1307. Ses dernières paroles furent un ordre à son fils Edward II de porter ses os en tête de l'armée, lorsqu'on marcherait contre les Écossais, comme si l'aspect de ces restes d'un odieux ennemi eût dû glacer leur courage. Edward II n'exécuta pas les intentions de son père : il fit enterrer le conquérant à Westminster, où sa tombe porte encore l'inscription suivante : «Ci-gît le marteau de la nation écossaise. » Le terrible *marteau d'armes* qui avait broyé si long-temps la malheureuse Calédonie se reposait en effet : le bras du faible et indolent Edward II n'était pas capable de le soulever. Le parti national prit une supériorité décidée dans toute l'Écosse : Bruce, son frère Edward, et ses deux fameux capitaines Douglas et Randolph, remportèrent des avantages continuels sur les Anglais et leurs fauteurs. Randolph, comte de Murray, neveu du roi Robert, reprit Edimbourg, la capitale du royaume, et Robert tira une vengeance terrible de ces Comyn, dont les trahisons avaient causé tant de mal à l'Écosse, même du temps de William Wallace : trente seigneurs du nom de Comyn furent pris et décapités en un seul jour, comme traîtres à la patrie, et le lieu où on les ensevelit fut surnommé le *tombeau des Comyn sans tête*. Les Mac' Dougal furent écrasés à leur tour sur les bords du Loch-Awe et dans les gorges de Cruachan-Bein. Jan de Lorn échappa presque seul à l'épée de Bruce. Les généraux du roi Edward ne tenaient plus dans l'intérieur de l'Écosse qu'une seule ville importante, celle de Stirling, sur le Forth. — Lorsqu'on sut en Angleterre ce qui était advenu des conquêtes d'Edward Ier, grâce à l'incurie de son successeur, l'orgueil national se souleva si violemment qu'Edward II fut forcé de s'arracher à ses plaisirs : le puissant royaume des Anglo-Normands s'ébranla tout entier, et le roi Edward convia tous les aventuriers de l'Europe à venir prendre part au pillage de l'Écosse. Les Écossais s'apprêtèrent à bien recevoir leurs ennemis : les Gaëls descendirent en masse du haut des rochers d'*Alben ;* les barons des Basses Terres et les chefs des clans de la frontière (*border*), population mélangée, dans les veines de laquelle coulait le sang des plus vaillantes races galliques et teutoniques, firent entre eux des pactes de fraternité d'armes à la vie et à la mort, pour *Robert Bruce* et le pays, contre tout homme français, anglais ou écossais (c'est-à-dire normand, anglo-saxon ou scott d'origine) qui contesterait le choix du peuple d'Écosse. Bruce convoqua ses guerriers sous les murs de Stirling, et l'on ne tarda pas à voir paraître l'armée d'invasion, qui avait passé la Tweed et traversé les Lothians sans obstacle. Cent mille soldats inondaient au loin la plaine : Anglais, Aquitains, Gallois, Irlandais même, car déjà l'Irlande subissait en frémissant ce joug auquel VI siècles n'ont pu l'accoutumer. Robert ne comptait sous sa bannière au lion rouge que 30,000 combattants : il les disposa entre la ville de Stirling et le ruisseau de Bannock (Bannock-Burn), et, sans chercher à leur dissimuler l'infériorité de leur nombre, il leur fit une harangue qu'un poète populaire, Robert Burns, a reproduite en vers pleins d'énergie. Des cris d'enthousiasme et de fureur lui répondirent ; bientôt la grande armée ennemie se déploya en vue des Écossais. Plusieurs chevaliers de renom s'avancèrent en éclaireurs à peu de distance des légions écossaises. Ils reconnurent, à son heaume surmonté d'une couronne d'or, le roi Robert, qui parcourait le front de ses lignes : il chevauchait un petit *pony* de montagne, et n'avait à la main qu'une courte hache d'armes.

Alors un chevalier anglo-normand, sir Henry de Bohun, se trouvant si près du roi d'Écosse, résolut de terminer la guerre d'un seul coup, et, piquant son *dextrier*, il courut ventre à terre, la lance en arrêt, sur Robert Bruce. Celui-ci le vit venir, l'attendit tranquillement, évita son coup de lance en se détournant un peu, et, se dressant sur ses étriers, lui asséna un si furieux coup de hache qu'il fracassa comme du verre le casque et la tête de Bohun. —Les chefs écossais, arrivés à toute bride pour secourir le roi Bruce, le blâmèrent de s'être exposé si témérairement. Mais lui jetant les yeux sur son arme émoussée, répliqua seulement d'un ton de regret: «J'ai faussé ma bonne hache!» — Le combat ne s'engagea pas ce jour là: le lendemain (24 juin 1314), vers l'aurore, le roi Edward, voyant de loin les Écossais se prosterner tous ensemble, s'écria d'un ton joyeux: «Ils se mettent à genoux! Ils demandent grâce!—Oui, répondit un baron anglais, Ingelram d'Humfraville; mais c'est à Dieu, non point à nous, qu'ils la demandent! — L'armée d'Écosse se releva au même instant, et la charge sonna. —Les redoutables archers anglais commençaient à faire pleuvoir une grêle de traits meurtriers sur les bataillons de Bruce, quand ce prince lança sur les archers ses meilleurs hommes d'armes. En un moment les archers furent criblés de coups de lances ou foulés sous les pieds des chevaux. Toute la chevalerie anglaise partit alors d'un élan qui fit trembler la terre, mais tout à coup chevaux et cavaliers s'abattirent les uns sur les autres, et roulèrent dans des milliers de fosses que Robert, la veille, avait fait creuser et recouvrir de gazon. Les montagnards et les autres fantassins écossais, fondant sur cette cavalerie en désarroi, en firent un horrible carnage, puis Robert Bruce assaillit le gros de l'armée ennemie. Bien que la fleur des guerriers d'Edward fût anéantie, ses bataillons étaient si nombreux que le combat se soutint encore; lorsque les valets, les conducteurs de chariots et les vivandiers écossais, que Robert avait renvoyés derrière une colline (*Gilliets-Hill*, le Rocher des Serviteurs), saisis d'un accès de vaillance patriotique, s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, et débouchèrent sur les flancs de l'ennemi. Les Anglais, les prenant pour un véritable corps d'armée, perdirent tout courage, rompirent leurs rangs, et une immense déroute succéda à la bataille. Cette grande multitude fut presque totalement exterminée, soit par les victorieux compagnons de Bruce, soit par les populations de la plaine et des monts Cheviots. Le roi Edward lui-même, serré de près par Douglas-le-Noir, ne gagna qu'avec peine Dunbar, d'où il se sauva en Angleterre sur une misérable barque. L'enthousiasme des Écossais pour leur libérateur alla jusqu'à l'idolâtrie. La couronne était désormais fixée d'une manière inébranlable dans la maison de Bruce, mais peu s'en fallut que Robert ne trouvât un rival dans son frère Edward. Ce prince, aussi ambitieux qu'intrépide, annonça hautement la prétention d'être associé à la couronne. Robert eût sans doute éprouvé bien des embarras avec cet esprit turbulent et inquiet, si d'autres espérances n'eussent détourné l'attention d'Edward: les chefs des clans irlandais lui offrirent le trône de la *verte Erin*, s'il voulait les aider à chasser leurs oppresseurs anglo-normands. Edward accepta, au grand contentement de Robert, et les deux frères s'en allèrent ensemble délivrer l'Irlande, dont ils enlevèrent la meilleure partie aux Anglais. Cependant, Robert fut instruit que l'Angleterre, à peine revenue de l'étourdissement où l'avait jetée la défaite de Bannok-Burn, témoignait quelques velléités de vengeance: il se hâta de retourner en Écosse; mais ses lieutenants avaient déjà battu complètement les agresseurs, repris Berwick, la dernière place que les Anglais eussent conservée jusqu'alors au nord de la Tweed; puis ils s'étaient jetés à leur tour sur le territoire ennemi, avaient ravagé le Northumberland, et pénétré jusqu'à York. Robert continua l'œuvre si bien commencée, et

traita si rudement les Anglais qu'il les mit hors de combat pour plusieurs années. Ces avantages furent achetés par la mort du roi d'Irlande, Edward Bruce, devenu victime de sa téméraire valeur, en combattant les Anglais qui lui disputaient son royaume : cette catastrophe fit rentrer l'Irlande sous la domination anglo-normande.— Quand Bruce se vit enfin possesseur d'un pouvoir incontesté, il s'occupa de rétablir quelque ordre en Écosse, où régnait cette anarchie déplorable qui suit nécessairement l'occupation étrangère et la guerre civile. Il rendit aux légitimes héritiers tous les biens confisqués par le tyran et donnés à des Anglais; puis il força les détenteurs de propriétés d'une origine suspecte à exhiber leurs titres, mesure qui rendit, tant à la couronne qu'aux *communes* écossaises, nombre de terres usurpées par les barons pendant les troubles. Beaucoup de nobles se confédérèrent pour ne pas restituer le bien mal acquis : un jour, entourant le roi Robert, ils tirèrent tous à la fois leurs épées, et lui crièrent : « Voilà nos titres! » Ils conspirèrent ensuite avec les ennemis de leur pays, et firent des offres de service au roi d'Angleterre. Bruce déjoua ce complot, et les livra tous à un parlement national, qui fut surnommé le *parlement noir*, à cause de la sévérité qu'il déploya contre les traîtres, sans exception de rang ni de naissance. Un neveu du roi Bruce fut condamné à mort et exécuté comme les autres. Edward II, espérant profiter de ces agitations en Écosse, trouva moyen de réunir une nombreuse armée, malgré les pertes encore récentes de l'Angleterre. Le roi Robert le laissa pousser jusqu'à Edimbourg : la disette et les maladies se mirent dans les troupes d'Edward, qui voulut alors songer à la retraite; mais Robert le poursuivit, l'atteignit à Byland, et remporta de nouveau sur lui une éclatante victoire (1323). Les fatigues inouïes que Robert avait endurées accélérèrent sa vieillesse : la cruelle maladie de la lèpre, qu'il avait contractée durant sa vie errante à travers les bois et les marais, revint l'assaillir; devenu peu à peu incapable de conduire au combat ses vieux compagnons d'armes, il continua de veiller de loin sur ses amis et ses ennemis, car sa tête ne partageait en rien l'affaiblissement de son corps. La dernière année de son règne fut signalée par une brillante expédition que Douglas et Randolph firent par son ordre en Angleterre : leurs succès amenèrent un traité de paix par lequel le jeune Edward III, fils d'Edward II, abandonna toute prétention de suzeraineté sur l'Écosse, et donna en mariage sa sœur, Jeanne Plantagenet, à David Bruce, fils du roi Robert. — Après que la paix de Northampton fut signée, Robert, sentant qu'il n'avait que peu de jours à vivre, appela près de lui ses meilleurs amis et les grands de son royaume : il leur demanda de garder leur foi à son jeune fils David, et, dans le cas où David mourrait sans postérité (ce qui arriva en effet), de reconnaître pour roi Robert Stewart (Stuart), fils de Marie, sœur de Robert Bruce. Il dit ensuite que son intention avait toujours été d'aller combattre les infidèles en Palestine pour expier le crime qu'il avait commis en tuant le *rouge Comyn* au pied de l'autel, mais que, puisque la mort l'en empêchait, il priait du moins son grand ami James Douglas de porter son cœur en *Terre-Sainte*. Le libérateur de l'Écosse rendit le dernier soupir un moment après (1329). Il était âgé d'environ 54 ans; il y en avait 23 qu'il s'était fait couronner à Scone.—James Douglas ne put accomplir jusqu'au bout le désir suprême de son chef : ayant pris sa route par l'Espagne, il alla au combat contre les Maures de Grenade. Il s'abandonna imprudemment à la poursuite d'une troupe d'ennemis, et, séparé des siens, il se vit tout à coup enveloppé. Alors il détacha de son cou le cœur du roi Bruce, qu'il portait embaumé dans une boîte d'argent, et, lui parlant comme s'il eût encore battu dans la poitrine de Robert : « Marche! lui dit-il, marche le premier au combat, ainsi que tu l'as toujours fait! Douglas te suivra, ou mourra près de

toi! » Il lança le précieux dépôt au milieu des assaillants, et s'y précipita après lui.— Le soir de la bataille, les Castillans retrouvèrent son cadavre étendu sur la boîte qui renfermait le cœur de Robert Bruce.—Il y a treize ou quatorze ans, les ossements de Robert Bruce ayant été exhumés par hasard, les populations des villes et des campagnes voisines accoururent en masse contempler ces illustres débris avec autant d'amour et de vénération que si cinq siècles ne se fussent pas écoulés depuis la mort du héros de l'Écosse. Le souvenir de Bruce et celui de son précurseur, William Wallace, sont restés également populaires jusqu'à nos jours dans cette contrée fidèle à ses vieilles gloires.—Toute cette période des annales écossaises forme un épisode bien saillant et bien excentrique parmi les annales de l'Europe contemporaine. On dirait une magnifique épopée gallique exhumée entre des chroniques féodales, tant la terre des *Scott*, dernier refuge de cette mystérieuse race gauloise disparue de l'Occident sous les Romains et les Teutons, entoure ses défenseurs d'une grandiose et primitive poésie. Debout sur les rocs d'Alben, errants sur les lacs vaporeux de Celyddon (*la Calédonie, la forêt*), couverts de la saie multicolore des Gaulois, Wallace et Bruce ressemblent plus aux Galgachus et aux Vercingétorix qu'au *bon connétable Bertrand* ou au *chevalier sans peur et sans reproche*.—Entre les chroniques qui ont célébré leurs malheurs et leurs exploits, les plus célèbres sont celles du ménestrel Blind Harrie (*Henri l'Aveugle*) et de David Barbour. Chez les modernes, Bruce et Wallace ont inspiré deux compositions très connues, les *Chefs écossais*, de Miss Jane Porter, roman plein d'intérêt, quoique peu exact dans la reproduction de la couleur des vieux temps, et le *Lord des îles*, l'un des plus brillants poèmes de Walter-Scott. HENRY MARTIN.

BRUCEA ANTI-DYSSENTRIQUE, BRUCINE. Le brucea est un arbrisseau que l'honorable chevalier Bruce a rapporté de l'Abyssinie, où il est employé avec succès contre la dyssenterie. Dans les serres où l'on est forcé de le retenir en Europe, il n'atteint guère que la hauteur de deux mètres, quoique dans son pays natal, il s'élève jusqu'à quatre ou cinq mètres. De grandes feuilles ovales rassemblées à l'extrémité des rameaux lui donnent une assez belle apparence, mais ses fleurs sont petites et sans éclat : il n'est donc recommandable que par ses propriétés médicales, qui résident principalement dans l'écorce, dont on extrait la *brucine* par les procédés employés pour tirer la *quinine* de l'écorce du quinquina, l'*ulmine*, la *salicine* des écorces d'orme ou de saule, etc. Cette matière se combine avec les acides sulfurique et acétique, et forme des sels dont l'apparence extérieure diffère très peu de celle des autres sels formés par les bases salifiables analogues. La pharmacie substitue ces composés salins aux écorces qui contiennent les principes curatifs, et parvient ainsi à concentrer ces principes, à les présenter dans un état de solution qui les rend plus actifs. Comme les détails de ces nouvelles acquisitions de la chimie pharmaceutique devront être développés à l'article QUININE, nous y renvoyons. FERRY.

BRUCELLES, petites pinces faites d'une seule pièce, comme les pincettes ordinaires dont on se sert pour tisonner et arranger le combustible qui brûle dans le foyer d'une cheminée. Les horlogers et les bijoutiers se servent aussi de brucelles pour saisir les petites pièces qui entrent dans la composition de leurs ouvrages. Il y a de ces sortes de pinces en acier trempé et en cuivre écroui ; on peut en improviser soi-même au besoin, avec un bout de fil de fer ou de cuivre non recuit, que l'on ploie en deux en forme de V renversé. T.

BRUCOLAQUES. C'étaient chez les anciens ce qu'ont été chez les modernes les *goules*, les *striges* et les *vampires*. Les Grecs appelaient de ce nom (*brucolacas*, c'est-à-dire faux ressuscités) les cadavres des personnes excommuniées, qu'ils disaient être possédées du

démon, et dont celui-ci était censé ranimer les organes à certaines heures de la nuit pour les faire servir à ses desseins. Ils disaient que, pour empêcher cette profanation de la mort, et pour paralyser l'œuvre du démon, il fallait inhumer les brucolaques qui étaient suspectés d'être sous son influence, leur arracher le cœur, le mettre en pièces et les ensevelir de nouveau après cette opération, ou, selon François Richard (*Relation de l'île de Sainte-Irène*, chap. 15), brûler leur corps et en jeter les cendres au vent: ce qui a été conseillé également contre les sortiléges et les entreprises des vampires. — Les Grecs modernes, au rapport de plusieurs écrivains, nomment encore aujourd'hui *brucolaques* les cadavres des excommuniés. Ils sont persuadés que ces cadavres ne peuvent pas se dissoudre; que le démon s'en empare, les anime, les fait paraître, s'en sert pour effrayer et tourmenter les vivants, et que le seul moyen de s'en délivrer est de se comporter à leur égard comme nous l'avons dit plus haut. Ils croient aussi que l'absolution donnée par leurs évêques ou leur pape aux excommuniés après leur mort fait tomber en poussière les cadavres: cette persuasion, dit l'abbé Bergier, leur fait craindre à l'excès l'excommunication et sert à les confirmer dans leur schisme. Tournefort, dans son *Voyage du Levant* (tom. 1er, pag. 52 et suiv.), rapporte un exemple de l'exhumation d'un excommunié, dont il fut témoin dans l'île de Mycon, en 1701; mais il n'y vit rien autre chose que les effets d'une imagination exaltée et du fanatisme d'un peuple ignorant. Aucune des histoires qui rapportent ces sortes de faits n'est attestée par des témoins oculaires et aussi instruits que l'était Tournefort; il en est de même des histoires de revenants répandues parmi nous. Quant aux excommuniés, l'usage a régné chez nous pendant plusieurs siècles de ne point leur donner la sépulture, mais de jeter leurs cadavres à la voirie, de les couvrir de pierres, ou de les enfermer dans un vieux tronc d'arbre. (*Voy.* Ducange, au mot *imblocatus*; dom Calmet, *Dissertat.* sur les *revenants*, et Lenglet, *Traité des visions et des apparitions*, tom. II, pag. 173). Aujourd'hui, on se contente de les inhumer, non en terre sainte, mais dans un lieu à part et en dehors du cimetière commun aux bons catholiques: c'est un acheminement aux progrès de la raison et de la tolérance universelles. — Le savant évêque d'Avranches (Huet) donnait, par une espèce d'analogie, le nom de *brucolaques* à ceux qui, découvrant des écrits de savants, les publiaient sous leur propre nom. E. H.

BRUCKER (Jean-Jacques). Ce savant distingué, né à Augsbourg le 22 janvier 1696, peut être considéré comme le père de l'histoire de la philosophie chez les modernes. Avant lui, J. Jonsius, J. Thomasius, J.-F. Buddeus, Ch.-A. Heumann, Th. Stanley, Bayle, Leibnitz, G. Hornius, L. Reinhard et d'autres encore s'étaient occupés de ce sujet, mais aucun ne l'avait traité avec autant d'exactitude, d'étendue, d'abondance, de plénitude. Pendant qu'il étudiait à Iéna, il donna un *Tentamen introductionis in historiam doctrinæ de ideis*, 1719, in-4°, essai qu'il développa et compléta ensuite sous le titre d'*Historia philosophica doctrinæ de ideis.*, Aug. Vindel., 1723, in-8°. Il avait fait aussi paraître trois dissertations relatives à ses études favorites, et intitulées: *Otium vindelicum, sive Meletematum historico-philosophicorum triga*, Aug. Vindel., 1731, in-8°. La troisième dissertation renferme des observations critiques sur l'*Histoire de la philosophie païenne* de l'évêque de Burigny, imprimée d'abord à La Haie en 2 vol. in-12. C'était ainsi qu'il se préparait au grand ouvrage qui a fondé sa réputation: *Historia critica philosophiæ, à mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta*, Lips., 1741-44, 5 vol. in-4°; *ibid*, 1767, 6 vol. in-4°. Un laborieux assemblage de documents, une exposition fidèle des opinions et de la vie des philosophes, une érudition immense et consciencieuse, rendront toujours cet ouvrage précieux, même à ceux qui y dési-

reraient, avec Tennemann et de Gérando, plus d'esprit philosophique. C'est en effet une sorte de magasin où l'on peut puiser en abondance pour toutes les parties de la philosophie, surtout pour l'histoire littéraire de la science au moyen âge. On ne saurait, dit M. Cousin, avoir plus de respect pour la raison, pour la philosophie, pour l'humanité; il a abordé, parcouru, exposé tous les systèmes et tous les siècles; il suit l'ordre chronologique, l'ordre même dans lequel il a été donné à l'humanité de se développer. Ses vices tiennent à l'exagération de ses meilleures qualités. Brucker est complet, mais il l'est avec luxe. Sa philosophie des Barbares est plutôt de la mythologie; en second lieu, sa critique est *plus minutieuse* que profonde; enfin, en s'astreignant à l'ordre chronologique, le seul qui ne soit pas une injure à l'humanité, il ne voit pas que l'ordre extérieur de succession dans le temps renferme un véritable ordre de génération, et que chaque système, que chaque époque philosophique, est cause relativement au système et à l'époque qui suit, de sorte que l'ensemble des systèmes est une série de causes et d'effets unis par des rapports nécessaires, lesquels sont les lois de l'histoire. — Brucker publia lui-même un abrégé de son *Histoire critique*, intitulé : *Institutiones historiæ philophicæ*, Lips., 1747, in 8°; *ibid.*, 1756, dont F.-G. Born, professeur à Leipzig, a donné en 1790 une nouvelle édition augmentée. — Brucker mourut à Augsbourg en 1770. Parmi les autres ouvrages d'érudition qu'il a publiés, on remarque: 1°. *Pinacotheca scriptorum nostrâ ætate litteris illustrium, etc.*, avec des portraits à la manière noire, par J.-J. Haid, Augsb., 1741-55, dix décades, in-fol.; 2°. *Monument élevé à l'honneur de l'érudition allemande*, ou *Vies des savants allemands qui ont vécu dans les* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles, avec leurs portraits*, Augsb., 1747-49, cinq décades, in-4° (en allem.); 3°. *Dissertatio epistol. de vitâ Hier. Wolffii*, Aug. Vind., 1759, in-4°.; 4° *Miscellanea historiæ philosophicæ, litterariæ criticæ, olim sparsìm edita, nunc uno fasce collecta.*, Aug. Vind., 1748, in-8° : ce recueil renferme 28 dissertations fort intéressantes; 5°. *Disputatio de comparatione philosophiæ gentilis cum Scripturâ*, Ienæ, 1720, in-4°; 6°. *Questions sur l'histoire de la philosophie depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de J.-C.*, Ulm, 1731-36, 7 vol. in-12 (allem.). Si aucun de ces écrits n'étonne par la hardiesse des idées de l'auteur ni par la haute intelligence des idées d'autrui, si Brucker ne s'élève pas à d'imposantes généralisations, du moins il n'altère jamais les faits ni les systèmes, et il est de cette école qui préfère les voir de près que de haut, de peur qu'à une grande élévation ils ne se transforment ou ne s'effacent aux regards troublés et impuissants. De Reiffenberg.

BRUCTÈRES, anciens peuples de la Germanie. Il y avait de grands et de petits Bructères. Les petits, voisins des Frisons et des Chauques, habitaient des deux côtés de la Lippe; les grands s'étendaient jusqu'à l'Ems, occupaient une partie de la Westphalie, les pays de Munster, d'Osnabruck, etc. (Cluvier, *Germ. ant.*, l. III, c. 13.) Ces derniers, qui existaient sous Trajan, se retrouvèrent parmi les peuples confédérés sous le nom de Francs, et ne s'éteignirent que dans le VIIIe siècle. Constantin conquit dans la suite le pays des Bructères, brûla tous les villages, et fit égorger indistinctement les hommes et les animaux. Voici dans quels termes Tacite parle des Bructères dans sa Germanie (chap. 33, trad. de M. Pankoucke) : « Près des Teuctères, on trouvait jadis les Bructères; on dit que les Chamaves et les Angrivariens sont venus s'établir sur leur territoire; que les Bructères furent chassés et entièrement massacrés par une ligue des nations voisines, soit en haine de leur orgueil, soit par appât du butin, soit par une faveur des dieux pour nous; car ils nous firent même jouir du spectacle de ce combat : plus de soixante mille de ces Barbares succombèrent, non pas sous les armes et sous les traits des Romains, mais, ce qui est plus admi-

rable, devant nos propres yeux et comme pour notre seul plaisir. Puissent durer à jamais dans le cœur de ces nations, à défaut d'affection pour nous, ces haines contre elles-mêmes ! car déjà notre empire s'est élevé au faîte de ses destinées, et désormais la fortune ne peut rien nous offrir de plus que les discordes de nos ennemis. » Voici maintenant les observations judicieuses que fait l'abbé de la Blélerie, au sujet de ce passage de Tacite : « L'homme, depuis sa dégradation, est un animal féroce ; mais l'orgueil et l'ivresse de la prospérité redoublaient étrangement chez les Romains cette férocité naturelle. Accoutumés à faire de leur nation le centre de tout, familiarisés avec le sang dès leur enfance par les combats de gladiateurs, ils regardaient le genre humain comme de vils animaux, nés pour servir de jouet et de victime au peuple-roi de l'univers. Tacite, qui paraît avoir décrit les mœurs des Germains pour censurer ce qu'il croyait répréhensible dans les mœurs de sa nation, loin de condamner cette barbarie romaine, fait sentir ce qu'il a lui-même dans le cœur : « Plus de » soixante mille hommes, dit-il, ont péri, » non sous l'effort des armes romaines, » mais, ce qui est plus magnifique, pour » nous servir de spectacle et d'amuse» ment. » Quelle horreur ! Celui qui fut homicide dès le commencement tiendrait-il un autre langage ? La politique romaine était de mettre aux mains les nations étrangères. Le massacre des Bructères pourrait bien être l'effet de cette affreuse politique. Tacite donne lieu de le croire : vous diriez qu'il se baigne avec délices dans les flots de sang qu'elle fait couler. Qu'il y a loin encore des vertus civiles aux vertus morales ! En quelque degré que Tacite et les Romains aient possédé les premières, cette seule façon de penser ne permet de leur accorder les secondes qu'avec de grandes restrictions. » Nous avons vu renouveler, dans les temps modernes, le spectacle de ces luttes de peuple à peuple, où tout amour de l'humanité semble être entièrement mis de côté pour ne plus faire place qu'au plus affreux égoïsme, et où l'exercice brutal du droit du plus fort l'emporte sur ceux de la justice et de la raison : conséquence inévitable du régime militaire, dans lequel heureusement les nations de l'Europe, mieux éclairées de jour en jour, commencent à voir qu'il n'y a nulle sûreté, nulle stabilité pour les intérêts généraux, et auquel il ne faut recourir que pour y chercher un remède héroïque à des maux plus grands. E. H.

BRUEYS (L'amiral), né à Uzès, vers le milieu du XVIIIe siècle, était déjà officier de la marine française quand la révolution de 89 éclata ; les circonstances plutôt que ses talents le portèrent rapidement au grade de contre-amiral. Sous la république française, Bonaparte avait conçu pour lui une estime particulière, parce qu'en 98, commandant une escadre de six vaisseaux dans l'Adriatique, et chargé par le général en chef de l'armée d'Italie de mettre les Ragusains dans les intérêts de la France, il s'était si bien acquitté de sa mission que les habitants de Raguse, dans la persuasion que le directoire était bien disposé en leur faveur, avaient accueilli l'amiral français avec de grandes démonstrations de joie. Bonaparte lui en témoigna sa satisfaction en lui faisant présent de la meilleure lunette d'Italie, sur laquelle était gravée cette inscription : « Donné par le général Bonaparte au contre-amiral Brueys, de la part du directoire exécutif. »—Nous parlons de Brueys parce qu'à son nom se rattache un funèbre souvenir pour notre marine, celui du désastre d'*Aboukir*. Mais, tout en blâmant ses fautes, nous sommes heureux de pouvoir donner un regret à sa mémoire : il mourut comme un vrai soldat français, en combattant courageusement pour son pays. La marine française n'aurait pas aujourd'hui tant d'affronts à laver si tous les officiers sous ses ordres eussent imité sa valeur. Brueys commandait la flotte qui porta l'armée française en Égypte. Après la prise de Malte, il opéra heureusement le débarquement de nos troupes à Alexandrie, puis il alla mouiller dans la rade d'Abou-

kir. Bonaparte, tout occupé de son armée et de sa conquête, s'en remit à l'amiral pour le salut de sa flotte, et celui-ci, soit ignorance de l'art, soit apathie naturelle, prit des dispositions qui coûtèrent cher à la France. C'était une faute d'abord que de rester au mouillage dans une rade ouverte à tous les vents, comme celle d'Aboukir; c'était une faute que de se laisser attaquer à l'ancre par une escadre à la voile et favorisée par le vent; c'était encore une faute que de tenir ses vaisseaux si éloignés les uns des autres et hors de la protection de toute batterie de terre. Nous n'osons pas lui reprocher l'inactivité de son arrière-garde pendant toute l'action; il ne lui fut sans doute pas possible de donner des ordres au milieu du combat : l'histoire flétrira l'amiral Villeneuve, qui assista tranquillement l'arme au bras au massacre de ses compagnons d'armes. Brueys montait l'*Orient*, vaisseau de 120 canons; attaqué par le vaisseau anglais le *Bellérophon*, de 74, il l'écrasa de son feu et l'eût coulé bas si celui-ci fût resté engagé quelques minutes de plus. Mais l'Anglais, désemparé, coupa ses câbles et se laissa dériver vers l'arrière-garde, qui l'accueillit à coups de canons, et pour laquelle il fut obligé d'amener son pavillon. Pendant tout le combat, l'amiral, quoique blessé à la figure et à la main dès la première heure de l'action, resta sur la dunette au milieu de son état-major, lorsque après trois heures de combat un boulet le coupa presque en deux. Les matelots se précipitèrent pour l'enlever et le transporter au poste des blessés, mais il s'y opposa : « Laissez-moi, leur dit-il d'une voix ferme, un amiral français doit mourir sur son banc de quart. » Un quart d'heure après il n'existait plus. — Le malheur de Brueys fut d'avoir eu à combattre un rival qui possédait le génie de la guerre : Nelson s'affranchit des vieilles routines de la tactique navale; il osa penser, contre l'opinion commune d'alors, qu'une escadre bien embossée n'était pas inexpugnable; il attaqua les Français, et le génie enchaîna la victoire. (*Voy.* COMBAT NAVAL.) T. P.

BRUEYS ET PALAPRAT, « nés tous deux dans le midi de la France, et qui avaient, dit Laharpe, la vivacité d'esprit et la gaîté qui caractérisent les habitants de cette contrée, réunis tous deux par la conformité d'humeur et de goût, après avoir mis en commun leur travail et leur talent, sans que cette association délicate ait jamais produit entre eux de jalousie, nous ont laissé deux pièces d'un comique naturel et gai : *L'Avocat patelin* et *Le Grondeur*. » Le fait seul de cette communauté n'aurait rien de singulier pour nous, qui avons vu de nos jours ces sortes d'associations, devenues si communes, poussées à leurs dernières limites, non pas tant, il est vrai, dans l'intérêt de la gloire littéraire que dans celui d'une pure spéculation mercantile. Ce qui doit le plus frapper dans celle de Brueys et Palaprat, et ce qui caractérise bien d'ailleurs l'époque où ils vivaient tous deux, c'est de voir un homme destiné par la nature de ses premiers travaux à devenir un des plus fermes soutiens des croyances religieuses abandonner tout d'un coup cette direction pour entrer dans le monde et s'y livrer, dans la société d'un homme du monde, à un genre d'occupations profane et réprouvé par toutes les règles de l'église. — Né à Aix, en 1640, d'une famille ancienne et protestante, *David-Augustin de Brueys*, en effet, avait été élevé dans la religion de ses parents, qui le destinaient au barreau; mais, se sentant peu de goût pour la jurisprudence, il avait préféré l'étude de la théologie, à laquelle il s'était livré avec tant d'ardeur qu'il était devenu en peu de temps, disent tous ses biographes, un des membres les plus distingués du consistoire de Montpellier. Bossuet, frappé du talent qu'il remarqua dans une *Réponse* (1681, in-12) que Brueys avait faite à son *Exposition de la doctrine catholique*, au lieu de répliquer, voulut voir son antagoniste, l'accueillit avec distinction, entreprit de le convertir et y réussit bientôt. Il serait permis d'en conclure peut-être que la conviction du protestant n'était pas plus profonde en Brueys

que ne le fut plus tard celle du catholique, et que sa vanité contribua tout autant à sa conversion que l'éloquence persuasive du prélat. Quoi qu'il en soit, le nouveau converti se montra aussi zélé défenseur des doctrines qu'il venait d'embrasser si subitement qu'il l'avait été précédemment des croyances de ses pères, et divers écrits, tels que l'*Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants* (1682), la *Défense du culte extérieur de l'église catholique* (1686), la *Réponse aux plaintes des protestants contre les moyens qu'on a employés pour leur réunion, et contre le livre intitulé La politique du clergé de France* (ibid.); le *Traité de l'Eucharistie en forme d'entretiens* (ibid.), le *Traité de la sainte messe* (1683), et le *Traité de l'Eglise* (1687), vinrent successivement témoigner, sinon de la sincérité de sa conversion, du moins de la merveilleuse facilité avec laquelle son style et son raisonnement avaient su se plier à sa nouvelle position. Ce qui cependant pouvait annoncer de sa part une foi assez vive, c'est la résolution qu'il prit d'entrer dans les ordres et de se livrer entièrement à l'état ecclésiastique après la perte qu'il fit de sa femme, et qui suivit de près son abjuration. Le clergé et le roi l'avaient comblé de pensions et de bénéfices en récompense de ses écrits et de ses travaux en faveur de la religion catholique, et tout devait faire penser que sa vocation était dès lors bien décidée, lorsqu'un voyage qu'il fit à Paris et la fréquentation du théâtre éveillèrent en lui une nouvelle faculté, dont l'exercice devait lui assurer un nom dans les fastes de la scène. Étranger aux intrigues du monde, et surtout à celles qui se pratiquent dans les coulisses, il lui fallait quelqu'un qui facilitât ses premiers pas, fît recevoir ses ouvrages par les comédiens et en suivît les répétitions; il trouva ce secours, déjà nécessaire de son temps, quoique d'une importance bien moins grande que dans le nôtre, dans un de ses compatriotes, qui, à la faveur de ce service, devint bientôt son ami, son collaborateur, et qui, au rapport de quelques biographes, n'aurait guère apporté d'autre mise de fonds dans l'association qui s'établit entre lui et Brueys. C'était *Palaprat (Jean de Bigot)*, issu d'une famille de robe, né à Toulouse en 1650, fait capitoul en 1675, et chef du consistoire en 1684, et qui avait quitté tous ces honneurs pour se livrer aux lettres et s'attacher, en qualité de secrétaire, au duc de Vendôme.—Les premiers fruits de cette association furent le *Grondeur* et le *Muet*, représentés tous les deux avec succès sur la scène française la même année (1691). Le dernier de ces deux ouvrages, au jugement de Laharpe, est fort inférieur à l'autre; le fond en est emprunté à l'*Eunuque* de Térence, et il offre des situations que le jeu du théâtre fait valoir; mais la conduite de la pièce, qui a cinq actes, est défectueuse, et les deux derniers pouvaient être supprimés sans inconvénient. Il s'y trouve d'ailleurs un rôle de père d'une crédulité outrée, et la scène du valet déguisé en médecin est une charge trop forte, même pour l'époque où l'ouvrage parut. Nous ne nous étendrons point ici sur l'*Avocat patelin*, pour lequel nous partageons la prédilection de l'auteur du *Lycée*, mais que Brueys et Palaprat, au rapport d'un critique moderne, n'auraient eu que le mérite de mettre à la scène sans y rien ajouter d'essentiel. (*Voy.* tom. III de ce *Dictionnaire*, p. 520, l'article Avocat Pathelin.) *Le Grondeur* restera donc le chef-d'œuvre des deux amis. Sans doute le troisième acte, qui est tout entier du genre de la farce, ne vaut pas à beaucoup près celui de l'*Avocat patelin*, mais les deux premiers sont bien faits, et cette pièce, très remarquable d'ailleurs par l'intérêt de l'action, la vivacité de l'intrigue et du dialogue, la verve et le comique du principal caractère, qui est très bien dessiné, toujours en situation et parfaitement soutenu jusqu'au dénouement, a mérité de rester au répertoire, où elle occupe un rang distingué parmi nos comédies du second ordre. —Elle fut, en quelque sorte, le sujet d'une rupture entre les deux amis; elle avait

été composée primitivement en cinq actes; Palaprat, chargé de la faire représenter pendant un voyage de Brueys, fut obligé, pour la faire agréer des comédiens, de la réduire en trois actes, et il paraît qu'elle eut d'abord un succès assez médiocre, quoiqu'on ait continué de la représenter depuis sans le secours des deux autres. A son retour, Brueys se fâcha *sérieusement*, et tint, à ce qu'on prétend, le propos suivant, auquel on ne sache pas que Palaprat ait rien opposé pour sa justification : « Le premier acte du *Grondeur* est entièrement de moi, et *il est excellent;* le second a été gâté par quelques scènes de farce de Palaprat, et *il est médiocre*; le troisième est entièrement de lui, et *il est détestable!* » Le silence de Palaprat, et plus encore peut-être la nullité des ouvrages qu'il fit représenter depuis sous son nom seul (*Hercule et Omphale*, *Les Sifflets*, *Le Ballet extravagant* et *La Prude du temps*), ont confirmé le soupçon assez probable que l'on avait déjà de la supériorité du génie ou du talent de Brueys dans les ouvrages qu'ils publièrent en commun. Il est juste d'avouer aussi que ceux-là seuls furent dignes de remarque, et de dire qu'on a conservé à peine le souvenir des autres compositions dramatiques de Brueys et Palaprat (*Le Secret révélé* et *Le Concert ridicule*), et même de celles que Brueys fit sans la participation de son ami, et dont voici les titres : *Le Sot toujours sot* ou *La force du sang*, *L'Important*, *Les Empiriques*, *L'Opiniâtre*, *Les Quiproquo* et *Les Embarras du théâtre*. Elles forment, avec trois mauvaises tragédies, *Gabinie*, *Asba* et *Lysimacus*, et une paraphrase en prose de l'*Art poétique* d'Horace, qui avait été son premier début dans la carrière littéraire (1683), la collection de ses œuvres, réunies en 3 volumes in-12 (Paris, 1735).—On lit dans la Vie de l'auteur, qui est de l'abbé de Launay, et qui se trouve en tête du tome 1er de cette édition, le récit d'un procès assez singulier auquel donna lieu la première des pièces que nous avons citées plus haut comme étant de Brueys seul, et que nous allons rapporter en peu de mots. Un ami de l'auteur, ayant voulu faire jouer cet ouvrage à la Comédie-Italienne, apprit qu'on l'avait déjà présenté à la Comédie-Française comme l'œuvre de Palaprat, dans les papiers duquel on en avait trouvé une copie après la mort de ce dernier; qu'il avait été mis sur-le-champ en répétition et qu'on allait bientôt l'y représenter. Le lieutenant de police, à qui cet ami porta sa plainte, décida que la pièce serait jouée le même jour sur les deux théâtres, et qu'elle resterait à celui où elle aurait obtenu le plus de succès. Cet arrêt fut exécuté, les Italiens l'emportèrent, et la pièce dut revenir à son véritable auteur. La société de Brueys et de Palaprat ne paraît pas du reste avoir été dissoute par suite des dissentiments qui se seraient élevés entre eux, mais par le fait du départ de Palaprat, qui fut obligé de suivre le grand-prieur de Vendôme à la guerre d'Italie, après l'issue de laquelle il vint mourir à Paris, le 23 octobre 1721. De son côté, Brueys s'était retiré à Montpellier, où il mourut deux ans plus tard (le 25 novembre 1723, à l'âge de 83 ans, mêlant à ses dernières études sur le théâtre de pieuses méditations et de nouveaux écrits théologiques, dont voici les titres : *Traité de l'obéissance des chrétiens aux puissances temporelles* (in-12, 1709), *Histoire du fanatisme de notre temps* (4 vol. in-12, 1692, 1709 et 1713), *Traité du légitime usage de la raison, principalement sur les objets de la foi* (in-16, Paris, 1717).— Brueys avait la vue fort basse, et était obligé de porter continuellement des lunettes. Louis XIV, dit un de ses biographes, lui ayant demandé un jour comment allaient ses yeux, « Sire, répondit-il, Sidobre mon neveu dit que je vois un peu mieux. » On peut, sans trop de rigorisme, douter que les yeux de la foi fussent meilleurs chez lui, et l'on ne s'étonnera pas sans doute d'apprendre que Bayle, Claude et Jurieu, qui ont réfuté ses écrits, l'aient regardé comme un ennemi dangereux et aient condamné sa mémoire. C'est aux gens de lettres et aux

comédiens seuls peut-être qu'il est permis de l'honorer sans de fâcheuses restrictions, et nous dirons de lui, en parodiant des vers bien connus :

> Le matin catholique et le soir idolâtre,
> Ou sert mal à la fois l'église et le théâtre.

—Le recueil de Brueys et Palaprat a été publié en 5 volumes in-12, et ces deux poëtes ont fourni à M. Étienne le sujet d'une fort jolie comédie (*Brueys et Palaprat*) qui mérite de rester au théâtre aussi long-temps que le souvenir de leur association. E. H.

BRUGES, siége d'un évêché et chef-lieu de la Flandre occidentale, situé dans une plaine, à trois lieues de la mer, quatre d'Ostende et huit de Gand, villes avec lesquelles il communique par un canal. Cet endroit semble avoir été déjà regardé comme une ville au VIIe siècle. Le comte Baudouin-Bras-de-Fer, dans l'intention d'opposer une barrière aux incursions des Normands, commença, en 867, à fortifier Bruges, où il fixa sa résidence habituelle. Cette ville fut considérablement agrandie en 1270 et en 1331. Plusieurs incendies lui furent extrêmement funestes en 1184, 1215 et 1280. Le dernier consuma toutes les archives municipales. Au commencement du XIII siècle, Bruges devint par son commerce une des villes les plus puissantes de l'Europe. Beaucourt, Custis et Verhœven, que nous avons continués, donnent sur ce sujet des détails curieux, ainsi que M. Depping dans son excellente *Histoire du commerce du Levant*. G.-F. Sartorius, J. M. Lappenberg, P. H. Mallet et le laborieux archiviste d'Ypres, M. Lambin, ont fait connaître les rapports de Bruges avec la ligue hanséatique allemande. De son côté, M. Brun-Lavainne a tiré des archives de Lille un acte important du mois de mars 1349, et qui contient l'affiliation de plusieurs villes de Flandre, entre autres Bruges, à la hanse de Londres. — Au moyen âge, le principal dépôt des marchandises d'Italie était à Bruges, qui les faisait passer dans tout le Nord. Voici les dates des différents traités de commerce de cette ville avec les étrangers :

Avec l'empire, l'an	1340.
les Espagnols,	1348.
Nuremberg,	1361.
l'Irlande,	1383.
le Portugal et l'Ecosse,	1386.
les Algarves,	1387.
la Catalogne,	1389.
l'Angleterre,	1390.
les villes hanséatiques,	1392.
l'Amiénois,	1399.
Venise,	1405.
Gênes,	1414.
l'Aragon,	1419.
Calais,	1453.

— Bruges était peuplé de manufactures. Outre celle de draps, de velours, de soie, de toiles, et qui étaient innombrables, il y en avait de fort célèbres, où l'on faisait les tapis et les tapisseries, et qui ont servi de modèle aux Gobelins, dont les premiers tissus de haute et de basse lisse furent même l'ouvrage de Jans ou Janssens de Bruges. — Louis de Crécy accorda aux Brugeois, en 1323, un privilége d'entrepôt ou d'*étape* générale. On croit que la première bourse de commerce a été établie à Bruges. — En 1429 (V. S.), le duc Philippe-le-Bon y institua l'ordre de la Toison-d'Or. (*Voyez* ce mot.) — Selon Feller, l'art de tailler le diamant fut inventé à Bruges, en 1450, par Louis de Berken ou Berquen. — Après que l'imprudent successeur de Philippe eut perdu la vie, une longue suite de désordres marquèrent le gouvernement de Maximilien. Les Brugeois osèrent même priver ce prince de sa liberté. Dès 1485, Bruges commence à décliner, et Anvers hérite de ses dépouilles. Les Portugais y entraînent les Allemands en 1503, et les Italiens en 1516 ; les autres nations, excepté quelques Espagnols, ne tardent pas à les suivre. Cependant Bruges n'en paya pas moins encore par la suite des impôts plus élevés que Gand, et conserva l'étape des laines. L. Guicciardini

assurait en 1567, que l'Espagne y en envoyait tous les ans au-delà de 40,000 sacs : mais, ajoute-t-il, depuis peu les Espagnols, s'étant appliqués à la draperie, n'expédient plus autant de laines que de coutume; de sorte qu'en 1560, ils n'en envoyèrent que 25,000 sacs, lesquels, à raison de 25 écus le sac, faisaient une valeur de 625,000 écus. — En 1559 et 1560, les Anglais ayant chargé les laines et les cuirs destinés pour la Flandre d'un double droit, et ayant inquiété et insulté les vaisseaux marchands de ce pays, dont la prospérité n'a jamais cessé d'exciter leur jalousie, on défendit dans les Pays-Bas l'entrée des draps anglais, et l'étape des marchandises anglaises fut transférée de Bruges à Embden. En 1566, l'étape fut remise à Anvers, d'où, en 1569, elle fut transportée à Hambourg. Bruges, depuis ce temps, ne put jamais réparer ses pertes. — « Cet endroit, dit M. J. Peuchet, fut le berceau de la pêche du hareng. C'est là que les Hollandais ont appris la manière de le préparer, et c'est de là qu'ils ont tiré le premier fonds de leurs entreprises commerciales. — Voici quelles sont aujourd'hui les différentes branches du commerce de Bruges : lin, grains et chanvres, colza, manufactures de faïence, toiles unies, blanches, à carreaux et rayées, dentelles et fils à dentelles, étoffes de laine et de teinturerie, en coton, laine et toile; basins, camelots, siamoises; fabrique de teintures en bleu fort estimées, tabac, tanneries, savonneries, amidonneries, raffineries de sel et de sucre, chapellerie, pelleterie, corderie, poterie, foires renommées, gros draps, construction de bateaux de transport et de barques pour la pêche, denrées coloniales.—La population de Bruges est estimée à environ 36 mille ames.—Le sang y est superbe, surtout dans les femmes. Lorsque Philippe-le-Bel, roi de France, vint au XIIIe siècle dans cette ville avec son épouse, celle-ci dit avec dépit qu'elle croyait n'y compter qu'une reine, mais qu'elle en voyait par centaines.—Le peuple de Bruges, généralement peu éclairé, est superstitieux plutôt que fanatique. — Il y a dans ce chef-lieu un athénée, une bibliothèque publique et une académie de sculpture et de peinture. L'imprimerie y était établie en 1476 : c'est à cette année qu'appartient la première impression avec date, ce qui ne prouve pas que Colard Mansion, sur lequel M. Van Praet a donné une notice intéressante, n'ait pu imprimer dès 1472. Le premier livre publié en Belgique avec des figures gravées sur cuivre, du moins à notre connaissance, a été imprimé à Bruges en 1503. Ce sont des méditations sur la passion par frère Lupi ou Wolfs, de l'ordre des frères prêcheurs. La langue la plus familière est la langue flamande. Antoine Sanderus a publié en 1624 une liste des Brugeois célèbres par leurs connaissances. On y voit : Adolphe de Meetkerke, mort en 1591, helléniste et poète latin; Adrien Van de Schrieck, archéologue, mort en 1621; Adrien Willaert, célèbre compositeur, qui florissait en 1599; Antoine Delrio, mort en 1608, théologien; Antoine Meyer, neveu du célèbre historien de ce nom, poète et historien lui-même. Ant. Van Schoonhove, philologue; Bonaventure Vulcanius, philologue; Dominique Lampsonius, poète, antiquaire, sculpteur et peintre; François Modius, philologue, mort en 1597; Jean et Jacques Lernutius, poètes; Jacques Pamélius, né en 1507, théologien; Jacques Rœvardus, surnommé le *Papinien belge*, mort en 1568; Josse Damhouder, né en 1507, jurisconsulte; Marc Lauryn ou Laurinus, protecteur des gens de lettres; Philippe de Maldeghem, poète français, traducteur de Pétrarque, florissait en 1600. Sanderus ne pouvait mentionner Simon Stevin ni Grégoire de Saint-Vincent, tous deux mathématiciens pleins de profondeur et d'originalité. (*Voy.* Blende [Barth].) — Bruges a aussi donné le jour à M. Louis de Potter, homme d'esprit et de talent, dont les faux calculs politiques n'ont pas moins été pernicieux à son pays qu'à lui-même. Après avoir attaqué l'église romaine avec la dernière virulence dans l'*Esprit*

de l'église, les *Lettres de saint Pie V et Scipion Ricci*, il s'avisa de se rallier au parti catholique sous le nom d'*union catholico-libérale*, mais à peine la faction la plus forte et la plus habile de cette ligue fut-elle parvenue à ses fins qu'elle força M. de Potter à renoncer à sa part de pouvoir dans le gouvernement provisoire, dont il avait été l'ame, et qu'elle l'exposa à être pendu par le même peuple qui, quelque temps avant, l'avait été chercher en triomphe. M. de Potter, abreuvé de dégoûts, s'est condamné à un exil volontaire, et est revenu à ses livres, qu'il n'aurait jamais dû quitter. —A Bruges naquirent le docte et modeste Van Praet, conservateur des imprimés à la Bibliothèque du Roi, de Paris, si justement célèbre depuis cinquante ans par l'immensité de son érudition et son infatigable complaisance, et M. Beytz, homme d'une instruction très étendue, mais qui, en s'asseyant dans le sénat belge, a compromis sa réputation de supériorité.—Bruges a vu naître beaucoup de peintres distingués, parmi lesquels, quoi qu'en dise M. Dewez dans son *Dictionnaire géographique*, il ne faut pas comprendre Jean de Bruges, qui vécut à la vérité dans cette ville, mais qui naquit à Maseyck ou à Eyck sur la Meuse, d'où on l'appelle ordinairement Jean Van Eyck. — De Bruges étaient les peintres suivants : Jean Memmelinck, Jacques Van Hoost, dit le vieux, Nicolas Ryckx, J. A. Vander Leepe, François Porbus et son fils, Marc Geerards, Jean Stratanus ou Vander Straeten, Pierre de Witte, Jean Vereycke surnommé *Petit-Jean*, Louis de Deyster, Joseph Van den Kerckhove, Marc Van Duvenède, Suvée, Ducq, Odevaera. — Jean Marchant, en parlant du séjour de Michel-Ange Buonarotti à Bruges, fait deux artistes de ce grand homme, erreur qui a été copiée par Abraham Goelnitz, auteur de l'*Ulysses gallobelgicus*, — Jean Caloigne est un sculpteur encore vivant, et qui a beaucoup de mérite.—Bruges est une des villes importantes de la Belgique, qui a le mieux conservé la physionomie du moyen âge. M. l'architecte Riedd a commencé en 1825 un ouvrage qui le prouve, et qui est intitulé : *Collection de plans, coupes, élevations, plafonds, etc, des principaux monuments d'architecture et de sculpture de la ville de Bruges, depuis le* XIVe *jusqu'au* XVIIe *siècle*. Bruges, Bogaert-Dumortier, in-fol. — Les principaux monuments qu'un voyageur ne peut se dispenser de visiter sont : l'Hôtel-de-Ville, la tour de la halle, l'église St.-Sauveur, celle de Jérusalem et de N.-D. M. Dewez cite l'église de Saint-Donat, mais il a oublié qu'elle n'existe plus. — C'est dans l'église N.-D que se voient les tombeaux de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, et de Marie sa fille. On ignore les auteurs du monument élevé à cette princesse. Quant à celui de son père, la statue en cuivre doré ainsi que les ornements ont été coulés et dorés par Jacques Jongelinck, qui a de plus émaillé les armoiries. Le marbre a été livré et taillé par Josse Aerts et Jean de Smedt. Beaucourt a fait une *Description de l'église de N.-D.* (Bruges, 1773, in-4°.)

DE REIFFENBERG.

BRUGNON, fruit à noyau, espèce de pêche moins grosse, et dont la chair est plus ferme et la peau plus lisse et plus colorée que celles des pêches ordinaires, et qui mûrit à la fin de septembre : le brugnon violet est le plus estimé ; il y en a aussi une espèce musquée.

BRUHL (HENRI, comte de), ministre d'Auguste III, roi de Pologne, et électeur de Saxe, naquit le 13 août 1700, au château de Ganglofsœmmern en Thuringe. Son père, conseiller intime de Saxe-Weissenfels, n'avait pas de fortune et était hors d'état de produire ses cinq enfants; Henri entra en conséquence au service de la duchesse Elisabeth en qualité de page. La sérénité de son caractère et la douceur de ses mœurs lui méritèrent bientôt les bonnes grâces de cette princesse, et plus tard celles d'Auguste II. Dans la suite, le roi le nomma chambellan et se fit accompagner par lui dans tous ses voyages. Brühl profita de

la faveur de son maître, et avait déjà été promu à divers postes importants lorsque le roi mourut à Varsovie, le 1er février 1733. Par un bonheur tout particulier, la couronne royale de Pologne, ainsi que tous les diamants appartenants au roi furent confiés à la garde de Brühl; sans perdre de temps, il se rendit à Dresde, les remit au nouvel électeur Auguste III, et déploya une rare activité pour lui assurer le trône. Depuis, la fortune ne cessa pas un seul instant de favoriser le comte, qui possédait merveilleusement d'ailleurs l'art de se la rendre favorable. Il gouverna son maître avec prudence et adresse. Il éloigna en même temps tous ceux qui auraient pu prétendre à une puissance égale à la sienne. *En 1733 (le 12* mars), il fut nommé président de chambre, et ministre des relations intérieures, puis général d'infanterie en 1742. Auguste III avait investi de sa faveur le comte Sulkowsky; Brühl ne se croyant pas assez puissant pour supplanter son rival, devint son ami et partagea le ministère avec lui. Dans cet intervalle, il épousa la comtesse Kollowrath, favorite de la reine, et par l'entremise de cette dernière il réussit à obtenir l'éloignement de Sulkowski. Dans *les derniers mois de 1748*, il se trouva premier ministre. Quoique possédant la confiance entière d'Auguste III, il s'occupait sans cesse avec une adresse incroyable à éloigner du roi tous ceux qui voulaient en approcher. Aucun laquais ne pouvait entrer au service du roi sans l'agrément de Brühl; et lorsqu'il se rendait à la chapelle, on avait soin d'écarter des avenues qui y conduisaient *les* curieux ou ceux qui espéraient le rencontrer. Auguste exigeait de son ministre qu'il eût une maison montée sur un pied brillant, et qu'il fît beaucoup de dépense. Brühl, passionné pour le luxe et la représentation, satisfaisait volontiers à ces désirs de son royal maître. Il avait 200 domestiques, et payait ses gardes mieux que le roi; sa table était servie avec luxe et profusion; sa garde-robe était la plus brillante et la plus fastueuse qu'on pût voir. « Brühl, disait Frédéric II, était l'homme du siècle qui avait le plus d'habits, de dentelles, de montres, de bottes, de souliers et de pantoufles. César l'aurait compté au nombre de ces têtes frisées et parfumées qu'il ne craignait pas. » Auguste III n'était pas un César; aussi Brühl était-il d'un prix inestimable aux yeux de ce faible prince. Jamais monarque n'a été obsédé d'une manière plus servile. Brühl était toujours à sa suite, passant des journées entières auprès de lui sans proférer une seule parole, tandis que le prince se promenait en fumant nonchalamment, le regardant sans le voir. « Brühl, disait le roi, ai-je de l'argent?—Oui, sire, » c'était sa réponse ordinaire. Mais pour pouvoir la faire, les coffres de l'état s'épuisaient et le pays se surchargeait de dettes. En revanche, on avait diminué l'armée; aussi lorsque la guerre de sept ans éclata, la Saxe ne put mettre sur pied que 17,000 hommes mal équipés, qui mirent bas les armes à Pirna, faute de vivres et de munitions. Cependant Brühl s'était enfui avec le roi en Pologne. On avait sauvé les tableaux et les porcelaines, mais laissé les archives au pouvoir du vainqueur. — Non moins orgueilleux qu'ambitieux, Brühl s'était fait reconnaître pour un descendant du comte Brühl, vayvode de Posen. L'impératrice Elisabeth lui avait conféré l'ordre de Saint-André, et Charles VI l'avait élevé au rang de comte de l'empire. Après la mort de la reine, qui était devenue son ennemie acharnée, le roi lui fit don de l'apanage entier de cette princesse, pour le dédommager de toutes les pertes qu'il avait essuyées en Saxe. Auguste fut à peine de retour à Dresde qu'il y mourut le 5 octobre 1763. Brühl le suivit dans la tombe le 28 du même mois. Il luttait depuis quelque temps contre l'épuisement pour remplir jusqu'au bout les devoirs d'un favori. Le prince Xavier, qui le haïssait personnellement, fit séquestrer, en sa qualité d'administrateur de la Saxe, tous les biens de Brühl, et ordonna une enquête, dont toutefois l'issue fut

de faire passer à la postérité du comte toute la fortune qu'il possédait à son décès; et de fait, il paraît qu'il dut sa fortune immense plutôt à la libéralité excessive de son maître qu'à des moyens illicites. Tout en blâmant son luxe et ses prodigalités, il faut également reconnaître que son amour du faste et de la dépense fut très utile aux arts et aux sciences. Sa bibliothèque fut achetée 60 mille rixdales par l'électeur (environ 240 mille francs). *Voyez : Vie et caractère du premier ministre comte de Brühl*, par Justi (3 vol. de 1760—64); *Curiosa Saxon.* (1763), ainsi que : *Zuverlæssige Lebensbeschreibung des verstorbenen ersten Ministers Graf. v. Brühl, und des verstorb. Cabinetsminist. A. J. Fürsten von Sulkowsky* (Francfort et Leipzig, 1766). Parmi les hommes qui ont porté ensuite avec quelqu'éclat le nom de Brühl, nous ne mentionnerons que l'aîné de ses quatre fils. — Brühl (Frédéric-Aloysius), né à Dresde, le 31 juillet 1739. Sa mère, femme d'une grande sagesse, de beaucoup d'esprit et de sens, l'éleva avec tous les soins imaginables, et fit preuve pendant tout le cours de son éducation d'une grande prudence et d'une sévérité peu commune à son sexe. Brühl étudia à Leipzig et à Leyde, et était déjà à l'âge de 19 ans grand-maître de l'artillerie. Après avoir voyagé par toute l'Europe, il concourut pendant la guerre de sept ans à quelques expéditions des Autrichiens. Après la mort d'Auguste III, il perdit toutes ses places et dignités en Pologne et en Saxe. Néanmoins il se réconcilia plus tard avec Stanislas et fut réintégré dans quelques-unes de ses dignités. Sa résidence favorite était le magnifique château de Pfœrten, dans la Basse-Lusace, où il vécut philosophiquement dans la retraite, partageant son temps entre les devoirs de l'amitié et la culture des sciences et des lettres. Il mourut à Berlin, le 30 janvier 1793. La nature et l'étude avaient fait de lui l'idéal de l'homme du monde. Il était sans contredit l'un des plus beaux hommes de son temps, et possédait une force musculaire presqu'incroyable. Il parlait et écrivait avec beaucoup de facilité et de grâce la plupart des langues de l'Europe. Ses travaux littéraires témoignent de ses connaissances dans la haute littérature et l'art dramatique. Il était virtuose sur le basson et jouait de presque tous les instruments. Il dessinait et peignait avec goût. Il avait acquis les connaissances les plus distinguées en mathématiques, spécialement dans l'artillerie et la pyrotechnie. Pour acquérir des connaissances dans cette première science, il travailla *incognito* pendant une année entière dans une fonderie d'Augsbourg. Son activité était infatigable. Il vivait d'ailleurs avec beaucoup de sobriété, vertu bien rare chez les hommes de son caractère. Il avait sur le sommeil une puissance extraordinaire. Il pouvait s'en passer pendant plusieurs nuits de suite et dormir après assez longtemps pour regagner tout ce qu'il avait perdu. L'art d'amuser était son triomphe. On a publié de lui en 5 parties (1785—90) plusieurs pièces qui furent quelque temps en possession de la faveur publique sur la scène allemande. Une des meilleures est la *Brandschatzung*, composée sur une anecdote historique de la guerre de sept ans. Il a traduit en français l'Alcibiade de Meissner.

BRUINE, en latin *pruina*, petite pluie extrêmement fine, qui tombe très lentement. Elle est le produit ou d'un brouillard qui se résout, ou d'une nuée qui se dissout dans toute son étendue, également et lentement, en sorte que les particules aqueuses ne se réunissent pas en très grand nombre, mais forment de petites gouttes, dont la pesanteur spécifique n'est presque pas différente de celle de l'air. Alors ces petites gouttes tombent insensiblement, et produisent une bruine qui dure quelquefois tout un jour lorqu'il ne fait point de vent. Elle a lieu pareillement lorsque la dissolution de la nuée commence par le bas et continue de se faire lentement vers le haut, car alors les particules de vapeurs se réunissent et se convertissent en petites gouttes, à

commencer par les inférieures, qui tombent aussi les premières ; ensuite, celles qui se trouvent un peu plus élevées suivent les précédentes, et celles-ci ne grossissent pas dans leur chute, parce qu'elles ne rencontrent plus de vapeurs en chemin : elles tombent sur la terre avec le même volume qu'elles avaient en quittant la nuée; mais si la partie supérieure de la nuée se dissout la première et lentement de haut en bas, il ne se forme d'abord dans la partie supérieure que de petites gouttes qui, venant à tomber sur les particules qui sont placées plus bas, se joignent à elles, et, augmentant continuellement en grosseur par les parties qu'elles rencontrent sur leur passage, produisent enfin de grosses gouttes qui se précipitent sur la terre en forme de pluie. (*Voy.* Brouillard, Nuée et Pluie.) — Le P. Thomassin pense que *pruina*, dont nous avons fait *bruine* par la transformation si connue du *p* en *b*, vient du grec *pur* (feu), et il appuie son opinion sur ce qu'en effet la bruine est nuisible aux blés et aux boutons des vignes et des arbres auxquels elle s'attache, et qu'elle brûle plus ou moins.—Du mot *bruine* s'est formé le verbe impersonnel *bruiner*. E. H.

BRUIR, verbe actif, qui ne s'emploie guère qu'en parlant d'une étoffe, et qui indique l'action de l'amortir et d'en diminuer la raideur en la pénétrant de la vapeur de l'eau chaude, à laquelle on l'expose dans une chaudière, en l'y couchant sur le rouleau.

BRUIRE, BRUISSEMENT. Ménage dérive le verbe français *bruire* du latin *rugire*, et ce dernier mot, suivant M. de Roquefort, aurait pour racine le verbe grec *bruchein*, employé dans le sens de frémir, murmurer, d'où a été fait également en grec le mot *bruchê* (murmure, frémissement), et par conséquent le mot français *bruit* (*voy.* ce mot). Mais *rugire* ne s'est dit en latin, il nous semble du moins, que dans le sens de notre mot français *rugir*, qui en est évidemment dérivé, et les Latins avaient pour analogue de notre verbe *bruire* le mot *strepere*, employé dans ce sens par Cicéron et par Tite-Live. D'autres étymologistes ont vu dans le verbe *bruire* une véritable onomatopée, qui, disent-ils, donnent l'idée d'un bruit vague, sourd et confus, comme celui qui s'élève d'une forêt ébranlée par des vents impétueux, comme le bruit qui résulte du fracas des torrents, de l'écoulement des grandes eaux, du soleil qui brûle les feuilles et du dommage causé par la gelée. Ce serait beaucoup étendre l'acception du mot *bruire*, qui nous paraît plus restreinte, et qui ne s'emploie guère qu'à l'occasion du bruit que produisent les flots ou le vent. On dit en effet : *j'entends bruire les vagues, le vent bruyait dans la forêt*; encore, dans cette dernière acception, le mot *bruire* semble-t-il indiquer un effet particulier du vent qui se rapproche, par l'analogie, de celui que font les flots ou les vagues de la mer en se pressant, et qui est spécialement rendu en grec par le verbe *bruô*, qui signifie proprement *verser de l'eau en abondance*, et qui a dû servir directement à former le mot *bruire*. Ce verbe, qui ne s'emploie du reste qu'à l'infinitif, à la troisième personne du temps imparfait de l'indicatif, comme on l'a vu dans les deux exemples cités ci-dessus, et quelquefois au participe présent *bruissant*, a donné naissance au mot bruissement, que l'on a écrit autrefois *brouissement*, comme on disait aussi *brouir*. E. H.

BRUIT. Ce mot, qui appartient au langage usuel, est fréquemment employé dans une foule d'acceptions diverses, soit dans le débit oral de la conversation plus ou moins familière, soit dans le style littéraire ou scientifique plus ou moins brillanté d'expressions poétiques. On l'a fait venir du grec *bruchê*, dont la racine est *bruchein* (*stridere*, bruire, faire un bruit aigu, craquer). Il convient dans cet article de faire ressortir l'idée générale qu'exprime le mot *bruit*, et son importance se manifestera naturellement par l'étude rapide des moyens employés pour le produire, par l'indication de ses usages, et par un aperçu du mécanisme

physique de toutes ses nuances ou degrés divers et des effets moraux qui l'accompagnent. En effet, parmi les phénomènes nombreux qui agissent sur nos sens, le bruit joue un très grand rôle, puisque nous possédons à la fois deux organes d'une grande perfection, l'un pour le sentir ou l'entendre (*voy.* Audition, t. iii, p. 361), l'autre pour le produire, le modifier et le transformer en *voix* et en *parole* (*voy.* ces mots).—On n'a point encore démontré en physique que les phénomènes de chaleur, de lumière, d'électricité et de magnétisme sont produits par le mouvement vibratoire de l'éther, fluide éminemment subtil, qu'on suppose remplir tout l'espace et pénétrer tous les corps. Mais par l'observation, l'expérience et le calcul, on prouve : 1° que le phénomène *bruit* est le résultat du mouvement vibratoire des corps gazeux, liquides et solides; 2° que notre oreille commence à le percevoir lorsque le nombre de ces vibrations s'élève à 32 par seconde et au delà. Le mot *bruit* est alors employé dans sa signification la plus générale, c'est-à-dire pour indiquer le mouvement vibratoire des corps, perçu à l'aide de l'organe de l'ouïe. Lorsque ce mouvement est senti d'une manière confuse et irrégulière, on le désigne encore sous le nom de *bruit*. Mais ce phénomène est appelé *son* lorsque l'oreille apprécie instinctivement sa régularité et toutes les autres propriétés du mouvement vibratoire des corps, dont le calcul fournit ensuite l'évaluation numérique. L'étude du son comprend deux parties bien distinctes, savoir : 1° l'acoustique (*voy.* t. 1er, p. 82), qui le considère hors de nous et indépendamment des sensations qu'il peut produire; 2° la musique, qui le considère en nous, dans les émotions qu'il fait naître, dans les sentiments ou les passions qu'il excite ou modifie. L'étude du bruit, considéré comme un assemblage de sons irréguliers, plus ou moins nombreux et discordants, quoique négligée jusqu'à ce jour, n'en mérite pas moins de fixer un instant notre attention. Elle pourrait de même être divisée en deux sections : la première, ayant pour objet tout ce qui est relatif à sa production, correspond à l'acoustique et doit rentrer dans cette science; la deuxième section traiterait de la signification des diverses sortes de bruit et des émotions qu'elles excitent en nous; elle correspondrait à la musique, qui l'associe quelquefois aux sons les plus harmonieux, pour mieux imiter les scènes de la vie orageuse des hommes.— Faisons remarquer maintenant que la distinction établie entre le bruit et le son n'est pas suffisamment exacte. Dans le bruit y a-t-il réellement irrégularité du mouvement vibratoire? le calcul fournit-il une évaluation numérique différente de celle du son? ou bien n'y a-t-il que perception confuse de sons plus ou moins nombreux et discordants? Cette dernière opinion est plus probable. On pourrait donc penser que si l'on dégage dans un bruit composé, quelque léger, quelque éclatant qu'il soit, tous les bruits simples qui le constituent, chacun de ces bruits simples serait appréciable par notre oreille, et deviendra dès ce moment un *son*. (*V.* ce mot et l'art. Musique.) Quelle variété, quelle multiplicité de mots dans les diverses langues pour exprimer, soit l'idée générale du bruit, soit les mêmes ou les différentes sortes de bruit! et cependant, nous dit-on, l'imitation de ce phénomène ou l'onomatopée a présidé à la formation première des langues! Bornons-nous à indiquer ici les principaux termes qui ont servi aux Grecs et aux Latins à désigner un grande variété de bruits. Cette indication a pour but de mettre sous les yeux de nos lecteurs les noms que nous avons puisés dans ces deux langues anciennes, et ceux qui sont susceptibles d'enrichir encore, soit notre langage usuel, soit la nomenclature des sciences et des arts. 1° Noms grecs : *bruchê, psophos*, bruit en général; *patagos*, grand bruit, fracas, bruit de la mer, du tonnerre, du vent; *klaggê* (prononcez *klangué*), bruit clair et sonore ou des trompettes; *trismos*, bruit d'une porte qui crie; *psitturisma*, doux bruit, mur-

mure agréable ; *krotos*, bruit produit par un battement quelconque ; *phonê*, *échô*, bruit de la voix ; *thorubos*, grand bruit, tumulte, tintamarre ; *kraugê* (prononcez *krauguê*), bruit de clameur, vocifération, criaillerie, criarderie ; *kodonismos*, tintement d'oreille ; *bombos*, bourdonnement ; *thrullos*, bruit de chuchotement, murmure ; *ligus*, qui fait un bruit clair ; *popusma*, sifflement pour appeler et pour flatter un cheval ; *eris*, bruit, querelle ; *phêmê*, bruit public, nouvelle ; *doxa*, bruit, renom, réputation. 2° Noms latins : *sonitus*, bruit ou son ; *murmur*, *murmurillum*, *admurmuratio*, *obmurmuratio*, *mussatio*, *mussitatio*, murmure, mussitation, gronder, grommeler ; *fremitus*, *fremor*, frémissement ; *susurrus*, *susurrum*, *susurramen*, *susurratio*, léger murmure, bruit sourd ; *fragor*, fracas ; *clangor*, bruit aigu et glapissant ; *stridor*, strideur, bruit aigre, perçant ; *strepitus*, bruit rude, retentissant ; *crepitus*, *crepitatio*, craquement, crépitation ; *frendere*, grincer des dents, *bombus*, bourdonnement ; *plausus alarum*, bruit du battement des ailes ; *poppysmus*, claquement des mains qui applaudissent ; *stlopus*, bruit du claquement sur une joue enflée ; *rumor*, bruit, nouvelle qui court, rumeur ; *fama*, renom, renommée, bruit de bonne ou mauvaise réputation ; *tumultus*, tumulte, bruit, émeute, sédition ; *turba*, *turbamentum*, *turbatio*, trouble, bruit, mouvement populaire, remuement séditieux. Ajoutons encore à tous ces noms les suivants, qui sont des onomatopées : *cliquetis* des armes, *gazouillement* des oiseaux, *glou-glou* de la bouteille, *tac-tac* du moulin, *tic-tac* d'un chronomètre ou montre, et nous aurons réuni, sinon tous, du moins un nombre suffisant de termes pour indiquer les diverses sortes de bruit, et les acceptions que ce mot a reçues dans un grand nombre de locutions, soit du langage familier, soit du style oratoire et poétique. Ces locutions se trouvant dans tous les dictionnaires classiques des langues grecque, latine et française, nous devons renvoyer à ces sources pour des documents qui seraient ici superflus. — Cet aperçu rapide sur le bruit envisagé sous les points de vue physique et philologique a dû précéder l'exposé des notions que nous fournira l'observation des corps naturels. Tout en s'avouant son ignorance sur la nature du fluide éthéré qu'on présume devoir remplir tout l'espace, et dans lequel se meuvent les corps célestes, l'intelligence humaine peut encore analogiquement supposer une sorte de bruit résultant des mouvements plus ou moins rapides de translation, de rotation et de nutation de ces grandes masses astronomiques, soit stellaires, soit planétaires ; mais elle ne possède aucun moyen de vérifier son hypothèse. Le phénomène supposé est tellement hors de la sphère de son action qu'il est impossible de l'y amener, du moins pour le percevoir directement. On ne peut l'admettre qu'hypothétiquement ; mais nous entendons distinctement les bruits très variés du vol des oiseaux, des insectes et de quelques poissons (*voy.* t. VIII, p. 99), ceux de la marche sur le sol des quadrupèdes et des reptiles, et nous savons de plus que les animaux vivant dans l'eau, et ceux qui creusent le sol, y produisent de véritables bruits, qui sont perçus par les autres habitants de ces deux milieux, lorsqu'ils sont pourvus d'organes auditifs. Nous formons ainsi un premier groupe de bruits produits par les mouvements de translation des corps dans les milieux ambiants. Nous devons le faire suivre immédiatement de tous ceux que déterminent les mouvements intestins du globe terrestre, les éruptions volcaniques et les phénomènes météoriques, caractérisés par des mouvements de translation en divers sens des matériaux qui constituent, soit l'écorce, soit l'atmosphère terrestre. A ce deuxième groupe nous rattachons le bruit produit par les aérolithes ou pierres tombées du ciel. — L'action que les vents ou grands courants d'air atmosphérique exercent sur tous les corps de la surface du globe, y déterminent des mouvements vibratoires, qui

sont quelquefois des sons ou bruits appréciables, tels que le sifflement des cordes et des portes; mais le plus souvent ce sont de vrais bruits, tels que le mugissement de la mer, le souffle du vent heurtant les édifices, les montagnes, agitant les plantes herbacées, les arbustes, les forêts, brisant les branches et les troncs des plus grands arbres, les déracinant même quelquefois. Si l'imagination est mollement portée aux douces rêveries par le bruissement du feuillage qu'agitent les zéphyrs au sein d'une campagne riante, la raison humaine la plus élevée ne peut contempler sans effroi le spectacle affreux des ravages produits par la tempête, et surtout par les terribles ouragans de la zone torride. Le bruit sourd, le souffle impétueux qui accompagne ces grandes commotions de l'atmosphère, suffit seul pour imprimer un sentiment de terreur à tous les êtres animés. — Fixées au sol, immobiles, les plantes ne donnent lieu à des bruits que par l'agitation de leurs parties plus ou moins flexibles. Les mouvements qu'on observe dans la sensitive, l'*hedisarum girans*, ne sont point assez rapides pour produire le plus léger bruit; mais on connaît une plante, dite *sablier élastique* (*hura crepitans*), dans laquelle, lors de la maturité du fruit, les pièces qui composent les capsules se séparent brusquement, éclatent avec bruit, et lancent au loin leurs graines. Quelque rapides qu'on suppose l'ascension et la descente de la sève, quelque accéléré que soit l'accroissement des tiges, ces mouvements ne peuvent donner lieu à des bruits susceptibles d'être perçus. L'expression populaire *entendre l'herbe qui pousse* est une métaphore, une exagération pour exprimer l'acuité de la finesse de l'ouïe. Mais si les végétaux sont en général muets et silencieux, à cause de la privation de mouvements, on doit s'attendre à ce que les animaux pourvus d'organes musculaires très variés, destinés à mouvoir des gaz, des liquides et des solides, produiront, en outre de la voix et de la parole, un très grand nombre de bruits, que les physiologistes, les médecins et les naturalistes devront étudier avec soin. — En envisageant sous un point de vue général tous les mouvements vibratoires bruyants que produisent les êtres animés, il convient d'en former deux ordres: le premier comprend tous les bruits qui se passent dans l'intérieur des animaux, sans servir à les mettre en relations réciproques; le deuxième ordre renferme tous ceux à l'aide desquels les animaux s'appellent, établissent leurs relations et communiquent entre eux. Dans le premier ordre se trouvent les bruits du cœur et des vaisseaux pendant leurs battements (*voy.* les mots COEUR, POULS, VAISSEAUX), les divers bruits de la respiration (*voy.* ce mot et l'article STÉTHOSCOPE), plus ceux du bâillement, du hoquet, de la toux, de l'éternument, du cracher, du moucher, du soupir, du gémissement, du sanglot et du rire, observés dans les divers âges dans les deux sexes de l'espèce humaine, auxquels il faut joindre les mêmes bruits observables dans la série des animaux, toujours sans y comprendre les phénomènes de la voix, du chant, de la parole. Pour compléter ce groupe de bruits inutiles pour la manifestation des actes de l'intelligence, il faut comprendre dans cette énumération physiologique tous ceux produits par les gaz qui parcourent les voies intestines. On les désigne dans la pratique médicale sous les noms d'*éructations*, de *borborygmes* ou *gargouillements*, de *flatuosités* et de *vents*.—Dans le deuxième ordre ou celui des bruits significatifs, il faut d'abord distinguer ceux produits par le larynx et la bouche, dont il sera traité aux articles VOIX et PAROLE, et mentionner ensuite les divers bruits qui, à défaut de la voix, peuvent servir au même but. Parmi ces derniers, qui n'ont point été suffisamment étudiés, il faut ranger le bruit que les animaux produisent par le choc de leurs parties, soit entre elles, soit contre un corps étranger, ou par d'autres mécanismes : tels sont le bruit que les lapins font avec leurs pattes de derrière, le claquement

du bec des cigognes, le petit bruit causé par les vrillettes, par le brachine-pétard, le bourdonnement d'un grand nombre d'insectes (*Voy*. t. VIII, p. 99.) Nous devons nous borner à un très petit nombre d'exemples de ces bruits significatifs, parce que nous aurons occasion d'en indiquer plusieurs dans divers articles de cet ouvrage ; tels sont les mots *crocro* bruit fait par un poisson, *feutement* et *rourou* des chats, *grognement* des cochons, des chiens hargneux ou en colère; le bruit de scie de la panthère, le rugissement des lions, etc., etc.)—Nous terminerons par un aperçu sur tous les bruits produits dans les sociétés humaines : les uns sont le résultat du mécanisme des instruments employés dans tous les métiers et les arts industriels, depuis les plus silencieux jusqu'aux plus bruyants. Quant aux autres, ils prennent un caractère très remarquable : en effet, l'intelligence humaine, grandissant sous l'influence de la civilisation ancienne et moderne, ne s'est pas bornée à étendre sa puissance par la voix, par la parole., par les chants religieux, nationaux, guerriers, par l'invention des plus puissants moyens de destruction, elle a su donner encore une signification au bruit. En effet, tantôt la cloche sonore appelle les fidèles au temple, tantôt le gros bourdon vibre dans les grandes solennités religieuses, ou devient le tocsin qui remplit l'air de ses sons lugubres pendant les calamités publiques et la lutte des partis; tantôt l'explosion terrible des foudres de la guerre devient *la dernière raison* des chefs de nations; ici les détonations du salpêtre servent à la science pour apprécier la vitesse du son; parfois les détonations sont des honneurs rendus aux personnages plus ou moins élevés dans la hiérarchie sociale, ou bien elles annoncent les grandes fêtes nationales. Lorsque, menacé d'être englouti dans les flots avec son navire, l'homme espère encore être entendu dans la haute mer ou près d'une côte hospitalière, il n'a d'autre ressource que le bruit, et celui du canon signale sa détresse. Enfin, son génie, dirigeant dans les déserts de l'Océan des flottes nombreuses dans l'obscurité des nuits, transmet sa volonté malgré la violence de la tempête, et signale encore par la détonation du salpêtre ses ordres, formulés par le bruit auquel il a su donner une valeur de combinaisons numériques, significatives de toutes ses prévisions pour les moments du danger.—Nous renvoyons aux articles COMMOTION et DÉTONATION l'indication des grands effets physiques et moraux du bruit sur l'organisme animal.—Voici enfin une dernière remarque : on a pu voir qu'un grand nombre de mots, qui sont de vraies onomatopées, existent dans les langues pour exprimer la variété et la multiplicité des bruits; on a pu constater que la signification de ce nom, pris dans son sens propre ou au figuré, était très nuancée: nous n'avons donc plus qu'à indiquer la non-existence de synonymes de ce substantif dans notre langue, et le petit nombre de mots dont il est le radical, savoir : *bruire*, *bruissement*, *bruyant*, *bruyère*, *bruyamment*, *ébruiter*, *ébruitation*, *ébrouer*, *ébrouement*, *rabrouer*. Dans l'ordre naturel des choses humaines, après le mouvement vient le repos; au bruit doit succéder le silence. λ.

BRUIX (EUSTACHE), né à Saint-Domingue en 1757, et mort à Paris le 18 mars 1805, était d'une famille originaire du Béarn, et dont plusieurs membres s'étaient fait un nom dans les armes. Il passa de très bonne heure en France, et ce fut à Paris qu'il reçut les premiers éléments des sciences qui devaient développer son penchant pour les dangers et les hasards de la mer. Il avait à peine atteint l'âge de quinze ans, qu'il s'embarqua comme simple volontaire sur un vaisseau marchand, et le métier dans lequel il devait s'illustrer un jour lui était en quelque sorte déjà familier lorsqu'il fut nommé garde de la marine à Brest, en 1778. Il fit ses premières campagnes dans la guerre d'Amérique, sur les frégates le *Fox*, la *Concorde* et la *Médée*, et sous les amiraux d'Orvilliers, de Grasse et d'Estaing, et

obtint, en 1784, le commandement du *Pivert*, puis en 1792 celui de la *Sémillante*. Il venait d'être appelé au commandement de l'*Indomptable*, lorsqu'en 1793 il fut compris dans la mesure générale prise en France à l'égard des anciens officiers du corps de la marine. Rendu en 1794 à son service, il remplit jusqu'en 1796 les fonctions de major-général de l'escadre commandée par l'amiral Villaret, fut nommé ensuite major-général de la marine à Brest, puis directeur de ce port, et enfin vice-amiral et ministre de la marine, après avoir rempli les fonctions de major-général de l'armée navale destinée à l'expédition d'Irlande, qui échoua, comme on sait, mais dans laquelle il fit preuve d'une grande habileté, ainsi que dans les manœuvres de la flottille de Boulogne, dont le commandement lui fut confié en 1804. (*Voy.* Boulogne-sur-Mer [Camp de], tom. viii, p. 33 et suiv.).—On a de lui un *Essai sur les moyens d'approvisionner la marine* (1794, in-8°), et il a été publié une *Notice historique* sur sa vie (1805, in-8°).

BRULER, brûlement des corps. La coutume de brûler les corps, au lieu de les inhumer, était presque générale chez les Grecs et chez les Romains. Elle a précédé, chez les premiers, le temps de la guerre de Troie. Il ne faut cependant pas en inférer que ce fût la seule, ni même la plus ancienne. Il paraît bien démontré que l'on commença par inhumer les corps, en les rendant à la terre; mais les deux usages paraissent aussi avoir subsisté en même temps à Rome. Sylla, victorieux de Caius Marius, fit déterrer son corps et le fit jeter à la voirie; et ce fut sans doute par la crainte d'un pareil traitement qu'il ordonna que son propre corps fût brûlé après sa mort. Quoi qu'il en soit, il fut le premier des patrices cornéliens à qui on éleva un *bûcher* (*voyez* ce mot). Voici comment la chose se pratiquait : le mort, couronné de fleurs et revêtu de ses habits les plus magnifiques, était posé sur le bûcher, que les plus proches parents allumaient avec des torches, en détournant le visage, pour témoigner qu'ils ne lui rendaient qu'avec répugnance ce triste et dernier devoir. Dès que le bûcher était consumé, la mère, les sœurs ou les parentes du défunt, vêtues de noir, ramassaient les cendres et les os, et les mettaient sous leurs habits pour les emporter et les enfermer ensuite dans une urne. Les fils recueillaient de la même manière les restes de leur père, et, à défaut d'enfants ou de veuve, ce devoir était rendu par les autres parents ou par les héritiers. Les consuls ou les premiers officiers des empereurs ramassaient les ossements de ceux-ci : au décès d'Auguste, les premiers de l'ordre équestre s'acquittèrent pieds nus de ce devoir religieux. Avant de se retirer, les assistants criaient au défunt : « *Vale, vale, vale; nos te ordine quo natura permiserit cuncti sequemur.* Adieu, adieu, adieu ; nous te suivrons tous quand la nature nous l'ordonnera. »—Au rapport de Pline, l'usage de brûler les corps n'était pas fort ancien lorsqu'il écrivait, et néanmoins Plutarque, dans sa vie de Numa, dit que ce prince fut inhumé, parce qu'il avait expressément défendu en mourant que l'on brûlât son corps : ce qui serait une preuve en faveur de l'ancienneté d'une coutume qui, du reste, semble avoir été en horreur à plusieurs peuples. Hérodote rapporte que les Perses la détestaient et la regardaient comme impie, par suite du culte qu'ils rendaient au feu. Les Égyptiens n'étaient pas non plus dans l'usage de brûler les corps morts, mais par une autre raison : selon eux, le feu était une bête inanimée, et ils pensaient qu'il n'était pas permis de donner les corps morts à dévorer à des bêtes. Macrobe; qui vivait à la fin du ive siècle de l'ère chrétienne, assure (livre vii de ses *Saturnales*) que de son temps la coutume n'était plus, à Rome, de brûler les corps des morts. On croit qu'elle cessa sous l'empire des Antonins.—Avant l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, on brûlait plus souvent les corps qu'on ne les inhumait, et cet usage dura jusqu'aux

derniers temps du paganisme. César rapporte (*De bell. gall.*, liv. vi) que peu de temps avant son arrivée dans cette province, on faisait brûler avec le cadavre d'un grand seigneur ses esclaves, ses vassaux et tous ceux qu'il avait désignés lui-même avant sa mort pour l'accompagner dans l'autre monde. On vit souvent aussi chez les Celtes, au rapport de Diodore de Sicile (liv. v, pag. 306), un fils, ou un amant inconsolable, jeter dans le bûcher de son père ou de l'objet adoré des lettres qui dans la croyance commune de ces temps, devaient lui parvenir et l'entretenir du regret que causait sa perte. Ce peuple, qui professait le dogme de l'immortalité, croyait voir d'ailleurs, dans la pompe dont il entourait une froide poussière l'apothéose et la gloire de l'ame, qui, libre enfin des liens terrestres, a᷉paraissait dans sa forme divine.— Il est certain que l'usage de brûler ainsi les corps et d'en faire recueillir les cendres par les mains religieuses de ceux qui survivaient aux objets de leur tendresse et de leur vénération offrait quelque chose de poétique et de touchant, qui enlevait à la mort ce qu'elle a de plus triste et de plus repoussant; et l'urne dans laquelle les mânes sacrés d'un époux ou d'un père étaient renfermés, toujours présente aux yeux et à la pensée, devait exercer plus d'influence sur l'imagination et le moral que tous ces marbres fastueux que notre orgueil fait élever à grands frais loin de nous, et dont l'abandon et l'isolement prématurés accusent bientôt notre indifférence et notre légèreté. Les païens nous sembleraient de tout point avoir eu en ceci l'avantage sur nous, si le perfectionnement et le développement des arts libéraux ne nous avaient donné plus de moyens matériels qu'ils n'en eurent jamais à leur disposition de faire reproduire, sur la toile ou sur l'ivoire, par le ciseau du sculpteur ou le burin de la gravure, les traits chéris de ceux que nous avons aimés, et si la religion surtout ne nous enseignait qu'il est des actes et des vertus par l'exercice desquels le souvenir d'un nom peut se propager de lui-même bien plus sûrement encore que par tous les moyens empruntés à l'art, et bien au-delà du temps où il ne restera plus de traces de notre dépouille mortelle, et même des lieux où elle aura pu être déposée.—Chez les modernes, la coutume de l'inhumation a été généralement admise; il n'y a eu d'exception à cette règle que pour des cas particuliers, tels que le besoin de se soustraire à des causes épidémiques que la putréfaction des cadavres pouvait augmenter, ou la difficulté de creuser la terre pour procéder aux inhumations. Ces deux intentions, par exemple, avaient dicté les mesures ordonnées par le gouvernement russe, dans une grande partie de l'empire, pendant l'hiver de 1812, à l'égard des soldats prisonniers, français ou autres, qui avaient échappé au fer des populations qu'ils étaient venus provoquer chez elles, et aux rigueurs d'un climat cent fois plus inexorable encore, et qu'achevaient de décimer des épidémies causées par les fatigues, les privations et les maux de tout genre qu'ils avaient eu à endurer. Pendant quelque temps, la haine de ces populations, entretenue par leur superstition, leur avait fait refuser tout concours à l'inhumation de ceux qui mouraient ainsi sous un ciel rigoureux, si loin de la patrie, et n'ayant pour les accompagner dans la tombe que les malédictions de leurs ennemis, et, le dirons-nous, le coup d'œil impassible de leurs frères d'armes, qui en étaient réduits au point d'envier presque le sort de ceux qui voyaient arriver le terme de leurs souffrances. Un lieu séparé, un lieu marqué dans beaucoup d'endroits de la réprobation des Russes, était réservé à leur sépulture; mais la terre se refusait à recevoir leurs dépouilles comme, de leur vivant, le ressentiment de populations naturellement hospitalières les avait poursuivis d'asile en asile; les mains exténuées et découragées de leurs compatriotes ne pouvaient creuser qu'à demi le lit où ils devaient reposer du sommeil éternel, et leurs corps, en partie couverts seulement par la neige, vinrent, au retour d'une saison

moins rigoureuse, se remontrer aux regards attristés et réclamer de nouvelles funérailles, qui, cette fois, leur furent accordées par des mains et par des cœurs que la réflexion avaient déjà dépouillés de toute haine et de tout ressentiment, pour les reporter à la source de tant de maux. Ils purent reposer enfin, dans une terre redevenue hospitalière à la mort, la face religieusement tournée vers la patrie qu'ils ne devaient plus revoir, et que ne devaient revoir qu'un bien petit nombre de ceux-là mêmes qui leur rendaient ce dernier devoir. Mais, pendant ce temps, des ordres généraux avaient été donnés dans la plupart des gouvernements de la Russie, où l'on brûla pendant long-temps les corps de ceux qui avaient ainsi succombé, avec tous les effets d'habillement qui leur avaient appartenu : spectacle d'autant plus douloureux qu'il se rattachait la plupart du temps à leur bûcher un tout autre ordre d'idées que celles qui présidaient aux bûchers des anciens.—Quant au *brûlement volontaire des vivants*, à cet hymen affreux, à cette association monstrueuse de la vie et de la mort sur le même bûcher, on sait qu'il existe encore malheureusement dans les Indes, où il est entretenu par la superstition depuis plus de 4,000 ans. Nous avons déjà eu occasion d'en dire quelque chose à l'article BRACHMANES; nous y reviendrons dans un article spécial au mot SUTÉE. E. H.

BRULERIE. Ce mot a deux acceptions bien distinctes et qui diffèrent largement dans les arts industriels : 1° une *brûlerie* se rapproche, sous plusieurs rapports, d'une *distillerie*; 2° la *brûlerie des bois dorés et des tissus d'or et d'argent* est une spécialité qui n'a rien de commun assurément avec la production de l'alcool. Nous traiterons de celle-ci à l'article DISTILLATION, et nous ne nous occuperons ici que de la *brûlerie des bois dorés et des tissus d'or et d'argent*. De grandes quantités d'or et d'argent ont été pendant long-temps perdues, parce qu'on ignorait alors le moyen simple et peu coûteux de reprendre ces métaux précieux aux matières de luxe sur lesquelles ils avaient été appliqués en lames si minces qu'on regardait presque comme impossible de les restituer. Il s'en faut bien que cette extraction soit négligée aujourd'hui. On pousse même à cet égard la vigilance à un point qui ne semble pas justifié aux yeux de ceux qui sont étrangers aux moyens qu'on emploie et à l'importance des résultats qu'on obtient. — *Procédé.* Pour les bois dorés, on a d'abord recours à un trempage dans l'eau bouillante, et qui a pour but de dissoudre la colle de la dorure. L'exposition de ces bois à la vapeur très chaude de l'eau dans un milieu hermétiquement fermé a un effet encore plus prompt et plus certain. Les feuilles d'or, détachées du mastic sur lequel elles reposaient, tombent au fond d'un vase, et on peut hâter cet effet à l'aide d'une brosse. Mais il ne faut pas croire que ces lames d'or, d'une ténuité presque incalculable, se trouvent complètement isolées : elles entraînent toujours avec elles une quantité de *blanc* ou de mastic infiniment plus pesante qu'elles mêmes. C'est cette espèce de magma (pâte) qui doit être recueilli, desséché, pilé dans un mortier et exposé ensuite à un feu de moufle pour brûler tout ce qui reste de combustible, tel que la colle ou l'huile, etc., qui entraient dans la composition du *blanc* ou *assiette* de la dorure. Les mêmes procédés sont applicables aux plâtres dorés, etc. Quant aux tissus dorés et argentés divers, tels que galons, gazes, etc., il ne s'agit d'abord que de les brûler directement et d'en recueillir les cendres. Peut-être cependant y a-t-il moins de risque de perte à dissoudre la soie des tissus de cette espèce qui sont recouverts de métaux précieux en les soumettant à l'ébullition dans une forte lessive d'alcali caustique. La soie se saponifie, et en étendant ce produit d'une grande quantité d'eau on peut recueillir la poussière métallique au fond du vase. Les métaux ainsi obtenus sont fondus dans un creuset et soumis ensuite à l'affinage.

PELOUZE, père.

BRULOT. Tous les navires, quelle que soit leur dimensions, peuvent être affectés à l'usage auquel on destine ce que l'on nomme des *brûlots* en marine. On a vu les Anglais consacrer jusqu'à de vieilles frégates au service de brûlots : dans la fameuse expédition incendiaire contre la division française mouillée en rade des Basques, près de Rochefort, on vit de très forts bâtiments de guerre sauter en l'air à côté des vaisseaux à bord desquels ils devaient porter l'incendie. — On choisit ordinairement pour faire des brûlots les vieux navires que l'on veut sacrifier à cet usage, et l'on retire même du peu de solidité de ces bâtiments un avantage que n'offriraient pas les constructions neuves. Les vieux bâtiments, en ne présentant pas à l'explosion l'obstacle qu'elle éprouverait pour rompre des membrures et des bordages encore forts, favorisent l'effet qu'on veut obtenir par la dispersion des projectiles et des matières inflammables. Ainsi, en employant de vieux navires comme machines incendiaires, on fait un sacrifice de moins et on obtient un avantage de plus. — La préparation des brûlots ne repose sur aucune donnée invariable. La disposition des lieux, la nature des moyens et l'espèce des navires dont on peut disposer modifient à l'infini l'armement de ces sortes de navires. Depuis peu, les marins grecs sont parvenus à perfectionner avec une supériorité qui n'avait pas encore eu d'exemple la science qui doit présider à ces funestes moyens de destruction. — Nous ne présenterons ici que la définition la plus générale que l'on puisse attacher au mot de *brûlot*, dans l'acception qu'on lui donne communément en marine.—Le but qu'on se propose en envoyant un brûlot à l'ennemi est celui de faire sauter avec le brûlot le bâtiment sur lequel on a dirigé celui-ci. Pour parvenir à obtenir ce résultat, on place des barils de poudre dans la cale du brûlot; on remplit son entrepont et on couvre son pont de la plus grande quantité possible d'artifices; on garnit son gréement de cravates et de panaches inflammables, et on a soin de suspendre au bout de ses vergues des grapins qui puissent s'accrocher aux manœuvres du navire qu'il s'agit d'incendier. Lorsque le brûlot a un entrepont et des sabords, on a soin de ménager à l'incendie que l'on prépare toutes les issues qu'il faut ouvrir à la flamme pour qu'elle puisse se répandre à l'extérieur et embraser tous les objets qu'on veut lui faire dévorer. — Après avoir ainsi disposé toutes les matières qui doivent prendre feu instantanément, on verse sur la mâture, le gréement, le pont et les bordages intérieurs et extérieurs du navire, autant d'huile de térébenthine qu'on peut en répandre. Cette substance si inflammable est destinée à donner une nouvelle activité au feu et à servir de conducteur à l'incendie dans les parties où il pourrait s'arrêter. — Entre les barils de poudre, les saucissons et les pots à feu placés dans la cale, l'entrepont ou sur le pont, on sème des bombes farcies, des grenades panachées, qui doivent éclater dans un temps calculé par les artificiers. On a poussé quelquefois si loin la précision dans ces sortes de préparations que l'on a retrouvé dans des débris de brûlots des horloges grossièrement faites, au moyen desquelles on était parvenu à régler mécaniquement l'heure à laquelle devait partir l'artifice.—Dans les diverses compositions employées dans le munitionnement des brûlots, on remarque principalement les objets que l'on désigne sous les noms de *fagots*, *saucissons*, *panaches*, *rubans de feu*, *cravates* et *barils ardents*.—Les *fagote* sont des gerbes de sarments de vigne, que l'on trempe dans un liquide composé de résine, de brai sec, d'huile et d'esprit de térébenthine, de poudre et de salpêtre pulvérisé.—On nomme *saucisson* un long sac de toile goudronnée farci de soufre, de salpêtre et de poudre en poussière. — Les *panaches* sont des mèches de chanvre trempées dans une mixtion de poudre, de soufre et d'huile de térébenthine.—Les *rubans à feu* se font en

trempant des paquets de copeaux de menuisier, dans une décoction d'huile de lin, d'esprit-de-vin et de térébenthine, saturée de poudre, de brai sec et de soufre. — Les *cravates*, dont on enveloppe les haubans, calhaubans et les principales manœuvres du brûlot, sont de longues mèches d'étoupe ou de serpillière usée, que l'on plonge dans une préparation semblable à celle dont nous venons de parler.—Les *barils ardents*, destinés à être placés dans le haut de la cale ou l'entrepont et à faire explosion, renferment de la poudre, du suif et du goudron; ils contiennent aussi quelquefois des *grenades farcies* et des *lances à feu*, qui éclatent à l'instant où le baril s'enflamme.—On concevra aisément, en lisant ce simple exposé des objets principaux qui entrent dans le munitionnement des brûlots, l'effet que l'on doit attendre de ces sortes d'appareils destructifs. Mais, pour obtenir tous les résultats qu'on peut en espérer, il faut, autant que possible, que les brûlots ne soient envoyés que pendant la nuit : pendant le jour, il serait trop facile à l'ennemi de se prémunir contre ce genre d'attaque, pour qu'il se laissât surprendre sans précaution par l'abordage de ces sortes de navires, dont il est toujours aisé de deviner l'espèce dès qu'on peut les apercevoir, fût-ce même de très loin. — Des hommes dévoués à une mort presque certaine ont quelquefois réussi à diriger des brûlots avec un appareil bien moindre que celui dont nous venons de donner une idée : munis de quelques chemises soufrées, qu'ils allaient clouer dans de légères embarcations sur le bordage du navire qu'ils voulaient incendier, ils ne pouvaient que bien difficilement, dans une expédition aussi hasardeuse, échapper à la vengeance des équipages qu'ils avaient essayé de faire sauter. — Anciennement, l'usage des brûlots était une chose tellement consacrée et prévue pour les besoins ordinaires de la guerre maritime qu'il existait dans la marine des officiers désignés sous le nom de *capitaines de brûlots*. Aujourd'hui, on ne connaît plus cette dénomination, et les brûlots ne deviennent qu'accidentellement un moyen de destruction contre les flottes ennemies. La promptitude avec laquelle on peut, dans un instant donné et avec les ressources nécessaires, transformer en brûlots les navires et les embarcations ordinaires, rend pour ainsi dire inutile la longue prévoyance et les vastes préparatifs qui auparavant présidaient à l'armement de ces sortes de bâtiments spéciaux. Espérons que bientôt l'humanité, qui doit aujourd'hui régler entre les nations civilisées jusqu'aux moyens qu'elles ont de s'entre-détruire, finira par proscrire entre les peuples belligérants l'emploi funeste des brûlots. C'est déjà bien assez que la guerre subsiste encore, sans que l'on cherche à ajouter aux horreurs qu'elle laisse sur ses traces les ravages nouveaux que peut inventer le génie perfectionné de l'homme policé. Les arts enfantés par la civilisation ne devraient tourner qu'au profit de l'espèce humaine. ED. CORBIÈRE.

BRÛLOT, dit *Perrault*, est aussi le nom d'une certaine machine (*catapulta incendiaria*) dont les anciens se servaient pour lancer des dards, à laquelle était attachée une matière combustible qu'on allumait lorsqu'on les voulait darder. — On appelle encore de ce nom, dans les manufactures de glaces, une sorte de polissoir étroit avec lequel on termine certains endroits de la surface de la glace qui ont échappé au poli. — Au figuré, BRÛLOT se dit trivialement d'un morceau de pain, de viande ou d'autre chose, bien épicé de sel et de poivre, qui brûle le gosier de celui auquel on le donne (*buccea incendiaria*); mais on s'en sert plus habituellement pour désigner un homme ardent, inquiet et remuant, qui, par ses discours, excite au tumulte et à la révolte. Les *brûlots* sont souvent plus nuisibles qu'utiles aux causes qu'ils prétendent servir. E. H.

BRULURE (*ustio*), lésion déterminée par l'action d'une chaleur intense appliquée aux organes. Le calorique seul en est l'agent, bien qu'on attribue la pro-

priété de brûler à certains corps désorganisateurs, tels que les acides concentrés, diverses substances corrosives, et dont le mode d'action diffère de celui de la chaleur concentrée : ces agents *cautérisent*, mais ne brûlent pas. La puissance ou le degré d'activité des corps dits comburents est en raison directe de leur capacité pour le calorique et de la facilité avec laquelle ils le transmettent ou de leur faculté conductrice : ainsi, les métaux se trouvent au premier rang, puis les corps gras, et enfin les liquides. On distingue divers degrés de la brûlure, suivant la profondeur à laquelle elle pénètre ; M. Dupuytren en admet six : 1er degré, rubéfaction de la peau ; 2e degré, vésication ou épanchement de sérosité sous l'épiderme ; 3e degré, destruction de la couche superficielle de la peau ; 4e degré, désorganisation de toute l'épaisseur de la peau ; 5e degré, destruction des parties molles subjacentes à la peau ; 6e degré, combustion des os et de toute l'épaisseur d'un membre. — Chacun sait de quelle sensation douloureuse la brûlure est accompagnée ; mais un phénomène bien digne de remarque, c'est la tendance de la désorganisation à se propager au-delà des limites du point primitivement affecté ; de sorte qu'une brûlure légère, au premier aspect, est souvent suivie de graves désorganisations ; aussi les divers remèdes préconisés contre la brûlure ont-ils la plupart pour effet de s'opposer à l'extension du mal. Une foule de remèdes ont été imaginés pour remédier à un accident aussi fréquent que douloureux, et l'*onguent pour la brûlure* est devenu proverbe, comme synonyme de *remède de commère*. Cependant, parmi les recettes populaires, il en est quelques-unes d'assez rationnelles : ainsi, les pulpes de carottes, de pommes de terre, etc., ont pour effet de calmer la douleur par le fait de la fraîcheur qu'elles comportent, et de modérer l'irritation par le mucilage qu'elles contiennent ; l'encre agit aussi par sa fraîcheur et par l'astriction que détermine le gallate de fer qui en forme la base ; la farine absorbe la sérosité qui tend à s'exhaler, et s'oppose à la formation des vésicules, etc. C'est à peu près ainsi qu'on peut interpréter l'action du coton cardé et du duvet du typha, qu'on a vantés dans ces derniers temps ; mais un remède fort simple, et qui, selon nous, mérite le plus de confiance, c'est l'eau froide, dans laquelle on maintient la partie brûlée aussi longtemps qu'il est nécessaire pour prévenir ou modérer la réaction inflammatoire, c'est-à dire pendant plusieurs heures, et même pendant un jour, en ayant soin de renouveler l'eau à mesure qu'elle s'échauffe. Lorsque la partie n'est pas susceptible d'être immergée, on emploie des compresses imbibées d'eau, et qu'on renouvelle souvent. L'eau froide n'a pas seulement l'avantage, déjà très précieux, de calmer immédiatement la douleur, mais encore elle s'oppose efficacement au développement des phénomènes inflammatoires. On peut favoriser son action résolutive en y versant une certaine quantité d'extrait de Saturne (sous-acétate de plomb liquide). Lorsque l'action du calorique a été assez vive pour désorganiser les tissus, les parties mortifiées doivent nécessairement être éliminées par la suppuration : alors les brûlures rentrent dans la catégorie des plaies suppurantes, et réclament un traitement analogue. Les vastes brûlures, par la douleur et la réaction qu'elles occasionnent, entraînent fréquemment des accidents cérébraux ou abdominaux qui causent la mort ; celle-ci peut encore être le résultat des suppurations abondantes fournies par les tissus endommagés. Lorsque deux surfaces naturellement contiguës ont été dépouillées de leurs téguments, il faut les tenir écartées au moyen d'un appareil convenable, afin de prévenir leur adhésion mutuelle. — Les cicatrices qui succèdent aux brûlures ont une tendance prononcée à se rétrécir, à se crisper, de manière à rapprocher les parties circonvoisines : c'est ainsi qu'on a vu des brûlures du dos de la main amener progressivement le renversement des doigts, jusqu'à les mettre en contact avec l'avant-

bras. Il faut donc s'attacher à prévenir ces rétractions en maintenant les parties dans une extension permanente jusqu'à parfaite guérison; si les doigts sont affectés, on les maintiendra sur une palette; si c'est une ouverture naturelle qui soit le siége de la brûlure, on combattra la tendance à l'oblitération, au moyen de corps dilatants. Les procédés à suivre pour obtenir une cicatrice régulière comportent des détails minutieux dans lesquels nous ne pouvons entrer. Enfin, lorsque la cicatrice s'est opérée d'une manière vicieuse, il ne reste plus qu'à l'enlever en totalité et à travailler sur nouveaux frais pour en obtenir une plus régulière. Il nous resterait à émettre quelques considérations sur les moyens préservatifs de la brûlure, mais la simple raison suffit pour y pourvoir : chacun sait ce qu'il convient de faire pour éviter et pour *étouffer* le feu; mais l'incurie, compagne de la misère, rendra toujours ces accidents fréquents parmi les malheureux, qui, pour se préserver de la rigueur des saisons, sont obligés de couver la braise économique. La plupart des brûlures qui affluent pendant l'hiver dans les hôpitaux de la capitale affectent des femmes qui, pendant les longues veillées, se sont endormies dans leur galetas solitaire avec leur *gueux* sous les pieds. — On a prétendu que les accidents occasionés par la foudre n'étaient que le résultat de la commotion électrique, mais il est avéré que les atteintes du tonnerre peuvent occasioner de véritables brûlures, plus ou moins profondes, et qui ne diffèrent des autres que par la stupeur qui les accompagne le plus ordinairement. (*Voy.* FOUDRE.) Un préjugé qui existe encore parmi le peuple, et qui fut long-temps partagé par les chirurgiens, c'est de croire que les projectiles lancés par la poudre à canon brûlent les parties qu'ils traversent; mais l'aspect noirâtre des blessures de ce genre n'est que le résultat de la contusion extrême dont elles sont accompagnées. (*Voy.* PLAIES par arme à feu.) — Il est un genre de brûlure qui constitue un des phénomènes les plus étonnants de la pathologie, phénomène dont l'essence n'est pas encore bien déterminée : c'est celui connu sous le nom de *combustion spontanée*, dont nous traiterons dans un article particulier. FORGET.

On donne aussi le nom de BRULURE, à différents accidents auxquels le soleil, la gelée ou le vent exposent les végétaux. Parmi les arbres fruitiers, les espaliers, et les pêchers surtout, placés à l'exposition du midi, paraissent plus particulièrement sujets à la brûlure. On a coutume d'en attribuer la cause à l'action trop directe du soleil; mais cette cause n'est que secondaire, ce dont peuvent se convaincre ceux qui, dans la vue de remédier à cet accident, imaginent d'emmaillotter leurs arbres de paille, et souvent même de grosses toiles cirées : ils ne font ainsi qu'augmenter le mal, en interceptant l'air, si nécessaire à tous les végétaux. Il faut remonter plus haut pour trouver l'origine de la brûlure. Durant l'hiver, il tombe sur les arbres en général des neiges, des gelées blanches, des givres, du grésil, et toutes sortes de frimas. Lorsque le soleil du midi paraît durant les grandes gelées, toutes ces humidités fondent, et l'eau coule de branche en branche, depuis le sommet, sur la greffe et sur la tige, qui, par leur saillie, font une avance qui retient plus ou moins les eaux. A mesure que le soleil se retire et que la gelée augmente, ces eaux se congèlent sur toutes les parties mouillées, et partout on y voit une incrustation de verglas qui presse fortement sur la peau, et qui cède à une nouvelle action du soleil, et celle-ci à un nouvel effet de la gelée. Ce sont ces dégels consécutifs et ces congélations réitérées qui brûlent les arbres, et l'on conçoit que les espaliers doivent y être plus exposés que les autres arbres. —Les douves, les planches, les tuiles, etc., dont on se sert encore dans le but de soustraire les arbres fruitiers aux suites irréparables de la brûlure, ne sont pas tout-à-fait aussi nuisibles que la paille, parce qu'elles ne privent pas tout-à-fait autant les tiges de l'air qui leur est si né-

cessaire. Quant au remède à employer contre la brûlure, nous n'en connaissons point qui ait une efficacité bien réelle; mais peut-être contribuerons-nous à éclairer les jardiniers et les horticulteurs sur le danger d'une pratique au moins inutile, en faisant remarquer que tous leurs soins aboutissent souvent ici à un résultat tout-à-fait opposé à celui qu'ils cherchent, et que les arbres libres et en plein air sont beaucoup plus rarement exposés à la brûlure que les arbres d'espalier, objet d'une sollicitude et de précautions souvent poussées trop loin. Et, en effet, il y a une bien grande différence pour les résultats entre la brûlure des espaliers, ainsi couverts et emmaillottés, et celle que produisent sur les arbres de plein vent et à l'air libre les gouttes de rosée ou de pluie qui s'arrêtent sur leurs feuilles ou sur leurs jeunes bourgeons. Celles-ci laissent à la place qu'elles occupaient, lorsque leur évaporation se fait trop lentement, une tache à laquelle on donne ordinairement le nom de *blanc*, et qui est bien loin d'avoir les suites fâcheuses de la *brûlure;* on peut même prévenir en grande partie cette maladie, en secouant légèrement, après un orage, les branches des arbres que l'on veut conserver dans leur beauté.—On dit encore que les blés *sont brûlés*, quand la terre trop desséchée ne fournit plus d'aliment aux racines; leur tige alors se sèche, blanchit, et l'épi ne se forme pas. Comme cet accident résulte en général du peu de profondeur du terrain, ou de sa nature graveleuse et sablonneuse, on peut le prévenir également en améliorant le fonds et en y entretenant l'humidité par des plantations et des irrigations. E. H.

BRUMAIRE (18). Cette date rappelle un des plus grands événements de la période orageuse que la France parcourt depuis 89 : c'est ce jour-là, en l'an 1799, qu'est véritablement morte cette république française, fille de la convention nationale; car le gouvernement consulaire ne garda de la république que le nom et quelques formes vaines; et ces formes, et ce nom imposant, Napoléon ne tarda pas à les faire disparaître à leur tour, en montant sur le trône. — Pour faciliter à nos lecteurs une juste appréciation de ce grand événement, examinons la situation de la France à cette époque, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.—La république, jusque là presque toujours victorieuse, venait de perdre l'Allemagne, et ce magnifique présent que Bonaparte avait fait à la France, l'Italie; elle déplorait les défaites que nous rappellent les noms de *Stokach* et de *Magnano*, voyait avec effroi la Suisse envahie et le Var menacé. — A l'intérieur, les partis relevaient la tête, les royalistes parlaient publiquement du prochain retour des Bourbons, les jacobins surtout s'entretenaient de leurs espérances opiniâtres, et le directoire, gouvernement sans force et sans génie, qui quelquefois frappaient les restes de la *montagne* et plus souvent semblait les ménager et les craindre, donnait à la France le droit d'accuser hautement ses sympathies secrètes pour le parti des jacobins. Ce gouvernement sans fixité, sans unité, qui ne donnait de garanties ni à l'ordre ni à la paix, qui n'assurait ni l'indépendance ni la liberté du pays, commençait à lui peser, et cependant on le supportait encore : on attendait un homme qui osât le briser et se mettre à sa place. — Cet homme remportait alors en Égypte quelques-unes de ses plus éclatantes victoires; Bonaparte devina juste, quand il pensa que s'il portait la gloire du nom français sur ce sol antique et lointain, où tant de gloires avaient déjà passé, il frapperait vivement, irrésistiblement, l'imagination nationale. On peut dire de sa belle campagne d'Italie qu'elle fut son premier pas vers le trône, et de son expédition d'Égypte, qu'elle fut le second. — Cependant les succès en Afrique firent bientôt place aux revers; Nelson remporta une grande victoire près d'Aboukir; Sidney-Smith ne fut pas moins heureux à Saint-Jean d'Acre; l'Égypte glissa des mains de Bonaparte; notre flotte presque anéantie et notre armée presque détruite at-

testaient nos revers : c'est au milieu de ces revers que Napoléon, un peu découragé sans doute, apprit par les dépêches de ses frères, Lucien et Joseph, membres du conseil des cinq-cents, les dangers qui nous menaçaient chez nous-mêmes, et la faiblesse toujours croissante du directoire. Il eut bientôt pris son parti, et, confiant à Kléber le commandement de son armée, il s'embarqua pour la France, bravant à la fois et les vents qui lui furent contraires, et les vaisseaux anglais qui couvraient la mer. Cependant on allait arriver sans obstacle à Toulon, lorsqu'on aperçut, sur le flanc gauche de son vaisseau, trente voiles ennemies : heureusement le vaisseau échappa comme par miracle au péril, et le 15 vendémiaire, il mouilla triomphant dans le golfe de Fréjus. L'enthousiasme qui éclata partout sur le passage de Bonaparte fut extrême, et dut bien l'affermir dans l'espoir qu'il caressait déjà : il partit pour Paris *incognito* et descendit sans bruit et sans éclat dans sa maison de la rue *Chantereine*; quelques instants après son arrivée, il allait au directoire, et s'entretenait des intérêts publics avec Gohier, président du gouvernement. C'est le 25 de ce mois qu'il fut présenté solennellement au *directoire* en corps; là, rendant compte de sa présence en France, il dit que ses victoires d'*Aboukir* et de *Mont-Thabor* lui avaient permis de confier sans inconvénient son armée à un habile général, et de voler au secours de la patrie; qu'il la trouvait sauvée et s'en réjouissait. Le directoire, sans se méprendre sur le but de ce brusque retour, dissimula; il ménagea le jeune conquérant, parce qu'il le craignait; il y eut de part et d'autre échange d'hypocrisies. Le président Gohier complimenta Bonaparte sur ses victoires, tandis que s'il eût eu quelque sentiment de ses devoirs et de sa force, il l'aurait fait juger immédiatement et condamner comme déserteur de son armée.—Cependant Bonaparte, en arrivant en France, avait eu un premier mécompte, il croyait trouver le territoire envahi, et trouva le contraire. Masséna venait de remporter sa belle victoire de Zurich; les Anglo-Russes avaient capitulé. Les Anglais, d'autre part, avaient fait une descente en Hollande, mais on les avait repoussés; nous reprenions en Italie une vigoureuse offensive; notre influence s'étendait sur la Suisse, la Hollande, le Piémont; la barrière du Rhin nous appartenait, et Bernadotte avait fortement réorganisé les armées; les dangers les plus imminents étaient donc conjurés; toutefois, Bonaparte ne perdit pas courage; car enfin, cette France que ses conquêtes avaient rendue si puissante, si grande, il ne la retrouvait pas telle qu'il l'avait laissée; les magnifiques résultats du traité de Campo-Formio, nous ne les avions pas reconquis, et l'invasion, repoussée une fois, pouvait tous les jours reparaître plus menaçante que jamais; enfin, la France avait encore besoin de lui. — Il employa cinq semaines à préparer son coup d'état : pendant ces cinq semaines, il interrogeait les partis, calculait leurs forces respectives, et les caressait tous avec une rare habileté : aux jacobins, il dit qu'il consoliderait leur chère république, et que lui seul pouvait le faire; que son gouvernement, plus ferme que celui du directoire les préserverait du retour des Bourbons, de ces Bourbons dont les hommes de 93 ne prononçaient le nom qu'avec un sentiment de haine et de crainte à la fois. Il flatta vaguement les royalistes de l'espoir de rencontrer en lui un nouveau Monck, quand l'heure d'une restauration sonnerait, et que la France se serait assez réconciliée avec les principes monarchiques et le nom de Bourbon : mais c'est dans le parti qu'on appelait alors le parti des *politiques* ou *modérés* qu'il trouva le plus de sympathie : ce parti-là, c'était la généralité, les cinq sixièmes de la France; c'étaient tous les hommes tranquilles, amis de l'ordre et de la paix, par goût ou par calcul, qui forment la majorité sous presque tous les gouvernements; hommes sans passions politiques, toujours prêts à faire

bon marché des principes quand l'horreur de l'anarchie ou de la guerre combat en eux le goût des théories; cet immense parti craignait alors le triomphe prochain des jacobins, de ces jacobins infatigables, qui s'agitaient toujours sans jamais se décourager, et derrière lesquels la France voyait encore des échafauds tout prêts; en cherchant autour d'eux, les *modérés* ne virent que l'épée de Bonaparte, l'épée d'*Arcole* et d'*Aboukir*, qui brillât d'un éclat assez vif pour rallier toutes les dissidences autour d'elle, et qui promît au pays assez de force et de puissance pour faire respecter le pouvoir, en le rendant redoutable aux factions. Il restait cependant un autre parti, que Bonaparte, dans son énergique langage, avait flétri du nom de faction des *pourris;* celui-là ne valait vraiment pas la peine qu'on lui demandât son assentiment; ces *pourris*, que Barras représentait dans le sein du directoire, c'étaient des hommes sans conscience et sans honneur, ne s'occupant des affaires publiques que comme d'un moyen de faire leur fortune; des hommes dont l'ignoble cupidité s'accommodait fort bien du trouble et du désordre, qui favorisaient leurs malversations, et d'un gouvernement sans force, sans dignité, qui *laissait flotter* au hasard les rênes de l'état, et dont l'insouciance fermait complaisamment les yeux sur toutes leurs rapines; ce n'étaient du reste que quelques individus épars. — Comme on le voit, Bonaparte n'avait à surmonter que d'assez faibles obstacles. Il s'entoura avec soin, dès le premier jour, de toutes les notabilités de l'époque: Talleyrand, Régnault de Saint-Jean-d'Angely, Cambacérès, Fouché, Roger-Ducos, Gohier et Moulin, eux mêmes, ces deux patriotes si purs et si zélés, mais hommes d'état médiocres, lui firent assidument leur cour. Dubois-Crancé, ministre de la guerre et fougueux jacobin, venait le consulter avec respect sur les affaires de son département. Il semblait déjà que rien ne se pût faire sans lui.—L'élite des généraux de la république vint aussi se grouper autour de leur jeune compagnon d'armes, qu'ils semblaient déjà regarder comme leur maître futur: Lannes, Murat, Berthier, qui l'avaient suivi en Egypte et en étaient revenus avec lui, attachant leur fortune à la sienne; Jourdan, Augereau, Macdonald, Beurnonville, Leclerc, Lefebvre lui-même, malgré ses sympathies républicaines et ses tendances jacobines, lui formaient comme un brillant état-major; toutes ces gloires militaires du futur empire français semblaient s'inscrire et prendre date pour un avenir qui s'approchait; autour de Bonaparte, comme autour de leur centre naturel, on voyait bourdonner toutes ces ambitions ardentes de soldats parvenus, tous ces appétits insatiables de gloire, d'honneurs et de fortune, qui dévoraient déjà ces généraux de la république, pour lesquels la république n'avait pas fait assez. — Bonaparte comptait donc au nombre de ses partisans les militaires, la plupart des *membres du conseil des anciens*, et puis cette majorité toute puissante dont l'assentiment lui garantissait la consécration de son succès, la majorité du pays. Que pouvaient contre ces partisans quelques républicains purs, mais rares et d'une médiocre capacité, qui devinaient dans Bonaparte le futur ennemi des principes républicains et le restaurateur à venir des principes monarchiques? que pouvaient contre lui quelques jacobins fanatiques, qu'il n'avait pu séduire, et quelques *pourris* sans courage, qu'il avait méprisés?—Cependant toutes ces chances de succès, la faiblesse de tous ces obstacles, n'avaient pas endormi sa prudence; résolu, s'il le fallait, à triompher par la force, à tout prix, il travailla d'abord à arracher la démission de chacun des cinq directeurs, pour se brouiller le moins possible avec la légalité. Alors, tout naturellement, à la demande des *anciens* et de quelques membres du *conseil des cinq-cents*, il aurait pris, sans l'intervention de la force des armes, les rênes de l'état.—Il obtint tout ce qu'il voulut de l'abbé Sieyès et de

Roger-Ducos. Sieyès avait vu d'abord avec un dépit mal dissimulé le peu de déférence que Bonaparte lui avait marqué à dessein, à son retour d'Égypte: ce dernier, qui se parait déjà, de temps en temps, d'un profond mépris pour ce qu'il nommait les théories, affecta d'abord de ne voir l'orgueilleux abbé qu'avec une complète indifférence, et même de ne point lui parler quand ils se rencontraient dans quelques salons de la capitale; il lui répugnait de faire des avances à ce *théoricien défroqué*, qui ne se souciait pas davantage d'en faire au déserteur de l'armée d'Égypte. Cependant l'abbé Talleyrand, cet homme si habile, qui avait deviné le génie et l'ambition de Bonaparte, et qui pressentait qu'un prochain avenir allait ouvrir une scène plus vaste à ses intrigues politiques, voulut rapprocher l'un de l'autre Sieyès et le vainqueur de l'Orient (c'est le nom qu'on donnait à Bonaparte depuis son retour d'Égypte): il dit à ce dernier que le crédule Sieyès servirait avec joie ses projets, dans l'espoir de mettre enfin au jour cette fameuse *constitution* sortie de son génie, et qui depuis si long-temps dormait en portefeuille en attendant un moment favorable; que du reste après le succès, il serait très facile de se débarrasser d'un collègue importun; il dit aussi au ci-devant abbé, membre du directoire, que le moment était venu où sa constitution devait être mise à l'épreuve et triompher de toutes les moqueries; que Bonaparte, d'ailleurs soldat par nature et par goût, bornerait son ambition à la direction des détails purement militaires du gouvernement, et que lui, Sieyès, embrassant tout le reste, l'effacerait complètement : il le leur dit, et les persuada tous deux. Quant à Roger-Ducos, doublure de son collègue défroqué, il n'agissait que sous ses inspirations. — Bonaparte songea ensuite à séduire Gohier et Moulin, mais il ne trouva en eux que des républicains austères, incorruptibles, à la sagacité desquels malgré la médiocrité de leur génie, son ambition n'avait point échappé; qui, loin de se prêter à la favoriser, la contrarieraient de leur mieux. Ces deux *directeurs*, qui d'ailleurs admiraient les talents militaires du jeune conquérant de l'Italie, l'auraient volontiers mis à la tête des armées de la république; ils auraient consenti, tout au plus, à l'admettre au nombre des directeurs, mais ils ne voulaient pas d'un changement de constitution, de la substitution violente d'un gouvernement à un autre, dussent-ils y trouver eux-mêmes leur part toute faite. —Quant à Barras, qui sentait s'échapper de ses mains son cinquième de royauté républicaine, il eût bien voulu associer ses intérêts à ceux de Bonaparte, mais ce dernier le méprisait, et d'ailleurs sa maladresse, qui dans l'intimité d'un tête-à-tête laissa percer aux yeux du jeune général une ambition ridicule et déplacée, coupa court à tout arrangement. — Si presque tous les généraux s'étaient groupés autour du vainqueur de l'Orient, il en restait quelques-uns qui ne manifestaient pas hautement leur répugnance pour la révolution qui se préparait, mais dont la maladresse cachait mal leur dépit. Bernadotte surtout, qui affectait alors des sentiments républicains, qu'il se chargea plus tard de démentir lui-même en montant sur un trône, refusa de s'atteler au char de Bonaparte ; on dit même que le 18 brumaire il offrit à Gohier et à Moulin de repousser la force par la force, et de combattre le coup d'état ; mais il demandait qu'un ordre signé par la majorité du directoire légitimât au moins son intervention armée, et lui donnât un droit en lui imposant un devoir. Gohier et Moulin consentirent, dit-on, mais le timide Barras, redoutant un revers et les ressentiments de Bonaparte, paralysa par son refus le bon vouloir de Bernadotte. Jourdan et Augereau, plus sincères que ce dernier dans leur républicanisme, mais moins redoutables et bien moins résolus, ne dissimulaient pas mieux leurs sympathies pour le gouvernement usé que Bonaparte allait faire tomber, pour en ramasser les débris. Mais ce qui sur-

prit tout le monde, ce fut de voir Moreau lui-même, ce républicain qui conspira plus tard contre le premier consul, se laisser entraîner par ce langage fascinateur, par cette puissance de séduction dont Bonaparte se servit si souvent pour charmer jusqu'à ses ennemis; il prêta son concours aux trames qui se formaient. —Quelques jours avant l'explosion, plusieurs membres des *cinq-cents* donnèrent à Bonaparte, dans l'église Saint-Sulpice, un banquet par souscription: c'est au sortir de ce banquet, où il ne fit que paraître peu d'instants, et où sa froideur et son silence calculé surprirent tout le monde, qu'il se rendit immédiatement chez Sieyès, pour arrêter avec lui leurs plans définitifs: ils convinrent qu'ils suspendraient les conseils pendant trois mois, que dans cet intervalle les trois consuls (Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos), s'investissant eux-mêmes des pouvoirs extraordinaires réclamés par les circonstances, feraient une constitution nouvelle, après quoi le gouvernement rentrerait dans l'ordre régulier nouvellement tracé. Voici les moyens d'exécution dont ils convinrent également: Le conseil des anciens supposerait un complot des jacobins contre la représentation nationale, et transfèrerait à Saint-Cloud, sous ce prétexte, le corps *législatif; Bonaparte* serait chargé par le décret, d'en faire protéger l'exécution par la force armée. La constitution armait bien le conseil des anciens du droit de *transférer* dans certains cas le corps législatif, mais elle lui refusait celui de faire intervenir la force des armes dans cette translation: ainsi, si la première moitié du décret fut légale, la seconde ne le fut pas.—Sieyès et Bonaparte pensèrent qu'à S.-Cloud, un appareil militaire contiendrait ou vaincrait plus aisément la résistance des républicains du conseil des cinq-cents; qu'il y serait moins difficile d'obtenir d'eux ou de leur arracher, s'il le fallait, le décret constitutif du consulat, une fois que Sieyès et Roger-Ducos auraient donné leur démission de directeurs, et entraîné par leur exemple celle de leurs collègues moins dociles. — Cependant Dubois-Crancé, instruit de cette conspiration si menaçante pour le directoire, courut en informer Gobier et Moulin, qui, malgré les défiances que leur inspirait l'ambition de Bonaparte, refusèrent de croire qu'il dût sitôt les prendre corps à corps, et s'endormirent dans leur imprudente sécurité. — Bonaparte prit ses mesures: il fit dire le 17, aux divers officiers généraux qui, d'ordinaire, se rassemblaient chez lui pour lui faire leur cour, qu'il les recevrait le 18 au matin; Moreau ne fut pas oublié; il manda aussi à quelques colonels (entre autres à Sébastiani), qui tous avaient donné des gages d'un dévouement complet à sa fortune, il leur manda que le même jour 18 il passerait leurs régiments en revue. — Au conseil des anciens, la proposition fut faite; on omit à dessein d'envoyer des lettres de convocation aux membres dont on se méfiait: elle fut adoptée, et Cornet, messager d'état, fut chargé d'apporter à Bonaparte le décret qui lui attribuait le commandement des troupes cantonnées à Paris. Alors, ce dernier harangua rapidement les généraux et les officiers qui se pressaient dans son antichambre: pour s'accommoder aux exigences du temps, il leur parla patrie et liberté, et sortit accompagné de cette brillante escorte, de quelques régiments sous les armes, et d'une foule de curieux ou de militaires, qui inondaient les rues Chantereine et du Mont-Blanc. Il courut au conseil des anciens: là, jouant la première scène de cette grande comédie, à laquelle il s'était long-temps préparé, l'ambitieux s'écria avec un enthousiasme factice: « Citoyens représentants, la république allait périr, votre décret vient de la sauver. » Son discours produisit sur l'assemblée une vive impression.—Cependant tout Paris, instruit de ces événements, en attendait l'issue avec anxiété; les *cinq-cents* étonnés s'étaient rendus à la salle de leurs séances; là, Lucien, le décret de translation à la main, leur avait enjoint de se retirer; les plus fougueux d'entre les cinq-cents

avaient bien protesté contre ce décret imprévu, mais force leur fut d'obéir à un acte régulier et légal, émané d'un pouvoir compétent. — Bonaparte, dont le génie pénétrant avait déjà jugé et pris la mesure des hommes qui l'entouraient, chargea l'intrépide Murat d'occuper St.-Cloud à la tête de sa cavalerie; quant à Moreau, il accepta une mission bien indigne de lui, car elle ravalait au niveau d'un mouchard militaire ce général célèbre à juste titre; il garda les directeurs à la porte du Luxembourg, avec un millier de soldats; aussi, le directeur Moulin, auquel il eut à signifier les ordres qu'il avait reçus de Bonaparte, le consigna avec mépris à l'antichambre, en lui disant que c'était là la place qui convenait à un gendarme.—Fouché rendit aussi un grand service à la conspiration, en suspendant les douze municipalités de Paris, redoutables par l'esprit de jacobinisme qui les animait presque toutes. Sieyès et Roger-Ducos avaient donné leur démission; et le pusillanime Barras n'avait pas osé refuser la sienne à l'intervention de Talleyrand. — Mais le lendemain, la face des affaires changea soudainement; la fortune sembla abandonner un instant Bonaparte: les membres du conseil des cinq-cents, seul asile où le républicanisme à cette époque se fût réfugié, ébranlèrent ceux d'entre les *anciens* qui n'avaient pas reçu de lettres de convocation. Augereau et Jourdan attendaient à St-Cloud qu'une décision législative leur permît de se prononcer contre le coup d'état; au conseil des cinq-cents, Gaudin avait pris la parole en faveur de Bonaparte, mais inutilement; des cris: *à bas le dictateur! vive la constitution de l'an* III*!* étouffèrent sa voix. La constitution ou la mort! s'écria l'impétueux Delbrel; un grand nombre de voix répondirent à ce cri; on prêta serment à la constitution de l'an III, et l'enthousiasme avec lequel on le prêta rappela presque le fameux serment du jeu de paume: c'est alors qu'Augereau, croyant le coup d'état définitivement manqué, dit en raillant à Bonaparte, que *ses affaires étaient désespérées*: « Elles allaient plus mal à Arcole, répondit ce dernier. » — En effet, il alla immédiatement au conseil des anciens, y ranima le dévouement refroidi des membres favorables, paralysa par ses fallacieuses protestations de républicanisme la résistance des membres républicains, et quelques instants après il parut au conseil des cinq-cents, à la tête de quelques grenadiers; des cris menaçants retentirent quand il vint à paraître; le tumulte fut tel qu'il le déconcerta lui-même; il prononça, ou plutôt il balbutia sans présence d'esprit un discours emphatique et froid, qui n'émut personne; c'est alors qu'Aréna, député corse, le secoua, dit-on, par le collet de son habit, en le menaçant de l'assassiner, mais un grenadier qui ne le quittait pas, l'arracha aussitôt du milieu de cette foule orageuse irritée; et, quand il eut quitté la salle, la présence d'esprit lui revint.—Cependant les républicains des cinq-cents demandaient ardemment sa mise *hors la loi*, mais Lucien, qui présidait le conseil, refusa obstinément de la mettre aux voix; en vain on voulut l'y contraindre: « Misérables, s'écria-t-il, moi! mettre hors la loi mon propre frère! » Alors, Bonaparte qui écoutait dans le jardin de Saint Cloud, et auquel pas un mot, pas une menace, pas un cri poussé dans cette lutte, n'échappaient, harangua ses troupes lui-même; Murat aussi harangua sa cavalerie: « Ils sont là cinq-cents avocats, dit-il à ses soldats, qui voudraient nous priver de notre général! soldats, pourriez-vous le souffrir? » Non, non, s'écrièrent-ils tous; et c'est alors que les habitants de Saint-Cloud assistèrent à un spectacle bien déplorable, celui d'une invasion brutale et menaçante de baïonnettes croisées dans le sanctuaire des lois: on arrivait à temps au secours de Lucien, menacé au milieu de l'orage; les députés furent réduits à s'élancer par les fenêtres dans les jardins de Saint-Cloud, pour échapper à la pointe des baïonnettes dirigées contre leurs poitrines, et à fuir çà et là,

pêle-mêle, encore revêtus de leurs toges sénatoriales. — On voit par le récit que nous venons de faire que Bonaparte, à ce premier succès, fut merveilleusement servi par la fortune : si les cinq trônes populaires n'eussent pas été envahis par la médiocrité ou la faiblesse; si le directoire eût compté un seul homme d'énergie et de talent, le 18 brumaire n'eût pas eu lieu peut-être; si Barras se fût rallié à ses collègues Gohier et Moulin; si, bravant Bonaparte, ils eussent investi Bernadotte des pouvoirs extraordinaires qu'il réclamait; peut on savoir qui aurait triomphé dans la lutte, de la constitution appuyée sur des baïonnettes, ou d'autres baïonnettes qui n'avaient pas le droit pour elles? Enfin, si Lucien intimidé, eût laissé voter la mise *hors la loi* de son frère, ou si l'on eût jeté à sa place, sur le fauteuil du président, un membre plus complaisant ou plus républicain, qui répondra que ces soldats, ces généraux eux-mêmes, groupés derrière Bonaparte, ne l'eussent pas abandonné? Cet immense ascendant qu'il prit sur eux plus tard ne faisait que commencer alors, et n'avait pas subi de bien grandes épreuves : ne comptait-on pas d'ailleurs, à cette époque, des généraux qui, eux aussi, avaient été l'idole de leurs soldats, et que leurs soldats avaient pourtant laissé proscrire, et mourir sur les échafauds de la convention?—Disons pourtant, pour être justes et vrais, que la révolution du 18 brumaire satisfit à une grande nécessité; que la France éprouvait alors le besoin d'un gouvernement jeune, fort au dehors comme au-dedans, à la place de ce gouvernement décrépit du directoire, qui végéta si misérablement jusqu'au jour de sa chute. La France craignait les jacobins; elle les repoussait; elle les distinguait à peine des républicains purs; le directoire au contraire ménageait les jacobins ou sympathisait avec eux : il fallait donc quelqu'un qui délivrât la France de ses importunes terreurs : Masséna, par la victoire de Zurich, venait de sauver d'une invasion imminente notre territoire en péril; mais des dangers semblables ne pouvaient-ils pas nous menacer encore? Il fallait dès lors confier au plus habile général le soin de défendre la France. — Ce coup d'état fut donc essentiellement populaire : si la constitution le condamnait, la raison nationale donnait à Bonaparte un *bill d'impunité*. Mais ce qui ne fut pas populaire, ce que les circonstances ne justifièrent plus, ce furent les suites du 18 brumaire, ce fut l'asservissement de l'élément républicain, des pouvoirs législatifs; ce fut surtout l'usurpation du trône impérial, par cette ambition de soldat parvenu, qui, devenant tous les jours plus exigeante, voulut enfin faire l'essai de la couronne.

A. Guy d'Agde.

BRUMALES, *brumalia*, fêtes instituées par Romulus et abolies par le sixième concile. Elles recevaient leur nom de *Bromius*, surnom de Bacchus (*voyez* l'article BROMIEN.), en l'honneur duquel on les célébrait. D'autres pensent qu'elles le devaient au mot *bruma*, hiver (d'où nous avons fait notre adjectif *brumal*, le mot *brume*, synonyme de *brouillard*, et la dénomination de *brumaire*, donnée pendant la révolution au second mois de l'année), parce que c'est dans cette saison qu'elles avaient lieu, du 24 novembre au 25 décembre, selon le calendrier romain, traduit par Blondel. Quelques auteurs cependant témoignent qu'elles se célébraient à deux époques différentes de l'année, savoir, le 18 février et le 15 août.

BRUME. Les marins nomment ainsi le *brouillard*. Tout le monde sait que ce dernier est produit par la vapeur d'eau suspendue dans l'atmosphère, et condensée jusqu'au point de devenir visible. Il faut un certain abaissement dans la température de l'air environnant pour que les molécules aqueuses puissent ainsi se rapprocher; aussi voit-on rarement des brumes dans les régions tropicales, tandis qu'elles sont presque continuelles dans les mers polaires. Les brumes sont aussi plus fréquentes à la mer que les brouillards ne le sont sur terre; car, l'évaporation de l'eau s'opérant sans cesse,

l'atmosphère qui repose sur la surface de la mer se remplit de vapeurs qui deviennent visibles aussitôt qu'un changement dans la température en rapproche suffisamment les parties. Il est facile de comprendre à quels dangers les brumes exposent les marins, surtout lorsqu'ils sont près des côtes ou qu'ils naviguent en escadre. D'abord, comme les calculs de latitude et de longitude ne peuvent se faire qu'à l'aide de l'observation des astres, les brumes, en privant de la vue du soleil et des étoiles, ne permettent pas de déterminer la position du navire par des moyens astronomiques; en second lieu, les brumes sont souvent si épaisses qu'il est impossible de distinguer les objets à 60 pas devant soi; dans ce cas on doit prendre beaucoup de précautions en approchant des côtes : il faut se maintenir sous petites voiles et sonder fréquemment les diverses profondeurs de l'eau servant alors à fixer la route du navire. Si l'on navigue en escadre, on se fait des signaux convenus, soit en battant le tambour, soit en tirant des coups de canon, ou au moyen de quelques décharges de mousqueterie; autrement on courrait le risque de s'aborder les uns les autres. La navigation sur le banc de Terre-Neuve offre de grands dangers à cause des brumes épaisses qui enveloppent presque perpétuellement ces parages; mais elle présente plus de périls encore dans les mers du Nord, où, au milieu des ténèbres occasionnées par la brume, on est à chaque instant exposé à se briser contre des îles de glace. Ces énormes glaçons, détachés de la croûte qui recouvre les parties polaires du globe, ne peuvent être aperçus que de près par une espèce de lumière phosphorescente qui les entoure et en dessine vaguement les formes. Les brumes sont fréquentes dans la mer Noire pendant l'hiver, et elles y sont d'autant plus redoutables qu'elles sont ordinairement accompagnées de coups de vent violents, et que les courants qui règnent dans cette mer ne permettent souvent de fixer sa position sur la carte que par les relèvements des côtes. Il y a quelques années, un bâtiment de guerre expédié en mission sur la côte de Crimée fut surpris par une brume sombre et une bourrasque terrible; il fuyait devant le vent et faisait grande route; le matelot qui veillait au bossoir cria qu'il croyait distinguer un navire droit de l'avant; l'officier de quart essaya de manœuvrer pour l'éviter, mais il n'était plus temps; le bâtiment de guerre, animé d'une vitesse considérable, aborda l'autre navire, le coupa par le milieu et le fit sombrer sur-le-champ. C'était un malheureux brick marchand dont plus de la moitié de l'équipage fut abîmée dans le tourbillon qu'ouvrit le navire en s'enfonçant. En temps de guerre, les brumes présentent encore d'autres dangers aux marins. Avant d'engager le combat avec une flotte ennemie, on doit connaître sa force et son ordre de bataille, et quand le temps est brumeux, on est exposé à faire de grandes erreurs de compte. C'est probablement à la brume épaisse qui couvrait alors la mer qu'il faut attribuer la défaite de Tourville par les Anglais, au combat de la Hogue. Tourville ne put compter le nombre des vaisseaux ennemis; il vira sur leur flotte alors réunie tout entière et rangée en bataille, croyant que ce n'en était qu'une partie et qu'il en aurait bon marché : mais quand il longea la ligne ennemie, le ciel s'éclaircit tout à coup, et il put compter un nombre de vaisseaux supérieur à celui de sa flotte. Alors il n'était plus temps de faire retraite pour éviter l'engagement; la fuite eût été plus dangereuse encore que le combat.... Il aborda l'ennemi, mais la fortune ne seconda pas sa valeur, et en quelques heures la belle marine de Louis XIV sembla anéantie.—Le brouillard ou la brume, qu'il soit suspendu dans l'atmosphère en vésicules liquides, ou qu'il soit condensé en légers flocons de glace, produit, comme l'on sait, des effets de réfraction très remarquables : tout le monde a observé les grands cercles de lumière frêle et douteuse qui environnent souvent le disque du soleil, et surtout celui de la lune. —La lueur du

halot est un effet de réfraction à travers une atmosphère brumeuse, et quelquefois, par l'effet de la brume, le soleil paraît blanc, bleu ou rosé. J'ai été témoin d'un phénomène de cette espèce dans la Floride occidentale ; il dura 8 jours. Le vent du sud avait aggloméré sur la cime des forêts de sapins dont la côte est couverte une masse considérable de vapeurs élevées, par l'évaporation, de la surface du golfe du Mexique; la température alors ne permettait pas à ces vapeurs trop dilatées de se résoudre en pluie, et le soleil glissait au milieu de tourbillons brumeux comme un disque bleu, mais pâle, dont on distinguait les taches à l'œil nu. —On avait d'abord attribué à une brume épaisse le phénomène connu sous le nom de ténèbres du Canada : il consiste, comme l'on sait, en une profonde obscurité qui survient tout à coup au milieu du jour; mais il est probable que, dans les circonstances où on l'a observé, l'atmosphère était remplie de cendres lancées par l'éruption d'un volcan inconnu, ou peut-être de tourbillons de fumée due à l'incendie de quelque grande forêt. Le fond du ciel dans les intervalles des nuages paraissait noir comme de l'encre, et le soleil rouge comme du sang. T. P.

BRUN. Selon l'opinion générale, ce mot serait dérivé de la basse latinité *brunus*, fait de l'allemand *braun* (noir). Nicot et Ferrari (Octavius Ferrarius) veulent qu'il vienne du latin *prunum* (prune), ou de la couleur des armes *bruines* (mot ancien, employé dans le sens de *brûlé*), dont on aurait fait aussi, disent-ils, les mots *bronze* et *bronzer*. Les Italiens, il est vrai, se servent encore aujourd'hui du mot *abronzare*, et les Français du verbe *brunir*, pour dire *mettre au brun* ou *donner la couleur brune* à un objet quelconque. Il est probable que l'origine de ce mot remonte beaucoup plus haut, le nom de *Brunehaut*, en latin *Brunechildis*, qui signifie en langue germanique une *fille brillante*, étant synonyme de *dame brune*, en vieux français. Quoi qu'il en soit, on désigne généralement par le mot *brun* une couleur approchant le noir, tirant sur le noir, mais moins prononcée; et, quand on applique cette désignation aux personnes, elle s'entend alors non seulement de la teinte des cheveux, mais encore de celle de la peau, qui est d'ordinaire moins blanche chez les *bruns* et chez les *brunes* que chez les personnes blondes. On dit de celle dont la couleur des cheveux tient le milieu entre le blond et le noir foncé, qu'elle est d'un *brun clair* ou *châtain*. Cette couleur chez les chevaux s'appelle *bai brun* (badius). Le nom de *Brunehaut* n'est pas le seul auquel la couleur brune ait donné naissance; nous citerons encore les noms français ou italiens de *Brun*, *Bruno*, *Brune*, *Brunel*, *Brunet*, *Brunon*, *Lebrun*, *Montbrun*, *Bruneleschi*, etc. — Appliqué aux choses, le mot *brun* est employé comme synonyme de *sombre*, *obscur;* on dit que le temps est *brun*, pour dire qu'il est obscur, et cette qualification a même fait créer exprès le substantif *brune* (vesper), par lequel on indique le temps de la journée qui précède et annonce la nuit. En peinture, on dit les *bruns d'un tableau* pour les *ombres* d'un tableau. On dit quelquefois aussi, au figuré, qu'une personne est d'une humeur bien *brune ;* c'est presque l'accuser d'être d'une humeur *noire*, avec la même différence ou la nuance légère qui existe, au propre, entre ces deux mots.—De *brun* ont été faits, outre le substantif *brune*, déjà mentionné, les mots *brunâtre*, désignant une couleur qui tire sur le brun, qui approche du brun ; *brune*, nom vulgaire d'une espèce de poisson, appelé autrement *gade; brune et blanche*, nom d'une espèce de pinson de l'Amérique septentrionale ; *brunelle*, *brunellier* et *brunie* (*voyez* ces mots), noms d'autant de genres de plantes différents ; *brunet* et *brunette*, diminutifs de *brun*, pris substantivement, et qui s'appliquent encore, le premier à une espèce de merle, le second tout à la fois à une espèce d'étoffe fine, de couleur presque noire, dont s'habillaient jadis les gens de qualité, et de chanson ancienne, dont le style devait être galant, na-

turel et enjoué, l'air facile et simple; *brun rouge*, appliqué à une espèce d'oxyde de fer naturellement jaune, auquel une calcination lente donne une couleur rouge obscure très belle; enfin le verbe *brunir*, et les mots *brunissage*, *brunisseur*, *brunissoir* et *brunissure*, qui s'y rattachent. E. H.

BRUN (Johann-Nordhall), évêque de Bergen en Norwége, chevalier-commandeur des ordres de Danebrog et de l'Étoile-Polaire, naquit le 21 mars 1746 dans le diocèse de Throndhjem (Drontheim), en Norwége, et mourut le 26 juillet 1816. Il avait d'abord été destiné par son père à l'état militaire, par suite des dispositions que dès sa tendre enfance, il avait montrées pour une profession qui exige de ceux qui l'embrassent de la force d'ame, de la vigueur de corps et du goût pour tous les genres d'exercice. Suivant l'usage de l'époque, on obtint, dès qu'il eut atteint l'âge de 12 ans, son inscription sur les contrôles d'un régiment d'infanterie en qualité de sous-lieutenant. Plus tard, un ami de la famille ayant remarqué combien, sous ses habitudes brusques et agrestes, se cachait de finesse d'esprit et de dispositions pour les belles-lettres, obtint de ses parents qu'on lui fît suivre des études classiques, et qu'on le destinât à l'église. Le jeune Brun fit en conséquence ses premières études à l'école de la cathédrale de Throndhjem et y obtint de grand succès. En 1763, il vint suivre les cours de l'université de Copenhague, où il obtint le titre de docteur en théologie en 1767. En 1772, nommé ministre de sa paroisse natale, il revint s'y fixer et fut nommé, en 1793, grand prévôt, puis, en 1804, évêque de Bergen. Comme orateur chrétien, comme prêtre sage, éclairé, tolérant, Brun a laissé une réputation justement méritée; mais le succès qu'il obtint dans la chaire évangélique; mais la vénération générale dont il était l'objet en Norwége, ne seraient cependant pas encore à nos yeux des titres suffisants pour justifier l'inscription de son nom dans ce *Dictionnaire* : c'est comme l'un des poètes norwégiens les plus distingués qu'il a mérité cette honorable mention. Le premier poème qu'il publia, *La fête de la nature*, lui valut d'illustres et puissantes amitiés. Il donna plus tard les tragédies de *Zarine* et d'*Einar Tambeskjœlver*, compositions non moins originales que hardies, dans lesquelles l'éclat du style le dispute à la profondeur de la pensée. En 1791, il fit paraître l'opéra *Les noces d'Hendrid et de Sigrid*, puis successivement son *Recueil de poèmes* (le plus estimé de ses ouvrages), *La république sur l'île*, comédie, et *Jonathan*, poème. Toutes ces productions, écrites dans une langue qui, bien que riche, majestueuse, sonore et douce, a le désavantage d'être peu connue hors du territoire borné où on la parle, sont devenues classiques en Norwège. Mais ce qui incontestablement sauvera le nom de Brun de l'oubli, ce sont ses deux chants nationaux *For Norge, Kæmpers Fædeland* (Pour la Norwège, la patrie des braves) et *Boer jeg paa det hœie Fjeld* (Quand je suis sur la haute montagne), composés dans un moment où le feu sacré dans toute son énergie animait le poète. Palpitants de patriotisme, ces chants, devenus tout aussitôt populaires, appartiennent à ce que la littérature norwégienne peut offrir de plus beau dans ce genre; ils retentissent et retentiront bien long-temps encore sur nos montagnes.

Aalholm d'Arendal (Norwége).

BRUNCK (Richard-François-Philippe), naquit à Strasbourg le 30 décembre 1729. Ce fut à Paris, alors l'unique foyer des sciences et des beaux arts, qu'on l'envoya faire son éducation. Il entra chez les jésuites de la rue Saint-Jacques, où il acheva de fortes études. Les affaires, dans lesquelles il se trouva lancé dès sa sortie du collége, semblaient avoir mis entre lui et les lettres anciennes une barrière éternelle. Le hasard en disposa autrement. Lors des campagnes de Hanôvre, étant commissaire des guerres et en quartier d'hiver à Giessen, un professeur chez lequel il logeait, homme érudit, réveilla en lui ses pre-

mières amours pour les muses grecques. Il reprit ses études à leur source même; on vit le commissaire des guerres, de retour à Strasbourg, étudiant de trente ans, mêlé avec les hellénistes imberbes, venir s'asseoir sur les bancs de l'université. Homme de goût et plus enthousiaste encore, il ne tarda pas à devenir un philologue des plus distingués. Les textes de Sophocle, de l'*Anthologie*, d'Aristophane, n'étaient qu'un jeu pour sa perspicacité. Il abusa souvent de cette facilité, car il bouleversait les textes, effaçait et restituait à son caprice, avec bonheur sans doute, mais trop légèrement. Avis à la jeunesse studieuse, de ne point s'abandonner aveuglément aux routes que traça ce fameux critique, et de ne point s'y dessaisir du flambeau de l'observation! — Brunck ne faisait point de commentaires; il collationnait simplement les manuscrits les uns avec les autres; laissant de côté les matières d'érudition, ses notes étaient purement philologiques. Receveur des finances, et riche, il pouvait immédiatement, et sans l'entremise d'un libraire, faire imprimer ses textes: circonstance qui justifie le grand nombre et l'activité de ses travaux. Il avait la patience de faire et de refaire les copies des auteurs qu'il livrait à la presse. Son premier ouvrage est l'*Anthologie grecque*, qu'il publia sous le titre d'*Analecta veterum poetarum græcorum*. *Anacréon*, *Callimaque*, *Théocrite*, *Bion*, *Moschus* et autres petits poèmes en font partie, œuvres d'ailleurs d'une trop longue haleine pour être une portion intégrante de l'*Anthologie*, dont le titre seul indique le genre et l'étendue des pièces qu'elle comporte. Ce premier ouvrage, où notre philologue a fauché sans ménagement à travers le texte, doit être lu avec précaution. Brunck, dans la suite, en détacha *Anacréon*, qu'il donna à part, collationné et recorrigé sur le manuscrit du *Vatican*. L'*Electre* et l'*OEdipe-Roi* de Sophocle, l'*Andromaque* et l'*Oreste* d'Euripide, le *Prométhée*, les *Perses*, les *Sept chefs devant Thèbes* d'Eschyle, la *Médée*, l'*Hécube*, les *Phéniciennes*, l'*Hippolyte* et les *Bacchantes* d'Euripide parurent successivement dans l'espace de deux années. La critique sage et presque toujours saine de ces drames célèbres du théâtre des Grecs fit ardemment désirer une édition complète du *Sophocle*. Elle ne parut qu'en 1786, six ans après les pièces détachées. « C'est, disent les érudits, le chef-d'œuvre de Brunck. » Elle valut à son auteur une pension du roi de 2,000 livres. Brunck avait déjà donné un *Apollonius de Rhodes*, son poète de prédilection. On cite de lui, comme un trait de modestie et de bienveillance, d'avoir remis à M. Caussin un commencement de traduction qu'il en avait faite, sachant que ce professeur en préparait une de son côté. Après *Apollonius* avait paru *Aristophane*, avec une traduction latine, que suivit une édition de *Virgile*. — La révolution vint à éclater; bien que Brunck en eût embrassé les principes, il ne laissa pas que de perdre sa pension; mais dans la suite on la lui restitua. Il fut un des premiers membres de la *société populaire* à Strasbourg, où il montra une modération qui le mit à couvert de tout reproche, car il lui dut son incarcération durant la terreur; la mort seule de Robespierre lui rendit la liberté. Ruiné deux fois, il vendit deux fois ses livres, qu'il pleurait, dit-on, comme il eût fait de ses propres enfants. Dès lors il prit en haine cette science dont les fruits sont ordinairement si amers; il ne voulut plus entendre parler d'auteurs grecs. Toutefois, il se laissa aller aux charmes de la poésie latine; en 1797, il donna une magnifique édition de *Térence*; *Plaute*, qui devait succéder, allait être mis sous presse quand la mort le surprit, le 12 juin 1803. — Avec moins d'emportement que le savant J. Scaliger, Brunck avait plus de causticité; sa lettre française sur le *Longus* de Villoison, espèce de polémique littéraire, en est une preuve; elle existe manuscrite à la Bibliothèque royale de Paris. Concluons de cet article que ce philologue a répandu de profondes lumières sur

les lettres grecques, mais qu'elles peuvent quelquefois égarer. Brunck fut membre associé de l'académie des inscriptions, et depuis de l'institut. Nous renvoyons nos lecteurs aux biographies pour la nomenclature et la date de ses ouvrages; nous n'avons dû signaler ici que les principaux. DENNE-BARON.

BRUNDUSIUM. (*Voy.* BRINDISI.)

BRUNE (GUILLAUME-MARIE-ANNE), maréchal de l'empire, né à Brives-la-Gaillarde (Corrèze), le 13 mars 1763. Son père, avocat, le destinait à la même profession. Il suivit à Paris, pendant plusieurs années, les cours de l'école de droit et du collège de France. Les études littéraires étaient plus de son goût que celles de la procédure. Il avait passé le temps des vacances chez quelques amis du Poitou et de l'Angoûmois : c'était pour le jeune étudiant une vie toute de plaisir et de bonheur ; il en esquissa le tableau dans un ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque et sentimental dans quelques provinces occidentales de la France*. Cet essai, en prose et en vers, offrait des détails gracieux et spirituels; il fut publié, en 1788, sans nom d'auteur. La révolution vint le distraire de ses études; il se fit inscrire des premiers dans la garde nationale parisienne, improvisée après les journées de juillet 1789 : c'était l'un des plus beaux grenadiers de la nouvelle armée citoyenne. Il se dévoua avec toute l'énergie et toute la candeur du jeune âge à la cause de la révolution, écrivit dans quelques journaux et se lia avec les principaux orateurs des sociétés patriotiques. En 1790, il établit une imprimerie. Des pertes imprévues, d'injustes persécutions, le forcèrent d'abandonner son entreprise un an après l'avoir commencée.—La guerre étrangère était imminente; Brune s'enrôla dans le 2e bataillon des volontaires nationaux de Seine-et-Oise, et fut élu, le 18 octobre 1791, adjudant-major. L'année suivante, à l'ouverture de la première campagne, il fut nommé adjoint aux adjudants-généraux. Il était à Rodenac, près Thionville, lorsqu'il fut appelé à Paris; il y arriva le 5 septembre, et le 7, le conseil exécutif provisoire le nomma commissaire général pour diriger les mouvements militaires et l'organisation des nouveaux bataillons, la confection et l'envoi des armes et des munitions, l'administration des chevaux, et maintenir les relations de service des transports de la guerre dans tous les départements, et spécialement entre Paris, Châlons et Reims. — L'ennemi avait franchi les frontières; la trahison lui avait ouvert les portes de plusieurs places fortes, et ses colonnes n'étaient qu'à 27 lieues de la capitale. Une administration aussi vaste, aussi compliquée, n'était pas au-dessus de ses moyens et de son infatigable activité : c'eût été pour tout autre moins désintéressé une bonne fortune; mais Brune préférait la gloire et les dangers du champ de bataille aux séduisantes éventualités d'une grande spéculation. Il demanda comme une faveur et obtint enfin, le 25 septembre 1792, d'aller reprendre sa place dans l'état-major de l'armée, alors aux prises avec les vieilles bandes prussiennes, dans les plaines de la Champagne. Il partit pour le camp de Meaux, sous les ordres du général Langlantier, et prit une part honorable aux brillants faits d'armes de cette première campagne; son nom se rattache à l'histoire de cette longue et glorieuse lutte de la France contre l'Europe coalisée. — Il gagna tous ses grades au champ d'honneur. Les limites dans lesquelles je dois me renfermer ne me permettent point de retracer toutes les circonstances de sa vie politique et militaire. On le trouva toujours prêt pour les missions les plus difficiles et les plus périlleuses; partout il se montra avec une égale supériorité homme d'état et homme de guerre. Il avait heureusement arrêté les progrès des fédéralistes du Calvados et prévenu l'explosion d'une guerre civile imminente.—Le gouvernement voulut le rapprocher du ministère : il avait montré une haute capacité administrative; il préféra partager les fatigues et les périls de ses frères d'armes. Après la bataille de

Hondscootte, et tandis qu'il faisait ses dispositions pour faire lever le siége de Dunkerque, le comité de salut public l'appela à Paris et lui confia une mission à la fois politique et militaire dans la Gironde.—Après avoir ramené le calme par le seul appareil de la force, il protégea l'entrée des représentants Isabeau et Tallien à Bordeaux, et prit le commandement de la division. Son départ excita de justes regrets, et les Bordelais ont conservé à Brune un souvenir d'estime et de reconnaissance. Tout changea dès lors dans cette ville. — Brune avait été rappelé à Paris pour l'embrigadement de l'infanterie. Les anciens régiments de ligne et les bataillons de volontaires formèrent de nouveaux corps divisés en demi-brigades, composées d'un bataillon de *ligne* et de deux bataillons de volontaires. Tous avaient reçu le baptême de feu. Il prit, après la révolution de thermidor, le commandement de la 17e division, et fut mis à la tête d'une des divisions réunies sous les ordres de Barras et de Bonaparte dans la journée du 13 vendémiaire. — Envoyé dans le Midi, il dispersa les bandes de pillards et d'assassins qui infestaient ces belles contrées. Paris le revit, en 1796, au camp de Grenelle, combattre la même faction avec le même courage et le même bonheur. Il n'était que général de brigade quand il vint prendre sa place dans l'armée d'Italie, commandée par Bonaparte; sa brigade faisait partie de la division de Masséna, qui mérita le nom d'*enfant chéri de la victoire*. — Brune s'est trouvé à toutes les affaires où combattit cette division, qui s'est immortalisée par ses exploits. Seul, à la tête des grenadiers de la 75e, il avait repoussé les colonnes autrichiennes qui attaquaient le village de Saint-Michel. Ses habits furent percés de sept balles; aucune ne l'avait blessé grièvement. Il fut aussi un des héros de Rivoli. Le général en chef l'appela ensuite au commandement de son avant-garde, et il fut promu au grade de général de division sur le champ de bataille. — Après la paix de Campo-Formio, il rentrait en France avec sa division, destinée à l'armée dite *d'Angleterre*, lorsqu'il reçut en chemin une dépêche du directoire, qui le nommait ambassadeur extraordinaire de la république à Naples. Il s'agissait de faire expliquer le roi sur les motifs de ses nouveaux armements. Un vaste plan avait été combiné par les princes d'Italie et la coalition pour opérer une contre-révolution; l'assassinat du général Duphot avait été le prélude de cette scandaleuse violation du droit des gens et de la foi due aux traités. — Brune pressa sa marche vers Paris, obtint son changement de destination, la révocation de sa mission diplomatique, et peu de jours après alla prendre le commandement en chef de l'armée dirigée sur la Suisse par le pays de Vaud et d'Erguel. Cette campagne fut rapide et glorieuse; la Suisse fut sauvée de ses propres excès et des calamités de la guerre civile. Le vainqueur n'abusa point de ses avantages: un plan d'administration sagement combiné garantit les personnes et les propriétés publiques et particulières. Le doyen de nos diplomates, Talleyrand, écrivit au général Brune: « Tout ce qui sait apprécier les hommes trouve que vous avez atteint la perfection de conduite en Suisse, et pense que les plus belles destinées vous sont réservées. » — L'horrible catastrophe qui a terminé les jours de l'illustre guerrier était en dehors de toutes les prévisions humaines. Le plus brillant avenir s'ouvrait pour lui; il n'avait quitté la Suisse que pour réunir sous son commandement l'Italie, Rome, la Corse, l'île de Malte, que l'armée d'expédition d'Égypte avait conquise *en passant*, et les îles Ioniennes. Aucun général n'a commandé en chef autant d'armées; déjà il était au premier rang de nos grands capitaines, lorsqu'il quitta l'Italie pour aller commander successivement en Hollande, dans la Vendée, revenir en Suisse et en Italie, et être envoyé ambassadeur à Constantinople, où il resta jusqu'en 1806. — Lors de l'organisation de l'empire, il avait été nommé maréchal et grand' croix de la Légion-d'Hon-

neur. Il commanda, à son retour à Boulogne, l'armée des côtes de l'Océan et la flottille. Il fut ensuite nommé gouverneur des villes anséatiques, et prit le commandement de l'armée destinée à s'emparer de la Poméranie.—Après cette expédition, qui se termina par la prise de Stralsund et par le traité qui mit la France en possession de l'île de Rugen et des îles adjacentes, il fut rappelé. On attribua le motif de sa disgrace à l'omission du nom de l'empereur dans le traité. Il cessa dès lors d'être employé. Il fallait au nouvel empire des hommes nouveaux, dévoués au chef de l'état.—Il reprit l'épée pendant les cent jours, et fut mis à la tête de l'armée du Var. Après le désastre de Waterloo, il avait résolu de s'embarquer à Toulon et de se retirer en Bretagne, pour éviter la rencontre des bandes de verdets qui infestaient le Midi, où elles avaient déjà égorgé beaucoup de soldats et d'officiers de l'ancienne armée. Les nouvelles autorités établies par les Bourbons s'y opposèrent, et il fut obligé de prendre la voie de terre. Il échappa comme par miracle au guet-apens qui l'attendait à Aix; d'autres assassins épiaient son passage à Avignon. La France entière jeta un cri d'horreur et d'indignation en apprenant la fin déplorable de l'illustre victime. Le gouvernement fut forcé de faire droit à la plainte de sa malheureuse veuve; mais un seul assassin fut assigné devant la cour d'assises de Riom, quand déjà 5 années s'étaient écoulées depuis le fatal événement. La terreur glaçait encore toutes les voix; aussi tout annonçait d'avance l'acquittement de l'accusé. J'emprunterai à l'acte d'accusation le récit des faits incriminés.— « Dans la matinée du 2 août 1815, le maréchal Brune traversait la ville d'Avignon pour se rendre de Marseille à Paris. Pendant que l'on changeait les chevaux de sa voiture et de celle de ses aides-de-camp, un officier de la garde nationale alla présenter les passeports au visa du commandant de la place, ce qui retarda de quelques moments son départ. Cependant, un groupe, qui s'était formé autour des voitures dès le premier moment où l'on sut qu'elles contenaient le maréchal Brune et sa suite, s'étant considérablement augmenté, des cris de menace et de fureur se firent entendre; des gens du peuple dételèrent eux-mêmes les chevaux des voitures et le départ du maréchal devint impossible. Instruit que M. de Saint-Chamans, nouveau prefet de Vaucluse, arrivé à Avignon depuis quelques heures, était logé à l'hôtel du Palais-Royal, devant lequel se passait cette scène de tumulte et de désordre, le maréchal réclama sa protection. Ce magistrat parvint à faire effectuer le départ du maréchal, qui sortit par la porte de l'Oule, pour suivre la route de Paris, resserrée entre le Rhône et les remparts de la ville. Mais à l'instant où les voitures quittaient l'hôtel du Palais-Royal, les furieux qui avaient accablé le maréchal d'outrages et de menaces coururent après lui en prenant des rues détournées; ils se trouvèrent, en nombre considérable et munis d'armes de toute espèce, sur son passage, et lui fermèrent la route. Les voitures furent assaillies à coups de pierres; on cria qu'il fallait le tuer. Le préfet et quelques magistrats, avertis de son nouveau danger, se rendirent précipitamment auprès de lui; l'impossibilité absolue de lui faire continuer sa route ne fut que trop facilement reconnue : il n'y eut d'autre parti à prendre que de le ramener dans la ville, la foule menaçante entourant et suivant la voiture.— De retour à l'hôtel du Palais-Royal, le maréchal Brune descend à la porte et se précipite dans l'intérieur; la voiture des deux aides-de-camp entre dans la remise. Aussitôt, on ferme, on barricade toutes les portes de l'hôtel, malgré les efforts des assaillants, dont un avait même interposé son bras entre les battants de la porte de la remise pour empêcher qu'on ne la fermât, et ne le retira qu'après la menace sérieuse de le lui casser s'il ne le retirait rapidement. Les autorités de la ville, dès que l'on put disposer des troupes, sont rassemblées devant l'hôtel du Palais-Royal. Leur voix est méconnue; leur force devient im-

puissante ; leurs efforts sont inutiles : ils ne peuvent empêcher le pillage des voitures, de divers effets et d'une partie de l'argent qu'elles contenaient. On résiste même avec violence à la force publique et aux officiers ou agents de l'autorité administrative et judiciaire, qui cherchaient à rétablir l'ordre et à prévenir des crimes.— L'acharnement de la foule contre le maréchal est au comble ; on crie qu'il faut *lui faire* éprouver le sort de la princesse de Lamballe, dont on lui impute d'avoir porté la tête au bout d'une pique; des furieux criaient même que si on ne pouvait pas pénétrer jusqu'au maréchal, il fallait mettre le feu à l'hôtel du Palais-Royal. Des gens armés se portent sur les toits des maisons, les fusils braqués sur les fenêtres et cheminées, dans la disposition apparente de faire feu sur le maréchal s'il cherchait par-là un moyen d'évasion, pendant qu'un homme se montre à la croisée de l'appartement du maréchal, et par ses signes indique qu'il n'échappera pas et que sa dernière heure est arrivée. Déjà on était parvenu, par les toits des maisons voisines, sur celui de l'hôtel du Palais-Royal; de là, on s'était introduit dans le grenier, d'où des gens armés étaient descendus dans la chambre du maréchal. Un premier coup de feu lui fut tiré : il n'en fut pas atteint; mais l'instant après, il fut renversé mort d'un second coup, et tomba la face contre terre. Aussitôt, un homme signalé pour être un portefaix d'Avignon parut à la croisée de l'appartement occupé par le maréchal et annonça sa mort à la populace, qui y répondit par des cris de joie. Les officiers de justice firent constater l'état du cadavre par des gens de l'art : il fut physiquement reconnu que le maréchal Brune avait été atteint d'un coup d'arme à feu, qui, ayant pénétré *par le derrière du cou, était sorti par le devant*, et dans une direction indiquant que le coup avait été tiré de haut en bas, mais cependant assez horizontalement encore pour qu'après avoir traversé le cou du maréchal, la balle eût pu frapper dans le trumeau de la cheminée à une hauteur à peu près égale à celle d'un homme debout. — Sur le milieu de l'appartement, et particulièrement à la place sur laquelle gisait le cadavre, on remarquait un trou à la poutre du plafond, qui ne pouvait être que l'empreinte de la balle du premier coup, que le maréchal avait évité en relevant avec son bras le pistolet au moment où l'on faisait feu sur lui. — Dans la crainte que le séjour prolongé du corps du maréchal dans l'hôtel ne fût la cause de quelques excès nouveaux, soit sur la personne des deux aides-de-camp, renfermés dans une chambre, soit même sur l'hôtel du Palais-Royal, que la bande menaçait de piller ou de brûler, on ordonna que la sépulture du maréchal aurait lieu incontinent. — En vain un détachement armé, sous la conduite d'un officier, cherche à protéger les porteurs du cadavre : à peine le cortége a-t-il passé la porte de l'Oule que le cadavre est enlevé aux porteurs, précipité dans le Rhône, et, au moment où il surnage, on tire sur lui une cinquantaine de coups de fusil. Enfin, sur une des poutres formant le parapet du pont, on grava ces mots, qui sont restés lisibles pendant long-temps :

C'EST ICI LE CIMETIÈRE DU MARÉCHAL BRUNE. 2 AOUT M DCCC XV.

— L'acte d'accusation signale ensuite Guindon, dit Roquefort, comme *un des assassins*. « Un individu que la mort a depuis mis hors de la justice des hommes ayant tiré le premier coup de pistolet, qui n'atteignit pas le maréchal, Guindon, dit Roquefort, lui reprochant sa maladresse, le repoussant à l'écart et se mettant à sa place, prononça ces affreuses paroles : *Je vas te faire voir comment il fallait faire*... Déjà il avait tiré son coup de carabine, et le maréchal Brune n'était plus. A peine a-t-il été question d'informer sur cette affaire que cet homme a pris la fuite. » — L'assassinat est du 2 août 1815, l'acte d'accusation du 2 juin 1820. La veuve du maréchal présenta une requête au roi, le 19 mars 1819, contre les assassins de son époux ; elle demandait l'évocation de

l'affaire devant une autre cour d'assises que celle du département de Vaucluse; elle désignait Paris comme la seule ville où les juges et les jurés pourraient prononcer avec une entière indépendance; elle s'inscrivit en faux contre le procès-verbal qui attribuait la mort du maréchal à un suicide. Cette requête est signée par elle et par Me Dupin aîné, son conseil. L'allégation de suicide ne pouvait soutenir l'épreuve d'un examen sérieux; il résulte en effet du premier procès-verbal rédigé sur les lieux et immédiatement, que la mort avait été causée par un coup de feu porté par-derrière le cou et tiré de haut en bas. — La raison publique et les magistrats ont repoussé cette assertion comme mensongère et invraisemblable. Le fait allégué contre le maréchal était également atroce et faux: il avait été tout-à-fait étranger à la mort de la princesse de Lamballe; il n'était pas alors à Paris, mais à l'armée, et n'arriva dans la capitale que le 5 septembre, deux jours après les massacres, et sur un ordre du conseil exécutif provisoire. — Dans sa requête au ministre de la justice du 19 mai 1819, madame la maréchale Brune signale comme auteurs immédiats de l'assassinat, Fargès, taffetatier, et Guindon, dit Roquefort, portefaix. Le jeune homme qui, le premier, avait insulté le maréchal et excité la fermentation parmi le peuple « était fils d'un personnage qui exerçait à Paris, au sein d'un des premiers corps de l'état, des fonctions dont l'influence s'étend sur tout le département de Vaucluse; un autre jeune homme, M. Verger, fils du procureur du roi, commandait le poste qui arrêta les voitures du maréchal, lui demanda des passeports, éleva des difficultés mal fondées sur leur validité et retarda sa marche jusqu'à ce que le rassemblement se fût accru au point de la rendre impossible. » (*Requête au roi.*) — Après un silence de plus de cinq années, l'affaire fut envoyée devant la cour d'assises de Riom. Un seul accusé, Guindon, portefaix, fut signalé; il était contumace. —Les débats, ouverts le 24 février 1821, furent terminés le lendemain, et un arrêt *par défaut* condamna Guindon à la peine de mort. Le portrait de l'illustre victime a été replacé dans la salle des maréchaux, au palais des Tuileries. — L'assassinat du maréchal Brune fut l'œuvre odieuse et lâche d'un chef de cette faction qui salariait les bandes d'égorgeurs qui infestaient le Midi. Tout avait été disposé d'avance; les assassins n'attendaient plus que la victime. Comment les magistrats ont-ils pu ignorer un complot aussi atroce, et exécuté en plein jour? Comment pourront-ils se justifier de ne l'avoir point prévenu ou de n'en avoir pas empêché l'exécution? Ce déplorable problème n'a pas encore eu de solution que l'histoire puisse admettre comme une vérité démontrée. D—Y.

BRUNEHAUT (dans la langue germanique *Brunhild*, fille brillante, en latin *Brunechildis*), fut la femme de Sigebert, roi d'Austrasie, l'un des fils de Clotaire Ier. Sigebert, dédaignant de recevoir dans son lit des femmes de basse naissance, comme faisaient ses frères, demanda la main de Brunehaut, fille d'Athanagild, roi des Visigoths d'Espagne, assembla, pour la recevoir, les grands de son royaume, et leur donna des repas splendides. « C'était, dit Grégoire de Tours, une jolie fille, belle de visage, séduisante en ses manières, autrefois arienne, depuis convertie à la vraie doctrine. » Cette dernière circonstance explique déjà les éloges de Grégoire. Quand Chilpéric, roi de Soissons, vit que son frère Sigebert avait ajouté par l'alliance de Brunehaut à la considération dont il jouissait parmi les Francs, il promit de répudier sa femme Cludoveva et sa concubine Frédegonde; il obtint à cette condition Galswintha, sœur aînée de Brunehaut, et lui témoigna d'abord la plus vive tendresse; car elle avait, comme Brunehaut, apporté de grands trésors. Brunehaut et Frédegonde devaient ensanglanter les premières pages de notre histoire. Avec Brunehaut, le génie de l'intrigue, du meurtre et de la guerre civile passa les Pyrénées, comme plus tard les Alpes

avec Catherine de Médicis; les Visigoths purent se croire vengés par Brunehaut de l'invasion franque qui les avait refoulés en Espagne. Pour son début, l'ambitieuse reine d'Austrasie, qui fut élevée au milieu des traditions du despotisme impérial, qui veut régner seule sur le roi et sur le royaume, fait tuer par Sigebert le maire du palais Gogo, ce président de l'assemblée des grands, leur arbitre entre eux et le roi choisi par eux-mêmes. Ce même Gogo l'avait amenée d'Espagne. En Neustrie, Frédegonde fait étouffer dans son lit la reine Galswintha, et devient quelques jours après l'épouse de Chilpéric; de là cette haine furieuse entre les deux reines, qui devait, non pas causer, mais entretenir la guerre civile des Francs.—Ce serait en effet mal comprendre une époque de trouble et d'anarchie, où chaque royaume était partagé, ou plutôt déchiré entre tous les fils d'un roi, que d'imputer à la haine réciproque de Brunehaut et de Frédegonde les guerres des Francs depuis leur règne jusqu'à celui de Clotaire II. Sans toutes ces intrigues féminines, Sigebert de Metz, Gontran de Bourgogne et Chilpéric de Soissons ne se seraient pas moins disputé l'héritage de leur frère Charibert, et la ville de Paris, qu'ils voulaient posséder en commun; Sigebert n'en serait pas moins venu déposséder Chilpéric de Paris et de la Neustrie. Mais Frédegonde envoya deux assassins au vainqueur, et ce meurtre compliqua les haines, les guerres et les vengeances (575). Brunehaut, belle et dangereuse captive de Chilpéric, séduit son fils Mérovée, et fait bénir son mariage par l'évêque de Rouen Prétextatus, que les gens de Frédegonde tuèrent au pied de l'autel un jour de Pâques. Chilpéric, sommé par Childebert II, fils de Brunehaut, de lui rendre sa mère, la renvoie volontiers en Austrasie; il la craignait plus chez lui que chez elle. Il semble qu'en Austrasie, les nobles Franks, plus serrés, plus nombreux que ceux qui vivaient disséminés dans la Neustrie et dans la Gaule méridionale, en même temps plus voisins de leur patrie, en avaient mieux conservé l'énergie et la rudesse, et se croyaient plus de droits à l'indépendance. Aussi, ne virent-ils qu'avec dépit Brunehaut, sortie de sa prison de Rouen, jalouse de régner au nom de son fils, comme elle avait fait au nom de son mari, corrompre une partie des grands, attacher les Romains les plus illustres à ses intérêts, et des leudes à sa personne, ce qui jusqu'alors avait été regardé comme le privilége exclusif des rois. Une guerre civile éclata. Brunehaut se jeta dans la mêlée pour sauver son fidèle Loup, duc de Champagne. Elle criait aux combattants : « N'allez pas perdre l'état pour un seul homme. — Va-t'en, femme! lui répond Ursio; il doit te suffire d'avoir régné du vivant de ton mari. Aujourd'hui, c'est ton fils qui règne, et ce n'est pas ton bras, c'est le nôtre qui soutient l'état. » -- Brunehaut, sauvée cette fois, comprenait sa position; elle savait que les Austrasiens ne souffriraient pas sans conspirer et les ordres d'une femme étrangère et l'administration fiscale de ses favoris romains. Elle avait appelé Mérovée près d'elle; les Austrasiens refusèrent de l'admettre, et Frédegonde, sa marâtre, le tua. Elle fut accusée d'avoir appelé de l'Orient dans les Gaules, et secrètement excité par l'offre de sa main, le fugitif Gondobald, qui se disait fils de Clotaire Ier, et qui pouvait bien l'être, avec les mœurs du temps. Ce Gondobald, comptant sur l'appui des Franks mécontents, partit de Constantinople, vint débarquer à Marseille, et périt après quelques succès. Mais le bon Gontran, roi de Bourgogne, avait été si sérieusement effrayé de ses progrès qu'il institua Childebert son héritier, pour mieux l'intéresser à la défense commune, en lui recommandant toutefois de se défier de Brunehaut, sa mère; car il connaissait la cour d'Austrasie et les intrigues de Brunehaut. Childebert n'en fut que plus soumis à celle-ci; et deux conspirations furent découvertes. Le plan de la première était de tuer Childebert, d'ôter à Brunehaut toute influence politique, de se défaire

de Gontran, et d'établir en Austrasie, comme en Bourgogne, un conseil de régence, c'est-à-dire l'aristocratie pure; son résultat fut de rendre Brunehaut plus puissante que jamais en Austrasie, respectable aux peuples voisins, à Gontran lui-même, qui la mit en possession de la ville et du territoire de Cahors, qu'elle réclamait comme ayant formé la dot de sa sœur Galswintha. La prospérité de Brunehaut fut un nouveau tourment pour Frédegonde, qui ne pouvait, comme sa rivale, élever son fils et régner en son nom, et qui, selon sa coutume, lui envoya deux assassins, deux prêtres, qu'on punit d'un affreux supplice. Après la mort de Childebert II (596), peut-être empoisonné par les grands de l'Austrasie, Brunehaut voulut gouverner encore son petit-fils Theudebert et l'Austrasie; mais elle fut chassée par les nobles de ce pays, et forcée de se réfugier chez son petit-fils Theudéric, en Bourgogne. Dans cette nouvelle cour, Brunehaut, dont le pape saint Grégoire avait loué la vertu et le zèle religieux quand elle favorisait les missions de la Grande-Bretagne, souilla sa vieillesse de débauches que les Austrasiens n'avaient pas reprochées à sa jeunesse; elle fit maire du palais le Romain Protadius, son amant; elle procura des concubines à son fils, pour mieux garder son ascendant sur lui; elle fit chasser saint Colomban, qui s'était établi dans les Vosges, pour convertir un pays encore païen, mais qui poussait Theudéric au mariage, en refusant au nom du ciel le trône à ses bâtards, et se montrait plus sévère que le pape lui-même: elle fit lapider par les mêmes raisons saint Didier, évêque de Vienne; elle mit ses deux fils aux prises; elle fit tonsurer, puis tuer le premier vaincu, l'Austrasien Theudebert, et fut enfin tuée par ceux qu'elle avait combattus toute sa vie, par les maires du palais, par les chefs de la noblesse franque. Après la mort du Bourguignon Theudéric, elle avait osé disputer encore l'Austrasie et la Bourgogne au Neustrien Clotaire II; mais le maire du palais, Warnachaire, la livra sans combattre à Clotaire, que les grands de l'Austrasie appelaient à leur secours. Brunehaut, âgée de 80 ans, fut conduite devant le fils de Frédegonde, qui pouvait seul, à ce titre, lui reprocher la mort de 10 rois ou princes: après trois jours de torture, elle fut promenée sur un chameau à travers le camp, attachée par les cheveux, par un pied et par un bras à la queue d'un cheval sauvage; les lambeaux de son corps furent brûlés, et ses cendres jetées au vent. — Frédegonde, si cruellement vengée, avait été dans sa longue carrière, qui fut aussi souillée de meurtres, mais qui ne finit pas par un supplice, bien inférieure à sa rivale. Son rôle avait cessé dès que son fils avait eu l'âge de régner; et elle n'avait pas même obtenu des grands de la Neustrie le droit de l'élever. Brunehaut, au contraire, maintint sa puissance contre l'aristocratie austrasienne pendant les trois règnes de son époux, de son fils et de son petit-fils. Elle employa sans cesse la ruse et l'intrigue, parce qu'elle ne pouvait régner en son propre nom; si elle eût pu se dispenser de l'intrigue, si son sexe et sa position ne l'eussent réduite à dissimuler sans cesse son influence et sa puissance, l'histoire la mettrait au petit nombre des femmes qui régnèrent avec force et dignité. Son génie semble avoir compris, dans l'anarchie où elle vivait, la nécessité d'un pouvoir unique, et lorsqu'après la mort de son petit-fils, Theudéric, roi de Bourgogne, elle osait encore lutter contre le fils de Frédegonde, elle n'avait fait proclamer roi que Sigebert, l'aîné des quatre fils de Theudéric. De grandes levées, de superbes chaussées, des voies romaines réparées avec l'argent que ses favoris arrachaient au peuple, portent encore son nom, populaire dans la Bourgogne, la Flandre et la Picardie. T. Toussenel.

BRUNELESCHI (Philippe), né en 1375 et mort en 1444, descendait d'une ancienne famille de Florence, qui comptait quelques hommes célèbres dans les sciences ou dans l'exercice des professions libérales. Son père, *Brunelesco di Lippo-Lapi*, était notaire, son grand-

père avait été médecin, et le jeune *Filippo,* que l'on destinait à l'une de ces deux carrières, reçut d'abord une instruction conforme à l'une et à l'autre de ces directions; mais une aptitude naturelle à toutes les choses d'adresse ainsi qu'une rare et précoce intelligence pour tous les travaux de la main l'appelaient à une vocation que son père ne voulut point contrarier, quoiqu'elle contrariât ses propres projets, et le jeune Bruneleschi fut placé par lui chez un orfèvre. L'art de l'orfévrerie, dit M. Quatremère, était alors à Florence tout autre chose que ce qu'il est le plus souvent chez nous et de nos jours. Cet art se liait intimement, et par une multitude de procédés et par le nombre, la grandeur et le genre de ses productions, à tous les arts du dessin; il était surtout (ainsi que le fait voir l'histoire de cette époque) l'apprentissage et l'école de la sculpture. Bruneleschi, tout en se livrant aux opérations qui constituent la partie commerciale du travail des métaux, en vint bientôt à ne les considérer que comme des moyens applicables aux œuvres du génie, et sa liaison avec le jeune Donatello, qui était destiné à être le premier sculpteur de son siècle, lui inspira le désir de se montrer son émule. Il le devint en effet à un point tel qu'il se vit compris au nombre des sept compétiteurs qui eurent à disputer l'exécution des portes de bronze du baptistère de Florence, concours dans lequel Bruneleschi et son ami Donatello durent céder la palme à Lorenzo Ghiberti, dont ils s'empressèrent eux-mêmes de reconnaître la supériorité, et dont Bruneleschi refusa même de partager la gloire. Mais dès ce moment il conçut le projet d'en poursuivre et d'en obtenir une qu'aucun autre ne pût lui disputer : les études qu'il avait faites en géométrie, en optique et en mécanique, lui donnaient les moyens de choisir parmi les arts libéraux celui qui pouvait lui offrir le plus de chances; il se décida pour l'architecture, et partit avec Donatello pour explorer l'étude des grands modèles de l'architecture antique, alors méconnus dans sa propre patrie, tandis que son ami se livrait à celle des chefs-d'œuvre de la sculpture. — Si l'on se transporte par la pensée au temps où vivait Bruneleschi, et où la plupart des monuments de l'antique Rome, qui ont disparu depuis, existaient encore, on se fera une idée de l'admiration et de l'espèce de stupeur dans laquelle le spectacle de tant de merveilles dut plonger l'ame et l'imagination de notre jeune artiste. Revenu de cette première impression, Bruneleschi, dit M. Quatremère, ne connaît plus le repos : il oublie les soins de la vie, les heures des repas et du sommeil; il n'a plus d'autre besoin que celui de lever des plans, de mesurer les édifices antiques, d'en retrouver par des fouilles les dimensions exactes, d'y rechercher les vrais caractères des ordres, de devenir en un mot le vrai restaurateur de l'architecture, et de placer son nom à côté de celui de Giotto. Bientôt son génie conçut le projet d'une entreprise qui pouvait satisfaire une pareille ambition : c'était de réunir par une immense coupole les quatre nefs de Sainte-Marie-des-Fleurs à Florence, sa patrie. Il voulait, en prenant pour point de départ le sommet de cet édifice, y élever une voûte, non pas en bois de charpente, mais en pierre et en matériaux solides, et lui donner une dimension proportionnée à sa largeur et à la grande hauteur du reste de l'église. Mais un tel projet demandait à être médité en silence, et à n'être exposé au grand jour qu'avec les plus grandes précautions, sous peine de le voir regarder comme un de ces tours de force dont il n'était permis qu'à l'imagination de faire les frais. Cette œuvre immense, Bruneleschi sut l'exécuter, et il fut servi dans son projet par une de ces circonstances qui semblent naître quelquefois si à propos pour le génie quand il ne les fait pas naître lui-même. En 1407, l'année même du retour de Bruneleschi dans sa patrie, fut convoquée à Florence une assemblée d'architectes et d'ingénieurs pour délibérer sur la meilleure manière de terminer

l'église de Ste.-Marie-des-Fleurs, objet qui depuis long-temps était celui de ses méditations. Un premier avis, ouvert par lui, et qui concernait quelques dispositions à prendre avant la résolution de la question principale, ne trouva point de contradicteurs, et fut adopté à l'unanimité; mais, politique adroit autant qu'artiste savant, Bruneleschi retarda autant qu'il put la solution que son génie avait trouvée, et, dans le double but de se dérober à la curiosité pour l'exciter davantage, et de recueillir toutes les lumières dont il avait besoin de s'entourer, et dont il devait éclairer la faiblesse et l'ignorance de ses compétiteurs au jour de son triomphe, il s'absenta jusqu'à trois reprises différentes de Florence, pour retourner à Rome, dans l'intervalle des différentes conférences qui eurent lieu au sujet de l'entreprise projetée. Près de treize années se passèrent ainsi en essais et en tentatives infructueuses d'une part, en ajournements habilement ménagés de l'autre; enfin, en 1420, un congrès composé des architectes les plus renommés de l'Europe s'étant réuni à Florence, Bruneleschi ne voulut pas différer davantage de leur exposer son plan, s'attendant à trouver dans cette brillante réunion de savants encore plus d'approbateurs et de témoins de son triomphe que de véritables rivaux; mais Bruneleschi, dit M. Quatremère, n'avait pas prévu que le vrai savoir devait perdre sa cause devant un tribunal d'ignorants qui se condamneraient eux-mêmes s'ils lui rendaient justice, et, quand il en vint à développer son projet, il ne fut pas long-temps à reconnaître son erreur. « On le railla quand on l'entendit proposer d'élever à la hauteur de 290 pieds une coupole de 130 pieds de diamètre; on ne le comprit pas quand il dit qu'il ferait deux coupoles inscrites l'une dans l'autre et de manière à laisser entre elles un assez grand vide; on l'injuria, on le traita tout haut d'insensé quand il eut affirmé que, pour cintrer ces immenses voûtes, il n'emploierait aucune espèce de soutien ou de forme intérieure de charpente...... Habitués aux légèretés de forme de la bâtisse gothique, ses compétiteurs ne savaient autre chose qu'élever très haut, à l'aide d'arcs-boutants, des murs évidés par toutes sortes de découpures, des voûtes en tiers-point, formées de petite maçonnerie légère, et dont la poussée se trouvait divisée et répartie sur plusieurs points. Or, il s'agissait avant tout, dans l'érection de la coupole projetée, d'établir un nouveau système de bâtir, en vertu duquel la construction toute seule, dans cette vaste circonférence et avec sa prodigieuse portée, se servît à elle-même et d'échafaudage et de point d'appui. » Tel était en effet le problème que Bruneleschi avait su résoudre, et dont la communication du modèle en relief qu'il avait exécuté eût convaincu les moins experts; mais il mit une sorte d'amour-propre à les amener à lui par d'autres moyens, à les élever, pour ainsi dire, dans leur propre estime en les conduisant à deviner une partie de son secret par ce qu'il leur en laissait voir. Non seulement il était parvenu à les réduire au silence, il avait encore obtenu leurs suffrages. Mais on voulut apporter à la direction de l'entreprise, qui venait de lui être définitivement adjugée, des conditions humiliantes pour son orgueil, en lui donnant pour collègue, chargé plutôt de surveiller que de seconder ses travaux, ce même Lorenzo Ghiberti, avec lequel il s'était jadis trouvé en rivalité, et dont il avait refusé de devenir l'associé. Sa vengeance était prête: une feinte maladie fut le piége qu'il tendit à l'incapacité de son collègue, qui fut bientôt obligé de se retirer de lui-même pour ne pas mettre au grand jour son impuissance et l'immense supériorité du génie de Bruneleschi. Dès ce moment, Bruneleschi devint entièrement maître de son projet, et le public, mis dans le secret de l'artiste par l'exposition de son modèle, ne put se lasser d'admirer la puissance de talent et la rare intelligence qu'il avait apportées à en coordonner toutes les parties. Il eut avant de mourir la satisfac-

tion de voir sa coupole achevée, à la réserve de l'extérieur du tambour, pour la décoration duquel il avait laissé des dessins qui furent soustraits ou perdus. Voici les mesures principales de cette coupole : « Elle a en diamètre, dans le vif de son tambour, 130 pieds. Sa hauteur, depuis la corniche du tambour jusqu'à l'œil de la lanterne, est de 125 pieds. Du sol de l'église au sommet de la croix, on compte 330 pieds. Avant cette coupole, il n'avait été rien construit d'aussi grand, d'aussi élevé. Le dôme de Saint-Marc à Venise, celui de la cathédrale de Pise, ont, quant à la construction, aussi peu de rapport avec elle qu'ils en sont éloignés sous le point de vue de la dimension. Elle ne le cède, et seulement de fort peu, qu'à la coupole de *Saint-Pierre* à Rome. Il est probable encore que la disposition des deux voûtes emboîtées, si l'on peut dire, l'une dans l'autre au dôme de Florence, aura servi de guide à Michel-Ange, qui l'a imitée dans le dôme du Vatican. On sait quel respect il avait pour le chef-d'œuvre de Bruneleschi. Il avait coutume de dire qu'il était difficile de l'imiter, impossible de le surpasser. Michel-Ange pouvait seul faire mentir son éloge. » (*Voyez* l'article COUPOLE.) — Nous nous sommes étendus sur cet œuvre de Bruneleschi parce qu'il est en quelque sorte l'expression de son génie et de sa vie tout entière, et qu'il montre à la fois cette force d'intelligence, cette confiance en soi-même et cette susceptibilité orgueilleuse, qui est le partage des grandes ames, et surtout de celle des artistes. Le grand-duc Côme de Médicis et le pape Eugène IV l'employèrent encore dans une foule d'autres travaux qui eussent suffi à la réputation de plusieurs autres architectes; nous citerons seulement parmi ces travaux le célèbre palais Pitti, qui, augmenté depuis par les soins d'Ammanati, est devenu le séjour des grands-ducs de Toscane à Florence. Quoique la sépulture de sa famille fût dans l'église de Saint-Marc, son corps fut inhumé dans celle de Sainte-Marie-des-Fleurs. On y lit cette inscription :

PHILIPPO BRUNELESCO
ANTIQUÆ ARCHITECTURÆ INSTAURATORI
S. P. Q. F. CIVI SUO BENE MERENTI,

et Jean-Baptiste Strozzi y a gravé le quatrain suivant :

Tal sopra sasso sasso
Di giro in giro eternamente io struzzi
Che così passo passo
Alto girando al ciel mi recondussi.

E. H.

BRUNELLE, *prunella*, genre de la famille des labiées et de la didynamie gymnospermie. La brunelle commune a été recommandée comme vulnéraire et détersive. Elle est un peu astringente, et on la donne en infusion dans la diarrhée et l'hémoptysie. On en fait aussi des gargarismes contre les aphtes; d'où elle a reçu son nom (de l'allemand *braüne*, esquinancie) qu'elle devrait selon d'autres à sa couleur. La brunelle à grandes fleurs (*P. grandiflora*), qui entre dans l'ornement des jardins, est une plante vivace dont la tige est carrée et dont les feuilles sont ovales oblongues, quelquefois à quatre incisions; elle fleurit en juillet, et ses fleurs sont en épi, fort grandes, renflées, bleues, pourpres, rosées ou blanches. Elle demande une terre légère et une exposition découverte, et se multiplie de graines ou d'éclats. — On donne aussi le nom de BRUNELLIER à un autre genre de plantes qui renferme six à huit arbres du Pérou et des autres contrées de l'Amérique méridionale.

BRUNET (Mira, dit), né à Paris, en 1766, est, parmi les acteurs de nos théâtres secondaires, celui dont le nom et la réputation ont été le plus populaires, le plus répandus. Pendant le cours de sa vogue, l'une des plus longues que l'on puisse citer dans les annales de la scène, on ne disait plus : Allons aux Variétés; mais, allons *chez Brunet*, sorte de *famosité* qu'auraient pu lui envier les artistes les plus distingués de nos grands spectacles, si, comme César, ils avaient pensé qu'il vaut mieux être le premier dans un village que le second

dans Rome. Cette faveur si prononcée et si constante était justifiée, il faut le dire, par un jeu d'une vérité, d'une naïveté, d'un naturel parfaits dans un genre inférieur ; Brunet eut, en outre, l'avantage si précieux de venir à temps. Son public n'avait plus ce dédain aristocratique pour la peinture des mœurs du peuple, qui avant la révolution eût pu nuire à l'effet des tableaux dont il était le personnage principal. On cherchait, au contraire, pour distraction au théâtre, celle qui contrastait le plus avec les scènes, tour à tour sanglantes, terribles, imposantes, que nous offrait chaque journée ; et nul mieux que Brunet, dont la figure seule provoquait le rire le plus franc, ne pouvait répondre à ce besoin de l'époque. — Cette révolution qui a changé tant de destinées, tant de carrières, le lança dans celle du théâtre ; son père tenait dans le quartier de la halle un bureau de loterie d'un grand rapport. Quoique le jeune Mira eût un goût très vif pour le spectacle, surtout pour celui qu'égayaient alors les *lazzis* de Carlin, il ne songeait nullement à jouer la comédie autrement qu'en société, et devait hériter du bureau et des occupations de son père. Une particularité assez piquante de son enfance, c'est que Talma, dont les parents habitaient aussi ce quartier, fut son condisciple dans une des modestes pensions de l'arrondissement. Assurément leurs camarades ne se doutaient guère qu'ils avaient auprès d'eux la tragédie et la farce, Manlius et Cadet-Roussel.-- Lors de la suppression des loteries, en 1790, le fils du buraliste songea à se faire une ressource de ce qui n'avait été jusque là pour lui qu'un amusement. Il obtint de ses parents, non sans difficulté, et sous la condition de changer son nom de famille contre celui de *Brunet*, la permission d'aller essayer en province son talent dramatique ; deux ans de scène à Rouen le firent appeler à Paris, où il débuta sur le théâtre de la cité dans *Le désespoir de Jocrisse*, rôle qu'avait créé Baptiste cadet, et qu'après cet acteur il était difficile d'aborder. Sorti avec bonheur de cette épreuve, Brunet devint bientôt, à son tour, un des sujets les plus aimés du public, et, quelque temps après, il passa au Palais-Royal, sur le théâtre de mademoiselle Montansier, dont cet Atlas de la bouffonnerie fut pendant neuf ans la plus ferme colonne. L'affluence qu'il y attirait fut certainement le principal motif du décret impérial qui fit fermer cette salle en 1807, comme nuisant à la prospérité du Théâtre-Français ; la foule n'en suivit pas moins Brunet d'abord au théâtre de la Cité, où fut représentée cent fois de suite *La famille des innocents*, puis dans la salle construite au boulevard Montmartre, où ses anciens directeurs contractèrent avec lui une association dont ils n'ont pas eu à se repentir.—Brunet est encore attaché comme acteur à ce théâtre, et malgré son âge et l'affaiblissement de sa mémoire, le public l'y voit toujours avec bienveillance. — Il serait trop long de citer seulement ici les principaux rôles de sa création ; mais sa carrière théâtrale de près d'un demi-siècle en offre trois grands bien distincts : dans les *niais*, où il se montra surtout l'acteur de la nature, il sut différencier les nuances de ce type, et faire ressortir tour à tour la simplicité de Jocrisse, *la candidité* d'Innocentin, les prétentions comiques de Cadet-Roussel, la malice du *Niais de Sologne*, la poltronnerie de Tremblin et d'Agnelet, etc. Les *travestissements* lui valurent aussi des succès auxquels n'ont jamais atteint ceux qui remplissent ce même emploi : ce sont des hommes déguisés en femmes, tandis que Brunet était réellement *Cendrillon*, *Belle-belle*, *Flamméa*, etc. Quoiqu'il eût alors près de cinquante ans, l'illusion était complète, et les habitués du théâtre se rappellent sans doute à ce sujet une anecdote assez plaisante, que je ne puis rapporter ici. Enfin, plusieurs rôles *grimés*, plusieurs caractères qui se rapprochaient davantage de la comédie, tels que ceux de Vautour, de Pépin, du vieux procureur de *L'intérieur de étude*, ajoutè-

rent encore à sa renommée théâtrale, et prouvèrent que le naturel n'excluait pas chez lui la variété. — Plus d'une fois on a voulu créer à Brunet un autre genre de réputation, en lui prêtant quelques mauvais bons mots politiques dont il était fort innocent. Un de ces mensonges imprimés qui se propagent de recueil en recueil a fait croire aussi à beaucoup de lecteurs qu'il avait été emprisonné sous le consulat, pour avoir, dans son rôle de Jocrisse, plaisanté sur les préparatifs de descente en Angleterre, et comparé les bateaux de Boulogne à des *coquilles de noix*. Cette anecdote est tout-à-fait controuvée, mais en voici une plus authentique, et qui n'est pas sans originalité, puisque la grande figure de Napoléon s'y trouve en regard avec le masque bouffon de l'acteur. A l'époque où circulait déjà parmi les personnes de la cour impériale le bruit du divorce avec Joséphine, sans qu'il eût encore transpiré dans le public, les acteurs du théâtre des Variétés furent appelés à Grosbois par le prince de Neufchâtel, pour contribuer aux plaisirs de la fête qu'il y donnait à l'empereur. On représentait devant l'illustre assemblée *Cadet-Roussel*, *professeur de déclamation*. La première moitié de la pièce divertit beaucoup les spectateurs, sans en excepter l'hôte célèbre de Berthier; mais lorsqu'un des personnages dit à Cadet que son élève ne vient chez lui que pour décider sa femme à un *divorce*, ce mot fatal comprima soudain la gaieté. Ce fut bien pis encore lorsque Cadet-Roussel-Brunet s'écria, avec ce sérieux si comique du singulier professeur: « Est-ce que vous croyez que c'est pour le plaisir que je me suis marié? C'est pour ne pas laisser finir la perpétuité de ma famille: c'est pour me voir renaître à moi-même... » Cette fois, des chuchotements, des regards dirigés timidement sur l'impératrice, le silence morne et glacial des courtisans pendant tout le reste de cette parade déconcertèrent totalement Brunet et ses acteurs, qui l'achevèrent tant bien que mal et le plus vite possible. Joséphine n'avait pu cacher son trouble; l'empereur, plus maître de lui-même, fit bonne contenance jusqu'à la fin. — « Qu'avez-vous fait, malheureux! » vint dire alors, tout effrayé, aux acteurs, qui ne l'étaient guères moins, l'aide-de-camp du prince de Wagram, l'auteur Vénéroni Saint-Cyr, malencontreux ordonnateur du spectacle, « Je ne connaissais pas cette pièce; il fallait me prévenir. » Mais pendant ce temps l'empereur, rentré dans les salons, disait au prince, un peu troublé aussi: « Berthier, mon secret était bien gardé, car ces bonnes gens auraient à coup sûr choisi un autre ouvrage. » Le grand homme, en effet, ne garda point rancune à Cadet-Roussel, et Brunet, l'un des comédiens qui le délassaient le mieux de ses importants travaux, de ses graves occupations, vint souvent encore jouer devant lui et sa cour. Piron comptait parmi ses titres de gloire celui d'avoir fait rire le guet; l'acteur qui amena plus d'une fois le sourire sur les lèvres de Napoléon peut, à meilleur titre, se glorifier d'un pareil succès.

Ourry.

BRUNIE lanugineuse, *B. lanuginosa*, L. Arbrisseau du Cap, de deux à quatre pieds de haut, très élégant, à rameaux effilés, droits, couverts de feuilles linéaires et laineuses dans le bas, terminées par une glande *brune*. Elle fleurit en mai, et ses fleurs, réunies en têtes globuleuses, forment un corymbe terminal. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, qui réclament toutes la même culture que les bruyères.

BRUNIR, opération qui consiste à polir, ou plutôt à brillanter une pièce de métal au moyen du *brunissoir* (*voyez* ce mot). Il y a, en effet, une grande différence entre *brunir* et *polir*: on polit en usant les aspérités, les inégalités d'une pièce de métal ou de toute autre matière, au moyen de la lime, de tranchants aiguisés avec soin, de matières dures, broyées plus ou moins fin, telles que l'éméri, le rouge d'Angleterre, le tripoli, etc. Toutes sortes de matières sont susceptibles

de poli plus ou moins parfait, suivant leur nature; mais on ne peut brunir, en général, que les matières métalliques, attendu que le brunissoir ne fait que resserrer et niveler, s'il est permis de parler ainsi, les molécules de la surface que l'on brunit sans les enlever. On ne saurait brunir une glace, une table de marbre, etc. *Bruni* se dit, en termes d'orfévrerie, par opposition au *mat*. T.

Brunir se dit encore, dans la forme active, de l'action de peindre en brun, ou de rendre brun; dans cette dernière acception, il prend aussi la forme neutre. Ainsi, on dit, par exemple, qu'il faut *brunir* davantage les fonds d'un tableau; le soleil et le feu *brunissent* également les objets qui sont exposés à leur action continue; on dit aussi qu'un homme qui était blond dans son enfance *a* bien *bruni* avec l'âge. En termes de relieur, *brunir* un livre signifie éclaircir, polir les tranches d'un livre, en les frottant avec une *dent de loup*, une *dent d'agate*, ou de pierre à fusil. *Brunir* se dit enfin, en termes de vénerie, de l'action des cerfs, des daims ou des chevreuils, qui, après avoir frayé, c'est-à-dire frotté légèrement leur tête aux arbres pour la dépouiller de leur première robe, ou enveloppe velue, vont la teindre, ainsi que leur bois, aux charbonnières, aux terres rougeâtres, etc.

BRUNISSOIR, instrument d'acier trempé, auquel on donne ordinairement la forme d'une amande plus ou moins alongée, et que l'on fixe par un de ses bouts dans un manche en bois, à l'aide duquel on peut appuyer plus ou moins fort sur la pièce de métal que l'on veut *brunir*, ce qui est synonyme de *polir*. On fait usage du brunissoir en le faisant glisser par un mouvement de va-et-vient sans quitter la pièce que l'on veut brunir: par ce frottement récidivé, l'ouvrier, sans rien enlever de la superficie métallique, ne fait qu'abattre ou refouler les petites rugosités que la lime ou le marteau peuvent avoir laissées sur la pièce.— Le brunissoir sert également dans divers arts et métiers; mais il varie de forme et de grandeur suivant le besoin de l'ouvrage sur lequel on l'emploie. Les serruriers, éperonniers, armuriers et couteliers se servent de brunissoirs, aussi bien que les ciseleurs, les fabricants de bronze, les horlogers, les potiers d'étain, les orfèvres, les bijoutiers, les relieurs, les graveurs et les planeurs. Le brunissoir de ces derniers est d'une assez grande dimension; son manche a près de deux pieds de long, et l'ouvrier le tient à deux mains. Celui dont se servent les orfèvres et les bijoutiers n'est quelquefois qu'une simple pointe, ou un crochet, auquel on donne le nom de *dent de loup;* souvent aussi, au lieu d'être en acier, c'est une agate dont la dureté donne un poli encore plus parfait que l'acier même. Lorsque les potiers d'étain se servent du brunissoir, ils ont soin de mouiller leur pièce avec de l'eau de savon; les planeurs se servent d'eau pure, les serruriers et les armuriers emploient quelquefois de l'huile.— Les orfèvres et les doreurs sur métal ou sur bois ont souvent des parties *brunies*, qui font valoir davantage celles qui restent *mates*. D*.

BRUNN, capitale de la Moravie et du cercle du même nom, au confluent de la Zwittawa et de la Schwartzawa: elle est fortifiée, entourée de fossés, de remparts et de bastions, et renferme un château fort, appelé le *Spielberg*, haut de 816 pieds, en y comprenant la montagne sur laquelle il est assis. Il est à moitié démoli, et sert actuellement de prison d'état. La ville et ses dix faubourgs contiennent 2,200 maisons et 36,000 habitants. Elle est le siége du gouvernement provincial de la Moravie silésienne, des autorités du cercle et d'un évêché, possède un gymnase, un couvent de filles nobles, six églises paroissiales, un jardin botanique forestier, beaucoup de belles maisons, de bonnes écoles, des établissements de charité, un théâtre, etc. Dans cette ville se trouve la société morave silésienne pour l'agriculture, la géographie et l'histoire naturelle, ainsi que le muséum François. Brunn est une ville importante sous le rapport de l'indus-

trie; et pour le commerce d'expédition c'est la place la plus florissante de toute la Moravie. Douze manufactures de drap se distinguent par la finesse de leurs produits. Il y a aussi des fabriques d'étoffes de soie et de coton, de savons, de cuirs, de mousselines et autres.

BRUNO (Saint). On ne peut assigner à la naissance de saint Bruno une époque précise. Il paraît cependant qu'elle doit être placée entre 1030 et 1040. Il était de Cologne, où il reçut le jour d'une famille noble de l'Allemagne. Après avoir commencé ses études sous les yeux de ses parents, il alla les continuer à Reims, où l'avait attiré la célébrité de cette école, et il se distingua surtout dans l'étude de la théologie. C'est sans doute pour cette raison qu'il est souvent appelé Bruno de Reims. De retour dans sa patrie, et déterminé à embrasser l'état ecclésiastique, il fut admis dans le clergé de Cologne et nommé chanoine de Saint-Cunibert. Il est vraisemblable qu'il reçut les ordres sacrés des mains d'Annon, successeur d'Hériman II sur le siége de Cologne, en 1055. On ne connaît point les détails des courses apostoliques auxquelles il se livra après avoir été ordonné prêtre, et après quoi il s'établit à Reims, où l'archevêque Gervais lui conféra le titre d'écolâtre, qui lui donnait la direction des études des clercs. Il eut dans ses fonctions de nombreux disciples, dont les plus célèbres furent Urbain II (Eudes ou Odon), Rangier, archevêque de Reggio; Robert, évêque de Langres; saint Hugues, évêque de Grenoble. Devenu chancelier de l'église de Reims, il n'en accusa pas moins de simonie l'archevêque Manassès, auquel il devait cette dignité, et qui fut suspendu de ses fonctions par le concile d'Autun. Furieux d'avoir succombé aux attaques de Bruno et de deux autres prêtres, Manassès fit briser les portes de leurs maisons, vendit leur prébende, et les dépouilla de leurs biens. Malgré l'indulgence de Grégoire VII et d'un concile de Rome (1078), qui leva la suspense du concile d'Autun, Manassès fut déposé deux ans après au concile de Lyon (1080), et quitta son diocèse. Le siége de Reims était vacant depuis deux ans, et Bruno réunissait tous les suffrages, lorsqu'il prit la résolution de tout quitter pour Jésus-Christ. Il a transmis lui-même dans une lettre les motifs de son éloignement du monde. Il rapporte « qu'étant dans un jardin voisin de la maison d'Adam, chez qui il demeurait alors, et conversant avec deux de ses amis, savoir, Raoul Levert, qui fut prévôt de l'église de Reims, et Fulcius-le-Borgne, ils s'entretinrent tous les trois ensemble des vanités du monde, et s'embrasèrent tellement de l'amour de Dieu et du désir des biens éternels qu'ils firent vœu d'abandonner le siècle, et de se revêtir de l'habit monastique. » Ce fragment réfute suffisamment une fable accréditée parmi ses disciples, fable que, malgré sa fausseté manifeste, et quoiqu'elle ait été retranchée sous Urbain VIII du bréviaire romain, nous reproduirons ici, parce qu'elle explique plusieurs des tableaux de la belle galerie de Lesueur. S'il en faut croire l'ancienne tradition de l'ordre, ce qui le détermina à embrasser la vie solitaire fut un événement singulier arrivé en sa présence à l'enterrement d'un célèbre docteur de Paris, son ami particulier, qui mourut en 1082 avec la réputation d'un homme qui avait vécu dans les pratiques d'une vie sainte et exemplaire. Ce docteur ayant été porté à l'église, comme on chantait sur son corps l'office des morts, lorsqu'on en vint en cet endroit des leçons de Job, *Responde mihi*, il leva la tête en disant d'une voix terrible qu'il était accusé par un juste jugement de Dieu : ce qui fit que l'on différa jusqu'au lendemain à lui donner la sépulture. Mais, l'office des morts ayant été recommencé, il redoubla sa voix au même moment des leçons, et dit qu'il était jugé par un juste jugement de Dieu; et enfin, au troisième jour, qui avait été encore pris pour délai, il ajouta, en présence d'une infinité de monde, qu'un événement si extraordinaire avait attiré à l'église, qu'il

avait été condamné par un juste jugement de Dieu. — Raoul et Fulcius ne persistèrent point dans leur résolution; mais Bruno n'en resta pas moins fidèle à son vœu. Comme il cherchait un maître éclairé dans la science du salut, il le trouva dans saint Robert, que les solitaires de Molesme avaient choisi pour leur abbé, et qui fonda ensuite l'ordre de Cîteaux. Bruno eut recours à ses conseils, et, pour se former à la vie monastique, il eut de fréquentes relations avec les religieux de Molesme. Deux clercs, Pierre et Lambert, qui avaient renoncé au siècle avec lui, élevèrent à Sèchefontaine, au diocèse de Langres, une église et des maisons, où ils pratiquèrent la vie érémitique. On ne saurait dire si Bruno y vécut dans leur compagnie. Il paraît plus probable qu'ils s'associèrent tous trois à la vie monastique, et que, lorsque Bruno prit la résolution de quitter l'abbaye, Pierre et Lambert se retirèrent à Sèchefontaine. — Bruno, en abandonnant les confins de la Champagne et de la Bourgogne, vint en Dauphiné. Hugues, évêque de Grenoble, avait été, comme nous l'avons dit, son élève dans l'école de Reims. Ce saint prélat était d'une noble famille : d'abord chanoine de Valence, où il s'était fait respecter par sa vertu, il fut demandé par le clergé de Grenoble pour en être le pasteur. Comme il refusait cette dignité, le légat Hugues de Die l'emmena à Rome pour y être sacré par le pape Grégoire VII. De retour à Grenoble, Hugues craignait tellement de se charger des fonctions épiscopales qu'il alla à l'abbaye de la Chaise-Dieu pour y embrasser la vie monastique. Le pape, l'ayant appris, l'obligea de sortir de la solitude, et de reprendre la conduite de son diocèse. Ce fut dans ces circonstances que Hugues engagea Bruno à venir le voir. Bruno se présenta à lui avec six compagnons, Landevin, Italien; Etienne de Bourg, et Etienne de Die, chanoine de Saint-Ruf; Hugues, prêtre, et deux laïcs, André et Guérin. L'évêque crut reconnaître en eux sept étoiles dont il avait eu la vision, et les conduisit dans une vallée appelée *Chartrouse* ou *Chartreuse*, à quatre lieues de Grenoble, et d'où l'ordre a pris son nom. C'est là qu'au milieu d'une nature imposante, non loin du bord d'un torrent, au milieu d'une forêt de sapins qui frappent encore le voyageur d'admiration et de respect, s'éleva, inconnu et obscur, en 1084, vers la fête de saint Jean-Baptiste, le berceau d'un ordre devenu riche et puissant, et que l'on retrouve encore au même lieu. (*Voyez* CHARTREUX.) Il ne paraît pas que Bruno ait donné de règle particulière à ses disciples. Cependant l'austérité de leurs mœurs est attestée par Guibert, abbé de Nogent en 1104, c'est-à-dire 20 ans après leur établissement, et l'on s'étonne que le fondateur, qui avait passé sa vie dans un état doux et commode, ait pu embrasser, dans un âge déjà mûr, un genre de vie aussi dur. Quelque temps après leur établissement, Bruno et ses compagnons obtinrent un acte authentique de la cession que leur avaient faite leurs divers bienfaiteurs, dont le grand nombre prouve la vénération qu'on avait conçue pour lui et pour son nouvel institut. Lorsque Urbain II fut élevé sur le saint-siége, le 12 mars 1088, il voulut, au milieu des difficultés que lui suscitait le pouvoir rival de l'antipape Guibert, avoir auprès de lui son ancien maître, et appela du fond de sa solitude Bruno pour s'éclairer de ses conseils. Celui-ci se rendit, quoiqu'avec répugnance, aux ordres du pontife, suivi de quelques-uns de ses disciples. Les autres, un instant dispersés, revinrent bientôt dans leur désert sous la conduite de Landevin, que Bruno leur avait désigné pour prieur. La considération dont jouissait Bruno auprès d'Urbain fit concevoir (1090) au prince normand de la Pouille et de la Calabre le désir de lui confier l'archevêché de Reggio; mais il refusa cette offre, et on élut à sa place un de ses anciens élèves de Reims, Rangier, religieux bénédictin du monastère de la Cave. Bruno cependant, au milieu des honneurs qu'on lui rendait à Rome, n'aspirait qu'à la re-

traite, et, avec la permission du pontife, qui resta près de deux ans en Calabre, il accepta dans cette province le territoire *della Torre* (de la Tour), dans le diocèse de Squillace, que lui donna le comte Roger, et où il bâtit un monastère. Il lui fut donc facile d'assister en 1091 au concile qu'Urbain II convoqua à Bénévent, et à celui de Troia dans la Pouille. Il n'est pas aussi certain qu'il ait assisté à celui de Plaisance, au mois de mars 1095. Le comte Roger, qui avait voulu que Bruno baptisât son fils, qui fut depuis Roger II, roi de Sicile, ne se borna pas à la donation *della Torre*, il fit bâtir encore un monastère sous le titre de St.-Etienne-des-Bois, à un quart de lieue du premier. Il donna aussi à l'ordre naissant le monastère de Sainte-Marie-d'Arsaphias, auquel il ajouta plus tard celui de St.-Jacques de Montauro. L'occasion de cette donation a besoin d'être rapportée, non que le fait soit d'une incontestable certitude, mais il est indispensable à l'explication d'un des tableaux de la galerie célèbre dont nous avons parlé. Le comte Roger assiégeait Capoue. Un de ses officiers, nommé Sergius, avait promis pour une somme d'argent de le livrer avec toute son armée. Bruno apparut au comte pendant la nuit, et l'avertit assez à temps pour qu'il prévînt les perfides projets dont il allait être victime. Bruno refusa toutefois la plus grande partie des biens que le prince reconnaissant lui offrit, et obtint qu'il accordât la vie à cent douze familles de ceux qui étaient entrés dans la conspiration. Pendant qu'il gouvernait saintement sa chartreuse *della Torre*, il reçut la visite de Landevin, envoyé par les frères du Dauphiné auprès de celui qu'ils regardaient toujours comme leur chef. Il répondit à leur sollicitude pour lui par une lettre pleine d'onction et d'un attachement tendre et sincère, que l'on trouve imprimée dans ses œuvres. Il mourut le 6 octobre 1101 à la Tour, où il fut enterré. Il ne pouvait guère être âgé de plus de soixante-huit ans. Le culte de saint Bruno, autorisé dans les chapelles des chartreux par Léon X, en 1514, fut étendu à toutes les églises par Grégoire XV, en 1623.—Il y a plusieurs éditions des œuvres de saint Bruno, Paris, 1509; *id.*, 1523; Cologne, 1618; *id.*, 1640. Celle de 1611 a pour titre : *Opera omnia sancti Brunonis, carthusianorum patriarchæ præstantissimi, ac theologi parisiensis eruditissimi, studio P. Theodori Petrei Campensis, carthusianæ coloniæ alumni, nunc tandem recensita ac tomis tribus distributa.* Cologne, Bern. Gualter. A l'exception des commentaires sur les Psaumes et sur saint Paul, des deux lettres, l'une à ses frères de la Chartreuse et l'autre à Raoul Levert, et d'une élégie de quatorze vers sur l'imprudent oubli de la mort, citée par les bollandistes, 6 octobre, n° 56, dont la poésie n'est pas très remarquable, le reste est attribué partie à saint Bruno d'Aste, partie à Bruno évêque de Wurtzbourg, duc de Carinthie. Les commentaires sur les Psaumes et sur saint Paul, écrits dans un latin passable, annoncent un esprit exercé aux études les plus profondes de la philosophie de l'époque, et feraient soupçonner, comme quelques-uns l'ont cru, qu'il n'est pas resté étranger aux études de la célèbre école du Bec. Son goût pour la solitude respire dans la plupart de ses ouvrages, et l'on sent qu'il se plaît à décrire sa retraite de la Tour dans la lettre qu'il adresse à Raoul Levert pour lui rappeler ses anciennes résolutions. « Cette solitude, dit-il, est assez éloignée du commerce des hommes; l'air y est pur; l'œil y découvre de riantes prairies et des collines; les fontaines coulent dans les vallées; on y voit des arbres chargés de fruits; les eaux ne manquent point aux jardins, et, lorsque l'esprit est fatigué par le travail, la vue agréable de ces lieux champêtres procure un doux délassement, car l'arc ne saurait toujours être tendu, et on goûte dans cette retraite la paix du cœur, que le monde ignore. » On a une bonne vie de saint Bruno par le père de Tracy, théattin, Paris, 1786, in-12. Les tableaux dont Lesueur avait orné le cloître des char-

treux de Paris, après être restés longtemps au musée de la chambre des pairs, ont été transportés au Louvre, dans la grande galerie des peintres morts.

H. Bouchitté.

BRUNO ou BRUNI (*Brunus*, *Bonardo*) d'Arezzo, d'où lui vient le surnom d'*Arétin* (*Aretinus*), appartient aux plus célèbres savants de la période de la renaissance de la littérature classique en Italie. Il naquit en 1369. La vue d'un portrait de Pétrarque l'enflamma, dit-on, dès sa plus tendre jeunesse pour les études auxquelles, dans la suite, il consacra sa vie. Il étudia d'abord le droit à Florence et à Ravenne, mais l'arrivée d'Emmanuel Chrysoloras à Florence décida sa vocation pour les sciences classiques. Dans la suite il exerça divers emplois à la cour de Rome, accompagna à Kostnitz le pape Jean XXIII, et se sauva à Florence après la déchéance de ce pontife. Il écrivit alors son *Histoire de Florence*, reçut à cette occasion le droit de bourgeoisie, et devint plus tard secrétaire de la république par la protection des Médicis. Il mourut dans l'exercice de ces importantes fonctions, le 9 mars 1444 ; Florence et Arezzo rivalisèrent dans les honneurs qu'elles rendirent à ce grand citoyen, et par les monuments qu'elles élevèrent à sa mémoire. Le mérite que s'est acquis Bruno par la propagation de la littérature grecque consiste principalement dans les traductions littérales qu'il donna en latin des auteurs classiques, tels qu'Aristote, Démosthène et Plutarque. Du reste, il est redevable de sa réputation à son *Histoire de Florence*, à une *Histoire contemporaine de* 1378 *à* 1440, et à ses *Harangues*. Sa correspondance est également riche et variée. Ses ouvrages sont écrits en latin, à l'exception des deux Biographies du Dante et de Pétrarque. Ses ouvrages les plus remarquables sont : 1° *Historiæ Florent.* (12 vol. in-folio, Strasbourg, 1610) ; 2° *Commentarius rerum suo tempore gestarum*, publié antérieurement à Venise, en italien (in-f°, 1476.)

BRUNO (Giordano), en latin *Jordanus Brunus*, naquit à Nole, dans le royaume de Naples, au milieu du XVIe siècle. On ne sait précisément ni l'année de sa naissance ni quelle fut sa famille. Les premières productions de son imagination frappèrent l'attention de ses critiques, qui le crurent appelé à des travaux plus importants, à une contemplation plus haute ; mais, comme il était entré de bonne heure dans l'ordre des dominicains, où il était prêtre, la réserve que lui imposaient ses vœux le força souvent à n'exprimer ses sentiments que par des vers ou des sonnets. Il se livra avec prédilection à l'étude de la philosophie ancienne et des mathématiques. Son génie ne tarda pas à lui faire des ennemis. Sa fortune était bornée, et il lutta toute sa vie contre un destin malheureux, sans perdre courage et sans abandonner ses desseins. Son dégoût pour la vie monastique, qu'il ne dissimulait pas, la liberté avec laquelle il condamnait les préjugés, et son hostilité contre la doctrine d'Aristote, l'exposèrent à une persécution constante. Il avait déjà subi dans son couvent la peine de la prison, lorsqu'abandonnant son ordre et son pays, il se réfugia à Genève en 1580. Il y resta deux années, et puis quitta ce pays, par le conseil de Calvin et de Bèze, dont l'intolérant esprit de secte était blessé par sa franchise, souvent inconsidérée. Au commencement de 1582, il alla à Lyon, à Toulouse et enfin à Paris, où déjà quelques philosophes avaient ouvert la lutte contre Aristote. Ce fut dans cette ville qu'il commença à écrire. Il publia dans cette année 1582 : I. *Il candelajo, del Bruno nolano, academico di nulla academia, detto il Fastidito* ; Guill.-Julien, in-12. Cette comédie est en 5 actes et en prose ; l'auteur a pour objet d'y tourner en ridicule l'avarice et la pédanterie. On y trouve la confusion, le mauvais goût et les imbroglio des anciennes comédies italiennes. Elle a été traduite en français sous le titre de *Boniface le Pédant*, Paris, 1633, in-8°. II. *Philothæus Jordanus Brunus, de compendiosâ architecturâ et complemento artis Rai-*

mundi Lullii; ad ill. Joanuem Moro, reipublicæ venetæ a.l regem Galliarum et Polonorum Henricum III legatum; in-16. III. *Cantus circæus, ad memoriæ praxin judiciariam ordinatus; ad Henricum d'Angouleme magnum Gallianum priorem*, in-8°. IV. *De umbris idearum et arte memoriæ, ad eumdem*, in-8°. A la fin de l'année 1583, Bruno quitta Paris et alla à Londres, où il fut reçu avec bienveillance par l'ambassadeur de France, Michel de Castelnau, seigneur de la Mauvissière, dans l'hôtel duquel il logea. Il fréquenta plusieurs des esprits les plus distingués de l'Angleterre, et en particulier le chevalier Philippe Sidney et Foulques Granville, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Il dédia à ses amis et protecteurs les ouvrages qu'il publia dans le cours de l'année 1584 : à Michel de Castelnau, V. *La cena de le cineri, descritta in cinque dialoghi*, Londres, in-8°. VI. *Dialoghi de la causa principio euno*, Venise, (Londres), in-8°. Fr. Jacobi a donné en allemand un résumé intéressant de cet ouvrage. VII. *De l'infinito universo, e dei mondi* Venise (Londres), in-8°. VIII. *Explicatio triginta sigillorum*, vraisemblablement 1583 ou 1584. IX. *Spaccio de la bestia trionfante, proposto da Giove, effettuato da Consiglio, revelato da Mercurio, recitato da Sophia, udito da Saulino, registrato dal Nolano; diviso in tre dialoghi, subdiviso in tre parti*, Paris (Londres), in-12, dédié au chevalier Philippe Sidney, commandant de Flessingue et général de la cavalerie anglaise dans les Bays-Bas. Dans cet ouvrage, « Jupiter, irrité de voir son culte négligé, fait comparaître devant lui les 48 constellations, parmi lesquelles il veut établir une réforme. Momus lui représente que tout le mal vient de ce que l'on a donné aux astres le nom de dieux, que leurs aventures scandaleuses ont rendu l'objet du mépris des mortels. Il propose, en conséquence, de substituer à ces noms ceux des vertus. Ainsi, Hercule est appelé la Valeur; le Dragon, la Prudence; Calisto, la Vérité; le Triangle, la Fidélité; l'Éridan, comme se trouvant à la fois dans le ciel et sur la terre, reçoit le privilége d'être partout et nulle part : qui boira de ses eaux sera comme s'il n'avait point bu; qui mangera de ses poissons, comme s'il n'avait rien mangé; qui l'invoquera, comme s'il n'invoquait aucun dieu. Le grand chien, image de la chasse destructrice, est renvoyé en Angleterre, et remplacé par la destruction des tyrans, la vigilance et l'amour de la patrie. Le Centaure leur donne plus de mal. Momus remarque en lui l'union hypostatique des deux natures (d'homme et de cheval) : il objecte, en outre, que ce mythe présente trois personnes en une, le dieu, l'homme, la bête; ce qui, ajoute-t-il, n'est pas trop facile à comprendre. Jupiter lui répond que c'est un mystère, dont on doit faire un article de foi. Enfin, après bien des débats, Jupiter confie au Centaure le ministère de l'autel, sur quoi Momus observe qu'il pourra servir à la fois de sacrificateur et de victime. Telle est, en peu de mots, l'idée de cette plaisanterie, dans laquelle on doit entendre par la bête triomphante, non le pape, comme le prétend Scioppius, mais la superstition en général. » (*Biog. univ.*). — Il y a une traduction anglaise de ce livre, de Jean Toland, Londres, 1713, in-8°. X. *Degli eroici furori*, Paris (Londres), 1585, in 8°, dédié au chevalier Sidney. XI. *Cabala del cavallo Pegaseo, con l'aggiunte de l'asino cillenico*, Paris (Londres), 1585, in-8°, dédié à Foulques Granville. XII. *Epistola ad universitatem oxoniensem* (sans date). A la fin de l'année 1585, Bruno revint à Paris et donna un libre cours à sa haine contre Aristote et contre le pédantisme de ses partisans. Il commença à attaquer la scolastique avec plus de force que jamais, et à enseigner sa philosophie particulière. Il reçut la permission de faire à Paris des leçons comme professeur extraordinaire. Il eût même été mis au nombre des professeurs ordinaires, s'il eût consenti à assister à la messe. Il soutint, en 1586, pendant trois jours, une discussion sur sa philosophie particulière, contre ses ad-

versaires, et en laissa l'acte à Filesac, recteur de l'université, comme un témoignage de sa reconnaissance pour le bon accueil qu'il avait reçu. Il publia vers ce temps un petit écrit sous ce titre : XIII. *Figuratio aristotelici auditûs physici, ad ejusdem intelligentiam atque retentionem, per* XIV *imagines explicanda*, Paris, 1586, in-8°. XIV. *Articuli de naturâ et mundo à Nolano, in principibus Europæ academiis propositi.* Il y a une défense de ce livre par Jean Hennequin, intitulée : *Excubitor seu Joannis Hennequini declamatio apologetica, habita in auditorio regio parisiensis academiæ, in festo Pentecostes, anno* 1586, *pro Nolani articulis.* Bientôt après, Bruno quitta Paris et alla à Marburg, où il ne put obtenir la permission d'enseigner. De là, il se retira à Wittemberg, où on lui permit d'enseigner la philosophie et les mathématiques en particulier. Il reprit là l'enseignement de sa philosophie et attaqua avec une nouvelle ardeur la scholastique aristotélique. Il cultivait l'art de Raimond Lulle, et pendant son séjour dans cette ville, il publia : XV. *Lampas combinatoria logicorum*, 1587, in-8°. XVI. *Acrotismus, sive rationes articulorum physicorum adversus peripateticos Parisiis* (1586) *propositorum*, 1588, in-8°. Deux ans après, son esprit inquiet lui fit quitter Wittemberg. Ses adieux à cette ville furent imprimés sous le titre : XVII. *Oratio valedictoria, Wittembergæ habita*, 1588 in-4°. De Wittemberg il alla à Prague, où il publia : XVIII. *De progressu et lampade combinatoria logicorum*, 1588, in-8°. XIX. *De specierum scrutinio et lampade combinatoriâ Raimondi Lulli; ad Guillelm. de Sto-Clemente, regis Hispaniarum in aulâ imperat. legatum*, 1588, in-8°. XX. *Articuli centum sexaginta adversùs mathematicos hujus temporis, cum centum octoginta praxibus ad totidem problemata solvenda; ad Rudolphum II, imp.*, 1588, in-8°. A l'occasion de la mort du duc Jules de Brunswick, son protecteur, dans les états duquel il s'était fixé depuis son depart de Prague, XXI. *Oratio consolatoria Jordani Bruni nolani, italici doctoris, habita in illustri celeberrimàque academià Julià in fine solemnissimarum exequiarum in obitum illustrisimi principis Julii Brunsvicensium ducis, etc. Primâ mensis julii, anno* 1589, *Helmestadii*, in-4°. Plus tard, en 1591, il était à Francfort-sur-le-Mein, où il publiait : XXII. *De imaginum, signorum et idearum compositione, ad omnia inventionum, dispositionum, et memoriæ genera; ad illustr. et generosiss. D. Joannem Henricum Heinzelium, Elcoviæ dominum*, in-8°. XXIII. *De triplici, minimo et mensurâ, ad trium speculativarum scientiarum, et multarum artium practicarum principia, libri V*, in-8°. XXIV. *De monade, numero et figurà, liber consequens quinque de minimo, magno et mensurà*, in-8°. XXV. *De immenso et innumerabilibus, H. E. de absolutè magno, et infigurabili universo, et de mundis, lib. VII*, in-8°. Ces trois derniers ouvrages sont dédiés au duc Henri-Jules de Brunswick, frère du défunt. Forcé de quitter Francfort en toute hâte à cause de son livre *de triplici, minimo*, Bruno se retira en Suisse, où il publia : XXVI. *Summa terminorum metaphysicorum*, Zurich, 1595, in-4°. C'est de là qu'il rentra en Italie; il alla en quelque sorte se jeter lui-même entre les mains de ses ennemis. Il resta quelque temps à Padoue, où il enseigna sa philosophie. Arrêté par l'inquisition de Venise, il fut envoyé à Rome et enfermé dans les prisons du saint-office. Il y fut laissé deux ans, sans que la crainte de la mort pût le forcer à se rétracter. Enfin, le 9 février 1600, on lui lut sa sentence. Il fut dégradé, excommunié et livré au magistrat séculier, avec la formule ordinaire : « Pour qu'il soit puni avec le plus de clémence possible et sans effusion de sang. » Il entendit son jugement avec une rare intrépidité, et dit d'une voix ferme : « Cette sentence que vous prononcez vous fait peut-être plus de peur qu'à moi-même. » Huit jours après,

e 17 février, il périt par le supplice du feu. A la liste de ses ouvrages, nous ajouterons les deux suivants, qui ne parurent qu'après sa mort : XXVII. *Praxis descensus*, *e mspto editus per Raphaelem Eglinum ; Marburgi*, 1609, in-8°. XXVIII. *Artificium perorandi*, *communicatum à Joanne Henrico altstadio*, Francfort, 1612, in-8°. Le résumé suivant fera suffisamment connaître sa philosophie. — *Théologie ou philosophie première*. 1° Il est un principe premier de l'existence, c'est-à-dire Dieu. Ce principe peut tout être et est tout. La puissance et l'activité, la réalité et la possibilité sont en lui une unité indivisible et inséparable. Il est le fondement intérieur et non pas seulement la cause extérieure de la création. C'est lui qui vit dans tout ce qui vit. 2° La *natura naturans* ou cause générale et active des choses s'appelle encore la raison générale divine, qui est tout et produit tout. Elle se manifeste comme la forme générale de l'univers, déterminant toutes choses. Elle est l'artiste intérieur et présent partout, qui opère tout en tous, forme la matière de son propre fond, la figure et incessamment la ramène en soi-même. 3° Le but de la *natura naturans* est la perfection du tout, qui consiste en ce que toutes les formes possibles viennent à l'être. Le principe un, en créant la multitude des êtres, n'en reste pas moins un en soi. Cet un est infini, immense et par conséquent immobile et immuable. 4° Il n'est d'aucune manière ni plus formel, ni plus matériel, ni plus esprit, ni plus corps : c'est l'harmonie parfaite de l'un et du tout. Il n'a point de parties, il est indivisible. 5° L'un principe est une monade, *minimum* et *maximum* de tout être. L'identité elle-même toute pure produit toutes les oppositions; elle est simplement le fondement de toute composition; indivisible et sans forme, elle est le fondement de tout ce qui est sensible ou figuré. 6° L'esprit intelligent qui est au-dessus de toutes choses est Dieu; l'esprit intelligent qui est, demeure et travaille en toutes choses, est la nature; l'esprit intelligent de l'homme qui pénètre tout est la raison. 7° Dieu dicte et ordonne, la nature exécute et fait; la raison contemple et discourt. 8° La perfection d'un état comme d'un homme consiste dans la subordination des volontés particulières à la sage volonté du maître suprême, qui n'a pour but que le bien du tout. Il est donc convenable de ne pas chercher avec une ardeur sans mesure tout bien inférieur, mais d'ambitionner le véritable salut éternel en Dieu. — *Cosmologie*. 1°. La *natura naturata*, comme l'univers éternel et incréé, est aussi en germe tout ce qu'elle peut être et devenir. Mais dans son développement successif à l'extérieur, elle n'est jamais que ce qu'elle peut être à la fois en existence formelle, et elle manifeste alors une opération dont les produits sont incessamment divers. 2° La matière, le premier être, tous les êtres sensibles et intelligents, toutes les existences actuelles ou possibles sont l'être lui-même. 3° La matière en soi ne saurait avoir aucune forme déterminée et aucune dimension, puisqu'elle les a toutes, puisque, bien plus, elle les fait naître toutes de son propre sein. Elle n'est donc pas ce *propè nihilum*, μη ον de quelques philosophes; elle n'est pas non plus un sujet simplement passif, mais bien une puissance active. 4° Il y a dans l'univers un extérieur et un intérieur, matière et forme, corps et esprit, renfermés dans une unité absolue et identique. 5° La foule des espèces, etc., se trouve dans le monde, non comme dans un simple réservoir ou espace; mais les innombrables individus sont, entre eux et avec l'ensemble, liés comme les membres d'un organisme. 6° Chaque chose est seulement la substance générale présentée d'une manière particulière et isolée, et étant à chaque instant tout ce qu'elle peut être à cet instant. Ce qui change cherche seulement une autre forme d'être, mais n'aspire point à une existence nouvelle en soi. 7° Dans le tout sont toutes les oppositions, qui dans les choses se présentent divisées, mais qui dans leur être réel rentrent de nouveau dans

l'unité. 8° L'univers est comme un système numérique; la *monade* est le fondement, l'unité qui est tout; le nombre *deux* est le principe de l'opposition; le nombre *trois* lie les opposés en un tout; le nombre *quatre* est le symbole de la perfection extérieure, car

$$1+2+3+4=10;$$

le nombre *cinq* se rapporte aux sens extérieurs; le nombre *six*, fruit de la multiplication des deux facteurs 2 et 3, desquels l'un est féminin, l'autre masculin, s'appelle le nombre de la génération et de l'accouplement; le nombre *sept* n'est tiré d'aucun autre. C'est pourquoi il est appelé Pallas ou la Vierge par les disciples de Pythagore. Il exprime le repos ou la retraite en soi même; l'*octave* est le prototype de la justice et de la félicité. Le nombre *neuf* exprime la même chose; le nombre *dix*, enfin, termine les nombres simples, et les enferme tous également en lui-même, car

$$1+9=10;\ 2+8=10,\ 7+3=10;$$
$$6+4=10;\ 5+5=10.$$

Nous avons cité ce dernier passage sans y attacher d'autre importance que de faire voir que Giordan. Bruno avait tenté de renouveler la doctrine des nombres, doctrine cultivée dans l'antique Egypte, commune à Pythagore et à Platon, et que prétendirent connaître les néo-platoniciens d'Alexandrie. On en trouve des traces dans les premières écoles chrétiennes. (Voy. pour exemple, *Apocalypse,* chap. XIII, v. 18), et elle a été renouvelée à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci par quelques écoles mystiques allemandes et françaises.—*Psychologie, morale et doctrine de la science de Giordano Bruno.* 1° Tout dans la nature, jusqu'aux dernières parties de la matière est animé; seulement les êtres animés ne sont pas tous dans une jouissance effective de la vie. 2° L'action morale est celle seulement qui se fait avec ou par l'intelligence qui suppose un dessein, c'est-à-dire un but, auquel un rapport vers quelque chose sert de fondement. 3° Le but le plus élevé de l'action libre, de laquelle seule est capable l'être intelligent, ne saurait-être autre que le but de l'intelligence divine elle-même. 4° Le but de toute philosophie est de connaître l'unité de toute opposition, et en conséquence l'infini dans le fini, la forme dans la matière, le spirituel dans le corporel, et démontre comment la manifestation des formes sort de l'identité. 5° En général, pour pénétrer dans les profondeurs de la science, on ne doit jamais se lasser de considérer chaque chose dans les deux termes contraires, jusqu'à ce que l'on ait trouvé l'accord des deux.—Giord. Bruno s'occupa aussi d'astronomie et y porta la même originalité et la même profondeur que dans ses autres études. Huet, évêque d'Avranches, croit, non sans quelque raison, que Descartes lui a emprunté son système du monde (*Censura phil. cartesianæ*, chap. VIII). Il se livra à l'étude de l'alchimie, comme le prouvent plusieurs de ses ouvrages. Terminons cette notice en citant son sonnet sur l'amour, qui donnera une juste idée de l'élévation de sa pensée et de sa poésie. — « O amour, toi qui renfermes pour moi les profondeurs de la vérité, qui t'élances au-dessus de la porte noire de diamant; qui, par mes yeux, t'introduis dans mon ame, te nourris de la contemplation et te fais voir éternellement! tu montres ce que renferme le ciel, l'enfer et le temps. Tu crées sous nos yeux, comme par enchantement, ce qui semble bien loin de nous. Tu domptes les forces sauvages et ta flamme audacieuse réduit et soumet tout ce que le cœur contient. — Ecoute, peuple indigne, je veux t'enseigner la vérité, prête-moi l'oreille, ma parole retentit chaste et vraie. Tu ne connais pas l'amour, c'est pourquoi tu l'appelles un enfant. — Ouvre tes yeux et ne te laisse pas tromper; tu es inconstant et tu dis que l'amour est volage; tu as la vue faible, et tu peins l'amour aveugle. » H. Bouchitté.

BRUNSFELSIER des Antilles, *brunsfelsia americana*, L. Cet arbre, assez grand dans les contrées d'où il est originaire, a besoin, pour fleurir, d'une bonne terre substantielle et d'une cha-

leur continuelle, et ne peut exister chez nous que dans les serres chaudes, où il reste nain, mais dont il fait le plus bel ornement par son feuillage toujours vert et ses charmantes fleurs, grandes et blanches, qui répandent pendant tout l'été l'odeur la plus suave. Il se multiplie de boutures, sur couche chaude et sous châssis ombragé. — Une espèce particulière, le *brunsfelsier ondulé* (*B. undulata*), originaire de la Barbade et de la Jamaïque, où il s'élève jusqu'à 20 pieds, ne parvient guère en France qu'à 3 ou 4 pieds. Ses feuilles sont lancéolées, rétrécies à la base, et ses fleurs, qui paraissent de mars à septembre, sont grandes, à tube long et verdâtre, légèrement courbé, à limbe légèrement ondulé, d'un blanc jaunâtre, et répandant une odeur d'œillet assez prononcée. Cette espèce demande du reste les mêmes soins et la même culture que la précédente.

BRUNSWICK (Duché de). Le duché de Brunswick ne forme pas un ensemble immédiat. A l'exception de Thedinghausen, il est situé entre les 26° 50', et 29° 2' de longitude est, et entre les 51° 38', et 52° 32', de latitude nord, et se compose de 4 grandes et plusieurs autres petites portions de territoire. La plus grande partie septentrionale de la principauté de *Wolfenbuttel*, qui comprend les deux districts de Wolfenbuttel et Schœningen, est bornée au nord, à l'est et au sud-est par le Hanôvre, à l'est et au sud-est par la Prusse; mais le bailliage de Kalvœrde en est tout-à-fait séparé et est entièrement enclavé dans la province Saxe prussienne, et la parcelle Olsburg est entièrement comprise dans la circonscription du Hanôvre. La plus petite partie méridionale de Wolfenbuttel a pour limites au nord et au midi le Hanôvre, à l'est la Prusse, et à l'ouest la Prusse et Waldeck; elle a également quelques parcelles (Bodenburg et Haringen), dans le Hanôvre, et comprend les trois districts du Harz, de la Leine et du Weser. La principauté de Blankenbourg et l'évêché de Walkenried, qui forment le district de Blankenbourg, en font la troisième portion et sont entourés par la Prusse, le Hanôvre et l'Anhalt. La 4e portion est la juridiction de Thedinghausen qui fait partie du district du Weser et se trouve entièrement enclavée dans le Hanôvre. La superficie générale est de 70 milles carrés. La partie septentrionale de Wolfenbuttel est une plaine ondulée, coupée par des bouquets de bois et des chaînes de collines, et dont l'extrémité nord fait partie de la grande plaine du nord de l'Allemagne. Le sol de Thedinghausen est plat. La partie méridionale est entièrement montagneuse, et au Harz commence l'abaissement graduel du sol à l'ouest le long du Weser et à l'est le long de l'Elbe. Le sol de la partie septentrionale est très fertile; vers le sud, il devient pierreux, mais coupé par des vallons bien cultivés. Le Harz s'étend sur tout le Blankenbourg, et la base du Broken fait même partie du pays, ainsi que le Wormberg, haut de 2,850 pieds, et d'autres montagnes. La partie du Harz qui appartient au duché est une division du Bas-Harz. L'Elm, montagne considérable, couverte d'immenses forêts, est située entre le district de Wolfenbuttel et celui de Schœningen. Ces deux districts sont en général couverts de montagnes et de bois. Le fleuve le plus considérable est le Weser. La seule ville qu'on trouve sur ses rives est Holzminden, qui l'utilise par la navigation; les autres rivières qui arrosent le duché sont l'Aller, la Leine, l'Ocker, l'Elbe, la Lenne, le Bever, etc. Le climat est tempéré. La moisson se fait dans le Harz un mois plus tard que dans les plaines. Les principales productions sont : les céréales de toutes sortes, les fruits, le lin, le tabac, le houblon, les fourrages, etc.; les animaux domestiques ordinaires, le gibier, la volaille, le poisson, le miel, la cire, la chaux, le gypse, de magnifiques stalactites, principalement dans les cavités du Baumann et du Biel; des zoolithes, le marbre, l'albâtre; de l'argile, de la terre à porcelaine, du soufre, du salpêtre, de la houille, l'or, l'argent, du cuivre aurifère et argentifère, du fer, de l'étain, du vif-ar-

gent, etc. L'agriculture est dans un état florissant; et la culture des fruits considérable; l'éducation des bêtes à cornes et surtout des moutons, forme néanmoins la branche la plus importante de l'économie agricole. Le bois est l'objet principal du commerce du pays. La chasse est très restreinte. L'exploitation des mines ne s'étend qu'au fer pour Brunswick; mais pour Brunswick et le Hanôvre, elle a beaucoup d'extension et comprend l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, l'étain, le soufre, la potasse et le sel. Il y a fort peu de manufactures spéciales, mais assez de toutes sortes d'objets, principalement à Brunswick et à Wolfenbuttel. Le commerce du pays trouve son principal débouché dans les villes anséatiques, d'où l'on exporte ses produits en Angleterre, en Espagne et dans le Nord. La population est évaluée à 240,500 habitants. La religion dominante est la luthérienne. Brunswick et Nassau occupent la treizième place à la diète et ont deux voix dans l'assemblée générale. La maison régnante ne fait qu'une seule et même famille avec celle du Hanôvre et lui est alliée par des traités particuliers. Le souverain exerce la justice dans toute sa plénitude. Le droit de successibilité est réglé d'après des conventions de famille. Il est dévolu aux deux lignes de manière à ce qu'il n'arrive à la branche féminine qu'après extinction totale des deux branches masculines. Les états du pays sont subordonnés au duc, tant pour la législation que pour le prélèvement des impôts. Les revenus publics s'élèvent à peu près à 2 millions et demi de florins (5 millions de francs environ); la dette à 3,606,000 rixdales. La force militaire se compose d'une brigade d'infanterie de ligne, forte de deux bataillons, d'une brigade de chasseurs forte de deux bataillons, et d'un corps d'artillerie fort de 296 hommes; le tout sous les ordres d'un lieutenant-général et de deux généraux-majors; le corps de gendarmes est recruté parmi les hussards; la landwehr est complètement organisée. Le contingent fédéral est de 2,000 hommes. En temps de paix, la force de l'armée n'est guère que de 1,500 hommes. Le duché est divisée en 6 districts, qui sont: Wolfenbuttel avec les juridictions de Betmar, Saldern, Wolfenbuttel, Ridagshausen et Scheppenstedt; —Schœningen, avec les juridictions de Heimstedt, Kœnigslutter et Vorsfeld; — Harz avec celle de Harzburg et Seesen; — Leine avec celles de Gandershein et Grœne; — Weser avec celles d'Eschers-Hausen, Holzminden, Ottenstem et Thedinghausen; — Blankenbourg avec celles de Blankenbourg, Hasselfelde et Walkenried.

Brunswick (ville). — Capitale du duché et résidence du duc du même nom, située sous les 28° 12′ 12″ long. est, et 52° 15 35″ latit. nord, sur les deux rives de l'Ocker, ouverte, mais entourée de belles promenades. Population, 35,000 habit. De nombreuses maisons de campagne forment les faubourgs de la ville; parmi ses 12 places publiques, les plus remarquables sont le Grauehofplatz, le Burgplatz, avec les deux lions d'airain de Henri, chef-d'œuvre qui date de l'an 1172, et l'Altstadtmarkt. Les rues sont sinueuses et irrégulières, mais pourvues de trottoirs et éclairées par des réverbères. Parmi les monuments, on distinguait naguère le château ducal appelé le *Graue-Hof*, mais il a été détruit pendant les troubles de 1830. Le grand Mosthaus, où les anciens ducs tenaient leur cour, est maintenant une caserne. On peut citer en outre la Prévôté, la Chancellerie secrète, la Chambre, l'Arsenal, non pas seulement comme magasin d'armes, mais plutôt comme dépôt de tout ce que les arts ont de plus précieux; la Poste, la Maison-de-Ville, etc. Parmi les onze églises, dont neuf luthériennes, une réformée et une catholique, on distingue la cathédrale Saint-Blaise, qui renferme la sépulture des souverains, et l'église de Saint-André avec une tour de 318 pieds de hauteur. Brunswick est le siége de toutes les autorités supérieures civiles et militaires. Elle possède un collége anatomique et chirurgical avec cinq professeurs et un préfet, un lycée avec dix-neuf profes-

seurs, un gymnase, un autre gymnase (la maison des orphelins, l'école polytechnique et d'industrie), l'école des militaires, 16 écoles primaires et 6 pour les pauvres, un musée ducal avec un cabinet d'histoire naturelle, une galerie de tableaux et la bibliothèque du collége de Charles; un établissement de charité doté d'un revenu de 20 mille rixdales, une maison pour 129 orphelins, etc. Le commerce est florissant, les manufactures sont nombreuses; la fabrique de porcelaine de Furstenberg a son entrepôt principal à Brunswick, et c'est là que les peintures les plus exquises sont exécutées. Il y a deux foires de trois semaines chacune. La ville a un tribunal de commerce nommé par les commerçants eux-mêmes. Les lieux de plaisance et d'amusement sont le théâtre, une belle salle de redoute, la grande salle de concert, le vauxhall, le grand club de la maison anglaise, de belles maisons de campagne et des jardins particuliers, le château ducal de Richmond, le Munzberg, etc. Elbrecht Ier possédait quelques châteaux au temps de Henri Ier dans la contrée du Brunswick actuel; il passe pour avoir bâti la ville et l'avoir appelée *Brunswick* du nom de ses ancêtres les *Brunonen*, laquelle ville fut ensuite agrandie par Henri-le-Lion. Elle fut assiégée en 1761 et délivrée le 13 octobre. Un combat eut lieu à Brunswick en 1813. Pour les faits relatifs à la révolution de 1830, *voy*. ci-après. La ville de Brunswick a vu naître dans ses murs l'historien Meibom, le théologien Henke, et le fécond et ingénieux romancier Lafontaine.

Histoire.

L'histoire de Brunswick, comme duché héréditaire de Brunswick, Luneboarg et Wolfenbuttel, ne commence qu'à l'époque où Othon-l'Enfant, de la maison des Guelfes, céda à genoux, en présence de la diète assemblée à Maïence, ses états libres et héréditaires à l'empereur Frédéric II, de la maison de Hohenstaufen, pour les recevoir ensuite de la main impériale à titre de fief, avec la dignité héréditaire de duc pour lui et ses descendants. Cette élévation de Brunswick avait eu lieu de la part de l'empereur pour deux raisons: la première était d'opérer une réconciliation entre les deux maisons, la seconde pour se concilier la faveur des princes d'Allemagne afin d'en retirer de l'assistance contre les villes de la Lombardie. L'érection du territoire de Brunswick en duché eut lieu en 1235. — C'est donc de cette époque qu'il faut dater l'existence politique de ce petit état. Antérieurement, il n'avait aucune espèce d'indépendance, et faisait partie du grand duché de Saxe, comme propriété allodiale de la maison des Guelfes. Toutefois, afin de donner une histoire complète du duché de Brunswick, nous sommes obligés de remonter aux temps reculés où les faits, le plus souvent couverts d'obscurité, n'offrent que fort peu de certitude. La situation de ce pays dans le nord de l'Allemagne opposa une barrière à l'influence des Romains, et Drusus Germanicus lui-même, qui, selon l'ordre de Tibère, devait venger l'affront essuyé par les Romains battus dans la forêt de Teutobourg par le généreux chef des Chérusques Hermann, ne put jamais parvenir à s'y établir. Les Celtes et les Germains étaient sans contredit les habitants les plus anciens de ces contrées, et à l'époque de la naissance du Christ des peuplades éparses de cette dernière race, tels que les Chérusques, les Chauques, les Angrivariens, et après eux les Westphaliens, les Ostphaliens, puis les Wendes et les Thuringiens, et enfin les Saxons, demeurèrent maîtres du pays, et y fondèrent un duché. L'âpreté et l'inaccessibilité du pays défendirent ces peuplades contre tout mélange avec les autres peuples. Long-temps donc elles gardèrent leurs mœurs, leurs habitudes, leurs institutions et leurs usages religieux, de sorte qu'on peut dire que le véritable caractère germain s'est conservé chez elles dans toute sa pureté beaucoup plus long-temps que dans les autres contrées de l'Allemagne. L'apparition de Charlemagne vers la fin du VIIIe siècle donna à

ces peuples une nouvelle existence. Il créa le duché de Saxe après les victoires sanglantes qu'il avait remportées sur les Saxons; il détruisit les sanctuaires de la religion païenne, qui, dit-on, portaient dans cette contrée le nom de Brunswick, qui signifie *bourg de Bruno*. L'histoire de ces Bruno, dont le chef paraît avoir été un certain comte Bruno, duc des Engériens et ami du duc saxon Wittekind, est très obscure. Un de ces Bruno combattit si malheureusement en 876 - 880 contre les Normands, qu'il perdit la vie après avoir été obligé de céder toutes ses possessions à son jeune frère Othon, alors duc de Thuringe et de Saxe. Celui-ci est le célèbre Othon-le-Grand, sur la tête duquel passa la couronne impériale après l'irruption des carlovingiens en Allemagne, mais qui, à cause de son grand âge, se débarrassa du fardeau de la couronne en faveur du courageux duc des Francs, Conrad. Cet Othon passe pour être le fondateur du couvent de Saint-Michel à Lunebourg, et l'on présume qu'il a beaucoup contribué à l'agrandissement de la ville de Brunswick. Mais tous ces détails sont si incertains qu'il n'est guère possible de les considérer autrement que comme des hypothèses. Il n'en est pas ainsi de son fils et successeur Henri. Les députés des princes allemands qui lui apportaient la nouvelle de son élection comme empereur le trouvèrent occupé à soigner les oiseaux de sa volière. Il réunissait toutes les vertus à toutes les qualités. Sa femme, Mathilde, fut honorée comme sainte. Quoique le zèle de Henri pour le bien-être de l'Allemagne en général soit attesté par le surnom de *fondateur de villes* qu'on lui donna, sa sollicitude n'en était pas moins dirigée principalement sur Brunswick, sa ville favorite. Il agrandit surtout considérablement la vieille ville et passe même pour avoir fondé la nouvelle. Il la transforma en une résidence royale, avantage dont elle a joui sous les trois Othon ses successeurs. Ces quatre empereurs, appelés communément les empereurs saxons, ont fait un bien immense au pays. — Après la mort d'Othon III, qu'on suppose avoir été empoisonné à l'âge de 28 ans, les possessions de Brunswick passèrent à Bruno II, cousin d'Othon III. Ce Bruno II prenait ordinairement le titre de margrave de Brunswick, et passe également pour avoir fait beaucoup de bien à la ville; du reste, il est historiquement prouvé qu'il jeta les bases de sa constitution municipale. Ses descendants et successeurs, Ludolf, Egbert Ier et Egbert II, marchèrent sur les traces de leur prédécesseur. Egbert II n'ayant pas d'enfants, l'empereur Henri IV convoita la possession de Brunswick, mais, trop impatient pour attendre la mort d'Egbert, il le fit assassiner au château d'Hohewort. Néanmoins il n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé, car les habitants chassèrent ses affidés et choisirent pour les gouverner Gertrude, sœur d'Egbert, et lui prêtèrent serment de fidélité. Celle-ci épousa, en 1090, Henri-le-Gras, comte de Nordheim; par suite de cette union le comté de Nordheim fut réuni aux possessions de la maison des Bruno, qui s'augmentèrent encore du comté de Supplinbourg par le mariage de Richenza, fille de Henri et de Gertrude, avec le comte Lothaire de Supplinbourg. Ce Lothaire devint ensuite empereur d'Allemagne. Il n'eut qu'une fille, Gertrude, seule héritière des domaines de Brunswick, Nordheim et Supplinbourg. Ne pouvant plus espérer d'avoir un héritier mâle, il maria sa fille à Henri, fils du margrave Guelfe de Bavière et d'Este. Cette Gertrude et ce Henri Guelf, sont la tige des Guelfes de Brunswick, et principalement de la ligne ducale de Brunswick. L'origine de la famille des Guelfes se perd dans la nuit des traditions; elle était puissamment riche, et avait, outre ses possessions territoriales en Italie, beaucoup d'autres possessions considérables en Bavière, en Saxe et en Souabe; de sorte que les domaines des Guelfes se trouvèrent désormais réunis à ceux de Nordheim, Supplinbourg et Brunswick, par l'union des Guelfes avec la maison ducale de Saxe. C'est ainsi que le Guelfe

Henri, surnommé le fier et aussi le généreux, devint duc de Saxe, et plus tard gendre de l'empereur d'Allemagne; mais à cause de sa puissance et de ses immenses richesses, il devint en même temps un objet d'envie, parce que la fierté de son caractère le portait à mépriser ses ennemis au lieu de les traiter avec bonté. L'empereur Lothaire ne désirait rien tant que d'avoir Henri pour gendre et pour successeur, mais il mourut (1137) sans avoir rien arrêté à ce sujet; et Henri, trop fier pour parvenir à l'empire par des sollicitations, se contenta de garder les insignes de cette dignité, qu'il ne rendit à Conrad, empereur nouvellement élu, qu'après s'y être refusé pendant long-temps. Par cette conduite, il avait profondément offensé non seulement l'empereur, mais encore les princes d'Allemagne. L'orage éclata enfin: il fut mis au ban de l'empire et déclaré déchu de tous ses biens (1138); il mourut l'année suivante. Quelques-uns prétendent qu'il fut empoisonné, mais le fait n'est nullement prouvé. Il laissa un fils, le fameux Henri-le-Lion, à qui l'astucieux empereur Conrad voulut ravir son héritage de Bavière. Après la mort de Conrad, Frédéric Barberousse, élu empereur, parent d'Henri-le-Lion du côté maternel, lui rendit la Bavière, à l'exception de la portion qui fut érigée en duché d'Autriche. Henri appliqua tous ses soins à son héritage de Brunswick. C'est sous lui que la ville, qui ne se composait que de plusieurs parties éparses, commença à prendre l'apparence d'une cité, et qu'elle s'éleva à un haut degré de prospérité par son commerce avec le Danemarck et l'Angleterre. Henri avait des relations intimes avec ce dernier pays en raison de son mariage avec Mathilde, princesse anglaise, qu'il avait épousée en secondes noces. Henri était en bonne intelligence avec l'empereur Frédéric; elle fut détruite par son avarice et par l'avidité du premier. Son oncle Guelfe d'Alstorf, prince dissipateur, lui avait vendu une grande partie de ses possessions, mais comme Henri devait hériter de son oncle, il ne se pressait pas de payer le prix convenu. Alstorf, mécontent, fit à l'empereur les mêmes propositions qu'à son neveu; elles furent acceptées, et Henri accusa l'empereur d'avoir des vues intéressées sur sa succession. La mésintelligence en vint à une rupture complète après qu'Henri eut abandonné l'empereur en Italie. Celui-ci, irrité, ne songea plus qu'à la vengeance; et à peine fut-il de retour en Allemagne qu'il s'efforça de mettre à exécution les projets qu'il avait formés contre Henri-le-Lion, quoiqu'il lui fût redevable de la vie. L'occasion ne se fit pas attendre; et, après quelques tentatives de pourparlers conciliateurs qui n'eurent pas de suite, Henri fut mis au ban de l'empire à la diète de Goslar (1180). On lui enleva les duchés de Saxe et de Bavière, en ne lui laissant que ses possessions de Brunswick. Henri s'enfuit en Angleterre avec son fils aîné et laissa à Brunswick sa femme, qui mourut quelque temps après. Henri revint alors en Allemagne, et le bon accueil qu'il reçut de ses vassaux l'encouragea à tenter de se débarrasser avec leur secours de ses voisins incommodes : il y réussit. Alors un rapprochement eut lieu à Fulde entre l'empereur et lui : un traité fut conclu par lequel Henri s'obligeait à raser les murs de la ville de Brunswick et à lui livrer ses deux fils en otage. L'un d'eux, nommé Lothaire, mourut; l'autre accompagna l'empereur en Italie, mais voyant sa vie menacée, se sauva quelque temps après, et arriva en sûreté à Brunswick. L'empereur s'exaspéra davantage et jura la ruine des Guelfes. Ses plans, favorisés par des vassaux traîtres à Henri et par les ennemis puissants que s'était faits ce prince, auraient réussi infailliblement si le fils aîné de Henri-le-Lion, Henri-le-Long, n'était venu au secours de son père en épousant Agnès, fille du comte palatin du Rhin, Conrad, et héritière de ses magnifiques possessions. — Le puissant comte palatin avait une grande influence sur l'empereur Henri VI (son père, Frédéric, était mort en 1190); il effraya tellement les ennemis de Henri-le-Lion qu'on en vint à un accommo-

dement définitif en vertu duquel Henri put du moins passer le reste de sa vie en paix s'il ne recouvra pas les possessions qui lui avaient été ravies. Il mourut en 1195, et repose dans l'église cathédrale de Brunswick à côté de son épouse. On voit au pied de son tombeau un lion de métal qu'il avait, dit-on, rapporté d'Orient, et qui plus tard fit partie des armes de la ville. Le règne de ce prince a exercé une heureuse influence sur la civilisation des habitants; on prétend même que c'est lui qui leur a inspiré cet esprit guerrier qui les distingue. Henri-le-Long hérita du Palatinat après la mort de son beau-père, mais n'en fit pas moins valoir ses droits sur le duché de Saxe. Son second fils Othon, seigneur de Brunswick et d'Aquitaine, fut élu empereur d'Allemagne sous le nom d'Othon IV. Il ne put guère contribuer au bien être de ses états héréditaires, parce qu'il eut sans cesse à lutter contre des concurrents à l'empire et d'autres ennemis puissants. Le troisième fils d'Henri-le-Lion, Guillaume-le-Gros, vécut dans l'insouciance et l'obscurité. Il possédait le Lauenbourg. Il laissa un fils, Othon, qui hérita de toutes les possessions du Brunswick, Henri-le-Long et l'empereur Othon IV étant morts sans héritiers. Cet Othon fut surnommé l'Enfant, d'abord parce qu'il n'avait que 9 ans lorsqu'il perdit son père, et que 14 lorsqu'il prit en main le gouvernement de Brunswick; ensuite, parce qu'il était de fort petite taille et d'une complexion délicate, ce qui ne l'empêchait cependant pas d'être un homme prudent, plein de courage, de résolution et de sagesse. Il eut plusieurs différends avec l'empereur, céda enfin à la nécessité et crut s'assurer à jamais la tranquille possession de ses états en consentant à les tenir en fief de l'empereur; acte de soumission que du reste presque tous les princes d'Allemagne avaient déjà fait. Dès ce moment, Brunswick, érigé en duché, acquiert une existence politique et prend rang parmi les possessions de l'empire d'Allemagne. Tout ce qu'Othon Ier, duc de Brunswick, a fait pour le bien de son pays n'est malheureusement pas parvenu à la postérité. Il régna jusqu'en 1252. Des neuf enfants qu'il laissa, quatre fils et cinq filles, Albert, surnommé le Grand, qui succéda à son père et régna de 1252 à 1279, est sans contredit celui qui mérite le plus d'être cité. Il se distingua comme guerrier et comme homme d'état; il éveilla dans l'esprit de ses sujets le goût du commerce, des arts et de l'industrie, et eut la satisfaction de les voir dans un état de bien-être et d'aisance alors bien rare. C'est sous son règne que la ville de Brunswick fut admise dans l'association de la hanse, et que la grossièreté, la rudesse et la barbarie du moyen âge commencèrent à s'effacer des mœurs et des usages, qui s'améliorèrent sensiblement. Guntzel de la Hagen et son cousin Busso ayant troublé la paix du pays et s'étant rendus coupables de félonie, Albert, exécuteur de la décision impériale rendue contre ces deux révoltés, prit possession de leurs biens, entre autres Wolfenbuttel et Assebourg. Par suite de cet accroissement, et sur la proposition de Jean, troisième frère du duc Albert (les deux autres s'étaient voué à l'état ecclésiastique), un nouveau partage eut lieu qui donna naissance aux deux maisons de Brunswick-Lunebourg et Brunswick-Wolfenbuttel. Albert-le-Grand prit Brunswick-Wolfenbuttel avec Kalenberg et Gœttingue, et Jean Lunebourg et Celle. Il fut stipulé en même temps qu'à l'extinction d'une branche ses biens passeraient à l'autre; circonstance qui arriva en 1584, où après l'extinction de la branche de Lunebourg issue de Jean, dont les biens passèrent à la branche d'Albert jusqu'en 1636, la totalité des états revint à l'autre branche de Brunswick-Lunebourg. Albert-le-Grand mourut, en 1279, chef de la branche aînée de Brunswick-Wolfenbuttel. Il laissa six fils mineurs, pour lesquels leur oncle, Conrad-Verden, gouverna en qualité de tuteur-régent jusqu'en 1286, que trois fils d'Albert demandèrent un partage (les trois autres étaient entrés dans les ordres, se-

lon le vœu de leur père). L'aîné, Henri, eut Grubenhagen ; le second, Albert-le-Gras, Gœttingue ; et le troisième, Guillaume, Brunswick. Immédiatement après ce partage, Henri, seigneur de Grubenhagen, s'arrogea sur son frère Guillaume de Brunswick une autorité de tuteur, et poussa les choses si loin qu'il en vint jusqu'à s'établir à Brunswick et à s'immiscer dans toutes les affaires du gouvernement. Pour diminuer l'autorité et le pouvoir de son frère, il fomenta des dissensions entre les magistrats et les bourgeois, et réussit si bien que Guillaume étant venu à mourir, il eut parmi les bourgeois un parti puissant qui menaçaît d'exterminer tous ceux qui n'appelleraient pas Henri à succéder à son frère. Albert-le-Gras, qu'il voulait dépouiller, lui disputa avec succès sa part dans cet héritage. Mais ces discordes fraternelles nuisirent à la considération des princes dans l'esprit des peuples, et diminuèrent leur autorité. Après la mort d'Albert-le-Gras en 1318, et celle de Henri-le-Capricieux (*der Wunderliche*, surnom que lui avait attiré son étrange caractère) en 1322, de nouveaux partages vinrent encore morceler et amoindrir ce pays, déjà si rétréci. Les troubles du temps, les efforts de chaque petit état séparé pour se rendre indépendant, la lutte sanglante des chevaliers et de la noblesse avec les États, les prétentions du clergé, toutes ces causes réunies détruisirent bientôt complètement le bien-être matériel dont le pays avait joui jusqu'alors. Le duché de Brunswick se trouva bientôt partagé entre un si grand nombre de dynasties qu'il serait fort difficile d'en donner même un aperçu généalogique. Nous passerons donc sous silence tout ce qui a rapport à l'histoire des deux siècles suivants remplie de détails qui n'ont rien d'intéressant, tant ils se ressemblent sans cesse ; et nous nous hâterons d'arriver au chef de la famille ducale actuelle et en même temps de la branche royale d'Angleterre, Ernest-le-Confesseur (*der Bekenner*), duc de Lunebourg. Henri, son fils aîné, passa un compromis avec son frère Guillaume en vertu duquel il se contentait des bailliages de Dannenberg, Luchow, Hitzacker et Scharnbeck, et établit sa résidence à Darnberg. Il mourut en 1598, et laissa tous ces bailliages à son fils Ernest-Jules, qui acquit en outre la seigneurie de Wustrow. Il mourut en 1636, et son frère Auguste, prince érudit et formé par de nombreux voyages, tint sa cour à Hitzacker. Ce prince, qui encouragea puissamment les sciences et les lettres, a laissé à la postérité beaucoup d'écrits sous le nom de Gustave Selenus, et a illustré sa mémoire par la fondation de la célèbre université de Wolfenbuttel. Un de ses successeurs, Auguste, agrandit beaucoup les domaines de sa maison, grâce à sa conduite prudente et politique pendant les troubles et les malheurs de la guerre de trente ans, dont il sut constamment préserver ses sujets. Auguste mourut en 1666, et eut pour successeur d'abord Rodolphe Auguste, mort en 1704, puis Antoine-Ulric. Celui-ci vit avec déplaisir l'élévation de Georges de la branche cadette de Brunswick à l'électorat de Hanôvre. Il avait représenté à son frère Rodolphe-Auguste cet acte de l'empereur comme une offense et l'avait porté contre ce souverain à des hostilités, qui furent très préjudiciables au pays, quoique la France eût embrassé la cause de Brunswick. Plus tard, Antoine-Ulric se lia étroitement avec l'Autriche ; l'empereur Charles VI épousa même sa petite-fille Elisabeth-Christine, fille de son fils Louis-Rodolphe, devenu prince de Blankenbourg. Si son activité politique n'eut pas tout le succès qu'il s'en était promis, il fit beaucoup de bien au pays et contribua aux progrès des sciences et des lettres, quoiqu'on lui reproche d'avoir eu une trop grande prédilection pour les mœurs françaises. Le château de plaisance de Salzdahlum, qu'il fit construire, est bâti sur le plan de celui de Versailles. A l'âge de 77 ans, il embrassa la doctrine catholique (1710), et mourut en 1714, à son château de Salzdahlum. Son second fils, Auguste-Guillaume, lui succéda (le premier, Auguste-Frédéric, était mort

en 1676 au siége de Philipsbourg). Il régna de 1714 à 1731 ; son règne n'est remarquable que par la bienveillance et la prédilection avec laquelle il accueillit les réfugiés français. Il eut pour successeur son frère Louis-Rodolphe, prince de Blankenbourg, qui fit sa résidence à Wolfenbuttel, et qui, pendant le court espace de son règne, de 1731 à 1735, se montra très zélé pour le bonheur du pays. Sa seconde fille, Charlotte-Christine-Sophie, épousa l'infortuné Alexis Petrovitz de Russie, et, selon des documents récemment obtenus, elle ne mourut pas, comme on l'a prétendu, en 1715; elle passa au contraire en Amérique, épousa un officier nommé Dauband, et mourut à la Louisiane. Louis-Rodolphe mourut en 1735, après un règne de 4 ans, sans laisser d'héritier mâle. Il eut pour successeur Ferdinand-Albert II, célèbre par les étranges particularités de son caractère. Il mourut l'année même de son avénement (1735). Son fils aîné Charles lui succéda et transféra sa résidence à Brunswick. Pendant la guerre de sept ans, il fut obligé de s'enfuir deux fois, la première à Blankenbourg, la seconde à Lunebourg. Son frère s'est rendu célèbre dans l'histoire, et ses deux sœurs sont devenues reines: la première épousa Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, et la seconde Frédéric V, roi de Danemarck. Il encouragea le commerce, les manufactures et l'agriculture. Il eut pour successeur son fils Charles-Guillaume-Ferdinand, qui régna de 1780 à 1806. Ce dernier avait désigné pour son successeur le plus jeune de ses fils, Frédéric-Guillaume, duc de Brunswick-Oels, qui ne put entrer en possession de ses états héréditaires qu'en 1813, parce que, bien avant la mort de son père, Napoléon s'en était emparé et les avait incorporés au royaume de Westphalie. Il ne régna de fait que depuis 1813 jusqu'en 1815; le 16 juin de cette année, il mourut sur le champ d'honneur à l'affaire de Quatre-Bras. Il laissa deux fils, Charles (Frédéric-Auguste-Guillaume-), né le 30 octobre 1804, et Guillaume (Auguste-Maximilien-Frédéric-Louis), né le 23 avril 1806. Le premier succéda à son père, et demeura sous la tutèle de son oncle le roi d'Angleterre, jusqu'à ce qu'il eut atteint sa majorité. En 1823, il prit les rênes du gouvernement; mais, en 1830, un mouvement populaire, dont on trouvera l'appréciation ci-après, le précipita du trône, où son frère puîné l'a remplacé.

Evénements de 1830.

On a dit spirituellement des troubles de Genève, dans le siècle dernier, que c'était une *tempête dans un verre d'eau.* Ce mot peut s'appliquer avec non moins de justesse aux événements dont le duché de Brunswick a été le théâtre dans les premiers jours de septembre 1830. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est que la révolution de Brunswick n'a été réellement qu'une émeute de palais, qu'une révolution dynastique amenée par des querelles de famille. Le jeune prince qui en a été la victime a vu tant de haines s'amasser sur sa tête, tant et de si sales intrigues s'agiter autour de lui, qu'il doit peu regretter l'exercice d'une autorité si contestée, si entravée. Ce qui lui importe aujourd'hui, c'est que l'opinion publique, qu'on avait réussi à égarer sur son compte, soit désormais éclairée. Dans un siècle qui a déjà vu tant de révolutions et tant de contre révolutions, dans un siècle où les hommes politiques, sous quelque bannière qu'ils soient rangés, ne peuvent plus désespérer de l'avenir, après les mémorables, les rapides, les imprévus bouleversements dont ils ont été témoins, la Providence seule peut connaître les destinées réservées encore au représentant de l'illustre maison des Guelfes. Si quelque jour la fortune moins sévère le rappelait sur la scène brillante où il a fait ses premiers pas, souhaitons dans l'intérêt des peuples, souhaitons dans son intérêt même, qu'après de si grandes infortunes, on ne puisse pas alors l'accuser de *n'avoir rien oublié ni rien appris.* Il doit savoir maintenant qu'il n'y a de force réelle pour le pouvoir que dans l'appui de l'opinion pu-

blique, et qu'avec cet appui, qu'on n'obtient qu'en satisfaisant le besoin de liberté et de progrès dont sont tourmentés tous les peuples, on peut braver tous les potentats et mépriser leurs mauvais desseins.—On a vu plus haut que le duc Frédéric-Guillaume de Brunswick, fils du duc Guillaume-Ferdinand, mort en 1806, à la suite des blessures qu'il avait reçues à Iéna, avait succombé lui-même dans l'affaire qui précéda la bataille de Waterloo. Il laissait deux fils encore en bas âge, Charles, âgé de 9 ans, et Guillaume, âgé de 7 ans. Par testament olographe, la tutèle *personnelle* des 2 mineurs était dévolue à leur grand'mère, la margrave Amélie de Bade. Le feu duc avait sans doute craint, s'il confiait l'avenir de ses enfants à son beau-frère, le prince de Galles, régent d'Angleterre, qu'un tel tuteur n'eût pour ses neveux la haine qu'il avait vouée à leur tante, sa femme; par une triste prévision des malheurs réservés à sa race, il avait préféré à l'appui d'un prince puissant les soins tendres, éclairés et tout maternels d'une faible femme. Le prince de Galles, cassant de son autorité privée l'acte de dernière volonté de son beau-frère, s'arrogea la tutèle des deux mineurs, et en délégua l'exercice et les droits au comte de Munster, son ministre dirigeant pour le royaume de Hanôvre, ancien démembrement, comme on l'a vu plus haut, des vastes possessions territoriales de la puissante maison de Brunswick fait en faveur d'une branche collatérale, que le hasard des alliances matrimoniales rendit, au commencement du siècle dernier, héritière de cette grande mystification politique que les Anglais ont si long-temps appelée leur glorieuse révolution de 1688, et qui a remplacé sur le trône d'Angleterre les malheureux Stuarts. Les causes vraisemblablement toutes politiques qui portèrent le prince de Galles à cet acte de violence ne resteront sans doute pas toujours inconnues, et déjà il est permis de supposer que dans cet *arrangement* il y avait des jalons plantés à l'avance pour arrondir quelque jour le royaume de Hanôvre, si la situation de l'Europe venait à le permettre, par l'absorption du riche territoire conservé par la branche aînée; et puis, en politique, il y a, quand l'occasion s'en présente, tant de moyens de se débarrasser des parents dont on convoite l'héritage! -- Quoi qu'il en soit de ces présomptions, sur lesquelles nous n'insisterons pas davantage, l'usurpation de pouvoir commise par le prince de Galles, régent d'Angleterre, ne fut de la part des puissances du continent l'objet d'aucune réclamation; silence qu'expliquent d'ailleurs parfaitement les relation de bonne amitié établies entre l'Angleterre et les souverains coalisés par les grands événements qui venaient de se passer. Les deux faibles enfants arrachés ainsi à la protection désintéressée de leur grand'mère reçurent les soins mercenaires de gouverneurs et d'instituteurs désignés par le comte de Munster: dans cette Allemagne si savante, dans un pays où l'éducation même des princes est si libérale, si complète, le ministre hanovrien ne sut trouver pour placer auprès de ses jeunes pupilles que des hommes au moins médiocres et tout-à-fait inconnus dans le monde savant et littéraire. Ils avaient évidemment pour mission de retenir leurs élèves dans l'ignorance, et s'ils ne réussirent pas complètement, cet insuccès ne saurait être attribué à un défaut de zèle de leur part. Cependant les deux jeunes princes grandissaient: le plus jeune, le duc Guillaume, docilement soumis à son entourage, montrait une disposition heureuse à favoriser les projets de la tutèle; l'aîné, le duc Charles, ne supportait qu'impatiemment le joug qu'on lui avait imposé. En dépit des efforts faits pour retenir en servage sa précoce intelligence, il comprenait sa situation, et entrevoyait distinctement les fils de la machiavélique intrigue qui l'avait enveloppé, pour ainsi dire au sortir du berceau, comme un vaste réseau. Et comment n'eût-il pas douté des intentions de son oncle à son égard, quand il était témoin d'un infâme procès intenté sans pitié pour

une malheureuse femme, sans égard pour le diadême royal qu'elle portait, sans respect pour l'illustre famille dont le sang coulait dans ses veines : nous voulons parler du procès d'adultère intenté à sa tante par le prince régent, devenu roi d'Angleterre, et dont nos neveux se refuseront à croire les ignobles détails? Croit-on que le prince de 14 ans, sous les yeux duquel les créatures du comte de Munster, sans respect pour sa jeune pudeur, avaient soin de mettre les ignobles caricatures et les dégoûtants libelles commandés à Londres par le ministère anglais contre la reine Caroline ne devait pas sentir son sang bouillonner en présence de faits qui soulèvent encore le cœur de celui qui est obligé de les rappeler ici? — La conduite, tantôt altière, tantôt réservée, du duc Charles vis-à vis des hommes dont on l'avait entouré ne tarda pas à apprendre au comte de Munster que le jour viendrait où le fruit de si nébuleuses menées serait perdu, et que l'influence illimitée qu'on s'était flatté d'obtenir sur l'esprit de ce jeune prince cesserait avec sa minorité, dont le terme était marqué par les lois qui régissaient de temps immémorial la maison de Brunswick, à l'âge de 18 ans accomplis. Par un acte de bon plaisir, émané de la volonté de Georges IV, et appuyé sur un prétendu testament du feu duc, dont on n'a jamais songé à produire l'original, ce terme fut reculé à l'âge de 21 ans. Cependant les réclamations énergiques portées par le duc à la diète germanique et les représentations de cette assemblée obligèrent son oncle à lui faire remise de l'usage de l'autorité souveraine quand il fut parvenu à l'âge de 19 ans. Mais le rusé ministre hanovrien avait profité des derniers moments de sa puissance pour créer au jeune duc de futurs embarras dans l'exercice de son pouvoir. Une constitution tout aristocratique avait été octroyée par lui au pays, constitution menteuse, qui se bornait à déplacer la puissance suprême et à l'ôter des mains du prince pour la remettre dans celles de l'aristocratie locale. Le duc Charles comprit que le roi de Hanôvre, en outrepassant ainsi ses pouvoirs de tuteur, n'avait eu en vue que de s'attacher la noblesse du duché, à qui la constitution inféodait le sol, pour se faire de ses membres autant de créatures dévouées à ses intérêts. Il protesta contre les changements introduits pendant sa minorité dans la loi fondamentale du pays, et refusa de reconnaître une constitution qui n'émanait ni du prince ni du peuple de Brunswick librement consulté. Qu'on ajoute à ce premier grief, capital sans doute, une foule de griefs de moindre importance, mais dont l'agglomération présente en définitive une masse imposante d'accusations élevées par le jeune duc contre la manière dont avait été exercée la tutèle, non seulement au préjudice du prince mineur, mais encore à celui du peuple de Brunswick, dont tous les intérêts commerciaux avaient été soigneusement sacrifiés à ceux du Hanôvre; et on comprendra comment des récriminations d'abord bornées aux relations toutes confidentielles de la diplomatie acquirent bientôt un caractère d'hostilité tel que, faute d'autres armes, les deux parties, de discussion en discussion, arrivèrent, en attendant mieux, à se faire une guerre meurtrière de brochures, guerre dans laquelle le duc Charles ne ménagea pas son royal adversaire. Les choses en vinrent même si loin que la diète germanique dut intervenir dans une querelle qui, chaque jour, prenait entre les deux souverains un caractère plus violent. L'aristocratie de Brunswick, qui avait vu avec grand déplaisir les priviléges législatifs qu'elle tenait de la munificence de Georges IV lui échapper, profita de l'occasion pour réclamer auprès de la diète contre l'inobservation de la constitution par le duc Charles. La diète, avec cet amour qu'on lui connaît pour les constitutions, décida que force devait demeurer à celle qui avait été faite par le tuteur du duc Charles; et, en ce qui concernait ses différends avec le roi d'Angleterre, donna, suivant l'usage, raison

au plus fort. A ces résolutions, le duc de Brunswick opposa une force d'inertie qui les rendit vaines. Ce fut inutilement que la sainte-alliance tout entière, par l'organe de ses divers membres, le pria de céder et de faire amende honorable au roi de Hanôvre. Ce monarque, pour exécuter les décisions de la diète, n'avait d'autre moyen que de recourir à la force des armes. Dès que la question se simplifiait ainsi, le duc de Brunswick, trop faible pour lutter contre un ennemi si puissant et ne voulant pas non plus s'humilier, crut éluder la difficulté en entreprenant un voyage à Paris. C'était au commencement de 1830, année à jamais mémorable par les nombreuses et rapides commotions qui ébranlèrent le sol monarchique de la vieille Europe, non moins que par tant d'espérances déçues, tant d'illusions détruites. Le duc de Brunswick aurait eu droit de s'attendre à un accueil empressé aux Tuileries, occupées alors par Charles X, si la reconnaissance était la vertu des Bourbons. Quelle autre famille princière avait en effet montré plus de sympathie, déployé plus de dévouement chevaleresque et désintéressé envers les débris de la race de Robert-le-Fort ignominieusement réduite à errer loin du sol, naguère témoin de sa grandeur, que la maison de Brunswick, dont les deux derniers chefs avaient péri en combattant l'homme en qui la révolution française s'était incarnée? La généreuse et cordiale hospitalité du château de Blankenbourg, offerte et acceptée en des temps de malheurs, fut oubliée par le chef de la maison de Bourbon, qui ne vit dans le jeune prince représentant et héritier de deux glorieuses générations moissonnées avant l'âge au service, pour ainsi dire, des Bourbons, que le réfractaire audacieux aux ordres de la sainte-alliance, que l'homme qui, abjurant les souvenirs de sa race, blâmait ouvertement son grand-père et son père de n'avoir pas compris la mission de Napoléon à l'égard de l'Allemagne, et de n'avoir pas offert le secours de leur lourde et brave épée au héros que le destin appelait à reconstituer la féodale Germanie sur des bases dignes de la grande nation qui attend encore aujourd'hui sa régénération d'un homme qui comprenne ses besoins réels de liberté et de progrès. L'entrée des Tuileries fut donc sévèrement interdite au duc Charles de Brunswick, qui put alors se convaincre que ce n'est pas à tort qu'on a de tout temps reproché aux membres de la maison de Bourbon de perdre facilement le souvenir des dévouements les plus entiers, les plus généreux, les plus désintéressés. Cependant le sol français tremblait chaque jour d'une manière plus effrayante sous les pas de ces princes au cœur froid et à l'esprit borné, et une impitoyable fatalité semblait les pousser sans relâche à leur perte. Vers ce même temps, Georges IV, vaincu par la débauche, descendait au tombeau, après une agonie dont l'horreur et la durée semblaient le juste châtiment de tant de scandales, de tant d'ignominies, et, pour la première fois depuis près d'un siècle, le peuple anglais saluait l'aurore d'un nouveau règne de ses cris d'amour et d'espérance. Guillaume IV, ne croyant pas devoir se porter héritier des tristes ressentiments de son prédécesseur, s'empressa de faire savoir au duc de Brunswick, par l'entremise de son ambassadeur à Paris, combien il avait à cœur de voir la fin des dissensions intestines qui depuis huit ans divisaient sa famille, et son jeune neveu venir à Londres sceller une réconciliation désirée sans doute également par les deux parties, et à laquelle rien désormais ne s'opposait plus. Le duc de Brunswick, saisissant avidement cette ouverture, fit assurer le roi son oncle de la sincérité de sa joie, et le prévint du dessein où il était de profiter de son invitation pour se rendre à Londres prochainement. Les choses en étaient là, quand, semblable à l'ouragan qui dans quelques secondes balaie le sol des Antilles et en change tout l'aspect, éclata le magnifique mouvement révolutionnaire de juillet. Le duc de Brunswick vit commencer et finir cette mémorable lutte entre le despotisme et la li-

berté; il admira nos héros des barricades, et assista en étranger curieux de tout voir aux diverses et glorieuses péripéties de ce drame sanglant. Prévoyant aussitôt le contre-coup terrible que l'Allemagne allait recevoir de cette commotion électrique, il eut hâte de revoir sa patrie pour y suivre de plus près les événements dont il prévoyait qu'elle allait être le théâtre, et, en dépit de la diète germanique, y jouer au besoin un rôle actif. Dès les premiers jours d'août, il était de retour à Brunswick. Cependant, sauf une sourde agitation des esprits, l'Allemagne demeurait calme et impassible à la surface, et chaque jour qui s'écoulait de plus éloignait davantage la possibilité de la réalisation des prévisions générales. Le roi d'Angleterre ayant réitéré l'invitation qu'il avait adressée à Paris à son jeune neveu, le duc de Brunswick comprit que résister à des avances si marquées serait le moyen de perdre l'appui de l'opinion publique, qui attachait un grand prix sous les rapports politiques et commerciaux à sa réconciliation avec le Hanôvre. En conséquence, il annonça qu'il allait partir pour Londres, et, contrairement aux usages constamment suivis jusqu'alors par les officiers de sa cour, l'époque de son départ fut officiellement annoncée et fixée au 7 du mois de septembre suivant, des équipages et des fourgons expédiés, et un paquebot retenu à l'avance. Ce projet de voyage devint le prétexte d'un mouvement populaire trop habilement combiné pour ne pas ressembler à une conjuration. Le 6 septembre, à la sortie du spectacle, un certain nombre d'individus, soigneusement masqués, environnèrent la voiture du duc, qui retournait sans escorte à son palais, et la suivirent, quand elle eut pris le trot, en poussant de vagues clameurs au milieu desquelles on distinguait cependant l'expression du mécontentement causé dans le public par le départ du duc pour l'Angleterre. Le priuce, de retour au palais, donna ordre à son ministre de faire des recherches pour découvrir quels étaient ces pétitionnaires si désireux de garder l'anonyme, et crut voir dans cette vaine démonstration l'intention qu'avaient eu de l'effrayer les nombreux ennemis qu'il comptait dans les rangs de l'aristocratie, toute puissante encore, quoi qu'il eût tenté d'ailleurs contre elle, puisqu'elle disposait de toutes les places de l'état, appuyée qu'elle était par la diète germanique. Il persista donc dans son projet, et, à l'heure fixée, au moment où la place du palais était encombrée d'une multitude rassemblée par les préparatifs du voyage, et des groupes de laquelle partaient de temps à autre des clameurs improbatives, le duc monta à cheval, et fit représenter au peuple, par un de ses officiers, qu'on l'égarait en lui peignant son voyage comme fatal au pays, puisqu'il n'était au contraire entrepris que dans l'intérêt de ses relations politiques et commerciales avec le Hanôvre, interrompues à son grand préjudice depuis si long-temps; pnis, avec une faible escorte, il gagna l'endroit du parc où l'attendaient ses équipages. Son départ fut le signal des désordres les plus affligeants. Cette multitude, naguère si calme, se rua aussitôt sur le palais, que n'essayèrent pas d'ailleurs de défendre les troupes rangées en bataille dans la cour, et qui en quelques heures ne présenta plus que le spectacle de la ruine et de la désolation. Enivrée par ses propres excès, la multitude appela le feu au secours de sa fureur, et en peu d'instants l'une des plus magnifiques résidences princières de l'Allemagne, célèbre par ses riches collections d'objets d'arts et d'antiquités, ne fut plus qu'un monceau de cendres. Le désordre dura toute la nuit : le lendemain, une garde nationale, improvisée la veille au milieu même de l'insurrection, rétablit l'ordre public et institua un gouvernement provisoire composé d'hommes appartenants à l'aristocratie du duché. Cependant le duc Charles poursuivit sa route pour Londres où il reçut le rapport officiel des désastres qui avaient suivi son départ, rapport à lui adressé par le gouvernement provisoire, qui désavouait hautement le passé et prenait des engagements solen-

nels pour l'avenir. Les relations officielles de l'autorité insurrectionnelle avec le chef de l'ancien gouvernement durèrent pendant dix jours. Dans l'intervalle, la diète intervint à l'instigation de l'aristocratie, et appela le frère puîné du duc à prendre provisoirement les rênes de l'état. Le duc revint en Allemagne et tenta, avec les faibles ressources qu'il avait encore à sa disposition, de rentrer dans ses états. Contrarié dans son projet par tous les membres de la confédération, il échoua et se décida à porter de nouveau ses pas vers la France. — Nous sommes encore trop près de ces événements pour les juger, et d'ailleurs tous les documents qui pourront servir un jour à les apprécier convenablement n'ont pas encore été publiés. Tout ce qu'un homme sage peut faire, c'est de comparer les faits et de déduire de cette comparaison telle conclusion qui lui paraîtra juste ou du moins vraisemblable. Or, qu'on considère qu'à peu près à la même époque éclatèrent des mouvements révolutionnaires dans un grand nombre de localités de l'Allemagne importantes comme centres politiques : ainsi Dresde, ainsi Cassel, etc., etc. D'où vient donc que partout, excepté à Brunswick, l'influence morale et les forces matérielles de la sainte-alliance, incarnée dans la diète de la confédération germanique, ont été employées et ont réussi à les étouffer; que partout aussi, excepté à Brunswick, le principe révolutionnaire a été anathématisé, et ses fauteurs opprimés, punis de mort ou d'exil. — Une telle anomalie ne s'explique pas suffisamment par les motifs spécieux qu'ont mis en avant les publicistes de la sainte-alliance. Si la presse allemande était libre, on pourrait jusqu'à un certain point ajouter foi aux libelles qu'elle a vomis, *par ordre*, contre le duc Charles de Brunswick. On pourrait peut-être croire à la susceptibilité philanthropique des membres de la confédération, à leur horreur pour la *tyrannie*, pour les *débordements* de toute espèce de ce jeune prince, si on les avait vus montrer la même rigueur à l'égard de cette famille princière dans laquelle le scandale des mœurs semble héréditaire, si on les avait vus refuser de pactiser jamais avec le prince qui, de ses propres mains, a souillé son palais du sang d'un de ses serviteurs, si on les avait vus rompre toute relation avec celui qui, au mépris de toutes les idées de morale et de religion, a publiquement acheté un divorce infâme pour assouvir ses honteuses passions. Oh! alors sans doute, on pourrait croire que c'est en vertu d'une délibération semblable à celles qu'on est obligé de prendre quelquefois dans les familles de simples citoyens, que le duc de Brunswick, homme pervers et corrompu, a été mis au ban de la grande famille allemande. Jusque là nous ne pouvons, nous ne devons voir dans le prince proscrit qu'une victime de la sainte-alliance, victime immolée avec une perfidie d'autant plus machiavélique qu'on n'a rien négligé pour donner le change à l'opinion publique sur les véritables causes de son infortune, alors que tout moyen de défense lui était interdit. C'est ainsi qu'en France, dans l'asile même que le prince s'est choisi, on s'est efforcé d'exciter contre lui les passions populaires en le représentant, avec une impudence et une persistance sans pareille, comme conspirant avec les ennemis du pays ; puis, quand cet odieux mensonge est enfin tombé devant une masse imposante de témoignages et de preuves, on a déchaîné contre lui les plus infâmes libellistes, qui ont été chargés de le représenter au public français comme un monstre capable et coupable de tous les crimes, et d'écrire l'histoire de sa vie privée avec ce style dont au siècle dernier la police seule avait le secret, et qu'elle réservait pour les dégoûtantes ordures qu'elle faisait clandestinement imprimer dans les donjons de la Bastille. — A tant d'intrigues, le duc Charles s'est contenté d'opposer d'abord le silence du mépris ; puis, quand les agents salariés par ses ennemis ont eu comblé la mesure de l'outrage, il a invoqué, lui naguère sou-

verain absolu, l'appui tutélaire de la loi, et cet appui ne lui a pas failli. Un mémorable arrêt rendu il y a quelques jours (nov. 1833), par une cour souveraine, condamne un de ces vils libellistes à 100,000 francs de dommages et intérêts, à une année de prison, à l'amende et aux frais du procès. Cette condamnation ne frappe pas seulement l'obscur et ignoble agent que ses ennemis avaient constitué l'éditeur responsable de leurs calomnies; elle remonte plus haut, et flétrit les prétendues procédures instruites en Allemagne pour mettre le duc proscrit en état d'interdiction légale. Philosophiquement retiré dans un cercle étroit, ce prince vit aujourd'hui à Paris sans faste, sans éclat, partageant son temps entre l'étude et la bienfaisance, et faisant des vœux pour le bonheur de son pays, où déjà les événements de 1830 sont appréciés dans les masses à leur juste valeur.

BRUSQUE et Brusquerie. Dans l'état de nature, tous les hommes sont plus ou moins féroces; dans l'état de civilisation, quelques-uns seulement sont *brusques* : c'est-à-dire que par un choc involontaire ils froissent et repoussent sans vouloir ni nuire ni se venger. On naît brusque : c'est un vice de tempérament que l'éducation du monde diminue, mais n'extirpe pas. Les relations ordinaires tirent leur charme principal de la politesse ; de part et d'autre toutes les aspérités s'adoucissent; c'est un sacrifice mutuel qu'on se fait pour passer ensemble quelques heures agréables ; seulement, il ne faut rien attendre au-delà. A-t-on au contraire besoin d'établir sa fortune, il est indispensable d'avoir quelques bons amis bien brusques. Êtes-vous dans la mauvaise route, aux premiers pas, ils vous arrêtent ; si votre sensibilité peut en souffrir, vos intérêts sont sauvés : se trouvent-ils en présence de vos ennemis, ils les dispersent parce qu'ils les attaquent de front et à l'improviste. On se plaint souvent des amis qui sont brusques, mais ce sont ceux que l'on conserve le plus long-temps.—On est brusque sans être incivil ou grossier; et pour ne pas se tenir dans la mesure générale, on ne vit pas hors de toute mesure. — Les hommes brusques possèdent souvent comme d'instinct toutes les qualités du cœur ; seulement ils n'en ont pas les séductions : au sein de la prospérité on peut éviter leur commerce ; dans le malheur on va frapper droit à leur porte, sûr qu'elle ne saurait différer à s'ouvrir. —On peut qualifier la *brusquerie* un acte spontané et inattendu, qui cause au moral l'impression d'une sorte de saisissement passager. Cependant elle ne blesse pas toujours; loin de là, elle amuse quelquefois ; chez un homme qui a une très grande habitude de la société, elle forme un contraste comique entre les expressions polies dont il se sert, et le ton un peu plus que vif avec lequel il les prononce. D'un autre côté, ce premier mouvement est à peine échappé que la physionomie de l'homme du monde en demande pardon ; c'est lui qui reste embarrassé. Mais il n'en est pas de même chez les gens auxquels tout élément d'une première éducation manque : leur brusquerie éloigne, parce que rien ne la rachette, ni la politesse du discours, ni la grâce des manières. Aussi entre les gens du peuple, la brusquerie, lorsqu'elle est poussée loin, occasionne des querelles et des rixes, et elle devient le fléau de toute une famille. — Quand on vit beaucoup dans la solitude, on y contracte le germe de la brusquerie : comme alors on ne rencontre pas d'obstacles, on prend l'habitude d'aller toujours droit au but. Se mêle-t-on accidentellement aux hommes, on se cabre à la plus légère contrariété, et on la repousse par une brusquerie qui va jusqu'à la rudesse. Je dois dire en terminant que la brusquerie n'est pas dans toutes les circonstances sœur de la franchise ; quelques hommes recourent à la première comme à une arme qui repousse toute explication qui les embarrasserait ; c'est de force qu'ils se fraient la route et passent. Saint-Prosper.

BRUT et **BRUTAL.** Le mot brut, avec tous ses composés, vient du verbe grec *brutlein*, manger, *brouter*, et il exprime

au propre l'état de nature, âpre, inculte et grossier, opposé à ce qui est poli et travaillé. Il s'applique, en un mot, à tous les objets tels que la nature nous les présente, quand ces objets sont destinés à être perfectionnés par l'art. Il se dit, en particulier, des pierres et des métaux non polis, non dégrossis : l'or, l'argent, le fer, les diamants *bruts*, etc. Une émeraude *brute* est peu estimée, en raison de la difficulté qu'elle présente à celui qui veut la tailler, et qui court souvent risque de la casser dans ce travail. On appelle sucre *brut* celui qui n'a pas encore subi l'opération du raffinage. Le naturaliste ne se servira point de la qualification de *brute* en parlant d'une plume, parce qu'à ses yeux elle est ce que la nature a voulu qu'elle fût ; mais le plumassier l'emploiera pour désigner la plume à laquelle on n'a pas encore donné la préparation nécessaire qui doit l'assouplir et la rendre propre à être mise en œuvre. Le mot *brut* se dit aussi des productions artificielles qui sont à leur premier jet, et que la main de l'ouvrier ou de l'artiste doit achever de dégrossir, puis doit ensuite polir et perfectionner au point que son talent ou son génie peuvent atteindre. En ce sens et au figuré, le mot *brut* s'applique aussi bien à tous les ouvrages de l'esprit et de l'imagination qu'à ceux dont l'adresse et le travail de la main font seuls tous les frais. *Brut*, au contraire, se dit absolument au propre quand il est pris dans le sens du mot *ort*, et qu'il marque le poids de la marchandise quand elle est passée ou vendue avec son emballage : on dit, par exemple : Cette balle de poivre pèse *brut* ou *ort* 600 livres, pour marquer que l'emballage et ce qu'il renferme de poivre est du poids de 600 livres. — Appliqué à l'homme, à son caractère ou à son esprit, le mot *brut* emporte la même qualification que celle qu'on lui donne dans le sens propre, et il exprime un défaut de politesse qui le rapproche de la *brute* (*v.* ci-après ce mot), et pour lequel le mot BRUTAL a été inventé. Un *brutal* est un homme qui ne sait pas vivre, qui brusque tout le monde et qui rompt en visière aux gens, sans raison et par la seule impulsion d'une nature grossière et rude ; celui qui a des *appétits brutaux* est celui qui est plus adonné aux jouissances matérielles et terrestres qu'à celles de l'esprit et du cœur : dans l'un et dans l'autre, la *brute* l'emporte sur l'homme ; les habitudes, les penchants et les besoins du corps sur ceux de l'intelligence. — Le nom de BRUTAL est quelquefois employé encore par le soldat pour désigner le canon, cette arme que les rois de la terre appellent leur dernière raison (*ultima ratio regum*), raison en effet bien *brutale*, et qui a fait dire à Boileau avec tant de justesse :

> L'homme seul, l'homme seul, en sa fureur extrême,
> Met un *brutal* honneur à s'égorger lui-même.

Du mot BRUT ont été faits encore les mots *brutalement*, *brutaliser*, *brutalité*, qui sont des formes du mot *brutal*, et *débrutir*, pour dire dégrossir ; du mot BRUTE sont venus les mots *abrutir* et *abrutissement*, et du mot BROUTER, les mots *brout* (*brustum*), jeunes pousses des arbres que les bestiaux broutent au printemps ; *broussailles*, haies, buissons, ronces, jeune et menu bois, propre à être brouté ; *broutilles*, menues branches bonnes au même emploi, mot dont on a fait, au figuré, le synonyme de chose de peu de valeur : tous mots qui ont pour origine commune le verbe grec *bruttein*.

E. H.

BRUTES (*bruta animalia*). Le terme de *brutes* a plus de portée encore que celui de *bêtes*, car on dit *bêtes brutes* pour désigner l'extrême animalité, la stupidité la plus encroûtée. En effet, les *matières brutes* sont ainsi qualifiées par opposition aux *êtres organisés* : tels sont les corps inertes du règne minéral, comme les pierres, les substances terreuses ou incapables de vie, ou même amorphes et sans structure régulière quelconque. Cependant, les sels, les minéraux cristallins, quoique susceptibles de former des solides géométriques, n'en sont pas moins des matériaux bruts. On appelle par la même raison *brut* un corps qui n'est pas poli ou qui est encore raboteux, com-

me dans son état grossier, rude, fossile. Le terme *brutal* signifie également quelque action violente dans sa grossièreté ou sa férocité sauvage. Enfin, l'expression *brouter* semble appropriée à la brute et désigner le bruit que fait un animal paissant. Ces mots sont originairement dérivés par onomatopée, comme bruire, braire, brusquer (du grec *brukô*, je mords, ou *bruchô*, je hurle, etc.). Ainsi, voracité, cris effrayants, actions violentes, caractère farouche, tels sont les attributs de la brutalité. Les anciens désignaient la brute sous le nom d'*agrion*, sauvage, ou d'*alogon*, sans raison, puisque celle-ci a été attribuée à l'homme seul. — Cependant, on a contesté cette dernière prérogative que s'arroge sans façon notre espèce elle-même, en destituant tout le reste des êtres de leurs droits à l'intelligence. Le bon Plutarque et d'autres anciens ont donné la parole à certains animaux, comme à des avocats pour défendre leurs causes, tel que Gryllus, ancien compagnon d'Ulysse, changé en bête par Circé. Le philosophe de Chéronée recherche encore quels animaux sont les plus avisés de la terre et des eaux. Enfin, Rorarius a fait un livre pour prouver *quòd animalia bruta ratione utantur meliùs homine*. Il lui est facile de montrer en effet que la plupart des brutes, suivant leur simple instinct ou la nature dans son ordre régulier, sont moins vicieuses, moins sujettes aux débordements criminels que la plupart des humains, s'abandonnant à toute la violence de leurs passions, soit pour les excès du libertinage, soit pour les abus du boire, du manger, soit enfin pour tous les penchants de folie et de scélératesse inconnus aux bêtes. « Tel qui s'élève jusqu'à l'ange, dit Pascal, peut descendre, par l'imbécillité ou l'extravagance, au-dessous même de la brute. » — Nous renvoyons à l'article BÊTES, dans lequel il a été fort bien traité de leur ame ou de la question de savoir si l'on doit en effet leur en accorder une; ce sujet n'ayant point été abordé sous le point de vue de la physiologie ou de l'organisation, il convient de rechercher dans la série du règne animal l'analogie des fonctions du cerveau et des organes des sens des brutes avec ceux de l'homme. Cette analogie ayant paru, non seulement humiliante pour notre espèce, mais même difficile à expliquer sans quelque peu de matérialisme, un savant docteur espagnol, Antonio Pereira, imagina, au XVIIe siècle, de trancher la difficulté en réduisant les brutes à l'état de pures machines ou d'automates. Descartes soutint cette hypothèse avec tous les efforts de sa physique corpusculaire, mais sans avoir pu convaincre même sa nièce, qui s'obstinait à retrouver du sentiment dans sa fauvette. D'autres philosophes, émerveillés des instincts des brutes, si supérieurs parfois à l'intelligence humaine, ont accordé l'esprit et même le génie aux plus chétifs insectes. Un docteur allemand, Chrétien Krause, admet, jusque chez les animalcules imperceptibles des eaux croupies, un intellect d'une nature d'autant plus sublime qu'il lui paraissait être plus dégagé, chez ces espèces transparentes, de la matière opaque et grossière qui constitue nos organes. — Après avoir admis la sensibilité dans les brutes, après avoir reconnu qu'elles éprouvaient des cruautés ou subissaient nos injustices (témoins le chien et le cheval, victimes de nos caprices, le bœuf, immolé à nos appétits pour récompense de ses longs travaux, etc.), des philosophes, et surtout Leibnitz, n'ont pas cru indigne de la suprême bonté ou de la sagesse divine, d'accorder à ces animaux une part de rémunération dans une autre vie. Ils n'ont pas reculé devant l'idée d'une sorte de paradis pour les bêtes (*voy.* la *Théodicée*, ou la justice de Dieu, par Guillaume-Godefroi Leibnitz). Un savant socinien allemand a même publié, au XVIIIe siècle, un volume in-4° sur les péchés que peuvent commettre plusieurs brutes, tels que la gourmandise, la concupiscence, la cruauté, etc. (*Voy. De peccatis brutorum*, sect. 2.) — De là est venue aussi l'absurde coutume de soumettre les animaux

domestiques à des jugements. Ainsi, on a pendu des cochons, des vaches ou des chiens pour leurs méfaits au moyen âge, d'après des sentences rendues par les tribunaux et avec plaidoiries contradictoires des avocats. L'exécuteur des hautes œuvres était aussi chargé du supplice de ces pauvres bêtes. On a de même lancé des excommunications contre les rats, les sauterelles, etc., comme si ces bêtes étaient des agents libres, responsables de leurs volontés et pouvaient ainsi mériter ou démériter, avoir des vertus, être criminelles, etc.—Cependant ces questions s'étaient présentées à saint Augustin et à d'autres pères de l'église; mais en attribuant une ame aux grandes espèces d'animaux, on n'était pas en droit d'en refuser une aux moindres insectes, aux puces et aux poux : ces docteurs reculèrent devant les conséquences. Il n'est donné qu'aux Brahmes et aux peuples de l'Inde d'admettre, par la métempsychose, la transmigration des ames dans les divers espèces d'animaux, qu'ils s'abstiennent de tuer, même ceux qui les blessent ou qui les dévorent. — Toutefois, en scrutant plus sérieusement l'organisme animal, nous donnerons ici un aperçu des facultés, soit instinctives, soit intellectuelles des brutes, selon leurs diverses classes et en suivant l'échelle de leur organisation. — Les animaux les moins perfectionnés ou privés de cerveau, de tête, de système nerveux visible, tels que les zoophytes (polypes, radiaires, etc.), montrent seulement de l'irritabilité, une sensibilité vague pour chercher leur nourriture, se placer à la lumière, sans yeux cependant pour l'apercevoir; mais ils sentent le contact échauffant des rayons solaires, se retirent, se contractent lorsqu'on les saisit, etc. Toutes ces actions ne supposant aucun centre sensorial commun ni intelligence, le mot d'ame ne leur convient qu'en tant qu'on les considère comme *êtres animés*, et en admettant avec Stahl et d'autres physiologistes que l'ame elle-même coordonne les organes, qu'elle n'est pas seulement *assistante*, mais *informante*, et qu'elle construit toutes leurs parties pour manifester ses actes. —Les animaux doués d'un système nerveux ganglionique ou sympathique simple, tels que les vers, les insectes, les arachnides, les crustacés, les mollusques céphalés et les acéphales (ou avec ou sans tête), manifestent une grande diversité d'instincts innés et non appris. Sans doute, il y aurait une grande difficulté pour expliquer toutes les opérations des fourmis et des abeilles dans leur république, et surtout pour les divers instincts que déploie le même individu à l'état de chenille, ou larve, et à celui d'insecte parfait, comme dans les papillons, le myrméléon, etc.; ainsi, l'instinct se transforme en même temps que les organes. Nous avons trouvé une explication assez simple cependant de ces singuliers changements. — En effet, chaque instinct (ou ame, si l'on veut) d'un animal est inhérent à son organisation; il paraît n'en offrir que le jeu même. Si l'organisation éprouve une métamorphose, l'instinct se met à l'unisson des formes nouvellement revêtues par l'animal. Comment ce fait est-il possible, sans étude ni instruction préliminaire, sans que l'animal soit libre de se donner plus ou moins d'habileté? Voici comment on peut le concevoir.— Tout le monde connaît ces serinettes (turelutaines) ou petites orgues, avec lesquelles on apprend aux oiseaux à siffler en cage : les différents airs sont notés sur un cylindre dans l'intérieur de la caisse; en avançant ou reculant ces cylindres d'un ou plusieurs crans, l'on fait jouer d'autres airs à la serinette. Or, si nous admettons, dans le petit cerveau et tout le système nerveux à ganglions d'une chenille, certaines déterminations gravées, comme un air noté sur le cylindre de la serinette, la chenille, par cela seul qu'elle vit, jouera, pour ainsi parler, suivant ces impulsions internes, tout comme en tournant le cylindre de la serinette on joue un air. Survient-il une métamorphose, par le développement successif des parties du papillon dans

cette chenille, il arrive pour l'appareil nerveux ce qui se fait pour le cylindre avancé d'un cran. Il donnera un autre air plus en harmonie avec les besoins de l'animal transformé. Il suffit donc de concevoir que la nature a pu organiser le système nerveux du plus chétif insecte en y établissant des ressorts d'action, des déterminations primitives, tout comme elle dispose les autres organes du corps, les muscles des jambes, les yeux, etc. Une fauvette chante naturellement un air, tandis que Philomèle redit telle autre complainte amoureuse. Ainsi, des œufs d'oiseaux chanteurs d'Asie, qu'on apporte en France, y éclosent, et l'oiseau donne, sans être appris, les chants de son pays natal. Ce sont ainsi des serinettes vivantes toutes montées par la savante nature. — L'araignée, la guêpe, depuis le commencement du monde, construisent probablement leurs nids, tissent leurs toiles, de la même manière, sans être instruites : ce sont donc d'admirables machines; elles sont mues plutôt qu'elles n'agissent par volonté. — Il n'en est pas de même d'une autre série d'animaux à système nerveux plus compliqué, ayant un cerveau et un cervelet plus ou moins développés, avec une moelle épinière renfermée dans une colonne vertébrale : tels sont les animaux vertébrés, poissons, reptiles, oiseaux, mammifères. Leur système nerveux cérébral étant beaucoup plus en rapport avec leurs cinq sens et les objets extérieurs que ne l'est le système ganglionique des invertébrés (insectes, vers, mollusques, crustacés, etc.), le premier peut acquérir beaucoup d'impressions et de connaissances, ou comparer un plus grand nombre d'idées simples par les expériences de la vie, ou par cette sorte d'éducation spontanée qui s'opère à l'aide des objets environnants. Ainsi, l'on peut enseigner diverses actions aux mammifères surtout, aux oiseaux et jusqu'à certains reptiles et poissons qu'on a su apprivoiser. On n'a rien pu apprendre à des insectes, à des mollusques : ils manquent de conception et de ce réceptacle cérébral des idées ; ils ne savent que jouer de leur turelutaine, pour ainsi parler. — Ce n'est pas que les animaux vertébrés ne soient mus souvent par les impulsions internes de leur instinct et par le jeu du système nerveux ganglionique ou sympathique qui en est le siége ; mais de plus, on observe chez une foule de vertébrés des acquisitions d'idées, des développements intellectuels, depuis la naissance jusqu'à l'état adulte. Les brutes ont même un langage d'action, ou se communiquent leurs affections par des voix et des cris. — Voilà donc la série d'idées qu'on pourrait considérer comme l'intellect chez les bêtes. Condillac, dans son *Traité des animaux*, ne voit de différence entre cet intellect et l'ame humaine que du plus au moins. Toutefois, il n'a nullement compris l'instinct natif intérieur, puisqu'il l'attribue à l'habitude et à des connaissances contractées, comme si l'animal en naissant pouvait déjà posséder ces habitudes et ces acquisitions. Buffon avait mieux distingué l'instinct des brutes ; mais c'est surtout Samuel Reimarus qui l'a très bien conçu et développé, ce qui ne paraît pas avoir été assez étudié par Cabanis. — Nous ferons grâce d'anciennes hypothèses sur l'ame matérielle des brutes : ainsi Thomas Willis, savant médecin anglais, l'attribuait à un feu subtil dans les canaux des nerfs et fermentant avec diverses explosions dans les tissus des organes. — Les brutes sont susceptibles de passions, à peu près comme nous ; mais toutes sont relatives à la conservation de leur individu et de leur espèce. L'homme développe au contraire un ordre d'affections qui correspondent à la vie sociale et à l'état moral, à la vertu et à ses sacrifices. Parmi ses passions, l'ambition sous toutes ses formes, avec tous ses masques, tient d'ordinaire le premier rang. Les animaux vertébrés, vivant en société, montrent aussi l'instinct de domination, de jalousie et de primauté. — On a cherché long-temps le siége de l'ame pensante chez l'homme et dans les brutes où on en admet une, comme si

une faculté immatérielle pouvait avoir un siége corporel. On sait quelle célébrité Descartes a donné à la glande pinéale, en supposant que tous les principaux troncs nerveux aboutissaient dans son voisinage (ce qui n'est point exact), et que de ce lieu l'ame pouvait agiter les diverses parties du corps à volonté. Mais cette glande se trouve souvent remplie de petits calculs de phosphate calcaire. Lapeyronie, Lancisi, Bontevox, etc., ont établi que le corps calleux ou mésolobe devait être plutôt le siége de l'ame, parce qu'il réunit les deux lobes encéphaliques; le chevalier Digby la trouvait mieux dans le *septum lucidum*, membrane très déliée; Drelincourt la recula jusque dans le cervelet. Selon lui, il conserve plus d'empire sur les facultés vitales ou organiques que n'en ont les deux hémisphères, ou plutôt leur portion médullaire nommée *centre ovale*, dans lequel Vieussens logeait l'ame plus au large, mais en la divisant en 2 portions par ce moyen. Willis a voulu qu'elle résidât dans les corps cannelés (*corpora striata*), bien que ceux ci manquent à divers animaux doués d'intelligence; de même le mésolobe n'existe point chez les oiseaux. Soemmering pensait que l'ame agit plus commodément au moyen du liquide séreux qui humecte et abreuve les ventricules cérébraux, vers les parois desquels d'ailleurs aboutissent la plupart des rameaux nerveux; de même l'œil, l'oreille, exercent leurs fonctions sensoriales par le secours de liquides également, comme les membranes de l'odorat et du goût sont lubréfiées par des liquides. Enfin, Gall et Spurzheim, attribuant à diverses proémimences de l'encéphale des facultés spéciales, ont, pour ainsi dire, dépecé et partagé l'ame en morceaux dans les diverses régions du cerveau et du cervelet. Malacarne admettait, ainsi que Rolando, plus ou moins d'intellect, selon que le cervelet contient plus ou moins de lamelles. D'autres anatomistes soupçonnent que la multiplicité des circonvolutions cérébrales est en proportion de la puissance intellectuelle, et on en cite des exemples chez des hommes de génie; enfin, la densité, la sécheresse du cerveau, modifient les fonctions encéphaliques chez les fous, les mélancoliques, etc. -Toutes ces diversités d'opinions prouvent qu'on est fort peu avancé dans la connaissance de nos plus sublimes facultés; mais c'est avoir déjà fait un grand pas que d'avoir constaté trois principaux ordres, comme nous l'avons fait dans l'animalité. Ce sont, 1° les animaux simplement sensibles, irritables: *zoophytes* et *radiaires*; 2° animaux sensibles, irritables et instinctifs, à un seul appareil nerveux, le ganglionique: *mollusques* (céphalés et acéphalés), *articulés* (crustacés, arachnides, insectes, vers); 3° enfin, les animaux sensibles, irritables, doués d'instinct et d'une intelligence à divers degrés, ayant un système nerveux ganglionique et un autre cérébro-spinal : *vertébrés*, les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons. — Ces trois divisions principales, que nous avions établies dès l'année 1803, d'après les grandes modifications de l'appareil nerveux chez les animaux, comme l'a reconnu G. Cuvier, ont été ensuite adoptées par M. Lamarck. Il classe en effet le règne animal en êtres *apathiques* (les microscopiques, les zoophytes, les radiaires), en *irritables* (insectes, annélides, crustacés, mollusques) et en *intelligents* (les vertébrés, poissons, reptiles, oiseaux et mammifères). Il établit que les facultés se déploient avec les degrés successifs d'élaboration organique, depuis l'animalcule dit monade, jusqu'à l'homme, tandis qu'au contraire, il a paru plus vraisemblable que c'est la proportion croissante du principe intellectuel (*de quantitate animæ*), qui procure, selon nous, ce déploiement correspondant d'organisation pour la manifestation de ses actes, soit automatiques, soit instinctifs, soit intelligents.

J.-J. Virey.

BRUTIENS ou BRUTTIENS, *Bruttii*, habitants du Brutium, qui descendaient, dit-on, de quelques pâtres de la Lucanie, et qui, s'étant révoltés contre

leurs ancêtres, allèrent, vers l'an 360 avant J.-C., chercher ailleurs un établissement. Des bergers, des esclaves, des brigands, s'unirent à eux ; le désir du pillage développa chez eux le génie militaire ; ils devinrent puissants, s'emparèrent de quelques villes, entre autres de Térine et d'Hipponium, et enfin érigèrent une république fédérative. C'est alors qu'ils reçurent le nom de Bruticns, qui, dans le langage du pays, signifiait *esclave fugitif.* D'autres veulent que ce nom leur ait été donné à cause de la lâcheté avec laquelle ils se soumirent à Annibal. Ce qui paraît certain, c'est qu'à compter de cette époque, ils furent un objet de mépris pour le reste de l'Italie, et que les Romains les condamnèrent, par une loi expresse, à exercer les emplois les plus vils de la république.

BRUTIUM ou **BRUTTIUM**, la plus méridionale des provinces de la grande Grèce, et par conséquent de toute l'Italie (depuis *Calabre ultérieure* et *citérieure*), était bornée au N. par la Lucanie, au S. par le détroit de Sicile, à l'E. par la mer Ionienne, et à l'O. par la mer Sicilienne. Le Brutium était divisé en deux parties, le *Brutium cismontain* et le *Brutium transmontain*, selon que cette contrée était en-deçà ou au-delà de la chaîne des Apennins par rapport à Rome.

BRUTUS (Lucius-Junius) était tribun des chevaliers au moment de la révolution fameuse qui chassa les rois de Rome (509 av. J.-C.). Tite-Live fait d'abord de Brutus un fou de cour : quand ce neveu de Tarquin vit son père et son frère tués par le tyran, il affecta la stupidité, et se sauva de la haine par le mépris. Deux fils de Tarquin, envoyés à Delphes pour consulter l'oracle à l'occasion d'une épidémie, l'emmenèrent avec eux pour s'en amuser, et Brutus offrit au dieu un bâton qui renfermait une baguette d'or, ingénieux emblème de son caractère et de sa conduite. En effet, cet imbécille méditait avec une rare sagesse la ruine des Tarquins. Il voyait le peuple et le sénat mécontents : le peuple, parce que, soumis, comme en Egypte, aux rudes corvées des constructions étrusques, il était à peine dédommagé de temps en temps par la victoire et le butin ; le sénat, parce que, remplacé par un conseil privé, il n'était pas plus consulté que le peuple. La caste patricienne, le sénat, dont Tarquin laissait les bancs vides, et ne remplaçait plus les morts ; les patriciens, même de la famille royale, n'étaient plus rien dans une monarchie militaire, avec un roi qui s'était fait, dit-on, une armée de 70,000 hommes. Brutus, qui ne poussait peut-être pas la dissimulation jusqu'à la stupidité, puisqu'en sa qualité de chef des chevaliers il commandait à Rome en l'absence de Tarquin, fait entrer dans son complot les patriciens d'abord ; il se servira du peuple. Le sang de Lucrèce violée par Sextus, le troisième fils de Tarquin, et se donnant la mort, sanctifia ce complot, et fournit l'occasion que le chef de l'aristocratie conjurée avait patiemment attendue. C'est Brutus qui commence la révolution et qui l'achève ; c'est Brutus qui retire le poignard du corps de Lucrèce et qui jure d'exterminer les tyrans ; c'est lui qui court à Rome haranguer les Romains, rappelle au sénat les mépris de Tarquin, au peuple ses corvées, et fait prononcer le bannissement des rois par une loi curiate. Il faut convenir que les circonstances étaient singulièrement favorables aux patriciens : l'armée de Tarquin, qui avait voulu du butin pour se payer de ses corvées, assiégeait Ardée, capitale des Rutules, et les femmes et les enfants des soldats étaient à Rome comme autant d'otages entre leurs mains. Pendant que Tarquin accourt à Rome au bruit de la révolte, et trouve les portes fermées, Brutus court au camp d'Ardée, et fait chasser par les soldats les fils de Tarquin. Revêtu le premier, avec Collatin, mari de Lucrèce, du pouvoir consulaire, qui succède à la royauté, il accomplit ainsi l'oracle qu'il avait rapporté de la Grèce ; il obtient une loi qui frappe de mort quiconque ose

rait agir ou parler en faveur des Tarquins; il s'oppose à la demande des ambassadeurs étrusques, qui viennent réclamer les biens particuliers de Tarquin, mais l'avis contraire, soutenu par ses collègues, l'emporte. Il découvre, par l'esclave Vindex, une conspiration en faveur des Tarquins, où sont entrés ses deux fils; il les condamne à mort, et assiste à leur supplice. Machiavel, avec sa froideur ordinaire, pense que cet affreux sacrifice était pour Brutus une conséquence naturelle de sa position; mais le Grec Denys d'Halicarnasse, qui écrivait l'histoire romaine pour ses compatriotes, dit à cette occasion : « Ce que je vais raconter ne sera pas cru chez les Grecs : c'est trop cruel. » Un peuple à qui Brutus offrait de pareilles victimes dut condamner sans peine à l'exil, avec une indemnité de 25 talents, et à l'instigation de Brutus, T. Collatin, qui venait implorer sa clémence en faveur de ses deux neveux coupables : Brutus se rappela l'avis de son collègue au sujet des biens privés de Tarquin, et s'alarma justement d'une irrésolution si dangereuse pour la république naissante. Enfin, pour lier à la constitution nouvelle, d'ailleurs oligarchique, les riches plébéiens de la première classe et le menu peuple, il donna les places vacantes dans le sénat aux chevaliers plébéiens, et fit distribuer les terres royales aux citoyens les plus pauvres. C'était une habile et savante politique, comme celle des révolutionnaires français, qui décrétaient la vente des biens nationaux; c'était, comme on l'a dit, *décréter la victoire;* car le peuple avait plus que la liberté, il avait ses biens à défendre. Brutus périt dans la première bataille livrée par les Tarquins à l'armée romaine, dans un combat singulier contre Aruns, l'un des fils de Tarquin. Tite-Live raconte que chacun d'eux, dans son acharnement, songeant plus à frapper son adversaire qu'à se défendre, ils se donnèrent en même temps la mort. On nous dit bien que les chevaliers rapportèrent son corps à Rome, que les sénateurs vinrent le recevoir, que les dames romaines portèrent un an le deuil du vengeur de Lucrèce, qu'il fut représenté dans le Capitole un poignard à la main; mais que faisaient les plébéiens? Ils attendaient sans doute un autre Brutus plus populaire que le premier, car la liberté pour eux était encore dans l'avenir. — Brutus (Lucius Junius) fut l'un des premiers tribuns du peuple. C'était l'orateur des plébéiens, lors de leur première retraite sur le mont Sacré (493 av. J.-C.). Il avait pris le surnom de Brutus, et le peuple lui confirmait volontiers ce nom du destructeur de la tyrannie des Tarquins; c'était comme un heureux présage, ou comme une éloquente menace contre la tyrannie des patriciens et des usuriers qui le chassaient de Rome. C'est Junius qui parla pour le peuple romain avec tant d'éloquence qu'il fit pleurer, dit-on, les députés mêmes du sénat. Lorsqu'un de ces dix commissaires, Menenius Agrippa, vint ensuite conter à ce malheureux peuple l'ingénieux apologue des membres et de l'estomac, lorsqu'il eut promis l'abolition des dettes, la mise en liberté des débiteurs, et de plus des lois contre l'usure que le sénat promettait depuis long-temps, le peuple allait imprudemment descendre du mont Sacré pour rentrer dans Rome; Junius l'arrêta, et, convenant que d'ailleurs les promesses du sénat étaient fort belles, demanda six magistrats protecteurs du peuple, qui n'auraient qu'un pouvoir d'opposition. La chose parut bonne aux plébéiens, et le mot fut bien vite trouvé. Quatre tribuns du peuple furent nommés sur le mont Sacré, dans une assemblée par curies, au milieu d'imprécations terribles, dictées par Junius contre ceux qui violeraient la personne sacrée des tribuns, ou qui aboliraient le tribunat. Junius et Sicinius, chefs des mécontents, tous deux tribuns, rentrés dans Rome à la tête du peuple, n'eurent en effet qu'un pouvoir d'opposition, que leur *veto;* ils allèrent s'asseoir sur un banc à la porte du sénat, attendant pour entrer que les consuls vinssent leur demander leur avis; ainsi le voulait la loi nouvelle; mais leurs successeurs,

peu contents de leur pouvoir négatif, passèrent bien vite, comme on sait, de la résistance à l'action, et forcèrent les portes du sénat. — Brutus Damasippus. Celui-là commandait à Rome en sa qualité de préteur au temps de Marius (82 av. J.-C.), lorsqu'il reçut de ce terrible successeur et vengeur des Gracques, alors consul à la tête des armées romaines, l'ordre de massacrer les chefs du parti de Sylla. Il convoqua le sénat, et fit égorger les sénateurs venus pour délibérer. Mais le nom de Brutus Damasippus, l'un des premiers proscripteurs de Marius, figura des premiers sur les tables de proscription de Sylla.—Brutus (Marcus Junius), élevé par Caton, son oncle et son beau-père, dans les principes austères de la philosophie stoïcienne, partisan de Pompée, qui, dans la guerre civile de Marius et de Sylla, avait fait tuer son père Junius Brutus, rédigeait un sommaire de Polybe, la veille de la bataille de Pharsale, au milieu de cette brillante jeunesse patricienne, qui se disputait déjà toutes les magistratures de Rome, et qui devait être si brusquement déconcertée le lendemain par ce mot de César : « Soldat, frappe au visage. » Brutus, habitué de bonne heure aux douloureux sacrifices de l'école de Zénon, soldat du meurtrier de son père, n'accepta pas sans remords le pardon de César, qui l'aimait, qui le croyait son fils, qui, pour adoucir son caractère violent, et le forcer à la reconnaissance, lui donnait le gouvernement de la Gaule-Cisalpine et la préture urbaine, justement réclamée par Cassius, comme le dictateur en convenait. Brutus se reprochait tous ces bienfaits de César; il les réfutait en lui-même, comme autant de sophismes, avec toute la rigueur et toute la sécheresse de la dialectique stoïcienne : amant fanatique de la vieille république romaine et de la philosophie grecque, il n'avait pas besoin sans doute des billets anonymes qu'on jetait sur son tribunal, ou bien au pied de la statue de Brutus son aïeul, à ce que disait l'ami de Cicéron Atticus, et qu'a répété Plutarque; il se trouva, comme patriote et comme philosophe, tout prêt à frapper César, le jour où Cassius, à qui César avait refusé la préture et pris ses lions, où toute l'aristocratie, humiliée comme lui des bienfaits et des pardons de César, eut besoin pour conspirer de son bras, mais surtout de son titre d'homme vertueux. On sait que César, amené par un autre Brutus aux conjurés, qui l'attendaient dans le sénat, s'étonna de trouver aussi Junius Brutus parmi ses assassins, et que celui-ci, dans la chaleur de l'action, reçut un coup de poignard à la main. Brutus, retranché dans le Capitole, et comptant, pour défendre la liberté patricienne, sur une armée de gladiateurs, Brutus, forcé par l'indifférence du peuple romain d'accepter l'amnistie du sénat et le souper de l'insignifiant Lépidus, Brutus, chassé de Rome avec tout son parti par l'éloquence d'Antoine aux funérailles de César, ne comprit pas encore son erreur. « Si la mort de César est inutile, c'est qu'Antoine, se disait-il, nous a trahis, et que j'eus grand tort de l'épargner aux ides de mars, quand mes amis voulaient le tuer; c'est que Cicéron n'est pas stoïcien, c'est qu'il craint trop l'exil, la pauvreté, la mort. » Brutus, dont Caton avait faussé l'esprit et l'ame, ne voulait pas voir que les choses avaient changé comme les hommes, que la fierté républicaine s'était retirée du peuple, et concentrée dans un petit nombre de patriciens; que le peuple avait accepté volontiers la puissance de César, à la condition qu'il abattrait l'aristocratie, à cette condition du nivellement que devait faire supporter au peuple romain tant de maîtres plus mauvais que César. Après l'arrivée à Rome d'Octave, d'abord rival et bientôt collègue d'Antoine, après que Cicéron, l'orateur du sénat, l'orateur des chevaliers, l'orateur de Pompée, l'orateur de César, l'orateur de ses meurtriers, fut devenu l'orateur d'Octave, qui l'appelait son père, Brutus, désespérant du sénat dirigé par Cicéron, pria celui-ci, dans une lettre fort éloquente qui nous est restée, de ne demander pardon que pour lui-même, et prépara la

guerre civile. Dans cette Grèce frivole, qui avait encore des orateurs athéniens pour complimenter le meurtrier de César, et des philosophes pour converser avec l'élève de Caton, il s'empara d'armes et d'argent destinés à Antoine, rallia les soldats épars de Pompée, se fit livrer la Macédoine, que lui avait adjugée le sénat, et rejoignit Cassius dans l'Asie. Là, il eut à subir toutes les nécessités de la guerre civile. Pour cette guerre, à laquelle il sacrifiait sa propre fortune, dont il était, comme le vieux Caton, économe et rigide administrateur, il fallut ruiner les riches provinces de l'Asie, piller Rhodes et brûler Xanthe. On dit qu'un soir dans sa tente, au milieu de l'étude, qui devait raffermir son courage, un fantôme, son mauvais génie, lui apparut, et lui donna rendez-vous à Philippes. C'est là qu'en effet le sort des armes décida entre la république et l'empire. Dans la première bataille, Brutus fut vainqueur, mais Cassius le crut battu comme lui, et se donna la mort. Brutus, maître de la mer en présence d'un ennemi affamé, devait temporiser; mais il lui tardait d'en finir. Forcé de faire égorger des prisonniers qui l'embarrassaient, de promettre le pillage des plus riches villes de la Grèce, de Thessalonique, de Lacédemone, à ses soldats, qui désertaient, il livra bataille, fut vaincu malgré des prodiges de valeur, se fit donner la mort par le rhéteur Straton, et en mourant renia, dit-on, la vertu. Antoine couvrit de son manteau le corps de Brutus; Octave, qui était venu surveiller les victoires d'Antoine, lui fit couper la tête pour la jeter aux pieds de la statue de César.—Bonaparte disait de Brutus: « C'est un aristocrate qui ne tua César que parce que César voulait diminuer l'autorité du sénat pour accroître celle du peuple. » On aime mieux croire avec Antoine, que de tous les assassins de César, Brutus fut le seul qui ne le tua point par des motifs de jalousie, de haine ou d'ambition. C'est l'opinion qu'on se fait de Brutus en lisant sa fameuse lettre à Cicéron, justement vantée par La Harpe comme un des chefs-d'œuvre de l'éloquence latine, et la lettre non moins curieuse qu'il adresse à Atticus, pour lui dire franchement tout ce qu'il pense de son prudent ami. Du reste, le mot un peu trop sévère de Napoléon n'étonnera point ceux qui se rappellent que le patricien Brutus était le patron le plus populaire de nos républicains français. Il est vrai qu'à la même époque, et par une ignorance non moins grossière de l'histoire contemporaine, ces mêmes républicains applaudissaient au meurtre de Gustave III, comme si l'on ne tuait jamais les rois qu'au profit des peuples.— Brutus (Decimus), l'un des meurtriers de César, avait été son général de cavalerie dans les Gaules, et plus tard, il fut désigné dans son testament comme devant succéder à tous les droits d'Octave dans le cas où celui-ci mourrait sans héritier mâle. C'est lui qui, aux ides de mars, voyant César céder aux craintes de Calpurnie, et prêt à remettre l'assemblée du sénat, lui fit honte de sa complaisance pour les terreurs d'une femme, et sut l'entraîner à la mort. Il y aurait du danger pour César, disait Decimus, à mécontenter le sénat qui l'attendait. Après la mort de César, le sénat, qui, dirigé par Cicéron, voulait tenir la balance égale entre les meurtriers de César et ses vengeurs, ou qui plutôt craignait Antoine, confirma par un décret à Decimus le gouvernement de la Gaule Cisalpine, qu'Antoine se fit adjuger par le peuple. C'est ce qui donna lieu à la guerre de Modène, où, par la singulière politique du sénat, Decimus, l'un des meurtriers de César, fut défendu contre Antoine, son vengeur, par Octave, son héritier. Antoine vaincu, Decimus obtint le triomphe, fut comblé d'honneurs au préjudice d'Octave, dont le sénat ne faisait pas même mention dans ses solennelles actions de grâces à l'armée victorieuse. Octave comprit sa fausse position, et se garda bien d'accabler Antoine. Celui-ci, fortifié des troupes de Lepidus, revint attaquer Decimus, qui, ne pouvant lui résister, résolut d'abandonner l'Italie, et de se rendre

par l'Illyrie en Macédoine, près de M. Junius Brutus. Mais, abandonné de ses troupes, trahi par Octave, réduit à quelques escadrons de cavaliers gaulois, déguisé lui-même en Gaulois, après avoir erré quelque temps dans les Gaules, il fut fait prisonnier par Camelius, prince séquanais, qu'il avait autrefois aidé de son crédit près de César, et qui le fit tuer sur l'ordre d'Antoine (706). La plupart des historiens accusent Decimus d'avoir bassement demandé la vie: ils ont confondu peut-être avec des prières les reproches que Decimus avait le droit d'adresser au prince gaulois. On dit que le triumvir considéra d'un œil inquiet la tête de son ennemi, qui lui fut envoyée à Rome. T. Toussenel.

BRUXELLES. *Géographie et statistique.* Cette ville, située sur la rivière de Senne, est la capitale de la Belgique; sa latitude septentrionale est de 50 deg. 51 m., sa longitude de 2 deg. 1 m. 45 s., méridien de Paris. — Elle communique avec Anvers et avec le Hainaut par deux canaux, dont le premier fut commencé en 1550, et le second terminé au moment de la révolution de 1830. — Ce qu'on rapporte de deux incendies terribles essuyés par cette ville en 1326 et 1405, peut donner une idée de son étendue et de sa population à ces époques: l'un, dit-on, consuma 2400 maisons, l'autre plus de 1400.— Selon un dénombrement très exact, fait en 1789, la ville contenait 10,669 bâtiments et maisons; elle en contient maintenant plus de 13,900.—On a un plan fort détaillé de Bruxelles en neuf feuilles, et représentant cette ville, à vue d'oiseau, telle qu'elle était en 1539. Il a été retouché en 1748. Il est dédié à Philippe IV, par Martin de Tailly. — C'est en 1786 qu'on rendit public, pour la première fois, à Bruxelles, le nombre des naissances, des décès et des mariages. — Si l'on cherche quelle est la vie probable, c'est-à-dire le nombre d'années après lequel la probabilité d'exister et celle de ne pas exister sont les mêmes, on trouve que ce terme, à compter de la naissance, tombe à Paris entre 8 et 9 ans; à Londres, un peu avant 3 ans; à Vienne, un peu avant 2; un peu après à Berlin; tandis que pour Bruxelles, ce terme, suivant les observations de M. Quetelet, tomberait vers 21 ans pour les garçons, entre 26 et 27 pour les filles, et après 23 ans, quand on ne fait aucune distinction de sexe; à Amsterdam, après 24 ans pour les garçons, et après 34 pour les filles. — Dans l'hypothèse d'une population stationnaire, à l'âge de 5 ans la vie probable est à son *maximum* à Bruxelles, puisqu'elle est de plus de 44 ans pour les garçons, et de plus de 47 pour les filles: quand on ne fait aucune distinction des sexes, elle est d'environ 45 ans et demi. A l'âge de 30 ans, la vie probable est encore de 32 ans; à l'âge de 50, de 18, et à l'âge de 70 d'environ 7 ans. — A Bruxelles, la probabilité de parvenir à 80 ans est de 1/29 pour les hommes, 1/17 pour les femmes, et 1/27 quand on ne fait point de distinction de sexe. — Il y meurt plus d'enfants pendant les trois mois qui suivent la naissance que pendant le reste de l'année. La perte sur 100 enfants depuis 0 à 1 an est de 21,30, et de 1 à 10 ans, de 42,97.— Il ne faut accueillir qu'avec défiance les évaluations de la population de Bruxelles. Dans le printemps de 1783, le dénombrement a donné 74,427 ames, mais on a lieu de croire, dit l'abbé Mann, que les appréhensions mal fondées que ce recensement inspira à beaucoup de personnes ont été cause que ce nombre est de quelques milliers au-dessous de la vérité. — En l'an XI, le recensement a fourni un résultat de 72,105 âmes. On ne pense pas qu'il dépasserait aujourd'hui 80,000. Cependant la géographie de Malte-Brun le porte à 100,000.—*Industrie, commerce.* Le commerce de Bruxelles était déjà considérable au treizième siècle. En 1294, Edouard Ier, roi d'Angleterre, accorda des priviléges aux marchands de cette ville. On a une ordonnance pour régler le salaire des foulons, de l'an 1283. Les draps de Bruxelles étaient plus estimés que ceux des autres villes. Un édit du roi de France de l'an

1375 en fait foi. — La fabrication des armes et des tapis a été très anciennement portée à Bruxelles à un haut point de perfection. On peut en dire autant de la dentelle. — A propos de cette dernière, on a observé qu'une quantité de lin qui n'occupait pas sur pied plus de deux mètres carrés de surface, et qui s'est vendue en herbe 10 ou 12 francs au plus, peut, après avoir été filée, s'élever au prix de 2,400 fr. Or, il entre une once environ de ce fil dans un tissu de dentelle qui se vend 3,000 fr.; ainsi, la main d'œuvre dans ce genre de fabrique, avec une quantité de matière première de la valeur de 12 francs, au plus, obtient des produits qui représentent un capital de 48,000 fr. — La manufacture de tapisseries de haute-lisse n'existe plus. Elle se soutint, quoique languissante, jusqu'en 1788. Les troubles qui survinrent alors, la mode, qui discrédita ce genre d'ameublement parmi les gens riches, les seuls qui pussent en faire l'acquisition, la dispersion des artistes et des ouvriers, tout contribua à la ruine de cette fabrication renommée, dont les monuments qui subsistent attestent l'excellence. — L'usage a fait encore disparaître deux manufactures de cuirs dorés pour tenture, dont le goût doit moins regretter la perte que le commerce, auquel ces fabriques assuraient dans le Nord, en Allemagne, et surtout en Turquie, des bénéfices considérables. — A l'exposition de l'industrie, en 1830, Bruxelles figurait pour 300 articles, tels que bandages, caractères d'imprimerie, chandelles et bougies, bas tricotés, voitures et charronage (genre de fabrication auquel les frères Simon firent faire des progrès étonnants), cristal taillé, instruments de musique, à vent et à cordes, broderies, chaussures, ébénisterie, céruse, basins, mécaniques, coiffures en cheveux, cotons imprimés, dont la fabrique a éte introduite, il y a environ cinquante ans, par le sieur Romberg; harnais, colles fortes, fils à dentelles, dentelles, fil de lin à coudre, papiers peints, à écrire et à imprimer; foyers et poêles, lunettes, sel raffiné, peignes, lithographies, serrurerie, couperose, corroierie, pelleterie, sel ammoniac, chapellerie, en feutre, en soie et en paille; instruments de chirurgie, lampes, corsets, horlogerie, reliures, étoffes de soie et de laine, camelots, calmandes, flanelles, orfévrerie et bijouterie, porcelaines peintes, faïences, dorures, passementerie, cartes à jouer, tapis de pied, potasse, sels et produits chimiques, armes blanches et défensives, cachemires, parapluies, pharmacie, toiles métalliques, etc. Ajoutez-y les brasseries et genièvreries, la fabrication du fer battu et blanchi, les raffineries de sel, etc. — *Édifices.* Walter-Scott, dans les *Lettres de Paul*, après avoir observé que les Anglais possèdent peu de monuments capables de légitimer leurs prétentions à une civilisation très reculée, ajoute que c'est dans les rues de Bruxelles et d'Anvers que les yeux peuvent rencontrer encore ce vieux style d'architecture que nous retracent les tableaux de l'école flamande, ces façades surchargées d'ornements et terminées en un toit dont la pente est cachée par des fenêtres et des mansardes plus ornées encore, et dont l'ensemble produit un effet qui, par sa grandeur et ses embarras, amuse un moment l'œil du spectateur. Dans le fait, dit-il, ce riche mélange de tourelles, de créneaux, de fenêtres en saillie et sculptées avec soin, est d'un effet aussi supérieur à celui que produit la triste uniformité de nos rues modernes que le casque d'un guerrier comparé au simple chapeau à larges bords d'un quaker. — L'assertion de l'ingénieux historien du bon *Oldbuch* perd chaque jour de sa vérité. L'aisance générale et les succès de l'industrie font incessamment disparaître les vestiges du passé, qui font place à des édifices moins pittoresques sans doute, mais plus élégants et plus *confortables*, et si l'antiquaire gémit de ces rénovations, l'économiste et le politique y applaudissent. — Georges Fricx disait, en 1743, que les bourgeois de Bruxelles étaient pour le moins aussi bien logés que plusieurs princes des cours de l'Eu-

rope. Quatorze ans plus tard, Cantillon, citant les hôtels des grands seigneurs, remarquait que les habitations des particuliers étaient presque toutes anciennes et mal ordonnées, la plupart obscures et humides, plusieurs enduites en dehors d'une couche de blanc ou de rouge, à la façon des guinguettes et des auberges de village. D'ailleurs, dit-il, les fenêtres en sont si petites, les vitrages à losanges si garnis de plomb, les volets si chargés de ferrailles, les barres de fer si prodiguées partout, qu'intérieurement elles ressemblent à des prisons, et sont à peu près telles au dehors. — Les choses sont bien changées depuis ce temps. — Le quartier du parc, qui date de l'année 1774, est le plus somptueux de la ville. Le parc était autrefois un bois de haute futaie, dont on trouve une vue gravée dans les *Trophées de Brabant*, et qui dépendait du palais incendié en 1731. L'architecte Guimard a donné le plan de la plupart des constructions qui l'entourent, ainsi que de celles de la *place Royale*. Le palais du prince d'Orange est dû à MM. Vanderstraeten et Suys; c'est ce dernier qui, de deux hôtels réunis, a formé le Palais-Royal. Bruxelles, sous le dernier gouvernement, reçut des embellissements prodigieux : son enceinte s'agrandit, de nouvelles rues furent percées, de tristes remparts firent place à d'élégants boulevards, un bel hôpital pour les vieillards, une nouvelle salle de spectacle, un palais pour l'industrie, des salles superbes pour la représentation nationale, un observatoire, des serres magnifiques, des prisons vastes et saines, furent construits, comme par enchantement, et rendirent Bruxelles une des plus belles capitales de l'Europe. Parmi les anciens édifices, on remarque : l'hôtel de ville, commencé en 1401, achevé en 1442; la *Maison du Roi*, reconstruite en pierres de taille, en 1518; l'église de Ste-Gudule, dont les premières constructions remontent à l'an 1047; l'église du Sablon, bâtie en 1288; celle de la Chapelle, fondée au douzième siècle; celle des Augustins, en 1581; celle du Béguinage, en 1657; celle de Caudenberg, en 1776; la vieille cour, ou l'ancien hôtel de Nassau, construit par Guillaume de Duvenvoorde, en 1346, agrandi et achevé par Engelbert de Nassau en 1502, embelli et rebâti en 1749, pour servir de résidence aux gouverneurs-généraux, qui y habitaient depuis l'incendie du palais élevé jadis à l'endroit où est aujourd'hui la *place Royale*. — *Ancienne administration de Bruxelles*. La magistrature municipale était autrefois composée de l'*amman* et de son lieutenant, d'un bourguemestre, de sept échevins, de deux trésoriers, d'un surintendant du rivage, de deux ou trois conseillers pensionnaires, d'un bourguemestre *des nations* ou corporations de métiers, de deux receveurs de la ville et d'un du rivage, de six conseillers des nations, de trois secrétaires, de trois greffiers, d'un greffier adjoint, d'un greffier de la trésorerie et d'un contrôleur de la ville. — L'amman et son lieutenant représentaient le souverain. Ils devaient être d'extraction noble et brabançons. Le bourguemestre, les sept échevins, les deux trésoriers et le surintendant du rivage étaient nommés par le prince dans les *sept familles patriciennes*, et qui descendaient, dit-on, de *sept* seigneurs qui, dès 950, avaient leurs manoirs à Bruxelles. Ce nombre *sept* est remarquable : en effet, Louvain avait aussi *sept* familles patriciennes, d'où devait sortir une partie des magistrats; à Anvers était également *sept* familles, de même que dans le Gévaudan. — Les nouveaux magistrats choisissaient ensuite, dans la bourgeoisie qui composait les *nations*, un bourguemestre, six conseillers, les deux receveurs de la ville et le receveur du rivage, qui formaient le *large conseil*. Les *nations*, depuis l'an 1321, étaient au nombre de neuf. Chacune formait un corps composé de plusieurs métiers; chaque métier avait ses doyens et son conseil particulier composé des anciens doyens. Chaque nation avait pareillement son conseil composé de la même manière. — A défaut des lois particulières du prince et de la

coutume, on suivait à Bruxelles le droit romain. Dans les affaires commerciales, on se conformait aux usages des autres villes commerçantes des Pays-Bas autrichiens, de la Hollande et de la France. Au criminel s'appliquaient la loi émanée sous le duc d'Albe, la *Caroline*, et celles qui avaient été portées depuis. On appelait *placards* toutes les lois du prince. Le conseil souverain de Brabant donnait des arrêts de réglement qui devaient sortir leur effet dans tout son ressort. Tous les procès s'instruisaient par écrit, par avocat et procureur. — La censure des livres était confiée aux conseillers fiscaux de Brabant et à un ecclésiastique que préposait l'archevêque de Malines. — *Etablissements scientifiques et littéraires.* L'athénée royal, ancien lycée. — Le musée, créé par M. Van Gobbelschroy, ou école publique pour les sciences et les arts, sur le modèle des cours de la Sorbonne. — L'école de médecine. — L'observatoire, construit sur les dessins de M. Roger, et sous la surveillance de M. Quetelet, que le roi des Pays-Bas envoya à l'étranger visiter aux frais de l'état les observatoires les plus célèbres, et qu'il nomma directeur de cet établissement. — Le conservatoire de musique, dû à M. Van Gobbelschroy. — Le conservatoire des arts et métiers, formé par M. Van de Wingaert-Cantius, de qui le roi des Pays-Bas en fit l'acquisition. — Le cabinet de tableaux. — Le cabinet d'histoire naturelle et celui de physique. — Le dépôt des archives, dont on peut prendre une idée dans une brochure publiée, en 1831, par M. l'archiviste Gachard. — L'établissement géographique de M. Philippe Van der Maelen, lequel n'a pas de pair en Europe. — L'académie des beaux-arts. — Le jardin botanique, achevé en 1829. — La bibliothèque publique et celle de Bourgogne ou des manuscrits, qui sont l'une et l'autre fort riches, et sur lesquelles il existe un mémoire curieux de M. de La Serna. (*Voy.* Bibliothèque de Bourgogne). — L'*académie royale des sciences et belles lettres*, fondée en 1769 par Marie-Thérèse, sous le nom de *société littéraire*, réorganisée en 1772, avec le titre d'académie, et rétablie le 7 mai 1816, par le roi des Pays-Bas. Cette compagnie s'occupe principalement de sciences mathématiques et physiques, de la littérature ancienne et de l'histoire du pays. Ses membres peuvent être au nombre de 48, 32 pour les sciences et 16 pour les belles lettres. Elle a en outre des correspondants. L'académie a rendu et rend encore des services importants, et ses travaux, pour être modestes, n'en sont ni moins intéressants ni moins nombreux. Il est peu de corps savants, en effet, qui publient autant de mémoires et d'aussi curieux. La collection complète des dissertations couronnées n'est pas facile à réunir. — Parmi les académiciens défunts, on compte MM. Des Roches, l'abbé Mann, l'évêque d'Anvers, de Nelis, l'abbé Needham, P.-J. Heylen, Gérard, Durondeau, le commandeur de Nieuport, Dom Berthod, l'abbé de Marci, Van Wyn, Moreau, historiographe de France, le prince de Gallitzin, Van Swinden, l'abbé Ghesquière, le marquis de Chasteler, Te Water, le comte de Brühl, l'astronome de Zach, de Koch, professeur d'histoire à l'université de Strasbourg, de la Lande, Kickx, etc. Il a été question, en 1832, d'adjoindre à l'académie une classe des beaux-arts, mais ce projet n'a pas encore reçu d'exécution. (*V.* aux mots Chambres de rhétorique.) — *Imprimerie, journaux, gravure.* L'imprimerie, dont le premier monument avec date en Belgique sortit en 1473 des presses de Mertens d'Alost, fut introduite à Bruxelles, en 1476, par les *frères de la vie commune*, autrement dits *frères de la plume*, parce qu'ils se consacraient principalement à la transcription des livres. — L'imprimerie n'est guère occupée actuellement qu'à reproduire des ouvrages français, car il n'est point en Belgique de littérature nationale; le petit nombre de ceux qui cultivent les lettres s'y font Français le plus qu'ils peuvent, et ne sont guères lus que s'ils arrivent dans leur pays natal en passant par Paris. Aucun essai dramatique

7.

belge n'a jamais été encouragé par un public qui, sentant son défaut de compétence en matière de goût, n'aime point à compromettre son jugement en première instance. La critique littéraire est également nulle, ou de passion et de complaisance. Aussi quelques hommes d'imagination et de talent se sont-ils jetés par désespoir dans les sciences et l'érudition, mieux goûtées que la poésie et la littérature proprement dite. — En 1828, la liste civile acquit les poinçons et matrices de M. Firmin-Didot, et fonda un grand établissement typographique, connu sous le nom d'*imprimerie normale*, et dirigé par une société anonyme. Le matériel en est actuellement sous le séquestre. — Le 5 janvier 1651, parut la première gazette en langue française à Bruxelles. Anvers en avait une en flamand dès l'an 1610. — La plupart des journaux actuels sont rédigés par des étrangers qui connaissent mal les intérêts nationaux, ont peu de sympathie pour eux, et les apprécient souvent avec autant de légèreté que d'inconstance. — Ceux qu'on publie à Bruxelles sont : *L'Aspic*, journal polit. et litt., corresp. des théâtres. — *L'Agronome.* — *Annales de Jurisprudence*, par M. Sanfourche-Laporte. — *Le Bon Génie.* — *Bulletin officiel.* — *Bulletin* des arrêts de la cour de cassation de Belgique. — *Collection* complète des lois, décrets, arrêts, etc., qui peuvent être invoqués en Belgique. — *Journal des connaissances utiles.* — *Conseiller des Grâces.* — *Correspondance mathématique*, de M. Quetelet. — *Le Belge.* — *Le Journal de la Belgique.* — *Le Courrier Belge.* — *L'Echo de Bruxelles.* — *L'Emancipation.* — *L'Euterpe.* — *Feuille générale d'annonces.* — *Le Franc-Parleur.* — *L'Horticulteur.* — *L'Indépendant.* — *Journal de chant.* — *Journal des connaissances usuelles.* — *Jurisprudence du* XIXe *siècle.* — *Jurisprudence notariale.* — *Jurisprudence de la cour de cassation et des cours d'appel de la Belgique.* — *Le Knout.* — *Le Libéral.* — *Le Lynx.* — *Magasin pittoresque.* — *Mémorial administratif.* — *Le Méphistophélès.* — *Le Mercure*, journal du commerce. — *Le Moniteur.* — *Messager des Dames.* — *Nouvelliste judiciaire.* — *Le Nouvelliste belge.* — *L'Orphée.* — *La Papillote.* — *Petite Porte.* — *Petites Affiches.* — *Revue Britannique* (réimp.). — *Revue de Paris* (deux réimp.). — *Revue Militaire.* — *Revue Universelle.* — *Revue encyclopédique belge.* — *Les Trois Lyres.* — *L'Union.* — *La Voix du Peuple.* — *L'Artiste.* — La première presse lithographique a été établie en 1815. Depuis, MM. Jobard et Dewasmes ont donné la plus grande extension à ce genre d'industrie. — La gravure en taille-douce est presqu'entièrement négligée. — *Mœurs, usages.* Il y a long-temps qu'à Bruxelles la bonne compagnie, au lieu de dicter des lois, en reçoit d'ailleurs. Si le type national se conserve dans la bourgeoisie, au fond des provinces, dans quelques quartiers des grandes villes, le beau monde s'étudie à imiter des mœurs et des manières exotiques, et plus l'imitation est complète, plus le succès est certain. Les princes de la maison de Bourgogne avaient francisé toute leur cour, ainsi que les personnes qui en approchaient de près ou de loin. L'Espagne vint ensuite nous offrir des modèles. Un petit-maître de Bruxelles ressemblait fort, au seizième siècle, à un galant de Madrid, tel que le dépeint Lope de Vega dans sa Veuve de Valence (*La Viuda de Valencia*) : chapeau sur l'oreille, plume courte, cordon nouveau, collet rabattu, points de Venise, des bottes si justes qu'on ne peut les tirer de tout un mois, les chausses jusqu'aux pieds, la moustache jusqu'au ciel, des savonnettes parfumées, des gants à l'ambre. Lope ajoute un trait qui ne sera jamais applicable aux Belges, attendu leur goût pour les *habitudes confortables de la vie*, quand il dit que son petit maître est en dehors tout propre et neuf, en dedans tout sale et vieux. — Il faut remarquer que vers ce temps-là l'Espagne n'exerçait pas moins d'empire sur la France, où régnaient les ligueurs. Cependant, soit influence du

voisinage, soit sympathie, on en revenait toujours volontiers aux airs français, qu'on réputait infaillibles pour faire disparaître ce que Juste-Lipse appelait assez malhonnêtement *rus nostrum*.--En 1631, la reine, mère du roi de France Louis XIII, Marie de Médicis, fut forcée de se retirer aux Pays-Bas. L'historiographe P. de la Serre décrit ainsi, dans son style emphatique, la suite de la dévote infante Isabelle, allant saluer cette princesse : « Représentez-vous le plaisir qu'il y avait à voir ces boutons de roses, à demi éclos, pencher respectueusement la tête jusqu'à la tige de ce lys royal ; à voir, dis-je, toutes ces beautés souveraines, dont l'empire ne peut jamais avoir de limites..... vestues à l'espagnole, se mêler confusément parmi les dames et filles d'honneur de la reine, pour se saluer réciproquement. Mais toutes leurs actions de civilité, de respect et de caresses, étaient animées de jalousie, aussi bien que d'amour : car l'une pâlissait de crainte de voir ses appas vaincus par de plus puissants charmes, l'autre rougissait de honte d'avoir prétendu à la pomme devant une nouvelle Cypris ; celle-là cachait sa colère sous une apparence de douceur, ayant admiré par force des attraits plus redoutables que les siens ; et celle-ci, toute pleine de vanité, n'ayant jamais trouvé de miroir qui la flattât, s'honorait elle-même par le secret mépris qu'elle faisait de toutes les autres, sans consulter d'autre oracle que celui de son opinion. A ne mentir point, on eût dit que l'amour tenait la foire des douceurs et des grâces dans cette chambre, tandis que les cavaliers défendaient nonchalamment leurs libertés contre de si doux ennemis. » Ce dernier membre de phrase rappelle le marquis de Mascarille demandant caution bourgeoise contre les beaux yeux des filles de *Gorgibus*. C'est le style de l'hôtel de Rambouillet, mais Molière n'en avait pas encore montré le ridicule. — Le même écrivain raconte une promenade des princesses au *cours* de Bruxelles, aujourd'hui l'*allée verte*, et que le maréchal de Saxe épargna, en 1746, à la prière des dames. « Véritablement il faisait beau voir une grande foule de carrosses, sans désordre, dans les longs espaces de cette belle promenade. Mais, sans mentir, je m'imaginais, prenant le canal qui va à Anvers pour la rivière de Seine, et les prés verdoyants qui cotoient son rivage pour une partie des Tuileries, que j'étais dans Paris. Et ce qui aidait encore à me décevoir, c'était l'admiration de 5 à 600 carrosses à la suite de celle de la reine. » —Des personnes se sont fait une réputation durable rien que par la manière dont elles tenaient maison, par les grâces de leur accueil et de leur conversation. La marquise de Caracena méritait cet avantage. Son hôtel, à Bruxelles, était le rendez-vous ordinaire de la meilleure compagnie. Madame Deshoulières, dont le mari avait rejoint M. le prince en Flandre, parut avec éclat sur ce théâtre. Son esprit et sa figure lui attirèrent une foule d'hommages. Le prince de Condé lui-même se mit au nombre des soupirants. Cependant toutes ces conquêtes ne purent la préserver du besoin. Elle avait réclamé à diverses reprises, et avec force, ce qui était dû à son mari. Suivant les principes de la cour d'Espagne, on lui en fit un crime. Nul galant n'osa la défendre, et au mois de février 1657, elle fut enfermée au château de Vilvorde, d'où son mari l'enleva bientôt, aidé de quelques-uns de ses soldats.—Le duc de Chevreuse fit le tour des Pays-Bas et vint à Bruxelles en 1663. Il était accompagné de M. de Monconys, qui a écrit leur itinéraire. Celui-ci remarque un usage qu'il dit être observé au *cours* qui se faisait dans les rues. On y allait sans tourner, si bien qu'on ne voyait jamais en face ceux qui suivaient la même route. Il se plaint aussi que les cuillères, comme en Angleterre, étaient si larges qu'elles coupaient la bouche quand on s'en servait. M. de Monconys était un observateur philosophe.—Les seigneurs à qui le duc de Chevreuse rendit les visites qu'il en avait reçues furent le duc d'Aremberg, le prince de Chimai, le marquis de Ris-

bourg, de la maison d'Espinoy, le jeune comte de Boussu, le comte Philippe de Beaucigniès et le duc d'Havré.—Les annales de la mode nous apprennent qu'en 1702 les belles dames de Paris faisaient un usage immodéré du vin et du tabac, et il nous serait facile de prouver que Bruxelles s'empressa d'imiter sous ce rapport la capitale de la France. Là aussi on pouvait chanter avec à-propos les couplets insérés par Mlle L'Héritier dans le *Mercure galant* d'avril 1702 :

A se barbouiller de tabac
Trouvait-on de la gloire ?
Se piquait-on d'un estomach
Qui fût si propre à boire ?
Certaines dames de ce temps
L'emportent par ces beaux talents
Sur Jean de Wert.
Sur Jean de Wert.

Quant à Jean de Wert, c'était un soldat de fortune, né en Gueldre, et qui, devenu général, tomba entre les mains des Français à la bataille de Rhinfeld. On le logea au château de Vincennes, où il passait son temps à boire et à prendre du tabac *en poudre, en cordon et en fumée*. — L'année 1724 fut témoin d'un grand scandale dans la haute société de Bruxelles. Le comte de Bonneval, général au service de l'empereur, s'était brouillé avec son protecteur, le prince Eugène. Il fut envoyé à Bruxelles en qualité de *feld-zeugmeister*. Son régiment, composé d'étrangers, jeunes gens distingués, aimables, bien choisis, bien étourdis, dont le comte de Latour, son fils naturel, fut colonel-commandant après la mort du prince de Salm, y était en garnison. Cela lui fit d'abord une espèce de cour, et alarma celle du ministre, composée, dit le prince de Ligne, de petits ambitieux d'antichambre et de garde-robe. Sa charge et sa représentation lui attiraient, outre cela, toute la belle, noble et grande compagnie; mais l'amabilité de Bonneval, l'aisance de sa maison, la bonne chère, deux concerts par semaine, des soupers où régnait la liberté, partagèrent bientôt le beau monde, et le firent presque déserter tout-à-fait de chez le marquis de Prié, qui chercha à s'en venger. Bonneval, peu endurant de sa nature, s'emporta de la manière la plus violente contre lui, sous prétexte que la femme de ce ministre et sa fille, la comtesse d'Apremont, avaient débité publiquement aux *assemblées* des bruits injurieux à la reine d'Espagne, l'une des filles du duc d'Orléans, et dont le comte de Bonneval se disait un peu cousin. Le prince de Ligne, le marquis d'Ayseau, le comte de Lannoy, le comte de Calemberg, madame de Rêves, le prince de Horn, le poète J.-B. Rousseau, se trouvèrent mêlés dans cette querelle, dont le résultat fut loin de tourner à l'avantage du fougueux Bonneval, qui finit, comme on sait, par aller mourir à Constantinople, pacha à deux queues et chef des bombardiers et des mineurs.—J.-B. Rousseau, à qui son amitié pour le comte de Bonneval fit perdre en partie les bonnes grâces d'Eugène, avait trouvé à Bruxelles un appui dans le duc d'Aremberg. En 1722, le jeune Arouet arriva dans la même ville; il y resta onze jours, pendant lesquels lui et Rousseau, qu'il devait bientôt haïr cordialement, furent presque toujours ensemble. Rousseau, que Voltaire consultait poliment comme son maître en poésie, et à qui il montra son poème de *La Ligue*, écrivait que la France avait besoin d'un ouvrage comme celui-là, que l'économie en était admirable, les vers parfaitement beaux, et qu'à quelques endroits près, sur lesquels l'auteur était entré dans sa pensée, il n'y avait rien trouvé qui pût être critiqué raisonnablement. — Voltaire ne consacrait pourtant pas tout son temps à ces confidences littéraires. Nous lisons en effet dans une de ses lettres qu'on lui fit les honneurs de Bruxelles à merveille, et qu'on le mena dans le *lupanar* le plus célèbre de la ville, où il rima des vers qu'on nous dispensera de rapporter. — Rousseau, lorsqu'il était déjà brouillé avec Voltaire, raconte dans une de ses lettres que l'arrivée de ce dernier fut signalée à Bruxelles par sa conduite indécente au service célébré à l'*église du Sablon*, ce qui avait, au dire du comte de Lannoy, tellement scandalisé

les assistants qu'on s'était vu sur le point de le mettre à la porte. Rousseau, malgré ce beau début, assure qu'il le présenta le lendemain chez la marquise de Prié, chez la princesse de La Tour et dans les autres maisons où il était reçu, mais où, à sa grande confusion, Voltaire ne se produisit pas plus convenablement qu'il n'avait fait à l'église du Sablon. Le ton de Rousseau était bien changé; il est vrai qu'il y avait eu quatorze ans d'intervalle entre ses premières et ses dernières lettres, et que Voltaire était loin de lui montrer encore la déférence d'un disciple. — Quoi qu'il en soit, la présence habituelle d'un écrivain comme Rousseau dans les salons de Bruxelles devait y protéger la poésie et assurer les grandes entrées au talent; vainement Chevrier avance le contraire; il s'y trouvait quelques connaisseurs en fait d'esprit; le comte de Lannoy, l'un des plus honnêtes hommes du monde, suivant Rousseau, était en même temps l'un des meilleurs juges des capacités littéraires.—Un aventurier d'une naissance distinguée, et dont l'aïeule était une fille naturelle de Maurice de Nassau, le baron de Poellnitz, qui finit ses jours à la cour du grand Frédéric, où il faisait l'office d'une espèce de plaisant de cour, ce qui l'a fait placer par Floegel dans son Histoire des bouffons, a donné une relation de ses voyages, écrite avec un naturel et quelquefois même un agrément fort rares dans un étranger qui manie de toutes les langues la plus rétive. Bruxelles reçut aussi sa visite, comme on le pense bien, et voici à peu près le tableau qu'il en fait pour l'année 1732. L'étiquette sévère que l'on observait chez l'archiduchesse gouvernante Marie-Élisabeth rendait sa cour assez maussade. Les dames titrées du pays, parmi lesquelles il y en avait beaucoup dont les maris étaient grands d'Espagne, avaient prétendu, dans les commencements, avoir un tabouret chez S. A. S., mais leur demande ne fut pas accueillie. D'autres prétendirent venir au palais en carrosse à six chevaux, prétention qui ne fut pas mieux accueillie que la première. Il fallut donc se résigner. « La noblesse de ce pays, dit le baron de Poellnitz, est extrêmement hautaine. Il y a des maisons qui sont réellement de grande qualité, mais il y en a une infinité qui, avec des titres pompeux, auraient bien de la peine à prouver leur noblesse. A les entendre, ils ont tous été jadis comtes de Hainaut, de Flandre, ducs de Brabant, de Gueldre, et ainsi du reste; leurs ancêtres ont rendu des services importants à l'état, mais la plupart de ceux d'aujourd'hui se reposent, ou s'ils servent, c'est l'Espagne et la France. « Aller à Vienne! faire » la cour à l'empereur; eh! fi donc! on » s'y ennuie à mourir. Les Allemands ont » des manières si différentes des nôtres! » disent-ils; leur service est si rude! se » confiner dans cette Hongrie! ne nous » en parlez pas, on n'y voit pas une ame. » Ces messieurs, après tout, ont raison; plusieurs parmi eux, sans avoir jamais servi l'empereur, et peut-être sans l'avoir jamais vu, sont parvenus à avoir des régiments, des gouvernements et les emplois les plus distingués dans les Pays-Bas. Comme cela leur réussit, ils auraient tort d'en agir autrement; ils servent en Espagne et viennent se faire récompenser à Bruxelles. Il faut convenir néanmoins, ajoute le voyageur, que si les Flamands, sous lesquels je comprends généralement tous les sujets des Pays-Bas autrichiens, vont peu à Vienne, leur peu de fortune en est en partie cause. La noblesse, n'étant pas autrement riche, n'est pas en état de faire de la dépense; aussi vit-elle avec beaucoup d'économie dans le particulier. Cependant il y a ici plus d'équipages à manteau ducal que dans Vienne même. Tous ces ducs et ces princes, faits par les rois d'Espagne, ne prenaient autrefois que le titre d'*excellences*. On les appelle *mon prince* et *monsieur*, depuis qu'ils sont allemands. Ils voudraient fort qu'on les appelât *altesses*, et ils tâchent d'usurper ce titre, que leurs domestiques et bien des pauvres gentilshommes leur donnent, l'entrelardant de beaucoup de *monseigneurs*. Le duc d'Aremberg est le seul qui en fait la dépense, et comme il est celui à qui il

est dû le plus d'honneur, c'est celui qui en exige le moins. » — Le satirique Chevrier, qui relève ce passage, prétend qu'en 1762 Bruxelles, au théâtre près, toujours fort détestable, était très différent du portrait qu'en avait ébauché Poellnitz trente ans auparavant; cependant il n'indique pas les différences survenues. « Bruxelles, d'après lui, est une ville à qui tous les aventuriers donnent la préférence; elle en fourmille dans tous les temps; des femmes honnêtes et des usuriers qui ne le sont pas en ont souvent été les tristes victimes; le gouvernement sévit, mais ses placards n'empêchent pas que des chevaliers sans croix, des abbés sans bénéfices, ne viennent y jouer les seigneurs et y singer la prélature. Les arts et les lettres y sont en vénération, il n'y manque que des connaisseurs, des savants et des artistes...... » Les boutades d'un écrivain mauvaise langue ne doivent pas être prises à la lettre. Mais revenons aux observations de Poellnitz. La maison la plus vantée pour sa magnificence était alors celle du prince de la Tour et Taxis, qui, malheureusement, faisait de fréquentes absences. Elle était ouverte à toutes les personnes de qualité; c'était l'asile des étrangers, et sans doute celui du baron, qui tenait beaucoup à être hébergé. Le prince de Rubempré faisait aussi une dépense digne de son rang. Le ministre don Julio Visconti et son secrétaire Henri Crumpipen, Westphalien de naissance, s'attirèrent également des compliments du baron, comme tous ceux qui tenaient à la diplomatie et aux gouvernements des différents pays. — M. de Visconti fut remplacé par le comte Frédéric de Harrach. « Je ne doute point qu'il ne soit du goût des Flamands, dit Poellnitz; il est affable et prévenant, actif, laborieux, généreux et libéral; il aime la dépense et les plaisirs. Comme il est riche par lui-même et par sa femme, qui est une princesse de Lichtenstein, il est en état de satisfaire les Bruxellois, qui veulent que l'on dépense chez eux, et qui regrettent journellement l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, parce que ce prince dépensait tous les ans sept à huit millions qu'il tirait de la Bavière. *L'archiduchesse ne dépense point*, disent les Bruxellois, sa cour est *un couvent de plus*. S'ils réfléchissaient que cette princesse n'a que 460 ou tout au plus 500,000 florins de revenu, ils modèreraient sans doute leur critique. Avec cette somme, peu considérable pour une si grande princesse, S. A. S. entretient une très grande maison et ne doit rien à personne. C'est ce qu'on n'a pu dire d'aucun gouverneur ni souverain des Pays-Bas; ils ont toujours quitté ces provinces en y laissant des dettes. Depuis un temps infini, ces gens-ci sont accoutumés à se plaindre, et je crois que si l'on examinait chaque Brabançon ou Flamand en particulier, il y en aurait très peu qui pussent dire quelle sorte de gouvernement ils voudraient et quel maître leur conviendrait. » Nous craignons bien que cette dernière réflexion n'ait rien perdu de sa justesse. — Si les plaisirs de la cour n'étaient pas bien vifs au sentiment de Poellnitz, ceux de la ville lui semblaient presqu'aussi monotones. « Il y a, ajoute-t-il, une comédie horrible, représentée sur un très beau théâtre, bâti en 1700 par l'Italien Bombardi, par ordre de l'électeur de Bavière. Les *assemblées* sont assez tristes et le deviendront encore plus après le départ de la comtesse Visconti, qui soutient seule les plaisirs. Qui a vu Bruxelles pendant la guerre et qui le voit aujourd'hui ne le connaît plus. Tout languit, et il n'y a presque plus d'autre commerce que celui des dentelles, des camelots et des tapisseries, dont la fabrique est très parfaite. La manufacture des tapisseries de Leniers surpasse toutes les autres pour la beauté des couleurs, elle fournit l'Angleterre et l'Italie. Devos travaille pour l'Allemagne; il a fait les belles tapisseries du prince Eugène de Savoie et l'histoire de Charles V pour l'empereur Charles VI. Vermillon envoie beaucoup de ses ouvrages en Portugal, en France et en Moscovie. Vander Borgt le fils vient de faire une très belle tapisserie pour l'archiduchesse, repré-

sentant l'adoration du veau d'or par les Israélites et Moïse recevant les tables de la loi. Le père de Vander Borgt, aussi habile que son fils, a fait les magnifiques tapisseries de la chambre des états, qui représentent la *joyeuse entrée* (*V.* Brabant) de Philippe-le-Bel, duc de Brabant, que l'on peut voir dans la Maison-de-Ville, et qui méritent d'être vues. » —Un plaisir particulier à la cour de l'archiduchesse Marie-Christine était la comédie jouée par des enfants, divertissement que M. Comte a fait connaître aux Parisiens, et qu'a ressuscité pour les Bruxellois le sieur Niellon, devenu général d'infanterie et gouverneur militaire des Flandres. — Lorsque la Belgique fut réunie à la France, Bruxelles tomba du rang de capitale à celui de simple préfecture; mais les idées françaises y pénétrèrent et affaiblirent quelques préjugés opiniâtres, en altérant aussi plusieurs traits précieux de naturel. Dans ces salons où l'on cause peu, et où les cartes, qui, inventées pour le délassement d'un fou, sont d'un merveilleux secours pour les sots, mettent tout le monde à l'aise, ce fut bien Paris qu'on se mit à copier, mais péniblement, mais gauchement. Quelques vieux Autrichiens rares, notés de ridicule, regrettaient au milieu de ces convulsions de légèreté le sérieux germanique et l'hôtel de Cobentzel ou celui de Murrai. — Si l'on veut voir combien l'imitation à toute outrance gâte le plus beau naturel, qu'on se rappelle le comte d'Argenteau le ministre, et le prince de Ligne, depuis maréchal. Le premier était ambré des pieds à la tête; il faisait de la diplomatie sur du papier couleur de rose et parfumé à renverser. Que prétendait-il ? Etre petit-maître comme à Paris. Le second, homme d'infiniment d'esprit, plein de courtoisie chevaleresque, courait après l'étourderie musquée, les grâces mignonnes dont on raffolait à Versailles. Le mauvais goût de ces parodies ne fut pas aussi contagieux pour les femmes : en général, celles de Bruxelles n'ont rien à envier aux Parisiennes les plus aimables, et nous ne craignons pas d'être démentis par ceux à qui ont été ouverts les salons de la duchesse d'Ussel, de la princesse de Chimai, des comtesses d'Oultremont et de Lalaing, des marquises de Verquigneule et d'Asche, de la duchesse d'Aremberg, des comtesses de Beaufort et de Mérode, de la baronne Falck, de la marquise de Trazégnies, etc. — En 1814, Bruxelles redevint capitale. Une foule d'étrangers de distinction y affluèrent. Les Anglais y apportèrent leur or, et bientôt après leur économie. Des hommes persécutés pour leurs opinions s'y réfugièrent de toutes les contrées de l'Europe et y trouvèrent protection. Les Cambacérès, les Sieyès, les David, les Lamarque, les Arnault, les Merlin, les Bory-de-Saint-Vincent, les Barrère, les Paganel, les Ramel, les Maille, les Le Prieur, les Thibaudeau, les Leclercq et une foule d'autres y reçurent presque officiellement un accueil distingué. L'élégance, le bon ton, l'instruction surtout, firent des progrès sensibles, et l'imitation française, loin d'être proscrite, y devint même plus naturelle, mais, comme toutes les imitations, s'attacha de préférence à ce qui méritait le moins d'être suivi.—Malgré les changements opérés par le temps dans nos mœurs et nos usages, la *faille* est encore le costume de la bourgeoise endimanchée, de la dévote modeste, de la coquette plébeïenne. Cette espèce de plaid d'étoffe noire, et qui se drape élégamment sur la tête et sur les épaules, est d'un effet piquant; il donne à nos jeunes filles les plus mutines un air qui les distingue tout à fait des grisettes françaises. A côté des cafés les plus élégants, les *cabarets* ou *estaminets* luttent encore avec avantage. En ce siècle calculateur, on a posé cette proportion : la bierre est au vin comme le bon sens est à l'esprit. C'est au *cabaret*, c'est à l'*estaminet* que cette question doit se débattre. Là, malgré la manie des perfectionnements, les mœurs flamandes se montrent encore dans leur naïveté; à la vérité, le quinquet a remplacé presque partout la lampe de cuivre ou le chandelier de bois pyramidal; les journaux circulent dans le labyrinthe

formé par les énormes verres, les litrons et la boîte de fer-blanc destinée à contenir l'allumette ensoufrée; de plus, dans un coin de la salle s'élève le comptoir, à côté de la pompe qui fait monter en un instant de la cave les différents liquides avec lesquels se désaltèrent ou plutôt s'altèrent les chalands. A ce comptoir s'assied la maîtresse du lieu, qui jadis n'aurait point osé quitter sa cuisine. Voilà des innovations; le reste est la vivante image du passé. Comme autrefois, des couronnes suspendues au plafond, et décernées par la reconnaissance du pauvre, annoncent que dans ces récréations populaires l'être souffrant n'est pas oublié. Comme autrefois, la craie trace derrière la porte le compte du buveur lent à s'acquitter, et abandonne à la bonne foi publique ces archives si faciles à détruire. Des Hébés vives et accortes passent d'une table à l'autre avec la rapidité de l'éclair, tiennent à chacun le langage qui lui convient, saluent les habitués par leurs noms, portent le premier verre à leurs lèvres vermeilles, et, par cette prélibation, leur témoignent une faveur spéciale en même temps qu'elles avancent la fin de la mesure. Toujours d'une humeur avenante, elles dissipent la tristesse, réveillent l'indolence, contiennent l'extrême liberté, distribuent un coup d'œil à celui-ci, une caresse un peu brusque à celui-là. Les tourbillons de fumée dérobent aux observateurs malicieux quelques larcins dont la punition est presque une récompense, et le vieux doyen de métier, qui regrettait sur sa chaise le manteau rouge et l'énorme perruque, signes éclatants de son ancienne dignité, s'avoue en souriant que le présent peut avoir encore du bon.—Autrefois, on célébrait le 19 janvier dans la bourgeoisie une fête assez singulière, et qui est presque entièrement tombée en désuétude; on l'appelle encore la *veille des dames* (de vrouwkens-avont). Voici ce qui y donna lieu. En l'année 1096, Godefroi de Bouillon avec ses deux frères Baudouin et Eustache, Godefroi et Henri d'Asche, Milon de Louvain et une foule de chevaliers, d'écuyers et de vassaux, partirent pour la croisade. Plusieurs habitants de Bruxelles firent partie de l'expédition et revinrent tout à coup, en 1100, lorsqu'on les croyait morts. Grande fut la surprise. On salua par de copieuses libations le retour des prétendus défunts, et la chose alla si loin que chaque femme fut obligée de porter son mari de la table au lit. Or, c'est dans cette dernière circonstance que consiste principalement la cérémonie dont il s'agit.—L'usage des lanternes dans les rues et les places fut introduit à Bruxelles en 1705. C'est aussi à cette époque que se répandit l'usage du thé, qui ne se vendait jusqu'alors que chez les apothicaires.—On célèbre tous les 25 ans à Bruxelles le *jubilé du saint-sacrement*, en commémoration de la condamnation des juifs, qui, dit-on, en 1369, poignardèrent des hosties consacrées. Nous avons parlé de cette horrible aventure dans des recherches spéciales sur les Israélites des Pays-Bas, et le père Cafmeyer s'en est fait le panégyriste dans un ouvrage exprès, de même que plusieurs autres écrivains.—On parle à Bruxelles deux idiomes différents, le flamand et le français: celui-ci s'écrit généralement avec correction, mais se prononce mal. Le flamand est la langue du peuple et des anciens bourgeois.

Hommes distingués natifs de Bruxelles et des environs.

Savants et littérateurs. Jodocus Badius, né à Asche en 1462, se fixa à Paris, où il établit une imprimerie; poète latin et philologue. André Vésale, né en 1613, célèbre anatomiste, dont M. Amédée Pichot a fait le principal personnage d'une légende intitulée *L'Autopsie*. Juste-Lipse, né à Yssche en 1547, philologue dont nous avons publié la vie en latin. Jean-François Foppens, qui refit la *Bibliothèque belgique* de Valère André; il naquit en 1689. Aubert-Le-Mire, né en 1573; historien et diplomatiste. Herman Hugo, né en 1586, a écrit, entre autres, un savant traité sur l'origine de l'écriture. J.-B. Van Helmont, mort en 1644,

médecin et chimiste. Philippe Alegambe, né en 1592, auteur d'une *Bibliothèque de l'ordre des jésuites*. François Aguillon, mathématicien, mort en 1617. André Maës, né à Lennick, mort en 1573, orientaliste. J.-B. Christyn, né en 1622, historien et généalogiste. Le prince Charles de Ligne, chevalier de la Toison-d'Or, feld-maréchal des armées de l'empereur d'Autriche, né en 1735, écrivain fécond et spirituel, parfaitement apprécié par madame de Staël, qui publia en un volume un extrait de ses innombrables écrits.—*Poètes*. Gilles Rinkman ou Periander, né vers 1538, mit en vers latins les aventures de *Tyeulespiegel*. J.-B. Houwaert, mort en 1599, poète latin. Jacques Franquaert, poète, peintre, architecte et géomètre du commencement du XVIIe siècle. Louis Brooman, florissait en 1635; poète latin et flamand. Maximilien Van Habbeke, poète latin. Jean Sicena, florissait en 1615; il traduisit en vers flamands le *Roland furieux*. Philippe Numan, mort en 1617, poète flamand. Guill. Vander Borcht ou *à castro*, né en 1622, poète flamand que nous a fait connaître M. Willems.—*Peintres*. Henri Vander Borgt, né en 1583. Pierre Snayers, né en 1593. Arnold Mytens, mort à Rome en 1602, peintre d'histoire. Daniel et J.-B. Van Heil, nés en 1604 et 1609. Jacq. Van Artois, né en 1613, paysagiste. Franç. Du Châtel, né en 1625. Jean Breughel, né en 1642, paysagiste. Philip. Champagne, mort à Paris en 1674. J.-B. Champagne, *idem*, 1688. François Vander Meulen, *id*. 1690. Bernard et Richard Van Orley : le premier mourut en 1560, le second en 1732. V.-H. Janssens, mort en 1739. N. Boudewyns, né vers 1660. Jos. Van Craesbeke. Jacques Franquaert, déjà cité. Lucas Van Helmont, excellent paysagiste. Antoine Salaert, né en 1570. N. de Haese. Lens. —*Sculpteurs*. Jacques de Germes, florissait vers le milieu du XVe siècle. François Duquesnoy, surnommé *il Fiamingo*, né en 1594. (M. Le Mayeur a donné la liste de ses ouvrages au tom. II de *La Gloire belgique*.) Jérôme Duquesnoy, frère du précédent, né en 1602. Jean Van Delen, mort en 1703. Marc de Vos, florissait vers l'année 1700. Jacques Berger ou Bergé, né en 1693. Pierre le Jeune, né en 1721. E.-L. Godecharles, né en 1750, élève de Laurent Delvaux. Henri Jansens, mort vers 1820.—*Architectes*. François Aguillon, déjà nommé. Jacques Franquaert, déjà nommé. N. Franquaert, son parent, florissait vers la fin du XVIe siècle. Corn. Van Nerven, florissait au commencement du XVIIe siècle. —*Danseuse*. Marie-Anne Cupis de Camargo, née en 1710, etc., etc.

Aperçu historique.

L'histoire de Bruxelles a été écrite par l'abbé Mann (1785) d'après un manuscrit de J.-F. Foppens, qui est conservé à la bibliothèque de Bourgogne. On peut aussi consulter Erycius Puteanus (1646), J.-A. Rombaut (1777), J. Gautier (1824 et suiv.), etc. — La première mention de Bruxelles ne remonte pas au-delà du VIIe siècle. Charles, frère de Lothaire, roi des Francs, et qui avait été pourvu du duché de la Basse-Lorraine, ainsi que d'une partie de la haute, fut le premier qui, vers 978, choisit Bruxelles pour résidence; il y fit bâtir un palais dont on voyait encore en 1785 quelques vestiges dans les environs de l'église Saint-Géry. Jusqu'en 1044, cette bourgade n'avait été défendue que par un rempart en terre. Balderic, comte de Louvain et de Bruxelles, la fit alors entourer de murailles avec sept portes qui ont été successivement abattues depuis 1760. En 1131, le pape Innocent II passe par Bruxelles. En 1213, cette ville est assiégée par Ferrand, comte de Flandre, et le comte de Salisbury, frère du roi d'Angleterre, afin de faire renoncer Henri Ier, duc de Brabant, à son alliance avec la France. L'an 1227, première érection d'un couvent de religieux mendiants. En 1256, congrès pour accorder les Brabançons, les Flamands, les Hollandais et les Liégeois. Établissement d'un marché au poisson en 1280. Réglement de 1291 pour les monnayeurs, donné par Jean Ier, duc de Brabant, qui

le premier fit battre monnaie à son coin. En 1306, sédition entre les bourgeois et les patriciens. Confédération des villes de Bruxelles et de Louvain, en 1313, pour la défense de leurs priviléges. En 1355, les Flamands s'emparent de Bruxelles ; ils en sont chassés par Everard T'Serclaes, dont descendirent les princes de Tilly, immortalisés par Schiller. En 1360, nouveaux troubles entre les bourgeois et les patriciens. La paix est encore troublée en 1420 et 1421, à l'occasion de la mésintelligence du duc Jean IV et de Jacqueline de Bavière son épouse. En 1444, superbe tournoi ordonné par le duc Philippe-le-Bon. En 1477 l'archiduc Maximilien, futur époux de Marie de Bourgogne, fait son entrée à Bruxelles. En 1489, la peste exerce les plus grands ravages. En 1501, mort d'Olivier de la Marche. Chapitre de la Toison-d'Or (*voy* Toison-d'Or) tenu par l'archiduc Philippe-le-Beau. En 1529, la *sueur anglaise* est cause d'une grande mortalité. Abdication de Charles-Quint en 1556. Le 5 avril 1566, des gentilshommes présentent à la gouvernante Marguerite de Parme la fameuse requête en faveur de la liberté de conscience : c'est l'origine du parti appelé *des gueux*. Arrivée du duc d'Albe, en 1567. L'année suivante est marquée par les sanglantes exécutions que fit faire ce gouverneur, et surtout par le supplice des comtes d'Egmont et de Horn. En 1576 les états-généraux gouvernent. Le 1er mai 1577, entrée de don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint. Troubles depuis l'année 1579 jusqu'en 1586. Premier collége des jésuites construit en 1586. Treize ans après, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle prennent possession de la souveraineté des Pays-Bas. Les couvents et fondations religieuses se multiplient, le commerce commence à languir, la vie publique perd de son énergie et le caractère national s'abâtardit insensiblement. En 1623, les Pays-Bas catholiques reviennent sous la domination du roi d'Espagne *regressus jure*. L'infante Isabelle meurt le 1er décembre 1633. En 1692, le 26 mars, entrée de Maximilien-Emmanuel, électeur et duc de Bavière, en qualité de gouverneur-général des Pays-Bas, pour le roi Char-II. En 1695, les Français bombardent Bruxelles. En 1701, ils s'emparent de cette ville au nom de Philippe V. Le 28 mai 1706 les alliés victorieux y font, à leur tour, leur entrée et proclament Charles III. Paix d'Utrecht, le 13 juillet 1713. En 1717, le tsar Pierre Ier vient à Bruxelles. En 1718, troubles suscités par l'administration du marquis de Prié. Le gouvernement de l'archiduchesse Marie-Élisabeth commence en 1725 ; celui de Charles-Alexandre, duc de Lorraine, en 1744 : ce prince se fit adorer des Belges, dont il avait parfaitement compris le caractère. En 1746, le maréchal de Saxe prend Bruxelles, où les Français commandèrent pendant trois ans. L'autorité de Marie-Thérèse est rétablie en 1749. Le 4 juillet 1780, mort de l'archiduc Charles. Le roi de Suède visite Bruxelles la même année. L'année suivante y arrive l'empereur Joseph II. En 1783, suppression de plusieurs couvents ; d'autres le sont encore plus tard. En 1787, commencement de la révolution dite *brabançonne*, provoquée par les innovations de Joseph II. Le 2 décembre 1790, rétablissement de l'autorité impériale. Le 14 novembre 1792, Dumouriez entre à Bruxelles à la tête de l'armée française. Réactions et excès populaires. Le 9 avril 1794 l'empereur François II fait son entrée publique à Bruxelles, et le 9 juillet les Français l'occupent de nouveau. Ils y restent jusqu'en 1814. Le 21 septembre 1815, Guillaume, prince d'Orange, souverain des Provinces-Unies, est proclamé roi des Pays-Bas. Le 25 août 1830, des troubles, fomentés par des influences étrangères, éclatent tout à coup ; beaucoup de mollesse, de fausses mesures, de nombreuses défections, des intrigues diplomatiques, leur font prendre un développement rapide, général, et le royaume des Pays-Bas est dissous. (*Voy.* Belgique.) De Reiffenberg.

BRUYÈRE (Jean de la), naquit à Dourdan (en Normandie) en 1639, com-

me le dit M. Suard, dans sa notice sur ce célèbre écrivain, et non en 1644, comme le veulent à tort la plupart de ses biographes. Il venait d'acheter une charge de trésorier de France à Caen, lorsque Bossuet le fit venir à Paris pour enseigner l'histoire au duc de Bourgogne. Il resta jusqu'à la fin de sa vie attaché à ce prince, en qualité d'homme de lettres, avec 1,000 écus de pension, publia son livre des *Caractères* en 1687, fut reçu à l'académie française en 1693, et mourut trois ans après, en 1696, à l'âge de 57 ans. Voilà tout ce que l'histoire littéraire, ajoute M. Suard, nous apprend de cet écrivain, à qui nous devons un des meilleurs ouvrages qui existent dans aucune langue, ouvrage qui, par le succès qu'il eut dès sa naissance, dut attirer les yeux du public sur son auteur, dans ce beau règne où l'attention que le monarque donnait aux productions du génie réfléchissait sur les grands talents un éclat dont il ne reste plus que le souvenir. — On ne connaît rien de la famille de La Bruyère, et cela est fort indifférent; mais on aimerait à savoir quel était son caractère, son genre de vie, la tournure de son esprit dans la société, et c'est ce qu'on ignore aussi. Peut-être que l'obscurité même de sa vie est un assez grand éloge de son caractère. Il vécut dans la maison d'un prince; il souleva contre lui une foule d'hommes vicieux ou ridicules, qu'il désigna dans son livre ou qui s'y crurent désignés; il eut tous les ennemis que donne la satire et ceux que donne le succès; et cependant on ne le voit mêlé dans aucune intrigue, engagé dans aucune querelle : ce qui suppose un excellent esprit, et une conduite sage et modérée. « On me l'a dépeint, dit l'abbé d'Olivet dans son *Histoire de l'Académie française*, comme un philosophe qui ne songeait qu'à vivre tranquille, avec des amis et des livres, faisant un bon choix des uns et des autres, ne cherchant ni ne fuyant le plaisir, toujours disposé à une joie modeste et ingénieux à la faire naître, poli dans ses manières et sage dans ses discours, craignant toute sorte d'ambition, même celle de montrer de l'esprit. » — C'est à la lecture suivie de Théophraste, vers laquelle La Bruyère s'était senti entraîné par la nature même de son talent, que se développa chez lui cet esprit d'observation dont il avait apporté le germe en naissant. Après avoir étudié long-temps cet ouvrage, il conçut le projet de le traduire et d'ajouter à la peinture des caractères généraux qu'il renferme celle des caractères et des individus dont il avait les modèles et les originaux sous les yeux. Malézieu, précepteur du duc du Maine, qui dut à l'amitié de La Bruyère la première communication de son manuscrit, lui dit, en le lui rendant : « Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis. » Cette prédiction se réalisa, et quand le livre parut, il fut lu avec avidité, non seulement, dit l'abbé Delille, parce qu'il était excellent, mais parce qu'on supposa à l'auteur des intentions qu'il n'avait point eues. On chercha dans le monde à quelles personnes pouvaient se rapporter les portraits tracés par son pinceau, et l'on s'empressa de placer les noms sous chacun de ses caractères. « Ainsi la malignité contribua d'abord au succès de l'ouvrage autant peut-être que le mérite réel qui le fera rechercher dans tous les temps. » Mais si la malignité hâta le succès du livre de La Bruyère, le temps y a mis le sceau : on l'a réimprimé cent fois, on l'a traduit dans toutes les langues, et il a produit une foule de copistes; car, dit M. Suard, c'est précisément ce qui est inimitable que les esprits médiocres s'efforcent d'imiter. Sans doute La Bruyère, en peignant les mœurs de son temps, a pris ses modèles dans le monde où il vivait; mais il peignit les hommes, non en peintre de portrait, qui copie servilement les objets et les formes qu'il a sous les yeux, mais en peintre d'histoire, qui choisit et rassemble différents modèles, qui n'en imite que les traits de caractère et d'effet, et qui sait y ajouter ceux que lui fournit son imagination, pour en former cet ensemble de vérité idéale et de vérité de natu-

re qui constitue la perfection des beaux-arts. C'est là le talent du poète comique: aussi a-t-on comparé La Bruyère à Molière, comme on a pu lui comparer également La Fontaine, et ces parallèles offrent en effet des rapports généraux. Mais il y a loin de l'art d'observer des ridicules et de peindre des caractères isolés, à celui de les animer et de les faire mouvoir sur la scène, et ces genres de rapprochement sont en général plus propres à faire briller le bel esprit qu'à éclairer le goût. M. Suard établit aussi, à l'égard du talent de La Bruyère, une distinction nécessaire, et d'où ressort au moins un rapprochement naturel et un parallèle fort juste entre lui et deux autres moralistes. « On peut considérer La Bruyère, dit-il, comme moraliste et comme écrivain : comme moraliste, il paraît moins remarquable par la profondeur que par la sagacité. Montaigne, étudiant l'homme en soi-même, avait pénétré plus avant dans les principes essentiels de la nature humaine. La Rochefoucauld a présenté l'homme sous un rapport plus général, en rapportant à un seul principe le ressort de toutes les actions humaines. La Bruyère s'est attaché particulièrement à observer les différences que le choc des passions sociales, les habitudes d'état et de profession établissent dans les mœurs et la conduite des hommes. Montaigne et La Rochefoucauld ont peint l'homme de tous les temps et de tous les lieux; La Bruyère a peint le courtisan, l'homme de robe, le financier, le bourgeois du siècle de Louis XIV. » Ajoutons qu'il n'est pas aussi décourageant que La Rochefoucauld. L'auteur des *Caractères* a fait une satire ingénieuse et piquante des vices et des ridicules; mais il ne doit pas être placé parmi ces moralistes austères et fâcheux qui font haïr l'humanité, et l'on ne conçoit guère ce que Boileau a voulu dire dans ces quatre vers qu'il a faits pour le portrait de La Bruyère :

Tout esprit orgueilleux qui s'aime,
Par ses leçons se voit guéri,
Et dans son livre si chéri
Apprend à se haïr soi-même.

Boileau, qui peut être taxé déjà, à l'égard de La Fontaine, d'un oubli qui ressemble à de l'injustice, paraît avoir mal compris aussi l'auteur des *Caractères*, ou du moins il s'est fort mal expliqué à son égard, et son appréciation conviendrait beaucoup mieux au livre des *Maximes* de La Rochefoucauld. — Croirait-on qu'un écrivain si original, si hardi, si ingénieux et si varié que La Bruyère eut de la peine à être admis à l'académie française? Il eut besoin de crédit pour vaincre l'opposition de quelques gens de lettres qu'il avait offensés, et les clameurs de cette foule d'hommes malheureux que les grands talents et les grands succès importunent; mais La Bruyère avait pour lui Bossuet, Racine, Despréaux et le cri public : il fut reçu. Son discours, dit M. Suard, est un des plus ingénieux qui aient été prononcés dans cette académie. Il est le premier qui ait loué des académiciens vivants (et cet exemple nous a valu depuis bien des louanges sottes et de plats panégyriques). On ne conçoit guère aujourd'hui, quand on relit ce discours de réception, qu'il ait pu attirer à l'auteur autant de désagréments; il y loue tout le monde, les fondateurs de l'académie, ses prédécesseurs, ses collègues, le récipiendaire (l'abbé Bignon), qui partageait avec lui les honneurs de la séance, et les traits qu'il lance contre les détracteurs de Richelieu et contre ceux de l'académie nous paraissent si vagues et si généraux que nous avons de la peine à imaginer que les ennemis de l'auteur aient pu parvenir à faire regarder ce discours comme une *satire*, et aient intrigué pour en faire défendre l'impression. Il faut bien cependant que cela soit, il faut bien que quelques-uns de ces traits aient été directement à leur adresse, ou qu'on supposât à l'auteur des intentions qu'il n'avait point eues, puisqu'il fut obligé de s'en défendre dans une longue lettre, en réponse aux attaques de ses adversaires. Ses ennemis, dit M. Suard, n'ayant pu réussir dans leur projet d'empêcher l'impression de ce discours, le firent déchirer dans les

journaux, « qui dès lors étaient déjà pour la plupart des instruments de la malignité et de l'envie entre les mains de la bassesse et de la sottise. » Pour donner une idée de la grossièreté des attaques dont il fut l'objet en cette occasion, il suffira de citer, parmi une foule d'épigrammes qui sont tombées dans l'oubli, le quatrain suivant, dont on a fait depuis l'application à tant d'autres académiciens.

Quand La Bruyère se présente,
Pourquoi faut-il crier haro?
Pour faire un nombre de quarante,
Ne fallait-il pas un zéro?

Quand l'auteur des *Caractères* s'est vu en butte à de pareilles *pasquinades*, nous ne connaissons personne qui eût bonne grâce à s'en plaindre après lui. Il est vrai que tout le monde n'a pas les mêmes raisons de s'en consoler; mais si, d'un côté, l'on ne doit cesser de déplorer cet esprit mesquin et jaloux de dénigrement qui s'attache, comme pour se venger de son infériorité, à tout ce qu'il y a de généreux et de véritablement grand, d'un autre côté, le génie, les talents et la vertu doivent accepter ces petites tribulations, en expiation de leur gloire ou de leur supériorité, et prêter le flanc de bonne grâce à toutes ces railleries et à toutes ces épigrammes, seule indemnité des petits et des faibles, qui ne peuvent blesser véritablement quand leurs traits tombent à faux. E. H.

BRUYÈRES. On ne sait pas assez, même dans les pays de grande bergerie, qu'après le genêt l'arbrisseau le plus recherché par les bêtes à laine est la bruyère. Il y a dans les bourgeons et les jeunes pousses des arbres, arbustes et arbrisseaux, quelque chose de plus appétissant et de plus savoureux que dans les végétaux herbacés. On s'en convaincra facilement en observant sur les coteaux abandonnés au parcours tous les rameaux de genêts épluchés, leurs cosses enlevées, et les bruyères broutées jusqu'au collet des racines.—Parmi les deux cents espèces de bruyères connues en France, dont la plupart sont exotiques et cultivées dans les orangeries et dans les serres, on doit distinguer la bruyère à balai, *erica scoparia*, qui a les fleurs en ombelle, les feuilles glabres, les tiges hispides, et qui croît principalement dans le Midi; et la bruyère commune, dont la corolle est d'un rouge pâle, les fleurs en grappes, les feuilles sessiles et sagittées. Elle conserve son bouquet rougeâtre depuis le milieu de l'été jusqu'à la fin de l'automne; elle se plaît dans les terres sèches et sablonneuses, s'élève à deux pieds de haut, et elle vient avec une telle rapidité que, si l'on met à l'abri de la dent des bestiaux le terrain qui en avait été dépouillé, elle le couvre entièrement au bout de deux ans. Dans les landes, qui sont peuplées plutôt de pasteurs que d'agriculteurs, la bruyère offre de grandes ressources, soit pour le pâturage, soit pour le miel, que ses fleurs fournissent avec abondance, parce qu'elles subsistent jusqu'à la fin de septembre, soit pour servir de litière et de chauffage, soit enfin pour la confection des balais. — Il faut à cet arbuste un sol composé d'un sable sec et quartzeux, de détritus végétaux, de substances ferrugineuses et un sous-sol d'argile impénétrable à l'eau. L'on convient généralement, dans les pays de plaine ou de grands coteaux, que cette nature de terre est due au dernier séjour que la mer a fait sur le continent, et elle diffère de la terre de bruyère que l'on trouve sur les montagnes primitives, et qui est composée de détritus de gneiss et de granit, sur lesquels fleurissent les rhododendrum et les gentianes sans tige. Dans les pays de plaine, vous trouvez ordinairement les bruyères en société avec les airelles, les andromèdes, les rosages, les spirées.—Les bois ne viennent pas dans les terres à bruyère, parce que le sol n'y est pas assez profond. Cependant, quelques espèces résineuses, et une espèce de chêne, nommé *jauza*, qui trace et ne pivote point, peuvent s'y acclimater. Les arbres résineux n'exigent point un sol riche ni profond, témoin le mélèze nain qui parvient à une grosseur considérable

dans les crevasses de quelques misérables roches. Voici actuellement le moyen de tirer parti des terres à bruyère : c'est de les diviser en cantons, et de ne mener paître les troupeaux que dans les parties qui ont été mises, au moins pendant trois ans, à l'abri de leurs dents ; alors ils y trouveront une nourriture abondante qui concourra à la finesse des laines. Que si vous avez des terres à bruyère fort étendues, je vous conseille d'y creuser, de distance en distance, des mares, qui se rempliront promptement d'eau, parce que le lit d'argile sur lequel elles seront placées est très propre à les conserver. Comme l'eau est le principe de toute végétation, vous verrez bientôt se développer autour de ces mares des plantes de toute espèce, et vous pourrez recueillir dans leur intérieur des plantes aquatiques qui vous serviront de litière. Si la chaleur de l'été dessèche ces mares, vous pourrez y semer des avoines, des sarrasins, suivant la quantité et la qualité des vases qui seront déposées au fond ; et c'est ainsi que, de proche en proche, vous rendrez à l'agriculture vos terres à bruyère. Le comte FRANÇAIS (de Nantes), pair de France.

BRYGES, ou BRYGIENS, peuple de Thrace, qui habitait aux environs du mont Bermie, tirait son nom de *Brygas*, aventurier macédonien. Au rapport de Photius, une grande partie de ce peuple, sous la conduite de son roi Midas, contemporain d'Orphée, passa dans l'Hellespont et vint s'établir au-dessous de la Mysie, où il modifia son nom en celui de *Phrygiens* et donna celui de *Phrygie* à sa nouvelle patrie. Ce passage des Brygiens dans cette partie de l'Asie est confirmé par tous les anciens géographes. Strabon dit qu'ils y portèrent non seulement leurs dieux, leur culte et leurs cérémonies, mais encore leur goût pour la musique. Les plus anciens et les plus célèbres musiciens, tels qu'Orphée, Musée et Thamyris, étaient en effet originaires de Thrace. — L'autre portion des Brygiens, qui était restée sur son ancien territoire, fut soumise plus tard à l'empire de Xerxès par Mardonius, général des Perses. Leur pays fait aujourd'hui partie de la Turquie d'Europe.

BRYONE, en latin *bryonia*, fait du verbe grec *bruein*, germer ; nom d'un genre de plantes de la famille des cucurbitacées et de la monœcie syngénésie, remarquable par ses longues pousses. La *B. dioica*, nommée vulgairement *couleuvrée*, ou *vigne vierge*, est une plante grimpante de nos climats, dont les racines volumineuses ont une saveur âcre et sont très purgatives. On les a employées avec succès, à l'extérieur, dans les affections de la goutte ; mais la violence avec laquelle elles agissent a dû en faire rejeter l'usage. A l'intérieur, on les a vues quelquefois produire des empoisonnements. Les tiges de la bryone, que l'on fait servir à l'ornement des berceaux dans les jardins, sont herbacées, portent des feuilles un peu en cœur, à cinq lobes anguleux, et donnent en juin des fleurs d'un blanc verdâtre, disposées en grappes. Toute terre lui est bonne, et on la multiplie de graines ou d'éclats.

BRYOPHYLLE A GRAND CALICE, *B. calycinum*, arbuste d'Amérique, de deux pieds de haut, dont les feuilles sont ternées, opposées, à folioles ovales, charnues et crénelées. Il porte en août et septembre des fleurs en ombelle terminale, pendantes, tubuleuses, grandes et d'un pourpre obscur. Il demande une terre franche, légère, mêlée de terre de bruyère, et doit être rentré en hiver. Sa multiplication se fait de boutures, sur couche et sous cloche, et les feuilles mêmes, appliquées sur de la terre entretenue dans un état d'humidité suffisant, prennent racine au bout de trois semaines.

BRYOPSIS, genre de plantes marines qui comprend plusieurs espèces, parmi lesquelles on remarque le *bryopsis pennata* des Antilles, le *B. arbuscula* de l'Océan, le *B. hypnoides* de la Méditerranée européenne et le *B. cupressina* des côtes de la Barbarie. — Les *bryopsis*, intermédiaires entre les *ulves*

et quelques *thalassiophytes* articulées (*voy.* ces mots), forment un genre bien distinct, dont une seule espèce, avant les observations de M. Lamouroux (1813) était connue des auteurs. Leurs tiges et rameaux sont fistuleux, leurs parois blanches et diaphanes, et l'intérieur est rempli d'un fluide aqueux, dans lequel nagent en foule de petits grains globuleux auxquels la plante doit sa couleur. La teinte en est verte, très brillante, quoique foncée, mais elle n'est pas égale dans toutes les parties de la plante. Les tiges et les rameaux principaux sont presque transparents, tandis que les extrémités sont d'une nuance qui réunit l'intensité à l'éclat. Cette couleur, due aux graines, disparaît avec elles et change avec l'âge. Ces plantes, qui n'acquièrent jamais deux décimètres de hauteur, vivent à peine quelques mois, attachées aux rochers ou à d'autres corps marins.

BRZESCIE ou **BREST-LITEVSKY** (Bataille de). La Pologne depuis l'élection de Stanislas Poniatowsky, se trouvait sous l'influence de la Russie, dont le trône était occupé par cette Catherine, qu'on a décorée du nom de Sémiramis du Nord, sans doute parce qu'à l'imitation de celle de Ninive, elle avait égorgé son époux; qu'elle avait voulu se débarrasser de son fils, et que son incontinence ne connaissait plus de limites. L'ambition du tsar convoitait la possession d'un pays, qui séparait alors la Barbarie de la civilisation, et l'astuce moscovite prépara cette usurpation en fomentant en Pologne des troubles qui la conduisirent à sa perte. Les améliorations faites à la constitution polonaise, en 1792, quoiqu'elles n'eussent été faites que de concert avec l'autorité royale, mécontentaient les souverains absolus de Vienne et de Berlin; Catherine, qui les avait d'abord approuvées en apparence, ne vit pas plus tôt l'inquiétude que causaient à ses voisins cè qu'ils appelaient l'état révolutionnaire de la Pologne qu'elle résolut d'en profiter à son avantage. Si les Polonais eussent été unanimes, l'intervention que méditait Catherine aurait été impossible; mais ils étaient divisés. Il est de l'essence de toutes les aristocraties de tout sacrifier à leurs intérêts personnels, et de n'avoir de patrie que leurs priviléges et leur corporation. La haute aristocratie polonaise, encouragée par Catherine, se confédéra, à Targowitz, contre ses concitoyens constitutionnels. Stanislas, lui-même, obéissant à la Messaline dont il avait été un des favoris, devint parjure, et se réunit aux fédérés de Targowitz, pour ravager la patrie et y appeler l'étranger. Des armées russes, prussiennes, autrichiennes, entrèrent, en effet, en Pologne, sous prétexte d'y ramener l'ordre, mais en réalité pour en achever le partage déjà convenu entre les souverains. La nation résista en détail et avec la plus grande énergie à une invasion qui l'anéantissait; les confédérés de Targowitz, eux-mêmes, ouvrirent les yeux, mais trop tard pour réparer le mal qu'avaient fait leur égoïsme et leur trahison. La guerre, les ravages des troupes ennemies et les exactions de leurs chefs désolaient depuis un an la Pologne, abandonnée par son roi, et privée d'un chef qui, par son autorité légale ou par celle que lui délègueraient ses concitoyens, pût coordonner la défense. Enfin la nation jeta les yeux sur le célèbre Kosziusko, et se rangea sous ses ordres. Le 18 mai 1794, la capitale, occupée par dix mille Russes, se souleva spontanément. Sans s'être concertés d'avance, les citoyens s'élancent dans les rues, armés comme ils peuvent; après quarante-huit heures d'un combat à mort, 6000 Russes périssent, 3000 blessés sont pris avec 50 canons; le reste s'échappe avec les généraux Apraxin et Engelstrom.— A cette nouvelle, Catherine se hâte de faire entrer deux nouvelles armées en Pologne: l'une, sous les ordres du général Fersen, se dirige de Grodno sur Varsovie; l'autre, commandée par Souvarof, s'avance sur Kobrin, occupée par le général polonais Sierakofsky. Souvarof avait sous ses ordres les divisions russes de Buxhovden, Potemkin, Schevitch et Islenief,

formant environ trente mille hommes. Sierakofsky commandait environ douze mille insurgés, dont la moitié au plus étaient des troupes de ligne. A l'approche de Souvarof, le général polonais évacua Kobrin, dans l'intention de repasser le Bug, et de se réunir à Kosziusko, qui était à Lukov. Mais il fut atteint à Krupesicze et battu, malgré la plus vigoureuse résistance. Il se retira à Brzescie, croyant, à la faveur de la position avantageuse de cette ville, pouvoir retenir Souvarof à la droite du Bug, jusqu'à l'arrivée de Kosziusko. On ne pouvait arriver à Brzescie que par une seule route, qui traversait des bois marécageux. La supériorité des forces ne pouvait rien dans cette position contre la valeur. Mais les Israélites, toujours prêts à servir celui dônt ils ont le plus d'argent à espérer, trahissaient déjà alors les Polonais, comme ils l'ont constamment fait depuis. Ceux de Brzescie députèrent en secret un des leurs à Souvarof, pour réclamer sa protection. A ce prix, leur député s'offrit à conduire les colonnes russes sur la rive du Bug, au-dessus de la ville, par des chemins détournés au travers des bois.—Sierakofsky, ayant achevé ses préparatifs de défense, attendait l'arrivée des Russes sur son front, lorsque le 19 septembre, il vit, au point du jour, leur armée passer le Bug à une lieue à sa droite. Sur-le-champ il fait lever son camp, range ses troupes en bataille, et se dispose à recevoir le combat en retraite. Dès que Souvarof, ayant achevé de faire passer son armée, s'ébranla pour attaquer les Polonais, Sierakofsky mit ses troupes en retraite en trois colonnes serrées, couvertes par la cavalerie et l'artillerie, et les dirigea sur la route de Lukov. Souvarof, voyant que l'ennemi lui échappait, porta rapidement en avant les divisions de cavalerie de Schevitch et d'Islenief; Buxhovden les suivit avec l'infanterie; Potemkin commandait la réserve, où se trouvait Souvarof. La colonne de droite des Polonais, retardée par un terrain sablonneux et coupé de fossés, fut atteinte à la hauteur de Koroszin, par la cavalerie russe, qui les chargea aussitôt. Les Polonais se défendirent avec la plus grande valeur, et repoussèrent trois charges successives; mais à la fin ils furent rompus et dispersés. Les deux autres colonnes, que cette attaque obligeait de s'arrêter, avaient pris une bonne position en arrière de Koroszin, couvertes par le village et appuyées par la droite à un bois. L'infanterie russe, qui avait eu le temps d'arriver, se déploya alors devant Koroszin et se disposait à attaquer, lorsque Sierakofsky, menacé en flanc par la cavalerie, et ne se sentant pas en état de résister aux forces supérieures qui se présentaient de front, se remit en retraite. Son intention était de gagner les bois qui sont entre Koroszin et Dobrin, à la faveur des batteries qu'il avait fait établir sur la lisière. Mais la cavalerie russe le prévint encore, et, se portant rapidement sur ses derrières, enveloppa ses colonnes et les força, en les harcelant, à s'arrêter et à recevoir le combat. Privés de la plus grande partie de leur artillerie, envoyée dans les bois pour couvrir leur retraite, les Polonais succombèrent après un combat sanglant et des efforts héroïques de valeur. Les deux colonnes furent rompues et dispersées l'une après l'autre, et les débris s'éparpillèrent dans les bois, l'ennemi ayant gagné le village de Dobrin avant eux.—Le contre-coup de ce désastre retomba sur Kosziusko. L'ennemi ayant surpris le passage de la Vistule à Pulawy, Kosziusko se hâta de se porter à Maciejovicz pour couvrir Varsovie. Il y fut enveloppé par les forces réunies de Fersen et de Souvarof, et perdit dans une sanglante bataille la liberté, le fruit de ses précédentes victoires, à la suite du massacre horrible du faubourg de Praga, qui classe Souvarof parmi les brigands les plus féroces dont le nom souille les pages de l'histoire. Varsovie se soumit et la Pologne cessa d'exister en corps de nation. Espérons, pour l'honneur de l'humanité, qu'elle ressuscitera un jour.

Général de Vaudoncourt.

BUADE, espèce de mors à longues branches droites. (*Voy.* MORS.)

BUANDERIE, bâtiment avec un fourneau et des cuviers, ou local particulier, placé au rez-de-chaussée d'une maison et disposé pour faire la lessive, appelée anciennement *buée* (*voy.* ce mot), *officina lavandis, purgandis linteis comparata.* Il y avait autrefois des buanderies dans toutes les communautés d'hommes ou de femmes; il y en a aujourd'hui dans presque tous les grands établissements, tels qu'hôpitaux militaires ou civils, et dans la plupart des riches habitations de la campagne. On a essayé aussi à plusieurs reprises d'établir des buanderies destinées au service public. Une rue de Paris porte même la dénomination de *rue de la Buanderie*, sans doute en souvenir d'un établissement de ce genre qui existait sur le terrain où elle fut percée. En 1807, M. Perregaux, banquier, en avait fait élever une, près du quai de Bercy, dont il avait confié la direction à M. Monnet, et dans laquelle on blanchissait le linge par le procédé de la vapeur. On trouvera les détails de cette opération à l'article BLANCHISSAGE de notre *Dictionnaire* (tom. VI, pag. 315), avec l'indication des différentes dimensions du cuvier et de la chaudière, la composition de la lessive, etc. Pour donner une idée de la promptitude avec laquelle le blanchissage s'opérait dans la buanderie de M. Perregaux, il suffira de dire que, lors d'une expérience publique faite quelque temps après sa mise en activité, un service de cinquante couverts, y compris le linge de cuisine et de service nécessaire, plus une douzaine de draps de maître et de domestiques, y reçurent les différentes manipulations et opérations nécessaires, y compris le pliage, dans l'espace d'une heure et demie. On ignore à quelle cause il faut attribuer la cessation de cet établissement, ainsi que de celui qu'on avait essayé de former depuis sur un bateau, près de la tête nord du pont des Arts; mais l'on a vu trop souvent les entreprises les plus utiles échouer par des causes étrangères à leur mérite ou à leurs défauts particuliers, c'est-à-dire par suite de la mauvaise administration et de l'infidélité de leurs agents, ou de cet esprit de routine aveugle qui fait souvent rejeter les meilleures choses avec cette ardeur que la mode apporte quelquefois à en faire adopter de futiles et de ruineuses. E. H.

BUBALE, quadrupède ruminant, du genre des antilopes, à cornes annelées et recourbées en arrière, qui habite les contrées de l'Afrique. C'est le *bubalis* d'Aristote et le *bubalus* de Pline et d'Oppien. (*Voy.* BUFFLE.)

BUBASTES (Fête de). *Bubastes*, la Diane des Égyptiens, avait un très beau temple, en Égypte, dans la ville de son nom. Diane, considérée comme la lune, passait pour avoir une grande influence sur les couches des femmes, et dans ces cas elles l'invoquaient, en Grèce sous le nom d'*Ilythie*, et en Égypte sous celui de *Bubastes*. Aux approches de la fête de cette déesse, une quantité de barques élégamment ornées et remplies de musiciens, d'hommes et de femmes, voguaient sur le Nil, pendant plusieurs jours. Les femmes chantaient ou jouaient des castagnettes, ou s'amusaient à invectiver les femmes des villes près desquelles on passait et à relever leurs robes d'une manière fort peu décente. Arrivé à Bubastes, on sacrifiait un grand nombre de victimes et on consommait plus de vin, dit Hérodote, que dans tout le reste de l'année; ce qui est aisé à croire, s'il est vrai, comme il le rapporte, qu'il s'y rendît jusqu'à sept cent mille personnes, sans compter les enfants. Après s'être préparé à la fête, par des jeûnes et des prières, on sacrifiait un bœuf, on le dépouillait, on en arrachait les intestins, puis on coupait les cuisses, la superficie du haut des hanches, les épaules et le col; ensuite on remplissait le reste du corps de pains de fine farine, de miel, de raisins secs, de figues, d'encens, de myrrhe et d'autres substances odoriférantes. On le brûlait ainsi rempli, en répandant une grande quantité

d'huile sur le feu pendant que la victime brûlait; les assistants se frappaient tous, et quand ils avaient cessé de se frapper, on leur servait les restes du sacrifice. Il n'était pas permis d'immoler des génisses, parce qu'elles étaient consacrées à Isis, qu'on représentait sous la forme d'une femme avec des cornes. D.

BUBNA (Le comte de), né en Bohême d'une ancienne famille, embrassa dès sa jeunesse la profession des armes et obtint un avancement rapide. Il fut successivement chambellan et feld-maréchal-lieutenant au service de l'empereur d'Autriche. Envoyé à Paris à la fin de 1812, il fut présenté à l'empereur Napoléon le 1er janvier 1813. Le 16 mai de la même année, il remit à ce prince, alors à Dresde, une lettre de l'empereur François, et partit le lendemain pour aller prendre le commandement d'une division de l'armée autrichienne destinée à agir dans le midi de la France. Il s'empara de Genève sans coup férir et se dirigea sur Lyon. Son avant-garde était aux portes de Bourg (Ain) lorsqu'une de ses patrouilles fut attaquée par un détachement de gardes nationaux, qui s'étaient postés en tirailleurs dans la forêt. A cette nouvelle, le général Bubna menaça de venger sur les habitants de Bourg ce qu'il appelait une violation du droit des gens. Il ignorait que la garde nationale fait aussi partie de l'armée. Il ne crut pas néanmoins devoir réaliser sa menace, sans doute par la crainte de provoquer de funestes représailles, et dans une proclamation aux habitants de l'Ain, il les assura de sa clémence et de sa générosité. « C'est ainsi, disait-il, qu'agissent les soldats des armées alliées. » Les événements ont démenti les promesses fort *bienveillantes* des généraux de la coalition, et la France sait ce que lui a valu leur générosité. Jusqu'alors il n'avait point trouvé d'obstacles, et la rencontre de quelques tirailleurs de la garde nationale de Bourg avec la patrouille autrichienne l'avertit qu'il était sur le sol de la vieille France. Il se flattait de surprendre Lyon comme il avait surpris Genève. Il ne s'avança qu'avec une extrême circonspection. Ses éclaireurs, qui s'étaient montrés sur les routes de Dombes et d'Amberieu, avaient été repoussés par les avant-postes français. Le comte de Bubna, qui avait cru pouvoir, sans rencontrer de résistance sérieuse, déboucher de Bourg par Saint-Meximieux, fut contraint de rétrograder et de prendre la route d'Amberieu. Le lendemain, le général Meunier repassa la Saône et s'établit à l'embranchement des chaussées de Châlons, Moulins et Clermont. Il n'avait laissé au col de la presqu'île que des postes d'observation. L'armée de Bubna était supérieure en nombre, mais il l'ignorait, et perdit toute une journée en reconnaissances et en messages de parlementaires également inutiles. En vain des ouvriers allemands d'origine lui affirmaient que Lyon était dépourvu de troupes; il persista dans son système de temporisation. Cependant une de ses patrouilles, guidée par ces ouvriers allemands, avait pénétré sans coup férir sur le quai du Rhône, et s'y était même arrêtée pour se rafraîchir; le comte de Bubna crut faire un coup hardi en prenant le lendemain position sur la hauteur de la Croix-Rousse; il n'osa pas même s'y maintenir. Il se retira sur l'avis que le général Meunier se disposait à l'attaquer aussitôt qu'il aurait reçu un renfort de sept-cents hommes des 16e et 145e régiments envoyés en poste par le maréchal Augereau. La retraite du comte de Bubna permit d'espérer de sauver la seconde ville de France. Elle donna le temps d'organiser et d'armer la garde nationale, et dès le 20 janvier 1814, quatre cents hommes du 32e régiment, deux pièces de canon et cent-soixante-dix hommes des 4e et 31e de chasseurs, qui arrivèrent le lendemain avec une troisième pièce de canon, renforcèrent cette petite armée. Bubna fut repoussé jusqu'à Montluel où il se maintint jusqu'à la fin de janvier. Les corps d'armées du général Bianchi et du prince de Saxe-Hombourg, réunis, formaient cinquante mille hom-

mes, dont ce prince prit le commandement en chef. Après plusieurs combats, le comte de Bubna occupa enfin Lyon et les pays voisins. Il y resta jusqu'au mois de juin, époque où les armées coalisées sortirent de France. Il retourna à Vienne l'année suivante.—Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le comte de Bubna reprit au mois d'avril un commandement dans l'armée autrichienne, sous les ordres du général Frimont, et se trouva dès l'ouverture de la campagne en présence de l'armée française qui occupait la Savoie. Cette armée, commandée par le général Suchet, força les Autrichiens à se retirer dans la Maurienne. Le comte de Bubna n'était pas encore arrivé à Montmélian quand Louis XVIII rentra dans Paris. Le général Suchet s'était retiré sur Lyon, où le comte de Bubna entra sans coup férir. Il y établit un *gouvernement général*; il ordonna à tous les militaires d'en sortir sous peine d'être immédiatement arrêtés et transportés en Hongrie. Il établit une commission militaire, chargée de juger tous ceux qui manifesteraient la p us légère opposition à *l'ordre de choses établi*. Il imposa en même temps une contribution extrao dinaire de deux millions. Il ne quitta Lyon que le 21 septembre, lorsque l'autorité de Louis XVIII fut rétablie et que son gouvernement eut arrêté les bases de la pacification, et il se rendit en Autriche, où l'empereur François le gratifia d'un riche domaine en Bohême. D—Y.

BUBON, en latin *bubo*, fait du grec *boubôn*, aîne, que les Grecs ont employé dans plusieurs acceptions différentes, tantôt dans celle de région inguinale ou pour indiquer les glandes lymphatiques qui y sont réunies, tantôt avec la signification de tumeur formée par l'inflammation de ces glandes ou de quelque autre partie voisine. Les médecins modernes restreignent l'application de ce terme aux tumeurs inflammatoires formées par les glandes lymphatiques sous-cutanées, et particulièrement par celles de l'aîne, de l'aisselle et du cou, et ils admettent trois espèces de bubons, qu'ils distinguent par les épithètes de *simple*, *pestilentiel* et *syphilitique* : ces deux derniers sont compris par quelques auteurs sous le nom commun de *bubons malins*; le *bubon simple* consiste dans l'inflammation primitive des glandes; le *bubon syphilitique* admet plusieurs variétés : on nomme *primitif* celui qui se montre avec les premiers symptômes du mal, *consécutif* celui qui ne survient qu'au bout d'un temps plus ou moins long, *indolent* celui dont la marche est lente, sans douleur et sans inflammation vive; *inflammatoire* celui qui est rouge, douloureux, et dont les symptômes s'accroissent rapidement.— Quelques pathologistes ont donné le nom de BUBONOCÈLE, de *bubôn* et de *chêlê*, tumeur, à la hernie inguinale, et de BUBONOREXIS à celle qui est accompagnée de division du péritoine, c'est-à-dire qui n'a pas de sac.

BUBON, en termes de botanique, est aussi le nom d'un genre de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie, ainsi nommé, dit-on, parce qu'anciennement on employait les feuilles d'une de ses espèces (le *persil de Macédoine*) pour la guérison de l'inflammation des aînes.

BUBONE, en latin *Bubona*, nom d'une divinité des Latins qui présidait aux soins et à la conservation des bœufs. Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu* (liv. IV, ch. 34), dit, en se moquant de tant de divinités, que les chrétiens ont eu des blés sans la déesse Ségétie, des bœufs sans *Bubone*, du miel sans *Mellone* et des fruits sans *Pomone*.

BUBULINE, matière nouvellement extraite de la bouse de vache, et qui peut remplacer avantageusement cette dernière substance dans la teinture des toiles. (*Voy.* BOUSE.)

BUCAIL, nom donné dans quelques endroits au *blé noir* ou *sarrasin*. (*Voy.* ce dernier mot.)

BUCARDE, en latin *cardium*, genre de mollusques de l'ordre des acéphales, dont les diverses espèces habitent

toutes les mers connues. On en recueille sur la plupart des côtes de l'Europe, et on les mange en beaucoup d'endroits. La coquille des bucardes est bivalve, et ses côtes sont dirigées de la charnière au bord; on en trouve un grand nombre à l'état fossile.

BUCATIUS en latin, et en grec *boikatiôs*, nom que les Béotiens, au rapport de Plutarque (tom. 1er p. 290), donnaient au premier mois de leur année. Une loi portait que, le premier jour de ce mois, les gouverneurs de la Béotie devaient céder leur place à de nouveaux élus, et décrétait la peine de mort contre ceux qui auraient retenu le pouvoir au-delà de ce terme. Pélopidas et Épaminondas, ayant tous deux violé cette loi, eurent beaucoup de peine à se soustraire à la sentence rigoureuse qu'ils avaient encourue, malgré les services éminents qu'ils avaient rendus à la patrie et les circonstances difficiles dans lesquelles ils avaient cru devoir prolonger leur autorité au-delà du terme marqué par la loi.

BUCCAL, en latin *buccalis* (de *bucca*, bouche), c'est-à-dire qui a rapport à la bouche. On appelle, par exemple, *membrane buccale* la membrane muqueuse qui tapisse la cavité de la bouche ou *cavité buccale*, et qui forme les replis connus sous les dénominations de freins des lèvres, de la langue, des gencives, etc.; elle est recouverte d'un épiderme très prononcé, et renferme dans son épaisseur une grande quantité de follicules muqueux, dits *glandes buccales*, qui secrètent une humeur visqueuse particulière, laquelle, en se mêlant à la salive, contribue à lubrifier la bouche. On nomme *artère buccale* ou sus-maxillaire celle qui vient de la maxillaire interne, ou de quelqu'une de ses branches, comme de la temporale profonde antérieure, de l'alvéolaire, etc., et qui distribue ses rameaux au muscle *buccinateur* et à la membrane muqueuse de la joue. — La *veine buccale* suit l'artère du même nom, et se distribue comme elle. — Enfin le nerf *buccal* ou *buccinateur* (*nerf-bucco-labial* de Chaussier) est celui qui est fourni par le maxillaire inférieur, et qui distribue ses rameaux aux muscles buccinateur, temporal, canin, à la peau, etc. (*Voy.* BUCCINATEUR.)

BUCCELLAIRES, en latin *buccellarii*, fait de *bucca*, bouche; nom d'une compagnie de soldats créée par les empereurs de Constantinople pour la distribution des vivres, et principalement du pain (*buccellus*), et qui répondait à l'institution moderne des *munitionnaires* d'armée. — On a donné aussi ce nom aux parasites, à ceux qui vivaient aux dépens des princes ou seigneurs, qui étaient entretenus par eux. Les Visigoths du moins appelaient ainsi tous les clients ou vassaux nourris de cette manière.—Quelques auteurs (Maurice, Cujas, Tournebœuf, etc.) font des *buccellaires* une espèce de garde de l'empereur, qui l'entourait à l'armée, et dont celui-ci se servait pour faire mourir secrètement ceux qui étaient tombés dans sa disgrâce. Il est à croire cependant, d'après l'étymologie du nom, que les *buccellaires* étaient tout simplement les officiers de bouche du prince; et, de ce que l'un d'eux aura été employé dans une mauvaise entreprise, on en aura conclu à tort contre une institution qui paraît bien certainement n'avoir d'autre origine que celle que nous avons indiquée plus haut. Les empereurs d'Orient, du reste, ne sont pas les seuls qui aient eu des *buccellaires*; on trouve au milieu du ve siècle un buccellaire du fameux Aëtius, cité par Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, lib. II, chap. 8), et l'origine ainsi que la forme de cette dénomination font assez voir qu'elle avait passé de Rome à Constantinople. E. H.

BUCCIN, *buccinum*, genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, tournée en spirale (d'où lui est venu son nom, fait de *buccina*, buccine), que Linné avait réuni à celui des *pourpres*. (*Voy.* ce mot.)

BUCCINATEUR, en latin *buccinator*, fait de *buccinare*, dérivé lui-même de *buccina*, s'est dit autrefois de celui qui

sonnait de la *buccine* (*V.* ce mot) ou de la trompette. Il y a eu aussi chez les Romains un esclave public nommé *buccinator nominum*, qui accompagnait le crieur public, *præco* : il est parlé de ce *buccinateur des noms* dans une ancienne inscription et dans quelques ouvrages anciens. — Aujourd'hui, ce mot ne s'emploie qu'en anatomie, pour désigner une espèce de muscle (*muscle alvéo-labial* de Chaussier), qui occupe l'épaisseur de la bouche. Le *muscle buccinateur* est mince, aplati, quadrilatère : placé dans l'intervalle des deux bords alvéolaires, il s'attache en haut à la partie postérieure du bord alvéolaire supérieur, en bas, au même point du bord alvéolaire inférieur, et au milieu à l'aponévrose bucco-pharyngienne. Toutes ses fibres convergent vers la commissure (jointure) des lèvres, où elles se terminent en se confondant avec les muscles voisins. Ce muscle est percé par le conduit excréteur de la glande parotide, et il agit en tirant la commissure des lèvres en arrière ; il contribue à la mastication, en poussant sous les dents les aliments qui s'en écartent en dehors, et si la bouche est remplie par de l'air qui distende les joues, il le comprime et le chasse au dehors, comme dans l'action de souffler, de sonner de la trompette, etc.—Le *nerf buccal* est appelé aussi *nerf buccinateur*. (*Voy.* ci-dessus l'article Buccal.)

BUCCINE, en latin *buccina*, fait, selon les uns, de *bucca*, bouche, et de *cano*, je chante ; selon d'autres, de *bos*, bœuf, et de *cano* ; suivant ceux-ci, du mot *buccinum*, buccin (*voyez* ci-dessus), et enfin, suivant ceux-là, de l'hébreu *buk*, trompette, devrait être le terme générique de tous les instruments qui s'embouchent ; mais l'usage l'avait restreint chez les anciens à l'indication d'une espèce de trompette ou d'instrument de musique guerrière : on le trouve employé en ce sens dans Nicot. Festus confirme ce sentiment en définissant la *buccine* une corne recourbée, dont on joue comme d'une trompette. Végèce (*De re militari*, liv. III, chap. 5) témoigne aussi que cet instrument se recourbait en cercle, par quoi il différait de la trompette (*tuba*). Varron, qui voit dans ce mot une onomatopée, dit qu'il était synonyme de celui de *cornu* (corne), et que c'étaient des cornes de bœuf qui dans les premiers temps servaient de trompettes à donner le signal de guerre à l'armée. Servius (sur le liv. VII de l'*Enéide*, v. 518) témoigne qu'on employait aussi les cornes de bouc à cet usage, et l'Ecriture-Sainte appelle (en hébreu) *keren jobel*, c'est-à-dire cornes de bélier (Jos., VI, 4), les instruments dont les Hébreux se servaient dans le temple et à la guerre. Les *buccines* ou conques marines que les poètes et les peintres donnent aux Tritons sont des coquillages en forme de *buccin*. Voilà donc toutes les différentes étymologies du mot *buccine* bien établies ; et l'on n'aura qu'à choisir ; nous penchons toutefois pour la première, qui nous paraît la plus large et la plus rationnelle. — Ce mot n'est plus d'usage aujourd'hui, mais il l'était du temps de Marot, qui l'a employé dans ces vers :

> Qui son renom insigne
> Vas publiant à voix, trompe et *bucine*,

et dans ceux-ci :

> Les cloches sont tambourins et doucine,
> Harpes et luths, instruments grâcieux,
> Hautbois, flageols, trompettes et *buccine*,
> Rendans un son si très solacieux,

qui nous révèlent le nom d'autres instruments vieillis ou perdus. E. H.

BUCENTAURE. C'était un bâtiment d'une construction particulière dont on se servait à Venise pour célébrer le mariage du doge avec la mer Adriatique Plus long qu'une galère et beaucoup plus élevé, le bucentaure pouvait être de la grandeur d'une frégate moderne, sans mâts et sans voiles. La chiourme était placée sur un premier pont. Au-dessus, sur toute la longueur du bâtiment, régnait une galerie double, toute dorée, ornée de riches sculptures et soutenue de distance en distance, sur les côtés et le milieu, par trois rangs de cariatides. Vers la poupe, le plancher,

composé de bois polis de diverses couleurs, et disposés en mosaïques, s'élevait de deux pieds environ, et formait une espèce d'estrade demi-circulaire. C'est de là que, chaque année, le jour de l'Ascension, le doge, placé sur un trône, entouré de la seigneurie de Venise, ayant à sa droite le légat du pape, et à sa gauche l'ambassadeur de France, jetait un anneau d'or dans la mer Adriatique, tandis qu'un prêtre bénissait leur union. A. T.

BUCÉPHALE, nom du cheval d'Alexandre-le-Grand. Ce nom, qui signifie en grec tête de bœuf, *bous*, *képhalê*, lui fut donné, soit parce qu'il avait la tête semblable à celle d'un bœuf, soit parce qu'il portait sur l'épaule ou sur la croupe la figure d'une tête de taureau, soit enfin, comme l'ont prétendu quelques critiques, parce qu'il était le produit d'un taureau et d'une jument Alexandre l'acheta 16 talents d'un Thessalien renommé pour les coursiers qu'il élevait dans les plaines de Pharsale, et, après l'avoir dompté avec une habileté dont l'histoire nous a conservé le souvenir, il le réserva pour ne s'en servir qu'aux grands jours de bataille. S'il faut en croire Pline, Strabon, Quinte-Curce, Aulugelle, lorsque Bucéphale n'avait ni selle ni housse, il se laissait monter et conduire sans difficulté par l'écuyer qui en prenait soin ; mais une fois revêtu de son harnais, il ne souffrait point qu'un autre qu'Alexandre le montât, et aussitôt qu'il voyait ce prince, il courbait les genoux pour le recevoir. Plus d'une fois, le roi de Macédoine dut la vie à la vigueur et à la rapidité de son cheval. Dans le combat qu'il livra à Porus sur les rives de l'Hydaspe, il s'était engagé au milieu de la cavalerie indienne, et il allait succomber si Bucéphale, quoique blessé à mort, n'eût redoublé de vitesse pour l'arracher à cet extrême danger. Il n'eût pas plus tôt ramené son maître dans les rangs macédoniens qu'il expira. Alexandre, reconnaissant, voulant éterniser la mémoire de ce noble animal, fit élever sur les bords du fleuve, au lieu même où il était tombé, une ville qu'il nomma Alexandria-Bucephalos. Quelques savants ont prétendu que cette ville est aujourd'hui celle de Lahor, capitale du royaume de ce nom, dans la presqu'île en-deçà du Gange. A. T.

BUCER (Martin), naquit à Schelestadt, ou, comme le veulent quelques-uns, à Strasbourg, en 1491, huit années après Luther, dont il fut un des plus zélés apôtres et le *convertisseur*, depuis une entrevue qu'il eut avec lui à Worms. Son nom de famille était Kuhhorn, en langue allemande *corne de vache ;* suivant le ridicule des érudits de ce siècle, il le grécisa en celui de Bucer, dont la signification est la même. Sitôt qu'il eut embrassé la réforme, il jeta le froc des dominicains, dans l'ordre desquels il était d'abord entré. Vingt ans professeur de théologie à Strasbourg, il eut l'adresse de tenir égale la balance entre Luther, Calvin et Zwingle, dont il sut plusieurs fois pacifier les querelles, au point qu'il parvint à obtenir l'accord de Wittemberg, en 1536, où les chefs des deux camps firent la cène en commun. Réconcilier et réunir deux coryphées de deux sectes religieuses, c'était à cette époque opérer un miracle. Bucer dut ce succès à son genre d'éloquence tortueuse, obscure, amphibologique, dont les armes étaient les subtilités, et le bouclier l'équivoque ; c'était le vrai Lycophron des réformés. Bucer, sans qu'il s'en doutât, était sans cesse flottant entre Luther, Calvin et Zwingle, des dogmes desquels il s'efforçait de ne faire qu'une unique confession ; mais il ne réussit en effet à établir entre ces sectaires qu'une paix plâtrée ; car ces novateurs fougueux, ainsi que papistes, casuistes et docteurs, débordant l'esprit simple et divin de l'Evangile, dépensaient leur puissante dialectique sur l'*efficacité des indulgences*, le *libre arbitre*, la *hiérarchie sacrée*, enfin sur des mots abstraits, la *figure*, la *réalité ;* et, quand à force de combattre ils avaient brisé le glaive des arguments, des dilemmes, des syllogismes, de la controverse, et épuisé toute la fange des injures des langues mortes et vivan-

tes, le tout finissait par des bûchers, bûchers pour les hommes, bûchers pour leurs œuvres. La barbare Tauride ne connut point ce double sacrifice. L'esprit de conciliation qu'avait Bucer était donc bien digne d'éloge à cette orageuse époque. Il serait à désirer que tout novateur fût pénétré de ce sentiment si sage exprimé dans la préface des *Explications de l'Evangile*, par ce réformé. « Nous nous imaginons, dit-il, que les autres sont dans l'erreur; pourquoi ne croirions-nous pas que nous autres pouvons aussi nous tromper? » — Malgré sa facilité et sa mobilité d'opinion, Bucer ne se plia pas à souscrire l'*interim* de Charles-Quint. En 1549, il fut mandé en Angleterre par l'archevêque Cranmer, prélat célèbre, pour y enseigner la théologie; il y mourut de la pierre à Cambrigde, le 17 février 1551, à soixante ans. Ce sectaire eut le bonheur de n'être brûlé qu'après sa mort. Sous la reine Marie, on viola son dernier repos; on l'arracha de la tombe, et l'on jeta son corps aux flammes. Elisabeth rétablit sa mémoire, à laquelle cependant ne cessa de s'attacher la malice humaine, les uns disant qu'il était mort calviniste, et d'autres juif; on affirmait même qu'il avait été bigame. Bossuet dit qu'il alla jusqu'à sa troisième femme. La vérité est qu'il se maria en premières noces à une religieuse, qui mourut de la peste après l'avoir rendu père de treize enfants. « C'eût été dommage, dit plaisamment le sceptique Bayle, qu'une fille si propre à multiplier fût restée dans le couvent. » Voici le portrait que trace de Bucer l'évêque de Meaux dans ses *Variations* : « C'était un homme assez docte, d'un esprit pliant et plus fertile en distinctions que les scolastiques les plus raffinés; agréable prédicateur, un peu pesant dans son style; mais il imposait par la taille et par le son de voix. » On a de Bucer un *Commentaire sur les Psaumes*, un *Commentaire sur les Evangiles* encore recherché. Ses œuvres théologiques sont devenues rares; les protestants les estiment. DENNE-BARON.

BUCHANAN (GEORGES), historien et poète aujourd'hui encore remarquable, et célèbre à son époque, naquit en Ecosse à Kilkerney, dans le comté de Dumbarton, en 1506, d'une famille ancienne, mais pauvre. Sa mère, devenue veuve de bonne heure avec huit enfants, se trouva réduite à la misère. Georges, auquel son oncle maternel prit intérêt, fut envoyé à Paris aux frais de ce dernier pour y faire ses études; il était alors dans sa quatorzième année. Cet oncle, appelé Jacob Heriot, mourut deux ans après. Le jeune Buchanan, sans ressource, et atteint d'une affection sérieuse, fut forcé de retourner au sein de sa famille, au moment où il avait si bien mis à profit ses dispositions naturelles qu'il composait déjà des vers latins. Une année suffit à peine pour rétablir tant bien que mal sa santé chancelante. Sans nul moyen d'existence, il se jeta dans les armes, et fit partie des troupes françaises amenées comme auxiliaires en Ecosse par le duc d'Albanie. Le service, que l'hiver et les neiges rendaient encore plus rude, ne manqua pas d'altérer de nouveau sa santé mal affermie; il garda le lit une moitié du temps. C'est à cette espèce de campagne, dit-il dans ses écrits, qu'il contracta plusieurs des infirmités dont il fut si cruellement affligé dans la suite. Forcé de quitter la profession des armes, ses regards se tournèrent vers Paris, où il revint reprendre ses études. La misère s'y attacha de nouveau à ses pas; en proie pendant deux années à la plus horrible détresse, il finit par obtenir au collége de Sainte-Barbe une place de professeur, dont il remplit les fonctions à contre-cœur et avec dégoût, comme il nous l'apprend lui-même dans une de ses élégies, ce qui ne peut nous étonner, puisque nous savons que dans ces temps il n'y avait point de bandes armées plus difficiles à conduire que les *écoliers*. Les dogmes de Luther, qui ne faisaient que d'éclore, avaient mis une partie de l'Europe chrétienne en conflagration; ils agitaient alors tous les esprits dans la capitale de la France. Buchanan les embrassa plutôt peut-être par amour de la

nouveauté que par conviction. Sur ces entrefaites, le jeune comte de Cassils, non moins charmé de sa société que de son savoir, se l'attacha comme précepteur, et au bout de cinq ans il retourna avec lui en Ecosse. Buchanan songeait déjà à revenir en France, lorsque le roi Jacques V lui confia l'éducation de son bâtard, le comte de Murray, depuis l'ennemi implacable de l'infortunée Marie Stuart, sa sœur consanguine. Dans cet intervalle, l'esprit du temps, tourné vers les disputes religieuses, et une aversion naturelle contre les moines, lui avaient inspiré une courte satire sur les franciscains, intitulée *Somnium* (Le Songe), qui fait partie de son livre d'épigrammes contre eux, ayant pour titre *Fratres fraterrimi* (Frères très chers frères.) Animé par le succès de ce petit poème, il lui fit bientôt succéder, à la sollicitation de Jacques V, un poème plus étendu et plus mordant, son *Franciscanus*, qui attira sur sa tête un orage terrible, le ressentiment des moines de tous les pays. Le faible Jacques V, qui ne redoutait pas moins la puissance monacale qu'il ne la haïssait, le laissa jeter en prison, d'où étant parvenu à s'échapper, son pauvre protégé passa en Angleterre : autre danger. Henri VIII, qui était vieux, plutôt pour sa propre sûreté que par esprit de religion, y faisait brûler, sur les mêmes bûchers et le même jour, luthériens et catholiques. Buchanan, peu rassuré, vint à Paris, où il sut bientôt que le cardinal Beaton, son ennemi, avait été envoyé en qualité de légat. A l'invitation d'André Govea, savant Portugais, recteur du nouveau collége de Bordeaux, il se réfugia en cette ville, dans laquelle il professa 3 ans. — Ce fut pendant ce temps qu'il composa ses deux tragédies latines : *Saint Jean-Baptiste* ou *La calomnie*, et *Jephté* ou *Le Vœu*. Comme les drames grecs, elles comportaient des chœurs et un prologue. Dans le prologue de *Jephté*, c'est un ange qui occupe la scène. Ses traductions en vers latins de la *Médée* et de l'*Alceste* d'Euripide furent également faites dans l'espace de ces trois années. Sans doute, le jeune Montaigne, dont il fut, comme le dit singulièrement ce philosophe gentilhomme, le précepteur *domestique* ou *de chambre*, joua un rôle dans ces drames; car c'était alors l'usage parmi les écoliers de représenter dans les colléges des sujets de l'Ecriture. — Cependant, la peste qui éclata dans l'Aquitaine, la mort du roi d'Ecosse et les menaces du cardinal Beaton, dont les lettres à l'archevêque de Bordeaux, qui d'ailleurs lui était dévoué, l'inquiétaient sérieusement, le forcèrent à quitter tout-à-fait cette ville. En 1547, il passa en Portugal, où André Govea, par son crédit, lui procura une des chaires de l'université de Coïmbre, et le mit sous la protection du roi. Au bout d'une année, Govea étant venu à mourir, les moines, dont le ressentiment n'était qu'assoupi, persécutèrent de nouveau Buchanan et le firent renfermer. La solitude d'un monastère qu'on lui donna pour prison, et, plus que tout, la perte de sa liberté, réveillèrent chez lui les sentiments religieux : c'est là qu'il composa la traduction ou plutôt la paraphrase des Psaumes. Lorsque les moines, qui l'avaient retenu sous le prétexte de lui enseigner la vraie et sainte doctrine, le crurent suffisamment instruit, ils lui ouvrirent les portes de leur geole. Buchanan, malgré les instances du roi, tout-à-fait innocent du fanatisme de ces moines ignorants, sous lesquels lui-même était forcé de courber le diadême, se hâta de passer en Angleterre. Il s'embarqua dans le port de Lisbonne sur un navire candiote, tant il lui tardait de fuir cette terre ingrate. D'Angleterre il repassa encore en France, et de là vint dans le Piémont, où, comme nous l'apprend Brantôme, malgré son inimitié envers cet érudit, » Timoléon étant en asge d'estudier et d'apprendre, monsieur le mareschal lui donna Buchanan, Escossois, l'un des doctes et sçavans personnages de notre temps. » C'était Timoléon de Cossé, fils du maréchal de Brissac. En 1560, il revint en Ecosse, où il embrassa

ouvertement les dogmes de Luther. Il repassa encore en France, qu'il aimait de prédilection, puis retourna dans sa patrie, qu'il ne quitta plus qu'à sa mort. Ce fut là qu'en 1565 il fut gratifié par Marie-Stuart de la place de recteur de l'université de St.-Léonard, et nommé d'avance par elle précepteur de Jacques VI son fils encore à naître, et qui naquit l'année suivante 1566 : singulière précaution! Ce fut cette malheureuse reine, sa bienfaitrice, que, transfuge courtisan d'Elisabeth, par une ingratitude et une défection, hélas! trop commune chez les écrivains de tous les pays, il accu a et déchira impitoyablement dans son *Histoire d'Ecosse*, elle que naguères il appelait dans ses vers : « La royale nymphe de la Calédonie, la noble gloire de son sexe, qu'elle surpassait par ses vertus! » Il fit plus, il composa tout exprès contre elle une diatribe intitulée : *De Mariâ reginâ Scotorum totâque ejus contrà regem conspiratione*. (De Marie, reine d'Ecosse, et de sa conspiration contre le roi.) A quoi servent donc l'étude salutaire de l'histoire et ses leçons, si elles ne rendent vertueux, et le noble et doux commerce des Muses, s'il laisse l'ame basse! Cette amère réflexion s'adresse à Buchanan. Toutefois, on a prétendu le justifier, en attribuant sa conduite à la grande mobilité de ses opinions et à son inconstance naturelle. Durant le régime du comte Murray en Ecosse, il fut favorisé par ce seigneur de plusieurs emplois importants, et, au moyen de ses écrits, il eut une forte influence dans les affaires d'alors. Le choix qu'avait fait de lui l'infortunée Marie-Stuart, comme gouverneur de Jacques VI, fut confirmé par les états. On rapporte de Buchanan cette réponse plaisante à ceux qui lui reprochaient d'avoir fait un pédant de ce roi : « C'est tout ce que j'ai pu en faire de mieux » disait-il. Bien qu'après l'assassinat du comte Murray, arrivé en 1570, il eût encore occupé plusieurs places, il n'était rien moins que riche. Elisabeth, dont il avait si chaudement embrassé le parti, vint à son secours, et lui donna une pension de 100 livres sterling. Ce ne fut qu'en 1579 qu'il dédia au roi son traité *De jure regni apud Scotos*. (Du droit de régner chez les Ecossais.) Adam Blackwood et Barclay le réfutèrent, et l'université d'Oxford le censura. Son *Histoire d'Ecosse* est le fruit de sa vieillesse; il quitta la cour, acheva cet ouvrage dans le silence de la retraite, et mourut l'année même de sa publication, accablé d'infirmités, à l'âge de 77 ans, à Edimbourg. Quelques jours avant sa mort, ayant demandé à son domestique ce qu'il restait d'argent, voyant qu'il n'y en avait point suffisamment pour les frais de son inhumation, il pria qu'on en fît la distribution aux pauvres. La ville se chargea de son enterrement. Poète désintéressé, historien instruit, il sut tout ce qu'il était possible de savoir alors, hormis l'art de faire sa fortune, ce qui excuse en quelque sorte les erreurs de sa plume. Quand il fut mort, les catholiques traînèrent sa mémoire dans la boue, les luthériens la glorifièrent. Si l'on veut avoir une idée de la modération, de la politesse et du style des écrivains papistes d'alors et des jésuites, entre autres du père Garasse, en voici un exemple : « Buchanan, disait-il, fut un poète athée, un suppôt de Vénus, un histrion de Bacchus, un buveur à triple broc, qui, à l'article de la mort, au lieu de l'oraison dominicale, récitant une élégie de Properce, et gorgé de vin de Bordeaux jusqu'au dernier soupir, vomit enfin son ame empourprée (*purpuream animam.*) » — La célébrité de Buchanan comme poète et historien nous force de fixer l'attention de nos lecteurs sur la valeur de ses ouvrages, tous écrits en latin. Son *Histoire d'Ecosse*, en douze livres, est hautement signalée par l'abbé Mably dans sa *Manière d'écrire l'histoire*. Tite-Live, dont il copia des phrases entières, semble avoir été le modèle qu'aurait choisi l'historien écossais. Robertson eût mis son ouvrage sur la ligne des *Annales* et des *Décades*, si l'impartialité et l'exactitude y répondaient au style. Son traité *De jure regni apud Scotos* renfer-

me des doctrines des plus hardies pour cette époque. Il y prêche le droit naturel, y justifie les émeutes populaires : c'est l'œuvre d'un républicain pur. Sa paraphrase des Psaumes brille çà et là, ainsi que celle de notre Jean-Baptiste, de beautés rivales du texte. Son poème de la sphère est un modèle dans le genre didactique. Ses tragédies sont médiocres; ses hendécasyllabes offrent trop souvent la licence d'Ausone et de Martial; mais ses élégies ont parfois la grâce et l'abandon de celles de Tibulle. Son *Franciscanus* et ses *Fratres fraterrimi*, bien au-dessus de ses épigrammes, sont un type pour les satires de ce genre : il y est en plusieurs endroits ingénieux et plaisant à la manière de Boileau dans le *Lutrin*. Quant à la nomenclature des différentes éditions de ses ouvrages, nous renvoyons nos lecteurs aux bibliographies; nous leurs signalons seulement une traduction française qui fut faite de son *Franciscanus* sous ce titre : *Le Cordelier de Buchanan*, et la jolie édition Elzévir de ses poésies. Buchanan avait l'air simple, et n'était point exempt dans son extérieur d'une espèce de rusticité, ce qu'il eut de commun avec un écrivain célèbre de son pays et de notre époque, Walter-Scott. DENNE-BARON.

BUCHAREST. (*Voy.* BUKAREST.)

BUCHE, en latin *stipes*, *truncus*, morceau de bois débité pour le chauffage, mot dérivé selon Ducange de *busca*, qui s'est dit dans le même sens dans la basse latinité, et qui tirait lui-même son origine de *boscus* (bois). On appelle *bûche de Noël* une grosse souche de bois qu'on met au feu comme arrière-bûche ou bûche de derrière, la veille de Noël; ce qui se faisait autrefois de nuit et avec certaines cérémonies. — Suivant les anciennes ordonnances, il devait y avoir 62 bûches de 18 pouces de grosseur à la voie. — Il y avait une ferme du roi qu'on appelait *le gros de la bûche*. L'imposition de la bûche, ou *le droit de bûche*, était un droit qui se prélevait à Paris sur les bûches; un arrêt du grand-conseil, du 3 juin 1546, exempte de ce droit les secrétaires du roi. Aujourd'hui ce droit est compris dans les droits d'entrée généraux; mais il existe en outre une espèce d'impôt sur la bûche, ou convention tacite entre les propriétaires ou locataires d'une maison avec le portier, par laquelle ce dernier prélève une bûche à son choix sur chaque voie de bois dont les premiers font l'acquisition. Les *contrôleurs de la bûche* étaient et sont encore de petits officiers établis sur les ports et dans les chantiers pour veiller à ce que les bois soient de la longueur, de la grosseur et de la mesure réglées par les ordonnances. Enfin, on appelait *réparations à la bûche* les jugements portant condamnation d'amende contre ceux qui commettaient des délits dans les bois du roi, en abattant ou en enlevant des arbres, amende qui se prélevait d'après un tarif réglé à l'avance. Il y avait aussi des dommages et réparations à l'avantage des particuliers lésés de la même manière, mais qui se réglaient sur arbitrage. — Le mot *bûche* s'emploie encore, comme terme d'art, pour désigner les billots ou madriers qui portent les cisailles, les filières, etc.; c'est aussi le nom de l'établi des épingliers, celui d'un instrument à cordes de laiton, au nombre de 3 ou de 4, que l'on fait résonner, soit avec le pouce, soit avec un petit bâton, et celui d'une espèce de *flibot* ou bateau dont les Hollandais se servent pour la pêche. Enfin, on dit au figuré, dans le style familier, d'un homme lent, inactif ou stupide, que c'est une *bûche*.

BUCHER. On entend par ce mot, chez les modernes, un petit lieu obscur, situé ordinairement au rez-de-chaussée ou dans les caves d'une maison, qui sert à renfermer les provisions de bois pour le chauffage. On donne aussi ce nom aux hangars qui servent au même usage. Les bûchers, dans les palais des princes, s'appellent *fourrières*. — Chez les anciens, le BUCHER, appelé *bustum*, *pyra*, *rogus*, était une pyramide de bois sur laquelle on mettait les corps pour les brûler. (*Voy.* l'article BRÛLER, BRULEMENT DES CORPS). Il y avait des bûchers publics

élevés dans la campagne, dans un espace environné de murs, nommé *ustrinum* (du verbe *urere*, brûler), et destinés à consumer les corps des personnes trop pauvres pour que leur famille pût faire la dépense d'un bûcher particulier. On en a découvert un dans les fouilles de Pompéi. (*Voy.* Ustrinum.) Les bûchers étaient plus ou moins grands, plus ou moins élevés, selon la qualité des personnes. La loi des douze tables défendait d'y employer du bois poli et travaillé. On les construisait principalement de larix, d'if, de pin, de frêne et d'autres arbres qui s'enflamment facilement. On y ajoutait aussi la plante appelée *papyrus* (ou souchet). On les environnait de cyprès, selon Varron, pour corriger par son odeur celle du cadavre, qui aurait incommodé les personnes qui assistaient à la cérémonie et qui répondaient aux lamentations de la *præfica*, jusqu'à ce que le corps étant consumé et les cendres recueillies, il leur fût dit *ilicet*, retirez-vous. — Des gardes du bûcher, gens d'une condition servile, appelés *ustores* et *bustuarii* (*voy.* l'article Bustuaires), avaient l'œil à ce qu'aucune branche de cyprès ne fût poussée par le vent sur le corps, de crainte de mélange des cendres; et avec des fourches ils repoussaient les bûches qui s'écartaient de leur situation, pour qu'elles ne tombassent point dans le milieu du foyer. Servius n'est pas le seul qui nous ait laissé le détail de ces précautions; Homère les fait remarquer, en décrivant la situation du corps de Patrocle sur son bûcher. — Le bûcher était de forme carrée, à trois ou quatre étages, qui allaient toujours en diminuant et en pyramide, comme nous l'avons dit plus haut. On l'ornait quelquefois de statues. Quand il était destiné à un empereur, on plaçait au second étage le lit et la figure du prince mort; le dernier et le plus haut enfermait l'aigle qui devait, en s'envolant, porter au ciel l'ame du défunt. On versait sur le cadavre du vin, du lait et du miel. On répandait sur le bûcher des parfums, des liqueurs odoriférantes, de l'encens, du cinnamome, des aromates et de l'huile. On donnait au mort la potion myrrhine. Cette profusion coûteuse d'aromates, de liqueurs, de potions, fut défendue par la loi des douze tables. Outre la dépense superflue, qu'il était de bonne police d'arrêter, l'exhalaison de tant d'odeurs étouffait quelquefois ceux qui approchaient trop du bûcher. — Après que le corps était oint, on lui ouvrait les yeux, qu'on avait fermés après le dernier soupir. On mettait au mort une pièce de monnaie dans la bouche. Cette coutume a été fort générale en Grèce. Il n'y avait que les Hermoniens qui prétendaient passer la barque gratis. C'étaient les plus proches parents du défunt qui mettaient le feu au bûcher; ils lui tournaient le dos pour s'épargner la vue d'un si triste spectacle. Quand le bûcher était allumé, on priait les vents de hâter l'incendie. Achille appelle, dans Homère, le vent du septentrion et le zéphyr sur le bûcher de Patrocle; et cette coutume passa des Grecs chez les Romains. Quand le bûcher était bien allumé, on y jetait des habits, des étoffes précieuses et les parfums les plus rares; on y jetait aussi les dépouilles des ennemis. Aux funérailles de Jules César, les vétérans y précipitèrent leurs armes. On immolait de plus des bœufs, des taureaux, des moutons, qu'on mettait aussi sur le bûcher. Quelques-uns se coupaient ou s'arrachaient des cheveux, qu'ils y semaient. — Il y a des exemples de personnes qui se sont tuées sur le bûcher de celles qu'elles aimaient. Aux funérailles d'Agrippine, Mnestor, un de ses affranchis, se tua de douleur. Plusieurs soldats en firent autant devant le bûcher de l'empereur Othon. Pline rapporte qu'un certain Philotimus, à qui son maître avait légué ses biens, se jeta sur son bûcher. Plusieurs femmes ont eu cet affreux courage, qui s'est même transformé en coutume chez plusieurs peuplades de l'Inde, et qui subsiste encore aujourd'hui. (*Voy.* Brachmanes, Brulement des corps et Sutée). Achille tua douze jeunes Troyens sur le bûcher de Patrocle. — Lorsque le cada-

vre était réduit en cendres, et qu'il n'en restait que les ossements parmi les cendres, on achevait d'éteindre le bûcher avec du vin : on recueillait les restes et on les enfermait dans une urne. (*Voyez* l'article BRULEMENT DES CORPS). E. H.

BUCHERON, autrefois *boquillon* (*voy.* ce mot), celui qui va dans les forêts abattre les arbres et faire provision de bois de chauffage, en latin *lignator*.

BUCKINGHAM (GEORGES-VILLIERS, premier duc DE), favori et ministre des deux rois d'Angleterre, Jacques Ier et Charles Ier, naquit à Brookesby, dans le Leicestershire, le 28 août 1592. Il prétendait descendre d'un des Normands compagnons d'armes de Guillaume-le-Conquérant, et se vantait d'être parent de la maison française des Villiers, seigneurs de l'Ile-Adam. On a remarqué que les plus célèbres personnages ont du leur grandeur à l'éducation qu'ils avaient reçue de leurs mères; Buckingham en est un exemple malheureux. La rare beauté de sa personne, alors qu'il n'était encore qu'enfant, le rendit l'idole de sa mère, femme à la mode, qui, dans l'éducation qu'elle lui fit donner, n'eut en vue que de faire de son fils un cavalier accompli. Peut-être n'avait-elle pas tort, puisque c'était-là la meilleure recommandation qu'on pût apporter à la cour de Jacques Ier, monarque aux manières pédantesques et raides, qui prisait infiniment dans autrui l'avantage que la nature avare lui avait refusé, c'est-à-dire la grâce personnelle. De graves personnages, un archevêque et un baron s'enorgueillirent, dit-on, d'avoir eu l'honneur de présenter Villiers à la cour; selon une autre version, c'est à sa mère, qui prit et le costume et l'attitude propres à fasciner le roi, qu'il faut attribuer le succès de son introduction sur ce brillant théâtre. Jacques, qui avait quelque chose du goût de Henri III de France pour les mignons, mais qui reculait encore devant le scandale, déclara, pour l'éviter, qu'il ne nommerait le jeune Villiers à une des charges de sa cour qu'à la demande de la reine. C'était avouer son inclination et indiquer en même temps le moyen de satisfaire l'ambition du jeune homme. Comme Somerset, autre mignon, avait été long-temps en possession des bonnes grâces du roi, et que son crédit commençait à baisser, le parti du jeune Villiers fut embrassé par les courtisans, et toutes les intrigues furent mises en jeu pour lui faire obtenir un poste à la cour. Aux instantes démarches faites en sa faveur par les courtisans auprès de la reine, cette princesse répondait qu'ils allaient se donner un nouveau maître. Ils n'en persistèrent pas moins dans leurs efforts, par haine pour l'ancien favori, et, en 1613, Villiers fut déclaré grand-échanson. Vers cette même époque, Somerset fut compromis dans une horrible affaire de meurtre, et sa chute hâta l'élévation de son successeur. En 1615, Villiers fut fait baron du royaume et obtint une pension. En 1616, il fut nommé grand-écuyer et chevalier de l'ordre de la jarretière. Traversant successivement tous les honneurs de la pairie anglaise, il fut créé duc de Buckingham, lord grand-admiral, *chief-justice of forestry*, charge qui lui donnait l'administration et la surintendance de toutes les forêts; *constable* (connétable, gouverneur) du château de Windsor, titre important en raison des immenses émoluments qui y étaient attachés; puis enfin premier ministre, dispensateur de toutes les places, de tous les honneurs, véritable *alter ego* du monarque, dont seul il exprimait et représentait la volonté. — Le premier usage que Villiers fit de sa grandeur fut d'éloigner de la cour et de perdre tous ceux qui auraient pu lui nuire, ou lui devenir dangereux. Comme on devait s'y attendre, il traita sans pitié les amis de Somerset. Mais son inquiète défiance allait plus loin : il y avait en lui une crainte instinctive de tout homme de talent ou de savoir, et de toutes les qualités que le roi Jacques eût pu apprécier. Ce fut là la cause de la chute du célèbre jurisconsulte Coke, garde des sceaux, qui, malgré sa haine bien connue pour Somerset, n'en fut pas moins sacrifié par le nouveau favori. Coke avait

d'ailleurs montré de l'indépendance, en refusant de donner sa fille en mariage au neveu de Villiers, refus impolitique, qu'il avait, il est vrai, rétracté à temps en consentant ensuite à cette union. Cet acte de déférence pour les volontés du favori ne prévint pas sa chute et ne réussit qu'à la retarder. Lord Bacon fut un autre exemple de la jalousie de Villiers, qui, naturellement, devait redouter qu'une si puissante intelligence exerçât de l'influence sur le roi. Bacon, cependant, réussit à vaincre la répugnance de Buckingham par des bassesses bien plus grandes que celles auxquelles Coke avait eu recours. Il vint s'agenouiller devant Villiers, qui récompensa sa servilité par la dignité de chancelier, mais qui ne l'élevait que pour le sacrifier plus tard. Raleigh éprouva le même traitement. Quand une accusation capitale plana sur sa tête, une somme immense offerte à Buckingham lui valut un acquittement; ce qui ne l'empêcha pas, quelques années plus tard, d'aller à l'échafaud, et d'être exécuté sans jugement nouveau. — A l'exception de ces actes de jalousie et d'avarice, Buckingham resta long-temps étranger aux événements politiques. Son influence consistait principalement dans le ton de gaîté et de dissipation qu'il avait donné à la cour, où la danse, les mascarades et tous les amusemens d'une folle jeunesse devinrent en vogue, au point que le roi lui-même s'y livra avec une ardeur qui, trop souvent, lui fit oublier toutes les convenances. Quelque étrange que cela puisse paraître aujourd'hui, il est cependant certain que rien ne contribua davantage à aliéner par degrés au roi les cœurs des Anglais. Le puritanisme et la gravité religieuse étaient alors l'esprit dominant; et, en se mettant en opposition avec l'opinion publique, dans un moment où la Bible était étudiée et commentée par les plus pauvres, où les versets de l'Ancien-Testament étaient cités comme règle de conduite, non seulement morale, mais encore politique, la cour s'exposait à de bien graves périls. — Il y avait huit années que Villiers, tout puissant à la cour, amassait sur sa tête les haines nationales par la licence de sa conduite et par les habitudes de dissipation et le vernis d'immoralité qu'il avait fait prendre à la haute société, quand à ce tort si grave il ajouta celui d'intriguer avec l'Espagne, c'est-à-dire avec l'ennemi naturel de l'Angleterre et de la réformation. Il s'agissait de négocier l'union de l'héritier de la couronne avec la fille du roi catholique. L'idée première de cette singulière alliance appartenait à Jacques lui-même, qui s'était imaginé remédier par-là aux désastres essuyés par la cause protestante en Allemagne, en obtenant de l'Espagne la restauration de l'électeur palatin dans ses états. Depuis long-temps, ce projet de mariage était l'objet de négociations épineuses menées avec adresse par le comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre à Madrid; on suppose que Buckingham voulut en accélérer l'issue pour se rendre agréable au prince Charles et en même temps enlever l'honneur du succès au comte de Bristol, qu'il haïssait. Il est assez probable toutefois que Buckingham n'attachait pas à cette intrigue de motifs plus profonds que le désir de satisfaire sa passion pour les aventures, et l'envie d'étaler sa magnificence à la cour de Madrid. Il proposa au roi Jacques d'envoyer le jeune prince à Madrid et demanda à l'y accompagner. Dans les gouvernements absolus, les caprices sont d'ordinaire le fait du monarque, et les conseils salutaires de la politique celui du prudent et rusé ministre. Ici ce fut l'inverse, le caprice futile et insensé vint de Buckingham, et Jacques remplit le rôle du sage conseiller, dont les remontrances sensées demeurent inutiles. Le jeune prince et Buckingham, tous deux déguisés, partirent pour leur singulière mission. On trouve dans les Lettres de Howell un récit fort amusant des aventures de toute espèce qui leur arrivèrent dans cette course vagabonde. A Paris, ils se glissèrent à la cour, où Charles vit pour la première fois la princesse Henriette, qu'il devait plus tard

épouser, occupée dans une partie de danse. A Madrid, les illustres voyageurs furent reçus avec tous les honneurs dus à leur rang et aux prétentions du prince. Buckingham manda à Londres qu'il était certain de conclure promptement le mariage; mais, quand il en vint aux ouvertures directes, il trouva dans la différence des religions et des intérêts politiques des obstacles que son caractère altier était peu propre à surmonter. Il perdit patience, et ses discussions à ce sujet avec Olivarez dégénérèrent bientôt en querelles et en haines personnelles. D'abord, les obstacles et les délais au mariage étaient venus du ministre espagnol, et le léger Buckingham fut bien vite dégoûté et de la cour, et de la nation, et du projet d'alliance. Il avait résolu de tout rompre, quand le ministre espagnol montra des dispositions plus conciliantes et fit même des avances. Il était trop tard; Buckingham était trop puissant, et son mécontentement trop profond : aussi bien il avait à cœur de revenir en toute hâte en Angleterre, où déjà, avait-il appris, des cabales avaient été organisées pour lui faire perdre les bonnes grâces du roi. Quoique le prince Charles eût déjà fait et signé une promesse de mariage, Buckingham lui persuada de la rompre et de partir sur-le-champ, prenant sur lui de défaire tout ce qui avait été fait. « Je serai toujours reconnaissant envers le roi, la reine et la princesse, mais envers vous, jamais, dit-il à Olivarez, en le quittant. — Je me trouve honoré du compliment, répartit le ministre espagnol. » La guerre fut bientôt après déclarée entre les deux puissances, mais le parlement refusa opiniâtrement les subsides indispensables pour la pousser avec quelque vigueur. — Par sa conduite inconsidérée en Espagne, Buckingham avait fortement compromis son crédit auprès du roi Jacques, dont les plus chères espérances se trouvaient déçues. Jacques, suivant Clarendon, ne le pardonna jamais à son favori; mais Buckingham, par ce dernier acte politique, s'était fait un appui plus puissant même que le roi. En insultant l'Espagne, il était devenu l'objet des louanges et de l'admiration du parti populaire dans la chambre des communes, dont le libéralisme n'était guère que la haîne du catholicisme. Sûr de la faveur de ce nouveau protecteur, Buckingham présenta l'issue des négociations avec l'Espagne sous le jour qu'il désirait et fut cru sur parole. Cependant le parlement lui tint rigueur sur le chapitre des subsides. La faveur des Communes le fit triompher de son ennemi le comte de Middlesex et violenter même la volonté du roi. En vain l'ambassadeur d'Espagne essaya de démontrer la fausseté du récit de Buckingham; la faiblesse du roi et l'activité des amis du ministre, au premier rang desquels était le prince Charles, rendirent ses tentatives superflues. Cependant, Buckingham, tout en conservant son crédit et son pouvoir, se trouvait dans une fausse position : le parti populaire, qui le soutenait, prétendait le faire aller beaucoup plus loin qu'il ne voulait. Il ne s'agissait rien moins que de supprimer l'épiscopat et d'appliquer aux besoins de l'état les biens du clergé, mesure qui eût froissé et le cœur et la conscience de Jacques. Il songea dès lors à regagner sa première faveur dans l'esprit du roi en lui procurant une alliance française pour remplacer celle qui venait de manquer avec l'Espagne, et des ouvertures furent faites en conséquence à la cour de France à l'effet d'obtenir la main de la princesse Henriette-Marie pour le prince Charles. Richelieu était un champion politique plus redoutable qu'Olivarez pour Buckingham. Voyant combien celui-ci avait à cœur cette alliance, Richelieu y mit en faveur des catholiques anglais des conditions bien autrement fortes que celles qu'imposait naguère l'Espagne, et qui avaient tant révolté l'esprit national des Anglais. Buckingham en passa par tout ce que voulut Richelieu, et par-là perdit à jamais l'appui du parti populaire dans le parlement. — Jacques mourut sur ces entrefaites. Maintenu au ministère par son fils et son successeur Charles Ier, Buckingham vint à Paris pour

recevoir la royale fiancée et la conduire en Angleterre. La négociation était terminée ; il semblait donc que Buckingham ne pourrait avoir ni occasion ni prétexte de querelle avec les personnages influents de la cour de France ; mais son arrogance était telle qu'il ne pouvait pas se trouver en contact avec l'orgueil d'un homme dans une position égale à la sienne, sans en éprouver de la jalousie et sans en témoigner du ressentiment. Rempli d'idées galantes et chevaleresques, Buckingham devint épris de la reine, Anne d'Autriche (*v.* ce nom, tom. II de ce *Dictionnaire*, pag. 329) ; il osa avouer son amour, et même le rendre public en revenant subitement et sans le moindre prétexte d'Amiens sur ses pas, puis en pénétrant jusqu'à la ruelle de la reine, où, dans un paroxisme de passion, il se jeta aux genoux de la princesse en répandant d'abondantes larmes. Anne fut au moins flattée si elle ne fut pas touchée de son hommage. Mais Richelieu conçut de l'ombrage, et comme ministre et comme rival en amour. Aussi, quand peu de temps après Buckingham annonça l'intention de revenir à Paris, un ordre péremptoire du roi, porté par Richelieu, le lui défendit. C'en fut assez pour que Buckingham se décidât à entraîner son pays dans une nouvelle guerre. Il jura qu'*il reverrait la reine de France, quoi qu'on fît.* Il est vrai toutefois qu'un motif plus grave contribua à accélérer une rupture qui satisfaisait son amour-propre ; ce fut l'impossibilité d'exécuter les articles du traité de mariage, qui accordait aux catholiques le libre exercice de leur culte. Buckingham n'avait d'ailleurs jamais songé sérieusement à les exécuter.—La France et l'Espagne étaient en guerre avec l'Angleterre, quand le parti populaire, ayant acquis la majorité dans les communes, refusa son vote à toutes les dépenses occasionnées par les hostilités, tant était devenue grande la défiance que lui inspirait Buckingham. Il lui reprocha hautement toutes ses folies et l'accusa de crimes auxquels il n'avait sans doute jamais songé, comme d'avoir attenté à la vie du feu roi; et Charles Ier lui-même ne fut pas à l'abri de ses insinuations. Charles, qui aimait Buckingham, et qui se laissait influencer par ses conseils, fut porté par des motifs de gratitude et d'attachement à entrer dans des voies arbitraires et oppressives dont il lui fut impossible dès lors de sortir. Soutenir Buckingham contre ses ennemis et en même temps obtenir de l'argent des communes, était chose impossible. Malheureusement pour lui, il sacrifia le parlement et les libertés du pays aux caprices et aux ressentiments de son favori. — Il recourut aux emprunts forcés pour faire face aux dépenses, et à tous les genres d'illégalités pour réduire au silence les chefs de l'opposition. Le succès seul pouvait soutenir le ministre dans cette dangereuse carrière, où probablement il voulait imiter Richelieu, sans s'apercevoir qu'entre lui et son rival la différence était immense. Cependant, contractant des alliances avec toutes les puissances protestantes, les Danois, les Hollandais, etc., Buckingham rassembla une flotte nombreuse et s'efforça d'appeler les huguenots de France à la révolte, espérant par-là susciter en sa faveur une importante diversion. Toutefois La Rochelle elle-même, le quartier-général des huguenots, refusa de recevoir le duc dans ses murs. Il débarqua alors ses troupes dans l'île de Ré, qui en est voisine ; mais il ne réussit même pas à s'emparer du petit fort qui la défendait. Les huguenots ne s'insurgèrent que lorsque son expédition eut complètement échoué, et s'offrirent ainsi seuls aux coups de Richelieu, parce que Buckingham n'était plus en état de leur donner les secours qu'il leur avait promis pour les déterminer à l'insurrection.— A son retour en Angleterre, Buckingham eut à lutter contre un nouveau parlement qu'on avait enfin été obligé de convoquer, et qui dressa contre lui un acte formel d'accusation. Son beau-frère, Denbigh, fut envoyé avec une autre flotte au secours de La Rochelle ; il parut à la hauteur de cette place, puis repartit sans tenter de secourir les assié-

gés, plus vivement pressés que jamais par le terrible Richelieu. Buckingham résolut de se mettre encore une fois à la tête de la flotte, afin, s'il ne sauvait pas La Rochelle, d'obtenir du moins à cette ville une capitulation plus favorable. Il s'était rendu, à cet effet, en toute hâte à Portsmouth, et allait s'embarquer (23 août 1628), quand il fut frappé au cœur par le poignard fanatique d'un officier subalterne, appelé Felton.) — Ainsi finit un homme qui fut peut-être la principale cause des infortunes de la race royale des Stuarts, auteurs d'une fortune si rapide, que ne justifiaient ni ses talents ni ses qualités. Par son imprudente conduite, il contribua plus que personne aux triomphes remportés par Richelieu sur les protestants, et à l'ascendant que les patriotes anglais acquirent dans le parlement et qui devait conduire à de si terribles résultats. Crowe, de Londres.

BUCKLAND. (*Voy.* l'article Géologie.)

BUCKLER (Jean), plus connu sous le nom de *Schinderhannes*, se rendit célèbre vers la fin du dernier siècle, comme chef d'une bande de brigands qui infestait les bords du Rhin. Né de parents pauvres, il entra d'abord au service d'un bourreau; ayant dérobé quelques hardes à son maître, il prit la fuite, mais il fut arrêté et condamné à recevoir 25 coups de bâton. Ce châtiment, qu'il subit en public, décida, comme il l'a dit lui-même, de tout son avenir. Ne sachant qu'entreprendre, il mena une vie errante et se mit à voler des moutons. Arrêté une seconde fois, il se sauva de sa prison et vint joindre Fink-Barberousse, qui était à la tête d'une bande de voleurs. Saisi de nouveau, il s'échappa encore et revint auprès de son chef et de son ami. Une troisième fois il fut pris et une troisième fois il trouva moyen de s'évader. Alors il résolut de ne plus travailler que sur les grandes routes, et finit par rassembler une bande nombreuse, qui jeta bientôt la terreur dans toute la contrée. Les poursuites dirigées contre lui le forcèrent de passer sur la rive droite du Rhin, où il épousa une certaine Julie Blasius. Une chanson qu'il avait composée en son honneur courut tout le pays, et on la chantait à toutes les foires et à toutes les fêtes de villages. En le forçant à fuir, on n'avait fait que changer le théâtre de ses brigandages. Sa bande pénétrait dans les maisons pendant la nuit, et le crime se commettait avec une telle audace que les juifs, auxquels Schinderhannes s'attaquait de préférence, lui envoyaient des députations pour traiter avec lui. Enfin on fit de nouvelles recherches, on battit toute la contrée, et Schinderhannes fut découvert et conduit à Francfort. Il déclara aussitôt son vrai nom et avoua une grande partie de ses crimes. Il fut traduit avec ses compagnons devant la cour spéciale de Mayence. En général, il fut très véridique dans ses réponses, parce qu'il pensait que, n'ayant jamais commis de meurtre, il ne serait pas condamné à mort. Mais le jugement prouva qu'il n'avait pas étudié tous les articles du code. Il fut guillotiné le 29 novembre 1803. Il avait toujours espéré qu'on lui ferait grâce, et montra jusqu'au dernier moment beaucoup de résignation.

BUCOLE, ancien nom de certains lieux en Égypte et de ceux qui les habitaient: *Bucolium*, *Bucolus*, *Bucolicus*. Ces leux étaient ainsi nommés, apparemment parce qu'on y nourrissait beaucoup de bœufs. Leurs habitants, qui portaient le nom de *Bucoles*, ou *Bucoliques*, étaient, dit saint Jérôme (dans la Vie de saint Hilarion) tous barbares et sauvages. Julius Capitolinus (dans *Marc-Aurèle*) appelle les soldats de ces mêmes contrées *bucoli milites*. — Ce mot, du reste, vient de βοῦς (en latin, *bos*) et κίλον (*cibus*); de là βουκολέω (*boves pasco*) et βουκολος (*bubulus*), en français, *qui fait paître les bœufs*, *bouvier*.

BUCOLIQUES.

Nulli certa domus, lucis habitamus opacis.
(Virg. *Enéide*.)

— S'il nous fallait demander de quels objets s'occupe aujourd'hui la littérature, pour juger à quelles conditions elle peut encore intéresser, nous de-

vrions, sans doute, donner bien peu d'étendue à l'article que nous écrivons. Si l'art en est véritablement à *Le Roi s'amuse*, aux *Contes drolatiques*, à la *Bibliothèque populaire*, aux *Manuels* de monsieur Roret, aux pamphlets républicains ou à la deuxième édition de *Deux ans de règne*, il faut certainement conclure qu'il ne reste plus chez nous beaucoup de sympathies bucoliques; que pour y retrouver l'idylle, il serait besoin de s'éloigner tant soit peu de nos villes, peut-être de cheminer jusqu'au-delà des électeurs communaux et mêmes des instituteurs primaires de M. Guizot. Il n'y a rien de commun en effet entre les admirables mélodrames de M. Victor Hugo et de naïves scènes champêtres, entre les spéculations des écrivains marchands de toute espèce, et les vers que Théocrite et Virgile ne voulaient vendre qu'à la postérité, entre la polémique de la *Tribune* ou du *Journal de Paris* et les disputes de Ménalque et de Daphnis, de Mopsus et de Ménalque.—J'ai quelque envie cependant d'examiner s'il est bien vrai que la poésie pastorale soit aussi décréditée chez nous que me le disait il y a quelques années, d'après La Harpe, mon estimable et savant professeur de *seconde* : car, malgré les classiques inspirations du collége, je me sens d'humeur encore à douter que *la muse* ne puisse plus rien faire des fleurs, des agneaux, des bergères, quand tout cela est encore, en tant de lieux, frais, parfumé, doux, plein de grâces et d'innocence. Mais j'ai quelque chose à dire avant de justifier ainsi mon opiniâtreté d'écolier. — Le mot *bucoliques* a le malheur de venir du *grec* : son étymologie étant expliquée dans l'article qui précède celui-ci (*v.* BUCOLE), je n'ai plus besoin ici que de retracer d'une manière très abrégée l'histoire des vers champêtres, pour vous faire part ensuite de quelques vues sur ce genre de poésie. Je ne remonterai, pour en retrouver le berceau, ni aux bords de l'Anapis ou de l'Anapus, ni aux vallées d'Élore, ni aux plaines de la Chaldée. C'est une question assez inutile à résoudre que celle de savoir si Élien et Diodore ont eu raison d'avancer que l'églogue est originaire de la Sicile, ou si l'abbé Genest a eu tort de penser que les Chaldéens en sont les premiers inventeurs. J'omettrai même de vous apprendre qu'on lit dans le tome neuvième des *Memoires de l'académie*, que le premier poète qui ait, à la connaissance des modernes, essayé la muse pastorale, fut ce berger Daphnis que Virgile a chanté. Le Syracusain Théocrite ne vient qu'après, sous le règne de Hiéron le jeune et de Ptolémée-Philadelphe. L'antiquité nous offre encore, et en même temps que Théocrite, Moschus, qui était aussi de Syracuse, Bion, qui naquit à Smyrne, et Virgile, dont il n'est besoin de dire ni l'âge ni la naissance. Parmi les modernes, on connaît surtout Racan, Ségrais, madame Deshoulières et de Fontenelle. Je ne sache pas qu'après ce petit nombre, il soit très intéressant d'en nommer d'autres : c'est même beaucoup peut-être de parler de ces quatre derniers. De ce que la trace fugitive qu'ils ont laissée de leur passage s'efface de plus en plus chaque jour, on peut conclure qu'il n'y faut pas faire grande attention. Ce qui ne mérite pas d'occuper la postérité ne doit pas mériter de nous occuper nous-mêmes. Nous avons d'ailleurs tant à faire, en ce siècle! En outre, s'il n'est pas certain que l'on doive éternellement garder le souvenir de tant de grands hommes *actuels* qui font aujourd'hui tant de bruit, comme romanciers, conteurs, biographes, poètes dramatiques, vaudevillistes; si, comme j'ose le penser, il est vrai qu'ils doivent moins marquer dans l'histoire de la littérature que dans la science du savoir-faire ou dans les annales de l'industrie, peut-être, au sujet de l'art pastoral, n'est-ce pas non plus la peine de ressusciter ni Calpurnius, ni Nemesianus, ni Baptiste le Mantouan, ni Crétin, ni Martial de Paris, ni Sannazar, ni Vida, ni le cavalier Marin, ni Marot, ni Ronsard, ni Remy-Belleau, ni même Gesner, ni beaucoup d'autres, différents de noms ou de nations, et dont certainement le dé-

tail serait trop long. — Pour Théocrite, c'est à lui que l'on accorde généralement le prix de la poésie idyllique. Sa muse brille d'une douceur, d'une mollesse, d'une naïveté, d'une vivacité qu'aucune autre n'a pu surpasser, bien que l'on puisse être scandalisé de l'entendre quelquefois dire des choses peu convenables ou même fort déplacées. Elle parle d'ailleurs dans le style le plus simple, le plus gracieux et le plus pittoresque ; elle fait, en outre, entendre cette mélodie pastorale qu'elle ne pouvait produire qu'avec l'idiome grec et le génie qu'elle inspirait. Aussi n'est-ce qu'en imitant Théocrite que Virgile a cherché la perfection, et obtenu le rang qu'on doit lui assigner auprès du Syracusain, dont il réunit toutes les qualités, avec un peu moins de vérité et de grâces naturelles, avec un peu moins de conscience du véritable genre pastoral, mais avec un peu plus de politesse, avec plus d'élégance et de variété. — Moschus s'éloigne sous plusieurs rapports de Théocrite. Ce qui nous reste de ses poésies démontre qu'il a su éviter les négligences et la grossièreté où le premier est parfois tombé : il a donné à l'églogue une mise plus soignée, un air plus apprêté, une physionomie exprimant plus de finesse ; mais des manières moins naïves, un ton moins vrai, et beaucoup moins d'abandon et de sensibilité. — Bion paraît avoir enchéri sur les défauts et sur les qualités de Moschus : il a, sans contredit, autant de délicatesse et d'esprit, mais il va certainement jusqu'à l'affectation.—Quoiqu'il en soit, il reste encore, à mon sens, une bien grande distance entre Bion et Moschus, et tous ceux qui sont venus depuis. C'est en vain que Nemesianus et Calpurnius essayèrent, sous Dioclétien, de réveiller l'idylle, qui dormait sur la cendre de Théocrite et de Virgile. Parmi nous, l'on n'a peut-être pas été plus heureux. Quoique le bon Fontenelle ait sans doute dépensé beaucoup d'esprit et d'efforts d'imagination à démontrer que les bergers de l'églogue antique sont trop au-dessus de leur génie naturel, et tout à la fois trop grossiers ; quoiqu'il veuille bien craindre que le combat du chant et de la flûte ne finisse chez eux par le combat du poing ; quoiqu'il les trouve souvent rustiques et niais, nous devons néanmoins convenir que nous avons laissé la couronne pastorale tout entière aux rives de Sicile et aux plaines de Mantoue. A coup sûr, Fontenelle lui-même ne voudrait pas la donner à Crétin ni à Martial de Paris ; ce serait faire, sans esprit, une épigramme contre Ronsard que de la réclamer pour lui ; il en est de même à peu près de Marot, car si Marot, si connu d'ailleurs pour son élégant badinage, n'avait pas fait d'idylles, on n'aurait jamais imaginé qu'il eût été capable d'en faire d'aussi plates. Cependant, si l'on veut passer sous silence quelques autres noms aussi peu importants relativement du moins à l'objet qui nous occupe, il ne nous restera plus que Racan le Tourangeau, le Bas-Normand Ségrais, madame Deshoulières et l'académicien de Fontenelle. Or, si l'on suppose à ce dernier assez de goût et de raison pour s'exclure lui-même de toute prétention à rivaliser sérieusement avec Théocrite et Virgile, nous lui devrons la justice de penser qu'en se retirant il ne laisse probablement pas la place aux trois autres. Ce n'est pas que nous ne soyons fort aises de reconnaître que dans les froides *bergeries* de Racan il y a parfois tout ce qui peut donner bonne opinion de leur maître ; que les vers champêtres de Jean-Renaud Ségrais, encore mieux inspirés, ont pu, sous plusieurs rapports, faire dire à Boileau : que *Ségrais dans l'églogue enchante les forêts* ; qu'enfin il se rencontre deux ou trois fois de la poésie pastorale dans madame Deshoulières, pour excuser un peu l'abbé Batteux d'en faire un éloge très ridiculement exagéré, et presqu'en tout point absolument réprouvé par le bon goût. Quant aux poètes pastoraux étrangers, il convient, entre autres choses, de se rappeler avec un encyclopédiste, ou, si l'on aime mieux, d'oublier avec lui, que l'établissement de l'*académie des arcadiens* à Rome, en

1690, fit refleurir en ce pays le goût de l'églogue, qu'y avait fait germer Aquilano, un siècle auparavant. Mais, sauf toute sorte de respect et d'estime pour l'Aminte du Tasse, nous détestons les pointes et les finesses italiennes, nous en voulons aux Italiens de ne pas avoir mis à profit la douceur de leur idiome, pour faire convenablement causer leurs bergers, et, moyennant tout cela, nous déclarerons que nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut du Guarini et de ses compatriotes. Il n'y a rien non plus de bien intéressant à dire de ce qu'on a pu faire dans les autres pays à l'égard de la poésie champêtre. Nous désirons d'ailleurs impatiemment arriver à poser les principes d'art qui ont pu lui donner la naissance, auxquels elle a su demander autrefois le don de plaire, et qui pourraient peut-être servir à la réhabiliter chez nous, malgré la conviction avec laquelle l'ostracisme des beaux esprits l'a condamnée au bannissement de la littérature contemporaine. — Même du côté des hommes les plus exagérés dans les nouvelles doctrines, on convient encore que l'objet de la poésie, comme de tous les beaux arts, n'est en général autre chose que l'imitation de la nature. Je me contenterais d'exiger, de plus que certaines écoles, deux seuls points, à savoir, premièrement que l imitation soit morale, et secondement, qu'elle soit tout bonnement faite dans l'intérêt de plaire. Il ne faut qu'ajouter une idée à ce qui précède pour avoir la définition de la poésie pastorale, et dire qu'elle consiste dans la peinture de tout ce qui peut, dans les mœurs et la vie champêtres, se présenter de scènes délicieuses et capables de réveiller dans notre ame ce désir immense de bonheur calme, paisible et vif, dont la pensée était tout le paradis des religions antiques (*Nulli certa domus, lucis habitamus opacis*). Ainsi la muse bucolique demande pour ses tableaux ou pour ses petits drames, non seulement des héros vivant avec les champs, les bois, les prairies, les fleurs, les ruisseaux, les agneaux et les bergères, mais encore dignes à tous égards de vivre avec tout cela, c'est-à-dire simples, naïfs, polis, aimables, sensibles, et se rapprochant, par l'innocence de leurs cœurs, de la pureté primitive de la nature. Ce peu de paroles renferme certainement un traité complet de l'églogue; avec les principes qui s'y trouvent contenus, rien de ce qui, dans les modèles vantés, a saisi le cœur et rempli l'ame de plaisir ne manquera d'obtenir son éloge; rien de ce qu'on a fait de ridicule ou de laid, en faussant l'art et le genre, n'évitera le blâme mérité. Sans qu'il soit besoin d'entrer dans une critique plus détaillée, en jugeant d'après les bases que nous venons d'indiquer, les peintures de Théocrite et de Virgile resteront ordinairement charmantes, et les grossières caricatures du révérend frère Baptiste le Mantouan seront toujours aussi éloignées de la poésie pastorale qu'il y a de différence entre le petit Enfant-Dieu, doux et humble de cœur dans la crèche, et 2 carmes ivres et impies, se querellant au milieu d'un chemin. — Nous en avons assez dit aussi pour qu'il soit temps d'examiner si les simples beautés de la nature champêtre ne peuvent plus, chez nous, animer l'églogue au point de la rendre intéressante, et lui laisser un rang parmi les divers genres de poésie. D'abord, on peut, ce me semble, facilement expliquer comment nous n'avons pas de Théocrite, sans être réduit à nier que nos campagnes n'ont pu et ne peuvent encore inspirer des pinceaux comme les siens; car on n'a pas dû s'imaginer qu'il s'agissait pour l'idylle d'avoir des bergers absolument pareils à ceux qui ont probablement existé jadis en Sicile ou dans les champs de Mantoue : peu importe même que ni Ronsard, ni Remy-Belleau, ni les autres, n'aient pu nous en fournir : tout cela n'est pas un motif de croire que la muse syracusaine ne peut chanter que dans son pays, et seulement encore sous les hêtres touffus où Virgile a fait reposer Tityre. Mais il faut examiner s'il y a quelque part, sous le beau ciel de nos campagnes, des hommes contents d'une exis-

tence champêtre, dont les mœurs, la politesse naturelle, la candeur et la sensibilité puissent être en rapport avec la paix de leurs demeures, l'innocence de leurs occupations, et offrir ainsi, dans certaines scènes de leur vie, le tableau d'un bonheur pur, infiniment désirable en lui-même, et d'autant plus délicieux à contempler qu'il ferait contraste avec l'oisive agitation des villes, les habitudes d'intrigues, l'activité inquiète de l'ambition, et l'ennui si amer qui en suit les nombreux mécomptes. Or, je ne saurais penser qu'on ait jamais eu la conscience des qualités naturelles à tous les hommes, et de celles qui nous caractérisent en particulier; je ne saurais penser qu'on ait jamais été à portée d'observer la beauté si souvent attrayante de nos campagnes, la fraîcheur de nos vallons, la fertilité de nos plaines, nos fontaines, nos ruisseaux, nos prairies, les travaux et les soins paisibles dont le cercle des saisons revient les ranimer, sans pouvoir sentir que tout cela renferme une poésie bien douce, bien vraie, des tableaux bien touchants, dans la contemplation desquels l'ame qui n'est pas corrompue, qui sait croire encore au bien, aimera toujours à se reposer. Souhaitons seulement qu'ici l'artiste ne manque pas plus à la nature que la nature ne manque à l'artiste : la divine poésie, qui est partout, pourrait-elle être exclue pour nous des lieux où sans doute elle est née, où tout la révèle et l'inspire?

LESAULNIER.

BUCORNE, *Bucornis*, surnom donné à Bacchus, représenté quelquefois avec une corne de taureau à la main, symbole ancien du vaisseau ou vase à boire.

BUCRANE, en latin *bucranium*, fait du grec *bous*, bœuf, et *kranion*, tête, c'est-à-dire proprement *tête de bœuf.* On a donné ce nom, dans l'antiquité, à un casque creusé dans une tête de bœuf, ou fait en forme de tête de bœuf. En architecture, on l'applique à ces têtes décharnées d'animaux, et surtout de bœuf, employées comme ornements des frises et d'autres parties des édifices publics. Cette pratique remonte à la plus haute antiquité, et pour ainsi dire à l'enfance de l'art; elle doit sans doute naissance, dit M. Quatremère de Quincy, à cet instinct imitatif qui créa l'architecture grecque. On aura consacré, dans les premiers temps, autour des lieux sacrés, les restes des victimes immolées, et leurs crânes, après avoir été disséqués, auront été attachés aux murs, aux portes et à d'autres objets relatifs aux sacrifices. On retrouve en effet des bucranes sur une foule de monuments antiques; on en voit dans les frises des temples, tel que celui de la *Fortune virile*, à Rome; dans celles des tombeaux, comme au monument de Cecilia Metella, qui avait reçu de cet ornement le nom vulgaire de *Capo di Bove;* on en voit aussi autour des autels, comme à celui de Cora, etc.—« Le bucrane, ajoute M. Quatremère, reçoit de la diversité des frises où on l'introduit la variété des ornements qui l'accompagnent. Dans la frise dorique, où il occupe l'étroit espace de la métope (*voy.* ce mot), ses seuls accessoires sont les bandelettes ou *infulæ*, dont on ornait les têtes des victimes. Elles sont ajustées par l'art de la même manière qu'on le pratiquait en réalité sur les têtes des animaux. C'est ainsi qu'on les voit dans un beau bas-relief du recueil de Pietro Sancti-Bartoli, où deux victimes conduisent un taureau au sacrifice; l'*infula* forme sur le crâne de l'animal une espèce de guirlande, dont les deux bouts, passant par-derrière les cornes, tombent de chaque côté de la tête, qu'ils accompagnent. Dans les frises continues, telles que celles de l'ordre ionique et de l'ordre corinthien, les bucranes sont accompagnés de guirlandes de fleurs ou de fruits, attachés par des rubans ou bandelettes aux cornes de l'animal. Le temple de la *Fortune virile*, à Rome, fait voir dans sa frise les guirlandes dont on parle soutenues alternativement par un bucrane et par un génie ailé; en sorte que chaque génie occupe le milieu de la colonne, et chaque bucrane le milieu de l'autre colonne; quelquefois ce sont des patères qui entrent dans cet ordre alter-

natif; d'autres fois les patères n'occupent que l'espace produit par la courbure de la guirlande, comme à la frise du tombeau de Metella. Pareille composition et pareils accessoires s'appliquent à l'ornement des autels, où le bucrane figure très souvent. Les seules variétés qu'on y remarque consistent dans le plus ou le moins de saillie que la sculpture a donnée à ces objets : tantôt le bucrane y est figuré extrêmement aplati, tantôt l'artiste lui a donné toute sa saillie naturelle, avec l'évidement que l'original comporte.—On voit que, de tous les détails qui entrèrent dans le système d'ornement de l'architecture ancienne, il n'en est point dont l'allusion soit plus claire, dont l'emploi soit plus significatif. Quelque hideux et repoussant que puisse paraître l'original d'un semblable symbole, il lui est arrivé de se perpétuer dans ses imitations, grâce d'abord au souvenir religieux qui détourna les esprits du signe matériel, en les portant vers l'idée morale de l'objet, grâce ensuite au privilége qu'a l'imitation, en sculpture surtout, de corriger ce que la réalité de beaucoup d'objets au naturel peut avoir de rebutant. Il doit toutefois résulter de cette courte théorie que ce genre d'ornement ne saurait, comme il est arrivé à beaucoup d'autres, être employé indifféremment par les modernes, et encore moins à toutes sortes d'édifices, tel, par exemple, que l'a fait de Brosse à celui du Luxembourg. »

BUDDOU, ou, selon quelques-uns, BUDDA, nom qu'on donne à une divinité des Siamois, qui a quelque ressemblance avec le Mercure des Grecs, et qui, au rapport de saint Clément d'Alexandrie, est le fondateur de la secte gymnosophiste. Cette divinité singulière est adorée dans un temple que l'on nomme *Véhar;* les *vihars*, prêtres qui y sont attachés, forment une espèce de communauté. Ces prêtres se vouent au célibat, qu'ils sont obligés de tenir tant qu'ils exercent leur profession, car ils peuvent à leur volonté la quitter pour se marier. Ils mangent de la chair, mais ils ne tuent jamais d'animaux, et, sans former une caste particulière, ils peuvent être choisis sans aucune distinction dans les diverses classes de leur nation. Pour se garantir du soleil, ils ont l'habitude de porter un parasol en forme d'écran. — Les femmes ont beaucoup de confiance en Buddou. Lorsqu'une d'elles a fait un vœu pour avoir des enfants, si elle met au monde une belle fille, elle l'amène dans le temple de ce dieu et la dépose auprès de lui. Quand il y en a un certain nombre, elles deviennent presque toutes des danseuses, quelques-unes femmes publiques, et on leur donne le nom de *femmes de l'idole*. En général, ce culte paraît être tombé en désuétude à la côte de Coromandel, à Ceylan et dans l'Indostan. Il n'en est plus guère question que dans la classe la plus ignorante des Siamois. Mais les habitants de l'île de Ceylan l'ont remplacé par un autre dieu qu'ils appellent *Buddu*, dénomination qui paraît figurer Buddou, et qu'ils représentent sous les traits d'un géant dont la vie a été, suivant eux, sainte et pénitente; et c'est de l'époque de sa mort qu'ils datent leur ère. — Les jésuites ont cru reconnaître dans ce dieu l'apôtre saint Thomas; mais on croit plutôt que Buddu était natif de Chine, et que c'est le Fo, dieu des Chinois (*voy.* Fo). On a conservé quelques reliques de ce dieu, afin de maintenir la superstition ou de conserver son culte. On a même regardé comme une relique des plus précieuses la dent d'un singe, qu'un chef portugais fit brûler publiquement, sans que cette action opérât le moindre changement dans l'imagination des habitants de cette contrée; car ils croient que cette dent s'échappa du feu et se réfugia dans le calice d'une rose. Buddu, que d'autres écrivent *Budhu*, veille, selon leur religion, sur les ames des mortels, se trouve avec elles pendant la vie, soutient leur courage au moment de la mort. Quelques peuplades pensent encore que le monde ne finira jamais, ou ne pourra être détruit tant que la statue ou l'image de Buddu sera conservée dans son temple.

Dans leurs maladies, ils s'adressent à son image, ainsi que dans les diverses afflictions et adversités qui semblent quelquefois poursuivre la race humaine. Ils entretiennent dans leurs maisons une corbeille de fleurs consacrées à son culte, et ont coutume aussi d'élever dans des cavernes et dans des trous de rochers de petites statues de ce dieu, dont la matière est plus ou moins précieuse, comme argent, cuivre, argile ou pierre. Dans les jours de la nouvelle ou de la pleine lune, on se rend dans ces cavernes ou creux de rochers pour y porter des offrandes à ces statues. Ceux qui veulent se distinguer par une vénération ou dévotion particulière font faire à leurs frais des statues de Buddu, qui, au sortir des mains de l'ouvrier, sont portées en grande pompe dans le temple, et consacrées par des présents de toutes sortes et des sacrifices. Parmi ceux qui assistent à cette pieuse cérémonie, il en est beaucoup qui se croient obligés, par dévotion seulement, de faire des libéralités à celui qui les a fabriquées : aussi tous les ouvriers en ce genre, dont l'émulation est excitée par cette générosité, font-ils tous leurs efforts pour rendre ces objets parfaits dans leur fabrication. F. R.

BUDE, en allemand *Ofen*, en hongrois *Buda*, en slave *Budjn*, capitale du royaume de Hongrie, sur la rive droite du Danube, dans le comitat de Pesth, se compose : 1° de la ville haute, bâtie en amphithéâtre sur une élévation que domine le château du vice-roi, et parfaitement fortifiée ; 2° de la *Wasserstadt* (ville d'eau), bâtie au pied de la ville haute, et qui communique par un pont de bateaux long de 1,600 pas avec la ville de Pesth (*voy.* ce nom), située sur la rive gauche du Danube ; 3° du *Neustift* (le nouveau Chapitre), où l'on remarque la colonne de la Trinité, haute de 52 pieds ; 4° de la *Raitzenstadt*, ainsi appelée parce qu'elle est presque entièrement habitée par des *rasciens* (sectaires), et où siège un évêque grec non uni. La population du reste de la ville est moitié hongroise, moitié allemande. On compte à Bude 2,928 maisons et 28,500 habitants, sans y comprendre la cour du palatin, la noblesse, la garnison et les ecclésiastiques, ce qui peut porter la population totale à 33,000 ames. Parmi les édifices, on remarque le magnifique palais du roi, où l'on conserve soigeusement la couronne royale de Hongrie, regardée par la nation hongroise comme une espèce de palladium ; l'arsenal, la fonderie de canons, la fonderie de caractères et l'importante imprimerie de l'université de Pesth, chargée de confectionner tous les livres nécessaires aux écoles primaires de la Hongrie ; enfin le nouvel observatoire, bâti sur le Blocksberg, et appartenant à l'université de Pesth. Bude est la résidence du palatin ou vice-roi de Hongrie et de toutes les administrations centrales du royaume. Les habitants s'adonnent au commerce des soies, des cuirs, des tabacs, des fers et des cuivres, mais surtout des vins. On estime à 237,000 muids de vin rouge le produit annuel des vignes appartenant à la ville ; sur cette quantité, 173,000 sont annuellement livrés à l'exportation. Le roi Louis Ier choisit le château de Bude pour sa résidence, et le roi Matthias Ier y établit une bibliothèque célèbre, détruite en 1526 par les Turcs, quand ils s'emparèrent de cette ville. Ils ne tardèrent pas à l'évacuer, mais en 1530 ils la prirent de nouveau ; et, après de nombreux siéges, demeurés infructueux, ce ne fut qu'en 1686 que les troupes impériales, commandées par le duc de Lorraine, et unies aux troupes de Bavière et de Brandebourg, réussirent à la reprendre d'assaut. Le château fut mis en ruines pendant ce siége mémorable, et demeura dans cet état jusqu'à ce que Marie-Thérèse le fit reconstruire pour y établir la nouvelle université, transférée en 1777 de Tyrnau à Bude, et plus tard à Pesth. Les biens que possédait en Hongrie l'ordre des jésuites ont été affectés à l'entretien de cet établissement. — Dans la *Raitzenstadt* se trouvent des eaux thermales, dont l'emploi est re-

commandé dans les maladies de la peau, les paralysies, les crampes, etc. Dans le bourg du *Vieux-Bude* (Altofen), situé près de la ville, se trouvent une importante filature de soie, et de magnifiques ruines de bains thermaux et souterrains construits par les Romains.

BUDÉ (GUILLAUME), plus connu sous le nom latin de *Budæus*, un des savants français les plus distingués de son époque, bibliothécaire du roi et maître des requêtes, naquit à Paris en 1467, et mourut le 23 août 1540. Il étudia à Paris et à Orléans, mais sans succès, et sa jeunesse se passa dans une dissipation continuelle. La passion de la science ne s'empara de lui qu'à l'âge de 24 ans, mais ce fut avec une telle force qu'il ne connut plus d'autre occupation que l'étude. On rapporte que le jour même de son mariage il y consacra trois heures. Il se livra particulièrement aux belles-lettres, mais il étudia aussi les mathématiques sous Tanneguy-Lefèvre, et la langue grecque sous un cousin du célèbre Lascaris. Son indifférence pour tout le reste ressort suffisamment de cette réponse qu'il fit un jour à un domestique qui venait lui annoncer que sa maison brûlait : « Adresse-toi à ma femme, tu sais bien que je ne m'occupe pas du ménage. » réponse que l'on a aussi attribuée depuis à Bitaubé. Budé embrassa toutes les sciences, en particulier l'archéologie et les langues ; il avait surtout des connaissances approfondies en grec. Parmi le grand nombre de ses productions savantes, qui roulent sur la philosophie, la philologie et la jurisprudence, on estime surtout sa dissertation *De asse et partibus ejus*, où il traite du partage des successions, et entre dans des détails curieux sur les monnaies anciennes ; et ses commentaires sur la langue grecque, qui ont fait faire de grands progrès en France à l'étude de la littérature grecque. Son style, en latin aussi bien qu'en français, est plein de vigueur, mais souvent dur et embarrassé de tournures grecques. Il était généralement estimé, non seulement comme savant, mais encore comme homme et comme citoyen. Louis XII l'envoya à Rome pour y défendre les intérêts de la France. François I[er], auprès de qui il jouissait d'un grand crédit, l'employa dans diverses négociations, institua, à son instigation, le *collége royal de France*, et jeta sous sa direction et sous celle de Lascaris les premiers fondements de la bibliothèque de Fontainebleau.—Ses œuvres complètes ont été imprimées à Bâle en 1557, et forment 4 vol. in-fol.

BUDINS, *Budini*, peuples de la Scythie d'Europe, vers les sources du Borysthène, au nord des Gélons (qui vinrent ensuite s'unir à eux) et à l'est des Fenni, dont le pays forme aujourd'hui une partie de la Russie polonaise, et qui sont appelés *Bodènes* dans Ptolémée (l. III, c. 5). Leur pays, selon Hérodote (liv. IV), produisait en abondance toutes sortes d'arbres ; mais, au rapport de Pomponius Mela (p. 91) et de Pline (tom. 1[er], p. 218), il était seulement fertile en pâturages, mais d'ailleurs stérile et tout nu. Ces peuples, ainsi que la plupart des Sarmates et des Scythes, étaient nomades ; leur langue était un mélange de scythe et de grec. Leur divinité principale était Bacchus, dont ils célébraient les fêtes de trois mois en trois mois. Ils étaient extrêmement adonnés à la magie et à la divination, et l'on disait d'eux que, tous les ans, durant quelques jours, ils étaient transformés en loups, et qu'ils reprenaient ensuite leur première forme, fable à laquelle Hérodote refuse de croire, il est vrai, mais qui pouvait s'expliquer d'une manière naturelle par les incursions qu'ils faisaient sans doute de temps en temps sur les terres de leurs voisins, pour se procurer ce que leur sol ou leur propre industrie ne savait pas leur fournir. E. H.

BUDGET, ou, moins correctement, BUDJET, est un terme anglais venant lui-même par corruption de notre vieux mot *bougette*, qui signifie une valise ou sac de cuir. De tout temps, il a été d'usage au parlement d'Angleterre d'apporter dans un sac d'une forme et d'une cou-

leur particulières les documents mis sous les yeux des chambres ; il en résulte que les orateurs désignent assez souvent l'objet en communication par l'enveloppe même qui le contient. C'est ainsi que, lors du procès mémorable de la reine femme de feu Georges IV, les pièces de l'information sur l'adultère prétendu se trouvant déposées dans un sac de couleur verte, on appelait ces débats l'affaire du sac vert, *green sack* ou *green bag*. Le mot *bag* est, comme on voit, un dérivé de la *bougette*, ou sac de cuir dans lequel il est d'usage depuis les rois normands de produire les états des subsides demandés chaque année à la chambre des communes. Avant la révolution de 1789, le terme de *budget* était aussi inconnu parmi nous que la chose elle-même. Ce n'est pas que nos finances fussent entièrement administrées sous le bon plaisir d'un roi absolu : les pays d'états, tels que la Bretagne, le Languedoc et la Bourgogne votaient les impôts par l'entremise de mandataires élus dans les trois ordres, et ces contributions, souvent accordées d'assez mauvaise grâce, étaient qualifiées de dons gratuits.—Dans les généralités ou provinces qui n'étaient point des pays d'états, l'opposition se manifestait fréquemment de la part des parlements. Le parlement de Paris, par le droit qu'il s'était attribué, non pas précisément de refuser, mais de retarder l'enregistrement des édits par des remontrances, avait acquis une importance réelle. Un lit-de-justice, des lettres de jussion, mettaient un terme à cette résistance, et la loi de finances, enregistrée en présence même du parlement, qui n'y pouvait plus mettre obstacle, devenait obligatoire, mais on ne recourait qu'à la dernière extrémité à ces moyens de rigueur, et le parlement se vantait avec quelque raison de représenter les états-généraux. — On a peut-être rapporté sans réflexion ce mot de Mazarin : Les *Parisiens* chantent, ils paieront (*Cantano*, *pagheranno*). Sans doute, on a oublié que les troubles de la fronde dérivaient du refus opiniâtre fait par le parlement de payer le vingtième sur le prix des charges; en un mot, les Parisiens chantaient, ils ne payaient pas, et mademoiselle de Montpensier faisait tirer le canon de la Bastille sur les troupes royales. — Les revenus de l'état se composaient de 5 à 600 millions, et les dépenses étaient proportionnées, mais il faut observer que le clergé, les colléges de l'université, les hospices, les communes et une foule d'autres établissements publics, aujourd'hui à la charge du budget général, jouissaient de revenus qui leur étaient propres.—Le clergé, propriétaire de biens immenses, qui se trouvaient, comme biens de *main-morte*, affranchis des droits de mutation auxquels est périodiquement soumise la fortune si variable des particuliers, s'imposait lui-même et ne proportionnait pas toujours ses sacrifices à la mesure que semblait lui commander une meilleure politique. La noblesse n'était pas tout-à-fait exempte d'impôts, comme on le croit d'après un préjugé assez vulgaire ; elle payait en grande partie sous le nom de *capitation* ce que les plébéiens devaient à titre de taille personnelle. La seule exemption pécuniaire accordée aux gentilshommes consistait à faire valoir par eux-mêmes deux charrues, sans être assujetties à la taille personnelle. Ce n'était guère que dans la Basse-Bretagne que quelques pauvres cultivateurs appartenant à des branches puînées de la caste nobiliaire usaient de ce privilége; et c'est une des causes de l'attachement à l'ancien régime qui s'est maintenu avec tant d'obstination dans plusieurs contrées de l'Ouest. —L'énorme différence dans l'assiette et la quotité des impositions entre les pays d'états et ceux qui ne l'étaient point présentait entre autres inconvénients celui d'établir des espèces de douanes d'une province à une autre; l'activité des *faux-sauniers*, c'est-à-dire des hommes qui faisaient la contre-bande sur le sel, était particulièrement remarquable, et les employés des aides et des gabelles ne déployaient pas moins de sagacité pour déjouer leurs ruses. — Les droits d'entrée dans les villes

sur certains objets de consommation étaient beaucoup plus considérables que de nos jours, parceque l'imposition mobilière était presque nulle. On a peine à concevoir aujourd'hui que le sel ait pu se vendre à Paris 14 sous la livre au moment de la révolution de 1789; le mur d'enceinte, construit en 1786 autour de la capitale, et qui comprenait dans la circonscription nouvelle Chaillot et beaucoup d'autres quartiers, jusqu'alors affranchis des tributs de la ferme générale, causa tant de mécontentement que ce fut une des causes de l'exaspération du peuple. Les premiers actes de l'effervescence du mois de juillet 1789 ont été la destruction des barrières, et l'incendie de tout le mobilier qui s'y trouvait.—Louis XIV avait donné le premier une extension inaccoutumée aux impôts indirects, parcequ'il reconnaissait n'avoir point le droit d'imposer les propriétés territoriales sans avoir au moins consulté les états-généraux. — Avec une pareille manière d'administrer, les *déficit* étaient inévitables, même en pleine paix; on faisait des emprunts dont on essayait de se libérer plus tard par des banqueroutes partielles, et Boileau nous a peint les tribulations continuelles qu'éprouvaient de son temps les créanciers de l'état, par ces deux vers :

...... plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

M. Necker est le premier qui ait dressé une sorte de *budget*, par la publication de son fameux compte-rendu de l'administration des finances. Les courtisans de l'époque se sont beaucoup récriés contre cette indiscrétion, qu'ils regardaient comme la perte de la monarchie.—En effet, jusqu'alors les comptes du trésor, rendus par le ministre improprement nommé contrôleur-général des finances, et par ses agents, étaient apurés à *huis clos* par la chambre des comptes et par le conseil du roi; encore cette clôture des exercices n'avait-elle lieu qu'au bout de cinq années, ce qui rendait toute surveillance inefficace, et toute amélioration impossible. — L'illustre père de madame de Staël démontra par son exemple la nécessité de ne plus abuser la nation et le roi lui-même par des comptes illusoires; et quoique l'on reculât devant les états-généraux en convoquant d'abord la cour plénière, puis l'assemblée des notables, il fallut enfin subir le joug des circonstances. M. de Brienne, archevêque de Toulouse, qui avait remplacé M. Necker, promit les états-généraux à la place des assemblées provinciales que voulait M. Necker. On n'a peut-être pas assez remarqué que M. de Brienne fonda véritablement alors la liberté de la presse en exceptant de la censure tous les écrits sur les finances. C'était ouvrir la carrière à toutes les espèces de discussions, car il est bien peu de sujets dont on ne puisse et ne doive parler à propos de finances.—M. de Calonne publia à son tour un compte-rendu où il établissait un déficit de 56 millions, tandis que M. Necker prétendait trouver un excédant de recette de 10 millions, à la vérité en supposant l'exécution des réformes et des économies par lui projetées, mais contre lesquelles s'élevaient les résistances les plus opiniâtres.—Le résultat final de ces graves débats fut la convocation des états-généraux le 5 mai 1789, leur formation en assemblée nationale le 17 juin, la séance du jeu de paume du 20 juin, la déclaration du roi faite dans la séance royale du 23 juin, les concessions faites par la cour le 27, et enfin la mémorable et décisive révolution du 14 juillet. M. Necker lui-même n'avait assurément pas prévu que la publication de son budget pût avoir de si graves conséquences. Une déclaration du roi Louis XVI, publiée le 24 janvier 1789, avait fait connaître dans ses six premiers articles les vœux et les besoins de l'époque.

«Art. 1er. Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun ancien ne sera prorogé au-delà du terme fixé par les lois, sans le consentement des représentants de la nation.

»2. Les impositions nouvelles qui seront établies, ou les anciennes qui seront pro-

rogées, ne le seront que pour l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à l'époque de la tenue suivante des états-généraux.

»3. Les emprunts pouvant devenir l'occasion nécessaire d'un accroissement d'impôts, aucun n'aura lieu sans le consentement des états-généraux, sous la condition toutefois qu'en cas de guerre ou d'autre danger national, le souverain aura la faculté d'emprunter sans délai, jusqu'à la concurrence d'une somme de 100 millions; car l'intention formelle du roi est de ne jamais mettre le salut de son empire dans la dépendance de personne.

»4. Les états-généraux examineront avec soin la situation des finances, et ils demanderont tous les renseignements propres à les éclairer parfaitement.

» 5. Le tableau des revenus et des dépenses sera rendu public chaque année, dans une forme proposée par les états-généraux, et approuvée par sa majesté.

»6. Les sommes attribuées à chaque département seront déterminées d'une manière fixe et invariable, et le roi soumet à cette règle générale les fonds mêmes qui sont destinés à l'entretien de sa maison. »

D'affligeantes discordes et la mauvaise foi des courtisans, qui prétendaient lutter contre le torrent des innovations, ne permirent pas à ces bonnes intentions de se réaliser. D'un autre côté, le peuple demandait à grands cris la suppression des aides, gabelles et entrées; il fallait de l'argent pour satisfaire à des besoins toujours croissants. L'augmentation de l'impôt foncier et la répartition à peu près telle qu'elle existe aujourd'hui n'y suffisaient point à beaucoup près. Le seul expédient que l'on imagina alors fut la vente des biens du clergé, dits biens nationaux de première origine, et l'hypothèque donnée sur cette vente à l'émission de 1,200 millions d'assignats.—Il serait difficile de reconnaître un véritable budget dans les lois financières des premières années de la révolution. Les recettes étaient considérablement diminuées par l'abolition de plusieurs impôts, et par l'avilissement progressif du signe avec lequel on payait les impôts conservés ou nouvellement établis, tels que la contribution personnelle et mobilière, et celle des patentes substituées à l'ancien droit de maîtrise et de jurande. D'un autre côté, les confiscations des biens des émigrés et des condamnés par les tribunaux révolutionnaires, et même dans certains cas par les tribunaux criminels ordinaires (témoin la fameuse affaire de Lesurgues), auraient prodigieusement grossi les ressources de l'état, si l'on n'avait en même temps abusé de la fabrication du papier-monnaie qui devait en représenter la valeur, par une sorte d'anticipation. Avant la loi de l'an III, qui rendit les biens non vendus aux familles des condamnés, on comptait pour 8 milliards de biens nationaux, mais on avait émis plus de 40 milliards d'assignats, et comme à cette dernière période le prix du papier et celui du numéraire étaient à peu près dans la proportion d'un à trente, une loi ordonna la création de mandats territoriaux, avec lesquels on devait rembourser les assignats aux taux de trente capitaux pour un. Ce fut le signal de la chute complète du papier-monnaie, qui disparut de lui-même, et comme par enchantement, en 1796, sous l'administration du directoire. —Il va sans dire que dans de pareilles conjonctures, la partie aujourd'hui la plus écrasante du budget de l'état, la dette publique, ne figurait guère que pour mémoire. On payait ponctuellement les arrérages, mais en assignats, valeur nominale; un peu plus tard, lorsqu'il s'agit de reprendre le paiement en numéraire, la dette publique, tant perpétuelle que viagère (à l'exeption des rentes viagères inférieures à 200 fr.), fut *consolidée*, c'est-à-dire réduite à un tiers. Les deux tiers restants devaient être *remboursés* en bons de *deux tiers*, tandis que les trois quarts des arrérages n'étaient payés eux-mêmes qu'en bons dits de *trois quarts.* Ces bons, soit de deux tiers, soit de trois quarts, ont été admis sous le consulat en

paiement d'une portion des contributions directes; mais les agents du fisc ne pressaient pas beaucoup les recouvrements à peu près illusoires. On est enfin sorti de ce chaos par des lois de déchéance, qui ont achevé d'éteindre le papier-monnaie, déjà presque sans valeur dans les mains de ceux qui en possédaient quelques débris. — Ce n'est pas que sous le consulat et même sous l'empire, on ait apporté dans le compte-rendu des dépenses et des recettes annuelles cette clarté qui semble aujourd'hui inséparable de la publicité des débats législatifs.—L'exposé de la *situation de la république*, présenté au nom des consuls au corps législatif le 1er frimaire an x (22 novembre 1802), annonce que c'est seulement dans le cours de l'année précédente que l'on a commencé à établir l'ordre dans la perception des revenus et dans la répartition des dépenses. « Une surveillance active, ajoute cet exposé, a porté la lumière sur des dilapidations passées et sur des abus présents : des coupables ont été dénoncés à l'opinion publique et aux tribunaux.—L'action des régies a été concentrée.... Des mesures ont été prises pour accélérer encore le versement dans les caisses publiques, pour assurer plus de régularité dans l'acquittement des dépenses, pour rendre la comptabilité plus simple et plus active. — Le ministre des finances est rendu tout entier aux travaux qu'exigent la perception des revenus et le système de nos contributions. Un autre (le ministre du trésor) veille immédiatement sur le dépôt de la fortune publique, et sa responsabilité personnelle en garantit l'inviolabilité. La caisse d'amortissement a reçu une organisation plus complète, etc. » — Ces exposés annuels présentaient des aperçus plus ou moins ingénieux, mais ce n'étaient encore que des chiffres, et l'on craignait peu le contrôle de la part de législateurs muets sur leurs bancs, et qui au scrutin secret ne jetaient dans l'urne quelques boules noires que pour constater la liberté des votes. Il fallut cependant en venir à des explications plus catégoriques lorsque le chaos fut un peu débrouillé; et l'on consentit enfin à donner aux budgets annuels au moins une apparence d'ordre et d'exactitude. Avant le commencement de chaque année, le ministre des finances réunissait les demandes des ministres pour former le budget des dépenses. Il présentait par aperçu le produit des impôts, et en déduisait le budget des recettes. Ces deux tableaux mis en balance composaient le budget général de l'état; mais l'équilibre n'était que fictif. Les fonds dits *spéciaux*, montant à plus de 100 millions par an, n'étaient pas compris dans le budget, et une foule de dépenses extraordinaires n'étaient attribuées à aucun ministère. Un arriéré considérable se formait et s'accroissait chaque jour : la plupart des produits partiels étaient éventuels ou exagérés. Ainsi, les budgets de 1812 et de 1813 offrent un déficit de 312,320,000f. — Lors de la restauration, en 1814, l'arriéré devint plus sensible, parce que la perte de nos conquêtes en-deçà et au-delà du Rhin, au-delà et même en deçà des Alpes, rendit exigibles les cautionnements des officiers ministériels dans les départements démembrés de l'empire français par les traités. Les fonds des cautionnements avaient été déposés à la caisse d'amortissement et employés à des acquisitions de rentes, mais ces rentes avaient été vendues à diverses époques, à mesure des besoins, et la caisse, au lieu d'amortir la dette publique, avait prodigieusement enflé. — Le budget de 1814, présenté à la chambre des députés par M. le baron Louis le 22 juillet, annonçait dans son début que les dépenses de l'année courante se ressentiraient nécessairement du système exagéré de dépenses que la force des choses avait créé au commencement de l'année ; enfin qu'un si énorme fardeau ne pouvait diminuer que graduellement. — Le chiffre des dépenses du grand empire français aurait dû s'élever à un 1 milliard 245,800 fr. ; mais, au moyen de la réduction du territoire et des économies projetées, on espérait abaisser la dépense à 827 mill.

415,000 f. La totalité des impôts directs et indirects s'élevant à 520,000 fr., il y avait un déficit de 307 millions. On se flattait de combler ce vide par des bons royaux, qui avaient trois espèces de gages : 1° l'excédant espéré des recettes en 1815 ; 2° l'aliénation de 300,000 hectares des forêts de l'état ; 3° des inscriptions en 5 pour 100 consolidés pour les créanciers qui préfèreraient ce genre de paiement.—Les événements de 1815 sont venus cruellement démentir ces calculs. Sans parler des dépenses de la courte et désastreuse campagne qui termina les cent jours, le traité du 20 nov. 1814 imposa à la France des charges énormes, dont il eût été peut-être d'une meilleure politique aux souverains alliés d'éviter l'embarras à Louis XVIII. J'ai entendu les personnages les plus influents dans le parti qu'on appelait celui des *ultra* se plaindre avec amertume de la force inébranlable qu'ont donnée ces charges mêmes au gouvernement représentatif. Ils accusaient hautement lord Castelreagh, lord Wellington et M. de Metternich d'avoir mis Louis XVIII dans la nécessité de rester engagé au milieu de ce qu'ils appelaient des voies révolutionnaires. On ne pouvait se procurer des capitaux aussi immenses que par des emprunts : or, l'existence d'une assemblée délibérante et la surveillance active de la presse pouvaient seules inspirer de la confiance aux capitalistes, tant nationaux qu'étrangers. Aussi a-t-on vu, malgré la violence des partis, malgré des réactions fréquentes en sens contraire, le crédit public suivre seul une marche invariable, et faire des progrès de plus en plus rapides. La rente 5 pour 100, aliénée en 1816 au taux de 58 fr., s'est élevée graduellement à toutes les émissions postérieures ; on a vu à trois époques différentes le 5 p. 100 dépasser le pair, et en 1830, sous le ministère Polignac, lorsque l'extrême crise était imminente, et que le dénouement s'approchait, un emprunt de 200 millions a été adjugé à 4 p. 100, au taux de 102 fr. 7 cent. et demi. —Au milieu de ces vicissitudes, le chiffre du budget pour les dépenses ordinaires est demeuré long-temps stationnaire. Le fameux *milliard* de dépenses annuelles est devenu proverbial, mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait subitement atteint ce terme.—Nous venons de voir à quel taux le premier budget de la restauration avait évalué les dépenses de 1814. Des rectifications avaient été rendues nécessaires par la force des événements. Le 21 juin 1815, trois jours après la bataille de Waterloo, dont on n'a connu à Paris que le lendemain 22 le funeste résultat, le ministre des finances présentait d'une manière fort laconique le budget des deux exercices.

« Art. 1er. Le budget de 1814 est définitivement réglé en *recette* à la somme de 774,723,974 fr., et en *dépense à pareille somme.*

» Art. 2. Le budget de 1815 est réglé en recette à la somme de 770,000 fr. et en dépense *à la même somme.* »

On prévoyait, avec juste raison, un déficit, et les dispositions suivantes créaient un emprunt national pour y pourvoir. La méthode actuelle pour la réduction du budget est inverse : on commence par établir en deux articles les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice; on fixe ensuite par évaluation le chiffre des recettes de toute nature, et l'on autorise le ministre à émettre quelques centaines de millions de bons du trésor, pour faire face au passif des caisses, connu sous le nom de *dette flottante*, passif très variable de sa nature, et qu'il faudra tôt ou tard consolider par des emprunts.—Voici la progression ascendante des budgets sous la seconde restauration et après la révolution de 1830.—En 1815, y compris 180 millions payés aux étrangers, la dépense totale a été de 798,590,854 fr. En 1816, la dépense a été de 896,707,205 ; en 1817, elle s'élevait à 1 milliard 39,810,583 fr. ; en 1818, à 1 milliard 154,649,360 fr.—Je ne sache pas que l'on ait conservé le souvenir d'une proposition fort remarquable qui fut faite à la chambre des députés le 15 février 1819 par un membre très in-

fluent de l'extrême droite, M. de Lastours, depuis rapporteur de presque tous les budgets jusqu'en 1827. Il s'agissait alors de changer l'année financière, et de la faire courir de juillet en juillet, au lieu de prendre pour point de départ le 1er janvier, afin de sortir de la nécessité des perceptions provisoires : mais il fallait pour cela, en une même session, voter dix-huit mois d'impôt : cette difficulté fut cause que la proposition admise par la chambre des députés fut rejetée par la chambre des pairs, véritable contre-poids à cette époque des exigences du parti ultra-royaliste. M. de Lastours ne s'était pas laissé arrêter par l'article de la charte qui ne veut pas que l'impôt direct soit voté pour plus d'un an. Il demandait, pour éviter la peine de voter l'impôt foncier six mois de plus, que la contribution foncière fût entièrement supprimée pour les six premiers mois de 1820, et remplacée par de nouvelles taxes sur les consommations. La proposition ne fut pas accueillie, mais elle était conforme à l'esprit de ceux qui visaient à fonder l'aristocratie de la propriété, à défaut de l'aristocratie de naissance. Aujourd'hui, la position des choses est bien changée; et c'est surtout contre les taxes sur les consommations, si gênantes par la nécessité de l'exercice, si onéreuses par le mode et les frais de perception, que des attaques vives et incessantes sont dirigées. — Les budgets de 1819 à 1822 ont offert peu de variations. En 1821, il y avait encore un excédant de produits de 32,537,181 fr., la dépense ayant été réglée à 883,054,254 fr., et la recette à 915,591,435 fr. — En 1822, les préparatifs militaires que l'on faisait pour la guerre d'Espagne, sous le prétexte d'un *cordon sanitaire*, occasionnèrent dans les dépenses de la guerre un excédant de 5 millions. Les frais de justice, considérablement grossis par le procès du général Berton à Poitiers, et celui de la conspiration dite de La Rochelle à Paris, sans parler des nombreuses poursuites contre la presse périodique, présentèrent un excédant de 840,000 fr. sur les prévisions du budget. Au total, les crédits se trouvèrent dépassés par les recettes de 25,355,537 fr. Les produits, surtout ceux de l'enregistrement (à cause de l'augmentation progressive et exagérée de la valeur des immeubles), dépassèrent encore de beaucoup les évaluations. On était alors à l'apogée de la prospérité financière sous la restauration. — Le budget de 1823 était, par aperçu, de 926,201,182 fr. pour les dépenses, et pour les recettes de 958,859,983 fr. On commençait cet exercice avec une réserve de 42,945,907 fr.; mais le gouvernement de Louis XVIII demandait 100 millions de crédits extraordinaires pour la guerre d'Espagne : cette somme fut obtenue par la vente de rentes déjà créées, et qui restaient à la disposition du trésor; en sorte que la dépense ordinaire ne fut pas sensiblement augmentée. — En 1824, les dépenses se montèrent à 992,583,233 fr., les recettes à 994,971,962 fr. : l'excédant des produits se trouva de 3,545,169 fr. — Le réglement définitif du budget de 1825 présenta une dépense totale de 985 millions 805,516 fr., couverte par une recette beaucoup plus considérable. Les produits de cet exercice, élevés à 955,576,556 fr., ont servi de base pour les évaluations des années suivantes; mais à partir de cette époque on a éprouvé de graves mécomptes : les produits des contributions indirectes, et surtout des droits sur les boissons, ont beaucoup baissé. — Le fameux milliard de l'indemnité accordée aux émigrés est aussi venu accroître les dépenses de chaque année. Il est vrai que sur les 30 millions de rentes 3 p. 100, créées pour le paiement de ce capital fictif, on a annulé, 1° toutes les rentes rachetées par l'amortissement pendant cinq ans; 2° tout ce qui restait disponible après la liquidation lors de la révolution de juillet 1830, et qui, d'après la loi de 1826, aurait dû être réparti comme *fonds commun* entre les anciens propriétaires les moins favorisés par la première distribution. On avait de plus combiné avec cette mesure le pré-

tendu remboursement, ou pour mieux dire la réduction d'intérêt d'une partie des rentes 5 p. 100.—En 1827, il y avait une diminution de 16 millions sur les revenus de 1826; les recettes sont demeurées au-dessous des évaluations du budget pour une somme de 4,250,365 fr. Les dépenses ont été depuis réglées définitivement à 386,534,765 fr., et les recettes à 957,431,769 fr.—Les crédits de l'année 1828 ont été successivement portés à 1 milliard 35,415,552 fr.; les recettes ne se sont montées qu'à 982,758,694 fr. —Le budget de 1829, voté dans la séance du 29 juillet 1828, s'est élevé en dépenses à 980,186,158 fr. Les recettes étaient évaluées sur le même pied que celles de l'exercice 1828, mais elles ont été inférieures. Cette année est à jamais célèbre par l'apparition du ministère Polignac ou du 8 août. La chambre des députés ayant été dissoute, l'adresse mémorable du mois de mars 1830, et le *refus de concourir*, notifié par 221 boules, ont amené, au bout de 15 jours de session, une dissolution nouvelle, et l'ordre enfin de la convocation des chambres au 3 août 1830. Elles se sont réunies en effet au jour déterminé, mais sous les auspices du prince lieutenant-général, que peu de jours après la déclaration du 7 août et la charte nouvelle, sanctionnée le 9, ont élevé à la dignité éminente de roi des Français. —Avant la clôture de la session de 1829, le budget de 1830 avait été déterminé pour les dépenses à 977,935,329 fr., et pour les recettes à 979,352,224 fr. On s'était flatté d'obtenir un excédant de ressources de 1,416,895 fr., mais ces calculs ont été singulièrement dérangés par les événements dont la formation du ministère du 8 août avait été le signal. On s'est vu obligé, pour faire face à l'énormité des dépenses, et couvrir le déficit dans les impôts indirects, de rétablir provisoirement une trentaine de millions dont l'impôt foncier avait été dégrevé les années précédentes. — La révolution du 29 juillet 1830 a trouvé nos finances grevées de l'ancien déficit antérieur à 1814, déficit qui s'est accru par les 54,700,000 fr. que nous doit l'Espagne pour la campagne de 1823, et par l'insuffisance de 32 millions sur les revenus de 1827. On a évalué le découvert du trésor pour cette époque à 160 millions 400,000 fr. — Les événements de juillet ayant occasionné la baisse des produits des impôts indirects, et même leur interruption totale dans quelques localités, il en est résulté une perte de 45,671,000 fr., à quoi il faut ajouter, pour les avances et prêts faits au commerce, 26,428,863 fr.; pour le remboursement fait par le trésor à titre de garantie aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti 4,848,904 fr.; pour les paiements faits par le trésor pendant les trois journées de juillet à la garde royale sur l'ordonnance même de M. de Montbel, et pour les voyages de Rambouillet et de Cherbourg, 1,484,912 fr. Il restait à payer sur les rentes de l'indemnité un capital nominal sous le titre de *fonds commun;* mais ce fonds commun, se trouvant annulé par la loi du 5 janvier 1831, le crédit primitif de 30 millions de rentes 3 p. 100 est limité pour 1833 à 26,100,000 fr., au capital de 870,000,000. Il résultait de tout cela, au moment où devait commencer l'exercice 1831, sur les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, un besoin immédiat de 471,000,000 fr. Il y a été pourvu par des ventes de bois, par des créations de rentes et par l'accroissement de la dette flottante, au moyen de l'émission de bons royaux. C'est dans le cours de la session de 1833 seulement que le budget de 1830 a reçu, par le vote de la chambre des députés, son réglement définitif en dépenses de 1 milliard 96,133,242 fr., et en recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, de 1 milliard 35,956,351 f.—Vers la fin de la session de 1831, M. le baron Louis, ministre des finances, en présentant le réglement des dépenses et des recettes de 1831, disait, avec beaucoup de raison : « Nous n'osons pas appeler cette loi du nom de budget; le propre d'un budget c'est de statuer pour l'avenir, et déjà vous avez autorisé le service des dix premiers mois.

Le budget de l'exercice qui nous occupe aurait dû être voté dans l'année 1830. Vous savez quels événements sont venus contrarier le cours naturel des affaires. Depuis bientôt huit mois, nous vivons dans le provisoire ; il nous tarde d'en sortir. »—Cependant, on n'a pas pris de mesures bien efficaces pour satisfaire à cette juste impatience, car au moment où j'ai commencé à écrire cet article, on discutait encore dans les deux chambres le budget de l'année courante ; ceux des années précédentes, 1831 et 1832, n'obtiendront que dans la session de 1834 un réglement définitif. —Pour l'année 1831, la dépense était de 1,172,000,000. Pour l'exercice 1832, la demande du ministre était de 1 milliard 97,700,000 francs, et le ministre ajoutait que ce même budget, quoique chargé d'une dette plus forte, et malgré l'augmentation de l'effectif de notre armée, des fonds de départements et de la dotation de divers autres services, offrait une diminution de 74,700,000 fr. Ces calculs ne se sont pas réalisés, car le ministère a obtenu peu de temps après, près de 53 millions de crédits *supplémentaires*, sans parler des crédits *complémentaires*, qui figureront dans le réglement définitif. Ainsi, ces ressources, qui avaient été évaluées à 978,606,000 fr., seront de beaucoup insuffisantes, et il faudra de toute nécessité y suppléer par des emprunts. Le chiffre arrêté par la chambre des députés dans sa séance du 6 avril, à la majorité de cent quatre-vingt-six voix contre soixante-dix-huit, s'élève pour les dépenses ordinaires à 964,174,511 fr., et pour les dépenses extraordinaires à 156,123,793 francs, en tout, un milliard 120,298,304 fr. L'évaluation primitive était de un milliard 132,626,618 fr. La totalité des voies et moyens est de un milliard 133,630,347 fr., et il est à remarquer que dès le mois de décembre une loi de perception provisoire avait d'avance maintenu les contributions de toute nature sur le même pied qu'en 1832.—Nous croyons être utiles et agréables à nos lecteurs en leur présentant ici l'analyse raisonnée du budget de ce même exercice. Les rapports et les nombreux états de développement qui y sont joints en font un énorme volume in-4° de 722 pages d'impression. Les rapports de la commission du budget ou plutôt des sous-commissions dans lesquelles elle se subdivise par ministère remplissent chacun un autre volume. Le rapport de M. Charles Dupin sur le ministère de la marine a 188 pages in-4°.—*Dette publique.* Il faut distinguer d'abord la dette consolidée, qui s'élève à 218,195,549 fr., savoir : rentes cinq pour cent 171,082,141 fr., rentes quatre et demi pour cent 3,125,210 fr., rentes trois pour cent 34,555,274 fr., fonds annuel d'amortissement (non compris les rentes rachetées) 44,616,463 fr., à quoi il faut ajouter les intérêts des cautionnements, 9 millions, les intérêts de la dette flottante 16 millions, la dette viagère 5,950,000 fr. ; les pensions civiles, ecclésiastiques, etc. 55,629,967 fr., ce qui présente pour la totalité de la dette 349,391,979 fr., c'est-à-dire à peu près le tiers des revenus. Dotations, 17,313,347 fr., savoir : liste civile 13 millions, chambre des pairs 608,000 fr., chambre des députés 622,000 fr., Légion-d'Honneur (supplément de dotation) 3,143,600 fr.

Ministère de la justice, 18,661,540 fr. Le traitement personnel du ministre est, comme celui des autres départements (celui des affaires étrangères excepté), de 80,000 fr. Cette somme a éprouvé de légères réductions; la plus notable a porté sur les traitements des premiers présidents et des procureurs-généraux près les cours royales. Le garde des sceaux voulait rétablir ces appointements sur l'ancien pied; la chambre a maintenu sa décision précédente. — Voici la décomposition des dépenses de la justice : Administration centrale 517,800 fr., conseil d'état 483,000 fr., cour de cassation 791,300 fr., cours royales 4 mill., 274,300 francs, indemnité accordée aux présidents des 59 cours d'assises hors des chefs-lieux des cours royales 154,400 fr., tribunaux de première instance

5,538,000 fr., tribunaux de commerce 176,700 fr., tribunaux de police 62,400 fr., justices de paix, 3,102,670 fr., frais de justice criminelle 3,315,000 fr., subvention à la caisse des pensions 200,000 fr., dépenses diverses 45,000 fr.

Ministère des affaires étrangères, 7,365,700 fr., savoir : administration centrale 370,700 fr. Le traitement du ministre y est aussi porté pour 80,000 fr., mais on lui alloue de plus qu'aux autres ministres 40,000 fr. pour frais de représentation. Matériel 190,000 fr. Dans cette somme figure pour 40,000 fr. la *reconstruction* de l'hôtel Wagram, acquis à grands frais des héritiers du maréchal Berthier en 1820, agrandi et restauré avec des dépenses immenses, mais qui aujourd'hui tombe en ruines! Traitements des agents politiques comprenant neuf ambassadeurs, vingt ministres plénipotentiaires et 49 secrétaires d'ambassade ou de légation, 19 consuls-généraux, 47 consuls, 16 vice-consuls, etc., etc., 4,409,000 fr. Dépenses variables 2,230,000 fr., dont 650,000 fr. pour fonds secrets.

Ministère de l'instruction publique, 4,399,000 fr. Administration centrale 85,000 fr. (Le traitement du ministre est acquitté sur les fonds spéciaux de l'université.) Colléges royaux, bourses, écoles normales 1,640,000 fr., encouragements à l'instruction primaire un million, établissements scientifiques et littéraires, tels que l'institut, le collége de France, le Muséum d'histoire naturelle, les bibliothèques royales, etc. 1,528,000 fr.; encouragements aux sciences et aux lettres, souscriptions à divers ouvrages 196,000 fr. — *Université*. Ce budget n'est mentionné que pour ordre ; mais il y a apparence que tôt ou tard les comptes de l'université en recettes et en dépenses, de même que l'imprimerie royale, la régie des poudres et salpêtres, et la taxe des brevets d'invention, considérés aussi comme *spécialités*, rentreront dans ceux de l'administration générale. La totalité des recettes, dont la branche principale est le produit de la rétribution universitaire, est de 3,580,655 fr. : le total des dépenses étant de 3,578,691 fr., il y a excédant de recettes de 1,964 fr.

Ministère de l'intérieur et des cultes, ministère du commerce et des travaux publics. Lorsque le budget fut présenté à la chambre des députés, les cultes étaient sous la dépendance du ministère de la justice ; mais au mois de février une ordonnance changea les attributions réglées par celle du 11 octobre ; le ministère de l'intérieur, qui, sous M. Thiers, se trouvait à peu près réduit au rôle de ministère de la police, reprit, sous M. d'Argout, la direction des préfets et la véritable administration intérieure, et M. Thiers, devenu ministre du commerce et des travaux publics, perdit une partie des fonctions de son prédécesseur. Ainsi, les dépenses de l'intérieur, réglées à 5,600,000 fr. dans le premier projet, ont éprouvé une forte augmentation ; les dépenses des cultes, évaluées à 33,933,000, sont restées les mêmes, à quelques mille francs près. Le ministère du commerce et des travaux publics, dont le budget s'élevait à la somme colossale de 132 millions 800 mille fr., a éprouvé par la transposition de quelques chapitres une notable diminution. Il serait trop long d'énumérer ici les divers articles de ces trois budgets particuliers. Le culte catholique comprend, pour les dépenses des bureaux et le matériel, le traitement de l'archevêque de Paris, réduit à 25,000 f., ceux de 13 autres archevêques à 15,000 f. et de 66 évêques à 10,000 f.; les dépenses diocésaines, le chapitre de Saint-Denis et les traitements de nombreux curés et succursalistes, une somme totale de 33,088,000 fr. Les cultes protestants reçoivent 770,000 fr. ; mais ils jouissent encore en Alsace de quelques immeubles provenant de dotations non vendues. Le culte israélite, qui n'est rétribué aux frais de l'état que depuis 1830, coûte 75,000 fr. Le ministère de l'intérieur demande chaque année pour les fonds secrets de la police une somme de 1,500,000 fr., qui lui est attribuée sur les versements de la ville de Paris, c'est-à-dire

sur le produit de la ferme des jeux. En 1832, ce ministère a obtenu pour le même service une augmentation de 1,500,000 fr.; il a réclamé une pareille augmentation pour 1833; mais il n'a obtenu que 1,200,000 fr., ce qui forme en tout deux millions 700,000 fr. pour la police générale, sans compter celle de la préfecture, la police militaire, et peut-être des contre-polices, dont l'organisation est inconnue, ainsi que leurs agents ou directeurs. — Le ministère des travaux publics voit la majeure partie de son budget absorbée par les 43,462,000 fr. que réclament les ponts et chaussées. Les monuments réservés à l'utilité et à l'embellissement de la capitale et ceux des départements coûtent 3,525,000 fr. Les subventions aux théâtres sont de 1,300,000 fr. On a fait observer, dans le cours de la discussion à ce sujet, que la commune de Paris, au plus fort de la révolution, n'avait point hésité à subventionner le Théâtre-Français, dit *de la République* et le *Théâtre national des arts* (le grand Opéra), mais on n'a point rappelé une particularité assez curieuse : les secours, qui représentaient en assignats une somme nominale très importante, étaient accordés à la charge : 1° de multiplier les représentations *gratis* pour l'instruction du peuple; 2° de ne percevoir pour le prix des places qu'une somme en assignats insuffisante pour payer le luminaire. A cette époque, il en coûtait infiniment moins cher pour aller voir *Epicharis et Néron*, *Caïus Gracchus*, *Le Jugement dernier des rois*, *Le Tartufe*, *Le Misanthrope* ou *L'Intrigue épistolaire*, que pour payer sa place aux ombres chinoises de Séraphin. Le billet de parterre au théâtre de la *République* était invariablement fixé à 30 sous en assignats, tandis que Séraphin avait progressivement élevé le prix de ses places à 10, 20, 50 fr., et enfin à la somme exorbitante de *six sous* en numéraire! —Les traitements des préfets, montant ensemble à 1,661,000 fr. sont fixés par une ordonnance du 28 décembre 1830. Les abonnements des préfectures pour frais de bureaux s'élèvent à 2,950,000 fr. Il n'y a plus que six secrétaires généraux dans un pareil nombre de départements. Le traitement du secrétaire-général de la Seine, réduit à 6,000 fr., vient d'être porté à 8,000 fr.

Ministère de la guerre. Ce budget colossal, qui se monte en totalité à 316,643,000 fr., c'est-à-dire à la moitié des dépenses générales des ministères, qui sont de 668,292,540 fr., se décompose ainsi qu'il suit: administration centrale (personnel et matériel) 2,116,000 fr., états-majors 16,005,000 fr., en tête de l'état figurent 12 maréchaux de France à raison de 30,000 fr. chacun : un treizième (le duc de Raguse), absent en pays étranger, n'est porté que pour mémoire; M. de Bourmont, n'ayant pas prêté serment, est rayé des contrôles. M. de Grouchy, maréchal de France honoraire, conserve son ancien traitement de 16,000 f., comme premier inspecteur-général des chasseurs sous l'empire. Viennent ensuite 73 lieutenants-généraux en activité, et 52 en disponibilité, 136 maréchaux-de camp employés et 65 en disponibilité, etc., 28 colonels en activité et 7 en disponibilité, 30 lieutenants-colonels employés et 12 en disponibilité. Total de cette dépense 7,999,000 francs. Intendance militaire 2,146,000 fr.; état-major des places 1,447,000 fr., état-major particulier de l'artillerie 2,323,000 fr., état-major du génie 2,070,000 fr. — La totalité des dépenses de la gendarmerie est de 18,122,000 fr. Frais de recrutement 456,000 fr. Solde et entretien des troupes 221,481,000 fr. L'infanterie comprend 9,864 officiers de tout grade, 265,285 sous-officiers, caporaux, soldats et enfants de troupe, y compris 801 musiciens gagistes et 1,522 soldats-musiciens, qui reçoivent la solde de simple fusilier. Cette masse d'hommes est distribuée entre 67 régiments d'infanterie de ligne à quatre bataillons, 21 régiments d'infanterie légère à trois bataillons, 1 légion étrangère à six bataillons, 1 bataillon d'ouvriers, 1 bataillon d'infanterie légère dit d'Afrique, 8 compa-

gnies de discipline et 1 bataillon de Zoaves à Alger. — La cavalerie comprend 2,885 officiers de tout grade, 51,673 sous-officiers, brigadiers, soldats et enfants de troupe, distribués entre 50 régiments de cavalerie française à six escadrons, 2 régiments de chasseurs d'Afrique, 1 école de cavalerie à trois escadrons, 15 dépôts de remonte.—L'artillerie comprend 1,190 officiers de tout grade, 32,930 sous-officiers, brigadiers, caporaux, soldats et enfants de troupe, distribués en 11 régiments d'artillerie, 1 bataillon de pontonniers, 12 compagnies d'ouvriers, 6 escadrons du train. — Le génie comprend 247 officiers de tout grade, 7,904 sous-officiers, brigadiers, caporaux, soldats et enfants de troupe, distribués entre 3 régiments du génie, et une compagnie d'ouvriers. — Les équipages militaires comprennent 127 officiers de tout grade, 4,369 sous-officiers, brigadiers, caporaux, soldats et enfants de troupe, 31 gardes, ouvriers d'état et portiers-consignes, distribués entre 17 compagnies du corps de train, et 3 compagnies d'ouvriers. — Le corps des vétérans est formé de 466 officiers, 13,067 sous-officiers, caporaux, soldats et enfants de troupe, 1 bataillon de vétérans fusiliers, 101 compagnies de vétérans sous-officiers, canonniers et fusiliers, 10 compagnies départementales de l'Ouest. — Subsistances militaires et chauffage, 66,328,000 fr., habillement, campement et enharnachement 14,487,000 fr., lits militaires 7,599,000 francs., hôpitaux 13,246,000 francs, service de marches et transports 5,347,100 fr. Les chapitres qui suivent portent : justice militaire 339,000 fr., remontes générales 5,291,000 fr., matériel de l'artillerie 23,424,000 fr., matériel du génie 15,650,000 f., écoles militaires 2,045,000 f., dépenses temporaires 6,450,000 fr., invalides de la guerre 3,108,000 fr., dépenses diverses imprévues et secrètes 2,156,000 fr. Les frais d'occupation d'Alger et de la Morée absorbent presque toute cette dernière somme, puisque les dépenses accidentelles et *secrètes* ne sont évaluées qu'à 150,000 f. Ce qui ne veut pas dire que ce chapitre ne soit jamais diminué.

Ministère de la marine et des colonies. Les dépenses de ce ministère ont peu varié depuis 1827. Le chiffre en était fixé pour l'exercice de cette année à 65,373,900 fr. Quelques économies, votées dans le cours de la discussion, ont été de beaucoup surpassées par un nouveau crédit de 780,500 fr., pour armement extraordinaire dans le Levant, et par une somme de 30,000 fr., accordée, sur la demande de M. Arago, à l'effet de pourvoir désormais tous les bâtiments de l'état d'un chronomètre et d'un cercle de réflexion, instruments indispensables pour calculer la longitude en mer. Service central 969,700. Service général de la marine 7,704,700 fr., pour le conseil d'amirauté, les préfectures, les appointements à terre des officiers de vaisseau, le génie maritime, les divers agents entretenus, les forges de la Chaussade, etc. Le corps des officiers de la marine, d'après l'ordonnance du 1er mars 1831, compte 1,569 officiers, savoir : trois amiraux (M. Duperré a obtenu, le premier, après l'expédition d'Alger, ce grade tombé en désuétude), 10 vice-amiraux ; 20 contre-amiraux, 28 capitaines de vaisseau de première classe, 43 capitaines de vaisseau de deuxième classe, 70 capitaines de frégate, 90 capitaines de corvette, 450 lieutenants de vaisseau, 550 lieutenants de frégate et 400 élèves de première et de seconde classe. Le génie maritime est actuellement chargé de la construction de 78 bâtiments neufs, dont 24 vaisseaux, 27 frégates, 8 corvettes, 2 bricks, 6 bâtiments à vapeur, 11 bâtiments de transport. — L'ensemble de la solde et de l'entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués est de 21,388,700 fr. Dans ce chapitre, figure le vaisseau *l'Orion*, servant actuellement à Brest d'école flottante pour les élèves de la marine. Sous la restauration, on avait établi l'école navale sur une colline à Angoulème, par une flatterie déplacée pour le prince qui était alors grand-amiral de France. « C'était, disait

en 1824 un orateur, une chose aussi ridicule que si l'on eût placé une école de cavalerie sur les tours de Notre-Dame. On est tombé dans l'excès contraire depuis la révolution de juillet en voulant que les élèves prissent, non pas seulement dans un port, mais au milieu d'une rade, leurs leçons de calcul, de géométrie et de dessin. « Ainsi, comme l'a très bien dit M. Charles Dupin, nous arrivons à ce résultat monstrueux : pour donner une instruction théorique à cinquante élèves sur un vaisseau stationnaire, il en coûte à l'état plus de 4,700 fr. par élève. »—Les chapitres qui suivent sont pour le matériel. Les frais des travaux dans les ports et hors des ports s'élèvent ensemble à 11,335,600 francs. La durée moyenne d'un vaisseau n'excède guère 14 années ; au bout de ce laps de temps, il faut, sinon le démolir, au moins le refondre, en construisant, à l'aide de deux bâtiments vieux, un bâtiment neuf. Voici, d'après les tableaux du budget, la liste des vaisseaux de l'état avec la date de leur achèvement : vaisseaux de 1er rang, *l'Océan*, 1818 ; *le Majestueux*, 1818 ; *l'Austerlitz*, 1822 ; *le Wagram*, 1821 ; *le Montebello*, 1822 ; *le Souverain*, 1819 ; *le Trocadéro*, 1824 ; *le Commerce*, 1825. Il n'y a point de vaisseaux de 2e rang. 3e rang : *l'Iéna*, 1832 ; *le Foudroyant*, 1820 ; *le Diadême*, 1822 ; *le Duquesne*, 1822 ; *le Magnifique*, 1820 ; *le Santi-Petri* (en refonte à Cherbourg), *le Neptune*, 1818 ; *l'Algésiras*, 1824 ; *le Suffren*, 1829 ; *le Jupiter*, 1831. 4e rang : *le Tourville*, 1817 ; *le Vétéran*, 1816 ; *le Breslaw*, 1824 ; *le Nestor*, 1823 ; *le Marengo*, 1823 ; *le Trident*, 1820 ; *la Ville de Marseille*, 1825 ; *le Scipion*, 1823 ; *l'Orion*, 1813 ; *le Superbe*, 1823 ; *l'Alger* (ci-devant *la Provence*), 1815 ; *le Jean-Bart*, 1820 ; *le Triton*, 1823 ; *la Couronne*, 1824 ; *le Généreux*, 1831 ; en tout, 33 vaisseaux. Le nombre de nos frégates est de 37 ; indépendamment d'une multitude de corvettes, de bricks, d'avisos, goëlettes, etc., nous avons 7 bâtiments à vapeur de la force de 160 chevaux, 1 de 120, 5 de 80 et 4 de la force de 40 à 50. — Travaux de l'artillerie dans les ports et hors les ports 2,077,700 fr. ; travaux hydrauliques et bâtiments civils 3,521,500 fr. ; travaux et dépenses pour le progrès des sciences maritimes 685,700 fr. ; affrétements et transports par mer 200,000 fr. ; chiourmes 277,000 fr. ; dépenses diverses 213,300 fr. Le chapitre des colonies est de 7 millions, dont 6 millions pour les divers services militaires et 1 million pour la *subvention* au service intérieur. Cette subvention n'entre que pour une faible partie dans les dépenses administratives de toute nature auxquelles les colonies doivent pourvoir par leurs propres ressources.

Ministère des finances, 23,516,400 fr., savoir : cour des comptes 1,124,000 fr. ; administration centrale 6,564,800 fr. ; frais de liquidation de l'indemnité de Saint-Domingue 40,000 fr. ; monnaies 1,107,600 fr. ; cadastre 5,600,000 fr. ; frais de trésorerie, 9,080,000 fr.—*Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus* 41,910,831 fr. Dans cette somme immense, qui représente près de 15 pour 100, les frais de régie des contributions directes figurent pour 14,744,000 fr., l'enregistrement, le timbre et les domaines pour 9,647,750 fr., les douanes 23,192,698 fr., les contributions indirectes 21,884,600 francs, les tabacs 21,813,000 francs, les postes 18,640,620 fr., la loterie 1,821,700 fr.— Tout n'était pas terminé sur les dépenses de 1833 par le vote en apparence définitif qui a eu lieu le 6 avril à la chambre des députés : déjà le ministre de la guerre avait demandé un crédit supplémentaire d'un million et une cinquantaine de mille francs pour dépenses de petit équipement des nouvelles recrues Il avait aussi présenté une demande de 35 millions pour travaux de fortifications de Paris, et enfin, à cette même séance du 6 avril, le ministre des finances en présentant le traité conclu avec les États-Unis d'Amérique pour la somme de 25 millions, payables par la France en six termes annuels avec intérêts à 4 pour 100, réclamait, pour le premier terme échu le

2 février un crédit de 5,166,666 fr. 66 c. Cette dernière demande seule a été votée; les travaux de fortifications de Paris sont pour le moins ajournés. — Les prévisions peuvent s'augmenter encore par les événements de l'Orient ou de la Hollande, sans parler des frais de garde de la prisonnière de Blaye. — *Budget des recettes*. Les voies et moyens ordinaires sont évalués, pour 1833, à la somme de 966,630,347 fr. Un crédit extraordinaire de 167,000,000 est ouvert pour être réalisé en obligations du trésor, en inscriptions de rentes ou en ventes de bois. Les impôts indirects, maintenus par l'article 1er, conformément aux lois existantes, sont les droits d'enregistrement, timbre, greffe, hypothèques, passeports, permis de port d'armes, douanes et sels, taxe sur les boissons, vente exclusive des tabacs, postes, loteries, monnaies et droits de garantie, taxe des brevets d'invention, droit de vérification des poids et mesures, dixième des billets d'entrée dans les spectacles, prix des poudres, feuilles des rôles d'équipage des bâtiments de commerce, quart de la recette brute dans les lieux de réunion et de fête où l'on est admis en payant, contributions spéciales pour les dépenses des bourses et chambres de commerce, revenus spéciaux affectés aux établissements sanitaires, rétributions sur les eaux minérales, redevances sur les mines, rétribution universitaire, taxes pour la réparation des digues, les travaux de desséchement, droit de péage pour la construction et réparation des ponts et écluses et droits de voirie. — Voici l'évaluation des produits pour cette même année. Contributions directes, savoir : foncière 244,252,373 fr., personnelle et mobilière 50,965,000 fr., portes et fenêtres 26,830,000 francs, patentes 29,818,500 fr., fonds pour frais de premier avertissement 650,000 fr., contribution additionnelle sur les bois des communes et des établissements publics 353,585,873 fr., enregistrement, timbre et domaines 196,011,000 fr., coupes de bois 16 millions, douanes 107 millions, sels 54 millions. Contributions indirectes, savoir : boissons 66 millions, taxes diverses 31,500,000 fr., tabacs 68 millions, poudres à feu 3,700,000 fr., en tout 169,200,000; postes 35,790,000 fr., loteries 10 millions. Recettes diverses, savoir : salines et mines de l'est 1,400,000 fr., produit des jeux de la ville de Paris versé au trésor 5,500,000 fr., *rente* dite *de l'Inde*, payée par le gouvernement anglais pour cession de droits sur la vente de l'opium, 1 million, intérêts d'une créance sur l'Espagne 2,184,000 fr., produits d'Alger 1,200,000 fr., recouvrement sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie 3 millions, bénéfices sur les monnaies et médailles 550,000 fr., produits de divers ministères 6,950,000 fr., amendes et confiscations 2,400,000 fr., ressources locales pour dépenses départementales 859,376 fr., et enfin 167 millions à réaliser en moyens de crédit. La totalité des recettes présumée étant de 1 milliard 133,630,347 fr. et le chiffre de la dépense aussi présumé se trouvant arrêté, comme on l'a vu plus haut, à 1 milliard 120,298,304 fr., il devrait y avoir un excédant de recette de 13,332,043 fr.; mais, d'une part, il peut y avoir déficit dans les recettes, et de l'autre, il y a déjà des augmentations prévues pour les dépenses. Tout porte donc à croire qu'il y aura lieu à des *suppléments* de crédit en 1834, et à des *compléments* lors de la fixation définitive de la loi des comptes, en 1835.— La session de 1832 ayant été close le 25 avril 1833 par une séance royale, une session nouvelle a été ouverte le lendemain, et trois jours après, M. le ministre des finances a présenté le budget de 1834. Le discours du ministre, les projets de loi, les rapports à l'appui et les états de développement forment un volume in-4° de 756 pages. — Les dépenses pour l'année 1834 sont évaluées à 999,140,728 fr.; mais des crédits, demandés par des lois spéciales pour achèvement de canaux et de monuments publics, sont de 20,876,000 fr., ce qui élève la totalité des dépenses à 1 milliard 20,016,72

fr. — Le budget des recettes est de 1 milliard 244,843 fr. On est parvenu à balancer à peu près la recette et la dépense par trois moyens dont le premier est hypothétique et dépend de l'avenir : c'est une réduction de 90,043,000 fr. sur les dépenses du ministère de la guerre ; on ne pourra la réaliser que si les circonstances permettent d'établir l'armée sur le pied de paix. — Le second moyen consiste dans l'annulation de 20 millions de rentes rachetées par la caisse d'amortissement. Mais cet empiétement sur le fonds d'amortissement n'est pas le seul : une autre partie de 3,600,000 fr. de rentes également rachetées doit être vendue et produire un capital de près de 100 millions, avec lequel on doit achever les monuments de la capitale, ouvrir des routes et des canaux, et sillonner la Vendée de routes *stratégiques*, fournissant aux corps d'armée en cantonnement des communications sûres, parce qu'il ne sera plus permis de border les routes de plantations d'aucune espèce, ni de laisser croître les haies à plus de quatre pieds de hauteur. Le troisième moyen consiste dans le rehaussement de l'impôt indirect pour faire face à un déficit de 20 millions de francs dans les rentrées. Le rehaussement serait opéré par l'élévation du tarif des droits de circulation, d'entrée, de détail et de consommation sur les boissons, par l'établissement d'un droit *unique* sur la fabrication des bierres, assez analogue à l'impôt sur la *drèche* en Angleterre, et par l'augmentation des droits sur les voitures publiques partant d'occasion ou à volonté. — Le ministre, dans l'exposé des motifs, a fait observer que, par suite de ces mesures, l'amortissement conservera encore au 1er janvier une puissance de 73,400,000 fr., presque égale à celle qu'il avait en 1826, lorsque M. de Villèle tenta la malencontreuse opération de la réduction des rentes et de la création du 3 pour 100. Dans ce même discours, M. Humann est allé au-devant d'une objection que la discussion n'a pas manqué de reproduire avec plus d'énergie ; voici comment il s'est exprimé : « Mais pourquoi, dira-t-on, un rehaussement d'impôts, quand les rentes rachetées, prélèvement fait de 23,600,000 fr., offrent une ressource de plus de 28 millions? Pourquoi ne pas annuler immédiatement une somme de rentes suffisante pour balancer le budget de 1834? Notre système tout entier répond à cette objection, car il repose précisément sur la conservation des gages que l'on voudrait annuler. Les économies que nous prévoyons résulteront de l'action continue de ce gage ; faire disparaître ce moyen, c'est anéantir les résultats eux-mêmes. » — Les réponses se sont présentées en foule à cet argument lors des débats. L'échec que venait d'éprouver le ministère Grey, en Angleterre, par le retranchement de 2 à 3 millions sterling (62 millions de francs) sur l'impôt de la drèche, n'était pas un encouragement pour ajouter parmi nous une nouvelle surcharge au fardeau des impositions indirectes. — En résumé, le budget pour l'an 1834 a été distribué à peu près comme celui de 1833. Les dépenses sont évaluées à 981,923,478 fr. ; les recettes de toute nature sont de 983,669,307 francs. On comptait sur un excédant de recette de 1,745,829 fr., mais des mouvements de troupes sur nos frontières des Pyrénées, après la mort de Ferdinand VII, et d'autres causes encore, font présager un déficit de 50 millions au moins.

Breton.

BUDLÉGE ou BUDLEIA (botan.), genre de plantes de la famille des *personnées*, qui renferme plusieurs espèces, dont une originaire du Chili, le *budleia globuleux* (*B. globosa*, Lam.), arbrisseau toujours vert (*semper virens*), de 8 à 9 pieds de haut, à feuilles grandes, ovales alongées, très blanches en dessous, qui donne en juin des fleurs très petites, réunies en boules odorantes, et d'un jaune doré ; il se multiplie de marcottes, de semences ou de boutures, et demande une terre légère, une exposition à mi-soleil, avec beaucoup d'eau et une couverture pour l'hiver. Les autres principales espèces sont le *budleia à feuilles*

de sauge (*B. salvifolia*), dont la tige a 6 à 7 pieds, dont les feuilles sessiles, lancéolées, rugueuses, et les fleurs petites, blanches, à disque jaune, disposées en panicule terminale, et viennent en septembre; le *budleia à feuilles de saule* (*B. salicifolia*), à feuilles cotonneuses en dessous, et à fleurs très petites, blanchâtres et en panicule; le *budleia très glabre* (*B. glaberrima*), jolie espèce de la Nouvelle-Hollande, arbrisseau de 6 pieds, à feuilles linéaires, lancéolées et glabres, qui donne, de décembre en avril, des fleurs jaunes, en grappe, d'une odeur agréable et assez forte. Ces trois dernières espèces se multiplient de graines, de dragcons, de marcottes ou de boutures, sur couche, et veulent une serre tempérée.

BUDSDO. Cette idole des Japonais est aussi appelée chez eux *Budha*, *Budz*, *Siaha*, *Xaca* ou *Xéquia*. Ce dieu était né à Sicka, dénomination qui signifie *contrée céleste*, environ 1,000 ans avant Jésus-Christ. A 19 ans, il devint disciple d'un fameux ermite qui habitait le sommet d'une montagne que l'on nommait *Dandokf*. Sous la discipline de ce saint homme, Budsdo vécut de la manière la plus austère; il passait son temps dans la contemplation, assis les jambes croisées, et les mains placées sur son sein, avec les pouces appuyés l'un contre l'autre. Les Japonais regardent cette attitude comme la plus convenable pour méditer. Ce dieu, dans cette posture, s'appliqua particulièrement à pénétrer les points les plus importants de la religion, et communiqua par la suite ses notions et ses observations à ses disciples. Il leur enseigna que les ames des bêtes sont immortelles comme celles des hommes, et qu'elles seront punies ou récompensées dans une autre vie, suivant la nature de leurs actions mauvaises ou bonnes dans ce monde. Deux des disciples de Budsdo rassemblèrent des sentences qu'ils trouvèrent après sa mort, écrites de sa main sur des feuilles d'arbres, et en formèrent un livre intitulé: *Fohekio*, livre des belles fleurs, dont les Japonais font autant de cas que les chrétiens de la Bible. Le fond de la religion de Budsdo consiste en cinq préceptes généraux et négatifs, qui sont communs à presque tous les cultes indiens: 1. Tu ne tueras point. 2. Tu ne voleras point. 3. Tu ne commettras point d'adultère. 4. Tu ne mentiras point. 5. Tu ne boiras point de liqueurs fortes. Les deux disciples qui recueillirent les sentences de Budsdo ont été mis au rang des dieux et révérés comme leur maître dans tous les temples du Japon. L'un est placé à la droite, et l'autre à la gauche de Budsdo. Les temples de ce Dieu sont très nombreux dans le pays; ses prêtres ne sortent jamais, et attendent dans leur retraite les contributions volontaires de ceux qui lui rendent hommage. Dans le temple de Kataïsi, on voit une statue de ce Dieu d'une taille gigantesque, dorée supérieurement, et assise sur une feuille de tarate, sorte de fève qui croît en Egypte.— Le Budsdoïsme est la religion établie par Budsdo, qui est très étendu au Japon. Elle commença à s'y répandre l'an 63 de l'ère chrétienne, et fit de grands ravages dans la secte des sintoïstes ou adorateurs des Kamis. La plupart de ceux que l'amour pour l'ancienne religion du pays a retenus dans le sintoïsme sont persuadés dans leur conscience que la religion de Budsdo est plus parfaite que la leur; plusieurs même à leur heure dernière appellent les prêtres budsdoïstes, se recommandent à leurs prières, et demandent à être enterrés suivant les usages et les cérémonies pratiqués dans le culte de Budsdo. Les principaux de la secte budsdoïste se rassemblent dans les temples, et là ils font la lecture des cinq préceptes de leur religion, et des sentences qui furent trouvées par les disciples de leur Dieu. Après quoi ils se rendent auprès des statues de Budsdo et de ses deux disciples pour y faire leur prière au milieu d'un grand nombre d'assistants. Personne ne lève la tête au moment qu'ils s'agenouillent et qu'ils s'inclinent de la manière la plus respectueuse. Cettè secte a pris de si for-

tes racines dans le Japon qu'elle a fait même de nombreux prosélytes dans les contrées qui l'environnent. F. R.

BUÉE et **BUER**, anciens termes employés pour désigner la lessive et l'action de blanchir ou de lessiver, d'où ont été formés les mots *buanderie* (*voy.* ci-dessus, p. 115), *buandier* et *buandière*, et qui ont tous pour origine commune le mot grec *buô* (simple d'*imbuô*). Villon s'est servi du mot *bués* pour *lavés*, dans une de ses ballades, et l'on a long-temps appelé, dans quelques provinces, en Bourgogne principalement, un homme *maubué* celui dont le linge était sale. C'est sans doute là aussi l'origine du nom de la *rue Maubuée*, qui n'est guère plus propre aujourd'hui, malgré sa fontaine. E. H.

BUENOS-AYRES, l'un des états composant la république Argentine, ou confédération du Rio-de-la-Plata, dans l'Amérique méridionale, celui qui a joué le principal rôle dans la guerre de l'indépendance, et qui est chargé de la direction des affaires publiques tant intérieures qu'extérieures. Borné au N. par le Rio-de-la-Plata et la province d'Entre-Rios, à l'E. par l'océan Atlantique, au S. par le Rio-Negro, à l'O. par la province de Cuyo, ou Mendoza, et par celle de Cordova, il a 233 lieues du N. au S., 200 de l'E. à l'O., et une population d'environ 170,000 ames. Le pays, généralement plat, est sillonné par quelques chaînes de collines, telles que la Cerrillala, les Montes-Grandes, la Sierra de la Tinta, etc., et par plusieurs rivières, entre lesquelles on remarque le Parama, le Salado et ses affluents, le Guenguen, le Mendozo, ou Colorado, le Picun, le Negro et la Plata. Cette dernière, formée par les eaux de plusieurs grands torrents, a un cours majestueux égal en largeur à celui de l'Amazone. Son immense embouchure rappelle la Manche; et le fleuve est navigable pour les vaisseaux jusqu'à près de 400 lieues dans les terres.— Le climat de l'état de Buenos-Ayres est très salubre, et la chaleur supportable, même au milieu du jour. Cependant, en hiver, le vent humide du Sud devient assez froid pour geler la surface de l'eau. Souvent aussi, dans cette saison, il pleut à torrents, et il éclate des orages accompagnés d'éclairs et de tonnerres effrayants. Les habitants de la campagne sont bien faits, robustes, bons cavaliers, grands improvisateurs, excellant sur la guitare et dans leurs *celitos*, chants nationaux, pleins d'originalité; mais on leur reproche avec beaucoup de raison d'être indolents et difficiles à stimuler. Le sol, naturellement fertile, produirait abondamment s'il était mieux cultivé. Tel qu'il est, on y recueille les productions les plus précieuses des zones torride et tempérée, du froment, de l'orge, du maïs, toute espèce de légumes et de fruits, parmi lesquels on doit une mention particulière au *durasno*, fruit très délicat, dont l'arbre ressemble au pêcher. Il produit deux fois par an et croît sur presque tous les points. L'état de Buenos-Ayres abonde aussi en plantes aromatiques et médicinales. Il est à regretter qu'on éprouve souvent de grandes disettes d'eau dans les cantons éloignés des fleuves et des rivières ; mais on y supplée par les eaux pluviales, et la récolte manque rarement. A six lieues commencent les vastes pâturages appelés *pampas*, dans lesquels errent des troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages en si grand nombre que l'on n'a d'autre peine pour les prendre que de leur jeter le long lacet de cuir que les cavaliers du pays manient avec une dextérité surprenante; on abat ainsi par an plus de 200,000 bœufs pour en avoir la peau. Les chevaux, qui descendent de ceux qu'amenèrent les Espagnols à l'époque de la découverte, sont peu remarquables par leur encolure; mais ils ont le pied sûr, une grande vivacité dans les mouvements, une agilité extraordinaire, de la douceur, du courage, de la sobriété; leur pas alongé égale le grand trot, et même le petit galop des nôtres; on ne les élève point dans l'écurie, il n'en existe point dans le pays: on n'y fait aucune provision de foin ni de paille; les chevaux sont lâchés dans la plaine toute

l'année, et on va les y chercher chaque fois qu'on en a besoin. L'intérieur est infesté de chiens sauvages qui descendent de chiens égarés, il y a des siècles; ils s'y sont multipliés d'une manière prodigieuse, et vivent dans des tanières dont on devine l'approche aux amas d'os répandus aux environs. Les bœufs étant venus à leur manquer, ils se jetèrent sur les hommes, et le gouverneur fut obligé de faire marcher des troupes contre ces animaux furieux. Elles firent une battue générale et en tuèrent un grand nombre. Mais les soldats ayant été accueillis à leur rentrée en ville par le cri de *mataperros*, tueurs de chiens, proféré par les enfants, on ne put les décider à tenter de nouvelles expéditions, et les chiens sauvages, dans certaines localités, sont aujourd'hui plus nombreux que jamais.—Les revenus de l'état de Buenos-Ayres s'élèvent à environ 21,080,000 f., les dépenses à 15,758,000, et la dette publique, consistant en un emprunt fait en Angleterre, à 25,568,000 f. Ses forces militaires se composent d'environ 30,000 hommes, dont 12,000 de troupes de ligne, tant artillerie que cavalerie et infanterie; le reste appartenant à la milice. Cet état formait une partie de la vice-royauté de Buenos-Ayres, érigée en 1778 aux dépens de celle du Pérou. Dès l'année 1810 elle proclama son indépendance. L'année suivante, les autres états suivirent cet exemple, et la confédération parvint à un haut degré de prospérité sous l'administration à jamais mémorable du sage et vertueux Ribadavia. Avec ses forces seules, l'état de Buenos-Ayres soutint pendant 2 ans contre le puissant empire du Brésil, une guerre dont le résultat fut, en 1828, l'érection en république de la Banda-Oriental (*v.* t. IV, p. 194.) Depuis lors des divisions intestines entre les unionistes et les fédéralistes ont fréquemment agité le pays; il a eu également beaucoup à souffrir des attaques réitérées des sauvages voisins, contre lesquels il a fallu faire marcher des armées.—Buenos-Ayres, capitale autrefois de la vice-royauté, et aujourd'hui de l'état de ce nom et de toute la république Argentine, est située dans une plaine sur la rive droite du Rio-de-la-Plata, à environ 70 lieues de son embouchure. Sa position est magnifique; du côté du nord, on découvre le fleuve, dont la largeur est à perte de vue; de délicieuses maisons de campagne parsèment les environs. Son climat justifie le nom que lui a imposé Mendoza, son fondateur. Le port n'est nullement à l'abri des vents, et les vaisseaux ne sauraient approcher qu'à trois lieues de la ville, à cause de plusieurs bancs de sable qui entravent la navigation. Les barques mêmes, pour mettre à terre leur chargement, sont obligées de faire un détour, et d'entrer dans une petite rivière de deux à trois brasses de profondeur; encore ne peuvent-elles y pénétrer que quand les eaux sont basses. Sous la présidence de Ribadavia, le gouvernement avait voté des fonds considérables pour la construction d'un port artificiel; la retraite de cet habile administrateur et les désordres qui suivirent firent avorter ce grand projet. Buenos-Ayres est la ville, non seulement la plus peuplée, la plus riche et la plus commerçante de la confédération du Rio-de-la-Plata, mais une des principales places de commerce du Nouveau-Monde et un de ses principaux foyers d'instruction et de civilisation. Elle est de forme carrée, et ses rues, pavées et tirées au cordeau, sont bordées de larges trottoirs. Les maisons, blanchies à la chaux intérieurement et extérieurement, ont un et quelquefois deux étages; elles sont surmontées d'un toit en terrasse où l'on recueille l'eau pluviale destinée aux usages domestiques. Les plus belles rues sont celles de la Victoria, de l'Universidade, de la Reconquista, de la Plata et de la Florida. Les principales places sont celles de la *Victoria*, *del Fuerte* et *del 25 de Mayo*. Buenos-Ayres, ville épiscopale, possède de magnifiques édifices religieux, parmi lesquels on cite la cathédrale, l'église de *San-Francisco* et celle de *la Merce*. Un fort, son unique défense, protège les petits bâtiments mouillés sur le fleuve. On admire encore la Banque, l'hôtel des Mon-

naies, le grand hôpital et la chambre des députés. Tous ces édifices sont bâtis avec une pierre blanche qu'on tire des environs. Buenos-Ayres, sous le point de vue littéraire, occupe le premier rang parmi les villes de l'Amérique méridionale; elle a une université, une des principales du Nouveau-Monde pour le nombre, les talents des professeurs et la supériorité de l'enseignement; une académie de jurisprudence, des colléges pour les deux sexes, une école normale d'enseignement mutuel, un observatoire, un laboratoire de chimie, des cabinets de minéralogie et de physique, une bibliothèque nationale, la plus riche peut-être de l'Amérique méridionale, et une société littéraire fondée par Ribadavia. Nulle part, depuis l'isthme de Panama jusqu'au cap Horn, la presse périodique n'est si active; 17 journaux sont enlevés par une population qui n'excède pas 80,000 hommes, sur lesquels on compte 4,000 Français et autant d'Anglais. Les Buenos-Ayriens sont braves, humains, intelligents, doués de beaucoup de franchise, de laisser-aller et d'obligeance. Les chevaux sont chez eux d'un usage général; tout le monde sort à cheval, et c'est souvent à cheval que le mendiant sollicite votre pitié au coin d'une borne. On vante la beauté des femmes, et, en effet, elles ont la taille fort bien prise, les mains et les pieds petits, le teint blanc, les yeux et les cheveux noirs; spirituelles, un peu coquettes, dansant avec grâce, chantant avec ame, s'accompagnant tour à tour de la guitare et des castagnettes, elles offrent à l'étranger qui se présente une hospitalité souvent dangereuse pour son repos. — L'état de Buenos-Ayres vient de réaliser le projet conçu par Ribadavia, de fonder une colonie dans les îles Malouines, si précieuses par leurs beaux ports, leurs riches tourbières et la pêche des phoques. Sur la terre ferme, on remarque, outre la capitale, que nous venons de décrire, Barragan, très petite ville, importante par sa baie, où s'arrêtent les gros vaisseaux qui ne peuvent remonter jusqu'à Buenos-Ayres; le fort *Independencia* et la *Bahia-Blanca*, deux colonies fondées récemment pour arrêter les invasions des Indiens *Aucaes*, et enfin *El-Carmen*, autre petite colonie sur le Rio-Negro. — On exporte de Buenos-Ayres des peaux de bœuf, du suif, de la corne, du crin, du bœuf boucané, de la laine de vigogne, des peaux de chinchila, etc. On y importe des étoffes de laine et de coton, des articles de taillanderie, coutellerie, sellerie, chapellerie, de la bierre et des fromages, d'Angleterre; du bois de construction, des meubles, des voitures, du poisson salé, des cuirs, des bottes, des souliers, des munitions de guerre, des États-Unis; du café, du sucre, du coton et du rum, du Brésil; des produits de fabriques et de modes, de France. Les relations avec le Pérou ont lieu à l'aide de charrettes tirées par des bœufs. Les conducteurs voyagent par caravanes, à cause des Indiens, qui rôdent dans les *pampas*, et dont la rencontre est souvent dangereuse. EUGÈNE DE MONGLAVE.

BUEN-RETIRO, proprement *bonne retraite.* C'est le nom qu'on donne, en Espagne, à un lieu de repos et de retraite, où l'on va se délasser des fatigues de la ville. Les rois d'Espagne ont aux portes de Madrid un château qui s'appelle par excellence le *Buen-Retiro,* et qui est situé à l'extrémité de la ville opposée à celle où se trouve l'habitation royale. Le *Buen-Retiro* est un édifice très ordinaire, et forme un carré régulier, flanqué d'une tourelle à chacun de ses quatre angles. Ce palais domine la ville; il est entouré de jardins agréables, et s'ouvre sur la promenade du *Prado.* — *Saint-Ildefonse* partage avec le *Buen-Retiro* cet insigne honneur de donner asile aux augustes ennuis. C. R.

BUFFA (Opéra). *Voy.* BOUFFONS.

BUFFET. Mot formé, selon Ducange, de *buffetagium,* dit, par corruption de *buvetage,* pour désigner un impôt établi sur le vin qui se buvait dans les tavernes. Les anciens, les Romains principalement, qui, dans les derniers temps de l'empire, accordèrent tant au luxe, et surtout au luxe de la table, connaissaient

les buffets. C'étaient ordinairement chez eux de petits appartements séparés de la salle à manger, à laquelle toutefois ils étaient contigus, et qui contenaient la porcelaine, les vases et tous les ustensiles destinés au service de la table, ce que nous avons nommé depuis *office*, et qu'ils appelaient *abacus*. Ils avaient des esclaves préposés spécialement au service du buffet, et qui avaient soin, les uns du vin, les autres de l'eau, tant chaude que froide ; d'autres enfin, des vases et des coupes, quand il fallait en changer, ce qui arrivait assez souvent sur la fin des repas, lorsque les convives étaient animés par le vin. Ils eurent aussi, comme nous, des meubles destinés aux mêmes usages, et nommés *armaria* (d'où nous avons fait notre mot français *armoire*). Les cendres du Vésuve ont conservé, dans la ville de Pompéi, un de ces buffets qui fut trouvé garni encore de plusieurs des ustensiles qu'on y plaçait. Il était adossé, dit M. Quatremère, à un pan de mur, et il avait deux tablettes l'une au-dessus de l'autre, destinées à recevoir des plats, des vases, etc.; son pied était fait d'une espèce de *peperino* (pierre particulière des environs d'Albe), et supportait une table de marbre ayant ses bords en vert antique; les tablettes étaient aussi recouvertes de marbre. Selon le même auteur, sur un grand bas-relief de la *villa Albani*, à Rome, qui a été détaché d'un tombeau antique, on voit un buffet (si ce n'est plutôt un garde-manger), renfermant des animaux éventrés et pendus à des crochets, avec plusieurs autres provisions de bouche. Le recueil des peintures d'Herculanum offre l'image d'un semblable buffet.—Les peuples modernes ont emprunté la chose aux anciens; dans nos usages domestiques, le buffet est une pièce séparée et près de la salle à manger, qui sert à renfermer toutes les choses utiles au service de la table, ou bien une espèce d'armoire placée tantôt dans la salle à manger, tantôt dans le vestibule qui la précède, et qui sert au même usage. Chez les grands et les riches, le buffet consiste en une grande table à gradins, où l'on dresse les vases, les bassins, les cristaux, autant pour le service de la table que comme objet de parade et de magnificence. C'est ce que nos aïeux nommaient habituellement *dressoir* (*voy.* ce mot), et ce que les Italiens appellent *credenza* (*V.* CRÉDENCE), et qui est placé chez eux dans le grand salon, enfermé dans une balustrade à hauteur d'appui. Les buffets des princes et des cardinaux sont sous un dais de riche étoffe. On restreint aussi quelquefois la signification de *buffet* à la vaisselle d'or ou d'argent d'une riche maison ; on a vu des buffets de vermeil doré valoir jusqu'à cinquante mille écus. Le mot *buffet* se dit encore des officiers ou valets qui ont la direction ou qui font le service du buffet. Enfin, on distingue dans une soirée ou réunion dansante le *buffet* du souper, en ce que l'on se met à table pour celui-ci, tandis que le premier consiste seulement en rafraîchissements, en potages et en assiettes que l'on fait circuler.—Du mot *buffet* sont dérivés les termes *buffeter* et *buffeteur*, qui indiquent l'action de boire en cachette au tonneau, et qui s'appliquent particulièrement au voiturier qui commet ce larcin ou cette infidélité.—Le mot BUFFET se prend encore dans des acceptions détournées de sa première signification : un BUFFET D'EAU, par exemple, est, dans un jardin, une table de marbre ordinairement adossée contre un mur ou placée dans le fond d'une niche, sur laquelle s'élève une pyramide d'eau, avec plusieurs coupes et bassins formant des nappes ou cascades; un BUFFET D'ORGUES, le corps de menuiserie où sont enfermées les orgues, ou chaque jeu en particulier, et l'on donne aussi quelquefois ce nom à l'orgue tout entier, lorsqu'il est d'une petite dimension. (*Voy.* ORGUE.) E. H.

BUFFIER (CLAUDE), jésuite, né en Pologne, en 1661, d'une famille française, avait fait ses études et pris les ordres à Rouen, où il devint professeur de théologie. Le premier écrit qui le fit connaître fut une brochure contre les sujets de conférences ecclésiastiques que l'arche-

vêque Colbert avait proposés à ses curés, brochure condamnée par ce prélat dans une lettre pastorale du 28 mars 1697. Il vint alors à Paris, où il fut associé au *Journal* de Trévoux, et publia un grand nombre d'ouvrages en prose ou en vers sur la religion, l'histoire et la morale, parmi lesquels nous citerons son *Cours des sciences* et sa *Pratique de la mémoire artificielle*.

BUFFLE, espèce de bœuf sauvage, le *bos bubalus* de Linné, dont parle l'Ecriture (*Deuter.* c. 14, v. 5, et *Reg.* l. III, c. 4, v. 23), et dont Moïse avait permis l'usage aux Juifs. Il était originaire de l'Euphrate, et les auteurs arabes, qui le dépeignent avec des cornes semblables à celles du cerf et le poil roux, l'appellent *jachmur*, nom que la Vulgate a traduit par celui de *bubalus*. Nous renverrons pour la description et les mœurs de cet animal à l'article BOEUF de ce *Dictionnaire* (p. 412), et nous décrirons seulement ici la manière dont les habitants de la Péonie, selon Pausanias (p. 632), chassaient cet animal. On choisissait pour cela un coteau qui, par une pente aisée, descendît dans un vallon, et l'on entourait ce coteau de bons palis ou pieux. Ensuite, depuis la pente du côteau jusqu'au bas du vallon, l'on étendait des peaux de bœuf toutes fraîches, ou, à défaut, de vieux cuirs que l'on avait soin auparavant d'oindre avec de l'huile pour les rendre glissants. Alors, des chasseurs bien montés poussaient le buffle de ce côté-là. L'animal n'avait pas plus tôt mis le pied sur ces peaux ou sur ces cuirs qu'il était renversé et précipité au bas du côteau. On l'y laissait pâtir quatre ou cinq jours, après quoi, demi mort de faim et de lassitude, il se laissait prendre aisément. On pouvait même profiter de sa faiblesse et l'apprivoiser, en lui jetant des pignons de pommes de pin tout épluchées dont ces animaux sont très friands. Ils venaient manger ce fruit, et, quand ils étaient ainsi apprivoisés, on leur liait les pieds et on les emmenait.—On donne le nom de BUFFLE à la peau de cet animal et à celle des autres bœufs et même des élans, qui a été foulée et préparée avec de l'huile dans des *moulins à buffle*, ainsi qu'au pourpoint ou vêtement de guerre que l'on en faisait autrefois, et celui de BUFFLETERIE à toutes les pièces de l'équipement moderne d'un soldat, qui sont en peau de buffle, tels que baudrier, ceinturon, etc.—BUFFLETIN est tout à la fois aussi le nom du jeune buffle et de sa peau, préparée de la même manière que celle du buffle et destinée au même usage.

BUFFON (GEORGES-LOUIS LECLERC, comte de). Lorsqu'on lit sur le piédestal de la statue de ce naturaliste illustre que son génie fut égal à la majesté de la nature (*Majestati naturæ par ingenium*), la louange peut paraître exagérée ; quand on étudie ses ouvrages ou ses vues sublimes de magnificence sur l'univers, quand il déroule dans ses tableaux pompeux la peinture brillante, animée, des êtres qui embellissent le monde, l'esprit, séduit par le talent de l'écrivain, souscrit à cet éloge. C'est principalement par ce genre de mérite que Buffon sut élever un monument à l'histoire naturelle et susciter ce puissant élan de la science au XVIII[e] siècle, qui devait produire des fruits si heureux pour son perfectionnement dans l'avenir. Buffon éclate par son génie élevé, par ses conceptions vastes, rassemblant sous un système général un ensemble de faits. Linné, naturaliste suédois, non moins illustre, son contemporain, brillait par l'observation particulière des espèces et les méthodes de classification qui manifestaient leurs rapports d'analogie. Celui-ci procède, pour ainsi dire, par des moyens microscopiques; Buffon préfère, en quelque manière, le télescope dans l'histoire naturelle. Tous deux rivaux, tous deux également nécessaires au progrès de cette science immense de la nature, ils en ont diversement fécondé le champ, et leurs noms méritent d'être consacrés jusque dans la postérité la plus reculée. — Buffon reçut le jour à Montbar, petite ville pittoresque de la Bourgogne, le 7 septembre 1707. Son père, Benjamin Leclerc, conseiller au parlement de Dijon, lui procura tous les avantages que la for-

tune et l'éducation peuvent réunir en lui laissant le choix de sa carrière. Quoique élevé dans une famille consacrée à la magistrature, les sciences réclamèrent le jeune Buffon; il semble avoir aussi contracté l'amour de l'étude dans la société d'un Anglais, précepteur du jeune duc de Kingston, avec lequel il s'était lié d'amitié à Dijon. Cette amitié vive engagea Buffon à parcourir, avec ce jeune lord et son gouverneur, la France, l'Italie, et à le suivre en Angleterre pendant plusieurs mois. A cet âge de jeunesse et d'ardeur, Buffon, né robuste et plein de vigueur, préférait sans doute le plaisir à l'étude. Son esprit vif, son bouillant caractère, lui donnaient trop d'avantages dans la société et près du beau sexe pour qu'il ne succombât pas souvent à leurs séductions; il eut même alors ce qu'on appelle des affaires d'honneur; il blessa en duel un Anglais avec lequel il s'était pris de querelle au jeu à Angers.—Mais le vide des jouissances se fit bientôt sentir à cette grande ame qui était formée pour de plus hautes destinées. On raconte qu'il avait chargé un domestique de l'éveiller chaque matin, au nom de la science, dès l'aurore, pour se livrer au travail; il s'y complaisait pendant quatorze heures de suite parfois, car il était aussi robuste que studieux, et malgré sa vue basse. Cependant, Buffon ne fit le premier essai de ses forces que sur des traductions; on lui doit celles de la *Statique des végétaux* de Hales, et du *Traité des fluxions* de Newton, qui exigeaient toutefois de profondes connaissances en physique et en géométrie. Buffon tentait aussi plusieurs expériences de physique minérale et végétale, soit dans ses forges, soit dans ses domaines ruraux. — Il s'était rendu déjà célèbre en envoyant divers mémoires à l'académie des sciences. Dès l'an 1733, elle l'avait appelé dans son sein; il démontra qu'en écorçant les arbres avant de les abattre, on fait ainsi durcir leur aubier et on en augmente la force. Il avait combiné des miroirs dans une courbe parabolique telle qu'ils pouvaient, par leur coïncidence, réfléchir les rayons solaires en un point central assez éloigné pour brûler au loin des corps, ainsi que les miroirs qui servirent, dit-on, à Archimède pour incendier la flotte des Romains. —Le Jardin-du-Roi, d'abord créé sous Louis XIII, et successivement agrandi par Louis XIV, était devenu, dès les premières années du règne de Louis XV, un établissement important sous la direction de Dufay; celui-ci, en mourant, désigna comme un digne successeur Buffon, son ami, nommé, en 1739, intendant de cette magnifique métropole des sciences naturelles. Buffon mit sa gloire à étendre, enrichir ce noble établissement pour y rassembler, de toutes les contrées de l'univers, les productions de la nature, élever des galeries, un musée, des serres, etc., qui en sont encore aujourd'hui l'illustration aux regards de la France et de l'étranger. Nulle autre part dans le monde on ne trouve des merveilles réunies en aussi grande abondance, exposées avec une plus généreuse libéralité à la vue des curieux de toutes les nations comme à l'étude de tous les savants. C'est au milieu de tant de trésors que Buffon conçut le vaste plan de ses travaux en histoire naturelle; il avait le projet d'embrasser l'immensité des êtres, et, dès l'année 1749, parurent, avec un éclat qui n'est point terni de nos jours, les premiers volumes de son *Histoire naturelle générale et particulière*. D'abord, il traita de la *théorie de la terre*, puis de l'*histoire de l'homme*, de *celle des quadrupèdes vivipares*, enfin de *celle des oiseaux*. Dans une longue suite d'années, à plusieurs intervalles, il publia des suppléments, dont les principaux furent ceux qui présentent les *époques de la nature*, et des morceaux qui développaient ou complétaient l'histoire des animaux, avec des vues grandes et neuves, et cette éloquence grave et majestueuse qui s'élève à l'égal de la sublimité des sujets qu'elle embrasse. Malgré quelques critiques, peut-être jalouses, de Voltaire, auxquelles Buffon ne répondit jamais que par des hommages, malgré les reproches que Condorcet et d'autres auteurs faisaient sur la pompe

d'un style qu'ils accusaient d'être ampoulé, inexact ou infidèle, Buffon sera toujours considéré comme l'un des plus brillants écrivains du XVIIIe siècle; aucun autre naturaliste ne l'a surpassé ni même égalé par la magnificence et la grandeur de ses tableaux, quelque hypothétiques qu'ils aient paru. Toujours riche, fécond, noble, élevé, comme Bossuet, s'il a semblé trop uniforme ou manquer de variété et de sensibilité, ses descriptions des mœurs de tant d'espèces d'animaux déploient cependant toute la chaleur, toute l'énergie de leurs passions et de leurs amours. Sans doute les ames fortes expriment moins bien la tendresse, mais elles s'élancent vers le sublime. Les conquêtes d'un mâle génie dans les hauteurs des sciences excluent les affections plus douces et plus molles des cœurs délicats. C'est en ce sens qu'il faut expliquer aussi le mot de Buffon dans son discours de réception à l'académie française, en 1753, que « le style de l'écrivain est l'homme même; » il en représente le mode de sentir comme la manière de penser, il est le retentissement de la fibre du cœur humain, la vibration des nerfs de notre ame. Personne, en effet, ne travaillait ses écrits autant que Buffon, et n'était aussi difficile que lui pour l'harmonie des périodes et le choix des expressions. Sans cesse il raturait, changeait, jusqu'à ce qu'il eût trouvé le terme propre ou le tour convenable, et quoiqu'il y ait peu de flexibilité dans les mouvements de son style, il conserve partout une beauté, une clarté, une élévation admirables. On dit qu'il copia onze fois ses *Epoques de la nature* en les corrigeant sans cesse. Selon lui *le génie n'était que l'aptitude à la patience.* Au contraire, son élocution familière était extrêmement négligée et commune; personne n'y aurait deviné l'écrivain doué d'un style si magnifique; on cite même à cet égard des traits d'une vulgarité singulière, peut-être aussi parce qu'il se faisait homme parmi les cultivateurs de sa terre de Montbar, avec lesquels il conversait, quoique en grand seigneur. Ce fut dans cette retraite délicieuse, au milieu de ses jardins, qu'il élabora ses plus brillantes pages, empreintes d'une imagination si sublime dans son vol. Il y récitait à haute voix ses périodes pour juger de leur harmonieuse expression et pour leur donner l'élégance du tour où l'énergie dont elles sont animées. On dit qu'il ne travaillait qu'après s'être bien vêtu et paré, comme pour se présenter en cérémonie à la postérité; l'éclat de ses habits le tenait dans une sorte de contention d'esprit qui imprimait plus de noblesse à son style et peut-être plus de pompe à ses périodes. Cette influence singulière du costume sur nos impressions s'est rencontrée, dit-on, aussi dans Rubens, ce grand coloriste, qui se vêtait richement pour peindre avec un brillant éclat ses plus beaux tableaux. Buffon aimait beaucoup en effet la parure, qui rehaussant encore la noblesse de son port et la dignité de sa démarche, lui donnait cet air de supériorité et peut-être d'orgueilleuse fierté qui imposait le respect; ses ennemis l'appelaient quelquefois le *comte de Tuffière.* Il tenait infiniment aux hommages et respirait avec délices l'encens, même vulgaire, des louanges; il mettait la prose fort au-dessus de la poésie, pour laquelle il n'avait nul attrait, quelque poétiques que fussent ses écrits. Néanmoins, sa prose est tellement métrique qu'on y rencontre un grand nombre de vers animés du mouvement de l'ode, comme le début de l'histoire du cheval. Tels ont été les caractères de plusieurs prosateurs célèbres. J.-J. Rousseau, visitant à Montbar le pavillon dans lequel Buffon avait composé ses plus éloquents morceaux, en baisa le seuil avec respect. Peu d'écrivains furent pendant une aussi longue carrière environnés d'autant d'illustration, d'estime et de renommée, exempts des traits empoisonnés de la critique ou de l'envie. Accueilli à la cour de Louis XV, favorisé par la plupart des souverains, qui se glorifiaient alors de correspondre avec les auteurs les plus illustres, Buffon recevait les hommages de tous les amis des sciences naturelles et des admirateurs de son talent; le roi de Prusse,

Frédéric-le-Grand, l'impératrice de Russie, Catherine II, se complaisaient à lui transmettre, ainsi que beaucoup d'autres personnages des régions les plus lointaines, tout ce qui pouvait contribuer à l'histoire naturelle. Pendant la guerre d'Amérique, les corsaires anglais eux-mêmes respectèrent les envois d'objets du Nouveau-Monde adressés à ce grand naturaliste. Lié avec tous les auteurs célèbres de son siècle, mais sans épouser les partis des encyclopédistes, des économistes et des philosophes, ou les sectes qui les divisaient, il demeura toujours étranger à leurs querelles, et ne subit ni leurs haines ni leurs disgrâces : il trouvait que la route de la gloire était assez large pour qu'on pût y voyager ensemble sans se froisser. Éloigné des cabales littéraires et politiques, il n'eut donc point de persécuteurs, car ses démêlés avec la Sorbonne sur quelques propositions de ses écrits furent bientôt apaisés par la déclaration qu'il soumettait ses opinions aux lois religieuses. — Buffon jouit ainsi de toute la félicité que peuvent procurer une constitution robuste, l'opulence et une gloire éclatante, dégagée des épines qui furent pour d'autres si cuisantes. Il obtint les faveurs des cours non moins que celles du beau sexe, dit-on. Il avait pour maxime qu'*en amour le physique seul est bon,* maxime épicurienne que lui reprocha madame de Pompadour. On prétend même qu'il profitait de l'ascendant que lui donnaient ses titres et sa fortune pour obtenir des jouissances faciles parmi ses vassaux. Le goût du faste ou de la représentation, la splendeur dont il aimait à s'entourer, éblouissaient ses inférieurs, sur lesquels d'ailleurs il savait répandre des bienfaits. — Il se maria tard, en 1760, avec mademoiselle de St-Belin, issue d'une maison noble et honorée, mais mieux partagée en beauté et en vertu qu'en richesse. Il n'en obtint qu'un fils, qui, devenu colonel de cavalerie, eut le malheur de périr victime du tribunal révolutionnaire, en 1793, sans que le nom de son illustre père ait, dans ces jours de deuil et de barbarie, pu le soustraire à la mort. — Buffon passait la plus grande partie de sa vie en été dans ses terres ; il demeurait au Jardin-du-Roi en hiver, et il sut l'enrichir des dons qu'il recevait de tous les pays, en animaux, en végétaux rares et en minéraux. Ne pouvant pas accomplir seul les vastes desseins qu'il avait conçus pour coordonner et décrire les matériaux de l'immense édifice élevé par lui à la nature, il trouva dans son compatriote, le modeste et exact Daubenton, un anatomiste laborieux, fidèle, qui se livra à la partie anatomique et descriptive des quadrupèdes ; plus tard, celui-ci s'adjoignit Mertrud. L'histoire naturelle des oiseaux fut aidée aussi par Guéneau de Montbelliard, élegant écrivain, et par l'abbé Bexon ; enfin, l'histoire des quadrupèdes ovipares et des serpents, et celle des poissons, qui n'avaient pu être entreprises pendant la vie de Buffon, furent plus tard confiées à Lacépède, dont les écrits montrent plus de brillant que de solide. —Durant ses dernières années, Buffon, quoique doué d'une santé vigoureuse, fut en proie aux douleurs déchirantes de la pierre, qui cependant n'interrompirent pas ses travaux. Il mourut à Paris le 16 avril 1788, à l'âge de 81 ans, comblé de gloire, et après une vie aussi heureuse qui ait été donnée à aucun homme. — Avant lui, l'histoire naturelle n'était pas sortie du cercle étroit où la cultivaient en silence les savants de profession. Aristote avait jeté les vrais fondements de la zoologie, Pline avait rassemblé dans une sorte d'encyclopédie, mais sans critique, les faits épars de l'histoire naturelle, mêlant le vrai et le faux, que l'imperfection de la science ne permettait pas alors de discerner. Au renouvellement des sciences, Aldrovande, Conrad Gesner et d'autres collecteurs ou compilateurs, avaient réuni leurs observations à celles de quelques bons naturalistes, mais sans ordre, sans méthode ni vues philosophiques ; on amassait des matériaux de tout genre. Cependant Jean Rai (*Rajus*) en Angleterre, Césalpin en Italie, Belon en France, Georges Agricola en Allemagne, avaient

essayé d'apporter quelques lumières dans la zoologie, la botanique et la minéralogie ; des faits nombreux se recueillirent pendant le XVIIe siècle avec le secours de l'anatomie, de la chimie métallurgique, de la botanique ; les découvertes de voyageurs dans les deux Indes rapportèrent des richesses inconnues aux anciens ; alors les sciences naturelles prirent un nouvel essor ; tout mûrissait pour leur développement et leur splendeur. Linné et Buffon parurent, et l'esprit humain fit un pas immense ; les beautés ineffables de la nature, révélées à tous les regards, en firent bientôt la science à la mode, la plus universellement cultivée. — « Personne, dit Cuvier, ne peut plus soutenir dans leurs détails le premier ni le second système de Buffon sur la théorie de la terre. Cette comète, qui enlève les parties du soleil ; ces planètes vitrifiées, incandescentes, qui se refroidissent par degrés, et les unes plus tôt que les autres ; ces êtres organisés, qui naissent successivement à leur surface à mesure que leur température s'adoucit, ne peuvent plus passer que pour des jeux d'esprit. Mais Buffon n'en a pas moins le mérite d'avoir fait sentir généralement que l'état actuel du globe résulte d'une succession de changements dont il est possible de saisir les traces, et c'est lui qui a rendu tous les observateurs attentifs aux phénomènes d'où l'on peut remonter à ces changements. Son système sur les molécules organiques et sur le moule intérieur pour expliquer la génération, outre l'obscurité et l'espèce de contradiction dans les termes qu'il présente, paraît directement réfuté par les observations modernes, et surtout par celles de Haller et de Spallanzani ; mais son éloquent tableau du développement physique et moral de l'homme n'en est pas moins un très beau morceau de philosophie digne d'être mis à côté de ce qu'on estime le plus dans l'ouvrage de Locke. Il a eu tort de vouloir substituer à l'instinct des animaux une sorte de mécanisme plus inintelligible peut-être que celui de Descartes, mais ses idées concernant l'influence qu'exercent la délicatesse et le degré de développement de chaque organe sur la nature des diverses espèces sont des idées de génie qui feront désormais la base de toute histoire naturelle philosophique, et qui ont rendu tant de services à l'art des méthodes qu'elles doivent faire pardonner à leur auteur le mal qu'il a dit de cet art. Enfin, ses idées sur la dégénération des animaux et sur les limites que les climats, les montagnes et les mers assignent à chaque espèce peuvent être considérées comme de véritables découvertes qui se confirment chaque jour, et qui ont donné aux recherches des voyageurs une base fixe dont elles manquaient auparavant. La partie de son ouvrage la plus parfaite, celle où il restera toujours l'auteur fondamental, c'est l'histoire des quadrupèdes. Avant lui, on n'avait pour ainsi dire que des notions fausses et embrouillées des quaprupèdes étrangers. Le plan qu'il conçut de faire décrire isolément et en détail chaque espèce et d'en soumettre l'histoire à une critique sévère a servi de modèle à tout ce qu'on a fait de bon depuis lors sur l'histoire naturelle, et surtout aux excellents ouvrages de Pallas. C'est la confusion où Buffon trouva l'histoire de cette classe d'animaux qui lui avait donné contre les méthodes et la nomenclature une humeur qu'il exprime quelquefois trop vivement. Mais il renonça bientôt à cette prévention, et, dans son histoire des oiseaux, il se soumit tacitement à la nécessité où nous sommes tous de classer nos idées pour nous en représenter clairement l'ensemble. Aussi, quoique l'histoire des oiseaux n'ait point cette sévérité de critique ni cette exactitude de détails qui règnent dans celle des quadrupèdes, elle forme un tout beaucoup plus facile à saisir et plus agréable à lire. Elle fait le fond de tous les livres que l'on a écrits depuis sur le même sujet, et dont aucun n'offre encore, relativement à l'époque où il a été fait, autant de critique et d'exactitude que celui de Buffon. — Ce qu'il a de plus faible, c'est son histoire des minéraux, parce que, séduit par les occasions fréquentes

de s'y livrer à son goût pour des hypothèses, il ne s'aida point assez de la chimie, et négligea trop de suivre les progrès rapides que la minéralogie faisait par les travaux de Romé-de-Lisle, de Bergmann, de Saussure, et par ceux de M. Haüy, qui commençait à faire prévoir dès lors ce qu'il serait un jour. » Il faut convenir en effet que si Buffon avait élevé d'éclatants systèmes, remplis de vues sublimes sur la constitution de notre univers ou sur la nature des êtres organisés, il avait soutenu aussi des hypothèses qui ne reposaient que sur l'imagination, et que n'étayaient ni l'expérience ni de saines observations dans d'autres parties où il était resté comme étranger. Son antipathie contre les méthodes lui dérobait plusieurs rapports d'organisation communs aux espèces du même genre et du même ordre. Il fut injuste à l'égard de Linné, mais celui-ci, sans répondre directement à des attaques, se vengea de son rival en lui dédiant une plante marécageuse sous laquelle s'abritent les crapauds, avec le nom de *Buffonia* (*voy*. ci-après). Cependant leur mérite est incontestable, quoique divers, et l'on peut dire que l'un est le complément nécessaire de l'autre. Tous les détails et la méthode qui manquent aux ouvrages de Buffon se trouvent dans ceux de Linné, comme les grandes vues du naturaliste français remplissent la lacune laissée par le naturaliste suédois.—On a reproché encore à Buffon son style même et ses vues générales, comme incompatibles avec la sévère exactitude des descriptions détaillées des êtres; on a réduit à une sèche topographie anatomique des individus toute la science, en sorte que de simples catalogues d'êtres classés et caractérisés dans le système linnéen ont paru l'essence même de l'histoire naturelle; tout le reste a été déclaré superflu et repoussé avec aigreur ou mépris. Tel fut le défaut des élèves trop exclusifs de Linné, qui règnent parfois encore en Allemagne, en Angleterre ou dans tout le nord de l'Europe. S'ils ont beaucoup augmenté le nombre des espèces par leurs recherches, ils ont faiblement étendu les parties les plus intéressantes de la science de la nature. L'école de Buffon a pu dégénérer en quelques superfluités de style ampoulées et romantiques, mais elle a fait multiplier les observations les plus intéressantes sur la vie et les mœurs des animaux, comme dans les écrits de Réaumur, de de Geer, de Bonnet, de Huber, etc., sur les insectes, ou de Pallas, d'Allamand, etc., sur d'autres espèces. De même, la méthode des familles naturelles des plantes, par Jussieu, est, sinon aussi séduisante que le système sexuel de Linné, du moins plus philosophique et de plus haute portée pour les rapports de ces êtres organisés. La France a eu la gloire de préférer les méthodes naturelles à toutes les autres et d'en frayer la route aux savants des diverses nations. Quoique la théorie de la génération par Buffon ait emprunté quelques idées d'Hippocrate avec tout l'éclat qu'il savait leur donner, quoiqu'elle ait été combattue par Bonnet, Haller, Spallanzani, et d'autres physiologistes, qui ont voulu faire prévaloir l'hypothèse de la préexistence des germes, elle rend mieux raison cependant des métis et de plusieurs autres phénomènes que la théorie des ovaristes, soutenant que tout vient d'un œuf (*omnia ex ovo*). Selon Buffon, il existe dans la nature une certaine quantité de molécules organiques, transformables ou capables de constituer les différents êtres organisés qui vivent à la surface du globe, et qui sont indestructibles; elles passent, au moyen de la nutrition, d'un corps dans un autre; elles se transmettent par la génération pour constituer un nouvel être. Le surplus, l'extrait le plus élaboré de nos molécules organiques, rassemblé dans les organes sécréteurs du sperme, constitue les éléments créateurs du nouvel être. Ces molécules, apparentes dans la semence à l'aide du microscope, sont constituées sous une forme semblable à l'être qui les donne, au moyen d'un *moule intérieur* qui représente la conformation, soit extérieure soit intime, de l'espèce procréatrice. Le mélange des se-

mences, selon que l'une prédomine sur l'autre, détermine le sexe de l'individu engendré. Les métis ou mulets, par la même cause, participent des deux espèces différentes qui s'allient. Si les molécules organiques sont déposées hors de l'utérus, elles peuvent spontanément donner naissance à des vers et à d'autres animaux imparfaits, comme dans nos premières voies, par des agrégations fortuites. Lorsque l'animal ou le végétal se décomposent après la mort par la putréfaction, leurs molécules organiques, libérées du lien qui les retenait, tendent à passer dans d'autres êtres par la nutrition, ou se forment en différents êtres spontanés, tels que des champignons, des lichens, des vermisseaux, etc. On voit ainsi que Buffon admettait des générations spontanées. — Aujourd'hui, les hypothèses, quelques brillantes qu'elles soient, sortent du domaine des sciences exactes. Cependant on lira toujours avec délices les pages éloquentes dans lesquelles l'historien de la nature s'agrandit avec son modèle. Sans cet entraînement qu'il sut exciter, la science n'aurait pas pris un si rapide essor et n'aurait pas atteint les vérités auxquelles elle est parvenue. Et n'est-ce pas à cet enthousiasme que nous devons tant de naturalistes, et le grand Cuvier lui-même, la gloire de notre pays! — Honneur aux nobles génies, jusque dans leurs écarts, lorsqu'ils concourent à nous faire avancer dans la route des découvertes! Il a fallu beaucoup travailler pour réfuter les erreurs de Buffon : c'est encore servir la gloire et la science. J.-J. Virey.

BUFFONIA (bot.). La raison et l'imagination ne président pas toujours à la formation et au choix des termes scientifiques. Des sentiments opposés, souvent l'amour et la reconnaissance, parfois l'esprit de vengeance, sont les motifs qui dirigent les naturalistes dans la création des noms donnés à des corps naturels nouvellement découverts. On pourrait citer à ce sujet une foule d'exemples et d'anecdotes fort curieuses; la nature humaine est ainsi faite. Ces réflexions nous sont suggérées par le nom que nous venons de placer en tête de cet article (*buffonia*), et qui a été donné par le célèbre Linné à un genre de plantes de la famille des *cariophyllées*, qui renferme deux espèces, l'une vivace, l'autre annuelle. Elles croissent dans des terrains secs et arides, dans le midi de la France, en Espagne et en Angleterre. Nous nous dispensons de donner ici leurs caractères botaniques, qui se trouvent dans les traités phytographiques; mais nous noterons que le crapaud (en latin *bufo* [*voy.* ce mot]) aime, dit-on, à se cacher dans les touffes de ces plantes chétives. L'homonymie du nom propre Buffon avec le terme latin *bufo* (crapaud) et l'allusion maligne qu'elle fait naître s'est présentée naturellement à l'esprit de Linné. C'est la seule vengeance que le naturaliste suédois, surnommé le *Géant du Nord*, a voulu tirer des nombreuses et violentes critiques de l'illustre écrivain et grand naturaliste français, comte de Buffon (*v.* ci-dessus). λ.

BUFO, nom latin qui signifie *crapaud* et sur l'étymologie duquel les auteurs ne sont pas d'accord. Nous devons le noter dans notre *Dictionnaire* parce qu'il est usité dans le langage des sciences. Il est le radical des mots *buffonine* et *buffonites* ci-après, et buffonia ci-dessus, ainsi que de Bouffon (*v.* ce mot.)—*Bufo* est aussi un nom donné par Denis de Montfort à des coquilles du genre murex. λ.

BUFONINE (anat. et hist. nat.). La peau externe et la peau interne (membranes muqueuses de Bichat) de la plupart des animaux exhalent à leur surface des fluides connus sous les noms de transpiration insensible, de sueur, de sucs, etc., qui s'évaporent, coulent ou se mêlent à d'autres corps. En outre de ces fluides, d'autres humeurs plus visqueuses, plus ou moins glaireuses, gluantes ou suifeuses, forment un enduit défensif selon la nature des milieux ambiants dans lesquels les animaux sont appelés à vivre. Elles sont secrétées par des organes qu'on appelle cryptes ou follicules (*v.* ces mots) On les a distinguées en humeurs mu-

queuses ou mucus et humeurs sébacées (de *sebum*, suif). La bufonine n'est autre chose que le mucus fourni par les cryptes de la peau externe du crapaud (bufo), qui forment une masse glanduleuse à côté de chaque oreille et des tubercules sur le dos. C'est un fluide blanchâtre, d'une certaine âcreté, qui irrite la peau fine et délicate des femmes, des enfants, et y détermine une éruption. On a exagéré ses propriétés nuisibles; c'est à tort qu'on l'a regardé comme vénéneux. M. Pelletier, qui a fait l'analyse du prétendu venin des crapauds, dit y avoir trouvé un acide *sui generis*. — Le terme bufonine a été proposé par M. de Blainville, dans son tableau synoptique des produits de l'organisme animal. (Voyez *Cours de Physiologie générale et comparée*, 28e leçon.) Si cette dénomination du mucus de la peau du crapaud paraît justifiée par sa propriété irritante, on sera conduit à spécifier par des noms divers les humeurs muqueuses plus ou moins irritantes des animaux; mais il est plus prudent de ne point surcharger la science de noms dont on peut se passer. La désinence *ine* a l'inconvénient de désigner des produits chimiques et non des matériaux émanés naturellement du sang. λ.

BUFONITES (hist. nat.). On a désigné sous ce nom des dents molaires fossiles de certains poissons (*spares anarrhique et crapaudine*), parce qu'on croyait à tort qu'elles venaient de l'intérieur du crâne d'un crapaud (*bufo*). On leur a attribué des vertus imaginaires. Une nouvelle espèce de poisson du genre spare a été appelée *bufonite* par Lacépède. λ.

BUGEY, *Bugesia*, petite province de France, avec le titre de comté, bornée au N. par la Franche-Comté, au S. par le Rhône, qui la sépare du Dauphiné, à l'E. par le même fleuve, qui la sépare de la Savoie, et à l'O. par la rivière d'Ain, qui la sépare de la Bresse. Elle a 16 lieues anciennes de longueur sur 9 de largeur, présentant une superficie de 100 lieues carrées. L'air y est sain et tempéré. On divisait ce pays en haut et bas-Bugey : le premier se compose de hautes montagnes couvertes de bois et renferme aussi d'excellents pâturages, qui forment la principale richesse du pays. Le Bas-Bugey consiste en une plaine fertile; les bestiaux, les bois, les fromages, les chanvres, etc., formaient le commerce de cette contrée. Belley (*Belica*), située dans une position agréable, entre deux coteaux, à une lieue O. du Rhône, était la capitale du Bugey : c'était le siége d'un évêché suffragant de Besançon. L'évêque de Belley, élevé au rang de prince de l'empire par Frédéric-Barberousse, a siégé aux diètes impériales pendant tout le temps que le Bugey a fait partie du corps germanique; ce pays était alors une souveraineté ecclésiastique. En remontant au berceau de son histoire, on le voit, du temps de César, occupé en partie par les Segusiani, en partie par les Allobroges et les Sequani. Sous Honorius, il faisait partie de la première Lyonnaise. De là domination des Romains, le Bugey passa successivement sous celle des Bourguignons et des Français, et fut incorporé au second royaume de Bourgogne. Lors de la décadence de ce dernier royaume (sous les empereurs d'Allemagne), les comtes, puis ducs de Savoie, s'introduisirent peu à peu dans ce pays et l'assujettirent. Dans ses guerres avec le duc de Bourgogne et le comte de Savoie, son allié, Louis XI s'empara des principales places du Bugey; mais il les restitua à Philippe de Savoie par le traité de Péronne (1468). La maison de Savoie a cédé ce territoire à la France avec la Bresse, en échange du marquisat de Saluces, par le traité de Lyon (1601). Il fait partie du département de l'Ain. L.

BUGIE ou BOUDGIE, en turc *Bagaïah* ou *Boudjeïah*, ville maritime d'Afrique au royaume d'Alger, et chef-lieu d'une petite province qui dépend aujourd'hui de celle de l'Est ou de Constantine. Bugie est entre Alger et Djidjel ou Gigery, à 40 lieues E. de la première et à 12 O. de la seconde; elle est située sur le flanc d'une montagne où commen-

ce la chaîne du Djebâl-Auras (les monts Aurasiens), qui, occupant un grand espace et étant de difficile accès, renferme et protège les plaines cultivées que comprend le territoire de Bugie. Au pied de la montagne règne une baie fort commode, bornée à l'ouest par une langue de terre qui forme le port de Bugie. Ce port, plus spacieux et plus profond que celui d'Alger, est néanmoins peu fréquenté des Européens, tant parce qu'il n'est point parfaitement sûr, et que les vaisseaux n'y sont point suffisamment abrités contre les vents de nord et nord-est, que par la difficulté des communications ou des transports avec les villes de l'intérieur. Bugie était encore florissante il y a trois cents ans : elle contenait 8,000 maisons; sa population était considérable; une forte muraille défendait sa baie. Trois châteaux, munis d'une bonne garnison, y tenaient en respect les Kabaïles et les montagnards du voisinage, qui venaient souvent y causer de grands désordres, surtout les jours de marché. Elle avait dans son enceinte un réservoir d'eau douce, que des aqueducs y amenaient des montagnes environnantes. Ces édifices, depuis long-temps, sont entièrement ruinés; mais on a élevé plus tard cinq forts qui existent encore aujourd'hui, et qui suffisent à la défense de la place. Bugie est bâtie en amphithéâtre; les maisons s'y dominent les unes les autres, et sont séparées par des jardins et des arbres de haute futaie qui les rendent presque invisibles. Quoique cette ville ait un pied dans la mer, toutefois l'eau douce n'y manque pas : son territoire est arrosé par une rivière partagée en plusieurs branches qui portent différents noms, selon les districts qu'elles parcourent : les anciens l'appelaient Nassava; elle est fort sujette à déborder. A cinq lieues plus loin est l'embouchure de la Mansourah (la *Salda* ou *Sisaris* des anciens géographes). Le terroir de Bugie produit peu de blé, mais de l'orge, du lin et du chanvre, dont on fait de grosses toiles; il donne aussi d'excellents fruits, surtout des figues et des noix, en grande quantité; les Kabaïles y apportent de l'huile et de la cire. Les habitants nourrissent beaucoup de chevaux, de bœufs et de chèvres; leurs montagnes sont couvertes de forêts, où l'on trouve un grand nombre de bêtes fauves. Comme ces montagnes abondent en mines de fer, les Bugiens font un grand commerce de socs de charrue, de bêches et autres instruments aratoires, dont ce métal est la base. On prétend que les tribus de Maures qui habitent les montagnes voisines de Bugie portent, de temps immémorial, sur la main ou sur la joue, l'empreinte ineffaçable d'une croix; on pense qu'ils tiennent cette coutume de leurs ancêtres, qui l'avaient adoptée afin de se soustraire aux contributions et aux persécutions qu'ils supportèrent lorsque le christianisme se fut établi en Afrique. — Bugie, anciennement *Baga* ou *Vaga*, paraît avoir été fondée par les Romains, et fut le siége d'un évêque sous les empereurs d'Occident; elle fit ensuite partie du royaume des Vandales. Après que Bélisaire eut détruit cette puissance éphémère, Bugie appartint aux empereurs d'Orient, à qui les Maures ou Berbers (*v.* ce mot), en disputèrent la possession. Elle fut prise d'assaut vers l'an 682 par le général arabe Okbah-Ben-Nafeh, qui en fit passer les habitants au fil de l'épée. Elle retomba bientôt au pouvoir des Grecs, et ce ne fut que vers l'an 704 que le gouverneur d'Afrique, Mousa-Ben-Nosaïr (qui depuis conquit l'Espagne), la soumit au joug de l'islamisme. Bugie passa successivement sous la domination des premières dynasties qui fondèrent des souverainetés en Afrique, les rostamides, les aglabides et les fathemides. Lorsque ces derniers portèrent en Égypte le siége de leur empire, ils cédèrent le gouvernement de l'Afrique aux zeïrides, qui, dans la suite, s'y rendirent indépendants. Bugie fit partie de leurs états et leur dut sa restauration; mais, vers l'an 987, elle devint la capitale du royaume des hamadides, qui s'étaient soustraits à l'obéissance des zeïrides, leurs parents. Alger n'était alors qu'une ville secondaire de

cet état, qui fut détruit, l'an 1152, par les almohades, souverains de Fez et de Maroc. A la chute de la monarchie des almohades (*voy.* ce nom), leur vaste empire ayant été partagé par trois dynasties, Bugie ainsi qu'Alger furent possédés par les zeïanides, rois de Telemsan (Tremesen), et devinrent des sujets de guerre entre eux et les mérinides, qui régnaient à Maroc. Abou-Faris, roi de Tunis, de la dynastie des hafsides, ayant pris Bugie sur les zeïanides, la donna en apanage à son fils, Abd-el-Aziz, qui réunit bientôt à ses états la ville d'Alger, dont les habitants ne trouvaient point de protection dans le roi de Telemsan contre les entreprises des mérinides de Fez. En 1347, Bugie fut prise par Aboul-Haçan-Ali, roi de Maroc et de Fez; mais, trois ans après, elle retomba au pouvoir des hafsides. A l'époque de la décadence de cette dynastie, Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon et de Castille, envoya des forces navales qui s'emparèrent, en 1510, de Bugie et de Tripoli. Pierre Navarro, son amiral, rebâtit le vieux château de Bugie et en fit élever deux autres. Ce fut dans cette ville que fut conclu, la même année, le traité par lequel Selim-Ben-Toumi, scheik d'Alger, ainsi que Telemsan et Tunis se rendirent tributaires des Espagnols. Le fameux Horoudsch-Barberousse, ayant fait périr Selim, et s'étant rendu maître d'Alger et de Telemsan, vint assiéger Bugie pendant les années 1512 et 1514. Blessé et repoussé la première fois, il aurait réussi dans la seconde attaque, si de prompts secours ne fussent arrivés aux assiégés. Charles-Quint fit ajouter aux fortifications de cette place un château sur la montagne qui la domine. Après sa malheureuse expédition contre Alger, en 1541, il vint se reposer à Bugie; mais en 1555, le pacha d'Alger, Saleh-Reïs, ayant bloqué cette place par terre et par mer, la força de capituler, et le gouverneur, Alonzo de Peralta, s'embarqua avec sa garnison de 400 hommes pour l'Espagne, où Philippe II lui fit trancher la tête. Depuis cette époque, Bugie a toujours fait partie de la régence d'Alger, jusqu'au 29 septembre 1833, que les Français, commandés par le général Trezel, s'en sont rendus maîtres, après une vive résistance de la part des Kabaïles, qui s'y étaient logés, et qui se défendirent de maison en maison. La ville ayant été prise de vive force, fut livrée au pillage. Pendant trois jours consécutifs, les Maures firent les plus grands efforts pour reprendre une place presque démantelée et défendue par une garnison mal approvisionnée et réduite à 400 hommes, la plupart blessés. Mais leurs attaques furent toujours repoussées avec une perte considérable. Depuis, Bugie a été ravitaillée, et sa possession, en contribuant au succès de l'expédition projetée contre Constantine, assurera à la France la conservation de la belle et intéressante colonie d'Alger. H. Audiffret.

BUGLE (bot.), *ajuga*, genre de la famille des labiées et de la didynamie gymnospermie; la *bugle rampante* (*A. reptans*), qui est indigène de France, passe pour astringente et vulnéraire, et était autrefois en faveur dans les épanchements de sang. — Bugle est encore un vieux mot, qui s'est dit autrefois pour *bœuf*, et d'où ont été formés les mots *beugler* et *beuglement*, qui se rapportent au cri des bœufs, des vaches et des taureaux, et qui ont été transportés, avec la même signification, dans le langage figuré.

BUGLOSSE (bot.) *anchusa*, genre de la famille des *borraginées* (*voyez* ce mot) et de la pentandrie monogynie, dont on distingue deux espèces principales : la *buglosse médicinale* (*A. officinalis*) et la *buglosse tinctoriale* (*A. tinctoria*). La première (appelée aussi *A. semper virens*, L.) est indigène et vivace; elle s'élève à deux ou trois pieds, et croît sans culture ou sans autres soins que quelques binages dans les lieux secs et pierreux; on la coupe fréquemment pour avoir de jeunes feuilles, que l'on emploie en médecine comme celles de la bourrache, dont elles ont les mêmes propriétés. En Italie, on les mange cuites, comme celles des choux ou des épinards. Elle

sert fort bien aussi d'ornement dans les jardins ; ses fleurs, qui sont disposées en ombelles, sont petites et d'un bleu charmant (celles de la B. d'Italie sont plus grandes) ; elle est bisannuelle, fleurit d'avril en août, et se multiplie par éclats ou semis en pleine terre. La *buglosse des teinturiers* (espèce d'*orcanette*) vient naturellement dans les mêmes lieux que la précédente, et sert à teindre en rouge. Elle est originaire d'Amérique, d'où elle prend aussi le nom de *buglosse de Virginie* (*A. virginica*, L. ; *lithospermum sericum* de Lehmann), et les sauvages emploient ses racines à se teindre le corps. Ses feuilles sont longues et ovales, ses tiges, moins grandes, mais aussi rudes que celles de la bourrache, qui est de la même famille, et dont les graines sont tellement semblables à celles de la buglosse qu'on les distingue très difficilement. Elle peut servir aussi à l'ornement des jardins, et donne en été des fleurs jaunes disposées en épi et d'un effet agréable. Elle demande une exposition chaude, et préfère la terre de bruyère à toute autre. — Le nom de *buglosse* (*buglossum*), formé des deux mots grecs *bous* (bœuf) et *glossa* (langue), a été donné indistinctement autrefois par les botanistes à la plante que nous venons de décrire, ainsi qu'à la bourrache (*borrago*) et au *lycopsis*, à cause de la ressemblance et de l'analogie de leurs feuilles avec la langue du bœuf.

BUGNE, vieux mot, qui signifiait tumeur, élévation de la chair, contusion, et qui n'est plus d'usage aujourd'hui.

BUGRANE (bot.), nom fait du grec *bous* (bœuf) et *agrénô* (je prends), et par lequel on désigne un genre de plantes de la famille des légumineuses, qui compte un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque surtout la bugrane des champs, connue vulgairement sous le nom d'*arrête - bœuf*, à cause de ses racines traînantes, qui font souvent obstacle à la charrue. Plusieurs de ses espèces concourent fort bien à l'ornement des jardins ; telles sont : 1° la bugrane très élevée (*ononis altissima*, Lam.), plante de Silésie, vivace et rustique, dont la tige est de trois pieds, les feuilles semblables à celles du mélilot, mais plus grandes, et les fleurs purpurines et disposées en épis ; 2° la bugrane queue de renard (*O. alopecuroïdes*, L.), plante annuelle de Portugal, dont les fleurs sont pareilles à celles de la précédente, et les feuilles ovales et simples ; 3° la bugrane à feuilles rondes (*O. rotundifolia*, L.), plante des Alpes, ligneuse à la base, jolie et rustique, à feuilles ternées, tige d'un pied, fleurs estivales nombreuses, grandes, d'un jaune lavé et strié de rose vif, disposées en petites grappes ; 4° la bugrane frutescente (*O. fruticosa*, L.), arbuste de trois pieds de haut, de la France méridionale, à rameaux blanchâtres, feuilles à trois folioles, petites et étroites, avec des fleurs roses, disposées en grappes, dont il y a aussi une variété à fleurs blanches.

BUIDES. (*Voy.* Bowaïdes.)

BUIRE (de *bibere*, boire), vieux mot par lequel on désignait autrefois des espèces de brocs d'argent ou d'étain, dont on se servait dans les grandes maisons pour les liquides, et principalement pour les vins et pour les liqueurs.

BUIS (*buxus*), genre de plantes appartenant à la monœcie tétrandrie de Linné, à la famille des euphorbiacées de Jussieu, et composé seulement de deux espèces, qui offrent un grand nombre de variétés. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées, entières et persistantes. Leurs fleurs sont petites, monoïques, groupées aux aisselles des feuilles. Les *mâles* présentent un calice à quatre divisions profondes, et comme campanulé ; quatre étamines saillantes et plus longues que le calice, un corps charnu et glanduleux au centre de la fleur et à la place du pistil. Dans les fleurs *femelles*, le calice renferme un pistil terminé supérieurement par trois cornes recourbées, formant autant de styles, sur la surface interne desquels règne un stigmate glanduleux. Le fruit est une capsule tricorne, à trois loges, dont chacune con-

tient deux graines. — L'espèce la plus répandue est le *buis ordinaire* ou *buis toujours vert* (*buxus semper virens*, Linné); elle forme dans son état sauvage un arbrisseau, qui peut s'élever à quinze ou vingt pieds, et dont les feuilles sont petites, coriaces, luisantes et d'un vert sombre. Il croît naturellement dans nos bois et dans certains lieux pierreux et incultes. Transporté dans les jardins, il donne par l'effet de la culture beaucoup de variétés, dont les feuilles sont souvent panachées de blanc ou de jaune. L'une des plus connues est celle que l'on emploie à faire des bordures de plates-bandes; elle ne s'élève qu'à la hauteur de trois pieds environ, lorsqu'on la laisse croître librement, et ses feuilles ova es arrondies, qui ont moins d'un pouce de longueur, présentent sur leur dos une ligne blanche bien marquée. Le bois du buis est très estimé; il est le plus dur et le plus pesant de tous ceux d'Europe. Les tourneurs, les graveurs sur bois, en font une grande consommation; il est liant, porte bien la vis, et présente une belle couleur jaune. La racine et les parties noueuses de la tige sont agréablement marbrées et veinées, ce qui les fait particulièrement rechercher pour fabriquer différents petits objets, des tabatières, par exemple. Les buis à grandes feuilles, principalement ceux à feuilles panachées, produisent un effet très agréable dans les bosquets, surtout pendant l'hiver, à cause de l'avantage qu'ils ont de conserver leurs feuilles. Les Romains cultivaient déjà cette espèce d'arbrisseau pour l'ornement de leurs jardins, et ils l'avaient consacré à Cérès. Les Grecs le distinguaient par le nom de *pyxos*, d'où viennent évidemment les mots *buxus*, *buis*. Comme ce mot grec signifie en même temps *vase, gobelet*, on peut croire qu'ils en fabriquaient, comme nous, divers menus ustensiles. Les anglais le nomment de même *box-tree*, arbre à boîte. Outre les usages que nous avons rappelés, son bois est employé en médecine, quoique peu fréquemment, et peut, comme sudorifique, remplacer celui de gayac.—La seconde espèce de ce genre est le *buis de Mahon* (*buxus balearica*, Lamarck), dont la tige est arborescente, et qui se distingue surtout par ses feuilles longues de près d'un pouce et demi sur sept à neuf lignes de largeur, dimensions que n'atteignent jamais celles du précédent. Cette belle espèce croît dans les îles Baléares, où elle forme des bois presque entiers. On la cultive aussi dans les jardins; mais elle craint les fortes gelées. D—L.

BUISSON. Ce mot, selon M. de Roquefort, est dérivé du latin *buxus*, fait lui-même du grec *puxos* (buis), et aurait été appliqué dans le principe à une clôture de jardin faite en buis. Mais il est plus rationnel, selon nous, de faire remonter son origine à la source d'où sont dérivés les mots *bois*, *bocage*, *bosquet*, *bouquet*, etc. (*vôyez* ces mots), c'est-à-dire au grec *boskon* (bois) ou *boskein* (paître). On entend en effet par ce mot, dans le langage général, soit un petit bois-taillis et touffu, soit une touffe d'arbrisseaux sauvages et épineux, soit encore un arbre qui, à force d'avoir été brouté par le bétail, est resté rabougri et ne donne plus que de petites branches chifones et mêlées. Les Grecs, lorsqu'ils avaient chez eux quelque malade, avaient coutume de mettre sur la porte de leur maison des branches de buisson (*rhamnus*), auxquelles ils attribuaient la vertu de chasser les mauvais esprits. Les buissons sont le refuge habituel des oiseaux et du gibier; à la chasse, on les *bat* pour faire sortir ceux-ci, et l'on dit que l'on a trouvé *buisson creux*, quand la bête en a été précédemment détournée. Ces expressions ont été transportées du langage direct dans le langage figuré; on dit, par exemple, d'une personne qu'elle a *battu les buissons*, et qu'un autre *a pris les oiseaux*, quand elle s'est donné des peines dont une autre a profité; on dit aussi qu'une personne *se sauve à travers les buissons*, lorsque, pressée dans la discussion, elle cherche des faux-fuyants et des échappatoires pour changer le terrain et dé-

tourner les questions ou les objections auxquelles elle ne peut répondre. Du mot *buisson* ont été faits aussi les mots *buissonner*, qui se dit d'un cerf ou de tout autre animal qui se retire dans un buisson ou dans un petit bois pour faire sa tête après avoir mis bas; *buissonnet*, pour petit buisson (peu usité); *buissonneux*, qualificatif des lieux qui abondent en buissons, qui sont couverts de buissons; *buissonnier*, qui se dit des lapins qui ont leur terrier dans les buissons, et que l'on applique par extension aux écoliers qui s'amusent à courir au lieu de se rendre à l'école : d'où l'on a tiré l'expression *faire l'école buissonnière*, trop connue sans doute de nos lecteurs, ainsi que la chose elle-même peut-être, pour qu'il soit besoin d'une plus ample définition. Borel dit que l'école est appelée *buissonnière* lorsqu'on la fréquente si peu que les ronces et les buissons y naissent. C'est dans ce sens que madame de Sévigné disait qu'il ne faut pas laisser pousser l'herbe sur le chemin de l'amitié. On applique encore, en termes de jardinage, la qualification de *buissonniers* aux lieux que l'on réserve pour la plantation d'arbres destinés à être taillés en buisson, ou qui sont déjà plantés d'arbres taillés de cette manière, c'est-à-dire coupés environ à un pied au-dessus de la greffe, et auxquels on a laissé dans la taille pousser tout autour plusieurs branches, en ayant soin d'évider le milieu, de manière à ce qu'ils présentent à l'œil la forme d'un cône, dont la pointe part du bas. Ce cône peut être plus ou moins évasé, suivant l'idée du jardinier; mais il faut surtout s'attacher à supprimer le canal direct de la sève, afin que les branches ne s'emportent pas par la formation des gourmands. (*V.* les articles Branche et Sève). Cette forme est regardée avec raison comme la plus favorable à la production du fruit et à la durée de l'arbre. E. H.

BUISSON ARDENT. On appelle ainsi un arbrisseau de cinq à six pieds, presque toujours vert, auquel quelques botanistes donnent aussi le nom de *néflier pyracanthe* (*mespilus pyracantha*), qui est indigène, et que Tournefort place dans la 21e classe, qui comprend les arbres à fleurs en rose, dont le calice devient un fruit à noyau, en lui donnant la dénomination de *mespilus aculeata amygdali folio*. Son écorce est brune, et sa racine ligneuse; ses rameaux sont opposés et ses tiges très épineuses; ses feuilles, alternes et assez semblables à celles de l'amandier, sont vertes, portées par des pétioles simples, lisses, lancéolées, ovales et crénelées; ses fleurs, blanches et teintées de rose, sont composées de cinq pétales oblongs, concaves, insérés sur un calice d'une seule pièce, épais et obtus, qui supporte environ vingt étamines et un seul pistil; son fruit est une baie ronde, marquée d'un ombilic, couronnée par les dentelures du calice et renfermant cinq petits noyaux durs et de forme irrégulière; parvenues à leur dernier degré de maturité, ces baies, qui sont très nombreuses, offrent à l'œil une masse rouge, qui fait paraître l'arbrisseau tout en feu. Il produit un très bel effet dans les bosquets d'automne, et l'on s'en sert avantageusement pour garnir des murs. Il se multiplie de semence, par marcottes et par boutures; mais pour en jouir promptement, il vaut mieux le greffer sur de jeunes pieds d'aubépine. Originaire des provinces méridionales, il lui faut une terre légère, mêlée de terreau; il ne se plaît point dans les terres trop humides, où ses feuilles se chargent de rouille. — Le *buisson ardent* a reçu aussi le nom d'*arbre de Moïse*, du miracle auquel il a donné lieu, selon l'Ecriture. On lit au livre de l'*Exode* (c. 3, v. 1 et suiv.), que Moïse ayant mené le troupeau de Jéthro, son beau-père, au fond du désert, vint à la montagne de Dieu, nommée Horeb. Alors, le Seigneur lui apparut dans une flamme de feu, qui sortait du milieu d'un buisson, et il voyait brûler le buisson sans qu'il fût consumé. Moïse dit donc : « Il faut que j'aille reconnaître quelle est cette merveille que je vois, et pourquoi ce buisson ne se consume point. » Mais le

Seigneur, le voyant venir pour considérer ce spectacle, l'appela du milieu du buisson, et lui dit : « Moïse! Moïse! Moïse!— Me voici », répondit-il, et Dieu ajouta : « N'approchez pas d'ici; ôtez vos souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte. » Au rapport de plusieurs écrivains, pour conserver la mémoire de ce miracle, on mit dans l'arche d'alliance un des souliers que Moïse avait quittés en s'approchant du buisson ardent. E. H.

BUJUKDÉRÉ. *V.* Buyukdereh.

BUKAREST ou BOUKOREST (et non pas *Bucharest*), capitale de la Valakie, est située sur la Dembovitza, qui la divise en deux parties, à trente lieues de l'embouchure de cette petite rivière dans le Danube. Bukarest est une ville moderne qui n'offre aucun vestige d'antiquités. Ce n'était, il y a 4 ou 500 ans, qu'un village qui prit le nom de son propriétaire, Boukor, ou d'un berger qui, le premier, s'y établit avec sa famille, et y bâtit des chaumières. Une chronique valake attribue la fondation de cette ville au commencement du XIIIe siècle, à Rodolphe-le-Noir, le plus ancien souverain du pays. Mais ce ne fut qu'en 1698, que le vaïvode Constantin Bessaraba y transféra sa résidence et le siége du gouvernement, abandonnant l'ancienne capitale, Tergowitsch, qui, malgré l'avantage de sa situation, plus centrale et plus salubre, a toujours été depuis en décadence, et est devenue à son tour un village. — Bukarest pourrait aussi passer pour un grand village. Elle n'a point de murailles, et je ne sais où le géographe Pinkerton a découvert qu'elle était bien fortifiée. Bâtie dans un bassin de plusieurs lieues de tour, et sur un sol marécageux, qui, suivant la tradition, était autrefois un lac, elle occupe une vaste surface, parce que ses maisons sont éparses, placées sans ordre et entourées de cours et de jardins. On compte à Bukarest plus de cent églises grecques, en y comprenant celles d'une trentaine de monastères ; il y a aussi deux églises catholiques, un temple pour les calvinistes et un pour les luthériens suédois, fondé par Charles XII pendant son long séjour sur les frontières othomanes, et dont les ministres sont nommés par l'archevêque de Stockholm. Ce mélange de maisons, d'arbres, de tours et de dômes, vu d'une certaine distance, offre un tableau pittoresque, et l'on ne peut nier qu'au printemps, cette ville, embaumée par le parfum d'une multitude de fleurs de toute espèce, ne soit un séjour fort agréable. Mais l'on est bien vite désenchanté, lorsqu'on l'habite l'hiver ou l'été. L'humidité du sol y est entretenue par les fréquents débordements de la rivière. Ses rues, étroites et tortueuses, sont constamment couvertes d'une vase profonde et liquide, ou d'une poussière épaisse et noire, aussi pernicieuse pour les yeux que pour les poumons. Elles sont pavées avec de grosses pièces de bois, posées en travers et liées les unes aux autres. Ces madriers ont la surface unie dans quelques quartiers ; ailleurs, ils sont à peine dégrossis. Sous ce pavé, que les naturels appellent assez rationnellement des *ponts*, on a pratiqué des canaux qui reçoivent les immondices des maisons et les portent à la rivière : mais comme ils sont sujets à s'engorger par l'accumulation des matières, ils produisent des exhalaisons infectes qui occasionnent des fièvres putrides et malignes, et rendent plus funestes les ravages des épidémies. Aussi Bukarest a-t-elle beaucoup souffert de la peste en 1813 et 1814, et du choléra-morbus en 1830. On s'imagine, dans le pays, qu'il est impossible de paver les rues en pierres, non pas tant à cause de la rareté des matériaux que parce que le terrain, gras et mou, n'offre pas une base assez solide. C'est une erreur démontrée par la durée des chaussées que les Romains y avaient construites. Quoiqu'il tombe à Bukarest, certaines années, beaucoup de neige en hiver et des pluies abondantes au printemps, on y observe cependant moins de jours humides que de jours secs, et la hauteur moyenne du baromètre y est de 27 pouces et demi.—Bukarest est la ville de l'Orient qui, pour

les mœurs et les usages, ressemble le plus à celles de l'Europe et diffère le plus des autres villes de la Turquie. On y est frappé de la diversité des costumes, et surtout de la quantité de voitures qu'on y rencontre; il y a peu de familles, même parmi celles du second rang par la noblesse et l'opulence, qui n'aient un carrosse et deux calèches. Plusieurs de ces équipages ne le cèdent en rien à ceux de l'Europe pour la somptuosité des voitures, la richesse des livrées et la beauté des chevaux. Mais il en est beaucoup qui ne consistent qu'en vieux carrosses allemands, redorés et repeints, traînés par deux rosses et conduits par un Bohémien en guenilles. On trouve à Bukarest des cafés turcs et des cafés européens; des charrons, des carrossiers, des tailleurs, des cordonniers, des chirurgiens, des boutiques d'étoffes, de quincaillerie et de nouveautés, à la mode européenne. L'incendie qui consuma la plus grande partie de cette ville, en 1802, a contribué à son embellissement. La plupart des édifices qui étaient en bois ou en terre, recrépis de plâtre en dedans et en dehors, et couverts de bardeaux ou de chaume, ont été reconstruits en briques, en pierres, et les toits en sont en tuiles ou en fer. Les maisons de plusieurs boyards se font remarquer par l'élégante originalité de l'architecture et par la magnificence des appartements. Ces maisons, comme celles des gens du peuple, n'ont qu'un étage, et les rez-de-chaussée sont ordinairement occupés par des boutiques. L'ancien palais des hospodars de Valakie n'avait rien de remarquable; celui que le prince Alexandre Morousi fit bâtir, en 1804, sur une hauteur, à l'une des extrémités de la ville, fut la proie des flammes en 1813, et ne présente plus que de vastes ruines. Les derniers hospodars ont résidé depuis dans deux grandes maisons de boyards qui ont été réunies. Bukarest est divisée en 70 quartiers, et contient 80,000 habitants. Dans le grand nombre de ses églises (Wilkinson le porte à 366), il en est bien peu qui méritent l'attention des curieux. La plupart sont petites, irrégulières et si sombres, à cause des fenêtres étroites, garnies de barreaux de fer, qu'à peine peut-on distinguer les peintures grossières qui les décorent. Plusieurs de ces églises ont été fondées par des princes ou de riches particuliers, dont on voit les tombeaux en marbre, ainsi que leurs portraits et ceux de leurs familles. Bukarest a une trentaine de kans ou caravanseraïs. Ces vastes édifices y ont cela de particulier qu'ils servent à la fois de couvents, d'hôtelleries et de magasins. Bâtis en pierres et en forme de cloîtres, on voit une chapelle au milieu de la cour qu'ils entourent; les marchandises y sont en sûreté contre le feu et les voleurs, et les habitants y trouvent souvent un asile en temps de guerre.—Bukarest a un archevêché grec, dépendant du patriarche de Constantinople, une académie ou université, une bibliothèque publique, deux hôpitaux. Toutes les sectes du christianisme y sont professées; on y voit aussi beaucoup de Juifs; mais les seuls musulmans y sont privés de l'exercice public de leur religion. Cette ville possède un lycée ou gymnase, où l'on compte 300 écoliers, dont un grand nombre sont étrangers ou Grecs. On y enseigne, autant que peuvent le permettre les fréquentes mutations des professeurs et le peu de subordination des élèves, le grec ancien et le moderne, le latin, le français, dont l'usage est très répandu parmi les boyards et les classes aisées; les belles-lettres et la philosophie. Il y a en outre pour les basses classes des écoles tenues par des prêtres ou des moines, dont l'instruction grossière aurait perpétué l'ignorance et la superstition, si des citoyens éclairés et puissants n'eussent fait des sacrifices pour établir, depuis douze à treize ans, une école d'enseignement mutuel. Il y a à Bukarest un club public autorisé par le prince, et dont les séances ont lieu deux fois la semaine en hiver, mais où l'on ne danse que masqué, suivant l'usage du pays. En 1818, il y vint une troupe de comédiens allemands qui donnèrent quatre représentations par semaine dans

la salle de ce club, convertie en un joli théâtre, assez vaste pour contenir mille personnes. On y a donné des pièces en grec moderne, traduites des meilleurs auteurs dramatiques français. En 1821, on y a fait venir, par souscription, une troupe de chanteurs italiens. — Le commerce de Bukarest consiste en grains, suif, cuirs, chanvre, tabac, etc. — Cette ville fut cédée à l'Autriche en 1718, rendue aux Turcs par la paix de Belgrade, en 1739; souvent prise par les Russes, ils l'ont toujours restituée à la Porte-Othomane. En 1806, une garnison de dix mille Turcs annonça la détermination d'y faire une résistance désespérée et de ne l'abandonner qu'après l'avoir brûlée. Mais à peine un corps de Russes eut-il paru que les habitants, insurgés, s'armèrent de tout ce qui tomba sous leurs mains, assaillirent les Othomans et les chassèrent de la ville, après en avoir égorgé 1500, qui furent dépouillés par les Cosaques. Il y a à Bukarest des consuls français, anglais, etc. Elle est célèbre par le traité de paix qui y fut conclu en 1812 (*voyez* l'article suivant). Longitude 23° 48′; latitude 44° 27′.

H. Audiffret.

BUKAREST (Congrès et traités de). Deux congrès ont eu lieu dans cette ville. Le premier fut ouvert en octobre 1772, sous le règne de Catherine II en Russie, et de Mustapha III à Constantinople. Après des succès divers, les deux puissances belligérantes se virent dans la nécessité de traiter. La révolution que le roi de Suède Gustave III avait faite en 1772 au profit de l'autorité royale, et les projets que ce roi manifestait contre la Norwége annonçaient à Catherine que son influence sur la cour de Stockholm était détruite; et la crainte d'une guerre au nord de ses états forçait la tsarine de suspendre ses différends perpétuels avec la Porte-Ohtomane. Le grand-visir Silikhdar-Mohammed-Pacha, allait être de son côté abandonné par son armée, que l'hiver devait disperser, et il profita des nouvelles dispositions de la Russie pour obtenir un armistice de son général Romanzof. Abdur-Rezzak-Effendi ouvrit les conférences au nom de la Porte avec Obreskof, plénipotentiaire de la tsarine. Les ministres de Prusse et d'Autriche essayèrent vainement de s'y faire admettre, et l'ambassadeur de France à Constantinople employa tout son crédit et ses efforts pour rompre ce congrès, en relevant le courage des Turcs par la perspective d'une guerre de Finlande, et par l'assurance de la diversion d'une escadre française dans le Levant. Par suite de ces intrigues, les conférences n'eurent aucun résultat; mais les historiens varient sur les causes ou les prétextes de la rupture. Les Russes l'attribuèrent au refus que firent les Othomans de céder les ports de Kertch et de Ienikalé, avec une liberté illimitée de navigation sur la mer Noire; et les Turcs prétendent à leur tour qu'on ne put s'entendre sur l'indépendance de la Crimée, réclamée par la Porte-Ottomane. Quoi qu'il en soit, les négociateurs se séparèrent au mois de mars 1773, et les hostilités furent immédiatement reprises, jusqu'à la paix dite de Kaynardgi. — Le second congrès de Bukarest se tint en 1812. Le général Sébastiani, envoyé de Napoléon à Constantinople, avait rétabli en 1806, entre la Porte et le cabinet de Saint-Cloud la bonne harmonie qu'avait troublée depuis neuf ans l'invasion de l'Egypte par Bonaparte. Ce premier succès avait encouragé le jeune ministre de France, qui s'efforçait d'amener le divan à rompre avec l'Angleterre et la Russie. Le sultan, soumis à cette nouvelle influence, ferma le Bosphore aux vaisseaux anglais, et refusa de renouveler l'alliance qu'il avait faite en 1799 avec le cabinet de Saint-James. Il retira en même temps au commerce russe le droit de naviguer sur les vaisseaux musulmans et de les couvrir de son pavillon. Il accusa la Russie de fomenter les troubles de la Servie et de donner des secours au rebelle Georges Pétrovitch. Le général Sébastiani lui faisait accroire que l'empereur Alexandre n'avait refusé de ratifier la paix de Paris que par la seule raison que l'intégrité

de l'empire othoman y était stipulée; il lui promettait que l'armée française cantonnée dans la Dalmatie était prête à se porter sur le Dniester pour attaquer les Russes; et le divan commença les hostilités par la destitution des hospodars de la Moldavie et de la Valakie. L'empereur Alexandre protesta contre ces mesures, qu'il considérait comme contraires au réglement de 1802, et donna l'ordre au général Michelson d'entrer en Moldavie avec l'armée du Dniester. Selim, ne voyant pas l'exécution des promesses du général Sébastiani, voulut arrêter la marche des Russes par le rétablissement des hospodars, mais, soumis encore à l'ascendant du ministre de France, il demanda par compensation que le tsar renonçât au passage de ses vaisseaux armés par les Dardanelles. Alexandre ne voulut point consentir à cette condition humiliante; mais la nécessité où il était de secourir la Prusse après la bataille d'Iéna, et de faire face à l'invasion que lui faisait craindre la défaite de son allié, lui laissait peu de moyens de soutenir la guerre contre les Turcs; et le chevalier Italinski, ministre de Russie à Constantinople, eut ordre de négocier le rétablissement des anciennes conventions et de ruiner l'influence du ministre français. Italinski accusa Napoléon de méditer l'envahissement des provinces turques; le général Michelson tint le même langage dans ses proclamations. Mais il prouvait en même temps la vérité des allégations du général Sébastiani, en pénétrant sur le territoire othoman. Il avait surpris la forteresse de Khoczim le 22 novembre, occupé Yassy le 28, cerné Bender en décembre; et il poursuivait vigoureusement sa marche sur le Danube. Michelson suscitait en même temps la haine des Musulmans contre le sultan lui-même, en lui prêtant le dessein de détruire les janissaires, et en supposant à Napoléon le projet de relever à son profit l'empire d'Orient. Italinski, pressé par le divan de justifier cette invasion, protesta qu'il en ignorait les motifs. Le ministre anglais Arbuthnot tint le même langage. Mais l'armée de Michelson n'en poursuivait pas moins ses avantages, et, après avoir mis les Turcs en déroute, le 23 décembre, au combat de Grodno, il était entré le 27 dans la ville de Bukarest. Czerni-Georges ou Pétrovitch se portait en même temps sur Belgrade, dont il s'empara le 31 janvier 1807, à la tête des Serviens, et, les assertions du général Sébastiani se trouvant ainsi vérifiées aux yeux du divan, la Porte déclara la guerre à la Russie par son manifeste du 7 janvier 1807, où elle étala tous les griefs qu'elle avait depuis un siècle contre le cabinet de Saint-Pétersbourg. Italinski fut forcé de quitter Constantinople. Arbuthnot essaya de soutenir l'allié de l'Angleterre, en rejetant sur Napoléon cette levée de boucliers. Mais le général Sébastiani triompha de ce nouveau rival, et le força de quitter à son tour la capitale de Selim. L'amiral anglais Duckworth, ayant sous ses ordres les contre-amiraux Sidney-Smith et Louis, força bientôt les Dardanelles, brûla près de Gallipoli une escadre othomane, et jeta l'ancre devant Constantinople, le 20 février, menaçant de venger sur cette ville l'insulte faite à l'ambassadeur d'Angleterre. Le général Sébastiani s'empressa de calmer les terreurs du divan. Dix officiers français, arrivés de la Dalmatie, élevèrent sur la plage des batteries formidables. Cent mille Turcs prirent les armes, et Selim III opposa des réponses énergiques aux prétentions de l'amiral Duckworth, qui avait perdu le temps en vaines négociations et laissé à son ennemi tout le loisir nécessaire à cet armement. Il proposa délai sur délai, rabattit successivement de ses prétentions toujours repoussées, et, après avoir dix fois menacé Constantinople d'un bombardement, il finit par lever l'ancre le 1er mars, et par repasser les Dardanelles sans avoir effectué ses menaces. Duckworth se vengea sur l'Égypte de cette humiliante retraite. Il s'empara d'Alexandrie; mais, repoussé deux fois devant Rosette, et voyant son infanterie pressée par le pacha Moham-

med-Ali, il fut forcé d'abandonner sa conquête. Les Russes furent plus heureux. Le comte Goudovitch battit, le 18 juin, le serasker d'Erzeroum, sur la rivière d'Aspatschaï, vers les frontières de la Perse; et l'amiral Siniavin détruisit le 1er juillet la flotte othomane dans les parages de Lemnos. La guerre du Danube était moins active; l'empereur Alexandre avait besoin de toutes ses forces pour lutter contre Napoléon; et celui-ci n'oublia point son allié de Constantinople dans le traité de Tilsitt. L'évacuation de la Moldavie et de la Valakie par les Russes y fut stipulée; l'adjudant-général Guilleminot se rendit au camp des Turcs pour négocier un armistice, qui fut signé au château de Slobosia, le 24 août 1807. Mais la paix qui devait en résulter fut retardée par les intrigues de l'Angleterre. Mustapha IV ayant succédé à Selim III, l'ambassadeur anglais Robert Adair fit entendre au divan que Napoléon étant devenu l'allié de l'éternel ennemi de l'empire othoman, la Porte devait se méfier de la France; et l'or de la Grande-Bretagne acheva cette révolution diplomatique. Les anciens traités furent renouvelés entre le divan et le cabinet de Saint-James; et l'entrevue d'Erfurt confirma dans l'esprit des Turcs toutes les préventions que le ministre anglais leur avait suggérées. Napoléon ayant effectivement, par une faute inconcevable, permis à *son ami* Alexandre de s'emparer des provinces du Danube, le ministre russe à Yassy demanda aux Turcs la cession de la Moldavie et de la Valakie ainsi que l'expulsion de Robert Adair. C'était déclarer la guerre. Le divan ne voulut point accepter ces préliminaires étranges; et l'armée russe occupa de nouveau ces provinces sous le commandement du prince Prozorovsky. Le 8 août 1809 cette armée passa le Danube. Ce prince étant mort pendant la campagne, Bagration prit sa place, s'empara d'Ismaïl le 26 septembre, et livra le 3 novembre la bataille sanglante de Silistria, où les deux partis s'attribuèrent la victoire. Kamenskoï II succéda en 1810 à Bagration, et pénétra dans la Bulgarie. Charkoff et Kamenskoï 1er battirent à Basardjik, le 15 juin, le seraskier Pehglwan-Pacha. Le comte de Langeron s'empara le 23 de Silistria après un siége de sept jours. Sabanaïef défit le 25 le pacha Terour-Mohammed sur les hauteurs de Rasgard, prit l'hospodar Callimachi, et s'empara peu de temps après de cette place. Kamenskoï II fut cependant repoussé par le grand-visir dans l'attaque des forts retranchements de Schumla, après une bataille de deux jours, où les Russes firent de grandes pertes; et la fortune parut rentrer sous les drapeaux de Mahomet. Kamenskoï II essaya vainement d'emporter la forteresse de Routchouck, que défendait Ali-Pacha et Bornak-Aga. Son frère, laissé devant Schumla, fut défait, le 4 août, à Kargali-Dereh, par Youssouf-Pacha, qui tenta d'envelopper les Russes dans leurs positions diverses. Mais Kamenskoï II rallia ses principales forces. Il gagna, le 19 septembre, la bataille de Batyne, fit un effroyable carnage des Musulmans, prit Ahmed-Pacha dans ses derniers retranchements, et força Moukhtar de chercher un refuge auprès du grand-visir, avec le faible reste de ses troupes. Les Russes s'emparèrent de Szistowa, de Gladowa, de Routchouck, de Giurgewo, et restèrent maîtres de toute la rive droite du Danube. Les secours qu'ils purent diriger alors sur la Servie assurèrent partout le triomphe des insurgés. Le vieil Youssouf-Pacha, qui avait contemplé tous ces désastres de son camp retranché de Schumla, ne songea plus qu'à négocier. Mais les prétentions de la Russie révoltèrent le divan. Youssouf fut déposé; le nouveau grand-visir, Ahmed-Pacha, amena un renfort de 50,000 hommes, et prit le 12 avril 1811 le commandement de l'armée turque. Une diversion puissante s'opérait en sa faveur dans le nord de l'Europe. Napoléon avait à peu près rompu avec Alexandre. Il rassemblait son armée sur la frontière de la Pologne, et le tsar avait rappelé à la hâte une grande partie des divisions qui

combattaient sur le Danube. Les effets de cette rupture s'étaient fait sentir dans le divan, où l'influence du cabinet de Saint-Cloud reprenait son activité, et des officiers français dirigeaient l'artillerie musulmane. Les Russes avaient perdu leur général Kamenskoï II, et Koutouzof en avait pris le commandement. Trop faible désormais pour lutter contre un ennemi renforcé, il détruisit toutes les places de la rive droite du Danube, à l'exception de Routchouck; il y concentra ses forces, et résolut d'y attendre Ahmed-Pacha. Ce nouveau visir vint l'attaquer le 16 juillet, et il aurait détruit l'armée russe si Langeron ne l'eût sauvée par une habile manœuvre. Ahmed jeta de forts partis dans la Valakie, et passa bientôt lui-même sur la rive gauche avec le gros de ses troupes. Mais le général russe Markof, repassant plus bas sur la rive droite, le 16 octobre, fondit sur le camp et sur les réserves des Turcs, les mit dans une complète déroute et coupa la retraite au grand-visir. Celui-ci, forcé de courir à ce nouveau danger, laissa son avant-garde avec Tchaban-Oglou sur la rive gauche, et vint au secours de ses réserves. Koutouzof l'apprit et résolut de profiter de son éloignement. Il cerna Tchaban-Oglou et le força de capituler le 20 décembre. Ce fut là le terme des succès de l'armée othomane: une prompte paix fut son unique ressource, et un congrès s'ouvrit à Bukarest dans le même mois. En vain Napoléon essaya-t-il de traverser les négociations en concluant avec l'Autriche une alliance dont une des conditions principales assurait l'intégrité de l'empire de Turquie; en vain s'efforça-t-il de ranimer le courage des Turcs. La médiation de la Suède et de l'Angleterre, l'insouciance perfide de l'Autriche, l'attitude de Koutouzof et la modération d'Alexandre l'emportèrent sur la diplomatie française; le traité de Bukarest fut signé le 28 mai 1812 par Italinski, Sabanaïef et Joseph Fonton de la part de la Russie, et par Seïd-Mohammed-Galib, Zadch-Ibrahim Selim, et Abdoul Hamid Effendi, de la part de la Porte. Par l'article 2 de cette paix, le Pruth jusqu'à son embouchure dans le Danube, et le Danube jusqu'à la mer Noire furent assignés comme les limites des deux empires. Le tiers de la Moldavie et toute la Bessarabie, les forteresses de Khoczim, de Bender, d'Ismaïl et de Kilia furent ainsi données à la Russie, et la navigation du fleuve fut commune aux deux peuples, ainsi que la faculté de couper du bois dans ses îles. Les stipulations de l'article 4 de la paix d'Yassy furent confirmées. L'article 6 rétablit en Asie les frontières qui existaient avant la guerre. L'article 8 rendit à la Porte la souveraineté de la Servie sous la condition d'une amnistie générale et d'une administration nationale, telle que le sultan l'avait offerte en 1807, moyennant un simple tribut annuel. L'article 12 confirma les précédents traités dans ce qui regardait le commerce; et l'article 13 promit à la Russie la médiation de la Porte pour terminer ses différends avec la Perse. Cette paix fut fatale à l'armée française dans sa désastreuse retraite. L'armée russe du Danube put remonter vers le nord; elle vint porter le dernier coup aux soldats de Napoléon sur les rives glacées de la Bérésina; et la Porte n'obtint de son éternel ennemi qu'un court intervalle de repos. VIENNET.

BUKHARIE. C'est le nom que portent aujourd'hui deux vastes contrées de l'Asie centrale, dans la Tatarie indépendante, et que l'on distingue par les noms de *Grande* et *Petite* Bukharie. Il ne sera question ici que de la première. La seconde s'appelle aussi royaume de *Kaschgar*. Nous en parlerons sous ce nom. — La Grande-Bukharie, dans son acception la plus étendue, embrasse les deux pays connus dans l'histoire ancienne sous les dénominations de Sogdiane et de Bactriane. Elle était autrefois comprise dans le Touran ou Turkestan, empire opposé à celui d'Iran ou de Perse, dont il était séparé par le fleuve Oxus. Elle répond en partie à ce qu'on appela depuis Transoxane (au-delà de l'Oxus), et que les premières armées arabes qui avaient conquis

la Perse nommèrent Mawar-en-Nahr (au-delà du fleuve). Mais ces deux dénominations, synonymes et assez vagues, désignent en général tous les pays séparés de la Perse, au nord-est, par le fleuve que les Arabes nommèrent Djihoun, et les Persans Amou-Daria, ou simplement Amou. Quelques auteurs, comprenant le Kharizme ou Khowarazm dans la Grande-Bukharie, ont donné à cette étendue de pays le nom commun de Djagataï, et elle figure encore sur nos cartes sous celui de pays des Ouzbeks. L'un et l'autre, à la vérité, ont fait partie de l'empire de Djagataï, l'un des fils de Djenghiz-Khan, et plus tard ils furent recouvrés sur les descendants de Tamerlan par les Ouzbeks, issus du premier de ces deux fameux conquérants. Mais depuis près de trois siècles, ils ont formé des états distincts, qui ont eu leurs souverains, leur histoire particulière, et qui ont été souvent divisés par la politique, la guerre et des intérêts différents. La Grande-Bukharie elle-même a subi de fréquentes modifications dans son organisation et dans ses limites. La province de Balkh, démembrée du Khoraçan, et incorporée à la Grande-Bukharie, en a été souvent séparée, et en est encore tributaire plutôt que sujette. Elle n'a même pas été constamment soumise aux Ouzbeks. (*V.* BACTRIANE.) — La Grande-Bukharie est donc bornée, au nord et au nord-est, par le fleuve Sihoun, ou Sirr-Daria (l'ancien Iaxartes), qui la sépare des Cara-Kalpaks et du Turkestan; à l'est, par la Petite-Bukharie; au sud par le Petit-Thibet et par les Khanats de Balkh et de Badakhschan, récemment affranchis de la dominatiou afghane du roi de Kaboul; à l'ouest par le fleuve Amou, qui la sépare de la Perse, et par la mer d'Aral. Renfermée entre le 34ᵉ et le 44ᵉ degré de latitude nord, et le 63ᵉ et le 75ᵉ de longitude orientale, elle peut avoir 250 lieues du nord au sud, et 200 de l'est à l'ouest dans sa plus grande étendue. Un voyageur moderne, M. Meyendorf, donne à la Bukharie des bornes bien moins reculées, puisqu'il la place entre le 37ᵉ et le 41ᵉ degré de latitude et le 61ᵉ et le 66ᵉ degré 30 minutes de longitude; mais il ne comprend dans ces limites que les états du khan de Bokharah, dont il n'a visité qu'une partie, et auxquels il assigne une surface de 10,000 lieues carrées, en y joignant au sud-ouest quelques territoires qu'il possède en Perse. — La Grande-Bukharie a pour principaux fleuves le Djihoun ou Amou, et le Sihoun ou Sirr : le premier, formé par la jonction de deux rivières qui viennent des montagnes au nord-est et au sud-est de Badakhschan, roule majestueusement ses flots dans un lit de deux à trois cents toises de large, en coulant de l'est à l'ouest puis du sud au nord-ouest, se divise en deux bras et se jette dans la mer d'Aral, après un cours d'environ 350 lieues. On prétend qu'il avait autrefois dans la mer Caspienne une embouchure qui a disparu par la main des hommes ou par l'effet d'un tremblement de terre. Ce fleuve reçoit quelques petites rivières de la Bukharie, mais il y en a qui se perdent dans le sable. Le Sirr-Daria, dont le cours est d'environ 300 lieues, et la source cachée dans les Alpes du Belour ou de l'Ala-Tagh, ne devient imposant qu'à son confluent avec l'Akboura, qui coule près de la montagne nommée Takht-Soleïman. Grossi par plusieurs torrents et rivières, le Sirr est plus large qu'à son embouchure, à 90 lieues de laquelle il forme une branche, nommée le Kouwan, qu'il rejoint par deux ruisseaux, avant de se jetter dans la mer d'Aral. On traverse ces deux fleuves, soit dans des bateaux à rames ou traînés par des chevaux, soit sur des outres remplies de vent. Le *Zer-Afchan* (l'ancienne *Sogd*) est la rivière la plus considérable qui arrose l'intérieur de la Bukharie. Elle prend sa source dans les montagnes près de Fani, à 50 l. environ à l'est de Samarkand, passe devant cette ville, ainsi qu'à Bokharah, et se perd dans le lac de Cara-Koul, près de l'Amou, après un cours d'environ 150 lieues. Nous renvoyons à l'article ARAL pour ce qui concerne cette mer ou ce grand lac, limitrophe de la Grande-Bukharie et du

Kharizm. Il y a aussi quelques marais dans cette contrée; mais en général les eaux s'infiltrent dans le sable. Sa partie orientale est entrecoupée par plusieurs chaînes de hautes montagnes, dont les sommets sont souvent couverts de neige. Dans la partie nord, à quelque distance du Sirr et au centre, on trouve d'assez grandes étendues de terres sablonneuses et de déserts; mais partout ailleurs les campagnes et les vallées, surtout celle de Sogd, qui donna son nom à l'ancienne Sogdiane, sont d'une étonnante fertilité. Le climat de la Bukharie est généralement salubre, l'air est froid dans les contrées montagneuses, et doux dans les plaines. Les saisons y sont très régulières. Les pluies commencent dès les premiers jours de février et durent jusqu'à la fin du mois. Tout verdit et fleurit presque subitement peu de jours après. Bientôt la chaleur devient accablante, et l'atmosphère est rarement rafraichi par les orages. La belle saison se prolonge jusqu'en octobre, où les pluies reprennent pendant 15 à 20 jours. En novembre et décembre surviennent de petites gelées et un peu de neige; janvier est le mois le plus rigoureux; le froid est alors de 2 à 8 degrés, et la neige reste quinze jours sur la terre. Toutefois le soleil y a beaucoup de force, même en hiver. Les maladies les plus fréquentes sont des rhumatismes, occasionnés par l'humidité des maisons, et des ophtalmies et même des cécités, produites sans doute par les vents fréquents qui élèvent très haut une poussière fine, dont l'atmosphère emprunte une teinte grisâtre. Dans les parties basses, les eaux stagnantes engendrent des vers qu'on avale sans s'en apercevoir, et qui occasionnent des pustules et des plaies douloureuses sur tout le corps. — Les oasis de la Bukharie offrent l'aspect le plus riant : des villages nombreux, ordinairement bâtis sur le bord des rivières, des plaines entre-coupées par des milliers de petits canaux d'irrigation, et couvertes de maisons, de jardins, de champs admirablement cultivés, et d'arbres qui bordent les canaux et les chemins. Dans les parties plus arides, on a suppléé aux rivières et aux ruisseaux par des puits qui tarissent quelquefois pendant les grandes sécheresses. La Bukharie produit de l'orge, du froment, du millet, des pois, des fèves, des haricots, diverses variétés de sésame, dont on fait de l'huile; le *djougara*, plante de 5 pieds de haut, dont la graine sert à la nourriture des chevaux et à la fabrication du pain pour les pauvres, et dont les feuilles sont un excellent fourrage pour les bestiaux. On y trouve aussi la plupart des plantes légumineuses de l'Europe, excepté la pomme de terre, l'artichaut et le cardon. Les pâturages y sont rares et on y a recours aux prairies artificielles. Le coton y vient assez bien; le riz, cultivé seulement dans le Miankal (la vallée de Sogd), est d'assez mauvaise qualité. Les jardins de la Bukharie abondent en fleurs qui offrent peu de variétés, et en fruits, tels que melons, pêches, abricots, prunes, cerises, pommes, poires, coings, figues, grenades et raisins. Outre les arbres fruitiers, on trouve dans ses oasis des saules, des peupliers, des platanes, des mûriers, des gainiers. La partie occidentale de ce pays n'a pas de forêts. On n'y brûle que les branches des autres arbres, des broussailles amenées des déserts voisins, et du fumier sec. Quant au bois de construction, il vient des montagnes situées dans le territoire de Samarkand, et de celles plus au nord et à l'est. On y forme des radeaux qui, par différentes rivières, se rendent dans l'Amou, d'où ils descendent à Bokharah, Cara-Koul, etc. Ces montagnes renferment des mines de métaux qu'on n'exploite pas dans le pays, d'alun, de soufre et de pierres précieuses, entre autres de lapis-lazuli, de grenat et de rubis-balais, qui viennent de Badakschan. Quelques rivières charrient de l'or avec leur sable. La Grande-Bukharie, entourée de déserts et de peuples nomades, est riche en bestiaux, mais les bœufs n'y sont pas aussi forts que ceux des Kirghiz. On y préfère le mouton, dont il y a une espèce à grosse queue et une autre à

laine très frisée et à queue trainante. Les chevaux sont grands, bien faits, vifs, pleins de feu, d'une vitesse admirable, et parfaitement soignés. On y trouve aussi des chiens lévriers noirs et à longs poils sur les oreilles, des fouines, des renards, plusieurs variétés de souris et de rats, des marmottes, des belettes, des martres, des lièvres, des blaireaux, des hérissons, des sangliers. Parmi les nombreuses espèces d'oiseaux, on y voit surtout des gallinacées, des corbeaux, des aigles, des milans, des alouettes, des perdrix, des pluviers, des vanneaux, le pigeon égyptien, l'hirondelle, le faisan, etc. Les amphibies et les insectes consistent en lézards très variés et très nombreux, couleuvres, boas, vipères, grenouilles, scorpions, araignées, fourmis, guêpes, abeilles, mouches et scarabées de différentes espèces, outre un grand nombre d'autres particuliers au pays. Les rivières de la Bukharie sont peu poissonneuses. — Toute cette contrée se divise en trois principales parties : deux au nord de l'Amou, la Bukharie propre ou khânat de Bokharah, le Miankal ou khanat de Samarkand, réuni depuis long-temps à celui de Bokharah; et au sud de l'Amou, le khanat de Balkh. (*V.* Bactriane.) Le premier est partagé en 4 districts et a pour capitale *Bokharah*. (*Voyez* ce nom.) Ses villes principales sont *Samarkand*, qui, par son importance et sa célébrité historique, mérite un article particulier; *Karchi* ou *Nakhchab*, remarquable par son étendue et sa position sur la principale route commerciale de Kaboul à Samarkand; elle a toujours une garnison de 2 à 3000 hommes; *Cara-Koul*, ville de 30 mille ames, près du lac de ce nom; *Tcharaghtchi*, où le khan a plusieurs domaines; *Ghoussar*, gouvernée par un prince de la famille royale, ainsi que *Kermineh*, principalement habitée par les Ouzbeks; *Djam*, *Cara-Tepch*, *Iéni-Kourghan*, *Ouratoupa*, *Zamin* et *Djisagh*, forteresses qui ont toujours de nombreuses garnisons; *Ourdenzéï*, petite place forte sur la route de Russie; il y a autour de Bokharah 9 à 10 autres villes de 3 à 500 maisons. Le Miankal compte 7 à 8 cités plus considérables en raison de leur situation dans un pays plus fertile; on en trouve cinq à six autres au sud du mont Nour-Atag, et une demi-douzaine au sud de Samarkand. *Termed* ou *Termouz*, ville jadis fameuse sur l'Amou, n'offre aujourd'hui que des ruines et des maisons en terre. L'ancienne Sogdiane ou Mawar-en-Nahr était autrefois plus riche, plus fertile et plus peuplée que la Bukharie actuelle. Les sables empiètent journellement sur ses riantes oasis, qui, tôt ou tard, deviendront un jour arides et inhabitables, et le pays éprouve la même décadence politique sous le gouvernement des Ouzbeks. Le khan de Bokharah possède en Perse les villes de *Tchardjou*, *Kirki*, *Aghtchou* et *Merou*. Cette dernière, célèbre dans l'histoire, comme une des quatre capitales du Khoraçan, comptait encore vingt-cinq mille habitants, lorsque le khan Amir Haïden, jaloux de son frère, qui en était gouverneur, les transporta dans l'intérieur de la Bukharie. Merou n'en a plus aujourd'hui que 500, et est devenue un lieu d'exil.—Dans la partie orientale de cette contrée, *Khokand*, ville grande, riche et commerçante, à 3 lieues du Sirr, et contenant 6000 maisons, est la capitale d'un khanat qui comprend aussi *Khodjend*, forteresse sur le même fleuve, et entourée de champs et de jardins; *Marghalan*, ancienne ville, aussi grande que Khokand. Les états du khan s'étendent au-delà du Sirr, sur Taschkend et une partie du Turkestan.—*Hissar*, ville de 3000 maisons, dans une vallée abondante en pâturages, au sud ouest de Samarkand, et à 4 lieues est de la rivière Saridjouï, est la capitale d'un khanat qui comprend *Deïnaou*, *Acgara*, *Khodja-Taman*, et 5 ou 6 autres villes. *Ramid* et *Abigherm*, situées dans les montagnes, à 25 ou 30 lieues nord-est de Hissar, sont deux villes considérables, chefs-lieux de deux khanats. Plus au nord, dans les montagnes, sont *Matcha* et *Ignaou*, villes habitées par les Ghaltches, peuples

indépendants, pauvres et cultivateurs, établis dans les vallées voisines; ils sont musulmans sunnites, parlent persan, et semblent être les mêmes que les Khildjis, tribu d'Afghans. A 15 ou 18 lieues sud-ouest de Samarkand, est *Chersabès* ou *Chehri-Sebz*, ville bâtie sur l'emplacement du village de Kech, où naquit Tamerlan, et sur une rivière du même nom, qui, par le moyen de digues, peut inonder tout le pays d'alentour; elle doit à cette position et à sa forteresse l'indépendance du khan qui y réside, et dont dépendent six autres places. — Dans la partie de la Bukharie au sud de l'Amou, nous citerons : *Balkh*, la ville la plus ancienne, la plus grande et la plus opulente de cette contrée, et dont nous avons parlé à l'article Bactriane; *Badakhchan* ou *Feyzabad*, capitale d'un des khanats les plus importants de la contrée, sur une rivière de ce nom, qui tombe dans l'Amou; *Bamian*, ville de 20,000 ames, près des ruines de celle qui fut brûlée et détruite par Djenghiz-Khan; *Koulab*, ville de 3000 maisons; *Khoulm*, l'ancienne Tasch-Kourgan, dont la rivière, formée par la réunion de cinq autres, se jette dans l'Amou; *Ankoi*, *Talekan*, *Anderab*, où sont, du côté de l'est, les limites du mahométisme. Tous ces pays appartenaient naguères à l'empire afghan de Kaboul, qui tombe en lambeaux : ils forment aujourd'hui plusieurs souverainetés indépendantes ou tributaires du khan de Bokharah, et dont les limites varient souvent et sont fort arbitraires. A l'ouest de la Bukharie est le pays de Khiwah ou Kharizm, dont le khan est souvent en guerre avec la Bukharie.—De temps immémorial, le commerce a été très florissant et très étendu dans la Grande-Bukharie. Il n'a été interrompu à diverses époques que par des circonstances forcées. Les naturels du pays ont le génie mercantile. Ils ont des relations avec l'Inde, la Chine, la Perse et surtout avec la Russie, leur principal et leur plus ancien débouché. Ils y exportent de la rhubarbe, du coton, soit en nature, soit filé et fabriqué, des turquoises, du lapis, des fourrures, des fruits secs, du thé, des étoffes de soie, des tapis et des châles. Ils prennent en retour des ducats de Hollande, des piastres d'Espagne, des roubles en argent, de la cochenille, du girofle, du drap, des cuirs, du sucre, du sandal, de l'étain, du cuivre, de l'acier, du fer, de la cire, du miel, des perles, du corail, des toiles russes, des mousselines de l'Inde, du velours, de petits miroirs, etc. Ils portent à Kaschgar et à Kaboul une partie de ces marchandises, et ils en tirent quelques-unes de celles qu'ils envoient en Russie. Leur commerce extérieur emploie 6000 chameaux. — Les Bukhares ayant peu de luxe et peu de besoins, leur commerce intérieur est peu important et se borne à des objets de consommation en nature ou fabriqués. Ils ont des ouvriers en soie et en coton, des teinturiers, des tanneurs, des fabricants de chagrin, des chaudronniers, des orfèvres, des couteliers, des tourneurs, des menuisiers, des cordonniers, des brodeurs, et surtout des brodeuses. Les serruriers, les armuriers y sont peu occupés et peu habiles. Les beaux-arts y sont dans l'enfance, par suite de l'influence de l'islamisme, qui proscrit la représentation de tout objet animé. Les peintres sont en même temps relieurs. Les sculpteurs en bâtiments, les graveurs sur métaux, sont fort rares. La main-d'œuvre est à très bon marché; aussi le *tella*, monnaie d'or, ne vaut que 16 francs, le *tonga* en argent, 18 sols, et le *poul* en cuivre, environ un centime et demi. Je supprime le détail aride des poids et mesures. — La nation bukhare est divisée en deux classes principales : les Ouzbeks, conquérants et dominateurs du pays, et les Tadjiks, qu'on regarde comme aborigènes et issus des anciens Sogdiens. Les premiers se partagent en un grand nombre de tribus, et leur physionomie rappelle celle des Tartares et des Kalmouks; ils sont essentiellement guerriers. Les seconds ont généralement la taille ramassée, les traits européens, et le teint moins brun que les Persans. Ils sont actifs, laborieux, doux, instruits et civilisés, mais faux, intéres-

sés, pusillanimes, sans énergie et sans patriotisme. La population de la Bukharie comprend aussi des Turcomans, des Arabes, des Kalmouks, des Kirghiz, des Cara-Kalpaks, des Afghans, des Lesghiz, des Juifs, des Bohémiens et quelques milliers d'esclaves, la plupart Persans. Les Turcomans sont nomades; ils campent près des bords de l'Amou, principalement sur la rive gauche, et paient tribut au khan de Bokharah. Les Arabes, reconnaissables à leur teint très basané, sont issus des Musulmans qui conquirent la Bukharie sous les premiers khalifes; ils habitent dans des villages, mais quelques-uns sont nomades ou demi-nomades. Les Kalmouks et les Kirghiz sont des transfuges qui se sont soustraits à la domination russe. Les Afghans et les Lesghiz descendent des otages pris par Tamerlan. Quant aux Bohémiens ou Zingaris, ils disent la bonne aventure, et exercent, ainsi que leurs femmes, les métiers les plus vils, comme ils font dans tous les pays où ils sont répandus. On peut évaluer à deux millions et demi le nombre des sujets du khan de Bokharah, savoir : 1,500,000 Ouzbeks, 700,000 Tadjiks, et 300,000 de diverses nations. On ignore la population des autres parties de la Grande-Bukharie. — Soumise d'abord à l'empire du Touran ou de Turkestan, puis à celui d'Iran ou de Perse, la Bukharie fut conquise ensuite par Alexandre-le-Grand, enlevée aux Syro-Macédoniens par les rois grecs de la Bactriane, puis envahie par les Turks occidentaux ou Enthalytes, à qui les Arabes musulmans l'enlevèrent vers l'an 710 de J.-C., sous le khalifat de Walid Ier. Un peu plus d'un siècle après, elle fut gouvernée par les samanides, et lorsqu'ils parvinrent à la souveraine puissance, elle devint très florissante et forma la plus belle partie de leurs états, comme on le voit par des médailles de cette époque, conservées dans la collection du cabinet impérial de Saint-Pétersbourg. Depuis l'an 999, la Bukharie fut possédée successivement par les Turks Hoeikes, par les Khitans, et par les sulthans de Kharizm, jusqu'en 1220, qu'elle fut conquise par Djenghiz-Khan, et comprise quatre ans après dans l'empire de Djagataï-Khan, le second des quatre fils auxquels il partagea ses vastes états. Cet empire ne fut que le noyau de celui que fonda Tamerlan en 1370, et ses descendants y régnèrent jusqu'à ce qu'ils en furent chassés par les Ouzbeks, en 1498. Ils en sont encore les maîtres; mais en diverses circonstances, leur gouvernement a subi des révolutions et des divisions. On peut en voir les détails historiques à l'article Bokharah. Nous ajouterons seulement que, s'il faut en croire le bruit d'une contre-révolution, arrivée dans les premiers mois de 1831, le trône de Bokharah aurait changé de souverain. Dans tous les cas, le khan de cette ville possède à peine le tiers de la Grande-Bukharie. — Le gouvernement est despotique; mais la rigueur de l'arbitraire y est adoucie par l'influence de la religion et par les habitudes nomades d'une grande partie des habitants. Le khan est accessible au moindre de ses sujets; mais la bassesse d'une part, et la protection de l'autre, font que la masse des employés du gouvernement est composée de favoris méprisables, du rebut de la nation; tout y est vénal, et l'argent y est le mobile de tout. Le premier ministre et le clergé n'y jouissent pas d'un pouvoir aussi grand que le visir et les oulémas de Constantinople. En comparant la totalité des revenus du sulthan aux sommes qu'il paie pour les dépenses de sa cour et de son armée, et en réfléchissant au peu de luxe qui l'entoure, on ne peut évaluer sa liste civile qu'à 5 millions tout au plus. Sa force armée consiste en cavalerie, dont 25,000 hommes soldés et permanents, et 60,000 feudataires. Leurs armes sont un fusil à mèche, une très longue pique et un sabre recourbé. L'artillerie se compose de 10 canons persans, dont la moitié sans affûts. Le khan de Bukharie entretient des relations diplomatiques plus suivies avec le padischah des Othomans, qu'il regarde comme le successeur des khalifes, qu'avec le

schah de Perse, qu'il déteste à cause du voisinage et de la différence des deux sectes. Les Ouzbeks de Bukharie ne sont pas des pillards et des brigands comme ceux du Kharizm. Leurs mœurs ont beaucoup de rapport avec celles des Osmanlis. Ils sont superstitieux, et ne tolèrent l'exercice public d'aucune autre religion que de celle des juifs. Ils font grand cas des astrologues et des alchimistes, jouent aux dés, se livrent au plaisir de la chasse, ne fument pas et ne boivent qu'en cachette. L'adultère est puni de mort en Bukharie; les courtisanes n'y sont pas tolérées, mais on y est familiarisé avec le vice le plus honteux. Le café n'y est pas en usage; on y vit de thé, de riz, de mouton et de légumes. On n'y connaît point les équipages; le mobilier est fort modeste. Le persan et le turc sont les langues les plus usitées, et les bibliothèques rares et fort peu nombreuses, 300 volumes au plus. Les femmes bukhares sont jolies et coquettes, mais elles se défigurent par un anneau qui traverse leurs narines. H. AUDIFFRET.

BUKOWINE, ancienne partie de la Moldavie, qui a été réunie depuis 1777 à la Gallicie, et qui depuis 1786 forme le cercle de Czernowitz. (*Voy.* les articles AUTRICHE et GALLICIE.)

BUL, nom du huitième mois de l'année des Hébreux, qui fut ensuite appelé *marshévan*. Le mot *bul* se trouve au 3e livre des *Rois* (c. 6, v. 38), où l'on voit que Salomon acheva de bâtir en ce mois le temple dans toutes ses parties et dans tout ce qui devait servir au culte de Dieu. Le mois de *bul* répondait à notre mois d'octobre; c'était le second de l'année civile et le huitième de l'année ecclésiastique. Il était composé de vingt-neuf jours, dont le sixième était jour de jeûne, parce que Nabuchodonosor fit mourir en ce jour-là les enfants de Sédécias en présence de ce prince malheureux, et qu'il lui fit ensuite crever les yeux à lui-même. — Le mot BUL a signifié aussi le sceau (*sigillum*); on le trouve employé dans ce sens par Voltaire, qui dit qu'on donna le *bul* de l'empire à Numan Couprougli, c'est-à-dire qu'on le fit grand-visir. (*Voy.* l'art. BULLE.)

BULBE et **BULBILLE**, du latin *bulbus*, dérivé du grec *bolbos*, en changeant l'*o* en *u*. Ce nom substantif des deux genres est très employé dans le langage des sciences naturelles. Il correspond au mot *oignon* du langage usuel et désigne en général un corps arrondi situé au bas d'une tige. — En phytotomie ou anatomie végétale, on définit *la bulbe* un bourgeon épais, charnu, situé sur un plateau ou collet (*voy.* ce mot) d'où sortent des fibres radicales, et appartenant aux plantes à souche ou racine vivace. Ce corps est composé de lames ou écailles fixées par leur base au plateau. On reconnaît plus ou moins facilement dans ces écailles la portion inférieure des feuilles de l'année précédente. La bulbe est dite *tuniqueuse* lorsque les écailles forment chacune une tunique concentrique comme dans l'oignon commun. Elle est *écailleuse* lorsque les tuniques sont séparées et imbriquées (*le lis*). Elle est *tubéreuse* ou *solide* et s'appelle *bulbo-tuber*, lorsque les écailles ou tuniques sont tellement serrées qu'il devient impossible de les reconnaître, comme celles du colchique, du safran, du glaïeul, etc. Les petites bulbes qui naissent sur le plateau autour de la bulbe principale ou à l'aisselle des écailles, et qui, par leur développement, deviendront des bulbes parfaites, s'appellent *bulbules* (*bulbulus*), et vulgairement *caïeux*. — La *bulbille*, qui, comme la bulbe, est tantôt *écailleuse*, tantôt *tuniqueuse* et tantôt *tubéreuse*, en diffère en ce qu'elle n'a point de plateau ni de traces de fibres radicales. Elle naît ou dans l'enveloppe du fruit, comme dans le *crinum asiaticum*, ou dans la fleur, comme dans l'*allium carinatum*, ou enfin dans l'aisselle des feuilles, comme dans le *lis bulbifère*. Les bulbilles ont été aussi appelées *soboles*. Lorsqu'elles sont mûres, elles se détachent de la plante mère, s'enfoncent dans la terre et deviennent de nouveaux individus. (*V.* le mot BOURGEON.) — En zootomie, ou anatomie des

animaux, le mot BULBE employé au masculin a été donné à diverses parties du corps. Le *bulbe des poils* est un petit sac alongé, développé dans l'épaisseur de la peau, qui sécrète la matière du poil et lui donne la forme d'une tige plus ou moins flexible. Une disposition analogue s'observe pour la production des plumes et des dents; aussi a-t-on dit *bulbe* ou substance bulbeuse des dents: on pourrait en dire autant pour les plumes. —On appelle quelquefois *bulbe oculaire* le globe de l'œil. Le renflement de la portion spongieuse du canal excréteur de l'urine a reçu le nom de *bulbe de l'urèthre*. Les tubercules mamillaires (*voy.* CERVEAU) ont été appelés par Winslow *bulbes de la voûte à trois piliers*. Chaussier a désigné sous la dénomination de *bulbe rachidien* le renflement de l'extrémité supérieure de la moelle vertébrale. Le *bulbe de l'aorte* des vertébrés supérieurs, le *bulbe de l'artère branchiale* des poissons, sont de petits ventricules qu'on observe à l'origine de ces grandes artères. Le premier disparaît de bonne heure (*voy.* CADUQUE); le deuxième persiste toute la vie. L'artère transverse du périnée, qui se distribue au bulbe de l'urèthre, a été appelée par Chaussier artère *uréthro-bulbaire*. Tous les organes vivificateurs (vaisseaux et nerfs) qui se ramifient dans les viscères ou autres parties de l'organisme spécifiées par le nom de *bulbe* pourraient être désignés sous le nom de branches et rameaux bulbaires. Un muscle nommé *accélérateur*, parce qu'il rend plus prompte la sortie de l'urine et de la liqueur spermatique, est aussi désigné sous les noms de *muscle bulbo-caverneux* ou *muscle bulbo-uréthral*. — En botanique, les végétaux vivaces, particulièrement les monocotylédones, qui offrent un bulbe sont appelés *plantes bulbeuses*. Pendant long-temps, le bulbe a été regardé à tort comme racine, parce qu'il était caché dans la terre. Cette racine était dite *bulbeuse*. Nous faisons remarquer que les botanistes emploient aussi le mot *bulbe* au masculin. Quelques végétaux ont reçu des noms spécifiques qui indiquent qu'ils sont bulbeux: tels sont le *bulbo-castanum*, connu sous le nom vulgaire de *suron* ou *terre-noix*, dont le bulbe est bon à manger; le *bulbo-codium*, genre de la famille des narcissées; le *bulbonach* ou *bolbonach*, l'un des noms vulgaires de la *lunaria rediviva*, est un genre formé dans la famille des liliacées par Gærtner sous le nom de *bulbine*, qui a été adopté sous celui de *cryptante*. Sous le nom de *plantes bulbifères*, ou mieux *bulbillifères*, on désigne encore celles qui portent des bulbilles au lieu de graines. Nous en avons indiqué ci-dessus quelques espèces. —Dans le règne animal, 1° un genre de coléoptères, voisin des scarabées stercoraires, a été appelé *bulbocère*, parce que leurs antennes sont renflées en masse tuniquée; 2° on a donné le nom de *bulbipares* à des polypiers, parce qu'on a comparé à des bulbes les tubercules, bourgeons ou gemmes par lesquels on croit qu'ils se reproduisent. Le mot gemmipare doit être préféré. (*Voy.* GÉNÉRATION.) λ.

BULEUTERION, ou mieux BOULEUTERION, nom qui avait chez les Grecs la même signification que le mot *curia* chez les Latins, et que les Syracusains donnaient au lieu où s'assemblaient leurs sénateurs. Ce lieu, qui avait été respecté par M. Marcellus, lorsque ce général, usant des droits que lui donnait la victoire, pouvait le piller, ne le fut point par Verrès, comme le lui reproche Cicéron. (*In Verr.*, liv. II, c. 50.)

BULGARES (Hérésie des). Vers le milieu du IXe siècle, sous l'empire de Basile-le-Macédonien, il s'éleva une nouvelle secte de manichéens auxquels on donna le nom de *bulgares*, du lieu dont ils tiraient leur origine. Leurs dogmes n'admettaient que le Nouveau-Testament et niaient la nécessité du baptême. Un de leurs articles de foi refusait tout espoir de salut au mari qui remplissait ses devoirs naturels envers sa femme; de là le soupçon du vice infâme imputé à cette secte et l'épithète de *bugari* ou *bugeri*, traduite tous les jours dans la bouche du peuple, mais qu'aucun diction-

naire n'a osé définir. Dans la suite des temps, on donna indistinctement le nom de bulgares à beaucoup d'autres sectaires, tels que les patarins, les cathares, les joviniens, les vaudois, les albigeois, les henriciens, etc., etc., parce que ces différentes sectes reconnaissaient un même chef spirituel qui tenait son siége dans la Bulgarie, et se gouvernaient d'après ses décisions. Lorsque la rigueur des conciles et les ordonnances de saint Louis eurent dispersé ou anéanti ces hérétiques, le nom de bulgares fut donné aux usuriers, qu'on appelait plus communément lombards, quand ils étaient de la religion hébraïque. L.

BULGARIE, ancien royaume des Bulgares, *Boulgar-Ili* ou *Sophia-Vilajeti* dans la géographie moderne, l'une des quatre provinces de la Turquie d'Europe. Elle a pour bornes, au N. le Danube, à l'E. la mer Noire, au S. le mont Hémus (Balkan), qui la sépare de la Romélie, et à l'O. la Servie. Son étendue est évaluée 72 milles de longueur sur 20 de largeur au milieu et 40 près de la mer Noire. Hérissée de montagnes arides à leur sommet, mais couvertes sur leurs flancs et à leur pied d'excellents pâturages, la Bulgarie renferme, aussi des plaines et des vallées, dont le sol fertile fournit d'abondantes récoltes de blé et de vin. Parmi les curiosités naturelles de cette contrée, on cite une source d'eau tiède et sulfureuse, de la grosseur d'un homme, jaillissant du pied d'une des montagnes qui séparent la Bulgarie de la Servi, tandis qu'à 60 pas une autre source répand une eau froide et limpide sur la même vallée. Entre les monts Souha et la rivière de Nissava, l'eau reçoit une teinte rouge du sable et des pierres qu'elle arrose. Quantité de grands aigles fréquentent les montagnes de Babadaghi, et le pays de Dobroudche fournit une race de chevaux auxquels les Turcs donnent le premier rang après ceux de la Moldavie, pour leur extrême légèreté à la course. — Avant l'invasion de ce pays par le peuple belliqueux qui lui donna son nom, il formait la partie inférieure de la Mésie. Il se divise en quatre sandgiacats, dont les principales villes sont: *Sophie*, ou *Triaditza* en langue bulgare (bâtie sur les ruines de l'ancienne Sardica, dont la fondation remontait à l'empereur Justinien), capitale de la Bulgarie, ville de commerce libre, habitée par un grand nombre de marchands grecs et arméniens : c'est la résidence du beglerbey (gouverneur-général) de Romélie; *Varna*, qui vit de ses murs l'entière extermination de l'armée de Ladislas, roi de Hongrie, par Amurath II, en 1444: avant la création d'Odessa, le port de Varna était le seul sur la mer Noire à la côte d'Europe qui pût recevoir des vaisseaux de guerre; *Widdin* ou *Bodone*, anciennement *Viminiacum*, grande et forte ville sur le Danube, assiégée sans succès par les Hongrois en 1739 : le capitan-pacha Hussein, envoyé par la Porte contre le fameux Pazvant-Oglou, pacha de Widdin, révolté contre le grand-seigneur, fut battu sous les murs de cette ville et son armée taillée en pièces en 1798; *Silistria* (*Drysta*), place ancienne et fortifiée, élevée par les Romains sur le Danube, au pied d'une montagne, et environnée d'abîmes couverts de bois épais. Elle a été le théâtre d'actions très vives dans les différentes guerres que la Porte soutint contre la Russie. Non loin de Silistria, se voient encore les restes de la muraille que les empereurs grecs avaient fait construire contre les invasions des Barbares. Chacune des quatre villes qu'on vient de nommer est le siége d'un métropolitain grec. Sur la rive méridionale du Danube, on trouve encore *Nicopoli* (*Nicopolis ad Istrum*), fondée par Trajan, ville grande et défendue par un fort château. Son nom rappelle la double victoire qu'y remporta Bajazet Ier sur les chrétiens en 1393 et 1396, et où fut moissonnée l'élite de la noblesse française, accourue au secours de Sigismond, roi de Hongrie. Les autres villes moins considérables sont: *Ternova* ou *Trinove*, autrefois capitale de la Bulgarie et ancienne résidence du patriarche grec de ce royaume; *Ghiourghievo*, sur la côte

septentrionale du Danube; *Babadaghi*, résidence du pacha de Silistria; *Tomisvar*, ancien chef-lieu de la petite Scythie, où Ovide fut exilé; *Preslav*, anciennement *Persthlave*, sur le Danube, etc. — Les Bulgares, *Bulgari* ou *Vulgari*, branche de cette innombrable famille de Barbares cités dans les historiens de Byzance sous les noms de Huns, de Valaques, de Scythes et de Daces, habitaient originairement la Sarmatie asiatique, c'est-à-dire dans les plaines situées à l'occident du Volga, dont ils paraissent avoir tiré leur nom. On voit encore, non loin de la rivière de Kama, les restes de la ville de Bulgar (aujourd'hui *Bolgari*), leur ancienne capitale et chef-lieu d'un duché du même nom, soumis à l'empire de Russie depuis le tsar Jean IV (Vaciliévitch) Tribu scythique, les Bulgares conservent dans leurs nombreuses migrations le langage et la manière de combattre de leurs ancêtres jusqu'à l'époque de leur fusion avec les Slaves du Danube, dont ils adoptèrent l'idiome, sans toutefois déroger à leurs mœurs et à leurs usages. Ils s'approchèrent d'abord du Don ou Tanaïs. Attirés par la fertilité du sol et la douceur du climat, ils s'avancèrent ensuite jusqu'au bord du Danube, où ils dressèrent leurs tentes sous le règne de Zénon, vers la fin du ve siècle. Anastase Ier fit tous ses efforts pour refouler dans leurs déserts ces voisins redoutables, mais ses troupes furent battues par les Bulgares en 499 et 502. Plus tard, Théodoric Ier, roi des Goths, les expulsa de la ville de Sirmick, dont ils s'étaient emparés. Quelques échecs partiels n'empêchèrent point les Barbares de revenir plus nombreux camper jusque sous les murs de Constantinople : ce fut alors que Justinien Ier leur opposa Bélisaire (459). L'éclatante victoire qu'il remporta sur les Bulgares leur fit respecter pendant 20 ans les frontières de l'empire. A la mort de Courat, leur roi, la nation se divisa sous ses cinq fils en cinq hordes : l'aîné continua d'habiter avec la sienne l'ancienne Bulgarie, soumise à la Tartarie russe; les autres se partagèrent et allèrent chacune de leur côté à la conquête d'une nouvelle patrie. L'une s'arrêta sur les bords du Tanaïs, une autre s'établit dans la Pannonie; la quatrième, commandée par Alzecon, pénétra jusqu'en Italie. Accueillie avec amitié par le duc Grimoald, elle s'établit dans le Béréventin, où l'on reconnaît encore ses descendants à leur costume et à leur langage. Enfin, la cinquième horde conduite par Aspame ou Asparuch, traversa le Danube en 679, sans que les efforts de l'empereur Constantin-Pogonat eussent d'autre résultat que de soumettre l'empire à un tribut par une paix honteuse, et jeta les fondements du nouveau royaume de Bulgarie sur toute l'étendue du pays compris entre le Danube et le mont Hémus, la mer Noire et le Timok, après avoir successivement subjugué les peuples slaves ou esclavons qui l'habitaient. Mocrus, successeur d'Aspame, vit un moment chanceler la fortune des Bulgares : battu par Justinien II (688) et forcé de fournir 30,000 esclavons, ses sujets, aux armées impériales, il sut ressaisir tous ses avantages dans une embuscade qu'il tendit à Justinien aux défilés du mont Rhodope. Celui-ci, trop heureux d'avoir pu regagner Constantinople avec la moitié de ses troupes, s'empressa de renouveler le traité que son père avait conclu avec les Barbares. Terbélis ou Tarbayl succéda à Mocrus au commencement du VIIIe siècle. En 705, à la tête de 15,000 hommes, il rétablit le même Justinien sur le trône, occupé alors par Absimarc (Tibère II), et d'où l'avait précipité le patrice Léonce en 695. Lorsque Terbélis réclama le prix de ce service, que Justinien devait récompenser par le partage des trésors de l'empire, celui-ci chercha à éluder en partie sa promesse : il céda volontiers au roi bulgare la province thrace de Zagorie, mais il se flattait d'être quitte du reste en décorant son allié du titre de César et en le faisant siéger sur un trône à côté du sien. Terbélis, qui ne se payait pas d'une vaine fumée, assembla son armée, et, couchant à terre son bouclier ainsi que le fouet dont il

se servait à cheval, il ordonna aux officiers de l'empereur de couvrir l'un et l'autre de pièces d'or. Vint le tour de sa lance, qui, dans toute sa longueur, fut la mesure d'un monceau d'étoffes de soieries précieuses, qu'il fit élever jusqu'à une hauteur considérable. Enfin, pour que la libéralité de Justinien fût complète, il exigea que chacun des 15 mille soldats qui l'avaient accompagné dans cette expédition eût la main droite remplie de pièces d'or et la gauche remplie de pièces d'argent. Justinien supportait avec peine cette mystification : il essaya, en 707, d'en tirer vengeance; mais, battu près d'Anchiale, d'où il s'enfuit par mer à Constantinople, il renoua promptement des relations pacifiques avec Terbélis. Celui-ci se prévalut de cette alliance pour ravager la Thrace et porter la terreur jusque sous les murs de Constantinople, lors de la révolution qui éleva momentanément Filépique sur le trône impérial (711). — Cormès ou Comers, successeur de Terbélis, régnait sur les Bulgares en 727. Il fit la guerre avec des succès divers à Constantin-Copronyme, qui refusait le tribut. Soit que l'issue de cette guerre eût été funeste aux Bulgares, inaccoutumés aux revers, soit que Cormès les eût exaspérés par sa tyrannie, ils le mirent à mort en 762, abolirent l'hérédité du trône et y élevèrent par élection Télésis, qui paya bientôt après de sa tête une sanglante défaite que lui fit essuyer Copronyme près d'Anchiale, en Thrace, le 30 juin 763. Sabin, que le suffrage de la nation lui donna pour successeur, et qui était gendre de Cormès, fut contraint de s'enfuir avec sa famille à Constantinople, pour avoir blessé l'orgueil des Bulgares en demandant la paix à Copronyme. Cette susceptibilité ombrageuse n'empêcha point Pagan de continuer l'œuvre de Sabin. Mais il n'obtint de l'empereur qu'une paix simulée ; car, en 765, Copronyme fondit inopinément sur la Bulgarie et y exerça de grands ravages : ce prince était favorisé dans toutes ses entreprises par la trahison de plusieurs chefs bulgares qui lui vendaient les secrets du conseil. Téléric, roi de Bulgarie, feignant d'être las de gouverner une nation indocile, écrivit à l'empereur que l'exemple de ses prédécesseurs, massacrés par leurs sujets, lui faisait envier le sort de Sabin, réfugié à Constantinople. Il réclamait pour lui et sa famille la même protection et le même asile; mais, ne sachant à qui se confier pour l'exécution de son projet, il suppliait l'empereur de lui faire savoir si les Romains n'avaient pas en Bulgarie quelques amis dont le dévouement pût favoriser sa retraite. Trompé par le stratagème de Téléric, Copronyme n'hésita point à lui faire connaître ses nombreux correspondants, que le roi bulgare livra aussitôt aux plus cruels supplices. Ce qui n'était alors (774) qu'une feinte de la part de Téléric se réalisa deux ans plus tard : pour échapper aux embûches que lui tendaient les principaux chefs de ses troupes, il se retira à Constantinople, où il fut revêtu de la dignité de patrice. Plus tard, il embrassa le christianisme et se maria avec la nièce de l'impératrice Irène.—Cardam, élu après la retraite de Téléric, ayant réclamé le tribut de Constantin-Porphyrogénète, en reçut une large bourse remplie de fiente de cheval (795). Cet affront fut le signal d'une guerre acharnée, dans laquelle Cardam préluda par quelques succès aux triomphes éclatants de Crum, son successeur, le héros des Bulgares et la terreur de l'empire d'Orient. Crum débuta par la prise de Sardique (807). Attaqué dans le cœur de ses états par une puissante armée grecque, que commande l'empereur Nicéphore en personne, Crum, du haut des montagnes qui bornent la plaine où campe l'armée impériale, ordonne que toutes les issues soient barricadées avec de grands abattis d'arbres. Dans la nuit (25 juillet 811), il fait mettre le feu à cette enceinte, et, à la faveur de ce vaste incendie, qui rend toute retraite impraticable, il s'élance avec ses Bulgares dans le camp ennemi, qu'il extermine sans résistance. La tête de Nicéphore fut apportée au roi des Bulgares,

qui du crâne se fit faire une coupe à boire. Michel-Rhangabé, successeur de Nicéphore, osa aussi se mesurer avec Crum : il perdit Debelt et Mesembrie, et fut complètement battu dans la plaine d'Andrinople le 22 juillet 813. Crum victorieux marcha droit à Constantinople, où le peuple venait de renverser Michel pour élever Léon V à sa place. Du haut des murs de cette capitale, on voyait le roi des Bulgares implorer le secours des dieux, et, pour les rendre propices à ses armes, immoler des hommes et des animaux, et soumettre à l'aspersion de l'eau de la mer toute son armée, qui faisait retentir les airs de cris d'allégresse. Léon, désespérant du salut de Constantinople, proposa une conférence ; Crum s'y rendit. C'était un guet-apens : à un signal convenu, le roi bulgare et sa suite devaient périr sous le fer des assassins. Crum aperçoit ce signal, donné de la ville ; il s'élance sur son cheval, dont la vitesse ne peut le garantir de quelques blessures, et reparaît au milieu des siens couvert de sang et de poussière. Un cri d'indignation et de vengeance retentit dans le camp des Bulgares et répondit au cri de victoire poussé par les Grecs, confiants dans le succès de leur perfidie. Après avoir ordonné le massacre général de ses prisonniers, Crum fait plier ses tentes et va saccager impitoyablement tous les pays qui environnent Constantinople depuis le Bosphore jusqu'au Pont-Euxin et à la Chersonèse de Thrace ; tout ce qui ose résister à ses armes est égorgé : des populations entières sont traînées en esclavage sur la frontière septentrionale de la Bulgarie. Celles d'Andrinople et d'Arcadiopolis subissent cette destinée. Le sort réservé par Crum à la capitale de l'empire eût été plus terrible encore ; mais au moment de se mettre à la tête de toutes ses forces réunies, l'un des plus formidables rassemblements de Barbares qu'on eût vus jusqu'alors, Crum fut atteint d'une hémorrhagie, qui l'étouffa le 13 avril 814. C'est ainsi que Constantinople, menacée d'une ruine prochaine, fut délivrée de cet Attila des Bulgares. — Doucom, qui lui fut donné pour successeur, eut la noble ambition de continuer son ouvrage ; mais l'épée de Crum était trop lourde pour un courage vulgaire. Léon eut bon marché de la présomption imprévoyante de Doucom : il le défit dans plusieurs batailles et finit par l'égorger dans son camp (815). Ditzeng, qui fut alors élevé sur le trône des Bulgares, ne se fit remarquer que par la férocité de son caractère et par la trève de 30 ans qu'il conclut avec l'empereur Léon, avec cette circonstance, peut-être unique dans l'histoire, que chacun des deux princes jura l'observation du traité par les dieux ennemis de sa propre croyance et objet du culte de son adversaire. — Mortagon (Mutragon ou Omortag) régnait sur les Bulgares en 821. Deux ans après, il offrit ses secours à l'empereur Michel-le-Bègue, que le rebelle Thomas assiégeait étroitement dans Constantinople à la tête de 80,000 hommes. Michel, qui savait à quel prix les Barbares mettaient leurs services, ne jugea pas à propos de les accepter. Mais Mortagon, invariable dans sa résolution, marche droit à l'armée rebelle, la met dans une déroute complète, qui entraîne la ruine de son chef, et revient dans ses états chargé de riches dépouilles. Ce roi bulgare fut tué en 826, dans le temps que ses ambassadeurs traitaient à la cour de Louis-le-Débonnaire des limites des deux empires. — Baldimir ou Vladimir, petit-fils de Crum, régna jusque vers l'an 844. Bogoris occupait le trône à cette dernière époque : ce prince embrassa le christianisme et l'introduisit peu à peu dans son royaume. Il fit plus, il poussa l'excès du zèle religieux jusqu'à abdiquer pour finir ses jours dans la vie monastique. Son fils aîné, Landomir, ayant voulu rétablir l'idolâtrie, Bogoris sortit du cloître, reprit les ornements royaux, et après avoir fait aveugler Landomir, il posa la couronne sur la tête de Présiam, son second fils, et retourna dans sa solitude. — Michel-Vorize, fils et successeur de Présiam, ne fut pas plus heureux que lui dans ses démêlés avec les Serviens.

Siméon, petit-fils de Baldimir, sortit du cloître pour succéder à Michel. Son règne, qui dura près de 40 ans, fut un long enchaînement de victoires sur les troupes de l'empire et ses alliés. Sa domination s'étendait entre la mer Adriatique et la mer Noire jusqu'en Épire. Le chagrin que Siméon éprouva de la perte d'une grande bataille contre les Croates le conduisit dans la tombe (27 mai 927). Pierre, second fils et successeur de Siméon, marié en 928 avec une princesse impériale, Marie, petite-fille de Lecapène, eut à déjouer et à punir plusieurs conjurations tramées contre lui par ses propres frères. Nombre de Bulgares, qui avaient trempé dans ces complots, sortirent du royaume et s'emparèrent de Nicopoli, où ils s'établirent. — Les Russes de Podolie, à la sollicitation de l'empereur Nicéphore-Phocas, ravagèrent la Bulgarie en 966 et 967, et emmenèrent captifs Borise et Romain, fils de Pierre. Ceux-ci, délivrés par l'empereur Zimisquès à la reprise d'assaut de Persthlave, reçurent du prince grec un accueil favorable : Borise fut salué par Zimisquès du titre de roi de Bulgarie. Mais cette générosité fit bientôt place aux plus indignes traitements. Arrivés à Constantinople, Borise fut solennellement dépouillé des marques de la royauté dans l'église de Sainte-Sophie, et Romain fut fait eunuque. Ces deux princes infortunés s'évadèrent : l'aîné fut tué dans une forêt, victime d'une funeste méprise, par un Bulgare qui le prenait pour un Grec; le second, saisi d'effroi, revint sur ses pas et rentra dans Constantinople. — Les Bulgares confièrent alors le gouvernement à quatre frères nommés David, Moïse, Aaron et Samuel. Les deux premiers ayant péri peu de temps après dans la guerre contre les Grecs, Samuel se défit d'Aaron et se fit reconnaître roi de Bulgarie vers 974. Pendant 13 ans, le nom de Samuel fut la terreur de la Thrace, de la Macédoine, de la Thessalie et de la Grèce; mais la fortune lui ménageait de cruels revers : sa capitale fut prise par l'empereur Basile en 988. A la suite d'une grande bataille (29 juillet 1014), 15,000 Bulgares étant demeurés prisonniers de guerre, Basile les divisa par centaines, fit crever les deux yeux à 99 et un seulement au centième, et les renvoya ainsi dans leurs foyers, chaque centaine conduite par un borgne. Cette cruauté rappelait celle dont Siméon, roi des Bulgares, avait usé en 889, envers tous les prisonniers grecs qu'il avait faits à l'empereur Léon dans une bataille en Macédoine, et qu'il renvoya à Constantinople après leur avoir fait couper le nez. Samuel mourut de chagrin le 15 septembre de la même année, laissant, entre autres enfants, Gabriel, dont nous allons parler, Catherine, mariée à l'empereur Isaac-Comnène, et Cesara, femme de Wladimir, roi des Dalmates. Gabriel, surnommé Radomir et Romain, continua la guerre contre les Grecs et tua le général Théophylacte dans une embuscade. Jean-Ladislas, fils d'Aaron, parvint au trône de Bulgarie par le meurtre de son cousin Gabriel, qui lui avait autrefois sauvé la vie, et qu'il tua à la chasse le 24 octobre 1015. L'empereur Basile profitait de ces révolutions pour accroître ses conquêtes en Bulgarie. Jean-Ladislas ayant été tué devant Durazzo, dont il faisait le siége (1018), Basile se hâta de paraître en personne en Bulgarie. La reine Marie, ses six fils et tous les grands du royaume, firent leur soumission à l'empereur. Un seul chef, nommé Ibatre, tint tête à Basile pendant une année. Après sa défaite, la Bulgarie fut réduite en province de l'empire et gouvernée par des ducs à la nomination des empereurs jusqu'au règne d'Isaac-l'Ange. Cependant la Bulgarie essaya pendant 20 ans de secouer le joug des Grecs, et fut sur le point d'y parvenir sous un aventurier fameux, nommé Déléan, qui, vainqueur des impériaux dans plusieurs batailles, maître de la contrée de Nicopoli et de la ville de Durazzo, perdit le fruit de ses brillants exploits par la trahison d'Alusian, petit-neveu du roi Samuel : celui-ci, gouverneur de Théodosiople pour les Grecs, les avait quittés pour se joindre à

Déléan (1040); mais la division s'étant mise entre eux, Alusian surprit son rival et lui fit crever les yeux; ensuite, il alla implorer sa grâce de l'empereur Michel, qui parvint par cet événement à pacifier la Bulgarie. Cent soixante-sept ans s'écoulèrent depuis la sujétion de cette province, en 1019, jusqu'à son affranchissement, 1186. A cette dernière époque, Calo-Pierre et Asan Ier, son frère, descendus des anciens rois de Bulgarie, prétextant quelques griefs nationaux contre l'empereur Isaac-l'Ange, soulèvent les populations bulgares, qui les proclament rois, et, non contents de chasser les Grecs de leur patrie, ils vont les attaquer avec succès sur leur territoire. L'indépendance de la Bulgarie fut scellée par une victoire complète remportée par les deux frères, en 1195, sur le sébastocrator Isaac. Asan fut assassiné dans le cours de la même année par son oncle Jean, que Calo-Pierre défit et chassa du pays; mais ce dernier périt lui-même peu de temps après. Joannice ou Jean Ier, qui avait vaillamment secondé ses deux frères dans l'affranchissement de leur patrie, s'empara du trône au préjudice de ses neveux, Jean et Alexandre, fils d'Asan. Pour s'affermir dans cette usurpation, il offrit au pape Innocent III de soumettre son royaume à la protection du saint-siége. La cour de Rome n'eut garde de manquer une occasion, quelle qu'elle fût, d'étendre son pouvoir : le cardinal Léon fut député à Joannice, et celui-ci fut couronné par le légat roi de Bulgarie et de Valachie, le 8 novembre 1204, dans l'église de Trinove, capitale du nouveau royaume, qui d'évêché fut érigée en primatiale. Joannice avait habilement profité des troubles qui agitaient l'empire grec pour envahir la majeure partie de la Thrace. A l'avénement de Baudouin, Joannice lui fit offrir son alliance : Baudouin la repoussa avec hauteur; mais, battu sous les murs d'Andrinople, le 15 avril 1205, par les Cumains, alliés des Bulgares, il expia sa fierté par une mort cruelle, suivant Nicétas, ou mourut dans sa prison, selon la réponse du roi bulgare au pape Innocent III, qui réclamait l'élargissement de cet illustre captif. Henri Ier, frère et successeur de l'empereur Baudouin, ayant voulu venger l'affront d'Andrinople, y perdit une bataille non moins sanglante que la première (23 décembre 1206). Joannice se jeta alors sur toutes les villes de la Thrace qui avaient embrassé la cause des Francs. Celles qui lui résistèrent furent démantelées, et les habitants, précipités du haut des remparts, furent ensevelis vivants dans le fossé, sous les décombres des murailles : tel fut entre autres le sort de Varna. Ces atrocités n'eurent d'autre résultat que d'exaspérer les populations soumises, au point qu'elles retournèrent d'elles-mêmes sous la domination des Francs.—La guerre continua avec la même animosité. La mort de Boniface, marquis de Montferrat (1207), offrit à l'ambition de Joannice le prétexte d'envahir la Thessalie. Il en assiégeait la capitale lorsqu'il fut atteint d'un coup mortel. Sa fille unique fut la seconde femme du même Henri Ier, empereur de Constantinople, qu'elle fit, dit-on, périr de poison. —Vorylas (ou Phorylas), neveu et successeur de Joannice, battu par les Francs le 31 juillet 1208, se vit bientôt après assiégé dans Trinove par Jean-Asan, son cousin, fils du roi Asan, auquel les Russes avaient donné asile pendant l'usurpation de Joannice. Après sept ans de siége, Vorylas descendit du trône et termina ses jours dans une prison. Jean-Asan régna 25 ans avec gloire; ses succès dans les armes furent entremêlés de quelques revers; mais il se montra toujours fécond en expédients et supérieur à la fortune. Il avait épousé Marie de Hongrie, fille du roi André II, puis Irène, fille de l'empereur Théodore-l'Ange; il eut de la première Caloman Ier, qui régna 4 ans et mourut à 16 ans, en 1245, Alexandre et Hélène, femme de l'empereur Théodore II Lascaris, empereur; de la seconde naquit Michel, roi de Bulgarie, qui reprit sur Théodore-Lascaris, son beau-frère, plusieurs places que Jean Vatace lui avait enlevées durant sa minorité. — Sous le

règne de Michel, les Tartares firent une irruption en Bulgarie. Ce prince fut tué près de Trinove par Caloman, son neveu, en 1258. Caloman II, fils d'Alexandre et successeur de son oncle Michel, dont il épousa la veuve, ne jouit que quelques mois du fruit de son crime : Urus, duc en Russie, beau-père de Michel, vint assiéger Trinove, qu'il prit d'assaut; il emmena sa fille et fit poursuivre Caloman, qui fut tué dans sa fuite. Mytzès, qui avait épousé la sœur de Michel, fut proclamé roi en 1259; mais son indolence et son incapacité eurent bientôt dégoûté les Bulgares de son gouvernement : ils le déposèrent et élurent à sa place Constantin-Tech.—A partir de cette époque, l'histoire de Bulgarie, comme celle du Bas-Empire, à laquelle elle fut toujours étroitement liée, n'offre plus qu'une suite de rois détrônés les uns par les autres, sans qu'aucun fait mémorable se rattache à ces révolutions fréquentes et en explique les causes. Constantin-Tech fut tué dans un combat par Lachanas; celui-ci, chassé à son tour par Jean Asan III, se retira chez les Tartares Nogais, dont le khan le fit assassiner dans un repas. Durant ces troubles, Étienne, roi de Hongrie, fit une excursion en Bulgarie (1271) et rendit ce pays tributaire de son royaume. Georges-Terter Ier, après avoir précipité du trône Jean-Asan, se décora du titre d'empereur (1291); Nogas, khan des Tartares, le renversa à son tour et lui substitua Smiltzès, déposé plus tard par le khan Tzachas. Swestislau, fils de Terter, fut à peine assis sur le trône où l'avait élevé Tzachas qu'il tua son bienfaiteur; il régna jusque vers 1323. Georges-Terter II, fils de Swestislau et de Théodora, petite-fille de l'empereur Frédéric II, régna paisiblement sur les Bulgares. Son oncle Brosilau, qui lui succéda, fut chassé par Michel Strascimir Ier, mari de la veuve de Swestislau. Ce dernier ayant péri dans une bataille contre Michel, roi de Servie, Nida, sa première femme, fut placée sur le trône et en fut expulsée bientôt après pour faire place à Alexandre, petit-neveu de Michel, roi de Bulgarie. Dans les guerres de l'empire, il embrassa la cause de Jean-Paléologue contre Jean-Cantacuzène. Celle qu'il soutint contre la Hongrie ne fut pas heureuse : elle lui imposa de nouveaux tributs et resserra plus étroitement les liens de son vasselage. Strascimir II lui succéda en 1350, au préjudice d'un autre de ses frères, qu'Alexandre avait désigné pour lui succéder. Il osa refuser le tribut à Louis, roi de Hongrie (1362); ce monarque marcha en Bulgarie, fit prisonnier Strascimir et fut assez généreux pour lui rendre presque aussitôt la liberté. Sisman, nommé aussi Crajovich et Cratevich, autre fils d'Alexandre, était monté sur le trône pendant la captivité momentanée de Strascimir; il ne voulut point en descendre. Les Bulgares se divisèrent en deux camps pour vider la querelle des deux frères. Le sultan Amurath profite de ces dissensions pour entrer à main armée dans le pays, dont il subjugue la plus grande partie. Bajazet, son successeur, acheva cette conquête en 1396, après la victoire de Nicopoli, et c'est depuis cette époque que la Bulgarie a disparu du nombre des états indépendants pour devenir une province ottomane. — Tel est le précis de la chronologie des rois bulgares. Leur histoire, à partir de l'établissement de ce peuple sur le Danube jusqu'à son incorporation à la Turquie d'Europe, présente deux périodes distinctes : la première embrasse environ cinq siècles et demi, et se termine à la chute du premier royaume de Bulgarie, sous l'empire de Basile. Cette période fut l'époque de la grandeur et de la haute renommée des Bulgares. Persthlave sur le Danube, anciennement Marcianopolis, était la ville que leurs rois avaient choisie pour leur résidence et le chef lieu de leur gouvernement. La seconde période comprend 210 ans, depuis la restauration du royaume, sous l'empereur Isaac-l'Ange, jusqu'à la conquête consommée par Bajazet. Cette époque, brillante à son aurore, ne présente plus bientôt après que le hideux tableau d'un peuple sans dignité et sans

principes, exalté, non plus par l'amour de la patrie, mais par l'instinct du brigandage, commettant de sang-froid les plus grandes atrocités et les plus noires perfidies, sans jamais les couvrir d'une lueur de gloire. — Ternova (Trinove), ville considérable, était la capitale du second royaume de Bulgarie. Ce fut Sophie qui obtint ce rang après la réunion à la Porte-Ottomane. Les mœurs de ce peuple jadis si belliqueux, et naguère si féroce, ont bien changé depuis cette réunion : les Bulgares, devenus pasteurs, s'appliquent également à l'agriculture et au commerce; ils ont néanmoins conservé quelques-unes des habitudes barbares de leurs pères, et particulièrement leur goût pour la chair du cheval, qu'ils mangent crue et seulement mortifiée, comme les Cosaques du Don, descendants de la même tribu. — Une colonie de Pitzanaces (Tartares d'Asie), établie par l'empereur Basile dans le pays de Dobroudche, s'y est perpétuée jusqu'à ce jour et y jouit encore de l'admiration des étrangers pour la généreuse et amicale hospitalité qu'elle n'a pas cessé d'exercer envers eux, quels que fussent d'ailleurs leur état et leur religion. LAINÉ.

BULIME, *bulimus*, genre de mollusques gastéropodes univalves, à coquille ovale, dont les espèces sont presque toutes terrestres, et dont la bouche est plus longue que large.

BULITHE, en grec *bulithos*, fait de *bous* (bœuf) et *lithos* (pierre), concrétion qui se forme dans le dernier estomac et les intestins du bœuf, et qui ferait penser qu'Aristote s'est trompé lorsqu'il a avancé (*sect.* 10, *prob.* 42) que l'homme est le seul animal qui soit sujet à la pierre.

BULLA-FELIX, fameux brigand, qui, au rapport de Crévier (*Hist. des emp.*, t. v, p. 116-117), courut pendant deux ans toute l'Italie, à la tête de six-cents voleurs, bravant toutes les troupes que les empereurs envoyaient à sa poursuite, et qui était d'une adresse et d'une subtilité telles que nos Mandrins et nos Cartouches ne l'eussent point désavoué. — Il avait des correspondances qui l'instruisaient exactement de tous ceux qui sortaient de Rome ou qui arrivaient à Brundusium (Brindisi). Il savait qui ils étaient, en quel nombre ils marchaient, ce qu'ils portaient avec eux. Il les attendait dans des défilés, et, les arrêtant au passage, si c'était des gens riches, il les déchargeait d'une partie de leur argent et de leurs équipages, et les laissait continuer leur route. S'il trouvait des ouvriers du service desquels il eût besoin, il les gardait pendant un temps, les faisait travailler, et les renvoyait ensuite, en leur payant leur salaire. On cite de lui des tours de souplesse tout-à-fait singuliers. Deux de ses camarades ayant été pris et condamnés à être exposés aux bêtes, il alla trouver le concierge de la prison, auprès duquel il se fit passer pour le premier magistrat d'une ville du voisinage. Il dit qu'ayant à donner un spectacle à ses citoyens, il avait besoin de deux misérables qui combattissent contre les bêtes; et, par ce stratagême, il retira les deux voleurs des mains du crédule concierge. — Informé qu'un centurion avait été envoyé avec des soldats pour le prendre, il se présente à lui, déguisé, et sous un nom emprunté; et après avoir beaucoup invectivé contre Bulla-Félix, il se charge de lui livrer ce chef de bandits, si l'officier veut le suivre. Le centurion, sur cette promesse, se laissa conduire dans un vallon creux, où tout d'un coup il se vit investi par une multitude de gens armés. Alors Bulla-Félix, montant sur une espèce de tribunal, comme s'il eût été un magistrat en autorité, se fait amener le centurion, ordonne qu'on lui rase la tête, et, le renvoyant, lui dit : « Annonce à ceux qui t'ont mis en œuvre, que s'ils veulent diminuer mon monde, ils aient à nourrir leurs esclaves ». En effet, sa troupe était principalement composée d'esclaves qui fuyaient la misère et les mauvais traitements que leurs maîtres leur faisaient souffrir. Enfin, il eut le sort inévitable qui attend ses pareils. Sé-

vère, supportant impatiemment l'insolence d'un voleur de grands chemins, lui devant qui tremblaient les nations ennemies de l'empire, fit partir un tribun des cohortes prétoriennes avec un corps de cavalerie, le menaçant de son indignation s'il ne lui amenait Bulla-Félix vivant. La débauche lui livra celui qu'il cherchait. Le chef des voleurs entretenait une femme mariée, que le tribun engagea sous promesse de l'impunité à lui ménager l'occasion de saisir sa proie. Bulla-Félix fut pris dormant dans une caverne, et amené à Rome. Papinien, alors préfet du prétoire, l'interrogea, et lui demanda pourquoi il avait embrassé l'indigne métier de brigand? « Et vous, répondit cet audacieux criminel, pourquoi faites-vous celui de préfet du prétoire? » Il fut exposé aux bêtes; et sa mort dissipa sa troupe, dont il faisait seul toute la force,

BULLANT (Jean). On ne connaît bien précisément ni la date de la naissance ni celle de la mort de cet architecte célèbre, dont toute la vie est, du reste, dans l'exposition de ses travaux; on sait seulement qu'il florissait en 1540, et qu'il existait encore en 1573. Son premier ouvrage paraît avoir été la construction du palais de Catherine de Médicis, appelé d'abord, *Hôtel-de-la-Reine*, et qui changea par la suite ce nom contre celui de l'*Hôtel-de Soissons.* Ce palais, le plus grand de Paris après celui du Louvre, existait sur l'emplacement où est aujourd'hui la *Halle-au-Blé*, et il n'en reste plus, dit M. Quatremère, qu'un seul *témoin*, c'est cette colonne monumentale si malheureusement engagée dans le mur circulaire de l'édifice moderne dont nous venons de parler. « Sa hauteur est de douze toises, en y comprenant le piédestal et le chapiteau. Son diamètre inférieur est de huit pieds neuf pouces et demi, et le supérieur a huit pieds deux pouces; un escalier en spirale conduit à son sommet, c'est-à-dire sur le tailloir du chapiteau, qui est regardé comme dorique; son fût est orné de dix-huit cannelures remplies d'espace en espace par des couronnes, des fleurs de lis, des cornes d'abondance, etc. Le chiffre, qui se compose d'un H. et d'un D, avec un croissant, symbole de Diane, est là comme l'emblème de Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, et que ce roi fit graver sur tous les monuments élevés sous son règne. Engagée aujourd'hi dans l'enceinte extérieure et circulaire de la Halle-au-Blé, la tête seule de la colonne reçoit les regards du soleil. On y a ajusté un cadran solaire, et son piédestal est devenu une fontaine.» Bullant avait aussi jeté les premiers fondements du château des Tuileries, conjointement avec Philibert-Delorme, et on lui doit l'hôtel de Carnavalet, dont la porte, ornée des sculptures de Jean Goujon, offre encore le caractère du style précieux, quoique un peu maigre, qui fut celui de cette époque de l'art. Mais c'est à Écouen qu'on peut bien apprécier le talent et le mérite de Bullant, surtout si l'on considère l'état de l'architecture en France à l'époque où il construisit ce vaste château. «Il a sans doute été fait en France, depuis lui, dit M. Quatremère de Quincy, des édifices plus grandement conçus selon le génie de l'art antique; il s'y est élevé des palais beaucoup plus beaux que celui d'Écouen; mais on n'y a point exécuté de détails d'architecture plus classiques et plus purs que ceux dont on vient de donner l'idée. Il serait difficile de trouver chez aucun des successeurs de Bullant des profils plus corrects, une plus grande finesse d'exécution, un sentiment plus juste des proportions et du véritable caractère de chacun des trois ordres, enfin une meilleure imitation en ce genre des œuvres de l'antiquité.» Bullant, au reste, en avait fait une étude sérieuse, et il nous reste de lui un traité intitulé : *Reigle généralle d'architecture des cinq manières, à savoir : tuscane, dorique, ionique, corinthe et composite, à l'exemple de l'antique.* Cet ouvrage, dit la *Biographie universelle*, renferme des dessins de plusieurs temples anciens, tels que le Panthéon, le théâtre de Marcellus,

etc., et les mesures de ces monuments, que l'auteur dit avoir prises lui-même *à l'antique dedans Rome*. Il est daté d'Écouen, l'an 1564, et imprimé à Paris, sous la date de 1568 (in-f° avec des figures). L'auteur avait publié auparavant un *Recueil d'horlogiographie, contenant la description, fabrication et usages des horloges solaires*, imprimé également à Paris, en 1561 (in-4°, avec des fig.), et réimprimé, en 1608, avec des additions de Claude de Boissière. Chambrai, dans son *Parallèle de l'architecture antique et de l'architecture moderne*, place Bullant parmi les artistes qui ont suivi les traces de l'antiquité avec le plus d'intelligence et de lumière, et estime qu'il est « le seul de tous les sectateurs de Vitruve qui soit demeuré dans les termes du maître touchant les profils et les justes proportions des ordres. »

BULLE, dans son acception propre, désigne la *bulle* ou *boule* de métal (*bulla*) que l'on avait coutume d'attacher aux actes pour les authentiquer. C'est par extension que, du nom de cette boule de métal, on a donné à certaines lettres pontificales le nom de *bulles*, de même que certaines chartes sont appelées *sigilla* du sceau *sigillum* dont elles portent l'empreinte. Le titre de bulle ne fut cependant pas exclusivement réservé aux actes des papes. Quelques rescrits des empereurs d'Orient et d'Occident (tels que la fameuse bulle d'or de Charles IV, dont nous parlerons à la fin de cet article) certains actes de prélats puissants et de quelques conciles œcuméniques le portent également.—Mais avant de considérer les bulles comme rescrits ou lettres, il faut, conformément à leur première signification, les envisager comme sceaux. Sans connaître précisément le temps où l'on a commencé à mettre des bulles de métal aux actes publics, on sait cependant que cet usage remonte à l'antiquité romaine. On en fit d'or, d'argent, de cuivre et de plomb. Les bulles d'argent sont les plus rares, celles de plomb les plus communes. Cet usage, de joindre aux actes solennels des sceaux de plomb, qui s'y rattachent au moyen de cordelettes de chanvre, de laine ou de soie, fut adopté par les papes de si bonne heure que la présence d'une bulle annexée à une lettre pontificale, quelque ancienne qu'elle soit, ne saurait la rendre suspecte. Les bulles des papes, de même que les anciennes médailles, sont presque toujours de figure orbiculaire. Cependant on en rencontre quelques-unes carrées, mais elles sont fort rares. Les deux bulles de cette dernière forme citées par Heineccius, d'après Dominique Palatio, portent les noms des papes Sergius et Etienne. Rien de plus laconique et de plus simple que les légendes des bulles pontificales. Jusqu'à Léon IX, élu en 1048, elles ne portent que le nom du pape d'un côté, et de l'autre le mot *papa*. La bulle du pape *Deus dedit* (615), qui représente d'un côté le bon pasteur, et celle de Paul Ier (757), qui introduisit sur la sienne les images de saint Pierre et saint Paul, font exception à cette règle. Léon IX, en 1049, ne fit que reproduire la bulle de Paul Ier. Les plus anciens monuments représentent saint Pierre à droite et saint Paul à gauche; mais au moyen âge, par une singularité dont on ne peut trop se rendre compte, les bulles, les monnaies et les autres monuments sur lesquels ces apôtres sont figurés ensemble les placent dans l'ordre inverse. Ce fut encore Léon IX qui le premier fit mettre des notes numérales sur les bulles pour distinguer le rang que tiennent entre eux les papes de même nom. Les bulles des successeurs de ce pape, jusqu'à Urbain II (1088), présentent dans leurs dessins quelques variétés. Ainsi, celle de Victor II (1055) offre le buste de saint Pierre, à mi-corps, recevant une clé du ciel; au revers est figurée la ville de Rome avec l'exergue *Aurea Roma*. Le pape Étienne IX (1057) est représenté sur ses bulles sous la figure du bon pasteur. Celles d'Alexandre (1061) donnent le portrait de ce pape, le premier qui se soit fait ainsi représenter sur son sceau. Depuis Urbain

II jusqu'à Clément VI (1088-1342), les bulles portent d'un côté les images des deux apôtres ou leurs noms écrits en entier et séparés par une croix, et de l'autre le nom du pape. Depuis Pie II (1458) exclusivement, les sigles, qui, sur le premier côté, désignent les noms des deux apôtres, au lieu d'être en lignes horizontales, sont placées sur deux colonnes perpendiculaires, et on prit l'habitude d'en retrancher les deux dernières lettres. En général, après le XIIe siècle au plus tard, il faut que le sceau d'un pape, lorsqu'il a été sacré, représente d'un côté les faces des apôtres saint Pierre et saint Paul séparés par une grande croix et que le revers porte pour légende le nom du pape, son titre sous ces deux lettres PP, et le chiffre romain qui le distingue de ses prédécesseurs de même nom. Si le pape n'a pas encore été sacré, la tête du sceau sans le revers suffirait. Dans la suite, ce revers seul subit quelques variations. Clément VI y mit cinq roses, qui étaient les armes de sa famille. Depuis, cet exemple fut souvent imité. Paul II (1464) s'y fit représenter assis sur un trône. — Vers la fin du XIIe siècle, les lacs de soie auxquels était attachée la bulle de plomb étaient communément mi-partis de rouge et de jaune. Ces couleurs devinrent assez fixes, mais non plus sans exception. Cependant on devrait rejeter depuis cette époque une bulle *en forme rigoureuse* qui n'offrirait pas des cordelettes de chanvre et une bulle *en forme gracieuse* qui n'en aurait pas de soie ou au moins de laine. Si depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'au XVIe les lacs des bulles en forme gracieuse n'étaient pas mi-partis de rouge et de jaune, il y aurait quelque sujet de les suspecter. — Les bulles de plomb empreintes des deux côtés s'appellent bulles entières ou simplement bulles pour les distinguer des demi-bulles, qui, gravées d'un seul côté, ne représentent que les figures de saint Pierre et saint Paul. Elles servaient entre l'élection et la consécration des papes. Avant le XIIe siècle, les bulles n'étaient pas frappées d'une manière uniforme, mais depuis elles ne varièrent presque jamais sous un même pape. — Les bulles, considérées comme rescrits apostoliques, sont, en général, des lettres pontificales expédiées sur parchemin, quelquefois cependant, jusque vers le XIe siècle, sur papyrus. On les distingue en deux classes, les petites bulles et les grandes bulles. Les premières, destinées aux objets d'une moindre importance, ne portent point de noms de notaires ni de chanceliers; leurs dates sont beaucoup moins complètes, et surtout l'on n'y rencontre jamais la formule *in perpetuum* ou *ad perpetuam rei memoriam*, caractéristique des grandes bulles. Les grandes bulles, ou bulles solennelles, doivent porter dans leur suscription des marques de leur durée constante et invariable. Elles doivent faire mention du notaire qui a écrit l'acte ou du chancelier, primicier, bibliothécaire, qui l'a délivrée. Elles sont datées ordinairement non seulement du mois et de l'indiction, mais aussi des années des empereurs, de leur consulat, ou de leur post-consulat, et quelquefois du pontificat du pape, et toujours écrites en langue latine. Les bulles solennelles comprennent les bulles consistoriales, ainsi nommées parce qu'elles étaient données en plein consistoire; elles ne regardent que les affaires de la religion ou du saint-siége apostolique. Les bulles-pancartes, qui confirment les donations faites à des églises, en rappellent assez souvent la quotité et la qualité, et y ajoutent quelquefois une confirmation générale de toutes les autres possessions sans désignation spéciale. Enfin, les bulles-priviléges ont été ainsi nommées parce qu'elles accordaient certains droits, certaines immunités à des cathédrales ou à des monastères. — *Critique des bulles en général*. La science de la critique des bulles est une partie essentielle de la diplomatique. Voici quelques règles à l'aide desquelles on peut constater leur authenticité. Plus les bulles sont anciennes, lorsqu'elles n'ont pas été fabriquées par des contemporains, plus elles donnent matière à la critique, et plus on est sûr de trouver le faussaire en défaut; c'est ce

qu'il est aisé de concevoir si l'on songe à la difficulté de rajuster les sceaux et les fils qui les attachent, d'avoir du parchemin du temps, d'imiter l'écriture, le style et les formules d'un siècle éloigné. Toutes les bulles fausses ne sont pas supposées. Une bulle supposée est celle qui n'aurait jamais été donnée par aucun pape; une bulle fausse est celle qui énonce un fait faux, soit par l'art du faussaire qui en aurait gratté une partie, soit par la mauvaise foi des dépositions de ceux qui l'ont obtenue. Ce n'est pas une règle sûre pour reconnaître les vraies bulles de tous les siècles, que les papes y traitent toujours les évêques de frères et qu'ils n'emploient jamais le pluriel lorsqu'ils adressent la parole à une seule personne. Cette règle, indiquée par Innocent III, ne doit être appliquée qu'à lui et à ses prédécesseurs immédiats. Des fautes dans la latinité ou les citations du texte sacré ne suffisent pas pour prouver la fausseté d'une bulle. Toutes les bulles qui se trouvent dans les registres des papes dont elles portent le nom ou dans les collections authentiques sont incontestables. On ne doit pas rejeter une copie authentique faute de l'original sur lequel on puisse vérifier la bulle. La fausseté des dates d'une copie, même authentique, n'emporte pas celle de l'original, et la fausseté d'une seule date de l'original, de l'indiction par exemple, ne doit pas non plus l'infirmer. Une bulle ordinaire, à moins qu'elle ne fût en forme de privilége, qui réunirait les dates de l'année, de l'indiction, de l'incarnation et du pontificat, serait suspecte depuis Grégoire VII, très suspecte depuis Urbain II, et fausse depuis Innocent II jusqu'à Grégoire VIII. Au contraire, les bulles-priviléges du XIIe et du XIIIe siècle seraient suspectes si elles n'offraient point dans cet ordre les dates du lieu, du dataire, du jour, du mois par les calendes, de l'indiction, de l'incarnation et du pontificat. On ne doit pas conclure qu'une bulle est fausse ou suspecte pour être signée d'un cardinal qui ne se trouve pas dans les listes imprimées, parce que ces listes ne sont pas toujours exactes. Enfin, de ce qu'une bulle est contradictoire d'une autre bulle, quand même elles seraient toutes deux du même pape, il ne s'ensuit pas que l'une des deux soit fausse, mais une bulle qui accorderait des droits dont on serait sûr que le pape ne s'attribuait pas encore la disposition serait pour le moins suspecte. — Après avoir considéré les bulles dans leurs rapports avec la science diplomatique, nous avons à les envisager dans leurs rapports avec l'histoire : c'est ce que nous allons faire, en donnant la liste chronologique des bulles pontificales qui ont fait époque, de celles surtout que l'on désigne par des noms particuliers, telles que les bulles *In cœnâ Domini*, *Execrabilis*, *Ausculta fili*, etc. Et d'abord, occupons-nous de la bulle *In cœnâ Domini*, non pas qu'elle soit la plus ancienne, mais parce qu'elle est l'une des plus célèbres, et qu'on ne sait pas d'ailleurs à quelle époque en faire remonter l'origine. Cette bulle est ainsi nommée parce qu'elle se lit publiquement à Rome le jour de la Cène, c'est-à-dire le jeudi-saint, par un cardinal-diacre, en présence du pape accompagné des autres cardinaux et des évêques. Elle contient une excommunication générale contre tous les hérétiques, les contumaces et les désobéissants au saint-siége. Après que la lecture en a été faite, le pape jette un flambeau allumé dans la place publique en signe d'anathème. Le plus ancien texte que l'on ait de cette bulle se trouve rapporté dans une bulle de Paul III, page 714, tome Ier du *Grand Bullaire*, imprimé à Lyon en 1673, et page 118 de l'édition de 1727. Ce pape, après avoir exposé dans son préambule que c'est une ancienne coutume des souverains pontifes, de publier cette excommunication le jeudi-saint pour conserver la pureté de la religion chrétienne et pour entretenir l'union des fidèles, prononce en 24 paragraphes des excommunications contre les hérétiques, leurs fauteurs, ceux qui lisent leurs livres; contre les pirates et les corsaires armés contre le saint-siége, ceux qui imposent dans leurs terres de

nouveaux péages; ceux qui, de quelque manière que ce soit, empêchent l'exécution des lettres apostoliques ou les falsifient; les juges laïques qui oseraient juger les ecclésiastiques et les citer devant leur tribunal, soit que ce tribunal s'appelle audience, chancellerie, conseil ou parlement; tous ceux qui ont fait ou font publier des édits, réglements ou pragmatiques par lesquels la liberté ecclésiastique, les droits du pape et ceux du saint-siége seraient blessés ou restreints, soit expressément, soit tacitement; contre tous les magistrats, de quelque rang qu'ils soient, qui évoquent à eux les causes ecclésiastiques ou qui mettent obstacle à l'exécution des lettres apostoliques, quand même ce serait sous prétexte d'empêcher quelque violence. Par le même paragraphe, le pape se réserve à lui seul le pouvoir d'absoudre les magistrats qui auraient encouru l'excommunication, et qui ne pourront dans tous les cas en être déchargés qu'après avoir publiquement révoqué leurs arrêts et les avoir arrachés des registres. Dans le paragraphe suivant, il excommunie quiconque aurait la présomption d'absoudre les excommuniés ci-dessus, et afin qu'on n'en puisse prétexter ignorance, il ordonne que cette bulle sera publiée et affichée à la porte de la basilique du prince des apôtres, et à celle de saint Jean-de-Latran, et que tous les patriarches, primats, archevêques et évêques, en vertu de la sainte obédience, aient à la publier solennellement au moins une fois l'an. On connaît encore trois autres bulles dites *In cœnâ Domini*, qui ajoutent à celle-ci quelques dispositions nouvelles ou confirment les anciennes. La première, datée de 1567, est de Pie V; elle prononce une nouvelle excommunication contre les princes qui oseraient augmenter les impôts dans leurs états sans l'autorisation du saint-siége. En 1610, Paul V confirma les dispositions des deux bulles précédentes par une troisième bulle *In cœnâ Domini*. La quatrième et dernière bulle de ce nom que nous offre le Bullaire est du 1er avril 1627, et d'Urbain VIII. Elle renferme une addition importante, c'est l'excommunication lancée contre ceux qui appellent du pape au futur concile. L'admission de cette bulle, monument remarquable des scandaleuses prétentions élevées par les papes, souffrit de graves difficultés, même dans les états où ils avaient le plus d'influence. Jamais elle n'a été reçue en France, et en 1510, le concile de Tours la proscrivit solennellement comme entièrement contraire aux droits du roi et aux libertés de l'église gallicane. Cependant, en 1580, quelques évêques voulurent profiter des vacances du parlement pour la publier et la faire recevoir dans leurs diocèses. Mais le procureur-général porta plainte, et le parlement prit chaudement l'affaire. Il ordonna que tous les archevêques et évêques qui auraient reçu cette bulle et ne l'auraient pas publiée eussent à l'envoyer à la cour immédiatement; que ceux qui l'auraient fait publier fussent ajournés, et cependant leurs biens saisis, et que quiconque s'opposerait à cet arrêt fût réputé rebelle et coupable de lèse-majesté. Comme on n'était plus au temps où la puissance des prêtres faisait tout ployer sous elle, le parlement fut obéi. Mais il n'en avait pas été toujours ainsi, et si dès les premiers temps il arriva quelquefois, surtout en France, que les bulles pontificales furent repoussées avec fermeté, plus souvent encore les papes s'arrogèrent dans leurs bulles des droits exorbitants, qu'on n'osa point leur contester. Ce fut, comme on sait, vers le milieu du IXe siècle que les papes, devenus puissants par les donations vraies ou supposées de Pépin et de Charlemagne, commencèrent à s'immiscer dans les affaires temporelles des rois: jusque là, ils ne s'étaient guères occupés que des affaires de l'église, et leurs bulles les plus importantes sont consacrées, soit à maintenir la discipline ecclésiastique, soit à condamner les hérésies. Après avoir travaillé pendant plus d'un siècle à consolider leur puissance, vers la fin du Xe ils commencèrent à sentir toutes leurs forces, et Grégoire V fut le premier qui osa l'essayer contre un roi, en excommuniant, par

une bulle, datée de 998, Robert-le-Pieux, successeur de Hugues, qui mérita le surnom que l'histoire lui a conservé, par sa libéralité envers les prêtres, mais qui était coupable d'avoir épousé sans dispense Berthe sa cousine, et qui refusait de répudier une femme qu'il aimait. L'effet de ce premier interdit lancé sur la France dut passer les espérances du pape : le bon roi Robert se vit abandonné de tout le monde : deux serfs seulement restèrent auprès de lui ; encore avaient-ils soin de purifier par le feu tout ce qu'il avait touché. Après avoir employé tous les moyens pour fléchir le pape, il fut obligé de céder, et, afin d'obtenir l'absolution, il répudia Berthe en 999. — Le siècle suivant nous offre quelques bulles remarquables, qui sont encore, pour la plupart, autant de monuments des efforts continuels des papes pour établir leur suprématie sur les rois. En 1058, une bulle de Nicolas II relève les Normands établis en Italie des excommunications lancées contre eux par ses prédécesseurs, leur assure la possession de la Pouille et de la Calabre, et constitue ainsi un royaume directement tributaire du saint-siége. Par une bulle datée de 1075, Grégoire VII défend aux prélats nouvellement élus de recevoir l'investiture des princes séculiers. L'empereur Henri IV refusa d'obtempérer à cette bulle, et elle devint l'origine de cette fameuse querelle des investitures qui amena à sa suite une série d'excommunications, de schismes et de révoltes, et qui fit répandre des flots de sang en Allemagne et en Italie. Urbain II, second successeur de Grégoire VII, marcha sur les traces de ce pape, qu'il déclara hautement prendre pour modèle : les bénédictins remarquent eux-mêmes qu'il aurait pu mieux choisir. Le règne de ce pape, qui termine le XI[e] siècle, est célèbre par deux bulles datées toutes deux de 1095. Par l'une, il excommunia Philippe-le-Bel, qui avait répudié sa femme Berthe pour épouser Bertrade, femme du comte d'Anjou. Cette excommunication, qui ne fut levée qu'en 1104, par le pape Pascal, produisit déjà beaucoup moins d'effet que l'excommunication lancée contre Robert. Par l'autre bulle, donnée aussi dans le concile de Clermont, il publia la première croisade, promettant indulgence plénière à quiconque se dévouerait à la délivrance de la Terre-Sainte. — Dans la première moitié du XII[e] siècle, on trouve peu de bulles importantes. Si nous citons celle de Calixte II, datée du 1[er] février 1120, par laquelle il accorda la primatie à l'église de Vienne sur sept provinces, c'est qu'elle intéresse une église française. Durant cette période, les papes, tout entiers au succès de la première croisade, ménagèrent les princes et les rois, dont ils avaient besoin. Mais sous Innocent II, les excommunications recommencèrent : ce pape, par bulle datée de 1141, met en interdit le royaume de France au sujet de l'élection d'un archevêque de Bourges. En 1167, Alexandre III fulmine une bulle d'excommunication contre Frédéric I[er] et le dépose de la dignité impériale. Par une autre bulle datée de 1171, le même pape accorde au roi Henri II la permission d'envahir l'Irlande, à condition qu'il imposera à chaque famille de ce royaume une taxe d'un carolus pour le saint-siége, et qu'il le tiendra comme un chef de l'église romaine. « Car, lui écrivait-il, on ne doit point douter que toutes les îles pour lesquelles J.-C., le soleil de justice, s'est levé, et qui ont reçu les enseignements de la foi chrétienne, ne soient de droit à saint Pierre, et n'appartiennent à la sacrée et sainte église romaine. » Célestin II put donner des motifs plus justes dans sa bulle de 1194, par laquelle il excommunia Léopold duc d'Autriche et l'empereur Henri VI pour avoir violé tous les principes du droit des gens en retenant en prison Richard d'Angleterre, et en exigeant de lui une rançon. — Le pontificat d'Innocent III, qui commence avec le XIII[e] siècle, est fertile en bulles remarquables. En 1200, il met le royaume de France en interdit à cause du divorce de Philippe-Auguste avec la reine Ineburge. Par une bulle du 19 avril 1204, il confirme à Przemislas le titre de roi de Bo-

hême. Par une autre bulle du 24 mars 1208, il lance l'interdit sur le royaume d'Angleterre, parce que le roi Jean, après avoir chassé l'archevêque et les moines de Cantorbéry, avait refusé de les rappeler; enfin, en 1213, il publie une bulle générale pour la seconde croisade. Le règne de ce pape est peut-être le point culminant de la puissance sacerdotale. Le pontificat de son successeur, Honorius III, ne présente de bulle remarquable que la bulle datée du 22 décembre 1216, par laquelle il fonda l'ordre de Saint-Dominique. Mais celui de Grégoire IX, qui vient ensuite, s'ouvre par la bulle datée du 29 septembre 1227, renouvelée le 23 mars 1228, par laquelle il excommunia Frédéric II, parce que ce prince, réellement malade ou feignant de l'être, cherchait à se dispenser du vœu qu'il avait fait de prendre part à la croisade. Frédéric finit par se soumettre, et obtint l'absolution en s'embarquant au mois d'août suivant. Mais la réconciliation de ce prince avec le saint-siége ne fut pas de longue durée, et, par une bulle datée de 1246, Innocent IV publiait une croisade contre lui. C'était la première fois qu'on usait de ce moyen contre un prince chrétien; il ne réussit pas, et le pape, chassé de l'Italie, se réfugia en France. Pendant le long séjour qu'il fit à Lyon, il avait jugé à propos de restreindre les priviléges des ordres mendiants. Non seulement Alexandre IV son successeur les leur rendit avec usure, par une bulle du 22 décembre 1254, mais il prit chaudement leur défense contre l'université de Paris, et, par une autre bulle de 1256, il condamna le livre de Guillaume de Saint-Amour, dans lequel ils étaient attaqués. La mode de publier des croisades contre les ennemis particuliers du saint-siége, introduite par Innocent IV, fut imitée par Urbain IV avec plus de succès : ce pape, par une bulle de 1263, mit le roi de Naples, Mainfroi, au ban de la chrétienté, et chargea Charles, comte d'Anjou, de mettre sa bulle à exécution. Charles s'étant en effet emparé du royaume de Naples en reçut l'investiture solennelle par une bulle de Clément IV, du 26 février 1265. Le pontificat de Martin IV, 5e successeur de Clément IV, offre trois bulles d'excommunication remarquables : la première, du 18 novembre 1281, contre Michel Paléologue, empereur de Constantinople, comme fauteur de l'ancien schisme et de l'hérésie des Grecs; la seconde, du 7 mai 1282, contre les habitants de Palerme, à cause du massacre des Français, nommé les *vêpres siciliennes*, et la 3e du 18 novembre suivant, contre Pierre d'Aragon, instigateur de ce massacre, à la faveur duquel il s'était emparé du royaume de Sicile. — Nous terminerons cette nomenclature des bulles du XIIIe siècle par la fameuse bulle *Clericis laicos*, donnée en 1296, par Boniface VIII, qui remplit la France de troubles et de scandale, et qui commença les querelles de ce pape avec Philippe-le-Bel. La bulle *Ausculta fili*, par laquelle s'ouvre le XIVe siècle, les continua. Dans cette bulle, datée du 5 décembre 1301, Boniface, après avoir exhorté Philipe à l'écouter avec docilité, ajoutait : « Dieu nous a établi sur les rois et les royaumes pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayez point de supérieur, et que vous ne soyez pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique. Qui pense ainsi est insensé, et qui le soutient est un infidèle séparé du troupeau du bon pasteur. » Ensuite ce pape entrait dans le plus grand détail sur le gouvernement intérieur de la France, jusqu'à faire des reproches au roi sur le changement de la monnaie. Philippe-le-Bel répondit en faisant brûler cette bulle à Paris, et publier à son de trompe cette exécution par toute la ville, le dimanche 11 février 1302. Le pape se hâta de rassembler un concile, qui se tint à Rome la même année, et où il éclata en menaces contre Philippe-le-Bel, mais sans oser en venir à l'exécution. Seulement on regarde comme l'ouvrage de ce concile la fameuse décrétale *Unam sanctam*, dont voici la substance : après avoir

établi l'unité de l'église catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut, elle ajoute : « Nous apprenons que dans cette église et sous sa puissance sont deux glaives, le spirituel et le temporel ; mais l'un doit être employé par l'église et par la main du pontife, et l'autre pour l'église et par la main des rois et des guerriers, suivant l'ordre ou la permission du pontife. Or, il faut qu'un glaive soit soumis à l'autre, c'est-à-dire la puissance temporelle à la puissance spirituelle ; autrement elles ne seraient point ordonnées, et elles doivent l'être, selon l'apôtre. Suivant le témoignage de la vérité, la puissance spirituelle doit instituer et juger la temporelle, et ainsi se vérifie à l'égard de l'église la prophétie de Jérémie : Je t'ai établi sur les nations et les royaumes et le reste. » Philippe-le-Bel, de son côté, assembla les états-généraux, qui rejetèrent avec des termes de mépris les odieuses prétentions de cette bulle *Unam sanctam*, que Benoît X, successeur de Boniface VIII, se hâta de révoquer. Elle fut rapportée plus solennellement encore par deux bulles de Clément V, datées du 1er février 1307. Par une autre bulle du 20 du même mois, ce pape révoqua les commandes, et, par une bulle du mois d'août 1308, il convoqua un concile général à Vienne. Les bulles les plus remarquables des vingt-cinq papes qui régnèrent pendant la fin de ce siècle et le siècle suivant, depuis Jean XXII jusqu'à Pie III, sont celles de Jean XXII, de 1317, par laquelle il érigea Toulouse en archevêché ; du 9 oct. 1323, en forme monitoire contre Louis de Bavière, roi des Romains : cette dernière bulle entraîna à sa suite de longs désordres ; elle eut toutes les conséquences de celles lancées contre l'empereur Henri IV par Grégoire VII. — De Benoît XII, du 29 janvier 1336, sur la vision béatifique. — De Clément VI, du 12 avril 1343, par laquelle il confirme les censures portées par Jean XXII contre Louis de Bavière ; du jeudi-saint 1346, qui prononce la déposition de ce prince ; du 6 novembre suivant, par laquelle il confirme l'élection de Charles IV ; de 1349, portant condamnation de l'ordre des flagellants. — De Grégoire XI contre les erreurs de Wiclef ; elles sont datées de 1377. — De Boniface IX (1399), par laquelle il établit les annates sur les bénéfices et les prélatures. — De Benoît XIII, du 14 mai 1408. Cette bulle, adressée au roi de France, Charles VI, était tellement offensante que ce prince donna au maréchal de Boucicaut l'ordre d'arrêter Benoît, qui était alors dans Avignon, et qui se hâta d'aller chercher un asile en Catalogne. — D'Alexandre V, du 10 janvier 1410, confirmative de la sentence du concile de Pise, qui déposait les papes Grégoire XII et Benoît XIII. — D'Eugène IV, de 1440, par laquelle il ordonne que désormais dans toutes les églises on commencerait l'année à Noël : cette bulle ne reçut point d'exécution générale. — De Nicolas V, du 18 juin 1449, par laquelle il annonce à la chrétienté l'abdication de Félix V, élu à Bâle en 1440, la fin du schisme et le rétablissement de la paix dans l'Eglise. — De Calixte III, de 1455, qui ordonne que le 6 août, jour où Mahomet II a été forcé de lever le siége de Belgrade, sera célébré dans tout le monde chrétien, et consacre à ce jour la fête de la Transfiguration. — De Pie II, du 18 janvier 1460 : cette bulle, dite *Execrabilis*, proscrivait, sous les peines les plus sévères, les appels aux futurs conciles, ce qui n'empêcha pas Dauvet, procureur-général au parlement de Paris, d'appeler de cette même bulle au futur concile général, par ordre de Charles VII. Les expressions dont le pape s'était servi en parlant de la pragmatique-sanction furent le motif et l'objet de cet appel. Mais, l'année suivante, Pie fut assez adroit pour obtenir de Louis XI, successeur de Charles VII, l'abrogation de la pragmatique, malgré le parlement et l'université de Paris, qui protestèrent hautement contre la surprise faite au roi en cette occasion. Dans une autre bulle du 26 avril 1463, le même pape, rétractant ce qu'il avait autrefois écrit en faveur du concile de Bâle, priait qu'on condamnât Æneas

Silvius, nom qu'il portait avant son exaltation, pour suivre les sentiments de Pie II. Viennent ensuite les bulles, d'Innocent VII, de 1487, par laquelle il défend, sous peine d'excommunication, la lecture des fameuses thèses de Jean Pic de la Mirandole : c'est ce pape qui introduisit dans ses bulles les clauses *motûs proprii* et *motu proprio*, qui n'ont jamais été admises en France. — D'Alexandre VI, de 1498, par laquelle il prononce la dissolution du mariage de Louis XII avec la reine Jeanne. César Borgia, fils du pape, qui vint apporter cette bulle au roi de France, reçut en récompense le duché de Valentinois. — Le règne de ce pape termine le XVe siècle. Nous adopterons pour la nomenclature des bulles des siècles suivants la marche que nous venons de suivre, parce qu'elle nous semble la plus concise. Les principales bulles du XVIe siècle furent donc celles de Jules II, du 26 déc. 1504, par laquelle il permet à Henri, prince de Galles d'épouser Catherine d'Aragon, veuve de son frère; du 2 mars 1509, portant ratification de la ligue de Cambrai. Peu de jours après cette ratification, Jules publia contre les Vénitiens une bulle terrible, par laquelle il leur enjoignait, sous les peines les plus graves, de se soumettre à l'église dans le délai de vingt-quatre jours. Le sénat de Venise appelle de cette bulle au futur concile, et le pape condamne ces sortes d'appel par une bulle du 1er juillet. Les Vénitiens, s'étant soumis au pape en 1510, reçurent leur absolution solennelle par une bulle du 25 février de la même année; et, deux ans après, par une bulle datée du 21 juillet 1512, Jules II, qui s'était ligué avec eux contre les Français, excommunie à son tour le roi de France, met son royaume en interdit, et délie ses sujets du serment de fidélité. Cette bulle ne produisit en France aucun effet. — De Léon X, du 15 juin 1520, contre les doctrines de Luther. Cette bulle, qui commence par ces paroles du psaume : « Levez-vous, Seigneur, et défendez votre cause, » est désignée dans les historiens sous le titre d'*Exsurge Domine*; par une autre bulle du 5 janvier 1521, il frappa d'anathème Luther et ses sectateurs. — De Clément VII, du 2 mai 1524, pour réformer les abus qui régnaient en Italie ; du 15 juillet 1530, par laquelle, à la sollicitation de Charles V, il évoque à Rome l'affaire du divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre, avec Catherine d'Aragon. Cette bulle eut pour résultat le schisme anglican. — De Paul III, du 27 sept. 1540, approbative du nouvel institut de saint Ignace de Loyola, mais à condition qu'il ne serait composé que de soixante profès; du 22 mai 1542, par laquelle est convoqué le concile de Trente. — De Pie IV, du 26 janvier 1564, par laquelle les décisions de ce concile sont approuvées. — De Pie V, du 1er octobre 1567, qui condamne plusieurs propositions de Michel Baius, célèbre théologien de Louvain, qui avait assisté au concile de Trente ; du 25 février 1570, portant excommunication contre la reine Elisabeth. Felton, qui afficha cette bulle à Londres, au commencement du mois d'août, fut arrêté et mis à mort. — De Grégoire XIII, bref du 25 juillet 1575, portant confirmation de la nouvelle congrégation de l'oratoire. Du 14 février 1582, bulle par laquelle est ordonnée l'adoption dans tous les états chrétiens du nouveau calendrier dressé par Louis Lilio, médecin Véronais, et qui prit le nom de calendrier Grégorien. (Le cabinet des chartes de la Bibliothèque du roi possède deux bulles de ce pape d'une haute importance, qui cependant ne sont imprimées nulle part, et qui paraissent même n'avoir jamais été connues textuellement : l'une, datée, du 8 novembre 1572, est la bulle d'absolution accordée à Henri, roi de Navarre, depuis Henri IV, lorsqu'après la Saint-Barthélemi, Charles IX le força d'embrasser la religion catholique; l'autre, datée du même jour, est la dispense accordée à ce prince pour son mariage avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, et sa parente au troisième degré.) — Sixte V, 9 septembre 1585, bulle contre le roi de Navarre et le prin-

ce de Condé, chefs du parti calviniste en France, qui, malgré leur première abjuration, étaient retournés à la religion réformée. Le parlement fit au roi, sur cette bulle, conçue dans les termes les plus exagérés, des remontrances dignes de la sagesse et de la fermeté de ce corps célèbre, qui se montra toujours zélé pour le maintien des droits de la couronne et des libertés du royaume. — Grégoire XIV. Ce pape, tout entier sous l'influence de l'Espagne, se déclara hautement pour la ligue contre Henri IV. En 1591, il envoya un nonce en France chargé d'une bulle monitoire contre le parti du roi Les évêques de France, assemblés à Chartres, donnèrent le 21 septembre un mandement dans lequel ils déclarèrent les bulles du pape Grégoire XIV nulles dans le fond et dans la forme, injustes, données à la sollicitation des ennemis de la France, et incapables de lier ni les évêques ni les autres catholiques français fidèles au roi. — Clément VIII. 17 septembre 1595, bulle d'absolution de Henri IV; autre de la même année, portant évocation à Rome des différends qui s'étaient élevés entre les dominicains et les jésuites sur les matières de la grâce. Cette dernière bulle donna lieu aux célèbres congrégations ou conférences dites *de Auxiliis*. — XVIIe siècle. — Les principales bulles de ce siècle sont : la bulle monitoriale de Paul V, du 17 avril 1606, adressée à la république de Venise. Elle amena entre cette république et le saint-siége des discussions qui forment l'un des points les plus importants de l'histoire du XVIIe siècle, et qui se terminèrent enfin le 21 avril 1607 par la médiation de Henri IV et les soins du cardinal de Joyeuse. Le même pape publia, le 22 septembre 1606, un bref par lequel il défendait aux catholiques d'Angleterre de prêter le serment d'*allegeance*. — De Grégoire XV, du 5 septembre 1622. par laquelle, à la prière de Louis XIII, le siége de Paris est érigé en métropole. — D'Innocent X, du 4 décembre 1645, portant défense aux cardinaux de sortir des états de l'église sans permission, et à ceux qui en étaient sortis de revenir dans six mois. Le parlement de Paris déclare cette bulle nulle et abusive. Le cardinal Mazarin défend d'envoyer de l'argent à Rome, et le pape est obligé de céder. La bulle dite *Cum occasione*, qu'il donna le 30 mai 1653 contre les cinq fameuses propositions de Jansenius, est l'acte le plus important du pontificat d'Innocent X. Elle fut publiée après plus de deux ans d'examen du livre de cet évêque, et quarante-cinq à cinquante congrégations tenues devant le pape ou devant des cardinaux réunis en commission. C'était un jésuite nommé Cornet, qui, en 1649, avait prétendu réduire le livre de Jansenius aux cinq propositions condamnées par la bulle de 1653. Mais alors les partisans de Jansenius nièrent que les cinq propositions fussent l'analyse exacte du livre incriminé. De là une question de fait qu'il fallait résoudre. — Une assemblée d'évêques, tenue à Paris, déclara, en 1654, que les propositions étaient de Jansenius. Innocent X, la même année, et Alexandre VII, en 1656, confirmèrent ce jugement, et, le 15 février 1665, une nouvelle bulle prescrivit un formulaire que tout ecclésiastique serait tenu de signer sous peine d'être regardé comme hérétique, et qui contenait une adhésion à toutes les bulles antérieures sur et contre l'*Augustinus* (titre du livre de Jansenius). Les disputes du Jansénisme se propagèrent jusque dans le milieu du XVIIIe siècle, et ne cessèrent même totalement qu'à la chute des jésuites en 1764. La fin du XVIIe siècle présente encore quelques autres bulles que nous ne pouvons passer sous silence : telles furent celle d'Innocent XI, du 19 novembre 1687, par laquelle il ratifia un décret de l'inquisition d'Espagne, qui condamnait la nouvelle secte des quiétistes; d'Alexandre VII, du 14 août 1690, portant proscription du *péché philosophique*, enseigné à Dijon par le jésuite Musnier; d'Innocent XII, du 28 juin 1692, destinée à mettre un terme aux abus du népotisme; enfin celle du même pape,

datée du 12 mars 1699, par laquelle fut condamné, comme entaché de quiétisme, le livre que Fénelon avait publié en 1697 sous le titre d'*Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*. A la réception de cette bulle, Louis XIV ordonna à tous les métropolitains de tenir des assemblées provinciales pour l'examiner. Elle fut acceptée unanimement. En conséquence, le roi donna, le 4 août 1699, des lettres-patentes pour l'ériger en loi de l'état, et le vénérable archevêque de Cambrai, après en avoir fait lui-même une lecture publique, brûla son livre de ses propres mains.— XVIII[e] siècle.— Le pontificat de Clément XI, qui commence avec ce siècle, est remarquable par les trois fameuses bulles *Vineam Domini*, *Unigenitus* et *Ex illâ die*. La bulle *Vineam*, datée du 15 juillet 1705, était dirigée contre ceux qui, prétendant satisfaire par le silence respectueux aux constitutions apostoliques, couvriraient l'erreur sous un pareil silence; la bulle *Ex illâ die*, du 19 mars 1715, proscrivait les pratiques superstitieuses et idolatriques que certains missionnaires permettaient aux nouveaux convertis de la Chine. La bulle *Unigenitus* est datée du 8 septembre 1713. Cette bulle, arrachée à Clément XI par les intrigues du jésuite Letellier, causa tant de scandale, remua la France entière si profondément, que nous ne pouvons nous dispenser de la traiter avec quelques détails. Ce fut d'abord, dit Voltaire, une querelle des jésuites tout puissants et des restes de Port-Royal écrasé. Le prêtre de l'Oratoire Quesnel, réfugié en Hollande, avait dédié un commentaire sur le Nouveau-Testament au cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne. Cet évêque l'approuva, et l'ouvrage eut le suffrage de tous ceux qui lisent ces sortes de livres. Mais le jésuite Letellier, confesseur de Louis XIV, ennemi personnel du cardinal de Noailles, voulut le mortifier en faisant condamner à Rome ce livre, qui lui était dédié, et dont il faisait un très grand cas. Mais ce n'était pas assez de commettre le cardinal de Noailles avec le pape; il voulut encore le faire disgracier par le roi. Pour réussir dans ce dessein, il fit composer par ses émissaires des mandements contre lui, qu'il fit signer par quatre évêques. Il minuta encore des lettres au roi, qu'il fit signer. Ces manœuvres, qui auraient été punies dans tous les tribunaux, réussirent à la cour; le roi s'aigrit contre le cardinal, madame de Maintenon l'abandonna; ce fut une suite d'intrigues dont chacun voulut se mêler d'un bout du royaume à l'autre, et plus la France était malheureuse alors dans une guerre funeste, plus les esprits s'échauffaient pour une querelle de théologie. Pendant ces mouvements Letellier fit demander à Rome par Louis XIV lui-même la condamnation du livre de Quesnel, dont ce monarque n'avait jamais lu une page. Letellier et deux autres jésuites nommés Roncin et Lallemant en extraient cent trois propositions que le pape Clément XI devait condamner. La cour de Rome en retrancha deux, pour avoir du moins l'honneur de paraître juger par elle-même. Le cardinal Fabroni, chargé de cette affaire, et livré aux jésuites, fit dresser la bulle par un cordelier nommé frère Palerne, Elie capucin, le barnabite Terrovi, le servite Castelli et même un jésuite nommé Alfaro. Le pape Clément XI les laissa faire; il voulait seulement plaire au roi de France, qu'il avait long-temps indisposé en reconnaissant l'archiduc Charles, depuis empereur, pour roi d'Espagne. Il ne lui en coûtait pour satisfaire le roi qu'un morceau de parchemin scellé en plomb sur une affaire qu'il méprisait lui-même. Il envoya donc sa bulle, et fut tout étonné d'apprendre qu'elle était reçue dans presque toute la France avec des sifflets et des huées. Tout le monde fut surpris en effet de voir un pape qui, au nom de Jésus-Christ, condamnait comme hérétique, sentant l'hérésie, mal-sonnante et offensant les oreilles pieuses, cette proposition : « Il est bon de lire des livres de piété le dimanche, surtout la Sainte-Ecriture ; » et cette autre : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit

pas nous empêcher de faire notre devoir.» Les partisans des jésuites étaient eux-mêmes alarmés de cette censure, mais ils n'osaient parler. Les hommes sages et éclairés criaient au scandale, et le reste de la nation au ridicule. Letellier n'en triompha pas moins jusqu'à la mort de Louis XIV; il était en horreur, mais il gouvernait. Il n'est rien que ce malheureux ne tentât pour faire déposer le cardinal de Noailles; mais ce boute-feu fut exilé après la mort de son pénitent. Le duc d'Orléans, dans sa régence, apaisa ces querelles en s'en moquant. Elles jetèrent depuis quelques étincelles; mais elle finirent par être entièrement oubliées après avoir duré plus d'un demi-siècle.—Nous touchons à la fin de cette nomenclature des bulles pontificales; il ne nous reste plus qu'à parcourir quatre règnes importants: ceux de Clément XIII, de Clément XIV, de Pie VI et de Pie VII. Les principaux actes écrits qu'ils nous présentent sont, sous Clément XIII, la bulle qui proscrivit les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau, et défendit leur lecture sous pei , d'excommunication; sous Clément XIV, son fameux bref, daté du 21 juillet 1773, par lequel, se rendant aux sollicitations pressantes des principales puissances de l'Europe, mais cependant après avoir examiné pendant trois années entières tous les documents qui pouvaient éclairer sa conscience, il prononça l'abolition des jésuites; sous Pie VI, ses bulles, datées de 1792 et 1793, contre la constitution civile du clergé français et les prêtres assermentés; enfin, sous Pie VII, la bulle *Post diurnas*, qu'il publia le 30 novembre 1800 à son avénement au trône pontifical, par laquelle il établissait un nouvel ordre judiciaire dans les états de l'église, et surtout sa fameuse bulle de l'année 1809, par laquelle il osa excommunier Napoléon au faîte de sa puissance, et qui lui valut la perte de ses états et sa relégation à Fontainebleau. Après nos désastres, Pie VII, réintégré dans ses états par le congrès de Vienne, paya son tribut de reconnaissance à la sainte-alliance en publiant, le 7 août 1814, une bulle qui rétablissait l'ordre des jésuites, et qui lançait tous les foudres du Vatican contre les carbonari, les francs-maçons et tous les membres des sociétés secrètes, qui probablement s'en soucièrent fort peu. Cette bulle est la dernière bulle pontificale que nous ayons à citer, Léon XII, successeur de Pie VII, et Grégoire XVI, qui règne aujourd'hui, n'ayant rien publié de remarquable.—Il nous reste maintenant à dire quelques mots sur les constitutions politiques connues sous le nom de *bulles d'or*. On désigne sous cette dénomination quatre chartes ou constitutions de la plus haute importance, et ainsi nommées, parce qu'elles sont en effet scellées en or. — La plus ancienne de ces constitutions est la *bulle d'or de Hongrie*, publiée en 1222 par André II, pour confirmer les anciennes lois de ce royaume, et en établir de nouvelles. Les trois autres émanent de l'empereur Charles IV. L'une est la bulle d'or de Bohême, qu'il octroya en 1348 au roi et au royaume de Bohême, et dans laquelle il confirme solennellement tous les droits et prérogatives qui leur avaient été accordés antérieurement (1212) par l'empereur Frédéric II. L'autre, connue sous le nom de *bulle d'or du Brabant*, est une constitution écrite à Aix-la-Chapelle, en 1349, par laquelle Charles accordait aux Brabançons des priviléges tellement étendus qu'ils firent souvent murmurer les états de l'empire leurs voisins. La dernière et la plus célèbre de ces constitutions, la *bulle d'or par excellence*, celle qui régla pendant plus de cinq siècles le droit politique de l'Allemagne, date de 1356. Nous pensons qu'on retrouvera ici avec plaisir quelques détails circonstanciés sur ce monument, l'un des plus importants de l'histoire moderne. Cette bulle, ouvrage du jurisconsulte Bartole, dont le sceau d'or, d'une grande dimension, représentait d'un côté l'empereur assis sur son trône, et de l'autre le Capitole de Rome, se divise en trente chapitres ou articles. Les vingt-trois premiers furent arrêtés dans la diète

tenue à Nuremberg dans le mois de janvier 1356; les sept derniers dans une autre diète tenue à Metz vers la fin de la même année. Elle avait principalement pour objet de régler les formes de l'élection des empereurs, de mettre un terme aux disputes quelquefois sanglantes qui ne manquaient jamais de les accompagner, et d'empêcher dorénavant les longs interrègnes dont l'empire avait eu tant de fois à souffrir. Voici les principales dispositions de ses différents chapitres. Le premier chapitre dispose comment et par qui les électeurs doivent être conduits au lieu où se fera l'élection d'un roi des Romains. Le second, comment cette élection doit se faire. Le troisième règle la séance des archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves. Le quatrième traite des fonctions et du rang des princes électeurs en commun. Le cinquième, des droits du comte palatin du Rhin et du duc de Saxe. Le sixième de la préséance des princes électeurs sur les autres princes. Le septième, de la manière dont les fils des princes électeurs succèdent à leurs pères. Le huitième, de la juridiction du roi de Bohême, et du privilége des habitants de ce royaume. Le neuvième, des mines d'or, d'argent et autres métaux qui sont et seront découvertes dans le royaume de Bohême et dans les principautés électorales. Le dixième, du droit de battre monnaie. Le onzième, de la juridiction des princes électeurs. Le douzième, de leurs assemblées. Le treizième déclare non avenu tout privilége qui serait accordé par l'empereur au préjudice du droit des électeurs de l'empire. Le quatorzième règle les devoirs des vassaux et feudataires envers leurs seigneurs. Le quinzième s'occupe des conspirations, ligues ou sociétés illicites. Le seizième, des Phalburgers (faux-bourgeois), qui se font recevoir bourgeois d'autres villes au préjudice de leurs seigneurs. Le dix-septième, des défis et appels et des violences injustes. Le dix-huitième contient la formule du mandat de convocation qui doit être adressé aux électeurs lors de l'élection. Le dix-neuvième, la formule de la procuration que doit donner l'électeur qui se fait représenter à l'élection par un ambassadeur. Le vingtième établit que la qualité d'électeur sera invariablement attachée à la principauté, abstraction faite de la personne. Le vingt-et-unième règle l'ordre de préséance entre les électeurs ecclésiastiques. Le vingt-deuxième, l'ordre de préséance entre les électeurs séculiers. Le vingt-troisième, la prééminence des archevêques-électeurs dans les cérémonies de l'église. Le vingt-quatrième chapitre, qui est le premier des articles publiés dans la diète de Metz, établit les peines les plus graves contre quiconque oserait attenter à la vie des princes électeurs, ou former des complots contre eux. Le vingt-cinquième défend les démembrements et les partages que l'on voudrait faire des principautés électorales. Le vingt-sixième parle du rang des électeurs dans la marche de l'empereur vers le lieu où il doit tenir la séance impériale. Le vingt-septième, des fonction des mêmes princes lors de la séance solennelle. Le vingt-huitième, de la table de l'empereur et des sept tables pour les sept électeurs. Le vingt-neuvième, des droits dus aux officiers de l'empereur par les princes qui lui font hommage de leurs fiefs. Enfin le trentième chapitre impose aux princes électeurs l'obligation de savoir l'allemand, l'italien, le latin et la langue slavonne. — Cet édit, qui devait être la loi fondamentale de l'empire, fut lu et proclamé avec la plus grande solennité dans la diète de Nuremberg et celle de Metz, en présence de l'empereur assis sur son trône, la couronne sur la tête, revêtu de tous les ornements impériaux et entouré des électeurs, des princes et des ambassadeurs de tous les états de l'empire, qui approuvèrent la bulle d'or d'un consentement unanime. Le 29 décembre 1356, l'empereur, de retour de Nuremberg, voulant la sanctionner définitivement par un commencement d'exécution, se fit rendre tous les services qu'elle imposait aux électeurs et aux autres officiers de

la couronne dans une pompeuse cérémonie, dont l'historien Heiss nous a conservé le souvenir, et qui vaut la peine d'être racontée, parce qu'elle offre une peinture fidèle de ces mœurs si remarquables des temps féodaux. Après avoir entendu le matin une messe solennelle, l'empereur et l'impératrice, revêtus de leurs habits impériaux, entourés des prélats et de tous les princes, se rendirent à la grande place de Nuremberg, au milieu de laquelle on leur avait préparé un splendide festin. La table de l'empereur était placée sur une estrade élevée. Aussitôt qu'il se fut assis avec l'impératrice à ses côtés, les trois électeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Mayence, l'archevêque de Trèves et l'archevêque de Cologne vinrent à cheval comme archichanceliers de l'empire, le premier pour l'Allemagne, le second pour les Gaules, et le troisième pour l'Italie; chacun avait, comme marque de sa dignité, un sceau d'or suspendu à un collier et une lettre à la main; ils étaient suivis des quatre électeurs séculiers aussi à cheval. Le duc de Saxe, grand-maréchal de l'empire, et portant un picotin d'argent rempli d'avoine, mit pied à terre, et indiqua à chacun de ses collègues la place qu'il devait occuper. Le marquis de Brandebourg, grand-chambellan, donna à laver à l'empereur et à l'impératrice avec une aiguière d'or dans un bassin d'or. Le comte palatin du Rhin, grand-écuyer, plaça les mets sur la table. Les plats dans lesquels il les servit étaient d'or massif, ainsi que le flacon et le gobelet dans lequel le duc de Luxembourg, neveu de l'empereur, faisant les fonctions du roi de Bohême, grand-échanson, présenta à boire à l'empereur. Après les princes électeurs, se présentèrent le marquis de Misnie et le comte de Schwartzembourg, tous deux grands-veneurs, revêtus de tous les attributs de leur charge, à cheval, sonnant du cor, et suivis de leurs chasseurs et de leurs chiens. Ils tuèrent devant l'empereur un cerf et un sanglier, dont ils lui offrirent les prémices. La cérémonie se termina par une distribution d'objets précieux que fit l'empereur aux électeurs et à tous les seigneurs présents. C'est ainsi que fut mise à exécution cette fameuse bulle d'or, qui régla d'une manière invariable le droit politique de l'Allemagne, jusqu'à ce que la révolution française, étant venue bouleverser l'Europe, força le vieil empire germanique à modifier les bases de sa constitution, et, en substituant l'empire héréditaire d'Autriche à l'empire d'Allemagne, fit abandonner pour toujours le système électoral, qui, du reste, depuis long-temps n'était déjà plus qu'une vaine formalité. L'exemplaire le plus authentique de la bulle d'or était conservé à Francfort-sur-le-Mein, sous la garde du principal magistrat de cette ville. Il y est probablement encore au moment où nous écrivons. On avait pour cet exemplaire un respect si religieux qu'en 1642 l'électeur de Mayence eut la plus grande peine à obtenir qu'on renouvelât les cordons de soie presque usés auxquels était attaché le sceau de la bulle. Les magistrats de Francfort ne consentirent à cette opération qu'à condition qu'elle se ferait en présence d'un grand nombre de témoins. A. Teulet.

On appelle BULLES, en physique, de petits globules remplis d'air, qui se forment sur l'eau, par l'action réunie et combattue de ces deux éléments (*voy.* ces mots). Les enfants, au nombre de leurs jeux les plus constants, comptent le plaisir de faire, au moyen d'un chalumeau de paille introduit dans un vase rempli d'une eau rendue légèrement savonneuse, de petits ballons nommés *bulles de savon*, qu'ils confient à l'un des deux éléments qui les ont formées, et dont le choc les détruit bientôt en leur faisant restituer ce qu'elles lui ont emprunté. Par analogie, on a coutume d'étendre le même nom aux travaux futiles et légers de beaucoup d'hommes qui restent enfants toute leur vie et ne savent rien produire de grand ni même d'utile à l'humanité. Le temps de toutes ces futilités est passé, aujourd'hui que nous vivons dans un siècle où les loisirs sont à peine permis. Les anciennes socié-

tés, ébranlées sur leurs antiques bases, cherchent à s'établir sur de nouvelles qui soient plus en harmonie avec les besoins et les intérêts de l'avenir; chacun doit son concours plus ou moins actif, plus ou moins éclairé, au grand œuvre qui s'élabore, et ce n'est pas sans doute à la génération actuelle, née dans le sein des orages des révolutions, élevée au milieu d'elles, et recevant son instruction des faits qui se sont passés et qui continuent de se passer sous ses yeux, bien plus que des leçons de l'histoire, si diversement interprétées, qu'il est permis de se reposer et d'espérer des jouissances qu'elle doit borner son ambition à faire naître pour la génération qui doit la remplacer dans la vie.—On donne encore le nom de *bulle*, en termes de papeterie, à la pâte commune que l'on réserve pour la fabrique du gros papier, nommé de là *papier-bulle* : c'est une matière composée de vieux chiffons ou drapeaux de toile de chanvre ou de lin, qu'on a fait pourrir dans des cuves, et qu'on a ensuite pilés et battus au moulin. En pathologie, on désigne aussi sous le nom de *bulle* toute espèce de vésicule formée par la sérosité qui soulève l'épiderme. Enfin, on appelle *bulle d'eau* et *noix de mer*, en botanique, la *bulla aucum* de Linné, et *bulle d'eau papyracée* la *bulla hydatis* du même auteur. — Du mot *bulle* ont été formés les adjectifs *bullé* ou *bulleux* (*bullatus*), appliqués surtout aux feuilles, en botanique : une feuille *bullée* ou *bulleuse* est celle dont la surface supérieure s'élève en bulles, qui forment autant de creux ou de fossettes à la surface inférieure : le grand basilic en offre un exemple.—On nomme *bullée*, en conchyliologie (*bullæa*), un genre de mollusques gastéropodes univalves, fort commun dans la Manche, et que l'on rencontre aussi quelquefois dans la Méditerranée, dont la coquille est tellement cachée dans les chairs qu'on ne l'aperçoit point au dehors, et qui présente un corps oblong d'environ un demi-pouce de longueur sur trois quarts de largeur. M. Cuvier en a fait le sujet de nouvelles observations, consignées dans le tome Ier (an XI) des *Annales du muséum d'histoire naturelle* (pag. 156, pl. 12). E. H.

BULLET (Pierre). Cet architecte, qui occupe un rang assez distingué parmi les artistes du XVIIe siècle, fut élève, dessinateur et appareilleur de François Blondel (*voy.* ce nom), sur les traces duquel il s'appliqua constamment à marcher. Son principal ouvrage est la porte Saint-Martin, élevée en 1674, véritable arc de triomphe, ainsi que la porte Saint-Denis, de Blondel, et qui n'a d'autre avantage sur cette dernière, dit M. Quatremère, que de se rapprocher davantage, par sa forme et par sa proportion, des arcs antiques. « Toutefois, ajoute-t-il, on croirait, à voir les bossages vermiculés et le style rustique mis en œuvre par l'architecte, que son intention aurait été d'y mêler le caractère d'arc de triomphe avec celui d'une porte de ville. On doute que ce mélange soit heureux; mais on ne doute pas qu'en admettant le double emploi il n'eût mieux valu faire prédominer davantage le style le plus noble. Au reste, on y admire, et avec raison, le grand entablement du genre dorique qui termine l'arc et le sépare de son attique. Bullet l'a emprunté à Vignola et l'a exécuté fort habilement. Sa composition, sa richesse et les détails d'ornement dont il se compose le rendent très propre au monument. » (*Voy.* l'article ARC DE TRIOMPHE de ce *Dictionnaire*, tom. II, pag. 478).—C'est à Bullet que l'on dut aussi la construction du quai Pelletier (qu'on a récemment élargi), qu'il s'agissait alors d'élever sur les ruines de quelques maisons de tanneurs, et qu'il fit porter en partie sur une seule voussure, coupée dans son cintre en quart de cercle, et retenant cependant un trottoir large d'une toise et un quai de vingt-quatre pieds de large. Cette entreprise si hardie servit de texte à la jalousie, et l'on tenta d'en empêcher l'exécution sous le prétexte de la sûreté publique; mais Colbert prit l'architecte sous sa protection, et fit poursuivre l'exécution de son projet.

On n'abbattit donc point de maisons; on laissa toute sa largeur au lit de la rivière, et l'ouvrage de Bullet déposa en faveur de son habileté. C'est à lui que l'on doit aussi l'église des Jacobins, aujourd'hui Saint-Thomas-d'Aquin, construite dans le goût moderne, avec arcades ou portiques, mais dont le portail est l'ouvrage d'un autre architecte. — Bullet a laissé aussi plusieurs écrits, parmi lesquels on cite un *Traité de l'usage du pantomètre* (Paris, 1675, in-12); un traité du nivellement, 1688, in-12; des *Observations sur la mauvaise odeur des lieux d'aisance* (1666, in-12); mais son principal ouvrage est son *Architecture pratique* (1691-1693, in-8°), *qui comprend la construction générale et particulière* (des bâtiments), *le détail, les toisés et les devis de chaque partie ; et avec une explication et une conférence des trente-six articles de la* Coutume de Paris, *sur le titre des servitudes et rapports qui concernent les bâtiments*, *et l'ordonnance de* 1693, ouvrage dont les éditions multipliées prouvent l'utilité, et qui, dit M. Quatremère, est un de ces traités classiques dont les architectes ne sauraient se passer.

BULLETIN, en latin *bulla*, ce mot, dérivé de Bulle (*voyez* ci-dessus), implique généralement l'idée de billet, petit écrit, petite note, par lesquels on rend compte, à des intervalles plus ou moins rapprochés, souvent jour par jour et quelquefois d'heure en heure, de la situation d'une affaire ou de l'état d'une personne. On a donné ce nom autrefois aux billets de logement, à des ordres d'échevins, contenant l'obligation d'une charge de ville, ou corvée publique quelconque, à exécuter ou à supporter, à des certificats d'hôpital ou de santé, à des *récépissés* délivrés en matière de finances, pour constater le paiement des droits d'entrée et de sortie, enfin à de petits livrets donnés aux gens de mer, lorsqu'on les enregistrait au bureau des classes de la marine, etc. Les *bulletins* sont aussi de petits billets qui servent aujourd'hui, dans les élections, à inscrire les noms de ceux auxquels on donne sa voix, à peu près de la même manière qu'on les faisait servir chez les anciens aux élections des officiers et des magistrats, que l'on confiait au sort. Voici, disent les *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres* (t. VII, p. 52), la manière dont on procédait à ces élections : « Les noms des aspirants étaient écrits sur des bulletins que l'on mettait dans une urne, et l'on jetait dans une autre autant de fèves blanches qu'il y avait de places à remplir, et autant de fèves noires qu'il y avait de prétendants ; après quoi on tirait successivement un bulletin et une fève ; si cette dernière se trouvait noire, on tirait un autre bulletin et une autre fève, jusqu'à ce que la fève blanche désignât celui à qui le sort donnait la préférence. C'était un crime capital de jeter dans l'urne deux bulletins chargés du même nom, et quand deux frères concouraient, ils étaient obligés d'ajouter à leur nom quelque distinction. » — Les modernes ont adopté cet usage des anciens. Dans les pays, comme en France, par exemple, où le régime constitutionnel a introduit le mode d'élection par le concours plus ou moins direct, plus ou moins actif et plus ou moins étendu ou restreint des citoyens, c'est aussi au moyen de bulletins écrits que se font les choix ou nominations des députés, des membres des conseils généraux des départements et des officiers de la garde nationale; celui des jurés se fait *au sort*, sur une liste dressée par le préfet, en audience publique des cours royales. Excepté en matière de jury, on procède à toutes ces sortes d'élections par des bulletins où chaque électeur inscrit le nom de celui auquel il donne sa voix pour la qualité qui fait le sujet du concours. On réunit ensuite ces bulletins dans une urne; on les compte pour s'assurer qu'ils sont en nombre égal à celui des votants ou des électeurs; puis on les ouvre, on en lit le contenu à haute voix, tandis que le secrétaire du bureau, assisté des scrutateurs, marque à chaque candidat le nombre de voix qui lui est ac-

quis; et le président proclame enfin le résultat du *scrutin* (*voyez* ce mot). L'inscription de ces bulletins, surtout dans le premier des cas que nous avons mentionnés, doit se faire au moyen de tables et de cartons disposés de manière à conserver à chacun le secret de son vote; mais une indifférence coupable et une préoccupation cent fois plus coupable encore conduisent quelquefois des électeurs à montrer dans quel sens et en faveur de quel candidat leur vote est dirigé; et, comme on le conçoit bien, c'est toujours alors bien moins d'après les inspirations de la conscience qu'en vue de complaire au pouvoir ou d'obéir aux injonctions ou aux insinuations des autorités; c'est ce qu'on appelle *voter à bulletin ouvert.* Ce mode de suffrage est défendu par la charte française; « mais, dit M. Jay, qui écrivait en 1823, il a été prescrit par la corruption ministérielle, et celle-ci a prévalu : *on croit que la charte reprendra son empire en* 1824. » Malheureusement, cette prévision a été trompée, l'empire des lois a toujours été perdant de sa force, toujours cédant du terrain au bon plaisir et à l'arbitraire, jusqu'à la catastrophe de 1830, qui a vu la chute du trône et l'institution d'une *charte-verité.* Il n'est pas de notre sujet d'examiner ici jusqu'à quel point la raison, la justice et l'expérience ont présidé aux actes du pouvoir qui s'est établi sur les ruines de l'ancien, et jusqu'à quel point il a répudié de coupables errements. S'il se laissait amener à son tour sur la pente glissante des illégalités, nul doute qu'il ne lui fût donné de dépasser bientôt les fautes de ses prédécesseurs; mais nul doute aussi que sa chute ne fût plus terrible.—« Le terme de *bulletin,* dit le même écrivain que nous venons de nommer, n'a jamais été employé plus fréquemment que sous la domination impériale. Qui ne connaît les *bulletins de la grande armee!* qui ne se rappelle les sensations qu'on éprouvait en les recevant! Toute l'Europe en retentissait. La collection de ces bulletins est recherchée; ce sont les plus brillantes archives de notre gloire militaire; mais combien ils ont coûté de sang, et que de larmes ils ont fait verser! Le *vingt-neuvième bulletin* de la dernière campagne de Russie couvrit la France de deuil; il annonçait l'approche des Barbares! » Nous n'avons rien à ajouter à l'éloquence de ces paroles; seulement nous ferons remarquer, pour être justes, car il faut l'être même avec ses ennemis, que l'expression de *barbares* est un peu dure, appliquée à des peuples que, par une autre exagération, des Français ont salués alors des titres d'*alliés*, d'*amis* et de *libérateurs.* Amenés en France par les revers de notre armée, par nos fautes et nos dissensions politiques, et, il faut bien le dire aussi, par la trahison, animés du désir de venger des échecs réitérés et d'effacer la gloire de nos triomphes, ils ont voulu du moins justifier la bonne opinion que l'on avait d'eux; et, sans les malheurs de la seconde coalition, l'histoire aurait pu dire que les *Barbares du Nord* s'étaient montrés dignes de donner à la nation la plus généreuse des leçons de modération dans la victoire.— Nous ne devons point terminer cet article sans faire remarquer que l'acception du mot *bulletin* a subi de grandes modifications par l'extension forcée qu'on lui a donnée depuis une quarantaine d'années. Originairement destiné, comme nous l'avons dit, à exprimer un *petit acte*, il a été appliqué à de longs écrits et à des collections volumineuses, telles que celle du *Bulletin des lois*, qui fait l'objet de l'article suivant, et du *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, créé en 1824, et qui, pendant quatre ans, à partir de 1828, n'a pas publié moins de *vingt-cinq volumes* par année. Fondé dans le but d'offrir un lien universel aux savants de tous les pays, et de faire, pour l'étude spéciale de chacune des branches des connaissances humaines, ce que la *Revue encyclopédique* a fait avec succès, de 1819 à 1830, pour leurs applications générales, et surtout pour celles des sciences morales et politiques, ce vaste répertoire a subi le même sort que son aîné; et la révolution de

juillet, grâce au bon sens des masses et au dévouement de quelques hommes (dévouement qui a si bien profité à d'autres), restée pure des réactions, des vengeances et des malheurs qui suivent d'ordinaire les révolutions armées, mais dont les résultats n'ont pas moins été funestes pour toutes les industries qui ne peuvent fleurir qu'à l'ombre de la paix, la révolution de juillet a porté un coup funeste à ces deux belles entreprises, dont quelques vices d'administration avaient peut-être déjà compromis le succès : car il est juste de reconnaître aussi que cette révolution a servi de prétexte pour pallier plus d'une faute antérieure, couvrir plus d'un mécompte, plus d'une chute ou d'un non-succès étrangers à ses effets, tels enfin qu'on a pu en compter en grand nombre dans le commerce, et surtout dans celui de la librairie, dont les fausses et malheureuses spéculations avaient préparé la crise commencée en 1825, et arrivée en 1830 à son dernier période. — Quoi qu'il en soit du mérite de ces réflexions, et pour en revenir à notre objet, le *Bulletin universel*, divisé en huit sections distinctes, consacrées chacune à l'examen d'une ou de plusieurs branches spéciales des connaissances humaines, et formant ensemble un tout complet, où les rapports intimes des sciences entre elles étaient philosophiquement observés, et servaient à les éclairer l'une par l'autre, le *Bulletin* avait pour but la tâche immense, à peine entrevue jusque là, d'enregistrer, d'analyser et de faire connaître sommairement à ses lecteurs tous les travaux des savants, tous les essais, toutes les combinaisons nouvelles de la science et de l'industrie, consignés dans les divers recueils généraux et spéciaux qui se publient en France et à l'étranger, et dont la direction de ce vaste répertoire avait réuni à grands frais l'immense collection dans une bibliothèque ouverte à tous les amis des hautes études. Une entreprise aussi colossale était au-dessus des moyens et des forces de ses fondateurs; mais l'essai qu'ils en avaient fait pendant 4 ans (de 1824 à 1827), avec un courage et un désintéressement si dignes d'éloges, avait suffi pour prouver que son exécution était possible ; et lorsque la munificence du gouvernement, et en particulier l'exemple et les encouragements des princes, suivi par toutes les sommités de la noblesse, de l'administration, de l'industrie, des sciences et des lettres, eût constitué une société sous le haut et puissant patronage de laquelle le *Bulletin* fut admis à publier ses travaux, il fut permis d'espérer que cette institution doterait la France d'une gloire immense et nouvelle, d'une de ces gloires paisibles qui ne font point d'ennemis ou d'envieux et qui n'appellent qu'une émulation bienfaisante qui tourne au profit de tous. C'est dans ce but qu'une part assez large dans l'organisation de la Société avait été réservée aux différents gouvernements de l'Europe, invités par elle à constituer, dans leur sphère respective, autant de comités qui devaient se mettre en rapport avec le comité central de France. Malheureusement, cette idée si féconde, d'une espèce de congrès scientifique universel, qu'il serait si avantageux pour l'humanité de voir substituer aux congrès politiques, ne fut pas également bien accueillie partout; on parut craindre, dans quelques états, que la France n'en retirât une trop grande influence, ou plutôt qu'elle n'en fît le prétexte d'une propagande à laquelle l'esprit de certains cabinets ne pouvait adhérer. Les choses en étaient là lorsqu'arriva la révolution de juillet, qui enleva à la Société son protecteur, ses plus chauds partisans et ses coopérateurs les plus actifs. Au milieu des préoccupations du moment, il était difficile qu'un nouveau gouvernement, qui avait à s'asseoir sur des bases ébranlées, pût penser à ce qu'on a coutume de regarder, bien à tort cependant, comme le luxe des états ; mais il était impossible aussi qu'aussitôt les premiers besoins satisfaits ou du moins assurés dans l'avenir, il ne regardât pas comme de sa dignité d'accepter ce qu'il lui importait le plus peut-être de ne point

répudier dans l'héritage qu'il avait reçu. Le roi qui avait si bien honoré les lettres, en s'honorant lui-même par leur culture, et qui avait su y trouver des dédommagements dans l'adversité, ne pouvait manquer de les protéger quand la munificence des chambres lui en fournissait les moyens, en témoignant en cela le désir de seconder ses vues éclairées et généreuses. La protection royale fut en effet accordée à la Société du *Bulletin universel des sciences*, qui n'avait pas interrompu un seul instant ses travaux, grâce au dévouement et à l'abnégation personnelle de quelques hommes habitués à de nobles sacrifices. Comment se fait-il que cette interruption ait eu lieu presqu'immédiatement après ce témoignage éclatant d'une faveur si précieuse? Comment se fait-il que la protection royale soit restée stérile? Dans cette liste civile, dont une partie devait, d'après le vœu royal, sanctionné par celui des chambres, servir au soutien et à l'encouragement des sciences et des lettres, comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé la plus petite part pour le maintien d'une institution qui leur avait déjà rendu tant de services, et qui promettait de leur en rendre encore de plus grands? Avait-elle donc démérité, avait-elle trompé l'attente du public, surpris la religion de ses nouveaux protecteurs? N'avait-on pas dû faire de la situation des affaires de la Société l'objet d'une enquête sérieuse, avant de lui permettre de continuer ses opérations à l'abri d'un nom dont leurs résultats pouvaient compromettre l'auguste sainteté? Ce n'est pas ici le lieu d'examiner toutes ces questions. Elles trouveront leur place dans un mémoire spécial, appuyé de pièces justificatives, où la part des hommes et des choses sera faite avec impartialité et connaissance de cause, où tout sera dit dans le seul intérêt de la vérité, mais avec les ménagements que cet intérêt pourra comporter, et où l'on montrera les obstacles que la Société avait rencontrés, ceux dont elle avait su triompher et ceux qui lui restaient encore à combattre. Ce mémoire sera un chapitre utile et curieux de l'histoire des sciences; il montrera par quel concours fâcheux de circonstances, presque toujours les mêmes parmi nous, les meilleures choses finissent souvent par avoir le pire destin; il offrira la leçon de l'expérience à ceux qu'un pareil essai n'aurait pas découragés, et l'auteur de cet article croit devoir payer par-là un dernier tribut à une entreprise au succès de laquelle ses faibles efforts n'avaient pas été peut-être entièrement étrangers. Jusque là, qu'il lui soit permis de déplorer avec tous les bons esprits la chute d'une institution qui peut-être ne pouvait prendre naissance qu'en France, où tous les moyens d'exécution lui étaient offerts, mais qui certes n'eût jamais péri dans un pays comme l'Angleterre, par exemple, où tout ce qu'il y a de réellement grand et d'utile est assuré de la protection du gouvernement et du concours actif et constant de toutes les classes de la société. EDME HÉREAU.

BULLETIN DES LOIS. C'est le recueil officiel des lois, ordonnances et réglements qui nous régissent. Quelque important qu'il soit de porter à la connaissance de tous les citoyens les lois auxquelles ils sont soumis, on dirait que les puissants se sont toujours fait un devoir, non pas seulement de rendre l'étude des lois obscure par la difficulté que l'on éprouve à les concilier et à les faire concorder entre elles, mais de les tenir secrètes et entièrement inconnues. Autrefois, c'était dans les registres du conseil d'état ou des parlements qu'il fallait aller rechercher les textes, qui ne s'y trouvaient même pas toujours, et ce n'est que depuis la révolution qu'un recueil officiel a été consacré à la législation. Le *Bulletin des lois*, établi par la loi du 14 frimaire an II, et qui n'a commencé à paraître que quelques mois après, car il débute par la loi du 22 prairial suivant, doit son existence au *Bulletin de correspondance*, créé par l'assemblée constituante et conservé par la convention. Ces assemblées, qui ont tant fait pour la

liberté du pays, sentant la nécessité de se mettre en rapport journalier avec le peuple, faisaient imprimer, jour par jour, un bulletin de leurs séances, qui allait apprendre officiellement à chacune des municipalités, qu'un jour la féodalité avait été abolie, qu'un autre jour la noblesse avait été supprimée, qu'un autre, le clergé avait perdu sa puissance, qu'un autre, enfin, le roi avait été déposé; c'étaient leurs bulletins de correspondance, bulletins des victoires remportées à l'intérieur, qui devaient être bientôt suivis de cette foule de bulletins si mémorables des victoires remportées au dehors. Toutefois, ces bulletins éphémères, n'ayant d'autre objet que de donner la connaissance d'un événement, n'étaient pas réunis en recueil, et ne servaient d'ailleurs à la promulgation des lois que dans les cas d'urgence : alors la loi contenait la mention expresse que son insertion au *Bulletin de correspondance* suffirait à sa promulgation, ce qui autorisait la municipalité à la faire afficher immédiatement. Mais cette promulgation elle-même, qui alors résultait encore de simples affiches, fut bientôt reconnue insuffisante, et le *Bulletin des lois* fut destiné tout à la fois à faciliter la promulgation et à conserver un texte que l'on pût consulter au besoin. Ne devant d'abord renfermer que les lois qui concernaient l'intérêt public, ou qui étaient d'une exécution générale, il fut bientôt chargé, par la loi du 12 vendémiaire an IV, de faire connaître aussi les proclamations et actes du gouvernement. Depuis lors, il a été constitué le dépositaire officiel de toutes les pensées des gouvernements divers qui se sont succédé en France, et bien qu'il soit rarement consulté, parce qu'il est devenu trop volumineux, et parce que les recherches y sont d'une grande difficulté, il n'en est pas moins le plus intéressant de tous les recueils historiques. Mais les actes les plus importants y sont comme perdus dans la foule des actes insignifiants, et il n'existe point de guide pour se conduire dans ce dédale inextricable, où se trouvent confusément accumulés, au milieu d'une multitude d'actes d'intérêt privé, toutes les lois et toutes les dispositions de lois, tous les réglements généraux et particuliers, qui ont surgi depuis 40 ans de révolutions. Aussi le *Bulletin des lois* n'est-il aujourd'hui qu'un amas indigeste de 100 volumes in-8°. Si, à ces 100 volumes, l'on ajoute la collection des décrets antérieurs au 22 prairial an II, qui comprend elle-même 36 volumes, l'on a une collection de 140 volumes environ, dans lesquels sont éparses toutes les dispositions législatives que, par une fiction de droit assez extraordinaire, chacun est réputé connaître parfaitement, alors qu'il n'existe pas un jurisconsulte, quelque versé qu'il soit dans la connaissance d'une matière spéciale, qui puisse donner le tableau complet de toutes les dispositions qui la concernent. Et remarquons encore qu'à ces deux collections il faudrait en ajouter deux autres ; l'une, comprenant toutes les dispositions législatives antérieures à la révolution, et qui se trouvent encore en vigueur; et l'autre, comprenant toutes les dispositions législatives ou réglementaires postérieures, qui auraient dû être insérées au *Bulletin des lois*, et qui, cependant, ne l'ont pas été, parce qu'il ne plaisait pas, soit au chef du gouvernement, soit au ministre signataire, que ces actes reçussent de la publicité. Et il ne faut pas croire que ces derniers actes soient peu nombreux, ils existent en foule dans les cartons des différents ministères, et il y en a même d'assez récents: ils n'en constituent pas moins la législation du pays. Encore si cette législation était rationnelle, si elle était méthodique, si les différentes parties qui la composent pouvaient se lier naturellement entre elles, on pourrait peut-être, à force d'études, arriver à la connaissance complète des lois; mais comment se flatter de parvenir à ce résultat, lorsque chaque volume du *Bulletin* présente des dispositions contradictoires qui n'en sont pas moins, concuremment, en vigueur, et des principes contraires qu'il faut s'efforcer de concilier; trop heureux encore

si l'on parvient à rapprocher et à réunir enfin ces dispositions et ces principes divers semés çà et là dans les lois qui par leur titre sembleraient le plus étrangères aux objets qu'on y rencontre. Pour citer un seul exemple de cette confusion entre mille, qui croirait que l'une des branches les plus importantes de notre législation, celle qui est relative à l'alignement des constructions sur la voie publique, comprend trois articles seulement, qui se trouvent, où? dans la loi sur le desséchement des marais. La législation d'un peuple, pour être bonne et utile, doit être simple, claire et précise; elle ne doit renfermer que la consécration des principes généraux; c'est aux tribunaux à déduire les conséquences dans l'application qu'ils sont appelés à faire de la loi aux droits des parties; vouloir, ainsi qu'on s'y efforce constamment, faire à tout propos de la législation de circonstance, en vue de faits accomplis, c'est attaquer des droits que l'on s'accoutume à considérer comme des droits acquis, et préparer les voies aux révolutions. Toujours variable, la législation de circonstance ne peut point, en effet, jeter de profondes racines dans le cœur des citoyens, qui s'accoutument à voir passer leurs gouvernements comme ils ont vu passer les œuvres de ce gouvernement lui-même. Fixer la législation, réunir dans un petit nombre de volumes toutes les lois, s'attacher dans ces lois à assurer les droits des citoyens, et à régler les limites du pouvoir, ainsi que des autorités diverses, définir nettement tous les crimes et tous les délits, voilà l'œuvre à faire, le bulletin des lois à créer. Que si des faits qui gênent le pouvoir ne se trouvent rangés, ni dans la classe des crimes, ni dans la classe des délits, c'est à lui de les souffrir patiemment, car c'est là une des conditions de son existence. Au sortir de la tourmente révolutionnaire, cette grande œuvre fut tentée; mais la volonté manqua pour persévérer dans le bien. La cause du mal était cependant parfaitement signalée et connue. Lorsque la dernière main eût été mise au code civil, cet ouvrage immortel, qui a remplacé la législation la plus confuse, l'on rapporte que Napoléon, en voyant apparaître cette foule de commentateurs, qui déjà s'empressaient d'expliquer, d'interpréter et d'obscurcir la loi, s'écria, dans une sainte indignation : « Nous venons de nettoyer les étables d'Augias, de grâce, ne les remplissez pas de nouveau. » Trop heureux, si lui-même n'eût pas oublié, plus tard, la leçon sévère qu'il donnait aux autres, et s'il n'eût appliqué sa puissance qu'à coordonner toutes les autres parties de la législation, qui n'avaient pas moins d'intérêt que le code civil pour les citoyens. Mais il n'a que trop contribué lui-même à surcharger le *Bulletin des lois* de dispositions inutiles ou dangereuses; et son exemple n'a été que trop bien suivi par la restauration. Le premier soin de ce gouvernement nouveau, qui n'osait pas encore heurter de front les lois révolutionnaires, a été de dénaturer les lois existantes, et de les détourner de leur acception véritable pour se les approprier. De là un mélange confus de principes diamétralement contraires, qui dominent dans chaque partie de la législation, et font du *Bulletin des lois* une véritable monstruosité. Le code civil, lui-même, n'a pas été hors de toute atteinte : tronqué sur l'ordre du prêtre, qui, au nom du ciel, a exigé l'abolition du divorce, il s'est vu bientôt mutiler encore pour complaire aux puissances étrangères, qui réclamaient l'abolition du droit d'aubaine, annonçant hautement qu'elles refusaient à la France une juste réciprocité. Depuis lors, l'édifice a été attaqué de toutes parts, et l'on a vu surgir ces lois innombrables d'exception faites pour des circonstances particulières, et dans la pensée toujours persévérante que l'on en viendrait à implanter la contre-révolution dans nos codes. Le *Bulletin des lois* a tout reçu, tout conservé : aussi n'est-il plus un livre de législation, mais de haut enseignement historique, car il montre comment les nouveaux gouvernements se forment, avec quelle timidité ils croissent, comment ils se développent à

l'aide de lois d'exception, pour lesquelles les plus justes motifs ne manquent jamais, et comment ils tombent pour être remplacés par un gouvernement nouveau, qui aura le même sort, s'il commet la même faute.— Comme complément du *Bulletin des lois*, le gouvernement publie le *Bulletin officiel des arrêts de la cour de cassation* : ce recueil ne devait contenir, dans le principe, que les arrêts portant cassation, tant en matière civile qu'en matière criminelle; il avait pour objet de fixer le sens de la législation sur les questions obscures ou difficiles, non pas que ces arrêts eussent l'autorité des anciens arrêts de réglement, qui faisaient loi, mais parce que la cour de cassation étant chargée, par son institution même, de maintenir dans toutes les parties de l'état l'unité de jurisprudence, si nécessaire à l'administration d'une bonne justice, il fallait bien publier l'explication de la loi, comme la loi elle-même. Mais, depuis que la restauration s'est appliquée à fausser l'esprit de cette grande institution et que l'on s'est efforcé de ne voir dans la cour de cassation qu'une haute cour de justice, rendant des arrêts d'intérêt privé, et que l'on est parvenu par une loi formelle à la dépouiller du droit de maintenir ses arrêts, qui aujourd'hui peuvent être impunément brisés par une cour royale, le *Bulletin officiel des arrêts de la cour* ne peut plus avoir d'autre intérêt que celui d'un recueil de jurisprudence. TEULET, aîné.

BULLIARDE, nom d'un genre de plantes, de l'ordre des *crassulacées*, dont le calice a quatre fentes, autant de pétales, d'étamines et d'ovaires, et des écailles linéaires de la longueur du calice auprès de chaque ovaire.— C'est aussi le nom que l'on a donné à une des taches de la lune, qui est la quatorzième du catalogue qu'en a fait le P. Riccioli, et qui lui vient de l'astronome Ismaël Bouillard (*Bulliardus*)

BUMÉLIE, *bumelia*, genre de la famille des sapotées et de la pentandrie monogynie, qui renferme des arbrisseaux du Pérou et des Antilles. (Les anciens donnaient le nom de *bumelia* à la grande espèce de frêne.) Parmi les espèces de ce genre, on distingue la *bumélie réclinée*, arbuste de cinq à six pieds de haut, dont les rameaux épineux, au lieu de s'élever, se recourbent vers la terre, ce qui le rend fort propre à l'usage auquel on le fait servir dans le midi de la France, où on l'emploie à former des haies vives.

BUNIADE, genre de plantes de la famille des crucifères, qui comprend dix espèces, dont la plupart viennent des parties méridionales de l'Europe.

BUNIADE D'ORIENT, *bunias orientalis*. A une époque où la chicorée cultivée comme fourrage n'était pas connue aussi avantageusement qu'elle l'est de nos jours, et où les nourritures en vert étaient moins abondantes qu'elles ne le sont aujourd'hui pour le premier printemps, la buniade d'Orient, étant une plante d'une végétation très hâtive, fut proposée par Arthur Young, célèbre agronome anglais, comme propre à la production d'un fourrage frais et abondant dès la sortie de l'hiver, que les nourritures vertes sont encore rares et pourtant si nécessaires à la santé des animaux. Mais des essais répétés par Pictet de Genève n'ont pas entièrement justifié les promesses faites au nom du *bunias*, qui est certainement moins productif que la chicorée sauvage, ainsi que je l'ai vérifié dans mes cultures personnelles. Cependant, comme le bunias et la chicorée à fourrage ont une action différente sur l'estomac des animaux, et sont alimentaires à des degrés différents, il convient de se livrer à de nouveaux semis faits en petit, et pour essai seulement, sur le bunias, qui, étant de la famille des crucifères, a des propriétés ammoniacales, toniques, antiscorbutiques et stimulantes, tandis que la chicorée est au contraire légèrement laxative. Ces considérations sont d'autant plus dignes d'attention qu'Arthur Young et André Thouin ont proposé le bunias pour les moutons, à la santé desquels le bunias convient bien plus, en considération de ses principes toniques, que la molle et

aqueuse chicorée. La buniade est vivace et se multiplie par la semaison de ses graines. Tollard aîné.

BUONAPARTE. (*Voy.* Bonaparte.)

BUONAROTTI. (*Voy.* Ange [Michel-].)

BUONAROTTI (Conspiration des égaux.) [*Voy.* Baboeuf.]

BUONTALENTI (Bernardo), architecte florentin, né en 1535, et mort en 1608. « Florence, dit M. Quatremère de Quincy, dut cet artiste, qu'elle met au nombre de ses meilleurs architectes, à un funeste accident. Une inondation de l'Arno (l'an 1284) avait tellement miné le terrain d'un certain quartier de la ville que toutes les maisons qui le couvraient s'écroulèrent en un instant. La précipitation des Florentins à réparer cet accident fut aussi grande que leur imprudence. Un second éboulement ne les avait pas rendus plus sages; il fallut qu'un troisième malheur les désabusât des tentatives toujours infructueuses qu'ils auraient pu faire pour la reconstruction de ce quartier. Un nouveau débordement du fleuve, survenu l'an 1547, en fit de nouveau écrouler les maisons. Un grand nombre de personnes furent ensevelies sous ses ruines. La maison du jeune Buontalenti fut le tombeau de toute sa famille. Une sorte de miracle le sauva des ruines sous lesquelles il devait être englouti : seul, de toute la maison, il échappa à la mort à la faveur d'une voûte sous laquelle il se trouva par hasard. L'enfant, ainsi garanti de la chute des décombres, pouvait se voir réservé à une fin peut-être plus cruelle, si, fort heureusement, une fente produite par l'attérissement dans un des murs ne lui eût permis de faire parvenir ses cris au dehors. Ils furent entendus : la pitié la plus active lui porta les secours les plus pressés par la fente même qui lui avait servi à communiquer déjà par la voix avec les vivants, en attendant le déblaiement des décombres qui retardaient sa délivrance. Un officier de Côme de Médicis, témoin de ce fait, en porta la nouvelle à son maître; le duc prit sur-le-champ un vif intérêt au sort du malheureux enfant : il recommanda les plus grandes précautions dans le déblaiement des matériaux, et, après avoir recueilli dans son palais le jeune Buontalenti, il s'en déclara le protecteur et le père. » L'enfant répondit aux soins généreux qui lui furent prodigués, et devint l'homme que sa conservation miraculeuse avait en quelque sorte promis à Florence. Tout jeune encore, il s'était déjà distingué par ses succès dans l'étude des mathématiques, du dessin, de la peinture, de l'architecture, de la mécanique et de l'hydraulique, dont les meilleurs maîtres, entre autres les Salviati, les Bronzino et les Vasari, lui avaient donné les premières leçons. Son début fut la construction d'une maison de plaisance pour son protecteur, dans un terrain nommé *Pratolino*. Cette maison, qu'on admire encore aujourd'hui, et qui ne coûta pas moins de 182,000 écus romains (3,910,000 livres de France), est surtout remarquable par les machines construites pour y conduire et y élever les eaux, et par d'autres inventions hydrauliques qui se sont depuis répandues dans toute l'Europe. Entre autres ouvrages remarquables d'architecture qu'on lui doit encore, il faut citer surtout *il casino* qu'il construisit derrière Saint-Marc; la galerie ou muséum de Florence, établi à l'étage au-dessus d'un bâtiment construit par Vasari, et nommé des *Uffizii nuovi*; l'achèvement du palais Pitti, la *villa* appelée *Marignola*, le palais Piazza, bâti sur ses dessins; le palais ducal à Pise, la belle porte appelée *Delle Suppliche*, à Florence, etc. Il fit preuve aussi du plus grand talent dans l'architecture militaire, où il débuta par la construction de la forteresse dite du Belvédère, à Florence. Appelé ensuite à Naples par le duc d'Albe, qui l'employa aux fortifications de plusieurs places de son royaume, la forteresse de Porto-Ferrajo et les 2 ports de l'île d'Elbe furent construits sur ses dessins. Livourne, Grosseto, Pistoia, Prato, furent fortifiés par lui, et enfin d'autres travaux du même genre,

tels que les fossés de Livourne et les arsenaux de Pise, lui valurent la place d'ingénieur en chef de toute la Toscane. Malgré tant de travaux, qui auraient dû lui procurer une fortune colossale, il paraît que le désintéressement et la générosité naturelle au caractère de Buontalenti l'exposèrent sur la fin de ses jours à des chagrins de famille qui abrégèrent sa vie. Il mourut âgé de 72 ans, regrettant surtout de ne pouvoir assurer le bien-être de sa fille unique, chargée d'une nombreuse famille. Le grand-duc, instruit trop tard de la triste situation de ses affaires, paya ses dettes et fit une pension à sa fille, ainsi qu'à chacun de ses enfants. Buontalenti avait ouvert dans sa propre maison, à Florence, une école d'où sont sortis Jules Parigi, Augustin Migliorini, Gérard Salviani, Ludovico Cigoli et Bernardino Pocetti.

BUPARITI, nom du *sterculier* à feuilles de platane. (*Voy.* ce mot.)

BUPHONIES ou **DIIPOLIES**, fête en l'honneur de Jupiter Polieus, protecteur de la ville d'Athènes. On la célébrait le 14 du mois de scirrophorion (10 juin). On y sacrifiait un bœuf, en mémoire de ce qu'un jour un bœuf ayant mangé un gâteau sacré, le prêtre, nommé Thaulon ou Diomus, le tua d'un coup de hache et s'enfuit. On mit la hache en jugement comme coupable du meurtre. Tous les ans on en jetait une à la mer. Cette cérémonie se rapportait au temps où c'eût été un crime de sacrifier des animaux destinés au labourage. Une loi de Solon le défendait, et prenait sous sa protection ces animaux si utiles à l'agriculture. Les buphonies se nommaient aussi Diipolies. Porphyre dit qu'on chassait des bœufs autour d'une table d'airain, sur laquelle on avait mis plusieurs gâteaux d'usage dans les sacrifices, et celui qui en mangeait était sacrifié. Voilà, il faut en convenir, une manière assez bizarre de rappeler le temps où la vie des bœufs destinés au labour était respectée. D'un côté, on jetait à la mer une hache coupable, de l'autre on sacrifiait un bœuf pour avoir mangé un gâteau sacré ; il ne manquait plus que d'immoler aussi un prêtre qui représentât Thaulon, qui avait tué le bœuf! La cérémonie du moins aurait complètement rappelé le souvenir d'une double profanation. D.

BUPHTHALME, *buphthalmum*, de *bous*, bœuf, et d'*ophthalmos*, œil, genre de plante de la famille des corymbifères et de la syngénésie polygamie superflue, qui a reçu ce nom de la ressemblance de sa fleur avec l'œil d'un bœuf. Les feuilles des *B. grandiflorum* et *saliciflorum* des départements méridionaux de la France passent pour avoir les propriétés du thé, et peuvent, dit-on, le remplacer avantageusement.

BUPHTHALMIE, *buphthalmia* (*v.* ci-dessus), nom sous lequel la plupart des auteurs ont désigné le premier degré de l'ophthalmie (*voy* ce mot), et quelques autres, tels que Sabatier, la turgescence du corps vitré, qui, poussant l'iris en avant, forme autour du crystallin une sorte de bourrelet qui lui fait ombre.

BUPLÈVRE, *buplcurum*, genre de plante de la famille des ombellifères et de la pentandrie monogynie, extrêmement fécond, et dont on compte jusqu'à trente-trois espèces. Le *B. rotundifolium* ou *fruticosum*, L., nommé vulgairement *oreille de lièvre*, est un arbrisseau de la France méridionale, qui a quatre à cinq pieds de haut, des tiges nombreuses, des feuilles persistantes, oblongues, obliques et glauques, qui donne en grand nombre, de juin en août, des fleurs petites et jaunes, disposées en ombelles, qui demande une terre franche et humide, avec exposition mi-soleil, et qui se multiplie de semences et de marcottes. — Une autre espèce, le *B. coriaceum*, se cultive en orangerie. — Cette plante a été mise au rang des médicaments astringents, mais elle est peu usitée. Au rapport de Pline, sa semence aurait été employée aussi autrefois avec succès pour la guérison des plaies provenant de la morsure des serpents.

BUPRESTE, genre d'insectes qui comprend actuellement cent quarante-

trois espèces, dont quarante-deux se trouvent en Europe. Le nom que portent ces insectes indique le danger auquel les bœufs sont, dit-on, exposés, lorsqu'ils en avalent quelques-uns cachés dans les plantes de leurs pâturages : l'enflure de tout le corps annonce promptement l'effet du poison, et la mort de l'animal en est souvent le résultat. Le mot *bupreste* est la traduction en grec du nom vulgaire *enfle-bœuf*, donné à ces dangereux insectes. Cependant, il est extrêmement probable que les mauvaises qualités de quelques espèces ne peuvent être attribuées à tout le genre, et qu'en les flétrissant par une dénomination odieuse, on confond plusieurs innocents avec les coupables. Quelques espèces ne peuvent nuire beaucoup, fussent-elles même très vénéneuses : tel est, par exemple, le *bupreste pédiculaire* de Surinam, qui n'est guères plus grand qu'une puce. — Dans aucune des parties de l'histoire naturelle, ni la classification ni la nomenclature ne sont fixées définitivement ; les fréquentes variations qu'elles ont éprouvées font pressentir des changements ultérieurs, dont la science ne tirerait aucun profit s'ils n'étaient pas l'application d'une méthode exacte, réellement philosophique. Une telle méthode prescrirait certainement de faire dépendre la nomenclature de la classification; rien n'y serait arbitraire, car une science n'admet que des vérités, des faits, et l'expression qui leur convient. Le genre *bupreste* n'a pas été soumis à cette épreuve rigoureuse, car il aurait changé de nom, celui qu'il porte n'ayant aucune relation avec les caractères qu'on lui assigne. Tous les insectes qui peuvent faire mourir les bœufs qui les avalent ne sont pas des buprestes, et l'observation n'a pas fait voir que tous les insectes qui portent ce nom sont effectivement redoutables pour des animaux que le venin d'une seule vipère ne ferait pas mourir. Un naturaliste a déjà rectifié cette erreur de nomenclature, et, frappé des belles couleurs, de la magnificence qu'étalent aux yeux quelques espèces du même genre, il l'a nommé *Richard* en français ; mais plusieurs espèces sont loin de justifier ce titre pompeux, qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec les caractères génériques. Voilà donc encore une dénomination à laquelle on fera bien de renoncer. — Si l'on passe aux noms des espèces, on fera aussi quelques observations critiques. On demandera si le bupreste *biponctué* doit être distingué du bupreste *à deux points?* Et puisque ces deux espèces sont différentes, fallait-il les dénommer d'après un caractère commun ? On reproduira cette remarque au sujet des buprestes *rustiques* et *villageois ;* on exprimera le regret que les synonymes *fulgide* et *éclatant* soient employés pour désigner deux espèces qu'il ne faut pas confondre ; on voudrait des noms plus significatifs que les épithètes *agréable*, *charmant*, *élégant*, etc., etc. — En passant des mots aux choses, le genre d'insectes dont il s'agit donnera lieu, comme presque tous les autres, à des observations relatives à la distribution des animaux sur la surface de la terre. Le bupreste *mariane* est répandu dans toutes les régions tempérées et même un peu froides de l'hémisphère boréal ; mais ses couleurs varient, quoique les autres caractères spécifiques soient immuables. Ces légères aberrations de la nature n'ont rien qui doive nous surprendre ; elles paraîtront si rares, en les comparant à la régularité de sa marche habituelle ! C'est par l'étude de cette marche régulière que l'on peut arriver à la découverte des lois auxquelles elle est soumise, plutôt que par l'observation de ses écarts, dont les causes particulières ne peuvent être que très rarement révélées par leurs effets. D'ailleurs, on sait que les mésalliances sont très fréquentes parmi les insectes, et que les métis qui en proviennent portent des empreintes de leur double origine ; on ne peut donc être surpris de trouver dans la même espèce quelques différences de couleurs et de formes. — Les naturalistes qui n'ont pas adopté la classification de M. Geoffroi assignent au genre *bupreste* les caractères suivants :

antennes filiformes, en scie, un peu plus courtes que le corselet; onze articles, dont le premier est peu alongé, et le second petit et arrondi; la bouche composée d'une lèvre supérieure, de deux mandibules cornées, courtes et à bords tranchants; de deux mâchoires uni-dentées, d'une lèvre inférieure et de quatre antennules filiformes, courtes et tronquées; cinq articles aux tarses, les quatre premiers en cœur et le dernier alongé. C'est dans les pays chauds que l'on trouve les plus grandes et les plus petites espèces, ainsi que les plus remarquables par l'éclat de leurs couleurs. Les Indes orientales fournissent aux collections les buprestes *bande-dorée*, *porte-or*, *indigo*, *chrysis*, *enflammé*, *fulminant*, etc. L'Amérique méridionale, non moins riche en trésors de cette sorte, leur envoie les buprestes *brillant*, *fastueux*, *décoré*, *doré*, *charmant*, *noble*, etc. La part de l'Afrique n'est pas moins belle, quoique cette partie du monde n'ait pas encore acquitté toute sa dette envers l'entomologie, et que nous n'ayons presque aucune notion sur les insectes d'une grande partie de l'intérieur et de la côte orientale. — Selon quelques naturalistes, les larves de ces insectes ne sont pas connues, et il est probable qu'elles vivent aux dépens des bois. D'autres assurent, au contraire, qu'on peut les observer très facilement à l'extrémité supérieure des trous qu'elle se creusent dans la terre, qu'elles sont carnassières et très voraces. Mais est-il probable que dans toutes les espèces qui composent ce genre les larves se logent et se nourrissent de la même manière? On aperçoit ici une lacune dans les observations; on peut la remplir facilement pour les espèces européennes. Mais la plus importante recherche que l'on ait à faire sur les buprestes est celle qui ferait connaître les espèces réellement dangereuses pour les bestiaux. On a donné quelque étendue aux observations relatives à ce genre d'insectes, parce qu'elles font voir l'état de la science, qu'elles indiquent la route à suivre pour la perfectionner, et surtout pour lui faire acquérir le mérite le plus éminent qu'elle puisse avoir, celui d'être applicable à nos besoins. FERRY.

BURCHIELLO (DOMINIQUE) fut peut-être le plus extraordinaire des poètes; mais les particularités de sa vie nous sont peu connues. Il vivait au commencement du XVe siècle à Florence, où probablement il avait reçu le jour. Fils d'un barbier nommé Jean, il n'avait reçu d'autre nom que celui de Dominique. Il se donna plus tard le nom de Burchiello par suite de circonstances qui sont restées inconnues. Ce fut vers 1425 qu'il commença à être célèbre; mais ce ne fut qu'en 1432 qu'il fut inscrit dans la corporation des barbiers. Il mourut à Rome en 1458. On a dit beaucoup de mal de son caractère, et on l'a représenté comme un vil farceur qui faisait tout pour de l'argent. Mais s'il eut des détracteurs, il trouva aussi des défenseurs. Sa boutique de barbier devint si célèbre que grands et petits, lettrés et illétrés s'y rassemblaient journellement, et que le grand Côme de Médicis la fit peindre dans une pièce de sa galerie. Elle était divisée dans le tableau en deux parties: d'un côté on faisait la barbe, et de l'autre de la poésie et de la musique. Le portrait de Burchiello se trouvait peint au haut du tableau. Quoique sa célébrité ait été incontestable, il serait assez difficile d'établir un jugement sur la portée de son esprit et le mérite de ses satires, parce que les circonstances au milieu desquelles il vécut et ses rapports avec la société nous sont inconnus. C'est ce qui doit contribuer à diminuer son mérite à nos yeux. Ses satires étaient fort goûtées de ses contemporains, surtout à cause de l'obscurité mystérieuse qui y règne, et de l'étrangeté des expressions. Ses sonnets burlesques sont autant d'énigmes dont la clé nous manque, malgré l'explication que Doni prétend en avoir donnée. Ceux qui sont écrits dans le genre narratif et descriptif sont assez compréhensibles, mais le sel y est parfois trop grossier. Ils sont pour la plupart fort licencieux. Les meilleures éditions des sonnets de Burchiello sont celle

de Florence 1568, et celle de Londres 1757.

BURDIGALA, aujourd'hui Bordeaux (*voy.* ce mot), capitale des *Bituriges Vivisci*, dans la deuxième Aquitaine, sur la *Garumna*, un peu au-dessus de l'endroit où elle reçoit le *Duranthonus*. Cette ville, déjà puissante avant la conquête de la Gaule par les Romains, puisqu'elle servait aux peuples voisins d'*emporium* ou centre de commerce, le devint encore plus sous les empereurs. Elle fut remplie d'édifices, de portiques, de statues, de colonnes. On remarquait surtout une fontaine couverte de marbre, qui fut divinisée par les Gaulois, sous le nom de *Dina*, et le vaste théâtre nommé Palais-de-Gallien. Il y avait aussi des écoles publiques, qui dans le IVe siècle, balancèrent la réputation des premières écoles littéraires de la Gaule. C'est de cette école que sortirent Minervius, Exupère, Ausone et saint Paulin. Ainsi que Rome, Burdigala avait possédé originairement un sénat, et il paraît qu'on y élisait des consuls comme dans cette capitale de l'empire.

BURE, en latin *burra*, grosse étoffe de laine rousse et dure au toucher, qui paraît avoir reçu son nom de sa couleur, le mot *burrus* (souvent employé par les Latins pour *rufus*) étant dérivé du grec *purros*, qui a la même signification. Ce dernier mot, d'après l'opinion de Valère-Maxime, aurait été aussi l'origine des noms ou surnoms de *Burrus* et de *Burra*, portés chez les anciens par plusieurs personnes des deux sexes, et traduit chez les modernes par ceux de *Bure*, *Bureau*, *Borel*, *Burell*, *Burette*, *Buridan*, *Debure*, *Deburreaux*, etc. — La *bure* est l'étoffe dont s'habillaient généralement autrefois les gens de la campagne et les corporations ecclésiastiques qui avaient fait vœu de pauvreté; cependant, on lit dans Baronius que l'ancien habit des évêques se nommait *burrus*, d'où il faudrait conclure ou que ce mot ne s'appliquait pas uniquement à l'étoffe du pauvre, ou que les évêques de la primitive église étaient plus simples et plus modestes que ceux d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, le mot *bure*, même depuis que la chose a presque complètement disparu, est resté dans le langage le représentant de la pauvreté, et s'emploie dans la même acception que le mot *chaume*. On dit également qu'il y a souvent plus de vertu et plus de bonheur *sous la bure* ou *sous le chaume* qu'on n'en trouve sous la pourpre et dans les palais. — Du mot *bure* sont dérivés les mots *burat*, qui s'applique à la bure la plus grossière, et *buratine*, nom d'une sorte de papeline ou d'étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de grosse laine; les mots *bouracan*, *bourgeon*, *bourrasque*, *bourre*, *bourreau*, *bourrée*, *bourrelet*, etc. (*voy.* ces mots), ainsi que leurs nombreux dérivés, parmi lesquels se trouve le mot *bureau*, qui va suivre.

BUREAU. Ce mot s'est dit d'abord dans le sens de *bure* (*voy.* ci-dessus), et s'appliqua long-temps à une étoffe grossière faite de laine, ou plutôt à une espèce de drap plus fort que la bure; on le trouve encore employé dans cette acception par Boileau :

> Et qui, n'étant vêtu que de simple *bureau*,
> Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau.

Il devint ensuite l'appellation d'un meuble qui n'était autre chose, dans le principe, qu'une espèce de petit pupitre couvert de *bure* verte, et que les présidents au parlement ou des autres cours avaient devant eux, appellation qui fut bientôt étendue à la table sur laquelle le rapporteur d'une affaire mettait les pièces d'un procès, puis enfin à la juridiction même dont dépendait la solution de cette affaire. Il y eut alors autant de bureaux qu'il y avait de cours ou de juridictions, et ce mot devint en outre, dans l'usage général, synonyme d'office, d'étude et de cabinet, acception qu'il a conservée de nos jours. On demandait le bureau par placets au président; on disait d'une affaire qu'elle était *au bureau*, comme on dit aujourd'hui qu'elle est *au rôle*. Le roi (Louis XIV), par son édit de 1669, pour

le contrôle des exploits, ordonna que des bureaux seraient établis dans tous les bailliages, sénéchaussées, etc., où tous exploits seraient enregistrés à l'exception de ceux qui concerneraient la procédure et l'instruction du procès, qui avaient leurs bureaux particuliers. Le lieu où se délivraient les expéditions des secrétaires d'état fut aussi nommé *bureau*. La chambre des comptes et la chambre du parlement furent divisées chacune en deux bureaux, dont le premier prenait la désignation de *grand bureau*. — Nous allons donner rapidement quelques indications sur quelques-uns des établissements anciens et modernes qui ont reçu cette dénomination. — Le BUREAU ECCLÉSIASTIQUE, ou BUREAU DIOCÉSAIN, était une assemblée de personnes attachées à l'ordre ecclésiastique, chargées de faire, dans chaque diocèse, la répartition des sommes que l'assemblée du clergé avait réglé qu'il serait prélevé en décimes et en dons gratuits. C'était à ce bureau que devaient être portés et terminés les différends relatifs aux impositions du clergé; il y avait appel aux chambres ecclésiastiques quand la somme qui faisait l'objet du recours était au-dessus de 20 livres. Les bureaux diocésains furent accordés et établis par contrat fait avec le roi (Louis XIII) le 8 août 1615, et autorisés par plusieurs arrêts, tant du conseil que des parlements, à la suite d'empêchements qui leur avaient été opposés par les baillis et lieutenants-généraux. Les lettres du roi, en forme d'édit, qui les établissaient, sont du mois de juillet 1616, et leur juridiction a été confirmée par la déclaration du mois de mai 1626. Ils étaient ordinairement composés de l'archevêque ou évêque, d'un député du chapitre de la métropolitaine ou de la cathédrale, d'un ou de deux députés pour les réguliers, d'un ou de deux députés pour les curés, et quelquefois d'un député pour les abbés et prieurs commendataires. — Le BUREAU DE LA VILLE était la juridiction du prévôt des marchands et échevins. Il se composait de quatre échevins, du procureur du roi, du greffier et du receveur, présidés par le prévôt; vingt-six conseillers lui étaient adjoints, et il avait en outre dix sergents pour l'exécution de ses arrêts. — Le GRAND BUREAU DES PAUVRES était un lieu où s'assemblaient, le lundi et le samedi, plusieurs des bourgeois les plus considérables de Paris, choisis dans chaque paroisse pour avoir soin des intérêts spirituels et temporels des pauvres dont chaque paroisse était chargée. Le procureur-général du parlement en était le chef; il présidait toujours la compagnie par lui-même ou par quelqu'un de ses substituts; elle fournissait des administrateurs aux hôpitaux de Paris et de sa circonscription. De là, l'hôpital général de Rouen avait pris le nom de *bureau*. — Ce bureau était situé à Paris, à la place de Grève. Il dut sa fondation à Jean Morin, prévôt des marchands, qui obtint de François Ier, en 1544, des lettres-patentes qui attribuaient à ce magistrat et aux échevins l'entretien des pauvres de la ville, dont jusqu'alors le parlement avait eu la principale direction. Bientôt ce bureau se qualifia de *grand bureau des pauvres*, et obtint l'administration des hôpitaux de Paris, à l'exception de ceux de l'Hôtel-Dieu, des Petites-Maisons et de la Trinité, qui continuèrent à être régis par des administrateurs particuliers. Le *bureau des pauvres* avait le droit de lever sur toutes les classes de la société, les pauvres seuls exceptés, une taxe d'aumône. Il avait, en conséquence, une juridiction pour les taxes et des huissiers pour contraindre les particuliers à les payer. Sa bienfaisance était convertie en impôt. Ce bureau s'est maintenu jusqu'aux premières années de la révolution, où il fut remplacé par des administrateurs auxquels succéda le *Conseil général des hospices*. — Les BUREAUX DES FINANCES étaient ceux de la juridiction non contentieuse des trésoriers de France. Ils étaient au nombre de vingt-quatre, qui étaient les siéges des trésoriers de France dans les vingt-quatre généralités. — Il y avait encore le *bureau du domaine*, le *bureau des aides*, le *bu-*

reau des gabelles ou *des fermes*, le *bureau des traites foraines*, au passage des frontières, etc. — Parmi les établissements anciens qui se sont conservés jusqu'à nous sous le même nom et avec des formes à peu près semblables, nous devons citer surtout les *bureaux d'adresses des nourrices*, *des postes* et *des messageries*, sur lesquels nous allons donner quelques détails. — Le premier dessein du BUREAU D'ADRESSES, lieu où on va donner et prendre des avis, des renseignements, etc., est dans les *Essais de Montaigne ;* son premier établissement a été fait par Théophraste Renaudot, médecin, sur lettres-patentes. — Les auteurs du *Mercure* (commencé en 1611), encouragés par le succès de leur recueil, conçurent le projet d'établir un bureau d'adresses, ou dépôt de divers objets de marchandises à échanger ou à vendre, et de faire imprimer et publier l'annonce de ces objets. Ce projet fut mis à exécution en 1630. Dans la suite, ils imaginèrent de joindre à ces annonces des nouvelles politiques, et ce fut l'origine de la *Gazette*, qui parut pour la première fois en 1637, sous la forme hebdomadaire, et dont la feuille ne coûtait alors que deux liards. Le peu de succès du *bureau d'adresses de Paris* avait découragé ceux qui s'en étaient mêlés. Il fut rétabli en 1702 ; il a été remplacé depuis par l'établissement des *Petites-Affiches*. — BUREAU DES NOURRICES. L'établissement de ce bureau, situé rue Sainte-Apolline (6e arrondissement), n° 18, remonte très haut. Il existait au XIIIe siècle, sous le nom de *recommanderesses*, si on en juge par une rue qui, à la fin de ce même siècle, portait ce nom et faisait partie de celle de la Vannerie. — On sait qu'en 1785 le lieutenant de police Lenoir s'y rendit pour décerner un prix à la meilleure nourrice. Cette cérémonie se fit avec solennité ; le prix consistait en une médaille d'or portant l'effigie de la reine, et sur le revers ces mots : *A la bonne nourrice*, et en un gobelet d'argent, sur lequel l'historique de ce prix était gravé. — C'est dans ce bureau que des nourrices se rendent et que les parents en vont chercher pour leurs enfants. Les membres de ce bureau veillent sur ces femmes de campagne, et répondent, autant qu'il leur est possible, de leur santé et de leur vigilance. Ce bureau a été mis, au mois d'avril 1801, dans les attributions du Conseil général des hospices, et depuis cette époque jusqu'à la fin de 1813, 57,878 enfants y avaient été enregistrés, dont 16,222 étaient morts dans la première année de leur naissance. — BUREAUX DES POSTES AUX LETTRES ET DES MESSAGERIES. L'établissement des postes aux lettres est un de ceux dont on trouve des exemples dans l'antiquité, et que la barbarie avait fait disparaître. L'université, en France, en conçut la première le projet en établissant des messageries, et Louis XI le mit à exécution en 1464 et fit le premier réglement sur les postes. Deux cents courriers établis dans le royaume faisaient le service et portaient les dépêches de la cour. Pour subvenir aux frais de cette entreprise, ce roi chargea le peuple de trois millions d'impositions. L'université a constamment joui du droit des postes et messageries jusqu'en l'année 1719, époque où fut établie l'administration des messageries et postes royales ; et pour l'indemniser de cette perte, on lui accorda le vingt-huitième du bail général des postes, qui alors s'élevait à 120,000 liv. Chaque fois que le bail augmentait, l'université venait en vain réclamer l'accroissement de son indemnité. La révolution changea cet ordre de choses. La poste aux lettres, qui, depuis son origine, n'avait servi qu'au gouvernement, ne commença qu'en l'an 1630 à servir aux particuliers. Cette institution est éminemment utile, son organisation, sagement ordonnée, et propre à garantir la sûreté des envois sans un abus de confiance qui s'est pratiqué long-tems dans le *bureau du secret*, où l'art de décacheter adroitement les lettres était poussé à sa perfection. Elle devint sous Louis XIV, et depuis n'a pas cessé d'être une administration considérable. Son bâtiment ac-

tuel était autrefois une grande maison à laquelle appendait l'image de saint Jacques, que le duc d'Épernon acheta, et où il fit bâtir un hôtel. Hévrart, contrôleur-général, en devint ensuite propriétaire, et le fit reconstruire. Fleuriau d'Armenonville l'acquit, et le fit rebâtir tel qu'il est aujourd'hui. En 1757, il fut destiné à l'administration des postes.—La violation du secret des lettres autorisait l'improbité parmi les agents du pouvoir et servaient à établir ce principe faux et corrupteur, qu'on ne peut gouverner sans tromper. Le secret des lettres était journellement violé à la poste; on décachetait habilement toutes celles dont les adresses faisaient soupçonner qu'elles contenaient l'exposé de quelque intrigue galante ou politique; on en faisait des extraits, et, après les avoir recachetées, on les renvoyait. L'intendant des postes venait tous les dimanches offrir au roi la somme de ces infidélités hebdomadaires. Ce bureau fut supprimé en 1793 par la convention, en même temps que la loterie et les maisons de jeu. On a dit qu'il avait été rétabli sous la restauration, et l'on ajoute qu'il a entièrement disparu depuis la révolution de 1830.—Parmi les bureaux d'institution moderne, nous citerons le BUREAU CENTRAL D'ADMISSION AUX HOSPICES, établi dans le bâtiment destiné autrefois aux enfants trouvés, situé sur le parvis de Notre-Dame, et qui se trouve sous la dépendance de l'administration générale des hôpitaux et hospices civils, instituée en 1801 par M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur.—Nous devons aussi une mention particulière au BUREAU DES LONGITUDES, dont l'établissement est dû à la convention, et dont les attributions sont de cultiver les sciences astronomiques, de les perfectionner, de rédiger et de publier les ouvrages nécessaires pour leurs diverses applications. L'observatoire de Paris et celui de l'école militaire sont confiés à des astronomes; la surveillance des autres observatoires en France et dans les colonies françaises, la conservation des instruments et du matériel de ces établissements, etc., l'acquisition d'instruments nouveaux, le soin de réunir les observations et d'en tirer ce qui peut contribuer aux progrès des connaissances astronomiques, les recherches de méthodes de calcul ou plus exactes ou plus faciles, voilà ce qui est imposé aux membres de ce bureau. Il fut créé vers la fin des orages de la révolution, par une loi du 7 messidor, an III de la république (25 juin 1795). Il est composé de deux géomètres (savants qui ont appliqué les hautes mathématiques aux mouvements des corps célestes), de quatre astronomes, de deux anciens navigateurs, d'un géographe et d'un artiste pour les instruments d'astronomie et de navigation; deux surnuméraires et quelques adjoints prennent ordinairement part à ses travaux. Il doit publier d'avance la *Connaissance des temps ou des mouvements célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs*, ouvrage dont la première apparition date de 1679, et qui ne fut interrompu qu'en 1794, après la suppression de l'académie des sciences, qui jusqu'alors avait été chargée de cette publication. Outre les moyens de calcul que cet ouvrage met à la disposition de ceux auxquels il est spécialement destiné, on peut le regarder comme un dépôt où l'histoire de la science est soigneusement conservée, où toutes les découvertes faites dans les espaces célestes sont enregistrées dès qu'elles sont constatées. Outre ce volume, d'une utilité spéciale, le bureau des longitudes publie un *Annuaire*, beaucoup moins répandu qu'il ne devrait l'être, et qui ferait beaucoup de bien s'il était substitué à la foule des almanachs dont la charlatanerie nous inonde tous les ans.—Quoique l'institution du *bureau des longitudes* soit d'origine républicaine, elle n'a pas changé sous les autres gouvernements qui, depuis trente ans, ont présidé aux destinées de la France. Le réglement annexé à la loi du 25 juin 1795 prescrivait au bureau des longitudes « de présenter chaque année au corps législatif un *Annuaire* propre à régler ceux de toute la

république. » L'annuaire est encore rédigé et présenté ; mais l'obligation de s'y conformer n'est pas imposée rigoureusement, et il demeure inconnu à l'immense majorité des Français, accoutumée à consulter l'*Almanach de Liége* et le *Messager boiteux*.— Nous aurions encore à parler des *bureaux de bienfaisance*, *de conciliation*, *des douanes*, *d'enregistrement*, *des hypothèques*, *de garantie*, *de santé*, etc. ; mais les détails qui se rapportent à ces différents objets trouveront mieux leur place ailleurs et alongeraient trop cet article, où nous avons voulu montrer seulement l'importance et le développement d'un mot qui en eut si peu dans son origine. Nous devrions d'ailleurs, si nous voulions être complets sur un pareil sujet et rassembler dans un seul article toutes les notions qu'il peut comporter, parler aussi des *bureaux de loterie*, *de tabac* et *de papier timbré*, dont il s'était fait sous la restauration une espèce de trafic dans des bureaux plus élevés, et qui ne s'accordaient guère qu'à des protégés du parti de l'émigration ; nous aurions aussi à entretenir nos lecteurs des *bureaux d'affaires*, *de mariage*, *de placement*, *de prêt*, etc., dont on conçoit bien jusqu'à un certain point la nécessité dans une grande ville telle que Paris, où les relations sont rendues d'autant plus difficiles que le cercle en est étendu, mais qui, malheureusement et à de bien rares exceptions, se ressemblent tous, et sont autant de repaires où l'astuce, la cupidité et la mauvaise foi des agents tendent continuellement des embûches à la confiance et à la simplicité de ceux qui, par défaut de leur position et quelquefois de leur esprit ou de leur caractère, ont recours à des tiers dans des circonstances où il serait souvent beaucoup plus avantageux pour eux de traiter directement avec les parties intéressées. On sent bien que nous aurons plus d'une occasion, ne fût-ce qu'à l'article CHARLATANISME, de revenir sur les menées frauduleuses d'un grand nombre de ces *hommes d'affaires* (*voy.* principalement ce mot), dont les opérations habilement soustraites, dans le plus grand nombre de cas, à la connaissance de la police correctionnelle, sont du domaine de l'opinion et de la morale publiques, constituées gardiennes et vengeresses de la société dans toutes les occasions où les lois ne peuvent atteindre les coupables. E. H.

BUREAUCRATE, BUREAUCRATIE. Le mot *bureaucratie* est de création moderne ; il provient du mot français *bureau* (*voy.* ci-dessus) et du mot grec, *kratos*, force. — La *bureaucratie* est le système d'action directe du gouvernement sur les revenus de l'état, substitué au système de fermage usité à l'époque où les rois affermaient en quelque sorte leur royaume à quelques privilégiés qui en achetaient les charges et les revenus. — La *bureaucratie* n'a pris en France une grande extension que sous l'empire. Trois causes y ont contribué : d'abord, le système de conquête de Napoléon, qui nécessitait une prodigieuse activité dans les administrations ; ensuite le système de centralisation substitué partout au système réglementaire local ; et enfin l'obligation où se crut l'état de pourvoir à tous les besoins et à toutes les exigences de ces caduques aristocraties, de ces vieux noms, de ces vieilles illustrations dont il avait hérité, et qui, prenant d'une main, tendaient continuellement l'autre. Napoléon, voulant tourner à son profit toutes leurs vues personnelles de fortune et d'ambition, augmenta les revenus de l'état par la multiplication des impôts, et put prendre à sa solde ce qu'on a appelé avec quelque raison une *armée de salariés*. Plus tard, dans cette succession si rapide de gouvernements qui surgissaient de leurs débris mutuels et de ministères mort-nés dont chaque jour grossissait la liste, chacun de ceux qui apparaissaient bouleversait, au gré de ses intérêts et de ses passions, cet immense personnel d'employés, que dissimulait, en partie, l'ancien ordre de choses. A la vue de tant de promotions, de destitutions, de violences, dont

chaque gouvernement établi frappait brutalement tous ces employés dont on augmentait toujours le personnel sans jamais le diminuer, et qu'il présentait comme devant être des êtres purement passifs, toujours prêts à s'abdiquer eux-mêmes et à sacrifier leurs opinions à celle des gouvernants, on put croire que le gouvernement n'avait voulu disposer de tant de places que pour pouvoir agir avec plus de succès sur une masse corruptible. Alors le mot de *bureaucratie* devint synonyme d'*abus*, de *sinécure*, *surabondance d'emplois*, et celui de *bureaucrate*, de *matière vénale*. — De toutes parts, s'élevèrent et s'élèvent encore des voix contre la *bureaucratie*; mais aujourd'hui, comme alors, c'est à tort, parce que la *bureaucratie* n'est que l'effet forcé d'une cause déplorable, dont elle ne peut et ne doit sans injustice assumer la responsabilité. Cette cause, c'est l'énormité de l'impôt, qui rend la *bureaucratie* actuelle indispensable comme moyen de finances et d'administration. Comme abus, il est vrai, elle est intolérable, mais, pour y remédier, c'est le système d'impôt qu'il faut attaquer et non pas elle. — On a procédé jusqu'à présent par des économies partielles, moyen infaillible d'éterniser le mal ou de le rendre incurable. Il faut des économies en masse et, celui-là seul qui, d'un trait de plume, réduira le budget de quatre ou cinq cents millions, comprendra bien l'époque, et, tout en conservant ce que la *bureaucratie* présente d'avantages, détruira en partie ce qu'elle a d'odieux, et en entier ce qu'elle a d'onéreux. — Dès le moment que s'élèvera au pouvoir un homme qui veuille gouverner avec franchise et probité politique, qui porte ses vues au-delà de la petite sphère des petits intérêts qui l'obsèdent et l'entourent, dès ce moment, cet homme, au lieu de s'obstiner à chercher de misérables économies dans le resserrement du personnel administratif et la suppression de quelques employés, demandera avec conviction et véhémence l'abolition des monopoles, la suppression d'une grande partie des contributions indirectes, et présentera un système d'administration complet, qui, tout en respectant les droits acquis, mettra l'état à même, par les extinctions et les retraites, de faire de grandes économies sur tout le luxe bureaucratique. Et qu'on ne s'y méprenne pas! la question de la réduction de la *bureaucratie* n'est pas, comme on a paru le croire jusqu'à présent, dans la suppression de quelques employés, que l'on réduirait à la mendicité, mais dans l'adoption d'un système de réduction pure et simple de l'impôt. Bien plus encore, toute la probité du gouvernement représentatif est là. Alors, il est vrai, les ministres ne pourraient plus payer aussi facilement les services de l'intrigue, de la délation et de la servilité; mais un système tout de probité politique remplacerait ce système d'immoralité et de corruption, qui, depuis plus de vingt ans, donne un éclatant démenti à la loyauté française. Cependant il faut faire la part de chacun: les ministres ne sont plus seuls coupables; ils sont corrupteurs parce qu'ils trouvent des hommes trop facilement corruptibles, et, de quelque côté qu'ils jettent la vue, ils ne voient que des gens qui se haussent sur leurs pieds pour dire: me voilà, je suis à vendre! Certes, ce n'est pas là un des moindres phénomènes de notre état social, qui, tout de vice, tout de corruption, tout d'argent, s'agite et se démène pour s'épurer et se recomposer. — Ainsi, la source du mal n'est pas dans la *bureaucratie*, mais dans l'énormité de l'impôt, dans la facilité qu'ont les ministres d'en abuser, et, puis, qu'il faut le dire, dans nos mœurs. — Quelques publicistes ont encore reproché à la *bureaucratie* d'être l'ame d'un système centralisant, qui réduit à un état servilement passif les départements, les arrondissements, les communes, en un mot, toutes les autorités locales. — Il est vrai de dire que ce système maintient dans une grande dépendance, et laisse à peine le droit d'observation et

de proposition aux conseils de département, d'arrondissement et municipaux. Au premier aspect, il semble que tout serait moins compliqué et n'en irait que mieux, si l'on déléguait à ces conseils une portion de cette autorité qu'on paraît ne pouvoir exercer de loin avec connaissance de cause. Mais, en leur abandonnant le soin de gouverner avec indépendance les intérêts locaux, de gérer l'impôt en tout ou en partie, de régler les octrois, de fournir au recensement, on détruirait ce qui seul peut faire de l'état un tout homogène, où les intérêts soient communs, et où disparaissent toutes les inégalités devant la loi. Alors, faute de l'unité, que peut seul donner un pouvoir centralisant, tous les liens politiques se relâcheraient; nous ne formerions qu'un peuple d'égoïstes, sans affinité, livré aux chances des caprices et des intérêts locaux, et, au lieu de cette uniformité que veut établir la charte, nous présenterions à jamais la dissemblance et la bigarrure, fruit de nos divisions. — Dans ce cas encore, la *bureaucratie* n'est que la conséquence forcée du système bienfaisant de centralisation, qui a besoin sans doute d'être amélioré, mais dont il serait injuste de lui attribuer les abus. S'il est à désirer que l'on mette plus en harmonie avec les besoins locaux les organisations administratives et judiciaires, les lois civiles, criminelles et les impôts surtout, il n'en est pas moins vrai que nous devons à la centralisation d'être gouvernés par une même loi, un même réglement, un même ordre de choses. Sous ce rapport, elle est un immense bienfait, et l'on doit former des vœux pour son application partout où elle n'est pas encore.—La *bureaucratie*, comme autorité administrative, joue un si grand rôle dans notre état social, l'opinion publique a eu si souvent à s'occuper d'elle que le *bureaucrate* a passé successivement par le fouet de la satire, l'épigramme du vaudeville et le crayon de la caricature. Il y a en effet dans son existence, en général toute d'abnégation, d'uniformité et de servilisme, quelque chose de si en désaccord avec les mœurs, non pas que nous avons, mais que nous affichons, qu'il ne sera pas hors de propos d'en consigner ici les particularités les plus saillantes. — Par BUREAUCRATE, on entend tout homme qui fait partie d'une administration sédentaire; mais ce nom se donne plus particulièrement à un employé dans un ministère : c'est de celui-là seul que je m'occuperai. — Il n'est peut-être pas d'existence plus uniforme, plus monotone que celle du *bureaucrate*. L'habitude où il est de faire les mêmes choses tous les jours de la semaine et aux mêmes heures le rend aussi régulier pour ses plaisirs que pour ses fonctions. Horloge vivante pour les rues par lesquelles il passe pour aller et revenir de son administration, il marque dix heures à son départ, et quatre heures quelques minutes lors de son retour. Entrée au ministère, lecture des journaux ministériels, réflexions analogues ou étrangères au sujet, taille des plumes et essai de leur qualité, consommation de la flûte d'un sou et du verre d'eau claire, silence, application, lors de l'arrivée du chef du bureau; visites réciproques dans l'intérieur du ministère, en ayant soin cependant de déposer le chapeau sur le bureau pour constater sa présence; sortie du ministère et entier oubli des affaires de l'état jusqu'au lendemain, telle est l'analyse de sa vie d'un jour et en quelque sorte de toute sa vie. Le dimanche néanmoins est tout pour lui, mais, s'il veut s'absenter dans la semaine, et s'il lui faut un congé, il le *demande*, *se fait autoriser*, en *prévient* le chef de division ou *part*, suivant son grade dans la hiérarchie administrative. Il est prodigue de courbettes, parce que chaque secousse administrative peut le faire changer de chef; il est avare de professions de foi, parce qu'il sait que l'écueil bureaucratique est moins dans la capacité et l'application que dans la manifestation de son opinion. Sobre, rangé et craignant la dépense, il vit dans la crainte continuelle d'un changement de minis-

tère et d'une destitution. Ses manières sont affables, mais un peu gauches; son ton tranchant et plein de morgue, mais toujours poli; tout en lui se ressent du fauteuil, de la table et de la plume que la Providence a en quelque sorte rendus inséparables de son individu, qui, à son tour, faisant partie du mobilier administratif, est forcé de se tenir six heures par jour entre son fauteuil et son bureau, jusqu'à l'époque de sa retraite. A cette époque, pour prix de sa conduite exemplairement régulière, son traitement diminue en raison de ses facultés, et alors il passe sa vie comme il l'entend ; mais il conserve toujours jusqu'à sa mort cette uniformité, cette régularité d'existence qui a caractérisé la partie administrative de sa vie. CAMILLE LEYNADIER.

BUREAU D'ESPRIT. C'est le nom qu'on a donné aux réunions si fameuses dans les deux derniers siècles, où la maîtresse de la maison, affichant son goût pour la littérature, et faisant profession d'en parler avec connaissance de cause, rassemblait chez elle, à jour fixe, les hommes de lettres et les personnages les plus distingués de la cour et de la ville, présidait l'assemblée, y donnait le ton, et voyait ses décisions respectées comme des oracles. Tel fut, pendant 50 ans, cet hôtel de Rambouillet, rue Saint-Thomas-du-Louvre, qu'on a si justement surnommé depuis, les *Galères du bel esprit*. En effet, ce devait être un bien rude métier que d'être continuellement ingenieux et spirituel; que d'avoir sans cesse l'imagination tendue et l'esprit *collet-monté*, pour s'élever et se maintenir au degré du thermomètre du langage précieux et affecté qui s'était formé dans cette brillante coterie, et qui fut long-temps le style habituel et obligé des propos tendres et galants, des fades compliments que les beaux esprits admis dans ces salons dorés adressaient aux belles dames de la cour et aux grands seigneurs qui daignaient les honorer de leur attention. Là, présidaient Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, et sa fille, la belle Julie d'Angennes, l'objet des hommages de tout ce qu'il y avait alors de plus renommé pour l'esprit et l'urbanité. Ce fut pour elle que soupira pendant 14 ans cet austère duc de Montausier, dont elle devint l'épouse. Ce fut en son honneur que fut composée cette *Guirlande de Julie*, bouquet poétique auquel tous les beaux esprits de l'époque, et jusqu'à son époux lui-même, fournirent des fleurs, dont l'éclat et le parfum ont disparu depuis long-temps, bien que l'original de cette couronne existe encore en Angleterre. On vit successivement figurer dans le cercle de l'hôtel de Rambouillet les cardinaux de Richelieu et de la Valette, la princesse de Condé, son fils le grand Condé, et la duchesse de Longueville sa fille; mesdames de La Fayette et de La Suze, mademoiselle de Scudéry et son frère, le duc de la Rochefoucault, Chapelain, l'abbé Cotin, Pélisson, Voiture, Benserade, Ménage, Vaugelas, le savant Huet, depuis évêque d'Avranches; deux autres prélats non moins célèbres, Bossuet et Fléchier, qui plus tard devinrent évêques, des généraux, des ministres, des magistrats, enfin tout ce qu'il y avait alors d'hommes distingués par leur esprit et leur savoir; car, à cette époque, la science encore au berceau, l'érudition pédantesque en grand crédit, et le jargon prétentieux des poètes, étaient à l'unisson et marchaient de compagnie. De graves dissertations sur des questions frivoles, de la métaphysique sur l'amour, des sentiments romanesques, et par-dessus tout cela un raffinement puéril d'expressions exagérées, tels étaient les sujets dont s'occupait cet aréopage hermaphrodite. Ses arrêts étaient sans appel et faisaient autorité dans ses nombreuses succursales. « L'on a vu, il n'y a pas long-temps, dit Labruyère, un cercle de personnes des deux sexes, liées par la conversation et par un commerce d'esprit. Ils laissaient au vulgaire l'art de parler d'une manière intelligible; une chose, dite entre eux peu clairement, en entraînait une autre encore plus obscure, sur laquelle on enchérissait par de vraies énigmes, toujours suivies par de longs

applaudissements. Par tout ce qu'ils appelaient délicatesse, sentiment et finesse d'expression, ils étaient enfin parvenus à n'être plus entendus et à ne s'entendre pas eux-mêmes. Il ne fallait, pour servir à ces entretiens, ni bon sens, ni mémoire, ni la moindre capacité. Il fallait de l'esprit, non pas du meilleur, mais de celui qui est faux, et où l'imagination a le plus de part. » Là, on admirait les énigmes de l'abbé Cotin; là, on s'extasiait sur les *Métamorphoses* en rondeau, de Benserade, sur ses bons mots et ceux de Voiture, dont voici un échantillon, rapporté par Ménage lui-même. « On s'y entretenait un jour des taches nouvellement découvertes dans le disque du soleil, et qui pouvaient faire craindre que cet astre ne s'affaiblît. Voiture, le premier de nos précieux, entra dans ce moment: *Eh bien! monsieur, quelle nouvelle?* lui dit madame de Rambouillet: *Madame*, répondit Voiture, *il court de mauvais bruits sur le soleil.* » La physique étant devenue la science à la mode, les femmes en faisaient un grand étalage; le vide, la matière subtile, les tourbillons, le platonisme, le péripatétisme, étaient le sujet de toutes leurs conversations. Les noms des choses les plus simples, les plus communes, y étaient entièrement défigurés par des périphrases entortillées. On appelait l'eau *le miroir céleste*, et un miroir, *le conseiller des grâces;* un bonnet de nuit, *le complice innocent du mensonge;* un violon, l'*ame des pieds;* un chapelet, *la chaîne spirituelle;* les filoux, *les braves incommodes;* un souris dédaigneux, *un bouillon d'orgueil;* le point du jour, *un ciel gros de lumière.* Les femmes ne s'appelaient entre elles que *ma chère,* ou par des noms de romans qu'elles avaient adoptés. Au lieu de cartes de visite, elles s'envoyaient une énigme ou un rondeau; et c'est par-là que commençaient tous les entretiens. Elles se couchaient au moment des visites, et les personnes admises se rangeaient dans l'alcove autour du lit. Le facétieux Scarron, dont le style outrait le naturel, le sévère Boileau et surtout Molière, dans ses *Precieuses ridicules*, en 1659, et dans ses *Femmes savantes*, en 1672, ont stigmatisé l'hôtel de Rambouillet, ses usages, son jargon, ses ridicules. La marquise se crut désignée dans Philaminte des *Femmes savantes*, et dit à Ménage : *Souffrirez-vous que cet impertinent de Molière nous joue de la sorte! — Madame*, répondit Ménage, qui eut le bon esprit de ne pas se reconnaître dans *Vadius*, et qui avait déjà montré assez de goût pour applaudir les Précieuses, *j'ai vu la pièce; elle est parfaitement belle; il n'y a rien à redire ni à critiquer.* Mais Cotin, dont Molière avait cité les propres vers, et déguisé à peine le nom (*Tricotin* et depuis *Trissotin*), fut atteré du coup; il n'osa plus se montrer. Toutefois, il est faux que le chagrin ait terminé ses jours; il survécut dix ans à sa disgrâce et mourut à 80 ans. La mort de madame de Montausier avait précédé d'un an les *Femmes savantes*. Long-temps auparavant, elle avait figuré sous le nom d'*Arthénice*, dans un des portraits que mademoiselle de Scudéry encadrait dans ses longs romans. Ce portrait eut tant de vogue, et l'influence de la coterie Rambouillet fut si grande, que l'illustre Fléchier, l'un des commensaux de cet hôtel, n'a pas cru rabaisser son saint ministère, dans l'oraison funèbre de la duchesse, en lui donnant le nom d'*Arthénice* et le titre de dame au lieu de celui de femme, qui lui a semblé trop commun, et en prodiguant les éloges à l'hôtel de Rambouillet, qu'il compare à la grandeur romaine, et dont il se plaît à retracer le goût singulier et la politesse affectée. Au reste, cette société, bien que justement frappée de ridicule dans ses abus, ne fut pourtant pas inutile aux lettres et aux mœurs, pendant une période mémorable de près d'un demi-siècle, laquelle embrasse la moitié du règne de Louis XIII et les trente premières années de celui de Louis XIV. Elle adoucit les mœurs, à la suite des guerres civiles et religieuses; elle éteignit les haines, rapprocha les opinions, ainsi que les distances du rang, répandit le goût des lettres

parmi la noblesse, établit entre elle et celle des savants et des littérateurs une sorte de confraternité; elle accoutuma enfin à avoir de l'esprit sur tous les objets, en attendant qu'on apprît à n'avoir sur chaque objet que la sorte et la dose d'esprit convenable. — Nous passerons plus rapidement sur les autres sociétés du même genre, qui ont eu moins d'influence et moins de célébrité. Sur la fin du règne de Louis XIV, deux femmes appartenant à la classe la plus élevée tinrent bureau d'esprit : la première, Marie-Anne Mancini, l'une des nièces du cardinal Mazarin, duchesse de Bouillon, dans son hôtel à Paris, où elle mourut en 1714. Elle avait eu assez de tact pour deviner La Fontaine, à qui elle donna le nom de *fablier*. Mais elle et sa société se couvrirent plus tard de ridicule, en préférant la *Phèdre* de Pradon à celle de Racine. Cette duchesse, qui protégea Campistron et Belin, ne sut pas apprécier la franchise et l'indépendance du caractère de Lesage. Il devait aller lire chez elle sa comédie de *Turcaret* : retenu au palais par un procès important, il arriva trop tard à l'hôtel de Bouillon. La duchesse accueillit fort mal ses excuses, et lui reprocha d'avoir fait perdre deux heures à la compagnie : *Eh bien! madame*, dit Lesage, *je vais les lui faire regagner; je ne lirai point ma pièce*, et il sortit aussitôt sans qu'on pût le retenir. L'autre dame fut la duchesse du Maine, petite-fille du grand Condé. C'était dans son château de Sceaux que cette princesse intrigante, ambitieuse et spirituelle, tenait sa petite cour littéraire, et donnait des fêtes dont Malézieux composait le plus souvent les paroles et Mouret la musique. Tous les hommes de lettres qu'elle admettait dans ses salons étaient ses tributaires; mais leurs chaînes ne furent pas tellement légères que plusieurs d'entre eux ne s'exprimassent avec assez d'amertume sur la dure nécessité d'user son esprit et ses loisirs pour amuser les grands; et c'est à Malézieux lui-même qu'on attribue le nom de *Galères de l'esprit*, dont nous avons déjà fait usage. — Au commencement du règne de Louis XV, une autre intrigante, pour ne pas dire plus, la fameuse madame de Tencin, qui rassemblait chez elle l'élite des savants et des gens de lettres, appelait cette réunion sa *ménagerie* ou ses *bêtes*, et donnait tous les ans pour étrennes à ceux qui la composaient deux aunes de velours pour se faire une culotte. Marmontel, qui y lut sa tragédie d'*Aristomène*, y aurait été inscrit sur la liste des convives habituels, mais il s'aperçut qu'il y avait trop d'esprit pour lui; qu'on y arrivait préparé à jouer son rôle, et que l'envie d'entrer en scène n'y laissait pas toujours à la conversation la liberté de suivre son cours facile et naturel. « C'était à qui saisirait le plus vite, et comme à la volée, le moment de placer son mot, son conte, son anecdote, sa maxime ou son trait léger et piquant, et pour amener l'à-propos, on l'amenait quelquefois d'un peu loin. Dans Marivaux, l'impatience de faire preuve de finesse et de sagacité perçait visiblement; Montesquieu, avec plus de calme, attendait que la balle vînt à lui; Mairan guettait l'occasion; Astruc ne daignait pas l'attendre; Fontenelle seul la laissait venir sans la chercher, et il en usait si sobrement que ses mots fins, ses jolis contes, n'occupaient jamais qu'un moment. Helvétius, attentif et discret, y recueillait pour semer un jour. » Quant à madame de Tencin, enveloppée dans son extérieur de bonhommie et de simplicité, elle avait plutôt l'air de la ménagère que de la maîtresse de la maison. Ce fut elle qui, en distribuant à tous ses amis un exemplaire de l'*Esprit des lois*, donna la première impulsion au succès de cet immortel ouvrage. — Deux femmes de cette époque, la marquise du Châtelet et madame Dubocage, tinrent aussi bureau d'esprit, l'une pour y choisir ses amants, l'autre uniquement pour y recevoir des hommages. — Quelques années après, la marquise du Deffant, lorsqu'elle eut passé l'âge de la galanterie, fit le charme des conversations d'un cercle qui se tenait chez elle, et qui devint le ren-

dez-vous de ce qu'il y avait de plus illustre à Paris : étrangers, grands seigneurs, ministres, femmes aimables, hommes d'esprit de toutes les conditions, tenaient à honneur d'y être admis. Elle y devint célèbre et y acquit une grande considération. D'Alembert, Montesquieu, Voltaire, Walpole, Pont-de-Veyle, etc., faisaient partie de cette société. L'esprit de la marquise était toujours au niveau de ceux qui en avaient le plus. Ne serait-ce pas ce qui lui causa cet ennui qu'elle portait partout, qu'elle communiquait à tout, dont elle chercha vainement le remède, et qui empoisonna le reste de sa longue carrière? car elle ne mourut qu'en 1781, à 84 ans. Devenue aveugle, trente ans auparavant, elle avait l'habitude de toucher les personnages marquants qui lui étaient présentés pour la première fois, afin de se faire une idée de leurs traits et de leur physionomie. Ayant ainsi palpé les grosses joues de l'Anglais Gibbon, au milieu desquelles le nez était introuvable : *Fi! quelle horreur!* s'écria-t-elle, persuadée qu'on lui avait fait une indécente mystification. Une autrefois, entendant un de ces beaux parleurs qu'on citait, et qui vont répétant dans vingt endroits le même thème : *Quel est ce mauvais livre qu'on lit ici?* dit-elle. C'était Rivarol qui parlait. — A la même époque, madame de Pompadour, maîtresse de Louis XV, conservait et augmentait la cour des gens de lettres qu'elle avait eue quand elle n'était que madame Lenormand-d'Étioles. Parmi eux, on remarquait ses protégés, dont les plus célèbres furent Crébillon, Voltaire, et surtout l'abbé, depuis cardinal de Bernis. Mais le sauvage J.-J. Rousseau repoussa sa faveur et ses bienfaits, persuadé, comme il l'a écrit dans sa *Nouvelle Héloïse*, que *la femme d'un charbonnier était plus respectable que la maîtresse d'un prince.* — Dans le même temps aussi, existait à Paris une coterie qui s'intitulait *Société de ces messieurs*, et qui se composait des comtes de Caylus et de Maurepas, de Duclos, de Moncrif, de Crébillon fils, de Vadé, de madame de Verrue, etc. Il en est sorti les *Étrennes de la Saint-Jean*, les *Ecosseuses* ou les *OEufs de Pâques*, le *Recueil de ces messieurs*, et autres ouvrages plus ou moins graveleux. Madame de Graffigny, obligée de payer son tribut à cette société, où elle avait été admise, fournit une nouvelle espagnole intitulée : *Le mauvais exemple produit autant de vertus que de vices.* Piquée des plaisanteries que plusieurs des membres s'étaient permises sur le titre et le fond moral de cette production, elle les abandonna et publia par dépit ses *Lettres péruviennes.* — Cette société n'eut qu'une durée éphémère. Il n'en fut pas de même de celle de madame Doublet, qui offre un exemple de plus de l'influence exercée à cette époque par l'empire de l'amabilité, de la tradition du bon ton, de la tenue, dans une femme douée d'ailleurs d'un esprit ordinaire. Célèbre par son goût pour les nouvelles politiques et littéraires et par ses liaisons avec beaucoup de gens de lettres et de savants distingués, elle vit se renouveler chez elle, pendant 60 ans, la meilleure société de Paris : Coypel, Fréret, Bougainville, Rigaud, Largillière, Fagan, Helvétius, Mirabeau, les deux Lacurne-de-Sainte-Palaye, Marivaux, Mairan, Falconnet, Foncemagne, d'Argental, Piron, les abbés de Rothelin, de Chauvelin, Xaupi et de Voisenon; madame Lemarchand, mademoiselle Quinault, etc., enfin Bachaumont, le plus ancien de ses amis, auquel elle ne survécut que 15 jours, étant morte en mai 1771 à 94 ans. Logée au couvent des Filles-Saint-Thomas (sur l'emplacement duquel a été bâtie la Bourse), elle n'en sortit pas une seule fois durant 40 ans. Chacun de ses amis, en entrant, venait se placer dans son fauteuil, au-dessous de son propre portrait. Les nouvelles que chacun apportait étaient inscrites sur un registre, et la séance se terminait par un souper, qui, malgré l'âge avancé de la plupart des convives, dégénérait souvent en saturnales. C'est à cette réunion que l'on doit la collection, connue sous le nom de *Mémoires secrets de*

Bachaumont.— N'oublions pas le financier bel-esprit de La Pouplinière, qui sa maison, à Passy, avait formé une ménagerie de gens de lettres, d'artistes, d'hommes, de femmes et de filles de tous les rangs, de tous les pays et de tous les états, dont il était le *sulthan*, qui contribuaient à varier ses amusements, et qui, pour son argent, ne rougissaient pas de lui prodiguer l'encens et les titres de *Mécène* et de *Pollion*. Tous néanmoins ne se prosternaient pas devant l'idole, et l'un d'eux, choqué de ses airs d'importance, disait de lui : *Qu'il aille cuver son or*! Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut le protecteur de tous les jeunes gens qui débutaient dans la carrière de la littérature et des arts; qu'il fit beaucoup de bien, par orgueil, dit-on, mais qu'importe? et que sa maison fut le temple des muses et des plaisirs. Si ces plaisirs ne furent pas toujours purs et décents, c'est que la corruption des mœurs était alors générale. — Le siècle de Louis XV vit encore deux *bureaux d'esprit*, dont l'existence se prolongea sous le règne de son successeur. Mademoiselle de Lespinasse, protégée par madame du Deffant, puis sa rivale, plus tendre, plus aimante, aussi bonne que spirituelle, et joignant à beaucoup d'instruction un excellent ton et le goût le plus sûr, fut l'ame et le charme d'une réunion moins nombreuse, mais mieux choisie. Son cercle était composé tous les soirs d'hommes et de femmes du premier rang, d'ambassadeurs et de seigneurs étrangers, et des gens de lettres les plus marquants. Personne ne savait mieux soutenir et varier la conversation, et faire valoir l'esprit des autres, sans dissimuler le sien. Mais son ame ardente et passionnée altéra pour elle les douceurs de la société, de l'amitié, et abrégea sa carrière. Aimée du vieux président Hénault, de d'Alembert, qui avait avec elle des rapports de naissance et d'infortune, du jeune comte de Mora, espagnol, et du comte de Guibert, elle mourut en 1776, à 44 ans. — Madame Geoffrin, plus vive, plus gaie ou plus vaine, dut sa célébrité aux gens de lettres, dispensateurs de la renommée. Elle avait fréquenté la société de madame de Tencin, dont elle recueillit les débris. Elle ne se borna pas comme elle, aux sujets de sa petite colonie; à les avoir à dîner, à leur faire de petits présents utiles; elle les aidait de son crédit et de sa bourse, ainsi que les artistes. Elle donnait un dîner par semaine à chacune de ces deux classes d'hommes. Elle les mettait en rapport avec les gens en place, les ambassadeurs et les étrangers de marque qui s'étaient fait présenter dans sa maison. Elle avait de plus à souper une réunion moins nombreuse, mais plus recherchée par les personnes du grand monde. Ce qui manquait aux réunions de madame Geoffrin, c'était la liberté de penser. Avec son *voilà qui est bien*, elle tenait les esprits à la lisière et mettait fin à toute discussion. Lorsqu'elle s'attendait à la présentation de quelque étranger, elle recommandait à ses convives habituels d'*être aimables*, c'est-à-dire de faire plus de frais d'esprit; ce qui ne laissait pas que d'être quelquefois embarrassant pour plusieurs d'entre eux. Bernard surtout n'était que froidement poli et ne se montrait jamais le *gentil Bernard*. On a persiflé madame Geoffrin et sa société dans plusieurs satires, surtout dans *Le Bureau d'esprit*, comédie en 5 actes, en prose, du chevalier de Rutlidge, imprimée en 1777, l'année même de la mort de cette dame. Peu de temps auparavant, madame de la Ferté-Imbault, sa fille, avait fermé sa porte à d'Alembert, Marmontel, Morellet et aux autres encyclopédistes. — Sous le règne de Louis XVI, à l'époque où les hommes de lettres commençaient à avoir de l'empire sur les opinions, les bureaux d'esprit devinrent plus rares, parce que le goût des lettres étant répandu, on reconnut que le titre d'académicien ne donnait pas plus d'esprit à un homme qu'à la maison qu'il fréquentait; et qu'il n'était plus nécessaire pour parler, penser et raisonner, de consulter ces prétendus oracles de la littérature. Voltaire lui-même, dans son dernier voyage à Paris, en 1778, n'é-

tait plus à l'unisson de son siècle. Il montait trop haut ou descendait trop bas. Il avait trop de démangeaison de paraître ingénieux. A chaque phrase, on voyait l'effort qu'il faisait pour guinder son esprit, et cet effort semblait dégénérer en manie et en affectation, quoiqu'il ne fût produit que par l'habitude puisée dans les salons du siècle de Louis XV.—Peu de temps après, madame Necker, femme du ministre, rassemblait chez elle plusieurs des gens de lettres qui jouissaient alors de la plus grande réputation : Thomas, son ami intime, et qui seul partageait ses idées religieuses, Buffon, Saint-Lambert, Marmontel, Grimm, l'abbé Raynal, etc. Cette société avait plutôt une teinte philosophique qu'une enluminure de bel-esprit.—Il était alors relégué dans un cercle de médiocrités poétiques qui se rassemblaient chez la comtesse Fanny de Beauharnais, femme galante, faible et bonne, qui avait plutôt la manie que le génie de la poésie. Là brillait Dorat, qui passa pour l'amant et le teinturier de la présidente de ce bureau d'esprit, contre laquelle Escouchard-Lebrun lança cette épigramme :

Eglé, belle et poëte, a deux petits travers ;
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Buffon l'appelait pourtant sa chère fille, et le philosophe de Genève semblait la voir avec plaisir. Mais, dans ses dernières années, la perte de sa fortune, les infirmités et les ridicules d'une vieillesse peu respectable, l'avaient entièrement discréditée. Rien n'y contribua plus que ses liaisons intimes avec Cubières-Palmezeaux, qui, successeur immédiat au mérite, aux droits et aux titres de Dorat, en avait aussi usurpé le nom. — La révolution éleva les idées des femmes comme celles des hommes, et sembla, pour un temps, les guérir de leurs goûts superficiels. Nous citerons, comme exception, la pédante madame de Genlis, qui joua toutes sortes de rôles, et qui, n'ayant pu parvenir à l'érudition, à la science, au bel-esprit, à la dévotion, ni même à l'estime du public, est morte sans laisser de regrets ni de souvenirs. Nous citerons encore la femme à trois maris, madame d'Antremont-de Bourdic-Viot, qui, malgré les jolies lettres que lui adressa Voltaire, malgré quelques pièces de vers assez agréables, malgré les éloges de quelques gens de lettres admis dans son bureau d'esprit subalterne, ne fut elle-même qu'un bel-esprit subalterne.—La seule baronne de Staël-Holstein, digne fille de madame Necker, est la femme qui, à cette époque, a le plus marqué dans la littérature comme dans la politique. En 1797, elle présidait, à l'hôtel de Salm, le cercle constitutionnel, qui était en opposition avec le cercle semi-royaliste de la rue de Clichy, et qui avait pour principal orateur son compatriote et son ami, Benjamin-Constant. Madame de Staël se trouva donc à la tête des défenseurs du directoire exécutif, et ce fut à elle que M. de Talleyrand dut l'intimité de Barras, et le portefeuille des affaires étrangères. Mais sous le consulat de Bonaparte, dont elle avait démêlé le caractère et deviné les projets, elle cessa d'être en faveur ; et sous l'empire, elle éprouva une longue suite de disgrâces et de persécutions qui ne finirent qu'à la restauration. La vie errante et agitée de cette femme, non moins célèbre par son caractère que par ses ouvrages, l'éloigna pour toujours d'une réunion dont elle était le principal ornement, mais lui attacha des amis dévoués. — Nous ne parlerons pas ici, et pour cause, de quelques sociétés contemporaines ou plus modernes, qu'on ne saurait appeler *bureaux d'esprit*, bien que des femmes y président ou y figurent fort honorablement, car l'esprit n'y joue qu'un rôle très accessoire. La vérité est qu'il n'y a plus de *bureaux d'esprit*. Les femmes de nos jours renonçant à ce ridicule, semblent l'avoir laissé à quelques femmes d'académiciens, qui ont besoin de replâtrer la réputation de leurs maris, ou qui désirent les pousser dans la carrière des honneurs et des sinécures. On peut attribuer diverses causes à ce changement : 1° la science, l'érudition, la politique et la philosophie, ont tué

non seulement le bel esprit, mais encore l'esprit; 2° la galanterie française étant passée de mode, la société a changé de formes et d'usages, et les hommes y sont moins aimables et moins empressés d'y faire la cour au beau sexe; 3° depuis que le goût des lettres s'étant propagé parmi les femmes, est devenu pour plusieurs d'entre elles un besoin et en quelque sorte un métier, elles ne peuvent plus prétendre, comme autrefois, à juger en dernier ressort les ouvrages d'esprit, puisqu'elles se sont mises elles-mêmes dans le cas d'être jugées, et qu'en devenant les égales des hommes de lettres elles ont perdu la supériorité de rang qu'elles avaient sur eux; 4° ceux-ci sont aujourd'hui généralement trop riches, trop orgueilleux ou trop grands personnages, en réalité ou en perspective, pour se faire les complaisants, les adulateurs d'un sexe qui, malgré ses empiètements plus ou moins heureux dans le domaine littéraire et scientifique, ne peut prétendre, en raison de nos lois, à tirer parti de ses talents pour arriver aux fonctions publiques, aux dignités académiques. Quel est aujourd'hui l'homme de lettres, le savant, fût-ce même un des poètes *sans-culotte* de 1793, qui ne rougirait pas de vendre ses hommages, son tribut d'admiration pour une *culotte?* 5° le bel esprit, même l'esprit naturel, ne suffiraient pas aujourd'hui pour réussir : il faut y joindre l'instruction et savoir traiter les objets les plus graves sur le ton de l'agrément et de la légèreté. Il n'y a donc plus de *bureaux d'esprit;* mais il existe des coteries littéraires qui portent différents noms. Dans chacun de ces cercles tout le monde a de l'esprit; hors du cercle, il n'y a pas d'esprit : c'est comme à l'académie. Il y a aussi des sociétés particulières, où, à défaut de confiance, d'amitié, de cordialité, on peut trouver un certain échange d'idées qui rapproche les manières de voir et de sentir; là, les prétentions se taisent, les professions sont fondues; on y remarque les nuances, jamais de couleur dominante. On y rencontre des femmes qui, ayant perfectionné leur goût par le commerce d'hommes éclairés, réunissent en elles les avantages des deux sexes. Ce n'est pas qu'on n'y voie siéger quelques femmes pédantes :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

Ce n'est pas que l'on n'y rencontre aussi des académiciens; mais, loin d'y faire les beaux-esprits, ce qui leur serait peut-être difficile, j'en ai vu qui dormaient et ronflaient sur le canapé de la maîtresse de la maison, comme dans un fauteuil académique. H. Audiffret.

BURELE, BURELÉ, termes de blason et d'armoiries. Les *burèles* sont des fasces diminuées en nombre pair, de huit pièces ou plus; quand elles sont en nombre impair, on les appelle *trangles*. Un *écu burelé* est composé de diverses fasces d'émail différent; quand il y en a plus de dix, il faut en faire l'expression en blasonnant; quand il y en a moins, on dit seulement *fascé*. La maison La Rochefoucauld porte *burelé* d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules brochant sur le tout. Ce terme a été fait d'une espèce de cloison à bandes, ou liteaux couchés, qui laissaient des espaces vides d'égale largeur à ces tringles ou liteaux. (*Voy.* Ménestrier, *Histoire de Lyon*, p. 345.)

BUREN (Maximilien d'Egmond, comte de). Ce grand capitaine, auquel la *Biographie universelle* n'accorde que quelques lignes, descendait des ducs de Gueldre. Il commanda plusieurs fois les armées de l'empereur Charles-Quint, qui le décora du collier de la Toison-d'Or. En 1536, il eut sous ses ordres 30 mille hommes de pied et 8 mille chevaux, avec lesquels il tint tête aux forces de François Ier. On l'a accusé d'avoir aggravé par des excès les malheurs inséparables de la guerre. Il est vrai qu'il saccagea et livra aux flammes la ville de Saint-Paul, mais il l'avait prise d'assaut, et les habitants avaient pendu un héraut de l'empereur qui était venu les sommer de se rendre. Suivant les idées du temps, une telle vengeance, qui aujourd'hui ferait horreur, était légitime. Le comte de Buren mourut d'esquinancie à Bruxelles, le 23 ou le 24 décembre 1548, et *fit*, dit

Brantôme, *la plus belle mort de laquelle on ouyt jamais parler au monde*. Le célèbre chirurgien André Vésale lui ayant annoncé qu'il n'avait plus que 5 à six heures à vivre, il profita de ce temps pour convoquer ses amis, dicter son testament, se confesser et s'acquitter des autres devoirs de chrétien. Alors il se leva, vêtit ses plus beaux et ses plus riches habits, se fit armer de pied en cap, et mit son collier et son grand manteau de l'ordre, avec un magnifique bonnet à la polacre, sa coiffure de prédilection.—Dans cet équipage, ayant devant lui sa *salade* ou casque, chargée de plumes, il ordonna d'introduire tous les officiers qui avaient servi sous lui, et leur dit adieu, ainsi qu'à ses gens, qu'il recommanda, chacun suivant son mérite, à l'évêque d'Arras, depuis cardinal de Granvelle, qu'il appelait son frère d'alliance. Ensuite il prononça plusieurs belles paroles, vida, à la santé de l'empereur son grand verre de fête, rendit le collier de la Toison-d'Or au comte d'Aremberg, son frère d'armes, pour le porter au grand-maître, *but le vin de l'étrier et de la mort*, se fit porter sur son lit et rendit le dernier soupir. L'historien de Thou donne aussi des particularités sur cette mort singulière et théâtrale, à laquelle fait allusion ce vers de l'épitaphe du comte de Buren :

Voce *vale* intrepidâ dixit moriturus amicis.

—Nicolaus Nicolai, surnommé *Grudius* ou de Louvain, frère du poète Jean Second, composa en vers latins l'apothéose de Maximilien d'Egmond (Anvers, 1549, in-4°), qui, de sa femme Marie de Lannoy, ne laissa qu'une fille unique, laquelle épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange, surnommé le *Taciturne*. De là vint que le fils aîné de ce prince, que le duc d'Albe fit enlever de l'université de Louvain en 1568, reçut en naissant le titre de comte de Buren.

DE REIFFENBERG.

BURET, espèce de poisson (*murex*) d'où l'on tirait autrefois la pourpre.

BURETTE, diminutif du vieux mot *buire* (*voyez* ce mot), par lequel on désigne de petits vases à goulot, ordinairement en argent, qui servent à contenir le vin et l'eau destinés dans les églises au sacrifice de la messe (*urceoli*), et que l'on a étendu aussi à des vases semblables qui, dans l'usage domestique, doivent contenir le vinaigre et l'huile dont on peut avoir besoin dans le courant des repas. — Les *burettes* font partie de la chapelle d'argent d'un prélat. On avait donné le nom de *burettier*, dans la cathédrale de Paris, à un officier chargé de porter les burettes devant le prêtre officiant, devoir qui est rempli dans les églises ordinaires par un enfant de chœur.

BURGANDINE, nom donné à la plus belle espèce de nacre, que fournit l'écaille d'une espèce de limaçon à bouche ronde, très commun aux Antilles, et nommé BURGAU.

BURGER (G.-A.). Il y a quelque chose d'étrange et de mystérieux dans la destinée du génie ; il est rare qu'il recueille les fruits d'or de l'arbre qu'il cultive, et les succès les plus populaires ne sont pas toujours une garantie pour obtenir ce qu'on appelle fortune. Il semble que le ciel, en lui accordant le don de poésie, ait donné à l'enfant des Muses toute sa part de bonheur en ce monde, ces ravissements de l'ame, ces heures d'extase dans lesquelles il parcourt les champs de l'espace et les hauteurs de l'infini : ce libre commerce de la terre et du ciel, cette vie presque divine tient lieu de tout au poète et lui fait oublier ou dédaigner les biens qui naissent de la terre, et qui retournent dans son sein ; mais il résulte souvent de ce noble dédain, que le poète vit inconnu, meurt délaissé, tandis que son œuvre, recueillie par l'admiration, demeure immortelle. Tel fut le sort de Burger, le chantre de Lénore, l'auteur, après Gœthe, le plus populaire de toute l'Allemagne. — Fils d'un pasteur protestant, Geoffroi-Auguste Burger naquit à Wolmerswende dans la principauté d'Halberstadt, en 1748. Sa première éducation fut assez négligée, car à 12 ans il savait à peine lire et écrire :

cependant, il annonçait déjà de poétiques dispositions. On le voyait chercher la solitude, préférer aux jeux bruyants de son âge les vagues terreurs que causent l'obscurité, le silence des bois profonds et des lieux déserts, où il aimait à s'égarer; et, tout enfant, sans autres modèles que ceux que lui offrait le livre des cantiques de l'église, il faisait déjà des vers qui ne manquaient ni de rhythme ni d'harmonie. — En 1760, on l'envoya au collége d'Ascherleben : l'étude du latin lui parut fastidieuse et pénible, et le régime rigoureux de l'école ne tarda pas à révolter un esprit un peu sauvage, et qui n'avait subi jusqu'alors aucune espèce de contrainte. Le mélancolique enfant, qui n'était pas dénué de malice, et ses épigrammes l'ont prouvé, ayant fait quelques vers assez piquants sur la perruque à bourse du professeur, en fut puni par une cruelle fustigation : cet indigne traitement exaspéra à tel point le jeune garçon qu'il conjura ses parents de l'arracher de ce qu'il appelait *un lieu de désolation*. On le plaça à Hall, dans une de ces écoles préparatoires, connues en Allemagne sous le nom *pædagogium*, dans laquelle, malgré son dégoût pour les études classiques, il fit assez de progrès pour être en état d'entrer à l'université de la même ville, et de suivre un cours de théologie, car ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique. Mais quatre années d'études infructueuses n'aboutirent qu'à faire prendre en aversion à Burger la carrière dans laquelle on l'avait forcé d'entrer. Son père venait de mourir, et le jeune homme obtint de son grand-père d'échanger l'étude de la théologie contre celle du droit, pour laquelle il croyait se sentir plus de dispositions. Il passa donc à Gœttingue en 1768. Malheureusement pour lui, pendant son séjour à Hall il s'était lié intimement avec Anacharsis Klotz, et les mœurs licencieuses de ce dernier n'eurent que trop d'influence sur le jeune étudiant. Arrivé à Gœttingue, où son ami l'avait précédé, au lieu de se livrer aux études sérieuses qu'exigeait sa nouvelle carrière, Burger contracta, dans la maison de la belle-mère de Klotz, chez laquelle tous deux demeuraient, des liaisons qui nuisirent singulièrement à ses mœurs et à ses travaux. Son grand-père, qui jusqu'alors l'avait soutenu dans l'espoir de le voir parvenir à un état honorable, lassé de fournir de l'argent à ses folies, l'abandonna. Sans l'amitié de quelques jeunes gens distingués qui étudiaient en même temps que lui à Gœttingue, tels que Gœking, Boie, Hoelti, les frères Stollberg, H. Voss, Cramer, Leizewitz, il est vraisemblable que Burger eût été perdu pour l'art et pour la société. Leurs généreux secours le mirent en état de terminer ses cours; Boie surtout le protégea d'une manière toute particulière; il lui fit rompre de honteuses relations, releva son courage abattu par l'adversité, le présenta dans le monde, lui rendit tous les services d'un véritable ami, et quand Burger eut passé ses examens Boie lui fit obtenir par son crédit la place de conseiller de justice à Alten-Gleichen, emploi médiocre, il est vrai, et dont le mince traitement ne lui fournissait que tout juste de quoi ne pas mourir de faim; mais du moins cet état, en assurant au jeune homme une sorte d'indépendance, contribua efficacement à le retirer du désordre et à le réhabiliter à ses propres yeux. — Ce fut dans la société de ces amis pleins de zèle, et qui devaient tous devenir des hommes célèbres par leur talent et leur mérite, que Burger sentit se développer les ailes poétiques du talent qui devait l'illustrer un jour, et se mit à exploiter le fonds riche et fertile dont l'avait gratifié la nature. Il s'adonna à des études sérieuses; celle des langues lui devint tout à coup facile et agréable; avec Voss, il apprit le grec, et Homère fut son rudiment; avec ses autres amis, il apprit successivement le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, et chercha dans les chefs-d'œuvre de ces différents idiomes des leçons et des modèles. Parmi les modernes, l'immortel Shakspeare était son auteur favori; il aimait aussi les vieilles et naïves ballades an-

glaises et écossaises ; il feuilletait sans cesse les *Percy's relics*. Toutes ces lectures eurent une grande influence sur la nature de son talent. En 1773, Burger publia son premier recueil de poésies, au nombre desquelles se trouve la fameuse *Lénore*, dont la fortune dépassa toutes ses espérances. L'apparition de ce petit poème fit sensation dans le public et plaça tout de suite Burger au rang que sa Muse lui avait destiné. Le bruit de ce succès parvint au grand-père du jeune poète, qui, apprenant en même temps le changement de conduite du nouvel enfant prodigue, lui rendit sa tendresse et lui envoya même la somme d'argent nécessaire pour acquitter ses dettes et payer le cautionnement de sa place, chose qu'il n'avait pu encore effectuer, et qui pouvait seule donner de la sécurité à sa position; toutefois, la générosité de son aïeul n'apporta aucun avantage à Burger ; le désordre habituel qui régnait dans ses finances lui fit bientôt dilapider une grande partie de cet argent, et un abus de confiance lui enleva le reste. Près de retomber dans son ancienne misère, Burger fut encore obligé de recourir à ses amis; dans cette circonstance, leur zèle ne se démentit point; ils payèrent ses dettes, et lui, stimulé par ces nouvelles obligations, travailla avec tant d'ardeur qu'il parvint à les acquitter, et même à se faire une existence assez supportable. — En 1774, Burger épousa la fille d'un employé aux domaines, nommé Léonhard; mais cette union, qui devait embellir sa vie solitaire, assurer sa tranquillité et lui permettre de se livrer sans inquiétude à ses travaux littéraires, devint pour le faible et passionné jeune homme, comme il le dit lui-même, « la source d'une douleur sans nom, d'un long et cruel désespoir. » Le jour de son mariage, presque au moment où il conduisait à l'autel la femme à laquelle il allait jurer d'appartenir, il vit pour la première fois la sœur de sa fiancée, jeune fille à peine âgée de quinze ans et d'une remarquable beauté : on l'avait fait venir d'une pension où elle avait été élevée pour assister aux noces de sa sœur. A cette vue, il se passa dans l'ame de Burger quelque chose de si étrange qu'il en attribua la cause à une fièvre instantanée; c'était tout à la fois une joie insensée et une angoisse indicible; tout son être était bouleversé, et vingt fois durant la cérémonie nuptiale il fut tenté de s'enfuir pour échapper à ces liens, que des convenances de fortune et d'estime lui avaient fait contracter, et auxquels l'amour n'avait point présidé. La crainte du scandale, le respect pour les bienséances, la voix de la raison, qui lui disait que ce mouvement fiévreux s'apaiserait, le continrent; mais son attente fut trompée. Il avait été décidé que la jeune personne, qui n'avait plus de mère, demeurerait avec les nouveaux mariés sous la surveillance de sa sœur : ce fatal arrangement, auquel Burger n'osait s'opposer, les perdit. Soit que son imagination de poète eût été trop vivement frappée, soit que la jeune beauté, cause d'un trouble si funeste, encourageât elle-même, peut-être sans le savoir, un attachement que la vertu réprouve dans cette sorte de relation, cet amour empreint, comme celui des anciens, d'un caractère de fatalité, ne se passa point; la fièvre redoutable, toujours plus ardente, toujours plus inextinguible, *immer heftiger, immer unauslœschlicher*, ne s'apaisa point! et, comble de misère!... le feu qui dévorait le beau-frère pénétra le cœur ingénu de la jeune belle-sœur : *elle aima comme elle était aimée!* Tout ce que le devoir a de plus oppressif, tout ce que le remords a de plus poignant, tout ce que l'honneur, la vertu, la foi, ont de plus impérieux, torturait jour et nuit ces deux infortunés. Cette passion furieuse s'accrut en peu de temps avec une telle violence qu'elle amena Burger à la plus étrange extrémité. Il osa faire à sa femme l'aveu de son malheur... Ce fut avec des torrents de pleurs, avec des cris de désespoir qu'il lui peignit les tourments qu'il endurait, et la lutte terrible qu'il soutenait contre sa passion; en faisant cet aveu il était hors de lui! La généreu-

se épouse entrevit d'un coup d'œil toute l'horreur de son sort et s'y résigna d'une manière soudaine; l'état d'exaspération où elle voyait son mari lui faisait craindre à la fois pour la raison et pour la vie de l'infortuné; elle prit à l'instant la résolution la plus courageuse, la plus héroïque... ah! une résolution qu'on ne saurait qualifier et contre laquelle il n'est cœur de femme qui ne se révolte!... Elle calma Burger, le consola, fit appeler sa sœur, lui prit la main et la plaçant avec la sienne dans celle de son époux, elle lui dit, avec la comtesse de Gleichen, avec la Cécilie de Gœthe : *Wir sind dein...* (*Nous sommes tiennes*). Et de ce jour, épouse seulement aux yeux du monde, elle abandonna sans réserve à sa sœur tous les droits de l'hymen. D'une part, ces joies furtives, mais troublées de remords, de l'autre ce douloureux sacrifice de tous les jours, de toutes les heures, cette situation équivoque de trois individus dont le monde ignorait les véritables rapports, dura dix ans!... La mort secourable mit enfin un terme au long martyre de la victime : en 1784, l'épouse légitime de Burger mourut. Après une année de deuil, tribut payé autant aux convenances qu'à une juste douleur, Burger épousa ostensiblement la femme qu'il avait aimée avec tant d'emportement; mais, comme si le ciel rémunérateur n'eût pas voulu sourire à un bonheur dont les imprudents avaient déjà ravi les prémices, lorsqu'ils s'apprêtaient à goûter ce bonheur dans toute sa plénitude, au moment où la jeune femme allait donner à son époux un gage d'amour ardemment désiré, elle lui fut enlevée en peu d'heures, à la suite d'un cruel et laborieux enfantement. — La douleur de Burger fut affreuse : « Je l'aimais si immensément, dit-il, que mon amour pour elle remplissait non seulement mon cœur tout entier, mais qu'il était en quelque sorte mon cœur lui-même. Maintenant, c'en est fait de moi! ma vie est éteinte, je ne suis plus rien! » En effet, nul événement dans sa vie ne l'accabla comme cette perte cruelle. Il en demeura frappé de stupeur, et sentit à peine d'autres malheurs qui suivirent celui-là. Il perdit sa médiocre fortune, engagée inconsidérément dans des entreprises hasardeuses, et ne fit aucun effort pour en sauver les débris; en butte à une cabale d'envieux, on lui ôta sa place, et toute son existence fut renversée. Burger connaissait trop la dignité du talent pour y recourir en cette extrémité : obéissant à cet instinct secret qui lui défendait de faire servir les dons du génie à des nécessités vulgaires, il préféra travailler en quelque sorte manuellement pour vivre, plutôt que *de lier ensemble*, comme dit Schiller, *un bœuf et un oiseau*. Jamais le divin coursier des Muses n'a pu s'atteler à une charrue, et d'ailleurs les vierges du Pinde nourrissent le poète de miel, mais elles ne lui donnent pas de pain! Pourtant il en fallait gagner. Burger se rendit à Gœttingue, où il s'établit d'abord comme maître-répétiteur (*privat Docent*), et plus tard comme professeur adjoint à l'université, mais sans appointements fixes. Ce fut là que l'auteur de tant de compositions charmantes et devenues populaires, que Burger, le poète chéri de toute l'Allemagne, fut réduit pour vivre à traduire du français d'obscurs romans pour un libraire qui le payait à tant la feuille, et misérablement....... — Cependant, il eût vécu d'une manière tolérable si les inquiétudes qu'il éprouvait pour l'avenir de l'enfant que lui avait laissé sa chère Molly n'eussent encore ajouté aux amertumes de son sort. En 1790, une jeune personne de Souabe nommée Elise Hahn, charmée de la beauté des poésies de Burger lui adressa des vers dans lesquels elle lui offrait son cœur et sa main. Burger hésita long-temps avant de répondre à une proposition bien faite pour toucher le cœur d'un poète, mais qu'il pouvait aussi regarder plutôt comme le fruit d'une imagination vivement excitée par la peinture des amours de Blandine que comme la détermination d'un esprit sage et prudent. De plus, Burger, malgré tous les écarts de sa conduite, avait une ame loyale; il craignait de tromper cette jeune personne et de ne

pas réunir les qualités propres à la rendre heureuse ; il jugeait sans illusion son caractère comme son talent : cette crainte, cette timidité, bien digne d'un cœur honnête, engagea Burger à adresser à celle qui lui offrait un sort si doux un petit écrit qu'il intitula : *Confession d'un homme qui ne veut pas tromper une personne généreuse*. En voici un extrait d'après un de ses biographes : ces quelques lignes donneront au lecteur une idée assez exacte du caractère du poète et de sa manière de sentir. — « Pour ce qui regarde mon esprit et mon caractère, dit-il, vous pourriez croire qu'il est facile de les connaître d'après mes ouvrages, mais peut-être vous tromperiez-vous. Je veux bien avouer, sans affecter ni modestie ni fierté, qu'il peut se trouver dans mes œuvres poétiques quelque passage digne d'un esprit et d'un cœur généreux ; mais vous ne pourrez en conclure que mon ame soit parfaite et d'une pureté irréprochable. Oh ! je ne suis pas celui que j'aurais pu être selon le vœu de la nature, celui que je serais réellement, si dans le printemps de ma vie un ciel plus doux m'avait souri ! Les désagréments longs et cruels auxquels j'ai été en butte ont affecté mon corps et mon ame de manière à me jeter souvent dans une sombre mélancolie, dans une atonie morale, qui certes ne doit pas me recommander ; alors, je perds tout courage, toute confiance en moi-même ; je me considère comme ayant la tête vide, le cœur froid, la langue inerte, muette, en un mot, comme un avorton sans valeur. — Elise pense qu'écrivant assez bien, je dois parler de même, c'est une grande erreur ; je suis un parleur pitoyable, et ma plume n'avance que lentement pour la prose comme pour les vers. Je ne suis pas bon économe, non que je sois porté à la prodigalité, mais parce que je suis passablement indolent et léger, parce que je ne soigne ni mon argent ni mes autres biens ; aussi n'y a-t-il personne plus facile à tromper que moi. Du reste, je ne puis dissimuler que je passe pour un assez grand libertin, et par malheur ce n'est pas à tort ; mais cela vient de ce que j'ai la langue un peu téméraire, car au fond je ne suis pas aussi vaurien qu'on le pense : et dans ma jeunesse, quoique ma conduite n'ait pas été fort régulière, je ne me suis jamais livré à des excès honteux. Quant à ma fortune, elle est en fort mauvais état : je n'ai rien, absolument rien ! je dirais même moins que rien, si je n'avais encore assez de meubles pour pouvoir, en les vendant, éteindre mes petites dettes.— J'ai épousé deux sœurs. Il serait trop long de vous dire comment je me décidai à épouser l'aînée sans ressentir d'amour pour elle, comment aussi, au moment où je m'approchais de l'autel, mon cœur brûlait pour la cadette ; je sentais naître cet amour avec effroi, mais je me connaissais assez peu pour croire que ce ne serait qu'un léger accès de fièvre dont je pourrais aisément me guérir. Si j'avais pu voir dans l'avenir, j'aurais regardé comme mon devoir de me retirer avant la bénédiction nuptiale. Ma frénésie, au lieu de se calmer, ne fit que s'accroître pendant dix années consécutives, et finit par devenir incurable. Je fus enfin aimé de l'objet de mon adoration comme je l'aimais moi-même. Oh ! il me faudrait écrire tout un volume si je voulais décrire le long martyre de ces dix années, si je voulais raconter les combats que me livrèrent l'amour d'un côté et le devoir de l'autre... Celle que j'avais épousée se décida à passer publiquement pour ma femme légitime, et l'autre à usurper en secret les priviléges de la sœur aînée... Élise peut-elle encore estimer celui qui se dévoile ainsi à ses regards ? » — *La jeune fille de Souabe*, comme il l'appelle dans ses poésies, ayant persisté dans sa résolution, Burger, cédant aux sollicitations de ses amis, qui voyaient dans ce nouveau mariage un moyen de rétablir la fortune du poète, et peut-être de le guérir de cette mélancolie profonde où il était plongé depuis quelques années, Burger se rendit à Stuttgart. Il vit Élise Hahn ; elle lui plut et il l'épousa. Mais cette union, contractée d'une manière romanesque et inconsidérée, loin

d'être heureuse, lui causa d'amers chagrins. Au bout de deux ans, Burger sollicita lui-même la rupture d'un lien qu'il ne pouvait plus supporter. Une séparation juridique eut lieu ; Burger n'avait pas eu d'enfant de cette dernière femme; elle reprit le bien qu'elle lui avait apporté, et le poète retomba dans cet état de pauvreté où le sort semblait résolu à le laisser. Il revint à Gœttingue. Ses amis, qui avaient pris chacun une carrière, s'étaient dispersés : privé de leurs consolations, de leurs secours, abattu de corps et d'esprit, épuisé de courage et dégoûté de la vie, Burger parut oublier son génie. Il se livra de nouveau à ses travaux de traduction, son gagne-pain ordinaire. En 1793, la régence de Hanôvre lui accorda un secours annuel qui, en soulageant d'abord son oppressive misère, réveilla dans l'ame brisée de cet infortuné l'espoir d'un meilleur avenir ; mais cet espoir ne devait se réaliser pour lui que dans une autre vie, et six mois après, à la fin de 1794, Burger avait cessé de souffrir et de vivre. — Burger a laissé des poésies justement estimées : ballades, chansons amoureuses ou naïves, odes, élégies, sonnets, épigrammes. Dans aucun de ces genres il n'est resté au-dessous du but qu'il se proposait ; dans quelques-uns, il s'est élevé à une grande supériorité, et la voix de sa nation l'a placé au rang de ses poètes les plus distingués. Marchant sur les traces de Schiller et de Gœthe, il a composé de petits poèmes appelés *ballades,* dont le sujet, tantôt fantastique, tantôt chevaleresque, est toujours simple, touchant, mais éminemment dramatique. *Lénore* et *Le Sauvage chasseur*, si dignement appréciés par madame de Staël, firent sa réputation ; *Lénardo et Blandine*, *L'enlèvement*, *La pélerine*, *La fille du pasteur*, *L'empereur* et *L'abbé*, l'augmentèrent encore. « De tous les Allemands, dit le judicieux auteur de *L'Allemagne*, Burger est celui qui a le mieux saisi cette veine de crédulité superstitieuse qui conduit si loin dans le cœur humain. Quand on parvient à rapprocher de nous la terreur ou l'admiration sans affaiblir ni l'une ni l'autre, ces sentiments deviennent nécessairement beaucoup plus forts, et ce qui nous est connu nous fait croire à ce qui nous étonne. » — Ce jugement de madame de Staël résume tout ce qu'on peut dire de plus vrai sur la nature du talent de Burger. Remarquons pourtant que l'idiome riche et puissant de Burger ajoute singulièrement au caractère tour à tour sombre ou touchant, naïf ou terrible de sa poésie. L'Allemagne est la véritable patrie de ce genre de littérature, que de grands talents ont cherché à acclimater parmi nous, et qui, malgré d'heureux efforts, y semblera peut-être encore long-temps étrangère; c'est en Allemagne qu'à l'aide de mots sonores et pleins d'une harmonie sauvage, mais imitative, les idées les plus nébuleuses, les plus fantastiques, prennent un corps, une forme, et sont comprises par des imaginations rêveuses et amies du merveilleux. La harpe allemande ressemble à celle du vieil Ossian, elle évoque les ombres; mais ces idées vaporeuses, dues à un système de croyances qui, s'appuyant les unes sur les autres, remontent peut-être jusqu'aux sombres mythes d'Irminsul et d'Herta, ne peuvent se transplanter parmi nous sans avoir pour nous je ne sais quoi d'emphatique, de bizarre ou de puéril, qui leur ôte tout effet. Il nous manque trop de cette pieuse disposition à croire, qualité éminemment développée chez les Allemands; nous voulons trop savoir le *comment,* le *pourquoi,* et ce que notre esprit n'admet point touche à peine notre cœur. Ces considérations ne pourraient-elles expliquer le succès populaire de Burger en Allemagne, et pourquoi la traduction de ses œuvres n'a point encore été tentée jusqu'ici en France ? — Par suite de ce penchant secret que l'homme éprouve pour le merveilleux, comme si tout ce qui l'entoure ne suffisait pas à ses méditations, ou qu'il fût créé pour un autre ordre de choses que celui dans lequel il est contraint de vivre, Burger, poète impressionnable, trouvait dans les plus

simples circonstances le sujet de ses ballades : la voix d'une jeune fille chantant au clair de lune un refrain mélancolique lui inspira *Lénore* ; une orange donnée par une belle demoiselle à un jeune et timide serviteur fut l'origine de sa touchante et tragique histoire de *Lénardo et Blondine*, et les flammes bleuâtres qui voltigent le soir sur les marécages lui fournirent l'idée de la romance naïve et profondément triste intitulée : *La fille du pasteur de Taubenheim*. On remarque dans ses ballades et dans ses chansons amoureuses une délicieuse harmonie, due moins au choix des mots qu'à l'emploi de certaines formes naïves qu'il affecte, et que j'oserais presque comparer à celles de Béranger dans quelques-uns de ses chefs-d'œuvre. Peut-être découvrirait-on encore d'autrés rapports entre le *faire* de Burger et celui de notre poète national : ainsi, comme chez Béranger, emploi fréquent, création même des onomatopées les plus expressives, retour du même mouvement, balancement gracieux des mêmes épithètes, refrain souvent ramené avec un rare bonheur; bien plus, le poète allemand comme le poète français ont un égal respect pour la Muse populaire à laquelle ils doivent leurs chants, et pour le public qui accueille ces chants, les protège et les immortalise en les répétant. Quand on lit l'admirable préface des dernières poésies de Béranger et celle de Burger, on est frappé de ce rapprochement, et l'on voit que les deux poètes, tous deux arrivés à la plus extrême popularité par des chemins différents, avaient la même conscience de leur talent : « Si, comme on le dit quelquefois à ma louange, je suis réellement un poète national, dit Burger, je doute que cette réputation soit due à mes *Hopp*, *hopp*, *houré*, *houré*, *houhuc*, etc.; je doute également qu'elle soit due à quelque expression énergique que j'aurai peut-être saisie à propos, ou à la circonstance d'avoir mis en vers et en rimes quelques contes populaires; je croirai plutôt que c'est au soin que j'ai toujours de peindre à l'imagination avec simplicité, avec vivacité, sans voile et sans confusion, le sujet dont je veux entretenir le lecteur. Je suis persuadé que la popularité d'une œuvre poétique est une preuve irrécusable de sa perfection... Je regarde en conséquence la poésie comme une science que le savant doit exploiter, non pour l'art proprement dit, mais pour le peuple, dont le suffrage seul peut lui assurer l'immortalité. » — Il n'a manqué au beau talent de Burger que d'être inspiré par l'amour de la patrie; mais à cette époque, ce sentiment sacré ne vibrait pas encore avec assez de force dans les cœurs allemands; ils n'avaient pas encore subi l'invasion; une voix patriotique n'y eût point trouvé d'écho. Mais s'il eût vécu en 1813, certes Burger eût été le Tyrtée de l'Allemagne. — Toutefois la gloire de Burger ne fut point sans mélange, et les suffrages de sa nation, les applaudissements de ses amis, les éloges raisonnés de W. Schlegel et d'autres critiques aussi recommandables, ne purent adoucir l'amertume que lui causa le jugement de Schiller, exprimé d'une manière sévère dans la *revue* qu'il dirigeait alors. Le grand poète, qui ne considérait la poésie que comme l'expression des plus nobles ou des plus sublimes émotions, qui ne regardait l'art des vers que comme une *aile intellectuelle donnée à l'homme pour s'élever de la terre au ciel*, ne fut point touché de cette exquise naïveté d'idées et de langage qui fait le caractère distinctif du talent de Burger; il n'y reconnut point l'initiation aux mystères du beau, du noble, du vrai, que Burger savait traiter tour à tour. Schiller déniait à l'auteur de *Lénore* « la *science d'idéaliser*, l'art de dégager le beau des circonstances triviales qui l'obscurcissent, ou du moins, de savoir l'affranchir des formes étrangères à sa nature divine : la muse de Burger est *sinneliche*, trop *sinneliche* (sensitive, sensuelle), disait-il; l'amour dans ses chants est rarement autre chose qu'une jouissance des sens, que beauté, jeunesse, font naître, et que souvent les délices de la table et

sa grossière ivresse suffisent pour éveiller. Enfin, ses tableaux sont plutôt un assemblage de traits capricieux, une sorte de mosaïque, qu'un produit de l'*ideal*, qui doit présider aux compositions du poète. » — Ce jugement est rigoureux; en le portant, le tendre, l'élégant Schiller avait-il donc oublié *Adeline*, pure vestale, que n'eût pas désavouée la chaste muse du chantre de *Laura; Mon amour*, profession de foi du poète qui semble répondre à ses détracteurs; *La belle que je sais*, doux et gracieux badinage où se cache une pensée si délicate; l'*Adieu*, l'*Elégie à Molly*, et la peinture de ses amours avec cette dernière, amours si tristes et si passionnés; enfin la *Charmante fleur de merveille*, que toute jeune fille en Allemagne sait par cœur et chante avec émotion?... — Aug. W. Schlegel a été plus réservé envers un homme dont il aimait et appréciait le talent; déjà avant lui on avait loué Burger de ce qu'il s'était mis à la portée de toutes les classes, et avait rendu la poésie en quelque sorte populaire. Les éloges de ses amis Gœcking, Voss et Schlegel lui-même l'avaient encouragé à persister dans cette voie : ainsi, on peut s'en rapporter à l'opinion du célèbre aristarque, quand il porte de notre poète le jugement suivant : « Burger, dit-il dans ses *Critiques caractéristiques*, est un poète d'une imagination plus originale qu'étendue, dont la manière de sentir est plus consciencieuse que tendre; plus remarquable par le technito-grammatical de la forme que par le génie de l'invention; plus amoureux que romanesque, il préfère les amours simples et naïfs aux hautes et lyriques passions. Dans ses excellentes poésies populaires, lorsque rien ne comprime sa verve, son style s'élève à une grande hauteur; il sait réunir alors la clarté à l'élégance, la force à la grâce, et tirer de grands effets d'une grande simplicité. » D'autres littérateurs allemands, tout en exerçant envers Burger les devoirs d'une saine critique, ont également rendu justice au mérite de cet auteur. « Ses poésies, disent les rédacteurs du *Conversations-Lexicon*, se font remarquer par un naturel plein de grâce et d'énergie, une extrême correction et une grande justesse d'expression. Burger avait le mérite, bien rare de nos jours, de travailler très soigneusement ses vers. On voit dans sa correspondance qu'il pesa et repesa vingt fois chaque expression de sa *Lénore*, même celles qui paraissaient les plus insignifiantes; parmi les nombreuses compositions qu'il a laissées ou qu'il a imitées des vieux poètes anglais, brille cette fameuse ballade, vrai chef-d'œuvre, et qui suffirait pour assurer à son auteur un rang distingué parmi les poètes de son époque. Cependant on pourrait trouver quelque chose d'incomplet dans la manière dont il décrit, et par conséquent ses tableaux n'atteignent pas toujours le degré de vérité qu'on serait en droit d'attendre d'un auteur qui ne rejette aucun moyen de s'exprimer, quelque vulgaire que soit ce moyen. Quant à ses chansons populaires, il en est quelques-unes qui ne sauraient être trop louées : elles sont originales, sans être bizarres, d'une allure franche et librement échappées du cœur; enfin, il est peu de poètes allemands que l'on puisse comparer à Burger pour la pureté, la force et l'harmonie. On lui doit aussi d'avoir remis en honneur l'antique sonnet, presque tombé en désuétude: ceux qu'il a adressés à une *absente* sont des plus jolis. » — Les œuvres de Burger se composent de sept volumes, dont deux de poésies ont été publiés en 1812 : ceux-ci contiennent, sans aucune classification de genre, et seulement dans l'ordre chronologique de leur composition, ballades, chansons, odes, élégies, sonnets, et une nombreuse suite d'épigrammes. Les cinq autres volumes renferment des fragments de traduction de divers auteurs. Burger fut le premier en Allemagne qui traduisit Homère en vers iambiques. Il publia d'abord les cinq premiers chants de l'*Iliade*, mais, quoique cet essai eût été assez bien accueilli du public, Burger ne continua pas ce travail, que le célèbre Voss devait entreprendre et terminer plus tard d'une manière si remarquable.

Outre la traduction d'un conte de Xénophon d'Éphèse, celle de la *Batrachomyomachie* et celle du quatrième livre de l'*Enéïde*, Burger traduisit aussi plusieurs tragédies de Shakspeare, entre autres celle de *Macbeth*, qu'il reproduisit avec un rare bonheur, non seulement vers pour vers, mais encore mot pour mot. Il travaillait alors dans le goût de Voss et d'après ses leçons. Le reste de ses œuvres offre de bons morceaux de prose, parmi lesquels se distingue celui qui a pour titre: *Situation de l'Angleterre sous la domination de Cromwell*. Une correspondance pleine d'intérêt et d'agrément termine les cinq volumes. Élise Voïart.

BURGOS, la *Bram* ou *Brabum* de Ptolémée, ou la *Sægisama-Julia* et l'*Aura* des Romains, chef-lieu de la province du même nom et de la Vieille-Castille, en Espagne, est une grande et ancienne ville située sur une colline, au confluent de la Vena et de l'Arlanzon, avec un grand faubourg de l'autre côté de cette dernière rivière et un vieux château en ruines. Irrégulièrement construite, avec des rues très escarpées, et siége d'un archevêché, elle renferme un grand nombre de couvents et de belles églises, ornées de peintures et de mausolées dignes d'attention, parmi lesquelles on distingue surtout celle de Saint-Paul, qui est d'une belle architecture gothique, et la cathédrale, dont l'intérieur est richement décoré. Les autres monuments et établissements qui méritent aussi une mention sont: le magnifique hôpital destiné aux pélerins de Compostelle, l'Hôtel-de-ville, le palais Velascas, un arc de triomphe élevé en l'honneur de Gonzalès, la porte Santa-Maria, une belle rue principale (celle qui conduit à la place), une belle place avec un portique et des édifices élégants, de nombreuses fontaines, une promenade charmante, des jardins bien arrosés, un collége, une école des beaux-arts et plusieurs institutions scientifiques. Malgré tant d'avantages apparents, Burgos, qui n'a qu'une population de dix-mille ames, est une ville d'un aspect et d'un séjour assez triste, presqu'entièrement privée de vie et d'industrie. Tout le commerce de la ville se réduit à l'exportation de couvertures de laine, de flanelles, de molletons, de bas de laine, de quelques étoffes grossières, mais surtout de laines de la Vieille-Castille, qui sont très estimées à l'étranger, commerce dont Burgos a continué d'être l'entrepôt, seul avantage dont elle puisse se glorifier aujourd'hui. — C'est la patrie des deux célèbres capitaines Ferdinand Gonzalès et le *Cid* Campeador, à la mémoire desquels on a élevé, au premier un arc de triomphe de bon goût, et au second un monument sur l'emplacement de la maison que l'on croit avoir été habitée par lui. — Le 10 nov. 1808, les Espagnols perdirent sous les murs de Burgos une bataille dont le résultat la fit tomber au pouvoir des Français; quatre ans après (en 1812), le château de cette ville, défendu par une garnison française commandée par le général Dubreton, eut à soutenir l'attaque et tous les efforts de l'armée anglaise, aux ordres de Wellington, qui y laissa cinq à six mille hommes. Cette défense de Burgos, au succès de laquelle le général Foy, que nous avons tant admiré depuis sur un autre champ de bataille, et dont nous pleurons encore la perte, contribua si puissamment, à la tête de sa division, mérite d'occuper une des premières places dans les fastes militaires de la France.

BURGOYNE (John), général anglais, connu aussi dans le monde littéraire par des vers et quelques comédies assez médiocres, était fils naturel de lord Bingley, qui lui fit embrasser la carrière militaire. Il fit ses premières armes en 1762, avec un corps de troupes anglaises, destinées à soutenir le Portugal dans la lutte avec l'Espagne. A la fin de la guerre, il fut appelé au conseil privé et élu membre de la chambre basse. Envoyé en 1775 au Canada, il fut deux ans après chargé du commandement d'un corps d'armée dirigé contre les insurgés américains. Son premier acte fut la publication d'une proclamation qui n'offrait aux insurgés que

la perspective des plus sévères châtiments, s'ils persistaient à soutenir leurs droits. Burgoyne remporta d'abord quelques succès; mais, plus tard, s'étant imprudemment engagé à la poursuite d'un ennemi qu'il méprisait trop, il se vit entouré à Saratora, et obligé de capituler et de mettre bas les armes devant la division du général Gates. Il obtint cependant de se retirer en Angleterre avec son armée, qui dut seulement s'engager à ne plus porter les armes contre les républicains. A son arrivée en Angleterre, le général Burgoyne ne tarda pas à tomber dans un profond oubli comme militaire; et il ne fut plus question de lui à la cour, que comme bel esprit. Il mourut en 1792.

BURGRAVE, en allemand Burggraf (comte du château). On appelait jadis ainsi en allemand le capitaine ou gouverneur d'un château (Burg) jouissant des droits régaliens, chargé d'y administrer la justice, de prélever les impôts et de commander la garnison. Au moyen âge, il y avait beaucoup de ces burgraves, dont les descendants ont conservé le titre, quoique ne possédant pas de semblables châteaux par droit héréditaire ou autrement. On les appelait également *Burgrichter* (juges du burg), *Burgvœgte* (intendants), *Burgmœnner* et *Weichgrafen*. On appelait encore burgrave, il y a fort peu de temps, le gouverneur d'un château appartenant à plusieurs cohéritiers, choisi par eux, et dont la nomination était ratifiée par l'empereur, comme par exemple le burgrave de Friedberg, en Vétéravie. Dans quelques contrées de l'Allemagne, en Hesse-Cassel, par exemple, on appelle burgrave le sous-inspecteur d'un bâtiment seigneurial.

BURIDAN (Jean), était natif de Béthune en Artois. Il vint à Paris, y professa la philosophie avec un grand éclat, et composa divers ouvrages qui réussirent, et qui avaient pour objet, suivant le goût du temps, l'interprétation des livres d'Aristote. Son mérite fut récompensé par les dignités universitaires. Il fut plusieurs fois procureur de sa nation, qui était celle de Picardie (*voy.* les articles Nation et Université de Paris), et plus d'une fois aussi rhéteur de l'université. Il fleurit surtout de 1348 à 1358. Voilà ce qu'on sait de positif sur ce célèbre professeur.—La question de l'*ane de Buridan*, dont on parle souvent, n'est pas si aisée à éclaircir. On dit que ce rhéteur supposait un âne ayant faim, et placé à égale distance de deux picotins d'avoine, et qu'il prétendait que dans une telle position l'âne mourrait de faim, étant également attiré des deux parts, et demeurant par conséquent immobile. Quel est le sens de cette hypothèse? où tendait-elle? quelle doctrine voulait en tirer son auteur? le fait même est-il vrai, et rapporte-t-on fidèlement l'énoncé de Buridan? c'est ce qui ne vaut pas la peine d'être discuté. Ceux qui voudront y perdre leur temps pourront lire l'article Buridan dans le dictionnaire de Bayle, avec la remarque critique qu'on y a jointe dans l'édition de Hollande en 1730. Mais il est une tradition plus curieuse dans laquelle figure le nom de Buridan; cette tradition a été mise naguère sur la scène par les auteurs de la *Tour de Nesle*. L'historien Gaguin, qui écrivait au xve siècle, après avoir parlé des débauches des trois princesses, épouses des trois fils de Philippe-le-Bel, et de leur châtiment, ajoute que ces désordres et leur suite épouvantable « donnèrent naissance à une tradition injurieuse à la mémoire de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel. Suivant cette tradition, cette princesse recevait dans sa couche quelques écoliers, et pour ne laisser aucune trace de sa débauche, elle les faisait jeter de la fenêtre de sa chambre dans la rivière. Un seul de ces écoliers, Jean Buridan, eut le bonheur d'échapper au supplice qu'il avait encouru; c'est pourquoi il publia ce sophisme : *Ne craignez pas de tuer une reine si cela est nécessaire.* » (*Gaguini compendium*, lib. vii, fol. 129, édit. 1507.) — Gaguin ne conteste pas le fait, mais il se plaint de ce qu'on l'attribue à Jeanne de Navarre, qui ne vivait pas du temps

de Buridan. La reine coupable de tels excès était plutôt Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, morte en 1329 (*voy.* ce nom). Du reste, la tradition qui fait jouer à Buridan un rôle dans ces infamies est encore indiquée par Villon, poète du XVe siècle, dans les vers suivants de la ballade des *Dames du temps jadis*, édit. de 1723, p. 24.

Semblablement où est la reine
Qui commanda que Buridan
Fût jeté en un sac en Seine.

— Il y a encore moins de certitude dans ce que Bayle répète d'après Aventin sur un prétendu exil de Buridan, qui, disciple de Guillaume Okam, et attaché à la secte des *nominaux*, fut, dit-on, chassé de Paris par les *réalistes*, et s'étant réfugié à Vienne en Autriche, y ouvrit une école publique pour subsister. Il n'existe dans les monuments aucun vestige de ce fait. A. S—R.

BURIN, barre d'acier trempée, à laquelle on donne différentes dimensions et des formes variées, suivant les usages auxquels on la destine. L'acception la plus usitée est celle par laquelle on désigne l'outil que l'on emploie pour graver sur cuivre : dans ce cas, le *burin* est une petite barre quadrangulaire d'environ 12 centimètres de longueur, avec un manche fort court en bois, ayant la figure de la moitié d'une pomme d'api. L'angle que l'on pose sur la planche lorsque l'on s'en sert se nomme le *ventre* du burin, et le bout auquel on donne le nom de *nez* est taillé en biseau; il présente une pointe plus ou moins aiguë, suivant le goût du graveur ou le travail qu'il veut exécuter. Cet outil étant celui qui sert le plus dans la gravure, on emploie l'expression *gravure au burin*, pour la distinguer des autres gravures sur cuivre, à l'*eau-forte*, en *mezzotinte*, au *lavis*, au *pointillé*, ou dans le *genre du crayon*. On dit même figurément un *beau burin*, un *burin brillant*, un *burin doux*, pour vanter la manière de graver d'un maître.—Un *burin*, avec quelques légères différences, est employé sous le nom d'*onglette* par les graveurs de médailles, parce que le *nez* est légèrement arrondi. On lui donne dans d'autres circonstances le nom d'*échoppe*, et alors le *ventre* en est aplati et le nez présente une pointe moins aiguë, qui forme des tailles plus larges, sans pour cela être plus profondes. — Des *burins* d'une autre forme sont employés par les serruriers pour couper le fer à froid : ce sont de petits fermoirs, ou ciseaux à deux biseaux, qui ne sont pas emmanchés dans du bois, comme ceux dont se servent les menuisiers.—Dans la marine, on donne le nom de *burin* à une espèce de ciseau, ayant une rainure dans l'épaisseur du bout. Les calfats s'en servent pour faire entrer de force l'étoupe dont on remplit les intervalles qui se trouvent entre les planches dont est formé le bordage d'un vaisseau.—Les carriers se servent aussi d'un *burin*, qui est une longue barre d'acier trempé, ronde et taillée en pointe, avec laquelle ils font dans le grès ou dans les roches des trous de 40 à 50 centimètres de profondeur; ils remplissent ensuite ces trous avec de la poudre à canon, puis, ayant tamponné l'ouverture, on y met le feu, afin de faire détacher de grandes masses. — Les dentistes enfin ont aussi, pour nettoyer les dents, de petits outils auxquels on donne le nom de *burin*. DUCHESNE, aîné.

BURKE, BURKER. Il existe en Angleterre un vieux préjugé contre la dissection des cadavres, tout aussi opiniâtre que chez les anciens Egyptiens et chez les Mahométans. D'après les lois en vigueur, les cadavres des meurtriers suppliciés sont seuls livrés aux écoles d'anatomie, circonstance qui a beaucoup contribué à nourrir et à fortifier un préjugé qui, pour avoir sa source dans des sentiments louables, n'en est pas moins absurde. Les chefs des écoles de médecine et les jeunes médecins éprouvent en conséquence de grandes difficultés à se procurer des sujets pour leurs travaux anatomiques; et le besoin s'en fait d'autant plus vivement sentir qu'on estime que les neuf dixièmes des praticiens anglais exercent simultanément la mé-

decine et la chirurgie. Comme dans la seule ville de Londres plus de 800 jeunes gens viennent chaque année étudier la médecine, sur les 3 à 400 corps qui leur étaient livrés annuellement pour leurs travaux de dissection, c'est à peine s'il en revenait un à chacun. Quand de son vivant même un pauvre vendait son corps à un anatomiste, il fallait encore que celui-ci eût recours à des moyens illicites pour s'en assurer la possession. Les facultés écossaises d'Edimbourg et de Glasgow se trouvaient dans le même cas. Il résultait de cet obstacle que beaucoup de jeunes gens d'Edimbourg et de Londres allaient étudier à Paris, où les hôpitaux fournissent abondamment des sujets aux différents amphithéâtres d'anatomie. Une autre conséquence était le prix élevé des sujets, qui dans les derniers temps était monté de 2 liv. à 10 et même 16 liv. sterl. (400 fr.). Il y avait là un attrait puissant pour la cupidité; aussi vit-on alors dans la plupart des grandes villes d'Angleterre naître une nouvelle industrie. Ceux qui l'exploitaient prenaient le nom d'*hommes de résurrection* (resurrection-men), et s'entendaient avec les fossoyeurs, qui déterraient les cadavres pour les leur vendre. Ils s'emparaient de préference des corps des pauvres morts dans les hôpitaux, dont l'enlèvement leur offrait bien plus de facilité, parce que les tombeaux des riches sont plus profonds, et qu'en outre à Londres des gens armés veillent la nuit dans chaque cimetière à leur conservation. Lorsqu'un *homme de résurrection* est découvert, la paroisse porte plainte, et la peine prononcée contre lui est ordinairement de 6 à 12 mois de prison. Assez souvent il arrive à ces individus de réclamer les corps dans les hôpitaux en se présentant comme parents des défunts. Les dangers qui environnent cette coupable industrie contribuèrent aussi beaucoup à hausser le prix des sujets. Il est plus que vraisemblable qu'avant que les investigations de la justice eussent découvert ce scandaleux trafic, la cupidité avait souvent inspiré le meurtre; car des témoins irrécusables ont affirmé, qu'antérieurement des corps avaient été offerts en vente à des médecins au milieu de circonstances fort suspectes, et que des étudiants trouvaient occasion d'acheter des membres qui venaient d'être fraîchement séparés des cadavres. L'influence funeste de cet état de choses sur les mœurs publiques et sur les études médicales amena enfin en 1827 la présentation au parlement d'un projet de loi, en vertu duquel tous les corps des individus morts dans les hôpitaux et les prisons, qui n'auraient pas été dûment et légalement réclamés, seraient immédiatement livrés aux salles d'anatomie. Cet acte du pouvoir législatif était d'autant plus urgent que, d'après une disposition récente, aucun candidat ne devait être admis à pratiquer la médecine s'il ne prouvait à son examen qu'il avait suivi deux cours de dissection pratique aux écoles publiques d'anatomie. On calcule que depuis 1827, sur 3,744 individus morts dans les hôpitaux de Londres, 3,103 ont été inhumés aux frais du gouvernement, et que de ce nombre 1,108 seulement ont été accompagnés au cimetière par leurs parents, d'où l'on conclut que par l'adoption du nouveau projet de loi les amphithéâtres de Londres ont dû être suffisamment approvisionnés de sujets. Néanmoins, cette loi contient une disposition contradictoire et très nuisible aux progrès de la science, en ce qu'elle prescrit à l'anatomiste, sous peine de 50 liv. sterl., de laisser inhumer les corps qui doivent être livrés ensuite à la dissection. Les facultés d'Edimbourg et de Glasgow objectèrent contre le projet de loi que les écoles d'anatomie de Londres auraient infailliblement une prépondérance très nuisible à celles d'Ecosse, par ce que le nombre des corps qui n'étaient pas réclamés ne s'élevaient pas seulement à cent par année pour Edimbourg, et qu'il fallait au moins permettre l'exportation des corps pour Edimbourg et Glasgow. Le parlement nomma une commission dont les recherches extrêmement remarquables mirent au jour des faits

curieux sur le vol des corps. (Voyez *Report of the select committee of anatomy*, 1828). Le projet fut adopté par la chambre des communes, mais rejeté par la chambre des lords.—Vers le même temps des exemples révoltants confirmèrent à Edimbourg la présomption qu'on y avait depuis long-temps que la cherté et la rareté des sujets avaient souvent conduit au crime, de même que des découvertes semblables à Londres prouvèrent plus tard l'existence de meurtres et de vols d'enfants. En décembre 1828, un cordonnier, nommé *William Burke*, catholique irlandais, demeurant depuis fort longtemps à Edimbourg, fut arrêté et accusé de trois meurtres commis dans la même année, à l'effet de vendre les cadavres à des anatomistes. L'un de ces meurtres, commis en octobre dans la demeure de Burke, sur la personne d'une femme âgée, avait mis la police sur la trace des autres. Son voisin, nommé Hare, fut arrêté comme son complice. Tous deux nièrent tout; mais les dépositions des témoins ayant prouvé le dernier crime, Burke fut condamné à mort par le jury. Peu de temps avant son exécution, il fit dans sa prison, et en présence des autorités, l'aveu de son forfait, qu'il confirma plus tard en présence des mêmes personnes et d'un prêtre catholique. Il résulte de ses aveux qu'avant la découverte du crime comme au mois d'octobre et depuis le commencement de 1828, il avait étouffé 15 personnes, dont il avait vendu les corps à un médecin d'Edimbourg nommé le docteur Knox. Un vieillard qui mourut de maladie dans la demeure de Hare, vers la fin de 1827, avait inspiré l'idée de cette série de crimes. Hare, auquel le défunt était redevable d'une faible somme, ouvrit avec l'aide de Burke le cercueil déjà cloué, qu'ils remplirent de rognures de cuir, puis il vendit le corps à Knox, dont le domestique lui compta 7 liv. sterl. 10 schellings. Le prix en fut partagé entre Hare et Burke. Le premier meurtre fut commis sur la personne d'une étrangère logée chez Hare, qui tenait des chambres garnies. Lorsqu'elle fut endormie, Hare proposa de l'étrangler et de vendre son corps. La victime fut donc portée chez Knox, qui se montra satisfait d'avoir un nouveau sujet, et ne prit pas d'autres informations. Les autres victimes périrent de la même manière. Dans la plupart des cas les meurtriers préludaient à l'assassinat en enivrant leurs hôtes. Hare leur fermait le nez et la bouche, tandis que Burke leur tenait les bras et les jambes. Les corps étaient ensuite placés dans des caisses, où ils avaient le temps de devenir froids et raides avant qu'on les ouvrît. Le médecin et ses aides ne manifestaient jamais de soupçons, quelque suspectes que parussent les circonstances, et se contentaient toujours des raisons que leur donnaient les vendeurs, qui prétendaient avoir acheté ou obtenu les corps des parents des défunts. (*Voy.* les actes judiciaires dans l'*Annual register for* 1828). La manière particulière dont Burke assassinait ses victimes a fait créer presque dans toutes les langues européennes l'expression de *burker*.

BURKE (Edmond), membre du parlement d'Angleterre et écrivain politique, né à Dublin le 1er janvier 1730, fils d'un avocat distingué, fut élevé chez un quaker avant d'entrer au collége. Arrivé à Londres en 1753, il y étudia le droit et fut reçu avocat. Son premier ouvrage, intitulé : *Réclamation en faveur des droits de la société naturelle*, ou *Coup d'œil sur les maux qu'a produits la civilisation*, annonçait plus que du radicalisme. Il était impossible de deviner dans l'apologiste des droits naturels, pris dans leur plus large acception, le plus ardent défenseur du despotisme ministériel, le panégyriste de lord North. Burke appartint successivement aux partis et aux doctrines les plus opposés : on l'a vu, dans sa longue carrière politique, changer tour à tour de camp et de bannière; il ne resta fidèle qu'à sa haine contre la révolution française, dont il n'a jamais compris ni la cause ni le but. Son second ouvrage, *Essai sur le sublime et le beau*, publié en 1757, fit moins de bruit, mais plus d'honneur à son au-

teur, que son pamphlet furibond contre la civilisation, et appela sur lui l'attention et l'estime de ses concitoyens. Il fonda l'année suivante, 1758, l'*Annual register*, qu'il continua long-temps avec un succès brillant et mérité. Sa carrière politique commença en 1761 ; il partit alors, avec Hamilton, son ami, secrétaire de lord Halifax, vice-roi d'Irlande, qui, à son retour, le présenta au marquis de Rockingham, premier lord de la trésorerie. Le marquis le nomma son secrétaire particulier et le gratifia d'une somme considérable, avec laquelle il acheta le joli domaine de Beaconsfield. Burke fut peu de temps après élu député du bourg de Wendowe au parlement. La reconnaissance l'attachait au parti ministériel ; mais, soit par conviction, soit par l'espoir de se faire remarquer avec plus d'éclat, Rurke débuta dans sa nouvelle carrière par une motion essentiellement populaire : il s'éleva avec la plus énergique indépendance contre la taxe du timbre imposée aux colonies d'Amérique. Ce premier discours le plaça au rang des orateurs les plus distingués de la chambre des communes. Le ministère Rockingham fut remplacé par celui de lord North, qui n'eut qu'une très courte durée. Burke s'était constitué le défenseur du ministre déchu dans une brochure intitulée *Tableau du dernier ministère*, et à la tribune parlementaire. Pendant tout le cours de la guerre américaine, il resta dans les rangs de l'opposition; ses efforts pour prévenir la séparation de la colonie d'avec la métropole honorent son courage et son talent. Le ministère de lord North fut à son tour remplacé par celui du marquis de Rockingham, en 1782. Les nouveaux ministres se montrèrent reconnaissants, et Burke fut nommé payeur-général de l'armée et admis au conseil privé. Il reproduisit son bill de réforme, qui avait été rejeté dans la session précédente. La mort du marquis de Rockingham eut pour conséquence nécessaire la création d'un nouveau ministère, et, dès que le lord Schelburn fut désigné pour lui succéder au pouvoir, comme chef de la trésorerie, Burke se retira. Il s'associa aux efforts de Fox pour appuyer le bill sur l'Inde, que repoussaient les orateurs de la couronne et les préjugés de la nation. Son opposition au ministère Pitt était plus systématique que consciencieuse. Dans le fameux procès d'Hastings, il attaqua avec la plus implacable véhémence ce gouverneur des Indes orientales. Ses efforts, réunis à ceux de Fox, de Sheridan, provoquèrent le rappel de ce haut fonctionnaire en Europe et sa mise en jugement à la barre de la chambre des lords. (*Voyez* HASTINGS.) Cette affaire, si longue, si dispendieuse, et qui coûta au gouvernement 100,000 liv. st. et 60,000 à l'accusé, qui fut absous, ne fut pour Burke qu'un moyen de faire briller ses talents oratoires. Une question plus grave et d'une haute importance politique préoccupait tous les esprits : il s'agissait d'établir une régence ; le vieux roi Georges III survivait à sa raison. Burke montra dans la discussion plus de violence que de talent ; et parla moins en homme d'état qu'en homme de parti; il oublia les égards que l'on doit à une grande infortune; il ne put échapper à la censure du parlement. — Ce fut avec la même fougue et avec la même légèreté que, deux ans après, il rédigea son fameux pamphlet contre la révolution française (*Réflexions sur la révolution française*) : il ne la connaissait que par les rapports de ses ennemis, les émigrés. Il ne nommait pas le Français (M. Depont) auquel il adressait ses réflexions. Ce français se fit connaître par la sagesse et la modération de sa réponse. Il réfuta complètement en quelques pages la longue diatribe in-8° de l'orateur anglais. La première assertion de Burke reposait sur une base évidemment fausse et démentie par tous les actes du ministère français et du roi lui-même pour la convocation des états-généraux : il n'était pas exact de dire qu'ils n'avaient été assemblés que pour une simple mesure de finance ; que leurs attributions se bornaient à délibérer sur les moyens de rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense. Tel pouvait

être le mandat spécial de l'assemblée des notables, mais celui que les états-généraux tenaient de la nation elle-même et de l'ordonnance de convocation avaient bien une autre portée. Ils étaient chargés de proposer un plan de réforme dans toutes les branches de l'administration publique et de poser les bases d'une constitution. Ce mandat et l'ordonnance avaient reçu la plus grande publicité; les cahiers même avaient été publiés. Si Burke les a ignorés, il a écrit sur une matière qu'il ne connaissait pas; s'il les a lus, comment pouvait-il se soustraire au reproche de mauvaise foi? Il accusait l'assemblée constituante d'avoir décrété la banqueroute, et un de ses premiers actes fut de déclarer les dettes du gouvernement dette nationale et d'en proclamer la garantie. Cette banqueroute, elle avait été déclarée par arrêt du conseil, et l'assemblée révoquait ce honteux arrêt. — «Vous nous parlez, dit M. Depont, des lois, de la religion, et de l'opinion, qui *tempéraient les effets du despotisme et qui le faisaient exister plutôt en apparence qu'en réalité*. Des *lois!* monsieur, mais les lois les plus respectables, les plus respectées jusqu'à cet instant, n'avaient-elles pas été violées? la justice n'était-elle pas muette? l'anarchie n'existait-elle pas dans tout le royaume? de la *religion!* mais a-t-elle tempéré en France les effets du despotisme dans les temps d'ignorance, de fanatisme, de superstition? de l'*opinion!* mais n'était-elle pas alors généralement déclarée contre le gouvernement subsistant? Les hommes les plus divisés d'intérêts aujourd'hui n'étaient-ils pas réunis par l'intérêt général de résister à l'oppression? Les officiers, qui se plaignent avec tant de force et avec tant de raison de l'insubordination des soldats, ne leur ont-ils pas donné l'exemple de la résistance à l'exécution des ordres arbitraires et illégaux? Les magistrats, qui condamnent le plus les excès répréhensibles du peuple, ne les avaient-ils pas crus indispensables alors? L'insurrection n'était-elle pas générale contre ce gouvernement que vous trouvez si favorable à la population, au commerce, à la prospérité de l'empire? Ne doit-on pas enfin convenir, lorsque l'on a pu suivre dans ce pays la marche des événements politiques, et lorsque l'on n'a point d'intérêt à y chercher des causes étrangères, que le gouvernement déposé ne pouvait plus subsister?... » — Le passage que je viens de transcrire résume et le livre de Burke et la réponse de M. Depont. Ce livre était le manifeste du parti opposé à la révolution : il ne pouvait soutenir l'épreuve d'un sérieux examen. Il a été répandu avec profusion dans toute l'Europe et surtout en France. La sage réponse de M. Depont est trop peu connue; mais, pour qui lira sans prévention le gros in-8° de l'un et la lettre de l'autre, il sera démontré que l'orateur anglais a été complètement battu par un jeune Français qui, absolument étranger à tout motif d'intérêt ou d'ambition, n'avait consulté que sa raison et sa conscience.— L'antipathie de Burke contre la révolution de France était une véritable *monomanie*, encore plus digne de pitié que de blâme. Il ne s'est point borné à ce premier écrit, et, toujours sous l'influence de la même maladie, il n'a plus repris la plume que pour combattre le fantôme qu'il s'était créé. Son mal augmentait toujours d'intensité; il n'a été distrait de cette manie que par son projet d'émancipation des catholiques d'Irlande : ce fut le seul moment lucide de sa vie politique depuis 1789. — On vantait avec raison ses vertus domestiques : il aimait beaucoup son fils; impatient de lui ouvrir la carrière à laquelle il devait lui-même sa réputation et sa fortune, il réussit à le faire asseoir au parlement, et se voua dès lors au repos et à la solitude. Mais il fut cruellement déçu dans sa plus chère espérance : ce fils, objet de tous ses vœux, de toute sa tendresse, et pour lequel il rêvait le plus bel avenir, lui fut bientôt enlevé.—Il ne put survivre à cette perte douloureuse, et mourut le 8 juillet 1797.

Dufey (de l'Yonne.)

BURLAMAQUI (Jean-Jacques), célèbre moraliste et publiciste, d'une famille noble et ancienne, originaire de Lucques, naquit à Genève en 1694. S'étant distingué de bonne heure, il fut, dès l'âge de 26 ans, nommé professeur de droit naturel à l'université de cette ville. Avant d'exercer ses fonctions, il employa quelques années à voyager en France, en Hollande et en Angleterre. A Oxford, il reçut les témoignages d'estime les plus flatteurs de la part des membres de l'université; à Groningue, il se lia avec Barbeyrac, qui cultivait avec succès la même science que lui, et ayant pris connaissance de ses principes, il les adopta de préférence à ceux de Puffendorf. De retour à Genève, en 1723, il se livra tout entier pendant dix ans aux soins de l'enseignement. — En 1734, le prince Frédéric de Hesse-Cassel, qui avait été son élève, l'emmena dans ses états, et le garda auprès de lui jusqu'en 1740. Depuis cette époque, sa santé l'obligeant à prendre du repos, il renonça à l'enseignement, et entra dans le conseil souverain de Genève, où il resta jusqu'à sa mort (1748). — Burlamaqui a laissé trois ouvrages qui ont assuré sa réputation : les *Principes du droit naturel*, les *Eléments du droit naturel*, et les *Principes du droit politique*. Dans le premier de ces ouvrages, qui est devenu le manuel classique du droit naturel, et qui a longtemps servi de texte aux leçons des professeurs de Cambridge, il pose les bases du droit en général, et du droit naturel en particulier; il montre d'abord que l'homme, être sensible, raisonnable et libre, a tout ce qu'il faut pour recevoir et pour exécuter une règle morale; puis, d'accord avec Montesquieu, qui définit les lois, les rapports nécessaires dérivés de la nature des choses, il cherche les fondements de la loi naturelle, non dans une volonté arbitraire, mais dans la constitution même de l'homme, considéré, soit en lui seul, soit dans ses relations avec ses semblables et avec Dieu. Poursuivant ce principe si fécond dans toutes ses conséquences, il déduit, avec clarté et avec rigueur, d'un légitime *amour de soi* les devoirs de l'homme envers lui-même; de la *sociabilité* ou du penchant naturel à la société les devoirs de l'homme envers ses semblables, et de la dépendance de l'homme à l'égard de Dieu ses devoirs envers son créateur; il montre aussi comment l'homme, éclairé par la conscience et la raison, peut, dans tous les cas, reconnaître les prescriptions de la loi naturelle; comment, par sa liberté, il devient capable de mérite et de démérite; enfin, par quelles sanctions puissantes, tirées de la considération des biens et des maux de cette vie, ou de l'attente d'une vie à venir et de la crainte d'un Dieu juste, il est déterminé à respecter les lois que lui a imposées le législateur suprême.—Les *Eléments du droit naturel* ne font que résumer et appliquer à tous les détails de la vie individuelle et sociale les principes posés dans l'ouvrage précédent.—Dans ses *Principes du droit politique*, sans pouvoir entrer en comparaison pour la profondeur et l'érudition avec l'auteur de l'*Esprit des lois*, ou pour l'énergie et l'éloquence avec celui du *Contrat social*, Burlamaqui a cependant donné un traité élémentaire précieux pour la jeunesse, où l'on trouve plus de sagesse et de vérité que dans l'ouvrage de son compatriote Rousseau, plus d'ordre que dans celui de Montesquieu, et qui peut servir d'introduction au second et de correctif au premier. — Les ouvrages de Burlamaqui, surtout les *Principes du droit naturel*, ont été imprimés plusieurs fois et traduits dans plusieurs langues. Les principales éditions sont : *Principes du droit naturel*, Genève, 1747, in-4°; *Principes du droit politique*, Genève, 1751, in-4°, ou 2 vol. in-12; *Eléments du droit naturel*, ouvrage posthume, d'après le véritable manuscrit de l'auteur, Lausanne, 1774, in-8°. Les deux premiers ouvrages ont été réunis sous le titre : *Principes du droit naturel et politique*, Genève, 1763, in-4°, et 1764, 3 vol. in-12. Le professeur de Félice a publié les trois ouvrages ensemble, en y joignant beaucoup de notes et d'additions, quel-

quefois trop prolixes, sous le titre de : *Principes du droit de la nature et des gens, avec la Suite du Droit de la nature* (ce sont les *Eléments du droit naturel*, qui n'avaient pas encore paru), Yverdun, 1766-68, 8 v. in-8°, Paris, 1791. De Félice a en outre donné un abrégé de cet ouvrage, sous le titre de : *Droit de la nature et des gens*, 4 vol. in-12, Yverdun, 1769 (réimprimé en 1817, Yverdun et Lyon). Enfin, à l'époque où, par suite de la création d'une chaire de droit naturel à la faculté de droit de Paris, l'étude de cette science avait pris un nouvel essor en France, M. Dupin a donné une nouvelle édition de Burlamaqui (5 v. in-8°, Paris 1820, et an. suiv.). M. Cotelle fils a publié en un seul vol., divisé en trois parties, tous les travaux de Burlamaqui, sous le titre de : *Principes du droit de la nature et des gens, et du droit public général*, par J.-J. Burlamaqui, nouvelle édit., avec les additions et les notes de Félice (Paris, Janet et Cotelle, 1821.) B—T.

BURLEIGH (Cécil-William, baron de), secrétaire d'état sous Charles VI et Elisabeth, puis grand-trésorier d'Angleterre, naquit en 1520, étudia à Londres, et mérita l'approbation d'Henri VIII dans une discussion théologique qu'il soutint contre lui avec beaucoup d'habileté. Le duc de Sommerset étant devenu protecteur du royaume en 1547, nomma Burleigh maître des requêtes et l'emmena avec lui dans son voyage en Ecosse. A son retour, en 1548, Burleigh fut nommé secrétaire d'état. Lorsque, l'année suivante, le protecteur fut renversé, Cécil n'échappa pas plus à la captivité que les autres partisans de Sommerset. Après trois mois de détention, il fut rendu à la liberté, et le duc de Northumberland, alors tout puissant, le réintégra dans son emploi en faveur de ses grands talents. Peu de temps après, il fut nommé chevalier et membre du conseil privé. Au milieu des intrigues des partis, il ne s'occupa que des devoirs de sa charge. Lorsqu'Édouard lui présenta l'acte qui déclarait Jeanne Gray héritière du trône, afin qu'en qualité de conseiller intime il y apposât sa signature, il ne voulut faire rien de plus que de le contre-signer. Après la mort de ce prince, le duc de Northumberland ne put le déterminer à rédiger la proclamation en faveur de Jeanne Gray, ni la circulaire dans laquelle ses droits étaient établis et Marie déclarée illégitime. Les membres du conseil privé étaient alors prisonniers à la Tour de Londres. Cécil profita de l'absence du duc pour les rendre à la liberté. La plupart se prononcèrent en faveur de Marie; quelques-uns se rendirent auprès d'elle le même soir; Cécil s'y présenta le lendemain et en fut bien accueilli, quoiqu'on eût cherché à l'indisposer contre lui. Toutefois il donna sa démission, mais continua à vivre en bonne intelligence avec les ministres, et réussit deux fois à se faire élire membre du parlement par le comté de Lincoln, où il était né. Il déploya alors beaucoup de fermeté et de franchise, qualités qui, jointes à une activité et une pénétration rares, exercèrent une influence puissante sur les actes du parlement. Il entretint une correspondance secrète avec la princesse Élisabeth, et lui donna des renseignements qui, dans la situation où elle se trouvait, pouvaient lui être d'une grande importance. Lorsqu'en 1558, cette princesse monta sur le trône, elle le nomma membre du conseil privé et secrétaire d'état. Il prit une part très active à la réforme de l'église anglicane ainsi qu'à toutes les autres affaires de l'état. La faveur et la considération dont il jouissait près de la reine lui suscitèrent des ennemis puissants. Le plus dangereux de tous était le comte Leicester, favori d'Élisabeth. Les sages mesures que prit Cécil étouffèrent promptement la révolte du duc de Norfolk, dans le nord de l'Angleterre. D'après son opinion, la sûreté d'Élisabeth était menacée tant que Marie-Stuart resterait sur le trône d'Écosse. Cette princesse ayant été obligée de venir se réfugier en Angleterre, par suite de troubles auxquels on prétend que Burleigh n'était pas étranger, il conseilla à Élisabeth de la retenir prison-

nière, et après la conjuration de Babington, ce fut lui qui se chargea d'instruire le procès intenté à cette malheureuse reine. Après l'exécution de Marie-Stuart, Élisabeth lui retira en apparence sa confiance pour quelque temps, mais il reprit toute son influence en 1588, lorsque l'Angleterre fut menacée par l'*armada* de Philippe. Il imagina un vaste système de défense, et signa à son lit de mort un traité de paix avec l'Espagne fort avantageux pour l'Angleterre. Il mourut en 1598. Cécil était un homme de mœurs pures, d'un caractère séduisant et d'une grande présence d'esprit. Il était en outre d'une activité infatigable et avait beaucoup d'empire sur lui-même; sa moralité était irréprochable. Il avait embrassé d'un coup d'œil sûr la sphère d'activité où il s'était placé, et suivit un système conforme en tout au caractère et aux inclinations d'Élisabeth: ce système consistait à conserver la paix à sa patrie par des négociations et même par des intrigues qu'il entretenait adroitement au sein des cours étrangères.

BURLESQUE, adjectif qui s'applique aux hommes et aux choses, se prend aussi substantivement. Le *burlesque* est une sorte de poésie triviale qu'on emploie plaisamment pour tourner en ridicule une chose grave. C'est donc à tort que l'on a quelquefois considéré la *Batrachomyomachie* et le *Lutrin* comme des poèmes burlesques; ce sont des poèmes héroï-comiques, dont le comique consiste à employer le style pompeux et poétique à décrire des choses et des actions communes et basses: le burlesque au contraire fait parler des personnages élevés, ou décrit de grandes actions dans un langage commun et bas. — Le genre dit burlesque paraît avoir été inventé ou renouvelé en Italie; au moins n'en trouve-t-on point de traces avant les *opere burlesche* de Francisco Berni, mort en 1538. Caporali et Lalli furent ses élèves, et Scarron introduisit en France le poème burlesque par son *Typhon*, publié vers 1640. Il eut bientôt un grand nombre d'imitateurs, parmi lesquels les moins oubliés sont d'Assoucy, Saint-Amand, F. Colletet, et même Voiture. Boileau fit justice de ce genre facile et peu estimable, et ce ne fut pas sans étonnement que, vers la moitié du siècle dernier, l'on vit encore travestir l'*Iliade* par Marivaux, et le poème de la *Henriade* en vers burlesques. (*Voy.* aussi l'article AMUSEMENTS DE L'ESPRIT.) V.-L.

BURNET (GILBERT), évêque de Salisbury, l'un des plus zélés promoteurs de la révolution de 1688, qui précipita du trône d'Angleterre Jacques II et la race des Stuarts, naquit à Edimbourg, le 18 septembre 1643. Son père, l'un des plus habiles jurisconsultes d'Écosse, avait reçu de Charles II le titre de lord Cromont, en récompense de son dévouement à la cause de Charles Ier. Le jeune Burnet reçut de lui l'éducation la plus soignée. Après avoir fait d'abord son cours de droit, il se consacra à l'état ecclésiastique et acheva les études nécessaires à sa nouvelle vocation. Doué d'une mémoire extraordinaire, d'une imagination vive, d'un grand désir de s'instruire et d'une santé robuste; habitué en outre à se lever tous les jours à 4 heures du matin, il acquit en fort peu de temps des connaissances très étendues. Une tournée qu'il fit dans l'intérieur de l'Angleterre lui procura l'occasion d'entrer en relation avec les savants de Londres, d'Oxford et de Cambridge. En 1664, il alla en Hollande, et ce fut là que, dans le commerce des hommes les plus distingués de l'époque, il puisa cet esprit de tolérance qu'il conserva depuis dans toutes ses relations. A son retour, il devint membre de la société royale de Londres et ministre de Salton en Ecosse. Sa franchise lui fit des ennemis parmi les évêques écossais. Pour se soustraire à leur ressentiment, il se tint éloigné de toute société, et n'apparut sur la scène du monde qu'en 1669, par la publication de son dialogue entre un conformiste et un non-conformiste, ouvrage qui trouva beaucoup de contradicteurs. Pendant la même année, il fut nommé professeur de théologie à Glasgow, mais il se rendit

odieux aux presbytériens et aux anglicans : à ceux-là à cause de son dévouement à la constitution épiscopale, et à ceux-ci à cause de sa tolérance. Son apologie de l'importance de la constitution et de la couronne d'Écosse, ainsi que des lois de l'église, dans laquelle il défend contre Buchanan la constitution épiscopale d'Écosse et la souveraineté du monarque écossais, le fit connaître de Charles II, dont il avait déjà attiré l'attention par un écrit dans lequel il cherchait à démontrer la légitimité du divorce pour cause de stérilité. Mais, par un changement subit de ses principes, il se ferma la carrière que la bienveillance du roi venait de lui ouvrir.—Ne se croyant pas en sûreté en Écosse, il donna sa démission de la place de professeur à Glasgow, et vint à Londres, où il se fit une grande réputation par ses sermons et ses conférences publiques avec le docteur Stillingfleet contre Colleman et d'autres prêtres catholiques. Lorsque Jacques II parvint au trône, en 1685, Burnet, disgrâcié parce qu'il avait voulu exclure ce prince du trône, voyagea en France, en Italie, en Allemagne et en Suisse. Partout il montra son aversion pour le culte catholique, à tel point que le pape Innocent II, qui l'avait d'abord fort bien accueilli, lui défendit de séjourner plus long-temps à Rome. Le prince d'Orange l'attira en Hollande, dans le but de le faire servir un jour à ses plans relatifs à la couronne d'Angleterre. Burnet l'appuya merveilleusement par la publication d'une foule de pamphlets, et en l'abouchant avec les mécontents d'Angleterre. A ce sujet, on instruisit même contre lui un procès de haute trahison; mais Burnet se fit naturaliser Hollandais, embrassa publiquement la cause du prince d'Orange, rédigea un manifeste en sa faveur et s'embarqua avec lui. Antérieurement, Burnet avait déjà refusé deux fois la dignité épiscopale. En 1689, il accepta de Guillaume III l'évêché de Salisbury. Il eut alors accès à la chambre des lords, où il montra la même tolérance, la même bonté et la même bienveillance que dans ses relations épiscopales. Il éprouva un grand chagrin à l'occasion d'une lettre pastorale dans laquelle il paraissait appuyer les prétentions de Guillaume III sur le droit de conquête : le parlement fit brûler cet écrit par la main du bourreau. Il mourut le 27 mars 1715. Burnet basait souvent ses opinions politiques sur les circonstances. Son zèle contre le catholicisme l'a souvent conduit au mensonge. Ce reproche concerne spécialement son *Histoire de la réforme anglaise*, quoique le parlement lui ait voté des remercîments à l'occasion de cet ouvrage, honneur dont n'a jamais joui aucun écrivain.

BURNS (Robert), l'un des poètes les plus remarquables de l'Écosse, naquit le 25 janvier 1759 dans la ville d'Ayr, près de l'église d'Alloway, qu'il a rendue célèbre par son poème *Tam O'Shanter*. Le nom originaire de sa famille était *Burnes* ou *Burness*. Son père, William Burns, était tout simplement un bon fermier du comté de Kincardin, Écosse. Il destinait son fils Robert à l'aider et ensuite à lui succéder dans la double fonction de fermier et de jardinier, qu'il remplissait chez M. Fergusson, possesseur du domaine de Doonholm. Dès l'âge de 6 ans, Robert fut envoyé à l'école de Alloway-Mill, petit village voisin, pour y recevoir l'éducation que l'on donnait alors aux fils de fermier, c'est-à-dire pour apprendre à lire, écrire et compter. Il eut le bonheur d'être confié aux soins d'un brave maître d'école, nommé Murdoch, qui, reconnaissant dans son jeune disciple des dispositions naturelles, s'appliqua à s'en faire aimer et à lui inspirer le goût de l'étude. Sous les auspices de ce bon précepteur, Robert et son frère Gilbert apprirent la langue anglaise, qui pour un Écossais était alors la langue classique. La bibliothèque de Murdoch n'était guères plus riche que celle de nos curés de village; cependant Burns y trouva deux livres qui, bien que fort ordinaires, firent une grande impression sur sa jeune imagination, puisqu'il ne les oublia jamais : l'un était la Vie d'Annibal, l'autre

la Vie du célèbre Wallace. — Son père ayant affermé le domaine assez considérable de Mount-Oliphant, à Whitsuntide, Robert se vit dans la nécessité de se séparer de son précepteur et de s'en tenir, comme moyens d'instruction, aux vieilles histoires et à la lecture de la Bible, que son père faisait pendant les longues veillées d'hiver, lorsque toute la famille était réunie autour du foyer. C'est à l'une de ces soirées, dont il a laissé une description délicieuse dans l'élégie intitulée *Cotter's Saturday-Night*, que se rattache le trait suivant; nous ne le rapportons ici que pour donner une idée de la simplicité des mœurs de cette famille patriarcale et de la sensibilité de Burns : Le vieux précepteur Murdoch étant venu rendre visite à la famille de Burns par forme de passe-temps, on fit la lecture de la tragédie de Titus Andronicus, attribuée à Shakspeare, où figure une femme nommée Lavinia, à laquelle on coupe la langue et les mains, et qu'on expose ensuite aux huées de la multitude. Cette affreuse peinture fit une telle impression sur l'auditoire, qui fondait en larmes, et sur Robert en particulier, que tous, d'un commun accord, défendirent à Murdoch de continuer sa lecture; il fut même question de jeter au feu cette atroce tragédie, mais Murdoch obtint sa grâce en offrant à sa place l'École de l'amour (*The School for love*), comédie traduite du français, et qui, comme on le pense bien, obtint un meilleur accueil que Titus Andronicus. — Murdoch ayant été quelque temps après nommé professeur de langue et de littérature anglaise dans la ville d'Ayr, se vit plus à même de procurer à Robert les livres de littérature dont il manquait. C'est alors que Robert put lire les œuvres de Pope, la géographie de Salmon, l'Histoire de la Bible, par Stake-House, et quelques autres ouvrages de littérature et de science, qui étaient alors des nouveautés. Mais le livre dont il faisait de préférence sa lecture, et qui lui donna l'idée de s'exercer dans le genre épistolaire, où il excella bientôt, ce fut un recueil de lettres écrites par les principaux personnages de cette époque. — Le temps qui suit les travaux de la moisson est pour les gens de la campagne un temps de repos. Robert Burns mettait à profit les *vacances* pour aller retrouver son professeur Murdoch et apprendre avec lui la langue française. Ses progrès furent tellement rapides qu'il fut bientôt en état de comprendre, non seulement son *Télémaque*, mais encore tous les classiques français, prose ou vers. La connaissance de cette langue, alors fort à la mode en Écosse, le fit recevoir dans les familles les plus recommandables d'Ayr. Mais ses tentatives pour apprendre la langue latine furent moins heureuses; il ne put jamais, quelqu'effort qu'il fit, surmonter les premiers dégoûts de cette étude et aller au-delà des conjugaisons. Une fois de retour dans la ferme de son père, Robert laissait là ses plumes et ses livres pour prendre en main le hoyau ou la charrue, qu'il conduisait très habilement : bien dur était alors son genre de vie! Le sol que son père avait entrepris d'exploiter était le plus ingrat de toute l'Écosse; il fallait l'arroser de sueur pour en tirer quelque chétif produit, qui suffisait à peine à procurer à sa famille une nourriture grossière. Cette existence de privation et de travail, si contraire aux goûts instinctifs de Robert, eut une influence marquée sur son caractère. Elle fut cause, malgré la force primitive de son tempérament, de cette dépression d'esprit, de cette mélancolie profonde dont tous ses écrits ont conservé l'empreinte, et surtout de cette humeur sauvage que le contact de la société ne put jamais entièrement adoucir. — Williams Burns, ayant résilié le bail de la ferme de Mount-Oliphant, avait affermé un domaine de 130 acres situé dans la paroisse de Tarbolton à Lochléa. Après 7 années d'une pénible exploitation, un procès survenu à l'occasion de ce fermage avança la fin de ses jours, qui eut lieu en 1784. L'existence de Robert n'offre rien de bien remarquable pendant ces 7 années; seulement les biographes remarquent que c'est alors que se déve-

loppa dans son ame cette passion qui ne pardonne guères à la jeunesse des poètes, l'amour. Burns en connut tous les orages et toutes les émotions : les écarts qu'elle lui occasionna ne sont pas malheureusement excusés par le mérite ou la beauté des femmes dont il fit choix, bien que son imagination se soit plu à les revêtir des plus brillantes couleurs, des formes les plus délicates. Mais ne recherchons pas quels furent les objets de son affection, remarquons seulement que c'est l'amour, ainsi qu'il le dit lui-même, qui l'a fait poète. « L'idée et le goût de la poésie ne me vinrent, disait-il, que lorsque je fus sérieusement amoureux. Le rhythme et la chanson furent alors, en quelque sorte, le langage naturel de mon ame. — Après la mort de son père, Robert songea d'abord à se retirer à Irving pour y exercer la profession de cordier; mais il se ravisa bientôt. Ayant appris que l'on avait organisé un club littéraire dans la ville d'Ayr, Burns entreprit d'en former un sur le même plan dans le village de Tarbolton; il réussit au-delà de ses espérances, et son club eut bientôt un grand succès : on y traitait des questions de morale et de philosophie pratique du goût de celle-ci : Un fermier désire se marier, deux femmes lui sont offertes; l'une est riche, mais laide et sotte, quoique assez au fait du ménage; l'autre est pauvre, mais agréable et bien élevée; laquelle doit-il choisir? Burns a écrit l'histoire de ce club. Plus tard, s'étant fixé à Manchline, aux environs de Tarbolton, il institua une société semblable qui lui survécut. Les journaux périodiques de l'époque, le *Rôdeur*, le *Miroir*, le *Spectateur*, etc., etc., y étaient lus avidement. Ces réunions ne contribuèrent pas peu à former le goût littéraire de Burns. — Les rives de l'Ayr sont généralement pittoresques, mais il paraît qu'elles offrent des aspects encore plus variés et plus riches à l'est de Manchline. C'est vers cette partie des rives du fleuve que notre poète dirigeait de préférence ses promenades littéraires et rêveuses ; c'est là qu'étaient ses rendez-vous d'amour; c'est-là qu'il fit la rencontre d'une belle et noble dame, à laquelle il adressa un petit poème commençant ainsi :

T'was even, etc......

— Pour les poètes, le mariage est une faute, c'est un joug sous lequel l'indépendance naturelle de leur ame se courbe difficilement. Burns ne fit cette faute que pour en masquer une qui l'avait précédée. Ses liaisons avec miss Jeanne Armour, d'abord secrètes, devinrent bientôt si apparentes que le mariage pouvait seul les excuser aux yeux de la société; mais la position de notre poète était tellement précaire, tellement malheureuse, que les parents de miss Armour aimaient mieux encore lui donner quittance que de lui permettre de réparer ainsi la brèche faite à l'honneur de leur fille. Burns cependant persista et obtint enfin la main de celle qu'il aimait, mais à la condition qu'il irait chercher fortune à la Jamaïque : c'était un moyen comme un autre de s'en débarrasser. Plusieurs de ses chansons font allusion aux chagrins que lui suscitèrent à cette occasion ses démêlés avec les parents de sa femme. — Mais revenons à Burns le littérateur. Son existence littéraire ne date, à proprement parler, que de son voyage à Édimbourg. C'est en 1789 qu'il entreprit pour la première fois de visiter la capitale de l'Écosse, où sa renommée comme poète chansonnier l'avait déjà précédé. Mackensie avait, peu de temps auparavant, publié dans un de ses numéros du *Rôdeur* un article remarquable où il appréciait convenablement les poésies du jeune laboureur; grâce à la protection du célèbre professeur de philosophie Stewart, il eut bientôt accès auprès de toutes les notabilités littéraires et scientifiques que renfermait cette nouvelle Athènes. Il connut alors Mackensie, le célèbre romancier dont les ouvrages, et surtout *The man of feeling*, avaient fait les délices de sa jeunesse; Blair, l'arbitre du bon goût; l'historien Robertson, Frazer-Tyler et d'autres personnages célèbres, sur le compte desquels il a laissé des notes biographiques extrêmement curieuses. Au reste, Burns ne

se trouva pas, comme on aurait pu le croire, déplacé ou intimidé au milieu de ce monde nouveau. Il eut bientôt pris cet à-plomb et cette assurance qu'il puisait dans la conscience de son mérite, et qui lui permettaient de faire usage de tous ses moyens. On fut étonné de la haute portée de son esprit, de l'à-propos de ses réparties et de l'habileté avec laquelle ce rustique parvenu maniait le sarcasme et la plaisanterie. Des honneurs de tous genres lui furent accordés. Il fut d'abord élu président d'une loge de francs-maçons, puis ensuite reçu avec distinction dans le club le plus distingué et le plus célèbre de l'Europe, connu sous le nom de *Caledonian-Hunt*, et composé de ce que l'ancienne noblesse écossaise avait de plus considérable. Lord Glencairn était l'ame et l'Amphytrion de ce club. C'est à lui que Burns, dont les opinions étaient d'abord jacobites, dédia le recueil de ses œuvres poétiques. Cette publication, qui eut lieu à cette époque par souscription, lui valut assez d'argent pour lui permettre d'entreprendre différentes tournées dans les contrées les plus pittoresques de l'Écosse. Il nous a laissé le journal de ses excursions; il faut le lire pour comprendre quelle impression fit sur son imagination ardente la vue sublime des montagnes et des sites chantés par Ossian et illustrés par les exploits de Wallace. — Les nouvelles habitudes de Burns n'étaient guères de nature à se concilier avec son état de fermier. Il le sentit et se détermina tout à coup à vendre sa ferme et les récoltes, qui souffraient des distractions du poète. Cependant, comme pour vivre il lui fallait travailler, il obtint en 1789 une place d'employé à l'octroi de l'Ellisland, puis ensuite à Dumfries. Il remplissait ces nouvelles fonctions avec toute la rigueur que l'on connaît à ces messieurs de l'octroi, et ne redevenait poète et homme de cœur que lorsqu'il allait se reposer à la taverne voisine; car, il faut bien le confesser ici, Burns n'allait plus chercher ses inspirations sur les rives fleuries de l'Ayr, mais au cabaret. Là, il s'abandonnait à des excès de boisson si désordonnés que sa constitution en reçut une grave altération. Les opinions libérales qu'il manifestait à l'occasion de la révolution française, qui venait d'éclater, manquèrent plus d'une fois de le faire destituer. Sortant de sa taverne par une nuit d'hiver, ivre et chancelant, il fut tout d'un coup tellement glacé par le froid qu'il éprouva bientôt les atteintes d'un rhumatisme aigu. Depuis ce temps, sa santé et ses facultés déclinèrent sensiblement; les bains de mer, un voyage à l'est de l'Écosse, ne pouvaient prolonger que de peu de jours une existence usée. Il le sentait lui-même; aussi, pendant son séjour à Dumfries, une dame, riche propriétaire, sa voisine, l'ayant prié de venir la visiter, il lui dit, en se traînant avec peine au-devant d'elle : « Madame aurait-elle des ordres à me donner pour l'autre monde? » Il mourut quelques jours après dans cette même ville de Dumfries, le 18 juillet 1796. Les honneurs militaires lui furent rendus par le corps des volontaires de Dumfries, auquel il avait appartenu. Une souscription fut ouverte en Écosse et en Angleterre pour faire les fonds d'une nouvelle publication de ses œuvres, dont le produit devait être employé à l'éducation et à l'établissement de ses enfants en bas âge. — Telle fut la vie d'un poète qui n'eut d'autre maître que la nature, d'autres inspirations que celles qu'il puisait dans la conviction intime de son cœur et dans les accidents de la vie commune. Ses écrits portent tous l'empreinte d'une sensibilité exquise, et sont l'expression naïve des sentiments les plus nobles et les plus délicats, genre de mérite qu'on s'étonne de rencontrer dans un homme dont la vie s'est passée au milieu des occupations les plus grossières et les plus triviales; ses poésies suffiraient à elles seules pour expliquer l'histoire de sa vie, si d'habiles écrivains ne nous avaient épargné cette tâche. Burns n'écrivait pas pour acquérir une réputation d'auteur, pour faire des livres; il écrivait et chantait pour obéir, comme le rossignol, à un instinct irrésistible de sa nature, au be-

soin impérieux d'épancher au dehors ce qu'il éprouvait intérieurement. Sous ce rapport, ses chansons et ses élégies peuvent être regardées comme les plus fidèles échos de son âme de poète. Elles reproduisent tour à tour ses joies et ses douleurs, ses amours de jeune homme, ses espérances d'enfant, ses rêveries et ses bouderies anti-sociales. Burns, pour être un grand poète, n'alla pas chercher au bout du monde les sujets de ses poèmes; il était trop pauvre pour équiper à grands frais un navire, comme notre Lamartine; lui, il les prenait pour ainsi dire, comme on cueille les fleurs dans un parterre tout autour de soi, sans sortir de la sphère étroite de ses habitudes privées ou du sol natal. Tantôt il déplore le destin d'une paquerette, dont le soc de la charrue vient de briser la tige fragile; tantôt il chante les plaisirs du coin du feu, les combats de deux chiens, les charmes de Mary-Bonny Lass, la gloire et les exploits des héros qui combattirent pour l'indépendance nationale, de Wallace surtout, dont l'histoire avait fait couler tant de larmes à son enfance. — Burns est brûlant de patriotisme, et, de tous les poètes anglais c'est le seul qui sous ce rapport et quelques autres encore ait quelqu'analogie avec notre Béranger. Comme Béranger, il était pauvre et dépourvu de toute éducation scolastique; comme lui, il sortit des derniers rangs des prolétaires pour prendre place aux premiers rangs des écrivains de son siècle. Tous deux, enfants du peuple, ont parlé au peuple le langage du peuple; tous deux ont puisé dans les souvenirs de la gloire nationale leurs plus sublimes inspirations. Cependant, car il faut être juste avant tout, Burns, s'il est moins fécond et moins varié que Béranger, a une teinte de mélancolie plus douce et plus profonde; il étonne moins, mais il attache davantage; il ne provoque pas le rire, mais il fait répandre des larmes qui ont plus de volupté que le rire de la joie; plus près de la nature, il la peint avec des couleurs plus fraîches et des traits plus larges. Le sentiment religieux et la Bible, ces deux grandes sources de toute grande poésie, ont imprimé aux chants du barde écossais un caractère de simplicité et de sublimité qui manque aux odes de Béranger, et sous ce rapport les chants de Burns sont les seuls peut-être qui soutiennent la comparaison, et qui aient un véritable rapport avec les chants primitifs des Grecs, et en général des peuples encore dans l'enfance de leur civilisation. Béranger a été inspiré par une société vieillie, Burns par une nature sévère et toujours jeune et puissante : l'un pourra, je le crains, perdre de sa popularité à mesure que les circonstances qui l'ont inspiré s'éloigneront de nous; l'autre vivra aussi long-temps qu'il y aura dans les vallées de l'Écosse un paysan pour chanter, et dans ses vieilles montagnes de granit un écho pour répéter les refrains de sa muse rustique.

Félix Dubief.

BURSAIRE ÉPINEUX, *bursaria spinosa*, genre de plantes, d'une famille indéterminée, dont la seule espèce connue est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de 4 à 5 pieds de haut, avec des rameaux grêles et épineux, de petites feuilles oblongues, spatulées, éparses, luisantes, qui donne, de septembre à octobre, des fleurs blanches, petites, en grappes paniculées. Il se multiplie de marcottes, demande une terre de bruyère et ne quitte guère l'orangerie. — On connaît aussi sous le nom de *bursaire* un genre d'animaux infusoires, de la classe des amorphes.

BURSCHE (mot allemand qui signifie proprement garçon), dénomination que se donnent entre eux les étudiants des universités d'Allemagne. Ils affublent leurs nouveaux camarades du sobriquet de *Füchse* (renards), et appellent *Philister* (philistins), tous ceux qui ne sont pas étudians. — Du mot *bursche* on a fait *burschenschaft* (ligue des *bursche*), terme par lequel on désigne une association secrète établie vers 1815 entre les étudiants des douze universités d'Allemagne, association dans laquelle tous les gouvernements de ce

pays ont cru voir un but politique et révolutionnaire, qu'ils ont par conséquent sévèrement prohibée, et qui, en dépit des persécutions du pouvoir, subsiste encore aujourd'hui dans chacun des foyers scientifiques dont s'enorgueillit l'Allemagne. (Voir pour plus de détails l'article UNIVERSITÉS).

BUSARD, BUSE, HARPAYE, OISEAU SAINT-MARTIN, SOUBUSE. L'autorité de Buffon est assez imposante pour que nous n'hésitions pas à grouper dans un seul article cinq espèces d'oiseaux que cet illustre scrutateur de la nature a rapprochées pour montrer leurs nombreuses analogies de mœurs et de forme. Il les range, avec les milans, à la suite des vautours, qui les surpassent en grandeur et en force, quoiqu'ils n'aient pas plus de générosité ni de courage. « Ce sont, dit-il, des oiseaux ignobles et lâches; plus communs que les vautours, ils n'en sont que plus incommodes. Loin de se fixer dans les déserts, ils préfèrent les lieux habités, les plaines où ils trouvent une subsistance plus abondante et plus facile à recueillir. Comme toute proie leur est bonne, que toute nourriture leur convient, et que plus la terre produit de végétaux, plus elle est en même temps peuplée d'insectes, de reptiles, d'oiseaux et de petits animaux, ils établissent ordinairement leur domicile au pied des montagnes, dans les terres les plus vivantes, les plus abondantes en gibier, en volaille, en poisson. Sans être courageux, ils ne sont pas timides; ils ont une sorte de stupidité féroce qui leur donne l'air de l'audace tranquille, et semble leur ôter la connaissance du danger; on les approche, on les tue bien plus aisément que les aigles ou les vautours. Détenus en captivité, ils sont encore moins susceptibles d'éducation; de tout temps on les a proscrits, rayés de la liste des oiseaux nobles, et rejetés de l'école de la fauconnerie; de tout temps, on a comparé l'homme grossièrement impudent au milan, et la femme tristement bête à la buse. » Ici, le peintre a forcé quelque peu les traits des objets qu'il voulait représenter: en entrant dans quelques détails sur chacune des cinq espèces dont nous avons à parler, nous aurons l'occasion d'adoucir des reproches trop sévères, et de rendre le tableau plus fidèle, dût-il être un peu décoloré. — La *buse* peut être considérée comme le type de cette tribu d'oiseaux chasseurs ou voleurs subalternes. C'est un oiseau trop commun et trop connu pour qu'il soit utile de le décrire: nous nous bornerons à une seule remarque applicable probablement à d'autres espèces. La membrane qui couvre la base du bec des oiseaux de proie, nommée *cire* par les fauconniers, est bleue ou jaune; la première caractérise les oiseaux nobles, et la seconde les *ignobles*, et la buse porte cette marque de réprobation: mais ce signe ne trompe-t-il jamais? lorsqu'on rencontre dans une même espèce, *dans un même nid*, des cires de l'une et de l'autre couleur, a-t-on cherché les moyens de savoir si les caractères individuels étaient conformes à l'indication des couleurs? L'auteur de cet article a trouvé lui même cette singularité dans un nid d'aigle canardier, et les petits, nourris assez long-temps, et devenus familiers, conservèrent les cires différentes qu'ils avaient reçues de la nature. Si des aigles sont aigles, en dépit de la couleur jaune qui entoure la base de leur bec, il est probable que cette livrée d'abjection n'empêche pas que certaines buses ne soient beaucoup moins *buses* que leur nom ne le comporte. Mais, quoiqu'on ne puisse se dispenser de reconnaître la possibilité de ces anomalies d'intelligence et de caractère, même dans les espèces où ces qualités ne se montrent qu'à un degré très faible, il n'en est pas moins vrai que la buse a mérité la réputation de stupidité qu'on s'accorde à lui faire. Quoiqu'elle supporte très bien la domesticité, on ne cite aucun individu de son espèce que la culture ait *perfectionné*, dans le sens que nous attachons ordinairement à ce mot: dans l'état de liberté, c'est un oiseau sédentaire et paresseux, que l'on voit quelquefois perché plusieurs heures de suite sur le même arbre. Mais, ce que l'on im-

pute à la paresse n'est peut-être que l'inaction naturelle, on dirait presque *raisonnable* d'un animal qu'aucun besoin ne presse et ne sollicite. Nous verrons plus loin que le *busard*, plus consommateur que la buse, est beaucoup plus actif, excité comme il l'est par l'aiguillon de la faim. Il paraît effectivement que la buse se contente de peu, car elle est très répandue, et n'expulse de ses domaines aucun autre oiseau de proie. Cette sobriété n'est sans doute pas une qualité dont on doive lui tenir compte; mais on assure que cet oiseau, si peu sensible, en apparence, à ses propres intérêts, donne aux aut es oiseaux de proie l'exemple d'une tendresse paternelle qui trouve peu d'imitateurs : si la mère est tuée, le père n'abandonne pas les petits, et continue à les nourrir jusqu'à ce qu'ils prennent l'essor, et pourvoient eux mêmes à leur subsistance.— Il est rare que deux buses soient exactement semblables; on remarque presque toujours dans le plumage des différences qui dépendent vraisemblablement du sexe et de l'âge. Dans cette espèce, comme dans les autres oiseaux de proie, le mâle est d'environ un tiers plus petit que la femelle.—Le *busard* est plus petit que la buse, et cependant il lui faut une plus ample pâture. Pour se procurer la quantité d'aliments qui lui est nécessaire il faut que cet oiseau se donne plus de mouvement; il est donc plus actif, plus hardi dans ses attaques, et plus *méchant*, comme nous disons, suivant les prétentions de notre espèce. Mais, dans ce cas, on est peut-être exposé à substituer l'effet à sa cause, en confondant l'un et l'autre. Si l'activité du busard est un caractère de son espèce, il doit consommer davantage, en raison de l'exercice auquel il se livre : si, au contraire, il n'est plus souvent en mouvement que parce qu'il est sollicité par des besoins plus pressants et plus fréquemment renouvelés, cette voracité peut être reconnue dans le jeune oiseau. Or, ces observations ont été faites, car on a élevé de jeunes busards, on les a dressés pour la chasse des lapins, des perdrix et autre petit gibier. Ils sont donc susceptibles d'éducation, quoique d'autres espèces aient obtenu et conservent une préférence sans doute méritée. Ces oiseaux ne sont pas non plus aussi lâches que la buse; ils n'évitent pas le combat contre un seul faucon, et triomphent quelquefois de ce redoutable ennemi. Pour éviter cette lutte périlleuse, le fauconnier ne manque point de lâcher deux ou trois faucons contre un busard. Les oiseaux de proie de moindre taille, tels que les hobereaux et les cresserelles, fuient à son approche : voilà donc encore une fois la cire jaune en défaut, car on ne peut disconvenir que cet oiseau dément en grande partie les imputations flétrissantes prodiguées à sa tribu. Il n'est pas moins habile pêcheur que chasseur; il prend les poissons vivants, et les enlève dans ses serres, fait la guerre aux oiseaux aquatiques, etc. Ces habitudes fixent son séjour à portée des étangs, des marais et des rivières; il ne se perche point sur les grands arbres, comme la buse, et place son nid à peu de hauteur au-dessus de la terre. Quoiqu'il produise autant que la buse, il est cependant beaucoup plus rare, particularité dont la cause n'est pas encore bien connue.—Le busard a le plumage noirâtre et la tête blanche. L'oiseau auquel Buffon a donné le nom de *harpaye* porte dans quelques nomenclatures celui de *busard roux*. En effet, il y a tant d'analogie, une telle similitude de mœurs et de forme entre ces deux espèces, qu'il semble convenable de leur faire porter un nom commun, et celui de *busard* est depuis long-temps en possession de cet emploi. La harpaye, ou *busard roux*, n'est pas moins habile à la pêche que son congénère dont on vient de parler, et fréquente aussi les lieux aquatiques. On n'a pas observé que cet oiseau montre du courage, soit pour l'attaque, soit pour la défense, ce qui porterait à l'exclure du rang des busards. Ses torts envers l'homme sont aussi plus graves que ceux de l'espèce précédente, car celle-ci ne fait la guerre qu'aux animaux sauvages, au lieu que la harpaye étend ses déprédations jusqu'aux volailles, lors-

qu'elles s'aventurent dans les champs, hors de la protection de leur basse-cour. —Les ouvrages d'ornithologie n'apprennent rien sur l'origine du nom de l'*oiseau saint-martin*. En Angleterre, on l'avait classé parmi les faucons, et comme son plumage est d'un cendré bleuâtre, on l'avait nommé *faucon bleu* (blue hawk). D'autres naturalistes en ont fait un *lanier*, parce qu'il déchire avec son bec les petits animaux dont il fait sa nourriture. Mais cette habitude ne peut être considérée comme un caractère spécifique; ce n'est qu'une nécessité pour cet oiseau, dont la taille surpasse à peine celle d'une corneille, et dont le gosier est trop étroit pour laisser passer même une souris. Mais il diffère essentiellement des faucons, dont les jambes sont robustes et courtes, car les siennes sont longues et grêles relativement à la grosseur de son corps, et cette différence de conformation indique assez que ces deux espèces ne peuvent avoir les mêmes habitudes. Mais si on le compare à la *soubuse*, les dissemblances seront beaucoup moins importantes, et la somme des analogies l'emportera, quoiqu'elle ne suffise pas pour confondre ces deux espèces. On a rapproché aussi l'oiseau saint-martin de l'aigle nommé *jean-le-blanc* : l'un et l'autre portent encore dans quelques provinces le nom de *blanche-queue*, quoique le premier fasse moins de dégats dans les basses-cours,et que le second soit un grand destructeur de poules. Ce jean-le-blanc, tout aigle qu'il est, s'éloigne des oiseaux de son genre par des caractères qui le rapprochent de la buse, à laquelle il ressemble d'ailleurs lorsqu'il est vu de côté, et dans quelques autres positions. Un individu de cette espèce, que Buffon avait fait élever, était lent, assez stupide, peu susceptible d'éducation; monté, comme l'oiseau saint-martin, sur des jambes longues et menues à proportion de sa taille, il n'a pas l'air de force qui caractérise les autres aigles. Son vol est bas, pesant, et il pose quelquefois son nid presque à terre. Comme tout cela lui est commun avec l'oiseau saint-martin, et comme les deux espèces se ressemblent d'ailleurs par la blancheur du ventre et de la queue, et par les proportions des diverses parties du corps, des observateurs peu attentifs ont pu leur imposer le même nom, malgré la différence de leur taille et de la couleur du dos et des ailes.—La *soubuse*, un peu plus grande que l'oiseau saint-martin, a passé longtemps pour la femelle de cet oiseau, quoiqu'elle soit d'une autre couleur. Ce qui peut excuser l'erreur des naturalistes relativement à ces deux espèces, c'est que leur manière de vivre, de voler et de chasser, leurs habitudes et leurs mœurs sont les mêmes. Toutes deux s'introduisent dans les poulaillers et les colombiers, où elles causent encore plus de bouleversements qu'elles ne commettent de meurtres. La soubuse femelle est distinguée du mâle par un collier de petites plumes hérissées, qui l'a fait nommer *faucon à collier*, quoiqu'elle ne mérite point d'être mise au rang des faucons. L'audace de ses attaques tient plus de l'impudence que du courage : à cet égard, c'est au milan plutôt qu'au busard qu'on peut la comparer. Plus active et non moins féconde que la buse, elle est cependant moins commune : on n'a pas encore découvert la cause de cette sorte d'anomalie. — Les cinq espèces dont on vient de parler paraissent propres à l'ancien continent. Un seul oiseau d'Amérique, la *buse cendrée de la baie d'Hudson*, pourrait leur être associé, s'il n'avait pas la cire bleuâtre, les jambes courtes et couvertes de plumes douces et blanches. Il a réellement plus de rapports avec les faucons qu'avec les buses; quand on aura pu l'observer assez longtemps pour le connaître autrement que par sa forme et la couleur de son plumage, il sera temps d'assigner la place qu'il doit occuper dans une classification méthodique. FERRY.

BUSBECQ, BOUSBEKE ou BOUSSEBECQUES (*Augier Ghislain de*), fils naturel du seigneur de ce nom, naquit en 1522 à Comines, en Flandre, et annonça de si heureuses dispositions

que son père prit un soin tout particulier de son éducation et le fit légitimer par l'empereur Charles-Quint. Après avoir fait les études les plus brillantes, il alla en Angleterre à la suite de l'ambassadeur de Ferdinand, roi des Romains. L'année suivante, 1555, ce prince le choisit pour son ambassadeur auprès de Soliman II. Il se rendit deux fois auprès du sultan, et la seconde il fit à la Porte un séjour de sept ans. C'est de ce ministre, de Schep-pere de Nieuport (non pas Nepper, comme l'écrit M. Lemayeur) et de Rym de Gand, qui résidèrent également à Constantinople, que l'empereur Maximilien II disait: *Les ambassadeurs flamands sont presque les seuls dont les négociations aient été utiles à l'empire d'Allemagne.* Busbecq fut ensuite gouverneur des archiducs Matthias, Maximilien, Albert et Wenceslas, et représentant de l'empereur Rodolphe II à la cour de France, de 1582 à 1592. Attaqué par un parti de ligueurs en se rendant en Flandre, la frayeur lui donna une fièvre violente qui l'emporta au bout de quelques jours, le 28 octobre 1592.—Busbecq a laissé I. *Quatre lettres sur ses deux ambassades en Turquie.* L. Carrion publia les deux premières sans son consentement, à Anvers, chez Plantin, sous le titre de : *Itinera constantinopolitanum et amasianum, et de re militari contra Turcas instituendâ consilium,* 1582, in-8°. Il les dédia à Nicolas Micaut, seigneur d'Indeveld, à qui Busbecq les avait écrites. Les quatre lettres parurent ensemble sous ce titre : *Legationis turcicæ epistolæ IV*, (*Parisiis*), 1589, in-8°, et il s'en fit bientôt de nombreuses éditions. On en a une traduction en allemand, (Francfort, 1596), in-8°, et une en français, par Gaudon, (Paris, 1646, in-8°). Dans la quatrième de ces lettres, il raconte qu'ayant rencontré des Tatars de la Crimée, il trouva une grande ressemblance entre leur langue et le flamand, analogie que le célèbre voyageur Guillaume de Rubruquis avait déjà remarquée au XIIIe siècle. — Ailleurs (c'est-à-dire dans la première lettre) il consigne une observation importante : Le chiendent croît partout, les chèvres le broutent dans nos prairies comme dans les prairies d'Angora; mais c'est à Angora seulement que les chèvres se couvrent de cette toison dont les Turcs font des étoffes si magnifiques! Or, ce n'est pas à l'air d'Angora ni à ses rochers, *qui n'existent pas*, qu'il faut attribuer l'éclat et la finesse des poils de chèvre, mais aux chiendents longs et soyeux que produisent ses plaines immenses. On doit à Busbecq l'introduction en Europe du lilas, à l'ombre duquel Bernardin de Saint-Pierre voulait qu'on lui élevât, dans nos jardins, un socle décoré de son nom. Il envoya au célèbre botaniste Charles de l'Ecluse quantité de semences de tulipes, fleurs qui se naturalisèrent en Belgique en 1575 ; Matthiole reçut de lui plusieurs espèces de plantes nouvelles et des figures d'animaux inconnus, André Schott, Juste-Lipse et Gruter des inscriptions antiques. Busbecq rapporta encore le fameux monument d'Ancyre relatif à Auguste, et environ 240 manuscrits grecs qu'il déposa en partie dans la bibliothèque impériale, entre autres un manuscrit de Dioscorides, exécuté pour Julia Anicia, fille d'Olybrius, qui occupa le trône impérial au sixième siècle. Il recueillit enfin beaucoup de médailles dont il offrit pareillement les plus rares à l'empereur. —II. *Lettres de Busbecq à Rodolphe II*, écrites de 1582 à 1585. Elles furent publiées par J.-B. Houwaert, de Bruxelles, qui les dédia à Ferdinand de Boisschot, baron de Saventhom, du conseil d'état et du conseil privé, chancelier de Brabant, qui fut aussi chargé de missions en Angleterre et en France. Il les fit imprimer sous ce titre : *Epistolæ ad Rodolphum II, imp. è Galliâ scriptæ* (Lovan. 1630, in-8°; Bruxelles, 1632, in-8°). Ces lettres ont été traduites en français par l'abbé Bechet et l'abbé L.-E. de Foy, qui y a ajouté des notes et la traduction des quatre autres lettres indiquées plus haut, (1748, 3 vol. in-12). Ces lettres, écrites de 1582 à 1585, sont au nombre de 53. Elles sont en général fort courtes, plusieurs n'ont même que quelques lignes, mais

elles n'en sont pas moins intéressantes, quoique les éloges que leur donnent Vigneul-Marville ou Dom d'Argonne et M. Jourdain nous paraissent exagérés. La politique de la France et du reste de l'Europe y est très bien appréciée : le style en est clair et précis, trop clair peut-être et trop précis pour un diplomate; mais c'était l'ère de la diplomatie naïve, quoique habile, et attachant un sens déterminé aux choses et aux mots. Busbecq, en parvenant à empêcher la France d'envahir les Pays-Bas et de secourir le duc d'Alençon, donna à la médiation de l'empire de l'autorité et de la grandeur, sans subtiliser sur le principe de *non-intervention*. — Les différents écrits qu'on vient d'énumérer, plus une relation de l'ambassade de Soliman à la cour de Vienne, en 1562, ont été réunis par les Elzeviers dans un volume in-24, portant la date de 1633, et dont le titre a été rafraîchi en 1660, année où cette édition fut reproduite à Oxford. Elle est accompagnée d'une notice sur l'auteur. — Busbecq, outre ses grands talents diplomatiques, possédait de vastes connaissances scientifiques et littéraires, et parlait sept langues, notamment l'esclavon. Parmi les savants avec lesquels il était lié, Juste-Lipse est un de ceux qui lui témoignèrent le plus d'attachement. Il lui dédia ses *Saturnales* et composa son épitaphe. — Busbecq ayant parlé irrévérencieusement du parlement de Paris, le célèbre parasite Montmaur, professeur en grec, lui lança de doctes invectives, recueillies par Adrien de Valois et de Sallengre, et l'appela Allemand ivre : *Tace, ebrie Germane*. Parmi tant d'injures, on s'étonne qu'il n'y en ait point de relatives à la naissance illégitime de Busbecq, que le bâtard Pontus Heuterus ne comprend pas non plus dans sa liste des bâtards fameux. — La seigneurie de *Bousbeke*, dans la châtellenie de Lille, fut unie à plusieurs fiefs et érigée en baronnie par lettres des archiducs Albert et Isabelle, du 30 septembre 1600, entérinées à la chambre des comptes à Lille, le 17 avril 1602, en faveur de Charles d'Ydeghem, chevalier, seigneur de Bousbeke et de Wiese, grand-bailli d'Ypres. — M. Van Hulthem, qu'on retrouvait partout où il était question de patriotisme et d'amour des sciences et des lettres, et qui vient d'être enlevé à ses nombreux amis, a donné, en 1829, à l'université de Gand, le buste de Busbecq.

De Reiffenberg.

BUSCHETTO est un architecte du XIe siècle, auquel on doit d'avoir remis en honneur les ordres de l'architecture grecque, d'avoir rendu à la lumière une multitude de fragments d'antique sculpture, auparavant méconnus dans les débris où sont les ruines des édifices romains, et d'avoir en quelque sorte préparé, dans la collection de ces précieux restes, une espèce d'école où les rénovateurs du bon goût trouvèrent après lui des leçons et des modèles, tant en architecture qu'en sculpture.

BUSE et BUTOR, termes injurieux, qui signifient également *sot* et *stupide*; mais avec quelques nuances distinctives, telles que les offrent les deux oiseaux qui en sont les types. (*V.* les art. d'hist. nat. BUSARD, BUSE, etc., ci-dessus, p. 254, et BUTOR, ci-après, p. 273). Le mot *buse*, ainsi que son augmentatif *busard*, *busart* ou *buysart*, viennent, suivant Ménage, de *buteo*, *buseo*, *busardus*, que le savant Huet fait dériver d'un mot arabe qui signifie faucon, épervier. On dit proverbialement d'un homme qui a l'esprit bouché : *C'est une buse*.

J'ai oui, ce n'est d'huy ni d'hier,
Dire qu'on ne peut esprevier
En nul temps faire d'un *buysart*.

De ces vers, tirés du roman de *la Rose*, est venue la phrase proverbiale : *On ne saurait faire d'une buse un épervier*, c'est à dire d'un ignorant un habile homme, d'un fat un homme de mérite, d'un poltron un brave, etc. On emploie aussi cette locution dans le sens affirmatif, pour exprimer qu'on a fait d'un laquais un financier, d'un écolier un général, d'un simple commis un ministre, etc. La buse a le regard fixe, hébété, les mouvements lents; on ne peut la dresser à la chasse. C'est donc aux enfants qui ne

peuvent rien apprendre, aux gens ineptes et d'une intelligence bornée, que cette injure s'applique. — Le mot *butor*, comme terme d'insulte, de mépris ou de reproche, a bien à peu près la même signification; mais il s'applique également au physique et au moral, comme l'indique son étymologie *bos taurus* (bœuf taureau), qui ne caractérise pas moins le cri et la démarche pesante, embarrassée de l'oiseau de marais nommé *butor* (*voyez* ce mot), que la maladroite et grossière stupidité des individus des deux sexes à qui l'on donne cette épithète insultante; car on l'a féminisée d'après Molière : *Voyez cette maladroite, cette bouvière, cette butorde*, dit à sa servante la comtesse d'Escarbagnas. Ainsi, l'on dit d'un homme qui fait plus de balourdises qu'il n'en dit, qui est plus maladroit qu'imbécille : *C'est un butor*; et d'un lourdaud qui vient se jeter bêtement sur les passants : *Peste soit du gros butor!* Ainsi, *buse* exprime mieux la stupidité morale, et *butor* la stupidité physique. Pour caractériser d'une manière plus palpable ces deux sortes d'idiots, nous comparerons le premier au *Janot* de nos théâtres de boulevard, et le second au *Jocrisse*. Au reste, les mots *buse* et *butor* sont employés depuis long-temps au figuré. On les trouve dans le *Dictionnaire du vieux langage français*, aux mots *busas* et *butau*, pris dans cette acception. — *Buse*, en terme de mineurs, est un tuyau de bois ou de plomb qui sert de communication entre les puits des mines, et qui y conduit l'air. *Buse*, enfin, est encore le nom qu'on donne au bout des soufflets, soit en bois, soit en fer, en cuivre ou en argent. H. Audiffret.

BUSEMBAUM (Hermann), jésuite célèbre par son ouvrage intitulé *Medulla theologiæ moralis, ex variis probatisque auctoribus concinnata*, qui a eu cinquante éditions, naquit en 1600 à Nattelen en Westphalie, fut recteur des colléges de jésuites de Hildesheim et Munster, et mourut le 31 janvier 1668, confesseur de l'évêque guerrier Bernard de Galen, dont il était l'ami et le favori. — Son ouvrage précité formait un petit volume in-12, et était en usage dans les séminaires des jésuites, lorsque le père Lacroix, au moyen de ses commentaires et des additions du père Collendal, en fit deux volumes in-folio, que le père Montansan publia à Lyon en 1729, en y joignant de nouvelles augmentations. Cette même édition reparut en 1758, portant l'indication de Cologne pour nom du lieu de l'impression. On y découvrit alors des principes touchant le meurtre des hommes et des rois qui parurent d'autant plus dangereux et blâmables que Damiens venait justement d'attenter à la vie de Louis XV. Le parlement de Toulouse fit brûler publiquement l'ouvrage de Busembaum et cita les supérieurs des jésuites à sa barre. Ceux-ci désavouèrent les principes contenus dans ce livre, déclarèrent n'en pas connaître l'auteur, et nièrent même qu'un jésuite eût pris part à la rédaction de l'ouvrage. Le parlement de Paris se contenta de condamner le livre. Un jésuite italien, nommé le P. Zacharia, prit parti, avec l'agrément de ses supérieurs, contre ces deux jugements et se constitua le défenseur de Busembaum et de Lacroix. Son apologie fut également condamnée par le parlement de Paris. On a encore de Busembaum : *Lilium inter spinas, de virginibus deo devotis eique in sæculo inservientibus*.

BUSIRIS ou **BOUSIRIS** (de *bous*, bœuf, et *Osiris*), ville d'Égypte, située au milieu de la province du Delta, ainsi nommée, au rapport d'Hérodote (liv. IV, chap. 5), parce qu'Osiris y avait été, dit-on, enseveli dans un bœuf de bois. Elle était la capitale d'une des préfectures ou nomes d'Égypte. Quelques auteurs ont dit que cette ville était la même que la fameuse Thèbes ou Héliopolis; en ce cas, elle aurait été bâtie par un Busiris, qui lui aurait donné son nom. Suivant d'autres, Busiris n'est plus aujourd'hui qu'un village, nommé *Abousir*, au-dessous de Semenours, qui s'est formée et accrue des ruines de cette ville. Lucas veut que ce soit la Sébennyte de Ptolémée, mais

la position de cette dernière ne s'accorderait pas trop avec cette supposition. Quelques-uns croient aussi que Busiris n'est autre que la Phaturis dont il est parlé dans Jérémie. Enfin, au rapport de Pline (tom. II, p. 738), il y avait un village du même nom, situé près des Pyramides, dans la Haute-Égypte.—La fable et l'histoire ancienne nous font connaître plusieurs personnages qui ont porté le nom de Busiris : c'est d'abord un gouverneur de tout le pays maritime qui était vers la Phénicie, nommé par Osiris, lorsqu'il partit pour ses diverses expéditions, et qui fut mis au rang des dieux après sa mort. Puis vient un roi d'Égypte, que Diodore de Sicile place immédiatement après les descendants de Ménès, qui, au dire de cet auteur, furent au nombre de 52, et régnèrent ensemble plus de 1,400 ans. Ce Busiris aurait été la tige de plusieurs autres rois, qui régnèrent successivement, et le huitième, nommé comme lui, aurait bâti la grande ville de Thèbes ou d'Héliopolis; mais, d'un autre côté, Strabon nie positivement qu'il y ait eu des rois de ce nom en Egypte. — Selon la fable (Ovide, *Métam*,, liv. IX, c. 6), un autre Busiris, fils de Neptune et de Libye, qui régna aussi en Égypte, s'étant épris des Hespérides sur leur réputation, voulut les faire enlever par des pirates, qui épièrent le moment d'exécuter ce projet, et l'effectuèrent un jour qu'elles s'ébattaient ensemble dans un jardin. Comme ils s'en retournaient, tout fiers de leur capture, Hercule les rencontra, apprit ce qui s'était passé, les défit et ramena les jeunes captives à leur père, puis vint en Égypte, où il fit périr Busiris, pour le punir, non seulement de l'outrage fait aux Hespérides, mais encore de ce qu'il sacrifiait à Jupiter les étrangers qui abordaient en ses états. Cette dernière fiction tire sans doute son origine de l'inhospitalité des habitants de la ville de Busiris, ou de la coutume où ils étaient de sacrifier tous les ans un homme roux aux manes de leur dieu Osiris, qui avait été tué par le géant Typhon, auquel on donnait des cheveux de cette couleur. Or, comme les Égyptiens étaient tous noirs, le sort tombait toujours nécessairement sur un étranger lorsqu'il était question d'apaiser les manes du dieu. E. H.

BUSSY (ROGER DE RABUTIN, comte de), naquit à Épiry, en Nivernais (1618), d'une famille dont il ne vantait pas à tort l'ancienneté, car Mayeul de Rabutin, le premier sur l'arbre généalogique de cette maison, était déjà nommé vers 1118 parmi les grands seigneurs du Mâconnais.—Bussy étudia d'abord chez les jésuites d'Autun, ensuite au collége de Clermont à Paris, d'où il fut retiré pendant son cours de physique pour commander au siége de la Motte le régiment de son père. Il commença donc à 16 ans une carrière qu'il devait suivre avec distinction.—Un an après avoir épousé Gabrielle de Toulongeon (1643), qui, par sa fin prématurée, céda sa place, avec trois filles, à Louise de Rouville, il acheta la lieutenance des chevau-légers d'ordonnance du prince de Condé, et succéda même à son père comme lieutenant de roi dans la province du Nivernais.—Plus tard, Condé ayant donné sa faveur à Guitaud, cornette de la compagnie, songeait à obtenir la démission de Bussy, quand il fut arrêté avec Longueville et Conti. Rabutin, malgré de justes motifs de mécontentement, ne laissa pas d'embrasser la vengeance des princes. Mais Condé, à sa sortie de prison, ayant mêlé aux remercîments la même proposition de céder sa lieutenance à Guitaud, Bussy se trouva forcé d'abandonner sa cause pour celle du roi, qui lui donna son agrément pour acheter du comte de Palnau sa charge de mestre-de-camp-général de la cavalerie légère.—Cousin-germain de la spirituelle Sévigné, il fut en correspondance avec elle; mais l'intérêt vint se mettre de la partie. La campagne de 1658 allait s'ouvrir, et Bussy, ayant besoin d'argent, pria Sévigné de lui avancer 12 ou 15 milliers de francs, sur les 10 mille écus qui lui revenaient dans la succession de l'évêque de Châlons. Malheureusement, elle n'avait pas la somme à sa disposi-

tion, et l'abbé de Coulanges refusait de lui prêter sa caution, si l'arrangement du cousin n'était consenti par Neuchèse, nouvel évêque de Châlons. Ces formalités exigeaient des pourparlers, des missives en Bourgogne, des réponses; le temps pressait, et Bussy, n'ayant vu dans ces lenteurs qu'un refus déguisé, mit ses diamants en gage et rejoignit l'armée, où il arriva la veille d'une bataille, circonstance qui accrut son dépit, comme s'il n'avait pas tenu à sa cousine que le nom de Rabutin eût manqué à la journée des *Dunes*.—La guerre étant terminée, Bussy compromit les espérances que pouvait lui donner le résultat de sa brillante campagne dans une débauche où Vivonne l'invita avec de Guiche et Manicamp. On était dans la semaine-sainte, la nuit du samedi, nos jeunes étourdis ayant impatience de revoir les viandes sur la table, font un *media-noche*, et, pressés de chanter l'*alleluia*, composent la plus obscène des chansons, où les grands noms de la cour sont immolés à la moquerie avec ceux de Louis XIV, de la reine mère et de Mazarin. Bussy aimait à dessiner des personnages contemporains. Il s'avisa d'encadrer dans un narré de cette débauche un portrait où certains linéaments bien saisis font illusion sur le reste de la figure. C'était sa *belle cousine*, qu'il appelait avant sa rupture *la plus jolie femme de France*. Les cent bouches de la médisance eurent bientôt révélé le secret, et le portrait même arriva dans les mains *mal taillées* de la *froide* Sévigné. Elle en fut douloureusement affectée, et son commerce de lettres en fut même suspendu jusqu'à la disgrâce de Fouquet. Bussy, qui n'avait pas attendu si long-temps pour condamner sa faute, croyant l'occasion favorable pour essayer d'expier ses torts, se fit en cette circonstance le défenseur ardent de sa cousine, que la malignité affectait de confondre parmi les maîtresses du surintendant. Quant aux couplets, Bussy en fait sa confession dans une lettre, où il adresse à Sévigné une traduction de la prose *O filii*, en expiation des vers licencieux qu'il a composés jadis sur le même chant, et qui n'ont pas eu la même approbation. Cependant, il les a reniés dans ses *Mémoires*, non content d'avoir signé à Louis XIV un désaveu conçu dans les termes les plus énergiques. Ces *Mémoires*, imprimés en 2 vol. in-4° (Paris 1696), et pleins de choses inutiles, ont perdu de l'intérêt en sortant de sa famille. — Pendant son exil dans sa terre de Bourgogne, Bussy employa le temps de sa disgrâce à retracer les aventures galantes de mesdames d'Olonne et de Chastillon; ouvrage qui s'augmenta graduellement des prouesses d'autres héroïnes, et auquel on adjoignit de nouveaux noms; on y ajouta aussi des appendices, et le miroir fut si bien élargi que chacun put s'y voir, depuis le *grand Alcandre*, prêtant ses mains royales à l'accouchement de La Vallière, jusqu'au fermier Béchameil, prenant à bail la maréchale de La Ferté. Certes, ce n'est pas l'esprit, la gaîté, l'ironie légère, l'expression nette des portraits, le piquant des anecdotes, qui manquent à ce je ne sais quoi, histoire ou roman, écrit avec le style d'un homme de qualité, comme disait la marquise de Sévigné, et ce laisser-aller de la conversation, qui semble ouvrir aux lecteurs les portes d'un salon. —Bussy eut l'imprudence de confier son portefeuille 24 heures : on lui en déroba une copie, qui devint l'original de beaucoup d'autres. Bientôt le manuscrit se multiplia sous la presse : l'*Histoire amoureuse des Gaules* (Liége, sans date, in-12, édition originale, qui fait collection avec les Elzévirs) fut lue partout, et Louis reçut l'auteur avec un visage glaçant. Bussy sentit alors combien était amer le métier de courtisan et d'écrivain satirique. Occupé tout entier de sa disgrâce, implorant avec des larmes un regard de *son maître*, il faisait un arsenal de son carrosse, et quatre hommes l'accompagnaient à cheval, s'il marchait la nuit.—Enfin il obtint la place que Perrot d'Ablancourt laissa vacante à l'académie française faible consolation pour un homme plus ambitieux des faveurs de la cour.—Cinq semaines après, il fut arrê-

té et conduit à la Bastille. Personne ne supporta une prison avec plus d'impatience : il insistait par des lettres et des placets où telle phrase n'eût pas été déplacée dans une oraison (23 mars 1666); il s'humiliait sous la verge, il baisait la main qui l'avait châtié. Il occupait les loisirs ennuyeux de sa prison à composer une histoire de Louis XIV, mais l'adulation toute nue avait taillé sa plume, dans l'unique dessein d'inaugurer une idole. Il paraît que *son maître* y fut peu sensible, car huit jours après il lui fit demander sa démission, et le duc de Coislin fut reconnu mestre-de-camp-général de la cavalerie légère. Enfin, le désespoir ayant mis sa vie en danger, il obtint son élargissement, et fut porté chez Dalancé, fameux chirurgien, où la visite de sa *belle cousine* lui aida à oublier 13 mois de captivité. — Exilé dans sa terre de Chaseu en Bourgogne, il allégea sa disgrâce par les secours de la religion, de la philosophie, de sa gaîté naturelle, et des illusions d'un retour en faveur. Quoiqu'il paraisse avoir su apprécier les avantages d'une vie tranquille, néanmoins, à chaque promotion de maréchaux et de chevaliers des ordres, on voit percer la vanité jalouse à travers le manteau du philosophe, et l'homme se consoler de n'être pas un des dignitaires, en comparant son mérite à leur indignité; car il était plein d'estime pour lui-même et d'une franchise étonnante à cet égard. Il avait repris son dessein d'écrire une vie de Louis XIV; aucun génie, dans son idée, n'était plus capable d'un tel ouvrage, et du haut de ses magnifiques promesses il laissait tomber son dédain sur Pélisson, Racine et Boileau. — Bussy mourut en 1693. Sur la fin de sa vie, il avait obtenu des grâces, une pension de 4,000 livres pour lui-même, une autre à son fils aîné, qui suivait la carrière des armes, un prieuré pour le cadet, qui fut évêque de Luçon et l'éditeur des *Lettres de madame de Sévigne*.—Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on possède : 1° un recueil de ses *Lettres* avec les réponses (Paris, 1711, 5 vol. in-12); 2° une *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre* (manuscrit in-4°); 3° une *Histoire abrégée de Louis XIV* (in-4°), suffisamment jugée par ce que nous en avons dit plus haut; 4° un *Discours* à ses enfants *sur le bon usage des adversités* (Paris 1694, in-12); 5° *Diverses histoires amoureuses*, contenant l'histoire de madame de l'Échelle, de mademoiselle de Romorantin, de madame de Fontaines, de la cousine de la marquise de Nesle, de la comtesse de Moulins, ou la comtesse de Busset (manuscrit in-4°); 6° une carte géographique de la cour et autres galanteries (Cologne, 1668, in-12). Il faut y ajouter ce qu'on appelle son *Livre d'heures*, qui doit une assez grande célébrité à ces vers de Boileau :

Quoi! j'irais épouser une femme coquette!
J'irais, par ma constance aux affronts endurci,
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussy!

— On croit généralement, sur la foi du poète et des annotateurs, que c'était une parodie impie des *Heures catholiques*, où l'auteur, ayant substitué aux images des saints les portraits des maris *les plus marris* de la cour, avait remplacé les dévotes oraisons par des prières ironiques, accommodées au sujet. Mais ni Boileau, ni sans doute les personnes d'où lui était venue l'anecdote, n'avaient feuilleté ce livre, et l'on avait jugé le fruit que portait l'arbre sur la couleur de son écorce. C'est un volume in-16, relié en maroquin citron doré, avec dentelles, et doublé en maroquin rouge. Au dos, il est étiqueté : PRIÈRES. Il contient 40 feuillets en vélin, ornés d'un filet d'or, et la plupart en blanc. Aux recto et verso des feuillets 15 et 19, on trouve les vestiges de 24 lignes sur l'un et 17 sur l'autre, effacées au grattoir, mais où l'on entrevoit encore quelques mots; par exemple : *empeschent point d'aymer toute ma vie* ce que je ne *saurrois assez aymer;* et plus bas : *Dieu que j'auray si bien servy. Ainsi soit-il.* Aux verso des feuillets 12, 16, 20, 23, 26, 29, 32 et 35, les recto en blanc, sont représentées sainte Cécile, sainte Dorothée, sainte Catherine et sainte Agnès, entremêlées

aux images de saint Sébastien, saint Jean-Baptiste, saint Georges, et, avant celui-ci, saint Louis, sous la figure de Louis XIII. Ce livre, qui fut acheté 100 louis à la vente de la bibliothèque La Vallière, comme un objet curieux, et par les vers de Boileau, et par le chef-d'œuvre des miniatures, et par ces portraits véritables des plus jolies femmes de la cour au beau siècle, est moins une invention de Bussy qu'une imitation des *Heures galantes* des courtisans de Henri III, dont aucune n'est parvenue jusqu'à nous.

H. Fauche.

BUSSY-LECLERC (Jean), d'abord maître en fait d'armes, puis procureur au parlement, fut l'un des chefs de la faction des Seize pendant la ligue. Le duc de Guise l'avait fait gouverneur de la Bastille, et en 1589 il y enferma le parlement, qui avait refusé de se joindre au chef du parti opposé à la maison royale. Comme il fit jeûner les magistrats au pain et à l'eau, on l'appela le *grand pénitencier du parlement.* Il poussa l'exagération du fanatisme à un tel point qu'il disait pendant le siége de Paris : « Je n'ai qu'un enfant ; je le mangerais plutôt à belles dents que de me rendre jamais. — J'ai, disait-il encore, un épée tranchante, avec laquelle je mettrai en quartiers celui qui parlera de paix. » En effet, il désigna à la fureur des Seize plusieurs membres du parlement de Paris, entre autres Brisson, Larcher, Tardif, Duru, qu'ils firent périr. Il fallut que le duc de Mayenne lui-même, auquel ces fanatiques s'étaient rendus redoutables, délivrât Paris de leur tyrannie en 1591. Il en fit pendre plusieurs : Bussy échappa au supplice en rendant la Bastille à la première sommation : il se retira à Bruxelles, où il vécut pauvrement de son premier métier. On dit qu'il vivait encore en 1634, ayant toujours un chapelet à son cou, parlant peu, mais avec emphase, des grands projets qu'il n'avait pu accomplir.

A. S—r.

BUSTE. Cette expression sert à désigner la représentation de la partie supérieure du corps humain, c'est-à-dire la tête, le cou, les épaules et une partie de la poitrine. On emploie ce mot spécialement en sculpture ; ainsi on dit : *un buste en marbre, en bronze ; un buste antique ; faire le buste de quelqu'un ;* tandis que dans la peinture, il ne sert que de complément, et dans cette phrase seulement, *un portrait en buste.* On pense que les plus anciens peuples n'avaient pas de buste, ou du moins les portraits qu'ils faisaient ainsi étaient simplement de profil et en bas-reliefs; ils doivent donc être compris sous la désignation de médaillons. Ce n'est que du temps d'Alexandre que l'usage des bustes de ronde bosse a été mis en pratique ; il s'est considérablement étendu chez les Romains, au temps des empereurs. Le droit qu'avaient les nobles d'exposer les portraits de leurs ancêtres dans le vestibule de leur habitation donna naissance à un grand nombre de bustes, qui étaient renfermés dans des niches que l'on ouvrait les jours de fêtes, afin que par la vue de ces grands citoyens les descendants cherchassent à se rendre dignes de leurs ancêtres. Il paraît que d'abord ces portraits furent faits en cire colorée, et qu'il étaient couverts d'habits et de bijoux, comme ceux que l'on expose maintenant à la curiosité du peuple. Plus tard, des bustes d'une matière plus solide furent employés à décorer les tombeaux, et c'est sans doute de là qu'est venu le nom de *buste*, parce que de telles *images* se plaçaient sur les tombeaux, et que le mot latin *bustum* est souvent employé pour désigner ce qui se rapporte aux funérailles. — Le nom du personnage représenté dans un buste est écrit quelquefois sur le cou, sur la poitrine ou sur la base, mais il arrive aussi que de telles inscriptions sont fausses, ayant été faites par une main plus moderne que le buste lui-même, ou bien encore, une tête inconnue ayant été placée sur une base dont la tête avait été brisée, et sur laquelle on lisait le nom d'un personnage connu. C'est en comparant ces monuments avec des médailles que l'on parvient à rectifier les

erreurs. Visconti a restitué ainsi beaucoup de personnages dont on ne pensait pas avoir d'image authentique. — On a publié plusieurs recueils de bustes antiques. Le plus ancien est celui donné par Fluvius-Ursinus sous le titre de : *Illustrium imagines* (Rom. 1569, in-4° et Anvers 1606). Un autre ouvrage important et rare est: Augustini-Veneti *icones græcorum sapientum* (Padoue, 1648) Un recueil de bustes, assez bien gravé, a été publié sous le titre, *Veterum illustrium philosophorum, pœtarum, rhetorum et oratorum imagines*, etc., à J.-P. Bellorio (Rome 1683). On trouve une collection de bustes rangés par ordre chronologique dans le *Thesaurus græcorum antiquitatum*, à Jac. Gronovio, (Leyde, 13 vol. fol.). Il s'en trouve aussi de bien gravés dans le *Musæum capitolinum*, la *Galleria Giustiniani* (Rome, 1640, 2 vol. fol.), la *Libreria Veneta*, le *Musée Pio-Clémentin*, le *Recueil des marbres de la galerie de Dresde* (1733, in fol.), puis enfin, dans *La description des peintures, statues, bustes, et autres curiosités, existant à Wilton, chez mylord comte de Pembroke.* Cette dernière collection, qui est à trois lieues de Salisbury, contient en outre un grand nombre d'objets d'art provenant des collections du cardinal Richelieu, et du comte d'Arundel. Duchesne, aîné.

BUSTROPHE ou **BUSTROPHÉDON.** (*Voy.* boustrophédon.)

BUSTUAIRES, *bustuarii*, mot fait de *bustum*, bûcher. C'était le nom que l'on donnait aux gladiateurs qui se battaient autrefois, chez les Romains, auprès du bûcher d'un mort, à la cérémonie de ses obsèques. (*Voy.* les articles *bûcher* et *brûlement des corps.*) Ce fut d'abord la coutume de sacrifier des captifs sur le tombeau ou près du bûcher des guerriers. On en voit des exemples dans Homère, aux obsèques de Patrocle, et dans les tragiques grecs. On croyait que leur sang apaisait les dieux infernaux et les rendait propices aux mânes du mort. — Dans la suite, cette coutume parut trop barbare, et au lieu de ces victimes, on fit combattre des gladiateurs dont on crut que le sang aurait le même effet. Au rapport de Valère-Maxime et de Florus, Marcus et Decius, fils de Brutus, furent les premiers qui honorèrent à Rome les funérailles de leur père par ces sortes de spectacles, sous le consulat d'Appius-Claudius, et de Marcus-Fulvius (l'an de Rome 489). On croit que les Romains prirent cet usage cruel des Étruriens, qui peut-être l'avaient pris eux-mêmes des Grecs.—Suétone, dans la vie de Tibère, dit que cet empereur fit combattre les bustuaires en mémoire de son père et de son aïeul Drusus, en divers temps et en divers lieux, d'abord au marché (*in foro*), puis dans l'amphithéâtre. On n'en usait pas seulement de la sorte aux funérailles des personnes de la première qualité, on suivait encore la même pratique pour celles des particuliers, comme l'assure Tertullien. Il y en avait même qui, étant au lit de la mort, ordonnaient par leur testament qu'on leur rendît cet honneur. Dans la suite des temps, ces jeux sanglants, qui ne se célébraient qu'auprès des bûchers, passèrent de là dans le cirque et aux amphithéâtres; en sorte que ce qui n'était d'abord qu'une cérémonie funèbre devint l'exercice ordinaire des gladiateurs et un divertissement offert au peuple. E. H.

BUT, mot fait de la basse latinité *buttum*, et par lequel on désigne, au propre comme au figuré, le point où l'on vise, ou celui vers lequel on se dirige et que l'on se propose d'atteindre. Les honnêtes gens ont coutume d'aller au but par la ligne droite, qu'ils regardent avec raison comme la plus courte et la plus sûre. Mais ce principe, qui est vrai en physique et en mathématiques, admet par malheur de trop fréquentes exceptions, nous ne dirons pas en morale, pour ne point profaner ce mot, mais dans la conduite ordinaire des choses de la vie; et l'on voit trop souvent le fripon et l'intrigant, partis après l'honnête homme, le dépasser rapidement et arriver au but avant lui par des voies secrètes et détournées. — La définition de ce mot une fois con-

statée, et l'esprit se reposant sur cette idée d'un *point* qui représente le *but* et qui est son synonyme parfait, on concevra aisément l'erreur grammaticale et trop commune de ceux qui lui adjoignent le verbe *remplir;* il n'en est pas d'un but, d'un point, comme d'une carrière, qui offre à l'œil ou à l'esprit une étendue plus ou moins grande, et qu'on peut *remplir* au propre comme au figuré : *on* ATTEINT *le but, on ne le* REMPLIT *pas*. La faute que nous signalons ici, et qu'on voit se reproduire partout aujourd'hui, même chez des écrivains justement estimés est due sans doute au désir de sauver ce que l'union des 2 mots *atteindre* et *but* peut avoir parfois de dur et de désagréable à l'oreille ; on aura trouvé beaucoup plus doux, beaucoup plus harmonieux, de dire *mon but est rempli*, que de dire *mon but est atteint*, ce qu'on pouvait du reste éviter aisément en choisissant un autre tour de phrase, et cette substitution se sera propagée au point de ne plus blesser que ceux qui pensent que c'est par de pareilles licences que se perdent les langues. Mais il n'en peut être de cette expression comme de quelques autres auxquelles l'usage a fini par donner droit de cité ; elle ne peut jamais devenir française parce qu'elle est contraire à la raison et à la logique. — Le mot *but* est entré dans plusieurs façons de parler; on dit, par exemple, *jouer but à but* : pour dire jouer à chances égales, sans se donner aucun avantage de part ou d'autre; *troquer but à but*, pour dire troquer sans donner ni recevoir de retour; *être but à but*, pour être quitte. On dit aussi attaquer quelqu'un de *but en blanc*, pour l'attaquer directement, sans ménagement, sans prendre de biais. (*Voy.* ci-après la définition technique de ce mot, employé dans le sens propre et direct.)—Le mot *but* a pour synonymes les mots *dessein*, *vues* et *projet*, dont il diffère par des nuances qu'il est utile de bien saisir : le *but* a quelque chose de plus fixe, les *vues* sont plus vagues, et le *projet* a quelque chose de moins arrêté (tous deux enfin sont moins rigoureusement déterminés) ; le *dessein* annonce une résolution prise avec fermeté ; on se propose un *but*, on a des *vues*, on forme un *dessein*, un *projet*. — Quant à l'acception philosophique du mot *but*, pris comme *fin*, nous renvoyons nos lecteurs à ce dernier mot. — Du mot BUT sont dérivés les mots suivants : BUTAGE, ancien terme de jurisprudence féodale, employé pour exprimer les corvées relatives à l'entretien des chemins vicinaux ; BUTE ou BUTURE, qui se dit, en termes de chasse ou de vénerie, d'une grosseur qui survient quelquefois à l'articulation de la jambe d'un chien, et qui provient ordinairement d'un excès de fatigue : un chien *buté* est un chien peu propre au service ; — le verbe BUTER, vieux mot qui était employé autrefois au propre, dans certains jeux, comme au billard et à la paume, pour dire *viser au but* (*collimare*); puis, au figuré, d'abord dans le même sens, celui de se proposer quelque but, quelque fin, comme objet de ses travaux et de ses désirs (*spectare ad aliquid*), et auquel on avait donné aussi la propriété de désigner l'action d'une personne qui se montrait d'un sentiment opposé, d'un avis contraire à celui d'une autre (*adversari*). Aujourd'hui encore ce mot s'entend, comme verbe réfléchi, de l'action d'une personne qui s'attache à un dessein avec persévérance, ou plutôt avec opiniâtreté. Comme verbe actif, il ne se dit guère qu'en agriculture et en architecture, savoir : dans le premier cas, pour exprimer l'action d'amonceler la terre en pyramide autour d'un jeune arbuste, d'une jeune tige, d'une plante délicate, afin de la soutenir contre les secousses du vent (*aggerare*), ou pour couvrir une plante ou une herbe de fumier afin de la garantir de la gelée, comme on le fait, par exemple, pour les artichauts ; et, dans le second cas, pour indiquer l'opération qui consiste à soutenir un mur, à empêcher la poussée d'une voûte ou l'écartement d'un mur par le moyen d'un arc ou pilier butant ou buttant. (*Voy.* l'article BUTTÉE). Nous ferons remarquer à ce sujet que la

seconde manière d'orthographier, qui est celle de M. Quatremère, dans son *Dictionnaire d'architecture*, vaut mieux que la première, adoptée et suivie cependant par la plupart des dictionnaires usuels de la langue. En effet, le verbe *butter* et ses dérivés, dans les deux acceptions que nous venons de définir, se rattache bien évidemment au mot *butte*, comme le prouve une troisième acception de ce verbe même, qui a rapport, comme la première, à l'agriculture, et qui s'applique à l'opération de mettre, de relever des terres en petites *buttes* pour donner un écoulement plus facile aux eaux. — Une BUTTE (*tumulus*, *tuberculum*) est, dans son acception la plus générale, une élévation de terre plus ou moins considérable, qui a pu servir de *but* (*meta terrea*); d'où est venue la même dénomination, employée anciennement pour désigner le jeu des chevaliers de l'arquebuse, et qui a fait dire : la butte des archers, la butte des arbalétriers, la butte des arquebusiers, et donner aussi le nom de *roi des buttes* au roi des arbalétriers ou des arquebusiers, c'est-à-dire à celui qui avait remporté le prix dans ces sortes de jeux ou d'exercices. De là, on appelait *buttière* une sorte d'arquebuse dont on se servait habituellement; et *poudre de butte* de la poudre à canon très fine dont on chargeait cette arme. — Du sens propre, ce mot a été transporté au sens figuré, dans l'acception de son radical *but*, et l'on se sert très fréquemment des expressions *être en butte* à l'envie, à la médisance, à la satire, à la vengeance, pour dire : être exposé aux traits de l'envie, de la médisance et de la satire, et aux entreprises de la vengeance. Un poète même (le père Lemoyne, jésuite) a dit d'une manière absolue, en parlant d'une héroïne :

Ceux que ton courage et tes charmes
Honoraient d'une belle mort
S'estimaient heureux, en leur sort,
De servir de *butte* à tes armes.

E. H.

BUT EN BLANC, sorte de but, ou plutôt de combinaison balistique dont notre langue cherche à donner l'idée, sans avoir su inventer une expression qui caractérisât avec justesse le fait à expliquer. Aussi, la définition difficile du terme *but en blanc* n'a-t-elle été essayée jusqu'ici par personne. — La balistique nous venant d'Italie, les mots *but en blanc* devraient répondre aux termes italiens *punto in bianco*, marque noire sur du blanc ou point sur lequel on tire; l'expression *but en blanc* a cependant un tout autre sens. Elle était déjà employée par Gaya, en 1670, non comme substantif, mais sous forme adverbiale, et elle était précédée inséparablement de l'article *de*. Les tireurs au blanc n'employaient cette locution que sous l'orthographe *de bute en blanc*. Ils ont ainsi légué à la langue vulgaire le proverbe *aller de but en blanc* (de bute en blanc ou de butte en blanc). Ce proverbe, dont l'orthographe a perdu sa justesse primitive, ne veut pas dire, ou du moins ne voulait pas originairement dire, agir inconsidérément, comme le prétend l'Académie, mais il signifiait au contraire s'avancer franchement, brusquement, sans biaiser. Ce qui explique et justifie ce dernier sens, c'est qu'il y avait deux butes, celle d'où l'on tirait, celle vers laquelle on tirait. Le tireur, venant examiner son coup après avoir tiré, changeait alternativement la destination de l'une et de l'autre bute, parce qu'il y avait un blanc à chaque bute. On retrouve cet usage de la double bute en divers pays, dans toute la Flandre, dans les villages qui environnent Cambrai, villages où tous les dimanches on s'exerce au tir de l'arc. Ainsi, il y avait la bute où se plaçait le tireur, où il portait et établissait sa *buttière*, comme le démontre Furetière par la phrase que voici : « *Tirer de but en blanc*, c'est le faire depuis le lieu où l'on est posté pour tirer jusqu'à celui où l'on doit tirer, et où est attaché le blanc. » Cette explication est juste et sensée, tandis que celle de l'Académie ne l'est pas. — Le blanc était l'objet sur lequel tirait la buttière, par opposition au point d'ou partait le coup. On a renversé toute cette logique par

l'adoption du substantif *but en blanc*, qui, au lieu d'exprimer deux points extrêmes, savoir, la butte et le blanc, n'indique qu'une des extrémités de la ligne de trajection, ce qui devient un contre-sens. — Les lois de la pesanteur s'opposant à ce qu'un mobile suive, dans un trajet horizontal, une ligne absolument droite, le but en blanc, c'est-à-dire le fait balistique ici examiné, n'est autre chose qu'un accident du tir courbe, et pourtant on le considère au contraire comme l'opposé du tir courbe. — Maintenant, les mots *but en blanc*, qui, suivant quelques auteurs, sont à peu près synonymes de l'expression *tir direct*, doivent être considérés, disent-ils, comme indiquant « la position horizontale du mousquet » ou autre arme faisant feu. Cette définition, peu satisfaisante et même fausse, est celle que donnent Carré et l'*Encyclopédie* de 1751. — M. le général Cotty, au contraire, dit que « les deux points où la ligne noire coupe la ligne de tir sont les deux buts en blanc. » Mais on pourrait dire aussi que ces points sont des rencontres balistiques et ne sont pas des buts. — Le fusil d'infanterie, comme l'assure Lombard, a toutes les conditions du but en blanc ; M. le général Cotty affirme au contraire qu'il n'y a pas de but en blanc pour les armes à feu portatives et à baïonnettes. — Les lignes de mire et de tir du fusil ne sont cependant pas parallèles entre elles ; or c'est ce défaut de parallélisme qui constitue le but en blanc. — Ce mot, qui, au premier aperçu, semblerait exprimer un but, une butte, où se rendent une trajectoire, un projectile, indique au contraire des intersections qu'effectue une courbe rencontrant une ligne droite, ou, en d'autres termes, des intersections par lesquelles un mobile ou une ligne de tir coupe une ligne droite ou une ligne de mire. — On peut tirer sur ces matières quelques inductions du *Dictionnaire technologique*, aux mots *Bouche à feu* et *But*. — Une explication tirée des ordonnances ajoutera à l'intelligence du sujet. L'instruction de 1831 (9 mars), relative au tir du fusil de rempart, comprenait le but en blanc comme le point dont le tireur est à une distance telle que, pour y atteindre, il doit mettre en correspondance directe la visière et ce point, tandis qu'à une distance plus grande il faudrait que, proportionnellement, la visée fût, non pas directe avec ce point ou but, mais plus ou moins au dessus ; le calcul inverse répondrait à un tir plus rapproché. — Le *but en blanc* naturel est la concordance de la visière ordinaire dans le blanc ou sur le point à atteindre ; le but en blanc artificiel est la proportion de l'élévation de l'arme suivant un exhaussement combiné ; ce but en blanc s'obtient avec hausse ou visière mobile ; celle-ci étant relevée, le but est à 400 mètres, tandis que le but en blanc naturel du fusil de rempart est à 200 mètres. — L'intention des inventeurs du substantif *but en blanc* a été de différencier certaines lignes de trajection qui aboutissent par des moyens différents au terme que se propose le tireur, et, dans le dernier siècle, la langue de l'artillerie a fait principalement emploi des mots *tir de but en blanc*, par opposition aux tirs à ricochet, à toute volée et de plein fouet.

G[al] Bardin.

BUTE (John Stuart, comte de), homme d'état anglais, naquit en Écosse vers le commencement du xviii[e] siècle. Ses ancêtres étaient pairs du royaume depuis 1703, et alliés aux anciens rois d'Écosse. Dans sa jeunesse, Bute parut être adonné aux plaisirs et à la dissipation et peu disposé à s'occuper de politique. Cependant, en 1737, il fut nommé membre du parlement, en remplacement d'un pair écossais décédé, et il combattit alors sans relâche, et souvent sans motif, les mesures des ministres, ce qui ne fut pas une recommandation pour lui auprès du gouvernement ; aussi, lorsqu'en 1741, un nouveau parlement fut convoqué, il ne fut pas réélu. Offensé de cet abandon, il se retira dans ses terres, où il vécut dans la retraite jusqu'à l'arrivée en Écosse (1745) du prétendant. Il revint aussitôt à Londres offrir ses services au gouvernement ; mais, malgré ce louable empres-

sement, et en raison de son ancienne conduite politique, il n'aurait pas été tiré de son obscurité sans une circonstance fortuite : jouant un jour sur un théâtre de société où se trouvait le prince de Galles, il lui plut tellement que le prince l'invita à venir à la cour. Bute obtint bientôt de l'influence et réussit même à se rendre nécessaire. Après la mort du prince de Galles, arrivée en 1751, la princesse douairière le fit nommer chambellan de son fils, dont elle lui confia l'éducation. Bute ne perdait pas de vue son élève, et il avait dans l'opinion de la princesse de Galles une telle supériorité sur les propres gouverneurs du jeune prince, le comte d'Harcourt et l'évêque de Norwich, qu'ils donnèrent leur démission. Lord Waldegrave et l'évêque de Lincoln, qui les remplacèrent, élevèrent en vain des plaintes contre lui. Georges II mourut le 25 octobre 1760, et deux jours après, Bute fut nommé membre du conseil privé. Au mois de mars 1761, le parlement fut dissous. Bute fut nommé secrétaire d'état à la place de lord Holderness et choisit pour sous-secrétaire d'état Charles Jenkinson, qui devint plus tard lord Hawkesbury et comte de Liverpool. La démission de Legge, chancelier de la trésorerie fut acceptée. Pitt (le grand Chatam), qui voyait son influence dans le nouveau conseil anéantie, donna sa démission dans la même année. Cet événement causa une pénible sensation dans la nation. — Bute, placé alors au timon de l'état, se trouva investi de la confiance illimitée de son roi. Il ne négligea pas de congédier le vieux duc de Newcastle, qui, comme premier lord de la trésorerie, était le seul membre restant de l'ancien ministère, s'empara de ce poste et reçut en même temps la décoration de l'ordre de la Jarretière. Après de longs débats dans le parlement, il conclut la paix avec la France. Quoique les conditions imposées par l'Angleterre fussent à peu près proportionnées aux avantages qu'elle avait obtenus dans la guerre, ce n'en fut pas moins une honte pour le gouvernement anglais d'avoir, malgré les traités, abandonné à lui-même le roi de Prusse. Bute essuya à cet égard les plus vifs reproches; cependant il réussit à se concilier l'opinion générale, et tout semblait présager une longue durée à son règne ministériel. Il avait su rendre suspects au roi les whigs, qu'il avait exclus de l'administration, et il favorisait les tories, même les anciens jacobites, en ayant toujours soin de n'entourer le roi que de personnes dont les principes sympathisassent avec les siens, et surtout de ses compatriotes écossais. Le peuple murmurait; des attaques énergiques étaient dirigées dans de nombreux pamphlets contre le ministre, qui ne pouvait regagner la confiance publique qu'avec le temps, lorsque de nouveaux sujets de mécontentement vinrent aigrir les esprits au plus haut degré. Pour l'extinction des dettes de guerre, on devait négocier un emprunt : le ministre voulait que les intérêts en fussent payés au moyen d'une taxe sur le vin. Le projet de loi fut adopté malgré l'opposition, par les deux chambres, et la ville de Londres supplia vainement le roi d'y refuser sa sanction. — L'influence de Bute paraissait dès lors sans bornes, lorsque, contre toute attente, on apprit qu'il avait donné sa démission. Georges Grenville lui succéda au ministère, mais Bute, s'apercevant bientôt de la faiblesse de l'administration, chercha à se rapprocher de Pitt. Son plan échoua, et l'exaspération des esprits en redoubla. Bute passait toujours pour l'ame des décisions royales, et nommément pour l'instigateur de la loi du timbre, qui fut le premier brandon de discorde entre la Grande-Bretagne et ses colonies américaines. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses amis se prononcèrent avec énergie contre le retrait de cette loi. Les ministres, qui ne voulurent pas seconder les vues de Bute, furent congédiés; ses partisans, qui s'intitulaient les amis du roi, formaient alors une faction puissante : pour les désigner, on avait ressuscité l'ancien sobriquet de *cabale*, et on les accusait d'être les auteurs de toutes les calamités présentes. En 1766, Bute dé-

clara, dans la chambre des pairs, qu'il s'était entièrement retiré des affaires publiques et qu'il ne voyait plus le roi; néanmoins, personne ne doutait que son influence ne fût toujours la même. Ce ne fut qu'à la mort de la princesse de Galles, en 1772, qu'il parut avoir entièrement renoncé aux affaires. — Alors seulement la haine publique se calma : il fut oublié, et passa le reste de sa vie dans ses terres. Un précieux jardin botanique, une bibliothèque de 30,000 volumes, de magnifiques instruments de mathématiques, de physique et d'astronomie, offraient à son esprit les occupations les plus variées. Son étude favorite était celle de la botanique, et il possédait à cet égard des connaissances très étendues. Il écrivit des *Tables botaniques* pour la reine d'Angleterre. Cet ouvrage, qui forme 9 volumes in-4°, contient la description de toutes les plantes connues d'Angleterre, et mérite d'être remarqué pour sa magnificence et sa rareté. On n'en fit tirer que 16 exemplaires, qui occasionnèrent une dépense de plus de 10,000 livres. Bute mourut en 1792. Il avait plus de présomption que d'habileté. Comme homme d'état, il manquait de talent et de connaissances, et sacrifia sa propre tranquillité; il fit naître des discordes sans fin au sein de sa nation par les fausses mesures qu'il adopta. Il voulut gouverner sous l'abri du pouvoir royal, et faillit perdre ce même pouvoir. On l'a accusé d'orgueil, mais il tempérait ce défaut par un mélange de noble fierté, et pendant la durée de son ministère il refusa constamment d'avoir à sa solde ce qu'on nomme si pittoresquement en France des *valets de plume*. Méfiant et dissimulé, il passait pour dur, ambitieux et opiniâtre; quelquefois il montrait un esprit incertain, irrésolu et même craintif. Sa moralité n'a jamais été mise en doute, et dans sa vie privée il était de la plus aimable simplicité. (Voyez les *Mémoires de Dutens*.)

BUTIN, *gaignage*, *gain*, *preie*, *proie*, *robe*, ou *robbe*, suivant M. de Roquefort, Barbazan, etc. Le mot butin, emprunté de l'allemand *beute*, est analogue à l'anglo-saxon *bot*, et se retrouve dans les mots anglais *booty* et italien *bottino*. —L'usage de *butiner* est vieux comme le monde. De temps immémorial, presque toutes les milices grecques apportaient le butin en commun, et le partageaient méthodiquement : un tiers des prises revenait au général; les deux autres tiers étaient répartis dans toute l'armée au prorata de la paie : l'institution des dépotats byzantins avait été une suite de ces règles ou de ces coutumes. — Le butin est un bénéfice de guerre que le vainqueur s'attribue du droit de la force : tel fut le fondement de la fortune de Clovis et de ses leudes.—Le butin était l'indemnité et l'appât de nos armées primitives. Velly dit, à la date de 693 : « Il ne paraît pas qu'elles (les troupes) eussent d'autre solde que le butin. » — Cet écrivain tire son opinion des récits de Grégoire de Tours. On y trouve des détails sur des formes observées par les Français dans le partage du butin; mais il n'y est rien dit de la solde.—La féodalité a vécu de butin; elle l'appelait techniquement proie et gagnage ou gaignage, signifiant lucre ou profit.—Dans les temps de barbarie, le butin n'a rien que de naturel; la philosophie commode des anciens et l'esprit de rapine des chevaliers du moyen âge s'accommodaient de ce honteux profit; c'était surtout pour entreposer le butin qu'on s'incastelait, qu'on construisait des recets (*receptacula*), qu'on élevait des forteresses. — Depuis l'institution d'une armée régulière, le roi, le connétable, les grands-maîtres de l'artillerie, s'appropriaient un genre de butin dont la prise et la possession étaient devenues un article de loi. —La cavalerie irrégulière n'avait d'autre solde que le butin.—Notre philosophie, plus éclairée, réprouve ce véhicule de la bravoure des anciens siècles; l'honneur et la gloire l'interdisent. Ces nobles passions, il est vrai, ne sauraient animer tous les hommes de guerre ni être influentes dans tous les temps et dans tous les pays; vouloir la guerre sans butin, c'est ne connaître

ni la guerre ni les soldats; tolérer le butin sans oser en faire un mot de jurisprudence, sans en régulariser la distribution, c'est donner les mains au pillage : on peut proscrire le maraudage; on ne peut extirper le goût du butin. Il conviendrait donc que la loi s'occupât franchement de ce qu'elle ne peut empêcher. Malheur aux législateurs aveugles ou muets qui ne savent que glisser sur les difficultés !—On a perdu la trace des coutumes que nos ancêtres observaient dans le partage du butin : car un genre de solde suppose un système de distribution. On ne retrouve sur ce sujet que l'ordonnance de 1300; dans ses dispositions vagues, elle décerne au roi l'or et les prisonniers, et donne au connétable le surplus du butin. Pasquier cite un édit de Jean relatif à la gabelle et au partage des prises de guerre; il y est interdit au connétable, aux amiraux, aux maîtres des arbalétriers, d'exiger leur part de butin, s'ils n'ont assisté aux actions dont cet acquêt a été le fruit. — On pourrait conjecturer, à la lecture de Philippe de Clèves, qui écrivait en 1520, qu'il était alors d'usage que le maréchal de France s'attribuât le dixième du butin.—Depuis ces époques, rien n'a été réglé à l'égard du butin; on sentait cependant le besoin de quelques principes dans les siècles passés: ainsi Bonnor, en 1481, discute en son chapitre 71 comment se doivent partir (partager) les choses gaignées (gagnées comme butin) en bataille (en guerre). — Dans les armées dépourvues d'institutions et auxquelles la routine tient lieu d'art militaire, le butin est le mobile du soldat, comme au temps des guerres privées il était le mobile des expéditions des seigneurs. En certaines armées qui se croient bien perfectionnées, butin est une expression si invétérée dans le langage de l'homme de troupe que cet homme comprend, sous cette expression, sa légitime même, et nomme butin son havresac, ne s'inquiétant guère si les dictionnaires et la philanthropie ne regardent le butin que comme une prise de guerre et comme un droit de sauvages. — Il existe au dépôt de la guerre une copie d'un réglement de 1638, sans autre date; il s'applique surtout à la cavalerie; il est intitulé : *Réglement concernant le partage des butins*. Il donne à un colonel 15 parts, à un capitaine commandant un parti 15 parts, à un capitaine servant en sous-ordre dans un parti 12 parts, au lieutenant 6 parts; il ne donne au soldat d'infanterie que la moitié de ce qui est accordé aux dragons.—Mais ces vieux souvenirs se sont entièrement effacés.—Notre méticuleuse législation évite de se prononcer à cet égard; elle s'occupe pourtant d'un butin bien peu chrétien, que l'artillerie et le génie ont le droit de s'approprier : nous voulons parler des cloches de forteresses. Sauf cette disposition, où l'on tait le mot butin en sous-entendant la chose, on ne trouve sur cette matière que des ouï-dire ou des usages. Ainsi, Philippe de Clèves conseille, en 1520, à chaque capitaine, de créer un butinier; ainsi Billon dit, en parlant du capitaine : « qu'il prenne sa part des butins, sans les accoutumer (les ennemis) à avoir du sien. » — Une ordonnance de 1648 (30 juin) veut que, dans le partage des butins faits par les partis, la cavalerie ait deux parts et l'infanterie une. — C'est à peu près tout ce qu'il y a de positif et de légal sur cette matière. Dans le silence des législateurs militaires de la France moderne, il y a de l'inhumanité, de l'hypocrisie et une réticence de jésuites; cependant la marine partage régulièrement les prises qu'elle fait; mille réglements pèsent tous les cas qui s'y rapportent.— Si les prises sont interdites à nos soldats, n'en faites pas un privilége de marins; si vous légitimez sur mer cet usage, que votre code l'institue sur terre.— Le butin, non pas celui qui vient de la spoliation des peuples et du sac des villes, mais le butin du champ de bataille, est une dépouille permise; c'est le gain qui doit s'apporter en commun et faire masse, pour être, sous la présidence des chefs, l'objet d'une répartition régulière. Il se compose des armes abandonnées ou enlevées des magasins de l'ennemi, de

son trésor, de son matériel d'artillerie, de ce qu'on trouve sur les morts : un compte fidèle en doit être rendu à tous les victorieux ; un partage exact doit leur en être fait ; une rémunération même, aux frais du trésor public, doit leur être allouée, en paiement des objets de butin qui ne peuvent tourner qu'au profit de la gloire de l'armée ou à l'avantage des arsenaux du gouvernement. Ainsi, chez des peuples voisins, on tarife, en bonne guerre, les prises de terre ; les soldats qui s'emparent d'un canon, d'un cheval, d'un drapeau, ont droit à une somme fixe, qui leur est religieusement comptée. Telle est la règle dans la milice anglaise. Mais, à côté de ce principe, il règne dans la Grande-Bretagne un énorme abus : ainsi il est alloué au colonel 150 parts, et au feld-maréchal 2,000 ; ce partage est à la fois, comme le démontre M. Ch. Dupin, et trop favorable aux officiers et trop onéreux à l'état : c'est ce que cet auteur prouve en citant un mémoire, adressé depuis la paix par le général Wellington au ministère anglais. Ce mémoire fait état de toutes les propriétés publiques mobilières dont son armée pouvait revendiquer la valeur, puisqu'elle s'en était emparée en Espagne et en France, au profit de l'Angleterre : le montant de la réclamation s'élève à plus d'un million sterling ; et le budget anglais de 1823 témoigne qu'en effet 25,290,000 livres viennent d'être soldées par cette cause à l'armée anglaise, au moyen d'un prélèvement sur les 127 millions que la France paie pour indemnités à l'Angleterre. — En 1831, divers journaux (notamment le *Courrier français*, dans son numéro du 17 mai) récapitulent les parts de butin et les récompenses nationales décernées au général Wellington : le total se monte à 17 millions et demi, et l'ensemble des faveurs pécuniaires dont jouit annuellement cette famille s'élève à 15 cent 50 mille francs. — Il est à la fois désirable d'éviter des abus si préjudiciables, et de sortir de l'état d'incertitude où nous languissons. — Des réglements français ont osé regarder comme licites le dépouillement et le pillage, puisqu'ils ont donné les mains à ce que des généraux en exigeassent le rachat : avoir mentionné une telle exception, c'est avoir tacitement reconnu que l'action de prendre est licite. Cet aveu est consigné dans le réglement de service de 1768, qui assignait aux partisans le prix de leur brigandage légal : n'eût-il pas mieux valu puiser dans l'antiquité même nos exemples ? Les Romains se partageaient scrupuleusement le butin, comme on le voit dans le récit que Polybe fait de la prise de Carthagène : ils avaient dans le camp, ainsi que le dit Hygin, un entrepôt où s'amassait le butin, que leur répartissait le questeur. Contents de leurs parts, qui s'appelaient *pecunia manubialis*, les manubiaires (*manubiares*) respectaient dans leurs camps les arbres chargés de fruits. Louis IX et Duguesclin ont apporté une attention scrupuleuse aux distributions du butin. — Gustave-Adolphe et Charles XII ont fait de la répartition du butin une des merveilles de leur discipline. — A leur exemple, Eugène, après la bataille de Belgrade, en 1717, ne réserve pour lui que la tente du grand-visir, et abandonne le reste du butin à un pillage méthodique fait par détachements et les officiers en tête. — Daniel, Deville, Maizeroy, fournissent quantité de citations relatives au butin, et l'*Encyclopédie* retrace dans de longues pages les règles et les exemples de partage de butin depuis Moïse jusqu'à César. Voici quelques lignes profondes et éloquentes qui appartiennent aux encyclopédistes : « Ce qui est pris sur un champ de bataille ou dans une ville emportée d'assaut appartient à qui le prend, par conséquent au plus avide et au plus féroce. C'est un véritable pillage ; les brigands se partagent leur proie. Nous sommes en ce point plus avant qu'eux dans la barbarie. Cet usage introduit par l'indiscipline cause de grands maux : il engage le soldat à se débander pour piller, et le rend avide et cruel ; la moindre résistance à sa cupidité l'irrite et le porte au meurtre ; il cherche à s'as-

surer la possession qu'il désire en tuant les habitants dans une ville et les blessés sur le champ de bataille. On éviterait toutes ces horreurs en instituant le partage du butin comme il l'était chez les anciens : tous les soldats seraient animés par cette espérance, et les seuls avantages que peut leur donner la victoire ne seraient point abandonnés aux plus méchants, aux plus avides, aux plus lâches, aux plus indignes d'en jouir. » — Lessac, animé du même esprit, a dit, en parlant de la conduite des Romains, « qu'elle valait mieux que l'usage de ces contributions obscures, de ces traités clandestins, par lesquels un général ou quelques commandants particuliers enlèvent et gardent pour eux seuls les richesses de l'ennemi. » Gal. Bardin.

BUTLER (Samuel), né en 1612 à Strensham dans le comté de Worcester en Angleterre, est l'auteur d'un poème satirique et burlesque contre les puritains, intitulé *Hudibras*. Sa famille était d'une condition si humble qu'on sait peu de chose sur ses relations de parenté et sur sa jeunesse, et qu'on ignore s'il reçut ou non son éducation à l'université. D'abord clerc d'un juge de paix, puis attaché en la même qualité à la personne de l'intendant d'une noble dame, le début de Butler dans la vie promettait peu pour son avenir. Mais il se trouva par hasard que l'intendant qu'il servait était le célèbre Selden, chargé alors de l'administration des biens de la duchesse de Kent; et Selden ne donnait pas moins de temps à sa bibliothèque, à l'étude, qu'à l'apuration de ses comptes. Butler profita de cette occasion, et, malgré l'infériorité de sa position, ne se trouva pas à une mauvaise école pour le génie. — Les troubles de l'époque arrachèrent Butler de cette retraite, qu'il échangea contre une position à peu près semblable, mais au service d'un personnage bien différent. C'était un certain sir Samuel Luke, vieux républicain, officier dévot des armées de Cromwell. Quelques qualités du cœur qu'il possédât, toujours avait-il peu d'amabilité dans le caractère; aussi était-il difficile de voir un hôte et un maître moins convenable à un poète comme Butler que ce rigide puritain, qui considérait toute science comme inutile et profane, et qui regardait la poésie en particulier comme une abomination. Butler dut d'autant plus facilement prendre sa nouvelle situation en aversion qu'il était habitué à la société et à l'amitié de Selden. Tout porte donc à croire que le génie satirique et l'humeur caustique de Butler furent développés par les relations désagréables qu'il eut avec la famille de sir Samuel Luke. — La restauration des Stuarts en 1660 le fit sortir de son humble condition : il fut nommé secrétaire de lord Carbury, président de la principauté de Galles. Le président confia au poète les fonctions d'intendant du château de Ludlow. Il épousa alors une veuve qui possédait une petite propriété, suffisante cependant pour nourrir le poète quand il était sans place et sans travail. Ce fut là le temps de prospérité de la vie de Butler, et ce fut alors aussi que son génie se développa. — Il y a eu cette différence remarquable entre la restauration anglaise de 1660 et la restauration française de 1814, que les royalistes et les nobles ramenés au pouvoir par la première purent s'emparer du sceptre du ridicule comme de celui de l'administration. Les émigrés français au contraire, malgré leur ascendant à la cour et dans le sein de la législature, ne purent jamais avoir les rieurs de leur côtés. Le génie du ridicule combattit toujours avec l'opposition, et ses traits acérés ne contribuèrent pas peu à la chute de la dynastie des Bourbons. Les Stuarts eurent la partie plus belle : non seulement ils purent frapper leurs ennemis de proscriptions et de disgrâces, mais ils eurent encore l'avantage de couvrir les puritains de ridicule. Butler fut le grand instrument de la vengeance et du triomphe des royalistes. Il ne se trouva pas plus tôt au service d'un royaliste *restauré* que son génie pour la satire se donna carrière. D'abord il s'appliqua à imiter et à travestir le débit lourd et emphati-

que des célèbres prédicateurs puritains; on trouve deux exemples de cette ironique imitation dans ses œuvres posthumes. Mais il méditait une vengeance bien autrement durable. Il se mit à composer un poème héroï-comique, dont son ancien patron, sir Samuel Luke, devint le héros sous le nom d'*Hudibras*. C'était une satire complète de la république anglaise, qui y était attaquée par son côté faible, le fanatisme religieux. Hudibras, le héros, représente les puritains. Il est dépeint comme un juge de comté qui s'en va, semblable à un autre Don-Quichotte, à la recherche des abus qui offensent la piété ou secondent la superstition catholique. Il est accompagné par un écuyer, nommé Ralpho, de la secte des indépendants, de cette secte la plus populaire du presbytérianisme, qui, malgré les sarcasmes de Butler, a eu l'honneur de proclamer, la première, les grands principes de la tolérance universelle. Rien assurément de plus injuste que la satire de Butler; aussi Johnson, quoique zélé tory, blâme sa partialité. Après avoir remarqué que Cervantes, tout en rendant Don-Quichotte ridicule, en fait un homme qu'on peut, qu'on doit même aimer et honorer, il regrette que Butler n'ait pas été aussi généreux à l'égard de son héros puritain, dont la verité historique ne lui commandait nullement de faire un lâche. « Si l'on considère Hudibras comme le type des presbytériens, il est difficile de dire pourquoi ses armes sont représentées comme inutiles et ridicules. En effet, quelque jugement que l'on porte de leur savoir et de leurs opinions, toujours est-il que l'expérience a démontré que l'épée de ces enthousiastes n'était pas à mépriser ».—Voltaire prenait grand plaisir à la lecture d'*Hudibras;* il a fait un vif éloge de ce poème, bien propre du reste à plaire à l'ennemi né de tous les genres de fanatisme, à l'homme qui maniait lui-même avec tant d'habileté l'arme du ridicule. La verve comique de Butler l'avait tellement séduit qu'il essaya de traduire *Hudibras* en vers. Il en traduisit effectivement un chant, mais comme un poète en traduit un autre; qu'on en juge par ces quelques vers que nous citerons en passant:

Quand les profanes et les saints
Dans l'Angleterre étaient aux prises,
Qu'on se battait pour des églises
Aussi fort que pour des catins;
Lorsqu'anglicans et puritains
Faisaient une si rude guerre,
Et qu'au sortir du cabaret
Les orateurs de Nazareth
Allaient battre la caisse en chaire;
Que partout, sans savoir pourquoi,
Au nom du ciel, au nom du roi,
Les gens d'armes couvraient la terre;
Alors monsieur le chevalier,
Long-temps oisif ainsi qu'Achille,
Tout rempli d'une sainte bile,
Suivi de son grand-écuyer,
S'échappa de son poulailler
Avec son sabre et l'Evangile,
Et s'avisa de guerroyer.
Sire Hudibras, cet homme rare,
Etait, dit-on, rempli d'honneur,
Avait de l'esprit et du cœur,
Mais il en était fort avare;
D'ailleurs, par un talent nouveau,
Il était tout propre au barreau,
Ainsi qu'à la guerre cruelle;
Grand sur les bancs, grand sur la selle,
Dans les camps et dans un bureau, etc., etc.

—Il existe une traduction complète en vers français du poème d'Hudibras; mais l'auteur, Townlay, avait le désavantage d'écrire dans une langue qui n'était pas la sienne. Sa traduction n'en a pas moins eu plusieurs éditions; la dernière est de l'année 1817. Paris, Baudry. Pour lire *Hudibras* dans l'original, il faut une connaissance profonde de l'anglais, et même de l'anglais vulgaire, si l'on veut comprendre un genre d'esprit qui doit une bonne partie de son sel à des mots vides de sens et à des rimes doubles. Johnson lui-même se plaignait que de son temps la gaîté d'Hudibras eût vieilli, et qu'elle fût difficile à comprendre; difficulté qui depuis s'est encore accrue. En un mot, je ne saurais mieux caractériser Butler qu'en le comparant à Rabelais.—A l'exception de sa pauvreté et de l'abandon dans lequel le laissa le parti qu'il avait si bien servi, on ne sait que bien peu de chose sur les dernières années de sa vie. *Hudibras* fut publié en 1663, et fut connu même à la cour; ses couplets étaient familiers au roi et à ses

joyeux amis, qui tous avaient promis de récompenser le poète. Charles lui-même, le duc de Buckingham et lord Clarendon se disputèrent l'honneur d'être le patron de Butler; mais ils différèrent l'exécution de leurs bienveillantes intentions, jusqu'à ce qu'il eut succombé victime du besoin et de l'abandon. Il mourut en 1680. Sa mort ne réveilla pas le désir d'une tardive justice dans cette cour dissipée. Une souscription ouverte pour l'inhumer à Westminster ne produisit pas de fonds; et un ami dut ensevelir à ses frais les restes du poète dans Covent-Garden. CROWE, de Londres.

BUTOME, *butomus*, genre de plantes de la famille des joncs et de l'ennéandrie hexagynie, qui renferme une jolie plante aquatique de France, propre à orner le bord des eaux et les bassins, *B. umbellatus* ou *jonc fleuri*, dont les feuilles sont droites et graminées, les tiges nues, de la hauteur de trois pieds, couronnées en juillet par une ombelle d'une vingtaine de fleurs assez grandes, roses et veinées de rouge, dont chacune a neuf étamines, six ovaires et six styles, d'un bel effet et durant long-temps. Il en existe une variété à feuilles panachées.

BUTOR. Dans le langage vulgaire, ce mot désigne un personnage grossièrement stupide; en ornithologie, c'est le nom d'un genre d'oiseaux qui ne manquent nullement de l'intelligence instinctive appropriée à leurs besoins. S'il est prudent et sage de cacher sa vie pour en goûter les douceurs avec plus de sûreté, les butors donnent à l'homme l'exemple de cette sorte de sagesse. Habitants des marais, ils y vivent solitaires, invisibles au milieu des roseaux, où ils savent se mettre à l'abri de la pluie, du vent et des chasseurs, attendant paisiblement dans cette retraite qu'une proie vienne s'offrir à eux, et se contentant de ce que le hasard leur envoie. Lorsqu'ils se décident à changer de demeure, c'est le soir qu'ils prennent leur essor et s'élèvent très haut. Lorsqu'on les voit en l'air, ce qui arrive rarement, on les prendrait pour des hérons, famille d'oiseaux avec laquelle ils ont en effet beaucoup de rapports, s'ils ne lui appartiennent pas. Buffon a cru devoir les séparer, parce que le butor n'est pas monté sur d'aussi hautes échasses que le héron, que son cou est aussi plus court et mieux couvert de plumes, ce qui le fait paraître plus gros. De plus, le héron pose son nid sur de grands arbres, au lieu que le butor ne confie sa progéniture qu'aux roseaux protecteurs de toute sa vie. Ces différences ne semblent pas assez caractéristiques pour motiver la séparation des deux genres. Buffon lui-même ne s'y arrête point lorsqu'il s'agit d'autres familles d'oiseaux, les *fauvettes*, par exemple. On sait que certaines espèces de ces aimables *passereaux* vivent les unes dans les bois, les autres dans les vergers, les roseaux, etc.; que le babil de quelques-unes est plein de charmes, et qu'on invite volontiers les autres à se taire, etc. Cependant on les a toutes réunies dans un même genre : il eût peut-être été convenable de maintenir l'association des butors aux hérons, puisqu'elle est très ancienne, fondée sur de nombreuses analogies, recommandée par d'imposantes autorités. Suivant les naturalistes qui ont admis cette classification, le butor est le *héron étoilé* (*ardea stellaris*). Scaliger dit gravement que cette épithète est appliquée au nom de l'oiseau parce que dans son vol du soir il s'élance rapidement et très haut vers la région des étoiles. Les abus du savoir étymologique ne redoutent point l'arme du ridicule; car, malgré les railleries spirituelles qui les ont poursuivis pour venger la raison et le bon goût, ils subsistent aujourd'hui comme au temps de Scaliger. Des interprètes moins subtils ont cru reconnaître sur le plumage de l'oiseau des taches en forme d'étoile; mais des yeux non prévenus ont vu dans ces mêmes taches des pinceaux et non des astres. Elles sont disséminées sur tout le corps, noirâtres, plus foncées sur les plumes brunes du dos et des ailes que sur la gorge et le ventre, où elles s'étendent sur un fond blanc. Le bec est de même forme que celui du héron, ver-

dâtre, d'une ouverture très large, fendu jusqu'au-delà des yeux. L'ouverture de l'oreille est grande, la langue courte, et la gorge peut se dilater assez pour que l'on y mette le poing. Les pieds sont longs, de la couleur du bec, et armés d'ongles aigus. Telle est l'apparence extérieure de l'espèce commune, qui sert de type au genre. Sa longueur est d'environ trois pieds, depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle des ongles.—Le butor de cette espèce est très remarquable par le bruit ou cri singulier qu'il fait entendre matin et soir, depuis l'époque où les rigueurs de l'hiver sont adoucies jusqu'au milieu de l'été, et même plus tard. C'est de ce cri que l'on a formé le nom latin de cet oiseau (*botaurus*), et par des altérations successives, le nom qu'il porte en France. Il imite en effet le mugissement du taureau, *boatum tauri*. Ce mugissement est *si gros*, dit un ancien ornithologiste, *qu'il n'y a bœuf qui pût crier si haut*. On peut l'entendre à une demi-lieue. Pour donner une idée de son intensité, on l'a comparé à l'*explosion d'un fusil de gros calibre*. Par une autre comparaison, les Italiens ont nommé cet oiseau *trombotto, trombone*. Dans les temps anciens, ces mugissements, partis du fond des marais, intimidèrent les ignorants superstitieux, et furent très mal expliqués par les philosophes, jusqu'à ce que la cause en fût bien connue. Aristote les attribuait à des vents engouffrés dans des cavernes, etc.; mais au temps de Pline, le mystère était dévoilé, quoique les superstitions ne fussent pas encore entièrement bannies: on en reconnaîtrait peut-être même aujourd'hui quelques vestiges dans les croyances populaires.—Dans cette espèce d'oiseaux, les femelles sont en plus grand nombre que les mâles. Elles accourent de loin au cri d'appel, et quelquefois le sérail d'un seul mâle réunit une douzaine de maîtresses. L'amour devient alors une cause de guerres et de combats à outrance. Les mâles sont plus grands et plus beaux que les femelles; leurs couleurs sont plus vives, et les plumes de la poitrine et du cou sont plus longues. Les temps de la ponte, de l'incubation et de la nourriture des petits sont à peu près de deux mois, pendant lesquels le père ne se sépare point de la mère, et partage constamment ses travaux. Lorsque la couvée a pris l'essor, les liens de famille sont dissous, et chaque membre vit isolé. Cependant, l'hiver forme d'autres réunions : lorsque les marais sont gelés, il faut bien que ses habitants se réfugient en des lieux qui leur offrent quelque nourriture; mais ces asiles ne conviendraient point aux butors s'il n'y avait point de roseaux. On les y trouve alors par douzaines dans un espace assez resserré. — Le butor vit principalement de grenouilles, de poissons et d'autres animaux aquatiques. Chasseur patient, il reste très long-temps à l'affût, immobile, mais attentif. Ses longs pieds sont mal conformés pour la marche, et cette manière de se mouvoir paraît lui coûter de pénibles efforts, car il avance lentement et de fort mauvaise grâce. Mais s'agit-il de se défendre, de secourir sa femelle ou ses petits, il ne montre plus de lenteur, mais au contraire une impétuosité qui étonne l'assaillant; son bec est lancé avec la rapidité d'une flèche, et pénètre dans les chairs; ses ongles déchirent : le chasseur est quelquefois blessé cruellement, et ne peut se débarrasser de son adversaire qu'en l'assommant. — La chair du butor est assez bonne à manger, pourvu qu'on la dépouille de la peau, qui est fortement imprégnée d'huile de poisson rancie. Au temps où le héron était un *mets royal*, il fallait sans doute prendre la même précaution pour que cette sorte de gibier flattât la sensualité des souverains auxquels il était réservé.— On compte dans l'ancien continent sept espèces de *butors*, dont une seule surpasse en grandeur l'espèce commune dont on vient de parler : parmi les autres, le butor ou héron du Sénégal est le plus petit; il n'a pas plus d'un pied de longueur, depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité des ongles. En Amérique, on trouve, dit-on, dans le bassin du Mississipi, une espèce tellement semblable à celle d'Europe

qu'on serait tenté de les identifier; de plus, c'est là qu'on a vu le véritable *héron étoilé*, dont les taches sont réellement en forme d'étoile. En général, les hérons à jambes plus courtes que dans l'espèce commune, et dont le cou est plus garni de plumes et paraît plus gros, sont des *butors*, en adoptant la nomenclature de Buffon. Il y en a donc plusieurs parmi les oiseaux nommés *onc:és* par les créoles, et qui sont des hérons.—Quoique les butors de l'espèce commune soient répandus dans toute l'Europe, ils y sont aujourd'hui beaucoup moins connus qu'au temps de Belon, qui les a décrits avec beaucoup de détails. Ces oiseaux, confinés dans les marais, sont devenus plus rares dès que les dessèchements ont changé la nature des lieux où ils vivent, et fait disparaître leurs roseaux. Comme il leur faut une grande étendue de sol marécageux, le temps approche où il ne restera plus pour eux en France qu'un très petit nombre de lieux habitables; heureusement leur histoire naturelle est maintenant assez complète, et, comme celle de la plupart des espèces d'oiseaux, elle intéresse d'autant plus qu'on la connaît mieux. FERRY.

BUTTE. (*Voy.* ci-dessus, à l'article BUT, p. 266.)

BUTTÉE. Ce mot vient évidemment de *butte*, comme le présume avec raison M. Quatremère, dans son *Dictionnaire d'architecture.* « Une butte (dit-il) étant ordinairement pyramidale, cette forme, qui est la plus solide, a fait donner le nom de *buttée* à toutes les parties d'un édifice qui ont un effort latéral à soutenir. Ainsi, dans toute sorte de constructions, il se fait deux genres d'efforts: l'un vertical ou d'à-plomb, qui exige des fondements solides, et l'autre latéral, auquel il faut opposer des *buttées* suffisantes. Un édifice quelconque en bois ou en pierre, voûté ou non voûté, est capable d'éprouver des efforts latéraux; un massif même a besoin d'être fortifié par un talus. On forme des *buttées* avec des massifs de maçonnerie, des contre-forts, des arcs ou piliers buttants, des talus, des chaînes de fer, etc. Les *étaiements* sont des *buttées* provisionnelles, qu'on est souvent obligé d'opposer aux efforts latéraux d'un édifice qui menace ruine. Un édifice construit selon toutes les règles de l'art, qui n'aurait ni voûtes ni autres constructions capables de produire des efforts latéraux, peut encore avoir quelquefois besoin de *buttée*, pour obvier au tassement inégal du sol, des matériaux et des constructions. En général, le moindre déplacement du centre de gravité d'un édifice, occasioné par un effet quelconque, produit un effort latéral qui exige une *buttée*, dont la forme et les dimensions dépendent des efforts qu'elle doit soutenir. *Butter*, c'est opposer une *buttée* suffisante aux efforts latéraux d'une partie d'édifice. (*Voy.* aussi l'article BUT et ses dérivés.)

BUTTMANN (PHILIPPE-CHARLES), naquit à Francfort-sur-le-Mein, le 5 octobre 1764, étudia à Gœttingue, devint précepteur des princes de Dessau, vécut ensuite comme simple particulier à Berlin, et fut nommé, en 1800, professeur au gymnase de Joachimsthal, et en même temps secrétaire de la bibliothèque royale. Il est aujourd'hui second bibliothécaire, membre de l'académie des sciences, et se trouve ainsi attaché à l'université, pour le séminaire philologique. Sa biographie, écrite par lui-même, se trouve dans les mémoires sur la vie des savants de Berlin, écrits par eux-mêmes, et publiés par Lœwe (1807, 3e cahier). Buttmann, l'un des philologues les plus distingués de l'époque actuelle, joint à une érudition immense cette pénétration, ce style clair et concis, dont le philologue a besoin pour mettre ses leçons à la portée d'un grand nombre de lecteurs. Ses ouvrages grammaticaux sont suivis dans toutes les écoles qui ne sont pas restées étrangères aux progrès que l'enseignement des langues anciennes a faits dans ces derniers temps. La première édition de sa *Grammaire grecque* parut à Berlin en 1792. Depuis, il l'a continuellement retravaillée, et a profité, pour l'enrichir, de toutes les recherches qui

ont été faites dans le champ, aujourd'hui si cultivé, de la littérature grecque; et on a vu se succéder sans interruption les éditions nouvelles de ses deux grammaires, l'une abrégée pour les commençants, l'autre plus étendue pour ceux qui savent entrer dans l'esprit d'une langue. La 10e édition de la grande a paru en 1823, et la 7e de l'abrégé en 1824. L'ouvrage méritait ce succès pour plusieurs raisons : d'abord, l'auteur, ne quittant jamais le chemin de l'histoire, a recueilli les divers éléments de la langue comme autant de monuments bien conservés et portant leur date avec eux; ensuite, il s'est efforcé de porter dans ce trésor ainsi amassé l'ordre et l'unité que donne la méthode philosophique. Ce que les proportions d'un livre destiné aux écoles l'empêchaient de faire entrer dans cette grammaire, il l'a déjà déposé en partie dans deux autres ouvrages, qu'on peut considérer comme des recueils d'éclaircissements. Le premier a pour titre ; *Lexilogus, ou Secours pour l'explication d'un certain nombre de mots grecs, surtout d'Homère et d'Hésiode* (1 vol., Berlin, 1818, 2e édit., 1825); le second est la *Grammaire grecque détaillée* (Berlin, 1819, 1er vol.; 1825, 1re partie du second). On doit encore à ce philologue le 4e vol. de l'édition de *Quintilien*, interrompue par la mort de Spalding (1816), et la réimpression, considérablement augmentée et corrigée, des *scholies de l'Odyssée* découverte par Mai. Buttmann est aussi l'auteur de plusieurs des dissertations les plus savantes du *Muséum de l'antiquité*, et du *Museum antiquitatis* de Wolf. Parmi les mémoires de l'académie des sciences, à la rédaction desquels Buttmann a surtout efficacement coopéré, nous citerons les suivants : *Premières traditions sur les contrées de l'Orient; Essai biblique et philologique*, accompagné d'une carte de géographie (Berlin, 1803); *Sur les deux premiers mythes de l'histoire primitive de Moïse* (1804); *Sur le mythe d'Hercule* (1810); *Sur le mythe du déluge* (1812, 1819); *Sur la période mythique de Caïn au déluge* (1811). Les vues ingénieuses et le ton spirituel et plein d'urbanité qui se remarquent dans ces divers écrits suffisent pour réfuter ceux qui prétendent qu'une étude approfondie de la grammaire éteint le génie, et qui refusent d'apprécier à sa juste valeur le talent de tirer de belles créations du chaos de l'antiquité.

BUTTNER (Ch.-Guill.), naturaliste et philologue allemand, ami du célèbre Linné, né à Wolfenbuttel, en 1716, et mort en 1801, à l'âge de 85 ans, a devancé et développé les travaux des Schœlzer et des Gatterer, qui, sans lui, ne seraient pas parvenus sitôt à débrouiller le chaos des migrations des peuples du Nord. Son père, pharmacien, l'avait d'abord destiné à lui succéder dans sa profession et lui avait fait étudier l'histoire naturelle. Il y fit de tels progrès qu'à peine âgé de 20 ans, son compatriote Dillenius jeta les yeux sur lui pour lui résilier sa chaire de botanique à Oxford. Mais le vœu de son père le rappelait en Allemagne, et d'ailleurs une autre étude commençait déjà à disputer la préférence dans son choix à celle qui avait eu ses premiers hommages. Il s'arrêta néanmoins à Leyde pour suivre les cours de Boerhaave. C'est là qu'il fit la connaissance de Linné, et que, reconnaissant l'impossibilité d'entrer en concurrence avec lui dans cette division des sciences, il se tourna vers l'étude de l'histoire et de la glossologie, et résolut de faire pour les langues ce que Linné faisait pour la botanique, en s'occupant spécialement de leur classement. De retour à Wolfenbuttel, il ne put s'astreindre aux occupations que son père voulait lui faire embrasser, et il se rendit bientôt à Gœttingue, où il se livra sans interruption, de 1748 à 1783, à ses immenses recherches sur l'histoire primitive des peuples et sur la filiation des langues. Son principal ouvrage, fruit de cette exploration suivie et consciencieuse, sont ses *Tableaux comparatifs des alphabets* (au nombre de 47) *des différents peuples dans les temps anciens et modernes*, dont l'impression n'a malheureusement pas même été achevée. Il y avait joint un

alphabet de sa composition, représentant, au moyen de lettres latines, de lettres empruntées du slavon, ou de signes inventés par lui lorsque cela était nécessaire, tous les sons simples qu'on trouve dans les langues connues, et dont il faisait monter le nombre à 320, distribués en 50 classes. Ses autres ouvrages sont : une *Explication d'un almanach impérial du Japon* (1773) et deux ouvrages relatifs à ses premières études : 1° des *Observations sur quelques espèces de tania* (1774), et 2° une *Liste des noms d'animaux usités dans l'Asie meridionale* (1780). On s'étonnera peut-être aujourd'hui qu'un savant dont la vie fut si remplie et toute consacrée à l'étude, au point qu'il s'imposait les plus dures privations pour augmenter sa bibliothèque, et qu'il se contentait d'un seul repas par jour, auquel il ne consacrait encore qu'un gros d'Allemagne (environ 3 sous), ait laissé si peu d'ouvrages; mais si l'on réfléchit aux longues études et aux immenses recherches auxquelles il dut se livrer avant d'écrire une seule ligne; si l'on joint à cette considération l'extrême modestie et la crainte qu'il avait de n'avoir pas épuisé toutes les sources qui pouvaient l'aider à perfectionner ses œuvres, on aura l'explication d'un fait qui fera sourire de dédain bien des écrivains modernes doués d'une assurance et d'une merveilleuse facilité qui, nous l'avouons, manquaient à Buttner.

BUTTURA (Antoine), naquit à Malsésine, sur le lac de Garde, près Vérone, le 27 mars 1771. Son père, l'un des plus honorables négociants de l'Italie, le fit entrer de bonne heure dans un collége de Vérone, renommé par la célébrité du professeur Cagnoli. Ce savant astronome, qui avait un tact tout particulier pour juger ses disciples, ne tarda pas à découvrir dans les heureuses dispositions du jeune Buttura les germes d'un talent qui devait donner un jour à la littérature italienne un beau nom de plus. Dès ce moment, l'enfant devint l'élève favori du maître, qui, en le dirigeant sagement, sut lui inspirer à la fleur de l'âge l'amour du vrai, du beau et du grand, passion que Buttura conserva toute sa vie. Sa précocité fut telle qu'à l'âge de douze ans, il improvisa en présence de ses maîtres, de ses condisciples et d'un nombreux auditoire, un discours de deux heures, où il fit un parallèle ingénieux entre la littérature ancienne et la littérature moderne. Quoique l'improvisation dans la langue italienne soit beaucoup plus facile qu'en toute autre langue, cette brillante faculté valut au jeune Buttura les éloges les plus mérités de la part des savants qui assistaient à cette séance, et son nom, déjà riche d'un premier succès, fut cité dans toute l'Italie. — Au sortir du collége, à l'âge de dix-sept ans, il débuta dans le monde politique par le poste de secrétaire-général du congrès de Venise. Buttura, à cette époque, était déjà connu dans le monde littéraire par plusieurs morceaux de poésie d'un grand mérite, et par la traduction des *Vénitiens*, tragédie de M. Arnault. Mais, en se mêlant aux affaires publiques, il prouva que l'homme de talent sait, quand il le veut, conserver partout sa supériorité. Il se mit en peu de temps au courant de toutes les attributions de son emploi; et, réputé bientôt l'un des membres les plus éclairés du congrès, on le vit souvent dans les discussions graves et sérieuses entraîner la majorité à son avis, tant était devenue puissante l'influence qu'il exerçait sur ses collègues par la vivacité de son esprit et la justesse de ses vues. Né avec toutes les richesses de l'ame, il puisait toujours dans son propre trésor, et l'*honnête* fut toute sa vie la règle de ses actions. Mais la Providence, qui se plaît quelquefois à éprouver les hommes d'une trempe forte et doués d'un naturel vertueux, lui réservait de terribles épreuves, où son courage et sa fermeté eurent à lutter contre la sensibilité de son cœur. — Les premiers malheurs de Buttura datent de 1799, époque du fameux traité de Campo-Formio, qui fit tomber au pouvoir des Autrichiens les républiques naissantes de

l'Italie. Il perdit alors sa place de secrétaire-général du congrès, et fut obligé d'émigrer pour se soustraire aux persécutions qui attendaient tout ami de la liberté, dans un pays où naguères elle avait planté son drapeau. Il tourna alors ses regards vers la France, et y fut accueilli par le corps des savants avec toute la distinction due à son mérite et à sa qualité de citoyen étranger frappé d'exil. M. Français (de Nantes), dont le nom est si cher aux lettres et aux sciences, fut le premier qui lui tendit une main généreuse; au moyen du crédit dont il jouissait, il le fit nommer, en l'an VIII, professeur de langue et de littérature italiennes au Prytanée de Saint-Cyr. Buttura, dont la voix poétique n'avait point encore retenti en France, excita vivement à son début la curiosité publique, et la foule se pressait autour de sa chaire pour écouter ses savantes leçons. Il professa constamment avec une telle supériorité que sa réputation en France ne le céda bientôt plus en rien à celle qu'il avait laissée en Italie, et qu'on vit de toutes parts les professeurs et les savants, jaloux de mériter son estime, rechercher avidement les occasions de se rencontrer dans sa société. Buttura, dont tous les sentiments étaient relevés par une profonde sensibilité, ne s'était point éloigné de sa terre natale sans un profond chagrin, qui altéra sa santé, et fit craindre même pour sa vie. — De tendres sentiments vinrent heureusement lui faire une utile diversion, et bientôt après il se fit naturaliser Français. Pour témoigner sa reconnaissance à la nouvelle patrie qui l'avait si généreusement adopté dans son exil, il refusa en 1802 la chaire d'histoire et de littérature du collége de Mantoue, à laquelle venaient de l'appeler ses anciens compatriotes, et il accepta le poste de chef de bureau des archives du département des relations extérieures du royaume d'Italie résidant en France. Il mit tant d'ordre dans cette partie importante de l'administration que l'empereur, pour l'en récompenser, le nomma consul général du royaume à la résidence de Fiume, où il se rendit avec toute sa famille, jusqu'à la chute du grand homme. A cette époque, il fut mis en disponibilité. — C'est en France que Buttura a composé presque tous ses ouvrages. Celui qui a contribué le plus à sa réputation est sans contredit sa traduction en vers libres de l'*Art poétique de Boileau*. Le poète italien, en transportant dans sa langue cette belle œuvre de la nôtre, a vaincu avec art toutes les difficultés que présentait ce travail, devant lequel ont toujours reculé les traducteurs de Voltaire et de Corneille. En suivant de près, presque vers pour vers, le législateur de notre Parnasse, Buttura a su conserver dans sa scrupuleuse exactitude toute l'aisance d'une composition originale. A côté de cette traduction vient naturellement se placer celle de la tragédie d'*Iphigénie en Aulide* de Racine. — Buttura, dans ce nouveau travail, a montré l'habileté d'un écrivain qui connaît toutes les ressources de la poésie, et il a su faire passer dans sa copie, avec un merveilleux talent, tout le coloris et l'harmonie du modèle : c'est ce qui a fait dire à Daru et à plusieurs autres de nos célèbres académiciens, que l'Italie avait maintenant son *Racine* et son *Boileau*. Plus tard, en 1811, Buttura publia un volume de ses meilleures poésies, où l'on trouve des odes fort remarquables, consacrées à la gloire de l'empereur, et à celle de l'infortuné Desaix, que la bataille de Marengo a immortalisé. — Nous citerons encore son élégie dite : *Le poète Buttura*, ses odes sur la grossesse de Marie-Louise et la naissance du fils de Napoléon, son imitation en vers réguliers d'un poème en vers latins, intitulé : *L'heureuse grossesse de Marie-Louise*, par Lemaire, et que Legouvé, de l'institut, a traduit en vers français; son imitation, en vers réguliers, d'un petit poème d'Andrieux, intitulé *Le portrait* (*Il ritratto*), et qui a fait dire à cet académicien si modeste, qu'il s'avouait vaincu par son imitateur; son ode à la France, à l'occasion de la paix continentale et sa fameuse ode

la Grèce suppliante, qui lui a valu le titre de membre de la société hellénique, et que M. Périès a traduite en français. — Buttura avait aussi une grande facilité pour écrire en prose, témoin son *Essai sur l'histoire de la république de Venise*, qu'il a publié en 1816 à Milan. Cet ouvrage, qui a été couronné d'un grand succès en Italie, est riche de détails, plein de méthode, et d'un style qui peut servir de modèle pour écrire l'histoire. Buttura n'a pas été moins précis ni moins brillant quand il s'est essayé dans la prose française. On trouve de lui une foule de morceaux de critique littéraire insérés dans le *Répertoire de la littérature ancienne et moderne*, dont il était un des principaux collaborateurs. — Comme éditeur-annotateur, Buttura a aussi des droits à l'estime publique : toutes ses collections sont remplies de notes précieuses d'une extrême concision et d'une clarté parfaite, et toujours le texte y est ramené à sa pureté primitive. Les principales collections qu'il a publiées sont : 1° la collection connue sous le titre de *Bibliothèque poétique italienne* (30 volumes in-12), 1820; 2° celle sous le titre de *Bibliothèque de prose italienne* (10 volumes in-32, Paris 1825; celle dite *Les quatre grands poètes italiens* (8 volumes in-8°); 4° enfin *Les animaux parlants de Casti*. — Le dernier ouvrage sorti de la plume de Buttura est un *Dictionnaire italien-français*, et *français-italien*, qui a paru sous son nom en 1832. Pour entreprendre un travail pareil, il fallait être, comme lui, doué d'une grande persévérance, et connaître à fond la langue italienne et la langue française. Il est à regretter que l'auteur soit mort à l'œuvre. Il lui restait encore deux lettres à terminer, quand la maladie qui l'a enlevé aux lettres et à sa famille est venue le surprendre.

JULES SAINT-AMOUR.

BUTYREUX, *butyrosus*, fait du grec *boutyron*, beurre; il y a dans le lait trois parties distinctes, la partie *butyreuse*, qui est la partie grasse et onctueuse, ou la crème, dont se fait le beurre; la partie *séreuse*, qui est le lait proprement dit, et la partie *caséeuse*, qui est la plus sèche, la plus grumeleuse, et qui sert à confectionner le fromage.

BUTYRIQUE (Acide), *acidum butyricum*, acide récemment découvert par M. Chevreul dans le beurre, et dont il est le principe odorant. Il forme avec l'eau un hydrate qui, à l'exception de l'acidité, jouit de toutes les propriétés physiques des huiles volatiles, et qui produit, avec les alcalis, des sels qui ont une odeur forte de beurre frais. On ne lui connaît point jusqu'ici d'usage.

BUVETTE, BUVETIER. La buvette était un lieu établi autrefois dans toutes les cours et juridictions, où les conseillers et les avocats allaient se rafraîchir et se reposer quelques instants de l'exercice de leur charge, dans les moments que leur laissait le passage d'une affaire à une autre. — On donnait le nom de *buvetier* à celui qui tenait ces sortes d'établissements, et qui était en même temps comme le serviteur et l'homme de confiance des différentes compagnies, chargé de recevoir les consignations des commissaires, etc. Ce terme de *buvetier* subsistera long-temps après que la chose aura cessé d'exister, grâce à ces deux vers de Racine, dans sa jolie comédie des *Plaideurs* :

> Elle eût du *buvetier* emporté les serv'ettes,
> Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

BUVEUR, en latin *potor*, *potator*, celui qui boit, qui est accoutumé à boire, qui est enclin à la boisson. Ce penchant est plus ou moins grand chez tel ou tel homme, chez telle ou telle nation, suivant le besoin, le climat, et souvent aussi l'habitude. Les peuples septentrionaux, par exemple, passent pour de grands buveurs, et l'on conçoit que les rigueurs de leur climat peuvent exciter chez eux plus que chez d'autres le besoin des liqueurs fortes et alcooliques; mais dans les climats chauds la soif se fait sentir avec plus d'intensité, renaît et veut être apaisée plus souvent : d'où il suit que toutes ces discussions entre peuples

sur le plus ou le moins de penchant à la boisson, comme on l'a dit déjà à l'article Boire (*voyez* ce mot), sont tout au moins oiseuses. Quant à l'abus des liqueurs fortes, le danger en est trop connu pour avoir besoin d'être exposé ici. Il n'en est pas de même de la question de savoir si l'eau seule, considérée comme boisson, suffit à l'homme. Nous croyons que ce n'est que dans des cas d'exception, et que l'homme qui travaille a besoin d'une boisson plus fortifiante. Laissant cette question à décider à la médecine, nous ferons seulement remarquer ici, qu'à tort ou à raison, une expression proverbiale qualifie de *buveur d'eau* l'homme sans force et sans vigueur. Horace a dit aussi que les *buveurs d'eau* ne font jamais que de méchants vers, et un de nos meilleurs chansonniers modernes, M. Armand Gouffé, dans une boutade pleine d'esprit, prétend enfin que

Tous les méchants sont *buveurs d'eau*,

et il ajoute, pour preuve et pour conclusion, ce dernier vers:

C'est bien prouvé par le déluge,

auquel nous avouons qu'il nous semble difficile de répondre victorieusement, et qui achève, selon nous, de donner gain de cause à ceux qui préfèrent le jus de la treille.—N'oublions pas d'ajouter qu'on appelle aussi, en anatomie, le muscle *liseur* ou *adducteur* de l'œil, *muscle buveur*, parce que ce troisième muscle de l'œil, qui sert à le faire mouvoir du côté du nez, indique un mouvement qui se fait d'ordinaire quand on boit. E. H.

BUXTORF, nom illustré pendant deux siècles par une suite de savants, qui, tous, se rendirent célèbres dans la littérature hébraïque. *Jean Buxtorf*, né le 25 déc. 1564 à Kamen, en Westphalie, étudia à Marburg et à Herborn, et s'y distingua à un tel point que son professeur Piscator convint en public que l'écolier surpassait déjà ses maîtres. A Bâle et à Genève, il suivit les leçons de Grynæus et de Théodore de Bèze, et, après avoir parcouru l'Allemagne et la Suisse, il se fixa à Bâle, s'y maria et devint professeur de langue hébraïque. Après avoir occupé cette chaire pendant 38 ans, il mourut de la peste le 13 sept. 1629. Les travaux de Buxtorf avaient surtout pour objet les écrits des rabbins, dont il avait fait une étude approfondie. Nous avons aussi de lui des ouvrages estimés de grammaire et de lexicographie.—Son fils, nommé *Jean*, comme son père, né le 13 août 1599 à Bâle, montra dès ses premières années le penchant le plus décidé pour la branche de littérature dans laquelle son père s'était distingué. On dit qu'à l'âge de quatre ans il lisait déjà l'allemand, le latin et l'hébreu. Il visita les diverses villes de la Hollande, de la France et de l'Allemagne, où cette langue était le plus cultivée. En 1630, il succéda à son père dans la chaire d'hébreu de Bâle, et mourut dans cette même ville le 16 août 1664. Il a composé plusieurs ouvrages très savants.—Son fils, *Jean-Jacques*, né à Bâle le 4 septembre 1645, y mourut le 4 avril 1704, après avoir remplacé son père comme professeur de langue hébraïque. Il n'a publié qu'une préface pour une nouvelle édition du *Tibérias* de son grand-père; mais il a laissé plusieurs manuscrits importants.—Son neveu, *Jean-Buxtorf*, né le 8 janv. 1663, enseigna également l'hébreu à Bâle. Il mourut le 19 juin 1732, et laissa un fils qui suivit la même carrière. On a de lui plusieurs écrits sur la langue hébraïque et d'autres travaux de philologie.

BUYUK-DEREH, ou BOUIOUK-DERÉ (c'est-à-dire profonde vallée), naguère joli village, et aujourd'hui charmante ville sur la côte occidentale du Bosphore, à 5 lieues de Constantinople et à 3 lieues de la mer Noire, à l'endroit où le canal, dans sa plus grande largeur, forme un coude et une espèce de golfe arrondi en demi-cercle. Buyuk-Dereh tire son nom de la vallée où elle est située et de la rivière qui l'arrose. Cette vallée semble être une continuation du golfe que les Grecs appelaient *Selectrinum*, ou *Saronicum*, parce que sur son rivage était l'autel de Saron, roi de Trézène, mis au rang des divinités de

la mer, et adoré des nautonniers comme leur dieu tutélaire. Ils nommaient encore ce golfe *Bathy Kolpos*, qui a la même signification que Buyuk-Dereh. La fertilité de la vallée et la beauté des collines qui l'environnent lui avaient mérité le nom de *Kalos Agros* (beaux champs), que les Grecs modernes lui ont conservé. On lui donne aussi celui de *Libadia* (la prairie), parce qu'il y a dans la partie la plus basse une charmante prairie, au milieu de laquelle s'élève un magnifique bouquet de platanes d'une grosseur extraordinaire, qu'on appelle *yedi-kardasch* (les sept frères), en raison de leur nombre. C'est là que le sulthan Selim III allait, pendant l'été, se promener et se divertir à voir des charlatans et des danseurs de corde. C'est aussi dans cette prairie que, selon les traditions, campa l'armée des croisés, sous les ordres de Godefroi de Bouillon, en 1096, quand l'empereur Alexis-Comnène leur interdit l'approche de Constantinople. C'est la promenade ordinaire des Francs qui habitent Buyuk-Dereh. Les Grecs riches, les ministres et les négociants étrangers viennent y étaler leur luxe et leur importance aux yeux des dévots musulmans, qui méprisent ce faste et ceux qui en font un vain étalage. Rien de plus enchanteur que la position de Buyuk-Dereh et ses environs vus du Bosphore; rien de plus délicieux que ce séjour. La ville se divise en haute et basse. Dans l'une, se trouvent les maisons de plaisance et les jardins des ambassadeurs européens, parmi lesquels on distingue le palais de l'ambassade russe, édifice d'une élégante régularité, avec un jardin magnifique, et le grand et superbe jardin de l'ancien ambassadeur de Danemarck et chargé d'affaires de Saxe, devenu l'un des plus riches banquiers de Pera, le baron Hubsch de Grossthal, dont le nom allemand a la même signification que Buyuk-Dereh (grande vallée). Le quai où sont situés ces palais et la prairie voisine forment la promenade la plus agréable et la plus variée. L'été, au clair de la lune, c'est un spectacle ravissant. La variété des costumes de diverses nations, des groupes nombreux de jolies femmes, leur air voluptueux et romantique, leurs vêtements pittoresques, la fraîcheur du soir, le calme de la mer couverte de bateaux, les sérénades que les amants donnent à leurs maîtresses, tout exalte l'imagination et procura à l'ame une ivresse délicieuse. Dans la basse ville, sont les maisons habitées par les Grecs, les Arméniens et quelques Turcs, et construites presque toutes dans le goût européen. Elles forment une rue assez longue qui traverse la vallée. Buyuk-Dereh n'est pas seulement le séjour des étrangers de distinction et des familles opulentes pendant l'hiver; c'est encore pour eux un lieu de refuge, lorsqu'une épidémie ou une sédition viennent bouleverser Constantinople, Pera ou Galata. C'est à Buyuk-Dereh que Mme de Genlis, dans ses *Veillées du château*, a placé la scène de son conte intitulé : *la Féerie de l'amour et de la nature*. Mais sa description des mœurs des Grecs y est exagérée et chargée, comme ce qu'elle dit de leurs esclaves, du patriarche qui assiste à un enterrement particulier, de la torche d'hymen qu'on porte devant la fiancée allant à une église chrétienne; elle a copié ces détails, sans discernement, dans le *Voyage littéraire de la Grèce*, par Guys. Le rivage opposé à Buyuk-Dereh offre également de grands traits de beauté, tels que la montagne appelée le *Lit-du-Géant*, et une autre couronnée par un château majestueux. Près de l'aqueduc qui termine la vallée de Buyuk-Dereh, est un chemin qui conduit par une forêt au village de Belgrade, où résident aussi quelques ambassadeurs. On n'y retrouve plus ce paradis qu'a décrit lady Montague; mais on y voit une des plus belles forêts qui existent, une charmante fontaine, deux lacs et quatre aqueducs remarquables par leur hardiesse et leur étendue. C'est dommage qu'on y ait à craindre les vipères, et qu'on y soit obsédé par le bruit des grillons, le coassement des grenouilles et le cri des corbeaux. H. Audiffret.

BUZOT (François-Nicolas-Léonard), né à Évreux le 1er mars 1760. La réputa-

tion qu'il s'était acquise au barreau dans sa ville natale fit nommer Buzot en 1789 député du tiers par ce bailliage aux états-généraux. Il débuta à cette assemblée solennelle (qui, peu après et sous le nom d'assemblée nationale, devait fonder la révolution), avec les principes de l'opposition ou même de l'hostilité la plus violente contre la noblesse, le clergé et la monarchie telle qu'elle était alors. Pour parler plus vrai, Buzot était déjà républicain, patriote trop énergique peut-être, comme il arriva à beaucoup de bons citoyens, qui, entraînés par la portée de leur esprit et les facultés de leur ame à apprécier plus ardemment la chute de l'esclavage et le prix de la liberté, se lancèrent, à l'âge d'une virilité fougueuse, dans la carrière d'une lutte dont ils sentaient pouvoir assurer le triomphe. Irrités par les mépris de la cour, de la noblesse et du clergé, dès les premiers jours de la réunion des états, ils sont excusables d'avoir cherché des représailles à ces outrages, dans le propre exercice de leur mandat : il était impossible, et les illustres orateurs de l'opposition le prouvèrent tout d'abord, il était impossible à des esprits généreux, à des caractères altiers, de supporter à la fois l'insulte et la trahison, eux qui, investis des intérêts du tiers, que Sieyès définit LA NATION, n'avaient point le droit de les souffrir sans violer le dépôt de la confiance qui les avait envoyés au secours de la chose publique. Telles furent les prémices de Buzot. Il ne cessa de s'élever contre toutes les prétentions des privilégiés, s'opposa à la reprise des conférences rompues relativement à la vérification des pouvoirs, et, à l'issue de la séance royale du 23 juin 89, vota pour le maintien des arrêtés dont le roi venait de prononcer la nullité. Dans la même année, il attaqua violemment les droits du clergé à toute propriété foncière, et le droit exclusif de la chasse, comme contraire à celui de tous les citoyens au port d'armes ; il manda à la barre le garde des sceaux pour le réprimander sur sa négligence pour l'envoi des lois, et il établit la nécessité de former dans le sein de l'assemblée un tribunal qui serait exclusivement investi de la connaissance des crimes de lèse-nation, crimes aussi peu définis alors que pouvaient l'être les droits de la nation. — On sent par conséquent sur quel terrain Buzot plaçait déjà les combats et les intérêts des passions. En ce temps, tout pouvait devenir crime de lèse-nation aux yeux du peuple, dont l'inquiétude était sans cesse irritée par les discours et les propositions de ses orateurs ; et, à ce sujet, qui ne se rappelle la susceptibilité des populations? Un exemple, entre mille, la fera mieux connaître. A l'époque du départ de M. Necker pour Genève, les villes et bourgs frontières avaient l'ordre de vérifier les passeports et de refuser le passage aux voyageurs qui n'étaient pas en règle ; M. Necker fut arrêté dans la Champagne, dans un petit village près d'Arcis, parce que ce village, tout-à-fait central, avait la prétention d'être aussi *frontière ;* il fallut plusieurs jours pour lever cette étrange difficulté. C'était, à ces premiers jours de notre révolution, l'avidité de la chose inconnue, soit pouvoir, soit liberté, qui aveuglait et faisait délirer la multitude, car elle commença par être ridicule avant d'être dangereuse et ensuite héroïque. Mirabeau, qui inventait une révolution monarchique, était incommodé de ce qu'il appelait avec raison la faction républicaine, à la tête de laquelle se dessinaient hautement Buzot et Péthion, et après eux Robespierre, qui dès lors prit l'habitude de se cacher derrière ceux qui pouvaient lui aplanir la route. Buzot appuya fortement, en 90, la réclamation des habitants du Comtat-Venaissin pour leur réunion à la France. Il demanda aussi que le droit de pétition fût accordé sans distinction à toutes les réunions de citoyens, faute de quoi l'insurrection devenait pour eux *le plus saint des devoirs.* Après le retour de Varennes, l'assemblée, consultée sur la faculté de mettre le roi en jugement, se prononça négativement, à l'exception de sept députés, dont étaient encore Buzot, Pé-

thion et Robespierre. Cependant, et on va le voir, ces trois hommes, si unis de principes en 89 et 90, ne devaient pas former un triumvirat solidaire dans leur carrière législative. Sous la première législature, Buzot, mal associé et enthousiaste, partagea le sort de ses amis ainsi que les anathèmes de mépris ou d'indignation dont Mirabeau et la majorité ne cessèrent de foudroyer la faction républicaine. Aussi, soit que ce souvenir affectât péniblement l'ame de Buzot, soit que son esprit distingué découvrît les erreurs de ses premières opinions, en 91 il prit sa place à côté de ces hommes que l'on doit reconnaître pour avoir été de véritables républicains, par leur étude, leur amour du bien public, leurs travaux, leurs sacrifices et leur courage : je veux parler des girondins.— La tête de Louis XVI étant tombée, il n'y avait plus d'autre parti que la république ; le Temple renfermait, pour ne le rendre que mort, le fils de l'infortuné monarque, et l'émigration, sous les ordres du frère de Louis, avait à jamais, on dut le croire alors, fermé les barrières de la patrie à la famille royale. Réconcilié avec lui-même, échappé des convulsions révolutionnaires pour rester dans le simple droit de sa conscience, Buzot reparut dans l'assemblée législative auprès de Rolland et de Brissot, et, dès les premiers jours de septembre 92, par une sorte d'amende honorable de ses principes passés, il dénonça avec toute son énergie les auteurs des assassinats qui avaient souillé le berceau de la république. Dès ce jour aussi il fut dévoué à la haine de ses anciens amis de 89 et de 90. Buzot ne devait pas tarder à éprouver les effets de cette implacable inimitié sur les bancs de la convention, où son département l'envoya siéger. Cette assemblée, dont l'horrible famosité traversera les siècles, et qui montra jusqu'où pouvaient atteindre la barbarie et la puissance humaine, était, dès son origine, déjà divisée en deux camps irréconciliables. Dans l'un étaient, sous le drapeau sanglant du 10 août et de septembre, Robespierre, Danton, Billaud-Varennes et Marat, et dans l'autre Buzot, Rolland, Brissot, Vergniaud, sous le poids de la responsabilité de la guerre déclarée à l'Autriche. Ces redoutables antagonistes, toujours en présence, donnaient à la représentation nationale le caractère d'une arène ouverte à un combat à outrance. Les passions privées avaient pris la place des intérêts politiques ; la France républicaine tremblait déjà sous les débats des partis ; la tribune n'était occupée que par d'ardents dénonciateurs: les crimes étant personnifiés, les périls l'étaient aussi, et quand, le 20 septembre 92, Buzot accusa à la convention Robespierre, présent à la séance, d'aspirer à la dictature, il donnait un terrible avis à la représentation nationale, gardienne du salut de la république.— Ce fut dans le sentiment du danger qu'il eut le courage de dévoiler, qu'il demanda le 8 octobre suivant que chacun des 83 départements fût tenu de fournir, pour la sûreté et l'indépendance de la convention, autant de fois quatre hommes d'infanterie et deux de cavalerie qu'il nommait de députés. Cette garde, choisie dans toutes les parties du territoire, en eût été pour ainsi dire la députation armée destinée à protéger celle qui ne l'était pas. Le discours que Buzot prononça à cette occasion fut le manifeste de ses opinions politiques, et trancha plus vivement que jamais la démarcation qui le séparait du parti des anarchistes. Jamais son éloquence vigoureuse n'avait fait un appel plus entraînant à la loyauté de ses collègues et à la conscience publique : aussi, plus tard, ce discours fut une des causes de sa proscription. Mais, inébranlable dans la route que son patriotisme s'était tracée, il s'éleva au-dessus des menaces dont il fut dès lors l'objet, et quand le procès de Louis XVI occupa la convention, il reprit la parole avec la même abnégation de lui-même pour appuyer l'*appel au peuple*. Cette espérance étant perdue, il s'attacha courageusement à la seule qui restât pour le salut du monarque, et vota pour le *sursis* à la peine de mort. Ces deux votes étaient également cou-

rageux. Buzot en déclara lui-même le péril à la convention : républicain de conviction, ce n'était pas par attachement pour le prince, encore moins pour la royauté, qu'il votait aux dépens de sa propre vie pour sauver celle de Louis XVI, c'était uniquement dans l'intérêt de la république et de la convention, dont il transférait le mandat au peuple pour le jugement du roi, qu'il avait été deux fois s'emparer de la tribune, qu'il attaqua violemment ceux qui trompaient le peuple, déshonoraient la convention et mettaient la république en péril. Buzot avait, dès le principe, dénoncé les excès du pouvoir royal ; il dénonçait en 93 les excès du pouvoir législatif, en voulant lui soustraire une juridiction qu'il ne lui reconnaissait pas. Il sentait avec sa haute raison que le sang d'un Bourbon déchu n'importait point au salut national, quand plusieurs Bourbons émigrés, héritiers des droits de leur chef, étaient hors des atteintes de la révolution. Il ne voulait ni une faute, ni un crime inutile, ni surtout un excès de tyrannie. L'influence de l'exécrable commune de Paris, qui, inconstitutionnellement et par une terreur anticipée, dominait la convention, était encore, et en première ligne, l'ennemi qu'il combattait, comme représentant du peuple appelé à défendre l'indépendance de la convention. Il y avait donc dans la conduite de Buzot, comme dans celle de ses illustres amis, l'action, héroïque à la fois et raisonnable, d'une conscience toute politique. La convention jugea et condamna Louis XVI et les girondins, mais aussi, depuis, la convention a été jugée et condamnée, et l'honneur des principes est resté attaché à la mémoire de Buzot.— Dans ces jours de fureur et d'aberration humaine, c'était un beau spectacle de voir des hommes se dévouer corps et biens à la cause de la liberté, en présence de ses bourreaux, certains qu'ils étaient de passer de la tribune à l'échafaud, et au moins d'être proscrits pour avoir été fidèles. Ce fut ce qui arriva à Buzot : irrité plus que jamais des crimes sanglants de la commune et du despotisme qu'elle faisait peser sur la convention, cet athlète intrépide avait dit à la tribune : « Si l'anarchie qui dévore Paris n'est pas promptement réprimée, Paris verra bientôt l'herbe croître dans ses murs. » Cependant, malgré les clameurs des assassins et l'orage que les anarchistes soulevèrent contre l'orateur, la convention le nomma membre du comité de salut public et de défense générale le 25 mars suivant. La haine de ses ennemis s'arma de ce triomphe, et son courage s'en accrut. Mais la faction de Robespierre triompha, et le 2 juin Buzot fut mis en arrestation dans son domicile. Il prit la fuite, arriva à Évreux, et se réunit à plusieurs de ses collègues de proscription pour soulever les populations contre les ennemis de la patrie. L'insurrection républicaine menaçait la tyrannie de la montagne dans tous les départements de l'Ouest et du Midi ; mais cette immense guerre civile n'eut d'autre résultat que la manifestation de l'opinion d'une grande partie de la France. Une petite armée royaliste qui se dirigeait sur Paris ayant été dispersée du côté de Vernon par l'armée républicaine, la correspondance de Buzot avec ses amis se trouva tout à coup interrompue, et dans le dessein d'atteindre le malheureux proscrit en lui fermant jusqu'à l'asile de la pitié, la convention se fit écrire une lettre qui attestait la complicité de Buzot avec l'armée royale. Plus cette allégation était absurde, plus elle trouva de partisans, tant était profonde la haine pour tout ce qui se rattachait à la cause royale. Les persécuteurs de Buzot le savaient bien. Mais ce n'était point assez pour de tels hommes : la montagne ordonna que la maison de Buzot à Évreux serait rasée, et qu'un poteau porterait cette inscription : « Ici demeurait le scélérat Buzot, qui a conspiré la perte de la république. » Cependant, Buzot avait trouvé le moyen de gagner la mer et de s'embarquer pour le département de la Gironde. Dévoué à la mort, ainsi que ses collègues, il trouva toutefois une retraite généreuse qu'il partagea plusieurs mois avec Péthion ;

mais enfin, obligés de délivrer du danger de son hospitalité l'homme courageux qui les avait recueillis, ils furent réduits à errer dans les bois et dans les lieux les plus sauvages. Ils échappèrent ainsi à la mort de l'échafaud, mais quelques mois après leurs corps furent trouvés dans un champ, non loin de Saint-Émilion; les loups et les oiseaux de proie avaient exercé sur eux les vengeances de la *montagne*. Leurs cadavres, soumis à l'autopsie, signalèrent les traces du poison. De tous les girondins proscrits avec Buzot, Louvet seul échappa ou à la mort révolutionnaire ou à la mort volontaire. Telle fut la fin de Buzot, qui n'avait pas encore atteint sa trente-quatrième année!

J. Norvins.

BYBLOS, ville de Phénicie, était située sur une hauteur, à peu de distance de la mer. Strabon dit que ce fut la capitale du royaume de Cinyras, mais que ce tyran ayant été mis à mort par Pompée, la ville recouvra sa liberté. Il y avait, au rapport de Lucien, près de la ville de Byblos, une rivière qui portait le nom d'Adonis, et dans laquelle on lava la plaie de ce prince, après qu'il eut été blessé par un sanglier. Ce fut le sujet de fêtes instituées et célébrées en son honneur à Byblos, sous le nom d'*Adonies*, et pour la description desquelles nous renverrons au tome 1er de ce *Dictionnaire* (p. 116). On croit que les *Gybliens*, dont parle l'Écriture, et dont on loue l'adresse à tailler le bois et à construire des vaisseaux, n'étaient autres que les habitants de Byblos, nommés en hébreu *Gébal*.

BYNG (Jean). Il y a des hommes que la fortune semble avoir prédestinés à servir de victimes d'expiation pour les fautes des autres, et sur lesquels les nations, injustes souvent dans leur haine comme dans leur amour, font retomber tout le poids des caprices du sort. Byng, pendant le cours d'une longue carrière, servit toujours son pays avec courage et loyauté, mais il fut malheureux un jour; il paya de sa tête sur un échafaud le tort de n'avoir pas vaincu. — Fils de l'amiral Georges Byng, vicomte de Torrington, il entra de bonne heure dans la marine; ses débuts furent heureux, et il arriva bientôt aux premiers grades de l'arme qu'il avait choisie. Le commencement de sa carrière n'offre rien de bien intéressant; nous nous hâterons donc de faire connaître son principal titre de gloire, et l'événement qui l'a rendu si célèbre par ses infortunes. En 1718, Byng appareilla de la baie de Sainte-Hélène avec une escadre de vingt vaisseaux de ligne du premier et du second rang dans le but d'arrêter les progrès des Espagnols en Sardaigne et dans la Sicile: arrivé à la hauteur du cap Saint-Vincent, il donna avis au roi Philippe V de la destination de la flotte anglaise, mais le cardinal Alberoni, qui croyait son honneur engagé dans l'expédition de Sicile, fit rejeter avec dédain cette déclaration, et, quoique éclairé sur l'infériorité de ses forces navales, il osa les exposer aux hasards d'une bataille. Le 11 septembre, les deux armées se trouvèrent en présence à la hauteur du cap Passaro; les Espagnols ne comptaient que dix-sept vaisseaux de ligne, et inférieurs de beaucoup en dimensions à ceux des Anglais; surpris en outre dans un désordre complet, ils ne surent pas reformer leur ligne de bataille. Byng profita de cet avantage, et partout chaque vaisseau ennemi eut à combattre deux, trois et même quatre vaisseaux plus forts que lui; aussi ce fut plutôt une déroute qu'un combat. Jamais victoire navale ne coûta moins au vainqueur et n'eut un succès plus complet: neuf vaisseaux et trois frégates amenèrent pavillon, et tous les projets d'Alberoni sur Naples et la Sicile s'évanouirent. Un fait remarquable, et qui prouve combien l'art de combattre sur mer était alors peu connu, c'est qu'après leur défaite, les Espagnols reprochèrent aux Anglais comme une honte d'avoir attaqué leur flotte partiellement et en se réunissant deux contre un; et cependant c'est en cela que consiste le talent de Byng, d'avoir su réunir une grande supériorité de forces partout où le com-

bat se trouvait engagé. Il poursuivit sa victoire jusqu'au bout, et anéantit la flotte espagnole. — L'année 1756 mit fin d'une manière funeste à sa carrière militaire. *La Galissonnière* avait été expédié de Toulon avec douze vaisseaux pour opérer un débarquement de troupes à Minorque et protéger leurs opérations; l'amiral Byng reçut l'ordre de courir sur-le-champ au secours de l'île; son escadre était à peu près aussi forte que celle des Français, et le 20 mai les deux flottes engagèrent un combat en vue de Mahon. Byng prit l'avantage du vent, et, serrant sa ligne de bataille, il manœuvra en route oblique de manière à venir élonger l'avant-garde ennemie, et à l'écraser sous le feu successif de toute son armée. Cette disposition était belle, et, dans l'enfance où l'art se trouvait encore, elle méritait des éloges d'admiration: mais un accident imprévu coupa sa ligne; le sixième vaisseau de tête essuya de telles avaries qu'il fut presque désemparé, et soudain la marche de tout le corps d'armée et de l'arrière-garde fut arrêtée. L'amiral français s'aperçut du désordre de l'ennemi et sut en tirer habilement parti; il fit plier ses navires d'avant-garde après un léger engagement, força de voiles avec le reste de sa flotte, et, continuant rapidement sa bordée, il vint à son tour foudroyer la tête de l'ennemi, isolée alors du corps de bataille, puis, se reformant de nouveau sous le vent, présenta une nouvelle ligne intacte et prête à recommencer le combat. L'attaque était bien combinée, mais la défense est un modèle. — Byng fut obligé de se retirer à Gibraltar pour y réparer son escadre, car, de son aveu même, une grande partie de ses vaisseaux étaient hors de combat, et il y aurait eu de l'imprudence à retourner à la charge sur un ennemi qui dès le commencement de l'action s'était montré supérieur, et n'avait encore rien perdu de ses forces. — Le peuple anglais rugit de fureur à la nouvelle qu'une de ses escadres avait fui devant une escadre française: quelle atteinte à l'orgueil d'une nation qui prétendait à la domination universelle des mers! L'amiral fut traduit devant un conseil de guerre. Au rapport de ses propres officiers, Byng n'avait fait paraître au milieu du combat ni crainte, ni même aucune agitation intérieure; il n'avait pas cherché à éviter l'ennemi, et il avait donné ses ordres avec une présence d'esprit admirable. Les ministres seuls étaient coupables; ils ne lui avaient donné ni assez de forces pour battre l'escadre française, ni assez de troupes pour faire lever le siége du fort Saint-Philippe; mais la haine publique amoncelait sur leurs têtes un orage; ils se hâtèrent de le détourner en le faisant tomber sur le malheureux amiral. — La cour martiale reconnut que Byng n'avait manqué ni de bonne volonté, ni de bravoure; il parut seulement coupable *de n'avoir pas fait pendant le combat tout ce qu'il était en son pouvoir de faire*. Ses juges le condamnèrent à mort, et la sentence fut exécutée. — On frissonne à l'idée que les Anglais, comme les Carthaginois, punissent de mort l'amiral qui, combattant à forces presqu'égales, ne remporte pas la victoire. Nous nous abstiendrons de réflexions sur cette loi draconique; seulement, en reportant les yeux sur la criminelle indulgence de nos conseils de guerre maritimes en France, nous ne pouvons nous empêcher de penser que si cette terrible loi eût été en vigueur sous l'empire, la marine française n'aurait pas aujourd'hui tant d'affronts à laver. T. P.

BYRON (JOHN), commodore anglais, né le 8 novem. 1723, embarqua à l'âge de 17 ans sur un des vaisseaux de l'amiral Anson, destiné à faire un voyage autour du monde, mais qui fit naufrage dans le détroit de Magellan. Byron fut avec quelques-uns de ses compagnons d'infortune, conduit par les Indiens au Chili. Il y resta jusqu'en 1744, et s'embarqua alors sur un vaisseau de Saint-Malo, pour retourner en Europe, où il arriva en 1745. En 1758, il commandait trois vaisseaux de ligne, et se distingua dans la guerre contre la France. Georges III, qui voulait faire explorer une partie

de l'océan Atlantique entre le Cap et la pointe sud de l'Amérique, lui donna dans ce but le commandement d'une frégate sur laquelle il s'embarqua au mois de juin 1764, accompagné d'une seconde frégate, commandée par le capitaine Monat. Les deux bâtiments visitèrent Madère, les îles du cap Verd, et allèrent de là mouiller dans le Rio-Janeiro, vis-à-vis la ville du même nom. Byron navigua ensuite dans la partie méridionale de l'océan Atlantique, et après avoir inutilement cherché les îles Pepys, il visita les îles Falkland, traversa le détroit de Magellan, et poursuivit son voyage dans la mer du Sud. Il y rencontra Bougainville, qui s'occupait à établir une colonie dans les îles Falkland. Byron se dirigea au Nord, vers les îles Masafuera, ensuite à l'ouest; traversa l'archipel Dangereux, situé à l'ouest des îles de la Société, et découvrit les îles du Désappointement et du roi Georges. Ayant cinglé dans une direction nord-est, il découvrit l'île du Danger et celle de Byron, passa les îles Carolines, et arriva dans la mer de la Chine; se dirigeant ensuite au sud, il arriva à Batavia en passant par le détroit de Banca; de là il partit à la fin de l'année 1765, et arriva en Angleterre au mois de mai 1766. Quoique les voyages de Byron ne soient pas très fertiles en découvertes, ils n'en méritent pas moins une place distinguée dans l'*Histoire des voyages autour du monde.* Il mourut en 1786.

BYRON (Georges-Gordon, lord) naquit à Londres le 22 janvier 1788. La jeunesse du capitaine Byron, son père, avait été très orageuse : marié en premières noces avec lady Carmarthen, qu'il avait séduite, et qui était divorcée d'avec son mari, il vécut peu de temps avec elle; elle mourut laissant pour seul enfant lady Augusta Byron, laquelle vit encore et est mariée au colonel Leigh. Quand le capitaine Byron fut libre, il offrit ses hommages à miss Catherine Gordon, fille et héritière de Georges Gordon, esquire. Tout porte à croire que la fortune dont jouissait miss Gordon décida le capitaine Byron à demander sa main. Elle lui fut accordée, et peu d'années s'écoulèrent avant que fût dissipé le patrimoine de sa femme. Bien que mistress Byron aimât son mari avec une violence qui n'était que trop dans son caractère, les deux époux se séparèrent, et le capitaine mourut en France, à Valenciennes, peu d'années après la naissance de celui qui devait être l'auteur de *Childe-Harold.* — Quand on raconte la vie de l'homme dont on a dit avec une certaine raison « qu'il était plus fier de descendre de ces Byron de Normandie qui accompagnèrent Guillaume le-Conquérant en Angleterre, que d'avoir été l'auteur de *Childe-Harold* et de *Manfred* », il faut parler un peu de ses ancêtres. On trouve ses aïeux paternels inscrits dans le *Doomsday-book*, comme possesseurs de grands biens dans le Nottinghamshire; mais les Byron ne paraissent avoir été titrés que sous le règne de Charles Ier. Ils se firent remarquer par leur dévouement à la cause royale, pendant la première révolution, et justifièrent leur devise, qui était : *Trust Byron* : « Fiez-vous à Byron. » Quant à la mère du poète, c'était une Gordon de Gighs; elle descendait de sir William Gordon, troisième fils du comte de Huntley, époux de la fille de Jacques Ier. Telle était la famille de celui que, dans son enfance, ses camarades de collége appelaient *le vieux baron anglais*, pour se railler de son attachement à son titre, et qui, plus tard, devenu libéral et carbonaro, disait, en repoussant une ressemblance qu'on avait voulu établir entre J.-J. Rousseau et lui : « Il était du peuple, et je suis de la noblesse. » — Georges Byron naquit boiteux. Il est remarquable que les deux plus grands hommes littéraires de l'Angleterre, au commencement de ce siècle, Byron et Scott, aient eu tous les deux cette infirmité. On fit de nombreuses tentatives pour redresser la jambe du jeune Byron : on le forçait de se tenir couché, immobile, et pendant ce temps la femme qui le soignait lui racontait des légendes et lui faisait des récits em-

pruntés aux saintes écritures. Il est permis de croire qu'il dut à cette circonstance le goût qu'il a toujours montré pour les récits bibliques et pour le merveilleux. Il reçut les premières leçons de grammaire à Aberdeen, et, en 1793, il visita la Haute-Écosse avec sa mère, qui cherchait à lui donner des distractions. Il aimait avec passion les promenades dans les montagnes; il s'absentait pendant de longues heures pour les gravir et jouir de leur aspect majestueux et pittoresque. Les impressions qu'on reçoit dans l'enfance sont très durables, et les montagnes de la Grèce, que la nature a rendues si belles, et que l'imagination a poétisées, ne firent plus tard que lui rappeler les hautes montagnes d'Écosse. — Ce fut à cette époque (il n'avait que 8 ans) qu'il se prit pour une jeune fille de son âge d'une affection qui avait tous les caractères de l'amour. Ce phénomène n'est pas très rare, surtout dans les enfants qui doivent un jour être des hommes à imagination : c'est la passion qui se trompe et vient trop tôt. Dante, Alfieri, Canova, ont été amoureux dans leur enfance; on connaît les amours précoces de J.-J. Rousseau. Ceux de Georges Byron étaient plus purs : « Je me rappelle, a-t-il écrit plus tard, nos promenades et le bonheur que j'éprouvais à m'asseoir auprès de Marie, dans l'appartement des enfants, pendant que sa plus petite sœur jouait à la poupée, et que nous nous tenions gravement, faisant l'amour à notre manière... Qu'elle est charmante son image, qui est restée parfaitement dans ma mémoire! sa chevelure noire, ses yeux bruns, ses vêtements eux-mêmes! Je serais désolé de la voir maintenant : la réalité, quelque belle qu'elle pût être, détruirait, ou au moins rendrait confus les traits de l'aimable péri, qui toujours vivent dans mon imagination, à la distance de plus de 16 années : j'ai maintenant 25 ans et quelques mois... » — Pendant que l'enfance de Byron se passait dans la rêverie, il se préparait un événement qui devait avoir une immense influence sur sa destinée. Par suite de la mort d'un jeune homme qui habitait la Corse, il se trouva l'héritier du titre du cinquième lord Byron, qui vivait à l'abbaye de Newstead, dont Henri VIII avait fait présent à un Byron. Peu de temps après, en 1795, ce lord mourut : sa vie avait été affligée par une rencontre, ou plutôt une rixe, dans laquelle il avait tué M. Chaworth, son parent. Les habitudes du vieux lord étaient singulières, son caractère sombre, et le vulgaire lui reprochait des crimes. Il n'y avait nul fondement à ces soupçons, mais ils le suivirent au tombeau. — Cet événement fit une grande impression sur Georges Byron : la première fois qu'on l'appela à l'école en plaçant, selon l'usage, son titre avant son nom, le jeune lord fondit en larmes. — Sa nouvelle position demandant un nouveau tuteur, lord Carlisle, allié du feu lord, fut chargé de cette tutèle, et Byron vint à Londres avec mistress Byron. On l'envoya d'abord dans une institution particulière; mais sa mère, qui n'avait aucune espèce de tenue dans le caractère, tantôt trop indulgente, tantôt trop sévère, empêcha son fils de suivre avec fruit ses études. Enfin, il entra à l'école publique de Harrow. Le docteur Drury, qui l'examina, trouva qu'on lui avait envoyé « un jeune cheval de montagne ». Son caractère était en effet ingouvernable, et, comme il le dit lui-même, il n'était pas populaire parmi ses camarades, mais il savait se faire aimer de quelques-uns. Ses sentiments en effet étaient aussi généreux qu'emportés : un jour, un de ces écoliers qu'on nomme *tyrans* dans les classes, et qui abusent brutalement de leurs forces, battait un écolier plus faible; Byron s'approcha tremblant de colère et lui demanda « combien il comptait donner de coups à son ami. — Et que t'importe, petit drôle? répartit l'oppresseur. — Parce que, si cela vous plaisait, dit Byron, j'en prendrais la moitié. » Cet enfant qu'on battait, c'était Peel, qui devait être un jour l'un des plus grands hommes d'état de l'Angleterre.

Byron contracta des amitiés passionnées au collége; il aimait avec toute la fougue de son caractère et avec toute la susceptibilité d'une passion plus tendre. La mélancolie se mêlait à tout chez lui, et cet enfant, qui excellait aux jeux de force et d'adresse, qui était toujours le premier dans les conspirations enfantines, se plaisait à rêver dans le cimetière de Harrow, où l'on montre encore le tombeau sur lequel le plus souvent il s'asseyait. — Il était encore à Harrow quand il contracta pour miss Chaworth une passion qui eut certainement de l'influence sur le reste de sa vie. Cette jeune personne habitait à Annesley, près Newstead ; il la voyait souvent et en devint très épris. Elle ne put le payer de retour, car son cœur était engagé à un autre; elle railla même l'amour de celui qu'elle ne regardait que comme un enfant ; elle badina sur son infirmité. Il fut donc très malheureux dans cette première inclination. Certainement, les entraînements de la jeunesse calmèrent bientôt son chagrin ; mais, s'il ne regretta plus miss Chaworth, il plaignit le sentiment qu'elle avait inspiré. Il désespéra d'aimer jamais aussi sûrement, et ce rêve de sa jeunesse fut pour lui un regret et un motif pour tomber dans de coupables égarements. Ce fut en 1808 qu'il lui adressa les stances qui commencent ainsi,

Well! thou art happy, and I feel
That I should thus be happy too ; ...

et que tous les hommes de goût savent par cœur. — Dès l'année 1805, étant encore à l'université de Cambridge, il avait commencé à faire des vers. Il imprima d'abord ses *Juvenilia*, seulement pour ses amis; mais comme ils reçurent l'approbation de ceux à qui il les adressa, il obéit au désir secret qu'il avait de les livrer au public. Ses *Hours of idleness* (Heures d'oisiveté) parurent ; il les dédia à lord Carlisle, son tuteur.—Quand on parcourt ces premières poésies de Byron, sans se laisser préoccuper par la réputation qu'il s'est acquise plus tard, on n'y trouve rien de remarquable, et l'on peut être tenté de condamner leur auteur à la stérilité. Les premiers vers de lord Byron sont faibles et sans verve. Ordinairement, on trouve dans les jeunes poètes de la force et de l'obscurité : le défaut de Byron fut, à son début, du prosaïsme et une clarté insipide. Mais les symptômes du génie sont différents, et lord Byron l'a bien prouvé. On pourrait cependant pardonner à la *Revue d'Edimbourg* d'avoir méconnu l'avenir du jeune poète ; mais ce qu'on ne saurait excuser, c'est le ton grossier et méprisant de la critique. — On sait comment Byron s'en est vengé. Peu de temps avant l'apparition de la satire qui devait donner de l'essor à son talent, il était dans une position vraiment décourageante : son premier essai poétique était frappé du dédain cruel des journalistes et de l'oubli du public, et il avait fait son entrée à la chambre des lords inaperçu, sans patrons. Son manque de fortune, la mauvaise réputation de son père, la folle conduite de sa mère, avaient éloigné de lui les hommes de sa classe. Il était donc négligé par tous, et cet esprit indomptable ne pouvait surtout supporter le mépris. C'est ce qui explique l'amertume de *English bards and scotch reviewers*, de cette satire qui étonna l'Angleterre et qui fit cesser dans Byron le sentiment qui tourmente surtout les hommes de génie, le doute qu'ils ont de ce qu'ils valent. — Ce fut le sort de Byron d'attaquer dans cet écrit tous ceux dont il devait être plus tard l'admirateur et l'ami : W. Scott et Moore y sont fort mal traités. Plus tard, il répara noblement les torts qu'il avait eus envers eux, et la note insultante qui regarde Moore dans cette satire fut même l'occasion de l'amitié qui s'établit entre eux.—La versification de la satire est forte et concise, mais la composition entière manque de clarté. Une remarque que l'on peut faire, c'est que la satire de Byron, tout en donnant une haute idée de ses talents, ne pouvait, pas plus que les *Hours of idleness,* faire connaître la nature et l'étendue de son génie : en effet, lord Byron a écrit depuis sous une bien plus haute in-

spiration que celle qui lui dicta sa satire. Il devait s'élever bien au-dessus de cette poésie, qui n'est que correcte et ingénieuse. On pouvait craindre, après avoir lu ses premiers essais, qu'il ne fût jamais poète; après sa satire, qu'il ne fût qu'un disciple de Pope. Cependant on y remarque quelques traits hardis et poétiques, entre autres l'invocation au jeune Kirke White, mort d'un excès de travail; il le compare à un aigle frappé par un dard, qui doit sa rapidité au plumage de l'oiseau qu'il frappe. — La comparaison n'est pas nouvelle : Waller et La Fontaine en ont pu donner l'idée à l'auteur. Il y a trop de solennité dans les vers, mais, au total, ce beau morceau est fortement touché. — Peu de temps après la publication de sa satire, lord Byron partit pour le continent. Avant de l'y suivre, constatons dans quelle disposition d'esprit se trouvait le poète. Après le désappointement que lui avaient fait souffrir les dédains de miss Chaworth, il se livra avec toute la violence de son caractère aux passions et à la singularité de sa nature : sa jeunesse n'eut pendant un temps aucun frein, et il menait dans le vieux château de Newstead, une vie de débauche et d'oisiveté. — C'est avec le cœur plein de passions, avec de la force, mais du désordre dans l'esprit, que lord Byron partit le 2 juillet 1809 pour son voyage dans le Levant.—Il traversa le Portugal et le sud de l'Espagne. Il séjourna quelque temps à Cadix, cette ville de plaisirs, qui a vécu dans ses vers, avec ses sérénades, ses belles femmes et son délicieux climat. Il visita la Sardaigne, la Sicile, Malte, et passa en Turquie. Il aborda en Albanie, l'ancienne Épire; il s'avança jusqu'au mont Tomarit, et il fut traité avec bienveillance et distinction par le fameux Ali-Pacha. — Après avoir visité l'Illyrie, la Chaonie, etc., il traversa le golfe d'Actium, avec une garde de 50 Albanais, et passa l'Acheloüs dans sa route à travers l'Acarnanie et l'Etolie. Il s'arrêta en Morée, franchit le golfe de Lépante, et aborda au pied du Parnasse; il vit les ruines de Delphes, et se rendit à Thèbes et à Athènes; il gagna ensuite Constantinople. Il en partit en même temps que M. Hobhouse, son ami, qui l'avait accompagné dans cette excursion, et en rapportait un livre bien fait. M. Hobhouse revenait en Angleterre. Quant à lord Byron, il retourna à Athènes, où il rencontra son ami le marquis de Sligo, qui désira l'accompagner jusqu'à Corinthe. A Corinthe, ils se séparèrent : le marquis se dirigea sur Tripolitza, et Byron sur Patras. Il parcourut ensuite la Morée. Son intention était de se rendre en Égypte, mais il n'accomplit pas ce dessein, et revint en Angleterre au mois de juillet 1811, après deux ans d'absence.—Il rapportait de ce voyage les deux premiers chants du *Pèlerinage de Childe-Harold*, et une satire, assez mauvaise imitation de l'*Art poétique* d'Horace. Un fait singulier, c'est qu'il crut que *Childe-Harold* n'était pas digne de l'impression, et qu'il fonda toutes ses espérances de succès sur son imitation d'Horace. Il fallut que M. Dallas, son ami, et M. Gifford lui assurassent que ce poème était une œuvre de génie. Il se laissa persuader à la fin; mais il conserva toute sa vie de la prédilection pour cette médiocre satire, qui devait faire suite à ses *English bards* et *scotch reviewers*. — Lord Byron n'avait pu revoir sa mère à son retour : elle était morte d'une maladie rapide. Il pleura en elle, non pas la plus éclairée des mères, mais la seule amie qu'il eût au monde. Il perdit presque en même temps son ami Charles Skinner-Mathews, qui périt dans la rivière qui coule à Cambridge. Ces deux morts l'affligèrent profondément; et il fallut, pour l'en consoler, et les occupations de la chambre haute, dans laquelle il rentra, et les soins que lui donnait la publication de *Childe-Harold*, dont il comprenait enfin l'importance.— Il fut accueilli avec faveur à la chambre des pairs. Avant son voyage, il s'était assis presque isolé sur les bancs de l'opposition; à son retour, il trouva de l'appui parmi ceux qui pensaient qu'il pou-

vait être utile à leur cause. Il fut surtout l'objet de la bienveillance de lord Holland, dont la générosité seule aurait suffi pour en faire un soutien de la réputation naissante de lord Byron. Le premier discours qu'il prononça, le 27 février 1812, peu de jours avant la publication de *Childe Harold*, fut très applaudi. Il s'agissait d'un bill contenant des peines très sévères contre les briseurs de métiers. Le jeune orateur fit dans son discours allusion à ses voyages : « J'ai traversé, dit-il, le théâtre de la guerre dans la Péninsule ; j'ai parcouru les provinces les plus opprimées de la Turquie, mais jamais, sous le plus despotique des gouvernements infidèles, je n'ai vu une misère plus odieuse que celle qui a frappé mes yeux depuis mon retour dans le cœur même d'un pays chrétien. Et quels sont vos remèdes? Après plusieurs mois d'inaction, enfin vient le grand spécifique, la panacée de tous les médecins d'état, depuis Dracon jusqu'à nos jours. Après avoir tâté le pouls, après avoir secoué la tête, on prescrit, selon l'usage, l'eau chaude et la saignée : l'eau chaude de votre police nauséabonde, et les lancettes de vos soldats; et puis les convulsions se terminent par la mort, ce qui est la fin de toutes les cures de nos Sangrado politiques. Mettant à part l'injustice palpable et l'inefficacité certaine du bill, n'y a-t-il pas assez de peines capitales dans nos lois? n'y a-t-il pas assez de sang sur notre code pénal? en faut-il verser encore pour qu'il monte au ciel et témoigne contre vous?.... » Il nous semble que ce style vif, ces images d'un goût trop hardi, révèlent dans Byron le désir d'imiter ce Sheridan, qu'il considérait comme le premier orateur de la Grande-Bretagne, et qui avait réuni à un si haut degré la réputation d'homme de lettres à celle de brillant orateur. — Quoi qu'il en soit, lord Byron fut ravi de son succès, et il dit à M. Dallas, qui s'occupait de la publication de *Childe-Harold* : « Mon discours est la meilleure préface à placer en tête du *Pélerinage*.» — Quand les deux premiers chants parurent, le public n'hésita pas : le succès fut subit et immense. « Je m'éveillai un matin, dit lord Byron, et je me trouvai fameux.» Il devint l'objet de l'empressement général. Le prince régent lui-même désira le voir. Ils causèrent ensemble de Walter-Scott, qui avait alors une grande réputation comme poète. On peut dire, quoique cela puisse sembler un paradoxe, que nous devons *Waverley* à Byron. En effet, comme Walter-Scott l'a déclaré lui-même, il n'aurait pas quitté la poésie pour la prose, s'il n'avait point été surpassé comme versificateur par l'auteur de *Childe-Harold*. Ce poème effaça *La Dame du lac ;* mais sans lui nous n'aurions peut-être pas *Ivanhoë*. — Le beau fragment du *Giaour*, si passionné, si brillant, si oriental, augmenta encore davantage la réputation de lord Byron. Ce qui ajouta à l'empressement du public, ce fut le bruit, qui n'était pas sans fondement, que lord Byron avait été le héros de l'aventure qu'il racontait. En effet, se trouvant à Athènes, il avait empêché, par sa fermeté et son crédit, de mettre à mort une jeune fille qui s'était laissé séduire par un chrétien. *La Fiancée d'Abydos* ne fit qu'augmenter la popularité de l'auteur. Il vivait alors et dans les dissipations du monde et dans les cercles les plus distingués de Londres. Il avait pour amis tout ce que l'Angleterre contenait alors d'illustre dans l'opposition : lord Holland, le marquis de Lansdowne, sir James Mackintosh. Il fut attiré dans le salon de madame de Staël par le charme qu'elle savait répandre dans la conversation, bien que l'esprit du poète, un peu dédaigneux, ne se plût pas à ce qu'il y avait dans la fille de Necker de trop personnel et de trop disert. Il se livra avec délices à l'amitié de Sheridan, qui n'était plus que le débris de lui-même, mais dont l'étonnant entretien ravissait tous ceux qui l'écoutaient. Les suffrages du jeune lord, qui s'élançait vers la réputation, consolèrent Sheridan, qui sentait cruellement que sa gloire était obscurcie par ses vices. Un jour, lord Byron dit, en parlant de lui : « Sheridan a excellé dans tout ce qu'il a

voulu faire. Il a écrit la *meilleure* comédie (l'*École de la médisance*), le meilleur opéra (l'opéra du *Mendiant*), la meilleure farce (*Le Critique*), le meilleur prologue (celui sur la mort de *Garrick*), et, pour couronner tout, il a prononcé le meilleur discours (celui sur l'Inde) qui ait été entendu dans ce pays. » Lorsque ces paroles furent répétées à Sheridan, il se mit à pleurer. Quand le *Corsaire* parut, en 1814, il accrut la réputation de l'auteur, mais quelques vers qui l'accompagnaient soulevèrent contre lord Byron les amis du gouvernement, et ses journaux accablèrent le poète d'injures. Ces vers contenaient une louange pour la princesse Charlotte, un sarcasme cruel contre son père. Les événements de 1814 donnèrent une nouvelle force aux sentiments politiques de lord Byron. Tout en blâmant les fautes de Napoléon, il admirait ce qu'il y avait de grand et de poétique en lui, et il déplorait le sort de la France. Il dit en parlant d'une conversation dans laquelle Sheridan, avec la magie de sa parole, lui avait peint l'effet produit en Angleterre et en Irlande par le retentissement de la révolution française : « Si j'avais véritablement vécu alors, mais, hélas! je n'étais qu'un enfant, j'aurais été un Édouard Fitz-Gérald anglais. » Et dans quelques fragments qu'il a laissés, il peint merveilleusement par très peu de mots le dégoût que lui inspiraient et l'ameutement des rois contre la France, et la petitesse des vues qui les dirigeaient : « *The thieves are in Paris*. — Les voleurs sont dans Paris », dit-il. Cette sympathie pour notre cause se manifesta dans plusieurs poésies qu'il annonça comme traduites du français. — Avant d'arriver à un événement qui eut une grande influence sur la vie entière de lord Byron, nous devons dire que ce fut à cette époque qu'il rencontra Walter Scott à Londres. Celui-ci avait été assez maltraité dans la satire de Byron; mais son ame était trop élevée pour que quelques vers moqueurs l'éloignassent d'un homme tel que l'auteur de Childe-Harold, qui s'était en outre montré fâché et honteux d'avoir composé les *English bards and scotch reviewers*. Ils passèrent près de deux mois à Londres, et se voyaient presque chaque jour. — Lord Byron, malgré ses préoccupations politiques, n'avait pas continué de parler à la chambre des lords. Son second discours avait été moins applaudi que le premier, et il sentait qu'il affaiblirait son titre incontesté de grand poète s'il s'opiniâtrait à devenir un médiocre orateur. D'ailleurs, les hommes à grande imagination ne sont pas faits pour la science politique, qui demande une vue froide du monde qu'ils ne peuvent avoir. Il suffit d'un beau soir passé sous les arceaux d'un vieux château éclairé par les rayons de la lune pour leur faire excuser la féodalité. Rien n'est souvent prosaïque comme les intérêts sociaux. Walter-Scott a dit de Byron, qu'il ne le croyait pas convaincu des principes libéraux qu'il affichait. La mort de Byron a donné un démenti éclatant à cette erreur. Mais elle ne prouve pas que Byron eût pu être un homme d'état; car, en vérité, la liberté est plus belle que l'esclavage, et un grand poète peut avoir du plaisir à mourir pour elle. — Quand un homme est livré aux passions, quand il n'a pas encore usé sa vie, on a la coutume de lui proposer de cesser sur-le-champ d'être passionné, et de passer, sans transition, de l'agitation à un calme parfait, et gravement on lui offre de se marier. On se persuade que quelques mots sacramentels prononcés feront d'un poète rêveur un mari attentif; qu'un changement d'anneaux calmera de fougueuses passions et desséchera les sources impétueuses de la poésie. Ce remède vulgaire, on l'offrit à lord Byron, et ce qui est singulier, c'est qu'il l'accepta. — Il avait vu long-temps miss Milbanke, fille de sir Ralphe Milbanke, avec une complète indifférence. Non qu'elle fût sans beauté, elle était même remarquable sous ce rapport; non qu'elle ne fût pas spirituelle, elle faisait des vers, mais parce qu'elle avait un caractère froid et sévère qui ne pouvait sympathiser avec celui de

lord Byron. Comment il fut conduit à demander sa main, c'est ce qu'on ignore. Elle le refusa d'abord; et cependant, d'après une coutume anglaise, qui étonne notre pruderie française, elle continua à correspondre avec lui. Au bout d'une année, il demanda de nouveau sa main et l'obtint. La plus simple prudence aurait dû lui déconseiller cette union. Il était sous le coup de poursuites, et presque ruiné. — Il se maria le 2 janvier 1815; le 10 décembre de la même année, lady Byron lui donna une fille, son Ada, la seule fille de sa maison et de son cœur :

Ada! sole daughter of my house and heart!

—Le 15 janvier 1816, lady Byron, après avoir écrit une lettre pleine d'affection à son mari, lui fit savoir qu'elle ne le reverrait jamais.—Thomas Moore, selon sa coutume, a, dans ses mémoires sur Byron, fait beaucoup de métaphysique et depensé beaucoup d'érudition pour prouver que lord Byron ne pouvait être heureux en ménage. Un mot de Byron, que lui-même il rapporte, aurait dû lui épargner la peine et de faire une psychologie matrimoniale des poètes, et de dresser la liste des grands hommes célibataires. Ce mot, le voici : « Les causes de notre séparation sont trop simples pour être aisément trouvées.» En effet, entre un poète jeune, ardent, et une femme froide et attachée à ses devoirs, il ne devait pas y avoir de sympathie. Lord Byron était l'un des administrateurs de Drury-Lane; il y avait dans ces nouvelles occupations de quoi inquiéter une femme moins susceptible que lady Byron. Il est douteux qu'il ait eu des torts; la noble conduite qu'il a toujours tenue après sa séparation semble prouver son innocence; mais son caractère impétueux, et ses habitudes étranges ont dû fournir mille occasions de brouille et de rupture. Lady Byron, pour s'excuser d'avoir écrit une lettre pleine de tendresse à son mari peu de temps avant de le quitter, a adressé quelques lignes à Thomas Moore, qu'il ne faut point hésiter à blâmer fortement. Elle devait au père de sa fille et au plus grand poète de son pays de garder un entier silence. Peu de temps après une séparation à laquelle lord Byron lui-même avait consenti, il fit paraître deux pièces de vers qui ne pouvaient ramener à lui le public, qui avait pris hautement le parti de sa femme. *The Sketch*, satire dans le goût de Juvénal, où il s'abaissa jusqu'à poursuivre de traits sanglants une servante dont l'influence avait été funeste pour lui, lui donna un caractère de violence qui nuisit à sa dignité. L'autre pièce de poésie est le fameux *adieu* à sa femme, qui est encore resté une énigme pour ses amis. Il semble y avouer des torts qui étaient imaginaires, et y affecter pour sa femme une tendresse qu'il ne ressentait pas. Mais il ne faut pas attacher trop d'importance à cette production charmante et passionnée, c'est le caprice d'un poète qui fait mentir la vie réelle pour se peindre avec plus de bonheur. — L'impopularité de Byron fut à son comble après l'apparition de ces vers. Les journaux l'attaquèrent; les caricatures contre lui se multiplièrent; les cercles lui furent fermés, et l'on passait pour courageux quand on le recevait dans son salon. On rirait si l'on réunissait toutes les calomnies ridicules dont il fut alors accablé. Le parti aristocratique, qu'il avait négligé, les *saints*, qu'il avait offensés, les femmes, qui croyaient avoir à se plaindre de lui, s'unirent pour en faire un *monstre*; et les mots de vampire, de Turc barbare, d'ogre et d'assassin, peuvent à peine donner une idée de ce qu'était lord Byron en Angleterre à cette époque, depuis le salon jusqu'au comptoir. Enfin, les journaux ne trouvèrent rien de mieux que de le représenter comme un voleur de cabriolets. — Lord Byron quitta l'Angleterre pour la seconde et la dernière fois le 25 avril 1816. Il débarqua à Ostende; il traversa la Flandre et parcourut les bords du Rhin. Il s'arrêta quelque temps à Genève, et occupa, sur les bords du lac une villa, Diodati, qui commande la vue du Léman. A peine arrivé à Genève, il

y fit la connaissance de Shelley et de sa femme : Shelley était chassé de son pays par l'intolérance. Sa conversation originale, son imagination, qui, pour nous servir d'une expression de Moore, aurait pu suffire à une génération entière de poètes, durent plaire à lord Byron. L'intimité de lord Byron avec cet homme si extraordinaire et si malheureux fut certainement favorable au développement de son génie. L'*athée* Shelley avait une philosophie mystique, et pour nous servir d'une expression de Milton : *elle était musicale comme le luth d'Apollon.*

..... musical as is Apollo's lute.

Il ne croyait à la matière que parce qu'il l'avait complètement idéalisée. Aussi sa poésie était-elle raffinée ; il avait appris à connaître chacune des voix de la nature ; chacun des bruits qui animent un paysage était pour lui une mélodie. La partie intellectuelle du monde s'était pour lui incorporée dans la partie matérielle et l'avait embellie. Aussi, la doctrine ordinairement si infertile de l'athéisme avait été pour lui la source du plus pur enthousiasme. On s'apercevra facilement en lisant les vers que Byron a composés postérieurement à sa liaison avec Shelley, de l'influence que l'esprit méditatif et rêveur de ce dernier a exercé sur lui. — Tout le monde a lu les deux belles stances de Childe-Harold, où il témoigne sa sympathie pour la nature, où il dit que son âme se mêle à elle, et où il rend un glorieux hommage à la matière (*Stances* 72 et 73 du IIIe chant); on ne sera peut-être pas fâché d'en rapprocher les vers suivants de Shelley, que nous citons, parce qu'ils sont moins connus, et parce qu'ils nous paraissent d'une rare beauté :

A summer evening church-yard.

The wind has swept from the wide atmosphere
Each vapour that obscur'd the sun-set's ray;
And pallid evening twines its beaming hair
In duskier braids around the languid eyes of day :
Silence and twilight, unbelov'd of men,
Crept hand in hand from yon obscurest glen.

They breathe their spells towards departing day,
Encompassing the earth, air, stars and sea;
Light, sound, and motion, own the potent sway,
Responding to the charm with its own mystery.
The winds are still, or the dry church-yard grass
Knows not their gentle motions as they pass.

Thou too, aerial pile! whose pinnacles
Point from one shrine, like pyramids of fire,
Obey'st in silence their sweet solemn spell,
Clothing in hues of heaven thy dim and distant spire,
Around whose less'ning and invisible height
Gather among the stars the clouds of night.

The dead are sleeping in their sepulchres;
And, mouldering as they sleep, a thrilling sound,
Half sense, half thought, among the darkness stirs,
Breath'd from their wormy beds all living things [around,
And mingling with the still night and mute sky,
Its awful hush is felt inaudibly.

Thus solemniz'd, and soften'd, death is mild
And terrorless as this serenest night :
Here could I hope, like some inquiring child
Sporting on graves, that death did hide from hu- [man sight
Sweet secrets, or beside its breathless sleep
That loveliest dreams perpetual watch did keep.

Une soirée d'été dans un cimetière.

« Le vent a chassé de l'atmosphère chaque vapeur qui obscurcissait les rayons du soleil couchant ; le soir au front pâle couvre de sa chevelure sombre les yeux languissants du jour ; le silence et le crépuscule, que n'aime pas le vulgaire des hommes, sortent ensemble de la vallée plus obscure.

» Ils répandent leur magie sur le jour qui s'enfuit; ils embrassent la terre, l'air, les étoiles et la mer ; la lumière, le son, le mouvement, reconnaissent leur puissant empire ; et chacun de ces accidents de la nature a son propre mystère qui répond à cet enchantement. Les vents sont tranquilles, ou bien l'herbe du cimetière n'est point, comme ils passent, agitée par eux.

» Et vous aussi, clochers aériens ! dont les flèches s'élancent du temple comme des pyramides de feu, vous obéissez en silence au charme de cette heure solennelle et douce ; votre élévation se perd dans le ciel, dont elle prend les couleurs; la nuit la cache ; elle se mêle aux nuages de la nuit et s'entoure de ses étoiles.

» Les morts dorment dans leurs sépulcres ; comme ils se font poussière, le-

bruit de leur destruction est entendu à moitié par la pensée, à moitié par les sens; il perce l'obscurité; il s'exhale de leurs tombes, et, ce bruit calme se mêlant à la nuit tranquille, à un ciel muet, est d'autant plus solennel que l'oreille peut moins le saisir.

» La mort ainsi devenue grave, ainsi adoucie, est sans terreur comme la nuit la plus sereine : ici, je pourrais espérer, comme quelque enfant curieux qui joue sur des tombes, que la mort cache à la vue des hommes de doux secrets, ou que les rêves les plus aimables enchantent ce sommeil, qui seulement ne permet pas que l'on respire..... »

—Il serait difficile, en rapprochant ces deux morceaux de poésie, de ne pas reconnaître que Byron a emprunté à Shelley qu'il aimait, à Wordsworsth qu'il haïssait, ce charme poétique qui consiste dans une vive sympathie pour la nature, et qu'il leur doit quelques-unes de ces hautes inspirations auxquelles parviennent seuls les poètes philosophes. Ce fut près de Genève, et pendant une semaine pluvieuse, qui les renfermait à la maison, que Shelley, sa femme et lord Byron s'amusèrent à composer des nouvelles dans le genre d'histoires allemandes, remplies de scènes et de traits diaboliques, qu'ils avaient lus pour tromper leur ennui. Une de ces nouvelles, Frankenstein, composée par mistress Shelley, est restée une œuvre d'originalité et de talent. Byron traça, à cette époque, l'esquisse du *Vampire.* — Un jeune homme, nommé le docteur Polidori, qui était son médecin et son protégé, s'empara de cette esquisse abandonnée par lord Byron, et composa ce roman du *Vampire*, qui parut en France sous le nom du poète, et qui commença, il faut le dire, la réputation de Byron parmi nous. — Lord Byron avait vu madame de Staël à Copet, et celle-ci l'avait décidé à tenter un racommodement avec lady Byron. La démarche qu'il fit ne réussit pas : ce fut peu de temps après qu'il composa *the Dream*, le rêve, dans lequel il peint ses malheurs avec une exquise sensibilité. — Byron quitta bientôt la Suisse pour l'Italie. Il visita Milan et Vérone, où il vit Monti. Il se fixa à Venise, en 1816. C'était certainement la ville qui convenait le mieux à un poète, et à un homme qui avait besoin de distractions et de plaisirs. Venise, qui est une ruine vivante, a beaucoup de charmes pour les Anglais; et si l'Héloïse de Rousseau avait poétisé pour Byron les bords du lac de Genève, l'*Othello* et la *Venise sauvée* rappelaient à son imagination deux des plus nobles efforts de la Muse anglaise. Il y retrouva aussi des habitudes sociales qui flattèrent la renaissance de ses passions, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Il eut d'abord pour maîtresse la jeune femme d'un marchand, nommée Marianna, qui était d'une rare beauté. En même temps qu'il se jouait avec l'intelligence enfantine de Marianna, et qu'il était l'esclave de ses caprices et de sa jalousie, il se rendait chaque jour dans un couvent de moines arméniens, et il y apprenait la langue arménienne. Son génie poétique ne restait pas non plus oisif. Il termina le troisième chant de *Childe-Harold*; il fit paraître les *Lamentations du Tasse*, et composa le drame de *Manfred.* Ce drame étrange, et qui, le premier avait introduit sur le théâtre, les esprits de la nature, et fait des montagnes et des précipices des êtres avec lesquels on peut converser, obtint le plus grand succès, particulièrement en Allemagne. On y retrouve une imitation évidente du *Faust* de Gœthe; Byron n'avait pu lire ce drame dans l'allemand, qu'il n'entendait pas, mais M. Lewis le lui avait traduit en anglais. En 1817, lord Byron quitta Venise pour aller visiter Rome. Il vit cette cité de l'âme (*city of the soul*) en très peu de temps. Marianna attendait avec impatience son retour à Venise; il y revint, et composa le quatrième chant de *Childe-Harold*, qui est généralement considéré comme son inspiration la plus haute. Maintenant va se montrer une nouvelle face de sa vie, va commencer un nouveau développe-

ment de son talent.—Depuis son départ d'Angleterre, les événements et les lieux avaient merveilleusement préparé les deux premiers chants de *Childe-Harold*. Il ne manquait à son génie, pour nous servir de l'expression si heureuse de Bossuet, « que ce je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur. » Sur ce point, il n'avait plus rien à désirer. Une mélancolie grave s'étant emparée de lui, tout le portait à s'élever au-dessus de ce monde qui le repoussait. La plaine de Waterloo, les bords du lac de Genève, pleins des souvenirs de la Julie, élevèrent sa pensée, que les entretiens de Shelley servirent à spiritualiser. Enfin, tranquille à Venise, bercé par un amour enjoué, vivant sous le ciel inspirateur de l'Italie, il termina son œuvre majestueuse. — Mais la vie s'était réveillée dans lui ; l'inspiration, au lieu d'épuiser son génie, n'avait fait qu'en faire jaillir des sources nouvelles. Il était, dit Shelley, dans une admirable veine de composition ; il se sentait fertile, et, enivré de sa force, il se jeta dans le monde et dans ses erreurs. Marianna fut abandonnée. Il s'adressa à des femmes ardentes au plaisir, chez lesquelles l'amour était un besoin et une fureur. Margarita Logni, femme du peuple, violente, emportée, mais belle *comme une tigresse*, s'empara de lui, et, à cette époque, sa maison devint un lieu de scandale et de débauche. Il y usa sa vie. — Ce fut alors qu'il conçut le *Don Juan*, sa seconde épopée, *Don Juan*, qui devait être la satire de tout ce qu'il avait vu, de tout ce qui l'avait fait souffrir, dans lequel il déposait la peinture idéale de la beauté et de l'amour. — Il ne pouvait cependant rester long-temps dans cet état d'abaissement moral; il en fut tiré par la vue de la comtesse Guiccioli. C'était une jeune et belle Romagnole, mariée depuis deux années à un vieillard. Ils se virent une première fois sans s'attacher l'un à l'autre. Une seconde entrevue livra la jeune comtesse tout entière à un amour que Byron a vivement partagé. —La comtesse Guiccioli fut bientôt forcée de retourner à Ravenne, qui était sa résidence habituelle. Lord Byron l'y rejoignit sous le prétexte poétique de visiter la tombe du Dante. Depuis ce moment, il vit continuellement la comtesse, malgré la colère de sa famille et la jalousie tardivement éveillée de son mari. Il l'accompagna à Bologne; elle alla même avec lui seule à Venise. Comme il voyait que cette jeune femme s'attachait de plus en plus à lui, il lui proposa de fuir avec lui. Cette proposition causa une vertueuse indignation à la comtesse Guiccioli, qui, comme toutes les Italiennes, trouvait très simple de tromper son mari, mais très odieux de l'abandonner. Elle proposa à son amant l'expédient romanesque de se faire passer pour morte, disant que c'était une chose facile. Byron a dû sourire à l'idée de cette tromperie empruntée au drame italien de Shakspeare. — Il composa à Ravenne sa prophétie du Dante et écrivit son premier drame (Manfred n'est qu'une rêverie dramatisée), nous voulons parler de *Marino Faliero*.— Il avait ainsi atteint l'année 1820. Les trois premiers chants de *Don Juan* avaient obtenu un grand succès. Murray était resté l'éditeur de Byron, mais ce libraire, qui appartient à l'opinion tory, éditait avec peine les nouveaux ouvrages du noble auteur, et, pour le dégoûter du sujet de *Don Juan*, il lui faisait passer sans cesse des critiques de son poème. Il lui écrivait un jour qu'une moitié seule de cet ouvrage devait être admirée. Lord Byron lui répondit : « C'est le plus bel éloge que vous puissiez faire de mon poème? Est-il une composition poétique parfaite? Exiger qu'un poème soit parfait, c'est vouloir que tous les astres brillent en même temps à minuit. » —La liaison prolongée de lord Byron avec la comtesse Guiccioli avait amené la séparation de cette dame d'avec son mari. Elle habitait près de Ravenne, et, réduite à des revenus très médiocres, elle se consolait de la richesse qu'elle avait perdue par l'amour d'un grand poète. Quant à lui, il avait abandonné le projet de retour-

ner en Angleterre au moment même de le réaliser. — L'année 1820 remua toute l'Europe. La révolution de Naples avait donné beaucoup d'espoir aux patriotes de la Romagne. Lord Byron s'était lié intimement avec le comte Gamba, père de la comtesse Guiccioli, et avec son frère, Pietro Gamba. Tous deux étaient fort avant dans le carbonarisme, et leur amitié compromit lord Byron, dont la maison même renferma pendant quelque temps les armes des conjurés. — L'année qui suivit fut célèbre par les persécutions de la sainte-alliance. Les Gamba et la comtesse de Guiccioli furent obligés de quitter Ravenne. Le séjour de cette ville convenait à lord Byron, mais un gouvernement soupçonneux, et l'impossibilité de rester éloigné de ses amis le forcèrent à la quitter. La comtesse Guiccioli hésita entre la Suisse et l'Italie. Ils se décidèrent enfin à aller habiter Pise. En 1821, lady Noël mourut. C'était la belle-mère de Byron. Une de ses dernières volontés était que sa petite-fille Ada fût un assez grand nombre d'années sans voir le portrait de son père. Cette disposition haineuse excuse l'aversion que lord Byron avait pour une femme dont il dut prendre le nom, d'après des conventions de famille, mais qu'il se vantait, pour ainsi dire, de détester. L'année qui avait précédé cette mort, une personne qui n'était pas de sa famille s'était occupée d'une manière noble et touchante de l'état de ses croyances religieuses. La conduite de M. Sheppord, comparée à celle de lady Noël, montre toute la différence qui existe entre la dévotion et la bigoterie. M. Sheppord avait perdu une jeune femme d'une grande piété; il trouva dans des papiers qu'elle avait laissés à sa mort une prière pour le salut de l'ame de lord Byron; il la lui fit passer avec une lettre courte et bien écrite. La réponse qui lui fut faite par lord Byron est pleine de grâce et de sensibilité. « Croyez, dit-il en finissant, que la prière d'une ame sainte adressée pour moi au ciel me semble plus précieuse que la gloire d'Homère, de César et de Napoléon, si elle pouvait s'unir sur une seule tête. » — Une rixe avec un sous-officier autrichien força Byron de quitter Pise pour Gênes, où il se trouvait en 1822. Là, deux chagrins cruels l'attendaient. Il perdit sa fille naturelle Allegra, qui avait cinq ans et quelques mois. Il voulut qu'elle fût enterrée dans l'église de Harrow, avec cette seule inscription tirée de Samuel : *J'irai à elle, mais elle ne reviendra pas à moi.* — Le second événement qui l'attrista profondément fut la mort de la Shelley, qui se noya dans le golfe de la Spezzia. Un passage de la lettre où il rend compte de cette mort est trop frappant pour n'être pas cité. « Nous avons brûlé les corps de Shelley et de Williams sur le bord de la mer, pour rendre possible de les transporter et de leur faire des funérailles. Vous ne pouvez vous figurer quel effet produisait ce bûcher funèbre sur un rivage désolé, avec des montagnes au fond et la mer devant, et la singulière apparence que le sel et l'encens donnaient à la flamme. Tout le corps de Shelley fut consumé, excepté son cœur, qui ne voulut pas prendre la flamme, et qui a été consumé dans l'esprit de vin. » Cette mort de Shelley, qui avait une imagination si étrange, qui s'était constitué l'ennemi de Dieu, qui avait une grande puissance d'imagination pour soutenir son système, a certainement quelque chose de mystérieux. Aussi frappa-t-elle singulièrement lord Byron, qui, comme tous les grands hommes, avait un peu de superstition. Il racontait souvent que quelques amis de Shelley, étant assis ensemble pendant une soirée, avaient vu Shelley se promener dans un bois à Lerici, et qu'ils apprirent cependant qu'il se promenait alors bien loin de là dans une autre direction. Lord Byron ajoutait d'une voix basse et tremblante : *C'était dix jours avant la mort de Shelley.* — Pendant ces trois années, 1820, 1821 et 1822, lord Byron continua *Don Juan*. En 1821 cependant, la comtesse lui avait fait promettre de ne pas continuer ce poème. — On sait qu'heureu-

sement cette parole ne fut pas tenue, ou que le noble poète en fut relevé.—Outre *Don Juan*, ces trois années virent paraître les drames de Byron : d'abord *Marino Faliero*, puis *Sardanapale, Les deux Foscari, Caïn et Werner*. Il n'est point d'époque de sa vie où il ait plus travaillé. Son amour pour la comtesse Guiccioli avait calmé son existence. Il était revenu à tous ses bons penchants. La passion de l'amour avait chez Byron cet effet singulier de l'identifier avec la personne aimée. Lors de son indigne liaison avec Margarita Logni, il était devenu d'une sordide avarice. On servait quatre bec-figues à leur dîner, et il en mangeait trois. — A Gênes, sous l'empire de la comtesse Guiccioli, il donnait le quart de ses revenus aux pauvres. — Les comédiens de Londres voulurent représenter *Marino Faliero* malgré le vœu de l'auteur et les efforts de ses amis. La pièce, et cela ne pouvait être autrement, par plus d'une raison, fut accueillie froidement à Londres. Des journaux dirent même qu'elle avait été sifflée; lord Byron fut vivement affecté de cette nouvelle, et quand il apprit qu'elle était fausse, il écrivit avec gaieté : « Combien de dommages-intérêts me paiera le directeur de Drury-Lane pour avoir été cause que j'ai cru pendant huit jours avoir été sifflé par son parterre ? » *Caïn* souleva contre Byron le parti des saints; ses amis mêmes, effrayés des grandes hardiesses de cet ouvrage, accusèrent Shelley de l'avoir inspiré à Byron. Shelley le nia, rétablit la vérité du fait, et dit : « Plût à Dieu que j'eusse été pour quelque chose dans cet admirable ouvrage ! » Des contrefaçons de ce drame ayant paru en Angleterre, le chancelier refusa à l'éditeur de Byron les moyens légaux de poursuivre les contrefacteurs. — Pendant que lord Byron composait ses drames, il entretenait une guerre de plume avec le docteur Bowles, qui avait attaqué la réputation de Pope, le Boileau de l'Angleterre. Cette polémique ne passa pas cependant les bornes de la politesse. On ne peut pas dire qu'elle ait été favorable au talent de lord Byron; il y formula les principes d'une critique étroite et peu digne de son génie, ce qui fit écrire avec raison, selon nous, par Shelley : « Il affecte d'être le patron d'un système de critique fait seulement pour les productions de la médiocrité; et quoique tous ses plus beaux poèmes et ses plus beaux passages aient été composés au mépris de ce système, cependant j'en reconnais les pernicieux effets dans le *Doge de Venise*, et cela limitera ses futurs efforts, s'il ne s'en débarrasse pas..... » Shelley, qui avait eu une heureuse influence, selon nous, sur le génie de Byron, lui rendit un bien triste service en lui recommandant M. Leigh Hunt, que lord Byron avait au reste déjà connu en Angleterre. Malgré les prières de ses amis, lord Byron coopéra avec M. Hunt à la publication d'une revue intitulée *le Libéral*. Cette publication n'obtint pas de succès, malgré la belle préface qui la précède, dont Byron est l'auteur, et l'enveloppa dans des tracasseries qui fatiguèrent sa patience. — Il se persuada alors que sa réputation diminuait, et que l'admiration qu'il avait excitée en Angleterre ne tarderait pas à s'évanouir. Il était dans un état de découragement qu'au reste il avait déjà connu, lorsque les partisans de la révolution grecque songèrent à lui, comme étant l'homme dont la présence ferait le plus de bien à la cause des Hellènes. Il embrassa avec ardeur l'idée de se rendre en Grèce. Il répétait « qu'un homme doit faire pour la société plus que d'écrire des vers. » Cependant il ne pouvait se défendre d'un triste pressentiment; et certainement l'état d'une santé affaiblie par des excès de diète, que lui commandait la crainte qu'il avait de prendre trop d'embonpoint, et par un régime capricieux, rendait très dangereux pour lui un voyage en Grèce. Malgré les prières de la comtesse Guiccioli et sa mélancolie profonde, il s'embarqua en juillet 1823. Le vent d'abord le rejeta dans le port; mais il devint favorable, et, une fois lancé sur la mer, il reprit son courage, son espoir, et, comme dit

Thomas Moore, « La voix de sa jeunesse semblait encore se faire entendre dans la brise qui le poussait aux rivages de sa Grèce bien-aimée. » Dix jours après son départ, favorisé par un beau temps, il était à Céphalonie.—En Angleterre, où le ridicule est si puissant, on le railla beaucoup de ce que, parmi les armes qu'il emportait, se trouvaient trois casques richement ornés. On taxa de puérilité cette fantaisie poétique. Il prouva bientôt que s'il avait été entraîné par l'enthousiasme en Grèce, il devait s'y conduire avec bon sens, fermeté et prudence. Instruit par un précédent voyage, tout en estimant les Grecs, il ne voyait pas en eux des contemporains de Miltiade et de Thémistocle. « Il croyait les Grecs bons, pour nous servir d'une expression du colonel Stanhope, mais son but était de les rendre meilleurs. » — Il voulut rester dans les îles Ioniennes jusqu'à ce qu'il sût quel était l'état des partis en Grèce, et quels étaient les besoins les plus pressants à satisfaire. Pendant qu'il resta à Céphalonie, il se fit aimer par sa bienfaisance, et estimer par la sagesse de ses vues. Le pressentiment de sa fin prochaine lui revint alors cependant avec une grande force. Il écrivait, le 27 décembre 1823, de Céphalonie à Thomas Moore : « Si quelque chose, comme la fièvre, la fatigue, la famine, ou quoi que ce soit, atteignait au milieu de sa carrière votre frère en poésie, comme il est arrivé à Garcilaso de la Vega, à Kleist, à Kœrner, souvenez-vous de moi *au milieu des sourires et du vin.* » —Il se rendit enfin à Missolonghi, après avoir traversé la flotte turque, qui manqua de s'emparer de son navire. Là, il prit à sa solde un corps de Souliotes avec lequel il comptait attaquer Lépante. Il fut infatigable dans les soins qu'il prit pour calmer les dissensions intérieures, et pour donner à cette cruelle guerre des habitudes d'humanité. Plusieurs fois il fit rendre les prisonniers turcs à la liberté, et il mettait à prix, non la tête des ennemis, mais le soin qu'on aurait de les sauver. Cependant il n'arrivait à aucun résultat. Il fut obligé de renvoyer les Souliotes, et le climat humide et malsain de Missolonghi ébranla fortement sa santé. Le 14 février, les Souliotes quittèrent la ville. Le 15, il eut une horrible convulsion. Il se plaignit ensuite de la lourdeur de sa tête. On lui posa des sangsues au front; mais le sang coula trop longtemps. Des Souliotes révoltés ne respectèrent pas son état de souffrance. « Bientôt après cette fatale crise, dit le colonel Stanhope, lorsqu'il était étendu sur son lit de douleur, épuisé par une saignée trop forte, et avec tout son système nerveux ébranlé, les Souliotes mutinés, leurs riches habits couverts de boue, entrèrent dans son appartement, brandissant leurs armes magnifiques, et réclamant leurs droits. Lord Byron, électrisé par ce spectacle inattendu, sembla pour un moment guéri de sa maladie : plus grande était la rage des Souliotes, plus il était calme : la scène était vraiment sublime. » — Bientôt ses amis durent perdre tout espoir; il expira, le 19 avril 1824, dans les bras de son fidèle domestique, Fletcher. « J'ai donné, dit-il, à la Grèce mon temps, ma fortune, ma santé, et maintenant je lui donne ma vie. Que pouvais-je faire de plus? » A ses derniers moments, les noms de sa sœur, de son Ada, de la Grèce, de son ami Hobhouse, se confondirent sur ses lèvres. Missolonghi célébra par un deuil solennel les funérailles d'un grand homme. Le 16 juillet 1824, le corps de Byron, suivi de peu d'amis, fut déposé sans pompe dans la petite église de Hucknall, près de Newstead.

Ernest Desclozeaux.

BYSSUS. Mot latin introduit sans aucun changement dans notre langue, et dérivé du grec *Bussos.* D'abord employé chez les anciens pour désigner en langage usuel des substances végétales et animales filamenteuses propres à former un tissu très fin, il a été ensuite introduit dans la nomenclature des sciences naturelles et de l'anatomie. — La sensation agréable du toucher des tissus faits avec le byssus a déterminé l'emploi

de ce mot dans le sens moral chez les anciens. Ils ont pu dire : *byssus castitatis, vel continentiæ candor*, littéralement : byssus de la chasteté, ou candeur de la continence ; *Bussina rêmata* (en grec), pour paroles bysseuses, c'est-à-dire expressions nobles, élégantes. Le génie de la langue latine a pu permettre à Tertullien (*Lib. de Cultu fœminarum*) les métaphores suivantes : *vestite vos serico probitatis, byssino sanctitatis, purpurâ pudicitiæ*: prenez pour vêtements la soie de la probité, le byssus de la sainteté et la pourpre de la pudeur. Nous empruntons ces documents à Vossius, qui disserte longuement dans son *Dictionnaire étymologique* sur le mot *byssus*, sans déterminer la substance ainsi nommée avec laquelle on fabriquait des étoffes précieuses par leur finesse, leur couleur et leur rareté. Les byssus les plus renommés étaient celui de l'Élide et celui de la Judée. D'après les historiens, ce dernier était remarquable par sa couleur et l'éclat de l'or; on en faisait les habits sacerdotaux chez les Hébreux. La substance végétale désignée sous le nom de byssus dont ils se servaient pour fabriquer ces tissus si renommés n'est point déterminée dans plusieurs dictionnaires d'histoire naturelle les plus modernes. M. Léman (*Supplém. du tom.* v *Diction. des sciences natur.* de Levrault) pense que c'est tout simplement le coton. Mais nous connaissons très bien en anatomie animale et en zoologie, 1° les parties qui, dans l'organisme animal, sont spécifiées sous l'appellation de *byssus;* 2° les mollusques qui le fournissent, que, pour cette raison, Lamarck a nommées *byssifères*. Le byssus de ces animaux est une touffe de filaments soyeux plus ou moins fins qui leur servent à s'attacher et à se fixer aux corps sous-marins. C'est dans les genres boulette, lime, peigne, pinne, moule, modiole, perne, marteau, avicule, saxicave et tridache qu'on l'observe Cette touffe sort de leurs valves, tantôt par le milieu, tantôt par le bout de la coquille. Le byssus de la tridache voy. ce mot) est très fort et tendineux, en raison de la grosseur de cette coquille, qui pèse quelquefois plusieurs quintaux. Celui des saxicaves, qui vivent dans l'intérieur des pierres, est très court. Le byssus des pinnes marines mérite le plus de fixer un moment notre attention ; ses filaments, longs de six pouces, soyeux, fins, d'une très grande souplesse, d'un brun fauve et brillant, sont susceptibles d'être filés et convertis en tissus : aussi l'industrie humaine s'en est-elle emparée. Le commerce des objets confectionnés avec ce byssus était autrefois beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui ; on en faisait en Sicile et en Calabre des étoffes, des bas, des gants. MM. Décretot et Ternaux, en France, ont fabriqué des draps entièrement faits de byssus de pinne, qui étaient remarquables par leur moelleux et leur solidité. Lorsqu'on veut convertir le byssus en fil, on le laisse dans un lieu humide afin de l'amollir et de l'humecter; on le peigne ensuite, on en sépare la bourre et on le file comme la soie. — Quoiqu'on ait dit qu'un organe musculeux, conique, creusé d'un sillon longitudinal et remplaçant le pied, est l'instrument qu'emploie le mollusque pour tirer en fils la matière des byssus ; quoiqu'on ait admis une glande particulière pour cette sécrétion et un canal pour l'excrétion, il convient d'examiner et de vérifier si ce ne sont pas simplement des filaments tendineux, en raison de leur connexion avec un rudiment de pied musculaire. — En botanique, Linné a donné le nom de *byssus* ou *bysse*, Link celui de *byssocladium*, et Persoon celui de *byssoïdes*, le premier à des plantes cryptogames, filamenteuses, pulvérulentes ; le deuxième à des filaments rayonnants, rameux, couverts de sporules épars, et le troisième à toute la famille des mucédinées, caractérisée par des filaments continus ou articulés sans sporules (*voy.* ce mot). Nous ne pouvons ni ne devons indiquer ici les genres de ces plantes. (*V.* CRYPTOGAMIE.) λ.

BYZANCE, *Byzantium* (ainsi nommée d'après son premier fondateur, Byzas), ville florissante de l'antiquité, et

située sur un promontoire triangulaire qui domine le Bosphore de Thrace, aujourd'hui *Constantinople*, était une colonie grecque fondée par les habitants de Mégare, et que ceux de Milet et d'autres peuples grecs agrandirent et embellirent par la suite. La situation, aussi belle qu'avantageuse, de Byzance favorisait extrêmement son commerce et en même temps lui permettait de fermer aux autres peuples l'accès de la mer Noire et de l'assujettir à des droits de douane et à d'autres redevances. Mais si tout se réunissait pour augmenter les richesses de cette ville, d'un autre côté ce fut précisément là ce qui l'exposa aux attaques réitérées des Thraces, des Bithyniens, des Gaulois et même des Grecs. Elle eut surtout à souffrir des conséquences de la guerre du Péloponèse; mais quand cette longue et sanglante lutte fut terminée, on la vit fleurir de nouveau, et sa prospérité arriva à son apogée sous les empereurs. Au temps de Constantin, elle devint la seconde capitale de l'empire romain, et la résidence des empereurs, qui ne négligèrent rien pour lui donner l'éclat et la splendeur de l'ancienne Rome. Comme celle-ci, elle fut divisée en 14 régions; elle eut un amphithéâtre, un *forum romanum*, un *circus maximus*, ainsi qu'une foule d'édifices magnifiques et de statues qu'on y transporta pour la plupart de Rome. (*V.* Constantinople).

BYZANTIN (Empire). L'empire de byzance ou d'Orient comprenait autrefois en Asie les contrées situées en-deçà de l'Euphrate, les côtes de la mer Noire et de l'Asie-Mineure; en Afrique l'Egypte, en Europe tous les pays compris entre les détroits jusqu'à la mer Adriatique et le Danube. Non seulement il survécut mille ans à l'empire d'Occident, mais il s'agrandit encore par l'adjonction de l'Italie et des côtes de la Méditerranée. Il fut fondé l'an 395, lorsque Théodose partagea l'empire romain entre ses deux fils Arcadius et Honorius. Arcadius eut l'empire d'Occident, auquel sa faiblesse fit d'abord de profondes blessures. Pendant sa minorité, Rufin fut son tuteur et son ministre. Lui et Stilicon cherchèrent mutuellement à se perdre. Les Goths dévastèrent la Grèce. Le successeur de Rufin, Eutrope, et Gaïnas, qui assassina ce dernier, se perdirent par leurs propres crimes (399). Gaïnas fut tué dans une guerre civile qu'il avait suscitée (400). Arcadius et son empire furent alors gouvernés par Eudoxie son épouse, femme orgueilleuse et avare (404). Les Isauriens et les Huns dévastèrent les provinces de l'Asie et des bords du Danube. Théodose encore mineur succéda à son père Arcadius (408) sous la direction de sa sœur Pulchérie. Né avec un esprit médiocre, l'éducation qu'il avait reçue le rendait tout-à-fait incapable de gouverner par lui-même. Pulchérie, qui portait aussi le titre d'Augusta, administra les affaires de l'empire avec assez de bonheur. Théodose ne conserva de l'empire d'Occident, qu'il avait cédé à Valentinien (423), que l'Illyrie occidentale. Les Grecs combattirent victorieusement contre Varannes roi des Perses; le royaume d'Arménie, agité par des troubles et convoité à la fois par les Romains et par les Perses, devint dès ce moment une pomme de discorde entre les deux nations (440). Attila ravagea l'empire de Théodose et le contraignit à lui payer tribut (448); après la mort de son frère, Pulchérie fut reconnue comme impératrice régnante : c'est le premier exemple de ce genre (450); elle donna sa main au sénateur Marcien, que, par ce moyen, elle éleva au trône. La sagesse et la bravoure de celui-ci empêchèrent les Huns d'envahir l'empi.e; toutefois il ne secourut pas assez activement l'empire d'Occident dans les guerres contre les Huns et les Vandales. Il assigna même des terres aux Allemands et aux Sarmates refoulés vers la frontière romaine par la guerre des Huns. Pulchérie mourut avant lui (453). A Marcien succéda par élection Léon Ier (457), prince loué par les écrivains contemporains. Ses expéditions contre les Vandales n'eurent pas de succès (467). Son petit-fils Léon devait lui succéder, mais il mourut aussitôt que lui après avoir délégué son

autorité à son père Zénon (474). Le règne de ce prince faible et détesté de ses sujets fut marqué par des révoltes et des troubles intérieurs. Les Goths ravagèrent les provinces de l'empire jusqu'au départ de Théodoric, leur chef, pour l'Italie (489). Ariadne, veuve de Zénon, éleva au trône le ministre Anastase, en lui donnant sa main (491). Il eût été difficile d'apaiser par de sages ordonnances et par la diminution des charges une population mécontente et habituée au désordre. Les forces de l'empire ainsi affaiblies, il devenait impossible d'opposer une résistance efficace aux Perses et aux peuples du Danube. Pour se mettre à l'abri de leurs irruptions dans la presqu'île de Constantinophe, Anastase fit construire une longue muraille. Après la mort d'Anastase, les soldats proclamèrent empereur Justin (518) qui, en dépit de sa basse extraction, se maintint sur le trône. Son règne est marqué par des persécutions religieuses et par des crimes que lui fit commettre son neveu Justinien. Après sa mort (521), ce même Justinien lui succéda; il ne mérite pas le surnom de Grand que lui décerna l'adulation, mais on ne saurait nier qu'il n'ait possédé quelques-unes des qualités nécessaires pour gouverner. Il est célèbre comme législateur et par les victoires de Bélisaire; mais la prompte décadence de l'empire, qui commença aussitôt après sa mort, prouve qu'il ne sut pas lui donner la force intérieure nécessaire. Justin II son successeur était un prince avare, cruel et faible, qui se laissait diriger par sa femme. Les Lombards lui prirent une partie de l'Italie (568); il entreprit une guerre malheureuse avec la Perse au sujet de l'Arménie, et les Avares ravagèrent les provinces riveraines du Danube. Le chagrin et les soucis le rendirent fou. Tibère, son sage ministre, fut proclamé César, et Justinien, chef des armées, conduisit heureusement la guerre contre les Perses. Les Grecs s'unirent à cette époque aux Turcs pour la première fois. L'impératrice Sophie et Justinien se conjurèrent vainement contre Tibère II son successeur (578). Celui-ci acheta la paix avec les Avares, et l'arracha aux Perses, grâce aux succès de son général Maurice, qu'il proclama César. Maurice (582) aurait été un excellent souverain, mais il manquait de la prudence et de la résolution nécessaires en des temps semblables. Il n'eut point à défendre les frontières orientales de l'empire et fut redevable de cette paix à la reconnaisance du roi Kosroës II, qu'il avait replacé sur le trône, d'où ses sujets l'avaient chassé (591). Toutefois, une guerre entreprise contre les Avares fut malheureuse par la faute de Commentiolus. Le mécontentement de l'armée devint bientôt de l'insubordination. Elle finit par proclamer empereur un de ses officiers nommé Phocas. Maurice, qui avait pris la fuite, fut rattrapé et mis à mort (602). Les vices et l'inhabileté de Phoças attirèrent sur l'empire des dissensions intérieures. Héraclius, fils du préfet d'Afrique, prit les armes, se rendit maître de Constantinople et fit supplicier Phocas (610). Il se distingua ensuite pendant le court espace que dura la guerre des Perses. Durant les douze premières années de son règne, les Avares et d'autres peuples riverains du Danube pillèrent les provinces européennes de l'empire, et les Perses conquirent les côtes de la Syrie et de l'Égypte. Lorsqu'enfin il eut réussi à satisfaire les Avares, il dirigea ses forces contre les Perses et les repoussa, tandis que les Avares, qui avaient repris les armes, attaquèrent en vain Constantinople (626). Profitant de la révolte qui venait d'éclater contre Kosroës, il pénétra jusque dans l'intérieur de la Perse. Par le traité de paix qu'il contracta avec Siroës (628), il recouvra les provinces perdues et la sainte-croix, mais les Arabes, qui sous Mahomet et les califes étaient devenus puissants, conquirent sous son règne la Phénicie, les pays du bord de l'Euphrate, la Syrie, la Judée et toute l'Égypte (631-641). Parmi ses descendants, on ne remarque pas un seul souverain digne de ce nom. Il eut pour successeur son fils Constantin III,

probablement en commun avec son beau-frère Héracléonas. Le premier mourut bientôt et le second perdit la couronne dans une révolte, et fut en outre cruellement mutilé. Constance, fils de Constantin, monta alors sur le trône (642); des persécutions sanguinaires et le meurtre de son frère Théodose le rendirent odieux au peuple (650); les Arabes, poursuivant le cours de leurs succès, lui enlevèrent une partie de l'Afrique, les îles de Chypre et de Rhodes, et le battirent même sur mer (653); des troubles survenus dans l'intérieur de l'empire le contraignirent à faire la paix. Il quitta alors Constantinople (659), et entreprit l'année suivante une guerre malheureuse contre les Lombards en Italie, dans laquelle il perdit la vie à Syracuse (660). Constantin IV Pogonat, fils de Constance, l'emporta sur son compétiteur Mézisius de Syracuse, et partagea le gouvernement avec ses deux frères Tibère et Héraclius. Les Arabes inondèrent l'Afrique, la Sicile, firent irruption dans la Thrace par l'Asie-Mineure, et attaquèrent Constantinople par mer plusieurs années de suite (669); toutefois il en obtint une paix avantageuse; en revanche, les Bulgares lui imposèrent un tribut (680). Justinien II, son fils et son successeur, affaiblit les Maronites; mais ses guerres contre les Bulgares et les Arabes ne tournèrent pas à son avantage (688-692). Léonce déposa ce prince cruel et l'exila dans la Chersonèse-Taurique après l'avoir fait mutiler. Léonce fut ensuite chassé par Absimare ou Tibère III (698), qui lui-même fut vaincu par Trébelius, roi des Bulgares, qui replaça Justinien sur le trône de l'empire (705), mais presqu'aussitôt, Philippicus-Bardanes se révolta contre celui-ci. Avec Justinien s'éteignit la race d'Héraclius. Pendant que les Arabes ravageaient la Thrace et l'Asie-Mineure, Philippicus ne songeait qu'à la propagation du *monothéisme*. Les différentes armées, au milieu desquelles ce prince était généralement haï, proclamèrent leurs généraux empereurs. Parmi ceux-ci, un Isaurien nommé Léon resta maître de l'empire (713-14). Il chassa les Arabes, qui assiégeaient Constantinople depuis deux ans, et apaisa une révolte suscitée par Basile et l'ex-empereur Anastase. Depuis 726, il s'occupa de l'abolition de l'iconolâtrie. Pendant ce temps-là, les provinces italiennes devinrent la proie des Lombards, tandis que les Arabes pillaient celles du Levant. Après sa mort (741), son fils, Constantin V, monta sur le trône: c'était un prince brave, noble et actif; il força son beau-frère Artabasde à se soumettre, reprit aux Arabes une partie de la Syrie et de l'Arménie, et finit par vaincre les Bulgares, contre lesquels ses armes avaient long-temps été malheureuses. Mort en 775, il eut pour successeur son fils Léon III, qui fut assez heureux dans ses expéditions contre les Arabes. A ce dernier succéda son fils Constantin VI (780), dont la mère, l'ambitieuse Irène, tutrice et co-régente, se créa un parti puissant en rétablissant le culte des images. Il chercha vainement à s'affranchir de sa domination et de celle de son favori Stauratius. Il mourut en 796 après avoir eu les yeux crevés. La guerre fut continuée contre les Arabes et les Bulgares, et terminée au désavantage des premiers. Le projet que conçut l'impératrice de se marier à Charlemagne excita le mécontentement des grands de l'empire, qui placèrent sur le trône le patrice Nicéphore (802). Irène mourut dans un couvent. Nicéphore devint tributaire des Arabes et fut tué dans une bataille livrée aux Bulgares (811). Stauratius son fils perdit la couronne, qui passa à Michel I[er], puis ensuite à Léon IV (813). Léon fut chassé et tué par Michel II (826): les Arabes prirent à ce dernier la Sicile, la basse Italie, l'île de Crète et d'autres pays. Il persécuta les iconolâtres, et son fils Théophile imita en cela l'exemple de son père. Théodora, tutrice de son fils Michel III, termina la querelle de l'iconolâtrie (841). Pendant une persécution cruelle contre les manichéens, les Arabes dévastèrent les provinces asiatiques; le prodigue et débauché Michel relégua

sa mère dans un couvent. Son oncle Bardas gouvernait en son nom; après le meurtre de celui-ci, ce fut Basile qui gouverna; il assassina Michel (867). Basile Ier ne fut pas un prince ordinaire (886). Le règne de son fils Léon V, homme fort érudit, ne fut pas heureux (911. Son fils Constantin VIII Porphyrogénète eut pour tuteur le co-empereur Alexandre, et après la mort de ce dernier, sa mère Zoé. Romain-Lacopène, l'un de ses généraux, l'obligea à partager l'empire avec lui et ses fils. Mais Constantin réussit à ressaisir le pouvoir pour lui seul, et gouverna avec douceur, mais avec faiblesse. Son fils Romain II (939) combattit les Arabes avec succès. Nicéphore, un de ses généraux (963), lui succéda et fut tué par Jean Zimiscès, son général (970), qui fit avec succès la guerre aux Russes. Il eut pour successeur son fils Basile II, qui vainquit les Arabes et les Bulgares. Son frère Constantin IX (1225) fut loin de lui ressembler. Romain III monta sur le trône en épousant Zoé, fille du précédent (1028). Cette princesse, débauchée, mais habile, fit supplicier son mari et éleva successivement au trône Michel IV (1034), Michel V (1041) et Constantin X (1042). Cependant les Russes et les Arabes ravageaient l'empire. Après elle, sa sœur Théodora fut élue impératrice (1053). Son successeur Michel VI (1054) fut détrôné par Isaac Comnène et se fit ensuite moine (1059). Constantin XI Ducas, successeur d'Isaac, combattit victorieusement les Ouzes. Eudoxie, son épouse, et tutrice de ses trois fils, Michel, Andronic et Constantin, se maria à Romain IV, et lui donna la couronne. Ce dernier ne fut pas heureux dans une guerre contre les Turcs, qui le retinrent quelque temps prisonnier. Michel VII, fils de Constantin, lui enleva le trône (1071), et fut lui-même détrôné par Nicéphore III (1078), qui le fut à son tour par Alexis Comnène Ier (1081). C'est sous le règne de ce dernier que commencèrent les croisades. Son fils Jean II (1118) fit la guerre avec beaucoup de succès contre les Turcs et autres Barbares. Son fils Manuel Ier (1143) n'eut pas un règne malheureux. Le fils de celui-ci, Alexis II (1180), détrôna son tuteur Andronic, et fut lui-même détrôné par Isaac (1185). Après un règne turbulent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, Isaac fut chassé par son frère Alexis III (1195). A la vérité les croisés le réintégrèrent dans ses états ainsi que son fils Alexis IV, mais les Constantinopolitains, toujours inconstants, proclamèrent bientôt empereur Alexis V Ducas Murzuphle, qui fut ensuite assassiné par Alexis IV. Isaac II mourut en même temps. Pendant ces derniers règnes, les rois de Sicile avaient fait de nombreuses conquêtes sur les côtes de la mer Adriatique. Les Latins pénétrèrent alors jusque sous Constantinople (1204), qu'ils prirent et qu'ils conservèrent, ainsi que la plupart des provinces européennes. Baudouin, comte de Flandre, devint empereur; Boniface, marquis de Montferrat, obtint la Thessalie, érigée en royaume, et les Venitiens acquirent un bon nombre de provinces. L'Attalie, Rhodes, Corinthe, Philadelphie et l'Épire eurent des souverains particuliers. Théodore-Lascaris s'empara des provinces de l'Asie, prit à Nicée le titre d'empereur, et fut d'abord plus puissant que Baudouin. Alexis-Comnène érigea une principauté à Trébizonde, dans laquelle son petit-fils Jean s'arrogea le titre d'empereur. Ni Baudouin ni ses successeurs ne furent en état de consolider leur trône chancelant. Lui-même mourut en captivité chez les Bulgares (1206). Il eut pour successeurs Henri, son frère, Pierre, beau frère d'Henri, et Robert, son fils (1221). L'empereur de Nicée, Jean, conquit Thessalonique et tous les autres pays, à l'exception de Constantinople. Baudouin II, frère de Robert, sous la tutèle et la co-régence de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, mourut en 1237. Michel-Paléologue, roi de Nicée, fit la conquête de Constantinople (1261), et Baudouin mourut en Occident, simple particulier. Jusqu'à cette époque, Nicée avait eu pour souverains Théodore-Lascaris (1204),

Jean-Ducas-Patatzès, prince habile et guerrier heureux (1222); Théodore II, son fils (1259), à qui Michel-Paléologue ravit la couronne. Michel se réunit à l'église latine, mais son fils Andronic II y renonça (1282). Des troubles intérieurs et des guerres extérieures, nommément contre les Turcs, ébranlèrent l'empire, déjà si chancelant. Andronic III, son petit-fils, l'obligea à partager le trône avec lui (1322), et finit par s'en emparer entièrement. Andronic III mourut moine (1328). Andronic IV, qui monta sur le trône cette même année, combattit les Turcs sans succès, et mourut en 1341. Son fils Jean fut obligé, pendant 10 ans, de partager le trône avec son tuteur Jean-Cantacuzène, dont le fils, Mathias, fut élu empereur. Cependant il déposa volontairement la couronne en 1355. Sous le règne de Jean, les Turcs s'établirent définitivement en Europe et conquirent Gallipoli (1357). Dès ce moment, les Paléologues perdirent les provinces européennes, en partie par la défection et en partie par les conquêtes des Turcs. Le sultan Amurat prit Andrinople en 1361; Bajazet conquit presque toutes les provinces européennes, à l'exception de Constantinople, et rendit Jean tributaire. Son fils Andronic avait pendant quelque temps réussi à refouler les envahisseurs. Son second fils, Manuel, lui succéda (1391). Bajazet assiégea Constantinople, battit à Nicopolis une armée de croisés, aux ordres de Sigismond (1396), et força Manuel à partager l'empire avec Jean, fils d'Andronic, ou à le lui céder. L'invasion de Tamerlan dans les provinces turques sauva cette fois Constantinople (1402). Manuel put alors rentrer en possession de son trône, et reconquit même quelques-unes de ses anciennes provinces sur les fils désunis de Bajazet. Son fils Jean lui succéda (1425). Amurat II lui enleva toutes ses provinces, à l'exception de Constantinople, et lui imposa tribut (1444). Constantin, frère de l'empereur Jean, lui succéda. Il résista courageusement, mais inutilement, avec le Génois Justinien, général de ses troupes, aux forces supérieures de Mahomet II, et mourut héroïquement sur la brèche de Constantinople, dont la conquête, effectuée le 29 mai 1453, mit fin à l'empire grec ou byzantin, cette branche du grand empire romain. En 1461, David-Comnène, empereur de Trébizonde, fit sa soumission et rentra dans la vie privée. (*V.* l'article Comnène.) On peut consulter l'*Histoire* de la chûte de l'empire grec de 1400 à 1480, par le marquis de Pastoret (Paris, 1829).

BYZANTINE (Ecole). Lorsque le grand Constantin eut transféré le siége de l'empire romain à Byzance, quand, après avoir imposé son nom à cette antique cité, il l'eut enrichie de tout ce que les arts offraient de plus précieux dans l'ancienne Grèce, on vit dès lors commencer une nouvelle ère pour les arts. Alors en effet ils passèrent au service du christianisme, élevé au rang de religion de l'état; et tout ce qu'on put employer des anciens objets d'art du paganisme à l'ornement des villes et des temples chrétiens dut servir le Dieu invisible; l'art, dont la décadence était accélérée, commença, sous l'influence du christianisme, à pousser peu à peu de nouveaux rejetons. — A l'époque où Constantin vint s'établir à Byzance, l'éclat et la magnificence avaient déjà remplacé la simplicité du bon goût; et le luxe asiatique, qui s'attache plus à la nature de la matière et aux ornements, qu'à la régularité et à la pureté des formes, était alors dominant. L'architecture, qui dans Byzance avait décoré le forum d'Auguste d'une quadruple colonnade, qui avait élevé une *curie* magnifique, détruite plusieurs fois par des incendies, une foule de palais, de bains, de théâtres et de peristiles impériaux, l'architecture pouvait seule conserver long-temps ces belles formes qui nous ont été transmises par les temps classiques, et ne commença effectivement à dégénérer peu à peu que dans la construction des temples chrétiens, dont Justinien éleva un modèle au VIe siècle, en faisant édifier la magnifique église de Sainte-Sophie (537). Mais, même dans les autres édifices, on tenait alors

plus à la valeur et à la couleur du marbre qu'à la juste proportion des parties et à la position réciproque des colonnes. Cependant on trouve jusqu'au IXe siècle des monuments admirables de l'architecture dite grecque, qui fut vivement encouragée par les empereurs, nommément par Théodose-le-Grand et par Justinien. Cette époque fut encore moins favorable à la simple plastique. La mythologie de l'antiquité grecque offrait à la sculpture de nombreux sujets religieux : les dieux prenaient des formes humaines, et ces formes, proportionnées à la civilisation grecque, étaient exaltées jusqu'à l'idéal. Par l'introduction du christianisme, la plastique fut réduite à l'imitation de la nature, d'abord au portrait et aux détails accessoires ; car la religion chrétienne s'oppose à la représentation sensible de la Divinité ; il ne resta donc à la sculpture que des statues d'empereurs, d'hommes d'état distingués et de généraux. Leurs portraits semblent même avoir inspiré l'introduction de l'iconolâtrie dans les églises chrétiennes, en ce que l'usage d'élever des colonnes d'honneur et des statues aux empereurs, et de peindre les portraits des évêques de mérite, s'étant étendu aux martyrs et à des personnes saintes, il en résulta dans la suite une adoration superstitieuse des statues et des images. Quoiqu'au IIIe et au IVe siècle ces portraits et ces statues fussent plus nombreux, plusieurs docteurs de l'église déclarèrent néanmoins, comme autrefois Tertullien (*voyez* ce nom), que les arts étaient une invention du diable, que les statues des païens étaient possédées du démon, et le peuple grossier, ignorant, entretenu dans cette opinion aussi stupide que superstitieuse, détruisait souvent les chefs-d'œuvre les plus précieux. Ce ne fut qu'après bien des troubles qu'au IXe siècle l'adoration des images fut affermie dans l'empire grec, et dès lors se révèlent les premières traces connues d'une peinture et d'une sculpture chrétiennes en Orient ; mais même ces portraits et ces statues, qui faisaient les seuls objets de la plastique, n'avaient plus cette dignité et cette liberté de l'art ancien. L'orgueil des empereurs voulut des statues d'or et d'argent tant que les trésors impériaux furent remplis à force d'exactions ; les statues d'airain et de marbre étaient beaucoup moins estimées. Combien étaient rares les occasions pour l'artiste de s'inspirer par son sujet, alors que la plus basse flatterie élevait des colonnes et des statues aux hommes les plus indignes ! N'était-il pas naturel que la dignité et la liberté de l'art, disparaissant avec la dignité de l'objet, se perdissent dans un travail mécanique et vénal ? « Les images des empereurs, des hommes célèbres et des personnes saintes, dit Heyne dans son *Traité des ouvrages d'art sous les empereurs de Byzance*, eurent toutes une même forme et une même attitude. Nulle part on ne découvre les traces du génie dans sa libre création, ses réformes et ses efforts vers la vérité et l'expression. » Il y a plus, à compter du temps de Justinien, les justes proportions, le rapport des parties entre elles et la vérité des contours se perdirent tellement que les figures de larves, de spectres et de monstres se ressemblèrent toutes de plus en plus. On ne vit que bien rarement les anciens visages romains fidèlement reproduits ; les formes que les artistes représentaient semblaient appartenir à une tout autre race d'hommes, à un peuple nouveau ; et fort souvent il eût été nécessaire d'écrire au bas les noms des personnages, pour l'intelligence du spectateur. On n'observait aucune loi dans la perspective ; le genre architectonique dégénéra dans la même proportion, du moins depuis le VIe siècle. En revanche, on s'aperçoit de l'amour effréné du luxe de ce temps à la magnificence des vêtements dont sont accompagnés les portraits des empereurs, des évêques et des personnes célèbres. L'on ne se contentait pas seulement de manteaux de pourpre, la mode vint aussi de porter sans discernement une profusion de perles, de pierres précieuses, de pendants d'oreilles, de colliers et de bracelets. Le manteau était

souvent garni de pierres précieuses et bordé tout autour d'un double rang de perles; car les empereurs étaient accoutumés à en changer plusieurs fois par jour. Depuis Constantin jusqu'à Justinien, le luxe des diadêmes et la profusion des perles et des diamants firent des progrès énormes, comme on peut le voir par les monnaies du temps. Comme la plastique se plaît par-dessus tout aux nudités et à la simplicité des draperies, on comprendra facilement pourquoi l'art cessa alors de produire des statues. Aussi n'en voit-on que dans les premiers siècles. Heyne donne, dans le traité que nous avons cité plus haut, une liste de toutes les statues byzantines dont il est fait mention par les écrivains du temps. Il n'y est nullement question de statues de Jésus, des apôtres ou des saints. En revanche, on trouve beaucoup de crucifix en peinture ou en mosaïque. S'il en a existé antérieurement, elles ont été détruites au temps des iconoclastes, ainsi qu'une statue du Sauveur en bronze à côté de celle en pied de Constantin, qui fut brisée par Léon l'iconoclaste; celle du bon pasteur, dont Eusèbe fait l'éloge, et celle de Daniel parmi les lions, dont Constantin fit décorer les fontaines publiques. Photius fait la description d'un Sauveur entouré d'anges, travaillé en mosaïque. On fait aussi mention, comme ayant existé sur le forum de Constantin dans les temps antérieurs, de deux statues d'anges, de celles d'Adam et Ève, de celle en airain de Moïse, dont Justinien passe pour avoir décoré une curie, et de celle de Salomon. Au rapport d'Eusèbe, la coupole du *palatium* à Constantinople était décorée d'une mosaïque en or et en pierres représentant les différentes scènes de la passion de J.-C., ainsi que d'une autre que Justinien fit faire à Chalcis, et qui représentait des événements de la guerre contre les Vandales. Parmi toutes les mosaïques, la plus célèbre et la plus remarquable est celle dont fut décorée l'intérieur de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, et dont quelques restes se sont conservés intacts jusqu'à nos jours. Généralement, le goût se porta alors plutôt vers la mosaïque que vers la sculpture, parce que la première pouvait briller davantage par le prix et la couleur des pierres. La sculpture n'était presque jamais employée que comme hors-d'œuvre d'ornement aux autels, tabernacles, vases et urnes sacrés, qu'on faisait du marbre le plus précieux. En peinture, qu'on imitait avec les mosaïques, le goût de ces temps éloignés s'attachait principalement à l'or et aux couleurs vives, négligeant l'art et la vérité. Cependant, c'est dans la peinture byzantine qu'on trouve le germe d'un art religieux. Les artistes chrétiens durent abandonner les formes idéales des figures humaines que les anciens artistes grecs déployaient dans leurs chefs-d'œuvre; une autre expression, un autre esprit, qui ne rappelassent pas l'idolâtrie détestée, devaient régner dans leurs ouvrages. Mais le type normal d'une représentation de Jésus le Sauveur, de sa mère et des apôtres, qui fût différent des formes antiques, ne pouvait se développer que lentement et progressivement. Les artistes, qui ne pouvaient imiter aucun modèle, et qui devaient tirer de leur propre imagination tout ce qui pouvait donner une apparence sensible de la Divinité et des personnes saintes, ne pouvaient donner, dans l'enfance de leur art, que des indications, des insinuations ébauchées, plutôt qu'exécuter en artistes consommés. Après de longs tâtonnements, on se rapprocha, pour la représentation de Jésus et de ses apôtres, du type national juif. Pour l'attitude, la forme, quelquefois même pour la physionomie et les traits, on copiait l'extérieur d'un évêque vénéré, et l'on représentait le sujet avec les bras élevés, dans la position d'un homme qui donne la bénédiction, ou bien la main sur la poitrine, ou bien encore un livre à la main. Ainsi apparurent les premiers traits de la représentation par la peinture des personnes saintes et vénérées de l'église chrétienne. La mosaïque imitait ces sortes de peintures, mais on ne savait comment

les représenter en marbre. Il est vrai que les sujets de la religion chrétienne sont plus favorables à la peinture, qui peut en quelque sorte rendre extérieurement nos sensations intimes, tandis que la plastique est pour ainsi dire réduite aux formes extérieures. Cependant, comme on se souciait peu de la vérité naturelle et de l'exécution, mais qu'on se contentait de répéter ce qui avait réussi, il est facile de concevoir comment l'on a admis et perpétué comme règle générale des formes du corps certaines formes, consacrées par l'autorité de quelque artiste, et approuvées par le goût du temps, sans égard à la vérité et à la beauté. « L'art se maintint, dit Heyne dans la dissertation déjà mentionnée, en tant qu'il consiste dans la dextérité des mains, l'emploi des instruments, des règles fixées et des préceptes généraux; mais le goût et le sentiment du beau et du juste se perdirent. » Elégance et grâce du dessin, proportion des parties, harmonie des figures, choix des formes, tout cela disparut; on n'exigeait pas même une ressemblance exacte des figures : on se contentait d'esquisses grossières. On rencontre partout l'imitation servile de ces formes grêles, contraintes et mesquines, et en revanche la plus scrupuleuse application dans l'emploi des ornements, souvent sans goût, et une propension marquée pour le bizarre, même en architecture. L'influence des anciens chefs-d'œuvre alla toujours en diminuant, de même que leur rareté, causée par les destructions superstitieuses et la cupidité, se fit sentir de plus en plus. La plupart des ouvrages de l'antiquité qui existaient encore furent détruits lors de la prise de Constantinople par les croisés (1204 à 1261); et cette ville était déjà dépouillée de ses plus beaux ornements, lorsque les Musulmans s'en emparèrent en 1453. — Telle était à peu près la situation générale des arts dans l'empire byzantin. Mais l'art, tel qu'il florissait alors, exerça une grande influence sur tous les arts nouveaux. —Antérieurement, l'influence de l'art grec moderne sur les pays d'Occident, et spécialement l'Italie, se rattachait d'abord à l'union dans laquelle était restée la brillante résidence de l'empire d'Orient avec l'empire d'Occident, ensuite au commerce et aux croisades. Nous considèrerons d'abord cette connexion sous le rapport de l'architecture. D'après Seglitz (*von der deutschen Baukunst*), les caractères distinctifs de la moderne architecture grecque étaient le calme et la simplicité, nés de la pauvreté, et se perdant dans la lourdeur des arceaux en demi cercle reposant sur les chapiteaux de colonnes cubiformes; mais cette architecture, qui domina jusqu'aux premiers temps du moyen âge, et en Allemagne au temps des empereurs saxons, portait en elle le germe des améliorations et des perfectionnements qu'elle éprouva dans la suite. Constantinople était devenue une école d'architecture, d'où les architectes se rendaient dans toutes les parties de l'empire romain, jusqu'en Angleterre, pour y bâtir des églises, dont Sainte-Sophie resta toujours le modèle. Les Néo-Grecs portèrent même leur architecture jusque dans l'Orient, chez les Arabes, où ils bâtirent des mosquées, et en Espagne, chez les Maures, qui y puisèrent le goût de leur style spécial. Le style grec moderne ou byzantin se conserva pur en Italie sous les Lombards, aussi bien que chez les Goths, qui faisaient venir leurs artistes de l'Orient; de là il passa, sous Charlemagne, en Allemagne et dans les Gaules, et, vers ce temps, en Angleterre avec le christianisme. L'architecture qui fut introduite en Allemagne par Charlemagne était d'un genre gréco-romain dégénéré, d'où est née la véritable architecture allemande, par un mélange de celle-ci avec le style arabe et le style allemand. Elle fleurit du XIIIe au XVIe siècle. Les bas-reliefs de quelques églises d'Allemagne fort anciennes, et quelques tableaux qu'elles renferment, révèlent les traces de l'art grec moderne. On trouve également dans Gori (*Diptych.*, vol 3, p. 33 et 270) et Ciampini (*Vet. moniment.*, p. 2, p. 104, tab. 29) des dessins d'ou-

vrages de sculpture italiens et gaulois, qui, par les draperies, les ornements et les formes architectoniques, trahissent leur origine byzantine.—Quant à la peinture en particulier, l'école byzantine fut également le foyer qui conserva sous la cendre l'étincelle dont elle devait renaître. De même que dans les premiers temps du christianisme l'art grec et l'art romain différaient peu l'un de l'autre (car tous deux étaient sortis des ruines de l'art ancien), de même il n'existe pas de différence sensible à l'égard de la peinture. Cependant, cette différence se fait de plus en plus remarquer à mesure que la Grèce et l'Italie se séparaient davantage. Des corps courts et épais, des mouvements violents, des dessins exagérés et agrandis des parties caractéristiques, particulièrement dans les yeux, le haut du visage étroit et la partie inférieure large, de vives couleurs du visage, des cheveux courts et épais, des sourcils fortement arqués, des vêtements disgracieux avec des plis nombreux et sans ordre, un coloris pâle avec des tons de chair foncés, distinguèrent à peu près la peinture grecque depuis le vᵉ siècle. Les meilleures peintures qu'on rencontre, principalement dans les manuscrits, prouvent une manière nette, fixe et assidue. Lorsque l'art tomba en décadence en Italie, notamment au IXᵉ siècle, la peinture était encore fort cultivée des Grecs, qui, chassés par les iconoclastes, se réfugièrent en Italie et dans d'autres pays, dont ils embellirent les temples avec les productions de leurs pinceaux. Les peintures qu'on trouve dans les anciens missels appartiennent à cette époque, notamment ceux que l'empereur Henri donna à la cathédrale de Bamberg, et qui se trouvent maintenant à Munich. Ainsi, l'école néogrecque ou byzantine fut la mère des écoles italiennes anciennes et du Bas-Rhin, qui précéda l'école allemande. La parenté de ces deux écoles se fait remarquer par la ressemblance des figures. D'après une opinion généralement reçue, des artistes grecs arrivèrent en Italie au XIIᵉ siècle, et enrichirent de leurs ouvrages les églises de Florence et de Venise. Les artistes italiens adoptèrent leur style et fondèrent au XIIIᵉ siècle une école d'arts et de peinture, qui se développa avec des particularités nationales dans la véritable intelligence du beau. Mais l'école du Bas-Rhin, appelée aussi école ancienne de Cologne, parce qu'elle fleurit dans cette ville antique et célèbre depuis le commencement du XIVᵉ jusqu'au commencement du XVᵉ siècle, paraît avoir conservé avec plus de sévérité que l'école italienne les anciennes formes et le caractère de l'école byzantine, dont on remarque les traces sur les tableaux allemands des temps postérieurs, dans cet arrangement symétrique et pyramidal des objets, dans les ornements magnifiques auxquels appartient le fond d'or, et enfin dans la disposition des vêtements; mais elle éleva les sujets religieux dans un domaine qui leur est particulier. La galerie des frères Boisserée (*voy.* ce nom), qui possède les ouvrages les plus précieux de cette école, en offre un témoignage irrécusable. Jean d'Eyk est le premier qui saisit l'individualité vivante, et s'éloigna de la généralité de la représentation grecque moderne et de l'idéalité dominante de l'ancienne école romaine. Avec lui commence cette intelligence des sujets religieux qui prédomina chez ses successeurs. Il nous manque encore des renseignements précis sur la connexion historique de ces écoles du Bas-Rhin et italienne avec l'école byzantine. (*V.* sur les premières époques de l'école byzantine l'*Histoire de l'art par les monuments, depuis sa décadence au* XIVᵉ *siècle jusqu'à son renouvellement au* XVIᵉ par Seroux d'Agincourt.

BYZANTINS. — (Auteurs). Ils forment une série d'écrivains grecs, dont les ouvrages contiennent l'histoire de l'empire grec-romain, depuis le IVᵉ siècle de notre ère jusqu'à la conquête de Constantinople par les Turcs, et même encore l'histoire turque jusqu'à la fin du XVIᵉ. On remarque en eux les défauts inhérents à une époque de décadence, et en même temps les restes d'une orga-

nisation excellente plus ancienne, qui se font sentir à travers l'abâtardissement de l'ordre social et du langage. Ils sont la source la plus riche et la principale, si ce n'est la seule, de l'histoire de la décadence de l'empire romain, et peuvent offrir la caractéristique des Grecs modernes, mais seulement à celui qui, comme d'Anse de Villoison, se serait rendu leurs ouvrages familiers. Cependant, ils contiennent fort peu de renseignements importants pour l'historien sur les migrations des peuples en général, sur le nouveau système de peuples qui se forma dans le nord de l'Asie et en Europe, ou sur l'histoire de l'établissement du christianisme. Dans un recueil publié à Paris (*Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*, 1645-1702), réimprimé ensuite à Venise, ouvrage qu'il est difficile de trouver complet dans les bibliothèques, on trouve réunis tous ces auteurs, qu'on ne connaît malheureusement pas assez, et que des savants français, entre autres Dufresne, ont enrichis de commentaires et de glossaires précieux. H. Hase, à Paris, a augmenté le nombre de ces auteurs par la publication de l'ouvrage de Leon diacre : *Leonis Diaconi Caloensis historia*, etc., *è Bibl. regiâ nunc primùm in lucem edit. ill.* C. B. Hase (Paris 1819, in-f°.), qui, par sa forme et sa teneur se lie intimement à la grande édition de Paris. Il annonça en même temps *Psellus*. — Stritter, archiviste sous Paul Ier des grandes archives de l'empire à Moscou, a prouvé par un excellent essai, *Memoriæ populorum ad Danubium, Pontum-Euxinum, paludem Mæotidem, mare Caspium et indè magis ad septentrionem incolentium* (Pétersbourg, 1771-79, 4 vol. in-4°), de quelle importance ils sont, comme source de l'histoire ancienne de la Russie. Quatre d'entre eux forment une histoire fort étendue jusqu'en l'année 1470 : savoir, Zonaras, Nicétas Acominatus Choniates, Nicéphore Gregoras, Laonicus ou Nicolas Chalcondylas d'Athènes. Ces quatre auteurs forment une véritable histoire de Byzance dans leur ensemble. On trouve presque tous les autres auteurs, qui n'ont traité que des parties détachées de l'histoire byzantine, dans le *Corpus byzantinum*, publié en 1648 à Paris, en trois volumes in-folio. Les plus remarquables d'entre eux, en suivant l'ordre chronologique, sont, 1° Procope de Césarée, rhéteur à Constantinople. On a de lui 8 livres d'histoire : *Persica*, en 4, et *Gothica* en 4 autres, publiés séparément par Hœschel (Augsbourg, 1607), et *Histoire secrète* (*Anecdota*) en 9 livres, dans lesquels, en opposition avec son premier ouvrage, il se montre fort hostile à l'empereur Justinien, publié par Reinhard (Erlangen et Leipzig, 1753). 2° Agathias, après la mort de Justinien : il écrivit sur son règne 5 livres, publiés à Paris, 1660, in-fol. 3° Théophylacte d'Egypte: on a de lui une histoire des faits de l'empereur Maurice en 8 livres, jusqu'en 604 (Paris, 1644). 4° Nicéphore, patriarche de Constantinople, qui a laissé plusieurs écrits de théologie fort savants, entre autres son *Breviarium historicum*, depuis le meurtre de Maurice jusqu'en 770 (Venise 1759). 5° Jean Scylitzès, qui occupa plusieurs emplois à Constantinople : on a de lui une histoire abrégée, depuis 811 jusqu'à Isaac-Comnène, en 1057 (traduction latine, Venise 1570). Le même ouvrage est continué par l'auteur jusqu'à Alexandre-Comnène, en 1081 (encore en manuscrit). 6° Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis Ier, qui mourut en 1150. Elle écrivit une *Alexiade*, ou récit des hauts faits de son père Alexis-Comnène, en 15 livres, publiés par Hœschel (Augsbourg 1610), édition complète (Paris, 1651, in-folio). 7° Georges Acropolita, homme d'état de Constantinople : *Abrégé de l'histoire byzantine, depuis la conquête de Constantinople par les Latins* (1210) *jusqu'à la reprise de cette ville* (1260) (Paris 1651). 8° Georges Pachymère, qui remplit d'importantes fonctions à Constantinople, dans l'état et dans l'église : *Histoire de Byzance* en 13 livres, depuis la naissance de Michel-Paléologue, 1158-

1308 (Francfort 1568, in-folio). 9° Jean-Cantacuzène, empereur : *Histoire de Byzance* en 4 livres, de 1320-54 (Paris 1645). 10° Georges Codinus, intendant du palais à Constantinople. Le plus important de ce qu'il a écrit traite des emplois et du service de la cour et de l'église. On a aussi de lui plusieurs ouvrages sur les antiquités de Constantinople (Paris 1648, in-folio). 11° Constantin-Porphyrogénète, empereur : il écrivit la Vie de son grand-père Basile le Macedonien, publiée par Jean Meursius. On a encore de lui un ouvrage dédié à son fils sur l'administration de l'état, et sur les provinces orientales et occidentales de l'empire, ainsi que d'autres ouvrages qu'il est inutile de citer ici. Le plus important concerne les cérémonies de la cour byzantine; il a été publié par Leich et Reiske (Leipzig 1751-54, 2 vol.). 12° Ducas : après la conquête de Constantinople, il écrivit une histoire byzantine, depuis 1341 jusqu'à la conquête de Lesbos, 1462. 13° Anselme Bandurius, moine de l'ordre des bénédictins. Il a laissé un ouvrage très étendu sur les antiquités de Constantinople, qui contient en outre plusieurs extraits curieux d'anciens auteurs. 14° Petrus Gillius. On a de lui 3 livres sur le détroit de Constantinople, et quatre sur la topographie et les antiquités de la même ville. 15° Zozime écrivit une histoire romaine en 6 livres, depuis Auguste jusqu'à Honorius. Cet ouvrage est surtout intéressant pour les dernières époques; publié par Rittmeyer (Leipzig 1784). 16° Georges Phranzès, qui mourut dans un couvent de Corfou, après la conquête de Constantinople. On a de lui une chronique de l'histoire byzantine en 4 livres, de 1401-77, publié par Alter (Vienne 1776). Niebuhr avait commencé avec Alter, une nouvelle édition de l'ouvrage : *Corpus scriptorum hist. Byzant., edit. emendatior et copiosior.* Il a déjà paru *Agathias* (Bonn 1828), *Ion Cantacuzeni ex imperat. histor*, 2, 4; *Leo Diaconus*, *Nicephoras Gregoras*, *Syncellus Georgius*, *Constantinus Porphyrogenneta* et *Procopius.*

C

C, troisième lettre de l'alphabet latin, de l'alphabet français et de celui de la plupart des langues vivantes. Scaliger dit que cette lettre s'est formée du K des Grecs, par la suppression du trait qui forme la première moitié de celui-ci. D'autres veulent que le C soit le כ (*caph*) des Hébreux, qui lisent, comme on sait, de droite à gauche : les Romains l'auraient retourné, et nous l'aurions reçu d'eux; mais le son des deux lettres n'est pas le même. Le *caph* est une lettre aspirée, qui a beaucoup plus d'analogie avec le χ (*chi* des Grecs) qu'avec notre C. La lettre des Hébreux qui répond davantage au *kappa* des Grecs ou à notre C, c'est le *kouph*, dont la figure n'a aucun rapport avec celle du C. Il est beaucoup plus rationnel de croire que les Romains auront emprunté leur alphabet aux Grecs que de penser qu'ils l'aient été demander aux Hébreux. Le père Montfaucon, dans sa *Palæographie*, indique d'ailleurs des formes du K grec qui se rapprochent beaucoup de celle du C, et Suidas appelle formellement le C le *kappa* romain. — *Prononciation de cette lettre.* Le C se prononce, du reste, avec le son du K devant les voyelles *a* et *o*, ainsi que devant les diphtongues dans la composition desquelles elles entrent, comme dans les mots *cabinet*, *copie*, *cause*, *couleur*, etc.; devant la voyelle *u*, et surtout les diphtongues en tête desquelles cette lettre se trouve jointe au *c*, la prononciation de cette dernière devient plus douce, comme dans les mots *cueillir*, *cuirasse*, *curieux*, etc.; enfin le *c* prend la prononciation de l'*s* lorsqu'il précède les voyelles *e*, *i*, et devant les voyelles *a*, *o*, *u*, elles-mêmes, lorsqu'il est marqué en dessous d'un petit signe que nous avons appelé *cédille* (ou petit *c*), de l'espagnol *cedilla*, et il répond alors au *sigma* des Grecs. Le son du *ch*, en français, est un son *palatal*, c'est-à-dire un son du palais : pour le former, il faut en effet approcher la langue de ce dernier, comme font les Anglais pour leur *sh;* tandis que le *ch* des Allemands est dur et guttural. Le père Mabillon observe aussi que Charlemagne écrivait son nom (*Carolus*) avec la lettre C, tandis que les rois de la seconde race qui portaient le même nom y substituaient un K, usage qui d'ailleurs a prévalu pendant tout le IXe siècle, comme on peut le voir sur toutes les médailles de l'époque. Tous les anciens grammairiens ont remarqué encore que les Romains prononçaient le Q comme le C, et que leur C avait chez eux la prononciation que nous donnons au K. On verra plus loin la différence qu'ils établissaient néanmoins entre ces lettres. Le C français se prononce d'une manière fortement accentuée à la fin de presque tous les monosyllabes, comme dans *bec*, *choc*, *croc*, *froc*, *pic*, *roc*, *sec*, *soc*, etc., et à la fin de quelques polysyllabes, tels que *bissac*, *Enoc*, *arsénic*, *Lamec*, etc. Dans les mots où cette lettre finale est précédée d'une consonne nasale, tels que *banc*, *blanc*, *jonc*, etc., elle ne se prononce point, ainsi que dans les mots *almanach*, *clerc*, *marc*, etc.; elle ne doit pas non plus se prononcer dans les mots *tabac*, *estomac*, *broc*, surtout dans le langage familier; mais on la fait entendre dans la poésie, qui demande une prononciation plus accentuée, non seulement pour marquer la rime quand cette lettre la termine, mais encore pour éviter l'hiatus et faire sentir la liaison quand elle est au milieu des vers. Dans les mots *correct*, *exact* et *direct*, on prononce tout à la fois le *c* et le *t ;* dans *respect* et *suspect*, on supprime généralement le *t* pour ne faire entendre que le *c* dans la prononciation ; mais le *c* disparaît à son tour dans la prononciation des mêmes mots

lorsqu'ils sont employés avec la marque du pluriel. L'usage avait aussi prescrit autrefois la transformation du *c* en *g* dans les mots *Claude*, *second* et ses dérivés, *secret* et *secrétaire*; mais les personnes qui se piquent de bien parler ne se sont jamais conformées à cette prononciation, surtout pour le premier et les deux derniers. L'usage, du reste, mais l'usage du beau monde, est la règle la plus sûre que l'on puisse suivre pour toutes ces délicatesses de la langue, dont l'observation fait reconnaître partout l'homme bien élevé. Le théâtre aussi était autrefois une excellente école; mais, comme nous l'avons dit ailleurs (à l'article Brèves), ce n'est plus là qu'il faut aller prendre des leçons de langue aujourd'hui, et d'ailleurs la prononciation accentuée de la scène, de la chaire ou de la tribune, doit différer nécessairement de la prononciation usitée dans le langage familier et dans la *conversation*. Quant aux différences de prononciation que chaque province introduit dans le langage, on sent bien qu'il ne faut en tenir nul compte, et qu'on serait mal fondé, par exemple, à prononcer *geval*, *gevaux*, avec les Normands, ou *keval*, *quevaux*, avec les Picards, au lieu de *cheval* et de *chevaux*. Il serait fastidieux d'étendre cette nomenclature, qui constitue moins en effet des différences de langage que de véritables fautes auxquelles les gens instruits savent se soustraire partout. — *Diverses formes du C.* On peut séparer les C des monuments et des chartes en quatre séries très nombreuses. Dans la première et la plus ancienne, la forme du C est tantôt semblable au Γ grec, tantôt à l'L latin, tantôt à un angle ouvert du côté droit. La deuxième série est composée de C plus ou moins carrés, ainsi formés ⊏, et qui appartiennent presque tous au moyen âge. Les C diversement arrondis constituent la troisième série. La quatrième, uniquement consacrée au gothique, ne remonte pas au-delà du XIIe siècle et arrive jusqu'au nôtre. — *En numismatique et en antiquités*, le C tient la place du Γ sur quelques anciennes médailles de la Sicile. On lit, par exemple, sur celles d'Agrigente AKPACAΣ pour AKPAΓAΣ, et sur celles de Géla CEΛΑΣ pour ΓΕΛΑΣ. Sur les médailles de Sinope, on lit CINOPE au lieu de SINOPE. Cette lettre a été souvent confondue aussi par les Romains avec le K, le G et le Q, à cause de l'identité de sa prononciation avec celle de ces trois lettres. On lit, par exemple, tour à tour sur les monnaies anciennes COL. et KOL. pour *Colonia*, KAP. et CAP. pour *Capitolina*, KART. et CART. pour *Carthago*. On lit sur la colonne rostrale de Duilius le mot LECIONES pour *legiones*, PUCNANDO pour *pugnando*, et sur une médaille de la famille *Ogulnià* OCVLNIVS. On trouve fréquemment dans les manuscrits latins le mot *cotidiè* mis pour *quotidiè*, et *cuandò* pour *quandò*, et les marbres portent fréquemment *cointus* pour *quintus*. Quant à la substitution du C au P, à l'S ou au T, que l'on remarque dans quelques inscriptions, elle n'est aucunement fondée, et l'on ne doit sans doute l'attribuer qu'à des erreurs de copistes. — Plusieurs grammairiens ont voulu rejeter le Q comme une lettre superflue, prétendant que le C pouvait en tenir lieu; cependant il y a une telle différence dans la valeur de ces deux lettres que les anciens poètes latins ont souvent employé le *c* au lieu du *q* quand ils ont voulu donner une syllabe de plus à un mot. Ainsi, Plaute (acte II, scène 1re de la *Cistellaria*) a écrit *acüa* pour *aqua*; ainsi Lucrèce emploie *cuïret* de trois syllabes pour *quiret*, et *relicu-um* pour *reliquum*; ainsi les Latins écrivaient *qui* (monosyllabe) au nominatif et *cu-i* (dissyllabe) au datif. On trouve aussi sur une médaille romaine FOEDVS QVM GABINIS au lieu de CVM. Voici, du reste, ce qu'Ausone (*de Litteris*) dit de ces deux lettres :

Prævaluit postquam gammæ vice functa priùs c,
Atque alium pro se titulo replicata dedit q.

Enfin, le C a quelquefois pris la place du T, chez les Latins, à la fin des mots terminés en *itius*, *itia*, comme SVLPICIVS, TRIBVNICIA, etc., substitution qui est devenue plus fréquente encore chez nous

dans les mots que nous leur avons empruntés. — En *arithmétique*, le C, chez les Romains, était une lettre numérale qui représentait *cent*, comme le prouve ce vers :

Non plùs quàm centum C littera fertur habere.

Nous avons conservé dans beaucoup d'occasions cette manière de compter des Romains, et, chez nous comme chez eux, par exemple, nous désignons 200 par CC, 300 par CCC, 400 par CCCC ou mieux par CD (le C mis devant le D, qui signifie 500, lui ôtant une centaine); C précédé d'un X (XC) perd également une dixaine et ne vaut plus que 90. Le C retourné et précédé de l'I, ainsi IↃ, s'employait pour D et représentait 500; CIↃ, employé pour M, signifiait 1,000. Nous n'avons conservé de ces diverses numérations que celles qui sont les plus brèves et qui s'expriment par le moins de signes. Au rapport de Pline (liv. VI, 22), $\overline{CC}$ (surmontés d'une barre) désignaient 200 mille et $\overline{CCC}$ trois cents; quant à l'emploi du $\overline{C}$ pour cent mille, quoique nous n'en ayons point d'exemple, il n'y a nul doute qu'il a dû précéder ou accompagner les deux autres. Le Ↄ (retourné) désignait encore chez les Romains le *silique*, poids ancien de la valeur de deux drachmes ou six scrupules. — Cela nous conduit tout naturellement aux *abréviations* anciennes ou modernes dans lesquelles cette lettre joue un rôle important. Nous en avons déjà indiqué un grand nombre à l'article Abréviations de ce *Dictionnaire* (tom. 1er, p. 24); nous nous bornerons à rappeler ici qu'en général le C désignait le prénom de Caius devant les noms qu'il accompagnait, et les lettres *Cl. Cn. Cor.* ceux de Claudius, Cneius et Cornelius. Les jurisconsultes employaient le C pour *codice* ou *consule*, en le doublant pour le mot *consulibus*. Le C désignait aussi, dans les fastes et dans les calendriers, les jours où il était permis d'assembler les comices. Cicéron appelle cette lettre (*oratio pro Milone*, 6) une lettre *triste* (*littera tristis*) parce qu'elle servait, dans les jugements, à marquer la condamnation; les juges avaient en effet la coutume de donner leurs votes par des *tessères* (*V.* ce mot) sur lesquelles étaient les lettres initiales A pour *absolvo* (j'absous), C. pour *condemno* (je condamne), ou les lettres N. L. pour *non liquet* (l'affaire n'est pas assez éclaircie). En France, le C, dans l'alphabet chimique, signifie le salpêtre, et c'est aussi une manière abrégée d'indiquer dans les formules le mot *calx* ou la chaux en général, les substances calcaires et les chaux ou oxydes métalliques. Dans le commerce et dans la banque, C. O. veut dire *compte ouvert*, et C. C. *compte courant*. C'est aussi la marque distinctive d'un des hôtels des monnaies de France, celui qui a été transféré de Saint-Lô à Caen, et le C double (CC) la marque de la monnaie de Besançon. — Il serait aussi long que stérile d'augmenter cette nomenclature, déjà un peu sèche, par la recherche des abréviations ou des valeurs diverses de la lettre C chez les autres peuples de la terre; il a dû suffire à notre plan d'indiquer celles qui se présentent journellement dans la *lecture* des auteurs. Nous finirons en ajoutant seulement que Metellus (chanoine de Saint-Augustin dans le XIIe siècle) assure dans ses *Lettres*, que les Indiens avaient coutume de marquer d'un C le front et les bras des personnes de la maison du roi qui embrassaient le *christianisme*. E. H.

C représente, en musique, la note *ut*, première de la gamme : cette lettre est employée ainsi depuis saint Grégoire, qui remplaça les signes grecs alors en usage dans la notation musicale par les lettres de l'alphabet latin. C indiquait autrefois la prolation imparfaite. (*Voy.* Prolation.) Placée au commencement d'un morceau de musique, cette lettre désigne la mesure à quatre temps, et traversée par une ligne perpendiculaire elle indique la mesure à deux temps. Dans les anciennes basses continues, on trouve C employé comme abréviation de *canto*. F. Danjou.

CAA, mot qui, en brésilien, veut dire *herbe*, et que plusieurs botanistes entre autres Pison et Marggraff, ont fait

entrer dans la composition du nom de plusieurs plantes, en suivant en cela l'exemple des naturels du pays. Nous citerons ici les principales : 1° le CAA-APIA (*dorstenia brasiliensis*, Lam.), dont les feuilles ont la forme d'un cœur, et dont la racine est employée comme vomitive et antidiarrhéique ; 2° le CAA-ATAYA, espèce de gratiole fort amère, qui passe pour un des meilleurs purgatifs du pays; 3° le CAA-CHIRA, qui se divise en deux espèces (l'une du genre *anil* et l'autre du genre *oldenlandie*), dont on retire l'indigo; 4° le CAA-CICA (*euphorbia capitata*, Lam.), à fleurs blanches et à tiges dichotomes, qui est fortement astringent, croît abondamment le long des chemins, et passe pour un des plus puissants remèdes contre la morsure des serpents; 5° le CAA-ETIMAY, espèce de seneçon ; 6° le CAA-GHIYUYO, espèce de mélastome, dont on mange les fruits, assez semblables pour le goût à ceux du myrtille, et dont les feuilles, réduites en poudre, sont regardées, ainsi que le suc des fruits, comme un puissant détersif ; 7° le CAA-OPIA (*hypericum guyanense*), arbuste qui fournit un suc jaune et gommo-résineux, semblable à celui de la gomme gutte. 8° le CAA-POMONGA, espèce de sainfoin ; 9° le CAA-PONGA (*gomphræna-vermicularis*), espèce de pourpier que l'on confit dans le vinaigre et que l'on emploie comme assaisonnement; 10° enfin, le CAA-ROBA ou *caroubier*. (*Voy.* ce mot.)

CAABA, édifice carré, construit en pierre, dans le temple de la Mecque, et qui est en vénération chez les Arabes depuis l'antiquité la plus reculée. Il tire son nom de sa forme quadrangulaire. Les sectateurs de la religion mahométane font remonter à l'origine du monde la construction de cet édifice, qui aurait, prétendent-ils, été bâti par Adam, immédiatement après son expulsion du paradis terrestre, d'après une image du temple céleste, que le Tout-Puissant aurait mis sous les yeux de notre premier père, auquel il aurait ordonné de se placer devant cet édifice, lorsqu'il accomplirait des actes de dévotion. Ce temple, ayant été détruit par le déluge, fut reconstruit par Abraham et son fils Ismaël, dans le même endroit où il avait été primitivement établi, et d'après le même modèle, sous la direction d'une révélation divine. En laissant de côté ces traditions fabuleuses, il est assez vraisemblable que le Caaba a été érigé par quelques-uns des patriarches descendants d'Ismaël; mais qu'il ait été construit comme édifice consacré à un culte, ou comme forteresse, ou comme lieu de sépulture, ou comme monument d'un traité entre les anciens possesseurs de l'Arabie et les enfants de Kedar, c'est ce qu'on ne pourrait pas déterminer avec précision. On peut toutefois conjecturer que les anciens patriarches lui avaient donné une destination religieuse ; mais, après l'introduction de l'idolâtrie, il fut consacré au culte des divinités païennes. Diodore de Sicile, dans sa description des côtes de la mer Rouge, parle de ce temple comme étant de son temps en grande vénération chez les Arabes; et Pococke nous apprend que le voile de lin ou de soie dont il est couvert fut offert pour la première fois par un pieux roi des Hamgarites, sept siècles avant le temps où Mahomet vécut.— Ce temple a subi de fréquentes réparations; il a été rebâti quelques années avant la naissance du fameux prophète par la tribu des Koreih, qui l'avait extorqué des Khosaïtes, soit par violence, soit par fraude. Le Caaba renfermait alors trois cent soixante images d'hommes, de lions, d'aigles, etc., qui furent détruites par Mahomet lorsqu'il eut pris la Mecque, et qu'il purifia et décora le temple pour le consacrer au service de l'islamisme. Il subit une reconstruction nouvelle de la part d'un de ses successeurs, qui y fit quelques changements et lui donna sa forme actuelle. — Comme il n'est pas permis aux Européens de visiter la Mecque, nous ne pouvons avoir d'autre connaissance de la structure du Caaba que celles que nous pouvons en acquérir d'après les descriptions et les dessins des mahométans, qui ne parlent de cet édifice qu'avec la plus

grande admiration. Toutefois, on peut supposer qu'il n'a rien de rare, et que l'architecture en est même de très mauvais goût. Il consiste en une espèce de tour carrée, de 24 coudées de long sur 23 de large; sa hauteur est de 27 coudées. Il est couvert au sommet d'un riche damas blanc brodé en or. Le plancher est élevé à six pieds de terre. La lumière pénètre dans l'édifice par une porte et par une fenêtre. Sa double voûte est supportée par trois colonnes de bois d'aloës, dans la forme octogonale, entre lesquelles sont suspendues différentes lampes d'argent à une barre de fer; à une petite distance de la tour, du côté de l'Orient, on remarque la station d'Abraham. Il y a une pierre où l'on suppose que ce patriarche s'est arrêté lorsqu'il bâtit le Caaba. Les mahométans prétendent que la trace de ses pas est encore empreinte sur cette pierre, qui est enfermée dans une caisse de fer. Au nord du Caaba se trouve la pierre blanche, dans une enceinte semi-circulaire, longue de cinquante coudées, qui est, dit-on, le lieu de la sépulture d'Ismaël; elle reçoit les eaux pluviales qui tombent du Caaba par une gouttière d'or. Cette pierre est très antique; les Arabes païens la tiennent en grande vénération. Vers le sud-est se trouve le puits nommé *zem-zem*, remarquable par l'excellence et les qualités médicinales de ses eaux, autant que par son origine miraculeuse. On assure que c'est la même source qui jaillit de terre et fournit à Ismaël et à sa mère Agar le moyen d'étancher leur soif dans le désert de Beersheba. Les mahométans vantent les eaux de ce puits, non seulement comme ayant la vertu de guérir les maux du corps, mais encore comme pouvant adoucir les peines de l'ame, et procurer la rémission des péchés. Le puits est protégé par un dôme ou coupole. Les pélerins boivent de son eau avec beaucoup de dévotion; on en met dans des bouteilles qui sont envoyées dans les différentes provinces de l'empire ottoman. Mais la relique la plus singulière et celle pour laquelle les mahométans ont le plus de repect, c'est la fameuse pierre noire, qu'ils prétendent être une des pierres précieuses du paradis, et avoir été apportée du ciel par l'ange Gabriël. Suivant la tradition reçue et transmise par Mahomet lui-même, cette pierre était originairement d'une blancheur éblouissante, de manière qu'il était impossible d'en supporter l'éclat à la distance de quatre journées de marche; mais elle pleura si long-temps, et versa des larmes si abondantes pour les péchés du genre humain qu'à la longue elle devint opaque, et enfin absolument noire. Quand les Carmathiens prirent la Mecque, ils pillèrent le Caaba, et emportèrent la pierre noire en triomphe dans leur capitale. Les habitants de la Mecque offrirent cinq mille pièces d'or pour la recouvrer, mais ils éprouvèrent alors un refus; les Carmathiens toutefois, après l'avoir gardée vingt-deux ans, la renvoyèrent de leur plein gré. Elle est maintenant enchâssée dans de l'argent, et placée au coin sud-est du Caaba, fixée du côté de Basra, environ à trois pieds et demi de terre. Les mahométans l'appellent la main droite de Dieu, et les pélerins la baisent avec une grande dévotion. Le Caaba est entouré d'une enceinte circulaire de colonnes unies au sommet par des barres d'argent, et à la base par une balustrade très peu élevée. Hors de cette enceinte, au midi, au nord et à l'occident, sont trois oratoires, où trois sectes particulières de mahométans accomplissent leurs dévotions. Le tout est entouré à une distance considérable, par une colonnade carrée, ou une grande place couverte par de petites coupoles, et consistant en quatre cent quarante-huit colonnes, auxquelles sont suspendues un grand nombre de lampes. Aux quatre côtés sont plusieurs minarets ou tours avec de doubles galeries, ornés d'aiguilles et de croissants dorés. Cette enceinte a été construite par le calife Omar, pour empêcher que la cour du Caaba ne fût encombrée par des édifices particuliers. Ce n'était dans le principe qu'une muraille assez basse, mais elle a été élevée à la

hauteur où elle est maintenant par la libéralité des princes successeurs d'Omar. La masse entière du Caaba est particulièrement connue sous le nom de *al masjad al haram* (la place sacrée et inviolable). Cette dénomination néanmoins a été quelquefois appliquée à tout le territoire de la Mecque.— D'après le commandement de Mahomet, chaque musulman doit, au moins une fois en sa vie, visiter le Caaba; mais il est impossible de se conformer généralement en cela à la volonté du prophète. Toutefois, plusieurs pélerins se rendent chaque année à la Mecque, moins par dévotion que pour affaires de commerce. Les arcades du temple sont souvent remplies de marchandises qui y arrivent de toutes les parties du monde. Le pélerinage peut s'accomplir par procuration, mais le délégué ne peut se charger du mandat de plusieurs commettants. Il est obligé de tirer de l'iman de la Mecque un certificat qui constate qu'il a bien accompli les prescriptions légales au nom de son principal. Les cérémonies consistent à tourner sept fois autour du Caaba, à baiser la pierre noire, à courir sept fois au milieu de Safa et d'Al Merwa, à faire une station sur le mont Arafat, à sacrifier des victimes dans la vallée de Mina, à enfouir leurs cheveux et leurs ongles dans le terrain sacré. Les mêmes cérémonies étaient observées par les Arabes païens long-temps avant l'avénement de Mahomet, qui n'y fit d'autre altération que le commandement imposé à ses sectateurs d'être habillés en parcourant le Caaba, tandis que leurs ancêtres étaient nus quand ils accomplissaient ce genre de dévotion. C.

CABADÈS. (*Voy.* Khobad.)

CABALE, ou mieux CABBALE. Dans l'intérieur de l'Asie, au berceau de l'esprit humain, s'est fait le premier travail de l'homme pour remonter à l'origine de toutes les choses, pour reconnaître l'éternelle vérité. De ce travail est issue une doctrine qui, de proche en proche, s'est répandue à l'Occident, qui, à mesure qu'elle s'éloignait de son premier foyer, a été tour à tour perfectionnée, modifiée ou corrompue. Les systèmes religieux et philosophiques que l'antiquité nous a légués sont presque tous empreints des traces de cette doctrine de l'Orient. Ce sont les nombreuses analogies entre les différents systèmes qui ont fait entrevoir la source commune d'où ils sont émanés, quoiqu'il fût impossible de dissiper les ténèbres qui l'environnaient. Il est peut-être réservé à notre siècle de lever le voile des mystères de l'Asie et de reconnaître dans leurs formes primitives ces doctrines philosophiques que jusqu'ici on a vaguement désignées par le nom de *philosophie orientale*, mélange de spéculations profondes et de croyances superstitieuses, de haute sagesse et d'extravagances. La théologie de Moïse, basée sur un sublime monothéisme, avait long-temps évité le contact des doctrines panthéistes de l'Orient; mais il vint un moment où le mosaïsme, perfectionné et spiritualisé par les prophètes, devait à son tour subir l'influence de ces doctrines, et c'est de l'amalgame du panthéisme oriental avec la religion des Hébreux qu'est sortie la théosophie mystique des Juifs, ou la *cabbale*. — Il faut tout d'abord dissiper une erreur assez généralement répandue, et qui fut partagée même par quelques illustres savants, celle de considérer la cabbale comme faisant partie de ce que les Juifs appellent la *tradition* ou la *loi orale*. Il suffira de dire que la cabbale a trouvé de nombreux partisans dans la secte des *caraïtes* (*voy.*), qui rejette la tradition, et qu'au contraire elle avait parmi ses adversaires les plus illustres rabbins des écoles d'Espagne, notamment le célèbre Maimonides. Le mot *cabbale*, ou mieux *kabbalah*, vient en effet du verbe *kibbel*, qui veut dire *recevoir par tradition*, mais on ne s'étonnera nullement que les mystiques juifs aient décoré du nom de *tradition* une doctrine que, par superstition ou par charlatanisme, ils faisaient remonter jusqu'à Abraham et même jusqu'à Adam, qui, disent-ils, eut pour maître l'ange Raziel. De la part des chrétiens, la cabbale a été l'objet tantôt de superstitieux

hommages, parce qu'on croyait y retrouver les dogmes fondamentaux de l'église et des moyens infaillibles pour convertir les Juifs, tantôt de railleries et de sarcasmes, comme n'ayant d'autre fondement que les rêves creux et l'imagination extravagante des rabbins. L'historien impartial ne se laissera égarer ni par un stupide enthousiasme ni par une haine aveugle, la raison seule le guidera et son jugement ne s'appuiera que sur les documents authentiques que l'histoire nous a légués.— Si les Juifs avaient puisé leur théosophie mystique dans les mystères des prêtres égyptiens, les livres de Moïse et des prophètes en offriraient des traces; mais, loin de là, ces livres sont même en opposition avec les doctrines cabbalistiques. Les derniers livres de l'Ancien-Testament, surtout ceux d'Ézéchiel et de Daniel, offrent seuls quelques traces de doctrines étrangères entées sur la religion des Hébreux. Pendant l'exil de Babylone, les Juifs mêlèrent à leur monothéisme la doctrine des deux principes. C'est ici qu'il faut chercher l'origine de la *partie positive* de la cabbale, de l'angélologie et de la démonologie fantastique, qui donna lieu à tant de superstitions et d'extravagances. A la vérité, la tradition des anciens Hébreux connaissait des anges, mais elle n'en parle que vaguement, elle ne leur donne ni noms ni fonctions particulières; l'angélologie n'est pour rien dans le système religieux de Moïse. La *partie spéculative* de la cabbale, dont la base est la doctrine de l'émanation, ne reçut ses développements que par les philosophes juifs d'Alexandrie. Des écoles alexandrines, où les doctrines de Pythagore et de Platon furent combinées avec des philosophêmes orientaux, sortit la cabbale spéculative, ainsi que la gnose et le néoplatonisme. On peut regarder Philon comme le chef des théosophes juifs; comme les philosophes cabbalistiques qui le suivirent, il rattacha à l'Écriture-Sainte les doctrines panthéistes de l'Orient. Les plus anciens livres écrits sur la cabbale ne remontent pas au-delà du IIe siècle de l'ère chrétienne; le livre *Yetzira* a probablement pour auteur Rabbi-Akiba. Le *Zohar*, attribué à son disciple Rabbi-Siméon-Ben-Yochaï, ne fut connu aux rabbins que vers la fin du XIIIe siècle, ce qui rend son authenticité bien problématique. Ces deux livres sont les principales sources où l'on peut puiser les doctrines de la cabbale. On voit déjà que la prétendue antiquité de cette doctrine ne peut soutenir le plus léger examen. Nous en avons indiqué rapidement l'origine la plus probable; le lecteur qui désire sur ce point quelques renseignements plus détaillés pourra comparer les articles ZOROASTRE, PHILON, GNOSTICISME. Ici nous nous contenterons de résumer la doctrine de la cabbale telle qu'elle se présente dans les écrits fondamentaux des rabbins.—On divise ordinairement la cabbale en *théorique* (iyyounith) et *pratique* (maasith). La première renferme la philosophie et la théologie mystique, elle expose la doctrine de l'émanation, les différents noms de Dieu, des anges et des démons, et leur influence sur le monde sublunaire; enfin, elle enseigne un mode d'exégèse mystique pour faire retrouver ses doctrines dans l'Écriture-Sainte. La seconde renferme une prétendue science secrète, qui enseigne l'art de faire agir dans certaines occurrences les puissances supérieures sur le monde inférieur, et de produire par-là des effets surnaturels ou des miracles. En prononçant certains mots de l'Écriture-Sainte, qui renferment des allusions aux différents noms des puissances que l'on veut faire agir, ou en écrivant ces mots sur des amulettes (kaméoth), on parvient à se soumettre ces puissances, et par-là on peut exorciser, guérir des malades, éteindre des incendies et opérer toute sorte de miracles. Cette science chimérique, qui offre un triste spectacle des égarements de l'esprit humain, est sortie sans doute des ténèbres de l'exil de Babylone; les livres apocryphes de l'Ancien-Testament, les Évangiles, les Actes des apôtres et le Thalmud en offrent des traces nombreuses. Beaucoup de livres cabbalistiques sont remplis de ces doctrines superstitieuses,

et les ennemis des Juifs les ont souvent représentées comme faisant partie des croyances juives modernes, quoiqu'elles fussent rejetées même par les plus grands cabbalistes. Rabbi-Joseph-Gikatilia, dans son livre intitulé *Les Portes de la lumière* (Schaaré Orah), les donne pour des mystifications. Ce sont, dit-il, des piéges tendus aux ames faibles et crédules pour les précipiter dans un abîme. Maimonides, qui, à la vérité, n'a adopté aucune des parties de la cabbale, mais que les Juifs modernes considèrent presque comme leur législateur, s'exprime ainsi au sujet de la cabbale pratique : « N'appliquez point votre pensée à la folie de ceux qui écrivent des *kaméoth*, ni à rien de ce que vous entendrez d'eux ou de ce que vous trouverez dans leurs livres absurdes. Ils composent des noms qui n'ont aucun sens, ils prétendent que pour ces compositions il faut de la sainteté et de la pureté, et qu'elles peuvent opérer des miracles. Un homme de bon sens ne devrait pas même écouter des choses semblables, et comment, à plus forte raison, pourrait-il les croire ?» (Moré Nebouchim, liv. 1er, ch. 61.)—Sans nous arrêter à ce dernier degré de folies et d'extravagances dues à l'imagination déréglée de quelques têtes malades, considérons la cabbale dite *théorique* dans ses différentes parties. Les cabbalistes eux-mêmes la divisent en *maaseh beréschith* (explication du premier chapitre de la Genèse) et *maaséh mercava* (explication des visions d'Ézéchiel et de quelques autres prophètes); mais ils sont très peu d'accord sur ce qu'il faut comprendre sous chacune de ces dénominations, et la confusion qui règne, sous ce rapport, dans les écrits originaux est si grande que nous croyons devoir abandonner cette division. En suivant un ordre qui nous paraît le plus méthodique et en même temps le plus conforme au développement historique de la cabbale, nous la diviserons, 1° en symbolique, 2° en positive ou dogmatique, et 3° en spéculative ou métaphysique. La deuxième et la troisième forment ensemble la *cabbale réelle*.—I. La *cabbale symbolique* donne les moyens de trouver dans l'Écriture-Sainte un sens ésotérique ou mystique, différent du sens littéral. On y parvient par différentes permutations ou combinaisons des lettres. Ces opérations se réduisent à trois : *themoura*, *guematria* et *notarikon*. *a* La *themoura* (change, permutation) consiste à transposer arbitrairement les lettres d'un mot, ou à leur substituer, d'après certaines règles, d'autres lettres de l'alphabet, de manière qu'on en forme un autre mot que celui qui est dans le texte. Parmi les nombreuses méthodes de substitution, nous choisissons pour exemple celle qu'on appelle *ath basch*, et qui consiste à substituer la dernière lettre de l'alphabet (thau) à la première (aleph), l'avant dernière (schîn) à la deuxième (beth), et ainsi de suite. C'est de cette manière que le mot *scheschac* (Jérém., ch. 25, v. 26, et ch. 51, v. 41), nom de pays inconnu, et qui se compose des lettres *schîn*, *schîn*, *caph* (il faut se rappeler qu'en hébreu on n'écrit que les consonnes), est expliqué par *Babel* (*beth*, *beth*, *lamed*), ce qui convient parfaitement au sens des deux passages. *b* La *guematria* consiste à n'avoir égard qu'à la valeur numérique des lettres et à leur en substituer d'autres qui produisent la même somme ; car les Hébreux, comme les Grecs, emploient les lettres de l'alphabet comme chiffres numériques. Le mot *Maschiach* (Messie), composé de *mem* (40), *schîn* (300), *yod* (10), *chet* (8), donne la valeur numérique de 358 ; il en est de même du mot *nachasch* (serpent), composé de *noun* (50), *chet* (8), *schîn* (300). Il résulte de là que le Messie l'emportera sur Satan, représenté sous l'image du serpent, et qu'il détruira le péché et la mort spirituelle. *c* Le *notarikon* consiste à réunir les lettres initiales ou finales de plusieurs mots pour en former un seul, ou à considérer les lettres d'un seul mot comme autant de mots dont elles formeraient les initiales. Ainsi, par exemple, les finales des mots *bara elohim laasoth* (creavit Deus ut faceret. Genèse, ch. 2, v. 3),

forment le mot *emeth* (vérité), ce qui indique que Dieu n'a créé le monde que pour que la vérité y règne. Les trois lettres du mot *Adam* forment les initiales des trois mots *Adam*, *David*, *Messie*, ce qui prouve que l'ame d'Adam, par la métempsycose, devait reparaître dans les corps de David et du Messie. Cette méthode d'exégèse laisse un champ très vaste à l'imagination : on devait nécessairement recourir à ces moyens artificiels dès qu'il s'agissait de trouver dans les écrits de Moïse et des prophètes les dogmes d'une croyance étrangère et les différents noms de Dieu et des anges. La cabbale symbolique devait se perfectionner à mesure que les doctrines étrangères se multipliaient, et si les méthodes de *guematria* et de *notarikon* paraissent assez récentes, comme l'indiquent ces mots mêmes, corrompus du grec et du latin, celle de *themoura*, dont le nom est hébreu, est sans doute très ancienne, comme les deux passages de Jérémie, cités plus haut, paraissent le prouver. Il se trouve dans le même prophète un troisième passage très remarquable (ch. 51, v. 1), où le nom d'un pays est indiqué par les mots *Leb Kamay* (le cœur de mes adversaires), ce que les Septante expliquent par *Chaldéens*. Or, par la permutation *ath basch*, les lettres de Leb Kamay correspondent en effet à celles du mot hébreu Casdim (*Chaldée* ou *Chaldéens*) de la manière suivante :

le *lamed*	au	*caph*
beth		*sin*
kouph		*daleth*
mem		*yod*
yod		*mem*

— II. La *cabbale positive* ou *dogmatique*. Nous comprenons sous cette dénomination tout cet amas de croyances et de dogmes mystiques entés sur le judaïsme pendant l'exil de Babylone, et naturalisés long-temps avant la formation de la théosophie spéculative. Quoique celle-ci ait accueilli en général l'essence de ces dogmes, elle ne s'occupe pas de leurs détails positifs. Ces détails sont plutôt du domaine de la croyance que de celui de la spéculation philosophique ; c'est pourquoi nous en formons une branche particulière, que nous appelons *cabbale dogmatique*. Elle s'occupe des anges et des démons et de leurs différentes divisions, des différents départements du paradis et de l'enfer, de la transmigration des ames, etc. Toute cette partie est purement mythologique ; comme nous l'avons déjà dit, elle est empruntée aux Chaldéens et aux Perses, mais les cabbalistes n'ont pas manqué d'y exercer leur imagination et d'amplifier à leur manière les fables étrangères. Dans les visions d'Ézéchiel, nous voyons Dieu sur un trône entouré de différentes figures d'animaux ailés ; les figures d'Ézéchiel ressemblent assez à celles que l'on trouve représentées sur les ruines de Persépolis ; les unes et les autres sont sans doute des êtres symboliques en rapport avec les croyances locales. Les rabbins appellent la vision d'Ézéchiel *maaséh mercava* (la description du char céleste), et ils y voient de profonds mystères. Maimonides, dans un langage très obscur, a essayé d'expliquer cette vision selon les idées astronomiques de son temps ; il paraît y avoir vu les différentes sphères dans lesquelles tournent les astres selon la cosmologie d'Aristote. Les cabbalistes y ont vu la cour du roi céleste, le trône de Dieu entouré des anges, et ils y ont rattaché leurs théories d'anges et de démons. Nous voyons reparaître les bons génies d'Ormuzd, Ahriman avec ses Devs, un monde entier de génies bienveillants et de malins esprits. Les astres, les différents règnes de la nature, les éléments, les hommes, leurs vertus, leurs passions, enfin tout ce qu'il y a dans la nature de matériel et d'intellectuel se trouve sous l'influence d'anges ou de génies. Le monde inférieur lui-même est rempli de génies matériels des deux sexes, qui tiennent le milieu entre l'homme et l'ange, et qui s'appellent *keliphoth* ou *schédím*. Les bons anges se trouvent sous le commandement de *Metatron*, qui s'appelle aussi *Sar Happaním* (l'ange de la face divine), et qui est le premier ministre

de la cour céleste. Les diables sont commandés par *Samael*, qui est le Satan et l'ange de la mort. La description cabbalistique de la vie future ressemble beaucoup à celle qu'en a donnée Mahomet, qui s'est fait souvent l'écho des rabbins; mais, pour être juste, il faut dire que les cabbalistes, dans leurs descriptions, sont restés bien loin du sensualisme mahométan, et que, par la plupart, ces descriptions sont regardées comme des allégories. Le dogme de la métempsycose, adopté par la masse des cabbalistes, fut vivement combattu par le célèbre Saadias, rabbin du xe siècle, par Yedayah-Bedraschi, par Levi-Ben-Chabib, et par plusieurs autres rabbins. Outre la métempsycose indienne, les cabbalistes en admettent une autre qu'ils appellent *ibbour* (imprégnation); c'est la réunion de plusieurs ames dans un seul corps, ce qui a lieu lorsqu'une ame humaine a besoin d'un secours étranger pour arriver à un certain but. Pour tout dire, la cabbale dogmatique vous présente une mythologie complète, qui peut se placer à côté de celle des Indous et des Parsis; des rabbins d'une imagination poétique n'ont pas manqué d'en profiter. Plusieurs de leurs fables du paradis et de l'enfer rappellent les descriptions d'un Dante, d'un Milton, et leurs légendes respirent souvent un profond sentiment poétique. C'est pourquoi cette partie de la cabbale est devenue assez populaire parmi les Juifs, sans que pour cela ils eussent généralement adopté la partie métaphysique qui s'y rattache et qui en donne le sens ésotérique. — III. La *cabbale spéculative* ou *métaphysique* renferme un système de philosophie mystique qui tend à mettre d'accord le monothéisme et le dogme de la création avec ce principe fondamental de l'ancienne philosophie : *ex nihilo nihil fit*. Les philosophes non matérialistes admettaient deux principes fondamentaux, l'esprit et la matière; mais dans ce dualisme les deux principes sont bornés l'un par l'autre; l'esprit, ou la divinité, n'est pas libre dans son mouvement et ne peut se manifester selon sa volonté. D'un autre côté, ce système avait l'avantage d'expliquer l'existence du mal moral et physique, qu'on rejetait sur la matière, tandis qu'en n'admettant qu'un seul principe d'une perfection absolue, on ne pouvait comprendre le mal. Au lieu de mettre ce principe au-dessus de la spéculation et du raisonnement, et de reconnaître l'insuffisance de la raison humaine, on se perdait dans un labyrinthe de subtilités pour lever toutes les contradictions. Dans la doctrine de Zoroastre, la question n'est que déplacée, car, quoique dans son dualisme il *subordonne* le principe du mal (Ahriman) au bon principe (Ormuzd), on se demande toujours quelle pouvait être l'origine du mal dans le monde d'Ormuzd. Pour résoudre ces difficultés, on imagina la doctrine de l'*émanation*. (*V.* ce mot.) Toute la création, disait-on, est émanée graduellement de la lumière divine; à mesure qu'elle s'éloignait de la source elle s'approchait des ténèbres, et la matière qui en est le plus éloignée est le siége du mal. Cette doctrine, qui nous fait entrer dans un nouveau labyrinthe, était en vogue dans les écoles d'Alexandrie; la cabbale spéculative est une des branches qui en sortirent. Voici son système: aucune substance n'est sortie du néant absolu, tout ce qui est a tiré son origine d'une source de lumière éternelle, de Dieu. Dieu n'est compréhensible que dans sa manifestation; le Dieu non manifesté est pour nous une abstraction. Ce Dieu est de toute éternité; c'est, selon la terminologie des cabbalistes, le *vieux des jours*, l'*occulte des occultes* (Attik-Yomin, Temir miccol temirin). Sous ce rapport, il est appelé aussi le *Néant* (Ayin). Le mot hébreu *Ayin* (rien, néant) est aussi adverbe interrogatif, et signifie *où*. David a dit (Ps. 121, v. 1) : « Je lève mes yeux vers les montagnes *d'où* (me-ayin) viendra mon secours. » Les cabbalistes traduisent : *du néant*, c'est-à-dire de Dieu *viendra mon secours*. C'est ainsi que le monde est créé du néant. Ce néant est unique, c'est l'unité indivisible et infinie; c'est pourquoi

il s'appelle *En-Soph* (sans fin). Cet En-Soph n'est borné ni déterminé par rien, car il est tout, et rien n'est hors lui ; il se manifeste librement et par sagesse, et devient ainsi la *cause première*, la *cause des causes* (Illath-Ha-Illoth). La lumière primitive du dieu Néant remplissait tout l'espace, elle est l'espace même ; tout y était *virtuellement*, mais pour se manifester elle devait créer, c'est-à-dire se développer par l'émanation. Elle se retira donc en elle-même pour former un vide qu'elle remplit ensuite graduellement par une lumière tempérée et de plus en plus imparfaite. Cette *contraction* de la lumière de l'En-Soph s'appelle, dans le langage des cabbalistes, TZIMTZOUM. Ils croyaient par cette théorie sauver l'*infini* de la lumière, car dans les autres systèmes d'émanation la lumière se montrait bornée en se perdant à la fin dans les ténèbres ; mais on pourra toujours demander pourquoi cette lumière primitive, bonne et parfaite, trouva-t-elle bon de se manifester dans une création finie et imparfaite ? Outre cela, cette théorie repose sur des principes purement physiques et matériels, sur notre manière de considérer les effets de la lumière.—Mais voyons ce que font les cabbalistes de la lumière primitive, ou de l'En-Soph, regardé comme *cause première*. Par sa sagesse et son *verbe* (memra) l'En-Soph se manifesta d'abord dans un premier principe, prototype de la création ou *macrocosme*, qui est appelé le fils de Dieu ou l'*homme primitif* (Adam-Kadmôn). C'est la figure d'homme qui plane au-dessus des animaux symboliques d'Ézéchiel. De cet *Adam-Kadmôn* émana la création en quatre degrés ou quatre mondes, que les cabbalistes appellent Atzilah, Beriah, Yetzirah, Asia. *a* Le monde *Atzilah* (émanation) présente les qualités opératrices de l'Adam-Kadmôn ; ce sont des puissances ou des intelligences émanées de lui et qui forment en même temps ses qualités essentielles et les instruments avec lesquels il opère. Ces qualités sont ramenées à dix, et forment la sainte décade des *Sephirôth* (l'étymologie de ce mot est incertaine ; si on le regarde comme un mot hébreu il signifie *numération*, *nombre*, mais il est plus probable qu'il dérive du grec σφαῖρα (*sphère*), qui se compose de deux nombres sacrés, *trois* et *sept*, car les trois premières *Sephirôth* sont appelées *intellectuelles*, tandis que les sept autres ne sont que des *attributs*. Voici dans quel ordre elles émanent les unes des autres :



Elles s'appellent : 1 *Kéther* (couronne), 2 *Chocmah* (sagesse), 3 *Binah* (intelligence), 4 *Chésed* (grâce) ou *Guedoulah* (grandeur), 5 *Guevoura* (force), 6 *Thiphérith* (beauté), 7 *Nétzach* (triomphe), 8 *Hôd* (gloire ou majesté), 9 *Yesod* (fondement) et 10 *Malcouth* (règne). On les représente quelquefois en dix cercles les uns dans les autres, et dont l'En-Soph est le centre commun. On reconnaît facilement dans les Sephirôth les *puissances* (δυναμεις) de Philon et les *Eons* des gnostiques. (*V.* ces mots.) En comptant les trois premières Sephirôth pour une seule, comme le font plusieurs cabbalistes, on a exactement les huit éons. Ce premier monde d'*émanation* fit émaner à son tour *b* le monde *Beriah* (création) : c'est le commencement de la création. Les substances qu'il renferme sont toutes spirituelles, mais n'étant pas immédiatement émanées de l'En-Soph, elles sont inférieures aux Sephirôth. C'est d'elles qu'émana : *c* le monde *Yetzirah* (formation), qui renferme les anges, êtres incorporels, mais individuels, entourés d'une enveloppe lumineuse. Enfin, *d* le monde *Asiah* (fabrication) est la dernière émanation : c'est la matière.

Ce monde renferme des substances soumises à des variations continuelles qui naissent et périssent, se composent et se divisent. Tout ce qui est matériel y appartient, c'est le rebut de l'émanation, c'est là que subsiste le mal. — L'homme, par sa nature, participe aux trois mondes créés, et pour cela il est appelé *microcosme* (Olâm-Katân), car tout ce que l'*Adam-Kadmôn* ou le macrocosme contient virtuellement, l'homme le contient en réalité. Par l'ame, comme principe vital, il appartient au monde Asiah, par l'esprit au monde Yetzira et par l'ame intellectuelle au monde Beriah ; cette dernière est une partie de la Divinité ; elle est préexistante. C'est pour exprimer cette triplicité que la langue hébraïque a trois mots pour dire *ame*, savoir, *nephesch* (anima), *rouach* (spiritus), *neschamah* (animus); Isaïe y fait allusion dans ces mots (ch. 43, v.7): « Je l'ai créé (berathiro), je l'ai formé (yetzarthiro), et je l'ai fait (af asithiro). » L'homme est donc composé de deux principes, l'un bon et l'autre mauvais; il dépend de lui de faire prévaloir l'un sur l'autre, et après la mort il est récompensé selon ses œuvres, car la *neschamah* est immortelle. — Par ce système, les cabbalistes croyaient tout justifier ; mais les difficultés, loin d'être résolues, ne sont qu'éludées. Le passage de l'esprit à la matière, du bien absolu au mal, reste toujours enveloppé d'un voile impénétrable. La *raison humaine*, en poussant à bout ce système d'émanation, ne pourra arriver à d'autre résultat qu'au panthéisme. Aussi l'église chrétienne, dont les dogmes fondamentaux sont empruntés à la philosophie cabbalistique (l'Évangile de saint Jean et les Épîtres de saint Paul en offrent des traces nombreuses : le *Verbe incarné*, le Messie, n'est autre chose que l'Adam-Kadmôn descendu sur la terre), n'en a-t-elle appelé qu'*à la foi*. Les gnostiques, ainsi que les philosophes modernes en Allemagne, qui ont voulu transformer les dogmes en philosophêmes et établir une espèce de christianisme spéculatif, sont tombés dans le panthéisme. — Il nous reste à ajouter quelques mots sur l'influence et l'histoire de la cabbale. Comme nous venons de l'indiquer, il y a le plus intime rapport entre les mystères du christianisme et les principes de la cabbale ou de la philosophie judaïco-alexandrine, et on ne saurait douter que ce fut cette philosophie qui porta la première atteinte à la religion fondée par Jésus-Christ, en y introduisant des dogmes qui lui étaient absolument étrangers. Le christianisme primitif ne fut qu'un judaïsme spiritualisé dans le sens des prophètes ; en appliquant matériellement le *philosophème du Verbe* à la personne de Jésus, on arriva au *mystère* de l'incarnation et de la trinité. Ce mystère on devait le *croire*, mais il y eut des idéalistes qui se crurent au-dessus d'une simple foi ; ils s'abandonnèrent à la spéculation, selon les principes de la cabbale, qui devint ainsi la source des premières hérésies dans l'église chrétienne. Car au fond, Basilide, Valentin et quelques autres gnostiques, sont des cabbalistes. Parmi les Juifs, la cabbale fleurit surtout pendant les deux premiers siècles de l'église ; les plus célèbres cabbalistes de cette époque sont R.-Akiba, qui florissait sous l'empereur Adrien, et R.-Siméon-Ben-Yochai, qui, dit-on, passa treize ans dans une caverne pour échapper aux cruelles persécutions de l'empereur romain, dont son précepteur Akiba avait été victime. Il paraît qu'après sa mort les études cabbalistiques tombèrent en décadence. Il n'en est presque plus question jusqu'au xe siècle; probablement ce furent les études thalmudiques qui, pendant cet intervalle, absorbèrent l'esprit des rabbins. Le Thalmud renferme à la vérité de nombreux passages qui se rattachent à la cabbale symbolique et dogmatique, mais la cabbale spéculative n'y a laissé que très peu de traces. Au xe siècle, R.-Saadiah-Gaôn de Fayyoum fait revivre la cabbale; on lui doit un commentaire du livre Yetzirah. Quand les écoles rabbiniques eurent été transportées en Espagne, la philosophie cabbalistique y fleurit à côté de

celle d'Aristote, mais elle y trouva aussi de puissants adversaires. Depuis Moïse-BenNachman, qui florissait au XIIIe siècle, nous voyons paraître un grand nombre de cabbalistes, tant en Orient qu'en Espagne. Nous nous contentons de nommer Isaac Loria († 1572) et Abraham-Cohen-Irira, ou mieux Errera († 1631), dont les ouvrages ont servi de base aux cabbalistes modernes parmi les chrétiens. Dès le XVe siècle, des savants chrétiens avaient commencé à étudier la cabbale; le célèbre comte Pic de la Mirandole († 1494) y a mêlé des philosophèmes de Platon et d'Aristote; il croyait même que la philosophie grecque était puisée dans les livres des Juifs. Jean Reuchlin († 1522) à suivit ses traces et contribua beaucoup répandre la connaissance de la cabbale par ses ouvrages *De Verbo mirifico* et *De arte cabbalisticâ*. Malheureusement, ces deux hommes s'étaient moins attachés à la partie philosophique qu'aux symboles; pour retrouver les dogmes chrétiens dans l'Ancien-Testament, ils se servirent surtout de la permutation et de la combinaison des lettres; ils contribuèrent par-là à répandre des idées fausses sur la véritable tendance de la cabbale, et, grâces aux folies que débita Cornelius Agrippa dans son livre *De occultâ philosophiâ*, on ne vit plus bientôt dans le mot *cabbale* qu'un synonyme de *magie* et de *sorcellerie*. Elle reparut sous une lumière bien plus avantageuse dans les écrits du savant Anglais Henri More ou Morus († 1687). Son contemporain Chr. Knorr de Rosenroth a donné dans sa *Kabbala denudata* (2 vol. in-4°) un précieux recueil des meilleurs ouvrages cabbalistiques. Il est à regretter seulement que ce savant n'ait pas fait un usage plus fréquent du *Zohar*, et qu'il se soit trop attaché aux écrits des modernes, où souvent, comme par exemple, dans la *Porta Cœlorum* d'Errera, la philosophie cabbalistique est enveloppée d'un nuage péripatéticien. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la cabbale a donné naissance à plusieurs sectes nouvelles parmi les Juifs (*V.* SABATHAI-TZEVI, CHASIDÉENS, FRANCK), et de nos temps elle paraît de nouveau avoir acquis quelque importance, surtout en Allemagne. D'un côté, les mystiques protestants recommencent à s'en servir comme d'un instrument de propagande chrétienne; d'un autre côté, elle offre de nombreuses analogies avec la moderne philosophie allemande ou avec les systèmes panthéistes de Schelling et de Hegel. (*V.* ces noms.) Déjà, au commencement du dernier siècle, Wachter, savant Allemand, présenta la cabbale comme la source du système de Spinosa, et, de même que dans le spinosisme, on remarque dans le panthéisme allemand une tendance très prononcée vers la *philosophie orientale*. Ce que nous avons dit sur les rapports de la cabbale avec les dogmes de l'église explique aussi pourquoi les nouvelles écoles d'Allemagne se disent *chrétiennes* par excellence; elles ne le sont ni plus ni moins que celles des cabbalistes et des gnostiques. Les unes comme les autres offrent peu de consolations au cœur humain. Il n'y a pas de place là pour le sentiment individuel, pour le sentiment religieux, pour *la foi*; tout va s'engouffrer dans l'*idée*, dans ce dieu Néant, qui n'apparaît plus dans le monde comme un père, mais comme une *fatalité* organisatrice de la nature divinisée. S. MUNK.

CABALE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. Dans son acception profane et vulgaire, le mot CABALE s'éloigne assez de l'interprétation sacrée qu'il avait reçue chez les Juifs pour faire penser qu'il a une origine toute différente, et que ce sont deux mots entièrement distincts, quoiqu'ils aient la même physionomie. Ménage le fait venir en effet de *caput*, tête ou chef; il s'entend alors d'une association de personnes qui ont les mêmes desseins, les mêmes intérêts, et il se prend toujours en mauvaise part (*coïtio*, *factio*). En politique, par exemple, on appelle de ce nom un parti bruyant et remuant, d'ordinaire assez peu délicat sur les moyens, qui procède par des voies couvertes et détournées pour arriver à renverser celui qui a le pouvoir, et auquel il veut se substituer;

à la cour, le but est plus mesquin, mais les efforts ne sont pas moins grands, et il n'est pas rare de voir mettre en jeu autant de ressorts pour ruiner un favori et parvenir à le remplacer auprès du maître dans les fonctions les plus serviles, que d'autres peuvent en employer pour atteindre à la domination, d'autres enfin à l'indépendance, deux choses qu'il faut bien se donner de garde de confondre ensemble. — Les anciens, qui ont été nos maîtres en tout, ont connu la *cabale*, et Pline le jeune, dans une de ses *lettres* (liv. II, nº 14), nous apprend qu'elle fut long-temps une arme puissante à Athènes et à Rome. Elle se décorait quelquefois, il est vrai, chez les Latins, du nom plus honorable d'*ambitus*, dont nous avons fait notre mot français *ambition*, lequel ne se prend pas toujours en mauvaise part (*v.* ce mot). Elle répondait alors à la *brigue*, dont nous avons donné déjà l'histoire et la définition (*voy.* t. VIII, p. 444), en établissant les différences que ce mot présente avec les expressions synonymes d'*intrigue* et de *cabale*. Ce que nous avons dit de cette dernière, à l'article auquel nous renvoyons, peut s'appliquer, du reste, à toute espèce de *cabale*, *politique* ou *littéraire;* toutes deux procèdent aussi par les mêmes moyens, toutes deux sont également nuisibles aux intérêts de l'état et de la société ou à ceux des lettres; toutes deux enfin doivent être flétries, comme le fut la première sous le règne de Charles II, roi d'Angleterre, dont le ministère, composé de cinq hommes également corrompus et détestés, avait reçu le nom de *ministère de la cabale*. Ces hommes étaient lord Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington et Lauderdale, et, par une particularité bizarre, les initiales de leurs noms, réunies, formaient le mot que nous voudrions proscrire à jamais, ainsi que la chose. — Quant à la *cabale littéraire*, elle s'exerce surtout au théâtre, où les succès sont d'autant plus enviés qu'ils sont plus brillants et plus retentissants. Les anciens la pratiquaient aussi, et plus d'un compétiteur à l'empire, à l'exemple de Néron, ne dédaigna pas d'employer la cabale littéraire pour se faire applaudir comme acteur, après s'être servi de la cabale politique pour parvenir au rang suprême, et obtenir le titre d'Auguste ou de César. On doit même à l'un d'eux (à Néron ou à Caligula) l'établissement et l'organisation d'une certaine milice qui avait pour mission de forcer les citoyens à trouver bons les vers, le chant ou la pantomime du maître. C'est là l'origine de nos applaudisseurs à gages, vulgairement appelés *claqueurs*, ou *Romains*, dont nos auteurs dramatiques, et ceux qui représentent leurs œuvres, ont coutume d'employer l'ignoble secours pour forcer les suffrages des spectateurs indépendants. Si de pareilles manœuvres sont nuisibles aux intérêts de l'art bien compris, malheureusement il faut avouer qu'elles sont utiles, et quelquefois même indispensables à ceux de l'auteur, dont le mérite et le talent seraient appréciés sans cela par les seuls gens de goût, toujours en trop petit nombre partout, et surtout trop ennemis du bruit et de l'éclat pour imposer leur opinion; tandis que l'enthousiasme, même le plus factice, est toujours certain d'entraîner les masses après lui. Quelques ames nobles et courageuses, de ces ames de poètes enfin, qui mettent la gloire au-dessus de tout autre intérêt, ont essayé de se passer d'un pareil concours, et de se soustraire à l'impôt que l'impudeur et la vénalité ont établi sur l'orgueil, la faiblesse, et trop souvent aussi, il faut bien le dire, la propre cupidité des auteurs; mais ces *enfants perdus*, comme on les appelle, ont été victimes de leur dévouement, et ils ont vu tourner contre eux les effets de la puissance qu'il avaient méprisée. Aussi ces tentatives n'ont-elles eu lieu qu'à de longs intervalles, et se sont-elles renouvelées rarement? Aujourd'hui, il serait plus difficile que jamais, peut-être, de tenter une pareille entreprise, et l'on trouverait peu, d'ailleurs, d'administrations théâtrales disposées à laisser faire aux auteurs une expérience aussi dangereuse et aussi nuisible aux intérêts com-

muns de l'*exploitation*. Chacune d'elles a ses *assureurs* en titre, sa bande salariée, dont les auteurs et les acteurs rétribuent largement les services ; comme dans les intrigues de cour ou de cabinet, il y a souvent cabale *pour* et cabale *contre*, et l'on ne rougit pas de payer double pour se faire applaudir et pour faire siffler un confrère, un camarade, ou un concurrent redoutable. Ce sont là autant de vices de notre organisation sociale, autant de défauts inséparables d'une demi-civilisation. Quand les lumières et les principes d'une bonne politique et d'une saine morale auront pénétré plus avant dans les masses, quand il y aura plus de véritable dignité dans l'homme, chacun rougira de penser par autrui et d'attendre une impulsion étrangère pour rendre justice au vrai talent ; on s'avisera de soi-même du mérite d'autrui, et les auteurs ne voudront plus devoir aussi qu'à eux-mêmes des succès dont le prix doit les humilier à leurs propres yeux. Peut-être même en viendront-ils jusqu'à dédaigner les secours de la *camaraderie*, trop passionnée de nos jours pour ne pas être confondue avec les *coteries*. Jusque là, en politique comme en littérature, les hommes consciencieux devront, sinon s'appliquer à fuir, du moins ne pas rechercher trop vivement la popularité, et tendre à compenser le nombre des suffrages par la qualité. Le jour où la *cabale* n'aura plus que les *cabaleurs* pour soutien, sa puissance sera bien près de passer. EDME HÉREAU.

CABANE (du grec *kapanê*, crèche, étable), bâtisse chétive, faite de matières communes et légères, quelquefois de feuillages et de branches d'arbres, ou de bois et de terre entremêlés, et couverte, soit en chaume, soit en planches légères, qui peut servir à différents usages, et qui est, dans beaucoup de contrées, la demeure des peuples non encore civilisés, ou trop pauvres pour se procurer des demeures plus commodes. Il paraîtra bizarre peut-être de parler d'architecture à propos de cabanes, et cependant cet art, comme presque toutes les créations de l'esprit humain, a dû passer par des tâtonnements et des perfectionnements successifs avant d'arriver au point où nous le voyons ; une idée première et fort simple dans son application a dû lui servir de point de départ, et la cabane a dû être le premier type, bien informe sans doute, des palais somptueux que le génie de l'homme a élevés depuis et décorés de tous les prestiges du luxe et de la magnificence. Ce ne sont sans doute ni les huttes formées de branchages et de feuillages, ni les enduits de terre, ni les cavités artificielles ou naturelles, qui étaient susceptibles de devenir des modèles, non seulement perfectibles, mais même propres à inspirer une imitation quelconque. « Qu'y aurait-il eu, en effet, dit M. Quatremère de Quincy, à imiter par l'art des temps postérieurs dans des ouvrages que leur nature seule privait de tout ce qui peut donner prise aux calculs, aux combinaisons, aux rapports variés des parties entre elles ? Il n'y avait qu'une seule matière, le bois, une seule combinaison, celle des assemblages, un seul ensemble, celui des parties saillantes et rentrantes, un seul rapport nécessaire, celui des objets portés et des corps portants, qui pussent se perpétuer et se reproduire dans une autre matière, telle que la pierre, et lui procurer une œuvre de rapports déjà combinés, d'espaces déjà déterminés, d'élévations déjà formées.... Thucydide (liv. II) nous apprend que les cabanes de l'Attique étaient formées d'un assemblage de bois de charpente. Ces constructions pouvaient se démonter à volonté, se transporter et se redresser ailleurs. Dès que la guerre du Péloponèse fut déclarée, Périclès ordonna d'abattre dans toute l'Attique les maisons de bois, et d'en déposer les matériaux à Athènes, afin de les soustraire au feu de l'ennemi. » On conçoit que l'architecture grecque ait pu trouver dans de pareilles constructions, dans des cabanes ainsi faites, un sujet fécond d'imitations et de perfectionnements, et, comme le dit M. Quatremère, un tout déjà lié par des rapports nécessaires, un ensemble composé de parties subordonnées à un principe, un modèle

susceptible de se prêter à ce qu'il y a de plus grand dans l'art de bâtir et en même temps de plus léger, de plus délicat, susceptible enfin de s'accommoder aux besoins de tous les pays et de tous les climats. Mais si l'architecture s'est élevée aux plus hautes et aux plus vastes combinaisons de l'art en partant d'un point aussi bas, ne peut-on pas l'accuser d'un peu d'ingratitude? ne pouvait-elle rien faire pour l'humble cabane où elle avait pris naissance, aider un peu le pauvre à perfectionner enfin l'asile qu'elle avait transformé pour le riche en palais? La cabane est restée ce qu'elle était dans l'enfance de l'art, et, dans trop de contrées encore, ceux qui l'habitent n'ont guère profité des avantages que les sciences, les arts et la civilisation ont répandus dans presque toutes les classes de la société. Il y a tout ou presque tout à faire encore pour ceux qui sont aux derniers degrés de l'échelle sociale, et pour les intérêts desquels les gouvernements ne sauraient témoigner une sollicitude trop paternelle; car c'est surtout aux faibles et aux malades que l'on doit aide, protection et secours. N'oublions pas d'ailleurs que le bien-être du pauvre assure les jouissances du riche. — Si de ces considérations générales sur le mot *cabane* nous passons à ses applications, nous devrons dire d'abord deux mots sur la *cabane du berger*. Il y en a de deux sortes, l'une portative et l'autre fixe. La première est une espèce de très petite chambre, faite avec des planches, portée sur un chariot à quatre roues, et plus communément à deux, dans laquelle le berger couche à côté du parc où le troupeau est renfermé, et qu'elle peut suivre partout. (*V.* l'article BERGER). On la maintient parallèlement, au moyen de deux piquets, l'un placé sur le devant et l'autre sur le derrière : ils tiennent au chariot à l'aide d'une cheville et d'une boucle de fer; celui de devant sert à tirer et à faire rouler la cabane, et l'autre la suit. La cabane fixe est également en planches, et le plus souvent en pierres. On peut la considérer plutôt comme un abri pour garantir les bergers des pluies et des vents froids. Elles sont assez communes sur les montagnes, où les troupeaux sont stationnaires pendant la belle saison. — Le mot *cabane* et la chose qu'il représente se retrouvent encore dans beaucoup d'autres circonstances, avec plus ou moins de modifications. On appelle cabane un réduit ou une sorte de grande niche en bois, ou de cage, dans laquelle on met des animaux domestiques, soit pour la garde, soit pour l'agrément d'une maison, soit encore pour les y élever et les préparer à paraître sur la table. En termes de marine, c'est une sorte de bateau surmonté d'une cahute en planches, usité surtout sur la Loire, et dans lequel on peut être debout et à couvert; il se dit encore d'un bateau couvert du côté de la poupe, d'une sorte de toile appelée *banne* (*voyez* ce mot), et destinée à mettre les passagers à l'abri des injures du temps, du petit réduit pratiqué à l'arrière ou le long des côtés d'un navire, et dans lequel couchent les pilotes ou autres officiers de marine, en un mot de toute espèce de retraite, en planches, où les mariniers couchent et font leur cuisine. En termes de chasse aux oiseaux, on appelle ainsi une petite hutte de feuillage dans laquelle se placent les chasseurs pour attendre les oiseaux à l'affût, ou pour veiller à une chasse à la pipée. On appelle enfin cabanes de vers-à-soie les cases formées avec de la bruyère, de la fougère, du gramen, ou toute autre espèce de plante rameuse, dont les vers à soie forment une espèce de voûte où ils filent leurs cocons. — Du mot *cabane* ont été faits les mots suivants : CABANAGE, désignation du lieu où campent les sauvages de l'Amérique, quand ils vont à la guerre ou à la chasse, et qu'ils couvrent de cabanes faites grossièrement et à la hâte, opération que l'on appelle CABANER, et qui s'applique également à l'action de mettre un vaisseau sens dessus dessous, de manière à ce que, la quille étant en haut, il forme une espèce de cabane : ce verbe s'emploie aussi, dans la forme neutre, avec l'acception de *sombrer;* CABANONS, petites loges, ou ca-

chots obscurs, usités dans quelques prisons, et principalement à Bicêtre (*voyez* ce mot), dans lesquels on enferme les criminels : une législation plus humaine s'est occupée d'adoucir les peines portées contre ces derniers, et surtout de faire disparaître toutes les tortures gratuites dont on faisait précéder leur condamnation ; serait-ce trop exiger de nos philantropes modernes que de leur demander d'étendre un peu leur sollicitude sur la triste position de ceux que la misère et l'injustice du sort pourraient porter à se mettre en hostilité avec la société ? Lorsque ceux qu'elle retranche de son sein ne sont pas mis hors de l'humanité, doit-on y mettre ceux que le défaut d'éducation ou d'industrie tient seul dans un état d'abaissement et d'infériorité, mais que leur patience et leur résignation élèvent si souvent au-dessus des classes les plus fières de leurs priviléges? E. H.

CABANIS (Pierre-Jean-Georges), médecin, philosophe et littérateur, fut représentant du peuple au conseil des cinq-cents, professeur d'hygiène à la faculté de médecine de Paris, membre de l'institut national, classe des sciences morales et politiques, et, après la révolution du 18 brumaire, appelé au sénat conservateur. Il naquit à Cosnac, bourg de la Saintonge, département de la Charente-Inférieure, en 1757. Son père, qui était avocat, le plaça d'abord, à l'âge de six ans, chez un bon curé pour lui donner les premiers éléments d'instruction. Le jeune Cabanis montrait un esprit méthodique et opiniâtre dans ses desseins, ce qui faisait présager des succès dans ce qu'il entreprendrait. Envoyé ensuite au collége de Brive, il continua ses études et prit un goût très vif pour la poésie et les belles-lettres. Quoique distingué, rien cependant ne révélait un éclat supérieur dans sa destinée lorsqu'un châtiment injuste ou trop rigoureux de l'un de ses maîtres vint exaspérer cette jeune ame, altièré, impatiente du frein et de toute contrainte. Dès lors se déploya dans Cabanis cet esprit de haine contre les institutions, la domination et ce qu'on appelait les préjugés ou les abus, le despotisme ; de là cette ardeur d'indépendance qui le lança plus tard dans l'arêne politique et lui imprima cette tournure d'esprit dit philosophique si propre à soumettre toutes les opinions à l'examen du doute. — En effet, révolté des mauvais traitements, redoublés à cause de son opiniâtreté avouée, il négligea exprès tous ses devoirs ; il prit si bien à tâche de résister à ses supérieurs qu'il se fit renvoyer de chez son père. Celui-ci, mécontent de sa conduite, usa de sévérité à son tour, et heurta plus vivêment encore ce caractère tenace et absolu, pour le dompter ; mais ce fut en vain. Le jeune Cabanis, ne croyant pas mériter ces violences, se rebuta complétement ; dégoûté de tout travail, il ne fit plus rien. Il allait tomber dans une sorte d'abrutissement par cette voie, si son père n'eût pas compris qu'il n'y avait rien de bon à tirer des rigueurs. Il se relâcha et il amena le jeune Cabanis, âgé de 14 ans, à Paris, le livrant, au milieu de cette grande ville, parmi tant de séductions, à toute sa liberté, non sans le recommander toutefois à quelques amis influents, parmi lesquels on doit citer le célèbre Turgot, ministre des finances. Certes, la position était forte et périlleuse pour un jeune homme abandonné ainsi à toute l'indépendance de ses actions ; pour ainsi dire sans guide et sans autre maître qu'une raison encore mal assurée, ou qui n'avait pour directrice que la présomption de ses forces. Cabanis s'en tira cependant avec succès ; il sentit se réveiller en lui la passion de l'étude ; il comprit qu'il devait justifier par sa conduite cette liberté pour laquelle sa jeunesse avait subi tant de combats contre ses maîtres et son père. Il refit toute son éducation de lui-même en suivant les cours des professeurs, en s'adonnant aux diverses branches des connaissances qui lui étaient le moins familières, comme la physique ; il étudia surtout aussi la logique et l'*Essai de Locke sur l'entendement humain.* C'est dans cette source, en effet, qu'il puisa toutes les

idées de l'analyse métaphysique qu'il a plus tard développées dans ses écrits.— Depuis deux ans, il vivait ainsi heureux, oubliant le temps, lorsque son père lui écrivit de retourner près de lui. Quelle destinée pour un esprit nourri de hautes pensées, d'aller enfouir au sein obscur d'une bourgade des talents et un glorieux avenir! Vers la même époque, on lui offrit une place de secrétaire chez un seigneur polonais qui retournait dans l'antique patrie des Jagellons, siéger à la fameuse diète de 1773. Cabanis n'hésita point : son imagination s'enflamme à l'idée de voir de près cette illustre Pologne, si patriotique, si guerrière, et ces fiers descendants des Sarmates dans leurs assemblées tumultueuses, le sabre au côté, votant par acclamation, élevant à leur libre choix un roi qui les conduise à la victoire. Vaines illusions! Cabanis ne rencontra, durant deux années de séjour, que de tristes querelles, de honteuses brigues, des divisions déplorables et la corruption, qui, compromettant les intérêts les plus sacrés, amenèrent le premier partage de la Pologne. Il s'en revint, le cœur flétri, méprisant les hommes d'autant plus qu'il s'était formé une opinion élevée et généreuse de leurs sentiments, d'après la noblesse de son propre caractère. — Il reprit, dans son dégoût, le chemin de Paris, centre des lumières et de la civilisation ; il se présente à Turgot, ami de son père; mais les hautes positions sont glissantes au faîte du ministère : ses plans de réforme, ses projets d'amélioration, trop brusques peut-être, ou mal préparés pour une cour amollie et corrompue, malgré un roi honnête homme, lui enlevèrent bientôt le pouvoir. Cabanis, privé de tout appui, trompé dans ses espérances, allait succomber à l'infortune; son père vint à son secours. Bientôt, reprenant courage, et fatigué d'une obscurité dont rougissait son amour de la gloire, il s'élance dans la carrière des lettres. Lié d'amitié avec Roucher, auteur du *Poème des mois*, alors accueilli par la haute société, il prend part à ses encouragements, il s'anime à ses triomphes. L'académie française avait proposé pour sujet d'un prix la traduction en vers d'un morceau de l'*Iliade*; Cabanis se place au nombre des concurrents, et, dans son ardeur, il entreprend la traduction entière de ce poème. Toutefois, le succès fut loin de répondre à ses espérances : ce début, audacieux sans doute, n'obtint aucune attention de ses juges; quelques éloges de société le consolèrent à peine, avec des amis indulgents, du rude coup que son amour-propre avait reçu de la dédaigneuse sévérité des dispensateurs de la renommée. En effet, avec des talents littéraires réels, Cabanis n'était pas né poète. Ses études métaphysiques, son esprit de méthode et d'analyse, mieux approprié aux sciences exactes, devaient éteindre en lui le feu sacré, et, faut-il l'avouer, il était frondeur, hostile examinateur des croyances, ou l'ennemi de tout ce qui enthousiasme et subjugue l'ame humaine. Avec ses principes, il ne pouvait pas rester religieux, et il ne fut donné qu'au seul Lucrèce d'allier l'essor poétique à la philosophie matérialiste; mais Lucrèce inspiré croyait encore aux divinités qu'il combattait. Cabanis, trop sévère physicien pour mettre son imagination au-dessus de sa raison, n'atteignit qu'à une froide et correcte élégance. Les suffrages de quelques littérateurs, tout en caressant sa vanité, ne remplissaient pas, il le sentait, le vide de son cœur; il se consumait dans la mélancolie, car il ne se trouvait pas au niveau de sa destinée dans cette carrière des lettres. Son père, affligé de cette lutte infructueuse, le pressait de choisir une profession capable d'assurer son sort; l'age des illusions fuyait devant de tristes expériences. Cabanis fut donc déterminé par son goût pour les sciences à préférer la médecine : un ami, le respectable docteur Dubreuil, qu'il avait consulté sur le choix d'un état, s'offrit à lui servir de guide et de maître. Dès lors, Cabanis sent se réveiller ses premières passions pour l'étude; il s'y précipite avec tant d'ardeur pendant six années,

avec cette constance obstinée qu'il apportait à tous ses travaux, que sa santé s'en altère et que les distractions de la campagne deviennent nécessaires pour la rétablir. — En effet, l'étude de la médecine (non pas d'une pratique guérissante qui s'acquiert près du lit des malades, mais des sciences exactes qui constituent le médecin philosophe, le physicien, le naturaliste, le physiologiste) exige une encyclopédie de connaissances sur presque tous les objets de la nature. Si l'homme, qu'on a qualifié du nom de *petit monde* (*microcosme*) entre en communication avec l'univers qui réagit sur lui et dont il faut apprécier l'action, c'est donc la science la plus vaste, la plus relevée, la plus noble pour quiconque aspire à l'embrasser dans son immensité. L'on a dit que la médecine était sœur de la philosophie, parce qu'elle doit aussi descendre dans les profondeurs de l'homme intellectuel et moral, comme dans les entrailles de son organisation corporelle. La médecine d'ailleurs, par les grands spectacles qu'elle dévoile à l'esprit humain, par la hauteur et l'indépendance de ses vues, plane sur tous les êtres; elle contemple la vie et la mort, le temps et les générations; elle scrute les plus sombres replis des causes naturelles qui nous font subsister; elle doit sonder les cœurs et deviner le secret de nos passions pour nous arracher à leurs tourments rongeurs; magicienne habile, elle remue les fibres les plus cachées de nos amours propres et nous dérobe aux douleurs comme aux tristesses mortelles. La médecine est encore la seule science qui s'élève au-dessus des préjugés et des superstitions, parce qu'elle est éclairée sur les causes naturelles des prestiges ou des miracles. — Cette étude était digne de Cabanis : elle remplissait merveilleusement ses méditations dans la solitude de la campagne aux environs de Paris, à Auteuil. C'est là qu'il eut l'occasion de connaître la veuve du philosophe Helvétius, si célèbre par la société des hommes illustres de tous les pays qu'elle réunissait, Turgot, Franklin, d'Alembert, Diderot, Jefferson, Condillac, le baron d'Holbach et quelques autres. A cette période de la dissolution de l'antique monarchie française, tout l'ordre social était mis en question; les États-Unis d'Amérique se constituaient en république; les opinions religieuses étaient battues en ruines, et en renversant le colosse du despotisme, il était difficile qu'on n'outrepassât point les limites de la liberté; on s'occupait beaucoup plus des droits que des devoirs du citoyen. Aussi Cabanis, ulcéré contre toute autorité, dont il avait eu tant à souffrir dans son enfance, se présentait comme l'un des plus ardents partisans de la révolution qui fermentait. — Avec de tels sentiments, Cabanis devait se montrer le plus chaud admirateur de Mirabeau. Celui-ci, ayant rencontré Cabanis dans la salle des députés, et se rappelant quelques pièces fugitives qu'il avait publiées, lui adressa des paroles flatteuses. Depuis ce moment, Cabanis se voua pour ainsi dire au culte de Mirabeau, qui, bientôt ne sut plus se passer de lui et qui employa sa plume. Le *Mémoire sur l'éducation publique*, trouvé dans les papiers de ce dernier à sa mort, en 1791, est en effet de Cabanis, qui le publia lui-même. — Personne n'ignore qu'il fut le médecin de Mirabeau, dans les derniers temps de son existence. Chargé de la responsabilité immense, à cette époque, d'une vie sur laquelle la France et l'Europe avaient fixé leurs regards, Cabanis crut devoir appeler le médecin Antoine Petit. Mirabeau n'y consentit qu'après avoir appris de son ami que ce docteur avait abandonné le dauphin malade pour soigner une paysanne en couches, et qu'il avait répondu aux reproches de la reine en cette circonstance : « Je n'ai point abandonné votre fils : il eût été le dernier de vos palfreniers que je ne lui aurais pas donné plus de soins. » Cette dure impolitesse parut à Mirabeau un titre à sa confiance. — Malgré les soins les plus empressés de Cabanis, le fougueux et éloquent tribun ne put être arraché à cette mort prématurée, que des excès de tout genre avaient povoquée.

D'ailleurs, Mirabeau avait péri à propos, en quelque manière, pour sa renommée, puisqu'elle fut attaquée avec violence par le parti même auquel sa puissante parole avait donné la victoire. Cabanis s'indignait de voir flétrir ainsi la mémoire de son ami, et, dans le *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, il répondit à diverses critiques sur le traitement qu'il avait employé.—Ce qui fait non moins d'honneur aux sentiments de son cœur, c'est la tendre sollicitude qu'il montra pour Condorcet, victime des fureurs révolutionnaires, et auquel il prodigua les plus douces consolations en recueillant religieusement ses derniers écrits. Touchée de ces nobles soins, la belle-sœur de Condorcet, Charlotte Grouchi, sœur de Sophie sa veuve, et du général Grouchi, épousa Cabanis; il eût vécu heureux si la liberté, qui était son idole, et si la république, dont il avait caressé la chimère, n'eussent point été déshonorées par de sanglantes saturnales qui lui ravirent ses meilleurs amis. Sous le régime de la terreur, il vécut retiré, se livrant à des travaux particuliers, revoyant ses premiers essais et quelques traductions du grec, comme l'idylle de Bion sur la mort d'Adonis, outre celle de l'Iliade, et *Le serment du médecin*, imitation libre de celui d'Hippocrate. Il avait aussi dédié à madame Helvétius un *Choix de littérature allemande*, tiré de différents morceaux de Gœthe et de Meissner, avec l'élégie célèbre de Gray sur un cimetière de campagne, traduite de l'anglais. — Cabanis s'était aussi fait connaître comme médecin par des *Observations sur les hôpitaux*, en 1789. Ses vues philanthropiques réclamaient la division des grands établissements de ce genre, si meurtriers, en petits hospices salubres et bien aérés. Sans contredit, la remarque est vraie; l'on perdrait bien moins de malades, car les épidémies s'y éteindraient plus facilement; mais il faudrait une multiplication de dépenses et d'administration que l'on n'a point obtenue, malgré l'évidence de leur utilité. Cabanis a pareillement réuni les rapports qu'il fit de 1791 à 1793 à la commission des hôpitaux. Il fut surtout chargé, en l'an VIII, au conseil des cinq-cents, le 29 brumaire, du *Rapport sur la loi d'organisation des écoles de médecine*, et c'est encore celle dont les bases servent à leur enseignement, car il y insista sur les études cliniques, comme les plus propres à former de vrais médecins. Il voulait y joindre aussi, comme un auxiliaire utile, les notions de l'art vétérinaire, puisqu'on peut tenter d'importantes expériences sur les animaux pour perfectionner la médecine humaine; de même, l'art vétérinaire peut s'enrichir de toutes les observations faites sur notre espèce. Dans son amour de la science médicale, il fonda un prix qui consistait en une réception gratuite de l'élève qui, chaque année, se serait le plus distingué par ses travaux et son savoir. — En 1797, Cabanis joignit à ses autres écrits déjà connus un morceau remarquable : *Du degré de certitude de la médecine*, et il prouve fort bien que cet art existe, puisqu'il y a des choses nuisibles et d'autres utiles à la santé comme aux maladies, ce que démontre l'expérience. Or, l'on peut faire son profit de ces observations; donc il existe un art médical. Qu'il soit bien ou mal appliqué, cette question est autre, car cela dépend du jugement et du savoir du médecin praticien. Il eût pu ajouter que l'instinct des animaux les guide eux-mêmes dans leurs maladies et qu'ils ont été les précepteurs de l'homme de la nature. Le médecin doit consulter cette nature dans ses inspirations médicatrices et l'aider selon ses tendances à se débarrasser des maux. On ne doit donc pas seulement rechercher si la médecine existe, mais s'il serait possible qu'elle n'existât point pour des êtres délicats et sensibles. — Ce travail conduisit Cabanis à jeter un *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine*, en 1804. Il y passe en revue, avec des aperçus brillants de philosophie, les différents systèmes qui tour à tour ont régné dans les sciences médicales, selon les opinions des hommes de

génie qui s'y sont illustrés. Après avoir examiné avec une sage critique ces théories, ces hypothèses diverses, à travers lesquelles la médecine a pu néanmoins grandir en expérience, ou se purifier d'erreurs (comme les révolutions des âges affermissent les tempéraments par des épreuves), Cabanis propose ses moyens de réforme. Il veut qu'on analyse les faits, qu'on classe les phénomènes pour mettre de l'ordre dans les opérations de l'esprit, et surtout qu'on corrige le langage vicieux de la science, qui ne peut apporter que de la confusion et de fausses idées. Les connaissances physiques, chimiques, mathématiques, mécaniques, etc., si elles ont servi au développement de la médecine, lui ont cependant apporté des torts immenses, en imposant leurs explications aux phénomènes vitaux dont la cause est et sera peut-être toujours ignorée. Cabanis veut que le vrai médecin se renferme dans l'observation et ne se hasarde jamais dans ces ridicules opinions émises sur la digestion par trituration ou par fermentation, etc., soutenues de calculs mathématiques sur la force des membranes ou des fibres. C'est au lit des malades que la thérapeutique doit être consultée. Il est à remarquer surtout que Cabanis, tout philosophe qu'il soit, reconnaisse les dangers d'appliquer trop rigoureusement les principes de telle ou telle philosophie à la médecine, car c'est ainsi qu'il y a eu des systèmes médicaux cartésiens, atomistes, mécaniciens, animistes, etc., soit par désir d'innover, soit par mépris pour les travaux de nos prédécesseurs, ou par ambition inquiète de se faire un nom; ainsi les passions humaines jouent leur rôle dans un art qui ne devrait être que le sacerdoce de l'humanité.—Nous passerons ses *Observations sur les affections catarrhales en général* (Paris, 1802), non qu'elles soient sans mérite, mais on n'y rencontre point de nouveaux aperçus. Nous arrivons au plus grand titre de gloire de Cabanis, à son *Traité du physique et du moral de l'homme*, n 2 vol. in-8° (Paris, 1802). L'auteur, nommé membre de la classe des sciences morales et politiques de l'institut national, y avait lu les premiers mémoires qui composent son livre; leur éclatant succès le détermina à les compléter par d'autres mémoires qui ne furent pas compris parmi ceux de l'institut. Tous sont au nombre de douze : 1° *Considérations générales sur l'étude de l'homme et sur les rapports de son organisation physique avec ses facultés*; 2° *Histoire physiologique des sensations*; 3° *Suite de l'histoire physiologique des sensations*; 4° *De l'influence des âges sur les idées et sur les affections morales*; 5° *De l'influence des sexes sur le caractère des idées et des affections morales*; 6° *De l'influence des tempéraments sur la formation des idées et des affections morales*; 7° *De l'influence des maladies sur la formation des idées et des affections morales*; 8° *De l'influence du régime sur les dispositions et les habitudes morales*; 9° *De l'influence des climats sur les habitudes morales*; 10° *Considérations touchant la vie animale, les premières déterminations de la sensibilité, l'instinct, la sympathie, le sommeil, le délire*; 11° *De l'influence du moral sur le physique*; 12° enfin *Des tempéraments acquis par les maladies, le climat, les travaux de l'esprit.*—Nous ne pourrions, dans l'espace limité de cet ouvrage, offrir une analyse de chacun de ces importants morceaux. Partout Cabanis y fait dériver les dispositions des idées et des affections morales, de l'état matériel de nos organes, parce qu'il y voit correspondance; il en conclut que le moral n'est en effet que le retentissement du physique. De là, l'on a pu l'accuser de ne reconnaître qu'une seule substance matérielle en nous, quoique plus ou moins parfaitement organisée. Aussi dans le mémoire même qui a pour titre *De l'influence du moral sur le physique*, c'est encore, selon Cabanis, la prédominance du système nerveux cérébral qui réagit sur tous les autres appareils ou systèmes de nos organes, en sorte que ce serait le physique d'un organe

dominateur qui opérerait sur des organes inférieurs en puissance. Mais, de ce matérialisme, il résulterait que la matière serait active par elle seule et capable de penser, capable de se modifier spontanément ou de se créer des propriétés nouvelles. En un mot, une masse informe, dans l'origine des choses, s'organiserait d'elle seule en homme, en cerveau pensant, avec cette science incomparable et cette sagesse de rapports infinie, de l'œil avec la lumière, des sexes, les uns relativement à d'autres, jusque chez les plantes destituées de tout moyen d'intelligence. Le cerveau sécrète la pensée comme une glande sécrète une humeur. On comprend toutes les difficultés qui résultent de cette hypothèse, puisqu'il faut accorder l'intelligence à la matière inorganique la plus brute afin qu'elle fasse et crée de l'organisme intelligent. Le cadavre doit, d'après ces principes, conserver ses facultés intellectuelles et morales, non point alors en acte, mais en essence, ou virtuellement, avec les propriétés intrinsèques et inaliénables de la matière, composée de carbone, d'azote, d'hydrogène, d'oxygène, réunis ou séparés par la mort. Autrement, d'où viendraient l'intelligence, la raison, puisqu'il n'existerait aucune substance spirituelle distincte de la matière. Aussi Cabanis, dans son premier mémoire, avait laissé entrevoir la possibilité de la spontanéité des générations ou des créations organiques de la matière livrée à ses propres forces. Il faut bien que cette opinion ne l'ait pas complétement satisfait plus tard, puisque, dans un *Essai sur les causes premières*, adressé à M. Fauriel (mais que les amis ou les admirateurs de son système retinrent inédit pendant long-temps), Cabanis se trouve forcé de recourir à la toute-puissante intervention d'une cause supérieure à la matière. Dans ce petit écrit, qui témoigne de la sincérité d'esprit de son auteur, il ne peut comprendre les merveilleux rapports qui lient les êtres et qui ont construit des organisations si savantes, sans qu'une force intelligente, universelle, ne pénètre la matière et lui communique un rayon de son génie. Ici, Cabanis tombe dans l'animisme, peu différent de celui de Stahl, et il est déiste; il sépare les deux substances qu'il avait précédemment confondues en une seule avec Spinosa et les anciens atomistes ou épicuriens. — Il est permis de douter que Cabanis, si ardent ami de la liberté humaine, ait consenti à toutes les conséquences du système matérialiste, qui nécessairement aboutissent à l'esclavage et au despotisme. En effet, si nous ne sommes que le produit de notre organisation corporelle, il faut que nous en subissions tous les résultats comme la brute, qui n'est pas maîtrese de résister à ses appétits, à ses instincts dominateurs; elle se montre tigre ou agneau, tyran ou victime, par une force irrésistible. Que dirait Cabanis ou son disciple devant un génie despotique, celui de César ou de Napoléon? Le maître étant formé par la nature pour dominer, par sa supériorité organique cérébrale, les génies inférieurs seraient condamnés à l'obéissance d'après le même droit que l'homme s'arroge sur les animaux. De même, le blanc aurait des titres suffisants pour réduire le nègre à l'esclavage. Dans toute famille, il peut naître des esprits supérieurs comme des idiots, et si, d'après Cabanis, l'habitude seule a le pouvoir d'agrandir les organes employés, l'homme civilisé depuis des siècles aura le droit de se soumettre les sauvages, les esclaves, dès long-temps asservis et croupissant depuis des siècles dans l'ignorance. En un mot, si tout être peut ou doit se prévaloir des avantages de son organisation matérielle ou d'une puissance acquise par le régime carnivore sur l'herbivore, etc., c'est une loi de la destinée qu'il faut accomplir sans murmure : malheur aux faibles et aux vaincus! De quel droit s'armer contre l'audacieux scélérat qui se dit jouir de prérogatives attribuées par la nature? Ainsi la femme et l'enfant sont des êtres subordonnés. Ni le supérieur, qui suit l'instinct de son ambition et de son despotisme, ni l'inférieur, rampant dans la

servitude, ne peuvent accuser que la nécessité des choses : nul génie ne doit s'enorgueillir de ses découvertes, nul imbécille se plaindre de sa stupidité, si son organisation seule le réduit au rôle passif de l'arbre qui porte ou des sauvageons acerbes ou des fruits délicieux. Bien plus, la déformation, les monstruosités de naissance physiques et morales serviront, dans cette hypothèse, à justifier des penchants atroces et criminels ; Tibère ou Néron s'excuseront sur une dépravation innée de leur tempérament ou d'une sensibilité viciée ; il n'y aura plus de vertu louable lorsqu'on n'y verra qu'un mécanisme organique bien équilibré. Aussi les successeurs de Cabanis ne croient aucun crime ou vice punissable de mort : c'est plutôt pour eux comme une maladie excusable ou une folie à guérir. Ils dépouillent les actions de moralité, s'ils ôtent, en effet, toute volonté libre à l'humanité ; nous voilà réduits au triste rôle de marionnettes ; la nature ou la Providence seules sont responsables de nos actions, comme de celles des fourmis et des castors. Nous voilà rangés parmi les simples animaux, et la société sans garantie ni sécurité. — Il faut reconnaître, en effet, que la philosophie qui fait dériver nos idées des sens extérieurs, ou qui n'admet avec Aristote, Locke et Condillac que la sensibilité physique transformée, pour cause unique de notre intelligence, doit arriver, par une déduction logique exacte, à cette conclusion, que l'intellect résulte de la matière et de ses modifications. Si l'on peut se passer ainsi de tout autre principe, qui, d'ailleurs, ne tombe point sous nos sens, la matière seule paraît suffisante pour produire tous les phénomènes que nous apercevons dans l'univers. Nous avons vu cependant que les philosophes ont reculé, pour la plupart, devant l'athéisme. Cabanis, nourri dans la société de d'Holbach, de Diderot et de plusieurs autres métaphysiciens du XVIIIe siècle, devait donc s'empreindre de leurs opinions. — Nous rendons justice à cet homme célèbre, il n'eut point le courage de suivre dans toute leur rigueur ces principes ; il n'osa admettre l'anéantissement total de notre moral à la mort. Fatigué de travaux et de l'agitation des affaires publiques, dans lesquels il consumait sa vie, dès l'âge de 51 ans, l'altération de sa santé l'obligea de se retirer dans la petite ville de Meulan ou à Ruel ; en 1807, atteint d'une première attaque d'apoplexie, au printemps, il ne s'occupa plus dès lors que d'amusements littéraires, et, prévoyant sa fin sans terreur, il en parlait avec une douce mélancolie. Enfin, le 5 mai 1808, une nouvelle et forte attaque l'enleva à l'âge de 52 ans. — Cabanis, sans s'être placé au rang des génies, a jeté un grand éclat par ses liaisons avec des hommes illustres et par des écrits remarquables. Son style est plein d'élégance, quoique ses périodes soient parfois longues et diffuses Il manque de chaleur et non pas de clarté ; il développe fort bien des idées déjà connues sans en offrir de nouvelles ; ennemi de tous les préjugés, il montre une bonne foi sincère dans ses opinions. Il aima la science et l'aida surtout par son zèle à réorganiser l'école de médecine, quoiqu'il n'ait nulle part agrandi le champ des connaissances humaines. Il n'était guère praticien ; cependant ses vues ne manquaient pas de justesse ; il orna la médecine de fleurs littéraires, et l'appliqua principalement à la métaphysique et à l'idéologie. M. Destutt de Tracy, son ancien collègue et son ami, a donné un excellent abrégé de ses principes et en a suivi les conséquences avec une grande sévérité logique. C'était un véritable philanthrope et un homme sensible, dont les torts étaient réparés par les plus nobles qualités du cœur. J.-J. VIREY.

CABARET, lieu où l'on vend du vin en détail, où l'on donne à boire et à manger. Ce mot, suivant Ménage, vient de *caparetum*, dérivé du latin *caupo*, cabaretier, ou du grec *kapê*, qui signifie crèche, auge, mangeoire, lieu où l'on mange. D'autres le font dériver du verbe hébreu *cabar*, assembler, réunir, parce que les cabarets sont des lieux de réunion ; ou bien

encore de la racine *cap*, *cab*, *cav*, qui exprime tout ce qui est enveloppé et renfermé comme dans une cabane. Mais on peut s'en tenir, ce nous semble, à la première étymologie. Des grammairiens, des vocabulistes, ont perdu leur temps à faire des distinctions puériles entre les mots *cabaret* et *taverne:* les uns prétendent qu'on buvait du vin dans les tavernes sans y manger, et qu'on donnait à manger dans les cabarets ; les autres assurent que les tavernes sont des lieux où l'on donne à manger et où l'on vend du vin *par assiette;* et les cabarets des lieux où l'on vend du vin sans nappe et sans assiette, qu'on appelle *à huis coupé* ou *à pot renversé*. Ces distinctions, qui ne sont au fond qu'une dispute de mots, n'existent pas dans le latin *caupona*, *popina*, *taberna*. Mais en France il y a une différence plus réelle entre le cabaret et la taverne, bien que l'un et l'autre soient également des lieux ouverts au public, qui, pour son argent, y trouve à boire et à manger, et que les professions de cabaretier et de tavernier aient été confondues.— Le cabaret est un endroit où l'on vend du vin en détail à qui en veut, soit pour l'emporter, soit pour le boire dans le lieu même. Ce mot ne présente pas d'autre idée. Quand on n'a pas une cave montée, on peut en faire venir du cabaret. C'est un dépôt formé par le désir du gain, pour subvenir au besoin du public. Aussi, s'il existe encore des cabarets à Paris, leur nom du moins y a disparu. Ils ont pris l'enseigne imposante de : *Maison de commerce de vins en gros et en détail*. Le cabaretier est devenu un gros négociant. Mais, comme l'orgueil ne consiste aujourd'hui que dans les titres et dans les enseignes, le marchand de vins, le négociant en vins, ne continue pas moins à recevoir le porteur d'eau et de charbon, le fort de la halle et le chiffonnier, qui viennent chez lui, en passant, boire sur le comptoir le poisson d'eau-de-vie, ou s'y installer autour d'une table pour vider plus à loisir quelques litres de vin à 10 ou à 12 sous. —La taverne, dont le nom dérive du latin *tabula*, table, ou du chaldéen *dapa*, mets, ne laisse pas, malgré son antique origine, d'exprimer quelque chose de plus vil, de plus odieux que le cabaret. On n'y va que pour y boire avec excès, et pour s'y livrer à la crapule. Il n'y a que la canaille qui hante les tavernes, rendez-vous ouverts à la débauche et à tous les désordres qui en résultent. Ce nom ne se prend qu'en mauvaise part, et on l'emploie ordinairement dans les ordonnances de police et dans les actes judiciaires. Flétries parmi nous, à cause des excès qui s'y commettaient, les tavernes, suivant le célèbre Patru, étaient aussi infâmes, aux yeux de la loi, que les mauvais lieux. — Mais voyez un peu comme tout change, tout se modifie, selon le temps, les pays et les circonstances! Avant l'introduction du café et l'établissement des cafés publics en France, et jusqu'au commencement du dernier siècle, les cabarets étaient encore des lieux de rendez-vous, de société, d'amusement, de liberté ; les *gens comme il faut* ne rougissaient pas de les fréquenter. Il y a plus : les marquis et les chevaliers y allaient uniquement pour boire, pour s'enivrer, comme ont fait depuis les hommes des classes inférieures, et comme font encore ceux de la lie du peuple; ce qui prouve que le vin, la débauche, les goûts les plus vils, les vices les plus honteux, ont depuis long-temps rapproché les distances, et qu'il n'y a pas autant de différence qu'on se l'imagine entre certains marquis et la canaille. C'était dans un cabaret de la rue des Fossés-Saint-Germain des Prés, chez Landelle, marchand de vin-traiteur, qu'avaient lieu les dîners de l'ancien CAVEAU, où figuraient Piron, Collé, Panard, Saurin, Gallet, etc. Mais comme tout tend aujourd'hui à s'élever, à se perfectionner, à s'épurer, la noblesse et les gens de lettres ont cessé de hanter les cabarets, et il n'est même plus du bon ton de fréquenter les cafés. Enfin, jusqu'à ces jardins publics, ces brillants salons du pavillon d'Hanôvre, de Frascati, etc., où les merveilleux et les élégantes allaient

encore, il y a vingt ans, humer des glaces et des sorbets, tout a successivement passé de mode. Abandonnés au peuple et décriés pour la grossièreté et la mauvaise qualité des denrées qu'on y débite, les cabarets ne sont plus regardés que comme des tavernes. — Il n'en est pas ainsi chez nos voisins. Les tavernes sont en honneur à Londres. Un gentleman, un noble lord, un membre du parlement d'Angleterre,ne croient point avilir leur nom et leur rang en allant y boire le *porter*, y manger le *rosbiff* avec l'honnête industriel, avec l'homme du peuple; et l'on sait que les personnages les plus célèbres de la Grande-Bretagne, Pitt, Fox, Sheridan, Burke, Brougham, etc., n'ont pas dédaigné de se trouver, dans les tavernes, à ces fameuses réunions d'où, au milieu d'une orgie et des toasts nombreux, à travers la mousse de la bierre et les fumées du vin, ont surgi tant d'idées lumineuses, si utilement adoptées pour la gloire et les intérêts du gouvernement. — On appelle *cabarets borgnes* ceux qui sont sales, obscurs, situés dans des rues étroites et détournées, et où l'on est mal servi. Ceux qu'on trouve dans les villages et sur les routes sont nommés *bouchons*, parce qu'ils ont pour unique enseigne un bouchon de lierre ou de quelque autre feuillage, suspendu au-dessus de la porte. Ceux-ci sont fréquentés par les postillons, les rouliers, les voyageurs piétons, et quelquefois par les malfaiteurs. Les autres sont le réceptacle de la lie du peuple, des gueux et des mendiants, qui pullulent dans les grandes villes. C'est là qu'ils vont porter l'argent, les restes de viandes et de poissons, les morceaux de pain, abondant produit de leurs quêtes vagabondes, et se régaler à longs flots de vin et d'eau-de-vie, aux dépens de la crédulité et de la charité publique. Là, auprès d'une table informe, où l'on boit pinte et chopine, un ménétrier des rues fait danser une populace déguenillée. — C'est dans les guinguettes des faubourgs que les ouvriers et petits boutiquiers de Paris, femmes et maris, filles et garçons, vont, les fêtes et dimanches, et surtout les lundis, se livrer au plaisir de boire et de danser. On y trouve du vin à 6 et 7 sous le litre, salle de danse pour l'hiver, jardin champêtre pour la danse d'été, orchestre ordinairement détestable, mais assez nombreux, surtout en instruments aigus et bruyants. En changeant de nom, ces cabarets n'en ont pas pris un plus relevé; car *guinguette* vient de *guinguet*, sorte de petit vin appelé ainsi de *ginguet*, étroit, serré, mince. Depuis environ trente-six ans, on avait aussi donné à ces réunions de danse subalterne le nom de *bastringue*, dérivé peut-être d'un terme de marine, mais il n'est déjà plus en faveur. Le vin qu'on y débite n'est pas moins mauvais que dans les cabarets urbains; c'est toujours de la *ripopée;* mais comme il est à meilleur marché, l'ouvrier en boit davantage, ce qui revient au même pour la dépense, mais non pas pour la raison et la santé. Il boit en un jour le gain de la semaine précédente, le montant de ce qu'aurait coûté le pain de ses enfants pour la semaine suivante. Ce n'est pas sans dégoût et sans danger que le soir, à la sortie des spectacles, on voit arriver des faubourgs, par toutes les barrières, une foule d'ivrognes, les uns hurlant, chancelant, heurtant les murs et les bornes, et risquant à chaque pas de tomber ou d'être écrasés par les voitures; les autres, plus fermes sur leurs jambes, et plus redoutables dans leur ivresse, injuriant, poussant, maltraitant les passants. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, un soldat de la garde suisse, revenant des guinguettes de Belleville, passer son sabre au travers du corps d'un malheureux tailleur, qui expira dans la rue du Temple, entre les bras de son jeune fils? L'ivresse, ailleurs, n'est qu'une indisposition passagère; l'ivrognerie du peuple parisien est horrible, abominable, parce que les vins âpres, durs, aigres et détestables dont il s'abreuve dans les cabarets et les guinguettes, étant toujours frélatés par des mélanges pernicieux, altèrent d'autant plus les organes,

disposent plus promptement à l'ivresse, et la rendent plus funeste au bon ordre et à la santé. — La police si active, si brutale envers des délits de circonstances, relatifs à l'imprimerie et aux opinions politiques, devrait bien se montrer moins indulgente pour des abus qui compromettent bien plus essentiellement l'humanité. Les cabaretiers qui falsifient le vin, l'eau-de-vie et les liqueurs par des mixtions dangereuses, lorsque leur fraude criminelle est découverte (ce qui arrive fort rarement, parce qu'on va plus souvent chez eux pour vérifier la quantité que la qualité des boissons), en sont quittes pour la perte du liquide falsifié et une légère amende. Ils devraient être poursuivis et punis comme empoisonneurs; car ils tuent autant de monde que tous les fléaux réunis. Un crime commis dans l'ivresse, s'il n'est pas jugé graciable, n'est puni que par des peines légères. Il faudrait d'abord une loi contre l'ivrognerie, et y spécifier les cas qui, suivant leur gravité, seraient passibles de châtiments plus sévères.— La falsification des vins et leur renchérissement firent recourir le peuple parisien à l'eau-de-vie, et donnèrent naissance aux *tabagies*, nomméesaussi *estaminets*, établissements d'origine flamande, et intermédiaires entre les cafés et les cabarets. On y boit, on y fume, on y joue au billard, aux cartes, aux dames, au domino. Mais les boissons y sont-elles plus salubres, plus naturelles que dans les cabarets? Non. Il y a du poivre dans l'eau-de-vie, du buis dans la bierre au lieu de houblon : toujours les mêmes abus, toujours les mêmes résultats. La cupidité d'une part, l'intempérance, les maladies et la misère de l'autre.—Quoique l'usage du vin et des boissons fermentées soit sévèrement prohibé par la loi musulmane, il existe à Constantinople et dans les principales villes de la Turquie et de l'Orient, mais seulement dans les quartiers habités par les chrétiens, des cabarets et des tavernes autorisés par la police. Chaque jour, et surtout les fêtes et dimanches, la danse, la musique et les excès les plus condamnables contribuent autant que le vin à y attirer tous les hommes les plus vicieux, soit dans les dernières classes du peuple, soit parmi les soldats et les marins des diverses nations. Néanmoins, la veille de chaque Beyram (la Pâque des musulmans), la police a soin de mettre les scellés sur la porte de chaque cabaret. Cette mesure sévère se renouvelle tous les ans, dans toute l'étendue de l'empire othoman; aussi les fêtes musulmanes, célébrées avec calme et silence, offrent un tableau bien différent de celui des grandes villes de l'Europe, aux solennités du christianisme. En 1639, le sulthan Amurat ou Mourad IV, par un édit jusqu'alors inouï chez les mahométans, puisqu'il était contraire aux préceptes du Coran, permit aux cabaretiers de vendre du vin publiquement, et à tout le monde d'en boire à discrétion. Mais, par une bizarrerie bien digne d'un despote, il prohiba les cafés, et institua des peines très sévères contre ceux qui en établiraient. Ainsi, sous un gouvernement absolu, il n'y a de bien ou de mal que ce qui flatte ou blesse les goûts d'un maître dont les caprices sont au-dessus des lois. —On dit proverbialement et populairement qu'*il y a du vin à tout prix au cabaret*, pour dire qu'il faut distinguer les choses et qu'il y en a de différentes valeurs. *Faire de sa maison un cabaret*, c'est y recevoir trop facilement tout le monde à boire et à manger. — Il faut bien que le mot *cabaret* ne soit point ignoble, puisqu'on l'a donné à de petites tables et à des plateaux à rebords, en vernis ou en laque de la Chine et du Japon, sur lesquels on place des tasses et autres pièces de porcelaine, pour prendre du thé, du chocolat ou du café. On appelle également ainsi ces pièces de porcelaine, lors même qu'elles ne sont pas sur un plateau. A la cour du Grand-seigneur et des potentats de l'Asie, on sert de pareils cabarets de porcelaine, les jours de gala, devant les fonctionnaires publics invités. H. Audiffret.

CABARET (bot.), plante vivace du

genre *asaret*, de la décandrie monogynie et de la famille des aristoloches (*asarum europæum*, L.), très commune dans le midi de la France. Sa racine, menue, traçante et accompagnée de quelques fibres qui plongent à environ deux pouces dans la terre, entre dans la composition de la thériaque, et s'emploie quelquefois comme émétique. Ses feuilles, qui naissent des nœuds de la racine, ont une forme particulière, qui a souvent fait donner à la plante le nom d'*oreille d'homme* ou d'*oreillette*. Elles sont d'un vert foncé en dessus, plus pâle en dessous, et ont une vertu purgative plus forte encore que la racine. Ses fleurs, qui naissent du même endroit que les feuilles, mais dont le pédicule n'a guère qu'un pouce de longueur, sont d'une seule pièce, à six pans, d'un vert brun, tirant sur le rouge, et renfermant plusieurs étamines et un pistil, qui devient, conjointement avec la fleur qui s'y colle, un fruit contenant des semences semblables à des pépins de raisin. Elles ont une odeur aromatique très forte, tenant de celle de la grande valériane et du nard indien, qui exclut cette plante des bouquets, d'où lui vient son nom, tiré du grec (d'*a* privatif et de σαίρω), qui répond à *non ornatus*, et indique assez qu'elle n'est point propre à servir d'ornement. — Une espèce de *cabaret* qui croît au Canada diffère de celui d'Europe, en ce que ses feuilles, quoiqu'arrondies, se terminent en pointe, que son odeur n'est pas aussi forte et que ses racines ne sont point vomitives.

CABARRUS (François, comte de), né à Bayonne en 1752, et destiné au commerce par son père, négociant distingué, après avoir étudié à Bayonne et à Toulouse, fut envoyé à Sarragosse chez un correspondant de son père, nommé Galabert, dont il épousa secrètement la fille en 1772, contre le consentement des deux familles. Cependant, son beau-père lui confia la direction d'une fabrique de savon qu'il avait à Carvanchel. La proximité où il était de Madrid lui fournit l'occasion de se lier avec plusieurs savants de cette ville, nommément avec l'abbé Guevara, éditeur de la *Gazette de Madrid*, qui lui fit faire la connaissance du comte de Campomanès et du P. Olavidès. C'est alors que des plans ambitieux se développèrent dans son esprit. La guerre avec l'Amérique septentrionale, à laquelle l'Espagne dut prendre part contre l'Angleterre, enleva à ce pays ses ressources en Amérique, et Cabarrus, consulté par le ministre des finances au milieu de circonstances aussi embarrassantes, proposa de créer un papier-monnaie portant intérêt. En conséquence, on mit en circulation 10 millions de piastres; et comme cette monnaie fut bientôt plus recherchée que l'argent comptant, Cabarrus devint l'objet d'une extrême considération. Il fonda alors, en 1782, la banque de San-Carlos, dont il fut nommé directeur, établit en 1785 l'association commerciale des îles Philippines, et fut nommé conseiller des finances. Après la mort de Charles III, en 1788, il tomba en disgrâce. Florida Blanca était alors ministre. Llorena l'accusa et parvint, en 1790, à faire opérer son arrestation. Il fut rendu à la liberté en 1792, dédommagé, élevé au rang de comte, et nommé, en 1797, près le gouvernement plénipotentiaire français. A son retour en Espagne, il eut beaucoup de part aux modifications apportées au ministère. Nommé de nouveau ambassadeur en France, il ne fut point accepté par le directoire, à cause de sa qualité de Français. Il fut alors chargé d'une mission en Hollande. Le roi le nomma une seconde fois ministre des finances, le reçut de la manière la plus flatteuse, et lui fit présent de six millions de réaux. Mais il fut disgracié de nouveau, fit plusieurs voyages à Paris, et mourut le 27 avril 1810, ministre des finances, poste auquel il avait été promu par Joseph Bonaparte.

CABAS, nom d'une espèce de coche, ou voiture ancienne, dont le corps était d'osier. Ménage dérive ce mot de l'italien *cabaco*, fait du latin *cabacus*, et venu du grec *kabos*, qui exprimait chez les anciens une mesure de blé, et, selon Hésychius, une mesure de vin, terme que

nous avions en effet aussi transporté dans notre langue, mais en l'écrivant ainsi : *cabat*, et qui n'est plus d'usage aujourd'hui. Quant à celui de *cabas* (qui est resté, et qui a reçu même récemment une plus grande extension, après avoir désigné pendant long-temps une espèce de sac ou panier de jonc, qui servait à mettre des figues et du raisin secs), quelques étymologistes veulent que ce soit le mot hébreu *sabac*, retourné, qui répond à la signification latine *implexum esse*, et qui aurait aussi donné naissance au mot *caput*. On a désigné, en effet, autrefois sous le nom de *cabasset* une espèce de casque ou armure de tête, nommée *cabeça* chez les Espagnols et les Portugais, et à laquelle on a donné plus tard le nom de *bassinet*.— Quant aux expressions *cabas*, *cabasser* et *cabasseur*, employées anciennement dans le sens de *tromperie*, *tromper* et *trompeur*, et qui ont disparu du langage, elles avaient une autre origine et venaient du mot *kabax*, qui signifie en grec *rusé*, *fin*, *madré*.—Le *cabas* a remplacé aujourd'hui chez les dames le *ridicule*, qui ne pouvait guère servir qu'à mettre leur mouchoir et leur bourse, tandis que le panier dont nous parlons, et auquel on a donné la forme plate et carrée, au lieu de la forme ronde et bombée qu'il avait lorsqu'il était destiné à contenir des fruits, est propre à recevoir toutes sortes de petits ouvrages à la main, et les emplettes journalières qu'une bonne ménagère ne dédaigne pas de faire elle-même. On en confectionne en paille ou en point de tapisserie, selon celle des deux destinations que nous venons d'indiquer; mais on conçoit bien que les uns et les autres ne sont en usage que chez la petite propriété, et que les dames de haut parage croiraient, en adoptant le *cabas*, avoir échangé un *ridicule* contre un autre. E. H.

CABESTAING (GUILLAUME DE), troubadour célèbre par l'histoire sanglante de ses amours, vivait vers la fin du XIIe siècle. Selon la chronique placée en tête de ses poésies dans plusieurs manuscrits, l'horrible catastrophe de sa mort paraît avoir eu lieu en 1180, sous le roi d'Aragon, Alphonse II, qui possédait alors le Roussillon, où se passa cette aventure tragique, racontée depuis par Boccace, dans sa *quatrième Journée* (nov. 9), et à laquelle Pétrarque a fait allusion en disant que les chants de Guillaume firent trancher la fleur de ses jours:

> E quel Guglielmo
> Che per cantar ha'l fior de' suoi di scemo.
> *Trionfo d'Am.*, cap. IV.

Antérieure d'une dixaine d'années à la mort de Raoul de Coucy tué au siége d'Acre en 1191, la fin déplorable de Cabestaing paraît avoir fourni à l'auteur du roman de *La Dame de Fayel*, écrit vers 1228 (*MS. de la Bibl. roy.*, nº 195), les circonstances atroces d'une vengeance maritale, que Fauchet et La Croix du Maine ont rapportées, et que De Belloy a rendues populaires par le succès de sa meilleure tragédie. On va reconnaître, en effet, dans la vie de notre troubadour les principaux incidents reproduits dans l'histoire de *Gabrielle de Vergi*.—Cabestaing, gentilhomme sans fortune, vint dès sa première jeunesse se présenter à Raymond de Castel-Roussillon, qui l'agréa pour *varlet*, c'est-à-dire pour page, et ne tarda pas à le donner comme *donzel* (écuyer) à sa femme, madame Marguerite. Jeune, sensible, spirituel, enjoué, d'une figure charmante, Cabestaing, par ses assiduités et les charmes de son esprit et de sa personne, offrait à la belle châtelaine un danger qu'elle ne put éviter; elle conçut pour son damoisel une passion dont il partagea toute la violence, et l'amour le rendant poète, il célébra les attraits et la beauté de sa noble maîtresse dans des chants où l'on trouve une naïveté gracieuse jointe à un mélange d'idées religieuses et d'images passionnées, caractère distinctif des poésies des troubadours, qui savaient à la fois servir Dieu et leur dame, et être également fidèle au culte de la religion et au culte de l'amour. Les vers de Cabestaing éveillèrent bientôt l'attention des envieux, dont l'œil est si pénétrant pour apercevoir le mal, et la langue si prompte à le révéler; leurs

propos malins arrivèrent à l'oreille de Raymond, qui, voulant aussitôt connaître la vérité, s'élance sur son destrier, et vient seul au-devant de l'écuyer, occupé à chasser à l'épervier aux alentours du château. Là, tout en chevauchant ensemble, et après avoir fait avouer adroitement à Cabestaing que l'amour seul lui inspire ses chants poétiques, il lui demande le nom de la dame qui en est l'objet. En vain le damoisel se refuse à une confidence qui serait une indiscrétion coupable, sa résistance irrite encore l'humeur jalouse de Raymond; il insiste, il presse, il supplie, à tel point que Cabestaing, pour lui donner le change, finit par lui déclarer qu'il aime la belle Agnès, sœur de madame Marguerite, sa femme: Raimond, transporté de joie, lui jure qu'il servira leurs amours de tout son pouvoir, et, toutefois, pour s'assurer mieux encore du fait, il veut aller sur-le-champ au château de Robert de Tarascon, son beau-frère. On tourne bride, on arrive; Raymond se hâte de remplir l'objet de son voyage, il interroge secrètement Agnès, et la bonne Agnès, qui a cru surprendre dans son regard un soupçon de défiance, frappée d'ailleurs de l'inquiétude qu'elle a remarquée dans l'écuyer de sa sœur, dont elle connaît les amours, répond aux questions insidieuses de son beau-frère en lui avouant, comme malgré elle, qu'elle aime Cabestaing; mais, en femme adroite et prudente, elle se hâte de faire connaître sa bienveillante supercherie à son mari, qui l'approuve, et l'engage même à user de toutes les apparences qu'elle croira propre à tromper la jalousie de Raymond. En effet, Agnès s'enferme dans sa chambre avec le damoisel, et, seule avec lui pendant plusieurs heures, elle n'en sort que pour le souper, où elle se montre sémillante et toute joyeuse. Raymond ne conserve plus de doute sur la fausseté des rapports qu'on lui a faits; tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, achève de le convaincre, et le lendemain, grâce aux adroites dispositions d'Agnès pour leur coucher, il repart du château avec l'intime persuasion que la nuit a mis le comble au bonheur des deux amants. De retour chez lui, le soir, il s'empresse de révéler à sa femme l'intrigue qu'il croit avoir découverte, et il lui raconte malignement tout ce qui s'est passé chez sa sœur. Marguerite, se croyant trahie, et frappée au cœur, cache à peine ses larmes; libre enfin d'y donner cours, elle fait appeler Cabestaing, l'accable des plus vifs reproches, refuse d'abord de l'entendre, puis finit par l'écouter, et reçoit enfin sa justification; elle était facile, elle fut complète. Mais, où peut aller l'imprudente vanité d'une jeune femme! Entièrement rassurée sur la fidélité de son amant, Marguerite n'en resta pas moins fâchée qu'on pût attribuer aux chants poétiques de Cabestaing un autre objet qu'elle-même, et, au rique de tout ce qui peut en advenir, elle exige de lui que dans une chanson il dise qu'il l'aime et n'aime qu'elle seule. La chanson fut faite; elle nous a été conservée, en voici quelques vers:

En sovinensa
Tenc la cara, e'l dolz ris,
Vostra valensa,
E'l belh cors blanc e lis;
S'ieu per crezensa
Estes vas Dieu tan fis,
Vius, ses falhensa
Intrara en paradis.

« J'ai sans cesse en souvenance votre figure ravissante, votre doux sourire, la blancheur, la délicatesse, toutes les grâces de votre beau corps. Si j'avais en Dieu autant de foi, si je lui étais aussi fidèle, certes, de mon vivant, j'entrerais en paradis. »

Il dit dans le septième et dernier couplet:

Doncx, cum seria
Qu'ieu merces no i trobes
Ab vos, amia,
La genser qu'anc nasques,
Qu'ieu nueg e dia
De genols et de pes,
Sancta Maria
Prec vostr' amor mi des;
Qu'ieu fui noyritz enfans
Per far vostres comans,
Et ja Dieus no m'enans
S'ieu ja m'en vuelh extraire, etc....

« Comment n'obtiendrais-je donc pas merci de vous, ô mon amie! la plus belle

qui jamais soit née, quand nuit et jour, à genoux ou debout, je supplie la Vierge Marie de m'accorder votre amour! enfant, je fus élevé près de vous, et destiné à exécuter tous vos commandements; et que Dieu jamais ne me favorise, si je veux jamais m'y soustraire, etc. »

Cette chanson, selon l'usage des troubadours, se termine par un envoi, imprudemment adressé au mari lui-même. A cette lecture, la plus noire jalousie s'empare de Raymond; il ne doute plus de sa honte, et, comprimant sa fureur pour mieux assurer sa vengeance, il conduit Cabestaing, sous un prétexte, hors du château, le poignarde, lui coupe la tête et lui arrache le cœur; puis, apportant à son cuisinier ce cœur palpitant encore, il lui ordonne de l'apprêter comme un morceau de vénaison, et le fait ensuite servir à sa femme, qui le mange en lui avouant qu'elle a trouvé ce mets excellent. *Je le crois*, répond le cruel, *il est bien juste que vous aimiez mort ce que vous avez tant aimé vivant*, et, lui présentant à ces mots la tête pâle et sanglante de Cabestaing, il lui apprend l'horrible repas qu'elle vient de faire: à cette vue, à ces paroles effroyables, Marguerite, saisie d'horreur et de désespoir, s'écrie: *Oui, barbare! je l'ai trouvé si délicieux, ce mets, que je n'en mangerai jamais d'autre pour n'en pas perdre le goût*. Raymond, ne contenant plus sa fureur, court à elle l'épée à la main; elle fuit, se précipite d'un balcon, et expire en murmurant encore le nom de son amant.—Le bruit de cette aventure tragique se répandit bientôt dans la contrée avec toutes ses affreuses circonstances; les parents de Marguerite, ceux de Cabestaing, tous les chevaliers, les seigneurs du Roussillon et des pays voisins se liguèrent contre Raymond, et mirent ses terres à feu et à sang; le roi Alfonse, son suzerain, vint lui-même sur les lieux, le fit arrêter, le dépouilla de ses biens, et fit démolir son château de fond en comble. Ce prince honora ensuite la mémoire des deux amants par de magnifiques funérailles; ils furent mis dans le même tombeau devant une église de Perpignan, et l'on y grava leur histoire. Long-temps encore après, dit la chronique à laquelle j'emprunte ces détails, les chevaliers et les dames du pays et des environs y venaient chaque année prier pour le repos de Marguerite et de Cabestaing. Remarquons, toutefois, qu'en instituant cette solennité, le roi d'Aragon ne pensa qu'à expier le meurtre et à intéresser au malheur, sans songer qu'en même temps il faisait servir la religion à consacrer l'adultère.—Les chansons de Cabestaing qui nous restent, au nombre de sept, se trouvent dans les *Mss. de la Bibl. roy.* (nos 2,701, 7,225, 7,226, 7,614 et 7,698), cinq d'entre elles sont imprimées dans le deuxième volume du *Choix des poésies originales des troubadours*, par M. Raynouard, qui a également publié dans le cinquième volume de ce savant ouvrage le texte de la Vie de Cabestaing. PELLISSIER.

CABESTAN (de l'espagnol *cabre stante*, chèvre de bout). Cette machine ne diffère du *treuil* ou *tour* que par sa position. Le cabestan en effet se compose d'un arbre ou cylindre autour duquel s'enroule la corde qui tire le corps qu'il faut déplacer: on fait mouvoir ce cylindre, dont la position est verticale, au moyen de deux barres disposées en croix, ce qui forme quatre léviers que des hommes poussent devant eux en circulant autour de la machine: plus ces leviers sont longs relativement au rayon du cylindre, plus les avantages de ceux qui font tourner le cabestan sont grands, ce qui est évident pour celui qui connaît la théorie du lévier (*voyez* ce mot). — Supposons que le rayon du cylindre soit de deux décimètres, que la longueur des léviers, mesurée du centre du cylindre à leurs extrémités, égale deux mètres ou vingt décimètres, il en résultera qu'une force appliquée à l'extrémité du lévier, déplacerait un obstacle résistant comme une force décuple, c'est-à-dire qu'un tel cabestan décuplerait les forces des hommes qui le feraient mouvoir. Il suivrait, de cette observation, qu'en faisant le cy-

lindre du cabestan d'un très petit diamètre, on pourrait augmenter à l'infini les avantages de la machine; cela est vrai en théorie, mais la chose est impossible dans la pratique; d'abord, parce qu'il est nécessaire que le cylindre ait une grosseur suffisante pour résister sans rompre aux efforts qui s'exercent sur lui; en second lieu, si le cylindre était d'un très petit diamètre, la corde se roulerait plus difficilement dessus, ce qui ajouterait à la résistance de l'obstacle qu'il faudrait vaincre. — On a proposé un moyen fort simple pour qu'une force donnée, agissant sur les léviers du cabestan, puisse déplacer une masse quelconque. Ce moyen consiste à diviser le cylindre en deux parties, lesquelles représentent deux cylindres de diamètres inégaux : dans ce cas, le fardeau qu'il faut tirer est attaché à l'axe ou arbre d'une poulie, dans la gorge de laquelle passe une corde dont les bouts sont fixés sur les cylindres inégaux, de façon que, quand le cylindre total tourne, les deux moitiés de la corde se roulent sur les cylindres inégaux en sens contraires. — Admettons que les cylindres partiels aient le même diamètre, il est évident que les efforts représentés par la résistance à déplacer se détruiraient réciproquement, puisque les cordes tendraient à faire tourner le cylindre total en sens contraire, agissant l'une et l'autre avec des léviers égaux (les rayons des cylindres), mais si le diamètre de l'un des cylindres est de si peu que l'on voudra plus grand que celui de l'autre cylindre, la force qui tendra à faire rouler la corde sur le gros cylindre en dépensera plus qu'il ne s'en déroulera sur le petit, la masse se déplacera et s'approchera du cabestan avec d'autant moins de vitesse que la différence des diamètres des cylindres entre eux sera plus petite. Si un tel système n'est pas généralement adopté, c'est, entre autres inconvénients, par rapport à la lenteur avec laquelle une semblable machine fonctionnerait. — Les cabestans ordinaires sont employés de temps immémorial pour traîner, soit sur des rouleaux, soit sur des surfaces unies des fardeaux de tout poids et de toute grandeur; c'est indubitablement avec leur aide que les anciens Égyptiens ont pu ériger les superbes obélisques qui décoraient les entrées de leurs temples. L'emploi du cabestan permet aux hommes qui le font tourner d'agir avec le maximum des forces dont ils sont moyennement capables : on estime ce maximum à 25 kilogrammes. — Les défauts de ces machines consistent principalement dans les frottements des tourrillons du cylindre dans leurs trous et dans le déplacement de la corde qui, en se roulant, avance vers l'une des extrémités du cylindre à la manière d'une vis, ce qui oblige à suspendre le mouvement pour replacer la corde vers l'autre extrémité. Quoi qu'on ait fait pour obvier à ces inconvénients, on n'y a pas encore réussi complétement. Les marins appellent *vindas*, le cabestan mobile sur les ports; pour les constructions en bâtiments, le *vindas* est un cabestan de petite dimension, soit fixe soit mobile. TEYSSÈDRE.

CABIAI, que, selon Sonnini, on doit prononcer *cabiaye*, est le nom donné par Buffon à un animal américain, de l'ordre des *rongeurs* (*hydrochœrus capibara*), que le naturaliste Klein a pris pour type de son genre *cavia*. — Ce genre, qui nous offre des espèces intéressantes, telles que le *cochon d'Inde*, l'*agouti*, etc., a été plus ou moins modifié par les successeurs de Klein; le travail le plus récent et le plus complet que nous en ayons est dû à M. Frédéric Cuvier; ce naturaliste y a établi quatre divisions bien distinctes, qui peuvent être considérées comme autant de genres; il les nomme : 1° *cœlogenus*, c'est celui des pacas; 2° *chloromys*, qui renferme les agoutis; 3° *hydrochœrus*, ou véritable cabiai; 4° *anœma*, qui renferme les cochons d'inde. — Les *pacas* se trouvent au Brésil, au Paraguay et aux Anttilles, où ils sont fort estimés comme aliment; mais ils commencent à devenir très rares tant on leur a fait la chasse. Les *agoutis* habitent les parties chaudes de l'Amérique, où ils représentent par la bonté de leur chair et la dou-

ceur de leurs mœurs, nos lièvres et nos lapins; ils sont omnivores, et ne font pas de provisions, comme l'a cru Buffon. Le véritable genre *cabiai*, qui ne contient qu'une seule espèce (*hydr. capibara* des auteurs, est de la grandeur d'un cochon de Siam; son museau est très épais et ses jambes courtes; son poil est grossier et d'un brun jaunâtre. Cet animal manque de queue. On le trouve dans les lieux humides et marécageux à la Guiane et au Brésil. Il y fait sa proie de poissons, ne s'écarte guère des eaux, et s'y réfugie lorsqu'on l'inquiète. (*Voy.* l'article COCHON L'INDE.) P. G.

CABILLAUD, et, selon d'autres, *cabéliau*, *cabéliaud*, *cabelliau* ou *cabliau*, nom vulgaire donné par les Hollandais à la morue fraîche, et que nous avons adopté.

CABILLAUDS, nom d'une faction célèbre, qui parut en Hollande vers l'an 1350, et dont voici l'origine. Le comte Guillaume III était mort sans enfants. Edouard III, roi d'Angleterre, ambitionnait l'héritage du chef de sa femme, fille de Guillaume III. De son côté, Marguerite, sœur du défunt, et qui avait épousé l'empereur Louis V, s'allia avec la France, et prit des mesures pour s'emparer du pouvoir, dont elle laissa la lieutenance à son fils puîné Guillaume, comte d'Ostrevant. Bientôt la division éclata entre la mère et le fils: tous deux voulaient régner, tous deux cherchèrent à se faire des partisans. Ceux du comte prirent le nom de *cabillauds* (*kabeljaauws*), parce que le poisson qui s'appelle ainsi est connu pour dévorer les plus petits. Les défenseurs de l'impératrice adoptèrent l'emblème de l'*hameçon* (*koek*), avec lequel on prend le cabillaud. Pour se distinguer, dans un temps où la *cocarde* était inconnue, les premiers portaient des chaperons gris, les seconds des blancs, et, lorsque l'un d'entre eux avait terrassé son adversaire, on dit qu'il lui arrachait son bonnet, en d'autres termes, il lui *arrachait le foie*. Les *cabillauds* triomphèrent d'abord; mais lorsque Guillaume V eut perdu la raison, les *hameçons* se relevèrent à leur tour, et se prononcèrent en faveur d'Albert de Bavière, qui avait des droits légitimes à la régence, ayant été désigné pour succéder au comte. — Ces deux factions ensanglantèrent le règne de Jacqueline de Bavière. Les *hameçons* étaient pour elle, les *cabillauds* pour Jean de Bavière, oncle paternel de Jacqueline. C'est alors que la fureur des partis donna lieu à l'héroïsme d'Albert Beiling, surnommé le *Regulus hollandais*, et qui a été célébré par Helmers dans de beaux vers, qui manquent seulement de couleur locale. Beiling avait arrêté long-temps les *hameçons* devant le château de Schonhoven. Obligé de se rendre, il fut condamné par l'ennemi à être enterré vif, et demanda un délai pour aller dans sa famille mettre ordre à ses affaires. On le lui accorda avec une barbare confiance, et, le délai expiré, il vint subir son épouvantable supplice. — Les *cabillauds*, qui favorisaient Philippe de Bourgogne, exercèrent l'autorité jusqu'à ce que le stadhouder Guillaume de Lalain, ayant marié sa fille à Reinaud de Brederode, chef des *hameçons*, se laissa séduire peu à peu par le parti de son gendre. De là de nouveaux troubles. Enfin, Philippe sentit la nécessité d'étouffer ces discordes, et défendit jusqu'aux vaudevilles satiriques que se renvoyaient les partis rivaux, surtout leurs *rederykers*, qu'on peut, jusqu'à un certain point, comparer aux trouvères et aux troubadours. (*Voyez* CHAMBRES DE RHÉTORIQUE.) Cependant, on retrouve encore des *cabillauds*, en 1470, dans une conspiration contre ce Reinaud de Brederode nommé tout à l'heure. On les revoit, en 1477, avec les *hameçons*, sous le règne de Marie de Bourgogne. Ils se réunirent pour obtenir de la comtesse la *grande charte* ou le *grand privilége* de *cabillauds*. Mais cette union fut bientôt rompue, et la guerre recommença avec un nouvel acharnement. François de Brederode était encore chef des *hameçons* en 1487, et agissait ouvertement contre Maximilien, roi des Romains. Sa faction reçut

alors des échecs terribles, et fut entièrement détruite en 1492. En résumant les 142 ans pendant lesquels ces deux partis furent en présence, il semble que les *hameçons* combattaient plutôt en faveur du droit et de l'équité, les *cabillauds* pour la cause de l'usurpation et de la tyrannie. Cependant, les uns et les autres se livrèrent à des excès qu'on ne peut trop flétrir, et que les haines politiques rendent malheureusement trop communs, même dans des siècles plus policés.—M. J. Koning, que le monde littéraire vient de perdre, a inséré avec des remarques, dans les *Mémoires de la société de Leyde* (première partie, tome II, 1825) un poème sur la déroute de François de Brederode, dernier chef des *hameçons*, par un écrivain de la fin du XVe siècle. En 1817, M. J.-C. de Jonge avait déjà publié en hollandais un mémoire sur les *hameçons* et les *cabillauds*, et il est revenu sur ce sujet dans son premier volume de *Dissertations et pièces inédites* (*Verhandelingen en onuitgegeven stukken*, pp. 1-46.)

De Reiffenberg.

CABINET. Ménage fait venir ce mot de *cavinettum*, diminutif de *cavinum*, dérivé lui-même de *cavum*. Dans son acception vulgaire, c'est une petite pièce sans cheminée, réservée aux domestiques; c'est le logement obligé des ouvriers et de la plupart des étudiants. Nous allons passer en revue les diverses circonstances où il reçoit des modifications différentes de la spécialité de ses applications. Au palais, dans le notariat, chez tous les officiers ministériels, on appelle *cabinet* le bureau particulier des magistrats, des jurisconsultes, des notaires, des avoués, des huissiers; la salle où, assistés de leurs greffiers, les juges d'instruction, les présidents des assises, les juges de paix, interrogent avant les débats publics et dans le cours de l'instruction préliminaire les prévenus, les accusés et les témoins. La pièce affectée spécialement au travail particulier des procureurs-généraux, des procureurs du roi, de leurs substituts et de tous les officiers du parquet, s'appelle aussi *cabinet*; celle où travaillent les *clercs*, et qui précède d'ordinaire le *cabinet* des notaires, des avoués, des huissiers, etc., prend le nom d'*étude*, et ce dernier mot, dont l'acceptation est plus large, s'entend de l'office ou de la charge elle-même. On désigne encore par celui de *cabinet* le bureau spécial des ministres et des chefs d'administration. Les propriétaires aisés, et tous ceux à qui le soin de leurs affaires ou de leurs études rend nécessaire un isolement paisible et plus ou moins prolongé, ont aussi leur *cabinet*. Dans la classe bourgeoise, quelques tableaux, une bibliothèque peu nombreuse ou bien choisie, la caisse domestique, les livres et les archives de famille, les écrits privés, un mobilier élégant, ornent le *cabinet* de monsieur; madame a son *boudoir*, et le cabinet de la dévote s'appelle *oratoire*. (*Voy.* ces mots). — Cabinet d'affaires ou *bureau d'agence*. Ces établissements que la loi tolère, et qui se sont beaucoup multipliés de nos jours, sont plus commodes qu'utiles pour tous les gens que leur éloignement, leur paresse ou leurs besoins empêchent de s'occuper eux-mêmes de leurs intérêts. Quelques-uns de leurs directeurs prennent le titre de *receveurs de rentes et pensions;* ils ne sont soumis qu'à une seule condition, le paiement d'une patente. Passant à la diplomatie, nous devons dire un mot des cabinets politiques et de la politique des cabinets, si souvent restreinte aux exigences de l'intérêt dynastique. Les états qui, par leur position, la disproportion de leurs besoins et de leurs produits indigènes, sont forcés de chercher en dehors de nouveaux éléments de pouvoir et les ressources qui leur manquent, obligés de toujours conquérir et de conserver leurs conquêtes, finissent par succomber et rentrer dans la ligne des puissances inférieures. La France est la seule peut-être qui puisse se suffire à elle-même et maintenir son indépendance. La politique de Mornai, sous Henri IV, signalait l'Angleterre et l'Autriche comme ennemies de la

prospérité de la France. Cette politique a été suivie par Richelieu et les ministres qui lui ont succédé jusqu'à Louis XV. La politique du cabinet de Versailles changea dès lors de direction : ce fut une erreur de M. de Choiseul. La *Politique de tous les cabinets de l'Europe* est peinte avec autant de talent que de bonheur dans l'excellent ouvrage publié sous ce titre (2 volumes in-8°, 1793 et 1794, en France et à Hambourg) : c'est une précieuse collection de mémoires de Fabvier, du comte de Broglie, des ministres Turgot et de Vergennes, trouvés dans le cabinet de Louis XVI aux Tuileries ; l'authenticité n'a jamais pu en être sérieusement contestée. Aujourd'hui, chez quelques nations du moins, la diplomatie (*Voyez* ce mot), a cessé d'être un art mystérieux : ces nations ont compris que les chances de guerre, toujours meurtrières et dispendieuses, étaient à leur charge; elles ont voulu en connaître les causes et pouvoir en discuter l'opportunité et les conséquences. Lorsque la publicité des débats parlementaires aura enfin remplacé partout les mystérieuses combinaisons des cabinets, que les intérêts nationaux seront comptés pour quelque chose dans ces terribles collisions, le plus désastreux des fléaux qui affligent l'humanité, la guerre, sera aussi le plus rare. La diplomatie ne se résumera plus en interminables protocoles, et sera aussi une *vérité*. —On appelle *hommes de cabinet* les princes qui, sans quitter leurs palais, font marcher de front plusieurs négociations également difficiles, comme on appelle *hommes de guerre* ceux qui dirigent eux-mêmes leurs armées, et ne font de la diplomatie que sur le champ de bataille. Napoléon a été *homme de cabinet* et *homme de guerre*.—Quant aux mots JUSTICE et INSTANCE DE CABINET, ils n'ont jamais eu d'acception légale en France. Le conseil du roi n'a jamais été considéré comme une juridiction ; on a dit : *Toute justice émane du roi*, mais non pas en ce sens, que le roi serait la *loi vivante*, mais que les décisions judiciaires et administratives sont prononcées en son nom comme chef de la puissance exécutive. L'assertion contraire est démentie par toutes nos lois constitutionnelles anciennes et modernes. Il ne peut exister légalement en France *de justice du cabinet*.— La qualification de MINISTRE DU CABINET est une vieille locution qui n'est plus applicable aujourd'hui. On appelait ainsi les ministres qui avaient entrée de droit au conseil; les autres, bien qu'ils eussent un *département* spécial, n'étaient considérés que comme directeurs généraux d'une branche d'administration publique. Ainsi, à son entrée au pouvoir, M. Necker eut la direction générale des finances, sans être admis au conseil; il ne devint ministre du cabinet que plus tard. — ORDRES DU CABINET. On donnait ce nom aux ordres immédiats du roi, soit qu'ils eussent été délibérés en conseil, soit qu'ils émanassent du propre mouvement du monarque ; les ordres des ministres, chacun dans *leur département*, étaient aussi appelés ordres du cabinet ou de la cour. Ces locutions ne sont plus en usage.—Les COURRIERS DU CABINET n'ont point cessé d'être en activité depuis leur institution. Ils portent la livrée du prince et sont exclusivement chargés des dépêches adressées aux hauts fonctionnaires, aux généraux, aux ambassadeurs. Ils sont devenus à peu près inutiles pour le service intérieur, depuis l'établissement des télégraphes. Les courriers du cabinet ne voyagent qu'en chaise de poste, très légères, mais solidement construites. (*V.* ESTAFETTE.) — CABINET NOIR. L'opinion publique a flétri de ce nom le *bureau secret* entretenu à grands frais à l'hôtel de l'intendance générale des postes pour amollir les cachets, lire les lettres confiées au service de l'administration, rétablir les cachets sans qu'il restât de trace de cette infâme violation des secrets des familles, etc. Les plus grands abus ont trouvé des panégyristes : on a essayé de justifier par la nécessité et par ce qu'on appelait la raison d'état les plus odieuses, les plus révoltantes illégalités; mais jamais on n'avait osé avouer l'existence du cabinet noir. La violation du se-

cret des lettres est plus qu'un abus, c'est un crime; jamais gouvernement n'a été plus vivement attaqué que celui de Louis XV et celui de Louis XVI. Toutes les cours souveraines et les assemblées des *pays d'états* (*Voyez* ce mot), étaient liguées contre le ministère ; les menaces les plus effrayantes, les épigrammes les plus incisives, étaient chaque jour adressées au roi, à la favorite; on ne parlait que de complots. La violation du secret des lettres n'a procuré aucun renseignement utile. Les opérations du cabinet noir n'ont jamais fourni les plus légers renseignements; on ne peut citer aucune conspiration dont il ait révélé ou même fait soupçonner l'existence. L'intendant-général des postes remettait directement au roi les extraits des lettres décachetées. Madame Duhausset, première femme de chambre de madame de Pompadour, nous apprend dans ses *Mémoires* (pag. 63 et 64), que l'intendant-général se prêtait avec la plus servile complaisance à un double espionnage pour faire également sa cour au roi et à la favorite. Le docteur Quesnay, qui, au milieu de la cour la plus corrompue, avait conservé la pureté des mœurs antiques, ne voyait jamais passer Jannet, intendant général des postes, sans entrer en fureur contre son infâme ministère. « Je ne dînerais pas plus volontiers, disait-il, avec l'intendant des postes qu'avec le bourreau. » L'honneur et le repos des familles étaient chaque jour compromis. Les bulletins de l'intendance-générale des postes étaient répétés, commentés, dans les petits appartements et à l'œil-de-bœuf. M. de Choiseul se distinguait par de scandaleuses indiscrétions. De concert avec le lieutenant-général de police Berryer, qui était aussi dans le secret du cabinet noir, il travaillait pour le compte de la favorite, qui tremblait toujours *pour sa place*, à charge de revanche, car la favorite les appuyait de toute son influence sur le roi. Une certaine marquise lui causait les plus vives alarmes: elle était jeune et belle; le roi l'avait remarquée, et son triomphe avait été aussi heureux que rapide. Le lieutenant de police vint au secours de sa rivale : une prétendue lettre interceptée apprend au roi que la marquise se vante hautement de sa faveur, et que d'indiscrètes révélations compromettent sa majesté dans l'opinion des Parisiens; la redoutable rivale est éconduite. — Le cabinet noir fut conservé sous le règne de Louis XVI, et l'intendant-général d'Ogny, conseiller d'état, suivit les errements de ses dignes prédécesseurs. Il insérait dans ses extraits, non seulement des lettres réellement interceptées, mais de fausses lettres. C'est à l'aide d'une correspondance imaginaire que l'on parvint à faire renvoyer Turgot du ministère. Cette infâme manœuvre avait été long-temps ignorée du public. Des lettres adressées au comte d'Artois, qui venait de s'enfuir en Suisse, avaient été saisies sur M. de Castelnau, arrêté sur le Pont-Royal; elles furent envoyées à l'assemblée nationale par la municipalité de Paris. L'assemblée ne voulut pas même les lire et passa à l'ordre du jour. Ce fut à ce sujet que Dupont de Nemours dit : « J'ai des exemples terribles de ce danger, j'ai vu perdre le meilleur et l'un des plus vertueux citoyens qui aient jamais servi notre nation; j'ai vu perdre M. Turgot par une correspondance simulée, dans laquelle on mettait sous les yeux du roi des lettres qui paraissaient adressées à ce ministre, dans laquelle on supposait des réponses de lui, lettres qu'il n'avait jamais lues, réponses qu'il n'avait jamais faites. Cette fausse et insidieuse correspondance a duré six mois. Nul particulier, nul ministre ne peut résister à de si secrètes et si noires imputations faites avec un art si perfide..... Dès qu'on sait que des lettres seront ouvertes, on peut immoler qui l'on veut et sauver qui l'on veut; on peut donner les impressions les plus fausses et les alarmes les plus frivoles; on peut satisfaire toutes les haines privées et singulièrement exposer la chose publique...... » (Assemblée nationale, séance du 24 juillet 1789). — La révolution de 1789 semblait devoir mettre

un terme à ce scandale. Il est malheureusement certain que, lors des débats du parlement et du ministère, le cabinet noir avait été largement exploité. (*V. La police dévoilée*, par P. Manuel). On n'a eu depuis que des soupçons, mais ces soupçons sont devenus des certitudes ous la restauration : le rétablissement du cabinet noir a été avoué; seulement organe du gouvernement *assura* qu'il n'existait plus. L'assertion ministérielle ne rétablit point la confiance. Un pareil établissement serait aujourd'hui plus qu'un scandale; ce serait une forfaiture que nos lois ont qualifiée d'attentat contre l'état et les citoyens.

Dufey (de l'Yonne).

Cabinets d'anatomie, d'histoire naturelle, de physique, etc. — On désignait autrefois sous ces divers noms la partie ou les pièces d'un bâtiment dans lesquelles étaient disposés, dans un ordre plus ou moins favorable à l'étude, les préparations anatomiques, les objets d'histoire naturelle et les instruments de physique. Lors de la fondation de ces premiers établissements, soit par de simples particuliers ou par des gouvernements plus ou moins riches, les collections peu nombreuses de ces trois sortes d'objets étaient souvent réunies dans un même local peu spacieux, d'où le nom de *cabinet*, qui s'applique à une pièce ou partie d'un appartement destiné au travail ou à l'étude. Ces cabinets, renfermant, soit à part, soit réunies, les trois sortes de collections, tiraient leur nom du genre d'objets qui existaient seuls, ou de ceux qui étaient les plus nombreux. Mais au fur et à mesure que ces collections, en s'augmentant, acquirent de nouvelles richesses, il fallut nécessairement, pour les contenir et pour pouvoir les disposer dans un ordre favorable, soit au coup d'œil, soit à l'étude, les transporter ou les recevoir dans des salles spacieuses qui prirent alors le nom de *galeries*. Enfin, lorsque ces richesses scientifiques s'accumulèrent au point de nécessiter un nombre considérable de galeries, il fallut construire des bâtiments ou édifices publics, qui prirent le nom de *muséum*. Nous devons donc renvoyer aux mots galeries et muséum d'anatomie et d'histoire naturelle tout ce qui est relatif à ce qu'on nommait autrefois *cabinet d'anatomie* et *cabinet d'histoire naturelle*. Mais nous ferons remarquer que l'on continue toujours avec raison de désigner sous le nom de *cabinet de physique* les pièces renfermant dans des armoires les instruments nécessaires pour les expériences qui sont indispensables dans la démonstration des faits de cette science. En admettant que la collection de ces instruments s'agrandît au point qu'on fût obligé de les disposer dans des salles spacieuses et longues, ou de construire même un bâtiment *ad hoc*, on ne pourrait dans ce cas donner le nom de galeries à ces salles, ni celui de muséum au bâtiment affecté à une collection d'instruments de cette science. Il serait plus convenable de l'appeler *Arsenal de physique*.—Les salles qui, dans les bâtiments des écoles de médecine ou des grands hôpitaux, soit civils, soit militaires, sont destinées à contenir les instruments de chirurgie, disposés avec ordre dans des armoires vitrées, sont appelées *cabinet* ou *arsenal de chirurgie*. Nous n'avons pas l'intention de donner ici une énumération des instruments, soit de physique, soit de chirurgie, qu'on disposerait dans un ordre chronologique ou expérimental : il suffit, pour en avoir une idée exacte, de lire les catalogues de ces instruments, publiés par les plus célèbres fabricants des diverses capitales de l'Europe, et, ce qui vaudrait encore mieux, de visiter plusieurs fois, non les ateliers, mais les magasins où les objets sont déposés. — Ces notions rapides sur ce qu'on nomme encore à tort *cabinet d'anatomie*, *cabinet d'histoire naturelle*, et avec raison *cabinet de physique* et *cabinet de chirurgie*, pourraient paraître insuffisantes; mais les détails dans lesquels nous devrons entrer en traitant les articles déjà indiqués et de plus les mots conservatoires et établissements scientifiques, nous font un devoir de ne pré-

senter qu'alors des considérations philosophiques sur l'utilité de ces édifices publics consacrés au perfectionnement des sciences. Nous aurons en même temps l'occasion d'apprécier d'une manière générale et brève leur économie; et par-là, nous entendons le plan de leur construction et le vernis d'embellissement que la civilisation moderne a su leur donner pour exciter la curiosité des voyageurs ou l'admiration du naïf habitant des chaumières, transporté tout à coup au sein des grandes cités de la vieille Europe, qui étalent à ses regards éblouis leurs monuments élevés à la gloire de l'industrie, des beaux-arts, des sciences et de la religion. λ.

Cabinets de tableaux, d'estampes, d'antiquités, de pierres gravées et de médailles. On a donné tout à la fois ces noms aux pièces consacrées à l'une des spécialités qu'ils désignent et aux collections particulières qu'elles renferment. Ainsi, on emploie la dénomination cabinet de tableaux pour désigner une collection peu nombreuse, ou bien celle dans laquelle ne se trouvent pas de morceaux capitaux, ou bien encore pour indiquer la collection appartenant à un simple particulier, tandis que les collections publiques, appartenant à des princes souverains ou à des états, sont nommées galeries ou musées. (*V.* ces mots.) Cependant l'usage, qui, sans raison apparente, fait si souvent loi, l'usage fait que l'on a long-temps désigné sous le nom de cabinet du roi la riche et immense collection du musée français, tandis qu'une autre formée par un simple marchand reçut le nom de galerie de Lebrun. — L'origine des cabinets les plus anciens ne remonte pas au-delà du xvie siècle. On sait que François Ier avait fait acheter en Italie plusieurs tableaux précieux. Il avait demandé à Raphaël une sainte famille, qui fut si bien payée par ce prince que le peintre crut devoir par reconnaissance lui offrir le célèbre tableau de saint Michel; mais on ne connaît pas les autres tableaux qui pouvaient alors former le cabinet du roi. Le duc de Bavière avait à la même époque recueilli quelques tableaux de Lucas de Cranach et d'autres artistes allemands. L'empereur Maximilien Ier accordait sa protection à Albert Durer, et Charles-Quint protégeait le Titien, ce qui doit faire croire que ces princes, aimant les arts, avaient réuni dans leurs palais quelques ouvrages de peinture; mais on n'a aucune notion certaine sur les objets qui pouvaient se trouver dans ces anciens cabinets. — Vers 1590, Paul de Praun, sénateur à Nuremberg, forma un cabinet qui passa successivement à ses héritiers jusqu'en 1797. Alors on en fit un catalogue, et il fut vendu à l'encan. — Au commencement du xviie siècle, le duc de Mantoue forma un beau cabinet de tableaux italiens. Quelques-uns furent donnés par lui au roi d'Angleterre Charles Ier, et les quatre grands tableaux de l'histoire d'Hercule, par Guido-Reni, passèrent successivement dans ces deux collections, puis arrivèrent enfin dans celle du roi de France. Le célèbre Thomas Arundel avait aussi formé un cabinet de tableaux à Londres, et le cardinal de Richelieu en avait un à Paris. La reine Christine de Suède en forma un d'un bon choix, ainsi que le duc de Brunswick. Plus tard, le cardinal Mazarin recueillit un grand nombre de tableaux, dont l'inventaire manuscrit existe à la Bibliothèque royale; mais les noms quelquefois estropiés, les tableaux souvent mal attribués, ôtent beaucoup d'intérêt à ce document, qui cependant apprend que le cardinal possédait plus de six cents tableaux de toutes les écoles, qui passèrent tous dans le cabinet du roi, et parmi lesquels on doit surtout remarquer, de Raphaël, la petite sainte famille au berceau, le petit saint Michel et le petit saint Georges; du Corrége, le mariage de sainte Catherine, estimé alors 15,000 f., et le tableau de Jupiter et Europe, estimé 5,000; du Carrache, une sainte famille dite le Silence, et le martyre de saint Étienne; de Guido-Reni, David tenant la tête de Goliath; du Dominiquin, David jouant de la harpe; de Valentin, le

jugement de Salomon et celui de Susanne. Un grand nombre de cabinets furent formés depuis cette époque en France et à l'étranger. Quelque intérêt que puisse en offrir une nomenclature exacte et complète, ce travail ne doit pas trouver place ici ; mais nous ne pouvons résister au désir de citer les plus importants, savoir : en France, les cabinets de Jabach, de Crozat, de la comtesse de Verrue de Lorangère, du duc de Tallard, du vicomte de Fonspertuis, de Julienne, Randon de Boisset, Blondel de Gagny, du prince de Conti, de Gaignat, Robit, Tolozan, de Sommariva et de la Peyrière. A l'étranger, ceux de Van Biesum à Rotterdam, Van Leyden à Amsterdam, Gérard Van Hoet à La Haie, Guillaume Lormier à La Haie, le comte de Bruhl à Dresde, le comte de Fraula à Bruxelles, et de Jacques de Witt à Anvers.—Cabinet d'estampes. Ce genre de curiosité peut bien avoir moins d'attraits que celui des tableaux, mais la valeur des estampes étant bien inférieure à celle des peintures, elles se trouvent naturellement à la portée d'un plus grand nombre de personnes, et leur dimension, ainsi que la possibilité de les placer en portefeuille, offre les moyens de réunir des histoires ou des recueils plus complets. Un amateur de la fin du règne de Louis XIV, M. de Blois, mort à l'âge de 80 ans, parlait de son cabinet comme lui ayant été d'un grand secours. « La vieillesse, disait-il, a souvent des compagnons incommodes à soi et aux autres; quelquefois nous sommes abandonnés, et nous restons seuls vis-à-vis de nous-mêmes. La vue de mes curiosités me rappelle souvent des jouissances de ma jeunesse : tantôt un amateur encore novice vient me consulter sur l'originalité d'une estampe qui lui offre quelque doute, tantôt un autre croit pouvoir joûter avantageusement avec moi en me faisant voir une épreuve qu'il vient d'acquérir, et qu'il croît supérieure à celle que je possède; mais la comparaison lui fait voir la supériorité de la mienne, et satisfait ma vanité ; d'autres fois, c'est un marchand qui m'apporte une estampe que je n'ai pas vue depuis vingt ans, et, après une attente si longue, je réussis à satisfaire un désir d'autant plus vif qu'il est plus ancien. Si enfin je me trouve seul et mélancolique, j'appelle à mon secours un de mes portefeuilles, et la variété des sujets qu'il renferme vient dissiper mes ennuis. » — Les cabinets d'estampes purent bien d'abord faire partie des bibliothèques, mais le goût des arts ayant pris de l'accroissement, les estampes étant devenues plus nombreuses, il se forma des amateurs qui s'adonnèrent exclusivement à ce genre de curiosités. Aucune notion certaine ne vient cependant nous révéler l'existence d'aucun cabinet avant la fin du seizième siècle. Le plus ancien est celui que forma Claude Maugis, abbé de Saint-Ambroise et aumônier de Marie de Médicis. L'origine de ce cabinet doit remonter à la fin du règne d'Henri III; il fut augmenté, sans doute, lors du voyage que l'abbé de Saint-Ambroise eut occasion de faire à Florence, pour aller chercher la reine. Lors de sa mort, après 1612, son cabinet passa en entier dans les mains de Delorme, médecin de la reine. A la mort de celui-ci, vers 1640, M. de Marolles acheta pour 1,000 louis ce qui s'y trouvait de plus précieux. Puis le cabinet de ce dernier possesseur fut acquis par le roi en 1667. C'est de là que proviennent les estampes anciennes les plus rares de la Bibliothèque royale. — Le cabinet de Vienne ne remonte qu'à l'année 1718. Il fut alors formé par le prince Eugène de Savoie. L'origine du cabinet de Dresde ne peut guère dater que de l'année 1754, et celui de Munich ne peut pas remonter plus haut. Le cabinet d'Amsterdam, acquis de M. Van Leyden vers 1810, avait été commencé par cet amateur vers l'année 1780. — Dans le siècle dernier, les cabinets d'estampes se composaient d'œuvres nombreux des maîtres les plus célèbres, tels que Marc-Antoine, Carrache, Rembrandt, Rubens, Van Dyk, La Belle, Callot, Sylvestre ou Le Clerc. Les possesseurs tendaient toujours au complet, et on citait l'œu-

vre de tel cabinet comme ayant cent pièces de plus que celui d'un autre. Maintenant les amateurs ont changé de méthode ; ils laissent aux collections publiques le soin d'avoir des œuvres complets, et ils ne cherchent plus à réunir que les pièces les plus remarquables de chaque maître. Il en résulte que les chefs-d'œuvre sont devenus d'un prix excessif, tandis que les estampes ordinaires sont baissées de valeur.—Cabinets d'antiquités, de pierres gravées et de médailles. Il est probable que depuis long-temps les princes avaient formé des cabinets de cette nature. C'était pour les contenir que l'on avait imaginé ces meubles nommés *cabinets*, et dans lesquels se trouvaient une infinité de tiroirs et de petites armoires, richement ornés et destinés à contenir séparément chaque nature d'antiquités ou de bijoux. — Les cabinets d'antiquités les plus riches sont ceux de France à la Bibliothèque royale ; de Florence, de Vienne, de Londres et de Munich. Parmi ceux qui ont été célèbres autrefois, on doit citer ceux de Christine, reine de Suède, de Peiresc, Foucauld, Mahudel et Caylus. M. de Crozat, le duc d'Orléans, le baron de Stosch et d'Enneri ont eu de très riches cabinets de pierres gravées. C'est dans ce dernier cabinet que se trouvait la belle collection de portraits peints en émail par Petitot ; elle fut alors payée 70,000 fr., et se trouve aujourd'hui au musée de France. La collection du duc de Marlborough en Angleterre est très belle ; celle qu'a formée le duc de Blacas est des plus remarquables. Quant aux cabinets de médailles, les plus célèbres dont on ait conservé le souvenir sont ceux du duc d'Estrées, de Camps, Graver, le président de Maison, Le Bret, Chamillart, Layné, Pélerin, Cousineri, Allier de Hauteroche. Duchesne aîné.

Les anciens avaient comme nous plusieurs genres de *cabinets*, qu'ils distinguaient par des noms divers, tels que ceux de *cubiculum*, *tablinum*, et *exedra*, dont le premier est employé par Pline dans le sens de *bibliothèque*, et le second semble avoir eu la signification vague et générale que nous donnons au mot *cabinet*, bien que quelques auteurs l'aient employé dans le sens déterminé de *cabinet de tableaux*, pour lequel cependant il existait un nom particulier indiqué par Vitruve : *pinacotheca*. Quant à l'*exedra*, il avait la signification particulière de *parloir*, ou plutôt d'un *lieu destiné aux conférences scientifiques*. On ne peut rien dire de certain sur la construction, la disposition et surtout l'ornement des cabinets chez les anciens. Vitruve dit qu'il faut donner au *tablinum* les deux tiers de la largeur du vestibule s'il est de 20 pieds, et la moitié seulement s'il est de 30 ou 40 ; si le vestibule a de 40 à 50 pieds de largeur, il faudra diviser cet espace en cinq parties égales et en donner deux au cabinet, c'est-à-dire le dixième du tout. Ce sont plutôt là, comme on le voit, les dimensions d'un cabinet d'étude que d'une galerie ou d'un cabinet de tableaux. Quant à la décoration de ces sortes de lieux, on sait que les peintures représentant *Apollon* et les *Muses*, qu'on trouve en tête du second volume du *Muséum d'Herculanum*, décoraient une seule et même pièce, ce qui ferait supposer que cette pièce était un cabinet d'étude, et ferait juger dès lors du soin et de l'importance que les anciens apportaient à orner cette partie de leurs appartements.—Dans les dispositions de l'architecture moderne, le *cabinet*, considéré comme lieu d'étude ou de travail, est une des pièces constitutives de tout appartement complet, et il forme même souvent à lui seul la plus grande partie ou la partie notable de celui des *gens d'affaires*. Autant que cela peut se faire, cette pièce doit être éloignée du bruit : c'est la condition la plus importante dans le choix de sa situation ; mais à Paris et dans toutes les grandes villes, il n'est pas toujours permis de donner à l'étude et aux Muses un sanctuaire assez tranquille et assez retiré ; aussi vont-elles, aussitôt et aussi long-temps que la belle saison le permet, chercher aux champs l'isole-

ment et le calme qui leur conviennent. Quant aux professions libérales qui exigent une résidence assidue et constante, il faut bien qu'elles s'habituent aux bruits les plus discordants, aux voisinages les plus incommodes ; et la facilité avec laquelle l'habitant de Paris se ploie à cette nécessité n'est pas ce qui frappe le moins l'étranger et le provincial.—Le plus généralement, la place du cabinet, dans un appartement, se trouve à côté de la chambre à coucher, qui aurait besoin elle-même d'être retirée ; aussi cherche-t-on, autant que la disposition des lieux le permet, à placer ces deux pièces sur le derrière des appartements et le plus loin que l'on peut de la voie publique. Ordinairement le cabinet est accompagné d'un *arrière-cabinet* ou *serre-papiers*, fermé aux profanes, et dont le propriétaire se réserve la jouissance exclusive ; c'est pour un homme ce qu'un boudoir est pour une femme. L'indiscrétion et l'importunité s'arrêtent sur le seuil de ce sanctuaire, où l'on cesse d'être homme public pour redevenir *soi* ou se livrer aux douceurs de l'intimité. Quant aux ornements et à la décoration d'un cabinet, ils doivent dépendre de la position et des occupations du maître ; cependant l'uniformité de nos mœurs et de nos habitudes a fait disparaître les nuances trop tranchées, et il serait difficile aujourd'hui, au simple aspect de l'ameublement d'un cabinet, de deviner souvent quel en est le propriétaire. — Il y a des cabinets qui ont reçu des désignations particulières : tels sont les *cabinets de glaces*, dont le principal ornement consiste en un lambris de revêtement fait de glaces pour donner plus d'apparence aux objets, les réfléchir et les multiplier : ce sont à proprement parler des *boudoirs*. (*Voy.* ce mot). Il y a aussi dans nos jardins des *cabinets de verdure*, disposés comme les *berceaux* (*voy.* ce mot), et destinés à l'embellissement de ces lieux, en même temps qu'ils servent de refuge dans les grandes chaleurs de l'été. On y donne aussi quelquefois le nom de *cabinets d'eau* aux *buffets d'eau* (*voy.* ce mot), comme les *buffets d'orgue* (*voy.* ORGUE) ont eu autrefois celui de *cabinets d'orgue*. Enfin, on appelle en physique *cabinets secrets* des lieux naturellement disposés ou des cabinets construits de manière à ce qu'une personne, placée dans un de leurs points, puisse être entendue à une certaine distance et dans un ou plusieurs points opposés, lors même qu'elle parle très bas ; ce qui provient en grande partie de ce que la muraille auprès de laquelle se trouve cette personne est unie et cintrée en ellipse, et devrait les faire appeler plutôt *cabinets indiscrets*. Les plus renommés chez les anciens étaient la prison de Denis, tyran de Syracuse, et l'aqueduc de Claude. Il y en a un à l'Observatoire de Paris, un autre au Conservatoire des arts et métiers, et un troisième dans la salle du Musée des Antiques. Mais ce qu'il y a de plus remarquable en ce genre, c'est le dôme de l'église de Saint-Paul de Londres, où le battement d'une montre se fait entendre d'une extrémité à une autre.—Il est enfin une autre acception du mot *cabinet*, qu'Alceste désigne assez clairement dans le *Misanthrope* lorsqu'il dit du sonnet d'Oronte :

Franchement, il n'est bon qu'à mettre au *cabinet*.

Cette acception, toutefois, a paru trop dure, dans l'espèce, à quelques critiques ; ils ont voulu donner une autre interprétation au mot, en avançant que Molière avait seulement voulu faire entendre par ce vers qu'un homme du monde doit garder dans son cabinet les fruits imparfaits de ses loisirs littéraires, et se bien garder *de les montrer aux gens ;* mais il ne faut voir dans cette prétention qu'un *paradoxe de bon ton*, comme l'appelle M. Ch. Nodier. L'intention de Molière est bien positive ; elle est d'ailleurs très conforme au caractère de franchise et à la sauvage brusquerie de son principal personnage, en harmonie surtout avec le style de plusieurs de ses pièces, et d'accord avec l'esprit et le goût de son siècle, qui n'avait pas pour

les mots l'excessive délicatesse, ou plutôt la pruderie que nous avons dans le nôtre, et que nos mœurs (du moins celles qu'on nous montre au théâtre, si elles étaient vraies) seraient bien loin de justifier, ou justifieraient trop bien. E. H.

CABINETS DE LECTURE, établissements où l'on trouve les feuilles publiques du jour et les ouvrages nouveaux. Le nombre toujours croissant de ces centres si précieux est une preuve irrécusable des développements que depuis vingt années l'intelligence a pris parmi nous. Lire est désormais une nécessité impérieuse : il ne faut pas s'en plaindre. Le genre particulier d'établissements qui nous occupe mérite donc de fixer l'attention du véritable philosophe. A une époque où la presse est si féconde, ses produits ne seraient souvent accessibles qu'à certains riches, s'il fallait acheter les livres au lieu de les *louer*. Ainsi les cabinets de lecture, qui répandent l'instruction à bas prix, la popularisent : quant à leur influence sur les mœurs publiques, elle est incalculable. Que de jeunes gens se perdent pour ne pas savoir faire un emploi utile de leurs soirées ! Ce long désœuvrement leur souffle le secret de tous les vices. Est-on, au contraire, de bonne heure fidèle abonné d'un cabinet de lecture, on contracte, sans même s'en apercevoir, l'habitude du travail, et jour par jour on se crée la certitude d'un honorable avenir. L'atmosphère moral d'une ville se purifie quand les lieux de plaisir diminuent et que les cabinets de lecture augmentent. — Passons maintenant aux physionomies différentes que ces derniers présentent, suivant les divers quartiers de la capitale. Les cabinets de lecture au *Palais-Royal* et dans ses environs sont situés au *rez-de-chaussée* ou au *premier*. De même que les journaux qu'ils étalent à tous les regards surprennent par la variété de leurs *couleurs*, de même aussi les abonnés qu'ils attirent tranchent entre eux. — Vers les onze heures du matin, affluent les hommes qui suivent avec persévérance toutes les ondulations de la politique. On les voit non seulement plongés dans la méditation des journaux quotidiens, mais ils en transcrivent certains passages. Vers midi, ils battent en retraite, et vont au café *Tortoni*, mêler leurs élucubrations aux fausses nouvelles des *coulissiers* de la Bourse. A la suite de ces lecteurs, arrivent les *enfants chéris* de la maison ; ils se connaissent tous et se saluent d'une légère inclination de tête. Ils parcourent plus qu'ils ne lisent les feuilles publiques, et se réservent pour les productions du jour. Avec quel sentiment d'orgueil ils tiennent les premiers entre leurs mains la brochure encore humide, le livre prôné à l'avance, ou la pesante revue d'outre-mer ! Ces émotions épuisées, ils écrivent à la hâte quelques billets du matin, qu'ils appellent leur *courrier*. Ils sortent, vont, reviennent, apportent des nouvelles au chef de l'établissement, donnent des billets de spectacle à la dame qui est au comptoir, et glissent à l'employé subalterne le sourire ou la *pièce*. La journée n'est pas finie ; mais déjà ils ont concerté si bien leurs mesures qu'ils tombent juste à la minute où débarquent en toute hâte les journaux du soir. Aussi ne manquent-ils jamais leur *moitié* de la *Gazette de France* ou du *Messager des chambres ;* car, dans ce moment de crise, on partage les journaux en *deux*. Cette tâche accomplie, ils vont instruire les salons du rejet d'un sous-amendement, ou des premières lignes d'une victoire qu'attendu l'obscurité du temps le télégraphe n'a dénoncée que par tiers ; puis, la conscience en repos, ils s'endorment pour recommencer le lendemain. Vient en troisième ligne la classe des abonnés *sédentaires*, ou vulgairement dits les *grognards*. Pour eux, la porte du cabinet de lecture s'ouvre toujours trop tard et se ferme toujours trop tôt ; ils ne se retirent que quand la lumière s'éteint. Ils s'arrêtent en passant chez les restaurateurs ; ils campent la nuit dans leurs maisons, mais ils ne vivent en réalité que dans le cabinet de lecture. C'est là qu'ils ont une place à

part, et disposent comme en souverains de certaines commodités : plumes, écritoires, tout leur revient de droit. Il est vrai qu'ils gênent leurs voisins et fatiguent la complaisance des employés, auxquels ils ont toujours des demandes à faire ou des reproches à adresser. Les uns se livrent à de longues traductions de l'anglais ou de l'allemand ; d'autres composent des livres ou des brochures dont on leur apporte les épreuves, qu'ils corrigent *séance tenante*. En dépit des dissemblances qui existent entre les habitués des cabinets de lecture du *Palais-Royal* et de ses environs, on y rencontre en général un grand usage du monde. —Traversons-nous la Seine? Quel contraste! surtout dans le pays latin. Dans une pièce unique sont entassés quatre-vingts étudiants en droit ou en médecine. A peine possèdent-ils l'espace indispensable pour lire ou pour écrire ; ils se touchent du coude et n'y pensent pas. L'étude, qui absorbe toutes leurs facultés, leur donne l'aspect d'une sorte d'égoïsme de science ; nul agrément, nulle politesse dans leurs manières : ce serait autant de dérobé au travail. Mais ces jeunes gens rudes, et qui appartiennent à des parents de province peu riches, brilleront un jour dans toutes les carrières. C'est l'élite de notre jeunesse ; elle recevra plus tard de la société les grâces et l'aménité qui lui manquent. Il semble au reste que tout doit être grave et instructif dans les cabinets de lecture du pays latin. Quelques-uns possèdent des *conférences* qui sont présidées par des hommes remplis de talent. Il en est ainsi depuis longues années ; nous citerons comme preuve M. Dupin l'aîné, aujourd'hui si célèbre : on l'a vu dans sa jeunesse à la tête d'une conférence de droit qui avait lieu dans un des principaux cabinets de lecture du quartier des écoles.— De ces tableaux de mœurs, descendons jusqu'à la sécheresse des chiffres, puisque c'est de cette manière, dans notre siècle si positif, que tout se résume. La moyenne des cabinets de lecture n'est, les frais couverts, que de 1,800 francs par année, en comprenant les abonnés au mois, ceux du dehors et les amateurs qui ne viennent qu'à la *séance*. Certes, une bonne matinée de banquier ou d'agent de change vaut beaucoup mieux. Quant au prix au mois ou à la séance, il se mesure à l'importance de l'établissement, c'est-à-dire que dans le premier cas il est de 6, 4 ou 3 francs ; dans le second, il s'élève à 30 centimes pour retomber à 10. Mais, depuis que les journaux quotidiens ont augmenté leur format, il ne reste à Paris qu'un très petit nombre de cabinets de lecture qui se contentent de 10 centimes à la séance ; on doute qu'ils puissent long-temps se soutenir à pareil taux. Le créateur du rabais dans ce genre, et où tous les affamés de politique et d'économie allaient faire foule, rue Saint-Germain-des-Prés, a renvoyé un beau matin sa clientelle pour vendre aux passants le modeste cirage. — Les cabinets de lecture à Paris, surtout ceux de deuxième classe, sont tenus en général par des dames ; quelques-unes ont eu jadis dans le monde une position élevée. On a pu citer entre autres la veuve d'un général, qui avait été attachée à Marie-Louise comme dame de compagnie. Mais, il faut bien le dire, ce n'est là qu'une exception, quoiqu'à entendre toutes les dames qui occupent le fauteuil du cabinet de lecture, elles appartiennent ou ont appartenu à de hauts fonctionnaires publics, victimes de nos réactions. Ce qu'il y a de vrai, c'est que des femmes d'employés ajoutent les minces revenus de ce genre d'industrie aux émoluments de leurs maris. Maintenant, où gît le secret du métier? A faire circuler très vite dans le plus grand nombre de mains possible les divers volumes d'un même ouvrage. De cette manière, après être rentré promptement dans le prix d'achat, on prélève des bénéfices minimes sans doute, mais qui, à force de se répéter, finissent par être assez avantageux. — A une époque de mobilité comme la nôtre, il est impossible de compter sur rien. Un quart de siècle s'était déjà écoulé, et le prix de location des li-

vres était toujours resté le même ; mais, depuis que MM. les éditeurs, classe inconnue à nos pères, ont trouvé le moyen d'*infuser* le roman in-12 dans les pages de l'in-8°, les propriétaires des cabinets de lecture louent 15 cent. le volume qui ne leur rapportait autrefois que 6 liards. Cette augmentation a été funeste à certaines lectrices ; elles ne s'élèvent que difficilement aussi haut, et pleurent moitié moins, ce qui nuit singulièrement à leur bonheur.—Dans les départements, il est d'usage que le propriétaire d'une imprimerie y joigne un cabinet de lecture, une librairie et un petit débit de papier : c'est en cumulant qu'il parvient à vivre. Avant la révolution, il n'y avait en France que des loueurs de livres, chez lesquels on allait s'approvisionner, mais qui ne recevaient pas le public pour lire. En Angleterre, les gens de lettres, au siècle dernier, se réunissaient chez les libraires pour causer. Sous la reine Anne, ils se donnaient rendez-vous dans les cafés. Le poète Dryden en avait adopté un, et chaque soir on faisait cercle autour de la place d'honneur qui lui était réservée. Il m'est pénible d'en faire l'aveu, mais, à Paris, sur près de deux cents cabinets de lecture, on en compte tout au plus quatre ou cinq qui soient bien montés. Nous appellerons l'attention sur ceux de Dumont au Palais-Royal, et des frères Galignani, rue Vivienne. Ce qui manque aux cabinets de lecture parmi nous, ce sont des livres de science et de littérature ; ils ne renferment en général que des journaux, des romans et des mémoires, mais enfin ils servent à inspirer le besoin de la lecture à toutes les classes, même aux simples ouvriers : c'est beaucoup.— Qui croirait que les cabinets de lecture tiennent une place, à la vérité bien petite, dans la vie d'un homme dont l'activité étonnera tous les siècles ! Bonaparte, officier d'artillerie, se montrait, dans l'intervalle que lui laissaient ses travaux, un des plus fidèles abonnés d'un cabinet de lecture tenu au Palais-Royal par M. Girardin. Ce cabinet de lecture, qui était situé près du café Valois, subsiste encore. Bonaparte causait souvent avec M. Girardin, qui possédait des connaissances étendues en physique. L'officier d'artillerie, devenu empereur, n'oublia pas le propriétaire du cabinet de lecture, et fit don à M. Girardin d'un cabinet de physique estimé 100,000 francs, où celui-ci donna des leçons publiques, et fit des expériences pour la guérison de diverses maladies.—Il serait injuste de passer sous silence quelques établissements de ce genre fondés dans notre capitale par des Anglais. Ils offrent des collections précieuses et des journaux écrits dans toutes les langues. La banlieue de Paris n'a pas voulu rester en arrière ; il n'est aucun de ses villages qui soit dépourvu de cabinet de lecture ; on en compte jusqu'à trois aux Batignolles-Monceaux, où naguères s'élevaient à peine deux maisons ! Cependant, nous sommes loin d'atteindre les Allemands, chez lesquels la passion des livres caractérise toutes les classes. Nous ne marchons pas encore de pair avec les Anglais, qui, à part leur *reading-rooms*, et leurs *circulating libraries*, ont encore des livres qu'on achette en commun, et qu'on lit à tour de rôle. Mais enfin nous sommes dans la route, et nous arriverons. Il ne nous reste plus à dire qu'une chose, c'est que *cabinets de lecture, salons* et *cercles littéraires* sont synonymes.

SAINT-PROSPER.

CABIRES. C'est le nom que l'on donnait à certaines divinités jadis honorées dans l'île de Lemnos, à Thèbes et dans d'autres parties de la Grèce, mais surtout dans la Samothrace, qui était spécialement consacrée à leur culte. Le mot *cabires*, d'après Varron et Macrobe, signifie *grandes et puissantes déités*. Leurs noms, suivant Mnaseas, cité par le Scholiaste d'Apollonius de Rhodes, étaient *Axieros*, ou Cérès, *Axiocersa*, ou Proserpine, *Axiocersus*, ou Pluton, et *Casmillus*, ou le Mercure des enfers. Les *Cabires*, d'après un fragment de Sanchoniaton, rapporté dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, étaient originai-

res de Syrie ou de Phénicie. Ils étaient enfants de Sydyc, et connus aussi sous les noms de *Dioscures*, de *Corybantes* et de *Samothraces*. Ils passent pour avoir inventé l'art de construire les vaisseaux, attendu que, depuis le temps où vécut Saturne, leurs descendants naviguèrent sur des bâtiments qu'ils avaient eux-mêmes fabriqués; ils débarquèrent alors auprès du mont Casius, où ils érigèrent un temple. On dit encore que Saturne donna la ville de Béryte à Neptune et aux Cabires. Sanchoniaton ajoute que les enfants de Sydyc étaient au nombre de huit; il n'en nomme qu'un seul, qui est *Asclepius* (Esculape), mot qui signifie *santé* en hébreu. Bochard suppose que Sydyc était Jupiter; Cumberland prétend qu'il était Sem, fils de Noé; Schuckford pense au contraire que cet Asclepius n'était autre que Mizraïm, fils de Ham, ou Ménès, qui s'établit en Egypte vers la 15e année du règne de Nembrod, l'an du monde 1772. Selon Pausanias, l'origine des Cabires remonte seulement à Prométhée. De savants auteurs sont d'avis que Sydyc ou Sadic était le patriarche Noé, parce que ce nom, qui signifie *juste et parfait dans sa génération*, correspond au caractère qui est attribué à Noé dans la *Genèse* (ch. 6, v. 9). — Il est résulté une grande confusion de ce que les anciens qui ont parlé des Cabires ont compris sous la même dénomination les dieux en l'honneur desquels certains mystères avaient été institués, les instituteurs de ces mystères, et les principaux hiérophantes qui les célébraient. On peut toutefois raisonnablement supposer, d'après les particularités racontées par Sanchoniaton, que les Cabires étaient des personnages distingués par leurs exploits, ou par l'invention d'arts utiles au genre humain. C'est sous ce dernier rapport surtout qu'ils furent déifiés par les Phéniciens. On peut aisément concevoir que les navigateurs qui passèrent les premiers de Phénicie en Grèce introduisirent dans ce dernier pays le culte qu'ils rendaient aux Cabires comme inventeurs de la navigation : c'est à ce sujet que Diodore de Sicile observe avec beaucoup de justesse que les Grecs honoraient comme des dieux quelques héros ou grands hommes qui s'étaient distingués en Egypte, et dont les actions avaient été consignées dans des histoires écrites, d'abord très simplement, mais qui furent embellies plus tard, et surchargées de fictions. Diodore attribue aux Cabires l'invention du feu et l'art de travailler le fer. Voilà sans doute pourquoi, sur une médaille de Gordien, et sur une autre de Furia-Sabina-Tranquillina, toutes deux frappées à Carrha, où les Cabires étaient honorés, l'on trouve sur une colonne la figure d'un Cabire tenant un marteau dans la main droite. C'est par la même raison qu'Hérodote observe qu'ils étaient représentés dans la même forme que Vulcain. — Les Phéniciens, les Syriens, les Egyptiens, les Grecs, les Cypriotes, les Phrygiens, les Etrusques, les Latins, les Carthaginois, et surtout les anciens païens, manifestèrent la plus profonde vénération pour les mystères des Cabires. Leur culte fut introduit par des navigateurs phéniciens dans l'île de Samothrace, où ils débarquèrent avant de passer sur le continent. A Memphis, en Egypte, ils eurent un temple fameux, dont l'entrée était interdite à tout autre qu'aux prêtres. Leur culte s'étendit dans différentes villes de Syrie et en Phrygie. Leurs mystères étaient également célébrés dans les îles d'Imbros et de Lemnos, à Thèbes en Béotie. Lorsque leur culte eut été introduit de l'Egypte ou de la Phénicie dans la Grèce, il subit plusieurs changements, parce que les Grecs ne voulaient point paraître redevables, même de leurs superstitions, à des étrangers. En conséquence, ils altérèrent les noms de leurs dieux, et déguisèrent leur origine. Quelques-uns de leurs auteurs représentèrent les Cabires comme les fils de Jupiter et de Calliope; d'autres comme les fils de Jupiter et d'Electre, ou de Jupiter et de Léda. Quelques-uns placent Jupiter lui-même et Bacchus au rang des Cabires; d'autres disent qu'ils étaient fils du So-

leil et de Minerve; d'autres enfin prétendent qu'ils avaient pour mère la nymphe Cabira, fille de Protée, et pour père Vulcain. On a pensé qu'un de leurs enfants était représenté sur les médailles de Thessalonique, sous le nom de *Cabeiroc*, tenant dans une main un marteau, tel que Vulcain est représenté dans les anciens monuments, habillé comme lui, avec un chapeau sur la tête. Le culte de Vulcain et de ses enfants a été établi en Egypte, dans l'île de Lemnos, et dans d'autres lieux, où ils étaient honorés sous le nom de *Cabires*, pour avoir inventé le blé et l'art de le cultiver et d'en tirer parti. Les Cabires furent particulièrement connus en Grèce sous les noms de *Castor* et *Pollux*, fils de Jupiter et de Léda.—On leur donnait aussi ceux de *Jasion* et *Dardanus*, fils de Jupiter et d'Électre, et également ceux d'*Alcon* et d'*Eurymédon*, fils de Vulcain et de Cabira, auxquels on attribua un fils nommé Casmillus ou Cadruillus, qui est le même que Mercure. Selon Cicéron, les trois autres, appelés Tritopacreus, Eubuleus et Dionysius, étaient fils de Jupiter et de Proserpine. Nous avons mentionné ci-dessus les trois autres, savoir : *Axieros*, *Axiochersa* et *Axiochersus*. On ne sait pas au juste en quoi consistaient les mystères et les rites des Cabires : ils n'étaient révélés qu'aux initiés; il était défendu sous des peines sévères de les divulguer. Les mystères de Cérès Cabiria en Béotie étaient les mêmes que ceux des Cabires dans l'île de Samothrace. Les habitants de cette île, les Pélasges, etc., les célébraient la nuit avec beaucoup d'indécence. On assure que le phallus y figurait comme un de leurs symboles; mais cette assertion ne repose sur aucun indice. Sous la dénomination de Cabires, les anciens comprirent des divinités des deux sexes, de tout rang et de toute condition; enfin, des divinités célestes, terrestres, marines, infernales, auxquelles ils approprièrent divers attributs. Ils assignèrent à ceux des Cabires inventeurs de la navigation la découverte du fer, à d'autres l'origine des lois, des lettres et de l'écriture; à d'autres enfin l'invention de diverses sortes d'enchantements et de magie. Leur culte était, dès la plus haute antiquité, dans une si grande vénération que les princes et les personnes les plus distinguées se rendaient dans l'île de Samothrace, pour se faire initier à leurs mystères. Nous trouvons en effet que Cadmus, Orphée, Hercule, Castor et Pollux, Ulysse et d'autres héros de la guerre de Troie, Philippe, père d'Alexandre, et plusieurs autres, firent le voyage de Samothrace, probablement dans la persuasion qu'ils pourraient tirer quelque assistance des dieux Cabires, dans les cas de tempêtes et d'expéditions périlleuses. Ils étaient tellement vénérés dans l'île de Samothrace que c'était un acte d'irrévérence de prononcer leurs noms. Ceux qui étaient initiés à leurs mystères avaient coutume de s'assembler dans un bois qui devint un lieu d'asile pour les malfaiteurs, et qui était respecté même plus que le temple de Delphes et l'île de Délos. De tous les serments en usage chez les anciens, celui que l'on faisait par les dieux de Samothrace était considéré comme le plus sacré et le plus inviolable : ceux qui avaient eu le malheur de l'enfreindre étaient considérés comme l'horreur du genre humain. Les prêtres des Cabires avaient un langage qui leur était particulier, et que le vulgaire ne comprenait pas. Les corybantes étaient les ministres des mystères des Cabires, non seulement dans les îles de Lemnos et d'Imbros, mais encore dans toute la Phrygie.—On a cru trouver chez les Indiens quelque rapport avec les déités honorées dans les mystères de la Samothrace. A *Patala* (ou les régions infernales) réside, dit-on, la reine des *Nagas* (ou larges serpents); elle est belle, et se nomme *Asyoruca*. *Axieros*, nom de l'un des dieux Cabires, est évidemment dérivé d'*Asyoruca*, ou plutôt d'*Asyoru* ou *Asyorus*, qui signifie littéralement *celle dont la figure est charmante*. *Axiocersa* est dérivé d'*Asyotcersa*, qui est le nom sacré de Proserpine. Le nom de Proserpine vient du mot sanscrit *prasar*-

parni, qui signifie *celle qui est entourée de larges serpents*. Son mari est *Vishnou*, qui, selon les *Paranas*, gouverne dans l'occident pendant la plus grande partie de la nuit. Pris dans ce sens, *Vishnou* est le Pluton de la mythologie occidentale, le *Jupiter noir* dont parle Stace. Les noms de *Dis* et d'*Adès*, qui signifient Pluton, paraissent dérivés d'*Adi* ou d'*Adin*, l'un des noms de *Vishnou*. Lorsque Cicéron dit : *Terrena autem vis omnis atque natura diti patri dedicata est*, c'est-à-dire : toute force terrestre et la nature sont consacrées à Pluton, ceci ne se rapporte pas au jugement des ames des trépassés, mais ne concerne que *Vishnou*. Le nom de *Cashmala* est évidemment le *Casmillus* des mythologistes occidentaux. La dénomination de *Cabires* n'est pas connue chez les Hindous, mais les *Cuberas* ou *Cuveras*, comme on prononce généralement leur nom, forment une tribu de divinités inférieures, qui possèdent d'immenses richesses, des métaux et des pierres précieuses en grande quantité. Sous ce rapport, leurs fonctions semblent correspondre au nom de Pluton, si nous supposons qu'il dérive de *ploutos* (*richesses*).—Il n'y a pas de doute que nous ne devions tourner nos regards vers l'Orient, si nous voulons connaître l'origine des rites les plus mystérieux du paganisme occidental. A la fin de la célébration des mystères d'Eleusis, en effet, on congédiait l'assemblée en prononçant ces mots : *conx*, *om*, *pax*, termes mystérieux qui ont été long-temps considérés comme inintelligibles; mais néanmoins on s'est aperçu tout récemment qu'ils étaient purement sanscrits, et que les Bramines les prononcent encore aujourd'hui à la fin de leurs cérémonies religieuses. Ils sont écrits dans la langue des dieux, nom que les Hindous donnent à leurs livres sacrés, *canscha*, *om*, *paesha*. Le premier signifie l'objet de nos plus ardents désirs. le second est le monosyllabe mystérieux usité au commencement et à la fin de la prière, et le troisième semble indiquer la conclusion des cérémonies religieuses. Il répond au vieux mot latin *vix*, qui signifie changement, faisant entendre par-là que le cours des cérémonies religieuses est accompli. Mais quoique nous puissions retracer de cette manière le culte des Cabires dans l'Inde, nous n'en restons pas moins dans les ténèbres sur ce qui se rapporte à son origine et à son but. Quelques auteurs fixent à huit le nombre des Cabires, et Shuckford suppose que c'étaient les huit descendants immédiats de Mizraïm, y compris ses sept fils et Philistin. Si nous admettions cette interprétation, nous serions à même de tracer les progrès de la mythologie depuis l'Egypte orientale jusqu'à l'Inde; mais quant à présent nous n'avons pas d'autorités suffisantes pour nous permettre de prendre une pareille conclusion. (*Voy.* Cérès, Eleusis, Mystères, Corybantes, Curètes et Dioscures.) — Le mot *cabires* est encore employé pour désigner les *Gabri*, ou les Perses adorateurs du feu. — *Cabirus*, dans l'ancienne géographie, est une montagne de l'Asie-Mineure dans la Phrygie. C'est aussi une rivière d'Asie, qui coule dans le territoire des Suériens, et à l'embouchure de laquelle se trouve un bon ancrage. C.

CABLE et CABLE-CHAINE. Les câbles servent à retenir les navires dans les ports et dans les rades, à l'aide des ancres sur lesquelles ils sont amarrés, ou (comme l'on dit en langage technique) *étalingués*, par un nœud d'une forme particulière. Jusqu'à ces derniers temps, on avait toujours fait usage de câbles en chanvre; enfin, on a conçu l'heureuse idée de leur substituer des chaînes en fer. C'est sans contredit un grand progrès : les câbles en chanvre, que l'on est souvent obligé de renfermer dans la cale encore tout imprégnés d'eau de mer, sont exposés à se détériorer par la fermentation du chanvre sous l'influence de l'eau et de la chaleur; ils ont en outre l'inconvénient d'être rongés par le frottement contre les corps durs. Les navires voyaient souvent leur sécurité compromise dans les mouillages, quand l'ancre tombait sur un fond de roches ou de corail, dont la

surface, semée de pointes aiguës et tranchantes, pouvait couper leurs câbles en très peu de temps. Les câbles-chaînes n'ont aucun de ces inconvénients, et c'est surtout dans les campagnes de longue durée que l'on peut les apprécier. Le seul avantage que les premiers semblent avoir sur les seconds, c'est de résister d'une manière plus sûre aux chocs brusques, ainsi que cela est quelquefois nécessaire quand une violente raffale vient assaillir les navires en rade; l'élasticité du chanvre présente dans ce cas une garantie que ne donne pas la rigidité du fer : néanmoins, quand ces derniers sont bien éprouvés, on peut se reposer sur eux en toute sécurité. Dans des circonstances extrêmes, où le navire court risque de faire côte, on se trouve quelquefois dans la nécessité d'appareiller en coupant sur-le-champ les câbles; un coup de hache suffit alors pour se débarrasser d'un câble en chanvre : pour pouvoir exécuter cette manœuvre pressée avec les câbles-chaînes, on les a construits de façon qu'il est très facile d'en détacher les maillons, et de les rompre soudain en plusieurs morceaux; mais, pour cela, il faut les entretenir avec soin, afin de les préserver de la rouille.—Les câbles en fer sont formés d'anneaux retenus les uns dans les autres : les barres de métal destinées à les faire sont d'abord dégrossies sous des martinets, et ensuite forgées à la main; on les courbe à l'aide d'une machine. A cet effet, on place la barre de fer encore rouge sur un levier où elle se trouve retenue par une cheville; on la courbe d'abord par une extrémité en levant le levier, puis on la change de côté, et par un mouvement semblable on arrondit l'autre extrémité. La forme elliptique lui est donnée par le moyen d'un mandrin autour duquel se façonne cette barre; on soude ensemble les deux extrémités ainsi réunies, et l'on fixe dans la direction du petit axe une traverse en fer qui embrasse solidement les deux branches de l'ellipse, et l'empêche de s'alonger sous les efforts qui la tirent. Le calcul et l'expérience se réunissent pour prouver qu'il était impossible de leur donner une forme plus avantageuse, et l'on a remarqué que c'est toujours aux endroits où ces petites traverses viennent à manquer que les chaînes se brisent. Les chaînes portent de 18 en 18 brasses un maillon, ou demi-anneau, d'une forme particulière, dont la traverse est retenue par une petite cheville en fer étamé, que l'on peut aisément enlever, ce qui permet de rompre la chaîne à volonté.—L'invention du câble-chaîne est dûe au capitaine Samuel Brown. Au mois de janvier 1808, il eut l'idée de remplacer le chanvre par le fer dans plusieurs cordages, et il fit un voyage aux Antilles avec un bâtiment presque tout gréé en fer : le succès de ses câbles-chaînes surtout éveilla l'attention de l'amirauté anglaise, qui donna l'ordre de fournir sur-le-champ des chaînes de 100 brasses à quelques-uns de ses navires de guerre; l'avantage en fut bientôt reconnu, et dès 1811 l'usage en était devenu général dans la marine anglaise. En 1812, M. Brunton apporta une amélioration dans la fabrication de ces câbles, il souda les anneaux sur le côté au moyen d'un long écart, et donna à cette soudure un si grand degré de solidité que ce n'est jamais à cet endroit qu'ils se brisent; il ajouta ensuite la traverse intérieure. Les marins, ceux surtout qui ont navigué sur des côtes hérissées de rochers, doivent un tribut de reconnaissance à l'auteur de cette admirable invention. Qu'on se figure les craintes, l'anxiété des malheureux qu'un temps forcé oblige à mouiller au milieu d'une longue nuit sur une rade dont le fond est semé de corail, lorsque le vent souffle violemment, et que derrière eux la mer brise avec fureur contre les rescifs, quand leur salut, leur vie, dépendent de la rupture de quelques fils dans le câble qui retient le navire! Il faut avoir essuyé un des terribles ouragans qui désolent les Antilles ou le golfe du Mexique, à l'ancre, avec des roches de tous côtés, pour comprendre l'étendue du service que Brown a rendu à toutes les marines de l'univers.—Un désavantage qu'offrait le

câble-chaîne, c'était d'être difficilement retenu lorsqu'il s'échappe avec rapidité hors du navire, entraîné par le poids de l'ancre et par son propre poids; un officier de la marine française a imaginé dernièrement un *stopper*, au moyen duquel on l'arrête sur-le-champ : il consiste à introduire dans les anneaux une barre, ou levier, qui s'oppose à leur mouvement. Il est un autre inconvénient auquel on ne peut parer : quand on mouille par un grand fond, il est difficile de retirer l'ancre, à cause du poids de la chaîne, qu'il faut enlever avec elle. T. P.

CABOCHE et CABOCHIENS. *Caboche* (Simon) est un factieux historique de premier ordre. Les noms des sicaires qui tuaient dans Rome au temps des proscriptions ne nous ont pas été conservés; c'est un malheur; il est bon de garder de tel noms, ne fût-ce que pour montrer à quelle sorte de complices sont obligés de descendre les grands ambitieux qui ont besoin de crimes pour arriver à la puissance.—Simon Caboche était *écorcheur de bêtes* sous le roi Charles VI. Ce métier semblait l'avoir exercé à la barbarie : il devint un grand personnage dans les séditions du temps.—Paris était livré aux factions qu'on appelait des Bourguignons et des Armagnacs, l'une ayant pour chef le duc de Bourgogne, l'autre le duc d'Orléans, frère du roi, toutes deux également souillées de crimes. Le dauphin, duc de Guyenne, s'opposait seul, pendant la folie de son père, à cette double sédition; et le peuple, incertain de l'autorité, se laissait aller à la volonté des plus hardis et des plus criminels.—On vit s'élever des factions qui n'avaient d'autre objet que de tirer pour elles-mêmes profit du désordre. Simon Caboche, Denis de Chaumont, et les trois fils du boucher Legoix, se mirent à la tête de la populace. Leur première pensée fut d'aller attaquer la Bastille, puis ils se tournèrent vers le palais du roi. Ils demandaient qu'on leur livrât les mauvais ministres; ils en voulaient faire justice. On leur résista. Ils se précipitèrent, ravagèrent le palais, emmenèrent des captifs, retournèrent à la Bastille, et s'en emparèrent. Le signe de leur rébellion était le chaperon blanc. Le blanc était alors la couleur du peuple. Le drapeau du roi était bleu. Le peuple depuis a oublié que les rois de France avaient pris sa couleur par condescendance; c'est un des mille contrastes des révolutions. Simon Caboche devint puissant. Sa faction fut la faction des *écorcheurs*. Il n'y a pas de titre qui fasse peur aux factions; elles adoptent les plus odieux.—Les cabochiens firent prendre le chaperon blanc au roi, au dauphin, à toute la cour. Ils avaient avec eux un harangueur, Eustache de Pavilly, religieux de l'ordre des Carmes, qui portait la parole dans la sédition. Il alla au palais reprendre le dauphin de ses vices, et faire de la morale appuyée sur des égorgeurs. La faction de Caboche voulait entraîner le dauphin dans ses rangs pour autoriser ses brigandages : c'était une sorte de pudeur. Elle se vengea du refus par des atrocités. Elle se mit à massacrer dans la ville tous ceux qui tremblaient devant sa puissance. Elle commença par les gens de la cour, et arriva bien vite aux bourgeois. Ce furent des pillages et des meurtres infâmes. Puis, Simon Caboche, peu content de l'autorité acquise par le carnage, voulut être législateur. Il avait fini par se faire donner par le dauphin le commandement des ponts de Saint-Cloud et de Charenton, et ainsi, il était maître de la ville. Alors il se mit à dominer les états. Il fit sanctionner par eux une ordonnance qui est restée dans nos monuments historiques sous le nom d'ordonnance cabochienne. C'est une des grandes ignominies du temps.—Le roi ayant repris quelque usage de sa raison, on fit des processions pour remercier Dieu, et le peuple se réjouissait d'être délivré d'une faction effroyable. Mais elle reparut au milieu des solennités de la religion, et elle vint faire prendre le chaperon blanc au roi et aux magistrats qui assistaient aux cérémonies. Dix mille hommes perdus de mœurs dominaient toutes les lois. Ils recommencèrent leurs scènes

de désordre au palais, qu'ils allèrent de nouveau souiller de meurtres et d'infamie. Ils avaient gardé jusque là prisonnier Pierre des Essarts, gouverneur de la Bastille. Ils songèrent enfin à le mettre à mort ; mais ils voulurent le juger, et ils le condamnèrent comme traître au roi. En ce temps-là, ce n'était pas une dérision, car le nom du roi restait sacré, même au milieu des outrages. Mais c'était une usurpation qu'on croyait utile pour couvrir l'odieux des attentats.—Le duc d'Orléans sembla vouloir mettre fin aux calamités en proposant la paix à la cour. Simon Caboche jura *par le sang distillé goutte à goutte de Jésus-Christ*, qu'il tiendrait pour ennemi de la noble ville de Paris quiconque recevrait *cette paix fourrée couverte de peaux de brebis*. Le sacrilége factieux fit peur, et il n'y eut pas de négociations. Mais peu à peu le peuple sentait le poids odieux d'une tyrannie qui se perpétuait par des massacres, et les princes cherchaient à s'affranchir d'une domination sans exemple. Le duc de Bourgogne seul était intéressé à prolonger cette anarchie, et il sentait que la paix lui ôtait tout son ascendant. C'était lui qui soufflait en secret cette effroyable opposition des cabochiens. Mais, à la fin, elle fut vaincue. La paix fut préparée par les princes et publiée à son de trompe, aux acclamations universelles du peuple. Le duc de Bourgogne fut obligé de mêler à cette joie des témoignages d'une satisfaction hypocrite. Mais bientôt il quitta la ville, où son désespoir se trahissait trop aisément. Les cabochiens furent poursuivis et chassés. Quelques-uns furent pendus. On trouva chez les principaux les indices d'un vaste complot de massacres. Dans sa fuite, le duc de Bourgogne se rattacha ce qu'il put de cabochiens échappés à la justice. Il recommença la guerre et marcha sur Paris. Pendant ce temps, le dauphin étant mort, les écorcheurs reprirent le dessus. Il y eut des égorgements tels qu'on n'en avait pas vu encore. On tuait dans les rues pêle-mêle tout ce qui se rencontrait, femmes et enfants. Les femmes enceintes n'étaient pas épargnées. Au contraire, on prenait plaisir à les éventrer, selon l'expression de l'histoire, et puis les sauvages meurtriers disaient : *Voyez ces petits chiens qui remuent!* On frissonne de redire ces paroles. Le duc de Bourgogne fut maître un instant avec de tels auxiliaires. Puis le nouveau dauphin l'assassina sur le pont de Montereau. C'était la justice de ces temps de fureur. Simon Caboche disparut au milieu de ces révolutions sanglantes, et son nom reste dans l'histoire comme un affreux souvenir, digne d'être opposé à nos exemples plus récents de férocité. (*Voy.* aussi l'article BOURGOGNE, p. 146 du tom. VIII.)

LAURENTIE.

CABOT. Les Anglais, qui aspirent à la domination universelle des mers, et qui prétendent avoir sur toutes les nations une supériorité incontestable dans les diverses branches de la marine, ont voulu opposer le nom de Cabot à celui de Colomb, comme son rival de gloire dans la découverte du Nouveau-Monde. Deux hommes de ce nom, Jean Cabot et Sébastien, son fils, nés à Venise, mais établis à Bristol, sous le règne de Henri VII, ont fait, en effet, des voyages de découvertes qui placent leur nom parmi ceux des navigateurs illustres des XVe et XVIe siècles; mais nous n'avons sur leurs expéditions que de vagues notions, quelques-unes même sont évidemment imaginaires : nous ferons connaître celles dont les détails nous ont paru suffisamment authentiques pour qu'on puisse y ajouter quelque foi. Christophe Colomb avait imprimé aux esprits de son siècle une ardeur extraordinaire pour les voyages à la recherche de mondes nouveaux, lorsque le bruit se répandit qu'il venait de découvrir une route pour se rendre aux Indes par l'Occident : Jean Cabot, en étudiant le chemin qu'avait suivi Christophe Colomb, pensa qu'il devait en exister un beaucoup plus court par le Nord, et il présenta au roi Henri VII un mémoire pour lui demander d'autoriser et de protéger une expédition qui devait rapporter d'immenses richesses à

l'Angleterre, en la mettant en communication directe avec le fameux Cathai. Henri accepta et donna, en 1496, à Jean Cabot et à ses fils (il en avait plusieurs, mais la gloire ne s'est attachée qu'au nom de Sébastien) une commission portant permission de « naviguer avec cinq vaisseaux choisis dans ses ports dans tous les pays de l'Orient, de l'Occident et du Nord, à la recherche de terres inconnues, etc., etc. » Jean Cabot partit de Bristol au commencement de 1497, et fit voile à l'ouest-quart-nord vers la côte septentrionale du Labrador. Il est probable qu'il mourut dans la traversée, et que le commandement de l'expédition revint à son fils Sébastien, car la relation tronquée qui nous en reste est désormais faite au nom de ce dernier. — Sébastien rêva donc comme son père la chimère du passage à la Chine par le Nord, mais il ne put la poursuivre long-temps, car, le 11 juin, parvenu au 67ᵉ degré de latitude boréale, il se vit arrêté par des bancs de glace. Cette circonstance, jointe au mécontentement de ses matelots, l'engagea à redescendre vers le sud-ouest, et, le 24 juin, au point du jour, il aperçut les montagnes du *Newfoundland* (Terre-Neuve): ce qui l'avait le plus frappé par la haute latitude où il était parvenu, c'est que le soleil cachait à peine un instant son disque sous l'horizon. Il longea ensuite toute la côte occidentale de l'Amérique du Nord, admirant les immenses bancs de gros poissons qu'il rencontrait, et ces côtes, tantôt stériles, tantôt couvertes d'une riche végétation, et leurs sauvages habitants, qui chassaient à coups de frondes et de flèches les ours blancs qui osaient sortir de leurs forêts. Sa course paraît l'avoir conduit jusqu'au cap de la Floride, en parcourant le nouveau canal de Bahama, malgré les violents courants qui y règnent; là, le manque de vivres le contraignit à retourner en Angleterre. Il rapporta de ce voyage des renseignements intéressants sur la déviation de l'aiguille aimantée : Christophe Colomb avait bien éveillé l'attention publique sur ce phénomène, mais il n'était encore constaté que d'une manière incertaine. En 1526, S. Cabot, oublié en Angleterre, repassa en Espagne, où il s'embarqua dans le but de traverser le détroit de Magellan, pour se rendre de là aux Moluques; mais le défaut de provisions le força de changer son plan de campagne, et il parcourut la côte du Brésil. Il revint ensuite en Angleterre. — Dès l'année 1548, le banc de Terre-Neuve était devenu pour les Anglais une riche possession à cause de la pêche qu'ils y faisaient. Les avantages qu'en retirait le commerce excitèrent la reconnaisance nationale, et Édouard VI accorda, en 1549, à S. Cabot une pension viagère de 4,000 fr., comme récompense de ses services. Toujours pénétré de l'idée qu'il existait un passage par le nord pour se rendre en Chine, S. Cabot proposa, en 1553, au roi Edouard d'envoyer une expédition à la recherche de cette chimère, et le roi, séduit par la réputation du voyageur, équipa sur-le-champ trois navires, laissant à Cabot le choix des capitaines qui devaient les commander. Sir Hugh Willughby fut nommé amiral de cette petite flotte, et ce fut de la bouche même de Cabot qu'il reçut ses instructions : entre autres choses particulières qu'il établit pour la direction de l'expédition, nous remarquons un conseil composé de l'amiral, des commandants et premiers officiers des navires, au nombre de douze membres, pour déterminer la route à suivre dans les circonstances critiques. En 1555, il fut nommé gouverneur à vie de la compagnie des marchands *aventuriers* (c'est le nom qu'on donnait en Angleterre aux associations pour les découvertes de terres nouvelles), et il termina sa carrière dans les honneurs de cette charge. — Voilà l'homme que les historiens anglais opposent avec emphase à Christophe Colomb, et dont ils disent : « Cabot a été pour l'Angleterre ce que fut pour l'Espagne Christophe Colomb; Celui-ci révéla aux Espagnols les îles, et celui-là a fait découvrir aux Anglais le continent de l'Amérique. » T. P.

CABOTAGE, terme qui exprime l'action de cotoyer ou de naviguer à la

vue des côtes. On appelle *commerce de petit cabotage* celui que fait un bâtiment qui transporte des marchandises d'un port de l'Océan dans un autre port de l'Océan, ou d'un port de la Méditerranée dans un autre port de la Méditerranée. La dénomination plus étendue de *grand cabotage* s'applique aux navires qui vont d'un port de l'Océan dans un autre de la Méditerranée, et *vice versâ*, sans quitter les côtes. — L'acte de navigation décrété, le 21 septembre 1793, sur le rapport du comité de salut public, interdisait le cabotage français à tout navire étranger, et ne le permettait qu'aux nationaux dont les officiers et les trois quarts de l'équipage étaient Français. La faculté d'accorder aux bâtiments neutres l'autorisation de faire le cabotage était réservée au gouvernement. — Sous la restauration, un ordre émané du lieutenant-général, comte d'Artois (Charles X), en date du 7 avril 1814, en faisant disparaître quelques formalités imposées au cabotage français, conserva aux navires nationaux le privilége de cette circulation maritime, qui est restée assujettie, pour ses dispositions principales, aux réglements énoncés dans l'acte de navigation. — Par arrêté ministériel du duc de Richelieu, en date du 6 septembre 1817, les navires espagnols ont été admis au libre cabotage sur les côtes de France. Quoique ce commerce ne jouisse pas, à beaucoup près, de la même importance que la navigation trans-océanique, quoiqu'il n'exige pas une avance aussi considérable de capitaux, et qu'il se fasse avec des bâtiments de moindre tonnage, puisqu'on y emploie jusqu'à de simples barques, il n'en pèse pas moins d'un grand poids dans la balance de la richesse d'un pays. C'est un des agents les plus actifs de la circulation, et, par suite, de la production. Il porte l'industrie d'un port dans un autre port, et, par l'échange continuel des produits de leur navigation, il unit les trois mers qui baignent les côtes de France. — Le nombre de petits bâtiments qui naviguent ainsi le long des côtes est très considérable : quoique l'administration des douanes, dans le dernier état général de commerce qu'elle a donné, ne présente pas de relevé statistique du mouvement du cabotage, cependant nous croyons pouvoir assurer, après avoir comparé des calculs publiés antérieurement, que la proportion moyenne entre le nombre des bâtiments *caboteurs* et celui des autres navires qui entrent dans les différents ports du royaume, ou qui en sortent annuellement, est de 5 à 1. — Avant 1789, Nantes et Bordeaux étaient deux bassins très fréquentés par les caboteurs. Le siége de ce commerce est aujourd'hui à Marseille et au Hâvre, qui sont aussi les deux premiers ports pour la grande navigation. Cela se conçoit naturellement : le Hâvre et Marseille recevant plus de marchandises en transportent davantage. A mesure que les communications deviennent plus faciles par terre, le cabotage perd nécessairement de son importance. La situation des ports de la Méditerranée et de ceux de l'Océan, séparés par la péninsule espagnole, rend ces voyages presque aussi longs et aussi dispendieux que les transports par le roulage, qui n'ont pas les mêmes risques de mer à courir. Aujourd'hui, Bayonne expédie directement à Dunkerque, et Marseille au Hâvre. Les canaux ont commencé ce que les chemins de fer doivent achever un jour. PARENT DU MOIRON.

CABOTIN et **CABOTINER**, mots consacrés par l'usage depuis un demi-siècle, bien que l'académie française n'ait peut-être pas encore daigné leur accorder un brevet de légitimation dans la nouvelle édition de son *Dictionnaire*. Le premier s'applique aux comédiens nomades, et le second exprime leur vie errante. — Ces mots sont évidemment dérivés de celui de *cabotage*, qui forme le sujet de l'article précédent. De même qu'un marin, qu'un navire, qui vont de port en port, sans s'éloigner de la côte, font le *cabotage*, et sont nommés *caboteur* et *cabotier*, de même aussi le comédien qui va de ville en ville, qui contracte tous les ans un nouvel engagement avec un nouvel entrepreneur

de spectacle, qui, dans la même année, joue sur les divers théâtres dont se compose l'arrondissement d'une troupe ambulante, a été nommé *cabotin* avec juste raison; et *cabotiner*, c'est faire un pareil métier. Littéralement parlant, il n'y a rien là d'injurieux; mais, comme on suppose que les comédiens de départements et d'arrondissements n'ont pas un talent transcendant, ni une conduite bien édifiante, ce qui en général est assez commun, et qu'ils croient suppléer aux qualités qui leur manquent par l'orgueil, la forfanterie et l'impertinence, ce qui n'est encore que trop vrai assez souvent, le nom de *cabotin* est devenu un terme de mépris, un synonyme insultant. Quand on parle d'un mauvais comédien de province, d'un comédien de tréteaux, et même de certains comédiens de Paris, qui font les insolents envers le public qui les paie, on dit: *c'est un cabotin, un mauvais cabotin.* Aucune injure ne leur est plus poignante, parce qu'il n'en est aucune qui humilie plus leur amour-propre, et Dieu sait si les comédiens en sont pourvus! Au reste, si, sous le rapport de l'art dramatique, et en raison de sa décadence, le nombre des cabotins s'est fort accru depuis que divers genres bâtards, le mélodrame et le vaudeville, favorisent la médiocrité des acteurs et la rendent supportable, nous avouons sincèrement et avec plaisir que, sous le rapport des mœurs et des qualités sociales, il y a eu progrès dans la classe des artistes dramatiques, et que même, parmi les actrices, il en est aujourd'hui plusieurs qui, loin de faire étalage de leurs conquêtes et de leur luxe, vivent honnêtement et modestement comme de simples bourgeoises. La révolution a-t-elle contribué à cette réforme des mœurs des comédiens? Oui, sans doute, en rapprochant la distance qui les séparait des autres classes, et en les forçant de se respecter et de se rendre dignes de l'estime de leurs concitoyens.

Cabotin, est aussi le nom d'un avocat au parlement de Paris, qui fit imprimer, en 1665, une paraphrase en vers burlesques des vingt-six aphorismes d'Hippocrate. Quoiqu'il ait été loué par quelques poètes de son temps, et qu'à l'ombre de leurs lauriers, il se soit cru à l'abri de la critique, la postérité en a jugé autrement, et il est possible que le nom d'un jurisconsulte qui avait dégradé la dignité de son état par des poésies triviales et plates soit devenu le sobriquet des mauvais comédiens.

H. Audiffret.

CABOUL. (*Voy.* Kaboul.)

CABRER, SE CABRER, verbe qui exprime l'action d'un cheval qui, au lieu d'avancer, se lève sur les pieds de derrière. Cet acte de désobéissance vient ou de la faiblesse du cheval ou, plus souvent encore, de l'impéritie du cavalier. Pour le corriger, il faut l'assouplir dans l'inaction, puis le faire beaucoup reculer, et ne le porter en avant que lorsqu'il n'offre plus de résistance au mouvement rétrograde. Cette pratique, dit l'auteur auquel nous empruntons notre définition (*Dictionnaire raisonné d'équitation*, par Baucher), a pour but de vaincre la difficulté que le cheval éprouve à se porter franchement en avant et à revenir sur lui-même lorsqu'il a fait un écart; s'il se livrait encore à de faux mouvements par suite d'une habitude enracinée, quelques attaques vigoureuses, dans le moment où il cherche à s'enlever, l'en déshabitueraient. « Mais, ajoute-t-il, pour se hasarder à infliger cette correction, il faut être solidement placé et ne pas se laisser désarçonner par les élans du cheval. Aussi ces sortes de chevaux ne doivent-ils être confiés qu'à des gens capables; car non seulement un cavalier incertain ne remédierait pas au mal, mais il l'aggraverait encore. » — Cette expression a passé du langage direct dans le langage figuré, et l'on peut en éducation, en morale et en politique, adresser quelquefois les mêmes conseils qu'en matière d'équitation à tous ceux qui ont affaire à des esprits difficiles et rétifs, sujets enfin à s'effaroucher et à *se cabrer;* l'adresse, en bien des occasions, fait plus que la force, et il ne faut recourir à celle-ci que dans les

dernières extrémités, et lorsque l'on est sûr d'ailleurs de triompher par ce moyen.

CABRI, CABRIOLE, CABRIOLEUR et CABRIOLET. Le premier de ces mots, *cabri* (autrefois *cabril*), par lequel on désigne vulgairement le petit d'une *chèvre*, vient du nom latin de cet animal (*capra*), le *b* s'étant substitué au *p*, comme il arrive fréquemment lors du passage des mots de la langue latine dans la nôtre. Les mœurs et les habitudes de la chèvre et du chevreau ont donné naissance au mot *cabriole* (que l'on a écrit aussi *capriole*), qui exprime un saut léger, et que l'on a étendu depuis aux autres animaux, et même à l'homme. On appelle ainsi, par exemple, en termes de manége, le mouvement que fait un cheval lorsqu'il est en l'air, également élevé du devant et du derrière, et qu'il détache des ruades; ce qu'il faut éviter, en bonne école, pour s'étudier à maintenir autant que possible l'équilibre dans les forces du cheval et l'harmonie dans celles du cavalier. Appliquée à l'homme, cette expression s'entend également d'une sorte d'élévation spontanée du corps, de ces sauts légers, et quelquefois périlleux, de ces tours d'agilité, qui font preuve de la souplesse du corps, et qui sont familiers surtout aux danseurs de corde; d'où ils ont reçu le nom de *cabrioleurs*, que l'on a donné aussi aux danseurs de théâtre qui se distinguent moins par la noblesse et par la grâce de leurs poses que par la hardiesse et la légèreté de leurs sauts.—On emploie quelquefois encore, dans le langage familier, le mot *cabriole* avec la même acception et au figuré, pour indiquer cette souplesse de l'esprit qui fait qu'un homme se plie merveilleusement à tout ce qu'on exige de lui, quoique cela puisse contrarier du reste sa nature et ses inclinations. Pris dans ce sens, le terme *cabrioleur* répond parfaitement à ceux de *bateleur*, *jongleur* et *charlatan* (*voy.* ces mots). Il faut reporter à la même source l'origine des verbes *cabrer*, *se cabrer* (*voy.* ci-dessus), et celle du nom de *cabriolet* donné à ces voitures légères, à deux roues, qui sont devenues si communes de nos jours, et qui auront été appelées ainsi sans doute à cause des sauts et des bonds auxquels leur légèreté les expose. E. H.

CABYLES, montagnards maures qui habitent particulièrement à Alger et descendent en partie des plus anciens habitants du pays. C'est sous ce rapport qu'on les nomme communément *Brebers* ou *Berbers*. Ils descendent également en partie des indigènes et des nations qui, dans les premiers temps, s'emparèrent du pays et s'y établirent. Ils ont toujours été distingués des autres habitants par leur langage, leur amour de la liberté et la rusticité de leurs manières. Les Cabyles sont divisés en diverses tribus, dont les unes sont libres, indépendantes, et ne reconnaissent pas la souveraineté d'Alger, particulièrement ceux qui habitent les environs inaccessibles des montagnes. Les tribus voisines s'unissent fréquemment, mais sans jamais reconnaître de chef; d'autres sont constamment en état de guerre avec leurs voisins : les causes de ces guerres proviennent de l'infidélité et de la fuite de leurs femmes. Les hommes sont en général d'une belle stature, robustes, maigres, brunis par le soleil; leur chevelure est noire; ils sont vêtus de haillons dégoûtants. Ils habitent communément des huttes construites en paille, bien que dans leurs villages (*daskras*) il se rencontre aussi des maisons construites en pierre. Leur population décroît insensiblement, et leur amour pour la liberté s'affaiblit. Néanmoins, les habitants des montagnes les plus élevées combattent avec le plus grand courage pour le maintien de leur indépendance. Leur valeur, jointe à une parfaite connaissance du pays, les met à même de résister avec succès à des forces supérieures. L'ancien gouvernement algérien s'attache à vivre avec eux en bonne intelligence, et leur faisait souvent des concessions auxquelles ils ne devaient pas raisonnablement s'attendre. Les Cabyles de Couco étaient traités avec la plus grande douceur, en raison de la topographie de leur pays, où ils peuvent

rassembler une armée formidable. Ils faisaient naguère encore un grand commerce d'huile et de savon, qu'il vendent à Alger. Il en est de même des Cabyles qui habitent les contrées maritimes voisines de Bugie, Bone et Tabarca. Parmi les Cabyles qui ne reconnaissent pas de chef commun, les vieillards sont particulièrement vénérés; seulement leurs prêtres (*marabouts*) jouissent de la confiance générale des tribus, et, sous le manteau de la religion, ils ont acquis une grande autorité, qui, dans quelques circonstances, est devenue héréditaire. C'est en cette qualité qu'ils agissent à la tête des tribus, concluent des traités de paix, envoient des ambassadeurs, et sont considérés comme les chefs de la nation. Dans le voisinage du tombeau d'un marabout décédé, se trouve généralement l'habitation d'un marabout de la tribu, qui, au moyen d'un étendard arboré au faîte de ce tombeau, donne le signal d'usage, lorsque l'heure de la prière est arrivée. C'est du même endroit qu'à l'approche de l'ennemi sont donnés les signaux pour assembler les Cabyles au lieu du rendez-vous. Leur langage, comme celui des Maures, est un dialecte de la langue arabe; mais il en diffère toutefois au point que, dans certaines contrées, les Maures et les Cabyles ne peuvent pas s'entendre. (*V.* ALGER et BERBERS.) C.

CACAO et CACAOYER. Le premier de ces mots est le nom sous lequel on désigne dans le commerce la graine du *cacaoyer*. On appelle *beurre de cacao* une huile concrète, douce, odorante, d'un blanc jaunâtre, qui se rapproche du suif de veau pour la consistance, qui fond facilement dans la bouche, en donnant une saveur agréable, analogue à celle du chocolat, et que l'on extrait du cacao par expression à chaud après broiement, ou par macération chaude (l'huile se séparant alors et venant nager à la surface du liquide). Le beurre de cacao est employé en médecine à l'intérieur, comme adoucissant, et sert surtout à former des pommades cosmétiques ou médicamenteuses. — Le CACAOYER, que l'on nomme en grec *theobroma*, appartient à la polyadelphie pentandrie de Linné, à la famille des malvacées de Jussieu, à celle des bythnériacées de Robert Brown, et se reconnaît aux caractères suivants: Les fleurs sont réunies par petits faisceaux, qui naissent un peu au-dessus de chacune des feuilles; le calice est caduc, à cinq divisions profondes, étalées et souvent colorées. La corolle se compose de cinq pétales attachés à la base du tube staminifère ou androphore. Ces pétales sont dressés, élargis et concaves dans leur tiers inférieur, minces et linéaires dans leur tiers moyen, élargis de nouveau et concaves dans leur partie supérieure, par laquelle ils convergent vers le centre de la fleur. Les étamines forment un tube divisé dans ses deux tiers supérieurs en dix lanières, cinq plus longues, privées d'anthères, et cinq plus courtes, alternant avec les précédentes, et portant à leur sommet deux anthères, qui sont logées dans la partie supérieure et concave de chaque pétale. L'ovaire est ovoïde, tomenteux, à dix stries longitudinales; il offre cinq loges, dans chacune desquelles on trouve huit ou dix ovales insérés vers leur angle interne. Le style, plus long que l'ovaire, est partagé à son sommet en cinq divisions courtes, dont chacune porte à son extrémité un stigmate capitulé; le fruit est une capsule à parois épaisses, portées sur un pédoncule court, et qui, lors de la maturité, est devenue uniloculaire par la disparition des cloisons. Elle contient plusieurs graines en forme d'amande, attachées à un placenta central, et entourées d'une pulpe gélatineuse. Ces graines sont dépourvues de périsperme; les cotylédons sont épais, charnus, plissés et huileux. — Les espèces de ce genre, au nombre de cinq seulement, sont des arbres de moyenne grandeur, originaires de l'Amérique, et dont le plus célèbre est le CACAOYER CULTIVÉ (*theobroma cacao*, Linné), qui s'élève à peu près à la hauteur de nos cerisiers, et que l'on cultive en abondance, pour en avoir les graines, dans diverses contrées de l'Amérique,

particulièrement au Mexique, sur la côte de Caraque, et dans la Guiane. Sa racine est pivotante, roussâtre et un peu raboteuse; l'écorce du tronc est de couleur cannelle plus ou moins foncée; le bois est blanc, poreux, cassant et fort léger; les feuilles, qui se renouvellent sans cesse, sont alternes, pendantes, lancéolées, terminées en pointe, très entières, très glabres et d'un vert brillant des deux côtés, nerveuses et veineuses en dessous; les plus grandes ont neuf à dix pouces de longueur sur trois de largeur; elles sont portées sur des pétioles à la base desquels se trouvent deux stipules longs d'un pouce, couverts d'un duvet roussâtre, et épaissis à leur sommet; les fleurs sont dépourvues d'odeur; elles naissent en grand nombre presque toute l'année; mais particulièrement vers les solstices; chacune est portée sur un pédoncule long d'un demi-pouce; les folioles du calice sont blanchâtres en dehors et rougeâtres en dedans, les pétales jaunâtres ou de couleur de chair fort pâle. La plupart de ces fleurs avortent et tombent. Celles qui restent produisent des fruits d'une forme presque semblable à celle d'un concombre, longs de six à huit pouces, larges de deux, pointus à leur sommet; leur surface présente dix côtes longitudinales, mamelonées et peu saillantes, séparées par autant de sillons. Ces fruits, nommés *cabosses* dans les îles, deviennent d'un rouge foncé, et se couvrent de points jaunes lorsqu'ils sont mûrs; ils deviennent entièrement jaunes dans une variété. Le temps qu'ils mettent à se former et à mûrir est d'environ quatre mois. Chacun de ces fruits renferme vingt-cinq à quarante graines ou amandes. C'est à ces graines qu'on donne dans le commerce le nom de *cacao*. Elles sont ovoïdes, à peu près de la grosseur d'une olive, charnues, d'un violet obscur, recouvertes d'une pellicule cassante, et enveloppées dans une pulpe blanchâtre d'une acidité très agréable, et qui, mise dans la bouche, rafraîchit et désaltère. On extrait du cacao la matière grasse contenue dans les cotylédons, et qui forme ce que l'on nomme LE BEURRE DE CACAO. (*Voy.* ci-dessus). Mais le plus grand emploi que l'on fasse de cette graine est pour la fabrication du CHOCOLAT. (*Voy.* ce mot.)—On attend, pour recueillir le cacao, que les fruits parfaitement mûrs résonnent un peu, lorsqu'on les agite, par le choc intérieur des semences. Alors on les amoncelle en tas assez considérables, et on les laisse ainsi pendant trois ou quatre jours. Au bout de ce temps, on brise le fruit pour en retirer les amandes, et les débarrasser de la pulpe qui les environne; puis on les dispose dans des caisses ou auges en bois, qui sont un peu élevées au-dessus du sol; quelquefois même on se contente de les jeter dans un trou pratiqué dans la terre; on les recouvre avec des feuilles de balisier ou des nattes, qu'on assujettit au moyen de planches chargées de pierres. On les laisse ainsi quatre ou cinq jours; on a soin seulement de les retourner chaque matin. Par ce procédé, auquel on donne le nom de *terrage*, les amandes laissent transsuder une grande quantité d'humidité, et subissent une sorte de fermentation qui leur fait perdre une partie de leur âcreté et de leur amertume, en même temps que leur couleur s'obscurcit et que leur poids diminue. Cette préparation leur ôte en outre la faculté de germer, et facilite leur conservation. On distingue dans le commerce un grand nombre de variétés de cacao, et on leur donne le nom de la contrée d'où elles viennent. Ainsi, on a le *cacao caraque*, le *cacao surinam*, etc. On nomme aussi *cacao des îles* celui qui vient des possessions françaises. Le caraque est le plus estimé de tous: il est plus onctueux que les autres, et n'a pas d'âcreté. On le reconnaît à ce qu'il est plus gros, rugueux, ovoïde oblong, non aplati, recouvert d'une poussière grisâtre, et à ce que l'amande se divise facilement en plusieurs fragments irréguliers. — Le nom de *cacao*, dont on a fait *cacaoyer*, est celui que donnent à cette graine les habitants de la Guiane. Quant au nom

scientifique *theobroma*, Linné l'a formé de deux mots grecs, qui signifient *nourriture des dieux*. DEMEZIL.

CACHALOT (*physeter*), genre d'animaux mammifères appartenant à l'ordre des cétacés. Ils ont, comme les baleines, une tête énorme, qui fait à elle seule le tiers ou la moitié de la longueur du corps. La mâchoire supérieure ne porte point de fanons et manque de dents, ou n'en a que de petites; l'inférieure, étroite, alongée et répondant à un sillon de la supérieure, est armée de chaque côté d'une rangée de dents cylindriques ou coniques, qui entrent dans des cavités correspondantes de la mâchoire supérieure quand la bouche se ferme. La partie supérieure de la tête ne consiste qu'en grandes cavités recouvertes et séparées par des cartilages, et remplies d'une huile qui se fige en refroidissant, et que l'on connaît dans le commerce sous le nom impropre de *blanc de baleine*, ou sous celui plus impropre encore de *sperma ceti*. Les cavités qui la contiennent sont fort différentes du véritable crâne, lequel est assez petit, placé sous leur partie postérieure, et contient le cerveau comme à l'ordinaire. Il paraît que des canaux pleins de cette huile se distribuent dans plusieurs parties du corps en communiquant avec les cavités qui remplissent la masse de la tête, et qu'ils s'entrelacent même dans le lard ordinaire, qui règne sous toute la peau. —Comme tous les cétacés d'ailleurs, ils ont les membres antérieurs en forme de nageoires, le corps absolument dépourvu de poils dans toute son étendue, privé de membres postérieurs, et terminé par une queue en forme de nageoire aplatie horizontalement. Chez eux, comme dans tous les cétacés ordinaires ou *souffleurs*, l'eau qu'ils engloutissent continuellement avec leur proie entre par le gosier dans les narines, les traverse et s'amasse dans un sac placé à l'orifice extérieur de la cavité du nez, d'où elle est chassée avec violence et sous forme de jets d'eau, par une ou deux ouvertures étroites, situées au-dessus de la tête, et qui portent le nom d'*évents*. Les cachalots, dont plusieurs espèces atteignent la taille des baleines, sont avec cela mieux armés et plus agiles que ces dernières. Leur taille, plus effilée, leur permet de nager avec plus de rapidité; ils peuvent plonger aussi pendant plus long-temps. Ils voyagent en troupes nombreuses dans presque toutes les mers, portent le ravage dans les bancs de poissons, dont ils avalent même de très grandes espèces, et attaquent avec fureur jusqu'aux baleines. Leurs coups de queue, quoique moins violents que ceux des baleines, sont cependant assez forts pour briser les nacelles des pêcheurs. Le principal produit que l'on tire de leur pêche consiste dans le blanc de baleine qu'ils fournissent, car ils donnent peu d'huile. La substance odorante connue sous le nom d'*ambre gris* paraît être une concrétion qui se forme dans leurs intestins, surtout lors de certains états maladifs, et, à ce que l'on a dit, principalement dans leur cœcum. Ce genre contient plusieurs espèces, mais dont les caractères distinctifs n'ont pu être encore bien déterminés. La plus commune et la mieux connue est le *grand cachalot* (*physeter macrocephalus*, Shaw), dont la taille va jusqu'à 20 mètres, la tête faisant le tiers de la longueur totale. Il est noir, mêlé de verdâtre sur le dos, blanchâtre sous le ventre. Il a la queue très étroite et comme conique, une éminence longitudinale ou fausse nageoire au-dessus de l'anus; vingt à vingt-trois dents de chaque côté à la mâchoire inférieure; ses deux évents se réunissent avant d'arriver à l'extérieur, et n'ont qu'une seule issue au dehors dirigée vers le côté gauche. Cette espèce est répandue dans beaucoup de mers : on en a pris des individus jusque dans la mer Adriatique, et il en échoua trente-et-un, en 1784, sur les côtes de Bretagne. DEMEZIL.

CACHEMIRE. (*Voy.* KACHEMIRE.)

CACHEMIRE (Chèvres de). *Voy.* CHÈVRES.)

CACHET, petit sceau dont on forme l'empreinte sur une lettre pour la fer-

mer. Ce mot, suivant Ménage, vient de *cacher*, parce qu'il sert à cacher l'écriture. Il est ordinairement en métal ou en pierre fine montée sur métal, et il porte la gravure de quelque figure, armoirie, chiffre, emblème ou devise, qu'il imprime sur la cire d'Espagne ou sur le pain à cacheter, pour empêcher qu'on n'ouvre une lettre, un paquet, fermés et marqués de cette empreinte. Quant à sa forme, il est le plus souvent adapté à un anneau, à une bague, à l'extrémité d'un étui; mais on le monte aussi en breloque de montre, ou on le fixe au bout d'un manche ou d'une poignée en ivoire, en nacre, en ébène, etc. — L'origine des cachets remonte à la plus haute antiquité. Ils étaient connus en Egypte du temps du patriarche Joseph, et plus anciennement en Perse, s'il est vrai que, suivant le poète Sâdi, il faille attribuer à Djemschid, qui en fut le premier législateur, et qui régnait plus de 2,000 ans avant J.-C., l'usage de porter l'anneau-cachet à la main gauche. Les cachets existaient avant l'invention de l'écriture; et même longtemps après qu'elle eut été découverte on ne connaissait pas l'emploi des signatures; on y suppléait par le cachet. Chez les anciens, signer, c'était apposer son cachet; aussi c'est de son nom latin *signum* (figure) qu'est venu le mot *signature*, parce qu'il y avait des figures sur les cachets. L'un des plus fameux dont les annales vraies ou fabuleuses du monde fassent mention, c'est celui qui formait l'anneau de Salomon. C'est avec cet anneau précieux qu'il lisait dans le présent et dans l'avenir, et qu'il commandait aux génies. C'est par la vertu de ce talisman qu'il obtint le don de sagesse, qui, chez les Orientaux, est synonyme de magie; qu'il pouvait se rendre invisible, comme Gigès avec un anneau ou cachet semblable, et qu'il éleva le magnifique temple de Jérusalem, le palais de la reine de Saba, et les autres monuments qui ont illustré son règne. Il est parlé du cachet d'Assuérus dans le livre d'*Esther*, et l'historien Thucydide fait mention de celui de Xerxès.—Le cachet n'était jadis qu'un anneau portant la figure gravée d'une divinité, d'un roi, d'un empereur, d'une princesse, d'un philosophe, d'un chef de secte, ou de tout autre personnage célèbre; de l'un des ancêtres de celui qui en était possesseur; de quelque symbole, ou d'un animal vrai ou fabuleux. L'empereur Auguste adopta le sphinx sur son cachet, puis la tête d'Alexandre-le-Grand, et ensuite sa propre image. Mécène, son favori, avait fait choix d'une grenouille. Quoique les fleurs de lis en nombre, puis réduites à trois, fussent les armoiries empreintes sur les sceaux de France, plusieurs de nos rois avaient leur cachet particulier : une salamandre était sur celui de François Ier, un soleil sur celui de Louis XIV.—Les Orientaux ne connaissent pas les armoiries proprement dites, particulières à chaque famille, et transmissibles d'âge en âge. Le premier cachet de Mahomet fut d'or et en forme de bague; mais, ayant proscrit ce métal, il eut un cachet de fer entouré de fils d'argent. Il prohiba aussi le fer et adopta un cachet d'argent, sur lequel étaient gravés ces mots : *Mohammed ressoul Allah* (Mohammed envoyé de Dieu). Il le porta au doigt jusqu'à sa mort, et les trois premiers khalifes ses successeurs n'en eurent pas d'autre. Au faîte de la puissance et au milieu du faste asiatique, les autres khalifes n'eurent qu'un cachet d'argent, en forme de bague, et sur lequel ils faisaient graver leur chiffre ou leur monogramme avec un verset du Coran, une maxime ou une sentence; mais ce cachet était indépendant des sceaux de l'état. Les croisades en Asie et en Afrique, et les relations des chrétiens avec les Maures d'Espagne, introduisirent parmi les musulmans quelques traces de blason et d'armoiries. Le cachet de Tamerlan avait trois cercles, accompagnés de deux mots persans, dont le sens était : *Tu as été sauvé pour avoir dit la vérité.* Mais le sceau de Sélim III est le seul qui ait véritablement représenté des armoiries. Il consistait en un écusson ovale, traversé par six épées en sautoir et renfermant le *togra* du sulthan (assemblage de traits

contenant le nom du prince et des vœux pour sa prospérité); au-dessus un pavillon et au bas un mortier sur son affût, avec des canons, des boulets, etc. Le cachet d'or du grand-seigneur est le seul de ce métal dans tout l'empire othoman; aussi le porte-t-il dans son sein. Il est gravé sur le métal, grand tout au plus comme une pièce de 15 sous, et l'on n'y voit que le chiffre de sa hautesse, avec son nom et celui de son père : il lui sert de signature et de cachet. — La légende du sceau du sulthan régnant, Mahmoud II, est celle-ci : *Mahmoud, toujours victorieux*, avec ces paroles du Coran : *Louange à Dieu, qui nous a conduits à la direction : nous n'aurions pas été en état de nous diriger sans son secours.* Quel que soit le cachet du sulthan, un second, absolument pareil et renfermé dans une petite bourse de drap d'or, est déposé entre les mains du grand-visir : c'est ce qu'on appelle le sceau impérial. Il est à la fois le gage de la confiance du souverain, de l'autorité du premier ministre, le signe de l'investiture de sa charge, et celui de sa disgrâce quand on le lui retire. Il y a de plus trois autres sceaux de différentes formes et grandeurs dans l'empire othoman : les uns servent pour les affaires d'état et pour les lettres aux têtes couronnées; les autres, ne contenant que le nom du prince, sont en usage pour les affaires courantes et personnelles. Les rois de Perse de la dynastie des Sofys en avaient cinq. Il n'y a pas de musulman qui n'ait un ou deux cachets; le jaspe et l'agate sont les seules pierres qu'il soit permis d'y employer. A l'exemple des Juifs, les Mahométans ont exclu toute figure humaine de leurs cachets; ils se font même scrupule d'y consigner leurs titres et qualités : le nom du propriétaire, quelque épithète de dévotion et d'humilité, une devise, une sentence, un verset du Coran, c'est tout ce qu'on y trouve. Ces cachets ne sont pas d'inutiles monuments d'orgueil comme dans notre Europe. Au moyen âge cependant, nos chevaliers signaient et cachetaient avec le pommeau de leur épée. Les cachets des princes s'appelaient autrefois *bulles*, et aujourd'hui *sceaux* (*v.* ces mots). Leurs cachets particuliers étaient originairement des contre-sceaux. —Dans un temps où le cachet tenait lieu de signature, c'était une politesse, chez les Romains, que d'en envoyer l'empreinte ou le cachet même : le don qu'on en faisait à quelqu'un était la plus grande marque de confiance. Auguste, dans une maladie dont il guérit, voulant indiquer Agrippa pour son successeur, lui donna son anneau. Tibère, au lit de la mort, tira son anneau, le tint quelques instants, comme pour le confier à quelqu'un, et le remit à son doigt. Caius, son neveu, voulant s'assurer l'empire, s'empara de l'anneau, malgré la résistance du moribond, qu'il fit étouffer. Chez les musulmans, donner son cachet est aussi un témoignage d'amitié, de confiance et de dévouement. On voit dans Joinville que le Vieux de la montagne envoya le sien à saint Louis. — Les anciens avaient un respect superstitieux pour les cachets. L'empereur Galba ayant perdu celui d'Auguste, on en tira l'augure de la brièveté et de la triste fin de son règne. La perte du cachet de l'empereur Adrien fut le présage et la cause de sa mort. On retrouve la même superstition chez les musulmans. Le khalife Othman ayant laissé tomber dans un puits le cachet de Mahomet, on regarda cet accident comme le pronostic des désastres qui accablèrent l'islamisme et ce malheureux prince. La mort de Sélim Ier, le conquérant de l'Egypte, fut attribuée à la même cause que celle d'Adrien. — Les anciens ne connaissant pas les serrures et les clés fermaient tout dans des coffres entourés de cordons, auxquels ils faisaient des nœuds très compliqués. Ulysse était fort habile à les défaire. Alexandre trancha le *nœud gordien*. Les Romains scellaient tout, jusqu'aux provisions de bouche, avec de la cire cachetée. C'est d'eux que cet usage passa chez les Parthes, et s'est conservé dans l'Orient. Le khalife Hescham, prince très avare, au VIIIe siècle, avait sept cents

coffres remplis de ses effets les plus précieux, et marqués de son sceau. Tout était scellé, au XVIIe siècle, chez les rois de Perse de la famille des Sofys, jusqu'aux sceaux de l'état, conservés dans un coffret que la reine mère avait en garde, et dont le roi portait le petit cachet pendu à son cou. Un cordon noué et cacheté avec de la cire molle est encore aujourd'hui la méthode la plus ordinaire en Orient pour garantir la propriété. Les musulmans apposent leur cachet en tête de leurs livres, et sur tout ce qui leur appartient; ils mettent le plus grand soin à ne pas s'en séparer; ils le portent sur eux et ne le quittent qu'au bain : leur fortune en dépend. Le principal usage de ces cachets est de confirmer les promesses et les engagements. Peu importe aux Orientaux quand ils rédigent un acte qu'il ne soit pas écrit de leur main ni revêtu de leur signature. Le cachet tient lieu de tout comme autrefois; ils l'apposent non seulement sur l'enveloppe, mais sur la pièce même, le seul endroit où il soit de rigueur. L'importance du cachet a dû déterminer les gouvernements de l'Orient à prendre des mesures préventives contre les voleurs et les contrefacteurs. La Porte-Othomane retient un duplicata des cachets de tous les pachas et fonctionnaires publics, pour s'assurer de leur fidélité. En Perse, les graveurs de cachets forment une corporation. Astreints à tenir registre de tous les cachets qui sortent de leurs mains, ils sont punis de mort s'ils en font deux pareils. — Les cachets servaient anciennement à cacher du poison, comme l'a prouvé l'exemple d'Annibal et de Mithridate. Quoique le dogme de la prédestination rende le suicide beaucoup plus rare chez les Orientaux, on sait que le chef de l'illustre famille des Barmekides portait du poison dans son cachet, et plusieurs princes musulmans en ont fait usage. — On scellait autrefois avec de l'argile. Plus tard, on employa la cire; mais comme dans plusieurs pays la chaleur du climat la fondait et effaçait l'empreinte, les musulmans ont adopté une encre épaisse, semblable à celle d'imprimerie. L'orgueil, qui est de tous les pays, place le cachet en signature au haut de la page; la politesse est de le mettre au bas. Le grand-visir l'appose en marge. Les ambassadeurs, dans leurs dépêches au gouvernement turc, ont quelquefois substitué le cachet à la signature. Le sceau du sulthan se place aussi sur la boule de cire qui pend au cordon de la bourse ou de la boîte dans laquelle est renfermée la lettre. Sous le grand Soliman et sous des princes plus anciens, cette boule était d'or, comme la bulle des empereurs d'Orient et d'Occident. Pour préserver cette boule de tout accident, on la couvre d'une calotte de métal. C'est ainsi qu'en France on met dans une boîte de fer-blanc le sceau en cire rouge ou verte qui accompagne les actes et les diplomes de la chancellerie. — Il s'en faut que chez nous les cachets aient acquis jamais, et surtout aujourd'hui, la même importance que chez les peuples orientaux. Leur forme, la matière qui les compose, sont un objet de luxe, de mode, de caprice; les armoiries, le chiffre qu'on y grave, n'offrent plus rien d'authentique, rien de personnel, ne donnent aucun gage de propriété : chacun peut adopter à son gré des armes, des chiffres, des devises, des emblèmes, des allégories, des têtes antiques, des allusions sentimentales, selon qu'il écrit à de grands personnages, à des gens d'affaires, à des amis ou à une maîtresse. Tous ces cachets sont insignifiants et ne servent qu'à fermer bien ou mal une lettre; car le *cabinet noir* (*v.* ce mot) de l'administration des postes savait fort bien en violer le secret. Deux révolutions ont suffisamment prouvé la futilité de la noblesse et de l'art héraldique. Les lois ne sévissent plus contre les usurpateurs de titres et d'armoiries : on peut s'approprier le nom des plus illustres maisons, si l'on rougit du nom roturier qu'on a reçu de son père, se créer des aïeux chimériques, se donner des armoiries sur le quai de l'Horloge ou au Palais-Royal, s'enfler d'orgueil et se nourrir de billevesées. De toutes les petites-

ses de l'esprit humain, c'est aujourd'hui la plus misérable et la plus ridicule : le nom, le *de* qu'on y ajoute, les titres, les armoiries sur la vaisselle, sur les voitures, sur les cachets, n'imposent qu'aux sots; et le fils d'un notaire, d'un marchand, d'un honnête artisan, se flatte en vain que la possession de ces futilités usurpées, ainsi qu'au temps des croisades, deviendra pour ses descendants un droit incontestable de propriété. — On appelle aussi *cachet* la figure, la marque empreinte sur la cire. *Le cachet est entier; on a rompu le cachet.* Une lettre est sous *cachet volant* lorsque, mis sur l'enveloppe, il ne la ferme pas.—Le *timbre*, l'*estampille*, ne sont autre chose que des cachets : le premier s'applique sur tous les papiers qui servent aux actes notariés et judiciaires, aux quittances légales, aux lettres de change, billets à ordre, obligations et transactions authentiques entre particuliers, etc.; l'estampille sert à marquer certaines marchandises pour en indiquer la manufacture, les livres, les objets appartenants à un établissement public ou à des particuliers. On a vu que le cachet des musulmans sert au même usage.—Employé au figuré, le mot *cachet* est synonyme de *coin*, et signifie style, manière, touche, couleur, ciseau, pinceau, talent, caractère, etc. Si on veut louer un auteur original, on dit : *Il y a mis son cachet;* s'agit-il d'un bon ouvrage? *Il porte le cachet du génie, de l'esprit;* parle-t-on d'un mauvais? *Il est marqué au cachet de l'ignorance ou de la sottise;* d'un tableau, d'un bas-relief, d'un opéra? *On y reconnaît le cachet* de tel peintre, de tel sculpteur, de tel musicien. H. Audiffret.

CACHET (Lettres de), lettres scellées du cachet particulier du roi, *litteræ principis sigillo obsignatæ.* Les bonnes lois ne nous ont jamais manqué, c'est un principe proclamé, consacré, maintenu par les documents les plus authentiques de notre droit public, que nul citoyen ne peut être arrêté qu'en vertu de l'ordre d'un magistrat, pour un cas déterminé par la loi; c'est bien assez qu'il puisse être détenu lorsqu'il n'est que prévenu ou accusé; mais il est également contraire à la justice et à l'humanité qu'il puisse être arbitrairement emprisonné, hors le cas de délit ou de crime présumé; et dans ce cas même cet emprisonnement n'est que provisoire, et ne peut être légalement et définitivement ordonné que par un arrêt ou jugement. Il est certain que les détentions arbitraires ont été très rares avant le xviie siècle, et que le scandaleux abus des lettres de cachet s'est depuis accru avec une inconcevable intensité; jamais elles n'ont été aussi multipliées que sous le règne de Louis XIV, à cette époque appelée le *grand siècle.* Les plus grands abus de pouvoir ont été inaperçus dans leur origine; on ne les a d'abord considérés que comme de légères infractions de forme; ils ont grandi par l'impunité, et l'on n'a songé à les réformer que lorsque la liberté, l'honneur, la fortune des citoyens de toutes les classes ont été en danger.—Il a fallu une révolution pour délivrer la France de l'arbitraire des lettres de cachet : leur origine n'est pas ancienne, quant à leur usage contre la liberté des citoyens. On donnait jadis ce nom à toutes les lettres revêtues du cachet particulier du roi. On les appelait aussi *lettres closes* pour les distinguer des *lettres patentes*, scellées par le chancelier du grand sceau de l'état. (*Voy*, Chancelier, Lettres closes et Lettres patentes). La première et la plus respectable des magistratures est celle du père de famille, gardien de l'honneur, des propriétés de ses enfants; à lui seul appartient le droit de régler les mariages, les intérêts domestiques. Les lois ont dû prêter à l'autorité parternelle l'appui nécessaire et juste de leur puissance; mais sur ce point important, par un étrange et scandaleux abus de l'autorité royale, les droits du père de famille pouvaient être impunément violés par un ordre particulier du prince : un gentilhomme pauvre, *mais bien en cour*, voulait-il s'enrichir par un mariage, il enlevait une jeune et opulente héritière; une lettre de cachet imposait silence à la puissance pater-

nelle et sanctionnait cette double violation des droits de propriété et de famille: et il était si facile d'obtenir de semblables lettres, toujours à la disposition d'un chambellan, dépositaire du cachet royal! Nos recueils de législation sont remplis d'ordonnances qui frappent de nullité les lettres closes ou de cachet, surprises par la faveur ou l'importunité des courtisans, et cet abus d'ordres émanés du prince seul, par ce moyen, s'est perpétué de règne en règne avec une effrayante progression. Les lettres de cachet, d'abord appliquées à l'administration judiciaire, et dont l'effet était d'entraver ou d'intervertir le cours de la justice, ont pris une plus grave extension, elles ont rendu impuissantes les lois qui punissent les actes de violence qualifiés crimes ou délits. Aussi, rien n'était plus ordinaire que les enlèvements forcés des riches héritières. Les états-généraux d'Orléans, qu'il faut considérer comme une véritable assemblée constituante, se sont occupés de la réformation de cet abus. Cette assemblée a voulu rendre aux lois leur autorité trop long-temps méconnue et si souvent violée impunément. Ce fut pour la première fois qu'apparut dans la législation le mot *lettre de cachet*. L'article III de l'ordonnance *touchant la noblesse* dispose : « Et parce qu'aucuns, abusant de la faveur de nos prédécesseurs, par importunité, ou plutôt subrepticement, ont obtenu quelquefois des *lettres de cachet*.... en vertu desquelles ils ont fait séquestrer des filles, et icelles épouser ou fait épouser contre le gré et vouloir des pères et mères, parents, tuteurs et curateurs, chose digne de punition exemplaire, enjoignons à tous juges procéder extraordinairement et comme en crime de rapt, contre les impétrants et ceux qui s'aideront de telles lettres sans avoir aucun égard à icelles. » — L'ordonnance ne disposait que dans un cas particulier; elle ne devait pas être mieux observée que toutes les ordonnances, édits, déclarations précédentes contre l'abus des lettres closes ou de cachet, et qui en avaient, en termes formels, aboli le désastreux usage. Les juges ne devaient y avoir aucun égard; il serait facile d'articuler une foule d'autorités, renouvelées, maintenues pendant plusieurs siècles : il suffira d'indiquer le texte d'une seule ordonnance pour faire connaître l'esprit de toute notre ancienne législation sur ce point. « Nous voulons et nous défendons que aux lettres closes, signées de notre propre main ou autrement, ni à quelconque mandement de bouche que nous en fassions, vous n'y obéissiez en aucune manière, mais icelles comme injustes, subreptices, tortionnaires et iniques, cassez et annulez sans difficulté aucune, sans de nous avoir ni attendre aucun mandement sur ce, et nous icelles lettres audit cas, comme obtenues et impétrées par importunité, inadvertance, et contre notre conscience, les cassons, irritons et annulons par les présentes. » (Ordonn. du 13 mars 1359). Les lois ont tout prévu pour empêcher les arrestations arbitraires; les rois les plus jaloux de leur pouvoir ont respecté ce principe, au moins ostensiblement. Ils ont, par des dispositions formelles, déclaré nuls tous les ordres donnés en leur nom et signés par eux, qui ne seraient pas revêtus du grand sceau de l'état, dont le chancelier était seul dépositaire, et la formalité de l'enregistrement parlementaire fut depuis exigée pour imprimer aux actes de l'autorité royale le caractère de lois. Ces lettres de cachet n'ont jamais été plus multipliées que sous le ministère du cardinal de Fleury. On a évalué à 80,000 celles qui ont été lancées sans jugement, sans même aucune espèce de poursuite judiciaire contre les jansénistes et les convulsionnaires. On en a d'abord abusé, comme nous l'avons dit, pour favoriser des mariages contre le gré des jeunes filles et de leurs parents, puis pour exiler, emprisonner, proscrire les dissidents en matière de croyance religieuse; enfin, contre les gens de lettres, et souvent pour satisfaire les vengeances et les passions particulières. Ce n'était pas assez des pénalités injustes, prononcées contre les protestants par l'édit de

révocation, des dragonnades et de tous les actes de violence autorisés par cet édit, les lettres de cachet mirent le comble à tant d'iniques vexations. Par lettres de cachet, les enfants étaient enlevés à leurs parents et renfermés dans les couvents pour être convertis, les épouses séparées de leurs époux. Malheur aux domestiques dont les maîtres redoutaient l'indiscrétion! Une marquise de Bef...... obtint une lettre de cachet pour se débarrasser d'une femme de chambre indiscrète, et la pauvre fille ne put recouvrer sa liberté qu'après avoir écrit et signé une déclaration ainsi conçue : « Je soussigne promes à monseur le lieutenant généralle de police, de ne james ouvrire la bouche à qui que sois des aintérêts de madame la marquis de Bef..., et ce, sous pene de punissiont, n'ayant qu'à me louer de madame. A Paris, 13 novembre 1771. Marie-Sophie de Lan.... » Le bon billet qu'avait là madame la marquise! Ce serait à n'en pas finir si l'on voulait énumérer toutes les lettres de cachet décernées pour les plus futiles motifs, ou pour satisfaire des vengeances, des passions privées ou des antipathies personnelles. Les dissidences qui ont existé dans la famille Mirabeau ont long-temps occupé les tribunaux et l'opinion publique. Dans le cours de ces longs débats, plus scandaleux qu'intéressants, 59 lettres de cachet ont été lancées contre des membres de cette famille. Le comte seul en a reçu 22. — Les registres des ministres étaient autant de tables de proscription où se confondaient chaque jour les noms les plus illustres et les plus obscurs; point de courtisan qui n'eût dans sa poche son lot de lettres de cachet signées en blanc; et les malheureuses victimes arrachées brutalement à leurs familles, à leurs amis, aux objets de leurs plus chères affections, s'écriaient : *Ah! si le roi le savait!* Mais les ministres, les courtisans et les favorites avaient persuadé aux monarques que les lettres de cachet étaient nécessaires pour sauver l'honneur d'une famille compromis *par un mauvais sujet* ou par *l'imprudence* d'une femme adultère, ou par les plaintes d'une jeune victime de la séduction. Ainsi, on ne craignait pas d'accuser les lois d'impuissance. Les rois n'ont pas ignoré l'usage scandaleux que de perfides courtisans faisaient de leur signature. Le duc de Vivonne osa révéler à Louis XIV les déplorables conséquences du plus monstrueux des abus, et Louis XIV s'était borné à lui répondre : « On en a ainsi usé dans tous les temps. » Le même ministre qui avait le département des lettres de cachet en 1723 conserva son porte-feuille jusqu'en 1775. Il n'y a pas d'exemple d'une aussi étonnante et aussi désastreuse longévité ministérielle. Ce ministre émérite était M. de La Vrillière. Sa maîtresse, qu'il avait fait marquise de Langeac, tenait avec le chevalier d'Arc bureau ouvert de lettres de cachet à 25 louis chacune; c'est un fait attesté par tous les mémoires de l'époque. — L'égalité devant la loi est plus qu'un bienfait, c'est un droit. Le plébéien obscur pouvait facilement échapper à la proscription, mais malheur à tous ceux dont la position sociale, le noble caractère, la haute réputation importunaient les favoris du pouvoir! C'était aussi avec des lettres de cachet que l'on proscrivait en masse toute la haute magistrature, les parlements et les membres les plus influents des pays d'état. L'avénement de Louis XVI au trône, les premiers actes de son règne, semblaient promettre la réformation des abus. Cet espoir dut s'accroître quand on vit le prince, jeune encore, remplacer les ministres de son prédécesseur par des hommes habiles et consciencieux, et qui jouissaient d'une popularité aussi étendue que méritée. Turgot et Malesherbes s'étaient empressés de s'occuper des prisonniers d'état; mais leurs intentions et celles du monarque rencontrèrent une redoutable opposition : le seul remède était l'abolition absolue, irrévocable, des lettres de cachet, et ils s'arrêtèrent à un simple projet de modification. Sénac de Meilhan, intendant conseiller d'état et ami intime de Malesherbes, nous apprend que ce ministre, «entraîné par son zèle pour bannir

entièrement l'arbitraire des décisions qui émanaient du souverain et écarter la surprise, crut devoir établir un bureau composé de quelques magistrats pour l'examen des *demandes* de lettres de cachet. » (*Du gouvernement des mœurs et des conditions en France avant la révolution*, p. 156.) C'était créer un tribunal d'exception, au-dessus de tous les tribunaux et des lois même; c'était consacrer l'arbitraire par l'établissement d'une dictature absolue, sans bornes et sans responsabilité, et Malesherbes ne put pas même parvenir à réaliser son projet de bureau d'examen Il ne dut pas en concevoir de regrets, lorsque la réflexion lui eut révélé les funestes conséquences que d'abord il n'avait pas aperçues. Le baron de Breteuil, l'un de ses successeurs, crut y suppléer par une circulaire aux intendants. On y remarque les exceptions proposées par Malesherbes en faveur des familles qui, pour prévenir leur *déshonneur*, demanderaient des lettres de cachet. La lettre du ministre Breteuil aux intendants est de 1784. « Lorsque vous me proposerez, écrit-il, l'expédition d'ordres demandés par les familles, je vous prie de me marquer en même temps de quelle durée vous penserez que doit-être la détention; et je crois qu'en général, et sauf les circonstances particulières qui peuvent se présenter, elle ne doit pas s'étendre au-delà de deux ou trois ans pour les hommes, lorsqu'il y a libertinage ou bassesse; pour les femmes, quand il y a libertinage et scandale : et au-delà d'un ou deux ans lorsque les femmes ne sont coupables que de faiblesse et les hommes d'inconduite. Je vous prie aussi de me proposer un terme pour la détention même de ceux qui seront prévenus d'excès, *délits*, ou *crimes*......... Il ne faut accueillir qu'avec la plus grande circonspection les plaintes des maris contre leurs femmes et celles des femmes contre leurs maris. » Ainsi, cette autorité absolue sur la vie, l'honneur et la liberté des citoyens, que Malesherbes voulait attribuer à un *bureau* composé de magistrats, son successeur la confère aux intendants des provinces. Quand on lit de pareilles circulaires, on les croirait écrites dans un pays barbare qui n'a ni lois, ni tribunaux. C'était en France et en 1784, qu'un ministre constituait des agents du pouvoir maîtres souverains de tous les intérêts et de toutes les existences. Je retrouve encore les mêmes dispositions dans une lettre de M. de Vergennes au lieutenant-général de police, pour soustraire à la juste sévérité des lois, à l'autorité des magistrats, un homme accusé publiquement de rapt, de vol et d'assassinat, « pour éviter, dit le ministre, le déshonneur que sa famille n'a que trop lieu de redouter. » Une lettre de cachet confina le coupable à Bicêtre, où il ne resta que peu de temps; et l'on s'entretenait encore du triple crime qui lui était imputé quand on le vit se promener à Paris en pleine liberté (1785). Je pourrais citer beaucoup d'autres faits encore plus révoltants : ce *scélérat*, comme l'appelle avec raison M. de Vergennes, avait obtenu sa liberté pour prix des services qu'il rendit à la police. L'assassin impuni devint espion salarié; la société fut-elle plus en sûreté et l'honneur de la famille mieux garantie? Ce fut aussi pour l'honneur de sa famille et du corps des officiers de la maison du roi, que le seigneur de Montchenu, mestre-de-camp de cavalerie, écuyer du roi, fut mis à la Bastille par une lettre de cachet : il avait tué d'un coup d'épée son valet de chambre en 1744. Sa détention fut de courte durée; il reprit son grade et sa place à la cour, et le 6 mars 1750, une seconde lettre de cachet le ramena à la Bastille : il avait tué son nouveau valet de chambre; il ne resta que quelques jours à la Bastille : entré le 6 mars, il en sortit le 20. S'il n'eût pas été soustrait à la sévérité des lois après son premier crime, il n'eût point commis le second; il n'eût pas été plus difficile d'obtenir sa grâce qu'une lettre de cachet, et la crainte d'un inévitable châtiment l'eût sans doute empêché de commettre un nouveau crime. Je viens de citer des coupables; le despotisme ministériel s'était rendu leur complice par

son inexcusable indulgence; mais comment qualifier l'extrême légèreté avec laquelle les ministres accordaient des lettres de cachet pour des fautes qui, si elles eussent été prouvées, n'auraient pas même pu être considérées comme des délits! Le jeune Tapin de Cuillé avait fait des dettes; son père avait obtenu contre lui une lettre de cachet; le jeune homme fut conduit au mont Saint-Michel. Cette prison était administrée par des moines. Le jeune Tapin de Cuillé, excédé de mauvais traitements, était parvenu à s'évader; il est bientôt repris et rendu à ses bourreaux enfroqués; il n'a plus qu'une pensée, qu'un désir, c'est de se venger par un assassinat! La crainte de l'échafaud ne l'arrêta point : il n'était que prodigue; l'injustice a exalté sa tête et brûlé son sang; il a soif du sang de ce prieur geolier, qu'il appelle bourreau. Combien de victimes de l'arbitraire et d'une excessive et imprudente sévérité ont terminé leurs jours par le suicide! (*V.* BASTILLE.) Le plus inique, le plus absurde des abus ne pouvait produire que les plus déplorables conséquences; ce qui est souverainement injuste, inhumain, ne peut jamais être une nécessité. Les cours souveraines ne pouvaient garder le silence en présence de ces effrayants désordres. Elles adressèrent au roi d'énergiques remontrances; les ministres répondirent en les exilant par des lettres de cachet. Toutes étaient formulées dans les mêmes termes, avec une seule variante; elles indiquaient le nom du lieu d'exil ou celui de la prison : citer les termes d'une seule, c'est citer les termes de toutes. « M. le marquis de Launay, je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir dans mon château de la Bastille le sieur...... et de l'y retenir jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le marquis de Launay, en sa sainte garde. » Suivent la date et la signature de S. M. — Cette fausse opinion de l'utilité des lettres de cachet en certains cas d'intérêt privé en a maintenu l'abus avec une intensité toujours croissante. On attribue la prompte retraite de Malesherbes et de Turgot à l'intention qu'ils avaient manifestée d'en restreindre l'usage. Nul doute que Malesherbes n'ait voulu *abolir* les lettres de cachet et rendre à la liberté tous les prisonniers d'état; mais il ne pouvait faire tout ce qu'il voulait; il avait été forcé de transiger sur le premier point, et quant aux prisonniers qu'on lui faisait l'honneur d'avoir délivrés, et dont on exagérait le chiffre, Sénac de Meilhan réduit ce nombre à *deux*. « La prévention favorable, dit-il (p. 155, de l'ouvrage déjà cité), qu'on avait pour ce vertueux ministre a fait répandre qu'il en avait délivré un nombre considérable. Il m'a dit lui-même, avec la franchise qui le caractérisait et lui faisait repousser les éloges qui n'étaient pas mérités, qu'il n'en avait fait sortir que deux. Cette circonstance prouve que les motifs de la détention des autres lui avaient paru fondés ». Cette circonstance ne prouve que son impuissance involontaire de faire justice entière. L'assertion de Sénac de Meilhan est démentie par les registres de la Bastille et des autres prisons d'état; elles étaient alors et ont été depuis encombrées de prisonniers détenus contre toute justice. Quel était le crime de Leprévôt de Beaumont, détenu depuis plus de quinze ans quand M. de Malesherbes arriva au ministère! Quel était le crime de tant d'autres qu'il serait facile de nommer? d'avoir révélé aux parlements l'infâme *pacte de famille*, de s'être opposés aux malversations flagrantes des intendants, des gouverneurs, des agents du pouvoir de tous les degrés. M. Sénac de Meilhan n'a pu ignorer que les noms de ces milliers de victimes de l'arbitraire, les motifs de leur captivité, ont été révélés à tout le monde par la publication des livres et des archives de la Bastille, de Vincennes, et que l'authenticité de ces documents n'a pas été contestée. Et il ose avancer dans un ouvrage publié à Hambourg en 1795, que si Malesherbes n'a rendu à la liberté que deux prisonniers détenus par lettres de cachet, c'est parce que les motifs de la détention des autres lui ont paru fondés!

une telle assertion n'est ni vraie ni vraisemblable. Malesherbes n'ignorait pas, ne pouvait pas ignorer que les motifs de la détention des autres n'étaient pas mieux fondés; mais, forcé de céder à des exigences, à des considérations qu'il n'était pas en son pouvoir de contrarier, s'il n'a pu sauver que deux victimes, c'est qu'il lui était impossible d'en sauver un plus grand nombre. -- Il n'a fallu rien moins qu'une révolution pour abolir les lettres de cachet, et délivrer toutes les victimes du despotisme ministériel; la France ne les avait pas oubliées, et tous les cahiers des assemblées électorales de France imposèrent aux députés aux états-généraux le devoir de *supprimer* par une loi irrévocable les lettres de cachet : ce mandat est consigné dans les cahiers des trois ordres. « Le vœu unanime de l'ordre du clergé est que l'usage des lettres de cachet soit entièrement proscrit et aboli; que dans aucun cas et sous aucun prétexte aucun citoyen ne puisse être privé de sa liberté, ni éloigné de ses foyers qu'après un jugement régulier, rendu par ses juges naturels. » (Cah. cl. Metz, fol. 5.) L'ordre de la noblesse exprime le même vœu. Un article spécial des cahiers de Paris demande la démolition de la Bastille, et que « toutes les prisons d'état soient abolies, en sorte qu'aucun citoyen ne puisse être privé de sa liberté en tout ou en partie que pour être remis dans une prison légale entre les mains de ses juges naturels. » (Cah. de Monfort, p. 24.) Les mêmes cahiers, en admettant l'arrestation préventive dans des cas extraordinaires, demandent que l'ordre soit *signé de la propre main du roi* et de tous les membres de son conseil.... « qui en seront responsables aux états-généraux assemblés, où devront être exposées les causes de la détention si elle subsistait au-delà du terme qui sera marqué par la loi qui sera établie à cet effet ». (Noblesse d'Auxois, p. 8.) Les cahiers du tiers-état demandent, dans les termes les plus impératifs et les plus clairs, « que la liberté individuelle soit reconnue, qu'en conséquence, toutes les lettres de cachet soient déclarées inconstitutionnelles, et dans le cas d'arrêt de la personne en flagrant délit et par tous autres motifs admis par les ordonnances, que la personne arrêtée soit représentée et remise dans les 24 heures à son juge ordinaire. (Cah. de Monferrand, art. 6.) Toutes les prisons d'état seront supprimées et interdites. (Cah. de Rennes, art. 44) » — Cette unanimité de vœux contre les lettres de cachet ne doit pas étonner; leur suppression intéressait toutes les classes de citoyens, spécialement ceux que leur position sociale, leur rang, leur fortune, mettaient le plus en évidence. Aussi ce vœu se trouve-t-il en première ligne dans tous les cahiers. Ce fut le premier objet des délibérations de toutes les assemblées électorales. Elles étaient plus nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été depuis. Elles se composaient de tous les contribuables, sans distinction de cens. Ce fut aussi une des premières affaires dont s'occupa l'assemblée nationale. Elle créa un comité spécial chargé de se faire rendre compte de tous les détenus par lettres de cachet. Une loi du 15 janvier 1790 en ordonna l'abolition, et la mise en liberté de tous ceux qui en avaient été frappés. Toutes les détentions arbitraires ont été formellement abolies par toutes les constitutions qui se sont succédé. Mais, abolies de *droit*, l'ont-elles été de *fait?* non sans doute : combien de prisonniers d'état ont été sans aucune formalité légale détenus à Vincennes, au Temple et ailleurs, sous le régime impérial et la restauration! L'article 75 de l'acte dit *constitutionnel* de l'an 8, en interdisant la prise à partie contre les fonctionnaires sans l'autorisation préalable du conseil d'état, a investi tous les agents du gouvernement d'une véritable inviolabilité. Ces ordres de détention arbitraire ne s'appellent plus lettres de cachet. Le mot seul est changé; l'abus subsiste et subsistera tant que le jury ne sera pas rendu à son indépendance originaire, et que la liberté de la presse ne sera point une *vérité*. (*Voy.* Bastille et Prisonnier d'état.) Dufey (de l'Yonne.)

CACHEXIE, dérivé de deux mots grecs *kakos*, mauvais, et *hexis*, disposition, habitude, c'est-à-dire *mauvaise disposition*. Dans la rigueur de l'étymologie, toute maladie serait donc une *cachexie*, mais on est convenu d'entendre par ce mot un état de détérioration de l'ensemble de l'économie provenant d'une altération, le plus ordinairement chronique, de la nutrition générale. Cet état se révèle sous des aspects variés que l'homme du monde peut apprécier aussi bien que le médecin. Il n'est personne, en effet, qui ne soit frappé de l'état maladif empreint sur la physionomie et sur l'ensemble d'un individu en proie à la décomposition scorbutique, bouffi par les scrofules, dévoré par un cancer, miné par une maladie occulte; mais l'homme de l'art, non content de savoir distinguer les caractères extérieurs propres à ces affections diverses, a besoin de pénétrer dans l'intimité des organes, afin d'apprécier les causes et le mécanisme de ces altérations, dans le but d'y porter remède. Alors que les caractères des maladies étaient uniquement basés sur les phénomènes extérieurs, les cachexies durent former une classe nombreuse d'affections disparates; aussi voyons-nous à une époque assez rapprochée de la nôtre le nosologiste Sauvages comprendre dans cette classe toutes les habitudes vicieuses du corps, générales ou locales, quant au volume, à la forme, à la couleur, de sorte que nous y trouvons la maigreur, la grossesse, la rétention d'urine, l'ictère, l'alopécie, la gangrène humide et sèche, etc. On conçoit qu'un pareil chaos n'est plus admissible de nos jours : pour nous, la cachexie ne peut être qu'un état général en quelque sorte accidentel et secondaire à une foule d'affections qu'il serait irrationnel de grouper dans une seule catégorie. — Les auteurs, par cela même qu'ils ont beaucoup varié sur ce qu'on devait comprendre sous le nom de cachexie, ont nécessairement différé sur la cause première, originelle, essentielle, de ce phénomène secondaire et complexe. Ainsi les uns l'ont attribué à l'altération des *forces* régulatrices de l'économie, aux aberrations du *principe vital*; d'autres, en plus grand nombre, ont reconnu dans cet état une altération des *humeurs* animales; d'autres enfin, et ce sont la plupart des modernes, n'y voient qu'une altération des *solides*, à laquelle celle des humeurs est subordonnée. On voit que la cachexie résume toutes les doctrines qui, selon les temps, ont tour à tour dominé dans la science. FORGET.

CACHOT, prison souterraine dans laquelle ni l'air ni le jour ne peuvent pénétrer. C'est le supplice le plus terrible que la cruauté des hommes ait pu inventer, car il est de tous les instants et conduit sa victime à une mort certaine par toutes les angoisses de l'agonie la plus lente. L'homme, ainsi séparé des autres hommes, avec lesquels tout commerce lui est interdit, ne peut que s'abandonner à la douleur pour tomber bientôt dans l'abrutissement; à ses peines morales viennent se joindre des maladies réelles : privé d'air et de lumière, il est comme la plante que l'on mettrait auprès de lui, il tombe dans un état maladif, il perd ses forces, il s'étiole, et ne traîne plus qu'une vie languissante. Ce serait une bien triste histoire que celle des victimes qui ont gémi pendant de longues années dans les cachots! cette série interminable de malheurs mettrait au jour tout ce que les passions humaines peuvent avoir de hideux : quel rôle n'y joueraient pas l'ambition, la haine, la vengeance et le fanatisme religieux? Depuis les cachots de l'inquisition jusqu'au cachot féodal, qui pourrait nombrer les victimes? — Quant aux cachots de la justice séculière dépendants des prisons publiques, ils ont toujours été considérés comme un accessoire nécessaire pour infliger une peine nouvelle au condamné ou au prévenu qui subit déjà la prison : aussitôt qu'un homme est sous la main de la justice, l'on fait peu de cas de ses droits, il devient le partage des geoliers, et on le traite comme s'il était prédestiné au bourreau; l'on considère donc comme une chose

toute juste et toute naturelle de le plonger dans un cachot au moindre délit qu'il commet contre ce qu'on appelle les règles de la maison, et notre législation sur les prisons est si incomplète qu'il n'existe pas de disposition sur cette matière ; c'est d'ordinaire le directeur qui s'arroge le droit de prononcer, droit qu'il puise peut-être dans ces réglements intérieurs que l'on s'est constamment efforcé de cacher à la publicité. La législation ancienne contenait cependant à cet égard une défense formelle, qu'il serait bon tout au moins de remettre en vigueur, c'est la disposition de l'ordonnance de 1670 (tit. 13, art. 19), qui défendait aux geoliers de mettre les prisonniers dans les cachots s'il n'était ainsi ordonné *par mandement signé du juge*, à peine de punition exemplaire. Cette même ordonnance prescrivait (art. 21), aux geoliers de visiter au moins une fois par jour les prisonniers enfermés au cachot et d'informer le ministère public de ceux qui seraient malades. Les cachots étant ainsi placés sous l'inspection du juge et du ministère public, c'était, on le sent, une garantie ; l'on ne voulait pas même que le juge de police pût à cet égard mésuser de son pouvoir, et un arrêt de réglement, rendu le 1er septembre 1717 par le parlement de Paris, lui refusait le droit d'ordonner qu'un accusé fût mis au cachot ; c'était du juge criminel seul que pouvait émaner l'ordre. De telles précautions seraient indispensables si l'on veut conserver encore des cachots, mais le plus simple serait d'en venir à l'exécution complète d'une loi qui existe, qui a été rendue par Louis XVI, et qui ordonne la suppression de tous ces cachots souterrains, et veut d'ailleurs qu'on accorde aux prisonniers toutes les commodités qui peuvent s'allier avec la sûreté publique. Teulet, a.

CACHOU, *terra japonica*, *catechu*. Cette substance et le nom qu'on lui donne nous viennent également d'Orient, d'où on l'extrait de différentes parties de plusieurs espèces de plantes, et principalement d'une espèce d'*arec* (*v.* ce mot), ou palmier, appelé au Brésil *cajous*, et connu des botanistes sous le nom de *mimosa catcahu*. Pour l'obtenir, on fait bouillir dans l'eau le bois de cet arbre, réduit en copeaux minces, puis on filtre cette décoction et on la laisse évaporer au soleil. Il reste alors pour dépôt une substance végétale, solide, friable et brune, composée de tannin, de principe extractif amer et de mucilage, qu'on a longtemps regardée comme une terre, d'où lui est venu son premier nom latin de *terra japonica*. Ce qui a pu contribuer aussi à entretenir cette erreur, c'est que le cachou nous parvient rarement dans son état de pureté ; on l'apporte en gâteaux de différentes grosseurs, mêlé de substances étrangères, et surtout d'une terre fine qui fait quelquefois le tiers de son poids. Quand il est pur, il est fragile et compacte ; sa cassure est brillante, d'une couleur approchant de celle de la châtaigne; il n'a point d'odeur remarquable ; il brûle avec une flamme vive et se fond entièrement dans l'eau. Sa saveur est d'abord âpre, astringente et amère, mais il lui en succède une autre assez douce, analogue à celle de la violette, et qui dure long-temps. On en fait des pastilles agréables au goût, en le mêlant avec du sucre, de la cannelle, de l'ambre et autres substances parfumées. Le cachou répandu dans le commerce, n'ayant pas le même degré de pureté, a la cassure plus mate, plus terreuse et plus brune : sa saveur est moins vive et passe beaucoup plus vite; il ne se dissout pas complètement et laisse un dépôt terreux. —Cette substance est tonique et astringente ; on l'emploie en médecine, où on l'administre en poudre, en pastilles, en tablettes, en teinture ou en décoction, dans la dyspepsie, la leucorrhée chronique, les hémorrhagies passives, la dysenterie, etc. On obtient encore un effet très efficace de sa dissolution par l'eau dans le traitement des fièvres ardentes et bilieuses. Elle est enfin la base de la préparation indienne connue en pharmacopée sous le nom de *cachondé* ou *cachundé*. Z.

CACIQUE, *cacicus*, *oriolos*, genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, dont toutes les espèces habitent l'Amérique. Elles se nourrissent de baies, de graines et d'insectes; la plupart se rassemblent en troupes nombreuses. Ces oiseaux suspendent leurs nids à l'extrémité des branches des arbres les plus élevés; ce nid a la forme d'une cucurbite étroite, dont l'entrée est oblique : il a jusqu'à dix-huit pouces de longueur. La chair du cacique a une odeur assez forte de *castoreum*, et n'est point bonne à manger. Z.

CACIQUES. C'est une dénomination ancienne donnée en Amérique aux gouverneurs de provinces et aux généraux d'armées. On l'adapta également aux souverains des cinq grands royaumes dans lesquels était divisée l'île d'Hispaniola (Saint-Domingue) lorsque les Espagnols la visitèrent pour la première fois. Les princes ou rois des autres îles étaient aussi appelés caciques. Leur pouvoir était héréditaire et absolu; leurs sujets avaient pour eux une vénération qui allait jusqu'à l'idolâtrie. Au-dessous d'eux étaient des chefs, ou princes tributaires du souverain de chaque district : ils semblent avoir quelque ressemblance avec les anciens barons ou feudataires d'Europe. Oviédo rapporte qu'ils étaient obligés d'accompagner personnellement le souverain en temps de paix comme en temps de guerre quand ils en avaient reçu l'ordre. Martyr observe que les caciques léguaient l'autorité suprême aux enfants de leurs sœurs par ordre d'ancienneté, et déshéritaient leurs propres enfants. Au moyen de cette politique, ils préservaient le sang royal, ce qu'ils n'auraient pu faire en élevant au trône un des enfants de leurs nombreuses épouses. Le récit d'Oviédo paraît néanmoins avoir plus de probabilité : il remarque que l'une des femmes de chaque cacique était particulièrement distinguée de toutes les autres, que le peuple la considérait comme reine régnante, et que ses enfants succédaient au trône de leur père par ordre de primogéniture; mais, à défaut d'enfants de la princesse favorite, les sœurs du cacique, à défaut de frères, prenaient la place des propres enfants qu'il aurait eus de ses autres femmes. -- Le cacique principal était distingué par des ornements royaux et par une cour nombreuse. Quand il voyageait dans ses états, il était communément porté sur les épaules de ses gens, et on le vénérait au point que s'il ordonnait à quelques-uns de ses sujets de se précipiter du haut d'une roche escarpée et de se noyer dans la mer, uniquement pour faire plaisir à leur souverain, ils obéissaient sans murmurer : c'était un acte d'impiété que de résister au pouvoir suprême. La vénération pour les caciques s'étendait au-delà du tombeau; quand l'un d'eux venait à mourir, on prenait toutes les précautions possibles pour conserver intacts ses os et sa peau; alors son cadavre était placé dans un caveau à côté de ses ancêtres. Si un cacique venait à périr dans une bataille, et qu'on ne pût retrouver son corps, ses sujets composaient en son honneur des hymnes qu'ils apprenaient à leurs enfants et qui formaient une branche des solennités connues sous le nom d'*arietoes*, consistant en chants et en danses publiques, accompagnés d'instruments de musique faits d'écailles et d'une espèce de tambour dont le son se faisait entendre au loin. Martyr rapporte que lors de la mort d'un cacique la plus chérie de ses femmes était immolée sur sa tombe, mais Oviédo soutient que cette coutume n'était point générale. C.

CACOCHYMIE et CACOCHYME. Du grec *kakos* (*V.* p. 383), et *chumos*, suc, humeur; termes de pathologie, qui ont passé dans le langage usuel. Le premier signifie l'altération morbide des parties fluides et humeurs des corps organisés, végétaux ou animaux. Cette dépravation des liquides des êtres vivants n'a été étudiée que dans l'homme, les espèces végétales et les animaux que ses besoins physiques et sociaux l'ont forcé de cultiver. Mais cette étude toute hérissée de difficultés n'a point encore un caractère scientifique; elle ne pourra l'avoir de long-temps; elle ne sera suscep-

tible de l'acquérir qu'à une époque où des physiologistes versés dans la théorie et la pratique des arts et des sciences chimiques seront à la fois placés dans des circonstances favorables pour ces recherches, et animés d'un zèle que des institutions scientifiques bien conçues sauraient alimenter sans cesse en lui imprimant une direction déterminée. Alors seulement la cacochymie, ou la dépravation des humeurs, pourrait prétendre à occuper dans la médecine physiologique le rang que lui assigne l'importance de l'étude du mouvement vital qui transforme les humeurs saines ou dépravées en solides vivants, et qui fluidifie ensuite ces mêmes matériaux solidifiés qui ont séjourné plus ou moins de temps dans l'organisme.—La cacochymie, envisagée dans toute la série des êtres organisés, doit être ici le sujet d'un aperçu très succinct. Dans les maladies des plantes produites par débilité dans la végétation, le défaut et l'altération des sucs nutritifs amènent des lésions organiques très nombreuses, qu'on a désignées sous les noms : 1° de cachexie ; 2° de chlorose ou pâleur et tendreté de la plante ; 3° de taches, panachures ou décolorations partielles sur les feuilles, les fleurs et les fruits ; 4° d'ictère ou jaunisse, qui se manifeste naturellement au milieu de l'automne, mais qui arrive aussi accidentellement par suite de la suspension de l'activité organique, et annonce des changements analogues à ceux qui s'opèrent lors de la chute des organes temporaires. La cacochymie des végétaux est indiquée à l'extérieur par l'*étiolement* (*V.* ce mot), qui est total ou partiel, et produit tantôt par l'absence ou l'action trop faible de la lumière, tantôt par le défaut d'oxygène, la maigreur du sol et l'épuisement des racines. Lorsque la cacochymie entraîne le dépérissement des feuilles et des tiges, ces maladies prennent le nom de phthisie ou consomption végétale. — Quoique la dépravation des humeurs ait été beaucoup plus étudiée dans la pathologie des animaux et surtout de l'homme, les notions acquises sur ce sujet se réduisent aux indications suivantes : selon Galien, la surabondance de la bile, de l'atra-bile et de la pituite constituait seule la cacochymie, qu'il ne confondait point avec les altérations du sang. Boerhave comprenait sous ce nom tout changement quelconque dans la quantité d'une de nos humeurs, ce qui est une exagération formelle, puisque sa signification originelle indique une altération dans la nature chimique. — Lorsque l'humorisme prédominait dans les doctrines médicales, on a admis autant de sortes de cacochymies que de sortes d'humeurs prédominantes et viciées. Telles sont les cacochymies pituiteuse, bilieuse, atrabilaire, sanguine, glutineuse, laiteuse, purulente, scorbutique, etc., auxquelles on aurait pu joindre les cacochymies produites par les virus ou agents venimeux et toxiques qui se développent naturellement dans l'organisme ou y sont introduits, soit par inoculation, soit par imprégnation ou empoisonnement miasmatique ou par contact. Il suffit de signaler ici ce qui doit être traité plus tard aux articles *contagion*, *infection*, etc., pour faire pressentir que les agents morbifiques introduits et séjournant dans l'organisme animal y imprègnent les humeurs, les dépravent, et déterminent ainsi ces altérations profondes qui se manifestent lentement ou avec une rapidité excessive. C'est surtout dans le choléra qui vient de ravager les populations européennes que l'altération profonde du sang et des humeurs a produit cet affreux cortége de symptômes alarmants, indices trop certains que la vitalité des organes était atteinte et détruite dans sa source. — Cette dépravation lente ou presque instantanée des humeurs dans les endémies et les épidémies plus ou moins meurtrières qui ravagent trop souvent l'espèce humaine et les autres espèces animales qu'elle cultive pour ses besoins devait être indiquée à l'occasion de l'article cacochymie, puisqu'elle rentre naturellement dans sa signification rationnelle.—CACOCHYME signifie atteint de *cacochymie*. Cette épithète, fréquem-

ment usitée dans le langage de la médecine humorale, presque abandonnée et tombée en désuétude depuis que la théorie du solidisme prédomine dans les doctrines médicales, est cependant restée dans le langage usuel. On dit un tempérament cacochyme, un état cacochyme, un individu, un enfant, un vieillard cacochymes. Ce mot est considéré comme synonyme des termes valétudinaire, maladif, infirme : en style de la *conversation*, le valétudinaire est d'une santé chancelante, le maladif est sujet à être malade, l'infirme (non ferme) est affligé de quelque dérangement d'organes, le cacochyme est plein de mauvaises humeurs. λ.

CACODÉMON. Du grec *kakos*. (*V*. p. 385), et *daîmôn*, esprit, génie; c'est-à dire *mauvais génie*, le contraire d'*Agathodémon*. (*V*. ce mot.)

CACOPHONIE. Vice de la voix, instruments et voix discordants; assemblage d'expressions malsonnantes. Ce mot, dérivé du grec *kakos* (*V*. ci-après), et *phonê*, voix, est donc à la fois un terme de médecine, de musique et de grammaire.—En médecine, il signifie en général toutes les défectuosités, toutes les affections de la voix, et il a pour espèces l'*aphonie*, extinction ou privation de voix, et la *duphonie*, ou difficulté de voix. Dans la première sont compris les accidents qui surviennent à cet organe par suite d'obstructions, d'inflammations ou d'abcès au larynx, de maux de gorge et d'esquinancies; par la paralysie ou par la faiblesse et l'agonie qui précèdent la mort. La seconde espèce comprend les différentes sortes d'enrouement, et les diverses affections qui entravent les fonctions de la voix et de la parole.—En termes de grammaire, la cacophonie est la rencontre de lettres ou de syllabes dures et choquantes par leur dissonnance ou leur bizarrerie, et qui forment dans le style ou dans le langage un son désagréable à l'oreille. Molière a dit dans les *Femmes savantes :*

> Et les moindres défauts de ce grossier génie
> Sont, ou le pléonasme, ou la *cacophonie*.

—La cacophonie qui vient de la rencontre de deux voyelles s'appelle *hiatus* ou bâillement. Les exemples en sont fréquents dans nos anciens poètes. Mais depuis Malherbe, il n'est aucun poète, même parmi les plus médiocres, qui ne se soit fait une loi d'éviter une imperfection rigoureusement proscrite par les règles de la versification. Les prosateurs ne sont pas aussi scrupuleux, et l'on trouve fréquemment chez eux des négligences telles que celles-ci : il all*a à A*miens; fatigu*é et é*puisé; il *y hi*verna; une voie d'*eau au* vaisseau; il fut vainc*u u*ne fois. La cacophonie vient aussi de syllabes nasales trop multipliées et surtout trop rapprochées, comme dans ce vers de Voltaire, qui depuis a été un peu modifié :

> *Non, il n'est* rien que *Nanine n'honore*.

On dit aujourd'hui *que sa vertu n'honore*, ce qui réduit à cinq les huit nasales. Il y a cacophonie par la fréquence et le voisinage des mots où domine la lettre *r*, comme dans ces vers de Lemierre :

> Je pars, j'erre en ces rocs où partout se hérisse,

et dans ceux-ci du grand Corneille :

> Attale a l'esprit grand, le cœur grand, l'ame grande
> Et toutes les grandeurs qui forment un grand roi;
> Mais c'est peu que d'en croire un Romain sur sa foi.

Si un acteur est sujet à un grasseyement un peu fort, il est impossible qu'il ne prononce pas ces vers d'une manière lourde et ridicule. — Voici encore un dernier exemple de cacophonie, où plusieurs syllabes uniformes et consonnantes forment un assemblage tout-à-fait baroque, c'est un vers de l'*Ami de la Maison*, comédie lyrique de Marmontel :

> Très mécontente, entendez-vous.

—Mais c'est surtout comme terme musical que l'on emploie aujourd'hui le mot cacophonie, lorsqu'il s'agit de mauvaise exécution musicale, soit lorsque plusieurs voix chantent un morceau d'ensemble sans être d'accord, soit lorsqu'une voix fausse ou même juste ne chante pas sur le ton de l'orchestre qui l'accompagne, soit enfin lorsque des instruments discords exécutent une symphonie. On

dit de certain concert d'amateurs, de certain opéra représenté sur certain théâtre de province : *C'est une véritable cacophonie.* Mais la plus désagréable de toutes, sans contredit, c'est celle qui est produite par la dissonance des instruments à vent, surtout des clarinettes et autres instruments criards. C'est le plus cruel des supplices pour tout homme qui a l'oreille délicate et sensible ; et malheureusement on y est souvent exposé sur les boulevards, dans les rues de Paris et sur les places où stationnent les saltimbanques et les charlatans.—Comme le mot cacophonie s'applique aussi à toute espèce de bruit qui résulte du mélange incohérent de diverses sortes de sons confus et discords, il n'est pas étonnant qu'on l'ait donné, surtout en France, à des séances de club, de sociétés populaires, de réunions quelconques, et même de certaines assemblées législatives, où, tout le monde parlant à la fois, le tumulte, les cris et la confusion des voix interrompent l'orateur, ou empêchent d'entendre un seul mot de son discours et produisent des scènes aussi scandaleuses qu'affligeante. H. AUDIFFRET.

CACOS (*kakos*). Nom adjectif grec qui signifie mauvais, vicieux. L'idée du mal exprimée par ce mot s'associant comme qualité à beaucoup d'autres perceptions, il résulte de ce fait que dans les vocabulaires et dictionnaires de toutes les langues mères ou dérivées, mortes ou vivantes, transpositives ou analytiques, on trouve un certain nombre de mots composés destinés à formuler ces associations d'idées. Nous devons nous borner à indiquer ici ceux qui ont été introduits du grec dans les langues latine et française. Cette indication a pour but de rendre très prompte l'intelligence de la signification et des acceptions diverses du radical *cacos*, qu'on peut étudier comparativement avec la racine *eu* (bien) que nous verrons entrer aussi dans la composition d'un nombre beaucoup plus considérable de mots ; ce qui, pour le dire ici en passant, semblerait nous annoncer l'optimisme des anciens Hellènes, puisque les idées du mal avaient dans leur langue un nombre de signes très inférieur à celui des termes significatifs des idées du bien ; on peut s'assurer de cette remarque en jetant un coup d'œil comparatif sur ces deux mots dans les lexiques grecs. Des détails plus étendus sur ce sujet ne doivent point trouver place dans notre *Dictionnaire*, qui doit à la fois instruire en amusant et faire penser nos lecteurs en leur indiquant les sources où nous allons puiser nos documents littéraires et scientifiques. On nous pardonnera cette petite digression philologique en raison de son utilité. Voici maintenant l'indication des noms français et latins composés, dérivés du grec, dans lesquels le dissyllabe *caco* signifiant mal, méchanceté, vice, dépravation, altération, malignité, etc., se combine avec les signes d'autres idées : *Cacus*, nom propre d'un insigne voleur (*V.* ci-après); *cacosis*, vice, mauvaise disposition ; *cacositie* (*sition*, aliment), dégoût, aversion pour les aliments; *cacostomachus* (mot grec latinisé), mauvais à l'estomac ou indigeste ; *cacopathie*, état pénible de l'ame; *cacotrophie* (*trophê*, nutrition), trouble de la nutrition; *cacosphyxie* (de *sphuxis*, pouls), mauvais état du pouls ; *cacothymie* (de *thumos*, cœur, ame, esprit), vice du cœur, disposition vicieuse de l'esprit; *cacorhythmie*, dérangement, irrégularité du rhythme; *cacoèthe* (de *ethos*, caractère), ulcère cacoèthe, malin, difficile à guérir, de mauvais caractère; *cacodémon* (*V.* ce mot); *cacostomie* (de *stoma*, bouche), médisance; *cacotechnie* (de *technê*, art), mauvais art, mauvais artifice ; *cacozélie* (de *zélos*, imitation), imitation gauche ou ridicule, singerie; *cacomorphie* (de *morphê*, forme), altération de la forme normale des parties; *cacophonie* (de *phonê*, voix, son), mauvaise voix, mauvais son, altération de la voix, discordance des sons (*V.* ce mot); *cacocholie* (de *cholê*, bile), dépravation de la bile ; *cacochylie* (de *chulos*, chyle), mauvais chyle, dépravation de la chylification; *cacochymie* (de *chumos*, suc, humeurs), altération morbide des

humeurs. (*V.* l'article ci-dessus.) La plupart de ces noms appartiennent au langage médical et ne sont jamais employés dans la *conversation*; quelques-uns sont susceptibles d'y être introduits; deux seulement, ceux de *cacophonie* et *cacochymie*, sont fréquemment usités. λ.

CACTIER. (*V.* Cierges [famille des].)

CACTUS. Ce mot, consacré par les anciens auteurs, qui avait été accueilli avec empressement par les zélateurs et les collecteurs de belles plantes, ainsi que par les amateurs de fleurs distinguées, composait autrefois un genre qui renfermait plus de deux cents espèces, toutes remarquables, soit par la majesté de leur port, soit par la beauté des formes ou bien par leurs dissemblances très prononcées, et quelquefois même par eurs difformités et leurs bizarres monstruosités, au nombre desquelles il faut citer le cactus speciosus (*epiphyllum speciosum*), le cactus speciosissimus (*cereus speciosissimus*), le cactus grandiflorus (*C. grandiflorus*), le cactus flagelliformis (*C. flagelliformis*), le cactus truncatus (*epiphyllum truncatum*), le cactus phyllanthus (*epiphyllum phyllanthum*), le cactus peruvianus (*C. peruvianus*) et le cactus monstruosus, qui n'est qu'une monstruosité très curieuse du *cereus peruvianus*, etc., etc., fleurs charmantes, qui vivent partout presque sans nourriture, sans eau et sans soin, dans les serres, les appartements, et en été sur les terrasses et dans les jardins. Ce genre n'existe plus dans la science, et le mot *cactus* a été élevé à l'honneur de représenter désormais une famille qui a été instituée sous les noms patronimiques et synonymes de *cactiers*, *cierges* ou *cactoïdes*, laquelle, ainsi que nous venons de le dire, se compose en ce moment d'à peu près deux cent cinquante plantes, toutes très remarquables, toutes plus ou moins intéressantes, et qui, pour y faire régner l'ordre et en faciliter l'étude, ont dû être divisées en huit genres, eux-mêmes plus ou moins nouvellement nstitués sous les noms de mamillaire, *mamillaria*, mélocacte, *melocactus*, échinocacte, *echinocactus*, cierge, *cereus*, épiphylle, *epiphyllum*, raquette-nopal, *opertia*, pareskie, *pareskia*, et rhipsalis, *rhipsalis*. (*Voy.* ces mots et cactoïdes, ainsi que les mots cactier et melon, chardon, qui, dans plusieurs ouvrages, sont synonymes de *cactus*.)

C. Tollard aîné.

CACUS ou **CACAUS**, fils de Vulcain, demi-homme, demi-satyre, d'une taille célèbre comme celle des autres brigands domptés par Hercule dans le cours des travaux que lui imposait la haine de Junon. Jupiter lui-même avait voulu que son fils parcourût la terre en vengeur de l'humanité avant de monter aux honneurs de l'Olympe. Le monstre habitait une caverne immense, cachée dans le sein de la terre, inaccessible aux rayons du soleil : sans cesse la terre y fumait d'un récent carnage; sans cesse pendaient aux portes orgueilleuses de ces affreux trophées, des têtes pâles et dégoûtantes d'un sang noir et livide. Terrible par sa force, par sa haute stature et par sa férocité, Cacus avait encore reçu de son père un puissant moyen de défense : sa bouche vomissait des tourbillons de flamme et de fumée, qui faisaient de son antre une espèce de Tartare des vivants assez hardis pour tenter d'y pénétrer.—Suivant une tradition antique et consacrée à la fois par Tite-Live, Ovide et Virgile, c'est-à-dire par l'histoire et la poésie, qui ont souvent un grand caractère dans les écrivains d'Athènes et de Rome, Hercule, au retour de son expédition contre l'affreux Géryon, ramenait avec lui des taureaux d'une beauté singulière et un troupeau de bœufs qui couvraient toute la campagne, et avait voulu s'arrêter sur la rive du Tibre, pour les refaire par le repos, par la fraîcheur et l'abondance du pâturage; lui-même, fatigué de sa course et du combat, s'était étendu sur l'herbe. Là, tandis qu'il cède à un profond sommeil, un pâtre de la contrée, Cacus, séduit par la beauté du troupeau, entreprit de détourner au moins une partie

d'une si riche proie. Mais comme il craignait, ajoute Tite-Live, qu'en chassant les bœufs devant lui, la trace de leurs pas ne conduisît Hercule à la caverne qui allait les recéler, il résolut de les y traîner à reculons, en ayant soin de n'emmener que l'élite du troupeau. — Hercule, réveillé par les premiers rayons du jour, fait la revue de ses bœufs, et, s'apercevant qu'il lui en manquait plusieurs, il regarde de tous côtés pour les retrouver; mais nul indice ne pouvait éclairer le héros sur la retraite des animaux qui lui avaient été enlevés. Enfin, après de longues et inutiles recherches, il se déterminait à quitter le rivage: au moment du départ, quelques génisses se mirent à mugir du regret d'abandonner leurs compagnes absentes; celles-ci répondirent du fond de l'antre qui les recélait : ce fut un avertissement pour Hercule. Il court droit à la caverne où le monstre, semblable en ce moment au Polyphème d'Homère enfermé dans son antre, déploie tous ses moyens de défense et tous ses prestiges contre le héros furieux, qui a résolu de le punir. Si l'on pouvait douter que Virgile ne fût un grand peintre, il suffirait, pour s'éclairer sur ses droits à ce titre, de lire, au huitième livre de l'*Enéide*, la description de la retraite de Cacus et de son combat avec le fils de Jupiter. Il y a dans ce tableau des traits à la manière du Dante et de Milton; l'audace avec laquelle le héros s'élance au milieu des ténèbres de la caverne, traversée par de sombres tourbillons de flammes, semble être un prélude de sa descente aux enfers. Ovide a essayé la même peinture, mais il y est sec et maigre, tandis que Virgile déploie une vigueur, une variété, une richesse, une rapidité et des formes dramatiques qui ravissent et attachent le lecteur. — Cacus, malgré tous ses efforts, succombe dans la lutte avec le demi-dieu : Alcide le saisit, l'enlace entre ses bras par des nœuds indissolubles, et est vainqueur du monstre. Aussitôt, dit Virgile, voulant enfoncer les portes de la caverne, elle s'ouvre, et le vol des génisses et tous les crimes du parjure paraissent aux regards du ciel. On traîne au dehors le cadavre difforme; la foule ne peut se rassasier du plaisir de contempler ces yeux farouches, ce front terrible, ces membres hérissés d'un poil sauvage, et cette gorge béante, semblable à un volcan éteint. De là, ces divins honneurs dont Hercule est l'objet; de là ces pieux transports des peuples solennisant le jour de sa victoire. Ici Virgile met dans la bouche des prêtres du dieu un hymne digne de prendre place parmi les plus belles poésies lyriques d'Horace.—Des pierres gravées antiques représentent Cacus dans l'instant du vol; et sur le revers d'une médaille d'*Antonin-le-Pieux*, on le voit renversé sans vie aux pieds du héros, autour duquel se presse un peuple reconnaissant. Le brigand est représenté avec une tête de bête sur un corps humain dans des plafonds peints à Bologne, au palais Zampieri, par les trois Carrache. — Cacus était abhorré dans le pays et dans tous les lieux environnants. Denis d'Halicarnasse raconte que les aborigènes et les Arcadiens, habitants du mont Palatin, ayant appris la mort de Cacus, se crurent si heureux d'être délivrés de ce monstre, des brigandages duquel ils avaient long-temps souffert, qu'ils coupèrent des branches de laurier et firent des couronnes à Hercule. Ce héros après sa victoire avait élevé un autel à Jupiter et fondé un sacrifice en reconnaissance des vaches qu'il avait recouvrées. On voyait cet autel à Rome à la porte Trigémine, et, du temps de Denis d'Halicarnasse, les Romains célébraient encore ce sacrifice.

P.-F. Tissot.

CADA-MOSTO ou CA-DA-MOSTO (Aloïs ou Louis), né à Venise en 1432, se consacra entièrement au commerce après avoir reçu l'éducation la plus soignée, et fit plusieurs voyages dans la Méditerranée et la mer Atlantique. En 1454, il fit un voyage en Flandre sur le vaisseau de son compatriote Marco Zeno. Des vents contraires les retinrent dans le détroit de Gibraltar et les obligèrent

à relâcher au cap Saint-Vincent, où le prince Henri poursuivait ses études dans la retraite et s'occupait des découvertes à faire sur les côtes d'Afrique. Cada-Mosto, jeune homme entreprenant, offrit ses services au prince et en obtint un bâtiment de 90 tonneaux. Il mit à la voile le 22 mars 1455, pénétra dans le Sénégal, découvert depuis cinq ans, s'enfonça fort avant le long des côtes et séjourna quelque temps chez le prince Daniel, dont les états s'étendaient du Sénégal au cap Vert. Après avoir fait provision d'or et d'esclaves, il poursuivit sa route jusqu'au cap Vert; là, il se joignit à deux autres navires *explorateurs* du prince, et tous trois arrivèrent enfin aux bouches du fleuve Gambia, dont on leur avait vanté les richesses. Mais, ayant été attaqués par les naturels du pays, et leur équipage étant épuisé de fatigue et entièrement découragé, ils furent obligés de se retirer et de retourner en Portugal. En 1456, Cada-Mosto, accompagné de deux autres vaisseaux, fit un second voyage au fleuve Gambia et découvrit pendant le trajet les îles du cap Vert. En entrant dans le Gambia, il fut cette fois bien accueilli; mais l'échange de l'or ne répondit pas à son attente. Les trois vaisseaux s'avancèrent jusqu'aux fleuves Casamansa et Rio-Grande et retournèrent ensuite en Portugal. Cada-Mosto y demeura jusqu'à la mort du prince Henri, arrivée en 1463. La description de ses voyages (*Prima navigazione per l'Oceano alle terre de' negri della Bassa-Etiopia, di Luigi Cada-Mosto*, Vicence, 1507), les plus anciens des modernes, est un vrai modèle : il y règne un ordre admirable; la narration est attrayante et les descriptions sont d'une grande clarté et d'une exactitude scrupuleuse. C. L.

CADASTRE. Ménage fait dériver ce substantif du mot bas latin *capitastrum*, qui aurait été fait, selon lui, de *caput*, ainsi que le témoignerait l'ancienne orthographe (*capdastre*). Ragueau en voit l'origine dans le mot *capitularium*, nom donné au registre contenant les *capdastres*. Enfin, Borel le fait dériver du mot languedocien *cadun*, qui signifie *chacun*. Cette dernière étymologie peut sembler forcée; Borel l'a senti, car il se hâte de faire observer qu'anciennement la taille et les cadastres s'inscrivaient sur des verges ou morceaux de bois marqués avec un couteau comme le sont encore aujourd'hui les tailles que l'on échange avec les cabaretiers et les boulangers : puis il ajoute que dans certains villages du Languedoc, il existait encore de son temps de grosses pièces de bois appelées *sougs*, c'est-à-dire *souches*, qui servaient de cadastre, et qu'un jour il fallut une charrette pour transporter à Montpellier plusieurs morceaux de bois de ce genre, destinés à servir de pièces de conviction dans un procès intenté à la chambre des comptes de la province.—Avant 1789, on donnait plus particulièrement le nom de *cadastre* au registre public qui servait à l'assiette des tailles dans les lieux où elles étaient réelles, comme en Provence, dans le Languedoc et dans le Dauphiné. Depuis cette époque, ce mot a changé d'acception; ce n'est plus seulement un registre, mais bien un ensemble d'opérations qui comprend non seulement l'arpentage, la désignation et l'estimation de chaque parcelle de propriété composant le territoire d'une commune, d'un canton ou d'un département, mais encore l'inscription sur des registres spéciaux du résultat de chacun de ces travaux. En d'autres termes, le mot *cadastre* ne saurait s'appliquer aujourd'hui à aucune opération particulière; c'est le nom générique du système en usage pour établir l'assiette et la répartition de l'impôt foncier. — Avant d'entrer dans le détail des opérations diverses que comprend le cadastre, nous allons dire les révolutions que ce système a subies. — Ce fut en 1790 que l'assemblée constituante posa les bases de notre système actuel de contributions foncières, et ordonna l'arpentage ainsi que l'estimation de tout le sol du royaume. L'égalité dans l'assiette et dans la répartition de l'impôt territorial était le but de cette dernière

prescription ; les opérations cadastrales dont nous allons parler furent le moyen adopté pour parvenir à la réalisation de cette immense et utile entreprise. Ces opérations ont peu varié dans leurs détails d'exécution matérielle ; mais il y a eu changement dans l'impulsion et la direction. Ainsi, avant l'année 1822, le gouvernement avait la disposition exclusive de cet instrument régularisateur ; les agents des contributions directes agissaient d'après ses seules instructions, et les travaux ne pouvaient présenter que des masses d'appréciation dont la fraction la plus minime devait comprendre au moins le revenu de tout un canton. La loi de finance du 31 juillet 1821 a déplacé le moteur ; elle a fait sortir en quelque sorte le cadastre des mains de l'administration pour le remettre dans celles des communes ; il n'opère aujourd'hui que dans le cercle de ces individualités politiques, et ne règle plus, comme autrefois, les rapports de plusieurs départements entre eux, ou bien ceux de tous les cantons d'un même arrondissement, mais seulement les rapports existants entre les propriétés et les contribuables de chaque commune prise isolément. — *Opérations préliminaires*. Nulle commune ne peut être cadastrée que deux ans après sa délimitation par un géomètre dont la nomination appartient au géomètre en chef du département, et doit être approuvée par le préfet. Dans l'année qui précède celle de l'arpentage, un autre géomètre procède à la triangulation. Cette seconde opération terminée, l'on fait les travaux d'arpentage et ceux nécessités par la levée du plan parcellaire, plan qui comprend non seulement chaque parcelle ou portion de terrain présentant une même nature de culture et appartenait au même propriétaire, mais encore les rues, places, chemins, rivières, etc. — *Nomination des propriétaires classificateurs*. Dès que le plan parcellaire est terminé, le préfet, sur la proposition du directeur des contributions, autorise le maire à convoquer le conseil municipal et les plus fort imposés. Cette assemblée procède, sur la réquisition et en présence de l'inspecteur des contributions de l'arrondissement, à la nomination des commissaires classificateurs, lesquels doivent être au nombre de cinq et choisis parmi les possesseurs des cultures principales ou prédominantes du territoire. Deux sont pris parmi les non-résidents ou forains, et les trois autres parmi les domiciliés. A ces classificateurs titulaires, on adjoint cinq classificateurs suppléants, dont trois doivent également habiter la commune, et les deux autres appartenir à une localité étrangère. Ces nominations faites, on procède, après un certain délai, à la — *Division de chaque nature de culture en classes*. Cette classification du territoire d'une commune ne peut avoir lieu que lorsque, au préalable, le géomètre qui a levé le plan a communiqué à chaque propriétaire un bulletin indicatif de toutes les parcelles éparses sous son nom, et de la contenance de celles-ci en mesures locales et métriques. Elle est également précédée, dans les départements où le conseil général en a réclamé l'emploi ou quand le conseil municipal l'a spécialement demandée, de la nomination d'experts chargés de concourir, avec les contrôleurs des contributions, à toutes les parties du travail. Cette nomination est faite par le préfet, sur l'avis du directeur. Pendant le cours du classement, ces experts ont voix délibérative, et, en cas de partage, voix prépondérante. Ils assistent également à celles des délibérations du conseil municipal qui ont pour objet la formation du tarif des évaluations. Quand tous ces préliminaires ont été remplis, et lorsque le contrôleur a reçu le tableau indicatif des parcelles et des propriétaires, ainsi que le calque du plan cadastral, et copie du procès-verbal de la première réunion du conseil municipal, il se transporte dans la commune, et réunit les propriétaires classificateurs ainsi que l'expert, si le concours de ce dernier est autorisé, puis il procède avec eux tous : 1° à la reconnaissance générale du

territoire et à sa classification; 2° au choix des *types*; 3° au classement de chaque parcelle; 4° à la formation du tarif des évaluations.—*Choix des types*. Quelques variétés que présentent les propriétés de même espèce, on ne peut diviser chaque nature de culture qu'en cinq classes au plus. Cette limite impose dès lors aux classificateurs la nécessité de ranger dans une même classe des parcelles qui n'ont pas un produit absolument égal. Afin d'établir d'une manière exacte les limites des différentes classes, et de faciliter le placement de chaque parcelle, ainsi que la vérification des réclamations soulevées par cette opération, on choisit pour chaque classe deux parcelles destinées à servir de *types*. La première est prise dans les meilleures propriétés de la classe, et forme le *type supérieur;* la seconde, choisie dans les fonds les plus mauvais de la même classe, forme le *type inférieur*. Ce choix une fois fait, les classificateurs établissent le revenu de chaque nature de culture et de chaque classe, en prenant pour base de leur estimation le terme moyen, par hectare, du produit net des parcelles prises pour *types*. Procès-verbal est ensuite dressé par le contrôleur de la classification arrêtée, des évaluations provisoirement adoptées, avec désignation des parcelles choisies pour types ou étalons, et indication pour chacune d'elles du numéro du plan, de la nature de culture, du climat ou lieu dit, de la classe et du nom du propriétaire. — *Classement de chaque parcelle*. Ce classement est immédiatement entrepris par trois classificateurs au moins, ou trois suppléants, qui, opérant successivement dans chaque section, distribuent chaque parcelle dans les classes précédemment arrêtées. A mesure qu'il arrive sur chaque parcelle, le contrôleur appelle les noms, prénoms et professions des propriétaires, et tient note par section de toutes les erreurs qui ont pu échapper aux géomètres. — *Tarif des évaluations*. Le classement terminé, les propriétaires classificateurs, aidés du contrôleur et de l'expert, établissent le revenu de chaque classe de propriété, en prenant pour base, ainsi que nous l'avons dit, le terme moyen, par hectare, du produit net des deux parcelles choisies pour *types*. Application est faite ensuite par eux de ce tarif sur un certain nombre de propriétés affermées ou dont le revenu est notoirement constaté; puis, si cet examen fait découvrir des erreurs dans ce contrôle, les classificateurs et l'expert doivent s'assurer que les mêmes imperfections ne se sont pas reproduites sur les autres parties du territoire. Après avoir, s'il y a lieu, rectifié le classement, ils vérifient si le tarif par eux provisoirement arrêté ne doit pas être modifié sous le rapport des évaluations par nature de culture et par classe. Le tarif ainsi rectifié est appliqué une seconde fois aux propriétés choisies pour étalons, puis, lorsqu'il est régularisé dans toutes ses parties, le contrôleur invite le maire à réunir le conseil municipal pour l'examiner et l'arrêter. Le procès-verbal de cette séance ainsi que le tarif sont ensuite envoyés au préfet, qui approuve ou modifie ce tarif après avoir entendu le directeur des contributions, et pris l'avis du conseil de préfecture. En cas de modifications, le tarif est renvoyé au conseil municipal pour recevoir ses observations, et ce n'est que lorsqu'elles ont été entendues que le préfet l'arrête d'une manière définitive, et le transmet au directeur des contributions, pour que ce dernier en fasse l'application au classement de chaque parcelle. —Le travail du cadastre est définitif; une fois terminé, il n'y a plus de réclamations possibles pour erreurs dans la contenance ou le revenu net imposable de chaque propriété, après les six premiers mois de la mise en recouvrement des premiers rôles dressés par suite de ces opérations. Ce délai est de rigueur; les six mois écoulés, toute demande en rectification est rejetée. Ce n'est que dans quelques circonstances extrêmement rares, que le ministre des finances, sur la demande qui lui est directement adressée, relève de cette déchéance. Mais, telle est à cet

égard sa réserve que, sur cent pétitions de ce genre, dix à peine sont admises. L'autorité locale ne néglige rien, au reste, pour mettre les contribuables lésés à même de profiter du délai que la loi accorde à leurs réclamations. Ainsi, au 1er juin de l'année qui suit l'achèvement des opérations cadastrales, le directeur des contributions invite les maires de chaque commune cadastrée à prévenir leurs administrés qu'ils n'ont plus qu'un mois pour présenter leurs griefs. Le 1er juillet arrivé, le contrôleur fait l'envoi de toutes les réclamations au directeur, qui les transmet à l'inspecteur avec ordre de procéder à leur vérification. Ce dernier adresse alors au maire un état nominatif des réclamants, lui donne avis de sa venue, et l'invite à réunir les classificateurs pour le jour et l'heure qu'il désigne. Le maire, de son côté, avertit les pétitionnaires d'assister à la vérification ou de s'y faire représenter par des fondés de pouvoir. En principe, on ne peut réclamer contre le classement d'une parcelle cadastrée que par comparaison avec les types ou étalons choisis pour chaque classe; aussi, la vérification, en cas de réclamation, se fait-elle toujours sur le terrain. Une fois qu'elle est terminée, l'inspecteur rédige procès-verbal de l'opération et du dire des classificateurs. Dans le cas où le réclamant n'adhère point à l'avis de ces derniers, il peut, dans les vingt jours qui suivent, requérir une contr'expertise, laquelle est faite alors par deux experts nommés, l'un par lui et l'autre par le sous-préfet de l'arrondissement agissant au nom de la commune. Procès-verbal est dressé par l'inspecteur de cette opération nouvelle; puis toutes les pièces qui la constatent ou qui s'y rattachent sont renvoyées au conseil de préfecture; ce conseil doit statuer dans les dix jours de la réception de ces documents. Tous les frais faits sont supportés par la commune, si la réclamation est reconnue fondée; dans le cas contraire, ils tombent à la charge du réclamant. — Ce sont les conseils généraux de départements qui prononcent seuls aujourd'hui sur l'opportunité des opérations cadastrales dans les communes de leur ressort; à eux seuls appartient le vote des fonds nécessaires. Ce vote est toutefois limité; il ne peut excéder 3 centimes par franc du principal de la contribution foncière payée par le département. Indépendamment de ces ressources locales, les chambres votent annuellement un fonds commun destiné à être distribué entre les départements proportionnellement aux fonds votés pour le cadastre par les conseils généraux de chacun d'eux.—Malgré les sacrifices faits par le gouvernement depuis l'origine du système cadastral actuel, il n'y a guères que les deux tiers de la surface du territoire qui soient aujourd'hui cadastrés. Cette lacune ne comprend pas toutefois des départements entiers. Il n'en est pas un qui ne compte un ou plusieurs arrondissements cadastrés; plusieurs même le sont complètement. C'est à cette existence de cantons soumis au cadastre, à côté de localités vierges encore de toute triangulation, qu'il faut surtout attribuer la différence que présentent l'assiette et la quotité de l'impôt dans un grand nombre de communes. Il est tel canton où les propriétaires ne paient que huit pour cent de leur revenu net, tandis que dans d'autres on rend au fisc deux et trois fois autant. Quelques intérêts privés peuvent trouver leur profit à retarder le moment où le cadastre aura mesuré et classé tout le sol de la France, mais la masse des propriétaires fonciers, qui se compose aux neuf dixièmes de contribuables à fort petites cotes, a le plus grand intérêt à voir ce travail achevé. Aujourd'hui que l'application du système électif à la nomination des membres des conseils généraux a modifié la composition de ces assemblées dans un sens favorable aux intérêts du plus grand nombre, il faut espérer que les opérations cadastrales prendront une activité nouvelle, et que bientôt elles auront doté la France territoriale d'une égalité qu'elle poursuit depuis longtemps, l'égalité fiscale. A. DE VAULABELLE.

CADAVRE (en latin *cadaver*, en grec πῖωρα νεκρον). On entend généralement par ce mot l'état d'un corps, d'un être organisé, même d'un végétal, privé de vie; mais cette expression s'emploie surtout pour désigner celui de l'homme. — Le cadavre subsiste plus ou moins long-temps: il est comme la transition de la vie à la putrefaction, état dans lequel les éléments se dissolvent, la mollesse des tissus augmente et les fluides s'altèrent de plus en plus. La putréfaction, qui atteint d'abord les parties molles du corps humain, se développe à diverses époques plus ou moins rapprochées du moment de la mort, suivant une foule de circonstances qui dépendent de la température de l'atmosphère, de son humidité ou de sa sécheresse, du genre de mort, de l'âge, du sexe, de la constitution du sujet, et des moyens qu'on emploie pour le conserver. — On peut jusqu'à un certain point préserver le cadavre de la décomposition par une dessiccation rapide, déterminée par une grande chaleur sèche, par l'action de substances poreuses qui absorbent l'humidité, par l'action chimique de diverses substances capables de se combiner avec les tissus, et enfin par la coagulation permanente des fluides, comme on l'a observé dans des montagnes de glace, situées près du pôle. — Avant de tomber sous l'influence immédiate et entière de la décomposition, le cadavre présente, quelquefois dans une étendue de temps assez longue, la même composition, le même arrangement que celui qui existait chez le vivant, ce qui permet à l'anatomiste de s'éclairer sur l'organisation et la structure intime du corps humain, par l'inspection et l'étude des cadavres. Mais il y a nécessairement entre un corps placé sous l'influence de la vie et un autre qui est abandonné à l'action décomposante des causes physiques des différences notables que nous devons rapidement signaler. Le cadavre est froid: cette froideur, qui n'a pas lieu chez le vivant, où la circulation et l'action nerveuse entretiennent dans le corps une température à peu près constante, et presque toujours supérieure, dans nos climats, à la température des milieux qui nous environnent, existe nécessairement, lorsque, par suite de la mort, la chaleur contenue dans le corps s'en exhale pour se mettre en équilibre avec celle des objets environnants. (*Voyez* TEMPÉRATURE [Égalité de]). — On comprend par suite de ce qui vient d'être exposé que la chaleur se conservera plus ou moins long-temps suivant la température de ces mêmes objets environnants, soit atmosphère, soit corps tangible. — Le cadavre est inerte. Il obéit alors à cette loi commune, l'inertie, qui régit les corps inorganiques. (*Voy.* INERTIE.) Parfois, cependant, l'électricité et le sirritations mécaniques produisent des mouvements dans le cadavre. Tout le monde connaît les *expériences fortuites de Galvani* sur des muscles de grenouille mis à découvert; mais il est évident que ces mouvements dépendent d'une impulsion étrangère, et non d'une contraction semblable à celle qui s'exerce sur le vivant. — Le cadavre présente en outre un état de mollesse et de flaccidité qui lui est propre : le relâchement général des solides après la mort en est la cause. Les muscles n'ont plus cette fermeté dont ils sont doués pendant la vie, même en l'absence de toute contraction; d'autre fois, au contraire, la contraction est telle qu'on pourrait lever le cadavre tout d'une pièce en le tenant par une seule de ses extrémités. Cette raideur se remarque peu à la suite de maladies longues et épuisantes, mais chez les sujets peu avancés en âge et enlevés par une mort brusque et prématurée. — Les fluides aussi nous présentent dans le cadavre diverses phénomènes, soit qu'ils s'accumulent de préférence dans certaines parties sous l'influence des pressions atmosphériques, soit qu'ils se coagulent dans d'autres en l'absence de tout mouvement, soit qu'ils s'altèrent en passant de la teinte noire à une sorte de sanie brunâtre, qu'ils s'évaporisent en diminuant le poids total du corps, soit enfin que le commence-

ment de leur décomposition se trouve indiqué par la présence de gaz dont les propriétés délétères ne sont plus balancées comme chez le vivant. A quelques exceptions près, qui sont l'absence de raideur, et l'absence d'un enduit muqueux recouvrant les yeux, la décomposition du fœtus ne diffère pas sensiblement de celle qui s'attache aux corps ordinaires. — Sous le point de vue scientifique, le cadavre a des usages importants que nous avons signalés en partie : on l'ouvre pour étudier les organes qu'il renfermait dans l'état de santé, mais aussi pour reconnaître la disposition des parties dans l'état de maladie ; on pratique encore l'ouverture des cadavres dans quelques cas de médecine légale, pour déterminer les causes de la mort. Ce sujet, fort important d'ailleurs, mérite de nous arrêter un instant. — La médecine légale s'occupe à constater le genre de mort, pour établir le degré plus ou moins prononcé de léthalité (*voyez*) des blessures ou autres lésions que présente un corps mort. — Moïse, chez les Hébreux, s'était adonné avec soin à cette branche de la jurisprudence ; Plutarque, Tacite et Suétone nous apprennent que chez les Romains on faisait des enquêtes sur les individus qui périssaient d'une manière inattendue. Plus tard, Galien indiqua dans ses œuvres à quels signes on pouvait reconnaître, d'après l'examen du cadavre, si un enfant avait vécu. — Charlemagne d'abord, puis surtout Charles-Quint, remirent en honneur la médecine légale, qui s'est continuée, peu riche d'heureuses applications, jusqu'au moment où est venu s'y rattacher le nom de M. Orfila. — Nous renvoyons, pour les détails de pratique médico-légale à l'article qui traitera de ce sujet. (*Voyez* Médecine-légale)

Halma-Grand.

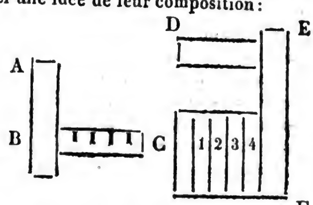
CADE. Nom vulgaire du genévrier dans le midi de la France. On donne le nom d'*huile de cade*, dans le commerce, à deux huiles différentes : l'une est tirée de ce même arbuste, l'autre est la partie la plus fluide de l'huile qui se dégage du bois de pin dans l'opération pratiquée pour le convertir en charbon.

CADELLE (entomol.), nom que l'on donne dans le midi de la France à une larve du *trogosite bleu* (et non du *ténébrion*, comme le dit à tort le *Dictionnaire de Boiste*), qui attaque le blé dans les greniers, et en dévore la substance farineuse; on l'appelle encore autrement *chevrette brune*.

CADENAS (de *catena*, chaîne). Ces petites serrures portatives qui se voient partout sont ainsi appelées, sans doute, de la petite chaîne qui a pu tenir lieu de ce que nous appelons l'*anse* ou l'*anneau* du cadenas. — Le mécanisme d'un cadenas ordinaire ne diffère presque en rien de celui des serrures fixes : c'est une clé qui fait marcher un pêne, lequel, au lieu d'entrer dans une gâche, passe dans l'ouverture pratiquée à l'extrémité de l'anse, lequel se meut en charnière par l'autre bout. Il y a des cadenas plus ou moins compliqués, plus ou moins riches, de diverses formes et dimensions. (*V.* Serrures.)

CADENAS A COMBINAISONS.

Ces sortes de cadenas offrent la commodité de pouvoir s'ouvrir ou se fermer sans qu'il soit besoin d'avoir une clé ; et il est impossible, du moins très peu probable, qu'un voleur parvienne à les ouvrir quand ils sont faits avec soin. Voici une idée de leur composition :



Sur une pièce AB est fixée une petite règle BC, sur laquelle sont taillés quatre crans ; la règle BC entre dans le milieu d'un cylindre, formé de rondelles 1, 2, 3, 4, retenues en place tout en tournant librement sur elles-mêmes, au moyen d'une disposition qu'il n'est pas difficile de concevoir. — Les rondelles, qui ont la grandeur d'une grosse pièce de deux sous, sont percées à leur centre d'un trou cir-

culaire d'un diamètre plus petit que la largeur de la règle BC; cependant, celle-ci enfile aisément les quatre rondelles, parce qu'on pratique une entaille sur le côté du trou percé à leur centre; on conçoit qu'il est nécessaire que les rondelles soient disposées de telle sorte que les quatre entailles se trouvent sur la même ligne.—Quand la règle BC a traversé les quatre rondelles, il suffit, pour l'empêcher de sortir, de faire tourner une de celles-ci d'une quantité quelconque; le cran qui porte son ouverture s'écarte de la ligne qu'il formait avec les trois autres, et la rondelle accroche la règle par celle de ses entailles qui répond à son épaisseur; dans cette disposition, le cadenas est fermé; pour l'ouvrir, il faut rétablir les rondelles dans la position où leurs crans se trouvent de nouveau sur la même ligne, ce qui est facile si l'on a eu la précaution de faire une marque sur la circonférence de chaque rondelle. Quand la règle BC est entrée dans les rondelles, une cheville DE, portée par une pièce FF, qui fait un tout avec le système des rondelles, s'introduit par son extrémité D dans une ouverture pratiquée vers A, une des extrémités de la pièce BA, et le cadenas est entièrement fermé.—Tel est le cadenas à combinaisons dans toute sa simplicité. Supposez maintenant qu'au lieu de faire une seule marque sur chaque rondelle, on y ait gravé les 24 lettres de l'alphabet, par exemple, en les espaçant également entre elles sur chaque rondelle, il est évident que si le cadenas s'ouvre quand quatre lettres (une de chaque rondelle), forment un certain mot, il ne s'ouvrira plus dans toute autre combinaison de lettres prises quatre à quatre, tellement que le voleur qui se flatterait de l'ouvrir à coup sûr s'exposerait à effectuer toutes les combinaisons dont 24 lettres groupées quatre à quatre sont susceptibles. Or, 24 choses disposées quatre à quatre de toutes les manières possibles produisent 331,776 combinaisons. On multiplie les difficultés pour ouvrir le cadenas, soit en augmentant le nombre des rondelles, soit en écrivant sur leur contour un plus grand nombre de signes.—Le cadenas à combinaisons perfectionné se compose de rondelles formées d'un anneau divisé intérieurement en autant de crans qu'il porte de lettres ou de chiffres sur son contour extérieur. Son ouverture est remplie par un autre anneau, dont la circonférence porte une dent saillante qui entre exactement dans les crans du grand anneau, ce qui permet de donner au petit anneau autant de positions différentes, relativement à un des points de la circonférence du grand, qu'il y a de lettres sur ce dernier; enfin, le centre du petit anneau est percé de la même manière que les rondelles simples dont il a été parlé plus haut. Au moyen de ce système, on peut changer à volonté la combinaison qui indique la position des rondelles où le cadenas s'ouvre: ainsi donc, si on soupçonne un *domestique* d'avoir saisi le secret du cadenas, il suffit d'un instant pour le dérouter, les cadenas étant construits de façon qu'on puisse les démonter avec facilité et en peu de temps.—La plupart de ces cadenas que l'on trouve dans le commerce sont faits avec peu de soin, quoique d'un prix assez élevé; aussi n'est-il pas difficile de les ouvrir, si le nombre de leurs molettes n'est pas au-dessus de quatre; il importe donc de s'adresser pour en avoir de bons à des fabricants de bonne foi, ou de les faire acheter par des personnes qui en connaissent bien le mécanisme. (*V.* COMBINAISONS.) TEYSSÈDRE.

CADENCE. Ce mot a deux significations en musique : la première est conforme à son étymologie (*cadere*, tomber). Dans ce sens, on nomme *cadences* les terminaisons ou repos qui divisent les phrases harmoniques. La cadence est exactement l'équivalent de la ponctuation grammaticale; elle peut terminer la proposition musicale : alors elle répond à l'effet du point et est appelée *cadence parfaite;* elle peut aussi n'être qu'un repos momentané, incomplet, tel que le point et virgule : alors elle est désignée par les noms de *cadence rompue* et *demi-cadence*, selon la manière dont elle est

employée. La *cadence parfaite* procède de la dominante à la tonique par un accord parfait ou de septième; dans ce cas, la basse descend de quinte ou monte de quarte sur l'accord parfait de la tonique. Il y a une autre espèce de *cadence parfaite* appelée *plagale*, qui a lieu lorsqu'on passe de l'accord parfait de la sous-dominante, ou quatrième note du ton, à l'accord parfait de la tonique. Cette cadence a été souvent employée dans la musique d'église. La *demi-cadence* est le repos sur l'accord parfait de la dominante. La *cadence rompue* a lieu lorsque le sens d'une phrase fait pressentir une *cadence parfaite*, que le compositeur évite. Les cadences sont ordinairement précédées de plusieurs accords, qu'on pourrait subdiviser en autant de cadences. Il est essentiel de ne pas être étranger aux premiers principes de l'harmonie pour bien comprendre l'emploi des cadences; ceux qui se sont déjà occupés de cette partie de l'art en trouveront un exposé clair et méthodique dans les traités de Catel et de M. Reicha.—On divisait autrefois la cadence en une foule d'espèces, dont les noms sont aujourd'hui hors d'usage; cependant, comme il peut être utile de les connaître, pour l'intelligence des anciens auteurs, je vais expliquer les dénominations les plus usitées : 1° *cadence détournée*, *interrompue* ou *évitée :* on désignait par ces noms la cadence appelée maintenant *cadence rompue ;* 2° *cadence étrangère*, celle qui avait lieu sur une autre finale que celle du mode; 3° *cadence trompeuse :* lorsqu'après un accord de dominante tonique on plaçait une pause au lieu de l'accord de tonique, on faisait une *cadence trompeuse ;* 4° *cadence médiante*, on appelait ainsi le repos sur la tierce ou médiante du ton; 5° *cadence simple*, celle où toutes les différentes parties étaient composées de notes de la même valeur. Tous ces termes sont abandonnés aujourd'hui, ou pris dans une acception différente.—La seconde signification du mot *cadence* s'applique à une succession rapide et alternative de deux notes avec la voix ou sur les instruments, appelée en italien *trillo*. La cadence était depuis long-temps en usage sur les instruments lorsque Lucas Conforti, de Milet, célèbre chanteur de la chapelle pontificale, en 1591, imagina le premier de la pratiquer avec la voix. On a lieu de croire cependant que les anciens ont employé la cadence en chantant; c'est, du moins, dans ce sens qu'on peut interpréter le passage suivant de Verr. Flaccus (*De verborum significatione*) : *Vibrisse est vocem in cantando crispare*. La cadence était indiquée dès le commencement du XVI[e] siècle par la lettre *t*, abréviation de *tremolo* ou *tremblement*. L'emploi multiplié des cadences ou trils dans la musique à été à diverses époques une preuve de mauvais goût. C'est au reste un défaut qu'on peut reprocher à certains compositeurs de l'école moderne, qui, pour faire briller le talent des chanteurs ont étrangement abusé de cet effet. La perfection dans l'exécution des cadences est une qualité rare et difficile à acquérir. Les diverses manières dont on peut les combiner ont donné lieu à des passages d'une difficulté extraordinaire sur les instruments. On a nommé entre autres *cadence du diable* un *tril* pour le violon, imaginé, dit-on, par Tartini, et qui se pratiquait en battant avec le petit doigt sur une note tenue de l'annulaire, pendant que les deux premiers doigts exécutaient plusieurs notes sur les cordes voisines. — Le terme italien *cadenza* a encore une signification toute différente, dont on trouvera l'explication au mot ORGUE (POINT D'). F. DANJOU.

La CADENCE, malgré ses applications diverses dans les lettres et dans les beaux-arts, est bien évidemment d'essence et d'origine musicales; c'est pourquoi nous avons laissé à l'un des collaborateurs qui traitent habituellement de la musique dans notre *Dictionnaire* le soin de donner à nos lecteurs les premières notions et la première définition d'un terme qui a pour équivalents ou pour synonymes en littérature les mots *nombre*, *harmonie*, *mesure*, *rhythme* et *quantité*. (*Voy.*

ces mots.) Les règles de composition, de jugement et d'appréciation, relativement à la cadence, sont les mêmes en musique et en littérature : dans l'une et dans l'autre, leur observation dépend de la justesse de l'oreille, sans laquelle on n'est ni musicien, ni bon orateur, ni poète. S'il n'est pas prouvé que tout musicien peut être un bon poète, du moins paraît-il incontestable que les poètes réellement dignes de ce nom possèdent à un haut degré l'une des qualités essentielles qui constituent le bon musicien. A ces deux branches des arts libéraux, la *musique* et la *poésie*, vient s'en joindre une troisième, qui emprunte aussi de l'observation de la cadence l'un de ses principaux mérites : c'est la *danse ;* ou plutôt, il n'existe pas de danse, comme il n'y a ni musique ni véritable poésie, sans la cadence. — Ce terme qui exprime *le retour du son à des temps égaux et marqués*, et qui doit par conséquent s'étendre à tout ce qui participe d'un mouvement réglé par l'oreille, s'applique aussi au besoin d'ensemble et d'unité dans l'emploi de toutes les forces : ainsi des régiments entiers marchent en cadence au son du tombour ou des instruments de guerre, frappant alternativement la terre du pied droit et du pied gauche, avec un ensemble également appréciable à l'œil et à l'oreille, et indispensable autant pour ménager l'espace que pour épargner la fatigue ; ainsi, les rameurs frappent la lame à temps égaux et uniformes pour la diviser et ouvrir le passage au bateau; ainsi, les forgerons sont obligés de battre le fer en cadence pour régler leurs coups, ne rien perdre de leurs forces, et ne pas se gêner réciproquement lorsque plusieurs marteaux frappent à la fois. Enfin, en termes d'équitation, on dit qu'un cheval qui marche, trotte ou galoppe, est *cadencé* « quand ses temps sont assez purs, assez égaux pour laisser distinguer aisément la motion de chaque jambe, et quand celles-ci restent un moment comme suspendues en l'air. Pour obtenir et conserver cette brillante régularité, il faut que le cavalier, à l'aide de l'assiette, sente bien le mouvement des jambes et la disposition du corps de son cheval ; il faut de plus qu'il soit toujours prêt à rétablir cette harmonie, si quelque faux mouvement la dérange. » (Baucher, *Dict. d'équit.*) — On peut étendre ces principes et ces observations non seulement à tous les exercices du corps, mais encore à ceux de l'esprit, et même aux choses morales. On dit, par exemple, d'un homme qui fait preuve dans toutes ses actions d'une excessive mesure, *qu'il les soumet à une juste cadence.* Si c'est quelquefois un défaut, si l'affectation en cela comme en tout dépasse le but qu'on se propose, le défaut contraire se fait sentir avec bien plus de force encore, et a des inconvénients beaucoup plus grands. Rien de plus à craindre en effet, en politique, en administration, et dans les choses les plus communes de la vie, que ces hommes qui, par leurs mouvements brusques et hors de propos, leurs allures désordonnées et capricieuses, leurs *coups de boutoir*, ou leur défaut de tact enfin et de tenue, rompent incessamment l'accord de ceux qui marchaient ou qui étaient sur le point de marcher ensemble. Ces gens-là sortent à tout moment de la mesure ou de la cadence, et l'on perd à les y rappeler un temps précieux, et qui pourrait être bien mieux employé. — Pour revenir au point de vue purement littéraire, auquel nous ne devions point nous borner ici, sous peine d'être incomplets dans l'appréciation du mot qui nous occupe, nous dirons que tous les auteurs se sont accordés généralement à lui donner une extension plus grande que celle à laquelle son étymologie semblait d'abord vouloir le restreindre, et qu'ils ne l'entendent pas seulement de la *chute* ou de la terminaison d'une phrase, d'un vers ou d'une période, mais encore de l'économie de toutes leurs parties, de l'arrangement des mots, qui ramène les longues et les brèves à de certaines distances, ainsi que du tour, du nombre de la période, et de l'agencement des phrases qui la composent. La poésie qui, dans les temps les plus anciens, fut

regardée comme le langage des dieux, et qui fut long-temps du moins celui d'un petit nombre d'adeptes, semble avoir eu d'abord le privilége exclusif de la cadence. Isocrate, dit-on, fut le premier qui reconnut et qui fit admettre comme règle qu'on devait garder la mesure et la cadence même dans la prose. Cicéron veut aussi que la prose, sans être mesurée comme les vers, soit cependant *nombreuse* et satisfasse l'oreille : *superbissimum aurium judicium*. La plus belle pensée, dit-il, a bien de la peine à plaire losqu'elle est énoncée en termes durs et mal arrangés; si l'oreille est agréablement flattée d'un discours doux et coulant, elle est choquée lorsque le nombre est trop court, mal soutenu, et la chute de la phrase trop rapide : au contraire, il finit par fatiguer et dérouter l'attention s'il est traînant et languissant. C'est donc en gardant un juste milieu entre ces deux défauts qu'on donnera au discours cette harmonie toujours nécessaire pour plaire, et quelquefois aussi pour persuader. On trouvera dans les œuvres mêmes de Cicéron l'application de ces principes, dont Buffon, dans la prose, et Racine, dans les vers, ont poussé chez nous l'observation jusqu'à ce degré de perfection qui fait d'une langue un instrument et un organe réellement dignes des dieux. C'est aussi dans ce sens général que le législateur du Parnasse entendait le mot *cadence*, quand il dit dans son *Art poétique* (chant 1er) :

Ayez pour la *cadence* une oreille sévère.

Et plus loin, dans le même chant :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste *cadence*.

Balzac a dit, de son côté : « Est-il possible que nous travaillions à la structure et à la *cadence* d'une période comme s'il y allait de notre vie? » Saint-Évremont : « Que c'est un vice du discours de trop faire sentir la cadence mesurée des périodes »; enfin, le P. Rapin :« Qu'une cadence trop harmonieuse et trop régulière finit par *ennuyer* l'auditeur ou le lecteur ». Nous souhaitons à ceux de nos jours un peu de cet ennui, et nous voudrions bien contribuer pour notre part à leur en donner; mais il ne suffit pas pour cela d'encourir le reproche de Balzac, et de consacrer à polir une phrase, à bien arrondir ses périodes, un temps qui bien souvent en effet pourrait être plus utilement employé pour nous-mêmes et pour la société. Cet art n'a point de règles précises : c'est l'instinct, l'inspiration, la réflexion, le goût, et surtout, comme nous l'avons dit, la justesse et la délicatesse de l'oreille, qui, plus que les veilles et l'étude, apprennent à combiner des sons appropriés à la nature des idées que l'on veut rendre; et tous les traités du monde ne sauraient faire en cela pour personne ce que la nature avare ou prodigue refuse si impitoyablement aux uns ou accorde avec tant de facilité à d'autres. Nous renverrons donc au *Traité des études* de Rollin (tom. 1er, pag. 242 et suiv.), pour tous les détails dans lesquels il serait trop long et hors de propos d'entrer ici sur la structure et la cadence des vers latins et grecs. On y verra d'ailleurs que ce maître habile a jugé plus facile d'expliquer par de nombreuses citations de Virgile et d'Homère des choses qu'il est parvenu ainsi à rendre sensibles, bien mieux qu'il ne l'eût fait au moyen des préceptes les plus clairs et les mieux rédigés. Nous engageons nos lecteurs, s'ils veulent avoir une juste et véritable idée de la cadence chez les anciens, à relire ces maîtres de la littérature grecque et latine, et pour les temps modernes, Delille, Lamartine et Châteaubriand. E. HÉREAU.

CADÈNE, vieux mot formé du latin *catena* (chaîne), dont les Espagnols ont fait leur *cadena*, et qui était usité surtout en parlant de la chaîne à laquelle sont attachés les galériens. On avait aussi donné, en marine, le nom de *cadène de haubans* à la chaîne de fer au bout de laquelle est un cap de mouton, qui sert à amarrer et à rider les haubans contre le bordage. C'était encore celui d'une espèce de tapis que les Européens tiraient du Levant par la voie de Smyrne. Enfin, le même mot avait été transpor-

té dans le langage figuré et se disait dans le même sens que celui de *chaîne* aujourd'hui, pour indiquer une violence, une gêne ou une peine morale.

CADENETTE, nom d'une espèce de natte ou de chevelure militaire, qui a précédé le *crapaud*. Le mot *cadenette* a la même source que le mot *cadène* (*V.* ci-dessus), dont il est un diminutif; cependant Ménage veut qu'il ait été pris du nom de *Cadenet* (le maréchal), qui en avait amené la mode.—Le réglement de 1767 (25 avril) donnait à l'infanterie la *cadenette* à l'instar des Prussiens : c'était une tresse partant du milieu du crâne et se retroussant sous le chapeau ; la cavalerie portait la *queue*. Les grenadiers, et surtout les hussards, ont long-temps conservé la *cadenette*, même après l'introduction et l'usage plus général du *catogan* et de la *queue*. G[al] BARDIN.

CADET DE VAUX (ANTOINE-ALEXIS), savant distingué et écrivain utile, naquit à Paris en 1743. Il était frère d'un pharmacien estimé, Louis-Claude Cadet, et oncle de Cadet de Gassicourt, qui depuis joignit à l'exercice de la profession de son père des travaux littéraires de plus d'un genre. Censeur royal avant la révolution, Cadet de Vaux ne montra point dans ces fonctions la rigidité qu'affectaient quelques-uns de ses collègues. Il publia successivement un grand nombre d'ouvrages remarquables sur l'agriculture, la chimie, l'économie rurale et la salubrité. Sous ce dernier rapport, la capitale lui dut deux services importants : ce fut lui qui éclaira le gouvernement sur le danger de ce foyer permanent d'infection placé dans le quartier le plus populeux, et qui obtint sous le règne de Louis XVI d'abord la clôture du cimetière des Innocents, puis l'exhumation des cadavres et des débris humains qui s'y trouvaient amoncelés, ainsi que l'assainissement de ce vaste local, approprié à d'autres usages. Plus tard, en 1795, en publiant des observations sur le danger de renfermer le lait dans des vases de cuivre et de revêtir en plomb les comptoirs des marchands de vin, il éveilla l'attention publique sur ces deux sources de funestes maladies, et en fit prohiber l'usage par une loi.—Cadet de Vaux remplit diverses fonctions publiques dans le cours de la révolution, et y montra de la justice et de la modération. On eut cependant à lui reprocher une fâcheuse déviation de ses principes, un grave écart de sa philanthropie habituelle, lorsqu'à l'occasion du complot de la machine infernale du 3 nivose il demanda, par une lettre insérée dans les journaux, pour les attentats contre la vie du premier consul, le rétablissement du supplice de la roue et de l'écartèlement. Bonaparte, il est vrai, l'avait nommé l'année précédente directeur de l'hospice du Val-de-Grâce, mais c'était pousser un peu trop loin le sentiment de la reconnaissance! Rendu entièrement à la science quelque temps après, Cadet mérita bien encore et d'elle et du public en faisant paraître un grand nombre de mémoires importants, entre autres celui où, le premier, il exposa les moyens de convertir la pomme de terre en une farine panifiable. Dans ses dernières années, il se retira d'abord à Franconville, dans la vallée de Montmorenci, où il possédait une jolie maison de campagne qu'il vendit ensuite au fameux modiste Leroi. Il habita alors Argenteuil, et là, propriétaire de vignes, il imagina des procédés pour donner à leurs produits une qualité presque égale à celle des vins de Bourgogne. On prétendit, il est vrai, que sa recette exigeait l'emploi de substances qui porteraient le prix du vin amélioré au même taux que celui du nectar bourguignon, ce qui diminuait les avantages de la découverte. — Cadet de Vaux est mort en 1828, chez son fils, à Nogent-les-Vierges, près de Creil, âgé de 85 ans, et après avoir rempli de travaux utiles à la société cette longue et honorable carrière. OURRY.

CADETES et **CALETES**, deux peuples des Gaules, que l'on a quelquefois confondus ensemble, et dont il est parlé dans les *Commentaires de César* (*Cæs. de bell. gall.*, liv. II, p. 64, et liv. VII,

p. 353), dans *Ptolémée* (liv. II, c. 8), et dans *Strabon* (p. 189), et qui paraissent avoir habité, les premiers dans le lieu où est aujourd'hui le diocèse de Bayeux, et les seconds dans le pays de Caux. Le dernier des auteurs anciens que nous venons de nommer dit, en parlant des marchandises qui se transportaient de l'Italie dans la Grande-Bretagne, qu'elles remontaient de la mer Méditerranée par le Rhône et par la Saône, d'où, suivant ensuite la voie de terre jusqu'à la Seine, elles descendaient par cette rivière : *in Oceanum et Lexovios et Yadetos, undè in Britanniam diurno brevior est cursus;* c'est-à-dire dans l'Océan, et en traversant le pays des peuples de Lisieux et de Caen, d'où le passage dans la Grande-Bretagne se fait en moins d'un jour. En suivant le fil de ce texte, dit Sanson, dans ses *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, après que la Seine est tombée dans l'Océan, les peuples *Lexovii* et *Yadeti*, ou plutôt *Cadeti* (comme le veulent d'ailleurs tous les interprètes de Strabon), suivent la côte de la Gaule, ayant toujours la Grande-Bretagne vers le Septentrion ; et, de même que les *Lexovii* répondent au diocèse de Lisieux, les *Cadeti*, ou *Cadetes*, répondront au diocèse de Bayeux, dans lequel diocèse *Caen* semble en effet retenir quelque chose de cet ancien nom. César, du reste, a fait une distinction entre les *Caletes*, qu'il met parmi les Belges, et les *Cadetes*, qu'il place entre les villes les plus avancées vers la grande mer, et Strabon a suivi le sens de César. — Quant à la position des *Caletes*, elle paraît encore mieux déterminée par Strabon et par Ptolémée, et tout ce qu'ils en rapportent se lie parfaitement à ce que nous connaissons du pays de Caux, qui, dans les écrits du moyen âge, est désigné d'ailleurs sous les noms de *Caletinsis*, ou *Caletensis pagus*. Dans les vieilles cartes, écrites en langue vulgaire, ce peuple est nommé indifféremment *Cauceis*, *Caucheis* et *Cauchois*. On y trouve aussi quelquefois *Calcenses* pour *Caletenses*, et c'est de ce nom bien évidemment que vient celui de *Cauchoise*, donné à un faubourg de la ville de Rouen (*V.* ce mot.) E. H.

CADETS, terme de relation, qui s'emploie généralement pour désigner les enfants d'une famille qui viennent après l'*aîné* ou le premier né : *natu minor, junior frater, soror,* (cadet ou cadette). Le second de la famille, auquel on donne le titre spécial de *puîné*, prend à son tour le titre d'aîné à l'égard de ceux qui viennent après lui et qui sont ses cadets, et ainsi de suite jusqu'au dernier ou au plus jeune de la famille, à qui semble dévolu plus particulièrement la dénomination de cadet. Benjamin était le *cadet* de tous les enfants de Jacob, et le plus chéri ; aussi son nom est-il donné à celui des enfants de toute une famille que ses parents paraissent aimer le plus, prédilection ou préférence souvent injuste, et qui s'attache presque toujours au dernier né, à l'*enfant des vieux jours* (c'est ce qu'exprime le mot Benjamin, *V.* ce mot), comme si la vieillesse espérait remonter la vie en franchissant ainsi les intermédiaires, et en reportant son amour, ses affections et toutes ses joies sur un âge qui ne doit point renaître pour elle. Dans les premiers tems, au contraire, le titre de cadet, qu'on écrivait *capdet*, et qui vient, dit Ménage, de la basse latinité *capitetum* (petit chef), paraît avoir été dévolu spécialement au second de la famille, à celui que nous appelons aujourd'hui *puîné*. Borel confirme l'opinion de Ménage, en disant qu'en Gascogne on appelait les aînés *capmas*, et *capdeto* ceux qui étaient les plus proches après l'aîné; *quasi minora capita.* — Dominicus dit que ce mot vient *quasi à majori natu cadant, et sint veluti catheti, aut normalis lineæ ab ipso dependentes.* — On appelle la *branche cadette* d'une maison celle qui est sortie d'un cadet, par opposition à la *branche aînée*, à celle qui est issue de l'aîné. Dans le partage des biens, en plusieurs pays et à des époques différentes, les aînés ont été avantagés au détriment des cadets. La coutume de Caux, en Normandie, par exemple, donnait tout à l'aîné, ne lais-

sant qu'une faible légitime aux cadets. (*Voyez*, pour plus de développements sur ce point important de nos institutions, les articles Droit d'aînesse, Majorats, Primogéniture, etc.) E. H.

On a appelé cadets, dans l'armée, de jeunes *volontaires* français, qui servaient sans paie et sans être enrôlés; ils portaient l'enseigne de la compagnie; ils étaient libres de renoncer au service. Quelques auteurs les ont comparés aux *bénéficiaires romains*. — L'ordonnance de 1670 (25 février) défendait d'admettre dans une compagnie plus de deux de ces cadets. — De cet usage résulta celui des cadets élevés aux frais de l'état, à l'effet d'alimenter d'officiers l'armée de terre. Depuis Louis XIV jusqu'à la révolution, ils figurent à diverses époques et sous différentes formes dans la composition de notre armée; leur avancement les amenait au grade d'enseigne; leur âge militaire était fixé entre 15 et 20 ans. — Louvois créa 4,000 cadets, en 1682 (22 juin et 1er septemb.), et les réunit en six corps ou compagnies. Ces pépinières d'officiers ne remplirent pas son attente, et tous les sujets sortis de ces foyers de mutinerie servirent si mal, comme le témoigne Dangeau (30 novembre 1693), que, sur les plaintes des colonels, Louis XIV fut réduit à casser les compagnies en 1692. — Par l'ordonnance de 1726 (12 déc.), Leblanc rétablit à Metz les six compagnies de 100 cadets; en 1729 (20 mai), elles furent amalgamées en deux compagnies de 300 hommes chacune; elles furent réunies en une seule compagnie de 600 jeunes gens en 1732; celle-ci fut supprimée en 1733 (22 décembre). — Le cardinal de Fleury attacha des cadets aux régiments, et leur donna des ecclésiastiques pour précepteurs. — D'Argenson abolit cette institution; mais les ecclésiastiques restèrent dans certaines armes, et leur rôle ne consista plus qu'à dire la messe. Telle est l'origine de la permanence des aumôniers dans une partie des corps français, si l'on en croit Xavier Audouin. — Il fut de nouveau placé dans les corps, en 1776, des jeunes gens que l'ordonnance du 25 mars nommait *cadets-gentilshommes*, et qui sortaient de l'école militaire; il en était attaché un à chaque compagnie de cavalerie et d'infanterie; ils étaient confiés aux soins d'un mentor; ils faisaient le service de soldat, sauf les corvées, ne recevaient, au reste, aucune éducation particulière, et n'avaient point de maîtres; ils passaient par tous les grades de bas officiers: cette institution dura peu; elle était supprimée en 1782. — Le conseil de la guerre affecta, en 1788, aux fils et neveux des officiers deux places de cadets-gentilshommes par régiment, et distingua leur habit par une petite aiguillette. — La révolution a fait disparaître en France ces priviléges et la dénomination de *cadets*. — Il existe encore des cadets dans les milices américaine, autrichienne, bavaroise, danoise, des Pays-Bas, hessoise, *prussienne*, wurtembergeoise; mais dans les milices où la voie du concours pour l'avancement commence à prévaloir, les cadets ont perdu leurs anciens priviléges: ils ne deviennent plus indistinctement officiers, qu'ils soient capables ou non. — La langue allemande a germanisé le mot cadet, et les cadets d'outre Rhin sont une imitation de ceux de France.

Gal Bardin.

La Russie a également un *corps des cadets de terre* et un *corps des cadets de mer*, établissements réservés à l'éducation des jeunes gens de famille noble qui se destinent à l'un ou à l'autre de ces deux services.

CADETS DE LA CROIX, ou *Camisards blancs*. (*V.* Camisards.)

CADHY ou **CAZY**, mot arabe qui signifie juge, jurisconsulte. Les cadhys existaient dans les empires soumis aux trois dynasties khalifales, et dans les divers états musulmans qui s'élevèrent depuis en Europe, en Asie, et en Afrique. Ils étaient ministres de la justice et formaient une des trois classes du corps des *oulémas* (savants, lettrés), et presque partout ils avaient la prééminence sur les *imams* et les *mouftys*, ministres du culte et docteurs de la loi. Le cadhy

qui siégeait dans la résidence du souverain était considéré comme le chef des oulémas et portait le titre de *cadhy-al-codât* ou *cazy-al-couzath* (juge des juges). Sous les deux premiers sulthans de la race othomane, le cadhy de la capitale fut le premier personnage du corps des oulémas. Mourad Ier lui donna le nom de *cadhy-el-asker*, et Mahomet II en créa deux. Ce ne fut que sous Soliman Ier que le moufty de la capitale, élevé au-dessus d'eux, devint le chef suprême des oulémas. Les cadhys, depuis cette époque, ne sont plus que des magistrats du quatrième ordre, quoique dans les villes inférieures où ils exercent leur juridiction, ils n'aient au-dessus d'eux que le gouverneur. Leur nombre était de 456, partagés en trois départements, savoir : 157 dans la Roumilie ou Turquie d'Europe ; 223 dans l'Anatolie ou Turquie d'Asie, 36 en Egypte. Ce nombre, qui se subdivisait en cadhys de rang subalterne, est aujourd'hui bien moins considérable, depuis les pertes de territoire qu'a subies l'empire othoman dans l'espace de quarante ans. Les jeunes gens qui se destinent à cette magistrature font leurs études dans le *medresseh* ou collége de Bajazet II, à Constantinople, et, après avoir subi l'examen du moufty, ils ont la liberté de choisir entre les deux départements ; mais lorsqu'ils ont été nommés par le cadhy-el-asker à une judicature inférieure, dans celui pour lequel ils ont opté, ils poursuivent leur avancement dans ce département, qu'ils ne peuvent plus quitter. Les cadhys n'exercent que 18 mois dans chaque résidence (sauf quelques cas assez rares où ils sont inamovibles). Ils ne peuvent parvenir aux charges de mollahs et aux deux autres magistratures supérieures qu'après avoir fait un nouveau séminaire dans le medresseh de Soliman Ier, à Constantinople. Les deux plus anciens cadhys de chaque département sont distingués de tous les autres par les prérogatives honorifiques et les bénéfices qui leur sont accordés. Ils quittent la province et viennent résider dans la capitale, où ils sont conseillers des deux cadhys-el-askers. Les cadhys cumulent les diverses fonctions que remplissent chez nous les commissaires et inspecteurs de police, les juges de paix, les notaires et les présidents de tribunaux civils et criminels. Ils vérifient les poids et mesures des marchands, la qualité des denrées, apposent les scellés sur les propriétés des décédés, légalisent ou rédigent les contrats de mariage et tous les actes civils, remplissent, à défaut d'un imam, les fonctions de ministres de la religion, jugent sans appel toutes les affaires contentieuses en matières civiles, non seulement des musulmans, mais même des juifs et des chrétiens, jugent et font punir sans délai les délinquants en matière criminelle et de police. S'ils ont leurs coudées franches dans l'interprétation du droit oriental, qui est contenu dans le Coran et dans les écrits de ses commentateurs, ils n'usent pas moins de la plus ample liberté dans l'application des amendes et des peines corporelles. Mais s'ils abusent de cette latitude, ils trouvent à leur tour un juge et un censeur dans le *cacarousch* ou polichinel musulman, qui se charge, comme Pasquin à Rome, de dire au pouvoir d'insolentes vérités. Les cadhys nomment eux-mêmes leurs *naïbs* (substituts), qui forment le cinquième ordre de magistrats dans les bourgs et les villages, et qui sont aussi divisés en plusieurs classes. Les mollahs sont les juges des grandes villes. Les fonctions des cadhys, en raison de leur diversité, de leur importance et de leur multiplicité, sont d'autant plus lucratives qu'ils ne sont jamais dans le cas de subir les conséquences du proverbe : *où il n'y a rien la justice perd ses droits* ; car leurs honoraires et les frais des procédures, en Turquie, sont toujours payés par le plaideur qui a gagné. H. AUDIFFRET.

CADHY-EL-ASKER ou **CAZY-ASKER**, que l'on prononce vulgairement *cady-lesker*, nom formé de deux mots arabes qui signifient *juge d'armée*. Ce titre n'existe dans l'empire othoman que depuis l'an 1362. Mourad I en décora le

cadhy de Brousse, où il tenait sa cour, et il lui donna la suprématie sur tous les oulémas de l'empire. Les fonctions de ce magistrat répondaient à son nom. Il suivait le souverain à l'armée et exerçait dans les camps la puissance judiciaire. Le vainqueur de Constantinople, Mahomet II, en 1480, divisa cette magistrature, en créant deux cazis-askers, auxquels on donna le nom collectif de *sadreïn* (les deux magistrats suprêmes). Le premier, le *sadr-roum* ou cadhy-el-asker de Roumilie, fut chargé de nommer les cadhys, et d'instituer les ministres du culte dans toutes les provinces européennes; on déféra au second le *sadr-anadoly* ou cadhy-el-asker d'Anatolie les mêmes pouvoirs dans les provinces asiatiques; et tous deux conservèrent leurs fonctions de juges d'armée, l'un en Europe, l'autre en Asie. Le sulthan partagea aussi entre eux la judicature de Constantinople, attribuant au premier les causes des musulmans, et au second celle des non mahométans. Depuis, la magistrature du sadr-roum prit des accroissements, et celle du sadr-anadoly se trouvait déjà fort restreinte lorsque vers la fin du XVIIe siècle, le sultan Moustafa II la priva de ses attributions ordinaires, et ne lui laissa le pouvoir judiciaire que dans les causes qui lui seraient dévolues par le gouvernement. Plus tard, ce cadhy-el-asker obtint le privilége de juger tous les procès relatifs aux hérédités dans les provinces d'Asie, et de recevoir pour cet objet une certaine redevance de tous les juges ordinaires des villes et districts; mais les mêmes prérogatives furent accordées, relativement à celles d'Europe et à Constantinople, au cadhy-el-asker de Roumilie, dont la juridiction est parvenue enfin au degré le plus éminent, non plus comme juge d'armée (car les soldats ont obtenu le privilége de n'être jugés que par leurs officiers), mais par l'acquisition de plusieurs droits. Outre les affaires civiles et criminelles que le grand-visir et le divan lui renvoient, il peut connaître de toutes les causes en général, et les citoyens préfèrent recourir à son tribunal, plutôt qu'à tout autre. Il fait mettre les scellés après décès, chez les personnages d'un rang distingué, soit chrétiens, soit mahométans, et rompre les scellés que quelque magistrat subalterne aurait fait préalablement apposer. Mais ses plus brillantes prérogatives sont de connaître de tous les procès concernant les biens domaniaux et l'intérêt du fisc, d'avoir l'inspection générale de toutes les *wafks* (fondations pieuses), et le droit de destituer, pour cause de négligence ou d'infidélité, tous *mutewellys* ou administrateurs d'établissements de charité. Au reste, les deux cadhys-el-askers résident à Constantinople, continuent de nommer les cadhys en cas de vacances, et disposent des brevets de pensions à accorder à tous les ministres du culte. Ils sont dépositaires des sceaux de tous les cadhys, afin de pouvoir vérifier les lettres, mémoires et pièces judiciaires que ceux-ci expédient à Constantinople pendant l'exercice de leurs emplois, et ils ont chacun six substituts dans leurs diverses attributions. Le cadhy-el-asker d'Europe a de plus trois vicaires pour l'aider dans les fonctions judiciaires. Ce magistrat, le premier de l'empire, obtient ordinairement la charge de moufty; mais le cadhy-el-asker d'Asie n'y parvient qu'après avoir passé par le degré intermédiaire. Tous deux assistent au divan du grand-visir, écoutent et discutent les affaires, après quoi le cadhy-el-asker de Roumilie prononce seul la sentence, le tribunal de son collègue ayant été supprimé. Dans un pays où tout est vénal, ces deux charges sont fort lucratives, indépendamment des apanages qui y sont attachés. — Le premier de tous les cadhys, après le cadhy-el-asker, c'est l'*Istamboul-cadhissy*, ou *Istamboul-effendissy*, grand juge de Constantinople, qui est en même temps premier magistrat municipal, lieutenant-général de police et inspecteur-général du commerce, arts et manufactures. Il a trois naïbs pour inspecer les poids et mesures, ainsi que les vivres denrées, et plusieurs autres qui jugent

sans appel comme lui. Il tient registre de l'arrivage des grains et en fixe le prix. Il prend connaissance de tous les procès entre les marchands et les artisans. Il fait donner la bastonnade à ceux qui vendent à faux poids, ou il les fait clouer par une oreille devant leur boutique. En Turquie, les juges sont tous pensionnés par leurs subalternes, à commencer par le cadhy-el-asker. Après un an d'exercice, il est ordinairement nommé mollah de la Mekke ou de Médine, ou cadhy-el-asker d'Anatolie. H. Audiffret.

CADIX ou mieux CADIZ, ville du royaume de Séville, l'une des plus belles, des plus riches et la plus commerçante de l'Espagne, a été déclarée port franc depuis le 21 février 1829. Elle est située à l'extrémité occidentale d'une langue de terre formée par l'île de Léon, longue de 3 milles anglais, et élevée de 60 pieds au-dessus du niveau de la mer. La partie sud-est de cette île communiquait autrefois au continent par le vieux pont Suaço. La ville est entourée d'une muraille et de bastions irréguliers, ainsi que l'exigeait la nature du terrain. Elle est inabordable du côté du sud à cause des bords élevés et escarpés; les approches du côté du nord sont dangereuses en raison des bancs et des rochers qui se trouvent à fleur d'eau. La pointe sud-ouest est hérissée de rochers en partie couverts d'eau dans les hautes marées, et la pointe Saint-Sébastien est défendue par un château-fort. Cadix ne peut donc être attaquée que du côté le plus étroit de la langue de terre sur laquelle elle est située, et c'est aussi en cet endroit qu'on a réuni tous les moyens de défense qui peuvent la garantir d'une attaque; on peut donc considérer cette ville comme une forteresse inexpugnable. La baie, qui est spacieuse, forme un port commode et sûr; elle consiste, à proprement parler, en deux golfes qui communiquent l'un dans l'autre : le premier est appelé *bahia de Cadix*, et le second *bahia de Puntales*; l'ouverture du premier est de 2,000 toises, celle du second de 500. Ces ouvertures, le port et la ville, sont défendus par les forts Sainte-Catherine, Saint-Sébastien, Chiclana, Matagorda, Puntalès et Louis. La baie de Cadix est le port général des vaisseaux de commerce, la baie de Puntalès est celui des vaisseaux de guerre et des navires marchands qui naviguent en Amérique, car les autres bâtiments étrangers n'ont pas le droit d'y pénétrer. — Le *Trocadero* est une île formée par le canal conduisant du port de Cadix et de Matagorda à Puerto-Réal. Le fort Puntalès est situé sur le bord de la mer, dans une île formée par la Cortadura, et défend, avec le fort de Matagorda, situé vis-à-vis, l'entrée de l'intérieur du port. Cadix passait pour un point important de la marine militaire, et, d'après l'opinion de Bourgoin, c'était le port de guerre le plus complet de toute l'Europe. Depuis 1786, la ville a été agrandie, embellie et décorée de nouveaux édifices d'un goût excellent. Elle est le siége d'un évêché et renferme une antique et magnifique cathédrale, 13 couvents, une académie des beaux-arts, des écoles de dessin, une école nautique et mathématique, un observatoire fort bien organisé, un hôpital de terre et de mer, une institution chirurgicale, un jardin botanique, un théâtre et quinze hospices civils. La population s'élevait avant 1808 à 75 mille habitants, logés dans 8 mille maisons, en y comprenant beaucoup d'Anglais et d'Allemands. Près de la ville sont des salines et des vignobles qui produisent de très bon vin. La pêche du thon y est très considérable. L'un des désagréments les plus sensibles de la ville est le manque d'eau potable; à la vérité chaque maison est pourvue d'une citerne, mais l'eau fraîche ne se trouve que dans la ville de Puerto-de-Santa-Maria. Cadix est l'entrepôt du commerce américain-espagnol. Toutes les nations d'Europe qui font un commerce maritime y ont des consuls, des agents ou des correspondants. En 1795, on comptait dans cette ville 110 maisons de commerce considérables. En 1792, les exportations se montaient à 270 millions de réaux et les importations à 100 millions en marchandises. En 1804, le nombre des vaisseaux

qui étaient entrés dans le port pendant le courant de l'année s'élevait à 1386. La ville de Cadix est extrêmement ancienne; elle fut d'abord bâtie par les Phéniciens de Tyr, qui la nommèrent *Cadiz*, c'est-à-dire *haie* ou *lieu entouré d'une haie de rochers*. On voit encore au fond de l'eau dans l'île San-Pedro, lorsque la mer est calme, les ruines du temple d'Hercule et des maisons de l'ancienne *Gadez*. Selon eux, les Carthaginois la possédèrent, puis les Romains, qui la nommèrent *Gades*. Dans la suite, les Arabes s'en emparèrent et la possédèrent jusqu'en 1262, époque où elle leur fut enlevée par les Espagnols. En 1696, elle fut prise, pillée et brûlée par les Anglais, puis ensuite rebâtie par les Espagnols, mais d'une manière plus durable. En 1702, les Anglais tentèrent de nouveau de s'en emparer, mais ils ne purent y réussir. Lorsque l'Espagne fut alliée à la France, Cadix fut bloquée plusieurs fois par les Anglais, qui la bombardèrent même une fois, mais sans résultat. En 1805, un fameux combat naval eut lieu dans le voisinage de cette ville. (*V.* Trafalgar.) Depuis la révolution de 1808 jusqu'au retour de Ferdinand VII, Cadix fut continuellement dans un état d'insurrection. Après les progrès des troupes françaises dans l'Andalousie, la junte insurrectionnelle supérieure se retira à Cadix, rassembla là toutes ses forces, qui furent considérablement accrues par des corps de troupes anglaises venues de Portugal et de Gibraltar. Elle fit miner le promontoire de Cadix et sauter le pont de 700 pas de largeur qui joignait l'île de Léon au continent. Cette ville se trouvait donc entièrement séparée de la terre ferme, et comme du côté de la mer elle était vigoureusement défendue par des fortifications, des forts, et surtout par les flottes espagnole et anglaise, le siége de cette place (du 6 février 1810 au 25 août 1812) peut être mis au rang des entreprises les plus extraordinaires. Le général Sébastiani la bloqua du côté de la terre. En mars, la tranchée fut ouverte en plusieurs endroits le long des côtes; les travaux de siége furent continués malgré le feu des forts et des flottes, et, nonobstant des sorties vigoureuses de la part des assiégés, les forts qui bordent la baie furent d'abord emportés, puis la forteresse importante de Matagorda, située vis-à-vis Cadix. De cet endroit, les Français entreprirent de bombarder la ville, malgré le grand éloignement : à cette fin, ils avaient fait couler à Séville des mortiers d'une nouvelle invention. Le 15 décemb., les premières bombes furent lancées, elles atteignirent le centre de la ville, mais, les maisons étant presqu'entièrement bâties en pierre, il ne s'ensuivit aucun incendie, et le dommage fut insignifiant. En 1811, les Anglais et les Espagnols essayèrent plusieurs fois de repousser les assiégeants et parvinrent à détruire une partie de leurs travaux. Du côté des Français, on s'occupait principalement de la construction et de l'armement d'une flottille destinée à tenter une attaque contre l'île de Léon; réciproquement, les Espagnols ne négligeaient aucun moyen de défense et travaillaient avec la plus grande activité, parce que le sort de Cadix dépendait entièrement de l'issue de l'attaque contre l'île de Léon. Cet état de choses dura jusque vers le milieu de l'année 1812, époque à laquelle la marche victorieuse de Wellington dans le milieu de l'Espagne obligea les Français à quitter pour toujours l'Andalousie et à abandonner en toute hâte un siége commencé et poursuivi avec une rare persévérance. Cependant, le 3 octobre 1823, les Français firent leur entrée à Cadix après un investissement de courte durée. La ville de S. Fernando, nommée avant 1810 île de Léon et S. Carlos, contient 3,000 maisons et 40 mille habitants, une école de cadets de marine, un observatoire, des fabriques, etc., etc. C'est aussi dans l'île de Léon que se trouve le village de *Las Cabezas*, où, le 1er janvier 1820, Riégo commença sa révolution militaire. L'arsenal maritime et les chantiers sont situés dans l'île de la Caracca. C. L.

CADMÉE, *Kadmeïa*, nom de la citadelle de Thèbes, en Béotie, qui prit

ce nom de Cadmus, son fondateur. (*V.* ci-après.) Elle était assise sur une hauteur et constitua d'abord une ville à elle seule, mais cette ville s'étant accrue avec le temps, Cadmée ne fut plus qu'une citadelle relativement à la ville basse, bâtie depuis, et qui reçut le nom de *Thèbes*. (*V.* ce mot.)

CADMIUM. En 1818, on crut reconnaître dans les *fleurs de zinc* que les pharmacies allemandes reçoivent de la Silésie la présence de l'arsénic. Les recherches entreprises pour constater la réalité de ce dangereux mélange amenèrent la découverte du cadmium par les chimistes Hermann et Stromeyer. Ce métal, encore assez rare, est cependant tout-à-fait digne d'attention par ses propriétés, qui pourraient le rendre très utile aux arts, si quelques mines venaient à le fournir en abondance. On ne l'a rencontré jusqu'à présent que dans les minerais et les produits métallurgiques du zinc; les cadmies des fourneaux en contiennent de 1 à 20 centièmes. Les mines de la Silésie sont seules en possession d'en fournir au commerce, mais il est probable qu'on pourrait en recueillir dans les usines d'Angleterre et de Belgique, où l'on traite en grand la *calamine* (*V.* ce mot) pour en extraire le zinc. — Par ses propriétés physiques, le cadmium se rapproche beaucoup de l'étain, dont il a la couleur, le brillant et le cri; mais il est plus dur, plus tenace et plus dense. Il se laisse facilement étirer en fils déliés ou étendre sous le marteau en feuilles très minces. L'air ne l'altère pas comme le fer et le cuivre; une faible chaleur suffit pour le fondre; à la température où le mercure bout, il se distille et sa vapeur se condense en gouttes qui, par le refroidissement, prennent des formes cristallines très nettes. Il faut éviter de le chauffer au contact de l'air si on ne veut le voir s'enflammer et brûler en répandant une épaisse fumée jaune brunâtre. —Ses alliages avec les autres métaux sont cassants, et une très petite quantité de cadmium suffit pour donner de l'aigreur au zinc. Les commerçants et les constructeurs ont un moyen facile de le reconnaître en dissolvant un morceau du métal dans un acide, l'acide nitrique par exemple, et en plongeant une lame de zinc dans la liqueur: tout le cadmium sera précipité sous forme d'une poudre grise, car le zinc a la propriété de remplacer le cadmium dans ses combinaisons avec les acides. — Les combinaisons du cadmium avec le soufre sont jusqu'à présent les seules employées. Le *sulfure de cadmium*, réduit en poudre fine, donne une magnifique couleur rouge de feu, qui, par sa richesse, par sa fixité et par les beaux tons verts qu'offre son mélange avec des couleurs bleues, a déjà pris place sur la palette du peintre. M. Lassaigne est récemment parvenu à le fixer sur la soie, qu'il enrichit d'une belle teinte jaune inaltérable par la lumière et les acides. Son procédé, fort simple, consiste à tenir la soie plongée un quart-d'heure dans une solution de chlorure de cadmium à une température de 50 degrés, puis à la mettre en contact à froid avec une solution assez faible d'hydrosulfate de potasse. Par suite de ces propriétés, le sulfure de cadmium se prépare en grand à Paris et en Allemagne. On l'obtient soit en faisant chauffer un mélange de soufre et d'oxyde de cadmium, soit, et ce moyen est plus sûr, en précipitant un sel de cadmium par l'hydrogène sulfuré ou un sulfure alcalin. — Guidée par les nombreuses analogies chimiques du zinc et du cadmium, la médecine a essayé l'emploi du *sulfate de cadmium* comme astringent. On assure l'avoir appliqué avec succès à la guérison des maux d'yeux et pour combattre l'atonie locale qui est la suite des maladies vénériennes. Les garanties d'une longue expérience ne sont pas encore assez acquises à ce remède pour qu'on en puisse conseiller l'usage.— On appelait autrefois *cadmia fossilis* la mine de zinc. De là le nom de *cadmium* donné au nouvel élément trouvé dans ce minéral; de là aussi le nom de CADMIES employé par les métallurgistes pour désigner les matières sublimées qui s'attachent aux parois des fourneaux où l'on réduit les métaux et

particulièrement le zinc, et y forment une suie. L'oxyde de zinc, étant très volatil, constitue souvent une grande partie de ces dépôts; ils contiennent aussi l'oxyde de cadmium, dont la présence est signalée par la couleur jaune ou brune des matières. A. Des Genevez.

CADMUS. Ce héros est un de ceux qui jouent le rôle le plus important dans l'antiquité comme personnage à la fois mythologique et historique. Il serait donc intéressant de connaître avec quelque exactitude son histoire; ce qui jetterait du jour sur les commencements d'un des principaux peuples de la Grèce, qui s'en prétendait issu, et sur l'origine de plusieurs inventions précieuses qu'on lui attribue. Malheureusement, tout ce qu'on en raconte est tellement enveloppé de mystères et de fables qu'il est fort difficile de faire jaillir quelque lumière du sein de ces ténèbres. Néanmoins, pour éviter autant que possible la confusion, et pour arriver à quelques résultats probables, nous aurons soin de séparer dans cet article la partie mythologique et les conjectures que l'on a faites d'après les récits fabuleux des anciens. — Selon la fable, Cadmus, fils d'Agénor, roi de Phénicie, dans les environs de Tyr et de Sidon, fut envoyé par son père, ainsi que ses trois frères, à la recherche d'Europe sa sœur, qui avait été enlevée par Jupiter métamorphosé en taureau. Agénor avait défendu à son fils de reparaître devant lui sans être accompagné de sa sœur. Ce prince se mit donc à parcourir toutes les parties de la terre connue. Il s'arrêta principalement dans les îles de Rhodes, de Calliste (depuis Théra), de Samothrace, et surtout dans la Thrace, où il épousa Hermione ou Harmonie. Mais il ne put nulle part découvrir les traces de sa sœur. Enfin, désespérant de la trouver, et n'osant rentrer sans elle en Phénicie, il alla consulter l'oracle de Delphes sur ce qu'il devait faire. Celui-ci lui prescrivit de renoncer à une recherche inutile, de suivre la première génisse qu'il rencontrerait, et de fonder une ville au lieu où elle s'arrêterait. Ayant suivi ce conseil, il rencontra bientôt une génisse qui le conduisit dans la partie de la Béotie où depuis fut bâtie Thèbes, et il s'y arrêta pour y fonder une colonie. Il se disposait dans ce but à offrir un sacrifice aux dieux du pays, afin de se les rendre favorables, et il avait envoyé quelques-uns de ses compagnons à une source voisine consacrée au dieu Mars, afin d'y puiser de l'eau pour le sacrifice; mais ils furent tous dévorés par un dragon qui avait la garde de cette source, pour avoir violé la sainteté du lieu. Cadmus alla combattre le dragon, et, avec l'aide de Minerve, il parvint à l'exterminer. Mais les dents du monstre semées en terre donnèrent naissance à une nouvelle troupe d'hommes armés, qui se jetèrent sur lui pour le tuer. Cependant il parvint encore à se défaire de ces nouveaux ennemis; il n'eut pour cela qu'à jeter une pierre au milieu d'eux: aussitôt, tournant leurs armes les uns contre les autres, ils s'entre-détruisirent, et il n'en resta plus que cinq, qui aidèrent Cadmus à bâtir la nouvelle ville qu'il voulait fonder. En effet, il éleva avec leur secours une citadelle qu'il nomma Cadmée, et jeta autour de cette citadelle les fondements d'une ville à laquelle il donna le nom de Thèbes, en mémoire, dit-on, de la célèbre Thèbes aux cent portes, dont, selon quelques écrivains, il était originaire. Ayant ainsi réussi à s'établir en Béotie, il régna paisiblement pendant un assez grand nombre d'années sur son nouveau peuple. Dans cet intervalle, il eut d'Hermione son épouse cinq enfants, un fils nommé Polydore et quatre filles, Ino, Agavé, Autonoé, Sémélé, qui presque tous sont célèbres par leurs malheurs. Pour mieux asseoir sa colonie, il les unit aux familles les plus puissantes du pays. Polydore épousa Nycléis, fille de Nycteus, roi d'une partie de la Béotie; Ino épousa Athamas, Agavé Echion, Autonoé Aristée. Sémélé inspira de l'amour à Jupiter, qui la rendit mère de Bacchus. Vers la fin de sa vie, Cadmus, ayant appris de l'oracle que sa postérité était menacée des plus grands mal-

heurs par la haine implacable de Junon, qui poursuivait en elle la famille d'Europe, maîtresse de Jupiter, crut se soustraire à ces maux par un sacrifice volontaire; il abdiqua donc, et, s'exilant de la ville qu'il avait fondée, se retira avec Hermione dans l'Illyrie. Selon une autre version, il fut chassé du trône par ses sujets, ayant à leur tête Echion, l'un de ses gendres et l'un des cinq qui survécurent aux guerriers issus des dents du dragon. Quoi qu'il en soit, il trouva une nouvelle couronne dans le lieu de son exil, et régna jusqu'à la fin de sa vie sur les Enchéliens, peuplade illyrienne. Etant arrivé à une extrême vieillesse, il fut, ainsi que son épouse, changé en serpent. Le généreux dévouement de Cadmus ne put préserver sa postérité des maux dont elle était menacée. En effet, Polydore son fils fut d'abord privé du trône par Echion, puis, l'ayant reconquis, il fut encore renversé par Penthée. Sémélé fut foudroyée pour avoir voulu voir Jupiter, son amant, dans tout l'éclat de sa gloire. Ino se précipita dans la mer après avoir perdu ses deux enfants de la manière la plus horrible. Agavé vit son fils Penthée déchiré par les bacchantes, et contribua elle-même à ce massacre dans un accès de fureur. Autonoé mourut de douleur en apprenant la mort de son fils Actéon, dévoré à la chasse par ses propres chiens. Néanmoins, la famille de Cadmus se maintint assez long-temps sur le trône, mais ce ne fut que pour offrir au monde le spectacle de tous les malheurs et de tous les crimes. Polydore, étant remonté sur le trône après la mort tragique de Penthée, laissa la couronne à son fils Labdacus, qui mourut jeune, et qui donna le jour à Laïus. Celui-ci fut tué par son propre fils OEdipe. On connaît les destinées d'OEdipe, parricide et incestueux, ainsi que le sort de ses enfants, Etéocle et Polynice, qui périrent de la main l'un de l'autre. Le dernier rejeton de cette famille poursuivie par les destins fut Thersandre, fils de Polynice, qui fut tué au siége de Troie. — Cadmus passe pour avoir inventé l'écriture ou du moins pour l'avoir importée en Grèce ainsi que plusieurs arts de sa patrie.

C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et, par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Phars. trad. de Brébeuf.

Il paraît néanmoins qu'il n'apporta que les seize lettres simples, savoir, α, ϐ, γ, δ, ε, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, ρ, ς, τ, υ; les huit autres furent inventées bien plus tard, savoir ϑ, ξ, φ, χ, par Palamède; η, ω, ζ, ψ, par Simonide. On lui attribue aussi l'invention de la fonte des métaux et de l'exploitation des mines. On prétend qu'il découvrit le premier la mine d'or de Scapta-Hyla en Thrace. C'est, selon les uns, environ deux cents ans avant la prise de Troie (c'est-à-dire vers 1360 avant J.-C.), selon les autres, vers le temps de Danaüs (c'est-à-dire dans le 15e siècle avant Jésus-Christ) qu'eut lieu l'établissement de Cadmus en Béotie. — On a proposé des explications très diverses des aventures de Cadmus. Selon Bochart, qui veut trouver la raison de tout dans la langue hébraïque, la fable du dragon et des cinq guerriers n'a d'autre fondement qu'une équivoque de langage. Comme il y a en phénicien un mot qui signifie à la fois *homme armé* et *cinq*, et un autre qui veut dire *dents de serpents* et *javelots garnis d'airain*, les Grecs, qui écrivirent l'histoire de Cadmus sur les annales phéniciennes firent un double contresens, et au lieu de dire que Cadmus était venu avec des hommes armés de javelots garnis d'airain, ils racontèrent qu'il fut aidé dans son entreprise par cinq guerriers issus des dents d'un dragon. Les partisans des explications astronomiques voient dans Cadmus le soleil, qui, en desséchant les marais de la Béotie, fit périr les serpents qui y vivaient, et, dans les soldats issus des dents du dragon, ils trouvent un emblème de la fertilité des terres ainsi desséchées. Pour les disciples de l'école historique moderne, Cadmus est la personnification de la civilisation, qui extermine les mons-

tres dont la terre était d'abord couverte, et qui répand les sciences et les lettres chez des nations sauvages. Les combats qu'il eut à soutenir sont une image des luttes que les amis des lumières et de la civilisation eurent à livrer à l'ignorance et à la barbarie. Ces explications peuvent être ingénieuses, mais elles ont de bien faibles fondements, et d'ailleurs, si elles s'adaptent plus ou moins bien à quelques détails, elles sont loin de rendre compte des principaux traits de la vie de Cadmus. Il semble que sans s'éloigner beaucoup des traditions mythologiques, on peut, à travers toutes les fables dont est voilée l'histoire de Cadmus, découvrir une vérité historique assez transparente. Il est probable qu'un roi de Phénicie ou d'Asie, désirant connaître l'Europe, afin de nouer avec cette contrée, *sœur* de l'Asie, des relations commerciales, aura envoyé un de ses officiers ou peut-être en effet un de ses fils pour faire un voyage de découvertes; que le chef de cette expédition, ayant été retenu dans les pays qu'il avait visités par les avantages qu'il espérait y trouver, s'y sera établi avec ses compagnons en tuant ceux qui en défendaient l'entrée (ce qui est figuré par le dragon, car c'est toujours à des dragons que les fables anciennes confient la garde de ce qui était sacré); que ce meurtre, loin de lui assurer la possession du pays, n'aura fait que lui susciter des ennemis plus nombreux, en soulevant contre lui tous les indigènes (ce que signifient les hommes armés nés des dents du dragon); que néanmoins le chef des étrangers sut par quelque artifice semer la discorde parmi ces peuples, qui se battirent entre eux, et dont une partie embrassa sa cause; que le parti vainqueur (représenté par les cinq guerriers survivants) se réunit à Cadmus, et le choisit pour roi; qu'enfin les peuplades indigènes, ayant pris le dessus, chassèrent Cadmus et sa colonie. Pendant son séjour en Béotie, ce conquérant aura répandu sur ces peuples ignorants et grossiers les bienfaits de la civilisation, ce qui a fait dire qu'il avait inventé les lettres et la métallurgie. Après sa mort, sa mémoire aura été précieusement conservée chez ces peuples, et son nom sera devenu immortel; c'est ce qu'exprime sa métamorphose en serpent, animal qui était l'emblème d'une jeunesse éternelle. Cette interprétation, qui se présente naturellement, s'accorde avec ce qu'ont dit de Cadmus, Hérodote, Paléphate et quelques autres écrivains anciens; c'est aussi celle de Banier, l'un des plus sages mythographes modernes. BOUILLET.

CADOCHE, nom oublié d'un grade transcendant de la *maçonnerie* (*voyez* ce mot), dont il est souvent fait mention dans les écrits de quelques rêveurs modernes. Ce mot vient sans doute, comme le pense M. Ch. Nodier, de l'hébreu *kadosh* ou *kadash*, qui signifie *sacré*. Ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'*il y ait rien* de sacré dans le grade de *cadoche*, non plus que dans la maçonnerie en général, mais il y a du mystérieux, et, pour le vulgaire, c'est presque toujours la même chose.

CADRAN (hist. nat.). On donne ce nom, en conchyliologie, à un genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, et dont plusieurs espèces sont recherchées des curieux. — En horticulture, c'est le nom d'une maladie qui affecte particulièrement les arbres, et que l'on nomme aussi *cadranure*. C'est une espèce de dépérissement produit par la sécheresse, et dont les gros arbres, surtout les vieux chênes, sont principalement affectés; les jeunes n'en sont jamais atteints. Cette maladie se fait reconnaître au moyen de fentes circulaires et rayonnantes; il n'y a aucun remède à lui apporter, et il faut arracher les arbres qui en sont attaqués aussitôt qu'elle paraît, et ne pas attendre qu'elle soit assez invétérée pour empêcher le bois d'être utilisé. Z.

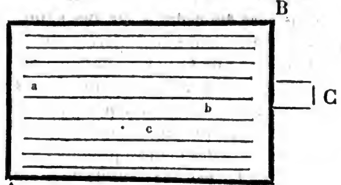
CADRANS (horlogerie), plaques circulaires en bois, carton, faïence, porcelaine, verre, métal argenté, doré, émaillé, sur lesquelles on note les heures, les minutes, etc. Les cadrans en émail

sont les plus répandus. Voici une idée de leur fabrication. — Pour faire un cadran de montre, par exemple, on prend une lame de cuivre rouge, mince comme une feuille de papier; on la taille en rond, de la grandeur convenable, avec des ciseaux; après quoi on lui fait prendre, en la pressant dans un creux sphérique, la forme bombée que doit avoir le cadran. Cette opération est très facile et s'exécute promptement par des femmes ou des enfants. On perce ce rond d'un trou, au centre, pour le passage des pivots qui portent les aiguilles, plus d'un autre sur le côté, par lequel on introduit la clé quand on remonte la montre. Enfin, on soude vers la circonférence du rond trois chevilles, ou pieds de cuivre rouge, destinées à fixer le cadran sur la platine qui porte la *cadrature*. La circonférence et les bords des trous sont relevés du côté de la surface convexe pour empêcher l'émail de couler quand il est en fusion. — La plaque ainsi disposée est plongée dans de l'acide sulfurique étendu d'eau pour être *dérochée*, car l'émail ne prend sur le cuivre qu'autant que celui-ci est dépouillé de toute impureté. — Cela fait, on couvre la surface convexe de la rondelle de cuivre d'émail blanc, en grain bien purifié dans de l'acide nitrique; la surface concave est en même temps couverte d'émail impur ou contenant les parcelles métalliques qui se sont détachées du mortier d'acier dans lequel on a pilé l'émail. On émaille la surface concave de la plaque, moins pour la fortifier que pour contrarier l'action de la couche d'émail appliquée sur la face convexe. La rondelle chargée d'émail est introduite petit à petit sous une pièce de terre à creuset, dont le profil a la figure de la lettre C, et qu'on appelle *moufle*; elle est placée dans un four à réverbère, chauffé avec du charbon de bois de hêtre. Sitôt que l'émail est fondu, ce qui est facile à reconnaître, on retire le tout avec lenteur, par la raison que le verre qui forme le fond de l'émail se fendille quand il passe brusquement d'une température à une autre plus basse ou plus haute. — On émaille la rondelle à trois reprises différentes, et toujours de la même manière, sinon que les dernières couches sont d'émail plus fin que la première. Si quelque point de la plaque est resté à découvert, ou si l'émail ne s'est point attaché au cuivre, on répare ces défauts en couvrant les places nues de nouvel émail. — La rondelle étant émaillée en blanc, on la divise au moyen d'une plate-forme en parties égales: c'est sur ces divisions qu'on peint grossièrement en émail noir et tendre les chiffres des heures, des minutes, etc. On attend que la couche soit sèche pour rectifier les signes: pour cela, on fait usage d'un compas dont une des pointes en cône tourne dans l'ouverture centrale du cadran, et d'une petite règle très mince; on remet la rondelle au feu; l'émail noir fond, se fixe sur les couches de l'émail blanc, et le cadran est terminé. — Les cadrans en émail d'une seule pièce ont tout au plus une quinzaine de pouces de diamètre. Ceux qui ont de plus grandes dimensions sont formés de plusieurs morceaux appelés *cartouches*. Le plus extraordinaire de ces derniers cadrans est celui de l'horloge de la ville de Paris, construit vers la fin du dernier siècle: il a 15 pieds de diamètre, se compose de 13 morceaux, dont un au milieu, de figure circulaire, et les 12 autres disposés tout autour. Il coûta dans le temps 25,000 francs — La construction des cadrans en carton pour les horloges en bois, ou en cuivre doré ou argenté, n'offre rien de particulier, pas plus que les cadrans en porcelaine, en plomb recouvert de plusieurs couches de blanc verni. — Les cadrans en verre se construisent ainsi: on entoure le rond de glace d'un cercle de cuivre doré; on garnit aussi d'une virole de cuivre les trous dont la rondelle doit être percée; on peint en noir sur cette dernière les divisions des heures, des minutes, etc., et l'on recouvre le tout d'une couche de chaux vive, bien lavée et délayée avec de la colle de poisson. On conçoit combien il est facile de varier la construction d'un cadran de cette espèce. TEYSSÈDRE.

CADRANS SOLAIRES, ou plutôt *cadrans au soleil*. Ces instruments, qui sont tantôt fixes, tantôt mobiles et portatifs, sont construits sur le principe que la terre n'est qu'un point relativement à la grandeur du cercle que le soleil paraît décrire tous les jours autour d'elle. En effet, la distance du soleil à notre planète étant de 33,000,000 de lieues, le diamètre du cercle qu'il parcourt chaque jour est de 66,000,000 de lieues; celui de la terre n'est que d'environ 2,892. On peut donc, sans inconvénient notable, supposer que le cadran et celui qui le consulte sont placés au centre de la terre, puisque le point de la surface où ils se trouvent n'est éloigné de ce centre que de 1,446 lieues. — Les cadrans les plus simples sont ceux que l'on construirait aux pôles et sur l'équateur. Le cadran polaire consisterait en un plateau circulaire horizontal, au centre duquel s'élèverait perpendiculairement un style ou piquet. On sait qu'au pôle le soleil ne se couche point pendant six mois, et qu'il décrit en vingt-quatre heures un cercle parallèle à l'horizon. Il suffit donc, pour construire un cadran devant servir sous le pôle, de diviser la circonférence d'un plateau circulaire en vingt-quatre parties égales, de fixer verticalement un style au centre du plateau, et de donner à celui-ci une position horizontale. On conçoit que l'ombre du style passera successivement sur les divisions du plateau avec une vitesse égale à celle du soleil.—Le cadran polaire une fois bien compris, on a la théorie de tous les cadrans possibles, ce que l'on concevra en se figurant qu'un cadran simple quelconque se trouvait d'abord sous le pôle, qu'il a été déplacé et transporté au lieu où l'on se trouve, tout en conservant le parallélisme du plan sur lequel se projette l'ombre du style, tellement que si le cadran polaire était porté sur l'équateur terrestre, son plateau prendrait une position verticale, et son style une direction horizontale et parallèle à la ligne qui joint les deux pôles, et que l'on appelle *axe* du monde. Dans les régions qui sont situées entre l'équateur et les pôles, le plan du cadran formerait avec celui de l'horizon deux angles plus ou moins inégaux. Ces deux angles sont égaux et par conséquent droits sous l'équateur. Ils deviennent nuls sous les pôles mêmes, attendu que dans ces lieux le plan du cadran est parallèle à celui de l'horizon. — Si l'on a bien compris les raisonnements qui viennent d'être faits, on sera en état de construire un bon cadran au soleil. On prendra donc un plateau de métal, de bois, de marbre ou de toute autre matière; au centre de ce plateau, on fixera perpendiculairement un style d'une longueur convenable, et l'on divisera la circonférence du plateau en vingt-quatre parties égales; du pied du style, et par chacune de ces divisions on tirera des lignes qu'on numérotera I, II; III, IV....., XII, parce que ces lignes seront destinées à indiquer les heures sur le cadran, qui sera alors terminé à peu de chose près. Il ne restera plus qu'à le placer convenablement, suivant la latitude du lieu où l'on se trouvera; ce qui sera facile si l'on a quelques notions de géométrie et d'astronomie, et si l'on a en même temps des instruments propres à indiquer la latitude du lieu; car alors il suffira de faire prendre au style du cadran une direction parallèle à l'axe du monde. Dans tous les cas, il est possible de placer assez bien le cadran, en observant à l'époque des équinoxes la direction des rayons du soleil quand il se lève, quand il est parvenu à son midi et qu'il se couche. Au lever du soleil, on tiendra le cadran de façon que son style soit dirigé vers le nord, et l'on fera tourner le plateau jusqu'à ce qu'on ait trouvé la position où sa surface est rasée par le rayon solaire. Par-là, on sera certain que le plan du cadran est à peu près parallèle au diamètre de l'équateur. Mais, comme il est nécessaire que le plateau du cadran soit exactement parallèle au plan de ce cercle, on le fera tourner vers midi sur la direction qu'on lui aura donnée le matin comme sur un axe fixe, et l'on s'arrêtera quand le rayon

du soleil frisera de nouveau la surface du plateau. On fixera le cadran dans cette position, et l'on sera certain que l'ombre de son style indiquera les heures de la journée, à très peu d'erreurs près.— Dans les temps de *déclinaison*, c'est-à-dire quand le soleil décrit des cercles parallèles à l'équateur, soit au-delà, soit en-deçà de ce dernier, vous parviendrez à bien placer le cadran en le tournant de façon que les ombres projetées par le style le matin, à midi et le soir, soient égales entre elles. — On donne en général le nom d'*équinoxiaux* à ces sortes de cadrans, parce que leur plan est parallèle à celui de l'équateur, et parce qu'il est facile de les bien placer quand le soleil décrit ce cercle. Il serait tout aussi exact de les appeler *cadrans polaires*; car, comme on l'a dit ci-dessus, leur plan est aussi parallèle à celui d'un cadran qui serait placé exactement sous le pôle. Pour placer le cadran en le rapportant au cadran polaire, il suffirait de donner à son style une direction exactement parallèle à l'axe du monde, ce à quoi on parviendrait aisément en dirigeant d'abord ce style suivant la ligne qui va directement du nord au midi (*V.* Méridienne); après quoi on lui ferait faire avec l'horizon, ou tout autre plan horizontal, un angle égal à celui de la hauteur du pôle du lieu.—Tout cadran équinoxial doit avoir deux faces et un double style; nous voulons dire que le plateau doit être traversé par un axe, comme une roue de brouette est traversée par son essieu. En voici la raison :—Admettons que le cadran est placé sous l'équateur même et que son plateau est infiniment mince, le jour de l'équinoxe, les rayons solaires raseront en même temps les deux faces du plateau, et les deux styles projetteront des ombres égales entre elles. Cela est évident. Il n'est pas moins clair que lorsque le soleil décrira le tropique du cancer, par exemple, le plan du cadran, étant vertical, projettera une ombre vers le pôle méridional; de sorte que la face méridionale du cadran étant dans l'ombre, on ne saurait distinguer celle de son style à toutes les heures de la journée. Pareil phénomène aura lieu, en sens contraire, lorsque le soleil décrira le tropique du capricorne. Le même raisonnement s'applique au cadran polaire proprement dit; car le soleil n'éclaire ce cadran que pendant six mois, ou plutôt pendant le temps qu'il emploie pour aller de l'équateur à l'un des tropiques, et de ce dernier à l'équateur. Pendant ce temps, la face inférieure du cadran est dans l'ombre; mais, si le globe terrestre était transparent, cette dernière face serait éclairée à son tour pendant six mois, et la face opposée serait dans l'ombre. — Dans les lieux situés entre les pôles et l'équateur terrestre, les cadrans sont plus ou moins inclinés à l'horizon, ce qui a déjà été dit. L'on comprend maintenant que dans ces diverses positions les deux faces du plateau projettent alternativement de l'ombre pendant six mois de l'année dans nos latitudes. C'est celle qui est inclinée en-dessous qui est éclairée en hiver, celle dessus l'est à son tour en été. — On fait des cadrans équinoxiaux dont le plateau est remplacé par un anneau ; les heures sont marquées sur son bord. Les jours des équinoxes, l'intérieur de l'anneau n'est point éclairé.—On trace des cadrans au soleil sur toutes sortes de surfaces planes, horizontales, verticales, tournées au midi, à l'orient, à l'occident ou inclinées plus ou moins vers ces points. Aussi distingue-t-on des cadrans horizontaux, verticaux, orientaux, occidentaux...... On trace encore des cadrans sur des cylindres. Tel est celui que Pingré exécuta sur la colonne de Catherine de Médicis, qui est adossée à la Halle aux farines de Paris. Il a treize styles pour obvier aux inconvénients qui seraient résultés de la courbure des ombres projetées par un seul. — La construction de tous ces cadrans est toujours basée sur la théorie du cadran équinoxial, ce qui sera rendu très clair par la supposition que voici : Le style qui doit projeter l'ombre sur une surface quelconque étant placé convenablement, c'est-à-dire parallèlement à

l'axe du monde, supposez que ce style sert aussi d'axe à une petite sphère divisée par douze méridiens en vingt-quatre parties ou fuseaux égaux entre eux; supposez encore que les plans de ces cercles s'étendent indéfiniment en tout sens. On appelle ces méridiens *cercles horaires*. Puisque la petite sphère est placée de la même manière que le globe terrestre, il est évident que le soleil en fera le tour en vingt-quatre heures, et qu'il mettra une heure pour passer d'un méridien au suivant. Concevez maintenant que le plan de chaque méridien est représenté par une lame matérielle très mince : quand le soleil passera par le plan d'un méridien, celui-ci projettera une ombre qui, rencontrant une surface quelconque, donnera l'image de la ligne droite ou courbe qu'il faudrait tracer sur cette surface pour indiquer une certaine heure. Cette ligne serait également indiquée par l'ombre du style qui sert d'axe à la petite sphère, car cet axe est commun au plan de tous les méridiens, dont il est un des diamètres, et l'ombre d'un plan matériel projetée par son épaisseur est la même que celle d'une ligne matérielle prise dans ce plan. En procédant suivant les principes qui viennent d'être exposés, il n'est pas de cadran au soleil, fixe ou mobile, qu'on ne puisse exécuter. — *Idée d'un instrument au moyen duquel on peut tracer toutes sortes de cadrans au soleil.* Soit un cylindre :



AB, divisé diamétralement par douze fentes *a*, *b*, *c*... comme une équerre d'arpenteur ; ce qui produit vingt-quatre divisions égales entre elles sur sa circonférence. Le cylindre porte une douille C, qui est le prolongement de son axe. Cette douille sert à le fixer sur le style du cadran qu'il s'agit de tracer. Le tout doit être disposé de façon que le cylindre AB soit parallèle à l'axe du monde. Cela fait, il suffira de regarder à travers les fentes du cylindre pour déterminer les divisions ou lignes horaires sur la surface plane ou courbe, directe ou oblique, sur laquelle doit se projeter l'ombre du style du cadran. Il est bon d'ajouter qu'une des fentes du cylindre devra être perpendiculaire à l'horizon : ce sera celle qui indiquera la ligne de midi sur le cadran. — *Cadran sphérique.* Une boule régulière est toujours placée comme la sphère terrestre, puisqu'un de ses diamètres est parallèle à celui du globe. Si donc la boule était transparente, et qu'un petit corps opaque occupât son centre, l'appareil étant exposé au soleil, l'ombre du petit corps décrirait dans l'intérieur de la boule un cercle parallèle au plan de l'équateur. Si donc la boule était divisée en vingt-quatre fuseaux égaux entre eux par des méridiens, on aurait un véritable cadran, car l'ombre du petit corps opaque mettrait une heure pour passer d'un méridien au suivant. Comme il est assez facile de diviser une sphère en vingt-quatre fuseaux par des méridiens, un tel cadran serait bientôt construit si l'on pouvait disposer d'un globe de verre régulier. Après l'avoir divisé, on placerait une petite boule opaque à son centre, qu'on fixerait au moyen d'une tringle menue, ce qui est facile à concevoir ; puis on placerait le globe de manière que le diamètre commun à tous ses méridiens fût parallèle à l'axe du monde. — Si le globe dont on se propose de faire un cadran est opaque, on procèdera ainsi : on prendra un petit tube de matière opaque, on le fixera au centre d'une plaque portant trois pointes. La boule étant en place dans un lieu découvert, on posera au soleil levant sur le globe le tube portant sur les trois pointes de la plaque, et on le tournera jusqu'à ce que le rayon solaire enfile son intérieur, et aille indi-

quer un point lumineux sur le globe. On marquera ce point. Un moment après, on en marquera un autre de la même manière, et ainsi de suite jusqu'au soir. La trace de tous ces points déterminera un cercle parallèle à l'équateur, et, si l'opération se fait un jour d'équinoxe, le cercle tracé sera l'équateur même de la boule. Il n'y aura plus qu'à diviser ces cercles en douze parties égales par lesquelles on fera passer autant de méridiens, et le cadran sera fait. Pour s'en servir, on fera toujours usage du petit tube, ou d'une plaque percée d'un petit trou fixé à l'extrémité d'un quart de méridien qui tournerait sur l'un des pôles de la boule. — Pour tracer les cadrans fixes ordinaires, on se sert d'un compas à verge (règle portant deux pointes, dont une mobile), d'un cercle divisé pour prendre la hauteur du pôle, déterminer l'inclinaison d'un mur, etc. — Les géomètres ne s'en rapportent pas entièrement aux méthodes graphiques pour tracer les lignes horaires; ils ont recours avec raison aux théories de la trigonométrie. — Les cadrans portatifs sont ordinairement accompagnés d'une boussole, qui sert à les orienter; et toutefois ces instruments sont loin d'être parfaits, par la raison que la direction de l'aiguille de la boussole est variable de sa nature. D'ailleurs, il suffit qu'il y ait dans le voisinage du lieu où l'on consulte le cadran une masse de fer pour produire des erreurs sur l'indication de l'aiguille. Au reste, les cadrans portatifs sont aujourd'hui peu communs, peut-être à cause du bas prix des montres. — La principale qualité des cadrans au soleil, c'est de servir à régler les horloges; mais il est essentiel de savoir qu'une horloge qui marche bien ne doit se trouver d'accord avec le cadran que quatre fois l'année, en avril, juin, août et décembre. Pour bien régler une horloge, il faut faire usage de la table abrégée que voici : on la trouve tout entière dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

A MIDI, L'HORLOGE DOIT MARQUER AU CADRAN, EN

JANVIER.				FÉVRIER.			
JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.	JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	0	3	56	1	0	13	57
5	0	5	46	5	0	14	21
10	0	7	54	10	0	14	34
15	0	9	47	15	0	14	27
20	0	11	24	20	0	14	2
25	0	12	42	28	0	12	49
31	0	13	49				

MARS.				AVRIL.			
JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.	JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	0	12	37	1	0	3	59
5	0	11	45	5	0	2	46
10	0	10	30	10	0	1	20
15	0	9	8	15	0	0	1
20	0	7	39	20	11	58	52
25	0	6	8	25	11	57	52
31	0	4	17	30	11	57	5

MAI.

JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	11	56	57
5	11	56	30
10	11	56	10
15	11	56	4
20	11	56	13
25	11	56	35
31	11	57	18

JUIN.

JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	11	57	26
5	11	58	4
10	11	59	0
15	0	0	1
20	0	1	6
25	0	3	11
30	0	3	12

JUILLET.

JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	0	3	24
5	0	4	8
10	0	4	55
15	0	5	33
20	0	5	58
25	0	6	9
51	0	6	3

AOUT.

JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	0	5	59
5	0	5	41
10	0	5	4
15	0	4	14
20	0	3	10
25	0	1	55
31	0	0	10

SEPTEMBRE.

JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	11	59	51
5	11	58	34
10	11	56	53
15	11	55	9
20	11	53	24
25	11	51	40
30	11	50	0

OCTOBRE.

JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	11	49	41
5	11	48	27
10	11	47	4
15	11	45	53
20	11	44	55
25	11	44	13
31	11	43	46

NOVEMBRE.

JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	11	43	45
5	11	43	46
10	11	44	6
15	11	44	49
20	11	45	51
25	11	47	14
30	11	48	55

DÉCEMBRE.

JOURS.	HEURES.	MINUTES.	SECONDES.
1	11	49	17
5	11	50	53
10	11	53	5
15	11	55	27
20	11	57	55
25	0	0	25
31	0	3	21

L'usage de la table ci-dessus est facile. Supposons qu'on veuille régler l'horloge le 20 déc.; on voit qu'au moment où il sera midi au cadran, l'horloge devra marquer 11 heures 57 min. 55 secondes. Le 26 du même mois, elle devrait marquer midi 25 secondes. La table a été calculée pour le méridien de Paris. Elle peut donc être consultée utilement dans tous les lieux sur lesquels passe le même méridien ou à peu près, tels que Amiens, Pithiviers, Bourges, Mauriac, Alby, Castres, Carcassonne. Mais, si le lieu où l'on se trouve est à l'orient ou à l'occident du méridien de Paris, et à une distance un peu considérable, la table ne peut servir qu'au moyen d'une correction. En effet, le soleil fait le tour du globe en 24 heures; il parcourt donc la 24e partie de 360° (*V.* Cercle) ou 15 degrés par heure, ou un degré en 4 minutes. Si donc le lieu que l'on habite est à un degré de longitude orientale du méridien de Paris, il faudra retrancher 4 minutes des nombres de la table, attendu qu'au moment où le cadran que l'on consulte indique midi, un cadran semblable indique à Paris midi moins quatre minutes. Par la même raison, si le cadran était à un degré de longitude occidentale du méridien de Paris, il faudrait ajouter quatre minutes, puisqu'il serait midi 4 minutes au soleil à Paris, quand il serait midi au cadran du lieu où l'on se trouve. On conçoit combien il est facile de corriger la table quand on connaît la longitude du lieu qu'occupe le cadran, comptée du méridien de Paris. Supposons que l'observateur habite Laval: cette ville étant à 3 degrés 9 minutes de longit. occid., il faudra ajouter aux nombres de la table 12 minutes 36 secondes (produit de $3\frac{9}{60}\times 4$). (*Voy.* Equation, Gnomonique.) Teyssèdre.

CADRATURE. Les horlogers appellent de ce nom le mécanisme qui transmet aux aiguilles d'une montre, d'une horloge, le mouvement et les vitesses avec lesquelles ces pièces doivent tourner pour indiquer les heures, les minutes, etc. Ce mécanisme est ordinairement placé entre la platine et le cadran qu'elle porte. On appelle aussi *cadrature* le système au moyen duquel on fait sonner à volonté les heures aux montres et aux horloges. L'exécution des cadratures est confiée à des ouvriers spéciaux qui s'adonnent exclusivement à ce genre de travail : on les appelle *cadraturiers*. T.

CADRE. A bien dire, ce n'est autre chose qu'un assemblage carré de quatre pièces de bois, et c'est dans ce sens que dans la marine on nomme *cadre* le châssis auquel des cordes sont entrelacées pour placer un matelas dessus. — Dans la fabrication du papier, c'est également le nom que l'on donne au châssis dans lequel on fait entrer la forme en fil de laiton, et dont le rebord empêche la pâte de retomber dans la cuve au moment où on la sort de l'eau. — *Cadre* est encore, en menuiserie, la partie ordinairement chargée de moulures qui entoure les panneaux d'une porte ou d'un lambris. — *Cadre*, enfin, est aussi employé comme synonyme de *bordure* : on dit le *cadre d'un tableau*, *d'une glace*; on dit aussi qu'un tableau est mal *encadré*. Dans cette dernière acception, il y a quelquefois des cadres ronds ou ovales; on devrait alors se servir de l'expression *bordure* (*V.* ce mot), qui d'ailleurs est bien plus convenable que celle de *cadre*. L'usage ordinaire est d'entourer les tableaux avec des cadres en bois doré plus ou moins chargé d'ornements. On fait aussi des cadres en acajou ou en tout autre bois, de couleur naturelle. D^r.

Ce mot n'est pas restreint au langage des arts manuels; on l'emploie fort bien aussi pour les travaux de l'esprit, et l'on dit, par exemple, le cadre d'un discours ou d'un ouvrage, pour le plan, le canevas ou l'esquisse, quoiqu'il y ait des nuances légères à saisir et à bien observer entre ces différentes expressions. Il a donné naissance aussi au verbe *cadrer*, qui s'emploie, au propre comme au figuré, pour marquer la convenance ou le rapport d'une chose avec une autre.

CADRE DE TROUPES. Sorte de cadre qu'on pourrait appeler agrégatif,

administratif, constitutif, et dont la création, la force, la mesure, les grades, dépendent des règles propres à la constitution et à la composition militaire de chaque nation. — En considérant le cadre comme *constitutif*, les autorités d'un corps, les chefs d'un bataillon, d'une compagnie, d'un peloton, d'une subdivision, en sont le cadre; c'est dans ce sens que des auteurs ont dit : « La bonté du cadre constitue en grande partie le mérite du soldat. »—Une question délicate, et qui n'a pas encore été résolue, est celle-ci : faut-il en temps de paix autant de cadres en partie vides qu'il faut en temps de guerre de cadres remplis ? Telle semble être l'application vraie du système de pied de paix. Tenir en permanence de bons cadres pour y insérer subitement toutes les recrues qui doivent y entrer, semble tout le secret des levées de guerre. Mais l'important est que les cadres soient bons : pourront-ils l'être pendant de longues années de paix? pourront-ils même se maintenir complets s'ils ne sont que l'enveloppe d'un corps fictif? L'exercice des fonctions, la pratique des devoirs, un travail réel, peuvent seuls donner et maintenir l'expérience et le savoir des chefs militaires. On pourra trouver peut-être assez d'officiers, mais où prendre des sous-officiers ? un caporal peut être regardé comme l'homme de choix tiré par promotion sur quinze ou seize simples soldats; s'il n'y a pas de soldats, qui fournira le caporal? D'autre part, et c'est l'opinion de personnages instruits (*Spectateur milit.*, tom. VI, p. 545), le meilleur, le seul moyen d'alimenter les cadres d'infanterie est d'avoir des corps alimentés de soldats, sauf à partager en deux ou plus ces cadres le jour de l'établissement du pied de guerre. Mais, dans cette hypothèse, de grandes difficultés se présentent : il n'y aura pas d'administration montée pour autant de cadres qu'il en faut, il faudra improviser une multitude d'avancements ; la comptabilité militaire recevra un échec fatal ; cette organisation par dislocation bouleversera tout, et si les éléments des cadres sont bons, rien pourtant ne sera prêt. —Quant à l'artillerie et à la cavalerie, des cadres d'attente créés en temps de paix seraient aussi dispendieux qu'inutiles ; indispensablement, ces armes doivent être toujours complètes.

Gal Bardin.

CADUC et CADUCITÉ. Ces mots ont pour racine le verbe latin *cadere*, choir, tomber. L'adjectif *caduc* signifie qui tombe, qui chancelle, qui ne peut se soutenir ; vieux, usé, cassé, qui a perdu ses forces. On dit le *mal caduc* ou *épilepsie* (*V.* ce mot), l'*âge caduc* ou la *caducité*. On désigne généralement sous le nom de *caducité*, en physiologie générale, l'état des corps organisés (végétaux et animaux) ou de quelques-unes de leurs parties, qui, après avoir joui d'une grande énergie vitale, la perdent plus ou moins rapidement, meurent et tombent. Certaines parties des végétaux et des animaux qui ne doivent point persister toute la vie sont donc caractérisées par cette fin précoce, et sont connues en général sous le nom de parties ou organes caducs. (*V.* ci-après.) — Le plus souvent, on se sert du mot *caducité* ou *âge caduc* pour exprimer la dernière phase de l'existence des corps vivants, l'âge de décadence qui conduit à une fin inévitable. *Caducité* se dit aussi des choses inanimées : on a pu s'en servir pour indiquer, 1° l'état d'une construction quelconque qui menace de tomber en ruine : *caducité d'un bâtiment*, *d'un édifice*, etc. ; 2° la fin prochaine d'une chose qui n'a qu'un temps, qui n'a point d'effet : *caducité d'une fortune*, *d'une succession*. Mais on doit dire la *décadence* des institutions, de la grandeur des nations. Ainsi donc, la chute des corps bruts, la dégradation physique des corps organisés qui tombent au moment de leur mort, la dégradation morale ou la décadence des sociétés humaines, sont trois phénomènes remarquables en physique, en physiologie et en philosophie générale. En effet, le premier (chute, pesanteur) a fait découvrir au grand Newton la loi de la gravitation universelle, le deuxième (cadu-

cité, mort, décomposition) a fait soulever la grande question des générations spontanées; enfin le troisième (décadence des institutions humaines) excite dans les esprits le besoin du progrès et l'espoir d'une résurrection sociale. Cette décadence, cette caducité des institutions humaines a sa source dans la faiblesse morale qui fait succomber les personnes, les individus entraînés par leurs passions, et fléchir seulement ceux qui s'étudient à leur résister ; ce qui a fait dire à Pope, en parlant de l'homme :

Également rempli de force et de faiblesse,
Il tombe, il se relève et retombe sans cesse ;
Et toujours en discorde avec son propre cœur,
Il est de la nature et la honte et l'honneur.

Enfin, les commotions politiques violentes, qui, après avoir renversé les trônes, les autels, portent le désordre et la désolation dans toutes les conditions de la hiérarchie sociale, ont dû suggérer à M. de Lévis la maxime suivante : « Que tout ce qui rampe se console, car tout ce qui s'élève tombe. » — L'étude comparative des phénomènes de l'âge de la caducité observée dans tous les corps organisés, végétaux et animaux, est un sujet très étendu qui ne peut trouver qu'une place médiocre dans cet ouvrage. Lorsque nous traiterons l'article Existence, nous aurons soin d'indiquer les rapports de cet âge avec les âges précédents. Nous ferons seulement remarquer ici que la progression de la vie et de l'intelligence humaines ne nous paraît point s'effectuer suivant une courbe moitié en ascendance et l'autre moitié en chute ou descendance. Nous pensons au contraire que, malgré la détérioration physique, qui est plus ou moins prononcée à partir même des premiers âges, la raison des individus du genre humain, agrandie par l'expérience, s'élève suivant une ligne droite ascensionnelle jusque dans la vieillesse très avancée, et qu'ensuite elle ne descend point lentement, mais tombe plus ou moins rapidement; ce qu'indique très bien l'épithète de caducité donnée à la dernière phase de la vie intellectuelle de l'homme en général. Cette remarque nous est suggérée naturellement par l'observation et par la valeur étymologique du mot, qui exprime très bien le fait. On peut ramener tous les phénomènes de la caducité de la vie de l'homme et des animaux qu'on a pu observer à trois principaux, dans l'ordre suivant : 1° *faiblesse musculaire*, qui rend la démarche incertaine, lente, les mouvements raides et difficiles : le corps se courbe; les membres inférieurs fléchissent sous son poids et refusent de le supporter. Cette faiblesse est aussi appréciable dans les couches charnues des viscères et du cœur ; 2° *imbécillité* ou débilité cérébrale et des appareils nerveux des sens. En effet, la sensibilité générale baisse, les sens s'émoussent, les facultés intellectuelles deviennent obtuses. 3° *décrépitude :* c'est le dernier degré de la caducité. A l'augmentation de la faiblesse musculaire et de la débilité de l'appareil nerveux, de l'intelligence et des sensations, se joignent le délabrement des viscères digestifs, la paralysie des organes urinaires, le ralentissement de la circulation et de la respiration : tout annonce une dissolution graduelle et la destruction de l'individualité animale. — La détérioration organique des individus du règne végétal qui précède leur mort a été désignée sous le nom de *dépérissement*, tandis que celle qui amène la chute de leurs parties (feuilles, fleurs) avant la mort de l'individu a été appelée *caducité*. — Parties et organes caduques. Suivant les lois générales de l'organisme, les parties liquides ou solides, organisées ou inorganisées, qui ont une fois accompli leurs fonctions, et qui, par une détérioration rapide ou lente, ne peuvent plus adhérer à l'économie vivante, sont destinées à s'en détacher, et le phénomène de cette séparation a reçu des dénominations diverses. Le mouvement centrifuge qui exporte les parties liquides préside aux sécrétions, excrétions, transpirations, dépurations, éliminations. Ces phénomènes sont observables dans les végétaux et les animaux. Chez ces derniers, certaines parties, formées de

matière cornée ou calcaire (épiderme, ongles, poils, piquants, plumes, becs, fanons, cornes pleines, cornes creuses, opercules cornés, croûtes, plaques, opercules calcaires, dards, dents de toutes formes), s'usent par le frottement, et tombent plus ou moins par les progrès de l'âge avant la mort de l'individu. La chute précoce ou tardive de ces parties (poils, cheveux, dents, etc.) est un des phénomènes de l'âge de caducité. Mais, dans nos sociétés modernes, l'art est parvenu à remédier à ces ravages du temps et à y suppléer par des moyens ingénieux lorsque ces pertes ont été éprouvées par l'homme. Nous sommes si occupés de nous-mêmes que nous n'avons pas le temps de songer sous ce rapport aux animaux que nous exploitons, et notre égoïsme nous pousse toujours à les sacrifier du moment où la perte de leur beauté et de leur santé les rendent inutiles et à charge. Quoi qu'il en soit, l'humanité en est là depuis la plus haute antiquité, et y restera probablement toujours. Nous avons dû indiquer ces parties, les unes liquides, les autres solides, destinées à se séparer de l'organisme vivant dans tous les temps de l'existence ou à de certaines époques. Passons maintenant aux organes ou parties organisées des végétaux et des animaux qui sont vraiment *caduques*, soit qu'on les ait déjà qualifiées comme telles, soit qu'on ait négligé de le faire. Dans les plantes, la caducité des feuilles est un phénomène qui indique la mort de ces organes et la torpeur de l'individu plus ou moins vivace, qui réparera dans une saison favorable cette perte au moyen des bourgeons. La flétrissure, la chute des enveloppes de la fleur (périanthe) et de celles du fruit (péricarpe) sont, de même que dans les feuilles, les signes de leur caducité. La chute du fruit, qui s'effectue lors de sa maturité, est le procédé voulu par la nature pour la propagation des embryons libres. C'est ainsi que la caducité du pédoncule et du péricarpe favorise ce mode de reproduction végétale. Le germe vivant tombe, mais tôt ou tard, placé sous des influences vivificatrices, il s'élève pour perpétuer l'espèce. La manière dont le germe des végétaux se détache est donc accompagnée de phénomènes de caducité. Nous aurons à les indiquer encore en mentionnant celles des parties des enveloppes des germes des animaux qui doivent périr avant ou au moment de la naissance du nouvel individu. Au dire des observateurs, le jeune animal gemmipare se détache de la mère sans entraîner ni laisser aucune enveloppe caduque. Mais, dans les êtres animés, qui sont les uns ovipares, les autres ovovivipares, ceux-ci subvivipares, d'autres enfin vivipares, des enveloppes nombreuses de l'embryon ou du fœtus (véritables péricarpes animaux), sont destinées à se séparer du nouvel être au moment de la naissance et à tomber dans le monde extérieur pour s'y décomposer. Quoique ce fait de la caducité de *toutes* les membranes et couches plus ou moins solides de l'œuf des animaux soit observable dans chacune d'elles, on a donné seulement le nom de *membrane caduque* à celle qui, dans l'œuf des mammifères, disparaît la première et de bonne heure. Les détails relatifs à cette membrane devant être exposés très brièvement dans un *Dictionnaire de la conversation*, nous devons les renvoyer à l'article ENVELOPPE, où une description très succincte des autres membranes facilitera l'intelligence de l'histoire anatomique et physiologique de la membrane caduque, sur laquelle on a tant écrit depuis Arétée de Cappadoce, Harvey et Hunter jusqu'à nos jours. Nous indiquerons alors les résultats les plus importants des recherches des embryogénésistes de notre époque. — D'autres organes non moins remarquables des animaux ont un caractère de caducité que nous devons signaler. On pourrait les réunir sous le nom de pavillons ou étendards d'amour caducs, parce que en effet on les voit se développer, s'accroître, pendant la virilité des mâles, persister dans la saison du rut et tomber ensuite. Tels sont les bois des cerfs, des élans, des rennes, les plumes qui constituent les aigrettes, les collerettes, les

brins et tous les autres ornements par lesquels la nature a voulu différencier les oiseaux mâles de leurs femelles. Quelquefois des organes utiles sont détachés volontairement pour que l'animal se livre sans distraction à un travail plus important. C'est ainsi que les fourmis femelles font tomber leurs ailes ou que les neutres les leur arrachent afin qu'elles soient entièrement occupées de la ponte prochaine. D'autres fois, les parties caduques servent à former une enveloppe qui protège l'animal : tels sont les poils de certaines chenilles et la peau des larves des diptères, qui se racornit pour former la coque de leur nymphe. — Pour compléter cet aperçu des parties et organes caducs, il nous reste à indiquer celles qui, quoique revêtues de ce caractère par les descripteurs, méritent bien mieux d'être réunies sous le nom d'*organes transitoires*, parce qu'en effet elles passent en s'atrophiant, et disparaissent par suite d'une diminution progressive qui les annihile. Ces parties, plutôt transitoires que caduques, sont les branchies des têtards de grenouilles, de crapauds, de salamandres, la queue des premiers, le thymus pectoral, les thymus de l'abdomen (corps d'Oken et capsules surrénales ou corps surrénaux). (*V.* TRANSITOIRES [parties et organes].) Les séparations des parties de l'organisme, altérées par des lésions physiques ou vitales, peuvent être l'ouvrage de la nature, qui en détermine la mort, la séquestration et la chute, ou bien elles sont le résultat d'un instinct médical ou d'un art conservateur. Les parties nécrosées, gangrénées, dont la séparation ne compromet point l'existence, sont forcément *caduques*. La nature seule peut en opérer la chute, mais l'art doit la favoriser. Certains crabes dont on a brisé les pattes dans le milieu de quelques-unes de leurs parties, soit cuisse, jambe ou tarse, se hâtent, par un mouvement brusque d'extension, de détacher le tronçon de la partie brisée et se mettent ainsi à l'abri de l'hémorrhagie qui les ferait périr. Enfin, lorsque des parties surnuméraires (doigts des pieds, des mains) ou des tumeurs volumineuses gênent les fonctions, l'art possède les moyens de les séparer brusquement ou d'étrangler, au moyen de ligatures, la base de ces parties, qui, s'atrophiant progressivement, ne tiennent plus que par un pédicule, sont rendues ainsi *caduques*, et tombent enfin, en nous délivrant de l'inopportunité et du danger de leur présence. λ.

CADUCÉE, baguette entourée de deux serpents et surmontée de deux ailes; attribut de Mercure, dieu qui présidait au commerce et aux négociations. L'origine de cette figuration du caducée avec deux serpents et l'époque d'où elle date ne peuvent guère se déterminer avec certitude. La fantaisie des poètes et des artistes ajoutait aux idées reçues, aux symboles consacrés, tandis que personne ne songeait à constater les transformations successives. Dans Homère, les hérauts sont porteurs d'une simple baguette ou d'un bâton, appelé *sceptre*, qui (à part la différence probable dans la forme) fut à la fois l'attribut des rois au milieu des conseils ou des solennités, et celui des hérauts dans leurs fonctions. Avec le temps, la différence du sceptre royal avec la baguette des hérauts dut devenir plus sensible : les rois paraissent même n'être plus en possession de cet ornement. Restée exclusivement au pouvoir de ces messagers officiels, cette baguette se revêtit de signes allégoriques appropriés à leurs fonctions. Dans tout l'Orient, le serpent fut l'éternel symbole de la prudence, vertu si nécessaire dans les négociations et les messages : on le fit tourner autour du caducée; on le doubla même, soit qu'on voulût exprimer l'accord entre deux partis, soit que les artistes y trouvassent un développement plus favorable au dessin. Les ailes sont le symbole de la vitesse et surmontèrent l'insigne des messagers. On voit figurer, sur des médailles antérieures de quelques siècles à l'ère chrétienne, le caducée tel que nous le dépeignons ici, et tel qu'on le prête à Mercure; mais ce ne sont guères que les écrivains latins qui le décrivent ainsi. Lorsque Thucy-

dide (1,53) parle de caducée, et que le scholiaste en fait la description avec ses idées relativement modernes, il n'est pas prouvé que Thucydide l'ait conçu exactement sous la même forme. Quant à l'étymologie du mot *caducée*, voici quelle en paraît être la filiation : en grec, *kérux* signifie messager, *kerukion*, *kerukeion*, baguette des hérauts, et *karucéon*, dans le dialecte des Tarentins. Comme les Tarentins étaient Doriens d'origine, que c'est au dialecte dorien que les Latins ont surtout emprunté les mots grecs, il n'est pas étonnant que de *karucéon* ils aient fait *caduceum* ou *caduceus*, noms latins de cette espèce de baguette.

Fr. Gail.

CÆCUS, en grec *kaïkos*, c'est-à-dire *aveugle ;* surnom que les anciens donnaient quelquefois à ceux qui étaient privés de la vue. Plutarque remarque à ce sujet (t. I, p. 218), qu'ils n'en faisaient pas un sujet d'injure, et qu'ils voulaient seulement apprendre par-là aux hommes à ne pas rougir des maux inhérents à notre condition physique, et à les accepter comme il appartient à la véritable philosophie. Les modernes, au contraire, qui font si souvent preuve d'une tolérance coupable pour les vices du cœur, et qui les honorent même quelquefois, sont beaucoup moins tolérants pour les infirmités physiques, dont ils font journellement un texte d'accusation ou de dérision envers leurs concitoyens, même les plus méritants. Ce serait, avec le respect et les égards dus à la vieillesse, quand elle n'a point cessé d'être honorable, un point à ne pas omettre dans la comparaison que l'on fait si souvent entre les anciens et les modernes. E. H.

CÆLIUS, *mons* ; nom d'une des sept collines sur lesquelles la ville de Rome était située, et qui a reçu depuis celui de *il monte di Santo-Giovanni*, de la basilique de St-Jean-de-Latran, que l'on y a construite.

CÆMENTUM. Les anciens entendaient en général par ce mot (que quelques auteurs confondent à tort avec notre *ciment*) toute sorte de pierre employée entière et telle qu'elle sort du sein de la terre. Vitruve (au 6e ch. du 7e liv.) appelle *cæmenta marmorea* les éclats de marbre que l'on pile pour faire du stuc.

CAEN, ville de France, ancienne capitale de la Basse-Normandie, est aujourd'hui le chef-lieu du département du Calvados. Cette ville, qui s'élève en fer-à-cheval au milieu d'un vallon, entre deux vastes prairies, au confluent de l'Odon et de l'Orne, est située à 3 l. 1/2 de la Manche, à 11 l. sud-ouest du Hâvre, et à 52 l. 3/5 ouest de Paris. Siége d'une cour royale, d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce, d'une direction des domaines, d'une académie universitaire, qui comprend une faculté de droit, une faculté des lettres et des sciences et un collége royal, Caen est aussi le chef-lieu de la 14e division militaire, et compte 37,240 habitants. Son arrondissement se divise en 9 cantons : Bourguebus, Caen, Creuilly, Douvres, Evrecy, Tilly-sur-Seulles, Troarn et Villers-Bocage, dont la population totale s'élève à 130,267 habitants, répartis sur 205 communes.—Cette ville est l'une des plus agréables de France et l'une des mieux bâties; ses rues sont larges et bien percées, et elle renferme plusieurs édifices publics remarquables, tels que l'hôtel-de-ville, l'Abbaye-aux-Dames et l'ancienne Abbaye-aux-Hommes ou de St-Etienne, magnifique édifice gothique, construit par Guillaume-le-Conquérant, et qui aujourd'hui est occupé par le collége. On y voyait autrefois le tombeau de ce prince et celui de sa femme Mathilde; mais ces monuments ont été détruits dans les guerres de religion du XVIe siècle, et il n'en existe plus aujourd'hui qu'une restauration incomplète.—Caen, qui a vu naître un grand nombre de littérateurs célèbres, parmi lesquels on distingue : Malherbe, le père de la poésie française; le poète Segrais, Pierre Daniel Huet et Tannegui-Lefèvre, est encore l'une de nos villes où les sciences et la littérature sont cultivées avec le plus d'ardeur, et qui possède le plus d'é-

tablissements utiles. On y remarque une académie des sciences, arts et belles-lettres, la société des antiquaires de Normandie, une société Linnéenne et d'agriculture, et, comme moyens d'instruction, une bibliothèque de 38,000 volumes, un cabinet d'histoire naturelle et de physique, un laboratoire de chimie, un jardin botanique et une école gratuite de navigation, de dessin et d'architecture. Sa bourse, sa salle de spectacle, sont assez bien disposées, et son bel hôpital renferme des eaux ferrugineuses. — Placée au centre de l'une des contrées les plus riches de la France, l'ancienne capitale de la Basse-Normandie fait un commerce très actif, et qui le serait encore bien davantage si l'on construisait enfin ce barrage de l'Orne qu'on lui promet depuis si long-temps, et qui permettrait aux navires de grande dimension de remonter jusqu'à son port, tandis que maintenant les navires de 200 tonneaux au plus peuvent seuls entrer en rivière, encore cette navigation n'est-elle pas sans danger, même à marée haute. Les produits de son industrie y sont nombreux et variés : ce sont des dentelles de fil et de soie noire et blanche, des bonneteries de coton, de laine et de poil d'Angora ; des toiles fines et ouvrées pour service de table, des tissus de coton, des futaines à poils, des droguets, des porcelaines, de la faïence, de la coutellerie, de l'huile de colza et de lin, des papiers peints et des chapeaux. Elle possède une blanchisserie de cire, des ateliers de teinture et d'autres pour la préparation des cuirs, ainsi que plusieurs brasseries. Les exportations se font par le petit port, situé sous les murs de la ville : elles consistent en articles de manufactures, en grains, en cidre, en chevaux de prix, bestiaux, poissons, et en pierres tirées des carrières des environs. Les importations sont en fer, laines, cotons, soie, fils à dentelles, vins, eaux-de-vie, épiceries et drogues. Il se tient à Caen plusieurs foires importantes pour la vente des chevaux, des bestiaux, du beurre et de la volaille : les principales sont celles du premier lundi de carême, deux jours ; du premier dimanche après la Quasimodo, quinze jours, et des 29 septembre, 28 octobre et 28 décembre, d'un jour chacune. — Quoique cette ville ne soit pas très ancienne, on en ignore cependant l'origine positive. Elle existait lorsque les Normands s'installèrent dans cette partie de la France, à laquelle ils ont donné leur nom, et elle prit un grand accroissement sous les ducs de Normandie, qui en firent souvent leur séjour ordinaire et la fortifièrent. Caen a soutenu plusieurs siéges mémorables. En 1346, Edouard III, roi d'Angleterre, la prit d'assaut, la livra au pillage et fit massacrer une partie des habitants. Les Anglais s'en emparèrent une seconde fois en 1417, et la gardèrent jusqu'en 1448. Dans cet intervalle, Henri V y fonda, en 1433, une université que Charles VII confirma en 1450, lorsqu'il se fut rendu maître de toute la Normandie, et à laquelle il accorda les priviléges les plus étendus. A. T.

CAFARD, de tous les genres d'hommes dépravés, le plus méprisable. En effet, les traditions historiques prouvent que les croyances religieuses et le perfectionnement moral ont marché de compagnie à travers les siècles : eh bien ! le cafard est celui qui, convaincu de cette vérité, simule des apparences qui lui en assurent le profit ; en d'autres termes, il risque le principe qui féconde la société pour jouir plus à son aise. Du moment où dans les rapports qui existent entre Dieu et nous se glissent la fausseté et la spéculation, toute moralité s'évanouit ; non seulement il ne nous reste plus aucun frein à opposer à nos passions, mais, grâce à l'égide qui les protège, elles parviennent en toute sûreté à leurs fins : nous sommes vicieux avec considération. Il est difficile de tromper long-temps. la réalité est tôt ou tard prise sur le fait ; il ne faudrait pas s'en plaindre, si le cafard seul avait à souffrir ; mais les esprits médiocres, qui ont à venger la surprise qu'on leur a faite, accusent la religion et la rendent responsable de ce qu'elle condamne plus hautement qu'eux. Je

m'étonne toujours des succès qu'obtiennent les cafards, puisqu'il y a une véritable pierre de touche qui les décèle : c'est si leur dévotion s'accroît avec leur fortune; dans ce cas, ce sont gens de métier, tenez-vous sur vos gardes. — Les princes et les ministres peuvent se laisser tromper; ils ne descendent jamais jusqu'aux preuves; ils donnent donc quelquefois les places et les dignités aux cafards : c'est alors que ces derniers, de méprisables qu'ils sont, deviennent redoutables. Ils déclarent sur-le-champ une guerre à mort à tout ce qui est sincérité et bonne foi : c'est un contraste qui les offusque, et qui, tôt ou tard, doit leur porter malheur. Mais ce qui caractérise surtout les cafards revêtus du pouvoir, c'est une ténacité de vengeance que rien ne peut désarmer; les motifs honorables dont ils se parent rallient autour d'eux les masses, et, forts de leurs secours, ils foulent et écrasent sous leurs pieds tous ceux qu'ils proclament leurs ennemis. Tour à tour vive ou mesurée, leur fureur s'avance ou recule à propos; elle choisit ses avantages et se délecte dans les délais qu'elle accorde à ses victimes; elle est bien sûre qu'elles ne lui échapperont pas. — Maintenant, il me reste à dire qu'il est des jours d'incrédulité générale, je me reprends, de désordre complet, où l'aveu du simple sentiment religieux ameute contre vous des hommes auxquels on devrait supposer des lumières. Bernardin de Saint-Pierre, à l'issue de notre première révolution, s'aventura jusqu'à prononcer le nom de Dieu au sein de l'institut; alors éclata contre l'éloquent écrivain la tempête la plus effroyable, et il fut déclaré *cafard* par la majorité de ses collègues. Ces temps sont bien loin de nous; aujourd'hui l'on peut croire et pratiquer sans provoquer ni le soupçon ni l'injure : il n'y a plus, en 1834, de cafards proprement dits; c'est un genre de spéculation qui est trop à la baisse pour que les habiles du siècle s'en mêlent encore.

Saint-Prosper.

CAFÉ (*coffea*), arbuste de la famille des rubiacées de Jussieu (pentandrie monogynie de Linné), qui est devenu par ses graines un objet d'utilité journalière et d'un vaste commerce à cause de la boisson excitante qu'on en prépare maintenant chez la plupart des peuples civilisés. — On a si souvent écrit sur le café qu'on doit croire ce sujet épuisé. Néanmoins, l'intérêt que l'on porte à une substance agréable dont tant de personnes font chaque jour emploi nous persuade qu'on lira encore des faits moins connus, soit à l'égard de son antiquité, et pour ainsi dire de sa noblesse, soit par rapport à ses effets dans le régime et les habitudes des nations qui en ont adopté l'usage. — L'enthousiasme inspiré par cette boisson à quelques savants leur fit supposer que le fameux *népenthès* d'Homère, donné par la belle Hélène à Télémaque, dans un repas pour le réjouir, ne pouvait être autre que le café. Hélène tenait ce népenthès d'une dame égyptienne. Homère assure qu'elle le mêla dans du vin; mais, outre que les Orientaux nomment toute boisson vin ou *kawa*, Avicenne parle d'un *vinum elcahve;* ainsi l'on a préparé du café au vin, ce qui ne lui a point ôté sa propriété exhilarante. — Les érudits n'ont pas toutefois accueilli cette opinion; mais on lit dans la Bible, disent-ils, que la belle Abigaïl, épouse de Nabal, offrit aux guerriers qui accompagnaient David des provisions de bouche et cinq mesures de *kali*. Ils soutiennent que ce mot, signifiant une graine torréfiée, ne pouvait être autre chose que le *kawa* ou *cahué*, c'est-à-dire le *café*. Cependant la plupart des rabbins expliquent le mot kali par de l'orge torréfiée. Rien ne prouve, d'ailleurs, que le café fût découvert à ces époques reculées; les musulmans assurent qu'il fut révélé à Mohammed par l'ange Gabriel. — On a prétendu qu'Avicenne avait voulu désigner le café sous le nom de *bunch* ou *bunchum*; qu'il fut apporté de l'Iamen (Yémen); mais, comme il ajoute qu'on l'obtient des racines d'un végétal nommé *anigailen*, devenu vieux, ceci n'a plus de rapport avec le café. On n'a donc

aucune certitude que celui-ci fût anciennement connu, et ce n'est que vers l'an 656 de l'hégire (le XIIIe siècle de notre ère), que l'historien Ahmet-Effendi attribue sa découverte, vers Mecca, en Arabie, à un derwisch de l'ordre des schazilys. Nos histoires des croisades n'en font aucune mention. L'usage de cette boisson paraît ne s'être d'abord répandu que dans la Perse et quelques régions de l'Abyssinie, car c'est le muphti Djemel-Eddin, surnommé Dhabbani, qui, voyageant en Perse, en rapporta l'usage de cette boisson à Aden sa patrie, où il mourut l'an 875 de l'hégire (en 1459). Lorsque Sélim conquit l'Égypte, en 1517, l'usage du café passa à Constantinople. — L'époque de son introduction en Europe est connue. Rauwolff fut le premier qui parla du café en 1583. Prosper Alpin vint ensuite et décrivit l'arbre du café en Égypte, sous le nom de *bon*, ou *bun*, ou *boun*. Son ouvrage parut en 1591. Bacon de Vérulam, en 1614, fit mention de cette boisson des Orientaux, et Meisner en publia un traité dès 1621. Ce n'est cependant que vers 1645 que l'on commença d'en prendre en Italie; les premiers cafés furent ouverts à Londres en 1652, et à Paris en 1669, époque où la livre de café valait jusqu'à 40 écus. Ce fut surtout Soliman-Aga, ambassadeur de la Porte, qui mit à la mode le café à Paris. En 1674, il avait pénétré en Suède, où on le vantait contre le scorbut. Le premier qui essaya le café au lait fut Nieuhoff, ambassadeur hollandais, en Chine, d'après l'imitation du thé au lait. Antoine de Jussieu publia la première description botanique du caféyer dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, en 1713, avec figures. — Personne n'ignore qu'à la fin du XVIIe siècle, le caféyer fut transporté par les Hollandais, de Moka, en Arabie, à Batavia; qu'on en cultiva quelques pieds à Amsterdam vers 1710, où ils donnèrent des fruits productifs; qu'en 1713, M. Resson, lieutenant-général d'artillerie, en France, en donna un pied au Jardin-des-Plantes de Paris, venu de Hollande; qu'en 1720, un autre pied élevé dans les serres de ce jardin fut transféré aux Antilles par M. Declieux, qui aima mieux, pendant la traversée, souffrir de la soif, pour arroser avec l'eau de sa boisson ce précieux arbuste, que de risquer sa perte. C'est de ce pied que sont venus tous les caféyers cultivés à la Martinique, à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, comme dans les autres Antilles. Le caféyer présente des feuilles ovales, entières, brillantes, opposées, sur des rameaux quadrangulaires. Sa fleur blanche, monopétale à 5 divisions, est analogue à celle du jasmin, odorante, naissant en bouquets à l'aisselle des feuilles; elle porte 5 étamines, avec un style au milieu; elle est suivie d'une baie d'abord rouge comme une cerise, puis noirâtre dans sa maturité; ce fruit est mucilagineux, un peu fade et sucré; on en peut obtenir par la fermentation de l'eau-de-vie, et les nègres en sucent la chair. Dans l'intérieur sont les deux semences ou fèves accouplées sous une coque, et entourées d'une arille. Cette enveloppe, nommée improprement *fleur de café*, est usitée en Orient et par les Arabes, pour faire le *café à la sultane*. — Quoique l'usage ordinaire soit de torréfier le café, ce qui développe beaucoup son odeur et une sorte d'huile pyrogénée, excitante, cependant plusieurs médecins ont recommandé l'emploi du café non brûlé, ou seulement séché et pulvérisé. La décoction qui en résulte est d'un jaune verdâtre, moins agréable, mais c'est un bon remède contre les fièvres intermittentes, ou d'accès, comme s'en est assuré Grindel. En cet état, il peut même remplacer le quinquina. On sait que l'on a extrait du café un principe cristallin et amer nommé *caféine*, mais dont les propriétés n'ont pas été bien constatées. Le café torréfié contient du tannin, outre cette huile empyreumatique très odorante. On n'y retrouve plus l'acide gallique (ou *kinique*, ou *cafique* d'autres chimistes) ni la matière grasse, huileuse, ni la fécule, la résine, l'huile essentielle concrète, la matière extractive colorante qu'y ont remarqué Cadet, Payssé, Chenevix, Séguin, Brugnatelli, Robiquet, Plis-

son, etc. — Le café était déjà cultivé à l'Ile-Bourbon en 1717, où il vint d'Arabie directement. — On connaît les effets physiques du café : il accélère la circulation du sang, cause une agréable chaleur dans l'estomac, favorise la digestion et anime les fonctions du cerveau; il aide donc le travail intellectuel en tenant aussi éveillé long-temps, car il chasse le sommeil; non seulement il excite la transpiration, mais il porte aussi fortement vers l'appareil urinaire. Les individus très irritables l'aiment quelquefois avec passion, témoins plusieurs femmes, quoiqu'il les dispose aux tremblements, même à un mouvement d'exaltation fébrile..... Des personnes très sanguines peuvent en éprouver des palpitations, des vertiges, des exanthèmes à la face; on l'a même accusé de disposer à l'apoplexie et à la paralysie ; cependant des hommes de lettres, tels que Fontenelle et Voltaire, en ont fait un emploi constant et presque abusif : *c'est un poison lent*, comme on le soutenait à Fontenelle; il fut très lent pour ces hommes illustres. Il a la propriété de combattre les effets de l'opium, puisqu'il écarte le sommeil et les affections soporeuses. On l'a vu dissiper la migraine, l'asthme humide; il excite les règles chez les femmes; il peut redonner du ton aux organes digestifs affaiblis et combattre les relâchements diarrhéiques. On pense qu'il nuit dans les maladies des reins et de la vessie, à cause de la sécrétion urinaire, qu'il augmente. — Le café n'en est pas moins aujourd'hui une boisson dont la puissance sur nos habitudes intellectuelles ou morales n'a peut-être jamais été calculée comme elle le mérite, depuis qu'on en fait emploi chaque jour, et qu'elle a presque supprimé l'ivresse que se permettaient nos bons aïeux dans leurs grands repas.

Des effets du café parmi les nations civilisées.

Jusqu'à présent, on n'avait considéré le café que par rapport à son influence sur le corps humain, soit comme une *boisson intellectuelle*, suivant l'expression connue, soit relativement à sa culture et à son commerce. Voyons quels sont ses résultats sur l'état politique ou la civilisation des peuples. Les aliments et les boissons ne se bornent point à modifier nos corps seulement à mesure que ces substances agissent sur notre organisation; il est certain que notre manière de penser et de sentir en éprouve aussi des changements par la relation perpétuelle du physique et du moral en nous. Le même effet s'observe dans l'emploi du thé, comparé à l'usage du vin, pour boisson habituelle. — La Chine, routinière sous le bâton de ses mandarins, et qui compte plus de 200 millions d'habitants, asservis par une poignée de conquérants tatars, à plusieurs reprises et pendant des siècles, accuse hautement une lâcheté et une mollesse radicales, entretenues, fomentées sans cesse par l'abus de boissons continuelles d'eau chaude, d'infusions théiformes, quoique des institutions politiques concourent aussi à garrotter cette antique nation. Rien de semblable ne serait possible en introduisant chez elle l'habitude du vin et des spiritueux, si l'on considère l'impétuosité que l'ivresse imprime, ou seulement l'exaltation modérée que des boissons fermentées entretiennent dans le courage et donnent à toutes les actions des peuples européens, sous un climat pareil à celui de la Chine septentrionale. — Quelle sera donc l'influence du café pris habituellement et substitué en partie au vin parmi les Européens, dans leur état social actuel? Il suffit de l'observer parmi les peuples orientaux, qui font abondamment usage, ou plutôt excès de cette boisson. — Les Arabes, indépendamment de leur climat sec et ardent, qui rend leur complexion grêle et nerveuse, ainsi qu'on le remarque parmi les Bedouins, doivent au café qu'ils prennent assidûment une partie de leur mobilité impétueuse, de leur vivacité d'esprit, du feu de leur imagination, de ce caractère d'indépendance ou même de cette liberté exagérée qui fait leurs délices et qui les maintient indomptables et fiers dans leurs arides

solitudes. Ils puisent encore dans cette boisson et les longues veilles qu'elle détermine l'amour des *Contes de fées*, de ces ingénieux badinages des *Mille et une nuits*, dont ils savent charmer leurs fortunés loisirs. Voyez-les assis en cercle près de leur tente patriarcale, autour d'un petit feu de bouze de chameaux desséchée. Là est une poêle percée de trous dans laquelle rôtit la fève du *bunn*, ou le café moka et sa coque, parce qu'il ne séparent pas toujours celle-ci comme inutile; deux pierres plates ont bientôt broyé le *kahwa modjahham* ou café avec sa coque, en une poudre presque impalpable. L'eau bouillante est préparée dans l'*ibrik* ou la cafetière; on y jette cette poudre. Si l'on emploie la graine du café avec la coque, la boisson se nomme *bunnya;* mais, si l'on se contente de la seule coque grillée (ou ce qu'on appelle en Europe du *café à la sultane*), la boisson se nomme *kischériya*. On agite le mélange, et sans qu'il dépose, mais encore tout épais et chargé de la poudre fine, on le verse bouillant dans de petites tasses de cuir, et on le savoure ainsi par petites gorgées sans sucre, sans lait, sans aucun mélange étranger qui en adoucisse ou déguise l'amertume. Cependant l'assemblée, accroupie sur ses nattes ou ses tapis de peaux de chameaux, prépare un tabac tantôt parfumé de bois d'aloès, tantôt mêlé d'un peu d'opium, dans de longues pipes de terre de Trébizonde dites d'écume de mer; et pendant que chacun fume gravement, le scheik ou le vieillard engage un jeune homme à réciter, soit l'histoire des amours de Soleyman (Salomon), soit quelque autre conte oriental, soit à chanter une complainte. — Cependant la préparation du café continue, et de temps en temps, l'échanson le Ganymède de la troupe renouvelle les doses de la noire décoction dans les tasses flexibles, ces fidèles compagnes de nos vagabonds Bedouins. Souvent on passe toute la nuit, sous ces heureux climats, à s'abreuver chacun de 20 à 30 tasses de café. La conversation s'échauffe, s'anime; alors les cerveaux s'exaltent; quelquefois un jeune Bedouin ardent se lève dans son enthousiasme, entonne un hymne sacré à la louange du grand Allah et de son prophète Mohammed, puis, respirant la gloire, propose à toute l'assemblée quelque partie de voyage, telle que de détrousser une caravane, d'attaquer une autre horde d'Arabes, ou de piller quelque village de la Syrie et de l'Égypte. Toute la société applaudit à la proposition, et dès le lendemain, l'on prépare les chevaux et les chameaux, avec le sabre antique et le djerrid ou la lance tant de fois terrible et victorieuse dans les champs de l'Yémen.— Lorsque l'usage du café passa de la Mecque à Constantinople et au Caire, il s'établit dans ces grandes villes des cafés, des *kawha-kanés*, où l'on vendait cette boisson. Les oisifs s'y réunirent pour en prendre, et indépendamment des *almés*, des *ghawasiés*, danseuses ou courtisanes, qu'on y faisait venir pour amuser de leurs danses et de leurs chants les assistants, on y jouait aux échecs, on y racontait des histoires sempiternelles, des contes de féerie orientale assaisonnés d'apophtegmes. Mais comme tout s'use et devient insipide à la longue, l'on s'occupa quelquefois de nouvelles politiques; à défaut de gazettes officielles, qui vous ordonnent de croire à tels événements, l'on en rapporta de vrais ou de faux, et l'imagination vive des orientaux ne dut pas être stérile en commentaires, surtout à l'aide du café, sous le régime de fer du despotisme. L'on conçoit que les sultans, les visirs et les pachas ouvrirent bientôt les yeux sur ces réunions et sur une boisson trop intellectuelle pour leur administration féroce et insensée. Déjà le sultan Mourad III avait défendu l'emploi du café à Constantinople; cependant l'usage s'en étendait : mais, sous la minorité de Mahomet IV, pendant la guerre de Candie, le grand-visir, Kupruli, apprenant que dans les cafés publics on se permettait de blâmer sa conduite en lui attribuant les malheurs et la décadence de l'empire, fit fermer sur-le-champ tous ces lieux et même démolir les maisons, précipiter dans le Bosphore, cousus dans

des sacs de cuir, les téméraires scrutateurs de son gouvernement, ou distribuer, par son ordre, la bastonnade à d'imprudents raisonneurs, à quelques cafetiers de Constantinople, desquels on brisa les tasses. Cependant le même Kupruli, moins inquiet des cabarets et des tavernes où l'on vendait du vin malgré la loi expresse du prophète, les laissa subsister : il pensait en vrai tyran, car il redoutait peu l'ivresse qui abrutit les hommes, mais beaucoup la raison qui les éclaire. Sous le despotisme, c'est en effet un crime bien capital que de penser, dit B. Moseley. Toutefois, les mauvais traitements étant peu propres à convaincre les esprits, l'on buvait toujours du café en cachette, peut-être avec plus de plaisir, parce qu'on le proscrivait. La tyrannie résolut donc de le discréditer. On représenta aux oulemas, aux docteurs de la loi sainte, que les kawa-kanés étaient des lieux de débauche et d'impiété. On passa plus avant : Mahomet, le divin prophète, n'avait ni connu le café ni usé de cette boisson; c'était donc une abomination de l'employer; de plus, le café doit être brûlé et charbonné avant qu'on en fasse une décoction : or, le Coran proscrit les choses impures en aliments, telles que les charbons. Les muphtis, les muezzins, assemblés dans un docte divan, fulminèrent un sanglant anathème dans un fetwa contre le café, déclarant en propres termes que ceux qui en useraient porteraient au jour de la résurrection générale un visage plus noir que le fond des chaudrons où l'on fait bouillir cette infernale substance. Nous ignorons si cette menace effraya beaucoup les musulmans petits-maîtres et jaloux de la blancheur de leur teint. Les mollahs, les dervis, les imans et fakirs, toute la hiérarchie sacerdotale fut déchaînée dans ses prédications par l'influence des émirs, des scheiks de la Mecque, soutenue de l'autorité des pachas et des sultans. Ce n'était point assez à ce qu'il paraît, et l'on se moquait toujours un peu des visages noirs au jour du jugement; l'on voulut donc faire décider encore par les facultés de médecine que le café était dangereux. Deux frères persans, médecins (hakimani) de l'émyr et des scheiks de la Mecque et du pacha, l'an 917 de l'hégire (en 1502), crurent faire leur cour en déclarant que le café était sec et froid. Cette décision était adroite; elle faisait craindre que l'usage du café ne refroidît la faculté prolifique, très honorée dans l'Orient surtout; elle dut fort alarmer les harems ou les sérails : quel puissant motif de repousser le café, pour le beau sexe principalement! — Cette fois les fakirs, les mollahs, les imans, prirent hautement la défense du café, parce que, s'ils l'interdisaient au peuple, qu'il faut toujours tenir en bride, ils ne laissaient pas d'en faire eux-mêmes, en particulier, la plus ample consommation, jusque dans l'enceinte sacrée de la caaba, de la grande mosquée de la Mecque, et sous le spécieux *prétexte* de mieux veiller les nuits, pour *célébrer* sans relâche les louanges du grand Allah et de son prophète. D'ailleurs, c'était un saint iman, le pieux, l'illustre muphti Djemal-Eddin-Abou-Abdallah Mohammed-Ben-Saïd, surnommé Dhabhani, qui avait propagé l'usage du café : ce furent des fakirs de l'iman, et particulièrement le célèbre Ali-Ben-Omar-Schadili, auxquels on rapporte la découverte des vertus de cette fève. Dieu gagnait en louanges dans les veilles dévotes des mollahs. — On contredit donc les assertions des docteurs persans, Noureddin-Cazérouni et Alaeddin-Ali; les savants du pays découvrirent dans de vieux livres que l'incomparable docteur Ben-Giaslah avait décidé jadis que le café était chaud et non pas froid. Le docte Fakhr-Eddin-Aboubecr-Ben-Abi-Yésid publia un livre admirable intitulé : *Le triomphe du café*; enfin, épris de cette boisson, le scheik Schérif-Eddin-Omar-Ben-Faredh, dans ses sublimes poésies, s'exprima en ces termes en parlant de sa maîtresse : *Elle m'a fait boire à longs traits la fièvre ou plutôt le café de l'amour.* — Que pouvait-on répondre à ces raisons foudroyantes? Les docteurs persans furent atterrés, et l'on sait que plus tard, quoique pour d'autres

motifs, ils eurent le ventre fendu par l'ordre d'un sultan. D'ailleurs, les pachas du Caire, très amateurs de café, ayant demandé l'avis des docteurs, ceux-ci, après avoir pris leur tasse, prononcèrent un fetwa ou rescrit, en faveur de cette boisson, déjà fort en vogue parmi les friands muphtis, les jurisconsultes, les docteurs, les hommes d'esprit et d'étude; néanmoins les scheicks, s'ils tolérèrent en particulier son usage, continuèrent à en défendre la vente en public, dans les cafés, qu'ils regardaient comme des séminaires de liberté et même d'insurrection. — Mais il était décrété sans doute par la fatalité que le café triompherait dans les entrailles mêmes du despotisme; car jusque dans les harems de sa hautesse Amurath III, et malgré ses défenses, les charmantes odalisques, les mignons et jeunes icoglans se délectaient de cette précieuse liqueur. Loin d'enivrer comme le vin, si abhorré du fidèle musulman, elle dissipe l'ivresse, elle débrouille les fumées opaques que l'opium envoie au cerveau. Enfin, l'on se trouva tout étonné de penser un peu pour la première fois, et l'on n'en fut plus si effrayé. Dès 1554, on vendait librement à Constantinople du café sous Soliman-le-Grand. — Croit-on que désormais un pacha turc se laisse étrangler par les muets de sa hautesse avec le fatal cordon de soie verte, et sur une simple lettre ou firman? Pense-t-on que le moindre dervisch ait une croyance aussi illimitée qu'autrefois dans les moindres versets du *Koran* (improprement l'Alcoran), en prenant son café, qu'en se stupéfiant par l'opium et le bendjé? Si cette boisson diminue la crédulité, qui fait toute la violence du fanatisme et toute l'autorité des sultans, elle sert donc à la civilisation de la Turquie et de l'Orient, d'où l'imprimerie était encore naguère repoussée par la même haine qui proscrivit le café. — Considérons maintenant quelle fut l'influence de cette boisson sur les peuples les plus civilisés de nos climats. C'est un fait remarquable qu'à Londres, en 1675, sous Charles II, rétabli sur le trône, on trouva que les cafés publics devenaient des foyers de sédition, des clubs à motions, et ils étaient déjà tellement multipliés qu'on en comptait plus de trois mille. On les fit fermer, en adoptant, pour les tavernes à vin et d'autres boissons abrutissantes, l'exception que le visir Kupruli avait accordée aux cabarets de Constantinople. L'influence de ces cafés publics sur l'esprit général fut moins sensible d'abord en France, par une seule cause. Le vin resta long-temps chez nous en honneur, comme produit national, et il y avait presque du patriotisme à s'enivrer. La spirituelle Sévigné prédisait que le café et Racine passeraient de mode, et il n'était pas de mauvais ton comme il est aujourd'hui de se mettre en pointe de vin, ou même d'aller au-delà, ainsi qu'on le voit par l'aventure des amis de Molière dans un souper à Auteuil. Les jeunes seigneurs de la cour, jusque sous la régence licencieuse d'Orléans, ne cherchaient la gaîté que dans les vins délicats; ce n'est guère qu'au moment où Louis XV préparait lui-même son café dans son intérieur avec la comtesse Dubarry, que cette boisson prit la plus grande faveur dans la nation française. On vit dès lors les cafés exercer un puissant empire sur le public; et, par exemple, la renommée du café Procope, où se rassemblaient les beaux esprits de ce temps, n'est pas étrangère à l'histoire politique du XVIIIe siècle, non plus qu'à la philosophie, comme on peut le voir par la correspondance littéraire de Grimm. — Que si l'on rapporte aux journaux et gazettes, enfin à toute autre cause qu'au café, le caractère de l'esprit depuis environ un siècle et la révolution opérée dans les idées des peuples les plus civilisés d'Europe, nous ne prétendons pas, nous, l'attribuer uniquement à cette boisson; mais il nous serait d'autant plus facile de montrer du moins à quel point elle y a contribué, que l'introduction des gazettes politiques date elle-même de l'époque de l'établissement des cafés publics. L'usage habituel du vin rend éminemment le tempérament sanguin, mobile, vif et jovial, mais plutôt étourdi et irré-

fléchi que pensif; ainsi il excitera aux mouvements, à la danse, au chant, à un babil folâtre, d'autant plus qu'on s'échauffera en buvant, à moins qu'on ne se plonge dans des excès abrutissants. L'amateur de café acquerra, au contraire, par cette boisson fréquente, une complexion plus maigre, grêle, nerveuse; son système musculaire s'affaiblira et éprouvera même par la suite des tremblements, à mesure que son système nerveux sera plus souvent stimulé au moyen du café. Cette constitution le rendra donc plus propre à la réflexion qu'à l'activité corporelle. Il est facile de remarquer combien les personnes de ce tempérament grêle, surtout les femmes, idolâtrent le café et y trouvent leur bien-être, quoiqu'il agite excessivement leur système nerveux. L'on voit aisément aussi combien on éprouve de différence dans la faculté de penser, en déjeûnant avec du vin ou bien avec du café. Or, le caractère moral des personnes adonnées au vin et de celles accoutumées au café devient à la longue tout-à-fait différent. Les premières s'abandonnent à la gaîté, sont insouciantes, franches, simples, ouvertes; les secondes, plus réfléchies, plus subtiles ou calculatrices, plus pénétrantes, se possèdent infiniment davantage. On ne peut nier que cet état de l'organisation ne soit plus favorable à la pensée que le précédent. Il se laisse moins aveugler, il approfondit mieux les objets. Par conséquent, on raisonnera mieux dans un café que dans un cabaret. — Ainsi, peu à peu cette fève méridionale imprimera aussi un tempérament plus nerveux, plus méridional aux peuples du nord qui en usent aujourd'hui si abondamment. L'Arabe est spirituel et vif sans doute, mais aussi fort sérieux et calculateur. Il a sans doute une trop grande exubérance d'imagination; la richesse, la multiplicité des images dégénèrent chez lui en recherche, comme on le voit dans les poésies, dans l'architecture, dans tous les discours de ce peuple. C'est parce que, indépendamment du climat sec et enflammé qu'il habite, le fréquent usage de la fève de Moka contribue à fouetter, pour ainsi dire, davantage encore cette imagination exaltée. En gagnant beaucoup pour la vivacité de réflexion par l'emploi du café, l'on n'en conclura pas que la somme du génie augmente nécessairement. Les hommes de l'antiquité illustres par leur haute intelligence n'ont point connu cette boisson, et toutefois bien peu de modernes, buveurs de café, les égalent. Nous remarquerons en effet qu'augmentant la mobilité, la susceptibilité intellectuelle, le café fera plutôt jaillir l'éclair d'une pensée, d'une saillie vive, d'un trait délicat et perçant, qu'il ne mûrira lentement de graves et de profondes méditations. Les Arabes ont présenté beaucoup d'hommes d'esprit, très peu de génies inventeurs; ils ont été les copistes et les singes des Grecs, comme on l'a dit, plutôt que leurs émules ou leurs rivaux, même avant l'usage du café, et cette boisson n'a pu qu'aiguiser davantage leur esprit sans les rendre des génies supérieurs. J'ajoute que les hommes le plus éminemment spirituels du XVIIIe siècle ont été les plus grands amateurs de café : tels sont Voltaire, Fontenelle, Jacques Delille et quelques autres. Enfin, si les lumières sont aujourd'hui plus répandues et disséminées dans la société, par cette facile compréhension, elles ne sont pas plus vives ou plus concentrées en quelques têtes. Pense-t-on que si l'usage de l'opium était introduit parmi nous, comme chez les Turcs, les Persans et d'autres Orientaux, nous aurions le même caractère, la même activité d'esprit que par l'emploi du café? — On peut donc conclure de tout ceci que l'introduction de nouvelles substances en aliments ou en boissons, telles que le café, agit sur le physique et influe à la longue sur le moral, sur l'état politique même des hommes, et ne peut que nous conduire à un degré de civilisation plus perfectionné. La plupart des médecins et des philosophes qui ont fait de si heureuses recherches sur l'influence des climats ne se sont point aperçus que les aliments devaient exercer une action non moins vive. S'il

est des climats pour la servitude, il est aussi des nourritures d'esclavage et des boissons de liberté. Le vin ne conviendrait pas dans les empires despotiques, comme l'opium, le bangue et les assoupissants ou les débilitants, tels que l'eau chaude du thé en Chine, et des thermopolies à Rome, au temps de ses despotiques empereurs. Pourquoi le blé et sa culture sont-ils mieux appropriés aux états civilisés, et le riz aux nations courbées sous le joug des sultans d'Asie? Nous pourrions en établir diverses raisons si c'était ici le lieu. Cette étude offre une carrière neuve encore à parcourir. L'on appréciera l'influence que la chair qui est la nourriture des peuples chasseurs, le poisson qui est celle des nations maritimes, et le laitage celle des nomades pasteurs, doivent exercer aussi sur leur moral et leur constitution politique, si l'on en veut rechercher les causes. La nature agit sans relâche sur nous; ce n'est jamais à notre insu que nous négligeons de l'interroger; nous ne sommes pas ce que nous voulons, mais ce qu'elle veut et comme elle veut, en nous repaissant de nourritures pour ses divers desseins. J.-J. Virey.

CAFÉS. On appelle ainsi une des branches de la puissance législative dans les pays libres. Ce sont des chambres au petit pied. Là se traitent les grandes questions politiques; là se décident la paix et la guerre; là se font et surtout se défont les cabinets; là se jugent, là se détruisent les renommées. Là, les généraux sont mandés à la barre pour avoir mal conduit les opérations, trop tard livré la bataille, trop tôt ouvert la tranchée, témérairement découvert leurs flancs, lâchement ou traîtreusement peut-être battu en retraite, et campé aux bords du fleuve quand il est clair que ce devait être dans la plaine. Là, tels orateurs émérites sont victorieusement réfutés, tels ministres gourmandés sur leur ignorance, leur incapacité, leur perfidie, leur corruption. Là, l'économie politique est professée comme la stratégie, comme la législation, comme la diplomatie; les finances, le commerce, sont des sciences communes; les hommes d'état abondent. Les temps sont-ils orageux? la patrie est sauvée vingt fois le jour; sont-ils pacifiques? l'étranger est mis à contribution, attaqué, révolutionné, constitué sans repos; dans le cours des négociations, le fil est rompu ou renoué sans cesse. Mais tout à coup un nouvel interlocuteur est signalé : la voiture qui le porte a été reconnue; on attend! c'est une anxiété générale; toutes les mains sont tendues vers lui à la fois. Heureux celui des assistants qui le premier.... Tous font silence! On écoute avec religion, les yeux à terre, les bras croisés, l'air pensif. De moment en moment, une exclamation trahit les émotions trop vives de l'auditoire. Toutes les combinaisons sont renversées : on venait de décider la paix, le nouveau venu apporte la guerre; on s'était allié au Piémont, il a vu, ce qui s'appelle vu, les Autrichiens dans Alexandrie; on penchait pour tel ministre, et c'est celui-là qui est l'ennemi public; on cherchait un député, le choix en est tout fait, voilà un nom qui commande la confiance universelle... il ne reste plus qu'à le retenir, et chacun d'emprunter timidement à l'hôte qu'on admire de quoi écrire à ses dépens le nom illustre qu'il faut apprendre. Car cet hôte est le journal, le.... ou tel autre, et on ne discute pas contre le journal : *Ipse dixit.* — Il n'est guère de si mince village qui n'ait une de ces officines politiques; et les opinions contraires sont obligées de s'y réunir, comme ces religions qui, dans les hameaux de la Suisse, n'ont qu'un seul temple pour desservir les communions ennemies. Dans les bourgs, on en a deux. Alors, les partis se distinguent, seulement en *bleus* et *blancs* dans l'Ouest et le Midi, ou en ministériels et libéraux dans le reste de la France. Quand on en possède trois, les trois camps ont leur quartier-général; c'est là que triomphe l'intolérance, que les passions se donnent carrière, qu'on se haït de tout son cœur, et que la discorde sourit à son ouvrage. Les villes marquent leur importance parce qu'on y

trouve de plus le café militaire, le café du commerce, celui de Thémis, celui de la marine et beaucoup d'autres. Ce sont des représentations d'états. Enfin, les capitales ont la foule des cafés sans couleur et sans destination, des cafés de luxe, des cafés de rencontre, qui ne sont pas des lieux où l'on pense, où l'on parle, où l'on gouverne. Dans ceux-là, on savoure des sorbets, on feuillette une *Revue*; on ne jouit qu'en courant des trésors de la littérature contemporaine, on ne fait que promener l'œil sur la polémique de chaque jour : dans le mouvement des grandes villes, on a bien autre chose à faire et à rêver. — Cependant, il ne faut pas s'y tromper, les cafés ont une importance réelle, c'est une institution éminemment démocratique. L'Angleterre, qui n'est qu'une vaste aristocratie, n'en possède pas en aussi grand nombre que nous, et ce sont les seuls établissements qu'elle ait moins confortables que les nôtres. Le café est réellement une institution française. Il y a un mouvement d'hommes dont la taverne anglaise ne donne point d'idée ; il y a un mouvement d'esprit qui en est la conséquence. Cette discussion journalière des intérêts publics atteste un besoin de notre égalité et la propage. Bien des erreurs sont agitées assurément; plus de vérités sont établies. Tout le monde prend l'habitude de s'associer aux affaires publiques, qui sont en définitive les affaires de tout le monde. Chaque village entre par-là dans la politique active : c'est une souveraineté du peuple à petit bruit, et sans séditions. Ce sont des forums où l'on discute, mais où l'on ne décide et où l'on n'agit pas, où du moins l'on n'agit plus. Aussi faut-il dire que le tribun moderne, c'est-à-dire le journal, perd de son empire : la foi n'est pas détruite, elle est ébranlée ; on commence à penser par soi-même, à discuter à part soi contre le iournaliste, à élire même quelquefois autrement que la presse ne l'a voulu. Ceci tient à ce que la presse vit de réminiscences et, par suite, d'anachronismes; elle se croit à trente ou quarante ans passés. La nation au contraire marche ; elle s'éclaire; elle veut du repos et de l'ordre. Les cafés se sont graduellement modérés : or, on ne gouverne pas contre les cafés. La révolution s'est faite parce qu'ils étaient à la révolution ; Napoléon a régné parce qu'ils étaient à la gloire ; la restauration s'est brisée parce qu'*ils* entendaient la charte autrement qu'elle, et elle a prétendu être plus forte qu'eux ; ils avaient refusé leur concours bien avant les 221 : on n'a pas compris que n'avoir pas les cafés pour soi, dans le temps où nous sommes, c'eût été avoir contre soi les abbayes au moyen âge, les châteaux plus tard. Si Louis-le-Débonnaire, l'empereur Wenceslas et Charles X avaient pu changer d'époque, ils auraient régné en paix; car pour régner, il faut être de son temps. SALVANDY.

CAFETIÈRE (écon. *domestique*.), vase approprié à la confection du café. — Trois choses sont à considérer dans le choix de l'espèce de cafetière dont on veut faire usage : 1° la commodité ; 2° l'économie; 3° la perfection du café. Il est assez difficile d'obtenir d'un système de cafetière quelconque ces trois conditions à la fois. Sous le rapport de la commodité, nous ne connaissons rien de mieux que la cafetière *à la Debelloy*, que nous décrirons plus bas ; sous celui de l'économie, c'est la cafetière dite *à sifflet* qu'il convient d'adopter ; et pour faire un café délicieux, sans égard ni au temps à employer ni à l'économie, rien de mieux qu'une simple *chausse* de laine placée sur un entonnoir. — Pour concevoir la justesse de cette distinction, il faut d'abord jeter un coup d'œil sur le café réduit en poudre après son *brûlage*, et voir ce qu'on veut en extraire. On sait que, dans cet état, le café contient plusieurs substances de solubilité différente, de parfum et de saveur variés, et dont on a plus ou moins d'intérêt à saturer l'infusion qu'on se propose de faire. — Le café torréfié (dit *brûlé*) contient un principe résinoïde amer et un peu âcre, du tannin, un peu d'acide gallique, et une huile essentielle.

De toutes ces substances, la moins soluble, celle que le café ne cède à l'eau qu'à une température au moins aussi élevée que celle d'ébullition du liquide, c'est la résine amère ; tout le reste peut être extrait à de basses températures, et même à froid, à l'aide d'une plus longue digestion. S'agit-il donc de faire un café délicat, peu amer, conservant ce parfum si recherché des gourmets, et qui est susceptible de se dissiper à la température de l'eau bouillante, on fera usage de la *chausse* de préférence à tout autre appareil ; on fera passer sur le café en poudre de l'eau peu chauffée, de l'eau froide même, qui extrait à la longue tout ce qu'on veut avoir; le temps n'y fait rien, on fait des repassages de l'infusion. Voilà pour le riche gourmet. Quant au consommateur économe, au palais moins velouté, il n'abandonne à son marc de café rien de ce qui peut colorer l'eau; celle-ci, à l'état d'ébullition, l'épuisera de la substance résinoïde amère, et, le sucre aidant, on se félicitera d'avoir fait du café *fort* et *haut en couleur*. Tel est en effet le café qui nous est servi chez tous les limonadiers, même chez ceux qui sont le plus en réputation, et cela doit être ainsi puisqu'ils font longtemps bouillir leur marc, afin d'en obtenir une décoction noire qui leur sert en guise d'eau pure pour les infusions suivantes. — Nous en avons dit assez pour qu'on puisse se décider sur le choix des espèces de cafetières dont nous allons parler. — Toutes peuvent être faites, soit en faïence, soit en porcelaine, soit en fer-blanc. Les riches en ont en argent. Je les en félicite; ils n'ont pas à redouter la saveur âcre et pour ainsi dire vitriolique que communique souvent au café le fer-blanc. — La *cafetière à la Debelloy* consiste en deux pièces superposées ; la pièce supérieure porte à son fond un disque percé d'une multitude de très-petits trous, dont l'ensemble forme un *filtre*. C'est sur ce filtre que l'on place le café en poudre ; on l'y tasse bien également à l'aide d'un fouloir. Notez que l'égalité de pression ou de tassement de la poudre de café sur tout le filtre est essentielle; car si une partie était moins serrée que le reste, c'est par là que l'eau s'écoulerait rapidement, et ne séjournerait pas sur les parties voisines; celles-ci ne seraient pas épuisées de leurs principes solubles. Cette pièce supérieure, munie du filtre, s'emboîte dans une autre pièce ou vase destiné à recevoir la liqueur claire qui aura traversé le filtre. Afin que l'eau qu'on verse sur la poudre de café ne la soulève pas dans sa chute trop pesante, la pièce supérieure est aussi garnie, dans sa partie haute, d'un crible à larges trous qui divise la masse d'eau tombant sur le fond de la pièce où repose le café. — Telle est la cafetière assez généralement en usage aujourd'hui dans tous les ménages. Elle a été modifiée par un industriel nommé Morize, dont elle a emprunté le nom sous cette nouvelle forme, qui consiste en deux cafetières accolées l'une à l'autre et réunies par une boîte à collet, dont les deux fonds sont revêtus de disques filtrants, percés à petits jours, absolument semblables au filtre *Debelloy*. Pour se servir de la *cafetière Morize*, on met dans la pièce inférieure la quantité d'eau désirée; on coiffe de la boîte à collet, qu'on remplit de poudre de café; le tout est surmonté de la seconde cafetière, qui entre à recouvrement sur le collet. Dans cet état, on place l'appareil sur le feu. Lorsque l'eau arrive à l'ébullition, on renverse l'appareil, en sorte que la pièce remplie d'eau, d'inférieure qu'elle était, devienne la pièce supérieure : l'eau presse sur le filtre dans cette position et agit sur la poudre de café tout-à-fait comme dans le cas de la *cafetière à la Debelloy*. Une modification aussi peu importante de cette dernière cafetière, et qui n'offre d'ailleurs ni commodité dans l'emploi, ni économie dans l'achat de l'appareil, ne valait guère sans-doute les pompeuses annonces qu'on en a faites. — Dans le système des *cafetières à la Debelloy*, on trouve aujourd'hui abondamment dans le commerce, et à fort bon marché, des appareils en terre de Sarre-

guemines, en grès, en faïence de toute espèce, où le filtre est en étain fin, exempt par conséquent de l'inconvenient qu'offre le fer-blanc. — La cafetière à la Debelloy se prête, tout comme la chausse de laine, à la confection du café des riches, des oisifs et des gourmets, puisqu'on peut y opérer des repassages successifs d'eau à basse température sur la poudre de café.—Nous allons maintenant parler de la cafetière dite *à sifflet*, pour l'emploi de laquelle il faut nécessairement que l'eau soit portée à l'ébullition. Dans ce cas on obtient un café fortement coloré, amer, âcre, peu parfumé. C'est celui que, chez les limonadiers, nous payons trois fois plus cher que le café délicat ne nous coûterait chez nous. — La *cafetière à sifflet* consiste en un vase cylindrique qui offre deux cavités, l'une inférieure à l'autre, et toutes deux partagées par un diaphragme qui interrompt hermétiquement toute communication entre elles. Dans la cavité inférieure, on met constamment assez d'eau pour la remplir tout-à-fait, ce qui implique l'obligation de faire toujours la même quantité de café. Cette exigence à satisfaire est un grand inconvénient. Deux petits tuyaux cylindriques sont appliqués aux parois de la cafetière : l'un descend jusqu'à une ligne environ du fond de la cavité inférieure, l'autre tube est soudé au diaphragme, et sert à donner issue à l'air, qui doit s'échapper quand on viendra, à l'aide d'un petit entonnoir, à verser l'eau dans la cavité inférieure, où elle arrive par le tuyau long. Une boîte qui entre à recouvrement dans le haut de la cafetière, et qui repose sur son bord supérieur, porte dans sa partie basse un filtre du genre des *Debelloy*. Sur ce filtre, on place la poudre de café. Un autre filtre (mobile), entre à frottement et vient presser la poudre de café, qui se trouve ainsi contenue entre deux filtres. Enfin on surmonte les deux tuyaux d'un tube à équerre qui bouche hermétiquement le tube à air et continue la communication avec le long tube. C'est ce tube à équerre qui porte le sifflet par lequel s'échappe l'eau bouillante, qui doit y monter comme il va être dit. — Rappelons-nous que la cavité inférieure est pleine d'eau : la cafetière est placée sur le feu ; aussitôt que cette eau s'échauffe, il se produit de la vapeur, qui gagne la surface de l'eau, presse sur elle par son ressort et force l'eau d'enfiler le tube coudé, d'où elle se répand sur le filtre chargé de poudre de café, qu'elle lessive. C'est à l'instant où toute l'eau achève de se vaporiser que le sifflet placé sur le tube à équerre se fait entendre. Ce résonnement est produit par la pression de la vapeur. On est ainsi averti que le café est fait ; et il faut alors enlever promptement l'appareil de dessus le feu, car il ne reste plus d'eau à ce moment dans la cavité inférieure, qui pourrait dès-lors être endommagée par le feu. — On aperçoit que, dans cet appareil, l'eau, à cause de la pression qu'elle éprouve de la vapeur, doit s'élever à une température supérieure à celle de l'eau bouillante ; elle dissoudra donc d'autant mieux et plus abondamment la substance résinoïde amère et acre du café. Aussi nous dit-on qu'à l'aide de l'appareil à sifflet on économise un tiers de la marchandise, ce qui ne peut manquer d'être apprécié par ceux qui tiennent moins à la qualité qu'à la quantité. PELOUZE père.

CAFFA. (*Voy.* KAFFA.)

CAFFARELLI DU FALGA (LOUIS-MARIE-JOSEPH-MAXIMILIEN-AUGUSTE), naquit d'une famille noble au Falga dans le Haut-Languedoc. Sorti de l'école de Sorèze, il entra dans le corps royal du génie, où son aptitude fut bientôt remarquée. A la mort de ses chefs de famille, aîné de sept enfants, il voulut que la fortune patrimoniale fût distribuée en parts égales, bien que la Coutume du pays lui en attribuât la moitié. Quand vint la révolution, Caffarelli la salua de tous ses vœux, et la servit de tout son dévouement jusqu'en 1792, où il refusa, en présence de l'armée du Rhin, de reconnaître le décret du 10 août, qui proclamait la déchéance du roi. Destitué à cette occasion, puis dénoncé et détenu

pendant quatorze mois, il ne rentra au service qu'après le 9 thermidor. Son talent fut d'abord utilisé dans les bureaux du comité militaire, dont il dirigea les opérations; mais, plus tard, rétabli sur les cadres actifs, il passa le Rhin avec Kléber près de Dusseldorf, en septembre 1795. A quelque temps de là, dans un combat sur les bords de la Nahe, près de Creutznach, il fut blessé aux côtés du général Marceau par un boulet qui lui fracassa la jambe gauche, et nécessita l'amputation. Nommé plus tard membre de l'institut national, il s'y fit remarquer par des mémoires pleins d'aperçus neufs et sagaces, sur les matières d'administration, de philosophie et surtout d'économie politique. — A l'époque où Bonaparte revint à Paris, après la campagne de 1797, Caffarelli fut du petit nombre d'hommes que le héros admit à son intimité. Quand plus tard l'expédition d'Égypte fut décidée, le général en chef le choisit des premiers pour en faire partie, et lui confia le soin des choix subalternes. Parti de Toulon le 19 mai 1798, Caffarelli prit jusqu'à sa mort une part active dans cette merveilleuse campagne. Commandant en chef du génie, il dirigea avec zèle et talent les travaux de son arme. Après la révolte du Caire, quand il s'agit d'entourer cette capitale remuante d'une ceinture de forts, ce fut lui qui présida à ce vaste système de défense. Dans ses heures libres, il s'occupait de sciences et de beaux-arts, comme membre de l'institut d'Égypte. Même quand l'armée était en marche, on voyait Caffarelli, avide de découvertes, clopiner avec sa jambe de bois vers un vieil aqueduc ou vers une colonnade fruste. Cet amour d'antiquités, au milieu des sables du désert, sous un soleil perpendiculaire, étonnait le soldat, et lui donnait parfois de l'humeur. « Il se moque de ça », dit un jour l'un d'eux en montrant Caffarelli, et faisant allusion à la jambe qu'il avait perdue sur les bords du Rhin, « il se moque de ça, il a toujours un pied en France. » Compagnon obligé de Bonaparte dans toutes ses excursions scientifiques, Caffarelli le suivit aux *Sources de Moïse*, près de Suez. Là, sur un chemin littoral, la marée montante menaça d'engloutir le général en chef et son escorte. Au moment le plus critique, comme quelques guides couraient au secours de Bonaparte : « Allez à Caffarelli, leur dit-il; avec sa jambe de bois, il en a plus besoin que moi. » — Le siége de Saint-Jean-d'Acre, si fatal à l'armée française, devait emporter ce brave militaire. Visitant lui-même la tranchée, le 20 germinal an VII (9 av. 1799), il fut blessé dans l'articulation du coude, seul point qui fût à découvert. L'amputation fut faite à l'instant par Larrey, et réussit; mais au treizième jour, une fièvre nerveuse saisit le blessé et le consuma lentement. Ses derniers moments furent marqués par des scènes de haute philosophie. En proie au délire, brisé par des douleurs atroces, il se soulevait à demi sur son lit de mort. Les yeux animés, la voix sonore et claire, il discutait les plus graves questions d'économie politique. D'autres fois, des idées tristes et poignantes le poursuivaient. Chaque jour ouvrait auprès de lui une tombe nouvelle, et l'élite de son arme s'en allait moissonnée. Quand on vint lui apprendre la mort d'Horace Say (frère de l'économiste), son chef d'état-major et son ami : « Ces pauvres jeunes gens, dit-il, c'est moi qui les ai séduits, qui les ai entraînés; et pourquoi? pour les faire tuer devant une bicoque. » — Après dix-huit jours de cruelles souffrances, Caffarelli expira. Il fut enterré en face des tentes du quartier-général. Citoyen vertueux, savant distingué, soldat intrépide, joignant tous les dons du génie à ceux du cœur, doué d'une ame belle et pure, grand, généreux, désintéressé, Caffarelli s'était fait aimer de tout ce qui l'approchait. Voici quel éloge funèbre le général en chef fit à son sujet dans l'ordre du jour du 9 floréal : « Il emporte au tombeau les regrets universels : l'armée perd un de ses plus braves chefs, l'Égypte un de ses législateurs, la France un de ses meilleurs citoyens, les scien-

ces un homme qui y remplissait un rôle célèbre. » L. Reybaud.

CAFRES. On désigne sous ce nom plusieurs peuples de l'Afrique centrale, qui se distinguent des nègres proprement dits par plusieurs caractères. Le terme *cafre* dérive du mot arabe *kafir*, qui signifie *infidèle*, parce que les croyants de l'islamisme appellent infidèles les peuples adonnés à l'idolâtrie et au fétichisme, comme le sont les Cafres. Bien que ceux-ci se convertissent en partie à la religion mahométane, cependant ils y sont moins disposés que les nègres. — Quoi qu'il en soit, les Cafres habitent la partie orientale de l'Afrique, depuis la rivière de Magnice ou du Saint-Esprit jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb. Cette vaste étendue comprend le Monomotapa, les Jaggas, la Cafrerie, les Borores, toute la côte de Zanguebar et de Mozambique, Mongale, Montbaze, Mélinde, le Monoémugi, les Anzicos, les royaumes d'Alaba, d'Ajan et d'Adel, ainsi que le pays des Gallas. Peut-être l'intérieur de l'Afrique est-il habité par des nations semblables, mais elles sont féroces et même anthropophages. Les Jaggas suspendent autour de leur cou les dents et les os des hommes qu'ils ont dévorés. Les Cafres de la baie de Saldanha portent un collier fait des intestins pourris des animaux. Suivant les observations de Salt, la côte de Zanguebar offre le singulier mélange de trois races africaines distinctes. Les *Makakatos*, quoique noirs, ont des cheveux lisses et la physionomie européenne; les *Massagueyos*, qui buvaient le lait de leurs vaches mêlé avec du sang (comme les anciens Massagètes), et faisaient porter à leurs jeunes gens un bonnet pesant, en signe d'humiliation, jusqu'à ce qu'ils eussent tué un ennemi, étaient, selon les Portugais, de race cafre. Les *Muzimbes* ou *Zimbes*, qui vinrent avec une armée formidable détruire Quiloa, étaient nègres. La famille des Cafres se distingue fort bien de celles des nègres par un caractère plus habile, plus fier, et même indomptable à la guerre. Elle a un teint moins foncé et moins luisant, une face moins alongée, des traits plus réguliers et plus beaux, un corps très robuste, bien constitué, grand, quoique moins épais que celui des nègres; enfin, lorsque le Cafre est échauffé, sa sueur n'exhale pas d'odeur désagréable. — Naturellement pasteurs et nomades, les Cafres sont des peuples simples, mais plus courageux que les nègres, et qui forment de grands empires, comme ceux de Tombouctou, de Macoco, etc. Les Betjouanas ou Boushouanas, quoique de la même race que les Cafres, à l'est du cap de Bonne-Espérance, ont quelque chose de particulier. Les hommes de six pieds (du Rhin) de hauteur sont plus rares chez eux. Leur taille robuste et élancée est plus élégante que celle des Cafres. La teinte brune de leur peau tient le milieu entre le noir brillant des nègres et le jaune *marron* des Hottentots. La peau des femmes paraît extrêmement douce et satinée; de beaux yeux, des dents d'une blancheur éclatante, une taille svelte, des formes voluptueuses dédommagent les Betjouanasses de la noirceur de leur peau; les hommes y ont d'assez jolies figures, et même le nez et les lèvres à l'européenne y sont plus fréquents que chez les autres Cafres. — Leur taille en général varie de cinq pieds un à cinq pouces, mais celle des femmes est très petite, avec un teint gris de fer, des cheveux noirs, laineux, durs et en touffes; la barbe des hommes est en touffes rares. — La nourriture des Cafres se compose de laitage avec le millet, le maïs et des melons d'eau; ils n'y ajoutent que peu de viande. Ils fabriquent une boisson enivrante avec la farine de millet. Les hommes sont robustes, surtout des bras, mais non exercés, et ne savent pas nager. Ils dorment profondément, mais peu long-temps. Ils se couvrent légèrement de peaux de bœufs, qui leur servent plutôt de parure que de vêtement. Les femmes se font graver des lignes sur le dos, les bras, la poitrine. Les enfants sont allaités jusqu'à deux ans, et corrigés dans leur désobéissance

La circoncision a lieu vers l'époque de la puberté; les enfants reçoivent alors le manteau, signe de virilité; ils ne mangent à table qu'à l'âge de puberté. On croit qu'ils ne vivent que soixante ans à peu près. Ces nomades, pasteurs et chasseurs, ont l'ouïe et l'odorat fort développés. Leur religion est le fétichisme. Les femmes cultivent la terre, et sont souvent consultées de leurs maris, quoique exclues des délibérations publiques. Le mari seul n'est pas tenu à la fidélité conjugale, et ils disent que l'homme est fait pour toutes les femmes, et que la femme n'est faite que pour son mari. Le temps des règles et des lochies passe pour rendre les femmes impures; il en est de même de l'allaitement. La lettre *r* est inusitée dans les langues des Cafres et des nègres.—Ces peuples sont moins connus que les nègres, parce qu'on ne fait pas la traite chez eux comme sur la côte occid. de l'Afrique, et que le Cafre est mutin et souffre impatiemment l'esclavage. On peut bien le mettre sous l'empire de la domesticité, mais non pas sous le joug de la servitude. Aussi les Européens amènent rarement des Cafres dans leurs colonies, et n'en font presque jamais la recherche, tandis que les malheureux nègres sont opprimés, parce qu'ils sont plus doux, plus tolérants et d'un caractère moins turbulent; ce qui nous apprend bien qu'il y a de plus grands avantages à être méchant que bon près des tyrans. La côte occidentale de l'île de Madagascar est aussi peuplée de la lignée cafre. Ces diverses nations prennent toujours plusieurs femmes en mariage. — Cette grande famille de nomades fait le commerce des bestiaux, des pelleteries, du morfil ou ivoire, de la poudre d'or, etc. Les Cafres voyagent en caravanes ou en hordes, conduisant leurs bestiaux dans les gras pâturages de l'Afrique, construisant des huttes dans chaque canton, vivant du lait de leurs troupeaux, de fromage et de chair boucanée.—Ils ne cultivent presque aucun terrain, et portent toujours leurs armes, qui sont des espèces de piques appelées *zagaies*, qu'ils lancent fort loin, avec beaucoup d'adresse et de vigueur. Les femmes sont en très grande majorité de nombre parmi les Boushouanas, selon Lichtenstein; de là résulte la polygamie. Ces peuples dans leurs guerres ont soin d'emmener les femmes prisonnières, et aussi des esclaves, qu'ils nomment *moutianka*. Chaque femme revient au mari qui l'achette à une douzaine de bœufs; c'est elle qui bâtit la case; chaque femme possède la sienne, et le mari, qui va d'une à l'autre, habite ainsi tour à tour ces cabanes. Les femmes sont d'ailleurs très fécondes et mères dès l'âge de treize ans. Ces peuples ont en chaque tribu une sorte de gouvernement aristocratique avec un chef. Leur vieillesse est prématurée; ils ont peu de barbe. On en voit quelques-uns anthropophages, et ils mangent cru le morceau de chair qu'ils peuvent enlever à leurs ennemis. Ils sont beaucoup plus intelligents que la plupart des nègres, moins superstitieux et moins crédules, et cependant fort ignorants, plongés dans l'idolâtrie, ce qui les a fait nommer *Kafir* par les Arabes et les Maures, comme on l'a vu plus haut. Mais beaucoup d'entre eux deviennent mahométans, car ils aiment le dogme de la fatalité. Quoiqu'ils aient du goût pour la danse et les amusements, ils en sont moins engoués que les nègres, qui oublient tous leurs malheurs au son de quelque instrument. Aussi les esclaves qu'on transporte d'Afrique aux îles d'Amérique mourraient de chagrin si l'on n'avait pas soin de les réjouir par la musique. Cette facilité d'oublier son infortune est un dédommagement que la nature a donné au nègre dans sa misère, et qu'elle accorde à tous les êtres faibles. Voilà pourquoi l'on s'habitue au malheur de même qu'au plaisir, et à la longue tout devient indifférent. J.-J. Virey.

CAFTAN, nom sous lequel les Turcs désignent une sorte de robe ou pelisse que le grand-seigneur distribue aux principaux officiers de la Porte-Othomane, dans les jours de solennité, ou aux ambassadeurs des puissances étrangères pour leurs audiences de réception, ou

qu'il envoie en témoignage de satisfaction ou d'amitié au schérif de la Meckke, à divers autres princes musulmans, ainsi qu'aux pachas et aux gouverneurs des provinces. Ces pelisses sont ordinairement en étoffes plus ou moins riches, doublées en zibeline, en martre et autres fourrures moins précieuses. Le *caftan* est donc une robe d'honneur; le grand-visir, le capitan pacha, les pachas eux-mêmes, en gratifient aussi leurs subalternes. Cet usage est fort ancien dans l'Orient. On rapporte que le khalife Mohammed-al-Mahdy, le troisième des abbassides, ayant fait un voyage en Arabie dans l'année 776, y distribua 50,000 *khelats*. Ce mot arabe a la même signification que *caftan*, et on l'emploie de préférence en Perse et dans d'autres cours de l'Orient. Mais le nom de *khelat* a un sens plus étendu que celui de *caftan*. Il ne s'agit pas seulement d'une robe ou pelisse, mais de deux châles, d'un turban, de deux ou trois pièces de brocard. La valeur du khelat est toujours proportionnée au rang de la personne à qui on le présente. On y ajoute fréquemment quelques pièces de joaillerie ou d'armure, un cheval ou un éléphant, quand c'est pour un ambassadeur ou pour un prince. Au reste, quelle que soit la personne qui reçoit le caftan ou le khelat, l'usage l'oblige à le mettre aussitôt par-dessus ses vêtements ordinaires (ce qui forme quelquefois un contraste assez plaisant, une sorte de mascarade), et à paraître ainsi travesti devant le prince ou devant son envoyé, afin de faire honneur au présent qu'elle en a reçu. Il arrive même qu'on est obligé de mettre deux caftans l'un sur l'autre, si, outre celui du prince, on en a reçu un autre de son ambassadeur. H. Audiffret.

CAGE, du latin *cavea*, caveau dans lequel on nourrissait les animaux destinés aux spectacles des amphithéâtres. On écrivit dans la suite *cavia*; dans le patois du midi de la France on dit *gabio*. En général, on désigne par le mot *cage* tout espace fermé par des parois pleines ou à claire voie: ainsi, on dit la cage d'un escalier, d'un moulin à vent, d'un clocher, pour désigner l'espace dans lequel l'escalier est construit, le bâti en bois qui contient le mécanisme et les meules d'un moulin; la cage d'une horloge, d'une montre, est l'assemblage de plaques et de barreaux dans lequel on place le mécanisme de ces machines. Tout le monde connaît les cages dans lesquelles on enferme des oiseaux; on les fait communément en bois et fil de fer; le fond est formé de planches que l'on ferait bien de remplacer par une lame de zinc; ce métal est aujourd'hui à très bas prix, et se nettoie facilement: une cage ainsi perfectionnée n'offrirait pas l'aspect repoussant qui affecte la vue et l'odorat dans les cages à fond en bois imbibé et pourri par les ordures de leurs habitants. Les cages destinées à renfermer des alouettes se font en petites baguettes de bois; celles qui contiennent des cailles ont le dessus fait d'une toile tendue pour que ces oiseaux ne se brisent pas la tête lorsqu'ils font des efforts continuels pour s'élever, aux époques de leurs émigrations. Les cages dans lesquelles on nourrit des serpents se font en fils de fer très rapprochés; quand les animaux dangereux sont très forts, tels que les lions, les tigres, on les transporte dans des cages faites de barreaux de fer. On a vu des hommes enfermés dans des cages de fer par d'autres hommes: Bajazet, empereur turc, ayant été vaincu par Tamerlan, celui-ci le fit traîner à sa suite dans une cage de fer. Louis XI fit enfermer le cardinal La Balue, son favori, tombé en disgrâce, dans une cage que celui-ci avait fait construire pour y enfermer ses ennemis. T.

On nommait cages pullaires, *caveæ pullariæ*, chez les Romains, celles où l'on renfermait les poulets destinés aux augures, et dont Bernard de Monfaucon (*Antiq. expl.*, t. II, p. 145) a rapporté deux dessins. On sait que lorsqu'ils se jetaient avec avidité sur le grain qu'on leur apportait, c'était un bon augure; que si leur avidité était telle qu'en sautant et en mangeant ils en répandissent

une partie, le présage en était d'autant plus favorable, et que si, au contraire, ils refusaient de manger, c'était un mauvais signe.

CAGLIARI, l'*Iolas* et la *Caralis* des Romains, capitale de l'île de Sardaigne, située sur une colline et sur le bord de la mer (lat. nord 39° 13', longit. est 6° 45'). Elle est divisée en 4 quartiers : 1° le *Castel*, situé sur la pointe de la colline; 2° le *Marina;* 3° l'*Estempace;* 4° la *Villa-Nova*. Cette dernière partie est très fortifiée; le vice-roi y fait sa résidence. (Depuis 1829 c'est le prince de Savoie-Carignan). Elle est en outre le siége d'un archevêché et d'une université reconstituée en 1765 avec 19 professeurs et 300 étudiants, et le lieu de réunion des *corti*. Cagliari possède aussi une société d'agriculture fondée en 1805 par le baron allemand Prunner, ainsi qu'un cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités, et quelques fabriques. La population est de 28 mille habitants. Cette ville est le centre des relations commerciales de toute la Sardaigne, et renferme des chantiers de marine et un lazaret; son port, sûr et commode, est protégé par plusieurs forts. C. L.

CAGLIARI (Paolo), plus connu sous le nom de *Paul Véronèse*, peintre, né à Vérone en 1532 (selon Zanetti en 1528). Son père, qui était sculpteur, voulait lui enseigner son art; mais le jeune homme, montrant plus de dispositions pour le dessin, fut confié au soin de son oncle, le peintre Antonio Badile. Paul fit des progrès sous la direction de cet habile professeur; mais comme l'école de Vérone comptait déjà beaucoup d'artistes célèbres, tels que Forbicini, Giolsino, Ligozzi, Brusasorci et Farinato, il n'eut d'abord qu'une réputation peu répandue. Il alla à Mantoue, à Vicence, puis dans la suite à Venise. D'abord, il s'efforça de marcher sur les traces du Titien et du Tintoret, puis il parut vouloir les surpasser par une élégance recherchée et par une plus riche variété d'ornements. On reconnut bientôt à ses ouvrages qu'il avait étudié d'après les antiques, et d'après les gravures à l'eau forte de Parmésan et Albert Durer. Dans les premiers grands tableaux qui sont dans l'église Saint-Sébastien à Venise, son pinceau paraît encore mal assuré; plus tard, un de ses tableaux à fresque dans la même église, qui représente l'histoire d'Esther, excita l'admiration générale, et l'on crut devoir lui confier des travaux plus importants, parmi lesquels il faut citer beaucoup de portraits dont il orna la bibliothèque de Saint-Marc. Il se rendit ensuite à Rome avec l'ambassadeur vénitien Grimani, s'inspira par la vue des beaux modèles de Raphaël et de Michel-Ange, et peignit, à son retour, sa belle apothéose de Venise. Ses tableaux représentant des festins sont encore supérieurs à ce dernier. On en compte au moins six à Venise placés dans des réfectoires de couvents : les plus célèbres sont les *Noces de Cana* avec cent vingt figures, dont beaucoup de portraits, et le *Repas de Jésus-Christ chez Simon*. Dans le premier, on blâme avec raison un luxe asiatique inconvenant, ainsi qu'un amalgame des personnages et des costumes les plus disparates; dans le second, on lui reproche d'avoir donné à la figure du Christ un air de hauteur au lieu de la simplicité sublime qui lui convient, la transposition des personnages les plus importants dans un coin du tableau, et la couleur blanche uniforme du linge de table et de l'architecture. Dans ses *Pélerins d'Emaüs*, Paul Véronèse viole toute unité de temps, de lieu et d'action. Mais, à côté de ces défauts, quels brillants avantages! quelle fécondité dans les idées! quelle indépendance dans l'exécution! que d'esprit dans les physionomies! de noblesse dans les portraits et de brillant dans le coloris! Cagliari mourut en 1588. Ses élèves sont ses deux fils Charles et Gabriel, son frère Benedetto; de plus, Michel Parrasio, Nandi-Maffei-Verona et Francesco Montemezzano. C. L.

CAGLIOSTRO (Le comte Alexandre de). Ce fut de ce dernier nom que s'appela un homme merveilleux, car c'est ainsi que le désignait le XVIIIe siècle, qui

par ses cures, ses panacées, ses prétendus miracles, son opulence inexplicable, fixa pendant un temps l'attention de l'Europe et de plusieurs pachaliks d'Asie et d'Afrique. Il naquit à Palerme, en Sicile, le 8 juin 1743, d'une famille obscure. A l'exemple des grandes cités et des personnages fameux dont l'histoire des peuples fait souvent mention, il profita de cette obscurité, en apparence désavantageuse, pour jeter sur son berceau un voile mystérieux. Son nom véritable était BALSAMO, qu'il échangea dans la suite en France contre celui de *Cagliostro*, que portait sa marraine et tante, native de Messine. Jeune, mais sans ressources, et avec une éducation fort négligée, il trouvait peu de moyens de se lancer sur la scène du monde, où il ambitionnait de se montrer; son ame ardente, aventureuse,et sa corruption hâtive, suppléèrent à tout. Il conçut l'idée des voyages, mais il manquait d'argent; il lui fallut s'en procurer. Ce fut de ce moment qu'il mit en jeu son prétendu commerce avec le diable, qui, dans la suite, disait le peuple, fut son banquier et fournissait à son train de maison et à son luxe. Il fit accroire à un certain Marano, orfèvre, qu'au fond d'une grotte de la Sicile, qu'il lui dénomma, Satan avait posté des sentinelles qui, nuit et jour, veillaient à la garde d'un immense trésor, enfoui sous des roches. L'orfèvre, auquel il en promit la possession entière et prochaine, lui donna dessus un à-compte de soixante onces d'or. Le jeune thaumaturge, muni de cette somme, disparut, et commença dès lors ses voyages, qui ne finirent qu'en 1789, au château Saint-Ange, à Rome, d'où il ne sortit que pour aller mourir, en 1795, au château de Saint-Léon.—La Grèce, l'Égypte, l'Arabie, la Perse, Rhodes, l'île de Malte, furent les théâtres où se jouèrent les premiers actes de sa vie aventurière. Là, il allait guérissant dans les cours, dans les palais, dans les harems. Sa panacée était tantôt des pilules dont l'aloès formait la base, tantôt un elixir vital dont l'or et les aromates étaient le principe. Ce fut sous le nom d'Acharat, disciple du savant *Althotas*, qu'il fit son tour dans le Levant, où le chérif de la Mecque l'appelait, dit-il, *le fils infortuné de la nature*. Au besoin, selon les lieux et les circonstances, cet imposteur, prenait les noms de comte *Harat*, de comte *Fénix*, de marquis d'*Anna*, de *Tischio*, de *Melissa*, de *Belmonte*, de marquis de *Pellegrini*: ce fut sous ce dernier titre, qu'à la requête de l'inévitable orfèvre Marano, qui le reconnut, on l'arrêta à Naples, en 1773; il sortit de prison dix-sept jours après son arrestation.—Il fallait nécessairement à cet enchanteur une Circé qui l'aidât dans ses œuvres; il la trouva à Romé, dans la fille d'un fondeur en cuivre, la belle *Lorenza Feliciani*, qu'il épousa. Ses charmes fournirent plus d'or à son époux que le creuset d'Hermès; du reste, il paraît que *Balsamo* ne manquait pas non plus de ces avantages extérieurs qui servent si bien aux intrigants pour tendre leurs filets aux dupes. Voici comme s'exprime à ce sujet La Borde dans ses *Lettres sur la Suisse*: « La figure de Cagliostro, dit-il, annonce l'esprit, exprime le génie; ses yeux de feu lisent au fond des ames. » De l'Italie, Cagliostro passa au nord de l'Europe. L'année 1780, Strasbourg le reçut avec enthousiasme; son titre, son opulence, son luxe,son aplomb, et,plus que tout,son audace, imposèrent aux premiers personnages de cette ville. Il y parcourut les hôpitaux, aidant les malades de ses conseils et de sa bourse, et pansant lui-même les plaies les plus hideuses: les bons Allemands le prirent pour un être surnaturel. Ajoutez à cela des lettres de recommandation en faveur du noble étranger, adressées au préteur de Strasbourg par MM. de Miromesnil, de Vergennes, de Ségur, et vous aurez une idée de la confiance que devait avoir en lui-même cet imposteur. On ne sera point étonné de l'admiration, de l'engouement de ces hommes recommandables, quand on pense que le célèbre physiognomoniste Lavater fut lui-même la dupe de ce jongleur. Les biographes ont

omis ce fait curieux, consigné dans une notice sur l'honnête ministre de Zurich; le voici : Lavater crut découvrir dans Cagliostro un magicien, un être surnaturel et chargé d'une *mission diabolique*. C'est dans cette disposition d'esprit qu'il fut le chercher à Bâle. Les folies que ce charlatan débitait avec une audace inconcevable, la naissance et l'existence extraordinaire qu'il s'attribuait, son prétendu séjour sous les pyramides d'Égypte, les miracles et les révélations dont il citait des exemples, toutes ces absurdités parurent plus merveilleuses que ridicules à Lavater. La réception bizarre que lui fit l'imposteur, loin de le désabuser, ajouta à la haute idée qu'il s'en était faite.... « Si vous êtes le plus instruit de nous deux, lui dit Cagliostro, d'un ton brusque et farouche, vous n'avez pas besoin de moi; si c'est moi qui suis le plus savant, je n'ai pas besoin de vous. » Lavater, que ce début ne découragea pas, écrivit le lendemain à l'*Ange des ténèbres*, qu'il venait combattre : « D'où viennent vos connaissances? comment les avez-vous acquises? en quoi consistent-elles? » Cagliostro donna pour toute réponse ces paroles mystérieuses et insignifiantes : « *in verbis*, *in herbis*, *in lapidibus*. (En paroles, en simples et en minéraux.) » Cette conduite incivile et bizarre, l'aspect barbare, la physionomie un peu sauvage de Cagliostro, ne firent qu'ajouter à l'opinion que Lavater s'était formée de ses pouvoirs surnaturels. Persuadé qu'il était véritablement un envoyé de Satan, le bon ministre de Zurich eut avec lui des débats très vifs. Il aurait sacrifié sa vie au bonheur de triompher de cet ennemi de Dieu et des hommes.—Le 30 janvier 1785, Cagliostro vint à Paris, où il avait déjà séjourné. Ce fut dans la rue Saint-Claude, au Marais, qu'il se choisit un appartement assez grand pour y loger aussi madame de La Motte : c'est là que tous deux recevaient le cardinal Louis de Rohan. Ces liaisons, quand vint à éclater la triste affaire du *collier*, ne manquèrent pas de fixer les yeux de la police sur Cagliostro; il fut arrêté le 22 août et enfermé à la Bastille. La comtesse de La Motte l'accusait d'avoir reçu le collier des mains du cardinal, et de l'avoir dépecé pour en grossir *le trésor occulte d'une fortune inouïe*. Cagliostro se défendit dans un mémoire où il s'efforça de prouver que les sources de son opulence n'étaient ni dans le vol ni dans les escroqueries; il y indiquait tous les banquiers de l'Europe sur lesquels il tirait. Coupable ou non, mais véhémentement soupçonné, par un arrêt du parlement, du 31 mai 1786, il fut absous, ainsi que le cardinal, de l'accusation portée contre lui. Tous deux néanmoins furent exilés. Le prince de Rohan avait été évidemment la dupe de Cagliostro et de la comtesse de La Motte, ainsi que ce dernier, passée maître en ruses et en intrigues.—Cagliostro se retira en Angleterre, y fit un séjour de deux années, puis alla à Bâle, puis à Bienne, à Aix en Savoie, à Turin, à Gênes, à Vérone, puis enfin à Rome, où le dernier acte et le plus tragique de sa vie se termina. Le 27 déc. 1789, l'inquisition s'empara de sa personne, lui fit son procès comme *illuminé* et *franc-maçon*. Une bulle du pape portait alors peine de mort contre les affiliés de ces associations secrètes : cette peine fut commuée pour Cagliostro en une prison perpétuelle. Du fort Saint-Ange, il fut transféré au château de St-Léon, où il mourut en 1795. Sa femme finit ses jours au couvent de Ste-Apolline, dans le cloître duquel elle subissait le même jugement.— On se demande encore d'où venait l'argent qui fournissait aux énormes profusions de cet intrigant. Le peuple attribuait ces richesses à un commerce avec le diable; c'était aussi, comme nous l'avons vu plus haut, l'opinion du bon Lavater; des gens même éclairés assuraient qu'elles provenaient de la science hermétique, dans laquelle Cagliostro était profondément versé; enfin, plusieurs disaient qu'elles étaient le fruit de ses cures merveilleuses et de sa panacée. Pour nous, nous pensons que cet homme subtil, véritable Protée, fut l'agent et l'espion d'un parti puissant

alors, qui pourvoyait abondamment à ses besoins et à son luxe. Nous avons d'autant plus de raison de le croire, qu'on a attribué à Cagliostro quelques pamphlets, entre autres une *Lettre au peuple anglais*, et plusieurs déclamations contre le gouvernement de France. On trouva, dit-on, dans les papiers de cet aventurier une *prophétie* portant que Pie VI serait le dernier pape, et que *l'église serait dépouillée* de tous ses états : Napoléon l'a presque vérifiée. Il y a une vie de Cagliostro en italien ; elle est fort rare ; en 1791, il en fut fait une traduction en français. DENNE-BARON.

CAGNEUX, en latin *varus*. C'est ainsi que l'on nomme les individus qui ont les jambes tournées ou cambrées en dedans, sans doute du mot *canis*, chien, en italien *cane* et *cagna* chienne, d'où l'on avait fait le vieux mot *cagne*, en italien *cagnazzo*, lesquels expriment ce même genre de difformité, commune à une certaine espèce de chiens bassets.

CAGOT, mauvais double du *cafard* (*V.* ce mot) ; fourbe religieux qui ne travaille que pour le petit peuple. Le cafard étudie ses démarches ; le cagot prodigue ses grimaces ; le premier est tout en réflexion, le second tout en action. Il faut dans quelques circonstances se garer à petit bruit du cafard ; on peut souvent siffler tout haut le cagot ; il laisse toujours passer quelque maladresse de métier qui met les rieurs contre lui. Le cagot, quand il se trompe trop grossièrement, est renié par le cafard, comme un *sous-ordre sans conséquence*. Il appartient aux hommes sincèrement religieux de repousser le cagot, qui compromet ce qu'ils croient et respectent : c'est à eux de faire la police dans leurs propres rangs. Tous les cafards sont de mauvaise foi ; mais il existe une nuance entre les cagots : les uns ne croient à rien, mais dans l'impossibilité de savoir feindre avec art, ils exagèrent : ce sont de grossiers bateleurs ; les autres ont la foi ; mais ils manquent de son intelligence ; ils éprouvent cependant le désir de produire de l'EFFET ; alors ils mettent en spectacle leurs propres croyances, et leur ôtent cette dignité qui les caractérise. Ne ménageons pas l'opprobre aux cagots de profession ; mais sachons plaindre ceux qui ne sont que maladroits ; mépris à qui trompe, indulgence à qui se trompe.

SAINT-PROSPER.

CAGOTS, *capots*, *agots*, *gezitas*, *gahetes*, *gaffoz*, *chrétiens*, sont les divers noms sous lesquels on désigna en France, pendant une longue suite de siècles, une race d'hommes, espèce de parias du moyen âge, voués, on ne sait pourquoi, au mépris et à la haine générale, et sur lesquels nous allons réunir ici quelques détails qui prouveront à nos lecteurs qu'il n'est pas besoin de traverser les mers pour aller chercher jusque dans les Indes des exemples flagrants de l'injustice et de la sottise des hommes. — L'on ne sait rien de certain sur *l'origine* des *cagots*. Ils paraissent, dès les premiers temps du moyen âge, avoir formé une sorte de corporation en Béarn, corporation proscrite qui, n'ayant aucuns droits à exercer, n'est connue dans l'histoire que par les prohibitions qui lui étaient faites de prétendre à la dignité d'hommes. Quelle était la cause de cette proscription générale ? on l'ignore. On croit seulement savoir qu'elle ne tenait ni à un vice de conformation, ni à un état constant de maladie. S'étaient-ils refusés à quelque croyance religieuse, à quelqu'une même des superstitions si communes dans un temps de fanatisme ? Avaient-ils méconnu ou repoussé l'autorité d'un clergé tout puissant alors ? nullement. Comme les autres, les cagots étaient chrétiens et catholiques. Il n'y avait, sous ce rapport, aucune différence entre eux et leurs frères. — C'est dans le cours du x[e] siècle que l'on entend pour la première fois parler, dans l'histoire du Béarn, de cette corporation désignée alors sous la dénomination de *gezetains* et *chrestiens*, qui a été successivement remplacée par les divers noms que nous avons inscrits en tête de cet article, et le plus généralement par celui de *cagots*, qui, d'ailleurs, se trouve consa-

cré par la Coutume réformée du Béarn. — Dès l'origine, sans qu'on puisse en découvrir de causes immédiates, on voit les cagots en butte aux plus implacables persécutions. Ils étaient assujettis à porter des vêtements particuliers, capables de les faire reconnaître en tout temps, et la casaque rouge marquée du pied-d'oie qui leur était imposée par les divers usages locaux, soit du Béarn, soit de la Gascogne, soit de la Guienne, avertissait au loin tous les passants qu'il fallait fuir le cagot qui s'avançait. Privés d'habitations dans les villes, ils étaient obligés de se réfugier dans des établissements qui leur étaient assignés et que l'on nommait des *cagoteries*. Comme il n'était pas possible de leur interdire l'entrée des églises, on avait trouvé le moyen de séparer leurs prières des prières des autres chrétiens, qui se jugeaient sans doute plus purs devant Dieu. Les cagots étaient donc forcés, pour arriver au temple où ils venaient offrir le spectacle de leurs misères, de passer par une porte que la commisération leur consacrait exclusivement, et dont la seule approche eût été pour tout autre une souillure. De là ils se rendaient, la tête basse, dans une enceinte fermée de tous côtés par des barrières qui ne leur permettaient pas de se confondre avec la foule des fidèles. Du reste, c'eût été pour eux une pensée criminelle de songer à s'élever par leur travail au-dessus de leur malheureuse condition. Entreprendre le commerce, embrasser une profession, se vouer à une étude tranquille, ils ne le pouvaient jamais sous aucun prétexte; il fallait qu'ils se nourrissent du travail de leurs mains, avec les produits du champ dépendant de la cagoterie; et de plus, la loi les obligeait d'abattre dans les forêts, sans rétribution aucune, les bois nécessaires à la consommation de la cité! S'ils étaient rencontrés munis d'une autre arme que la cognée indispensable pour cet office, livrés aussitôt à la puissance publique, ils se voyaient dépouillés et soumis à des peines dont on ne leur épargnait point la rigueur. Mais, ce qui passe toute croyance, et ce que l'on refuserait sans doute d'admettre si le témoignage n'en était écrit dans un texte de loi positif, c'est qu'il leur était défendu, sous les peines les plus sévères, d'adresser la parole à un autre homme, et d'entrer avec lui en conversation familière. — Parqués ainsi comme des bêtes fauves, les cagots n'ont pas même pu former un peuple à part; courbés sans cesse sous le même joug, voués constamment à la haine et au mépris de tous, c'est au milieu de la même réprobation et des mêmes misères que leur race proscrite s'est perpétuée pour ainsi dire jusqu'à nos jours. Vainement, à de longs intervalles, quelques voix généreuses se sont-elles élevées pour prendre leur défense et les appeler à la régénération civile, en démontrant qu'il n'existait contre les cagots aucune cause de proscription: telle était la force du préjugé populaire établi depuis des siècles que jamais ces préventions odieuses n'ont pu être vaincues. Par ce que les cagots, par leur isolement, se trouvaient placés sur la même ligne que les lépreux ou ladres qui inondaient alors toute la France, l'on a affecté de les confondre avec eux, et le reproche de *ladrerie* leur a été adressé. C'était alors, comme on le sait, un crime capital, et cette prévention, quoique n'étant en aucune manière justifiée, n'a été par le fait qu'un prétexte pour user de nouvelles rigueurs. Bientôt, dans l'opinion commune, tous les cagots ont été considérés comme des lépreux: de là, une nouvelle cause d'éloignement. L'on savait cependant fort bien que ce reproche n'était pas fondé; car il existe un monument de 1460 qui l'atteste positivement. Cette année-là, les états de Béarn, assimilant entièrement les cagots aux lépreux, voulurent leur appliquer, dans toute leur rigueur, les prescriptions imposées à ces malheureux d'une autre classe, et, en conséquence, ils présentèrent requête à Gaston de Béarn, prince de Navarre, pour qu'il fût interdit aux cagots de marcher pieds nus par les rues de peur de l'infection. On demanda même qu'il fût permis

en cas de contravention, de leur percer les pieds avec un fer rougi au feu. Ces demandes furent rejetées, parce qu'en effet les cagots n'étant affectés d'aucune maladie contagieuse, il devenait inutile de les forcer à se chausser, ce qui était alors la précaution prise ordinairement contre les contagions. « Cette décision, dit un auteur ancien, fit voir que les conseillers du prince n'adhéraient pas entièrement à l'animosité des états, et qu'ils n'estimaient pas que ces gens fussent vraiment infectés de ladrerie; d'autant, ajoute-t-il, que s'ils eussent été persuadés de cette opinion, il n'y avait pas de difficulté de faire défense à ces misérables de marcher pieds nus par les rues. » — L'on voit que vers le même temps les cagots étaient parvenus, dans le Béarn même, à se libérer de l'obligation de porter sur leurs vêtements le pied-d'oie, qui était une marque spéciale d'infamie, dont il est assez difficile de déterminer l'origine; mais ils ne furent pas aussi heureux dans les autres provinces du Midi, car Ducange, dans son *Glossaire*, nous a conservé la mention d'un arrêt du parlement de Bordeaux, qui ordonne aux cagots de Soule de porter la marque du pied-d'oie. Malgré la tolérance des princes de Béarn, la condition des cagots fut loin de s'améliorer, et bientôt la haine qu'avaient manifestée contre eux les états se trouvant partagée par les hommes d'église, il arriva qu'en 1541 les prêtres refusèrent formellement d'entrer en communion avec les cagots, et de les ouïr en confession. Cependant, ils ne purent parvenir à leur faire interdire l'entrée des églises, ou la faculté d'assister aux processions: la Coutume de Béarn, réformée en 1561, tout en proclamant les misères de leur condition, consacre au moins que ce droit ne leur était point ravi.—L'art. IV du titre 55 de la Coutume, dont la rubrique est intitulée : *Des qualités des personnes*, contient en effet les dispositions suivantes : « Art. IV. Les cagots ne se doivent mêler avec les autres hommes par familière conversation; ils doivent avoir des habitations séparées des autres personnes, et ne doivent se mettre devant les hommes et les femmes à l'église ni aux processions, sous peine majeure par chaque fois qu'ils feront le contraire.—Art. V. Il est prohibé à tous cagots de porter des armes autres que celles dont ils ont besoin pour leur office (la cognée) sous singulières peines majeures par chacune fois qu'ils feront le contraire, et les jurés auront la faculté de se saisir de leurs armes, lesquelles seront vendues au profit du seigneur du lieu et de la chose publique, par égales portions. » (*Rubrica de qualitatz de personas.*)—C'est sous l'empire de ces dispositions, dont il est impossible de se rendre compte, que les cagots ont continué de vivre. Bien qu'ils aient trouvé parfois des protecteurs généreux qui aient voulu détruire le préjugé dont ils étaient victimes, la haine qu'on leur portait restait toujours si puissante et tellement enracinée qu'elle a triomphé de tous leurs efforts. Noguez, médecin du roi de Béarn, s'établit leur champion. Il poussa le soin jusqu'à analyser leur sang pour démontrer qu'il était sain et pur, et dans un rapport authentique, il déclara qu'il avait trouvé ce sang *bon et louable*. Enfin, il fit remarquer que si l'on considérait la constitution de leurs corps, elle était ordinairement forte, vigoureuse et pleine de santé. Tous ses efforts furent inutiles; les cagots demeurèrent chargés de la même tache d'infamie, bien que l'on convînt alors qu'aucune maladie ne les rendait justement odieux au peuple. Le temps seul et les progrès de la raison publique pouvaient vaincre ce déplorable préjugé.—Les divers historiens méridionaux qui se sont occupés de l'histoire du Béarn se sont appliqués à rechercher quel pouvait être le motif de cette malédiction qui pesait sur ces peuplades éparses dans diverses provinces. Ils ont voulu remonter à l'origine des familles qu'ils voyaient dispersées au pied des Pyrénées; et parce que c'étaient autrefois là le siége de l'empire des Goths, trompés par une vaine consonnance, ils ont cherché trouver dans

les cagots les derniers débris de cette nation puissante, qui avait établi pendant plusieurs siècles son empire sur le midi de la France et la plus grande partie de l'Espagne; ils ont voulu que les cagots ne fussent que les débris de cette nation échappés aux désastres de la conquête des Arabes; et ils ont cherché la cause du mépris où ils étaient tombés dans cette circonstance que les Goths avaient partagé l'erreur d'Arius, ajoutant que le traitement qui leur était infligé pouvait passer aussi pour la vengeance naturelle des cruautés qu'ils avaient sans doute commises pendant leurs triomphes. Mais les Goths, après avoir rempli ces contrées de leur nom et du bruit de leur gloire ne pouvaient pas être descendus à ce degré d'abaissement, et il n'était pas possible d'admettre que par cela seul qu'ils avaient cessé d'être victorieux ils eussent éte voués à une infamie qu'ils n'auraient certainement pas soufferte. Un auteur recommandable, qui réfute cette origine attribuée aux cagots, est cependant tombé dans une erreur semblable, lorsqu'il suppose qu'ils pouvaient être un reste, non plus des Goths, mais des Sarrasins, après qu'ils eurent été vaincus par Charles-Martel. Ce serait d'abord attribuer à cette victoire célèbre un effet qu'elle n'a point eu; car ce n'est pas elle qui a opéré la destruction des Sarrasins; elle a marqué le terme de leurs conquêtes et de leur puissance; elle a préservé l'Europe de l'envahissement dont elle était menacée; mais le midi de la France, et notamment le Béarn, n'en sont pas moins restés en leur pouvoir pendant près d'un siecle encore. S'il eût fallu d'ailleurs vouer à l'infamie tous les débris des nations qui, après avoir successivement passé sur notre territoire, ont dû céder la place à des conquérants plus heureux, où serait le coin de terre en France exempt d'une famille de parias? Mais ces historiens méridionaux ne se sont attachés à ces explications diverses, tirées des particularités propres à l'histoire du pays, que parce qu'ils croyaient les cagots concentrés dans cette partie de la France, ignorant que dans une autre province on retrouvait les mêmes hommes condamnés à la même proscription, sans que l'on connût mieux le motif de la haine implacable dont ils étaient l'objet. — En effet, nous n'avons vu jusqu'ici les cagots que dans le Béarn, la Navarre et les provinces environnantes, d'où l'on pouvait conclure que c'était une même race d'hommes qui, originaire de ces contrées, s'était répandue dans le pays de Gascogne, sans toutefois dépasser les bords du fleuve. Mais pendant qu'on les croyait circonscrits dans cette enceinte, et qu'on s'efforçait de trouver en eux les descendants des Goths et des Sarrasins, voici qu'on les retrouve dans la Basse-Bretagne sous le nom de *caqueux*, *cacous* ou *caquins*. Ce sont les mêmes hommes, frappés on ne sait pourquoi des mêmes réprobations. On les voit désignés dans les anciens titres sous le nom de *caçosi* : défense leur est faite, comme aux cagots de Béarn, d'avoir leurs habitations dans les mêmes lieux que les autres hommes, avec lesquels il ne leur était permis ni de boire ni de manger, toute relation leur étant interdite avec le reste du peuple. Bien qu'ici on les soupçonne de judaïsme, on est forcé néanmoins de reconnaître qu'ils sont chrétiens; car l'on annonce que s'ils se présentaient dans les églises paroissiales ou autres lieux où se célébrait l'office divin, pour y remplir leurs devoirs religieux, il en résultait des querelles et un scandale qu'il devenait nécessaire de réprimer : c'est pourquoi les statuts donnés en 1436, par l'évêque Rodulphe, portent textuellement : « Nous avons prescrit que lesdits hommes appelés caqueux ou cacous (*cocasi*) doivent se tenir pendant l'office divin et demeurer dans la partie basse de l'église; qu'ils n'aient pas la présomption de toucher les saints calices ou autres vases sacrés, ni d'être admis au baiser avant les autres hommes; mais après que tous les autres auront été admis, les caqueux pourront être également admis à leur tour; le tout sous peine de 100 sols d'amende. » En outre,

un réglement de 1474 leur défend de se montrer en public autrement que revêtus de la casaque rouge, et interdiction leur est faite de se livrer à d'autres occupations qu'à la fabrication des filets. Ils ne pouvaient s'adonner à d'autre culture qu'à celle de leurs propres champs. Cependant, tel fut bientôt l'état de misère où ils se virent réduits que l'on fut forcé par humanité de les admettre à prendre à loyer le terrain d'autrui; mais les conditions auxquelles on attachait cette faveur étaient tellement onéreuses qu'il leur était presqu'impossible d'y satisfaire.—Ce que Noguez avait entrepris pour les cagots du Midi, Hévin, célèbre avocat, voulut l'exécuter aussi pour les cacous de Bretagne; il s'adressa au parlement et remontra combien il était odieux que sous un prétexte vague de judaïsme ou d'insanité on en vînt à frapper des hommes d'une réprobation semblable; il démontra que cette persécution, qui s'adressait à des hommes sains et valides, ne pouvait être tolérée; et après plusieurs années de sollicitations, de soins et de démarches, il parvint à obtenir un arrêt du parlement qui remettait les cacous en grâce. Mais que peut un arrêt de justice contre un préjugé populaire? Tant qu'il vécut, Hévin s'efforça de faire respecter une décision à laquelle il attachait sa gloire à si juste titre; mais il n'eut pas plus tôt fermé les yeux que les cacous perdirent avec leur bienfaiteur la protection du parlement; ils retombèrent dès lors dans le même mépris, et jusqu'au milieu du siècle dernier, ils n'avaient pu encore parvenir à vaincre l'horreur qu'ils n'avaient pas cessé d'inspirer aux autres Bretons. Voilà donc une contrée dans laquelle n'ont jamais paru ni Goths ni Sarrasins qui nous présente sous une dénomination à peu près identique les cagots du Béarn! — Que l'origine des cagots du Béarn et des cacous de la Bretagne soit commune, ou du moins que les motifs de leur proscription soient les mêmes dans les deux pays, c'est ce qui ne saurait être douteux. Il existe dans la condition de ces hommes et jusque dans leur dénomination une ressemblance trop frappante pour que l'on puisse attribuer à un jeu du hasard une réunion de circonstances si extraordinaires; mais peut-on admettre que ce résultat ait été produit par suite de quelques relations entre ces deux provinces? Et si les cacous de Bretagne étaient dans l'origine des émigrés du Béarn, comment se fait-il qu'en changeant de contrée ils ne soient pas parvenus à échapper aux malédictions qui partout se sont attachées à leurs pas? Il faut désormais renoncer à trouver l'explication de cette énigme historique, à moins que quelque découverte heureuse ne vienne mettre en lumière des titres anciens, ignorés jusqu'à ce jour. Pour le moment, le plus sage est encore de s'en tenir à la déclaration des auteurs qui, ne pouvant dire ce qu'étaient les *cagots*, se sont bornés à énoncer ce *qu'ils n'étaient pas*; et il faut conclure avec eux que les cagots et les cacous n'étaient ni des moines, ni des anachorètes, ni des lépreux; mais une certaine race d'hommes dévouée à la haine des autres hommes.

A. Teulet.

CAHIER, mot fait de *codex*, suivant Nicot, de *quaterniò* (par quatre, au nombre de quatre), d'après Ménage et Ducange, et selon nous, avec beaucoup plus d'apparence de raison, de *scapus*, employé par Pline dans le sens de *main de papier*. C'est proprement l'assemblage de plusieurs feuillets de papier, blanc ou écrit, pliés ensemble et attachés légèrement, tels que ceux dont on se sert dans le cours des études. Qui de nous n'a conservé ses *cahiers de philosophie*, *d'histoire*, *de rhétorique*, *de droit*, etc., et n'aime de temps en temps à comparer le résultat des leçons du maître avec celui de sa propre expérience et d'études souvent refaites dans le monde ou dans le silence du cabinet?—En termes de brocheuse, on appelle *cahiers* les feuilles d'un livre pliées suivant leur format et marquées chacune d'une *signature* différente pour guider l'ouvrière dans son opération. — On a aussi étendu

ce mot, dans les affaires de droit, aux mémoires de frais et à l'indication des clauses ou des charges d'un contrat, et en politique aux délibérations de certaines assemblées, comme celles du clergé, des états, etc. (*Voy.* les deux articles qui suivent.) S. H.

CAHIER DES CHARGES. C'est ainsi qu'on appelle le cahier qui contient l'exposé de toutes les conditions qui doivent faire partie d'un contrat mis en adjudication. Dans les contrats ordinaires, où la convention résulte du consentement mutuel des parties, chacune d'elles a ses intérêts à débattre et peut discuter, soit les conditions, soit la rédaction de l'acte; il n'est nul besoin de fixer d'abord ces conditions par écrit, il n'y a pas de cahier des charges à dresser. Mais lorsque le contrat doit être le résultat d'une adjudication publique, comme il est alors formé même à l'insu des parties contractantes, par la seule déclaration que fait l'officier public que l'adjudication est passée, il faut bien que le contrat soit rédigé d'avance et que les charges que cette déclaration impose à l'adjudicataire soient connues de tous ceux qui sont appelés à concourir à l'adjudication. Le cahier des charges est donc un véritable *contrat* auquel il ne manque, pour avoir toute la perfection d'un contrat synallagmatique et irrévocable, que le nom de l'adjudicataire et la mention du prix par lui consenti. Le cahier des charges, qui est ainsi destiné à faire la loi des parties, doit donc être dressé avec le plus grand soin; il doit être rédigé en termes clairs et précis, contenir toutes les indications qu'il importe aux enchérisseurs de connaître, et il doit lui être donné la plus grande publicité. L'adjudicataire, de son côté, est toujours présumé en avoir pris connaissance complète; par sa mise à prix, il en adopte toutes les clauses et se soumet à les exécuter, comme s'il avait approuvé spécialement chacune d'elles. Toutes les ventes judiciaires se font sur un cahier des charges, dont la forme est réglée par le code de procédure; mais pour les adjudications administratives, qui sont cependant de la plus haute importance, il n'existe pas de législation certaine : c'est l'administration elle même qui arrête le cahier des charges pour chacune des opérations qu'elle veut faire, qui impose les conditions qu'elle croit utiles, et choisit les moyens de publicité qui lui semblent préférables. Il en résulte souvent des abus qu'une sage législation peut seule réprimer. TEULET, a.

CAHIERS DES BAILLIAGES de 1789. A l'époque où Louis XVI convoqua les états-généraux de la France, convocation qui n'avait pas eu lieu depuis 1614, une grande masse de lumières s'était répandue dans les principales classes de la société. Le XVIIe et le XVIIIe siècles avaient progressivement et largement étendu le cercle de toutes les connaissances humaines; une foule de préjugés étaient détruits; la raison avait éclairé de son flambeau plusieurs parties de la science qui a pour but de rendre les hommes plus heureux, en les rendant meilleurs et plus sages. Il faut avouer pourtant qu'à côté des biens d'une civilisation qui allait toujours croissant s'étaient élevés des germes funestes, résultant des systèmes philosophiques et de la morale licencieuse de plusieurs écrivains du XVIIIe siècle. A côté des grandes améliorations dont la société éprouvait chaque jour les effets salutaires, le débordement scandaleux de quelques grands, les abus de l'administration, les vices et la dissolution de quelques particuliers, la licence de ceux qui voulaient donner le ton et l'impudence de quelques soi-disant réformateurs, fournissaient aux frondeurs et aux esprits chagrins des prétextes assez plausibles pour déclamer contre la corruption du siècle et pour la présenter comme prête à pénétrer dans toutes les classes de la société. Il faut dire encore qu'à cette époque, et par suite de l'impulsion donnée aux esprits, soit par les écrits, soit par les événements politiques, toute la nation semblait aspirer à une réformation et chercher une plus grande somme

de bonheur dans un nouvel état de choses : ce n'était ni une révolution, ni un bouleversement qu'on désirait, mais un meilleur ordre dans l'administration, mais des améliorations dans ses diverses parties. La lutte qui s'établit entre la cour et les parlements, lutte imprudemment engagée d'un côté, faiblement et maladroitement soutenue de l'autre, vint donner à cette impulsion une activité plus dangereuse, puisqu'elle fit naître des factions et qu'elle enfanta des crimes. — Louis XVI, prince éclairé, mais sans expérience, faible par irrésolution et par défiance de lui-même, mais juste et voulant sincèrement le bonheur et la gloire de son peuple, jouet tour à tour des talents et de la vaniteuse présomption de M. Necker, des brillants systèmes et de l'étourderie de M. de Calonne, et des projets mal conçus ou mal combinés du despotique Brienne, Louis XVI, cédant enfin par lassitude au vœu téméraire d'un parlement qui le harcelait et le bravait, annonça, promit, ordonna la convocation des états-généraux. Cette mesure lui fut présentée comme le seul remède à tous les abus, comme le seul moyen de prévenir les déchirements intérieurs qui menaçaient la France, comme la seule voie pour arriver au bien qu'on lui demandait et qu'il désirait faire. En appelant auprès de lui les mandataires du peuple, Louis XVI voulut, suivant l'ancienne coutume constitutionnelle de la monarchie, qu'ils lui apportassent l'expression de tous les vœux de leurs commettants. Le réglement du 4 janvier 1789 pour l'exécution des lettres de convocation prouve qu'il voulait connaître toutes les plaintes, satisfaire à toutes les demandes justes, remédier à tous les abus, améliorer et perfectionner toutes les institutions, créer celles qui seraient reconnues nécessaires. Il appela donc à la rédaction des cahiers des deux premiers ordres de l'état, ainsi qu'à la nomination de leurs mandataires tous les membres de ces deux ordres. Les uns, par leur naissance, par leur rang, par leur éducation, par leurs anciens services; les autres, par leur ministère auguste, par leurs études et par leur instruction, réunissaient plus de lumières que les classes vulgaires de la société. A l'égard du troisième ordre, le roi sentit qu'il fallait plus de précautions pour parvenir à une rédaction claire et précise de ses cahiers et pour obtenir un bon choix de députés. Tous les habitants des villes, des bourgs, des paroisses, toutes les communautés composant le tiers-état furent tenues de s'assembler, de rédiger le cahier de leurs plaintes et doléances, et de nommer des députés chargés de porter ce cahier dans une autre assemblée, où tous les cahiers des villes, des bourgs, paroisses et communautés d'un arrondissement devaient être réduits en un seul; ces seconds cahiers devaient être portés par de nouveaux députés, réduits eux-mêmes au *quart* des premiers, à l'assemblée générale du bailliage. C'est dans cette dernière assemblée que la volonté nationale fut vraiment connue. C'est dans ces assemblées bailliagères que tous les hommes éclairés présentèrent leurs vues, proposèrent leurs moyens et, sur les plaintes et les vœux de leurs commettants, confièrent à de nouveaux députés le soin de faire cesser les unes, en demandant la réparation des torts, le redressement des griefs, la cessation des abus, et de remplir les autres, en maintenant les principes fondamentaux de la monarchie, en concourant à la réformation ou à l'amélioration de certaines institutions vicieuses. — Cette marche, tracée par le réglement du roi, était sage; elle était dictée par une véritable politique; aujourd'hui même elle paraîtrait libérale. Ce fut dans ces assemblées générales de bailliages que les cahiers définitifs furent arrêtés et que les députés nommés aux états généraux prêtèrent serment de fidélité au mandat dont ils furent chargés. Jamais, sans doute, un grand peuple ne fut appelé plus solennellement, plus universellement, à exprimer ses vœux et sa volonté, et, soit qu'on fasse résider la souveraineté dans le peuple, comme on

le veut aujourd'hui, soit qu'elle réside ailleurs et plus haut, toujours est-il que les députés aux états-généraux n'étaient que des mandataires obligés par serment et par devoir à faire prévaloir les volontés de leurs commettants. Aucune puissance, pas même celle du roi, ne pouvait les contraindre à violer ce serment, et rien ne pouvait les absoudre de leur infidélité. La légitimité, non pas seulement celle qu'on a restreinte à la succession héréditaire au trône, en ligne masculine, et dont on fait tant de bruit de nos jours, mais la légitimité qui embrasse toutes les parties fondamentales d'un état, était tout entière dans les cahiers des bailliages de 1789. — Depuis 44 ans que ces cahiers, violemment déchirés et scandaleusement foulés aux pieds, sont ensevelis sous les ruines de l'ancienne monarchie et sous les décombres de cinq ou six constitutions révolutionnaires que la violence a tour à tour élevées et précipitées les unes sur les autres, il paraîtra peut-être étrange, ou tout au moins bizarre, de rappeler de l'oubli ce grand monument de la volonté d'une nation éclairée. Mais ce monument a ses racines dans l'histoire, et lorsque le temps qui mine tout aura fait justice de nos opinions et de nos systèmes, de nos doctrines et de nos dogmes politiques, de nos haines et de nos fureurs, de nos passions et de nos factions, la postérité, de sa main impartiale et sévère, débarrassant les vastes débris de nos institutions et de nos lois sauvages, exhumera ces cahiers impérissables et les produira au grand jour, pour servir de sentence contre ceux qui ne surent ni les faire prévaloir, ni les défendre, ni les invoquer. L'historien futur dira comment, malgré les divisions que de coupables ambitieux avaient eu soin de faire naître entre les membres des deux premiers ordres, malgré les prétentions qu'élevaient quelques-uns du troisième, malgré l'effervescence qui agitait alors les esprits, tous les cahiers des bailliages furent rédigés dans le même sens; tous s'accordèrent sur les points fondamentaux de la constitution française, sur les mêmes réformes, sur les mêmes améliorations; tous enfin déclarèrent unanimement : « Le gouvernement français vraiment monarchique et devant demeurer tel. — La couronne héréditaire de mâle en mâle, suivant l'ordre de primogéniture, dans la race régnante; la personne du roi inviolable et sacrée; dans le cas d'extinction de toutes les branches royales, la nation devant rentrer dans le droit d'élire celui qu'elle jugerait digne de régner. — La religion catholique seule dominante et qui eût un culte public en France. — Les états-généraux pouvant seuls à l'avenir pourvoir à l'état de la régence, dans les cas où elle serait nécessaire. — La puissance législative devant être exercée par les députés de la nation conjointement avec son chef. — Les lois devant être sanctionnées par le roi, à qui seul, comme administrateur suprême, appartient la plénitude du pouvoir exécutif. — Le pouvoir judiciaire exercé au nom du roi par des juges qui ne pourraient, dans aucun cas, participer ni s'opposer aux actes législatifs, et dont les fonctions seraient indépendantes de tout acte du pouvoir exécutif. — Les limites des différents pouvoirs devant être fixées clairement et de manière qu'ils ne pussent jamais être confondus. — La liberté des personnes mise à l'abri des ordres illégaux et de toute atteinte. — Tous les asservissements personnels abolis. — La liberté de la presse, sauf les préservatifs nécessaires pour l'ordre public. — Le secret des lettres inviolable. — Les ministres responsables envers la nation, et le mode de leur responsabilité réglé par les députés. — Le droit de propriété sacré, personne ne pouvant être privé d'aucune partie de sa propriété quelconque, même à raison d'intérêt public, sans une juste et préalable indemnité. — Aucun impôt ne devant être levé sans le consentement de la nation. — Le renouvellement périodique et sans longs intervalles de l'assemblée des états. — L'établissement dans tout le royaume des états-provinciaux et des municipalités électives. — Tous les citoyens égalemen

soumis à la loi et à l'impôt, tous susceptibles de parvenir aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires.—La noblesse accordée, à l'avenir, seulement pour récompense de services importants rendus à l'etat, aucune profession utile n'y pouvant faire déroger.— La justice rendue gratuitement; la vénalité des charges abolie; le choix des juges réservé au roi; les juges inamovibles et ne pouvant être destitués que pour forfaiture jugée.—Nul ne pouvant être soustrait à ses juges naturels.—Établissement d'un tribunal supérieur dans chaque province.--Commissions extraordinaires illégales et défendues.—Répartition des impôts consentis par la nation faite par les états-provinciaux, proportionnellement entre tous les contribuables, sans exception; le montant de leur produit, le compte de leur emploi et celui des charges de l'état, rendus publics tous les ans par la voie de l'impression. — Toutes les dépenses des départements (ou ministères) fixées par chaque assemblée des états-généraux. —La dette publique vérifiée et reconnue par eux, déclarée dette nationale et acquittée par paiements réels; aucun papier-monnaie ne pouvant être établi. — Le roi, comme essentiellement dépositaire du pouvoir exécutif et chef suprême de la nation, ayant le commandement de toutes les forces de terre et de mer, demeurant chargé de pourvoir à la défense du royaume et de faire la guerre ou la paix. — Le militaire ne devant être employé que pour la défense de l'état et ne pouvant l'être contre les citoyens que dans les cas prévus par une loi positive, ou contre des rebelles proscrits par la nation.— La disposition des emplois et grades militaires de même que celle de tous les emplois publics et des principales places d'administration continuant d'appartenir au roi, qui est et doit toujours être la source de toutes grâces, distinctions et honneurs dans le royaume.—Aucun militaire ne pouvant être destitué sans jugement préalable, etc. » — Tous ces articles fondamentaux étaient accompagnés d'une série d'autres qu'on peut en regarder comme les corollaires naturels, et qui tenaient également à l'intérêt général de la nation. Nous devons plus particulièrement faire observer que tous les cahiers supposaient le maintien des trois ordres et que quelques-uns demandaient l'établissement d'un quatrième. L'historien dira sous quels auspices déplorables s'ouvrirent ces états-généraux, si ardemment désirés par les véritables amis de la patrie comme par ses plus cruels ennemis; il dira comment, après plus d'un mois de débats oiseux, de disputes de mots, de conférences inutiles pour arriver à une vérification en commun des pouvoirs des députés, injustement et illégalement demandée par le troisième ordre, courageusement et légalement refusée par les deux autres, un député du tiers, un *prêtre*, appelé depuis et pendant long-temps *la providence secrète de la révolution*, vint faire déclarer au tiers-état qu'il se constituait en *assemblée nationale*. Cette dénomination nouvelle, acceptée le 17 juin 1789, conféra à 600 mandataires la puissance de la nation, et transforma en représentants absolus de simples commis du peuple. Les députés des deux autres ordres ne furent plus que des particuliers dont la mission se réduisait dès lors au droit d'assister à cette assemblée, mais dont la présence n'était plus légalement nécessaire à la coopération des actes qui en émaneraient. Un calcul numérique remit toute la force morale et politique du roi et des états-généraux dans la force purement physique du plus grand nombre; les quatre-vingt-seize centièmes de la nation furent déclarés la seule autorité légitime; le reste fut compté pour une fraction qu'on pouvait négliger. Toutes les légitimités nationales furent ainsi mises en question. Cette étrange déclaration, qui anéantissait les trois ordres, qui déchirait les cahiers des bailliages, qui rendait l'autorité du roi incertaine et précaire, fut suivie d'une autre déclaration plus étrange encore. Cette chambre du tiers, devenue souveraine par sa seule volonté, s'empressa de jouir

de sa souveraineté; elle *reconnut*, elle *entendit*, elle *déclara*, elle *arrêta*, elle *décréta* (tous ces mots, qui peignent si bien son incertitude et son audace, se trouvent dans l'acte du même jour, 17 juin) que tous les impôts étaient illégalement établis et perçus; mais qu'elle les rendait légitimes et légaux, en les consentant pour la nation et qu'elle en ordonnait la perception comme par le passé.—Il est clair que si Louis XVI ne cassait pas un pareil acte d'usurpation, il se reconnaissait lui et les siens comme n'ayant plus aucun droit légitime au trône de France. Que fit-il donc à la nouvelle de cet attentat contre la nation et contre tous les pouvoirs établis? S'arma-t-il de toute son autorité protectrice pour sauver lui, sa famille, la monarchie et son peuple du danger qui les menaçait tous? Par une déclaration appuyée de toute la puissance dont il était encore investi, dispersa-t-il cette chambre usurpatrice? Fit-il en un mot un coup d'état que lui commandait le *salus populi suprema lex?* Non: Louis XVI se contenta d'annoncer pour le 23 juin une séance royale, où il parut, il est vrai, décidé à faire seul le bien qu'il avait vainement espéré opérer avec le secours des états. La déclaration qu'il donna dans ce jour était le résumé et la substance des cahiers des bailliages; mais la séance et la déclaration royales venaient trop tard. Cinq jours de délai avaient abattu son pouvoir et affermi celui de la chambre du tiers. Un coup d'état doit être prompt et rapide comme l'orage qui rafraîchit l'atmosphère et ranime la nature desséchée et languissante. Le monarque mal conseillé ordonne aux trois ordres de se retirer: les deux premiers obéissent; le troisième, qui sent toute sa force et la faiblesse du roi, reste en séance. Une nouvelle injonction, transmise par le grand-maître des cérémonies, est repoussée avec insolence et dédain. La cour n'insiste plus, et la révolution commence. Le fameux serment du jeu de paume l'avait déjà sanctionnée le 20 juin. Lorsque Bailly, quatre ans plus tard, se vit traîner, lui et l'instrument de son supplice, au funeste Champ-de-Mars, il dut se repentir peut-être d'avoir présidé à ce serment de l'insurrection. Louis XVI céda donc; c'est peu, il ordonna aux deux premiers ordres de se réunir au troisième.—C'est ainsi que fut violé et méconnu le serment prêté dans les assemblées générales des bailliages. Cette première violation amena toutes celles qui la suivirent. La loi du serment n'a été, pendant plus de 40 ans en France, qu'une vaine formalité pour les factions, comme la souveraineté du peuple n'a été pour elles qu'un prétexte et un moyen d'oppression, comme la liberté n'a été souvent qu'une chimère. L'histoire, non pas celle qu'ont écrite et qu'écrivent encore les contemporains, mais celle qu'écrira la postérité, racontera par quelle suite d'attentats d'une part et de faiblesses de l'autre le trône de 65 rois fut renversé, la France bouleversée, l'Europe embrasée, le monde entier ébranlé et toute légitimité nationale mise en question. En jugeant les juges de Louis XVI, elle prononcera un nouveau jugement sur ce prince infortuné. Elle aura sans doute égard à sa fatale position et à ses malheurs; mais peut-être aussi ne l'absoudra-t-elle pas entièrement des calamités prolongées que sa funeste irrésolution attira sur sa famille et sur son peuple. Peut-être l'accusera-t-elle de n'avoir pas su faire respecter et exécuter les volontés de cette grande nation, à laquelle il se disait si fier de commander. Louis XVI laissa détruire toutes les légitimités nationales; il en sanctionna la destruction; il la cimenta ensuite de son sang. Ses frères, plus de vingt ans après lui, ont essayé de rétablir leur légitimité particulière sur des ruines et sur des fondements révolutionnaires, et leur légitimité a péri dans trois jours. Les rois, dira l'histoire, peuvent et doivent se sacrifier pour le bien-être de leurs sujets; mais ils ne peuvent et ne doivent sacrifier leurs droits et leur autorité à des factieux et à des rebelles, parce qu'en définitive leurs droits sont la propriété des peuples, et que l'autorité

ne leur a été déléguée, soit par contrat primitif, soit par la force des choses, que pour assurer le repos, les droits et la liberté de tous. Th. Delbare.

CAHORS, ville de France, autrefois capitale du Cahoursin ou Haut-Querci, aujourd'hui chef-lieu du département du Lot, située sur la rive droite du Lot, à 11 lieues N. de Montauban, 21 lieues N. de Toulouse, et à 111 lieues et demie S., distance légale, de Paris, est aussi le chef-lieu d'un arrondissement qui se subdivise en 12 cantons et 121 communes, et qui comprend 115,457 habitants. La population particulière de la ville est d'environ 12,000 ames. Siége d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Albi, et dont le diocèse comprend tout le département du Lot, Cahors possède des tribunaux de première instance et de commerce, une académie universitaire, un séminaire, un collége royal, une bibliothèque publique de 10,000 volumes, un cabinet de physique, une salle de spectacle et une société d'agriculture. Les manufactures de draps forment, avec les gants, sa principale industrie. On y trouve aussi des papeteries et des verreries, et l'on y fait un grand commerce de vins du pays, qu'on envoie en grande partie dans le Nord, pour être convertis en eaux-de-vie. Il s'y tient plusieurs foires par an : les plus importantes sont celles des 3 janvier, 3 novembre et 1er décembre de chaque année.—Cahors est une ville mal bâtie, mais très ancienne. Son origine est antérieure à l'expédition de César dans les Gaules; elle portait alors le nom de *Divona*, et l'on prétend qu'elle excita l'admiration de ce général, probablement à cause de sa forte position. Les Romains se plurent à l'embellir et l'appelèrent *Cadurci*, du nom du peuple de la contrée. On y trouve encore quelques vestiges de cette époque : ce sont les restes d'un théâtre et d'un aqueduc, et, près de l'hôtel de la préfecture, le monument que les *Cadurci* érigèrent sous Auguste, en mémoire de la courageuse résistance que leurs compatriotes opposèrent à César dans *Uxellodunum*, aujourd'hui *Capdenac*. La cathédrale passe pour être les restes d'un temple antique; mais le portail est de construction moderne. Lorsqu'on a jeté un coup d'œil sur ces monuments et sur celui qui fut élevé en 1820 à Fénelon; lorsqu'on a parcouru les remparts formant une belle promenade d'où l'on voit le Lot entourer presque entièrement la ville et le rocher sur lequel elle s'appuie, il reste peu de choses à visiter. Les rues sont escarpées et tortueuses, et les édifices modernes, qui renferment le collége, la bibliothèque, ne présentent rien d'intéressant. On doit en dire autant des bâtiments de l'évêché. Néanmoins l'évêché lui-même était avant la révolution d'une haute importance; il donnait au prélat qui l'occupait le titre de comte de Cahors, et le privilége d'avoir l'épée et les gantelets placés à côté de l'autel lorsqu'il officiait. Son installation était accompagnée d'une cérémonie dont l'origine remonte à celle de l'établissement de la féodalité en France, et qui subsista jusque dans les premières années du XVIIIe siècle. Le vicomte de Cessac, vassal de l'évêque, allait l'attendre à la porte de la ville, la tête découverte, sans manteau, la jambe droite nue et le pied droit dans une pantoufle. Dans cet équipage, il prenait la bride de la mule montée par l'évêque, et le conduisait au palais épiscopal, où il le servait pendant son dîner. Pour le dédommager de cette corvée, le vicomte de Cessac recevait la mule et le buffet qui avait servi au repas, et dont la valeur dans les derniers temps était fixée à 3,000 livres. Cahors est la patrie du pape Jean XXII, qui, en 1321, y fonda une université; du poète Clément Marot, du romancier La Calprenède, du roi de Naples Joachim Murat, et du général Ramel, victime des assassins qui ensanglantèrent Toulouse en 1815. A. T.

CAIEPUT, ou CAJEPUT, *cajeputi oleum*, huile claire, transparente, verte et aromatique, qui vient des Moluques, où on l'extrait des feuilles du *melaleuca leucodendron*. (*V.* Mélaleuque.) Hoffman en a fait mention dans ses *Ob-*

servations physico-chimiques (*lib.* I, *obs.* IV); mais sans dire de quelle plante on la tirait, et quelques auteurs ont prétendu, mais à tort, qu'elle était fournie par les semences de l'*amomum cardamomum*. Cette huile, dont on fait peu d'usage en France, est très fréquemment employée dans le Nord comme antispasmodique. Z.

CAIETE, *Caieta*, nom de la nourrice d'Énée et celui d'une ancienne ville maritime d'Italie, qui le reçut d'elle, au rapport de Virgile, dans ces vers de l'*Enéide* (liv. VII) :

> Tu quoque littoribus nostris, Æneia nutrix,
> Æternam moriens famam, *Caieta*, dedisti.

Cependant, Aurelius-Victor, qui vivait sous l'empereur Julien, dérive le nom de *Caiète* du verbe grec *kaiein*, en latin *incendere*, parce que, selon quelques auteurs, ce fut en ce lieu que les femmes troyennes mirent le feu aux vaisseaux d'Énée. Enfin, au rapport de Strabon, qui fait aussi mention du golfe et du promontoire de Caiète (p. 233), ce nom lui venait des Lacédémoniens, qui étaient dans l'usage de nommer ainsi tous les lieux courbés ou creux.—Selon toute apparence, *Caiète* était située dans le Latium, à l'extrémité du pays des Volsques, du côté de la Campanie, à 100 stades de Terracine et à 40 seulement de Formies. Silius-Italicus appelle en effet *regnata Lamo Cajeta* le pays des Lestrigons, gouverné par Lamus, et qui était aux environs de cette dernière ville. Cicéron (*Orat. pro lege Manilia*, c. 23), parle de Caiète comme d'un port très célèbre et rempli de vaisseaux. E. H.

CAIEU. (*V.* CAYEU.)

CAILLE (*perdix coturnix*). Cet oiseau, de l'ordre des *gallinacées* et du genre *perdrix*, se trouve en Europe, en Asie, en Afrique et même dans quelques parties de l'Amérique, comme à Cayenne, dans la Californie, etc. Sa grosseur et son plumage sont à peu de chose près les mêmes dans ces divers climats. Le bec de la caille a un demi-pouce de longueur, il est un peu aplati; la pièce inférieure est noirâtre, la supérieure est brunâtre et se termine en pointe recourbée. L'iris des yeux est couleur de noisette, le ventre et la poitrine d'un jaune pâle mêlé de blanc; la gorge a une teinte de roux; la queue de l'oiseau est courte; ses pattes sont grises et couvertes d'une peau écailleuse comme tuilée; le dessous du pied est jaunâtre, et, chose remarquable, le doigt extérieur tient par une membrane à celui du milieu jusqu'à la première articulation. Le mâle se distingue de la femelle par une bande noire au-dessous du bec et trois bandes longitudinales étroites et blanchâtres, passant, l'une sur le sommet de la tête et les deux autres au-dessus des yeux. Son cri, que tout le monde connaît, est éclatant et s'entend à des distances considérables; celui de la femelle au contraire est faible et ne s'entend que de près. Les cailles ressemblent aux perdrix sous beaucoup de rapports; elles se nourrissent comme elles de blé, de millet et autres graines, se plaisent dans les mêmes lieux; les femelles construisent leurs nids par terre et mènent leurs petits en troupes à la manière des perdrix; mais il y a entre ces deux sortes d'oiseaux des différences notables, d'abord pour la taille et pour le plumage, et surtout pour les mœurs : les perdrix vivent en troupes, s'écartent peu des lieux qui les ont vues naître; les cailles, au contraire, ont une telle aversion pour leurs semblables qu'elles se fuient réciproquement dès leur plus tendre jeunesse, à tel point que si on en tient quelques-unes dans un lieu fermé elles se battent et s'entre-tuent. Les mâles surtout se livrent des combats à outrance; aussi les Athéniens en dressaient-ils pour les faire battre à la manière des coqs. On voit encore quelquefois à Naples la foule courir avec empressement à ce spectacle comme à un combat de gladiateurs. Enfin, le mâle est un des oiseaux qui recherche la femelle avec le plus d'ardeur, la fuit et la chasse même à coups de bec quand ses désirs sont satisfaits. Les mères donnent d'abord des soins à leurs petits, mais pendant un temps fort court.—Les cailles ont une propension singulière à changer de climat à deux époques de

l'année, le printemps et l'automne. Ce besoin de voyager leur est si fortement imposé par la nature qu'à l'époque du départ une caille, née dans nos climats, et tenue dans une cage, s'agite nuit et jour dans sa prison avec tant de violence qu'elle se briserait la tête si l'on n'avait la précaution de former le dessus de la cage d'une toile tendue. Cette fièvre, qui la prend au printemps et en automne, la tient pendant un mois environ. On ignore la cause véritable qui détermine les cailles à quitter l'Europe pour l'Afrique à l'approche de l'hiver, pour revenir en Europe au printemps; ce n'est pas le pressentiment de manquer de nourriture qui les fait voyager ni la rigueur du froid qui règne dans nos contrées en hiver, puisque les perdrix, qui se nourrissent comme elles, n'y meurent pas de faim; en second lieu, des cailles supportent fort bien le froid de nos climats sans qu'il soit nécessaire de faire du feu dans le local où elles sont enfermées; d'ailleurs, il y a de ces oiseaux qui, pour une cause quelconque, n'ayant pu suivre la troupe, hivernent en Europe dans des lieux abrités. Les cailles arrivent par troupes en Italie et dans le midi de la France au commencement d'avril; ce n'est qu'en mai qu'on en voit dans le nord du royaume et en Allemagne; elles quittent ces dernières contrées dès le mois d'août et nos provinces méridionales en septembre. Cependant, ces époques d'arrivée et de départ ne sont pas tellement invariables que le pressentiment du froid ou de la chaleur ne les fasse hâter ou retarder. On prétend que ces oiseaux voyageurs ne mettent que 7 à 8 heures pour faire le trajet de nos contrées méridionales de la France à la côte d'Afrique : cette distance est d'environ 8 degrés ou 200 lieues; les cailles feraient donc 25 lieues à l'heure, ce qui est difficile à croire pour des oiseaux naturellement lourds et mauvais *volateurs*; mais on objecte qu'un pigeon, ce qui est bien constaté, peut faire de 35 à 40 lieues à l'heure; il y en a qui ont fait le trajet de Lyon à Liége en 5 heures de temps. Les cailles ne traversent la Méditerranée que par un vent favorable, car elles quittent les côtes de Provence par un vent du nord et elles reviennent en Europe par un vent du midi; d'ailleurs, elles trouvent sur la route des points de repos, tels que la Sicile, les îles Baléares, la Sardaigne et la Corse. Ce qui a fait croire que ces oiseaux mettent si peu de temps pour faire un si long voyage, ce sont les graines qu'on trouve dans le jabot de celles qu'on tue à leur arrivée en France; ces graines appartiennent au climat africain, et l'on sait par expérience que les cailles les digèrent en huit heures de temps.—Quoiqu'il en soit, aussitôt que ces oiseaux sont arrivés en Europe ils s'y livrent dans les blés à leurs amours; la femelle creuse sur le sol avec ses pieds une cavité qu'elle garnit d'herbes et de feuilles sèches. C'est dans ce nid qu'elle dépose environ *15 ou 16 œufs*, bariolés de brun sur un fond jaune; l'incubation dure 21 jours. La caille a très grand soin de cacher sa couvée de crainte que les mâles de son espèce ne cassent ses œufs ou que les oiseaux de proie ne les mangent. Les cailleaux trottent à l'instant où ils sortent de la coquille, et ils croissent et se fortifient avec tant de rapidité qu'on peut les élever sans le secours de leur mère au bout de huit jours. La jeune caille est en état de se reproduire trois mois après sa naissance. Quant à la durée moyenne de la vie de ces oiseaux, on croit qu'elle ne va pas au-delà de 5 ans. Quelques naturalistes ont prétendu que les cailles font deux pontes dans un même été, d'autres veulent qu'elles se reproduisent aussi en Afrique; ils en donnent pour raison le nombre prodigieux qu'on en tue en Italie, et principalement sur la côte d'Égypte, où, dit-on, des capitaines de navires en nourrissent leurs équipages. Il est incontestable que les cailles multiplient rapidement, mais il n'est pas prouvé qu'elles pondent deux fois dans une même saison; les cailles chantent et engraissent en captivité, mais elles ne s'y reproduisent pas. Les cailles de Cayenne et d'autres contrées d'Amérique, d'Asie, de la Nouvelle-

Hollande, ne voyagent pas; dans l'île de Sardaigne même, située entre les continents d'Afrique et d'Europe, on voit des cailles en toute saison; elles y sont plus abondantes en automne et au printemps qu'en hiver et en été. — CHASSE DE LA CAILLE. Les manières de prendre les cailles varient suivant les temps et les circonstances. Les époques les plus favorables sont celles de leur départ ou de leur arrivée, attendu qu'alors elles se réunissent en troupes plus ou moins nombreuses. On profite aussi du temps des amours, et quand on veut les avoir grasses on attend la fin de l'été. Les instruments dont on se sert pour cette chasse sont les *appeaux* artificiels ou vivants, le *trémail* ou *halier*, la *tirasse*, le *traîneau*.—*Chasse à l'appeau vivant*. Du 15 août aux premiers jours d'octobre, il se fait aux environs de Marseille une chasse aux cailles très abondante, au moyen d'appeaux vivants : ce sont de jeunes mâles de l'année pris au filet, qu'on nourrit dans des volières; on les aveugle au mois d'avril en leur passant légèrement un fil de fer rouge sur les yeux; au mois de mai, on les plume en partie sur le dos, aux ailes et à la queue, pour hâter leur mue, parce que s'ils muaient dans le temps du départ ils ne chanteraient pas. Au commencement du mois d'août, on les met dans des cages pour les y accoutumer; au moment de la chasse, on suspend ces cages dans les vignes à des pieux de 8 à 10 pieds de haut; elles y restent nuit et jour tant que dure le passage. Ces cailles appelantes, qui sont au nombre de 30, 40, et quelquefois 100, chantent dès l'aube du jour et attirent autour des cages non seulement celles qui passent, mais encore celles qui se trouvent dans les environs. Deux heures après le soleil levé, le chasseur bat d'abord les vignes à petit bruit, puis il tire les cailles qu'il fait lever par un chien. Il en peut tuer ainsi 40 ou 50 dans une matinée, pourvu que la mer soit calme; dans le cas contraire, les cailles ne passent point. Les appeaux vivants s'appellent encore *chanterelles*. Pour former une chanterelle, on prend une caille femelle, on l'enferme dans une cage placée dans un lieu obscur, où, soir et matin, on lui donne à manger du millet à la lumière d'une lampe, et on l'accoutume ainsi jusqu'à ce qu'elle ait appris à chanter à l'aide de l'appeau artificiel. Ce dernier appeau se compose d'une petite bourse de cuir large de deux doigts et longue de quatre, qui se termine en pointe comme une poire; on la remplit à moitié de crins de cheval et l'on adapte à la pointe une sorte de sifflet long de 3 doigts, fait de l'os de jarret de lièvre. Il y a des appeaux plus compliqués que l'on trouve chez les marchands. On chasse à l'appeau depuis le mois de mai jusqu'en août ou pendant tout le temps que durent les amours. Le *halier* est un filet que l'on tend debout au moyen de piquets; le chasseur se place d'un côté, fait jouer l'appeau, et les mâles qui l'entendent courent vers le chasseur, croyant trouver une femelle, et se prennent dans le filet. La *tirasse* est aussi un filet de couleur sombre, on la traîne au moyen de la corde qui lui sert comme de bord d'un côté. Il faut deux personnes pour manœuvrer ce filet; cependant un homme seul peut s'en servir utilement en fixant la tirasse par un pieu. On conçoit aisément la manière dont les cailles se prennent à la tirasse; comme elles se tiennent habituellement à terre, il est facile de les environner et de les couvrir avec le filet. Le *traîneau* est une sorte de tirasse dont un côté rase la terre et ramasse les cailles comme un filet prend le poisson de la partie d'une rivière dont il balaie le fond. TEYSSÈDRE.

CAILLE (NICOLAS-LOUIS DE LA), diacre du diocèse de Rheims, naquit à Rumigny en Thiérache (département de l'Aisne), le 15 mars 1713. Son père, après avoir servi dans les gendarmes de la garde, s'était retiré à Anet, où il était capitaine des chasses de la duchesse de Vendôme. Dans cette retraite, il cultivait les sciences et principalement la mécanique. Son fils, guidé par son exemple et par ses leçons, fit des progrès ra-

pides dans ses études, qu'il alla finir au collége de Lisieux à Paris. Son zèle, sa capacité, la douceur de son caractère, lui attirèrent bientôt l'estime et l'amitié de ses maîtres. Son père étant mort sans laisser de fortune, le duc de Bourbon, protecteur de sa famille, vint à son secours avec d'autant plus d'empressement qu'il en entendait dire toute sorte de bien.—Le jeune La Caille, tout en conservant un goût très vif pour les sciences exactes, et principalement pour l'astronomie, forma d'abord le dessein d'entrer dans l'état ecclésiastique, dans l'espoir d'y trouver le repos et l'indépendance qui lui étaient nécessaires pour se livrer à ses études favorites. Il commença donc à étudier la théologie, dont il voulait traiter les propositions à la manière des géomètres. Il y fit des progrès, fut ordonné diacre. Mais ayant éprouvé des désagréments à la suite d'un examen qu'il venait de subir avec succès, il renonça à la théologie pour s'adonner entièrement aux sciences et surtout à l'astronomie, dans laquelle, sans maîtres, sans instruments et presque sans livres, il avait déjà fait des progrès étonnants. Fouchy, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, le présenta à Jacques Cassini, qui l'accueillit avec faveur, et lui fit donner un logement à l'Observatoire. Dès l'année suivante, il fit avec Maraldi, qui l'avait pris en affection, la description géographique des côtes de France depuis Nantes jusqu'à Bayonne. L'habileté dont il fit preuve dans cette opération le fit juger capable de déterminer la méridienne qui passe par l'Observatoire de Paris et traverse tout le royaume. Il commença ce grand ouvrage le 30 avril 1739. Dans la même année, il avait conduit l'opération de Paris à Perpignan.—Le docteur Robbe le nomma en son absence professeur de mathématiques au collége Mazarin. Les devoirs de sa chaire ne le détournèrent point de ses travaux astronomiques. Il reprit l'automne suivant la méridienne au nord de Paris, et il la termina dans quelques mois. Le résultat de ses observations, des mesures qu'il avait prises, des calculs qu'il avait faits, démontra, contre l'opinion reçue jusqu'alors, que les degrés des méridiens croissaient en allant de l'équateur vers le pôle. — En moins de six ans, il publia des traités de géométrie, de mécanique, d'astronomie et d'optique; des éphémérides, de nombreux mémoires dans le recueil de l'académie des sciences, qui l'avait admis dans son sein en 1741; des calculs d'éclipses pour 1,800 ans. En 1746, on construisit au collége Mazarin un observatoire exprès pour lui. C'est là qu'il passait les jours et les nuits à observer le soleil, les planètes et surtout les étoiles. — Avant cette époque, les astronomes d'Europe ne connaissaient que les étoiles qui se lèvent sur notre horizon. Celles qui sont situées autour du pôle austral, et qui ne se lèvent jamais pour nous, n'étaient ni connues ni classées. *La Caille* résolut de se transporter au cap de Bonne-Espérance, région située au-delà de l'équateur, et de laquelle on peut observer l'hémisphère austral. Avant de partir, il fit distribuer en Europe un petit écrit dans lequel il faisait part de ses intentions et de ses projets aux astronomes qui pouvaient le seconder. Lalande, âgé de dix-neuf ans, partit alors pour Berlin, ville dont le méridien est à peu près le même que celui du cap de Bonne-Espérance. Le but de nos deux astronomes était de faire des observations simultanées au Cap et à Berlin pour mesurer plus exactement les parallaxes de la lune, de Mercure et de Vénus. — En 1750, La Caille partit accompagné d'un horloger. Le voyage dura quatre ans, et ne coûta au gouvernement pour frais de toute espèce que 9,144 livres 5 sous. Les vents violents et les tempêtes qui désolent fréquemment cette partie de l'Afrique contrarièrent beaucoup l'intrépide astronome dans ses observations. Néanmoins, il parvint en 127 nuits à déterminer la position de 9,800 étoiles. — Les astronomes de l'antiquité, qui divisèrent le ciel visible en constellations, donnèrent à celles-ci des noms de demi-dieux, de héros, d'animaux. La Caille distin-

gua celles de l'hémisphère austral par les noms des instruments qui servent dans les sciences et dans les arts, tels que la boussole, l'horloge, le chevalet du peintre, etc. — De retour dans sa patrie, il forma le projet de se retirer dans une ville du Midi, autant pour se soustraire aux hommages si bien mérités dont il était l'objet que pour y faire avec toute l'exactitude possible la description de la partie du ciel visible pour nous. Ses amis le détournèrent de ce projet, et le retinrent à Paris, où il continua ses occupations. Partageant son temps entre son observatoire et ses devoirs de professeur et d'académicien, l'excès de ses travaux le conduisit au tombeau dans la force de l'âge. Il mourut à Paris le 21 mars 1762, âgé de 49 ans. — « La Caille, dit Fouchy, aimait la vérité presque jusqu'à l'imprudence. Il osait la dire en face, au hasard de déplaire, quoique sans dessein de choquer. » Il était désintéressé, sans ambition, d'une grande modestie. S'il se montrait froid et réservé à ceux qu'il ne connaissait pas, il était gai, doux et simple avec ses amis. — Les travaux de La Caille ont d'autant plus de mérite qu'il faisait ses observations avec des instruments bien plus imparfaits que ceux dont quelques-uns de ses contemporains étaient munis. Cependant il obtenait souvent des résultats supérieurs aux leurs pour l'exactitude. Il devait ces avantages au soin qu'il prenait de répéter plusieurs fois la même observation, à la sagacité qui lui faisait apprécier les erreurs dues aux imperfections des instruments. Il portait le scrupule de l'observation jusqu'à tenir habituellement un œil fermé, afin que cet organe, plus sensible aux rayons lumineux, distinguât avec netteté les divisions des instruments ou les points vers lesquels ils étaient dirigés.—Lalande, qui se glorifiait de s'être fait son disciple, disait de lui qu'il avait fait plus de calculs et d'observations que tous les astronomes ses contemporains, ce qui paraît vraisemblable quand on sait avec quelle ardeur il se livrait au travail, et combien il était avare du temps. — Delambre (c'est lui qui parle), ayant été appelé par un concours singulier de circonstances à refaire et vérifier avec des moyens tout nouveaux une grande partie des travaux de La Caille, après avoir revu avec le plus grand soin toutes ses étoiles, avoir fait de longues recherches sur les réfractions, de nouvelles tables du soleil, mesuré la méridienne de France, tenu entre les mains pendant plusieurs années tous les manuscrits de La Caille, n'a jamais fait un pas sur ses traces sans éprouver un redoublement d'estime et d'admiration pour un savant qui sera à jamais l'honneur de l'astronomie française. — Les ouvrages de La Caille sont fort nombreux eu égard surtout au peu de temps qu'il mit à les composer. Outre des leçons élémentaires de mathématiques, de mécanique, de perspective, d'astronomie, d'optique, il composa des *tables solaires* supérieures à tout ce qui avait été fait en ce genre, le livre *Astronomiæ fundamenta*, un grand nombre de mémoires insérés dans le recueil de l'académie, etc. Nous nous sommes aidé dans cette notice de la biographie de La Caille par le savant Delambre.

Teyssèdre.

CAILLÉ, *coactus*, *coagulatus*, qualité d'un liquide décomposé par un agent quelconque, et qui forme une masse plus ou moins consistante : on dit du *sang caillé*, du *lait caillé*. On emploie même souvent ce dernier mot tout seul et dans la forme substantive, pour indiquer le lait qui est dans cet état, et qui fait en grande partie la nourriture de beaucoup d'habitants des campagnes, et surtout des hautes montagnes, telles que celles de l'Auvergne. Z.

CAILLEBOTE et CAILLEBOTIS, termes maritimes, dont le premier s'applique à une espèce de tenons à croc que l'on ménage sur les faces de la mèche d'un mât d'assemblage et qui s'emboîtent dans des entailles correspondantes dont les jumelles sont pourvues. — Les Caillebotis sont une espèce de grillage ou de treillis fait de petites pièces de bois légères entrelacées et mises à angles

droits, dont on recouvre les écoutilles. Les caillebotis, dont l'objet est de donner du jour, de l'air et un passage à la fumée dans un combat, conviennent très bien à un vaisseau de guerre ; mais la marine marchande doit considérer qu'une écoutille à caillebotis donnant toujours de l'eau dans le mauvais temps, offre un inconvénient à éviter pour un navire du commerce, qui ne doit jamais souffrir d'humidité entre ses ponts. Z.

CAILLE-LAIT (bot.), nom vulgaire du genre *gaillet*, de la famille des *rubiacées*, et en particulier du *galium luteum*, dont on distingue plusieurs espèces, le *G. jaune*, le *G. blanc*, le *G. uligineux* (spongieux, putride), et le *G. accrochant* ou *grateron*. Ces différentes espèces, que l'on cultive dans les jardins, viennent aussi spontanément dans les champs, où la dernière est même très incommode par la facilité avec laquelle ses fruits s'attachent à tout ce qui les touche : les moutons en sont quelquefois tout couverts, et on ne peut les arracher qu'au détriment de leur laine. — Ce qui a fait donner à cette plante son nom vulgaire, c'est qu'on a long-temps attribué à l'une de ces espèces, le *G. jaune*, la propriété de faire cailler le lait. M. Parmentier s'est assuré, par une suite d'expériences variées, que cette croyance n'est pas fondée ; mais on emploie avec avantage, en Angleterre surtout, les sommités fleuries de cette espèce pour donner une couleur jaune au beurre et au fromage. Z.

CAILLEMENT. (*V*. Caillot.)

CAILLETTE. Ce mot, qui est aujourd'hui le synonyme poli de *bavarde* ou de *commère* (pris dans la même acception), fut employé pendant long-temps dans une acception différente. *Caillette*, dans plusieurs ouvrages du xvi[e] siècle, a la signification de *niais*, *fol*, *imbécille*. C'est le sens que lui donne le gentil poète Clément Marot, quand il dit, en parlant des rigueurs de sa belle :

> C'est trop chanté, sifflé et attendu
> Devant sa porte, en passant par la rue,
> Et mieux vauldrait tirer à la charrue
> Qu'avoir tel'peine : ou servir ung masson.
> Bref, si jamais, j'en tremble de frisson,
> Je suis content qu'on m'appelle *caillette*.
> C'est trop souffert de peine et marrisson
> Pour le plaisir d'une jeune fillette.

Bèze, dans la lettre que, sous le nom de *Passavantius*, il adressa au président Lizet, a dit : *Si tu argumentareris sic in ipsâ Sorbonâ, omnes socii tui te deriderent sicut* calietam (...tous tes confrères se riraient de toi comme d'une caillette.) D'autres ouvrages de la même époque que ceux que nous venons de citer nous font connaître que le sobriquet de *caillette* s'appliquait principalement aux enfants de Paris. *Caillette-maman* se disait en cette ville d'un petit garçon timide ou grognon, et qui, au lieu d'aller courir avec les enfants de son âge, se tenait, comme on le dit communément, sous les jupons de sa mère. La satire *Ménippée*, qui est l'œuvre de quelques Parisiens spirituels et savants, renferme plusieurs passages dans lesquels ce mot *caillette* est employé : ainsi, dans l'édition imprimée en 1612 (page 36) on lit : *Si nous étions tous de Paris, je dirais que nous ne sommes que caillettes, puisque nous l'avions si belle ; aussi on nous l'a bien rendu à Saint-Barthélemi.* Sur cette phrase, le commentateur Leduchat a fait la remarque suivante : « On voit par ce passage que le sobriquet de *caillette* est particulier aux Parisiens. Comme, du reste, il y a apparence que *Sibilot*, fou de Henri III, ne fut appelé de la sorte qu'à cause de sa simplicité, semblable à celle d'un oison, appelé en plusieurs endroits de la France *sibilot* (*à sibilando*), je suis bien tenté de croire que le sobriquet de *caillette*, donné, comme je le suppose, au fou de François I[er] à cause de sa niaiserie, semblable à celle de la caille, ne sera demeuré aux Parisiens badauds qu'à cause qu'on prétend qu'ils lui ressemblent. » Un autre passage encore de la satire *Ménippée* pourrait confirmer l'opinion de Leduchat sur l'origine du sobriquet *caillette*, appliqué aux Parisiens, le voici : « *Et n'est pas sans cause que les autres nations nous appellent caillettes* (fait dire au ligueur

d'Aubrai, dans sa harangue pour le tiers-état, le savant Pierre Pithou), *puisque, comme pauvres cailles coiffées et trop crédules, les prédicateurs et sorbonistes, par leurs caillets enchanteurs, nous ont fait donner dans les retz des tyrans et nous ont après mis en cage, renfermez dedans nos murailles pour apprendre à chanter;* » et, autre part, il ajoute : « Et ne peut empêcher que nous ne soyons toujours jugez et réputez grands badeaux et *caillettes*, sots en latin et en français. » A toutes ces autorités, qui indiquent suffisamment l'origine probable du mot *caillette*, je pourrais joindre celle de plusieurs écrivains de la même époque ou du commencement du xviie siècle, Oudin, par exemple, qui, dans ses *Curiosités françaises*, a dit : « Une caillette, un niais, c'est l'attribut des enfants de Paris. La caillette le tient, *id.*, il est sot. » Mais je crois ce que nous avons rapporté suffisant et propre à réfuter l'opinion de La Monnaie, qui, en parlant du fou *Caillette*, Jean-Jovia Pontan, dans son dialogue intitulé *Antonius*, veut que ce nom lui ait été donné par mépris, du quatrième ventricule du bœuf et de tous les animaux ruminants. (*V.* ci-après.) LE ROUX DE LINCY.

En langage usuel, ce nom signifie en effet femme frivole et babillarde : *C'est une caillette, la caillette du quartier.* Cette épithète est applicable aux hommes du même caractère. Employé dans ce sens, le mot *caillette* est dérivé de *caille*, oiseau de passage du genre *perdrix*, ainsi appelé à cause de son cri. Les Latins le nommaient *coturnix;* les Bas-Bretons l'appellent *coaill;* les Italiens *quaglia*. Ferrari dérive ce nom de *quaquilla*, qui se trouve dans Papias. Il est donc facile de reconnaître que les mots *caille* et *caillette* sont de véritables onomatopées.

En anatomie comparée, le quatrième estomac des ruminants est connu sous la dénomination de CAILLETTE. On l'a ainsi nommé parce qu'on en retire, chez le veau, l'agneau, le chevreau, etc., une substance dont on se sert pour faire cailler le lait. Cette autre signification du mot *caillette* et de tous les autres dérivés du même radical : CAILLEBOTTE, masse de lait caillé; CAILLE-LAIT (*V.* ci-dessus), CAILLEMENT, état des liquides qui caillent; CAILLOT, grumeau de sang caillé (*V.* ci-après), a très évidemment son origine dans le mot latin *coagulare*, transformé par contraction en notre verbe *cailler*. En langage rationnel, on eût dû désigner sous le nom de *caillettes* ou *présures* (*V.* ce mot) toutes les substances retirées des corps bruts et des corps organisés, végétaux ou animaux, pour coaguler, soit le lait, soit tout autre liquide persistant plus ou moins longtemps dans cet état et susceptible de se figer sans l'intervention de la chaleur ni du froid. Mais, le besoin d'exprimer les faits particuliers précédant toujours celui de signaler les faits généraux, ce ne peut être, ce ne doit être que peu à peu et très lentement que le langage, soit usuel, soit scientifique, se modifie et consacre les rectifications, apportées dans nos idées premières. Ces remarques philologiques suffisent pour démontrer combien est impropre le nom de caillette donné à l'un des estomacs des ruminants. Néanmoins, l'usage veut que l'on continue de s'en servir jusqu'à ce qu'on puisse le remplacer par un terme convenable qui, dans une nomenclature philosophique, serait établi sur l'ensemble des caractères anatomiques et physiologiques de ce quatrième ventricule ou estomac, étudié comparativement dans toute la série animale. Nous nous dispenserons de donner ici une description succincte de la caillette et de ses usages. Il convient de la renvoyer à l'article estomac (anatomie et physiologie générale), parce qu'il sera bien plus facile alors d'en faire concevoir la structure et les fonctions à l'aide des détails fournis sur les trois autres estomacs qui le précèdent, et sur l'intestin grêle, avec lequel il se continue. (*V.* ci-dessus BONNET, t. VII, p. 252, et ci-après FEUILLET, PANSE ou RUMEN.) λ.

CAILLETTE, fou de François Ier, dont le nom a été oublié dans la *Biogra-*

phie universelle, est le héros de l'un des romans historiques du pseudonyme bibliophile Jacob. Ce qu'on sait de lui se borne à bien peu de chose, et les *Mémoires* contemporains ne lui donnent ni la grâce, ni la délicatesse, ni le courage que s'est plu à lui prodiguer l'auteur des *Deux fous*. Dans les *Contes* de Bonaventure des Perriers, la seconde nouvelle concerne trois fous de François Ier, nommés *Caillette, Triboulet* et *Polite*. Ces trois hommes, tels que des Perriers, valet-de-chambre de la reine de Navarre, les représente, étaient plutôt des idiots que des fous. Il fallait bien aimer à voir l'humanité dégradée pour s'amuser de leurs inepties ou des ignobles traitements qu'on ne rougissait pas de leur faire subir. Des pages attachent Caillette par l'oreille à un poteau : il se croit condamné à passer là toute sa vie, et s'y soumet. On lui demande qui l'a ainsi attaché? il n'en sait rien; si ce sont les pages? oui; s'il les reconnaîtra bien? oui. On les fait tous venir, et chacun proteste que ce n'est pas lui qui a fait ce tour; Caillette soutient que ce n'est pas lui non plus. Je n'y étais pas, disent tous les pages à la fois; je n'y était pas non plus, dit Caillette.—Certes, il n'y a pas grand esprit là-dedans, et l'on ne saurait comprendre quel charme un roi pouvait trouver à écouter de semblables sornettes, et à payer un homme pour les dire.—Où Caillette est-il né? où est-il mort? à quel âge? que nous importe, et comment le constater? A. S—R.

CAILLOT et CAILLEMENT. Ces deux termes du langage vulgaire sont usités dans les sciences. Ils sont dérivés du verbe *cailler*, se figer (du latin *coagulare*). Le premier signifie concrétion molle formée dans un liquide qui se coagule. Le second exprime l'état de ce qui se caille. Il est utile de les rapprocher ici pour examiner comparativement leurs acceptions dans le langage de la chimie, de la physiologie et de la pathologie.—On nomme ordinairement *caillot de sang* la masse composée de fibrine et d'hématosine (matière colorante du sang), qui se sépare du sérum, lorsque les fluides sanguins artériels ou veineux sont placés dans des circonstances favorables à la manifestation du phénomène dit de la coagulation ou du caillement.—Les pathologistes étudient le caillot de sang: 1° *hors de l'économie*, c'est-à-dire aux surfaces et en dehors du corps humain; ils recherchent alors dans le sang tiré des veines, des artères, ou des vaisseaux capillaires, ou bien dans celui qui transsude à travers les tissus dans les flux sanguins, ils recherchent, dis-je, les caractères du caillot, dont la masse plus ou moins volumineuse, plus ou moins compacte, offre des différences de couleur, de forme, de consistance : les caractères du caillot, réunis à l'ensemble des symptômes, servent à établir les signes qui révèlent la nature des maladies, et servent à pronostiquer leur issue funeste ou heureuse. En raison de ce que le caillot de sang flotte dans le liquide séreux, on lui donne le nom d'île (*insula*). 2° *Dans l'économie*, ou dans l'intérieur de l'organisme vivant, les concrétions ou coagulations de sang qui se forment dans les cavités naturelles ou accidentelles sont aussi l'objet d'observations du plus grand intérêt. Lorsque le caillot de sang se forme sur les points où les vaisseaux artériels ou veineux ont été divisés, il devient un bouchon qui s'oppose à l'effusion du sang, et dans certains cas l'art chirurgical en provoque la formation par tous les moyens qu'il possède. (*V.* Hémorrhagie.) Lorsqu'au contraire, les caillots s'accumulent dans des cavités accessibles à la main du chirurgien, seule ou armée d'instruments, lorsque l'extraction est le seul moyen de prévenir les accidents déterminés par leur présence, le chirurgien, l'accoucheur, imbus des règles de leur art, savent déterminer l'opportunité du procédé opératoire qui doit débarrasser l'économie animale de la présence de ces caillots. Enfin, lorsque la coagulation du sang s'est effectuée dans des organes parenchymateux plus ou moins profonds, et importants à la vie, la physiologie pathologique nous apprend la série de phé-

nomènes qui font présumer leur existence, et ceux qui indiquent l'absorption progressive des molécules fibrineuses qui constituent un caillot. L'anatomie pathologique vient ensuite confirmer ces données scientifiques, qui résultent des travaux entrepris et exécutés avec bonheur dans ces derniers temps par des observateurs habiles et judicieux.— En physiologie générale, on ne doit pas se borner à ces notions sur ce qu'on entend en médecine par *caillot*. Il suffit de constater, par une observation plus exacte et plus approfondie des faits, que les idées de fluides et de solides dans l'histoire des corps organisés n'ont rien d'absolu ni de rigoureux, pour arriver tout de suite à des vues plus saines et plus explicatives des phénomènes. Ainsi, les humeurs des végétaux et des animaux renfermant des molécules solides en suspension, la coagulation, le caillement, donnerait lieu à des caillots de toutes ces variétés d'humeurs. Mais ici il faut bien distinguer la coagulation de toute la masse fluide, qui s'épaissit au contact de l'air (*caoutchouc*, etc.) du caillement qui s'opère au sein même d'un fluide dans lequel le caillot reste suspendu. On voit tout de suite pourquoi, soit dans le langage usuel, soit dans celui des sciences naturelles, on ne dit jamais *caillot de la sève;* tandis qu'on peut observer la coagulation du chyle, de la lymphe, du sang veineux et du sang artériel, ce qui permet d'admettre le caillot de ces quatre sortes de fluides sanguins, dont la partie séreuse est elle-même coagulable.—Les liquides des animaux contiennent donc tous en général des molécules solides qui, soit dans l'état de santé, soit dans l'état pathologique, sont susceptibles de se rapprocher et de former des agrégats plus ou moins condensés, les uns flottant au milieu de ces liquides, les autres encroûtant les tissus. Ces corps, de nature et de formes très variées, ayant tous une densité plus ou moins molle ou pierreuse, on leur a donné le nom de *concrétions*, *fausses membranes*, etc. (*V.* ces mots et CALCUL.) Mais parmi ces fluides, il en est un qui, devant être transformé en sang, s'en rapproche par sa nature, et ce liquide, sécrété par les organes mammaires, est le lait, destiné à la première alimentation des nourrissons des mammifères. Lorsque ce liquide, plus ou moins abondant chez les nourrices, est retenu dans les canaux excréteurs où il s'accumule, il en résulte l'engorgement des mamelles, et une maladie que, dans les temps d'ignorance on a attribuée à un poil avalé, d'où le nom impropre de *poil* donné à cet état morbide du sein. Mais Rodric a Castro a pensé que le lait, en se grumelant dans les vaisseaux lactifères, y formait des coagulations filamenteuses semblables à celle des poils, ce qui a pu donner lieu à la dénomination impropre donnée à cette maladie. Cette opinion paraît plus vraisemblable aux médecins accoucheurs. Les notions positives acquises de nos jours sur la physiologie des humeurs la rendent très probable : c'est à l'anatomie pathologique qu'il appartient de la confirmer entièrement. Au reste, Gattel a désigné sous le nom de *caillement du lait* la cause de la maladie des nourrices, appelée *le poil*. (*V.* son *Dict.*, t. 1, p. 251.)—Après la mort, on trouve fréquemment dans le cœur, dans les gros vaisseaux qui l'avoisinent, et quelquefois même dans des vaisseaux d'un calibre moyen, de longs caillots de sang plus ou moins blanchâtre, qu'on désigne sous le nom de concrétions fibrineuses. Dans les autopsies des personnes mortes à la suite d'apoplexies sanguines plus ou moins foudroyantes, les caillots de sang qu'on trouve, soit dans le tissu, soit dans les ventricules du cerveau ou du cervelet, ont la forme des cavités qui les renferment.— Nous devons nous borner ici à indiquer ce qu'il y a de plus saillant dans l'histoire médicale des caillots et du caillement des liquides des animaux, parmi lesquels le sang et le lait appellent les premiers l'attention. Il serait évidemment impossible, dans notre *Dictionnaire*, d'entrer même dans des considérations générales sur les caillots de sang qui se forment dans toutes les parties du

corps à l'occasion de blessures plus ou moins graves. Mais nous croyons nécessaire de faire mention de la coagulation et condensation des humeurs séreuses et graisseuses qui dans l'état morbide ont envahi les tissus vivants, et ont fait croire à l'existence des tissus accidentels ou pathologiques. (*V.* ci-après CELLULAIRE [tissu] et TISSUS.) Cette simple indication suffit dans cet article. — Nous terminerons par quelques observations sur le parti que l'industrie a su tirer du caillement ou de la coagulation du sang, de l'albumine et du lait dans les arts. Les deux premiers servent à la clarification des sirops et du sucre. C'est en se coagulant en effet qu'ils entraînent avec eux les matières grossières dont on veut se débarrasser. Les boudins servis sur nos tables ne sont autre chose que des caillots de sang de bœuf ou de cochon, cuits avec des condiments et renfermés dans des portions de boyaux ou intestins. L'albumine coagulée est aussi préparée et combinée avec un très grand nombre de substances alimentaires. Elle constitue alors des mets si généralement connus que nous sommes dispensés de les indiquer. Le lait de nos animaux domestiques, qui, dans son état liquide, nous fournit un aliment si commode et si recherché, renferme des substances concrescibles que l'économie rurale, l'art culinaire, la pharmacie et la chimie savent très bien isoler, et livrer ensuite au commerce pour satisfaire à tous nos besoins. C'est par divers procédés de *caillement ou de coagulation* du lait que nous en retirons une foule de produits qui sont dus aux transformations des matières butyreuses, caséeuses, séreuses et sucrées, combinées ou obtenues isolément. (*V.* BARATTE, t. IV, p. 247; BEURRE, t. VI, p. 31, et les articles CRÈME et FROMAGE). — A ce caillement des liquides renfermant des matériaux solides, il convient d'opposer celui des substances solides à l'état moléculaire ou pulvérulent, qui, mêlées à l'eau dont la température est plus ou moins élevée, acquièrent par le refroidissement la consistance molle, ce qui leur a fait donner les noms de *gelées*, *crèmes*. De ces quelques faits de l'industrie humaine énoncés ci-dessus, nous nous croyons autorisés à conclure que l'être animé à la fois le plus parasite et le plus généreux, à la fois le plus despotique et le plus sujet, l'homme enfin, exploite la nature entière à son profit pour perfectionner son organisation physique et morale : c'est ainsi que, ne sachant rien tirer du néant, il semble tout créer en changeant les formes de la matière, dont la nature intime a toujours été, est et sera éternellement couverte d'un voile impénétrable pour lui. λ.

CAILLOU. On entend généralement par ce mot tout fragment de pierre transporté par les eaux et arrondi par le frottement. Pour l'ancienne minéralogie, c'était plus particulièrement une pierre dure faisant feu sous le coup du *briquet*. On donnait au CRISTAL DE ROCHE (*V.* ce mot), lorsqu'il se trouvait en fragments roulés, les noms de *caillou du Rhin*, *de Cayenne*, *du Brésil*, *de Médoc*. On appelait *caillou d'Egypte* un minéral qui n'est pas transparent et incolore comme le précédent, mais opaque, et offrant sur un fond jaune sale des bandes contournées, d'un brun foncé. Depuis que la science, renonçant aux caractères purement empiriques, a pris pour base de ses classifications et de sa langue la nature intime des corps, tous ces cailloux ne forment plus que diverses variétés de l'espèce QUARZ. (*V.* ce mot.) — La langue chimique a également subi une heureuse rénovation : les anciens chimistes nommaient *liqueur de cailloux* toutes les dissolutions dans lesquelles les alcalis retenaient la silice à l'état de combinaison. Ce sont maintenant des *silicates de potasse ou de soude*, noms qui expriment à la fois la composition des corps (silice et alcali), et le mode de combinaisons des éléments (silice ou acide silicique uni à une base alcaline). — Dans un ouvrage dont la nature encyclopédique admet, dans l'espace de quelques lignes, les plus singuliers rapprochements, nous pouvons, à la suite de ces notions scientifi-

ques, rappeler l'expression si pittoresque par laquelle la langue du soldat désigne les fantassins : ce sont des *pousse-cailloux*. A ce mot, inventé peut-être par le dédaigneux laisser-aller du cavalier, il semble qu'on voie se traîner sur une route pierreuse ces pauvres fantassins courbés sous le poids de leurs armes et de leur sac, impuissants même à lever le pied pour éviter le choc douloureux d'un caillou! mais, que le canon tonne, il n'y a plus de *pousse-cailloux* : à pied ou à cheval, ce ne sont plus que *des lapins*. (*V*. ce mot.) A. D.

CAILLY (Le chevalier JACQUES DE), né à Orléans en 1604, fut un de ces esprits faciles et heureux comme il en abondait au XVIIe siècle, singulièrement féconds en saillies, en bons mots, en vers sans prétention, de la famille des Chapelle et Bachaumont, à laquelle appartenait, tout grand qu'il fût, Voltaire lui-même, et qui s'est continuée jusqu'à nos temps avec quelque distinction par les Boufflers, les Parny et les Andrieux; génération tout-à-fait éteinte aujourd'hui, mais regrettable, et dont les œuvres légères sont dédaignées à tort, selon nous. Les vers de Cailly furent imprimés d'abord sous le titre de : *Diverses petites poésies*, et parurent en 1667 (in-12), chez Aud. Cramoisy. Le chevalier de Cailly publia ce recueil, qui fit fortune au même titre que les *Madrigaux* de La Sablière, sous le pseudonyme d'*Aceilly*, anagramme de son nom. Il faut étudier dans ce petit volume ces finesses de la langue, cet atticisme délicat et d'un goût si pur, malgré la grande liberté des expressions et des images, dont nous avons perdu le secret. Il a été réimprimé dans le *Recueil de pièces choisies, tant en prose qu'en vers*, publié par La Monnaie, La Haie (Paris), en 1714, et puis dans le *Recueil de pièces galantes en prose et en vers de madame de La Suze et Pélisson*, en 1748, et M. Ch. Nodier a donné il y a quelques années une édition nouvelle, qui fait partie de la collection des *Petits classiques français*, dont il est l'éditeur avec M. Delangle. — La préface que l'auteur avait mise en tête de la première édition de son recueil respire une bonhomie charmante. Réfléchissant à la destinée que peut avoir son livre : « Je laisse tout, dit-il, à la merci de cette fatalité de laquelle on dit que dépend le bonheur ou le malheur des ouvrages. » Traduction naïve et faite sans y songer du fameux *habent sua fata libelli*. Esprit naturel et franc, quoique délié, l'expression propre lui vient à mesure qu'il écrit; son style est de peu d'éclat et de force, il est vrai, mais admirablement facile et clair. Le caractère constant de ce style, c'es la propriété; lui-même estime assez son œuvre sous ce rapport : « Je serais bien satisfait, dit-il dans sa préface, que la netteté et la clarté s'y rencontrassent partout, parce que je les aime fort, et que j'ai eu dessein qu'elles y fussent. » Et elles y sont en effet; mérite assez rare, et qui vaut qu'on le remarque, surtout quand il ne va jamais sans l'esprit. — Plusieurs des épigrammes de cet auteur sont devenues pour ainsi dire proverbiales; de ce nombre est celle-ci, sur l'étymologie du mot italien *alfana*, qu'on soutenait venir du latin *equus* :

> *Alfana* vient d'*equus*, sans doute;
> Mais il faut avouer aussi
> Qu'en venant de là jusqu'ici
> Il a bien changé sur la route.

Cette autre sur l'*antiquité*, citée souvent de mémoire peu exactement, et que nous rétablissons entièrement conforme au texte, ne revient pas moins souvent dans la *conversation* :

> Dis-je quelque chose assez belle,
> L'antiquité tout en cervelle
> Me dit : Je l'ai dite avant toi.
> C'est une plaisante donzelle;
> Que ne venait-elle après moi :
> J'aurais dit la chose avant elle.

Beaucoup ont été imitées depuis de vingt manières différentes, et souvent avec très peu de changements. — Ces bagatelles, ces riens, furent l'esprit de nos pères : ils suffisaient autrefois à une réputation, quand on y mettait de la grâce et quelque sens. C'était le bon temps! Dix vers spirituellement tournés mettaient un homme en renom, surtout s'il était de la cour. Quelquefois il en fallait moins en-

core, témoin ce madrigal du marquis de Saint-Aulaire, adressé à la duchesse du Maine, chez laquelle on jouait aux *petits jeux*, et qui était venu demander à l'auteur son *secret*:

La Divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon ne serait pas ma Muse,
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

Heureux marquis de Saint-Aulaire! vous avez vécu sur ce léger impromptu pendant tout un demi-siècle, et quel demi-siècle! celui qui remplit la première moitié du siècle de Voltaire, qui fut votre confrère à l'académie! Sans doute il pensait à vous et au chevalier de Cailly lorsqu'il écrivit ce vers:

En ce monde il faut naître et mourir à propos.

C. R.

CAÏM-AKAN, ou plus correctement Caïm-Mekam, est le nom d'une dignité éminente dans l'empire othoman. Ce nom est formé de deux mots arabes, qui signifient *celui qui tient la place d'un autre*, qui remplit les fonctions d'un autre, et par conséquent on l'emploie dans tous les cas où il s'agit de désigner un substitut ou un lieutenant; mais on l'applique spécialement à deux officiers supérieurs dans la hiérarchie du ministère othoman: l'un est le lieutenant du grand-vizir, qu'il accompagne partout, et dont il est en quelque sorte le secrétaire d'état et le chef du diwan, quoiqu'il n'y ait que voix consultative. Sa commission est suspendue lorsque le grand-vizir est auprès du sulthan et dans les lieux qu'habite le souverain. Ce grand-officier est plus connu sous le nom de *kehaya-bey*.— Le second caïm-mekam, qui est véritablement le substitut du grand-vizir, le remplace en cas d'absence; il est nommé aussitôt après son départ, et entre en fonctions immédiatement. Il agit avec plein pouvoir, ordonne et change tout à son gré. Toutefois, il ne peut abroger une ordonnance du grand-vizir, ni déposer ou faire décapiter les vieux pachas. Il siège toujours, soit à Constantinople, soit dans toute autre résidence de l'empereur, où son ministère se compose des attributions de gouverneur et de lieutenant-général de police. Il a sous ses ordres le bostandji-baschi (*voy.* ce nom) et le seghan-baschi (commandant de l'infanterie); mais il était inférieur à l'agha des janissaires avant la destruction de cette milice redoutable. Quoique le caïm-mekam n'ait rang qu'après les vizirs, et qu'il ne puisse s'immiscer dans l'administration de la justice et des affaires religieuses, son pouvoir égale celui des pachas dans leurs gouvernements, et il est ordinairement nommé pacha à trois queues lorsqu'il cesse ses fonctions temporaires de caïm-mekam. Rival du grand-vizir pour l'autorité, il est toujours en mésintelligence avec lui, et il en est souvent résulté entre eux des luttes dans lesquelles l'un ou l'autre a succombé. H. Audiffret.

CAÏMAN, nom d'une espèce de crocodile d'Amérique, qui a le museau large et court, et dont la voracité égale la force. (*V.* Crocodile.) Les Nègres estiment beaucoup la chair du caïman, celle de la queue surtout, qu'ils font rôtir, et qui est en effet, dit-on, un mets délicieux; mais la poursuite de cet animal est d'autant plus difficile et plus dangereuse qu'il est très friand lui-même de la chair du chasseur, et que la nature lui a donné non seulement la force de se défendre, mais encore l'audace de prendre quelquefois l'offensive. Z.

CAIMITIER, ou Chrysophyllon, du grec *chrysos*, or, et *phullon*, feuille; genre de la famille des *sapotées* et de la pentandrie monogynie, qui renferme un arbre des Antilles, dont le fruit passe pour un des meilleurs de cet archipel. Cet arbre est à peu près de la grandeur et de la grosseur de nos pommiers; ses feuilles, qui sont très belles, sont en dessus d'une couleur verte très vive et vernissée, et d'un jaune doré en dessous. Semblables à celles du figuier, elles rendent un peu de lait lorsqu'on les rompt. Ses fleurs, qui viennent par bouquets, sont composées de plusieurs boutons attachés à de petites queues de couleur aurore, lesquels deviennent autant de fruits, et donnent d'abord à leur sommet une fleur double,

composée chacune de cinq feuilles, offrant un calice plein de petites étamines dorées. Lorsque le fruit est formé, cette double fleur, qui y demeure attachée, lui sert de couronne. Ce fruit, qui est rond, a environ trois pouces de diamètre; son écorce est lisse et d'un beau vert, mêlé de taches rouges ou aurores. Sa chair, blanche et spongieuse, est pleine d'un suc doux et miellé, qui ne plaît pas d'abord aux Européens, mais qu'ils trouvent excellent dès qu'ils y sont accoutumés. Il est d'ailleurs très rafraîchissant, et l'on peut le donner aux malades, car on n'a pas d'exemple qu'il ait jamais été nuisible, quelque quantité qu'on en ait pu manger. Z.

CAÏN, premier né d'Adam et d'Ève. On croit qu'il vint au monde après leur expulsion du paradis; sa naissance combla de joie sa mère; elle s'écria : « J'ai acquis un homme à l'Éternel, » se rappelant sans doute cette prédiction du Seigneur, que d'elle devait naître celui qui écraserait la tête du serpent. Ève eut bientôt un second fils, nommé Abel. Devenu homme, Abel s'occupa à élever des troupeaux, tandis que Caïn se livrait aux travaux des champs. Un jour les deux frères ayant offert un don à l'Éternel, le feu du ciel, disent les interprètes (car la Bible ne s'explique pas sur ce point), consuma l'offrande d'Abel sans toucher à celle de Caïn. Saint Paul pense que le sacrifice d'Abel fut plus agréable au Seigneur parce qu'il était plus abondant et qu'il venait d'un cœur animé d'une foi plus vive. Dieu s'aperçut que Caïn était blessé de la préférence accordée à son frère; il lui dit : « Pourquoi cela t'irrite-t-il et pourquoi es tu si abattu? Si tu te conduis bien, tu seras considéré; si tu ne te conduis pas bien, le péché t'assiège à ta porte, il veut t'atteindre, mais tu peux le maîtriser? » — Cet avertissement paternel ne put apaiser le ressentiment de Caïn, qui, ayant cherché Abel dans les champs, se jeta sur lui et le tua. — « Caïn, où est ton frère, lui demanda le Seigneur? — Je ne sais, suis-je le gardien de mon frère! — La voix du sang de ton frère crie vers moi; maintenant, sois maudit de dessus la terre, qui a ouvert son sein pour boire le sang de ton frère. Lorsque tu cultiveras le sol, il ne te donnera plus ses fruits, tu seras agité et fugitif sur la terre. » — Caïn se reconnut coupable et exprima la crainte de recevoir la mort du premier qui le rencontrerait. Dieu le rassura en ajoutant « que celui qui le tuerait serait exposé à une sextuple vengeance. » Il imprima ensuite à Caïn un signe pour que tout venant ne le tuât pas. Quel était ce signe? Le texte sacré n'entre à cet égard dans aucun détail, et nous livre aux conjectures des commentateurs. Les uns prétendent que Dieu changea la couleur du visage de Caïn : de là, assurent-ils, sont venus les nègres. Mais cette explication ne saurait s'accorder avec l'histoire de Noé, dont les fils, en se dispersant, furent la souche primitive de toutes les races humaines. D'autres interprètes soutiennent que Dieu disposa seulement l'avenir de manière à préserver Caïn. — Adam eut ensuite un autre fils, *Seth*, qui lui fut accordé pour remplacer Abel, car le meurtrier n'osa plus reparaître devant ses yeux. Comme, à partir de l'arrêt prononcé contre Caïn, l'Écriture cesse d'en parler, il faut recourir à la tradition, qui nous apprend qu'après avoir erré long-temps à l'aventure, il s'établit dans la terre de Nord, à l'orient d'Eden. Le nombre de ses enfants s'étant accru, il éleva, pour les loger, des cabanes, qui finirent bientôt par former une ville qu'il appela *Hénoch*, du nom de son fils. Il périt enfin de la main de son neveu *Lamech*. Cette dernière version repose sur le verset 23 de la Bible, ainsi conçu :« Lamech dit à ses femmes, *Ada* et *Tsila* : « Écoutez ma voix, femmes de Lamech; » soyez attentives à mes paroles : j'ai tué » un homme, de là ma blessure; j'ai tué » un jeune homme, de là ma meurtrissure. » — Ces paroles, qui se rapportent à un fait inconnu, peuvent difficilement s'appliquer à Caïn, et seraient d'ailleurs en contradiction formelle avec la promesse du Seigneur, de protéger sa vie contre tout venant. — Josephe raconte

aussi que Caïn commit toutes sortes de brigandages, et cependant qu'il établit le premier le droit de propriété en séparant les héritages par des haies; puis, qu'il fut l'inventeur des poids et mesures. Mais ce récit n'a d'autre appui que la parole de l'historien. Caïn, en hébreu *Canah*, signifie posséder; de là sans doute est venu le roman rapporté ou imaginé par Josephe.—Quoique maudit par Dieu lui-même pour s'être souillé du premier meurtre, Caïn a été loué et révéré par certains hérétiques qui ont tenté de réhabiliter sa mémoire, et de glorifier son crime. C'est une des plus singulières et des plus déplorables aberrations de l'esprit humain, dont la liste pourrait à elle seule former des volumes in-folio, et ne servirait qu'à prouver son infirmité. — Les CAÏNITES, ainsi appelés du nom de Caïn, parurent vers l'an 159 de notre ère. A cette époque où la société civilisée avait perdu depuis long-temps ses droits et sa liberté, les hommes distingués, condamnés à une existence étroite et sans gloire, se jetèrent dans les rêveries et les spéculations de l'esprit. Ils essayèrent de remanier les systèmes philosophiques formulés dans la Grèce, pour en tirer des lumières sur les mystères de la destinée humaine. Puis le christianisme vint à son tour féconder ce mouvement intellectuel, qui, en détruisant le polythéisme, engendra en même temps une foule d'hérésies. Celle des caïnites nous semble une suite naturelle des discussions élevées sur l'origine du bien et du mal. Le système du bon et du mauvais principe, né en Orient et transporté dans l'Occident, lui servit sans doute de fondement. Quoi qu'il en soit, les caïnites supposaient que deux principes, la sagesse ou vertu supérieure, l'*hystère*, créateur du ciel et de la terre, ou vertu postérieure, ayant formé Adam et Ève, se revêtirent chacun d'un corps, et eurent commerce avec Ève. Les enfants nés de ces rapports reproduisirent le caractère de la puissance à laquelle ils devaient la vie. Caïn, issu du principe supérieur, tua Abel, acte juste, suite nécessaire du principe dont Caïn était le représentant. A Caïn, qu'ils prétendaient réhabiliter, les caïnites associèrent Ésaü, Coré, les Sodomites, en un mot tous ceux que l'Ancien-Testament avait flétris. Ils les considéraient comme enfants de la sagesse et des ennemis du pouvoir créateur. Judas reçut aussi leurs hommages: car, sachant les mystères de la création, *il avait* livré Jésus-Christ pour assurer aux hommes les biens attachés à son sacrifice, et que les puissances amies du créateur voulaient empêcher. En expliquant de cette manière les faits rapportés par la Bible et l'Évangile, ils en dénaturaient de plus les préceptes : non contents de rejeter le dogme de la résurrection, d'introduire diverses hérésies dans le baptême, ils soutenaient encore que les mauvaises actions conduisaient au salut éternel. « Il y avait des anges, disaient-ils, *présidant* au péché, et aidant à le *commettre* »; *ils* les invoquaient alors en disant : « O puissance, j'accomplis ta propre action. » De tous les livres qu'ils avaient publiés pour justifier leurs doctrines, le plus célèbre était intitulé: l'*Ascension de saint Paul.* On y lisait que cet apôtre, ayant été ravi jusqu'au troisième ciel, avait entendu des paroles mystérieuses qu'il n'est pas permis aux hommes de prononcer, et ces paroles enseignent qu'il faut honorer les méchants et réprouver les bons. Ces dangereux principes pénétrèrent dans toutes les parties de l'empire, car une femme nommée Quintilia se rendit en Afrique, où Tertullien assure qu'elle pervertit un grand nombre de chrétiens. Elle eut des disciples, les *quintillianistes*, qui niaient l'efficacité du baptême, et se livraient à tous les genres d'excès. Réfutées par deux contemporains, saint Irénée et Tertullien, avec tout l'ascendant de la raison et de l'éloquence, les erreurs des caïnites ne tardèrent pas à déchoir. Quoique ressuscitées en partie sous d'autres dénominations par les *valentiniens* et les *carpocratiens* (*voy.* ces mots), elles ne purent jamais s'enraciner dans les esprits, et retombèrent après quelques luttes dans l'oubli. On donnait aussi aux

caïnites le nom de *judaïtes*, pour avoir publié un Évangile de Judas, cet indigne apôtre, qu'un empereur grec, Michel, essaya même de faire canoniser.

SAINT-PROSPER, jeune.

CAÏQUE, substantif féminin, et quelquefois masculin. On donnait primitivement ce nom aux embarcations qui servaient de chaloupes aux galères. Plus tard, la dénomination s'est étendue aux chaloupes isolées qui, dans la Méditerranée, le Levant et les îles de l'Archipel, transportent le long des côtes et d'un lieu à un autre les passagers et les marchandises de peu de poids et d'encombrement.—Les *caïques* de la Méditerranée sont des embarcations d'un petit tirant d'eau, d'une construction légère et plate, gréées en antennes, c'est-à-dire avec des voiles triangulaires, enverguées sur une espèce de bâton flexible, qui s'élève du ras du pont jusqu'à la partie angulaire la plus haute de la voile. Ces sortes de canots, qui ressemblent beaucoup à ce que nous appelons les *chaloupes espagnoles* ou les *trincadoures*, naviguent également bien dans les belles mers, à la voile et à la rame. Dans les parages septentrionaux, où la mer est ordinairement lourde et forte, ce genre d'embarcation réussirait probablement assez mal ; et l'on peut dire que si, dans les pays du nord, on n'a pas jusqu'ici imité les peuples méridionaux dans la construction de leurs navires ou de leurs barques, c'est qu'on a toujours senti que les constructions navales qui conviennent à un climat ne sauraient convenir à tous les autres climats ; et c'est avec raison que l'on peut conclure de ce fait d'observation que tous les genres divers de constructions maritimes, telles qu'elles existent, sont admirablement bien appropriées aux circonstances pour lesquelles elles sont destinées, dans les différents points du globe où l'on navigue. Il n'est pas jusqu'aux pirogues des sauvages de la côte d'Afrique qui ne soient ce qu'il y avait de mieux à faire pour parcourir les mers qui baignent ces parages encore si peu connus.—Au temps où la flottille armée à Boulogne se disposait à faire la descente en Angleterre (*V.* BOULOGNE [camp de]), on construisit, sous le nom de *caïques*, de grandes chaloupes pontées, rondes par l'avant, carrées par derrière, et plates dans les fonds. Ces embarcations, voilées en chasse-marée, bordaient une vingtaine d'avirons, et portaient sur l'avant un canon de 18 ou de 24. Abandonnées après qu'on eut renoncé à l'expédition projetée, comme toutes les autres constructions spéciales, les *caïques* de Boulogne ont pourri dans nos ports, sans qu'on pût employer, au profit du service ordinaire, ces barques, qui avaient coûté tant de millions, et qui avaient fait gaspiller tant de bois de construction. On ne se rappelle guère plus dans la marine les *caïques* de Boulogne que les *carlins* et les *camards* qui composaient avec elles le menu de cette immense et inutile flottille.—Quelques auteurs font le mot *caïque* du masculin, mais, dans le langage maritime, ce mot n'est usité qu'au féminin. ED. CORBIÈRE.

CAIRE. (*Voy.* KAIRE.)

CAISSE, du grec *kapsa* (en latin *capsa*), dérivé du verbe *kaptein*, cacher, d'où ont été faits également les mots *caissetin*, diminutif de caisse: *caissier*, celui qui a la gestion, le maniement, la responsabilité des fonds d'une caisse (*voy.* quelques lignes plus bas); *caisson*, augmentatif de caisse (*v.* ci-après, p. 491), *capse*, espèce de boîte qui sert dans les scrutins, et *capsule*, loge, enveloppe, cavité (*voy.* ce mot). Dans son acception la plus générale, ce mot désigne une boîte ou un coffre composé de quatre planches assemblées et assujetties avec des clous ou avec des chevilles de bois, et qui est destiné à renfermer des marchandises pour le transport ou pour la conservation. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail des divers emplois des caisses : nos lecteurs en trouveront plusieurs à la suite de ce préambule, consacré seulement à examiner la valeur grammaticale de ce mot. Il s'entend, en architecture, d'un renfoncement carré qui renferme une rose dans chaque in-

tervalle des modillons du plafond de la corniche corinthienne. On appelle *caisse de poulie*, sur un navire, le moufle de la poulie. Chez les tourneurs, la caisse sert à contenir le registre ou clavier : elle est d'ordinaire en fer où en laiton. En termes d'artificier, c'est un coffre de planches, long et étroit, en carré sur sa longueur, posé verticalement, et où l'on enferme une grande quantité de fusées volantes, lorsqu'on veut les faire partir en même temps et former en l'air une figure de feu comparable à une gerbe de blé d'une vaste étendue, qu'on appelle aussi par cette raison *gerbe* de feu. On appelle *caisse d'un clavecin, d'un orgue, d'un forte-piano*, la boîte ou l'armoire qui renferme le corps de ces instruments. La *caisse* est elle-même un instrument, prise dans le sens de *tambour*. (*Voy.* ci-après). Les chirurgiens appellent *caisse à amputation*, *caisse de trépan*, *caisse à médicaments*, des caisses où ils renferment les instruments propres à faire les opérations indiquées, ou qui contiennent une espèce de petite pharmacie ambulante. On appelle *caisse catoptrique*, en physique, un instrument d'optique propre à grossir des petits corps très rapprochés et répandus dans un grand espace (*voy.* CATOPTRIQUE), et en anatomie *caisse du tambour*, *caisse du tympan*, ou *trou de Fallope*, du nom d'un chirurgien célèbre du XVI[e] siècle, qui, le premier, a donné une description savante de l'organe de l'ouïe, le trou auditif externe de cet organe.—Le mot *caisse* a reçu encore une acception toute particulière, en passant dans le commerce et dans la finance, où il désigne tout à la fois les valeurs en numéraire qu'un banquier, un commerçant ou un simple particulier a chez lui, le coffre qui les renferme, et la pièce où ce coffre est placé. Quant aux valeurs en papier, elles constituent ce qu'on appelle proprement le *portefeuille*. Le *livre de caisse* doit enregistrer, au débit ou au crédit, tout ce qui entre d'argent dans la caisse et tout ce qui en sort. *Faire sa caisse*, en style de commerce, signifie établir le compte, faire la vérification de la situation d'une caisse. Enfin, par une extension donnée à cette acception du mot *caisse*, on a désigné des établissements publics ou privés, fondés, soit par les gouvernements, soit par les particuliers, pour subvenir à des besoins que réclamaient la fortune et le crédit publics, tels que la *Caisse des emprunts*, ou *Caisse royale*, la première de ce genre, établie à l'hôtel des Fermes, sous le règne de Louis XIV, pour y recevoir les deniers des particuliers qui voulaient prêter leur argent à intérêt. Les fermiers donnaient des promesses ou billets au porteur, pour valeur reçue comptant, et qui avaient cours sur la place, sous le nom de *promesses des gabelles*. A la mort de ce monarque, elles furent converties en *billets de l'état*, et acquittées en entier sous Louis XV. Parmi les principales caisses fondées depuis, nous citerons la *Caisse d'amortissement*, la *Caisse des dépôts et consignations* (*voy.* pour toutes deux ci-après, p. 467), la *Caisse des comptes courants* (*voy.* COMPTES), la *Caisse d'épargnes* (*voy.* EPARGNE), la *Caisse d'escompte* (*voy.* ESCOMPTE), dont le mauvais succès, en 1784, fit donner à une forme de chapeaux que portaient les dames le nom de *chapeaux à la caisse d'escompte*, ou *chapeaux sans fond* ; enfin la *Caisse d'accroissement et de survivance* (*voy.* SURVIVANCE), les *caisses de Lafarge* et *de Poissi*. (*V.* ces mots.) E. H.

Le mot CAISSE, pris dans une acception militaire, est un de ceux qui sont le plus obscurcis par les synonymies. Les langues grecque et latine en donnent l'étymologie, en tant qu'il se prend dans le sens de *boîte* (*voy.* ci-dessus); mais c'est à la langue espagnole qu'il faut demander l'origine de ce mot, pris dans l'acception de *tambour*. — Les troupes font usage aussi de *caisse à argent*, *d'armes*, *de chirurgie*, *de pharmacie*, *d'emballage* ; mais il va être question ici spécialement des *caisses de percussion*, puisqu'un usage, qu'aucune bonne raison ne justifie, veut qu'on nomme ainsi le *tambour* instrumental, et qu'on appelle *tambour* le sol-

dat qui porte et bat la *caisse*.—Prise dans ce sens, la caisse est un instrument sonore qui, suivant quantité de savants, n'aurait point été connu de l'antiquité. Le muséum égyptien de Paris fournit la preuve du contraire. Le célèbre Champollion y a déposé une caisse à deux peaux, qu'il avait retrouvée dans les antiques monuments de l'Egypte. C'est une espèce de baril bien conservé; il est sans timbre.—Les tambours de l'infanterie ne portent le nom de *caisse* que depuis des époques peu anciennes. Pasquier dit que, de son temps, les soldats commencent à nommer *quesse* le *tambour*, sans savoir dire pourquoi. S'il eût poussé plus loin ses recherches, ce savant eût pu facilement découvrir que ce mot *quesse* était la corruption d'un mot espagnol (*caxa*). Par une corruption nouvelle, on l'a écrit *caisse*. Cette étymologie s'explique par la supériorité qui distinguait alors l'infanterie espagnole des autres infanteries.—La caisse, d'une forme espagnole alors, et long-temps en bois, succéda ainsi aux *tabours* et *tabourins* des armées de Charles VIII et de François Ier. — Depuis l'époque où écrivait Jean-Jacques, qui, le premier, a composé quelques lignes touchant les airs de tambours ou les *batteries de caisse*, le mot s'est subdivisé, par une application nouvelle, en *caisse roulante* ou en *grosse caisse*; cette signification a été une conséquence de l'institution si peu ancienne de nos musiques militaires.

Gal Bardin.

Caisse a eau (marine). Jusqu'ici l'on n'est encore parvenu à rendre l'eau de mer potable que par la congélation et la distillation : le premier moyen ne peut être employé dans la navigation; quant au second, la quantité de combustible qu'il faudrait embarquer est si considérable qu'on y a presque renoncé; et les expériences du capitaine Freycinet, dans son voyage autour du monde, n'ont présenté à cet égard aucun résultat satisfaisant. Et cependant la privation d'eau douce à la mer est une véritable calamité; l'obligation de boire, après quelques jours de traversée, une eau noire, fétide et putréfiée, au milieu de laquelle les vers nageaient par milliers, a long-temps fait le désespoir des marins : c'était donc vers les moyens de conserver l'eau douce que les esprits devaient diriger leurs recherches. Jusqu'au commencement de notre siècle, les découvertes n'avaient pas été poussées bien loin dans cette direction : l'eau était encore renfermée dans des barriques en bois; quelquefois on y jetait un peu de chaux vive, et le carbonate qui en résultait formait une espèce d'enduit qui s'attachait aux parois des pièces; mais on ne prévenait ainsi qu'une des causes d'altération, l'action de l'eau sur le bois des barriques, et encore cette précaution n'était pas toujours employée. Les Anglais enfin (car c'est presque toujours à l'Angleterre que la marine est redevable de ses améliorations les plus importantes), les Anglais cherchèrent à se débarrasser des tonneaux en bois, qui, outre l'inconvénient de laisser l'eau se gâter, ont encore celui d'occuper un emplacement qui surpasse d'un quart environ le volume d'eau qu'ils contiennent. Le général Bentham fit le premier usage de compartiments de bois doublés en métal pour remplacer les pièces à eau : il essaya cette innovation sur deux navires différents, pendant les années 1798, 1799 et 1800, et la Société d'encouragement de Londres récompensa par une médaille d'or l'heureux résultat de cette expérience. Plusieurs années après, un mécanicien nommé Dickenson entreprit de faire des caisses en fer battu, sans aucune enveloppe de bois pour les fortifier; et, aidé des conseils et de l'adresse d'un artiste habile (Maudsley), il vit bientôt ses efforts couronnés d'un succès complet. L'amirauté, toujours empressée d'accueillir et de favoriser les inventions utiles, adopta leurs caisses, et donna l'ordre, peu après la fin de la dernière guerre de l'empire, d'en construire jusqu'à 7,000, chacune de près de deux tonneaux. Et nous aussi enfin, éclairés par l'exemple de nos voisins, nous avons adopté cette h r use innovation, et chaque jour les

marins bénissent son inventeur. Les caisses à eau ont en général la forme d'un cube parfait; il y en a de diverses grandeurs: les plus grandes sont employées à bord des frégates et des vaisseaux de ligne : elles ont 1m 22 de côté, et contiennent environ 2,000 litres d'eau; il y en a d'autres pour les bricks et petits bâtiments qui n'ont que 1m 12, et même 0, 90 de côté. Quelques-unes ont des formes arrondies, qui leur permettent de prendre la courbure de la cale du navire, ce qui diminue considérablement l'espace qu'elles occupent à bord. Le couvercle de ces caisses est un plateau ovale qui s'ajuste dans une emboîture de même forme, pratiquée au centre de la face supérieure du cube; plusieurs cependant ont un couvercle carré. A la partie inférieure, on a ménagé un trou, que l'on ouvre et que l'on ferme à volonté, au moyen d'un bouchon en fer tenu par une longue tige; et c'est par là que l'on fait sortir l'eau quand on veut vider complètement la caisse pour la nettoyer. Dans l'un des angles de la face supérieure, il y a encore une petite ouverture circulaire : c'est par là qu'on introduit la pompe à l'aide de laquelle on tire l'eau destinée aux besoins journaliers de l'équipage. Ces caisses préservent l'eau de toute corruption : à la fin d'une campagne de deux ou trois ans, on la retrouve aussi bonne qu'au moment du départ; elle se charge même de parties ferrugineuses qui la rendent favorable à la santé. Elles peuvent contenir avec le même avantage tout ce qu'on arrime en barriques dans la cale des vaisseaux, tels que salaisons, biscuits, légumes, etc. Par ce moyen, on soustrait ces objets à l'action de l'air extérieur, et l'on assure leur conservation presque indéfinie. Dans son expédition autour du monde, la corvette *l'Astrolabe* a conservé dans des caisses en fer du biscuit qui était encore excellent après trois ans d'embarquement. Le poids des caisses, 372 kilog. pour les plus grosses, n'est pas un inconvénient : il remplace une partie du lest en fer qu'on était obligé d'embarquer à bord des navires. T. P.

Les CAISSES sont aussi fort utiles et d'un usage fort commun dans tous les besoins de l'horticulture ou du jardinage. On en distingue plusieurs espèces : les unes servent à recevoir les arbustes ou les plantes d'orangerie d'une certaine valeur et d'une certaine dimension; les autres sont employées à faire des semis. Les premières sont ordinairement en bois; nous *disons* ordinairement, parce que l'on a fait des *caisses métalli-mécaniques*, pour lesquelles il a été obtenu un brevet en 1827, et des *caisses en mastic de Dihl*, du nom de son inventeur (*v.* MASTIC), dont on a éprouvé de bons effets, mais qui sont d'un prix beaucoup plus élevé que les caisses en bois. Celles-ci se composent de quatre pieds droits, sur lesquels ou dans lesquels on assujettit, par des mortaises, par des clous, ou par des équerres en fer, les planches qui doivent former les quatre côtés et le fond. *Quelque* soin que l'on apporte dans le choix des bois dont on se sert pour leur confection, l'humidité les pourrirait bientôt si on n'avait l'attention de leur donner deux ou trois couches de peinture à l'huile à l'extérieur, et une couche au moins de goudron à l'intérieur. On trouvera dans l'abbé Rozier la composition d'un enduit spécial destiné à cet usage.—Les *caisses à semis* sont des boites de 15 à 18 pouces de large, sur 2 à 3 pieds de long, et 8 à 12 pouces de profondeur, construites de la même manière que celles dont nous venons de parler, et munies de poignées en fer pour faciliter leur transport. Elles sont spécialement destinées aux semis des plantes étrangères, qui ne peuvent être faits avec succès en pleine terre, et qui ont besoin de recevoir alternativement des expositions diverses pour être préservées du froid, de l'humidité, ou de la trop grande chaleur, et surtout des rayons brûlants du soleil. Z.

CAISSE D'AMORTISSEMENT. Destinée à éteindre ou à amortir la *dette publique*, si cette caisse répondait à une pareille intention, personne, sans doute, n'aurait même la pensée de s'élever contre elle, et l'on ne verrait pas s'agiter la

question de savoir si elle doit être maintenue ou supprimée ; car tous ceux qui, depuis quelques années surtout, demandent avec tant d'instance la suppression du fonds d'amortissement, se basent précisément sur ce que cette caisse, dite *d'amortissement*, en réalité n'amortit rien, et ne sert, dans l'état actuel, qu'à favoriser un jeu de bourse. Au reste, la question de l'amortissement devant être traitée au mot Dette publique, nous n'avons à nous occuper ici que de ce qui est relatif à l'organisation même de la *Caisse d'amortissement*. Le principe de cette organisation se trouve dans un édit du mois de décembre 1764, qui a créé une caisse spéciale pour recevoir des fonds destinés à opérer certains remboursements ; une chambre du parlement de Paris fut instituée non seulement pour juger toutes les contestations dans lesquelles la caisse pourrait être intéressée, mais encore pour en surveiller les opérations, afin que les fonds ne fussent pas détournés de l'objet auquel ils étaient consacrés. Cette première institution, après avoir été maintenue pendant quelques années, n'eut pas de suite, elle ne s'appliquait d'ailleurs qu'à un petit nombre d'opérations seulement. C'est en l'an VIII que fut créée la caisse d'amortissement qui subsiste encore aujourd'hui ; elle devait se composer des fonds provenant du cautionnement des receveurs-généraux, et qui étaient destinés tout à la fois à garantir le remboursement de leurs obligations et à opérer successivement l'amortissement de la dette publique. Toutefois, elle n'avait pas pour but unique l'amortissement, elle servait aussi de *caisse des dépôts et consignations*. (*V.* ci-après.) Bientôt tous les cautionnements y furent versés, et des fonds spéciaux furent consacrés pour opérer l'extinction effective de la dette publique, au moyen des rachats que la caisse devait faire des rentes 5 p^r 100 inscrites sur le grand livre, et elle aurait pu arriver à ce résultat si le système financier qui avait été adopté lors de sa création avait pu être suivi avec persévérance ; car l'état, ne créant point de rentes nouvelles, tout ce que la caisse d'amortissement pouvait racheter se trouvait véritablement éteint : le grand livre était donc déchargé de rentes qui ne devaient plus reparaître sous une autre dénomination. Mais, depuis la chute de l'empire, il n'en a pas été ainsi : au système financier qui avait été suivi jusqu'alors, et qui, malgré des malheurs inouïs, laissait la France dans un état pécuniaire satisfaisant, a succédé le système des emprunts, système d'agiotage, qui allait parfaitement à la taille et à la cupidité des hommes que ramenait l'étranger, et qui fut par eux adopté avec ardeur. Les emprunts se succédant dès lors avec une rapidité effrayante, l'on ne pensa plus qu'à chercher dans l'institution de la caisse d'amortissement un nouveau véhicule pour rendre plus facile de nouveaux emprunts : cette caisse fut donc reconstituée sur des bases nouvelles par la loi du 28 avril 1816 ; elle devint alors une affaire toute politique, et fut placée sous la surveillance d'une commission, rééligible tous les trois ans, composée de six membres, un pair de France, deux députés, un président de la cour des comptes, le gouverneur de la Banque et le président de la chambre de commerce de Paris. Une dotation fut affectée au service de la caisse, elle se composait d'abord du revenu produit par le service des postes, et d'une somme fixe de 500,000 fr. par mois versée par le trésor public ; mais bientôt cette dotation a été augmentée outre mesure, et tous les ans on tend à l'augmenter encore. Dès 1817, elle était portée à une somme fixe de 40 millions, et tous les bois de l'état lui étaient abandonnés avec la faculté de les aliéner, et, en 1818, elle fut autorisée à vendre jusqu'à concurrence de 150,000 hectares : c'est avec de tels moyens que la caisse d'amortissement a agi sur les fonds publics, non pas dans la vue d'opérer l'amortissement de la dette, mais de créer un crédit fictif à l'aide duquel on pût faire de nouveaux emprunts, et, après ces emprunts épuisés, faire encore des emprunts nouveaux. Ce que la caisse d'a-

mortissement a racheté en rentes depuis 1817 jusqu'à ce jour est immense, mais ce qu'elle a contribué à faire emprunter est plus immense encore, en sorte qu'en dernier résultat il n'y a point eu d'amortissement réel. T., a.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. Ainsi que sa dénomination l'indique, cette caisse est destinée à recevoir les dépôts de deniers qui, dans certaines circonstances, doivent être consignées entre les mains d'un tiers, soit parce qu'il y aurait contestation entre le débiteur qui voudrait se libérer et le créancier qui ne voudrait pas recevoir, soit parce qu'il y aurait arrêt de deniers entre les mains du débiteur, soit enfin parce que diverses sommes en litige ne pouvant être remises ni à l'une ni à l'autre des parties, pendant le débat, il y avait nécessité de les faire consigner par ordre de justice. Il y avait également à pourvoir à la réception des cautions pécuniaires qui doivent être fournies, dans certaines circonstances, soit par l'étranger qui demande à plaider devant les tribunaux français, et qui est tenu de fournir la caution *judicatum solvi*, soit par le prévenu en matière correctionnelle, qui réclame sa mise en liberté sous caution, soit en matière civile, toutes les fois qu'il y a caution à fournir et pour une administration provisoire, et pour une jouissance temporaire, ou pour un usufruit constitué; enfin, d'après nos lois, une foule de fonctionnaires publics ou de receveurs particuliers ne peuvent pas entrer dans l'exercice de leurs fonctions sans avoir, au préalable, versé un cautionnement pour garantie de leur gestion. Il fallait un dépôt public pour recevoir ces consignations diverses; de là l'institution de la *caisse des dépôts et consignations*, qui, pendant assez long-temps est demeurée confondue avec la *caisse d'amortissement*, dont elle n'a été séparée que par la loi du 28 avril 1816.— Cette institution est tout-à-fait moderne: avant la révolution, il n'existait point de caisse publique pour cet objet, et il en résultait des abus graves, qui ne peuvent plus aujourd'hui se représenter. L'on se bornait alors à prononcer, lorsque cela était nécessaire, le séquestre des sommes litigieuses ou saisies, comme l'on prononce encore aujourd'hui le séquestre des meubles ou des immeubles, en nommant un gardien judiciaire, qui était investi par le jugement du droit de conserver les deniers : d'ordinaire, c'étaient les commissaires aux saisies réelles et les greffiers des tribunaux qui étaient chargés de ce soin, mais l'intérêt personnel qu'ils avaient à perpétuer le dépôt qui leur était remis et le droit qui leur était reconnu d'intervenir en cause pour faire de la procédure et des frais entraînaient des abus trop criants. Ajoutons que, si dans l'intervalle le commissaire aux saisies réelles ou le greffier dépositaire devenaient insolvables, la somme *consignée* était perdue. Une administration publique, agissant au nom de l'état, pouvait seule parer à ces divers inconvénients, et dès 1791 il fut ordonné que toutes les consignations à faire seraient désormais déposées aux greffes des tribunaux, c'est-à-dire dans la caisse du greffe, et non plus entre les mains, soit des greffiers, soit des commissaires aux saisies réelles, soit des mayeurs, baillis ou autres officiers seigneuriaux désignés suivant les localités par les diverses coutumes. En 1793, il fut ordonné que toutes ces consignations seraient faites à Paris à la trésorerie nationale, et en province dans les caisses des receveurs publics. Vint ensuite l'institution de la caisse d'amortissement, qui était à la fois caisse des dépôts et consignations. - La séparation de ces deux administrations ayant été opérée en 1816, la caisse des dépôts et consignations forme aujourd'hui une administration distincte, qui est régie par une ordonnance spéciale du 22 mai 1816. Elle a conservé toutes les attributions de la caisse d'amortissement précédente qui étaient étrangères à son action sur les fonds publics; en conséquence, elle est demeurée spécialement chargée de l'administration des dépôts volontaires ou judi-

ciaires, ainsi que des services relatifs à la Légion-d'Honneur, à la Compagnie des canaux, aux fonds de retraite et autres attributions diverses qui ne rentrent point nécessairement dans son titre, mais qui auparavant faisaient partie du service de la caisse d'amortissement. Du reste, elle est soumise à la surveillance du même conseil. Considérée comme caisse judiciaire, c'est elle seule qui peut recevoir le dépôt des consignations de deniers ordonné par justice dans quelque circonstance que ce soit. C'est dans cette caisse seule que doit être versé le montant des offres réelles que fait un débiteur à son créancier, ainsi que le montant des effets de commerce dont le porteur inconnu ne se présente pas à l'échéance, lorsque le débiteur veut se libérer. Cette dernière disposition, qui résulte d'une loi du 6 thermidor an 3, émise pendant la circulation du papier-monnaie, a toutefois un tout autre intérêt qu'un intérêt de circonstance, car il peut arriver souvent qu'un effet de commerce, ou n'est point présenté, par la négligence du porteur, ou est présenté à une fausse adresse, d'où résultent des poursuites ignorées même du débiteur : le dépôt à la caisse des consignations, lorsque l'effet n'est pas présenté à son échéance, prévient tous les inconvénients. Outre la réception de toutes les cautions pécuniaires, la caisse des consignations est spécialement chargée d'encaisser les deniers offerts par le débiteur au moment de son arrestation ou après son incarcération, toutes les sommes dont les tribunaux ordonnent le séquestre, et spécialement le prix montant de l'adjudication de bâtiments de mer vendus en justice, les deniers comptants trouvés par l'huissier dans une saisie-exécution, à moins qu'il n'y ait transaction à cet égard entre les parties; toutes les sommes saisies et arrêtées entre les mains de tiers dépositaires ou débiteurs, ainsi que toutes celles qui proviennent de ventes de meubles sur lesquelles il y a contestation, ou de ventes de fruits et de récoltes par suite d'une saisie-brandon ou d'une saisie immobilière. Il en est de même du montant des loyers et des fermages de l'immeuble saisi. C'est aussi à la caisse des consignations que doivent être versées les sommes formant le prix d'une adjudication faite après saisie, cession de bien ou faillite (à moins que le cahier des charges n'en dispense l'adjudicataire), ou provenant de la vente des meubles et marchandises du failli ou du recouvrement de ses créances; enfin, les sommes trouvées dans une succession vacante ou formant le prix des biens de cette succession doivent aussi y être consignées. Comme dans tous ces cas il y a nécessité de consigner, la loi veut que la consignation soit faite directement sans ordre spécial de justice; il eût été aussi inutile que dispendieux de forcer à prendre jugement : c'est donc à l'officier public qui se trouve, par le résultat de l'opération, accidentellement dépositaire des deniers à en opérer aussitôt le versement à la caisse, et il y est même contraignable par corps, si, dans un assez court délai, il n'a pas satisfait à cette obligation, et au nombre des peines qu'il encourt se trouve en première ligne la destitution. D'une autre part, les préposés de la caisse ont eux-mêmes des devoirs à remplir : l'administration doit se faire représenter légalement dans toutes les villes où siège un tribunal de première instance, et elle est responsable de toutes les sommes dont on peut justifier le versement. Il est important toutefois de remarquer que l'on n'admet pas comme pièce justificative suffisante la simple reconnaissance du versement : on a craint la collusion qui pourrait s'établir entre la partie qui consigne et l'employé chargé de recevoir la consignation; il faut, en outre, que cette reconnaissance ait été enregistrée dans les cinq jours de sa date, sans quoi elle est réputée n'avoir plus de valeur, c'est la disposition de l'art. 3 de la loi du 28 nivose an 13. Du reste, tous les frais et risques que le dépôt peut courir sont à la charge de la caisse, qui doit en outre payer l'intérêt de toute somme consignée, mais à raison

de trois pour cent seulement; il n'est cependant pas dû d'intérêt pour les sommes qui restent moins de deux mois en consignation. Il est inutile d'ajouter que le remboursement du dépôt doit être fait à la première réquisition, à moins qu'il n'existe soit une opposition, soit quelqu'empêchement légal; il suffit que celui qui a droit au retrait se présente armé de pièces justificatives: si dans la vérification qu'un préposé de l'administration est appelé à faire de ces pièces, il élevait sous quelque prétexte que ce fût, de mauvaises difficultés, il serait personnellement cité en justice, et condamné personnellement aux dépens, pour lesquels il n'aurait même aucun recours à exercer contre la caisse, à moins que son refus n'eût été formellement approuvé par le directeur général. Cette disposition, qui se trouve écrite dans l'art. 16 de l'ordonnance du 3 juillet 1816, est de la plus haute importance, car elle établit un principe qui devrait être également appliqué à toutes les administrations. Les préposés, sans aucun doute, se feraient un devoir de mettre une attention plus scrupuleuse dans l'examen des droits des citoyens qui réclament auprès d'eux justice, s'ils avaient à répondre personnellement du préjudice qu'ils leur causent trop souvent par ignorance, incapacité ou mauvaise volonté. TEULET, a.

CAISSE DU TYMPAN. On est souvent conduit à caractériser les parties de l'organisme animale d'après leurs formes les plus apparentes; toutes les fois que les anciens auteurs ont pu établir ces caractérisations sur les types de forme que la géométrie nous fait connaître, ils n'ont jamais négligé de le faire. Mais il n'a pas toujours été possible de donner une idée exacte des organes qu'il fallait décrire en recourant aux formes géométriques. C'est alors qu'on est forcé de les comparer aux corps les plus connus.—Dans les sciences anatomiques on peut donc, sans inconvénient, et même avec beaucoup de convenance, se servir, dans l'état actuel, du mot *caisse* pour désigner celles de ces parties qui ont la forme de boîtes et qui renferment dans leur intérieur d'autres organes plus ou moins nombreux. Sous ce rapport, nous devons déjà faire remarquer que les parties auxquelles on a donné le nom de *caisse* sont en général plus ou moins solides et dures dans toute leur étendue, ce qui les distingue, 1° des *bourses* (*v.* t. VIII, p. 198), dont les parois sont flexibles et plus ou moins contractiles, et 2° des *capsules* (*voy.* ce mot), dont les tuniques sont des parties molles dans les animaux ou des parties plus ou moins condensées et ligneuses dans les végétaux. On reconnaît ainsi l'analogie des formes dans les parties dites caisse (*kapsa*), capsule (*capsula*) et bourse. Mais, en s'élevant à la considération des usages des parties ainsi dénommées, on sera probablement conduit par les progrès de la science à des déterminations beaucoup plus exactes. Quoi qu'il en soit, constatons en ce moment que Fallope a imposé le nom de *caisse du tambour ou du tympan* à une cavité qui fait partie de l'appareil de l'audition, et qu'on a comparée à un tambour ou caisse militaire. Nous devons nous borner à dire ici que cette caisse renferme les osselets de l'ouïe, qu'elle est fermée en dehors par la membrane du tympan, qu'elle communique, 1° avec la bouche par une ouverture large ou par un canal plus ou moins prolongé et évasé, dit trompe d'Eustache; 2° avec des cellules développées dans les os du crâne, par d'autres ouvertures, et qu'elle communiquerait en dedans avec ce qu'on nomme le labyrinthe de l'oreille par deux autres ouvertures (fenêtre ronde et ovale) si celles-ci n'étaient bouchées, l'une par une membrane et par la base de l'os étrier, et l'autre par une membrane seule. Les détails anatomiques et physiologiques de l'étude de la caisse du tympan, dans tous les animaux vertébrés qui en sont pourvus, ne peuvent évidemment être exposés dans toute leur étendue que dans une monographie qui manque encore à la science. Ils offrent un véritable intérêt pour toutes les personnes qui cultivent

les sciences physiques et naturelles. Aussi devrons-nous en présenter quelques notions. Mais, pour ne point scinder tout ce qui est relatif à l'étude de l'organe de l'ouïe, nous renvoyons ces détails à l'article OREILLE, afin d'éviter des redites et des répétitions fastidieuses. — Nous ne pouvons nous dispenser cependant de faire quelques remarques sur la caisse auditive proprement dite, c'est-à-dire sur la boîte ou enveloppe plus ou moins solide qui renferme les osselets de l'ouïe et leurs muscles ou ligaments, etc. — Lorsqu'on assiste, pour ainsi dire, au développement de cette caisse dans l'embryon et le fœtus humain, lorsqu'on l'étudie comparativement dans les reptiles (les poissons n'en ont point), les oiseaux et les mammifères, on ne tarde pas à reconnaître que cette cavité du tympan n'a d'abord que des parois membraneuses dans toute leur étendue, que les parois persistent à cet état toute la vie dans les vertébrés plus ou moins inférieurs aux mammifères, ou bien qu'elles se solidifient plus ou moins ; et cette solidification présente une nature particulière qui la différencie plus ou moins du tissu osseux. Lorsque la caisse persiste à l'état membraneux, des pièces osseuses appartenant soit au crâne, soit à la mâchoire inférieure, qui avoisinent cette caisse, présentent alors des formes qui s'adaptent à ce voisinage, et il est résulté de la considération inopportune de ces apparences extérieures que les anatomistes européens qui ont cherché à déterminer ce qu'on doit regarder comme l'os de la caisse auditive ont abandonné l'opinion de Hérissant au sujet de l'os carré. (*V.* les art. MACHOIRE et OREILLE.) Il est vraisemblable qu'une observation plus exacte nous conduira à établir des principes de constatation pris au point de vue physiologique, et l'on reconnaîtra alors que la détermination de ce dernier anatomiste est plus valable que celle adoptée de nos jours dans les traités d'anatomie comparée. Des remarques présentées ci-dessus, on peut conclure que dans l'état actuel des sciences de l'organisme des animaux vertébrés les caractères tirés des formes conduisent à des solutions incomplètes et peuvent même induire en erreur. (*V.* ci-après CARACTÈRES dans les sciences anatomiques, etc.)).

CAISSON. Les significations de ce mot sont fort diverses, puisque tantôt il donne l'idée d'une arme, d'une machine de guerre, tantôt celle d'un moyen de transport. Les troupes font, en effet, usage de *caissons d'artifice*, qui sont des espèces de *fougasses*, ou de *mines volantes*, lesquelles s'entremêlent de projectiles creux, et auxquels un saucisson communique le feu ; mais nous allons nous occuper surtout ici des *caissons de transport*. Ceux-ci sont de bien des espèces ; ainsi, il y a des *caissons d'ambulance*, *d'artillerie*, *de vivres*, *d'infanterie*, *du génie*. — Au nombre des caissons d'ambulance, il y a des caissons à blessés ; mais, dans l'armée française, ce genre de secours est encore dans l'enfance. Dans la guerre d'Espagne, l'armée anglaise était pourvue de caissons à blessés qu'on pouvait citer pour modèles. — Une instruction du 25 janvier 1831, relative aux caissons d'ambulance de l'armée française, déterminait les règles du service et de la manœuvre des caissons ; elle indiquait le parti qu'on en pouvait tirer ; elle énumérait les ressources qu'ils fournissaient ; elle les organisait par division de cinq caissons ; rien de pareil à ce réglement n'avait, jusque là, été mis au jour, tant il y a, dans nos troupes, de détails encore en souffrance ! — Les caissons de transport considérés comme des caissons à munitions sont des chariots traînés par quatre chevaux attelés deux à deux : ce genre de voiture est principalement considéré ici par rapport au service et à la marche militaire des convois. Ces caissons sont recouverts ou bâchés en toile goudronnée, tendue sur un berceau en dos d'âne fermant à cadenas, et ouvrant à charnières dans le sens de la longueur ; ils ont, devant et derrière, une fourragère et une auge pour y faire repaître les chevaux ; le couvercle ou berceau porte l'inscription du numéro

et de la destination du caisson.—Cependant, les caissons d'artillerie et du génie, qui sont aussi des caissons de transport, sont de forme différente.—On évalue entre 420 et 540, suivant la nature des localités et l'état des routes, la quantité des caissons nécessaires à une armée de 3,000 hommes qui s'éloigne de 18 à 20 lieues de ses magasins. — Les armées étrangères ont emprunté de notre administration l'usage des caissons, mais elles les font plus légers et à moins de frais: ce qui vaut mieux, car, s'ils durent moins, ils sortent plus aisément des mauvais pas, et n'occasionnent pas une aussi grande perte, si leur prise ou leur destruction ont lieu.—Un caisson français transporte 750 kilogrammes; il occupe un espace de quatre mètres de long; lorsqu'il est attelé de ses quatre chevaux, il occupe 12 mètres; il faut compter, en sus, un mètre d'intervalle entre les caissons en route : la connaissance de ces mesures est la base du calcul du terrain d'un convoi. G[al] BARDIN.

On donne le nom de CAISSON, en architecture, aux compartiments symétriques et renfoncés qui divisent et ornent souvent un plafond ou une voûte. L'origine de cette décoration vient de ce qu'autrefois les charpentes d'un plancher étant apparentes, leur bord était orné d'une moulure, et cette figure avait l'apparence d'une petite caisse. Lorsque l'on décore une voûte ou un plafond, si on trouve qu'une moulure soit trop simple, on borde les caissons avec des feuilles d'or ou d'autres ornements, et on place au milieu une rosace en sculpture. On voit souvent en Italie des églises non voûtées dont les plafonds sont ornés de caissons. Ce goût a été rapporté en France par de jeunes architectes, et on en a fait usage dans l'église de Saint-Germain-en-Laye et dans celle de Notre-Dame-de-Lorette à Paris. D*.

CAJEPUT. (*V.* CAÏEPUT.)

CAJETAN, cardinal, ainsi appelé du nom de Cajeta, lieu de sa naissance. Son véritable nom était Thomas da Vio. Né en 1469, il entra dans l'ordre des dominicains, où il se distingua par son esprit et son savoir. Il obtint le grade de docteur en 1494, et, après avoir professé la philosophie à Rome et à Paris, il fut nommé général de son ordre, en 1508, et promu, en 1517, au cardinalat par Léon X. L'année suivante, il fut envoyé auprès de l'empereur Charles-Quint en qualité de légat, pour activer la guerre contre les Turcs, et s'opposer aux progrès de l'hérésie luthérienne. A cette époque, il eut avec Luther, à Augsbourg, trois conférences dans lesquelles il ne se conduisit pas avec toute la circonspection que nécessitait la circonstance. Il employa plutôt le langage de l'autorité que celui de la raison. Luther, qui n'était pas très patient de son naturel, profita du langage hautain de son adversaire pour s'affermir encore dans ses opinions et dans la résolution de les propager. Le pape Adrien VI envoya Cajetan en Hongrie en qualité de légat, et à son retour il le nomma au siége épiscopal de son pays natal. Lorsque Rome fut saccagée en 1527, il fut indignement traité par les vainqueurs, qui mirent sa rançon à un très haut prix. Il termina sa carrière en 1534, à Rome, où il s'était occupé sans relâche de l'étude des saintes écritures.- Ses premiers ouvrages consistent en commentaires sur Aristote et sur la *Somme* de théologie de saint Thomas d'Aquin. Dans son *Traité sur la comparaison de l'autorité du pape et de celle des conciles*, il se prononce pour l'autorité des papes, en qualité de successeurs de saint Pierre. Ses traités de théologie roulent sur les principaux points de l'église catholique romaine. Relativement aux indulgences, il prétend qu'elles ne peuvent absoudre que des pénalités établies par l'église, mais que leur bénéfice s'étend aux ames des morts seulement par voie d'intercession. Dans la conférence qu'il eut avec Luther sur ce chapitre, il soutint qu'une goutte du sang de Jésus-Christ étant suffisante pour racheter le genre humain, le reste de ce sang, qu'il avait versé dans le jardin des Oliviers et sur la croix, était un legs

fait à l'église, un trésor où les pontifes de Rome pouvaient puiser des indulgences. L'ouvrage le plus considérable de Cajetan, c'est son *Commentaire sur les saintes écritures*, commentaire qui embrasse l'Ancien et le Nouveau-Testament, à l'exception de l'hymne de Salomon, des Prophètes et du livre de l'Apocalypse. Dans cet ouvrage, il s'est exclusivement attaché au sens littéral des écritures d'après les idiomes originaux, sans avoir égard aux explications des Pères et des docteurs. Comme il ignorait la langue hébraïque, il chargeait un juif ou un chrétien de lui donner la signification grammaticale des mots, sans en indiquer le sens. Dans le Nouveau-Testament, il a particulièrement suivi la version d'Erasme. En abandonnant la Vulgate et en faisant peu de cas des Pères, il encourut la censure de quelques catholiques. En 1544, l'université de Paris rendit un décret qui condamnait son ouvrage comme contenant des propositions fausses, impies et même hérétiques. D'autres catholiques, plus indulgents ou plus sincères, ont pris sa défense, tout en l'accusant de s'être trop scrupuleusement attaché à la version littérale des rabbins. Il a paru plusieurs éditions de ses ouvrages. Ceux qui roulent sur les saintes écritures ont été imprimés à Lyon en 1639, et comprennent cinq volumes in-folio. C.

CAJOLER, verbe actif dont la signification, quoique assez étendue, peut néanmoins, par la voie des exemples, être ramenée à un sens précis. Il faut d'abord remarquer que dans l'action de cajoler n'entre ni avilissement, ni bassesse : ce n'est souvent qu'un genre de séduction personnelle. Il est vrai que, suivant les époques, il sort de la vie privée pour pousser bien au-delà ses conquêtes : cajoler, en un mot, c'est plus que s'insinuer dans les pensées ou les sentiments d'autrui, c'est, en leur consacrant une sorte de culte tendre, adroit et continuel, se dévouer à l'avancement de sa propre fortune. Il n'appartient pas à tout le monde de savoir cajoler : c'est un art qui exige de l'habileté, parce qu'il est tout de circonstance. Dans les grandes monarchies, on flattera donc le prince; dans les petites démocraties, on cajolera le peuple. C'est sur un piédestal que domine le premier; l'adoration ne le charme qu'autant qu'elle est en harmonie avec le faste et la pompe, insignes de son pouvoir. Dans les républiques même de médiocre étendue, c'est par une heureuse intelligence des susceptibilités locales que réussissent les meneurs. Dans ces deux cas, la différence est si palpable que si le monarque, au plus léger caprice, expulse son favori, il est toujours sûr d'en trouver un autre ; le cajoler, c'est remplir auprès de lui le premier poste, du moins celui qui est le plus lucratif : les postulants ne manqueront jamais. Dans les démocraties, au contraire, les citoyens ne peuvent pas toujours récompenser les orateurs qui les cajolent; mais, en retour, ils se prennent pour eux d'un attachement si profond qu'ils n'hésitent pas à mourir pour les défendre. A toutes les époques, les habiles ont varié leurs moyens, les proportionnant au cadre où doit se développer l'effet qu'ils préparent. Les gouvernements représentatifs, au XIXe siècle, comptent des millions d'hommes réunis sous le même sceptre; il est impossible de les haranguer sur les places ; la parole ne peut plus les cajoler en public; elle revêt alors les formes d'une publicité (les journaux) que multiplie la presse : au lieu de tribuns, on a des journalistes. Mais comme, au milieu des prétentions politiques de notre époque, il y a quelque chose aussi de positif et même de matériel, les *meneurs de la plume* cajolent d'autant mieux le peuple qu'ils lui montrent à la fois l'espérance d'une nouvelle rétribution de travail impossible à réaliser et la certitude d'un avenir qu'il ne pourra jamais posséder. Il suffit de réfléchir un peu pour être convaincu que cette manière de cajoler les masses est fort dangereuse; mais, à côté de la publicité qui ment s'élève la publicité qui dit vrai, et il arrive dans cette lutte,

comme dans celle du bien et du mal, que les coupables sont presque toujours vaincus; il n'en saurait être autrement : tel est l'arrêt de la civilisation.—Cajolerie. Je ne voudrais pas la condamner en masse : elle exige des exceptions. Sans doute un héritier attentif invente chaque jour une cajolerie nouvelle : c'est une certitude de plus que le legs universel qu'il attend avec une si vive impatience ne lui manquera pas. Un ministre, de nos jours, a grand'peine à se défendre des cajoleries plus ou moins habiles des solliciteurs, voire de celles de ses chefs de division. En cherchant plutôt le plaisir que l'amour, on invente des cajoleries pour séduire sûrement la femme qui résiste avec succès; mais je n'en persiste pas moins à soutenir que, dans l'amour le plus pur, sans vouloir tromper, on tombe dans une sorte de cajolerie involontaire; on va au-delà de la vérité, mais on ne fait qu'exprimer ce qu'on sent : c'est une appréciation qui, pour manquer de justesse, n'en est pas moins sincère. Dépouillez l'amour de tout ce que lui prête l'imagination, puis comptez ensuite ce qu'il perdra en bonheur. La cajolerie, dans l'intimité des cœurs, est une sorte de condition indispensable; on s'attache parce que de part et d'autre on se donne. En vieillissant, l'amour peut trouver à rabattre; mais tant mieux si, dans l'origine, il a fait de généreuses concessions; il lui en restera toujours assez pour être heureux. Saint-Prosper.

CAL, *callus* ou *callum*. On désigne ainsi, en pathologie la cicatrisation, qui s'opère entre les deux surfaces d'un os fracturé. Les phénomènes qui président à la formation de cette sorte de cicatrice ont été diversement expliqués par les observateurs. Leur dissidence d'opinion à ce sujet s'explique par la difficulté qu'ils ont toujours éprouvée de noter les moyens employés par la nature pour réunir les fractures, toujours profondément situées dans les parties molles. — Jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, on attribuait généralement les phénomènes de la formation du cal à l'exsudation d'une sorte de glu qui réunissait les surfaces fracturées, à peu près comme on rapproche deux morceaux de bois par la force adhésive de la colle forte. Jusqu'au moment où Duhamel-Dumonceau fit ses belles recherches sur la cicatrisation osseuse, tous les anatomistes étaient livrés à ce système. C'est ainsi que Haller et Dethlef, son élève, avancèrent *que cette* réunion était due à une exsudation provenant de la moelle et des surfaces fracturées, exsudation qui devenait cartilagineuse, puis osseuse. John Hunter, n'admettant point cet écoulement de lymphe plastique, pensait que le cal était dû au sang épanché par suite de la fracture, qu'il s'y coagulait, s'organisait et s'ossifiait. Bordenave regardait la cica*trisation* des fractures comme analogue à celle des parties molles. Telle était également l'opinion de plusieurs auteurs *modernes*, au nombre desquels on *doit* placer *l'immortel* Bichat, qui considérait le cal comme étant dû au développement des bourgeons charnus s'unissant et se laissant pénétrer par le phosphate calcaire pour rétablir la continuité du tissu osseux. —D'après les observations de Duhamel-Dumonceau, on devrait regarder le périoste (membrane qui enveloppe les os) comme exerçant à l'égard de ces derniers les mêmes usages que l'écorce relativement au bois. En effet, Duhamel et Fougeroux avaient observé que la membrane médullaire et le périoste surtout forment, là où un os long est fracturé, une sorte de virole qui maintient les deux fragments osseux en confrontation. Mais ces auteurs n'avaient ainsi fait qu'entrevoir une partie des ressources de la nature. Il était réservé à MM. Dupuytren et Breschet de donner une idée complète de tous les moyens employés par la nature pour cicatriser les plaies du système osseux. En effet, ces célèbres anatomistes découvrirent que la formation de cette virole, qu'avait découverte Duhamel, n'était qu'un travail préparatoire à une consolidation plus parfaite, et qu'ainsi le cal était d'abord *provisoire*, puis *définitif*. — Le *cal provisoire* est dû à la forma-

tion d'une sorte de bouchon contenu dans le canal médullaire des os longs, et qui maintient solidement unis ensemble les deux portions d'os, solidité rendue encore plus parfaite par la formation d'une virole qui, entourant extérieurement les deux fragments, les affronte, sans cependant qu'il y ait cicatrisation et continuité entre les surfaces.—Alors le *cal définitif* commence à s'établir par l'ossification de liquides épanchés immédiatement entre les surfaces fracturées, mais seulement quatre à cinq mois après la formation du cal provisoire, qui disparaît par degrés au fur et à mesure que le cal définitif devient plus parfait dans son développement, lequel, une fois terminé, suffit pour entretenir la solidité la plus parfaite. Cette théorie du cal, appuyée d'expériences savantes, est d'autant plus précieuse qu'elle rend compte de certains phénomènes qui s'observent dans le courant de la consolidation des fractures.

HALMA-GRAND.

CALABRE, province d'Italie, formant la partie la plus méridionale du royaume de Naples, bornée au nord par la Basilicate et le golfe de Tarente, à l'est par la mer Ionienne, au sud et à l'ouest par la Méditerranée et le détroit de Messine, qui la sépare de la Sicile. Cette péninsule est divisée en Calabre ultérieure et en Calabre citérieure, dont les populations réunies s'élèvent à 775,722 habitants. Cette contrée est particulièrement montagneuse, mais elle n'en contient pas moins des campagnes fertiles arrosées par un grand nombre de rivières. Elle abonde en villes et en villages; elle est favorable à tous les genres de culture, et présente partout des sites pittoresques. Ses principales rivières sont le Coscile, le Crathis, le Trionto, le Nieto, la Tacina, l'Alli, l'Alaro, l'Abis et l'Angilota. Le Coscile est le Sybaris des anciens. Le climat de la Calabre, qui, dans quelques endroits est le plus sain du monde, est dans quelques cantons, très fertiles d'ailleurs, fort insalubre, à raison de l'inondation des rivières dont on laisse croupir les eaux; mais on pourrait remédier à cet inconvénient en creusant des canaux. Le sol est très inégal, présentant tour à tour l'aspect de la fécondité et celui de la sécheresse. La vaste forêt de Sila, si vantée par Virgile (*Æneid.*, 12e liv., v. 715), s'étend des hauteurs de Cosenza au nord jusqu'à Catanzaro, sur le golfe de Squillace, et couvre une surface de 400 milles carrés. Cette forêt abonde en arbres résineux; elle appartient exclusivement au roi. Les parties basses des montagnes produisent beaucoup d'*ornus* : c'est une petite manne fleurie qui croît spontanément et sans culture; la récolte dure quatre à cinq semaines. On recueille cette manne en faisant une incision horizontale, d'un demi-pouce de profondeur, dans l'écorce de l'arbre; on la laisse tomber sur de larges feuilles de figuier des Indes, qui sont placées au pied de l'arbre en guise de bassins. Elle est limpide et transparente, et se cristallise en petites boules à la surface. On la préfère à toutes les autres espèces de manne, mais elle est rare et se vend fort cher. Plusieurs vallées sont couvertes de gras pâturages où l'on nourrit de nombreux troupeaux de moutons, qui forment la principale richesse de la partie septentrionale de la province. Leur laine est estimée autant que celle des troupeaux d'Espagne, et l'on en fait un grand usage dans les manufactures de Venise. L'agriculture est dans un état pitoyable en Calabre; tous les efforts qui tendent à l'améliorer sont paralysés par la main du pouvoir. Un surcroît de prospérité serait pour le malheureux cultivateur un surcroit de taxes et d'oppression.— Du reste, la nature s'est plue à répandre ses dons dans ce pays, dont les habitants n'auraient qu'à jouir, si le gouvernement était moins tyrannique. Les baux des propriétés seigneuriales et ecclésiastiques sont de deux ans, mais les propriétaires roturiers étendent ces baux à six années. Toutefois, dans la partie orientale de la Péninsule, l'agriculture est en meilleur état; les fertiles plaines qui environnent Reggio présentent l'aspect d'un riche et délicieux jardin, ombragé par des ave-

nues de peupliers et de mûriers, et partagé par des haies de grenadiers, renfermant des vignobles et des vergers de diverses sortes de fruits aromatiques. Des sources abondantes répandent la vie et la fécondité dans ces délicieuses campagnes.—Le principal article du commerce de la Calabre, c'est la soie. On dit que le ver qui la produit a été introduit pour la première fois dans cette contrée par le célèbre Roger, roi de Sicile. La soie que l'on recueillit plus tard fut estimée à trois millions de livres, qui, déduction faite des frais, rapportaient annuellement au pays 3,000,000 de ducats. Mais ce produit a été singulièrement affaibli par les vexations et les extorsions arbitraires du gouvernement, de manière qu'on n'exporte plus aujourd'hui de cette province à Naples annuellement que huit cent mille livres de soie brute. Les principales manufactures de soie en Calabre sont établies à Monteleone, à Reggio, et particulièrement à Catanzaro. Les autres produits exportés de la Calabre, outre la soie, consistent en étoffes de laine et de coton, en fer, poteries de terre, cire, miel et vins. On trouve aussi dans cette contrée de riches mines d'argent, de plomb, de fer, de marcassite, de vitriol, de soufre, d'antimoine, de sel. Il n'y a maintenant en exploitation que la mine de fer de Stilo, qui est affermée 6,800 ducats. Les forêts sont remplies de gibier d'une qualité exquise. La Calabre offre encore en abondance des brebis, des bœufs, des buffles, des chèvres et des cochons. Les chevaux sont d'une petite taille, mais beaux et pleins d'ardeur. — Les Calabrois sont braves, hardis, supportent facilement la faim et la misère ; ils sont bien faits et vigoureux, d'une complexion ardente et d'un caractère hautain ; leur misérable acoutrement, leur noire et longue barbe, la volubilité de leurs gesticulations, leur irascibilité, leur déclamation violente, dénotent dans les montagnards calabrois les grossiers enfants de la nature. Les femmes sont en général très simples, et ne sont pas traitées beaucoup mieux que des esclaves. On remarque néanmoins dans ce peuple une grande bonté de cœur et beaucoup d'intelligence. Il supporte sans murmurer les charges accablantes qui pèsent sur lui. Le pays abonde en brigands, parce que le gouvernement autorise en quelque sorte cette infâme profession. Les Calabrois sont très superstitieux, ils attachent beaucoup d'importance à des morceaux de parchemin fabriqués par de vieilles femmes, et qu'ils croient de nature à rendre les guerriers invulnérables. Ils attribuent toutes les espèces de convulsions à l'influence des esprits malins. Chaque ville fourmille de moines chargés de l'éducation de la jeunesse, et dont tout le savoir consiste à lire leur bréviaire et à dire la messe. Le pays est infesté par des bandes nombreuses de *Zingari* ou de Bohémiens : c'est la plus infernale des races de vagabonds; on ne peut les lier ni par des promesses ni par des contrats; ils ont un idiome particulier qui a beaucoup de rapport avec les langues orientales, et plusieurs de leurs coutumes et cérémonies ressemblent à celles des païens. En 1560, on les bannit du royaume comme voleurs et espions. En 1585, l'ordre de leur bannissement fut renouvelé. Mais ils restèrent toujours en aussi grand nombre dans le pays que si cette mesure n'eût point été prise. La population des deux Calabres, indépendamment de ses habitants italiens, se compose de diverses colonies d'Albanais, qui diffèrent des indigènes sous le rapport de la religion, du langage et des formes extérieures. Ils ont un idiome particulier dont les racines n'ont aucun rapport avec les autres langues européennes. Bien que connu en Europe depuis environ dix siècles, il n'en existe pas encore d'alphabet, mais on peut en exprimer plusieurs locutions avec des caractères latins ou grecs. Il abonde aussi en mots empruntés du grec ancien et moderne, du latin, de l'esclavon, de l'italien, du français, de l'allemand, et ce qui est très extraordinaire, on y emploie des termes anglais dans leur acception naturelle.—Les Albanais sont dispersés dans la province et

occupent des villes et des villages entiers. Ils s'introduisirent pour la première fois en Italie vers le milieu du xvᵉ siècle. Après la mort de Scanderbeg, prince d'Epire ou d'Albanie, le seul support des chrétiens contre l'autorité croissante des Othomans en Europe, les Albanais s'abandonnèrent au désespoir, incapables de résister aux forces de Mahomet Iᵉʳ, sur lequel, avant d'avoir perdu leur chef, ils avaient remporté tant de glorieuses victoires; alors, se voyant exposés à la fureur des Turcs, ils prirent la résolution d'abandonner leur pays et de chercher un asile dans le royaume de Naples. Ferdinand Iᵉʳ, touché de leur infortune, les invita à se fixer dans ses états; il leur accorda des terres, les exempta des taxes, et les gratifia de plusieurs priviléges; ils se fixèrent particulièrement dans la Calabre en 1532. L'empereur Charles-Quint les récompensa noblement des services importants qu'ils lui avaient rendus; mais sous les vice-rois d'Espagne, ils furent négligés et opprimés. Comme membres de l'église grecque, ils observaient les rites de leur religion; mais, manquant de colléges et d'autres établissements d'instruction pendant deux cents ans, ils tombèrent dans un tel état d'ignorance et de barbarie qu'on pouvait à peine trouver chez eux un prêtre qui sût assez de grec pour célébrer le service divin dans cette langue. Le sacerdoce est chez eux en grande vénération, et comme leurs prêtres ne sont point assujettis au célibat, le don de leur main est considéré comme le plus haut degré d'honneur auquel une jeune Albanaise puisse aspirer. Dans la Calabre ultérieure, les Albanais ne possèdent que six villages, dont la population est de 4331 habitants, qui tous suivent les rites de l'église latine; mais ils sont en plus grand nombre dans la Calabre citérieure, où ils possèdent trente villages, contenant 30,357 habitants, dont 19,179 suivent toujours les rites de l'église grecque. — Cette province a été dans presque tous les siècles désolée par des tremblements de terre. Elle fut entièrement dévastée par des désastres de cette nature en 1638 et en 1659. En 1783, toute la Calabre ultérieure, depuis le cap Spartivento jusqu'à Amantea, au-dessus du golfe de Sainte-Euphémie, fut si complètement bouleversée qu'il n'était point resté pierre sur pierre au sud de l'isthme étroit de Squillace. La détresse à laquelle les Calabrois furent alors réduits ne peut être conçu que par ceux qui en furent les témoins. Plus de 30,000 habitants furent victimes de cet affreux désastre. La nature bouleversée présenta un aspect tout nouveau; les changements subits qui survinrent dans la province remplirent l'atmosphère de vapeurs pestilentielles qui achevèrent de détruire le reste de la population. En un mot, tous les phénomènes qui surviennent isolés à la suite de ces destructives commotions de la terre accablèrent alors à la fois cette contrée, qui ne présenta plus qu'un amas de ruines. La Calabre citérieure a pour villes principales : Cosenza, Paola ou Paula, Bisignonlo, Cassano, Scalea, Caliati, Rossano, Ambriatico, Strongoli, Carenza, Martorano et Amantea. Celles de la Calabre ultérieure sont : Catanzaro, Crotone, Santa-Severina, Bola, Taverna, Nicastro, Belcastro, Sainte-Euphémie, Squillace, Tropea, Nicotera, Mileto, Oppido, Serace, Reggio et Bova. La Calabre était dans les temps anciens possédée par les Bruttiens (*V*. t. IX, p. 91), et par d'autres colonies grecques. C.

CALAIS (*Calesium* ou *Caletum*), ville de France, dans la ci-devant Basse-Picardie, située sur le détroit qui donne son nom au département du Pas-de-Calais, à 64 lieues presque nord de Paris, et 7 sud-est de Douvres. — L'origine du nom de Calais est demeurée incertaine, et nous abandonnons volontiers aux chronologistes toutes les étymologies qu'ils ont hasardées à ce sujet. — La contrée du Calaisis, faisant primitivement partie de la Morinie, fut soumise successivement au pouvoir des druides, à la puissance romaine, au joug de la féodalité, à l'autorité des comtes, qui durant des siècles furent indépendants de

la couronne, et à la domination des Anglais et des Espagnols.—Un assez grand nombre d'auteurs avaient cru pouvoir fixer à Calais la position du *portus Itius* si controversée parmi les savants; mais l'opinion générale a reconnu depuis que c'est du port de Wissant, tombé aujourd'hui au rang des plus chétifs villages, que César s'élança pour faire la conquête de la Grande-Bretagne. — Ce n'est guère qu'au xe et au xie siècle qu'il commença à être question de Calais, et il paraît que cette ville s'était formée du hameau de Saint-Pierre, habité par des marins.—Le siége de Calais par Edouard III, roi d'Angleterre, est le fait le plus important de l'histoire de cette ville, et les dates de ce siége ont été rectifiées par un chroniqueur contemporain inédit, qui s'accorde avec le calcul de Bréquigny et le récit de Knigthon, pour n'en porter la durée qu'à onze mois.—Calais, soit comme l'une des barrières de la frontière du nord, soit comme ville maritime, est défendue par sa situation même, par la mer, par les marais, par sa citadelle et par ses forts.—L'enceinte de Calais est petite, mais l'aspect de l'intérieur est agréable, et on peut le caractériser en disant que Calais, par l'élégance et la symétrie de ses maisons, paraît une ville peinte. Calais compte aujourd'hui 10,400 habitants, 40 rues, 1,347 maisons, et l'on est obligé de suppléer à sa circonscription étroite, en élevant les nouvelles constructions sur un plus grand nombre d'étages. — La ville possède plusieurs édifices publics remarquables, et un grand nombre d'établissements consacrés à l'administration, à l'instruction, aux beaux-arts et à la bienfaisance. — Le port de Calais, situé à l'est des caps Grinez et Blanez, qui l'abritent pendant les coups de vent d'ouest et de sud-ouest, si violents dans la Manche, sert de refuge aux navires battus par la tempête; il est accessible en tout temps, et son entrée n'est environnée d'aucun écueil. Il peut recevoir des navires de 400 à 500 tonneaux. Il est le point le plus constamment facile pour les communications avec l'Angleterre et la France; aussi est-il le port le plus fréquenté pour le passage respectif d'un royaume à l'autre. Des paquebots à vapeur y ont établi leur station régulière. Le service journalier de ces bateaux, se faisant des deux rivages avec une exactitude et une promptitude incontestées, favorise singulièrement le transport des voyageurs, des marchandises et des malles-postes. Le nombre des passagers peut être évalué annuellement à 50,000. Le transit des marchandises sur Londres, et *vice versâ*, est considérable, et il occupe beaucoup de navires à voiles et de bateaux à vapeur. Ces derniers transportent aussi un grand nombre de voyageurs, qui vont directement à Londres sans relâcher à Douvres. — Il se fait à Calais un commerce extérieur très étendu en bois de chêne et de sapin, en fers et autres productions du nord, ainsi qu'en commissions de toute espèce pour l'Angleterre.—Les canaux qui aboutissent à la rivière de l'Aa, et vont joindre le canal de S.-Quentin, sont aux portes de Calais. Il est question d'établir une communication directe avec la mer, et dès qu'elle aura été effectuée un cabotage très important en résultera. — Le commerce intérieur consiste principalement dans la pêche. — Une industrie nouvelle s'est élevée par la fabrication des tulles. Plus de cinq cents métiers y sont en activité, et font vivre par ce travail ou par ses produits environ 5,000 individus, dont ils occupent les familles. C'est aussi à Calais que se confectionnent les *métiers* de tulles qui fournissent les ateliers du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et d'autres départements plus éloignés. A la naissance des fabriques de tulles à Calais, des rues, des maisons, s'étaient formées comme par enchantement dans la commune de Saint-Pierre, qui y est contiguë, et cette commune allait devenir un nouveau *Birmingham* ou un autre *Mulhausen*, si l'arme du génie n'y avait apposé son *veto*, dans l'intérêt de la défense de la place.—Bonaparte, encore premier consul, vint à Calais en

1803, durant son voyage dans le nord de la France. Il arriva en cette ville avec quelque prévention contre ses habitants, qu'il savait souffrir extrêmement de l'état de guerre avec l'Angleterre et du blocus continental. Aussi, lorsque le maire de la ville rappelait avec complaisance dans sa harangue le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons, Bonaparte l'interrompit en ces termes : « Mais votre Eustache de Saint-Pierre s'est rendu ! » Et cette brusque apostrophe interloqua fort l'orateur. Cependant, Napoléon, qui ne connaissait jusqu'alors que la bravoure militaire, fut injuste en ne tenant aucun compte de l'une des plus belles actions du courage civil. — Louis XVIII rentra en France par Calais, le 26 avril 1814, et un obélisque élevé sur la jetée marque son premier pas dans le royaume. Le 27 août 1825, la duchesse de Berri vint à Calais, et des fêtes brillantes furent données à cette princesse. — La communication si favorable qu'offre le port de Calais a valu à cette ville, depuis 1814, l'avantage d'être visitée par la plupart des monarques de l'Europe, et par un grand nombre de princes et de diplomates. — Trois hôtels principaux, dont l'un est devenu particulièrement fameux par la philosophie critique et l'originalité piquante de Sterne, rivalisent entre eux de luxe, d'ameublement, de science culinaire, de soins de toute espèce, et il y a plusieurs auberges secondaires qui tiendraient le premier rang dans d'autres contrées. — La ville de Calais a produit de tout temps des hommes remarquables dans diverses carrières. Elle a compté depuis 89, comme membres des assemblées nationales, aux états-généraux, MM. Blanquart-Dessalines ; à l'assemblée législative, Lefrancq ; au conseil des anciens, Bénard de Lagrave ; au corps législatif et à la chambre des députés, Blanquart de Bailleul. Les familles Bénard et Leveux ont un nom municipal, en quelque sorte classique. Calais a eu, comme marins distingués, MM. de Béhague, Deflotte, Lefranc ; comme généraux et officiers de terre, MM. Bouchel de Mérenvue, Leveux, Réal. Cette ville est la patrie de M. Pigault-Lebrun, auteur fécond et spirituel si connu, et de M. Francia, peintre, dont les ouvrages sont recherchés par les amateurs de Paris et de Londres. M. Mollien, le célèbre voyageur en Afrique, est né aussi à Calais. — Nous omettons, dans la crainte de dépasser les limites de cette notice, tout ce que nous eussions aimé à raconter de l'union des Calaisiens et des vertus publiques dont ils ont donné constamment l'exemple. Il existe à Calais une sorte d'honneur communal, d'honneur du pays, dont l'autorité doit être d'autant moins jalouse que les effets en sont favorables à l'exécution des lois. — Calais, la clé de la France par l'Angleterre, Calais, ville historique, importante, et qui met la patrie au-dessus de toutes les autres affections, réclame depuis long-temps l'établissement d'une sous-préfecture, à former de l'ancien district que l'assemblée constituante lui avait donné, et dont elle a été le chef-lieu avec distinction, jusqu'au gouvernement consulaire. PARENT RÉAL.

CALAMBA, *calambac*, *calambouk*, ou *calampart*, espèce de bois des Indes, la plus excellente sorte de bois d'*aloès*. (*Voy.* ce mot.)

CALAMBOUR, autre espèce de bois des Indes, que l'on vend en bûches chez les droguistes, et dont les ébénistes se servent pour leurs ouvrages de marqueterie. Il est de couleur verdâtre et très odorant, qualité qui le fait rechercher pour beaucoup de petits ouvrages, et le fait employer surtout à confectionner des chapelets. Z.

CALAMENT ou **CALAMENTE,** en latin *calamintha*, de *kalos*, beau, et de *menthé*, menthe. C'est en effet une espèce de menthe, dont les feuilles, qui naissent de tiges et de branches carrées, sont de la longueur d'un pouce et demi, découpées tout autour, velues et d'une odeur assez agréable, ainsi que ses fleurs, qui viennent en bouquets dans les aisselles des feuilles ; elles ont la forme

de gueule, et sont de couleur pourpre. On l'emploie en décoction comme stomachique. Z.

CALAMINE. La métallurgie, qui ne considère les corps que sous le rapport de leur produit utile, a donné le nom de *calamine* à divers minéraux d'où l'on extrait le *zinc*, tandis que la minéralogie, qui recherche soigneusement les divers modes de combinaison dans lesquels se montre engagé un même élément, a distingué dans les calamines plusieurs espèces très différentes. On trouvera plus tard, au mot Zinc, les principaux caractères de ces espèces. Ici, nous devons considérer les calamines dans leur acception générale, acception qui, d'ailleurs, n'est pas sans rapport avec la nature des choses, car on trouve rarement à l'état de pureté les espèces réunies sous le nom de *calamines*. Ce sont presque toujours des mélanges de *silicate* et de *carbonate de zinc* avec des carbonates de fer et de manganèse, avec des calcaires et des argiles; aussi l'aspect des calamines est-il très varié : elles se présentent en masses tantôt poreuses et cellulaires comme des éponges, tantôt onduleuses et mamelonnées comme des agates, souvent à l'état complètement terreux. Leur couleur varie du blanc au rouge, du jaune au gris; les deux premières sont les plus fréquentes et servent à classer toutes les calamines en deux variétés : la *blanche*, et la *rouge*, qui doit sa couleur à un mélange de peroxyde de fer hydraté. — Il est souvent très difficile de reconnaître les calamines. Et par leurs caractères physiques et par la manière dont elles se comportent avec les acides, elles se confondent avec plusieurs autres substances minérales. Dans le doute, il faut en fondre une petite quantité au chalumeau avec du cuivre rouge; si le minéral est calaminaire on obtiendra un bouton de *cuivre jaune* ou *laiton*. — La calamine se rencontre à peu près dans tous les étages de la croûte terrestre; mais ses masses exploitables sont concentrées dans les terrains nommés *calcaire carbonifère* et *calcaire magnésien* par les Anglais. La France ne possède aucun gisement important de calamine. L'Angleterre, la Belgique, la Silésie et les provinces polonaises sont les seules contrées qui en exploitent des dépôts considérables. Tous les gisements offrent des caractères à peu près communs : même disposition en bassins irréguliers, même dissémination en rognons ou en veines, même variation de richesse; partout aussi la calamine est accompagnée d'argile ou de matières terreuses, partout associée au plomb sulfuré et au fer hydroxydé. — Les procédés au moyen desquels on extrait en Europe le zinc de la calamine viennent, dit-on, des Chinois. On commence par la calciner pour chasser l'eau, l'acide carbonique, et faciliter la division mécanique; on pile et on bocarde la matière, on la mêle avec du charbon ou de la houille, puis on introduit le mélange dans des tuyaux de terre qui traversent un fourneau et communiquent par leur extrémité supérieure avec d'autres tuyaux, ou par leur partie inférieure avec une voûte; on chauffe fortement; l'oxyde de zinc se réduit, et le métal volatilisé vient se condenser en gouttes dans les tuyaux extérieurs ou sur les parois de la voûte. On refond le métal dans un creuset pour lui donner la forme commerciale. — La calamine sert aussi à la préparation du *laiton*. (*Voy.* ce mot.) — Les minéralogistes désignent sous le nom de CALAMINE ÉLECTRIQUE un composé de silice, d'oxyde, de zinc et d'eau, ordinairement blanc, jaune ou bleuâtre, cristalisé en prismes à 4 ou 6 faces, électriques par la chaleur.

A. Des Genevez.

Calamine est aussi le nom d'un genre de graminées qui comprend l'apludée de Linné, et dont les espèces sont originaires des Indes.

CALAMITE. Ce nom paraît avoir été originairement celui d'une espèce particulière de grenouille (*rana calamita, diophyta*), qui l'aurait reçu de son habitation parmi les roseaux (*calamus*); puis on l'a donné par analogie à la pierre d'aimant et à la boussole, ou plutôt à l'aiguille aimantée de la boussole, parce qu'avant d'avoir trouvé le moyen de la suspendre

sur un pivot on l'enfermait dans une fiole de verre à moitié remplie d'eau, sur laquelle on la faisait flotter par le moyen de deux fétus. — Plus récemment, on a donné le nom de CALAMITE, en matière médicale, à une espèce de *styrax* (*voy.* ce mot) de l'Asie-Mineure, la moins estimée de toutes, que l'on n'emploie guère à l'intérieur, excepté quelquefois en pilules, mais dont on se sert dans la composition de plusieurs parfums, et que l'on enferme dans des tiges de roseau pour le transporter et le conserver. — On appelle aussi *calamite blanche*, en minéralogie (*calamita bianca* des Italiens, c'est-à-dire *aimant blanc*), une espèce de marne ou d'argile blanche qui happe fortement à la langue et qui attire la salive dont cet organe est humecté, comme l'aimant attire le fer, et à laquelle on attribuait autrefois des vertus aphrodisiaques et antivénéneuses extraordinaires, qu'elle ne possède point à un plus haut degré que les autres terres bolaires. Z.

CALAMITÉ, du latin *calamitas*. Synonyme de misère, trouble, malheur, infortune, ce mot se prend aussi dans une acception plus large et plus générale : « Une *calamité*, dit M. Guizot (*Diction. des synon.*), n'est un mal positif que relativement à la masse ; elle peut menacer les individus sans les atteindre. » La peste, par exemple, est une calamité qui dépeuple une ville, mais à laquelle plusieurs personnes peuvent échapper ; le *malheur* et l'*infortune* emportent dans leur acception plus restreinte quelque chose de spécial et d'individuel. Il paraîtrait cependant, d'après une observation de Calepin (*Dict. des lang. lat. it.*, etc., 1502), reproduite par M. Ch. Nodier dans son *Examen critique des dictionnaires* (p. 87), que le mot *calamité* aurait été pris autrefois dans un sens moins étendu, et qu'on l'aurait appliqué d'abord aux désastres auxquels est exposée l'habitation du peuple, comme la grêle et les orages qui brisent ses toits, son *chaume*, en latin *calamus*, d'où ce mot aura été fait. On doit savoir gré à M. Ch. Nodier d'avoir recueilli cette jolie étymologie, qui était à peu près perdue dans un dictionnaire qu'on ne lit plus. E. H.

CALAMITEUX. C'est un de ces mots sonores et poétiques dont on voudrait voir nos écrivains faire un plus fréquent usage, au lieu d'en créer qui ne sont que barbares et sans harmonie. Un poète du XVIII[e] siècle a employé heureusement cette expression en l'enchâssant dans ce vers remarquable :

Les temps *calamiteux* sont féconds en grands hommes.

Et la fin de ce siècle a prouvé la vérité de cette maxime. O.

CALAMUS, nom latin du roseau, tiré du grec *kalamos*, et d'où ont été faits les mots français CALAMÉDON (en grec *kalamedon*), fracture transversale d'un os dont l'un des bouts présente la forme oblique et amincie d'un bec de flûte ; CALAMINE et CALAMITE, CALUMET, CAMOUFLET, CHAUME, CHAUMIÈRE et le joli mot CHAUMINE, employé par La Fontaine, ainsi que leurs dérivés. (*Voy.* ces mots.) — L'espèce de *calamus* la plus connue, en botanique et en matière médicale, est le CALAMUS AROMATICUS, nom donné dans les officines à la racine du *roseau* ou *canne aromatique* (*acorus calamus*, L.), plante de l'hexandrie monogynie et de la famille des aroïdes, qui croît naturellement en Flandre, en Hollande, en Angleterre et en Alsace, dans les endroits humides et sur le bord des fossés. La racine de cette plante ressemble beaucoup, pour la forme et l'odeur, à celle de l'iris, et M. Bory-de-Saint-Vincent dit que c'est à son infusion qu'il faut attribuer l'arôme qui particularise l'eau-de-vie de grains de Dantzig, et qui corrige en elle l'odeur d'empyreume qui fait ailleurs (en Russie, par exemple) des liqueurs de ce genre une boisson grossière. C'est une des substances, du reste, qui étaient le plus employées autrefois en thérapeutique, et qui n'entre plus guère aujourd'hui que dans quelques formules compliquées, telles que la thériaque et le mithridate, ainsi que le CALAMUS ALEXANDRINUS ou ODORATUS, qui est la tige d'une plante de l'Inde et de l'Égypte, l'*andropogon nardus*, qu'on ap-

porte en Europe en petites bottes longues d'un pouce et très friables.—On appelle encore, dans la science, la canne à sucre CALAMUS SACCHARINUS ou CALAMUS INDICUS (canne des Indes); on donne le nom de CALAMUS CYPRIUS au roseau cultivé ou à quenouille, celui de CALAMUS VULGARIS au roseau à balai (*arundo phragmites*). Enfin, en anatomie, on appelle CALAMUS SCRIPTORIUS, *plume à écrire*, la petite cavité angulaire située à l'extrémité supérieure de la moelle dans le quatrième ventricule du cerveau, de la ressemblance qu'on a cru lui trouver avec une plume taillée. E. H.

CALANDO, de *calare*, descendre, terme italien employé dans la musique, et qui indique tantôt le ralentissement de la mesure, tantôt la diminution du son, et embrasse souvent ces deux significations réunies. F. D.

CALANDRE. (Hist. natur.). — Ce nom désigne à la fois un oiseau du genre *alouette* (*voyez* ce mot), et un genre d'insectes coléoptères, malheureusement trop connu des cultivateurs par les dégâts qu'il leur cause. Le premier, l'*alauda non cristata*, ou le *corydalus minima* des auteurs, est un oiseau de passage un peu plus grand que l'alouette commune, qui a les mêmes mœurs, le même pennage, les ailes et la queue semblables à celles de cet oiseau, mais point de huppe, et dont la voix est plus haute; le mâle a la tête et le bec plus gros que la femelle. La calandre fait jusqu'à trois nids par an, savoir : en mai, en juin et à la mi-juillet; elle choisit d'ordinaire pour cela les lieux secs et surtout les champs ensemencés. On peut la mettre en cage, mais il faut la prendre jeune, pour qu'elle puisse y faire sa première mue. Son chant devient alors fort agréable, et elle imite parfaitement celui d'une grande partie des oiseaux qu'on met auprès d'elle.—La *calandre*, insecte, genre établi par Fabricius, et qui faisait autrefois partie de celui que Linné appelait *curculio* (charançon), attaque particulièrement les palmiers et les graminées. La larve de la plus grande espèce de calandre, de la *calandra palmarum*, qui vit en société dans le tronc des palmiers, aux Indes et en Amérique, y est estimée comme un mets délicat, et on l'y mange, grillée, sous le nom de *vers palmiste;* elle est de la grosseur de celle des hannetons, à laquelle elle ressemble beaucoup. Quant à l'animal, il est d'un très beau noir dans son état parfait. La calandre du blé (*C. granaria*) et celle du riz (*C. oryza*) cause les plus grands dommages à ces graminées, la *calandre du blé* particulièrement, qui a voyagé avec cette céréale, partout où l'industrie des hommes en a propagé la culture. Elle est d'une taille moyenne; son corps est étroit et de couleur brune; ses antennes sont en massue ovale et ses élytres profondément striés. Dans son état parfait, elle n'occasionne pas de grands dégâts dans nos gréniers, pour lesquels sa larve est un véritable *fléau*. Elle ne s'y introduit qu'au temps de la ponte; mais, à peine devenue insecte parfait, et lorsque la température est au-dessus du 8e ou 9e degré du thermomètre de Réaumur, elle travaille à la propagation de son espèce. «Le rapprochement des deux sexes (dit M. Bory de Saint-Vincent) n'aurait pas lieu s'il faisait plus froid, et au-dessous de 6°, la calandre, engourdie, paraît être comme dans un état de mort. Depuis le mois d'avril jusqu'à l'automne, la femelle s'enfonce dans les tas de frumentacées récoltées par l'agriculteur; elle fait à chaque grain un trou, dans lequel, mère prévoyante, elle dépose un œuf qu'elle bouche par dessus avec un enduit tenace, de la couleur même de la semence attaquée, de sorte que l'œil le plus exercé n'en saurait distinguer la trace.—L'œuf, déposé dans le grain, ne tarde pas à éclore; il en provient une petite larve blanche, alongée, molle, ayant le corps formé de neuf anneaux, avec une tête arrondie, de consistance cornée, munie de deux fortes mandibules, au moyen desquelles elle agrandit chaque jour sa demeure; en se nourrissant de la substance farineuse dont est composé son berceau. Parvenue au terme de son accroissement, elle

se métamorphose en nymphe, sommeille dans cet état durant huit ou dix jours, et se transforme enfin en nouvelle calandre, capable de perpétuer sa race destructive, après avoir brisé l'enveloppe qui la tenait renfermée, comme le poulet brise la coque de l'œuf où s'organise sa petite et vivante machine. La durée des métamorphoses de la calandre est subordonnée au degré de la température atmosphérique, la chaleur l'accélérant, et le froid la retardant beaucoup; par terme moyen, à compter du dépôt de l'œuf, jusqu'à l'émancipation de la calandre, on l'évalue de 40 à 45 jours. Selon le calcul de Dégéer, une seule mère peut, dans le cours d'une année, produire 23,600 individus : ce résultat est effrayant ; d'autres restreignent cette fécondité à 6,000 environ. Qu'une calandre produise 23,600 successeurs, ou seulement 6,000, une telle propagation est encore prodigieuse, et rend raison des dégâts qu'éprouvent nos greniers, et de l'importance qu'on a mise à découvrir les moyens les plus propres à y porter obstacle. On a proposé des fumigations, l'exposition subite à une chaleur excessive dans des étuves, le mélange, dans les tas de grains, de poudre de chaux; mais ces divers procédés, qui peuvent ne pas tuer à coup sûr l'ennemi qu'on veut atteindre, peuvent altérer les récoltes; il a fallu conséquemment y renoncer. Le procédé qui nous paraît le plus certain, sinon pour détruire, du moins pour diminuer considérablement le nombre des insectes destructeurs dans les grains, est de sacrifier un tas de céréales, d'orge, par exemple, au milieu du dépôt des frumentacées; on n'y touchera point durant une saison ; tandis qu'avec des pelles on remuera souvent les tas voisins qu'on voudra préserver, et parmi lesquels on tâchera, au moyen de ventilateurs, d'entretenir la plus basse température possible. Les calandres, tourmentées dans ces tas, guidées par cet instinct de conservation qui n'est pas moins naturel aux moindres insectes qu'aux animaux les plus avancés dans l'échelle de l'organisation, se porteront toutes vers la part qui leur aura été abandonnée. L'agronome aura soin, vers l'époque où l'on peut supposer que les larves auront été déposées en presque totalité dans le tas d'orge, d'échauder celui-ci avec de l'eau bouillante. » — M. Ch. Nodier, dans son *Examen critique des dictionnaires*, indique pour étymologie du mot *calandre* le verbe grec *kalindéô*, qui signifie *je retourne*, et figurément, ou par extension, *je laboure;* d'où il suit que le nom de cet insecte lui aurait été donné par ironie ou contre-vérité, ce qui n'est pas un procédé rare dans les langues : il y en a même un exemple analogue et très curieux dans le nom vulgaire du taupe-grillon, insecte également funeste à l'agriculture, et qu'on appelle communément *arate*, ou *arote*, du verbe latin *arare*, qui signifie cultiver la terre. Z.

CALANDRE (technol.) (du grec *kulindros* , cylindre), CALANDRAGE et CALANDREUR. Le *calandrage* fait une partie essentielle de l'apprêt des étoffes. Cette opération a pour but de donner du lustre à l'étoffe, effet que l'on obtient en la comprimant entre des cylindres qu'on presse l'un contre l'autre par un moyen quelconque. Dans l'ancien mode de calandrage, on n'imprimait à ces cylindres qu'une rotation incomplète. Le poids qui pressait sur le cylindre supérieur consistait en une caisse en forme de parallélipipède rectangle. Cette caisse, placée sur le cylindre, était chargée de pierres ou de gueuses de fonte en quantité relative à la pression qu'on voulait obtenir. On imprimait à cette caisse un mouvement de va-et-vient au moyen duquel les cylindres roulaient. Cet appareil est aujourd'hui presque partout abandonné. Les Anglais, qui ont été bientôt imités, y ont substitué une combinaison de cylindres à rotation continue. Cette machine a été importée en France, où elle a été répandue dans la plupart des fabriques. Elle consiste en trois cylindres superposés l'un à l'autre comme ceux d'un laminoir. Ces cylindres, assez gros, ont au moins un pied de diamètre. Celui du milieu est en métal, or-

dinairement en cuivre jaune ou laiton. Les deux autres peuvent être en bois, bien exactement tournés et très lisses; mais mieux encore en papier. Pour obtenir ces derniers, on coupe des disques ou rondelles de papier, qu'on humecte et qu'on enfile sur un axe ou verge métallique, portée sur un fort disque en métal. Quand le nombre suffisant de disques de papier a été ainsi enfilé, on place dessus un autre disque de métal traversé au centre par la verge métallique, et, par quelque moyen qu'il est facile d'imaginer, on exerce une pression qui tend à rapprocher les deux plaques métalliques entre lesquelles est logé le papier humide. On continue à le presser ainsi pendant plusieurs jours consécutivement. Les rondelles de papier finissent par se souder. On obtient ainsi un cylindre très solide, qu'il ne s'agit plus que de dégager de l'axe. On le porte sur le tour, qui en enlève des copeaux semblables à ceux du bois. On tourne bien exactement ces cylindres, et ils sont dès lors en état d'être employés : ils jouissent d'une élasticité qui favorise singulièrement l'opération du calandrage. Le cylindre métallique placé entre ceux de papier est creux, et, comme le calandrage doit être fait à chaud, on introduit dans ce cylindre creux des barres de fer plus ou moins rougies. L'inconvénient de ce système est le refroidissement des barres, dont il faut fréquemment renouveler la chaude. Depuis peu on a substitué aux barres de métal l'emploi de la vapeur d'eau dégagée sans interruption. Nous ne décrirons pas le moyen mis en usage pour l'introduction de la vapeur, et pour donner issue à l'eau de condensation, d'autant mieux que cela peut se concevoir facilement, et que ce détail serait long. L'étoffe, bien étendue entre le cylindre métallique et les cylindres de papier, et qu'un ouvrier maintient avec un grand soin dans cet état, passe sous un des cylindres, et revient au-dessus de l'autre. Par cette manœuvre, l'étoffe, enduite d'un apprêt appelé *parou* ou *parement*, et légèrement humectée, acquiert beaucoup de lustre; sa surface devient unie et presque polie, parce que le parement se dessèche à mesure que le laminage s'opère. Cette espèce de laminage aplatit les fils du tissu; tous les vides qu'avait laissés le tissage se bouchent : l'étoffe paraît alors comme glacée. — Au moyen de quelques modifications, les Anglais sont parvenus à appliquer une machine analogue au repassage et lustrage du linge et des hardes lessivées. Cette méthode de repassage est prompte, économique et conservatrice du linge. (*Voy.* MANGLE.)

PELOUZE père.

CALANUS, était l'un de ces philosophes des bords du Gange que les Grecs appelaient *gymnosophistes*, parce qu'ils ne portaient pas de vêtements. Selon Plutarque, son véritable nom était *Sphines*. Alexandre désira s'attacher quelques gymnosophistes : Calanus, âgé de quatre-vingt-six ans, fut le seul qui consentit à le suivre, et il l'accompagna en Perse. Son langage était presque toujours métaphorique, et souvent il employait des figures, ou plutôt la pantomime, pour répondre aux questions qu'on lui faisait. Le changement de climat lui fit connaître pour la première fois, dans un âge si avancé, les maladies et les infirmités. Suivant la doctrine de la secte à laquelle il appartenait, il voulut prévenir sa dernière heure par une mort volontaire. Il pria le roi de Macédoine, qui était alors à Pasargade, de commander qu'on lui dressât un bûcher. Alexandre chercha en vain à le détourner de ce dessein ; il voulut au moins honorer le philosophe d'une pompe funèbre digne de la magnificence d'un grand monarque. Au milieu d'un entourage vraiment théâtral, Calanus prit congé des Macédoniens, et dit : « Après avoir vu Alexandre et perdu la santé, la vie n'a plus rien qui me touche. Le feu va brûler les liens de ma captivité. Je vais remonter au ciel et revoir ma patrie. Vous devez en ce jour vous réjouir et faire bonne chère avec le roi. Je ne lui dis point adieu, parce que je le reverrai dans peu à Babylone. »

Ces dernières paroles furent regardées comme une prédiction, parce qu'Alexandre mourut trois mois après. Ensuite, le philosophe distribua quelques présents à ses amis, monta sur le bûcher, se coucha et se couvrit le visage. Il mourut avec une admirable constance. Alexandre, ayant fait recueillir dans une urne les cendres de Calanus, donna un souper, et, pour honorer le gymnosophiste, il proposa pour prix une couronne d'or à celui des convives qui boirait le plus de vin. Beaucoup de convives moururent par suite des excès qu'il commirent. Promachus remporta le prix, et mourut trois jours après. Il avait avalé quatre mesures (dix-huit à vingt pintes).

A. S—R.

CALAO, *buceros*, genre d'oiseaux omnivores, de la famille des odontoramphes et de l'ordre des passereaux, qui habitent les Indes, l'Afrique et la Nouvelle-Hollande. Ces oiseaux sont surtout remarquables par la grosseur et la forme de leur bec, dont l'intérieur est celluleux. Ce bec énorme est surmonté quelquefois d'une proéminence en forme de casque, de corne ou de croissant, redressée ou arquée, qui l'égale lui-même en grosseur, et qui vient avec l'âge, car on ne l'a point observée chez de jeunes individus. La conformation de ce bec donne à la tête du Calao la figure la plus étrange, et embarrasse beaucoup son allure; aussi, dit M. Bory de Saint-Vincent, quoiqu'il soit muni de fortes ailes et de pattes robustes, on le voit rarement errer à la surface de la terre ou fendre les plaines de l'air; il se tient habituellement perché sur les arbres morts ou dépouillés, d'où, pouvant au loin distinguer les objets qui tentent son appétit, il fond sur eux par le chemin le plus court.

Z.

CALAS.

Tantùm relligio potuit suadere malorum.

Cette maxime est devenue l'épigraphe de presque tous les chapitres de l'histoire. Si la ferveur religieuse dispose quelquefois à la bienfaisance l'homme paisible et bon, souvent elle rend cruel, inexorable, un caractère ardent et mobile. Cette ferveur, portée jusqu'à l'exaltation, sépare l'homme crédule de la famille humaine qui l'entoure et le protège. Il ne semble vivre que dans l'avenir; le monde réel s'efface à ses yeux; il n'est plus de sentiment qui l'y rattache. Renfermé dans son égoïsme, exclusif par devoir, insensible par vertu, il immole tout à son opinion, parce qu'il la croit de source divine. Cet enthousiasme religieux a transformé en meurtriers les juges des Calas. Ces juges infligent les angoisses de la douleur et de l'infamie à une famille respectable, à un jeune homme innocent; ils font broyer sur la roue un vieillard vertueux, se repaissent avidement de ses tortures, et ces juges peut-être étaient nés hommes de bien; mais ils sont catholiques, les accusés sont protestants. — En 1761, la famille Calas de Toulouse se composait de Jean Calas, de Rose Cabibel, sa femme, de quatre fils et de deux filles. Calas, presque septuagénaire, commerçant intègre, excellent époux, père tendre, jouissait d'une haute estime, que les ennemis de sa religion ne pouvaient pas même lui refuser. Marc-Antoine Calas, son fils aîné, âgé de 28 ans, homme instruit, ami des arts et des lettres, sollicitait le titre d'avocat; mais le fanatisme du gouvernement interdisait le barreau aux réformés. Calas, sans abjurer sa croyance, fréquentait les églises dans l'espoir de fléchir la rigueur des autorités. Ces démonstrations furent vaines, et ce jeune homme, d'un esprit ardent et fier, désespéré de voir avorter en lui des talents dont il a la conscience, exprime hautement son dégoût d'une vie dont il ne peut disposer à son gré; il s'indigne et tombe dans une profonde mélancolie. Son frère, Louis Calas, d'un esprit bas et faux, prévoyant dans sa religion un obstacle à sa fortune, se hâte de l'abjurer; Marc-Antoine surprend ce secret, et lui adresse des reproches amers. Louis, craignant ou feignant de craindre la colère paternelle, s'enfuit. Les prêtres lui offrent un refuge; l'archevêque devient son protecteur; bientôt ils osent deman-

der au père outragé des secours pour le renégat ; le vénérable Calas s'empresse de faire une pension au fugitif et répond au prêtre qui le sollicitait : « Rien ne doit être plus libre que la conscience ; je laisse mon fils adopter le culte préféré par la sienne. » Le nouveau catholique, haïssant les parents qu'il avait trahis, ne cesse de les calomnier, et contribue à creuser l'abîme qui s'ouvrait devant eux.— Le 13 octobre 1761, le jeune Lavaysse, fils d'un avocat au parlement de Toulouse, à son retour de Bordeaux, où il apprenait le commerce, se rendait chez son père à Caraman. Il traversait rapidement Toulouse, lorsqu'il aperçoit dans le magasin de Calas des personnes de Caraman ; il leur demande des nouvelles de sa famille et convient de partir le lendemain avec elles. Les deux fils de Calas, témoins de cet entretien et liés d'amitié dès l'enfance avec Lavaysse, l'invitent à souper avec eux ; Calas joint ses instances à celles de ses enfants : Lavaysse accepte et va, accompagné du second fils de Calas, faire dans la ville quelques préparatifs pour le départ du lendemain. Ces jeunes gens rentrent à sept heures du soir ; ils montent dans l'appartement où sont réunis M. et Mme Calas et leur fils aîné : les deux filles étaient à la campagne chez une amie de leur mère. Le souper fut court et frugal ; la conversation, insignifiante, roula sur les antiquités de l'Hôtel-de-Ville. Marc-Antoine, sombre et silencieux pendant le repas, sort au dessert, selon son usage. En traversant la cuisine, il trouve la vieille servante de son père, qui lui demande s'il n'a pas froid : « Je brûle, répond-il », et il descend. La conversation continue entre les autres membres de la famille et leur hôte : il est près de dix heures : Lavaysse se retire ; le fils cadet le reconduit un flambeau à la main. Ils trouvent près de leur passage le corps de Marc-Antoine, suspendu à une corde attachée au-dessus de la porte du magasin. Les cris de douleur et d'effroi poussés par ces jeunes gens attirent M. et Mme Calas et la domestique. Le père, désespéré, se jette sur le corps de son fils, l'embrasse, le soulève vainement ; la mère ne peut croire son fils mort ; elle lui prodigue ses soins et confond ses cris aux sanglots de son mari. Le jeune Lavaysse, sorti rapidement, revient avec un chirurgien ; mais le suicide était consommé. C'était alors une infamie que de disposer de sa vie. On traînait sur la claie le corps de l'infortuné qui avait abrégé le chemin de douleurs où le sort l'avait poussé. Ainsi, la famille Calas, entourée par la foule curieuse, que grossissait sans cesse le fatal événement, prit soin, au milieu de son désespoir, d'écarter tout soupçon de suicide. Les catholiques interprétèrent son silence ; ils accusèrent Calas d'avoir tué son fils, parce que ce fils devait, disaient-ils, changer de religion comme l'avait fait son frère : et sa famille et Lavaysse étaient *ses complices*. Cette extravagante calomnie acquit de la force de son absurdité même. Calas était protestant : les protestants étaient nécessairement criminels et parricides aux yeux de leurs ennemis. Un misérable, nommé David Baudrigue, capitoul, c'est-à-dire échevin de la ville, que les Calas avaient eux-mêmes appelé sur les lieux, fait transférer à l'Hôtel-de-Ville M. et Mme Calas, leur domestique et le jeune Lavaysse. On les interroge : la simplicité, la clarté de leurs réponses, auraient suffi pour attester leur innocence, quand elle n'aurait pas été prouvée par leur vie entière. L'intolérant capitoul s'obstine à trouver des coupables. Toute la ville est en émoi ; la populace répète, exagère les mensonges les plus absurdes. Une funeste circonstance exaspérait le peuple contre une famille protestante : les Toulousains avaient fondé une fête séculaire pour rendre grâce à Dieu du massacre de 4,000 huguenots. Ils préparaient cette fête impie, qui rallumait singulièrement la fureur de secte. Les prêtres rayonnaient de joie de pouvoir, au milieu de leur solennité, jeter à la populace une famille protestante, broyée par le fer des bourreaux. Jusque là, Calas, sa famille et le jeune Lavaysse

avaient pensé qu'il ne s'agissait pour eux que de tenter de dérober à la vindicte religieuse le corps du suicide. Ils apprirent avec stupeur la gravité de l'accusation. Une action infâme vient ajouter à l'horreur du sanglant scandale : Louis Calas, le converti, comblé des bienfaits de son père, s'empresse d'aggraver les soupçons en feignant un désespoir qui lui arrache de prétendus secrets de famille et de secte. L'archevêque, protecteur de ce néophyte, lance des monitoires; on désignait ainsi les appels faits par le chef des prêtres à tous les ardents catholiques, de déclarer à la justice ce qu'ils pouvaient avoir vu ou appris à la charge des prévenus. Les fanatiques, les esprits faibles ou exaltés, les ennemis des Calas ou les lâches payés par leurs ennemis encombrent le tribunal et grossissent l'amas d'absurdités qui pèsent sur cette famille.—La populace, les moines, les prêtres, ont devancé l'arrêt sinistre : ils proclament Marc-Antoine Calas martyr de la foi. Son corps, destiné à la claie, est porté solennellement à la tête des processions de moines; un squelette, représentant la victime, est placé sur l'autel et tient d'une main l'accusation de son père et de l'autre un glaive vengeur. On fait l'apothéose du martyr; on s'agenouille, on l'invoque, on lui demande des miracles, il en fait. Cependant le tribunal des capitouls, sur les conclusions du procureur du roi, nommé Dupuy, condamne Calas, sa femme et son fils à la question ordinaire et extraordinaire, et Lavaysse et la servante à être présents à cette double torture. Parmi les juges-bourreaux, l'assesseur Carbonnel fait une honorable exception : il déclara les prévenus non coupables. Ces infortunés interjettent appel, et, qui le croirait? le procureur du roi en appelle de son côté à *minimâ* et les fait jeter, chargés de fers, des prisons de l'Hôtel-de-Ville dans les cachots du parlement. —L'horrible procédure recommence; on complique, on dénature tous les faits; on charge les accusés avec un implacable acharnement. La noblesse du caractère de Calas, la vertueuse résignation de sa femme ne se démentent pas; la domestique qui les sert depuis 30 ans donne elle-même un éclatant témoignage de son attachement à ses maîtres et à la vérité. Le jeune Lavaysse surtout console par son courage héroïque les amis de l'humanité, affligés de ne voir autour des victimes que des furieux altérés de sang. Pas une voix courageuse ne retentit pour éclairer le tribunal. Le juge Lasalle seul se déclare hautement contre l'invraisemblance de l'accusation; mais, après des discussions amères, il se récuse, et, par une fausse délicatesse, rend son intégrité inutile. Le père de Lavaysse parvient à acheter la permission de descendre dans le cachot de son fils. Persuadé, comme les Toulousains, de la culpabilité des Calas, il supplie son fils de ne plus exposer sa vie pour servir une famille coupable; il n'a qu'un mot à dire pour recouvrer la liberté; il l'exhorte à faire des aveux. « Mon père, dit le jeune homme, vous voyez l'horreur de ces cachots : dussent-ils ne jamais s'ouvrir pour moi; dussent tous les supplices inventés par la cruauté m'arracher lentement la vie, je ne trahirai pas la vérité. Je n'ai pas quitté un seul instant la famille Calas : elle est innocente; sa vertu me devient plus chère par les persécutions qu'elle éprouve. Le hasard m'a enveloppé dans son infortune : je lui resterai fidèle. » Le père, convaincu de l'innocence des Calas, admire la vertu de son fils; mais cet avocat célèbre, qui devait être inspiré par l'amour paternel et par la vérité dont il avait acquis la preuve, se courbe devant le fanatisme et reste muet d'effroi.—Le parlement, excité par le procureur du roi, hâte la procédure; la ferveur catholique exaspère les juges et le public. Le parlement condamne plusieurs écrits faits pour la défense des protestants à être brûlés sur l'échafaud. Le jour même où Calas devait subir son dernier interrogatoire, on brûlait un écrit destiné à prouver que le protestantisme ne commandait point le parricide. Calas, chargé de fers, traversait la cour qui séparait son cachot

du tribunal; l'aspect des gardes, des bourreaux, des flammes, fait croire à l'infortuné qu'on attisait son propre bûcher : accablé de désespoir, il dédaigne de répondre autre chose, sinon qu'il est innocent, que tous les accusés sont innocents. Le procureur-général conclut à ce que Calas et son fils soient livrés aux plus affreux supplices; mais il ajourne l'arrêt des autres victimes. Il porte la fureur jusqu'à condamner à comparaître devant la cour l'assesseur Monyer, accusé de trop d'indulgence dans ses interrogatoires et dans son rapport aux capitouls. Après quelques débats sur l'application des peines, le tribunal, composé de treize juges, ne compte que deux voix favorables aux victimes. L'horrible arrêt est prononcé ; les mêmes capitouls qui avaient rendu le premier jugement sont chargés de s'associer aux bourreaux pour diriger les tortures, préludes du dernier supplice. Les juges espéraient que l'excès de la douleur contraindrait un vieillard à faire sincèrement ou à simuler des aveux qui, justifiant l'arrêt, serviraient à condamner les autres victimes. Le calme de l'innocence n'abandonne pas un moment le vieillard, sublime d'infortune et de courage. De la torture de la question, il est traîné lentement aux affres de la mort; contraint de tenir un flambeau de sa main déchirée par la torture, la tête et les pieds nus, dépouillé de ses vêtements, il doit faire *amende-honorable* à la porte des églises. Le juste prend le ciel à témoin de son innocence et demande le pardon de ses juges. Les tourments les plus atroces l'attendent sur l'échafaud : afin de lui arracher, au nom de la religion, de prétendus aveux qu'il avait refusés aux tourments, deux prêtres sont apostés par ses juges intéressés à mettre leur conscience à l'abri du remords ou du reproche de l'avenir. Ces prêtres, d'un œil tranquille, épient les angoisses qui affaiblissent à la fois le corps et la pensée. L'un d'eux, connu de Calas, l'entoure de ses bras, et joint aux horreurs du supplice la fatigue de ses questions. Le martyr le regarde avec étonnement : « Et vous aussi, dit-il, vous croiriez qu'un père ait voulu tuer son fils? » Le prêtre cependant insiste; Calas, étendu sur la roue, où chaque coup du bourreau vient de lui rompre un membre, le corps presque entièrement broyé, se ranime : « Je meurs innocent, vous dis-je ; Dieu punit sur moi, sur sa mère, sur son frère, la faute de mon malheureux fils. J'adore son châtiment. » Puis, adoucissant la voix : « Mais ce jeune étranger, cet intéressant Lavaysse, comment la Providence l'enveloppe-t-elle dans mon désastre? » Il dit : le bourreau lui arrache le reste de sa vie; son corps est jeté dans un bûcher ardent, et le vent disperse sa cendre.—La férocité du peuple s'adoucit et la pitié se montre dans ses larmes; le calme héroïque du martyr proclame son innocence. On accuse *les juges*, et ces juges, épouvantés, veulent sans délai relâcher tous les accusés; on leur fait observer qu'absoudre ainsi, c'est se condamner soi-même; mais quand on a été injuste et cruel on devient bientôt inconséquent et faible. Sans prononcer de jugement, le tribunal renvoie le jeune Lavaysse, Mme Calas et sa fidèle domestique; mais on prive cette mère infortunée de ses deux filles, qu'on enferme dans un couvent, et, pour donner une apparence de culpabilité au fils dont on vient de massacrer le père, le jeune Calas est condamné au bannissement. Arrêté presque aux portes de la ville par un moine envoyé sur ses pas, on l'entraîne dans un monastère, où il reste enfermé *quatre* ans; il s'évade enfin pour traîner ses malheurs dans des pays étrangers. Cette famille resta plongée dans la plus affreuse détresse jusqu'à l'instant où le plus jeune des fils de Calas, qui, à l'époque du procès, s'était réfugié en Suisse, fut enfin présenté à Voltaire. Ardent apôtre de la vérité, le philosophe la rechercha dans cette horrible procédure, la découvrit et la fit éclater à tous les yeux. Voltaire commandait au siècle, déjà personnifié en lui; il élevait le sceptre du génie au-dessus de tous les trônes : sa voix puis-

sante contraignit les dévots au silence, rappela les tribunaux à la justice, et le conseil royal cassa l'arrêt meurtrier des Toulousains. Louis XV lui-même adoucit par des bienfaits l'irréparable infortune des Calas. L'intolérance reçut un coup mortel, la raison obtint un triomphe, et Voltaire rehaussa sa gloire par une action plus belle que ses plus admirables chefs-d'œuvre. Les juges toulousains cependant moururent dans leur lit; mais leurs tourments surpassèrent les angoisses des victimes, car elles trouvèrent un refuge dans leur conscience. La plus cruelle infortune peut goûter des instants de calme, le remords n'accorde aucun repos. De Pongerville, de l'académie française.

CALATHIDE, en latin *calathidis*, fait du grec *kalathê*, corbeille; nom que l'on donne à l'assemblage des fleurons, des demi-fleurons et des bractées qui constituent une *fleur composée*, telle que celle du tournesol ou soleil. On nomme calathide flosculeuse (*c. flosculosa*), celle qui est composée de fleurons seuls, comme dans le chardon et l'artichaut; calathide semi-flosculeuse (*c. semi-flosculosa*) celle qui n'a que des demi-fleurons, comme dans la laitue et la chicorée; enfin, calathide radiée (*c. radiata*), celle qui est formée de fleurons au centre et de fleurons à la circonférence, comme dans la reine-marguerite. Z.

CALATHUS et CISTES. Nous parlerons dans un seul article de ces deux symboles des divinités païennes, qu'il faut pourtant se garder de confondre. Le *calathus* était un vase en terre que les Grecs appelaient de ce nom et les Latins *quasillum* ou *quasillus* suivant Festus, mot que nous traduisons cependant par *corbeille* ou *panier*. Le *calathus* avait servi d'abord à recevoir le lait que les bergers exprimaient de leurs chèvres, de leurs brebis ou de leurs vaches; il servait aussi à verser le vin pour boire. Le calathus employé dans la procession d'Iacchus avait une large ouverture : Pline le compare à la fleur de lis, qui va toujours en s'élargissant. On mettait dans ce vase des jets de plantes, des pavots blancs, du froment, de l'orge, des pois, de la vesce, des cicerolles, des lentilles, des fèves, de l'épautre, de l'avoine, des figues sèches, du miel, de l'huile, du vin, du lait, de la laine de brebis non lavée et le couteau des sacrificateurs. Le calathus était donc un symbole relatif à l'agriculture et à la force toujours agissante de la nature, un emblème de sa fécondité; aussi appartenait-il à toutes les divinités des deux sexes, les unes représentant le principe actif, les autres le principe passif, dont le concours est nécessaire à toutes les productions de la terre. Il était en usage dans les fêtes d'Iacchus et de Cérès, dans les *Dionysiaques*, dans les *Thesmophories* (*voy.* ces mots), dans les solennités de Diane et de Minerve; il était un des attributs d'Osiris et de Sérapis : ce dernier le portait sur la tête. L'*accipiter*, emblème de la Divinité, source de toutes productions, portait le calathus. Apollon est souvent représenté avec ce vase sur la tête. C'était l'attribut de Priape, de Sylvain et de toutes les divinités champêtres. Sur plusieurs monuments anciens, Cybèle et Rhéa le tiennent en main; sur d'autres, Isis et Cérès le portent sur la tête. On le trouve aussi sur d'anciens monuments avec Junon samienne, avec Diane *polymommos*, avec Minerve et avec toutes les déesses que les anciens regardaient comme symboles de la nature et de la génération. Enfin, le calathus était un des attributs des trois Parques, à cause de leurs fonctions de fileuses. Lorsque tout était préparé à Athènes pour la fête des *Thesmophories*, les femmes partaient, le 11 du mois *pyanepsion* (21 octobre), pour aller chercher le calathus à Éleusis; le 16, la pompe sacrée se mettait en marche. On voyait descendre d'Éleusis le calathus sur un char tiré par quatre chevaux blancs représentant les quatre saisons, sur lesquelles le calathus devait influer. Des vierges portant des vases tissus d'or entouraient ce char et le conduisaient en pompe au

temple de Cérès thesmophore à Athènes. La cérémonie se terminait par cette prière, qu'on trouve dans l'hymne de Callimaque à Cérès : « Salut, ô déesse, conserve cette ville dans la concorde et l'abondance ; fais tout mûrir dans les champs, engraisse nos troupeaux, fertilise nos vergers, grossis nos épis et féconde nos moissons ; fais surtout régner la paix, afin que la main qui sème puisse recueillir. » Le calathus avait aussi sa partie historique : suivant le même Callimaque, Hespérus, qui annonce son retour, fut le seul qui sut persuader à Cérès d'étancher sa soif, lorsqu'elle cherchait les traces de Proserpine. Le *calathus* était encore la représentation du vase où Proserpine avait déposé les fleurs qu'elle avait cueillies lorsqu'elle fut enlevée par Pluton, comme le témoignent Claudien, Ovide, Columelle, l'*Anthologie latine*, Properce et Virgile. — Les CISTES étaient des corbeilles faites en osier ou en bronze ; elles avaient un couvercle pour cacher aux yeux des profanes les objets mystérieux qu'on y renfermait. Ces objets mystérieux, appelés *mysteria*, étaient le sésame, les mûres, les pyramides (espèce de biscuit), la laine travaillée, les tartelettes, des grains de sel, un serpent, des grenades, du lierre, des férules, de la moelle d'arbre, des gâteaux faits de farine pétrie avec du fromage, des pavots, le phallus. Dans la procession d'Iacchus, les cistes marchaient immédiatement après le calathus. Les vierges qui les portaient se nommaient *canéphores*. Elles n'appartenaient pas seulement aux mystères de Cérès et d'Iacchus : elles faisaient aussi partie des *Dionysiaques* et du culte du dieu du vin. Le neuvième jour du mois où les Égyptiens célébraient les fêtes d'Isis, on se rendait à la mer avec la *ciste sacrée*, dans laquelle était un petit coffre rempli d'eau potable. Tous les assistants jetaient un cri annonçant qu'Osiris était retrouvé. Ensuite, on mêlait de la terre végétale à l'eau, et l'on faisait une petite statue représentant la Lune ; on ajoutait des aromates et des parfums, et l'on donnait à la statue de riches habits et de beaux ornements, car les Égyptiens regardaient la terre et l'eau comme étant la nature productive, et cette statue, qui en était composée, devenait pour eux un objet de vénération. Les cistes appartenaient aussi chez les Athéniens au culte de Minerve et à celui de Diane. DELBARE.

CALATRAVA (Ordre militaire de). La guerre qui s'éleva au commencement du XIIe siècle entre les Maures Al-Mohades et les Al-Moravides, et qui finit par l'anéantissement de la puissance de ces derniers en Afrique et en Espagne, offrit aux princes chrétiens de la Péninsule l'occasion de s'agrandir aux dépens de leurs communs adversaires, et de réparer des revers qui, comme la perte de la bataille de Fraga (1134), eussent eu des suites funestes dans d'autres conjonctures. Appelé après ces désastres au secours des rois d'Aragon et de Navarre accablés par les infidèles, Alfonse-Raimond, roi de Castille, les raffermit sur leurs trônes, chassa les Maures de leurs états, et entreprit contre ceux-ci une suite d'expéditions qui furent toutes plus ou moins heureuses. Calatrava et Alméric furent les places les plus importantes qui tombèrent en son pouvoir (1147). La première de ces deux places, par sa situation et ses moyens de défense, était l'un des plus forts boulevards de l'Andalousie. Le roi de Castille en confia la garde aux chevaliers du Temple, qui s'y maintinrent pendant dix ans. Mais lorsque les Al-Mohades, après avoir entièrement subjugué leurs co-religionnaires, se furent ressaisis d'Alméric et de Grenade livrée à un massacre épouvantable (1157), les templiers de Calatrava se laissèrent intimider par ces triomphes de l'islamisme, et, comme ils n'avaient ni la force de résister au torrent qui allait se précipiter sur eux, ni la noble ambition de périr avec gloire, ils remirent la place à Sanche III, fils et successeur d'Alfonse-Raimond. Indigné de voir des guerriers armés pour la défense de la religion déserter par pusillanimité les périls d'une guerre sainte, D. Raimond, abbé de Fi-

tero (ordre de Cîteaux), députa au roi de Castille un religieux de son couvent, Dias Velasquez, pour réclamer l'honneur de défendre Calatrava contre les Maures avec le secours de ses moines. Sanche accepte l'offre, et aussitôt une foule d'Espagnols de distinction accourent pour servir sous ces religieux. Le succès le plus complet couronna leur dévouement. Pour en perpétuer le souvenir d'une manière éclatante et durable, Sanche fit don de Calatrava et de son territoire à ses défenseurs, qui dès lors (1158) les tinrent en fief de la couronne de Castille. -- Telle fut l'origine de cet ordre à la fois religieux et militaire dans son principe, et dont la puissance et l'éclat s'accrurent beaucoup sous les règnes suivants. Son institution (d'abord sous le nom de *Saint-Julien*) fut confirmée par les papes Alexandre III, Grégoire VIII et Innocent III, en 1164, 1187 et 1199. Cependant la prospérité de cette naissante association fut un moment ébranlée par la perte de la bataille d'Alarcos (1193) et la prise de Calatrava par les infidèles. Ceux des chevaliers qui s'étaient établis en Aragon entreprirent de fixer le siége de l'ordre dans leur pays, et proclamèrent grand-maître le commandeur d'Alcagniz. Ce fut le sujet de vives discussions, qui heureusement furent bientôt apaisées. On transféra le principal couvent de l'ordre à Cirvelos, puis (en 1198) à Salvatierra, après la conquête de cette ville sur les Maures par les chevaliers, qui ne la conservèrent que douze ans. D. Ruiz-Dias, leur grand-maître, transféra l'ordre à Quirita, d'où il revint s'installer à Calatrava en 1212, après qu'Alfonse-le-Noble, roi de Castille, eut expulsé définitivement les Maures de cette place. A peine sorti triomphant de tant de vicissitudes, l'ordre de Calatrava vit accourir de toutes les parties de l'Espagne chrétienne une foule de gentilshommes qui aspiraient à la faveur d'y être admis. L'ordre d'Avis de Portugal et les chevaliers d'Alcantara s'empressèrent de se soumettre à sa règle et à ses statuts (1213, 1218), et l'on vit s'élever en 1219 une communauté de religieuses du même ordre. L'habit de Cîteaux (scapulaire blanc et cape en forme de camail) ayant été reconnu trop incommode pour des guerriers continuellement aux prises avec les infidèles, l'anti-pape Benoît XIII permit aux chevaliers de Calatrava de quitter ce costume et de prendre l'habit séculier, en y attachant le symbole de leur institut, une croix de drap rouge fleurdelisée. La puissance toujours croissante de cet ordre porta ombrage à Ferdinand et Isabelle. Lorsqu'à la mort du grand-maître Lopez de Padilla (1487) le chapitre général s'assembla pour procéder à l'élection de son successeur, le monarque espagnol fit signifier à l'assemblée une bulle d'Innocent VIII, portant que le pontife réservait cette nomination au saint-siége. Ferdinand administra l'ordre pendant sa vie, et après lui le pape Adrien annexa la grande-maîtrise à la couronne d'Espagne. En 1540, une bulle de Paul III permit aux chevaliers de Calatrava de se marier une seule fois. Cet ordre illustre, dont les rois d'Espagne ont été grands-maîtres héréditaires depuis la réunion, compte 56 commanderies et 16 prieurés. L'habit des chevaliers, dans les jours de cérémonie, est un grand manteau blanc, où se trouve cousue au côté gauche une croix rouge fleurdelisée. Ils faisaient vœu de pauvreté, d'obéissance, de fidélité conjugale, et (depuis 1652) de soutenir l'immaculée conception de la Vierge. Les armoiries de l'ordre sont : *d'or, à la croix de gueules, fleurdelisées de sinople, accompagnées dans les deux premiers cantons de deux menottes d'azur*, rappelant qu'ils avaient été institués pour la délivrance des chrétiens du joug des infidèles. LAINÉ.

CALCAIRE, pierre à chaux, composée de chaux et d'acide carbonique. C'est de toutes les substances minérales la plus commune sur la terre. Les calcaires, déposés sous l'influence de circonstances très diverses, mêlés en toute proportion à d'autres matières, surtout à l'argile, offrent de grandes différences de

dureté, de forme, de couleur et de densité, et c'est un des beaux résultats de la science humaine que d'avoir assimilé avec certitude des sables gris complètement désagregés à des cristaux d'une transparence et d'une limpidité parfaite, des masses blanches grenues semblables à du sucre à des stalactites informes et jaunâtres. Quelle que soit l'allure sous laquelle se présente un calcaire, on peut toujours éclaircir promptement les doutes nés de l'incertitude des caractères physiques en laissant tomber à sa surface quelques gouttes d'un acide fort, d'acide nitrique par exemple : l'acide carbonique, chassé par un acide plus puissant, s'échappe en frémissant, et ce phénomène caractéristique est connu dans la science sous le nom d'*effervescence*. Pour le géologue qui cherche, dans l'étude détaillée et le classement des couches nombreuses étagées sur la petite partie du rayon terrestre accessible à nos regards, les éléments de l'histoire antédiluvienne du globe, les calcaires sont un vaste champ d'investigations. Je ne puis entamer ici ce sujet intéressant; je dois me borner à quelques définitions et à l'examen rapide des théories qui ont essayé de remonter à l'origine des calcaires.

Calcaire marin. Par cette expression, on désigne une roche calcaire déposée au fond d'une mer, ce que l'on reconnaît à la présence des débris fossiles d'animaux marins contenus dans la pierre.

Calcaire d'eau douce ou lacustre, par opposition au précédent. Sédiment formé dans des lacs d'eau douce ou par des sources minérales.

Calcaire coquillier. Toutes les couches calcaires ne contiennent pas des fossiles; il a donc fallu caractériser par une épithète celles qui en renferment. (*V*. Coquilles fossiles.)

Calcaire spathique. C'est la matière calcaire à l'état cristallin. Lorsqu'elle se trouve en masses lamelleuses, on dit qu'elle est lamellaire, en cristaux grenus saccharoïde. A cette variété se rapportent les *marbres*, qui ne sont, comme chacun sait, autre chose que des calcaires susceptibles par leur texture à la fois compacte et cristalline de recevoir un beau poli, et par leurs couleurs variées d'offrir un aspect agréable.

Calcaire compacte. Pâte fine, serrée, unie. Ces calcaires sont souvent impurs, et d'après la nature du mélange on les dit *siliceux*, *magnésiens*, *argileux*, etc. C'est un mélange d'argile et de calcaire qui constitue la *marne* (*voy.*) C'est aussi la présence d'une petite quantité d'argile qui, en donnant à des calcaires compactes la propriété de s'imbiber d'eau jusqu'à un certain point, produit le *calcaire lithographique*. Une variété de calcaire compacte qui offre sur un fond de couleur claire des veinules de couleur foncée disposées de manière à représenter grossièrement les ruines d'une ville reçoit le nom de *calcaire ruiniforme*. (*V*. Dendrites.) La *craie* (*voy.*) est un calcaire compacte par excellence.

Calcaire oolitique. Autrefois *pierre d'œuf*, ainsi nommé parce qu'il est composé de grains dont la grosseur varie depuis celle d'un pois jusqu'à celle d'un grain de millet.

Calcaire brèche, fragments inégaux et anguleux de calcaire, ordinairement de couleurs diverses, réunis par un ciment calcaire. (*V*. Brèches.)

Les arts emploient les calcaires à de nombreux et divers usages. Au moyen de la chaleur, le calcaire est changé en chaux vive, et, selon la nature des matières mélangées, fournit des chaux maigres ou grasses, celles-ci propres aux constructions sèches, celles-là aux travaux hydrauliques. Auprès des villes, les couches calcaires sont débitées en moellons ou taillées en pierres d'appareil. Les marbres fournissent au luxe des nations de magnifiques vêtements pour leurs édifices, au luxe des particuliers des meubles élégants, et lorsque les voies de communication auront été perfectionnées en France, les marbres, si communs dans quelques départements, transportés à bon marché dans nos grandes villes, introduiront la propreté dans la demeure

du pauvre. La lithographie, bientôt rivale de la gravure, transmet ses compositions au papier par l'intermédiaire d'un calcaire ; les arts du dessin l'emploient encore sous forme de craie à tracer des traits grossiers. Les arts d'ornement utilisent sous le nom d'*albâtre oriental* certains calcaires à bandes parallèles et ondoyantes, de couleurs variées, susceptibles d'un beau poli. Enfin, l'importance du calcaire est grande en agriculture, soit comme assiette du sol, soit comme amendement. Seul, le calcaire forme un sol peu favorable au développement de la végétation ; compacte, il repousse les racines ; poreux, il se laisse trop facilement traverser par l'eau. Cette dernière propriété peut devenir très utile dans les climats pluvieux, car on peut se débarrasser rapidement des eaux excédantes au moyen de puisards foncés dans les calcaires. Dans les mines et carrières, on met également à profit cette propriété pour évacuer les eaux qui gêneraient les travaux. Pour améliorer un sol calcaire, il faut se rendre compte des causes de son infertilité : s'il est trop compacte, on peut l'ameublir par un mélange de sable ; s'il est trop perméable, on peut le lier par un mélange d'argile. C'est à tort assurément qu'en France on laisse incultes de vastes étendues de terrains calcaires. Certaines parties de la Champagne, longtemps regardées comme impropres à la végétation, se sont couvertes, depuis quelques années, de forêts de pins, grâce à des essais intelligents. Bien d'autres terres de mauvais renom seraient rendues à une production utile si l'agriculture s'aidait plus souvent des sciences. Dans les contrées sablonneuses ou argileuses, le calcaire est un amendement précieux, et chacun sait quels bons effets peut produire parfois le *marnage* des terres.

Origine des calcaires.

C'est un des problèmes les plus difficiles que la géologie puisse se proposer que d'expliquer d'une manière satisfaisante la formation des calcaires. Lorsqu'on eut observé que certaines couches de la terre renfermaient de nombreuses dépouilles d'êtres organisés, et que des polypiers formaient encore de nos jours des îles entières dans l'océan Pacifique, on se hâta de généraliser ces faits, et l'on en conclut que tous les calcaires ont été formés par les sécrétions et l'entassement des mollusques. Cette opinion ne soutient pas un examen approfondi. Et d'abord, s'il est vrai qu'on trouve des coquilles fossiles dans toutes les parties du globe, il faut remarquer aussi que ce phénomène n'a que bien peu d'étendue par rapport à l'immense développement de la matière calcaire. Dans les hautes montagnes, où l'on peut étudier les dépôts de sédiment sur une grande épaisseur, on voit des formations calcaires de plus de 1,000 mètres sans aucune trace de fossiles; d'autres en contiennent quelques-uns largement disséminés, puis on en rencontrera çà et là quelques amas. Quant aux polypiers, des recherches récentes ont constaté qu'ils ne pouvaient vivre à de grandes profondeurs sous la surface des mers, et qu'ils prennent pour base de leurs singulières habitations des rochers couverts de 5 à 6 brasses d'eau ; ils ne peuvent donc former des couches d'une grande épaisseur. D'ailleurs, il est une considération physiologique qui détruit complètement l'hypothèse de la formation des calcaires par les êtres organisés : c'est qu'un être organisé, végétal ou animal, ne peut croître qu'aux dépens de la matière préexistante, qu'il s'assimile suivant les nécessités de son organisation. Pour que les polypiers puissent sécréter de la matière calcaire, il faut qu'ils l'empruntent à l'eau dans laquelle ils vivent. Cette matière existait donc avant que des animaux sécréteurs aient fait partie de la création. — D'autres naturalistes, frappés de voir un grand nombre de sources et quelques lacs déposer du calcaire, ont cru trouver dans ce phénomène, conçu sur une plus grande échelle, l'origine de toutes les matières calcaires. Mais c'est encore un fait très restreint généralisé outre mesure. Comment peut-on comparer quelques

incrustations abandonnées par les eaux d'une fontaine, quelques stalactites descendant des voûtes d'une grotte, et même un mince sédiment formé dans un petit lac, aux vastes et puissants dépôts qui composent une grande partie de l'écorce terrestre? Comment expliquer le mélange intime et si fréquent du calcaire avec l'argile, le quarz et d'autres substances insolubles dans l'eau, et même dans une eau acide? Où trouver, dans les dépôts actuels, quelque analogie avec ces montagnes entières à texture saccharoïde qui fournissent aux arts des marbres statuaires? — Ces deux opinions sur l'origine des calcaires, soutenues par les géologues qui veulent à toute force rapporter à l'influence des *causes actuelles* les phénomènes auxquels notre planète doit sa composition et son relief, sont repoussées par tous ceux qui ont compris l'esprit et la portée de la géologie moderne. Si aucune théorie nouvelle n'a encore remplacé ces théories discréditées, ce n'est pas que l'imagination manque aux géologues actuels pour en créer, mais l'expérience des méthodes scientifiques a démontré qu'il était plus philosophique de laisser la solution de certaines questions à l'avenir progressif de la science que de chercher à la formuler d'après des éléments incomplets.

A. Des Genevez.

CALCANÉUM. Mot latin dérivé de *calcare*, fouler aux pieds, marcher dessus. On désigne sous ce nom, en anatomie, le plus volumineux des os du pied, celui qui forme le talon et sur lequel porte principalement tout le poids du corps dans la station et dans la progression. Cette définition, qui convient au calcanéum du squelette de l'homme et de quelques singes dont la station est bipède et verticale, et à celui des autres mammifères plantigrades à station horizontale, n'est nullement applicable au même os étudié comparativement dans tous les animaux vertébrés qui ont un tarse ou coude-pied. En effet, cet os est modifié en général dans sa forme, dans sa texture et ses dimensions pour concourir aux divers genres de locomotion sur le sol, sur les arbres, dans l'air et dans l'eau. — Le calcanéum présente en arrière une saillie considérable qui forme l'extrémité postérieure du pied. C'est cette tubérosité qui constitue le talon proprement dit ; elle ne porte pas sur le sol dans tous les mammifères, mais dans tous elle donne attache à un tendon commun des muscles extenseurs du pied qui a reçu et conservé le nom de *tendon d'Achille*. Ce tendon était, d'après la fable, et non suivant Homère, la seule partie vulnérable du corps de son héros, qui y fut blessé par le trait de Pâris dirigé par Apollon. Il est important de remarquer ici cette insertion du tendon d'Achille sur le calcanéum, parce que lorsque nous aurons à décrire les membres inférieurs ou postérieurs et les pieds des animaux (*voy.* Membres et Pieds), nous indiquerons comment cet os, en raison de sa forme plus ou moins alongée, concourt aux divers genres de locomotion sur le sol. — Le calcanéum offre encore en dedans et en bas une sorte de voûte sous laquelle passent les vaisseaux, les nerfs et les tendons qui viennent de la jambe. Ces parties sont ainsi à l'abri de la pression produite par le poids du corps, et on y remarque de plus en avant et en haut des facettes, pour s'unir à deux autres os du tarse ou coude-pied, à l'aide de membranes synoviales et de ligaments très forts. — Dans les chauves-souris ordinaires, le calcanéum est considérablement alongé et caché dans l'épaisseur des membranes de l'aile située entre le membre de derrière et la queue. Cet os a la forme d'un stylet très grêle et fait l'office d'un arc-boutant qui tend la membrane pendant le vol. Dans le paresseux à trois doigts, le calcanéum et les autres os du tarse sont disposés de manière à ne pouvoir exécuter que des mouvements latéraux d'abduction et d'adduction, ce qui permet à l'animal de grimper très facilement, tandis qu'il ne peut marcher que très péniblement. Nous devons nous borner à indiquer ces deux singulières modifications du calcanéum chez les mammifères. Cet os manque chez

les oiseaux, qui n'ont point de tarse, et à plus forte raison chez les poissons, qui n'ont ni cuisse, ni jambe, ni tarse; mais il existe chez les reptiles, dans lesquels il est plus ou moins développé, et s'articule avec le péroné. C'est dans les crocodiles que son volume absolu et proportionnel est plus grand, tandis que dans les tortues il est rudimentaire. — Dans l'étude comparative des os du tarse et du carpe (*voy.* MAIN, PIED), on constate que le calcanéum seul correspond aux deux os du poignet qu'on appelle pyramidal et pisiforme. C'est la partie du calcanéum qui forme le talon qui correspond à l'os pisiforme; son autre portion est considérée comme l'analogue de l'os pyramidal. Ces déterminations ont été introduites dans la science depuis que l'illustre Vicq-d'Azyr a recherché les analogies des parties du corps humain et des animaux entre elles. Les maladies et les difformités des pieds dans lesquelles le calcanéum est plus ou moins lésé, c'est-à-dire altéré dans sa texture, sa forme, etc., exigent l'emploi d'un grand nombre de moyens orthopédiques, hygiéniques et chirurgicaux, qui seront indiqués dans différents articles de notre *Dictionnaire*. (*Voy.* les mots BOT, t. VII, pag. 376, COR, DIFFORMITÉ, ORTHOPÉDIE, PÉDICURE, PIEDS, PIEDS-BOTS, TALON). λ.

CALCÉDOINE, (minér.), sorte d'agate, variété de l'espèce nommée par les minéralogistes *quarz*. Sur 100 parties elle contient 99 de silice, 1 d'eau. Elle se présente ordinairement en masses mamelonnées et en gouttes. Ce qui distingue essentiellement la calcédoine des autres quarz, c'est son aspect laiteux, qu'il soit ou non mêlé de jaune, de bleuâtre ou de vert. La transparence nébuleuse de cette pierre et le beau poli qu'elle est susceptible de recevoir l'ont de tout temps fait rechercher des graveurs. Ils emploient surtout la calcédoine blanchâtre sous le nom de *cornaline blanche*. Les amateurs de curiosités minéralogiques recherchent la variété *enhydre* du Vicentin, parce que les coques blanches et transparentes renferment une goutte d'eau plus ou moins mobile, que le polissage extérieur permet d'apercevoir. — Les calcédoines se trouvent principalement dans les terrains volcaniques, et seraient par conséquent des produits de l'action ignée; mais on en rencontre également dans les terrains d'origine aqueuse, par exemple, aux environs de Paris. A. D.

CALCÉDOINE. [Géographie]. (*V.* CHALCÉDOINE.)

CALCHAS, fils de Thestor et le principal devin de l'armée grecque au siége de Troie. C'est par erreur qu'on donne souvent à Calchas le titre de grand-prêtre, il n'était que devin. A cette époque, les Grecs d'Europe n'avaient pas de temples, ils sacrifiaient eux-mêmes, soit en public, soit dans leurs demeures particulières, et les devins étaient l'ame des conseils, chargés de prédire l'avenir, mais ne présidaient pas aux sacrifices. (*Voyez* Dugas-Montbel, *Observations sur l'Iliade*, I, v. 39). Un augure était alors un personnage d'une haute importance pour toutes les expéditions. Hérodote (IX, 33) raconte que les Lacédémoniens engagèrent le devin Tisamène à prendre le commandement, conjointement avec leurs rois, dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre les Héraclides. Il ne faut donc pas s'étonner qu'avant de s'embarquer pour Troie, Agamemnon ait pris la peine d'aller en personne à Mégare, afin d'engager Calchas à venir au siége de la grande cité asiatique. Un devin était comme la colonne de feu qui guidait les peuples ou les armées dans leurs migrations. Homère (*Il.*, I, 71) dit positivement que Calchas conduisit à Ilion la flotte des Grecs. — C'est ce devin qui, avant le départ de la flotte, avait prédit dans l'*Aulide* que Troie ne serait prise que dans la dixième année du siége (*ib.*, II, 303-332). C'est lui qui déclara au roi Agamemnon qu'on n'obtiendrait des vents favorables que par le sacrifice de sa fille Iphigénie, circonstance qui prouve la barbarie des mœurs de cette époque; et pourtant cette barbarie primitive laissa des traces durables dans des siècles plus éclairés de la Grèce, puisque

l'an 480 les Athéniens crurent devoir encore offrir un sacrifice humain pour se rendre les dieux favorables à la bataille de Salamine. — Lorsque l'armée des Grecs, sur les rivages troyens, est ravagée par une peste de neuf jours, les chefs s'assemblent, et, pour sortir de cette crise, on a recours encore à un devin. Calchas se lève et déclare, après s'être assuré de la protection d'Achille contre Agamemnon, que la main d'Apollon cessera de s'appesantir sur eux quand on aura rendu la captive Chryséis à Chrysès, son père, grand-prêtre d'Apollon, dans un temple peu distant sur la côte de la Troade. C'est Calchas enfin qui annonce que Troie ne pourra être prise si l'on ne décide Achille à reprendre les armes en faveur des Grecs. Ainsi, dans toutes les circonstances capitales, Calchas joue un rôle important et influe sur les destinées de l'armée des Grecs.—Calchas se donna la mort, après une dispute avec Mopsus, devin et prêtre d'Apollon, à Colophon, dans l'Asie mineure. Vaincu dans son art dit *Strabon*, XIV, 951-2) par Mopsus, qui lui avait proposé une énigme au-dessus de sa pénétration, Calchas ne put survivre à cette humiliation. FR. GAIL.

CALCINATION, en latin *calcinatio*, fait de *calx*, chaux. On entend proprement par ce mot l'action de transformer le carbonate calcaire en chaux vive, à l'aide d'une forte chaleur, qui dégage l'acide carbonique du carbonate; mais on l'étend aussi, en général, à toute opération qui consiste à traiter par le feu une substance quelconque jusqu'à ce qu'elle ait perdu les matières décomposables ou volatiles qu'elle contient. Les vases qui servent à cette opération ne doivent pas être attaquables par le corps que l'on veut calciner; ordinairement on y emploie des creusets de platine.— Les anciens chimistes, qui croyaient que les métaux, chauffés au contact de l'air, perdaient du phlogistique et redevenaient à l'état de chaux, donnaient également à cette opération le nom de *calcination;* mais il est reconnu aujourd'hui que c'est une simple OXYDATION. (*Voy.* ce mot.) Z.

CALCINATO (Bataille de), 19 avril 1706. Après l'éclatant triomphe du duc de Vendôme, à Cassano, sur le prince Eugène, le général français n'eut pas plus tôt planté ses drapeaux sur les remparts de Socino et de Montmeillan que, cédant à l'usage alors établi et à son penchant pour le plaisir, il avait quitté son camp pour venir passer son quartier d'hiver à la cour. C'était au milieu des distractions du monde que Vendôme arrêtait les desseins les plus hardis. Le 19 avril 1706, il paraît inopinément au milieu de son armée. Pour donner à l'ennemi toute sécurité sur le mouvement qu'il prépare, il feint de changer seulement quelques dispositions qui avaient été faites dans ses quartiers pendant son absence. Le comte de Reventlau, retranché avec 15,000 Autrichiens à Calcinato, sur la Chiesa, se vit tout à coup attaqué à la baïonnette, avec une impétuosité telle que son armée fut dissipée avec plus de promptitude que la fumée de la mousqueterie. Le lieutenant du prince Eugène se hâta de se mettre à couvert à Roveredo, de l'autre côté de l'Adige, laissant sur le champ de bataille de Calcinato 3,000 morts, autant de prisonniers, 6 pièces de canon, 1,000 chevaux, et la presque totalité de son bagage. Cette victoire ne coûta pas 800 hommes à l'armée française. L.

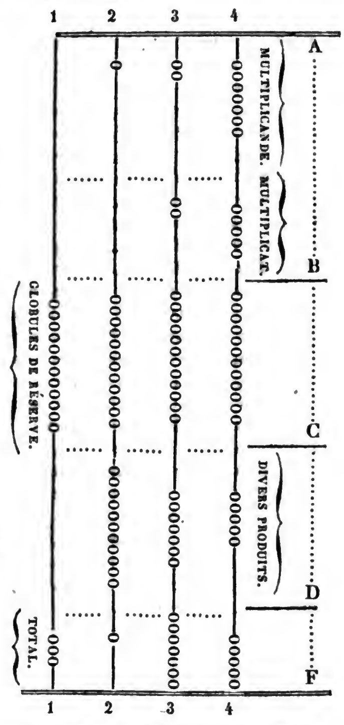
CALCIUM, métal nouvellement découvert dans la chaux, et qui a été jusqu'ici peu étudié. Il ne se rencontre dans la nature, dit M. Payen, qu'en combinaison avec l'oxygène, les oxydes ou quelques acides; plus pesant que l'eau, il devient solide à la température de l'atmosphère. Son affinité pour l'oxygène est tellement grande qu'il enlève ce corps de presque toutes ses combinaisons, et qu'il s'y unit instantanément dans son contact avec l'air et l'eau. Z.

CALCUL, du latin *calculus*, petit caillou. Les Grecs et les Romains se servaient de *calculs* non seulement pour compter, mais encore pour donner leur

suffrage dans les affaires publiques, les jugements... Ils marquaient aussi les jours bons ou mauvais par de petites pierres blanches ou noires : *dies nigro notanda lapillo* était un jour malheureux. Les Grecs appelaient les calculs naturels *phsiphos*. C'étaient d'abord de petites coquilles de mer, qu'on remplaça dans la suite par des imitations en bronze appelées *spondyles*. Les calculs qui portaient condamnation étaient noirs et percés d'un trou ; les calculs qui indiquaient l'acquittement de l'accusé étaient blancs et point troués. M. l'abbé de Canaye, dans les tomes I et VII des *Mémoires de l'académie des inscriptions*, donne une fort bonne raison de la nécessité où l'on était de percer les calculs noirs : « Les juges de l'aréopage, dit-il, rendaient leurs sentences dans les ténèbres ; la couleur des calculs ne pouvait nullement les faire distinguer dans cette circonstance : il était donc de toute nécessité de leur imprimer une marque qui les fît reconnaître au toucher. Les calculs étant tirés de l'urne, on les comptait, et si les noirs étaient plus nombreux que les blancs, l'accusé était condamné. Dans le cas contraire, il était absous. — On sait que l'arithmétique des anciens était très imparfaite. Pour signes numériques, ils se servaient des lettres de l'alphabet, au moyen desquelles, à la vérité, il leur était possible d'exprimer toutes sortes de nombres ; mais la manière de les combiner était si embarrassante que, pour écrire un nombre d'une grandeur médiocre, il en résultait une expression longue et compliquée ; aussi, dans leurs supputations ordinaires, s'aidaient-ils de *calculs* pour éviter les erreurs : supposons en effet qu'un Romain eût le nombre cinq mille trois cent vingt-trois à indiquer par des signes, il aurait pu l'écrire ainsi avec des petits caillous :

•
• • •
• • • •
• • • •
•

La colonne de points à gauche représente des unités de milles, la suivante des unités de centaines, etc. — Les sauvages qui ont acquis quelque civilisation, font usage dans leurs calculs de moyens semblables ; les Chinois se servent d'une sorte de lyre, dont les cordes portent de petites boules enfilées comme des grains de chapelet ; ils n'ont qu'à pousser un certain nombre de ces globules en haut ou en bas pour représenter des unités d'un certain ordre. — Supposons qu'un Chinois muni de sa lyre eût à multiplier 127 par 25



—Les cordes 1-1, 2-2, 3-3, 4-4, portent un certain nombre de globules, comme 30, 40. Il pousse vers le haut de la corde 2 un globule pour représenter 1, le premier chiffre à gauche du multiplicande ; deux globules représentent le chiffre 2

sur la corde 3 ; sept globules représentent le chiffre 7 sur la corde 4.—Le multiplicateur est représenté de la même manière par deux globules sur la corde 3, et par cinq sur la corde 4. La réserve des globules est continue entre les lignes transversales B C. Il faut supposer que cette réserve contenait d'abord tous les globules qui sont au-dessous de la ligne B. Ces conventions admises, le calculateur procède ainsi : il multiplie les 7 globules du multiplicande par 5, nombre des globules du multiplicateur, en disant : 5 fois 7 font 35. Il descend cinq globules de la réserve vers l'extrémité inférieure de la corde 4-4 pour représenter les 5 unités, et trois globules sur la corde 33 pour représenter les 3 unités de dixaines. Il dit ensuite : 5 fois 2 font dix dixaines ou une centaine. Il descend donc un globule sur la corde 2. Enfin il dit : 5 fois 1 font cinq centaines, qu'il représente par 5 globules sur la corde 2-2. Il multiplie de la même manière par le chiffre 2 du multiplicateur, dont les produits partiels sont dix fois plus grands que si ce chiffre occupait la place du chiffre 5 : ils doivent donc être tous portés d'une corde vers la gauche. — Cela fait, il a le produit total en comptant les globules des produits partiels qui sont sur chaque corde. En commençant par ceux de la corde 4-4, il en trouve 5, qu'il abaisse entre les lignes transversales D, F. Il abaisse de la même manière ceux qu'il trouve sur la corde 3-3. Ayant trouvé onze globules sur la corde 2-2, il en abaisse 1, et il en retient un ou un globule, qu'il ajoute aux deux qui sont sur la corde 1-1, et il en abaisse trois sur cette corde, puis il lit : trois mille cent soixante-cinq. — Les Russes se servent d'un instrument semblable. Il se compose d'une petite planche carrée, creusée en échiquier. Les cordes qui portent les globules sont tendues dans l'intérieur, et quand ils font usage de l'instrument, ils le tiennent dans une position horizontale afin que les globules n'aient pas de tendance à couler plutôt vers l'une des extrémités de a corde qui les porte que vers l'autre. —On peut fort bien, quand on connaît les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique, se passer de l'instrument dont on vient de donner une idée; néanmoins, il serait à souhaiter que son usage se répandît en France. Il n'est ni coûteux ni embarrassant, et la manière de s'en servir peut être démontrée en quelques heures. (*Voy.* Différentiel, Intégral, Intérêt, Logarithme. Teyssèdre.

CALCULS (pathologie). Ce n'est pas un des phénomènes les moins étonnants de l'organisation que la formation de ces dépôts de matière inorganique, qui s'engendrent accidentellement au sein des organes vivants, et dont les propriétés physiques et chimiques diffèrent suivant les parties où on les rencontre. Ces cristallisations animales constituent en même temps un des problèmes les plus compliqués de la vie, car, tandis qu'elles réalisent dans la substance des tissus animés les opérations chimiques qui s'observent dans la nature morte, elles sont cependant subordonnées à certaines lois de l'organisation. Ainsi, la formation des calculs proclame l'influence réciproque de la vie sur la matière, et constitue l'un des chaînons qui rattachent la nature inerte à la nature vivante. Ces calculs peuvent se rencontrer dans tous les organes, même dans le cerveau; mais ils se déposent le plus souvent dans ceux où se forment et séjournent les fluides sécrétoires : tels sont les reins, la vessie, le foie, les conduits salivaires, etc. ; ils sont eux-mêmes le produit d'une sécrétion anormale, ou résultent de la précipitation de certains éléments des fluides sécrétés. Il en est cependant quelques-uns qui se forment par simple agglomération de substances venues du dehors : tels sont ces pelotons de poils qu'on trouve quelquefois dans les voies digestives des ruminants, et qu'on désigne sous le nom d'*œgagropiles*. Nous nous occuperons plus spécialement de ceux qui se forment aux dépens des fluides animaux. — Ces fluides, formés de principes divers, ne peuvent conserver leur composition normale

qu'autant qu'ils restent soumis aux conditions physiques et physiologiques d'où dépend leur intégrité : c'est ainsi qu'ils ont besoin d'un certain degré de chaleur et de mouvement, d'une certaine disposition dans les canaux qu'ils traversent et les réservoirs qui les recèlent; changez l'une ou l'autre de ces conditions, et vous pourrez provoquer des modifications dans les affinités qui retiennent les éléments de ces fluides dans une combinaison donnée : c'est absolument comme pour les composés chimiques de nos laboratoires, qui déposent ou cristallisent de telle ou telle manière, par le repos, le refroidissement, selon la forme du vase, etc. Ainsi se concrèteront les matières arrêtées dans les lacunes du canal digestif, l'urine dans la vessie, la bile dans les canaux hépatiques, etc. ; c'est ainsi que, selon M. Magendie, la chaleur animale étant moindre dans la vieillesse, cet âge prédispose aux concrétions urinaires. Cette influence de l'âge est moins appréciable quant à la production des calculs biliaires, arthritiques et autres. — L'observation a constaté l'influence de l'hérédité sur la diathèse calculeuse : c'est ainsi que la gravelle, la goutte, les calculs biliaires, se transmettent de père en fils.—Les habitudes hygiéniques des individus exercent une influence manifeste sur la formation des calculs : c'est ainsi que les concrétions urinaires sont assez rares dans les pays chauds. Il semblerait au premier coup d'œil que la déperdition de liquides par les sueurs, en rapprochant les éléments solides de l'urine, dussent en favoriser la cristallisation ; mais il est à remarquer que tandis que les sueurs augmentent, les urines contiennent moins de ce principe azoté, l'acide urique, qui forme le plus ordinairement la base des calculs : il existe ici solidarité entre les fonctions de la peau et celle des reins. Néanmoins, si le docteur Scott dit n'avoir jamais vu de calculeux dans les Indes, d'une autre part, le docteur Clot-Bey a, de son côté, pratiqué bon nombre d'opérations de taille en Egypte. Chose remarquable, cette rareté des calculs se rencontre dans les circonstances extrêmes : c'est ainsi qu'en Russie l'on trouve également très peu de calculeux. Le froid humide paraît être la condition la plus favorable au développement des calculs urinaires. — L'alimentation exerce une influence au moins aussi puissante que la température ; c'est ainsi qu'une nourriture très azotée augmente la quantité d'acide urique dans les urines : les vins généreux et chargés de tartre exercent une influence analogue. On trouve, dit-on, plus de calculeux en Bourgogne que dans les autres provinces de France ; et si les Indiens sont rarement affectés de la pierre, ils le doivent peut-être à ce que la plupart ne mangent que du riz et ne boivent que de l'eau. Cette influence des aliments peut être expérimentée directement. C'est ainsi que M. Magendie faisait à volonté naître et disparaître la gravelle, en soumettant des individus à l'usage de tel ou tel aliment, de l'oseille en particulier, qui contient, comme on le sait, de l'acide oxalique, principe constituant d'une espèce particulière de calculs. — Ce que nous venons de dire se rapporte spécialement aux calculs urinaires, qui sont ceux dont l'étude intéresse le plus. — Quant aux autres espèces, on saisit moins l'influence des habitudes hygiéniques sur leur production. Cependant, pour ce qui concerne les concrétions biliaires, on peut avancer *à priori* qu'elles doivent être plus fréquentes dans les pays chauds, car les affections du foie y sont communes. En effet, il est rationnel d'admettre que les maladies des organes sécréteurs, en modifiant leur action, doivent favoriser les combinaisons anormales entre les éléments constitutifs des fluides sécrétés ; d'ailleurs, ces maladies entraînent fréquemment les obstructions des conduits excréteurs que nous avons dit favoriser puissamment la formation des calculs. Toujours est-il que la production de ces calculs est le plus souvent précédée de l'inflammation plus ou moins manifeste des organes qui en sont le siége : c'est ce qui s'observe pour le foie, les reins, la vessie, les articulations

goutteuses, etc. L'état fébrile qui peut accompagner ces maladies agit dans le même sens, en modifiant les proportions relatives, et même la composition des sécrétions.—La déviation des fluides sécrétés favorise, dans certaines circonstances, la formation des calculs : c'est ainsi qu'une dilatation partielle, une crevasse de l'urètre ou d'un conduit salivaire peut devenir le siége d'un dépôt de matière cristallisable; d'autres fois la concrétion calculeuse s'opère à l'occasion d'une cause mécanique : c'est ainsi qu'un corps étranger tombé dans la vessie, un bout de sonde, une épingle, un caillot de sang, deviendra presque nécessairement le noyau d'un calcul; ce point central hétérogène se rencontre également dans les calculs salivaires, intestinaux, pulmonaires, etc.; mais, indépendamment de ces causes appréciables, il en est une non moins réelle, impénétrable dans son essence, et qui probablement domine toutes les autres : c'est cette fatale disposition à *faire* des calculs, cette diathèse calculeuse, cette *lithiase*, qui fait que tel individu produit beaucoup de calculs, comme tel autre engendre beaucoup de sang ou de bile. Il est tel de ces malheureux dont la vessie est une espèce de carrière, dont on peut successivement extraire un nombre illimité de pierres, qui se reproduisent indéfiniment; il est tel autre qui, tous les huit jours, se voit condamné à subir la torture d'un accès de colique hépatique, qui cesse avec l'issue d'un calcul biliaire, jusqu'à ce qu'un autre ait ramené les mêmes accidents.—Quelle que soit du reste la manière dont les calculs se sont engendrés dans les tissus ou dans les humeurs de l'économie, ces calculs peuvent se révéler par des signes qui leur sont communs, et par d'autres qui sont propres à l'espèce de calcul et à l'organe qui en est le siége. Le sentiment de pesanteur, la douleur, le trouble des fonctions que leur présence détermine, peuvent tenir à toute autre cause que celle dont il s'agit; cependant ces troubles sont quelquefois assez significatifs, et les individus sujets aux calculs rénaux ou biliaires ne se trompent guère sur la cause de leurs souffrances. Il existe d'autres signes communs plus positifs, ce sont ceux fournis par les sens : ainsi l'œil peut apercevoir un calcul dans le conduit auditif, le doigt peut sentir un calcul dans les conduits salivaires, dans l'urètre, et même dans la vessie : le toucher peut s'exercer à l'aide d'instruments explorateurs, sondes, stylets, etc.; l'oreille seule, ou aidée du cylindre, peut encore prêter des lumières; enfin, il n'y a plus de doute lorsque le calcul est produit au dehors. —Tout ce que vous avez appris jusqu'ici, c'est qu'un calcul existe; mais il s'agit actuellement d'en déterminer la nature; or, cette détermination est basée sur plusieurs données, telles que l'organe souffrant, les habitudes de l'individu, et principalement l'analyse chimique; c'est ainsi que les calculs du foie sont le *plus souvent* composés de cholestérine; mais les calculs de la vessie sont de nature très variable. Cependant, si l'individu tourmenté par des calculs urinaires fait usage d'une alimentation splendide, de liqueurs spiritueuses; si son urine dépose un sédiment rougeâtre, vous aurez lieu de supposer que sa vessie contient des calculs d'*acide* urique, ce dont vous n'aurez la certitude que lorsque vous aurez soumis le calcul lui-même aux réactifs chimiques. Disons en passant que la lithotritie est une source précieuse de diagnostic, en procurant des fragments de calculs sur lesquels on peut opérer. — La difficulté du diagnostic est moindre pour les calculs autres que ceux des voies urinaires, parce que ces calculs, avons-nous dit, sont composés d'éléments moins variables, et d'ailleurs les lumières que fournirait l'analyse seraient pour eux d'une utilité moins directe, parce qu'il est très rare qu'il soit possible et avantageux de les attaquer par des dissolvants. — Les accidents déterminés par la présence des calculs dans les organes sont en général relatifs à l'importance et à la sensibilité de ces organes, au volume, à la forme et au nombre des calculs. Ces règles cependant subissent de nombreuses exceptions : c'est

ainsi qu'on a vu des calculs assez volumineux se former dans l'organe le plus important, le cerveau, sans causer d'accidents ; d'énormes calculs qui remplissaient la vessie n'ont pas été même soupçonnés pendant la vie du malade, tandis que d'autres fois le plus petit calcul hépatique ou rénal détermine des douleurs atroces. Le plus souvent, la présence du corps étranger donne lieu à des accidents inflammatoires persistants, plus ou moins graves; dans certains cas heureux, un abcès, une adhérence salutaire, donnent issue au calcul à travers la peau ou par les voies intestinales. Lorsqu'il obstrue un canal excréteur, il peut déterminer *à tergo* une distension énorme du réservoir, et par suite sa rupture, puis la diffusion du liquide incarcéré, d'où des accidents plus ou moins graves; d'autres fois, le liquide retenu est résorbé, comme cela s'observe dans l'ictère et la fièvre urinaire. — Des maladies aussi douloureuses et graves que le sont en général les affections calculeuses ont dû exercer le génie des médecins, qui, empruntant les secours de la chimie, ont de temps en temps conçu l'espérance, toujours déçue, de délivrer les malades sans recourir à ces opérations douloureuses et chanceuses, qui pourtant sont souvent l'unique ressource. La chimie s'est donc proposé de dissoudre les calculs existants et de prévenir leur formation ultérieure; mais ni l'emploi des boissons alcalines pour dissoudre les sédiments acides et salins de la goutte et de la gravelle, ni l'usage du vin de colchique, pour dériver les concrétions arthritiques sur les voies urinaires, ni les savonneux adressés aux calculs biliaires, etc., n'ont complètement justifié les vues théoriques de leurs inventeurs. C'est surtout à l'égard des calculs vésicaux qu'on a conçu les plus flatteuses espérances : suivant que ces calculs sont acides ou alcalins, on conseille l'usage des alcalins ou des acides; et bien qu'il y ait assez loin de l'estomac à la vessie, et que le réactif, assez innocent pour ne pas endommager l'estomac, doive arriver bien faible à la vessie, plusieurs observateurs ont néanmoins constaté l'efficacité des *lithontriptiques*, employés d'une manière judicieuse et avec persévérance. Mais, d'une part, il n'est pas toujours facile de préciser la composition des calculs, et, d'autre part, cette composition peut varier la stratification des couches calculeuses: or, en agissant en aveugle, il est à craindre d'ajouter au mal qu'on prétend soulager. Pour éviter les inconvénients de ces moyens éloignés, on a dû songer à attaquer directement les calculs urinaires, en injectant dans la vessie des liquides dissolvans plus actifs que ceux qu'on peut ingérer dans l'estomac. Fourcroy et Vauquelin ont exécuté *sur table* des essais très satisfaisants; mais les expérimentateurs ont trop compté sur la tolérance de la vessie, et les lithontriptiques sont aujourd'hui délaissés comme dangereux ou insuffisants. Dans ces derniers temps, on avait cependant fondé quelques espérances sur le plus puissant des dissolvants, l'électricité, qui n'a pas eu plus de succès. Certes, il convient de tenir compte des tentatives faites dans ce sens, et surtout de ne pas désespérer des progrès ultérieurs des sciences chimiques et médicales; mais toujours est-il que, pour le moment, c'est à la chirurgie qu'il est le plus sûr de s'adresser.—Extraire les calculs en masse ou par fragments, tel est le but de la *taille* et de la *lithotritie*. Ces opérations sont encore, disons-nous, les seules sur lesquelles il soit permis de compter, et hors desquelles il n'existe guère que des palliatifs.— Quelque douloureux que soient les calculs biliaires et intestinaux, il n'est guère permis d'imiter la hardiesse de J.-L. Petit et de Meckel, qui ont tenté de les extraire en incisant les parois abdominales. Contre ces maladies, on ne peut user que des moyens indirects indiqués par la douleur et l'irritation. Quant aux calculs directement accessibles aux moyens d'extraction, il n'est pas besoin de nous en occuper ici.—Ce que nous avons dit des causes qui président à la formation des calculs suffit pour faire pressentir les

précautions au moyen desquelles on pourra s'en préserver. Ces moyens sont pour la plupart du domaine de l'hygiène, et sont basés particulièrement sur le régime alimentaire. (Pour plus de détails sur chaque espèce de calcul, voyez les mots qui s'y rapportent.) FORGET.

CALCUTTA, capitale du Bengale et de toutes les Indes orientales britanniques, est situé sur le bras occidental du Hougly, qui lui-même est un embranchement du Gange, et dans lequel les navires de la plus grande dimension peuvent remonter jusqu'à la ville. La navigation n'est cependant pas sans danger, à cause d'un grand nombre de bancs de sable, qui changent continuellement de position et d'étendue. Ce n'est que dans le courant du siècle précédent que Calcutta, qui autrefois ne consistait qu'en un petit village appelé Govindpour, atteignit sa grandeur et sa magnificence actuelles. Lorsque les Anglais s'y établirent, en 1690, le climat était aussi insalubre que celui de Batavia. Mais peu à peu on est parvenu à le rendre moins nuisible, en arrachant une forêt voisine, d'où s'exhalaient des vapeurs malfaisantes, en desséchant un vaste étang du voisinage où croupissaient les eaux du Gange débordé, et en s'habituant à une manière de vivre appropriée à la température. Aussi cet établissement n'a-t-il pas cessé d'être toujours dans un état progressif de prospérité. Il répara promptement les dommages éprouvés en 1756, et maintenant Calcutta est une des plus belles villes du monde. En 1823, elle contenait 78,760 maisons et 197,000 habitants, dont 13,000 chrétiens, 48,000 mahométans et plus de 118,000 Indous. En y comprenant les districts au-delà du territoire de la ville, on pouvait compter de 7 à 800,000 habitants, et en y ajoutant ceux de toutes les villes et villages situés dans un rayon de dix lieues, on évaluait la population totale à environ 2,225,000 âmes. Les maisons des Anglais forment un quartier séparé; elles sont bâties en briques, d'une belle architecture, et semblent autant de palais pour la plupart. A cause de la chaleur du climat, elles ne sont pas adhérentes l'une à l'autre, mais au contraire séparées; les chambres sont spacieuses et aérées, les toits en terrasse, et chacune d'elles est entourée d'une colonnade appelée *veranda*. La *Peltah*, ou la ville noire, habitée par les indigènes, se dégrade considérablement. Les rues en sont étroites et sinueuses; quelques-une seulement sont pavées. Elle renferme beaucoup de jardins et de citernes. Les maisons sont bâties en briques et en terre glaise; mais la plus grande partie est construite avec des cannes de bambou et des nattes de paille. Le nouveau fort William, non loin de la ville, commencé en 1757 par le fameux Clive, est un magnifique pentagone, avec beaucoup d'ouvrages extérieurs. Il commande le fleuve, contient des bâtiments à l'épreuve de la bombe pour loger dix mille hommes, et ses fortifications sont défendues par six cents pièces de canon. L'ensemble est entouré d'un fossé qui peut être rempli par les eaux du Hougly jusqu'à la hauteur de huit pieds. Entre le fort William et la ville, est une fort belle plaine, qui sert tantôt de camp retranché et tantôt de promenade. Les Indous, les noirs, les Européens, les équipages et les palankins fourmillent en cet endroit, et y forment le mélange le plus bizarre. Le nouvel hôtel du gouverneur, érigé par le marquis de Wellesley, avec une dépense d'un million de livres sterling, est situé dans la partie occidentale de la ville. Sa magnificence extraordinaire peut le faire prendre pour une merveille des *Mille et une nuits*. L'ancien fort est actuellement la maison de douane, et le fameux *trou noir* (*voy.* BENGALE) est devenu un magasin. Sur un obélisque de cinquante pieds de haut, placé à l'entrée, sont inscrits les noms des malheureux prisonniers qui périrent dans ce funeste lieu. Les autres édifices publics remarquables de Calcutta sont le palais de justice, l'église anglaise et l'église arménienne. Dans le milieu de la ville, il existe une vaste citerne, qui fournit de

l'eau aux habitants lorsque pendant les chaleurs de l'été, celle du fleuve s'est corrompue. — Calcutta est la résidence du gouverneur général des Indes, et le siége de la haute cour de justice, qui rend ses arrêts d'après la législation anglaise, sans distinction de rang, d'état et de nation. Les délits de peu d'importance sont recherchés par un employé supérieur de la police et par des juges de paix. La tranquillité de la ville est maintenue par quelques compagnies de cipayes, qui font des rondes régulières. Calcutta est l'entrepôt du Bengale, et le canal qui porte à l'Europe les richesses des provinces intérieures de l'Indoustan. On voit dans le port des navires de toutes les nations, et l'activité commerciale est aussi vive que dans aucun autre pays. Il y a des maisons qui font annuellement pour 4 à 5 millions sterling d'affaires. Le commerce des sucres, de l'opium, des étoffes de soie, de la mousseline, etc., est très considérable. On expédie beaucoup de sel dans le pays d'Assam, qui fournit en échange de l'or, de l'argent, de l'ivoire et une espèce particulière de coton de soie. Les *kauris* (petites coquilles), dont on se sert comme monnaie de billon, sont échangées dans les îles Maldives contre du riz. Le commerce d'échange avec les états d'Ava, de Pégu, de Siam et les îles de la Sonde, qui autrefois était fort avantageux, est actuellement bien déchu de son ancienne splendeur. Les négociants anglais sont naturellement les plus nombreux ; plusieurs ont fait une fortune colossale, et vivent avec un faste qu'on n'est pas accoutumé à rencontrer dans cette classe de la société. Après eux viennent les Américains pour le nombre, les richesses et la magnificence extérieure. Ce sont des négociants paisibles et actifs. Beaucoup d'entre eux possèdent des capitaux considérables, et font un commerce fort étendu avec la Chine, les ports de l'Occident et jusqu'au golfe Persique. Les Moghols sont les plus riches de tous, et, comme ils ne placent leurs capitaux qu'à des intérêts énormes, ils en retirent à peu près un profit triple de celui qu'on peut raisonnablement attendre de son argent. Les Indous, même lorsqu'ils sont riches, conservent leurs idées rétrécies et leurs habitudes d'économie; leurs maisons et leurs magasins sont en mauvais état. Ils ne se permettent quelques dépenses extraordinaires que dans leurs grandes fêtes et à leurs fiançailles. Ils se rassemblent alors sous des baldaquins illuminés avec magnificence, répandent en profusion des essences de rose et des eaux de senteur, et mangent des pâtisseries et des sucreries dans des vases d'or, tandis que des jeunes filles chantent devant eux, ou exécutent quelque pantomime. Le commerce de détail est entre les mains des Banians et des Sarkas, qui se donnent des peines incroyables pour faire leurs achats à bon compte, et se permettent toute sorte de ruses et d'intrigues pour circonvenir l'acheteur. Ce genre de tromperie, loin d'être en discrédit parmi eux, y reçoit au contraire des éloges et des encouragements. Malgré le haut prix des denrées de première nécessité, et la dépense considérable que font les négociants anglais, il existe à Calcutta une foule d'établissements pour l'entretien des classes nécessiteuses. On distingue entre autres un hôpital pour les indigènes qui ont besoin des secours de la médecine, deux écoles pour les orphelins dont les pères ont servi la compagnie des Indes, une école gratuite, etc. Le collége du fort William, fondé par le marquis de Wellesley, a été modifié dans son réglement par les directeurs. Selon la destination originaire de cet établissement, les jeunes gens qui se destinaient au service de la compagnie des Indes devaient non seulement y être instruits dans toutes les connaissances exigibles, mais encore le collége était chargé de veiller sur leur conduite, et de les préserver des dangers auxquels leur inexpérience les expose dans ce pays plus qu'ailleurs. Cette dernière attribution a été réformée. La société asiatique, fondée en 1784 par sir W. Jones, s'occupe

de recherches sur la littérature, l'histoire, les antiquités, les arts et les sciences de l'Asie. La plupart des ouvrages qu'elle a publiés sont de la plus grande importance. Dans l'île fort jolie de *Garden-Reach*, séjour d'été des riches Anglais, la compagnie des Indes a son jardin botanique, le premier des établissements de ce genre, et remarquable par le nombre et la variété des plantes qu'il renferme. Les villes de Serampour, Chandernagor et Tchinchura, appartenant aux Danois, aux Français et aux Hollandais, sont situées non loin de Calcutta en remontant le Hougly. — C'est à Aureng-Zeyb que les Anglais doivent leur établissement de Calcutta. En reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus dans ses guerres contre les Mahrates, vers la fin du XVIIe siècle, il leur céda quelques terres à Kali-Katta dans le Bengale. Ce fut là que, peu de temps après, et par les soins de Job Charnock, agent de la compagnie anglaise, furent jetés, en 1690, les fondements de l'ancien fort William, autour duquel s'éleva insensiblement la fameuse ville de Calcutta, qui, depuis la restauration de la compagnie des Indes, en 1702, et après avoir été, en 1707, rendue indépendante de la présidence de Madras, dont elle avait relevé jusqu'alors, surpassa bientôt en puissance et en richesses les établissements voisins que les Français, les Hollandais et les Danois avaient sur l'Hougly. En 1715, les Anglais durent à leur compatriote, le chirurgien Hamilton, qui avait guéri d'une grave maladie l'empereur moghol, Mohammet-Ferakh-Syr, un firman de ce monarque, qui affranchit Calcutta de la juridiction oppressive du nabab du Bengale, permit à la compagnie d'en augmenter les fortifications et d'y battre monnaie, et lui accorda liberté entière du commerce. Il n'y eut d'abord à Calcutta qu'un directeur ou agent de la compagnie. En 1748, on y envoya un président et gouverneur-général. Alexandre Dawson fut le premier; mais lui ainsi que cinq ou six de ses successeurs immédiats ne furent en réalité que les gouverneurs du fort William, car les Anglais ne possédaient dans le Bengale que le territoire autour de cette place. Holwell n'en était que commandant temporaire, lorsqu'en 1756, il y fut assiégé et fait prisonnier par le nabab Seradj-Ed-Daulah avec ses malheureux compagnons, qui échappèrent aux désastres du *trou noir*. Le colonel Robert Clive, ayant repris Calcutta, vaincu et détrôné le nabab, et lui ayant donné un successeur vendu et dévoué à la compagnie, fut nommé gouverneur-général du Bengale, en 1758. Il établit la domination anglaise dans l'Indoustan, en recula les bornes, força le fils de l'empereur moghol de lever le siége de Patna dans la province de Bahar, battit les troupes que le gouverneur de Batavia avait envoyées sous prétexte de renforcer les garnisons hollandaises dans le Bengale, obtint de l'empereur moghol le titre d'omrah, et du roi d'Angleterre le titre de baron de Plassey, en mémoire de sa victoire sur Seradj-Ed-Daulah, et acquit une fortune immense. Il fut remplacé, en 1759, par Holwell, à qui l'on doit une histoire des nababs du Bengale, et une relation des événements dont il avait été le témoin et la victime. Holwell n'est mort qu'en 1798. Il avait eu pour successeur, en 1760, Henri Vansittart, que remplaça John Spencer en 1764. Pendant ces deux administrations, les Anglais acquirent la province d'Orissa. L'année suivante, lord Clive fut rappelé à la présidence de Calcutta, comme seul capable de faire cesser des dissensions et surtout des abus qu'il ne put réformer, parce qu'il en avait lui-même donné l'exemple. Si l'honneur de l'Angleterre en reçut quelque échec, sa puissance n'en souffrit nullement. Clive fit des traités avantageux avec des princes indiens, sans négliger ses propres intérêts, car lorsqu'il retourna en Angleterre, en 1767, il était riche de 130 millions, ce qui ne l'empêcha pas de se suicider en 1774. L'administration de Henri Werelst jusqu'en 1769 et celle de John Cartier furent suivies, en 1772, de celle bien plus re-

marquable de Waren-Hastings, qui ne finit qu'en 1785, et dont le système avide et oppressif donna lieu à tant de réclamations et à un procès si long, si mémorable, qui se termina par un acquittement scandaleux. Les deux guerres contre les Rohillahs, en 1774 et 1781, la conquête du Rohilkend, qui enclava les états du nabab d'Oude dans les pays soumis aux Anglais, et celle de la province de Benarès, furent les principaux événements de la présidence de Hastings. Il fut remplacé par sir John Macpherson, auquel succéda, en 1786, le marquis de Cornwallis, qui fit des changements utiles dans l'administration. Malgré ses inclinations pacifiques et les instructions qu'il avait reçues de l'Europe, il fit constamment la guerre, remporta de grands avantages sur Tippou-Sulthan, et le força de signer, en 1792, un traité qui le priva d'une grande partie de ses états. En 1793, sir John Shore, depuis lord Teignmouth, fut nommé gouverneur général. Il s'attacha principalement à suivre les intentions de ses commettants. Mais, malgré la sagesse de son administration, il fournit la preuve que le système pacifique des directeurs de la compagnie offrait des avantages réels à la France. Le marquis de Wellesley, qui lui succéda en 1797, suivit une marche toute différente. Aussi son administration brillante ne fut-elle qu'une série d'envahissements, tant sur les princes ennemis que sur les alliés. Pendant sa durée, la compagnie doubla l'étendue de ses possessions dans l'Inde. En 1799, la puissance détruite de Tippou et sa mort valurent aux Anglais le Canara et une partie de Maïssour, et ils acquirent le Tandjaour par la soumission du radjah. En 1800, ils acquirent le territoire de Surat par la minorité d'un nabab, et forcèrent le nizam du Dekhan, leur allié, de leur céder tout ce qu'ils lui avaient donné dans le partage des états de Tippou. En 1801, malgré l'ancienne fidélité de la famille des nababs du Carnatik, ils usurpèrent le reste du domaine qu'ils lui avaient laissé. Ils s'emparèrent avec la même injustice de la majeure partie de la province d'Oude sur le nabab-visir, fils et petit-fils de leurs anciens alliés. Par la paix d'Amiens, en 1802, ils gardèrent l'île de Ceylan, qu'ils avaient conquise sur les Hollandais. Cette même année et les suivantes, quatre armées, dont la principale était commandée par le général Lacke, attaquèrent sur divers points les Mahrattes, conquirent sur eux le Kuttack, vainquirent successivement Dowlet-Raou-Sindiah et Holkar, leurs chefs les plus puissants, forcèrent le premier à faire la paix en 1804, et gagnèrent par ces deux traités tout le pays situé entre la Djemnah et le Gange, la ville de Dehly, dernier reste de l'empire moghol expirant, avec une partie du Goudzerat. Dans cet intervalle, le marquis de Wellesley avait fermé le détroit de Bab-el-Mandeb, pour intercepter les communications des princes de l'Inde avec les Français en Égypte, et envoyé des troupes qui contribuèrent à chasser ces derniers de cette contrée. En 1805, Cornwallis revient à Calcutta comme président et gouverneur général, avec l'intention de réparer le préjudice qu'avaient causé à la compagnie les énormes profusions de son prédécesseur; mais il y meurt quelques mois après. Il est remplacé par sir John Barlow, dont la dureté cause de grands troubles, et auquel succède, en 1807, le comte Minto, dont l'administration finit en 1813. La guerre continua contre le mahratte Holkar, qui, par la paix de 1806, perdit presque tous ses états. La même année, mourut l'empereur Schah-Alem, pensionnaire des anglais, dont le fils n'eut qu'un titre dérisoire. En 1809, le royaume de Travancor est réuni aux possessions anglaises, et conserve néanmoins son radjah. Des victoires fructueuses dans le nord de l'Indoustan sur les Seiks, et la conquête de l'île Bourbon sur les Français, de Batavia et des Moluques sur les Hollandais, en 1810 et 1811, signalèrent le gouvernement de lord Minto, qui soumit aussi les états de divers radjahs dans le Haut-Indoustan, et conquit une partie du Berar sur le

successeur d'Holkar. Sous l'administration du marquis de Hastings, de 1813 à 1823, les Anglais achevèrent la destruction de l'empire mahratte, en 1818. Sous celle de lord Amherst, de 1823 à 1828, les Anglais sortirent des limites de l'ancien Indoustan, et firent la guerre à l'empereur des Birmans. Ils lui enlevèrent en 1825 le pays d'Assam, et par la paix qu'ils le forcèrent de signer en 1826, ils acquirent le pays d'Arakan, la moitié du Martaban, Tavoy, Tenasserim et les îles Merguy. Lord Bentinck, dernier gouverneur-général du Bengale, y réside depuis 1828. Sa mission est peut-être terminée, mais nous ignorons le nom de son successeur. — Calcutta est le chef-lieu de la première des trois présidences de la compagnie anglaise des Indes orientales. La superficie de cette présidence est d'environ 120,000 lieues carrées, et sa population de 57 millions d'habitants. Sa juridiction s'étend non seulement sur toutes les provinces du Haut-Indoustan, arrosées par le Gange et la Djemnah, Dehly, Agra, Oude, Allahabad, Benarès, Behar, Bengale et Orissa, une partie du Malwah, et du pays des Seiks, mais encore sur le Maïssour (l'ancien royaume de Tippou-Sulthan), dans la presqu'île en-deçà du Gange, et sur l'état d'Assam, ainsi que sur le pays d'Arakan et quelques autres provinces et îles enlevées aux Birmans. Le président, qui porte le titre de gouverneur-général du Bengale et du Behar, a sous lui un commandant en chef de toutes les troupes de la compagnie, lequel reçoit de lui non des ordres, mais des invitations. Ces troupes consistent en 12 à 15 mille hommes de cavalerie du pays, 8 à 10 mille soldats européens, 120 mille cipayes et un corps nombreux d'artillerie. Sous l'empire d'Aureng-Zeyb, les revenus territoriaux des provinces du Bengale, Behar et Orissa, étaient d'environ 67 millions. Sous les derniers nababs du Bengale et les anciens chefs indépendants, ces provinces rapportaient jusqu'à 240 millions. Ce revenu a bien diminué sous la domination anglaise, et ne peut être évalué approximativement qu'à cent millions. H. Audiffret.

CALDARA (Polidore), surnommé *Caravaggio*, naquit en 1495, à Caravaggio, dans le Milanais, vint jeune à Rome, servit d'abord, comme manœuvre, les maçons qui travaillaient aux murs du Vatican, et ressentit un grand désir de devenir peintre, en regardant travailler Jean d'Udine et les autres maîtres occupés dans les loges du Vatican. Il se lia étroitement avec Mathurin de Florence, qui l'aida de ses conseils. Caravagge le surpassa bientôt, et s'appliqua sans relâche à la perfection de son dessin, en prenant les antiques pour modèles. Raphaël l'employa dans les galeries du Vatican, et sous les yeux de ce grand maître il peignit d'excellentes frises. A Messine, il acheva un tableau à l'huile, représentant le Christ sur la croix, et dans lequel on remarque de fort belles figures : ce tableau prouve qu'il était capable de traiter les sujets les plus élevés. Il approche plus qu'aucun autre du style et de la manière des anciens, principalement dans l'imitation des bas-reliefs. Ses figures sont correctes et bien groupées, les positions sont naturelles, les têtes pleines d'expression et de caractère. On reconnaît entre autres qu'il aurait acquis une grande célébrité s'il avait entrepris plusieurs grands travaux. Il maniait le clair-obscur avec supériorité, et particulièrement celui qu'on nomme *sgraffito*. Il montre aussi beaucoup de talent comme paysagiste. Lors du pillage de Rome, en 1527, il se réfugia à Naples. A son retour, en 1543, il fut assassiné par son domestique, qui s'était laissé éblouir par l'argent de son maître. C. L.

CALDARIUM. Ce mot latin et celui de *laconicum*, qui sont employés indifféremment par les auteurs anciens, répondent à notre mot *étuve;* mais le premier paraît cependant avoir désigné plus particulièrement les lieux où l'on prenait des *bains de vapeur*.

CALDERARI (chaudronniers), nom d'une des nombreuses sociétés secrètes qui surgirent en Italie de la vive fermen-

tation produite dans les esprits par les événements politiques de 1815. Dans ces derniers temps, leur foyer principal fut dans le royaume de Naples, et moins dans la capitale que dans les provinces, où les *calderari* furent quelque temps en relation avec les *carbonari*, dont ils devinrent ensuite les adversaires. En tant qu'elles poursuivaient le même objet, toutes ces sociétés secrètes paraissaient avoir pour but identique de leur action l'unité gouvernementale de l'Italie et l'affranchissement de toute domination étrangère; mais elles différaient essentiellement dans leurs vues sur les moyens et les résultats, au point d'en être venues peu à peu à une position décidément hostile les unes envers les autres. Il ne serait pas moins difficile d'établir quelque chose de précis sur le véritable caractère de ces sociétés secrètes, parmi lesquelles les *calderari* et les *carbonari* étaient les plus importantes, que sur leur origine; car, bien que depuis 1817 les derniers surtout aient publié, par la voie de la presse, leurs statuts et leurs délibérations, ces documents ne sont parvenus jusqu'à nous qu'en partie, ou incertains et incomplets. Le comte Orloff, dans ses *Mémoires sur le royaume de Naples*, dit que les calderari parurent vers la fin de 1813, et doivent leur origine aux carbonari. On avait voulu donner une nouvelle organisation à cette dernière société, dont les affiliés étaient devenus trop nombreux. Une grande partie des membres furent exclus. Ceux-ci se réunirent, formèrent une nouvelle société sous le nom de *calderari*, et devinrent les plus redoutables adversaires de leurs anciens collègues. Après le retour à Naples du roi Ferdinand, le prince Canosa, ministre de la police, favorisa les calderari, afin d'agir d'autant plus efficacement contre les carbonari, qui lui paraissaient suspects. Il les organisa à cet effet, les divisa en curies, sur lesquelles une sévère surveillance était exercée dans chaque province par une curie centrale, à laquelle il avait donné le nom de *calderari del contrappeso*. Il leur fit distribuer 20 mille fusils; mais le roi ayant eu avis de cette entreprise aventureuse, commencée à son insu, en arrêta les progrès par la destitution et le bannissement de Canosa; toutefois, la société ne fut pas abolie. -- Tous les détails qu'on vient de lire au sujet des calderari ont toutefois été contredits. Canosa quitta le ministère le 27 juin 1816, après une administration de 6 mois: et 3 mois après son bannissement il parut un décret royal qui remettait en vigueur les défenses et les peines portées contre toutes les sociétés secrètes, et ordonnait même des poursuites judiciaires contre les calderari, qui antérieurement avaient donné des preuves de leur dévouement au roi et à la *bonne cause*. Canosa, dans un écrit anonyme (*I pifferi di montagna*, Dublin, 1820), réfute d'ailleurs les assertions du comte Orloff, en ce qui touche les calderari, et la part qu'il aurait prise aux encouragements donnés à leur société. Selon sa version, les calderari se seraient formés à Palerme et non à Naples. En ce pays, les corporations (*maestranze*) furent abolies par lord Bentinck, ce qui excita beaucoup de mécontentement. Les chaudronniers (*calderari*) offrirent spécialement leurs services à la reine, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à prendre les armes contre la domination anglaise: il en résulta une grande fermentation, à laquelle les réfugiés napolitains prirent une part importante. Lord Bentinck les fit conduire à Naples, où ils ne manquèrent pas de s'affilier aux sociétés secrètes contre Murat; et à cette occasion, l'une des plus anciennes, appelée jusqu'alors les *trinitariens*, prit le nom de *calderari*. Lorsqu'au commencement de 1816 il fut question dans le ministère d'adopter des mesures rigoureuses contre elle, comme recélant les débris des bandes de 1799, le prince de Canosa ne la prit pas sous sa protection; seulement il soutint qu'on pouvait s'en servir comme d'un contre-poids utile contre les carbonari. Elle n'a jamais porté le nom de *chaudronniers du contre-poids*, ainsi que l'affirme Canosa dans l'écrit cité plus haut, et où il

dément l'imputation de leur avoir fait distribuer des fusils. Quant aux *calderari* qui, d'après ces déclarations, paraissent être la continuation des bandes soudoyées en 1799 par le cardinal Ruffo, ce n'étaient guère que des gens grossiers et sans éducation ; c'est pourquoi ils n'ont rien écrit comme les carbonari. Il n'est fait mention d'eux que dans un écrit insignifiant (une feuille d'impression) du docteur en droit Pasquin Torelli (*Breve idea della carbonaria, sua origine nel regno di Napoli, suo scopo, sua persecuzione e causa che fè nascere la setta dé calderari*. Naples, 1820). C. L.

CALDERON DE LA BARCA (Don Pedro), poète dramatique, un des plus célèbres, des plus féconds et des plus ingénieux auteurs du théâtre espagnol, naquit en 1600. A l'âge de 14 ans, il avait déjà composé une pièce dans l'intervalle de ses études, qui ne durent point, son génie à part, être très fortes, puisque dans son Héraclius il introduit du canon, des boulets, parle d'un duc de Calabre, d'une reine de Sicile, et cela au VIIe siècle! Dégoûté presqu'à son entrée dans le monde, des grands et d'une cour à laquelle il devait bientôt reparaître avec éclat, il se jeta dans la milice, où il fit, comme simple soldat, quelques campagnes en Italie et dans les Pays-Bas. La renommée de son talent dramatique, qu'il exerçait en même temps que le métier des armes, vint bientôt aux oreilles de Philippe IV, auteur lui-même, et dont le théâtre était la passion dominante. En 1636, ce prince manda Calderon à sa cour, le décora de l'ordre de St-Jacques, et l'institua l'unique directeur des spectacles, fêtes et jeux publics. C'était à peu près la charge que Molière remplissait auprès de Louis XIV. La munificence et la libéralité de ces deux monarques protecteurs des lettres étaient égales. Elles fournissaient largement et noblement à la pompe des divertissements qu'inventaient pour le plaisir du peuple et du souverain ces deux célèbres poètes.—La fertilité de Calderon est encore plus étonnante que son génie. Il ne composa pas moins de quinze cents pièces ; il fut néanmoins surpassé par Lopez de Véga, qui en fit deux mille deux cents ; le plus fécond des tragiques grecs, Sophocle, n'alla qu'à cent trente. Nous devons à la piété de Racine deux prodiges de poésie et de style, Athalie et Esther ; les Espagnols doivent à Calderon, devenu chanoine de Tolède, en 1652, soixante-huit *autos sacramentales*, actes sacramentaux. Ces pièces étaient ce qu'en France, au XVIe siècle, on appelait les *mystères*, les *actes des saints*, les *moralités*. Ces *autos* sont précédés de *loas* ou prologues ; cette règle n'est pas constante. Outre des *comedias de capa y espada*, de cape et d'épée (haute comédie), Calderon composa des tragédies. « L'un des *autos* de ce poète, dit un de ses biographes, est intitulé : *La devocion de la misa* : on célèbre, en effet, une messe sur le théâtre, et pendant l'office on engage une bataille ; un ange, le diable, un roi de Cordoue, mahométan, une vivandière et deux *graciosos* ou soldats bouffons sont les acteurs. La pièce est terminée par le mariage de la vivandière avec un *gracioso*, et par l'éloge de la messe. » Vers le milieu du siècle dernier, on représentait encore sur le théâtre de Madrid quelques-uns de ces *autos*. Les pièces de Calderon sont divisées en trois *journées* ou actes. Toutes les règles d'Aristote y sont violées ; notre célèbre mélodrame du *Pied de Mouton* peut seul donner une idée des *imbroglio*, de la confusion des personnages, des disparates et du mépris de toutes les unités qui y règnent. Vainement Cervantes, par ses plaisanteries fines et originales, voulut-il opposer une digue à ce dévergondage de la scène ; le goût espagnol l'emporta. Comme dans Shakspeare, il y a de l'or et des diamants dans cette poussière et ces scories ; il en sort des traits sublimes, de merveilleuses intrigues, des dénouements inespérés et une fermentation d'intérêt et de style qui va toujours échauffant l'imagination du spectateur. Il est à remarquer cependant que, comme l'auteur d'Othello, Calderon n'ignorait pas les règles

fondées par les chefs-d'œuvre de Sophocle et d'Euripide; il sacrifiait à son penchant et à son époque.-- Une des pièces les plus remarquables de ce poète, c'est l'*Héraclius*, que Voltaire a traduite; les Espagnols la nomment la *famosa comedia*. Corneille aussi nous a donné un *Héraclius* : laquelle de ces tragédies est antérieure à l'autre? quel est l'imitateur? La question n'est point encore résolue. La comédie du poète espagnol : *On ne badine pas avec l'amour*, a été imitée par Molière dans les *Femmes savantes*. La force comique excelle dans ce dernier, mais la pièce manque d'intrigue et n'a pas l'intérêt de celle de Calderon. Dans sa comédie de *la Fausse apparence*, Scarron a grossièrement imité celle qui a pour titre : *Se défier des apparences*. En 1789, le trop célèbre Collot-d'Herbois fit jouer avec succès à Paris sur le théâtre Français le *Paysan magistrat*, qui n'était qu'une quasi-copie de l'*Alcade de Zalamea*, du poète espagnol, dont on admire par-dessus tout, et avec raison, le *Prince constant* et *La vie est un songe*. La première est son chef-d'œuvre. Calderon mourut en 1687. Depuis son entrée au canonicat de Tolède, il ne voulut plus entendre parler de son théâtre profane; comme Racine dévot, il eut la force ou la faiblesse de renoncer à ses premières gloires. Ses seuls *autos sacramentales* occupèrent exclusivement la fin de sa vie. — On trouve dans sa famille un CALDERON DE LA BARCA (D. Fernando) : il composa un ouvrage *de la fidélité que les peuples doivent aux rois*. Philippe V, dont l'avénement au trône était récent, et dont la couronne avait besoin de s'affermir, dut lui en savoir gré. — Il y eut aussi un CALDERON (D. Rodrigue), que les vicissitudes de la fortune ont rendu fameux en Espagne. Né à Anvers d'un misérable soldat de Valladolid et d'une Flamande, il fut depuis comte d'Oliva, marquis de Siete-Iglesias et secrétaire d'état sous Philippe III, roi d'Espagne. Favori du duc de Lerme, il en obtint cent mille ducats de rente avec l'espérance d'une vice-royauté. Aveuglé par sa haute fortune, il méconnut d'abord, dit-on, son pauvre père, que dans la suite il entoura d'égards et de respects, pénétré de repentir pour ses premiers procédés. En 1618, la disgrâce de son protecteur entraîna la sienne. On l'accusa de l'empoisonnement de la reine Marguerite. Lorsque Philippe IV monta sur le trône, il y avait déjà deux années qu'il languissait dans les cachots. Le comte-duc d'Olivarès le sacrifia à la haine du peuple contre le duc de Lerme. On l'accusa du meurtre de deux gentilshommes espagnols; le 21 octobre, il monta avec fermeté sur l'échafaud, où on lui trancha la tête par devant; les seuls coupables de haute trahison étaient décapités par derrière. C'est ainsi que l'envie lui fit expier les faveurs d'une fortune inouïe. Cependant son courage et son innocence touchèrent de compassion jusqu'à ses ennemis.— Voilà du nom de Calderon les deux plus célèbres, CALDERON DE LA BARCA et DON RODRIGUE.—Nous citerons encore, pour satisfaire toutes les curiosités, CALDERON (Don Gabriel Diaz Varea), évêque de Cuba; CALDERON DE ROBLES (Jean), auteur du recueil des *privilèges de l'ordre d'Alcantara* ; CALDERON (Antoine), né à Baeça, chanoine et professeur de théologie à Salamanque, depuis évêque de Grenade, mort le 12 janvier 1654, au moment de prendre possession de son évêché, et qui composa plusieurs œuvres théologiques; et enfin, CALDERON (Jean), à qui l'on doit la première édition des *fausses chroniques* de Flavius Lucius Dexter, de S. Braulion et d'Helecan. D'après lui, elles eussent daté du ve, VIIe et IXe siècle; mais elles passent pour avoir été supposées, quoique leur éditeur les eût publiées en pleine conviction de leur authenticité, et avec la meilleure foi du monde, en 1619, à Saragosse.

DENNE-BARON.

CALDERWOOD (DAVID), célèbre théologien de l'église d'Écosse, naquit en 1575. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des saintes écritures, qu'il voulut lire dans les langues mêmes où elles

sont conçues ; il lut aussi les ouvrages des Pères. En 1604, il se prononça contre l'épiscopat, et pour le système ecclésiastique établi alors en Écosse. Comme le roi Jacques Ier voulait accorder ce système avec celui qu'avait embrassé l'Angleterre, il éprouva la plus vive opposition de la part de Calderwood, aux assemblées tenues à Glasgow, en juin 1610, et à Aberdeen, en août 1616. Il exprima dans les termes les plus vifs son opinion sur l'influence sous laquelle ces assemblées s'étaient formées, ainsi que sur l'inconstitutionnalité de leurs procédés. Le roi ayant, en 1617, assemblé un parlement à Edimbourg, il y eut aussi une convocation du clergé. Calderwood voulut savoir de quelles questions le clergé allait s'occuper. Lorsqu'il se fut assuré qu'il ne s'agissait que d'une augmentation de traitement, il s'écria : « Il est absurde de voir des hommes vêtus de soie et de satin crier misère dans l'église, lorsque la pureté en est bannie. » Les ecclésiastiques écossais ayant protesté contre une infraction que le parlement avait faite à leurs priviléges, Calderwood, qui était l'un des signataires de cet acte, reçut l'ordre de comparaître à la cour, qui se trouvait alors à St-André, pour y rendre compte de sa conduite, qualifiée de séditieuse. Il ne manqua pas à l'appel. Le roi le reçut mal, et l'accabla de reproches. Il le fit même enfermer. Mais le conseil privé le détermina à s'exiler volontairement des états de sa majesté, et à n'y point rentrer jusqu'à nouvel ordre. Il lui fut ensuite permis de retourner dans sa paroisse, mais à condition de ne plus prêcher, condition qu'il n'accepta point. Il se retira en Hollande, où il resta plusieurs années. Pendant sa retraite forcée dans ce pays, il composa un ouvrage intitulé : *Altare damascenum.* Il roule sur la querelle des presbytériens et des épiscopaux. Lorsqu'il parut, il fit beaucoup de sensation : on rendit généralement hommage au talent et à l'érudition de l'auteur. Le roi Jacques le lut, en admira le style, et fut indigné de son succès ; il répondit à un évêque qui lui parlait de ce livre et le priait de ne pas trop s'en affecter : « Que diable voulez-vous répondre à cela ? on n'y trouve rien que de conforme aux Écritures, à la raison et aux Pères. » On essaya, en 1624, de ternir la réputation de Calderwood, et d'affaiblir la popularité de son système ecclésiastique. Comme il avait été longtemps malade, on fit courir le bruit qu'il était mort. Un individu qui avait intérêt à se prêter aux vues de la cour, s'avisa de publier une rétractation sous le nom de Calderwood ; le roi lui-même fournit les matériaux de cette prétendue rétractation. Mais lorsqu'il fut reconnu que Calderwood vivait encore, et qu'il désavouait cette fausse rétractation, son auteur, nommé Scott, eut l'infamie de se rendre en Hollande, dans l'intention d'assassiner le courageux ministre ; il manqua son coup, parce que Calderwood était déjà de retour dans son pays natal. Calderwood est auteur de plusieurs ouvrages de controverse ; voici les titres des principaux : *Discours de l'Eglise à ses enfants bien-aimés.* — *Différence entre le pasteur et le prélat.* — *Raisons pour lesquelles on ne doit pas fléchir le genou devant le Saint-Sacrement.* — *Questions sur l'état de l'église d'Écosse.* — *De regimine ecclesiæ scoticanæ brevis relatio,* ou *Hieronymi Philadelphi de regimine ecclesiæ scoticanæ Epistola.* — *Vindiciæ contra calumnias Joannis Spotswodi.* Ces ouvrages et plusieurs autres du même auteur ont été en partie imprimés en Hollande, et ont fait beaucoup de bruit lorsqu'ils furent importés en Écosse. Calderwood rassembla des mémoires assez étendus relatifs aux affaires ecclésiastiques de son pays, depuis le commencement de la réformation jusqu'au règne de Jacques II. Cet ouvrage existe encore en manuscrit, dont quatre copies sont déposées dans autant de bibliothèques. Calderwood revint de Hollande vers l'année 1636, et fixa sa résidence à Édimbourg. On croit qu'il prit part aux mesures de l'assemblée générale tenue à Glasgow en 1638, où l'on condamna l'épiscopat et les der-

nières innovations introduites en matière ecclésiastique. Il parut également à l'assemblée de 1641, où il s'exprima avec tant d'énergie et d'aigreur que le commissaire lui imposa silence. Il fut nommé en 1643 avec Henderson et Dickson, pour préparer un système de culte public. Il se déclara toujours contre les procédés des indépendants. Calderwood mourut en 1651, à l'âge de 76 ans. C'était un ministre aussi remarquable par sa piété que par son érudition; ses écrits le prouvent; sa latinité, sans être élégante, est néanmoins correcte; ses compositions anglaises sont égales, sinon supérieures, à celles du temps où il a écrit. C.

CALDIERO (Combat et bataille de). Caldiero est un village situé à trois lieues environ de Vérone, sur la route de cette ville à Vicence. Il y a des bains minéraux connus du temps des Romains, sous le nom de bains de Junon. Ce lieu, sans aucune conséquence par lui-même, a cependant acquis quelque célébrité par plusieurs faits d'armes dont il a été le théâtre. La disposition du terrain en fait un champ de bataille naturel et même presque obligé pour les armées qui attaquent ou qui défendent la Lombardie. Entre Vérone et Villanova, l'Adige d'un côté et les contre-forts des Alpes de l'autre forment un bassin presque circulaire que traverse la grande route de Vérone à Venise et en Allemagne. A Caldiero, un de ces contre-forts descend jusqu'au village, et entre le village et l'Adige le terrain est embarrassé par des rivières marécageuses; c'est cette espèce de barrage qui forme la position militaire qu'il importe de défendre pour couvrir Vérone, ou d'attaquer pour s'en approcher. Les plus anciens faits d'armes dont l'histoire nous ait conservé le souvenir dans la position de Caldiero sont ceux que nous avons déjà rapportés à l'article Brescia, et qui eurent lieu entre les armées vénitiennes et celles du duc de Milan. A l'article Arcole, nous avons fait mention des revers qu'y essuya l'armée d'Italie, lorsque le général en chef Bonaparte essaya d'en déposter les Autrichiens, peu avant la bataille d'Arcole. En 1805, l'armée française, commandée par Masséna, s'y rencontra de nouveau avec les Autrichiens, sous les ordres de l'archiduc Charles, ainsi que nous allons le voir. — Bien que la nouvelle coalition qui se formait contre la France ne fût point un secret pour l'empereur Napoléon, dès le temps où il vint se faire couronner à Milan, c'est-à-dire dès le mois de mai, les mesures militaires qu'il prit en Italie pour la combattre restèrent encore quelques mois secrètes, et ne se développèrent que plus de trois mois après; encore ne furent-elles pas calculées sur une bien grande échelle. Dans le système de guerre qu'il avait adopté, l'armée d'Italie ne devait jouer qu'un rôle secondaire. Il ne l'augmenta pas, et même il évita de faire venir de France le matériel d'artillerie qui lui manquait pour entrer en campagne. Le royaume d'Italie fut chargé d'y suppléer, et l'auteur de cet article reçut l'ordre de préparer, dans le plus grand secret, les équipages d'artillerie et les approvisionnements nécessaires. Cette réserve prudente, et en apparence timide, était commandée par la situation politique de l'Europe. La Russie faisait marcher une armée qui devait se réunir à celle de l'Autriche. La Prusse ne s'était pas encore déclarée, mais elle était disposée à s'unir aux ennemis de la France; son apparente neutralité n'était pas due au désir de rester spectatrice tout-à-fait inactive de la lutte qui allait s'engager; elle n'était que le résultat de la politique astucieuse de ce cabinet, qui le portait à ne se déclarer que lorsqu'il se présenterait des chances favorables dont il s'empresserait de profiter. Il fallait attendre que la lutte fût bien engagée, et surtout que les Russes fussent arrivés en Allemagne; que toutes les forces de l'empire fussent engagées pour reconnaître et atteindre le point vulnérable. Napoléon se décida donc à se laisser attaquer. Ce ne fut pas simplement pour laisser à ses ennemis le tort moral de l'agression; il eût été ridicule de supposer

aux coalisés assez de pudeur pour reculer devant la crainte de se donner un tort moral : s'il se hâtait de réunir ses forces en Italie et en Souabe, pour empêcher l'invasion de la Bavière, en y prévenant les Autrichiens, il était plus que probable que la Prusse porterait ses forces sur le nord, vers la Hollande et le Bas-Rhin. Alors toutes les combinaisons du plan de campagne de Napoléon étaient renversées. Si au contraire l'Autriche, ne voyant point de troupes françaises en Bavière et en Souabe, se hâtait, ainsi qu'il était probable, d'occuper ces deux pays, afin d'arriver plus tôt sur les bords du Rhin, tous les avantages étaient pour la France, presque dès le début de la guerre. Nous occupions le Hanôvre, et la grande armée, réunie sur les côtes de la Manche, pouvait aussi facilement se porter sur la Souabe que sur la Franconie. Les Russes, dont les Autrichiens se seraient éloignés, ne pouvaient pas menacer ce mouvement en flanc, et il devait être trop rapide pour que les Prussiens eussent le temps de le vouloir. — Depuis le couronnement de Napoléon, la petite armée qu'il avait fait manœuvrer au camp de Montechiaro était restée réunie en cantonnements dans les environs. Au mois d'août, elle reçut l'ordre de se placer militairement derrière le Mincio ; les divisions que le général Saint-Cyr commandait dans le royaume de Naples avaient reçu quelque temps auparavant celui de se rapprocher du Pô. Dans les premiers jours de septembre, l'armée d'Italie reçut de nouveau l'ordre de se porter en avant, et de se placer derrière l'Adige. Elle était composée des divisions d'infanterie de Gardanne, Duhesme, Séras, Verdier, Molitor; de celle de grenadiers réunis de Partouneaux; de celles de cavalerie de Pully, Espagne, Mermet et Monnet. Mais ces divisions, loin d'être complètes, ne comptaient au moment des hostilités que 35,000 combattants ; en compensation, elles avaient 120 bouches à feu. L'armée autrichienne était réunie au nombre de plus de 60 mille hommes, entre Vicence, Vérone et Legnano, d'où elle ne tarda pas à s'avancer. D'après le traité de Campo-Formio, l'Adige formait la limite du royaume d'Italie; la position de Caldiero était sur le territoire autrichien, et l'armée ennemie vint l'occuper. — La situation de l'armée française était loin d'être avantageuse. La disproportion des forces ne lui permettait pas de songer à faire un mouvement en avant, tant que la grande armée française ne serait pas en Bavière, parce que, déjà trop faible pour une attaque de front, il lui était impossible de se défendre d'une attaque de flanc par le Tyrol. Le maréchal Jourdan le sentait parfaitement, et ses premières dispositions tendirent à préparer ses moyens de retraite. Mais le 12 septembre, il fut remplacé par le maréchal Masséna. Nous restâmes dans l'inaction, pendant le restant du mois de septembre, et ce temps fut employé à achever de mettre l'armée en état d'entrer en campagne. Quelques renforts qui arrivèrent la portèrent à environ 40,000 hommes, dont 6,000 chevaux. Le 1er octobre, Masséna était prêt à attaquer l'ennemi, et n'attendait plus, pour se porter en avant et tenter la fortune, que les ordres de Napoléon et l'avis que la grande armée touchait à la Bavière. Mais il s'attendait à être attaqué et s'était préparé en conséquence, lorsque, à son grand étonnement, le prince Charles lui proposa un armistice de quinze jours. Cette proposition était trop avantageuse pour ne pas être acceptée ; on ignore quels ont pu être les motifs qui engagèrent l'archiduc Charles à commettre une faute aussi grave, et qui fut une des causes des désastres qu'il éprouva dans sa retraite. — L'armistice était près d'expirer lorsque le maréchal Masséna reçut tout à la fois l'avis des premiers succès de la grande armée, qui obligeaient l'armée de Mack à se pelotonner autour d'Ulm, et l'ordre d'attaquer l'archiduc Charles, afin de l'empêcher d'envoyer des renforts vers le Danube. La position qu'avait prise l'archiduc pour défendre le passage de l'Adige était la plus favorable pour cet objet. La partie de la ville qui appartenait à l'Autriche n'était oc-

cupée que par une division. Une autre division couvrait le Haut-Adige vers Roveredo; un petit corps occupait Legnano. Le gros de l'armée occupait la position de Caldiero, couverte par une ligne de retranchements, qui couronnaient les hauteurs jusqu'à Colognola. L'armée française pouvait forcer le passage de l'Adige à Vérone, mais elle n'avait alors rempli que la plus faible partie de sa tâche; tant qu'elle n'aurait pas emporté les retranchements de Caldiero, il lui était impossible de s'établir solidement en avant de la ville. Ces difficultés, augmentées par la disproportion des forces, n'arrêtèrent point Masséna; d'ailleurs, l'objet principal de son attaque étant d'occuper l'archiduc, assez pour l'empêcher de détacher des troupes en Souabe, il ne le remplissait pas moins même en échouant devant Caldiero. — L'armistice expirait le 17 octobre à minuit. Masséna se décida à attaquer à l'instant même de son expiration; mais, voulant ménager la ville, il résolut de passer l'Adige sur le pont du vieux château, que l'ennemi n'avait également pu détruire, et qu'il n'avait pas songé à miner de son côté. A minuit, un baril de poudre fit sauter le mur de séparation établi sur le pont, et les divisions Gardanne et Duhesme, précédées par 20 compagnies de voltigeurs, débouchèrent sur la rive gauche. Après un combat assez vif, la division autrichienne, campée sur la route du Tyrol, fut rejetée dans la partie de Vérone appelée Véronette, ayant perdu 1,500 prisonniers et 7 canons. Après le combat, la division Séras occupa les débouchés du Tyrol, en s'étendant vers Dolce, et la communication directe entre l'armée de l'archiduc Charles et celle de son frère l'archiduc Jean en Tyrol, se trouva coupée. Les armées restèrent une dixaine de jours dans l'inaction en présence l'une de l'autre. Des deux côtés, on attendait le résultat des événements qui se passaient devant Ulm. Enfin, le 27 octobre, la prise de cette place ayant été connue, le maréchal Masséna se détermina à reprendre l'offensive. Connaissant la force de la position de Caldiero, devant laquelle sa division et celle d'Augereau avaient déjà été repoussées en 1796, il résolut, malgré l'infériorité des forces dont il disposait, de la déborder et de la menacer en flanc et sur ses derrières, en même temps qu'il l'attaquerait de front. La division Séras reçut l'ordre de se diriger par la gauche au haut de la Val Pantena et à la naissance des contre-forts qui descendent sur Caldiero. La division Verdier, avec la cavalerie du général Pully, fut dirigée à Ronco, où elle devait passer l'Adige, le jour même de l'attaque de Caldiero, et renouveler le mouvement du général Bonaparte sur Arcole. (*Voy.* ce mot.) — Le 29 octobre, au point du jour, les deux divisions Gardanne et Duhesme, par la gauche de l'Adige, s'avancèrent vers Véronette, se disposant à attaquer de vive force la porte de Saint-Georges, contre laquelle fut dirigée une violente canonnade. Les divisions d'infanterie Molitor et Partouneaux, et celles de cavalerie de Mermet, Espagne et Monnet, étaient en colonne à portée des ponts de la ville, prêtes à passer aussitôt que Véronette serait emporté. L'officier général autrichien qui y commandait demanda alors une suspension d'armes de deux heures pour retirer ses troupes et évacuer les forts : elle lui fut accordée. — A l'expiration du terme convenu, les divisions Molitor et Partouneaux et la cavalerie passèrent les ponts, tandis que les divisions Gardanne et Duhesme tournaient les forts de Véronette par les hauteurs qui les dominent. L'intention de Masséna était de passer entre Vérone et de refouler toute l'avant-garde autrichienne sur la position de Caldiero, afin d'être en mesure de livrer une bataille le lendemain, ou le surlendemain au plus tard. Mais le général qui avait évacué Véronette n'avait rien fait de plus que d'évacuer cette partie de la ville. Il avait pris position en avant de Saint Michel à une demi-portée de canon de la porte de Vicence, et une forte batterie commandait la route. L'avant-garde, en débouchant de la ville, fut accueillie par une si violente canon-

nade que la batterie qui l'accompagnait perdit 15 hommes et 25 chevaux, avant d'avoir pu faire feu. Masséna vit alors que la sortie des troupes avait besoin d'être protégée par une nombreuse artillerie qui pût imposer à celle de l'ennemi, et il ordonna de faire avancer celle qu'il croyait avoir été forcée de rester en arrière, pour laisser défiler les troupes dans la ville. L'auteur, qui était alors directeur-général de l'artillerie française et commandant celle du royaume d'Italie, avait de son côté prévu ce qui arrivait; il avait fait passer l'artillerie des divisions par un autre pont, et l'ayant fait défiler par d'autres rues, avait réuni environ 80 bouches à feu à peu de distance de la porte. A peine eut-il reçu l'ordre que toute cette artillerie commença à déboucher, et, s'étant déployée à cheval sur la route, imposa bientôt silence à celle de l'ennemi, qui se replia sur le village de Saint-Michel. Sous sa protection, les divisions de cavalerie Mermet et Monnet sortirent et se déployèrent à droite de la route et vers l'Adige. Les divisions Partouneaux et Molitor suivirent et se placèrent à gauche, en s'étendant vers Monforte.— Alors l'ennemi, ne laissant dans Saint-Michel qu'un bataillon adossé au cimetière, à l'entrée du village, se déploya lui-même sur les hauteurs en arrière. Une partie de l'avant-garde de l'archiduc Charles était venue renforcer la garnison de Véronette; les Autrichiens paraissaient disposés à une vigoureuse résistance. Il fallait cependant les attaquer sans balancer, tandis que nous avions la supériorité du nombre, et emporter leur position, afin de couvrir le mouvement des divisions de la gauche. L'archiduc Charles avait commis la faute de ne pas faire avancer toute son armée, dans une position avantageuse pour lui; mais cette faute pouvait être réparée d'un moment à l'autre, et alors la disproportion tournait contre nous, et devenait telle que nous courions le danger presque inévitable d'être rejetés dans Vérone, et de voir les divisions Séras, Gardanne et Duhesme, fortement compromises. Masséna ordonna l'attaque, et toute la ligne s'ébranla. Restant lui-même au centre sur la grande route, avec son escorte de 50 dragons du 24e et son état-major, il se trouva bientôt en présence du bataillon dont nous avons fait mention plus haut, et sous son feu. Il le fit charger par ses dragons, qui en un instant l'eurent enfoncé et pris en entier, au nombre de 500 hommes. Peu après, la droite de la division Partouneaux traversa le village au pas de charge et enleva le mamelon occupé par la gauche ennemie. La cavalerie et l'artillerie suivirent, et en même temps la division Molitor s'avança contre la droite des Autrichiens. Leur ligne fut enfoncée en un instant, et poursuivie jusqu'à St.-Martin, où elle se rallia et essaya de renouveler le combat; mais elle fut de nouveau culbutée et poursuivie jusqu'au-delà du torrent de *Vago*. Le soir, toute l'armée ennemie était rentrée dans ses retranchements. Cette journée lui fit perdre 1,600 prisonniers et deux canons. — Les deux armées étaient en présence, les Français animés par leurs propres succès et par les victoires de la grande armée; les Autrichiens forts de leur supériorité numérique et de la position qu'ils occupaient. L'archiduc Charles avait concentré son armée sur les hauteurs : sa droite appuyée à Colognola et Tromegno, était couverte par des retranchements garnis d'une nombreuse artillerie. Le centre occupait San-Pietro et s'étendait jusqu'aux mamelons de Caldiero. La gauche, plus faible, garnissait la petite plaine jusqu'aux rizières de Pantero. L'armée française, qui avait été rejointe par les divisions Duhesme et Gardanne, appuyait sa gauche à Lavagno; le centre s'étendait derrière le torrent de Vago; la droite derrière le Fibio, jusqu'aux marais de l'Adige. La cavalerie était en arrière de Vago, et les avant-postes, au-delà du torrent, s'avançaient jusqu'à la poste de Caldiero. La nuit du 29 fut consacrée à remplacer les munitions consommées, et aux préparatifs de la bataille, qui était inévitable pour le lendemain : si nous n'attaquions pas,

l'archiduc Charles devait nous attaquer. — Le 30 au matin, Masséna reconnut les positions de l'ennemi. Des mouvements observés dans sa ligne semblaient indiquer un projet, soit d'attaque, soit de retraite. L'armée reçut l'ordre de se tenir prête et fit un mouvement en avant vers deux heures après midi, en passant le torrent de Vago. Trois divisions débouchèrent dans la plaine, celle de Gardanne au centre, celle de Duhesme à droite et celle de Molitor à gauche. Les grenadiers de Partouneaux et les trois divisions de cavalerie se placèrent en réserve à Vago. L'archiduc Charles, qui se préparait à une retraite devenue nécessaire par les désastres d'Ulm, s'était de son côté décidé à nous attaquer, afin de nous rejeter en arrière et nous empêcher ainsi de l'inquiéter. Il fit d'abord avancer des troupes vers le poste de Caldiero, et dans la plaine coupée et couverte d'arbres qui était devant notre droite. La division Duhesme ne tarda pas à être attaquée. Elle était couverte d'un grand nombre de tirailleurs, qui eurent bientôt de l'avantage sur ceux des Autrichiens, et portèrent le désordre dans leurs colonnes, embarrassées dans un terrain peu propre à leur manière de faire la guerre. Une charge de la division Duhesme acheva de les culbuter : 2,000 hommes environ, coupés par nos tirailleurs, furent pris, et notre droite, dépassant les mamelons de Caldiero, se trouva déborder la gauche de l'armée ennemie. Pendant ce temps, la division Gardanne enlevait successivement à la baïonnette les villages de Strà et de Caldiero. Vers 4 heures, toute la gauche de l'ennemi et une partie du centre étaient enfoncées et refoulées vers sa droite. Mais la division Molitor n'avait pas été aussi heureuse : n'ayant pu enlever les retranchements de l'ennemi, elle eut à soutenir un combat acharné et sanglant, et souffrit beaucoup du feu de 30 pièces de canon dirigées contre elle. Pour achever de rejeter en arrière la division Molitor, l'archiduc, au lieu d'employer sa réserve, forte de 24 bataillons et 5 régiments de cavalerie, à rétablir le combat à sa gauche, en dirigea la plus grande partie à sa droite, contre notre gauche. Si l'archiduc avait pu réussir à la culbuter sur Vago, le restant de notre armée se trouvait gravement compromis. Heureusement son intention n'étant pas de continuer l'offensive, il ne poussa pas son mouvement à fond. Masséna, de son côté, se hâta de faire avancer la division Partouneaux au secours de celle de Molitor, qui, après une résistance héroïque, avait été forcée de se mettre en retraite, non sans quelque désordre. La division Partouneaux prit position en avant de Cà dell' Ara, appuyée par trois batteries de la réserve; celle de Molitor se rallia, et l'ennemi, content d'avoir repoussé l'attaque, s'arrêta. Peu après, vivement pressé à son tour, il rentra dans ses retranchements, et la nuit mit fin au combat. — Le maréchal Masséna, convaincu de l'impossibilité de forcer les positions de Caldiero, et se voyant obligé de se tenir sur la défensive, résolut cependant de se maintenir aussi près de l'ennemi qu'il le pourrait. Il fit rentrer son armée dans la position de Vago, où elle prit position derrière le torrent, la gauche sur les hauteurs de Lavagno. Le torrent de Vago, qui est à sec, excepté dans le temps de la fonte des neiges, est contenu entre deux digues assez hautes et assez larges : on y coupa des banquettes et on y établit des batteries. Ce travail fut poussé avec tant de zèle par les troupes qui y travaillèrent que le 31 octobre, avant la nuit, l'armée se trouva couverte par une double ligne de retranchements. Elle pouvait s'y défendre avec succès, mais il n'était pas probable que l'archiduc voulût faire pour l'en déloger des efforts bien prolongés. Les désastres de l'armée autrichienne du Danube devaient infailliblement le rappeler bientôt au secours de la capitale. On ne saurait nier que nous avons perdu la bataille, puisque l'objet principal, qui était de forcer l'archiduc à se mettre en retraite, fut manqué, et que nous-mêmes fûmes obligés de revenir dans la position d'où nous étions partis. Il serait ridicule

de chercher ici à dénaturer les faits, pour ajouter à nos fastes militaires une victoire imaginaire : nous en avons assez de réelles; mais l'honneur des armes nous demeura. Nous perdîmes environ 1,500 hommes hors de combat, et 650 prisonniers de notre aile gauche ; mais l'ennemi perdit plus de 2,000 hommes et laissa dans nos mains 3,000 prisonniers, faits par notre droite et notre centre. Aucun canon ne fut pris de part ni d'autre—Nous avons vu plus haut que la division Verdier avait été dirigée sur Albaredo et Ronco, pour y passer l'Adige et faire une diversion sur le derrière de l'ennemi, le jour même où se livra la bataille de Caldiero. Par une de ces erreurs qui n'ont été que trop nombreuses, et qui démontrent combien il est nécessaire que, au moins, les officiers d'état-major connaissent la langue du pays où ils font la guerre, et y conforment leur orthographe, l'ordre portait le nom francisé d'*Albare* au lieu d'Albaredo. Le passage fut donc exécuté à *Albaro*, entre Zevio et Ronco, dont le nom se rapprochait le plus de celui indiqué dans l'ordre. Les difficultés locales, et celles qui résultèrent du manque de matériaux en cet endroit, empêchèrent qu'il pût avoir lieu le 30. D'un autre côté, Masséna, quoiqu'il eût échoué à Caldiero, ne songea pas à donner un contre-ordre le même soir. Peut-être pensa-t-il que le petit corps du général Verdier, paraissant vers Arcole, ferait une diversion dont il pourrait profiter pour renouveler l'attaque de Caldiero. Quoi qu'il en soit, le général Verdier passa l'Adige le 31 au matin, et se trouva à la rive gauche dans les marais et les rizières de Porcile, en présence de l'aile gauche autrichienne. Le passage avait été long et difficile, les troupes étant obligées de défiler par une digue étroite pour arriver au pont, et n'ayant pour se déployer qu'une autre digue pareille. Dès que l'ennemi apprit qu'un corps français paraissait sur la rive gauche, il se porta en forces de ce côté et l'attaqua. Dans cette position embarrassante, le général Verdier prit le seul parti qui pût convenir et qui fût honorable. Il ne fallait pas songer à repasser le pont ; on ne le pouvait qu'en risquant de voir les troupes acculées sur la digue et fortement compromises. Pour rejoindre l'armée, dont le général Verdier se trouvait à près d'une lieue et demie, il fallait passer plusieurs branches du Fibio et des canaux d'irrigation : c'étaient de grandes difficultés à vaincre, surtout pour l'artillerie, pour laquelle il fallait des ponts, qui n'existaient pas dans la direction qu'il fallait suivre. Le général Verdier compta sur la valeur de ses troupes et résolut de suivre son mouvement dans la direction de Pantera et de Vago. Il fit d'abord réunir des poutres et des madriers, de la démolition des édifices voisins, en assez grande quantité pour un pont, et qui devaient être transportés successivement d'un canal à l'autre. Chaque canal fut le théâtre d'un combat opiniâtre, non seulement pour couvrir le pont jusqu'à ce que les troupes fussent passées, mais encore jusqu'à ce qu'il fût reployé et dirigé sur le passage suivant. Malgré les plus grands efforts de l'ennemi et sa supériorité numérique, il fut constamment repoussé, et la colonne du général Verdier acheva sa marche en bon ordre et sans rien laisser derrière elle. Vers deux heures après midi, elle rejoignit l'aile droite de l'armée, ayant perdu environ 300 hommes hors de combat, et ramenant 1,000 prisonniers faits dans une charge heureuse. Mais la perte la plus sensible fut celle du général Bron, mortellement blessé dans le combat, et qui mourut le lendemain. Tous les militaires de cette colonne se plaignirent hautement d'un mouvement qui les avait jetés, pour ainsi dire, dans les mains de l'ennemi ; les plaintes et les justifications firent connaître l'erreur commise. — Cette campagne paraissait destinée à n'être qu'une suite de faux mouvements de la part des Autrichiens. La division Séras, que Masséna avait dirigée dans le haut du Val Pantena, déborda dans son mouvement une brigade de la division Rosenberg, et la coupa de Roveredo. Le 31 au matin, le

général Hillinger, qui la commandait, se voyant dans l'impossibilité de regagner Ala ou Roveredo, songea à joindre l'armée de l'archiduc; mais, au lieu de se diriger sur Illasi et Caldiero, en traversant les vallées du Fibio et du Lavagno, il trouva plus commode de descendre le Val Pantena, sans s'occuper du résultat que pourrait avoir sa promenade. A la première nouvelle du mouvement de cette brigade, Masséna, croyant qu'il ne s'agissait que d'un parti égaré dans les montagnes, jeta au-devant de lui le 22e léger, commandé par le colonel Goguet. L'ennemi fut rencontré à Grezzana, et attaqué sur-le-champ; mais le colonel Goguet se vit bientôt obligé de se mettre en retraite et avertit le maréchal Masséna. Le 22e léger combattit vaillamment et défendit le terrain pied à pied jusqu'à Poyana; mais il allait être culbuté sur Vérone s'il n'eût été secouru à propos. Masséna, sur l'avis du colonel Goguet, avait dirigé, sans perdre de temps, le général Charpentier avec quatre bataillons de grenadiers par Montorio sur Poyana; lui-même avec le 7e de cuirassiers, vint à la porte de Vérone, à la casa Albertini. Le général Hillinger, voyant arriver contre lui des troupes fraîches, jugea à propos de capituler et de se rendre prisonnier. Sa brigade était forte de 5,000 hommes, dont un général, un colonel, un major et 70 officiers. — Ainsi, par une suite d'événements, dont quelques-uns furent assez bizarres, l'armée d'Italie, quoiqu'ayant perdu la bataille de Caldiero, fit à l'ennemi plus de 11,000 prisonniers, depuis son passage de l'Adige. — En 1809, après la perte de la bataille de Sacile, le prince Eugène, vice-roi d'Italie, se vit forcé de se retirer sur Vérone, afin de se rapprocher de son aile gauche, pressée en Tyrol par l'armée autrichienne de Chasteler, et de rallier les troupes qui ne l'avaient pas encore rejoint. La position de Caldiero fut alors occupée en sens inverse, c'est-à-dire par l'armée qui défendait Vérone, au lieu de l'être par celle qui menaçait cette ville. Le 28 avril, l'armée française d'Italie se déploya dans cette position; la division Brousier à l'extrême droite, vers les marais de Porcile; la division Lamarque à la droite de Caldiero; les divisions Seras et Pacthod à Caldiero, Colognola et Illasi; la cavalerie de Sahuc, Pully et Grouchy, la division Durutte, la garde royale italienne et la division italienne de Séveroli en réserve, en arrière de la poste de Caldiero; les avant-postes sur le ruisseau de Tromegno. L'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Jean, vint s'établir en présence, de l'autre côté du Tromegno. L'avant-garde, sur les hauteurs de Soave, Castel-Cerino et Monte-Badia; le 8e corps en arrière, vers Torre di Confini; le 9e à Villanova et San-Bonifaccio, la réserve à Lonigo. — Le prince Eugène ayant réuni toute son armée, forte alors d'environ 60,000 hommes d'infanterie et 5,000 chevaux, se trouva en mesure de reprendre l'offensive contre l'archiduc Jean, qui, ayant laissé en arrière environ 25,000 hommes pour le blocus de Venise et de Palma-Nova, n'était pas plus fort que lui sur le champ de bataille. Son premier plan d'attaque était de repousser le général Chasteler jusqu'au-delà de Trente, de le contenir vers Botzen et de diriger une colonne par la Valsugana sur Bassano, sur les derrières de l'ennemi. L'auteur, alors chef d'état-major de l'aile gauche, reçut même l'ordre d'attaquer le 29 au matin Avio, à la tête de l'avant-garde, et de pousser s'il le pouvait jusqu'à Roveredo. Mais la nouvelle que reçut le prince Eugène, dans la nuit du 28 au 29, des événements de la Bavière, lui fit échanger ses dispositions. L'archiduc Jean allait être forcé à la retraite; il suffisait donc de manœuvrer de manière à décider l'archiduc Jean à hâter son mouvement et à être en mesure de le suivre de près. Pour y parvenir, le prince Eugène se décida à attaquer la droite de l'ennemi et à la rejeter derrière l'Alpon, afin d'établir lui-même sa gauche en avant de Caldiero, à Soave et sur le Monte-Forte. Dans cette position, l'archiduc, pouvant être prévenu à Montebello et même à Vicence, serait forcé

d'abandonner sa position et de se retirer sur la Brenta. — Le lendemain 29, dès le matin, les quatre divisions de la droite et du centre de l'armée française se portèrent en avant, en face de Soave et de Villanova, et ouvrirent le combat par une violente canonnade. L'armée autrichienne prit les armes et se déploya entre Soave et San-Bonifaccio. Pendant ce temps, le général Sorbier, aide-de-camp du prince Eugène, débouchait d'Illasi, avec trois bataillons de la garde royale et trois de la brigade italienne de Bonfanti, se dirigeant sur les hauteurs qui sont en face. Les Autrichiens furent chassés de Cazzano, Monte-Badia, et Castel-Cerino, que le général Sorbier fit occuper par le 1er de ligne italien. Le prince Eugène, content du succès de la journée, fit cesser le combat à la droite et au centre, et l'armée rentra dans ses positions. — Pendant ce combat, l'archiduc Jean reçut un courrier de son frère l'archiduc Charles, qui lui annonçait ses désastres et sa retraite sur Vienne. Quoique l'archiduc Jean restât maître de prendre le parti qu'il lui conviendrait, il ne jugea pas à propos de faire usage de cette latitude et se décida à se retirer également. Mais, pour faire sa retraite sans danger, il lui importait de dégager d'abord sa droite et de chasser nos troupes du Monte-Forte, d'où elles le menaçaient en flanc. Le 30 au matin, les brigades Volkmann et Giulay attaquèrent le 1er de ligne italien à Castel-Cerino. La première attaque de l'ennemi fut vivement repoussée, et le 1er de ligne gagna du terrain. Mais il fut repoussé à son tour sur Castel-Cerino, par une seconde attaque en plus grandes forces. Il ne perdait cependant point de terrain; le général Sorbier allait lui renvoyer des renforts, et l'armée, qui prit les armes sur-le-champ, allait se porter en avant. En un mot, nous eussions conservé tous nos avantages ce jour-là si le général Bonfanti n'eût pas été à la tête du 1er italien. Par une de ces aberrations inconcevables, au lieu de continuer à défendre son poste, il se mit en retraite sur Illasi, abandonnant le général Sorbier à Monte-Badia, et sans le prévenir. L'ennemi ne suivit pas Bonfanti, mais les huit bataillons réunis se portèrent sur Monte-Badia. Les trois bataillons de la garde royale italienne se défendirent avec une valeur héroïque et parvinrent à se retirer à Cazzola, sans être entamés, quoiqu'ayant beaucoup perdu. Mais notre perte la plus sensible fut celle du général Sorbier, officier du plus grand mérite, qui fut blessé à mort en évacuant Monte-Badia, et mourut le lendemain, entre les mains de l'ennemi, qui eut pour lui tous les soins et les égards possibles. Le lendemain, le prince Eugène voulait faire reprendre Castel-Cerino, mais l'archiduc Jean avait quitté ses positions dans la nuit, et nous ne nous occupâmes plus que de le suivre; ce que nous fîmes avec assez de bonheur pour parvenir à dissiper son armée. — En 1813, les hauteurs de Caldiero furent encore une fois le théâtre d'un combat entre les Français et les Autrichiens. La défection de la Bavière, qui eut lieu au mois d'octobre, en ouvrant aux Autrichiens l'entrée du Tyrol, par la vallée de la Drawe, avait obligé le prince Eugène à quitter les rives de l'Isonzo, pour se replier sur l'Adige. Le 6 novembre, l'armée d'Italie était en position à la rive droite de ce fleuve, s'étendant de Legnano à la Corona et Rivoli. Elle était couverte à la rive gauche par une avant-garde qui occupait la position de Saint Martin et de Vago. Dès le moment où le prince Eugène avait quitté la Carinthie, pour repasser les Alpes Juliennes, l'armée autrichienne s'était séparée en deux. La plus faible moitié, sous les ordres du général Radivojevich, suivit l'armée française pas à pas, en passant à sa suite le Tagliamento, la Livenza, la Piave, la Brenta. Le corps principal, où se trouvait le général en chef Hiller en personne, traversait le Tyrol à grandes journées, afin d'essayer de prévenir le prince Eugène à Vérone. Ce fut ce dernier mouvement qui décida le prince à se replier à l'instant derrière l'Adige, sans s'arrêter dans la position de Caldiero, où il pouvait encore être tour-

né. Le soin que l'ennemi avait pris d'éviter tout engagement, en se contentant de suivre à une certaine distance, des deux côtés, la retraite des troupes françaises, que les circonstances politiques rendaient nécessaire, ne lui avait pas permis de juger exactement la force relative des deux corps autrichiens. Il ignorait de quel côté étaient les forces principales de l'ennemi, et il résolut, afin d'asseoir son plan de campagne ultérieur, de reprendre successivement l'offensive à gauche en Tyrol, et devant lui vers Vicence. Il commença par le Tyrol, parce qu'avant de hasarder de s'avancer vers l'Alpon, il lui importait de refouler les troupes qui pouvaient menacer de le couper entre Vérone et Peschiera. Le 9 novembre il attaqua les troupes ennemies qui avaient dépassé Ala et les repoussa avec une assez grande perte, et en désordre, jusqu'à Roveredo. — Pendant ce temps, le corps du général Radivojevich avait dépassé Vicence; le général Hiller, avec le centre de son armée, était revenu de Trente, par Bassano, se placer derrière son aile gauche. Le 10, son avant-garde ennemie avait occupé la position de Caldiero, où Radivojevich vint s'établir le 12. Le prince Eugène, ayant terminé son expédition du Tyrol comme il le désirait, résolut d'attaquer à leur tour les troupes de Radivojevich, et de leur faire essuyer un échec qui les rendît un peu circonspectes et lui permît d'asseoir sa position. Le 16 au matin, l'armée française se mit en mouvement. La division Marcognet, avec la brigade de cavalerie du général Bonnemain, se porta de Vago sur le front de la position de Caldiero, défendue par la division autrichienne d'Eckhardt. La division Quesnel se dirigea de Lavagno sur Illasi et Colognola, contre la division autrichienne de Vecsey. Le général Mermet, avec une brigade d'infanterie et une de cavalerie, dut prendre la direction de Rotta et de Castelletto, afin de déboucher sur les derrières de l'ennemi à Villabella. — L'attaque commença à dix heures du matin. Le général Jeannin ayant emporté les retranchements de San-Pietro, le régiment autrichien de Jellachic, qui défendait les mamelons de Caldiero, fut enveloppé et pris ou détruit, presque en entier. L'aile droite, continuant son mouvement, la division Eckhardt, quoique renforcée par des troupes fraîches, fut poussée en désordre derrière l'Alpon, où elle prit position. La division Vecsey, ainsi découverte sur sa droite, et canonnée en flanc par l'artillerie de la division Marcognet, fut également enfoncée par le général Quesnel, et poussée à Monteforte, où elle se reforma et essaya de tenir. Mais une nouvelle attaque la força à quitter Monteforte et à se retirer derrière l'Alpon. La canonnade se soutint jusqu'à la nuit, et l'attaque parut tellement sérieuse au général Hiller qu'il fit avancer ses troupes afin d'être prêt à soutenir Radivojevich. Le mouvement du général Mermet avait manqué, à cause des difficultés qu'avaient éprouvées les troupes dans des chemins inondés et un terrain marécageux, qui ne lui permit d'arriver à Castelletto qu'après la retraite de l'ennemi. Mais la position de Caldiero avait été emportée, et l'ennemi, repoussé en désordre, malgré sa grande supériorité numérique, avait perdu 1,500 hommes hors de combat, 900 prisonniers et deux canons. Le but du prince Eugène était rempli, et après avoir employé la journée du 16 à détruire les retranchements ennemis, il fit rentrer son armée dans ses positions derrière l'Adige, laissant cependant une forte avant-garde à Saint-Martin. La vigueur de ses deux attaques avait imposé à l'ennemi, et il fallut la défection du roi de Naples pour obliger, deux mois plus tard, le prince Eugène à quitter Vérone. G[al] DE VAUDONCOURT.

CALE (marine). Ce mot a un assez grand nombre de significations; nous ferons connaître les plus importantes.

CALE D'UN VAISSEAU. C'est la partie du navire comprise entre le fond et le premier pont; elle est divisée en plusieurs compartiments : le premier et le plus grand, nommé *cale à eau*, se trouve de

l'avant à partir du grand mât; on y renferme les caisses d'eau, les câbles et presque tous les cordages de rechange. Derrière est ordinairement placée la *cale au vin*, dans laquelle sont arrimées les barriques de vin et d'eau-de-vie destinés à la consommation de l'équipage; les salaisons et les farines sont réparties dans ces deux cales. Les autres subdivisions du fond du navire s'appellent *soutes* : il y a la soute aux poudres, la soute aux voiles, les soutes à biscuit, à charbon, etc.; on dit cependant les *puits à boulet*, le *puits de la chaîne* (câble-chaîne), *la fosse au câble* et la *fosse aux lions* (sans doute par corruption de *fosse aux liens*). Depuis long-temps, il ne s'est fait aucune amélioration sensible dans l'emménagement de la cale des navires; on avait proposé de séparer les diverses parties par des cloisons qui devaient s'adapter presque hermétiquement aux fonds du vaisseau; les communications entre tous les compartiments étaient établies à l'aide de vannes qu'on aurait ouvertes ou fermées à volonté. Il est malheureux pour les cas d'incendie et de voies-d'eau graves que cette idée ne soit guère applicable.

Cale de construction. Les vaisseaux sont construits à terre, sur des plans inclinés d'un pouce par pied, où ils glissent entraînés par leur propre poids quand on les lance à la mer. La longueur de la cale, y comprise celle de l'avant-cale, qui plonge dans l'eau, est d'environ 300 pieds; elle doit-être bâtie solidement et reposer sur un sol bien ferme, pour supporter l'énorme charge d'un vaisseau et de tous les chantiers sur lesquels il s'appuie. On a construit à grands frais dans nos ports des cales couvertes : ce sont de magnifiques édifices dont la toiture en fer repose sur d'énormes piliers ou colonnes en pierres de taille, de manière à enfermer le vaisseau tout entier. Comme monument, ces cales sont admirables, mais une sage économie doit les repousser comme objets de luxe; les navires en construction sont aussi bien à l'abri des injures de l'air sous une simple couverture en planches garnies d'une toile peinte ou goudronnée. Aujourd'hui, on est parvenu à tirer de l'eau un navire tout construit et à le guinder sur sa cale. On concevra l'énorme force qu'exige une pareille opération, si l'on fait attention que le poids d'un vaisseau de 74 canons est d'environ 1,500,000 kilo.; le vaisseau l'*Alger* a été tiré dernièrement sur sa cale à l'aide de 16 cabestans et de grosses moufles. L'adoption des chemins en fer facilite considérablement cette manœuvre. On essaie aujourd'hui un cabestan d'une forme particulière dans lequel la puissance du levier est tellement multipliée qu'un seul appareil doit enlever un navire : comme les premiers essais n'ont pas réussi, soit à cause de la mauvaise qualité des fers employés, soit pour quelque autre raison, nous nous dispenserons d'en donner ici l'explication. — Sur cette faculté de tirer de l'eau et de mettre sur cale un navire tout construit, on vient de fonder en France un nouveau système d'armement naval. Le navire désarmé et gardé au port ne tarde pas à se briser et à se détériorer; en peu d'années, il se trouve hors de service; nous avons des vaisseaux qui ne sont jamais sortis, et qui ne sont plus en état de naviguer : sur une cale de construction il se conserve indéfiniment. On fait donc construire à Toulon un grand nombre de cales sur lesquelles les vaisseaux désarmés seront gardés avec soin; on les lancera à la mer dès que les besoins du service l'exigeront. Du reste, ce système est renouvelé du siècle de gloire de Venise, Venise qui, au temps de sa grande puissance, renfermait mystérieusement ses flottes sous des cales couvertes, et les faisait reparaître soudain dès que l'ennemi, ignorant ce secret, osait se représenter.

Supplice de la cale. A bord des navires de l'état, on punit certains délits du supplice de la cale. Voici en quoi il consiste. Le coupable est amarré à l'extrémité d'une corde qui passe dans une poulie fixée au haut de la grand'vergue ou de la vergue de misaine; on lui lie les mains au-dessus de la tête, et on le hisse

jusqu'à la hauteur de la vergue, d'où on le laisse retomber de tout son poids dans la mer trois fois de suite. Cette exécution se fait ordinairement avec beaucoup d'appareil; les équipages des navires en rade sont convoqués pour y assister; elle est annoncée par un coup de canon et par un pavillon d'une espèce particulière. Elle retient le nom de *cale mouillée*, et c'est la seule qui ait été conservée dans notre code pénal.— La *cale sèche*, qu'on donnait autrefois, était un cruel supplice; le condamné retombait sur le pont et s'y brisait. On avait encore imaginé une peine intermédiaire, une modification de la cale sèche; elle consistait à retenir le patient dans sa chute, lorsqu'il était arrivé à quelques pieds au-dessus du pont. L'origine de cette peine remonte aux siècles barbares. La *cale sèche* était connue en France aux XIVe et XVe siècles sous le nom d'*estrapade;* c'est de là qu'est venu le nom de ce quartier de Paris qui avoisine le Panthéon. Voici ce qu'on trouve dans les lois navales de Richard-Cœur-de-Lion lors de son expédition en Terre-Sainte: «Tout matelot qui aura frappé son camarade, mais sans effusion de sang, sera plongé trois fois de suite à la mer. » Du reste, l'antiquité de son existence n'est pas une raison pour conserver dans nos lois un supplice peut-être ridicule, enfanté par le même cerveau qui condamnait le matelot convaincu de vol « à avoir la tête rasée, arrosée de poix bouillante, frottée avec de la plume et du duvet, afin qu'on pût le reconnaître, et en cet état déposé à terre au premier endroit. » T. P.

CALEBASSE, *cucurbita lagenaria*, espèce de courge ou de plante cucurbitacée annuelle, dont la racine est blanche et branchue, et dont le nom vient de l'espagnol *calabaça*. Elle jette plusieurs tiges, tendres, grosses comme le petit doigt, anguleuses, longues de plusieurs brasses, rampantes et armées de vrilles au moyen desquelles elle s'attache aux plantes ou arbustes qui l'avoisinent. Ses feuilles sont alternes, arrondies, d'un demi-pied environ de diamètre, velues, mollasses, d'une odeur assez forte et désagréable, et soutenues par deux queues longues de cinq à six pouces. Ses fleurs sont blanches, grandes, d'une seule pièce, découpées profondément en cinq parties, stériles ou fertiles; ces dernières ont à leur partie postérieure un embryon qui leur sert de calice et qui devient un fruit charnu, ayant la figure d'une bouteille ancienne, c'est-à-dire formé par deux espèces de panses, dont l'inférieure est beaucoup plus grosse que la supérieure, et qui renferme des semences rangées au nombre de celles que l'on nomme froides. Vidé de ces semences et bien séché, ce fruit sert dans beaucoup de pays à fabriquer des meubles de ménage, des vases, des bouteilles, etc. C'était, avec le *bourdon* (*v.* ce mot), l'accompagnateur obligé des pélerins d'autrefois, et il peut être très utile à tous les voyageurs en général, surtout à ceux qui voyagent à pied. Z.

CALEBASSIER, *crescentia*, genre de la famille des solanées et de la didynamie angiospermie de Linné, qui renferme des arbres ou arbustes de l'Amérique Méridionale, de la hauteur de nos pommiers, et à peu près de la même grosseur, dont les fruits, semblables par leur forme et leur volume à ceux des courges (*voyez* l'article précédent), servent aux mêmes usages. Son tronc est tortueux, couvert d'une écorce grise et raboteuse, divisé en plusieurs branches principales d'où naissent d'autres plus petites, chargées de feuilles pointues, longues d'un demi-pied sur un pouce de largeur, plus larges dans le milieu que par l'une ou l'autre de leurs extrémités, lisses, glabres, d'un vert clair en dessous, et plus obscur en dessus, et qui naissent comme par bouquets. Ses fleurs, qui sortent du tronc ou des branches, sont d'une seule pièce, blanchâtres, en forme de cloche, irrégulières, longues d'un pouce et demi sur un pouce de largeur, pointillées sur leur surface, et d'une odeur désagréable. Ses étamines sont blanches, et le calice de la fleur est verdâtre, à deux feuilles arrondies, du milieu des-

quelles s'élève un pistil qui se change en un fruit semblable, comme nou venons de le dire, à une courge, composé d'une écorce douce et épaisse, d'une couleur blanchâtre et rempli de semences pareilles à celles du concombre pour la forme, mais de couleur brune, appelé vulgairement *couit* dans les îles, et qui sert à confectionner la plus grande partie des vases et ustensiles de ménage des naturels du pays. Z.

CALÉDONIE, pays célèbre, situé au nord de la Grande-Bretagne. Ses véritables limites ne sont pas encore bien connues, bien que des antiquaires aient étendu la dénomination de Calédonie à toute l'Ecosse. Elle comprenait anciennement tout le pays situé au nord des rivières de Forth et de Clyde. Les Calédoniens, si l'on en croit Ptolémée possédaient tout le territoire qui s'étendait de la baie de Lelannondau ou Loch-Senn, à l'ouest jusqu'au conflent de Vara ou Firth de Jayne, à la côte orientale, et comprenait Badenoch-Braidalbin, les provinces de Murray, Bauff, Aberdeen et Perth. Les historiens et les poètes grecs et latins qui fleurirent dans les trois premiers siècles, lorqu'ils trouvèrent l'occasion de s'occuper des affaires de la Bretagne, donnèrent, en général, le nom de Calédoniens à tous les peuples britanniques, ce qui a pu résulter de ce que les Calédoniens composaient la nation la plus belliqueuse et la plus puissante de l'île, et avaient une sorte de supériorité sur les autres, qui se contentaient de combattre, sous leur commandement, leurs ennemis communs, savoir les Romains et les Bretons des provinces. La Calédonie ne paraît avoir été connue des Romains qu'à l'époque où Agricola y pénétra avec son armée, dans sa troisième campagne, c'est-à-dire, l'an 80 de l'ère chrétienne. Les Calédoniens firent alors de grandes pertes dont ils croyaient pouvoir se dédommager plus tard; mais Agricola leur en fit perdre l'espoir, en employant le reste de la saison à construire des forts dans les endroits les plus favorables à la conservation de ses conquêtes. Lorsque Adrien arriva dans la Grande-Bretagne, l'an 121 de notre ère, il s'attacha beaucoup à garantir les possessions romaines contre les incursions des ennemis; ce fut dans cette vue qu'il érigea sa fameuse muraille qui devait limiter la province romaine, depuis l'embouchure de la rivière de Thin, à l'est, jusqu'à l'endroit où Agricola avait construit sa première chaîne de forteresses. Sous le règne d'Antonin-le-Pieux, en 138, Lollius-Urbicus, gouverneur de la Bretagne, voulut donner plus d'étendue à la province romaine : il atteignit son but, et pour tenir les Calédoniens à une grande distance, il érigea un nouveau rempart bien fortifié, qui devait former la limite de la domination romaine en Bretagne. L'an 180, les Calédoniens enfoncèrent ce rempart, et s'étant joints aux Mæates, ils firent une irruption dans la province romaine, mais ils furent défaits dans différentes batailles par Ulpius Marcellus. En 198, la province romaine se trouvant dans un état de confusion, les Mæates et les Calédoniens l'envahirent; Septime Sévère, qui avait été élevé au trône impérial, crut qu'il était nécessaire de se rendre lui-même en Bretagne; il y arriva l'an 207. Les Mæates et les Calédoniens lui envoyèrent des ambassadeurs chargés de lui proposer leur soumission et de lui demander la paix. Sévère ne leur donna point de réponse satisfaisante, et s'avança vers la contrée septentrionale, à la tête d'une nombreuse armée. Il éprouva dans son expédition autant d'obstacles que de dangers; il ne perdit pas moins de cinquante mille hommes, sans avoir livré aucune bataille; mais enfin il pénétra dans la Calédonie, et frappa ses habitants d'une telle terreur qu'ils demandèrent de nouveau la paix. Elle leur fut accordée, à condition qu'ils abandonneraient une partie de leur territoire, et qu'ils remettraient leurs armes. En 210, les Mæates et les Calédoniens, profitant de l'état de faiblesse auquel l'empereur était réduit, reprirent les hostilités dans l'espérance de recouvrer la partie du terrain qu'ils avaient été

contraints de céder. Sévère étant mort, Caracalla, son fils aîné, fit la paix avec les Mæates et les Calédoniens, et quitta aussitôt la Bretagne. Lorsque Sévère envahit la Calédonie, les habitants de ce pays occupaient des montagnes arides, et non cultivées, et des plaines marécageuses; ils n'avaient point de maisons, et se nourrissaient du lait et de la chair de leurs troupeaux ou de ce qu'ils avaient pris à la chasse, ainsi que des fruits des arbres. Mais bientôt, dans le courant du troisième siècle, ce peuple industrieux bâtit plusieurs villes, construisit de grandes routes, abattit des forêts, dessécha des marais, et se livra aux travaux de l'agriculture. Les contrées orientales de la Calédonie étaient particulièrement propres à ce genre de travaux, et les Pictes, qui les habitaient, avaient de bonne heure appris des Romains l'art de cultiver la terre.— Le nom donné aux Calédoniens de l'est était *Cruitnich*, qui signifie épi ou cosse de blé, prouve qu'ils étaient agriculteurs. On peut croire aussi raisonnablement que les Calédoniens occidentaux, qui, au IVe siècle, commencèrent à être appelés *Écossais*, mot qui, en langage celtique, signifie *vagabonds*, n'étaient pas toutefois alors étrangers à la connaissance de l'agriculture, bien qu'ils habitassent des montagnes peu susceptibles d'être cultivées. Le voisinage des îles Hébrides, qui bordent en assez grande quantité la côte occidentale de l'Écosse, tenta la curiosité des Calédoniens occidentaux, et perfectionna leur industrie, surtout relativement à la navigation. Les anciens Calédoniens et les autres Bretons ne faisaient cas que de la profession des armes; ils méprisaient toutes les autres. Quelques historiens supposent que les Calédoniens étaient nus au commencement du IIIe siècle, lorsque Sévère envahit leur pays; mais cette nudité n'était pas complète, seulement ils étaient grossièrement habillés. Les Calédoniens, n'ayant jamais été conquis, n'ont pas éprouvé de variations notables dans leur langage. Dès le règne de Constantin, les habitants de la Calédonie se trouvaient divisés en deux grandes tribus, celle des Écossais et celle des Pictes; les premiers occupaient la partie occidentale du pays, et les seconds la partie orientale. La puissance et la mémoire des Pictes se sont éteintes; les Écossais, après avoir conservé pendant des siècles la dignité de peuple indépendant, se sont réunis au royaume d'Angleterre, dont ils ne forment point aujourd'hui la partie la moins honorable. C.

CALÉDONIE (Nouvelle-), île la plus considérable qui se trouve dans la mer du Sud, après la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Zélande. Le capitaine Cook en fit la découverte en 1772. Vingt ans après, elle fut visitée par M. d'Entrecasteaux, lors de son voyage pour la recherche de La Peyrouse. Cette île est située entre le 19e deg. 37 m. et le 22e deg. 30 m. de lat. S., et entre le 163e deg. 37 m. et le 167e deg. 14 m. de long. E. Son étendue du S.-E. au N.-O. peut être évaluée à 90 lieues; sa largeur n'excède pas 10 lieues. Les côtes de cette île sont d'un difficile accès, en raison des montagnes et des roches escarpées qui les environnent. Les eaux qui l'avoisinent sont profondes et poissonneuses. L'air du pays est assez doux, les vents de l'E. s'y font particulièrement remarquer dans les mois de mai, juin et juillet. La chaleur n'y excède jamais 25 deg. au thermomètre de Réaumur. Cette île est traversée de tous les côtés par des chaînes de montagnes qui s'élèvent dans quelques endroits de 2,000 à 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Cette île diffère des autres qui ont été découvertes dans la mer du Sud, en ce qu'on n'y trouve point de productions volcaniques; le sol en est assez fertile et passablement cultivé. Les habitants sont anthropophages; ils se nourrissent de la chair de leurs ennemis qu'ils font rôtir. Ils préfèrent l'eau au vin et à l'eau-de-vie. Ils ne connaissent ni chèvres, ni pourceaux, ni chiens, ni chats; ils n'ont point d'expressions pour désigner ces animaux. Ils sont généralement d'une haute stature; on en trouve qui ont six pieds quatre pouces; leur figure an-

nonce la douceur; leur chevelure est noire et laineuse; ils portent une espèce de chapeau en forme de cylindre, composé d'un papier très fort, et qu'ils considèrent comme un ornement, d'autant plus que leurs chefs et leurs hommes de guerre avaient seuls autrefois le privilége de le porter. Ils sont dans l'habitude de s'épiler la barbe, quoique quelques-uns d'entre eux la laissent croître. Leur peau est aussi noire que celle des habitants du cap de Diémen. Ces insulaires vont absolument nus, et ne couvrent que certaines parties. Leurs femmes sont réduites à un état complet d'esclavage, elles sont assez laides; mais, sous le rapport de la chasteté, elles l'emportent sur les autres femmes des îles de la mer Pacifique.—D'Entrecasteaux ne rend pas un témoignage avantageux à ces insulaires, qu'il représente comme des voleurs; il leur reproche même de se nourrir de la chair de leurs enfants. Ce sont évidemment des cannibales, qui mangent les prisonniers qu'ils ont faits dans les batailles. Leurs maisons ou cabanes sont construites dans une forme circulaire, et ressemblent à des ruches d'abeilles, et sont éloignées l'une de l'autre de 3 ou 400 pas; les portes sont à peine assez larges pour permettre à une personne d'entrer; elles sont la seule ouverture par laquelle puisse s'échapper la fumée. Les habitants de la Nouvelle-Calédonie se nourrissent particulièrement de racines et de poissons. L'agriculture n'a pas encore fait chez eux de grands progrès; les montagnards surtout peuvent à peine subvenir à leur subsistance; il y en a même qui se trouvent réduits à la nécessité de manger des araignées. Quoique pêcheurs, ils ne connaissent ni les hameçons ni les filets; leur moyen de prendre les gros poissons est de les percer à coups de dard; ce sont principalement les femmes qui vont à la pêche des poissons à écailles.—La langue que l'on parle dans la Nouvelle-Calédonie est particulière à un certain degré, mais elle est spécialement composée des divers idiomes usités dans les îles adjacentes.—Le fer n'est pas tout-à-fait inconnu dans cette île, mais il n'y est guère en usage. Les armes offensives des Calédoniens sont des bâtons, des dards, des flèches, qu'ils manient avec beaucoup d'adresse.—Le territoire de la Nouvelle-Calédonie est divisé en plusieurs districts, gouverné chacun par un chef particulier, dont, toutefois, l'autorité n'est pas considérable. On ne pourrait déterminer au juste la quotité de la population de cette île, mais elle ne peut pas être bien nombreuse, si l'on s'en rapporte à la nature du terroir.—Les Européens qui ont visité la Nouvelle-Calédonie ont eu l'occasion de connaître l'état de la musique instrumentale et vocale qui y règne. Le seul instrument de musique que l'on y trouve consiste en un morceau de bois assez poli, taillé en forme de clochette, avec deux trous à la base, et un en haut, qui se communiquent: en soufflant dans la partie supérieure de cet instrument, on en fait sortir un son assez ressemblant à celui d'une flûte.—Quant à la religion de ces insulaires, on n'en connaît absolument rien. Ils enterrent les corps des personnes décédées; les lieux d'inhumation sont généralement placés près des habitations des vivants. Les tombeaux des chefs tués dans une bataille sont ornés de trophées militaires.—Il règne dans cette île une maladie qui ressemble beaucoup à la lèpre. Les habitants sont sujets également à être tourmentés par une multitude de moustics qui les assiègent tant en plein air que dans leurs domiciles. C.

CALÉFACTEUR. Cet utile appareil, inventé par M. Lemare, et destiné à la cuisson économique des aliments, est trop peu connu hors de Paris. Il offre cependant de grands avantages aux pays où le bois est cher et aux ménages privés de domestiques. Le mérite de ce fourneau est dans le bon emploi de la chaleur développée par la combustion du charbon. Le foyer est entouré et recouvert d'une double enveloppe métallique pleine d'eau, et très propre par conséquent à absorber la chaleur. Une autre enveloppe en étoffe

ouatée empêche la déperdition de cette chaleur par les parois extérieures des vases, de sorte que la température acquise se maintient longuement et que la production de chaleur est très économique. On conçoit que les vases placés dans ce magasin de chaleur y sont soumis à une température constante et déterminée, tout-à-fait favorable à une bonne cuisson des aliments. L'appareil est d'ailleurs peu dispendieux, n'exige presque aucun soin et peut livrer tout le jour de l'eau chaude pour les besoins domestiques. On doit donc en recommander l'emploi aux petits ménages d'abord, parce qu'il est vraiment économique, puis aux gens plus aisés parce qu'il est commode et qu'il fournit des préparations d'excellente qualité. A. D.

CALEMBOURG. On sait que le calembourg consiste à jouer sur le double sens d'un mot; on sait qu'il provoque le rire; on sait qu'il sert d'esprit à ceux qui n'en ont pas, qu'il diffère des bons-mots proprement dits, qu'il y a de bons et de mauvais calembourgs, que si ces jeux de mots égaient les esprits légers et superficiels, ils excitent le mépris des hommes sérieux et profonds; on sait parfaitement tout cela, mais si l'on demandait pourquoi le calembourg provoque le rire, pourquoi il est un faux semblant d'esprit, en quoi il diffère des véritables bons-mots, pourquoi on y attache la plupart du temps une idée de ridicule et de mépris, ce qui constitue la différence d'un bon et d'un mauvais calembourg, il serait, je pense, beaucoup plus difficile d'y répondre. Ces questions, qui ne sont pas de la plus haute importance, mais qui ne sont pas non plus à dédaigner, comme tout ce qui se rattache à l'esprit humain, m'ont été suggérées à propos du *rire*, fait psychologique fort curieux, dont j'essayais l'analyse, et qui m'a conduit à analyser tout ce qui lui correspond. — Pourquoi le calembourg provoque-t-il le rire? Le rire est l'expression d'un sentiment excité dans l'esprit par la présence simultanée d'un rapport de convenance et d'un rapport de disconvenance qui se manifestent ou qui semblent se manifester à la fois entre deux choses, entre deux idées. Or, le calembourg, qui consiste dans la double signification que présentent deux homonymes, ou mots ayant la même consonnance, nous offre d'abord un rapport de ressemblance ou de convenance entre les sons qui représentent les idées, puis un rapport de différence entre les idées représentées par des sons semblables. M. de Bièvre, apprenant qu'un de ses amis est au lit depuis un mois, s'écrie : Quelle *fat-alité* ! Ce mot présente deux idées fort différentes (rapport de disconvenance), qui pourtant sont exprimées toutes deux par des sons exactement semblables (rapport de ressemblance). On voit donc que les deux mêmes termes offrent le double rapport de convenance par l'expression, de disconvenance par l'idée. Plus ces rapports sont frappants, c'est-à-dire plus la ressemblance entre les sons est exacte, et la différence entre les idées saillante, plus aussi le calembourg prête à rire. Ainsi, ce jeu de mots est moins heureux, quand les homonymes s'écrivent avec une orthographe différente, parce que le rapport de ressemblance n'est plus alors aussi parfait; et c'est pour la même raison qu'on le trouve déplaisant quand la similitude des sons n'est pas entière, comme lorsqu'à un *o* bref correspond la syllabe longue *au*, etc. — Mais on comprendra mieux ce qui constitue cette espèce de jeu de mots, on l'appréciera davantage à sa juste valeur, quand nous l'aurons comparé aux bons-mots proprement dits. Prenons un exemple de ces derniers. Madame de Sévigné, en écrivant à sa fille, qui souffrait d'une affection gastrique, lui dit : *J'ai mal à votre estomac.* Quoique l'idée en elle-même n'invite pas à la gaieté, le lecteur ne peut rencontrer cette phrase sans que le sourire échappe de ses lèvres. Quelle en est la raison? nous l'avons donnée plus haut en définissant le rire. Cette phrase présente deux termes entre lesquels on aperçoit à la fois un rapport de convenance et de

disconvenance. Comment peut-on avoir mal à l'estomac d'un autre? Un tel rapprochement ne pourrait-il pas être qualifié d'absurdité? Au fond cependant, comme on découvre facilement la convenance qui existe entre ces deux idées! comme on voit bien sous cette forme déraisonnable le rapport naturel et intime qui existe entre les maux de la fille et la tendre sympathie de la mère! Telle est la raison qu'on peut donner de tous les bons-mots et du plaisir intellectuel qu'ils excitent: c'est, comme dans le calembourg, la simultanéité et pour ainsi dire le conflit entre les deux mêmes termes, de deux rapports d'une nature opposée. Comment se fait-il cependant qu'on porte un jugement si différent sur le calembourg et sur le véritable bon-mot? Le jugement est très fondé, et l'on en va comprendre facilement la raison. Dans le calembourg, le rapport de convenance est dans la forme, celui de disconvenance est dans le fond. S'il y a consonnance dans les mots, il y a discordance dans les choses. Dans un bon mot, proprement dit, le rapport de convenance est dans le fond, la disconvenance ou, si l'on veut, la discordance des pensées n'est que dans la forme. Dans le calembourg, c'est l'absurdité qui, à la faveur d'un équivoque, singe la vérité, et grimace sans pudeur sous le masque qu'elle lui emprunte. Dans le bon-mot, c'est la vérité qui s'enveloppe avec coquetterie dans le voile transparent de l'erreur, et qui cache ingénieusement sous cette forme piquante son mérite et sa beauté. La vérité n'est rien pour le faiseur de calembourgs. S'il la rencontre quelquefois, il ne la cherchait pas, ne s'en inquiète jamais, et la sacrifie sans pitié à une misérable ressemblance de sons, qui fait mieux ressortir encore la frivolité et le vide de sa pensée. Plus même l'idée à laquelle il fait allusion est ridicule et fausse, plus on le verra s'enorgueillir de l'absurdité où il aboutit. L'amour de l'homme pour la vérité et le bon sens est donc la source légitime du mépris qu'on manifeste avec tant de justice pour ces esprits futiles, dont les conceptions n'enfantent que le faux et l'absurde, et qui préfèrent le clinquant du mensonge à la lumière voilée de la raison. L'homme vraiment spirituel, au contraire, n'a en vue qu'une pensée vraie ou qu'il croit telle, et qu'il déguise seulement pour lui donner plus d'attrait. Et en effet, ce qui constitue le mérite d'un bon-mot, c'est la justesse, la profondeur ou l'intérêt de la vérité qu'il recèle. Si la pensée qui se trouve au fond d'un bon-mot est commune et de mince importance, le bon-mot sera lui-même empreint des mêmes caractères; il fera rire un moment, perdra à être cité, et n'amusera que des têtes légères.— Mais je me surprends à m'étendre beaucoup sur l'*esprit*, quand je n'avais à parler que du *calembourg*. Finissons, après l'avoir ainsi maltraité, par lui accorder quelque chose, et par avouer que dans certains cas, peu nombreux il est vrai, il mérite le nom de *bon-mot*: c'est lorsque l'une des significations du terme sur lequel on joue, celle à laquelle on feint de ne pas songer, présente une pensée vraie et d'un certain intérêt pour l'esprit. En voici des exemples: Carle Vernet, entendant faire l'éloge de la comédie intitulée *Maison à vendre*, qu'on venait de représenter, dit avec un grand sérieux: « Je ne sais pourquoi on s'extasie autant sur le mérite d'une pièce qui ne justifie pas son titre: on m'annonçait une maison à *vendre*, et je n'ai vu qu'une maison à *louer*. » On prête un mot de ce genre à une actrice célèbre; elle se promenait aux Tuileries, et entendit derrière elle des gardes du corps qui prononçaient son nom: « Eh! Messieurs, dit-elle en se retournant, qu'a de commun *Mars* avec les gardes du corps? » Pourquoi de tels jeux de mots sont-ils goûtés? pourquoi les qualifie-t-on de traits d'esprit, d'heureuses saillies? C'est qu'on y peut trouver autre chose qu'un calembourg. C. M. Paffe.

CALENDER, moine turc et persan. Ce nom signifie *or pur*, et fait allusion à la pureté de cœur, à la spiritualité de l'ame et à l'exemption de toutes souil-

lures mondaines qu'exigeait de ses disciples le fondateur de cet ordre de religieux musulmans. C'était un Arabe d'Espagne, Youssouf, surnommé *Endeloussy* (l'Andalousien), qui, chassé de l'ordre des bektaschys, à cause de son caractère fier et hautain, et n'ayant pu être admis dans celui des mewlewys, finit par instituer les *calenders*, auxquels il donna le nom qu'il avait pris. Il leur imposa l'obligation de voyager perpétuellement, et sans chaussure autant que possible; de vouer une haine éternelle aux deux autres ordres de derwischs; de ne vivre que d'aumônes, et de se livrer aux pratiques les plus austères, pour mériter les récompenses célestes, surtout cet état d'extase, d'illumination et de sainteté, vrai partage d'un digne cénobite. Cette institution, du moins en Turquie, ne date pas du XIIe siècle, comme l'ont dit Ricaut et ceux qui l'ont copié, mais au plus tôt de l'année 1367, époque de la mort de Hadjy-Bektasch, dont Calender-Youssouf avait été disciple : elle dégénéra bientôt, comme toutes les institutions humaines, comme les règles monastiques de la chrétienté. Le relâchement de la morale des calenders, la dissolution de leurs mœurs, les vices les plus honteux, le vol, l'assassinat, devinrent assez communs parmi ces moines musulmans pour que le poète moraliste Sâdy, dans son *Gulistan*, qu'il écrivait au milieu du XIIIe siècle, ait traité peu favorablement ceux de Perse. Après les avoir accusés de gourmandise, il ajoute qu'ils ne sortent jamais de table tant qu'il y reste quelque chose à manger, tant que la respiration leur dure. Ailleurs, il dit qu'il y a deux sortes de gens qui doivent être inquiets sur leur sort, un marchand qui a perdu son vaisseau et un riche héritier tombé entre les mains des calenders. En effet, ils voyageaient assez souvent par bandes nombreuses, exerçant toutes sortes de violences et de brigandages. Si le fondateur de l'ordre des calenders, qu'on dit avoir été habile médecin, savant philosophe, et doué de vertus surnaturelles et du don des miracles, est regardé comme un saint par ses sectateurs, ceux-ci ne sont rien moins que des hommes estimables. Ils vivent à leur fantaisie, n'obéissent à aucun supérieur, ne suivent aucune règle et ne gardent aucun frein. Leur moindre défaut est d'être de vrais pourceaux d'Épicure, jouissant de la journée sans s'inquiéter du lendemain, s'imaginant qu'un cabaret est un lieu aussi saint qu'une mosquée. Voleurs de grands chemins, quand ils sont les plus forts, ils changent de rôle suivant les circonstances; ils font les fous, les imbécilles, les charlatans. Quelques-uns affectent une grande continence, et portent visiblement un anneau d'infibulation au prépuce. D'autres cherchent à inspirer de la pitié, ou plutôt à exciter des émotions, en se plantant des plumes daus la peau du front, en se traversant les muscles du bras avec des lardoires, en se faisant un séton au ventre avec un sabre, ou en s'appliquant des fers brûlants sur la face. Leur costume ne varie pas moins que leurs habitudes. A l'exemple de leur fondateur, qui, dit-on, était vêtu d'une peau de bête sauvage et d'un tablier de cuir, mais qui pourtant avait une ceinture ornée de pierres précieuses et de diamants faux, la plupart vont presque nus; les uns n'ont pour vêtement qu'une camisole sans manches, tissue de laine et de crin. D'autres n'ont qu'un simple caleçon et la tête nue garnie de longs cheveux. Quelques-uns, ayant la tête rasée, couvrent leur nudité avec un pagne, et leurs épaules avec un manteau d'arlequin. Il y en a enfin qui se coiffent avec des bonnets fort hauts et composés de toutes sortes de loques qui pendillent. Mais, en général, les calenders portent en écharpe de méchants haillons de diverses couleurs, ramassés dans les rues et cousus grossièrement, ou un trousseau de 40 à 50 vieilles savates liées ensemble. Ils se couvrent aussi de plumes sales et puantes qu'ils trouvent de côté et d'autre. Ils les ont en tel honneur qu'ils en tapissent les portes et les fenêtres de leur ermitage, et qu'ils n'ont pas d'autres meubles, d'autres lits

que les plumes, les cornes, les carcasses et les chiffons qu'ils ramassent sur le fumier. Ceux qui portent des plumes sur le front prétendent faire croire qu'ils sont gens à méditation et qu'ils ont des révélations. Il y a cependant des calenders qui sont vêtus plus décemment; mais leurs habits, toujours plus courts que ceux des Turcs, ne sont que d'une seule couleur, rouge, jaune, vert ou bleu. Ils portent ordinairement à la main comme arme offensive une espèce de crosse en fer, ou une demi-pique surmontée d'un croissant de fer ou de cuivre et d'une houpe en plumes. Cette demi-pique leur sert aussi d'étendard pour rassembler le peuple, quand ils la plantent dans l'endroit le plus éminent d'un village. Les calenders se rasent la barbe et la tête, renoncent au mariage, à leur famille, à tout, excepté aux plaisirs, aux vices et aux excès qui résultent de leur vie vagabonde. Leur croyance est d'ailleurs assez commode et favorise leur penchant pour la débauche. Le précepte du Coran qu'ils observent le plus scrupuleusement, c'est l'ablution. Ils prétendent qu'après les jouissances charnelles et les infâmies les plus dégoûtantes, auxquelles ils sont forts enclins, il suffit de se laver pour être purifié, même moralement. Ils s'enivrent d'opium et de liqueurs fortes, et, dans cet état, ils se frappent ou se tuent quelquefois sans le vouloir, ou se ruent sur les passants. Certes, de telles gens ne peuvent être considérés comme formant une société religieuse, et pourtant en Perse on leur donne le nom d'*Abdallahs*, serviteurs de Dieu. Mais, malgré ce respect apparent, personne ne les reçoit dans sa maison. Ils sont obligés de vivre isolés comme des ermites. On leur construit hors des villes et des bourgs, et près des mosquées solitaires, un petit oratoire et une cabane, où il n'y a qu'une natte de feuilles de palmier et une peau de mouton. — L'ordre des calenders, se trouvant naturellement disposé à se recruter des factieux, des bandits, des gens corrompus, de la canaille de tous les pays, n'a pu manquer de figurer au premier rang dans plusieurs révolutions, de produire des fanatiques, de prétendus illuminés, des ambitieux et de grands criminels. Ce fut un calender qui, en 1493, tirant un sabre qu'il tenait caché, allait frapper le sulthan Bajazet II, lorsqu'il fut lui-même renversé par un pacha, d'un coup de masse d'armes. En 1526, au commencement du règne de Soliman Ier, une troupe de bandits, ayant à leur tête Calender-Beg, commirent les plus horribles dévastations dans la Caramanie, et ne purent être détruits que par le grand-vizir *Ibrahim*, qui les vainquit près de Césarée, où leur chef s'était fait reconnaître souverain. Plus tard, un calender, fameux voleur, mérita que ses exploits fussent célébrés dans des chansons. Son fils, s'étant révolté, en 1603, contre le sulthan Ahmed Ier, livra plusieurs combats sanglants, fut enfin défait *complètement* près de Marasch, sur l'Euphrate, et se sauva en Perse. Si l'on a vu, en Europe, des grands seigneurs, des souverains, renoncer au monde pour embrasser la vie religieuse, il n'est pas extraordinaire qu'en Orient des princes, des fils de rois, ennuyés de l'étiquette des cours, aient adopté la vie joyeuse et indépendante de moines vagabonds, comme on le voit par le joli conte des *Trois calenders fils de rois*, dans les *Mille et une nuits*. Mais il est probable que les calenders d'un si haut rang ne sont pas assez imbécilles pour se martyriser par d'horribles et douloureuses macérations.

H. Audiffret.

CALENDES. — Les Romains appelaient ainsi le jour de l'apparition de la nouvelle lune. Leur mois commençait toujours ce jour-là, de façon que, la lune ne reparaissant pas à intervalles égaux, les mois de mars, mai, juillet et octobre se trouvaient avoir 31 jours, tandis que les 8 autres n'en avaient que 29. (Le mois de février n'en avait même que 28; on calculera peut-être que 7 fois 29, 1 fois 28 et 4 fois 31 ne font que 355 au lieu de 365; mais il faut savoir que tous les deux ans on ajoutait un mois intercalaire, com-

posé de 22 ou 23 jours.) — Le jour des Calendes, un des petits pontifes appelait le peuple au Capitole, lui annonçait les fêtes qu'il devait célébrer pendant le mois, et lui apprenait combien de jours devaient s'écouler jusqu'aux Nones. A la rigueur, il n'était pas nécessaire d'être pontife pour savoir cela; dans les mois de 31 jours, les Nones arrivaient le 7; dans les autres mois, le 5. On voit que le calcul n'était pas compliqué; mais le pontife n'avait garde de le présenter d'une manière aussi simple. Il répétait autant de fois à haute voix le mot *calo* (j'appelle), qu'il y avait de jours entre les Calendes et les Nones. C'est dans l'emploi de ce mot *calo* qu'il faut sans doute chercher l'étymologie des Calendes. — Les Romains ne comptaient pas les jours par rapport à la totalité du mois, mais en établissant leur calcul sur une des trois fêtes qui le divisaient : les Calendes, les Nones et les Ides. Ils ne disaient pas le 16 février, le 4 mars, le 8 avril, etc., mais le douzième jour avant les Calendes de mars, le troisième jour avant les Nones de mai, le sixième jour avant les Ides d'avril, etc. — Les Calendes, les Nones et les Ides étaient des jours de fête exactement chômés, mais dont le lendemain était réputé néfaste. Les Calendes étaient consacrées à Junon, ainsi que l'atteste ce vers d'Ovide:

Vindicat Ausonias Junonia cura Calendas.
Fastes, livre I.

Celles de janvier, qui commençaient l'année, ramenaient périodiquement cette explosion universelle de tendresse à jour fixe, de tendresse formulée d'avance en étrennes et en vœux de bon an, dont les enfants et les domestiques ont perpétué chez nous la tradition : Ovide est encore ici notre autorité:

At cur læta tuis dicuntur verba Calendis,
Et damus alternas accipimusque preces?
Fastes, livre I.

Outre les faiseurs de cadeaux, il y avait une autre classe d'individus qui redoutaient vivement l'arrivée des Calendes, et pour laquelle celles de janvier n'étaient pas seules à craindre : c'étaient les débiteurs, qui s'engageaient presque toujours à payer ce jour-là. Il s'en trouvait beaucoup qui, l'échéance venue, auraient bien voulu pouvoir renvoyer leurs créanciers *aux Calendes grecques;* car le mois des Grecs n'avait point de Calendes. Mais la loi romaine était très sévère pour le débiteur insolvable : elle en faisait un esclave.

EMILE SAUSSINE.

CALENDRIER. On peut définir le calendrier une distribution des temps disposés pour les usages de la vie, ou bien une table ou almanach (*voy.* ce mot), qui contient l'ordre des jours, des semaines, des mois, des fêtes, etc., qui arrivent dans le cours de l'année. — Calendrier vient du mot latin *kalendæ*, calendes, que l'on avait coutume d'écrire en gros caractères au commencement de chaque mois, qui lui-même dérive du grec *kalein*, appeler. Nous citerons plus bas le motif de cette étymologie. — La première chose à remarquer dans le calendrier est l'ordre des années. Nous avons parlé au mot ANNÉE de la durée et de la forme de l'année chez les principaux peuples du monde, anciens et modernes. Nous développerons dans le présent article le calendrier romain réformé par Jules-César, qui a servi de base à nos calendriers modernes; le calendrier grégorien, dont on fait usage aujourd'hui dans presque toute l'Europe, et enfin notre calendrier républicain, dont la théorie nouvelle présentait de si grands avantages, mais qui n'a pu s'adapter à nos mœurs. — *Calendrier romain.* Nous avons dit au mot ANNÉE quels désordres s'étaient introduits dans le calendrier romain, lorsque l'an 708 de la fondation de Rome, 46 ans avant J.-C., Jules-César, instruit par les usages plus rationnels de l'Égypte, et de l'avis de l'astronome Alexandrin-Sosigène, entreprit de le réformer. D'après ce nouveau calendrier, qui prit le nom de *calendrier Julien*, et qui a passé des Romains dans l'église chrétienne avec les mêmes noms et ordre des

mois et le même nombre de jours pour chacun, l'année se compose de :

6 mois de 31 jours,	186 jours.	
5 mois de 30,	150	
1 mois de 29,	29	
Total........	365 jours.	

Ce dernier mois fut porté tous les 4 ans à 30 jours pour former une année de 366 jours, que l'on nomma bissextile, mot dont on trouvera l'étymologie à l'article *Année* déjà cité. Par la suite, il y eut 7 mois de 31 jours, 4 de 30 et un de 28 à cause des mois quintile et sextile, changés en juin et juillet. Au reste, voici la nomenclature des mois de l'année romaine avec leurs étymologies et quelques remarques historiques que nous croyons pouvoir offrir à la curiosité de nos lecteurs : Januarius, janvier (31 jours), du dieu Janus, auquel il était consacré. — Februarius, février (28 jours), du mot *februa*, nom des sacrifices qui avaient lieu dans ce mois, se trouvait à la fin de l'année dans les premiers siècles de Rome; les décemvirs le placèrent après janvier. —Martius, mars (31 jours), ainsi nommé parce que Romulus l'avait consacré à Mars, était le premier mois de l'année romuléenne. —Aprilis, avril (30 jours), du mot *aperire*, ouvrir, parce que, dans ce mois, la terre semble s'ouvrir à de nouvelles productions.— Maius, mai (31 jours), de *Maia*, mère de Mercure. — Junius, juin (30 jours), de *Junon*, comme le prouve ce vers d'Ovide :

Junius a nostro nomine nomen habet.

— Julius, juillet (31 jours), qui s'était d'abord nommé *quintilis*, parce qu'il était en effet le cinquième de l'année romuléenne, prit le nom de Julius sous le consulat d'Antoine en mémoire de Jules-César, né le 12 de ce mois. —Augustus, août (31 jours), se nommait d'abord *sextilis*, parce qu'il était le sixième mois de l'année romuléenne. On lui donna le nom d'*Augustus* en l'honneur d'Auguste. — September, septembre (30 jours), du rang qu'il occupait dans le calendrier romuléen. — October, octobre (31 jours), huitième mois de l'année romuléenne, reçut sous Antonin le nom de *faustinus*, en l'honneur de Faustine, épouse de ce prince; Commode le nomma *invictus*, Domitien *domitianus*; mais on continua de l'appeler *october*. — November, novembre (30 jours), neuvième mois de l'année romuléenne.—December, décembre (31 jours), 10e mois. —Les mois romains Juliens furent divisés comme ils le sont encore dans le calendrier latin, en *Calendes*, *Nones* et *Ides*. Pour marquer les jours, on se servait des huit premières lettres de l'alphabet A, B, C, D, E, F, G, H, qu'on nomma à cet effet *lettres Nundinales*, parce que la huitième indiquait le jour du marché, appelé *nundinæ* (*quasi novem*), en ce qu'il avait lieu la veille de chaque neuvième jour de cette période. On donnait le nom de *Calendes* au premier jour de chaque mois; il venait du grec *kaléin*, appeler, parce que ce jour-là le grand-prêtre annonçait quel jour du mois devaient tomber les Nones. — Les *Nones* étaient le cinquième jour du mois pour ceux de 30 et le septième pour ceux de 31. Cette dénomination lui avait été donnée parce qu'il tombait constamment 9 jours avant les Ides.—Les *Ides*, qui arrivaient le 13 pour les mois de 30 jours et le 15 pour ceux de 31, avaient été ainsi nommées du mot *iduare*, diviser, parce qu'elles divisaient le mois en deux parties presque égales. Les vers suivants indiquent d'une manière assez heureuse les règles de cette division :

Prima dies mensis cujusque est dicta Calendæ :
Sex maius Nonas, october, julius et mars ;
Quatuor at reliqui; dabit Idus quilibet octo ;
Indè dies reliquos omnes dic esse Calendas
Quos retro numerans dices à mense sequenti.

(Le premier jour du mois est appelé Calendes : mars, mai, juillet, octobre, ont 6 jours de Nones, et les autres mois 4; on compte 8 jours d'Ides, et le reste des jours comptés en rétrogradant sont appelés jours d'avant les Calendes du mois suivant). — Le tableau ci-joint, où nous présentons janvier pour exemple, fera facilement comprendre cet ordre rétrograde, et donnera en même temps une idée exacte de la construction du calendrier romain.

JANVIER,

Sous la Protection de Junon.

OBSERVATIONS sur les DIVISIONS DU MOIS.	LETTRES NUNDINALES.	QUALITÉS DES JOURS.	NOMBRE D'OR.	NOMBRE DES JOURS DU M^S.	LEURS DÉNOMINATIONS.	FÉRIES, ETC.
1 Jour de Calendes.	A	F	I	1	KALENDIS JANUARII.	Sacrifice à Janus, à Junon, à Jupiter et à Esculape.
8 Jours de Nones.	B	F		2	IV Nonas.	Jour malh., *dies ater.*
	C	C	IX	3	III Nonas.	Couch. de l'Ecrevisse.
	D	C		4	Pridiè Nonas.	
	E	F	XVII	5	NONIS JANUARII.	Lever de la Lyre, Coucher de l'Aigle.
8 Jours d'Ides.	F	F	VI	6	VIII Idus.	
	G	C		7	VII Idus.	
	H	C	XIV	8	VI Idus.	Sacrifices à Janus.
	A		III	9	V Idus.	Les Agonales.
	B	EN		10	IV Idus.	Milieu de l'hiver.
	C	NP	XI	11	III Idus.	Les Carmentales.
	D	C		12	Pridiè Idus.	Les Compitales.
	E	NP	XIX	13	IDIBUS JANUARII.	Les trompettes font des publicat. par la ville en habit de femme.
18 Jours D'AVANT les Calendes.	F	EN	VIII	14	XIX Kal. Febr.	Jour vicieux par décret du sénat.
	G			15	XVIII Kal. Febr.	A Carmenta, Porrima, et Postverta.
	H	C	XVI	16	XVII Kal. Febr.	A la Concorde.
	A	C	V	17	XVI Kal. Febr.	Le Soleil dans le Verseau.
	B	C		18	XV Kal. Febr.	
	C	C	XIII	19	XIV Kal. Febr.	
	D	C	II	20	XIII Kal. Febr.	
	E	C		21	XII Kal. Febr.	
	F	C	X	22	XI Kal. Febr.	
	G	C		23	X Kal. Febr.	Coucher de la Lyre.
	H	C	XVIII	24	IX Kal. Febr.	Fête des semailles.
	A	C	VII	25	VIII Kal. Febr.	
	B	C		26	VII Kal. Febr.	
	C	C	XV	27	VI Kal. Febr.	A Castor et Pollux.
	D	C	IV	28	V Kal. Febr.	
	E	F		29	IV Kal. Febr.	Les Equiries au Ch.-de-Mars.
	F	F	XII	30	III Kal. Febr.	Les Pacales ou Dédic. de l'autel de la Paix.
	G	F	I	31	Pridiè Kal. Febr.	Aux Dieux Pénates.

Outre les lettres Nundinales et les divisions du mois, le calendrier romain contenait encore, comme on peut le remarquer à la troisième colonne du tableau précédent, l'indication des jours fastes et néfastes en tout ou en partie, c'est-à-dire ceux où il était permis, *fas*, et ceux où il était défendu, *nefas*, de plaider devant les tribunaux. Cette indication se marquait par une série de lettres initiales qui veulent quelques explications; nous allons les présenter en faisant observer que cette série ne se rencontre pas tout entière dans le mois que nous avons donné pour exemple. La lettre N signifie donc *nefastus dies*, le jour néfaste; 2° F, *fastus dies*, le jour où l'on pouvait plaider; 3° FP, *fastus primâ parte diei*, jour dans la première partie duquel on peut rendre la justice; 4° NP, *nefastus primâ parte diei*, indique qu'on ne peut pas plaider dans la première partie de ce jour; 5° EF, *endotercisus* ou *intercisus*, entrecoupé, c'est-à-dire qu'on peut rendre la justice à certaines heures, et que dans d'autres on ne le peut pas; 6° la lettre C, que l'on rencontre si fréquemment, désigne les jours comitiaux, *comitiales*, c'est-à-dire ceux dans lesquels le peuple s'assemblait au Champ-de-Mars pour élire les magistrats ou pour traiter des affaires publiques : ces assemblées se nommaient *comitia*, comices; 7° le prêtre ou sacrificateur qui était appelé roi, *rex*, assistait quelquefois à ces comices, et par sa présence le jour devenait faste, c'est ce qu'indiquent les lettres Q, R, C, F, *quando rex comitavit fas*; 8° enfin ces lettres, Q, S T, D, F, qui signifient *quandò stercus delatum fas*, « aussitôt le fumier enlevé le jour deviendra faste », se rapportent à la coutume où l'on était de choisir un jour de l'année pour nettoyer le temple de Vesta et en enlever le fumier : cette opération se faisait avec tant d'appareil que pendant sa durée il n'était pas permis de plaider. — La quatrième colonne présente les 19 caractères des nombres du cycle lunaire ou *nombre d'or*, pour marquer les nouvelles lunes dans toute l'année, suivant l'ordre auquel elles arrivaient du temps de Jules-César. Telle est du moins l'opinion de plusieurs savants qui ont pensé qu'on avait compté ainsi dès le temps de Jules-César, et qu'on avait pris pour les premières années du cycle lunaire l'an 45 avant J.-C., ou l'année de l'année de la réforme julienne; et, en effet, cette année-là, la nouvelle lune tomba le 1er janvier. Mais d'autres, au nombre des quels on compte Scaliger et Petait, pensent que ces nombres n'ont été mis dans le calendrier Julien que depuis le concile de Nicée. Quoiqu'il en soit, cette colonne est tirée de Gauricus et le P. Peteau, l. VI, c. 14, en donne une explication détaillée. Dans la première année du cycle de 19 ans, la nouvelle lune arrivait le 1er janvier et le 31, le 1er mars et le 31, le 29 avril, etc. En sorte qu'on trouve le nombre I vis-à-vis de tous ces jours-là. Le nombre II se trouve vis-à-vis de tous les jours de l'année où arrivait la nouvelle lune dans la seconde année de chaque cycle de 19 ans, comme au 20 janvier, au 18 février, etc., qui étaient des jours de nouvelle lune l'an 44 avant J.-C., ou 45 suivant la manière de compter des astronomes. Cela suffirait pour trouver les nouvelles lunes d'une année quelconque dans l'histoire romaine; car, tous les 19 ans elles revenaient au 1er janvier.—Au reste, c'est en traitant l'article Cycle lunaire que nous approfondirons le calcul de ce *nombre d'or*, qui se retrouve dans le calendrier grégorien, et qui a toujours présenté de grandes difficultés.—La connaissance de ces jours fastes et néfastes était du plus haut intérêt chez les Romains, qui, dans leur procédure, attachaient aux formes une telle importance qu'une action intentée un jour néfaste ou dans la partie néfaste d'un jour *intercisus* était radicalement nulle, sans qu'il fût possible d'y revenir. Aussi, pendant long-temps, les patriciens et particulièrement les prêtres, qui seuls avaient la connaissance exacte du calendrier, en firent un secret qui devint entre leurs mains un puissant moyen politique, en ce qu'il

rendait le barreau inaccessible aux plébéiens. Ceux-ci ne purent en effet y parvenir qu'après qu'un homme sorti de leurs rangs et secrétaire du grand-prêtre eut surpris le secret des jours fastes et néfastes, et l'eut divulgué. On remarquera qu'il n'est pas fait mention de ces jours dans le calendrier en forme d'inscription gravé sur des tables de marbre que l'on exposait chaque mois aux yeux du peuple sur les principales places publiques, et dont nous donnons ci-dessous un spécimen avec la traduction française en regard :

TEXTE LATIN.	TRADUCTION.
MENSIS	MOIS
JANUARIUS	**DE JANVIER**
DIES XXXI.	XXXI JOURS.
Non. Quint.	**Cinq jours de Nones.**
DIES : hor. VIIII. S.	JOUR : neuf heures et demie.
NOX : hor. XIIII. S.	NUIT : quatorze heures et demie.
SOL	**LE SOLEIL**
CAPRICORNO,	AU CAPRICORNE,
lutela	sous la protection
JUNONIS.	DE JUNON.
PALUS	LES PIEUX
acuitur ;	**sont effilés ;**
SALIX	LES SAULES
ARUNDO	ET LES ROSEAUX
cæditur ;	sont coupés.
Sacrificatur	**On sacrifie**
DIIS	AUX DIEUX
PENATIBUS.	**PÉNATES.**

Telle était la division de l'année et du mois dans le calendrier romain ; et il paraît que Jules-César et ses successeurs s'en tinrent là, sans s'occuper de diviser les jours en périodes régulières. Cette division n'eut rien de bien constant jusqu'à l'introduction des heures artificielles, qui ne datent que des temps modernes. Les Romains se servaient des indications suivantes : *media nox*, minuit ; *gallicinium*, le chant du coq ; *dilliculum*, le crépuscule du matin ; *mane*, au lever du soleil ; *meridies*, midi ; *solis occasus*, le coucher du soleil ; *vespera*, le soir ; *concubium*, le moment de se coucher. Ils divisaient encore le jour artificiel du lever au coucher du soleil en quatre parties égales : *prime*, *tierce*, *sexte et none*, c'est-à-dire, à la 1re hre, à la fin de la 3e, à la fin de la 6e ou midi, à la fin de la 9e ou 3 hres après midi. Ces dernières divisions furent adoptées par l'église chrétienne qui les conserve encore aujourd'hui. En

effet, les chrétiens sujets de l'empire romain n'en rejetèrent pas le calendrier, en renonçant au paganisme : ils le modifièrent pour leurs usages, gardant l'arrangement général de l'année, les noms des mois avec le nombre de leurs jours, leur division en Calendes, Nones et Ides, et l'intercalation bissextile. Ils remplaçaient les lettres *Nundinales* par d'autres indiquant la succession des dimanches; ils supprimèrent l'indication des jours fastes ou néfastes, des comices et ceux des fêtes romaines; ils y inscrivirent leurs fêtes religieuses, évitant surtout de rien adopter à cet égard des usages des Juifs. Les principales solennités des chrétiens furent le dimanche, les fêtes de la Vierge, la Pâque, la Pentecôte, la naissance du Sauveur et la Commémoration des saints, le jour de leur mort, de leur sépulture ou de leur canonisation. Ils adoptèrent successivement l'Indiction, le nombre d'Or, la lettre Dominicale et autres cycles, qui seront expliqués plus bas. Enfin, au lieu des noms des jours tirés de la mythologie romaine, on proposa les dénominations *Feria prima*, le dimanche; *Feria secunda*, le second jour de la semaine.......; *Feria septima*, le septième jour. Mais les faux dieux l'emportèrent dans la pratique générale, et les différents jours de la semaine demeurèrent consacrés à la Lune *dies Lunæ*, lundi; à Mars, *dies Martis*, mardi; à Mercure, *dies Mercurii*, mercredi; à Jupiter, *dies Jovis*, jeudi; à Vénus, *dies Veneris*, vendredi; enfin à Saturne, *dies Saturni*, samedi. — Par la suite des temps, les différents cycles dont on fit usage, et dont les éléments n'étaient pas parfaitement connus, finirent par se trouver peu d'accord avec les véritables mouvements des corps célestes, et il en résulta une perturbation dans l'ordre des fêtes par rapport aux saisons : la Pâque surtout franchissait les limites dans lesquelles il fallait la resserrer selon les antiques préceptes; il en aurait été de même pour la Noël. Les conciles s'appliquèrent, mais sans succès, à remédier à ces inconvénients; enfin celui de Trente porta l'affaire au saint-siége. Le pape Grégoire XIII prit les conseils des astronomes, et l'avis d'Aloysius Lilius, savant romain, fut enfin adopté unanimement. Il en résulta la *réformation grégorienne* du calendrier Julien.

Calendrier Grégorien. La réforme introduite par Grégoire XIII dans le calendrier Julien eut donc pour but de corriger les erreurs des anciens computistes dans leur estimation des mouvements du soleil et de la lune; il fut reconnu que ces erreurs avaient mis les jours et les mois en retard de dix jours entiers sur l'époque des phénomènes, et, par exemple, que l'équinoxe du printemps, fixé au 21 mars, arriverait le 11 du même mois. Une bulle de 1581 ordonna donc que dans l'année suivante 1582, le lendemain du 4 octobre porterait le quantième du 15 octobre, et ainsi de suite; par ce moyen, le 11 mars suivant se trouva le 21, et l'équinoxe fut rétabli sur le calendrier à sa date primitive. Le mois d'octobre avait été préféré à tous les autres parce qu'il ne s'y rencontre aucune des fêtes mobiles, dont la translation n'aurait pas été sans difficultés. Tout en adoptant cette réformation, on savait qu'elle n'était pas absolument sans inconvénient : la différence de quelques minutes entre l'année tropique (*voy.* Année) et l'année civile devait finir à la longue par déranger les rapports diurnes des phénomènes avec le calendrier. Le pape Grégoire ordonna donc aussi, dans l'intention de maintenir ces rapports, le plus exactement possible, la suppression de trois jours intercalaires ou bissextiles dans l'espace de 402 années, à compter de l'année 1600, qui resta bissextile, à condition que les trois années séculaires suivantes 1700, 1800 et 1900, bissextiles selon le calendrier Julien, resteraient années communes selon le calendrier grégorien. Il en sera de même à compter de l'an 2000, qui sera bissextile, et les trois années séculières suivantes resteront des années communes. On appela *style nouveau* l'usage du calendrier grégorien perpétuel ainsi réglé, et style ancien l'emploi de l'ancien calendrier non réformé.

Les protestants rejetèrent d'abord cette réforme, peut-être à cause de son origine pontificale; ils l'adoptèrent cependant en 1700, en retranchant 11 jours du mois de février; les Anglais ne s'y conformèrent qu'en 1752, en comptant le 14 septembre le lendemain du 2. Les Russes suivent encore le calendrier Julien, et il en résulte qu'ils se mettent de plus en plus en arrière d'un jour sur le calendrier grégorien, en continuant à compter les bissextiles séculaires supprimées dans le nouveau style. Ainsi, en 1582, rétrogradation fondamentale de dix jours ; en 1600, la bissextile subsista dans les deux styles; en 1700 et en 1800, la bissextile fut supprimée par les grégoriens et admise par les Russes. Ils sont ainsi aujourd'hui en arrière de 12 jours sur le style grégorien; il en est de même des Grecs. — Le calendrier grégorien, dont nous venons d'exposer l'institution et le perfectionnement successif, se compose donc ainsi qu'il suit pour l'usage général : 1° *quantième* ou ordre des jours pour chaque mois dans l'ordre déterminé, commençant par le mois de janvier; 2° *noms* des jours de la semaine; 3° *éponymie* des saints et fêtes pour chacun de ces jours; 4° à ces éléments d'un usage universel il faut joindre l'indication de ceux qui sont moins consultés et moins connus, tels que *la lettre Dominicale*, l'*Epacte*, l'*Indiction et le nombre d'Or*. — Les lettres Dominicales sont au nombre de sept : A, B, C, D, E, F, G. On les plaça, en les répétant, à côté des jours de chaque semaine de la première année, de sorte que A répondant au lundi et G au dimanche, G est la lettre Dominicale de cette même année. 365 jours se divisant par 7 plus 1, il est évident que le 365e jour de cette année fut aussi un *lundi*, marqué également de la letre A. La deuxième année commença par un *mardi*, qui, prenant aussi la lettre A, irrévocablement attachée au 1er janvier, le premier dimanche de cette deuxième année eut pour correspondant F, qui fut ainsi sa lettre Dominicale. Il en fut de même des suivantes, et cet ordre ne se trouva troublé que par les bissextiles, où l'intercalation d'un jour à la fin de février fait donner aux années de cette espèce deux lettres Dominicales, servant, l'une du 1er janvier à la fin de février, l'autre pour le reste de l'année. Cette indication sert à mettre en rapport les jours de la semaine avec leur quantième dans le mois et à des vérifications chronologiques. — L'*Epacte* est une appréciation de la différence qui existe au commencement de chaque année entre l'année lunaire et l'année solaire : ainsi, dans l'année que nous commençons, 1834, l'Épacte sera le nombre XX, parce que la nouvelle lune de décembre 1833 a eu 20 jours au 1er janvier, qui en a été le 21e. C'est aussi un moyen chronologique pour vérifier la certitude des dates du moyen âge. — L'*Indiction* est encore un moyen non moins utile et d'un usage non moins général. C'est une période de 15 années, que l'on suppose le plus ordinairement avoir commencé en 373, dont la première est marquée 1, et ainsi de suite; on la fait maintenant commencer avec l'année; mais dans les temps anciens il y a eu à cet égard des variations que les chronologistes ne doivent point négliger : l'année 1834 est la septième d'un des cycles des Indictions. — *Le nombre d'Or* se rapporte encore à une concordance supposée de l'année lunaire avec l'année solaire : au moyen d'intercalations, on crut que 19 années de chaque espèce avaient également 6,939 jours, et qu'ainsi les nouvelles lunes revenaient pour chaque cycle de 19 ans aux mêmes jours et aux mêmes heures. La réformation grégorienne corrigea aussi les erreurs qui résultaient de cette fausse opinion : on y remédia autant qu'on le put, mais ce cycle est encore imparfait. — On s'est surtout proposé parmi les chrétiens de régler la célébration de la Pâque, de laquelle dépendent les jours de toutes les autres fêtes mobiles. Elles sont fixées ainsi qu'il suit :

AVANT PAQUES.

La Septuagésime. . . . . . . 63 jours.
Le Mercredi des Cendres. . . 46

APRÈS PAQUES.

Les Rogations . . . . 36 jours.
L'Ascension 40
La Pentecôte. 50
La Trinité. 57
La Fête-Dieu 60

Comme la Pâque n'arrive jamais plus tard que le 25 avril ni plus tôt que le 25 mars, on a construit sur cette hypothèse un calendrier dit perpétuel, qui sert à trouver toutes les fêtes mobiles de l'année. Il semble au premier abord que le calendrier perpétuel doive nécessairement se composer d'une série de 35 calendriers, autant qu'il y a de jours depuis le 22 mars inclusivement jusqu'au 25 avril inclusivement. Tel est celui qui se trouve en tête de la première édition de l'*Art de vérifier les dates.* Mais en donnant une seconde édition de cet admirable ouvrage, D. Clément trouva le moyen de réduire les 35 calendriers à 7 par une série de combinaisons aussi exactes qu'ingénieuses, qu'il explique dans sa préface, à laquelle nous renvoyons nos lecteurs. — Les chrétiens de la communion grecque, ayant conservé l'année Julienne sans réformation, célèbrent la Pâque à des jours différents de l'église romaine; ils commencent d'ailleurs leur année au mois de septembre Julien. Quant aux autres peuples modernes qui ne sont pas chrétiens, ils ont aussi leurs calendriers particuliers. Les mahométans règlent le leur par un cycle de 30 années lunaires composées : 19 de 354 jours et 11 de 355. Les années de 355 jours sont la 2e, 5e, 7e, 10e, 13e, 16e, 18e, 21e, 24e, 26e et 29e du cycle; les autres n'ont que 354 jours. L'année 1834, le premier jour de l'année mahométane répond au 10 mai grégorien; elle est la 13e d'un cycle, c'est-à-dire de 355. — C'est à l'excellent résumé de Chronologie universelle de M. Champollion-Figeac que nous avons emprunté en partie cette exposition à la fois si complète et si claire du calendrier Grégorien; nous avons à traiter maintenant du calendrier Républicain français.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN. La convention nationale, usant de sa toute-puissance, venait sans coup férir d'établir dans toute la France l'uniformité des poids et mesures, lorsque « voulant que la régénération fût complète, et afin que les années de liberté et de gloire de la nation française marquassent encore plus par leur durée dans l'histoire des peuples que ses années d'esclavage et d'humiliation dans l'histoire des rois, » elle abolit le calendrier grégorien, et par un décret du 24 novembre 1793 (4 frimaire an 2), dont voici les principales dispositions, *elle* lui substitua un calendrier établi sur des bases entièrement nouvelles. D'après ce décret, l'ère des Français dut compter de la fondation de la république, fixée au 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil était arrivé à l'équinoxe vrai d'automne en entrant dans le signe de la balance, à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin pour l'Observatoire de Paris. Chaque année commença à minuit avec le jour ou tombe l'*équinoxe* vrai d'automne pour Paris. Ainsi la première année de la république française commença à minuit le 23 septembre 1792, et finit à minuit séparant le 21 du 22 septembre 1793. Le décret intérieur qui fixait le commencement de la seconde année au 1er janvier 1793 fut rapporté; tous les actes passés dans le courant du 1er janvier au 21 septembre inclusivement de cette année furent regardés comme appartenant à la première année de la république. L'année républicaine se divisa en 12 mois égaux de 30 jours chacun, suivis de 5 jours pour compléter l'année ordinaire. Chaque mois fut subdivisé en 3 parties égales de 10 jours chacune appelées *décades*. Les noms des jours de la décade furent : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Les noms des mois pour l'automne : *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*; pour l'hiver, *nivose*, *pluviose*, *ventose*; pour le printemps, *germinal*, *floréal*, *prairial*; pour l'été, *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Les 5 derniers jours s'appelèrent d'abord les

sans-culottides et bientôt après *jours complémentaires*. — Pour maintenir la coïncidence de l'année civile avec les mouvements célestes, l'année ordinaire reçut un jour de plus lorsque la position de l'équinoxe le comportait. Le jour appelé *jour de la révolution* fut placé à la fin de l'année, et forma le sixième des jours complémentaires. — La période de 4 ans au bout de laquelle cette addition d'un jour est ordinairement nécessaire fut appelée *la franciade*, « en mémoire de la révolution qui après quatre ans d'efforts a conduit la France au gouvernement républicain ». La quatrième année de la franciade fut appelée *sextile*, et il fut ordonné que cette année le 6me complémentaire, *jour de la révolution*, serait consacré à des fêtes républicaines dans lesquelles les belles actions seraient proclamées et récompensées d'une manière digne de la patrie qu'elles honorent. — L'esprit du nouveau calendrier était de tout ramener au système décimal. Le jour, qui durait de minuit à minuit, fut donc divisé en dix parties ou heures; chaque partie en dix autres, et ainsi de suite, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. La centième partie de l'heure fut appelée minute décimale; la centième partie de la minute seconde décimale. Enfin l'éponymie des saints et des fêtes du calendrier grégorien fut remplacée par une série de noms de plantes, de métaux, d'animaux, d'instruments aratoires. Les noms d'instruments aratoires furent réservés pour les décadi, les noms d'animaux pour les quintidi. Ainsi, pour citer un exemple, on eut : vendémiaire, primidi, *raisin*; duodi, *safran*; tridi, *chataigne*; quartidi, *colchique*; quintidi, *cheval*; sextidi, *balsamine*; septidi, *carotte*; octidi, *amaranthe*; nonidi, *panais*; DÉCADI, *cuve*, etc. Le premier des sans-culottides fut consacré à la vertu, le second au génie, le troisième au travail, le quatrième à l'opinion, le cinquième fut la fête des récompenses; le sixième, dans les années sextiles, était, comme nous l'avons déjà dit, la fête de la révolution. — Sauf la dénomination des jours de l'année, qui nous semble une bizarrerie sans motif, on ne peut contester au calendrier républicain de présenter sur tous les calendriers connus d'immenses avantages; non seulement ses divisions étaient simples, régulières, rationnelles, mais, ce qui est encore plus important; leur base, étant fondée sur le calcul décimal, facilitait prodigieusement toutes les opérations astronomiques, et permettait de faire concorder rigoureusement l'année civile avec le mouvement des astres. Toutefois, le calendrier républicain n'a eu que 13 ans d'existence. Bonaparte, premier consul, en abolit l'usage par un décret du 21 fructidor an XIII. En effet, il était incompatible avec l'existence légale du culte catholique : en rétablissant l'un, il fallait nécessairement supprimer l'autre.

A. TEULET.

CALENDRIER DE FLORE. M. de Lamarck ayant observé que l'intensité de la chaleur et sa durée ont une influence marquée sur l'épanouissement des fleurs aussi bien que sur le développement du bouton, est parti de cette observation pour composer un calendrier de Flore propre au climat de Paris, et que nous allons reproduire ici : — *Janvier* : l'ellébore noir. — *Février* : l'aune, le saule-marseau, le noisetier, le *daphne mezereum*, le *galanthus nivalis*, etc. — *Mars* : le cornouiller mâle, l'anémone hépathique, le buis, le thuya, l'if, l'amandier, le pêcher, l'abricotier, le groseillier épineux, la giroflée jaune, la primevère, l'alaterne, etc. — *Avril* : le prunier épineux, la tulipe, la jacinthe, l'orobe printannier, la petite pervenche, le frêne commun, le charme, le bouleau, l'orme, la fritillaire impériale, les érables, les poiriers, etc. — *Mai* : les pommiers, le lilas, le marronnier, le bois de Judée, le merisier à grappes, le cerisier, le frêne à fleur, le faux ébénier, la pivoine, le muguet, la bourrache, le fraisier, le chêne, etc. — *Juin* : les sauges, le coquelicot, la ciguë, le tilleul, la vigne, les nénuphars, le lin, le seigle, l'a-

voine, l'orge, le froment, les digitales, les pieds-d'alouette, les *hypericum*, etc. —*Juillet* : l'hysope, les menthes, l'origan, la carotte, la tanaisie, les œillets, les laitues, le houblon, le chanvre, la salicaire, la chicorée sauvage, le *bignona catalpa*, etc.—*Août* : la *scabiosa succisa*, la parnassia, la gratiole, la balsamine des jardins, l'euphrasie jaune, plusieurs *actaa*, les *rudbeckia*, les *silphium*, les *coreopsis*, le *viburnum tinus*, etc. — *Septembre* : le *ruscus racemosus*, l'*aralia spinosa*, le lierre, le cyclamen, l'*amaryllis lutea*, le colchique, le safran. — *Octobre* : l'*aster grandiflorus*, l'*heliantus tuberosus*, l'*aster miser*, l'*anthemis grandiflora*, etc.

CALENTURE, de *calentura*, chaleur, espèce de fièvre ou de délire auquel sont sujets les navigateurs qui font des voyages de long cours dans les pays chauds, et surtout ceux qui traversent la ligne ou la zone torride. Voici, au rapport des auteurs, les principaux symptômes par lesquels s'annonce cette maladie. L'individu se lève tout à coup privé de sa raison; ses regards et ses gestes expriment la fureur; il tient des discours incohérents; il court dans tous les points du vaisseau; la mer, sur laquelle il fixe ses regards, lui semble être une prairie émaillée de fleurs, une terre couverte d'arbres; il devient brûlant; son pouls est précipité; il cherche à s'élancer hors du vaisseau, et les efforts réunis de plusieurs hommes ne suffisent pas toujours pour l'empêcher de se précipiter dans la mer. Un autre phénomène qui paraît propre à cette affection, c'est la viscosité du sang, qui ne sort qu'avec une grande difficulté, circonstance d'autant plus fâcheuse d'ailleurs que la saignée est ici le moyen le plus efficace. On y joint l'usage des boissons rafraîchissantes, des calmants et des évacuants des premières voies. On a proposé encore les topiques froids sur la tête et les rubéfiants aux extrémités et même à la nuque. Z.

CALEPIN, ou plutôt **CALEPINO**, ou **DA CALEPIO** (Ambroise, d'autres disent Antoine), religieux augustin de la fin du xve siècle, ainsi appelé du bourg de Calepio, dans la province de Bergame, en Italie, où il naquit en 1435, et qui appartenait à l'ancienne famille des comtes de Calepio, dont il était issu, est célèbre dans les lettres par la publication de son *Dictionnaire des langues latine, italienne, etc.*, plus connu, d'après lui, sous le nom de *Calepin*, imprimé pour la première fois à Reggio, en 1502 (in-fol.), augmenté depuis par Passerat, La Cerda, Laurent Chifflet, et autres lexicographes, et dont les meilleures éditions étaient celles de Lyon, la première en dix langues (2 vol. in-fol., 1586) et la deuxième en huit langues (2 vol. in-fol., 1681), avant que Jacques Facciolati eût fait paraître la sienne, également en huit langues (Padoue, 1758, 2 vol. in-folio). L'édition la plus complète de ce dictionnaire est celle de Bâle (1590 ou 1627, in-fol.); elle est en onze langues, y compris le polonais et le Hongrois. Passerat en a donné un abrégé très commode en huit langues (Leyde, 1654, in-4°). Il était entré en 1451 dans l'ordre des Augustins et mourut aveugle, dans un âge très avancé, le 30 novembre 1511.

Le nom de Calepin est passé dans la langue pour désigner un dictionnaire, ou plutôt un recueil de notes et d'extraits, comme le témoignent ces vers de Boileau, dans sa satire première :

> Que Jacquin vive ici, dont l'adresse funeste
> A plus causé de maux que la guerre ou la peste,
> Qui, de ses revenus, écrits par alphabet,
> Peut fournir aisément un *calepin* complet.

On lit aussi dans la *Satire Ménippée* (t. 1, p. 64), ces quatre vers, faits à l'occasion de la harangue du cardinal de Pellevé, archevêque de Reims, et dont le dernier est devenu proverbe :

> Son éloquence il n'a pu faire voir,
> Faute d'un livre où est tout son sçavoir :
> Seigneurs états, excusez ce bonhomme ;
> Il a laissé son *calepin* à Rome.

E. H.

CALÈTES, ancien peuple de la Gaule, que l'on a confondu à tort avec les Cadètes. (*Voy.* ce mot.)

CALFAT, CALFATER (marine). Le premier mot désigne l'ouvrier et quel-

quefois la matière qu'il emploie; le second exprime le travail dont il est chargé. Dans la construction d'un vaisseau, lorsque les bordages sont posés, il s'agit de boucher exactement tous les passages par lesquels l'eau pourrait s'introduire : c'est l'opération du calfatage. Il faut que la matière que l'on introduit dans toutes les fentes soit compressible, élastique jusqu'à un certain point lorsqu'elle est comprimée, enfoncée avec force et bien retenue à la place qu'elle doit occuper : les étoupes de chanvre ou de lin satisfont passablement à ces conditions, quoique leur réaction élastique soit faible et que l'humidité les altère assez promptement. On les enfonce à coup de maillet dans toutes les fentes, après avoir fait sécher le bois au moyen d'une forte chaleur qu'on lui fait subir; dès que le calfat s'aperçoit que la température est assez élevée pour qu'il ne reste plus d'humidité, que le bois s'est réduit à ses moindres dimensions, et que par conséquent les fentes sont aussi ouvertes qu'elles peuvent l'être, il se hâte d'y faire entrer les étoupes également desséchées. Il les introduit d'abord avec un ciseau non tranchant, sur lequel il frappe à coups de maillet, et il emploie ensuite un fer d'une autre forme pour continuer son opération. Lorsque les fentes sont très profondes, comme entre les bordages d'un vaisseau de ligne, le maillet ne suffit plus : on lui substitue une masse qu'un ouvrier manœuvre à deux mains, tandis qu'un autre tient le ciseau. Lorsque toutes les fentes où le calfat peut entrer sont remplies avec soin, on passe sur le tout du goudron appliqué à chaud, dont la fonction n'est pas seulement de défendre le bois et les étoupes contre l'action de l'eau, mais de boucher les petites ouvertures, les gerçures imperceptibles par lesquelles l'eau pourrait s'introduire dans le bois et le décomposer. La carène étant bien *calfatée* peut recevoir le *doublage*, soit en cuivre, soit en quelque autre matière à laquelle ni les plantes ni les animaux marins ne puissent s'attacher. — Après une navigation de long cours, il est rare que le calfatage d'un vaisseau n'ait pas besoin de quelques réparations. Ce travail est plus pénible que le premier, et il exige une habileté que l'expérience peut seule donner. Il faut débarrasser la carène de tout ce qui est pourri, étoupes et bois, sans ébranler ce qui peut rester en place, appliquer le feu pour dessécher et recalfater sur-le-champ avec autant de soin que la première fois. Si des voies d'eau se sont ouvertes pendant la navigation, les calfats parviennent quelquefois à les fermer; plus d'un navire a été sauvé, avec son équipage, par l'habileté et la persévérance courageuse du chef de ces ouvriers, le *maître calfat*. Dans les chantiers de construction, on peut voir combien le travail du calfatage est pénible, en raison de la forte chaleur que les ouvriers doivent supporter, de la fumée dont ils sont fréquemment enveloppés, etc.; dans le cours d'une longue navigation, c'est à d'autres incommodités qu'ils sont exposés : pour qu'ils s'acquittent bien de leur emploi, ils ont à braver avec la même constance le feu et l'eau. On dit que leur métier est du nombre de ceux dont l'apprentissage doit commencer dès l'enfance, parce qu'il s'agit plutôt, pour y réussir, de contracter des habitudes que d'acquérir des connaissances. Le cercle des observations y est très restreint; les procédés et les outils y sont en petit nombre, et, par conséquent, on serait tenté de croire que l'intelligence n'a que peu de part à cette sorte de travail; cependant, on ne peut douter qu'en cela comme en toute autre chose le raisonnement ne soit un moyen de succès, et que l'ouvrier le plus intelligent ne soit capable de faire ou plus ou mieux qu'un autre dont la tête serait moins bien organisée. Mais cette partie de l'art des constructions navales ne peut être perfectionnée par ceux qui l'exercent; s'il reste à faire quelques pas dans cette carrière, il faut les attendre de ceux qui embrassent un plus grand ensemble d'objets. Le simple ouvrier ne modifie que ses outils, et ceux du calfat ne semblent pas susceptibles de recevoir une autre forme que celle

qu'ils ont actuellement. — L'opération du calfatage peut être pratiquée ailleurs que dans les chantiers de constructions navales. Dans les pays du nord, aux approches de l'hiver, l'habitant d'une maison de bois a soin de la visiter en dehors et de la calfater soigneusement avec de la mousse au lieu d'étoupes. Dans plusieurs ateliers, des vaisseaux formés par un assemblage de feuilles métalliques ont besoin d'être *calfatés* dans les joints pour qu'ils puissent contenir, soit des vapeurs, soit des gaz plus ou moins comprimés. Si ces vaisseaux doivent être soumis à une haute température, la matière obturante ne peut plus être végétale : dans ce cas, on met les feuilles de métal en contact aussi exactement qu'on le peut, et lorsque l'assemblage est bien consolidé, soit par des clous, soit de toute autre manière, l'oxyde qui se forme dans les joints parvient bientôt à les fermer exactement, et il y est retenu par son adhérence à la surface du métal qui l'a formé. Ce procédé est l'équivalent d'un calfatage, mais il vaut mieux à tous égards, puisqu'il n'exige aucune main d'œuvre particulière et donne le meilleur résultat que l'on puisse obtenir.

FERRY.

CALIATOUR, bois tinctorial des Indes. (*Voy.* tom. VII, p. 13.)

CALIBRE, mot dérivé, ainsi que les termes *calibrage*, *décalibrement*, etc., de l'italien *qualibro*, ou plutôt du latin *equilibrare*, aussi a-t-on d'abord écrit *qualibre*.—Le calibre de toute espèce de canon peut se définir : dimension comparative du diamètre du tube de l'arme à feu, et du diamètre du projectile de cette arme : ce rapport de l'un à l'autre est ce qu'on appelle *être de calibre*. Le calibre du tube est sa partie vide ; il se mesure à la bouche de l'arme à feu.—Le calibre du projectile se mesure à son extérieur : c'est son diamètre, si le projectile est sphérique ; s'il est ovoïde, c'est le moindre diamètre de son milieu. — Les calibres diffèrent à raison du vent du projectile ; ainsi, *être de calibre* a un sens également applicable au récipient et à l'objet qui s'y insère, mais il ne signifie pas être exactement de même diamètre.—On supputait autrefois la longueur du canon d'une arme à feu portative par le nombre des calibres : ainsi, l'on disait l'arquebuse à mèche a 40 calibres, ce qui signifiait que la longueur intérieure du tube égalait 40 fois l'épaisseur du projectile. — On appelle aussi *calibre* l'instrument propre à *calibrer;* de là cette locution : *passer au calibre*. — Le calibre des pièces d'artillerie a varié d'abord depuis une livre de balles jusqu'à cinq cents, *quelques* auteurs disent même douze cents.—Sous Henri IV, il y avait, en 1610, comme le témoigne Sully, quatre espèces de calibre. L'ordonnance de 1732 (7 octobre) en reconnaissait cinq espèces. — Les réglements de l'armée prussienne sont les premiers qui aient déterminé quel calibre devait être donné aux canons de campagne.—Le boulet de six est actuellement le plus faible des calibres français, si l'on en excepte les pièces de montagnes ; ce calibre cependant est trop fort s'il s'agit de l'artillerie attachée à l'infanterie.—Le calibre de canon de carabine se mesure à partir du fond des raies ; il admet la balle de fusil et n'a point de vent. Le calibre du canon de fusil se mesure à raison d'un espace qui en est le vent, et qui égale un millimètre cinq dixièmes.—Le calibre du canon de mousqueton ne comporte pas autant de vent que le fusil, afin que, le mousqueton étant souvent porté la bouche basse, il retienne plus solidement sa cartouche.

Gal BARDIN.

CALICE, du latin *calix*, qu'on a dérivé des mots grecs *kulix* (gobelet, tasse), et *kalux*, bouton ou calice d'une rose, dont le radical est le verbe *kaluptein*, couvrir, voiler. On applique vulgairement ce nom à un vase dont la partie creuse ou la coupe, destinée à contenir un liquide, est continue avec une portion alongée ou tige élargie à son extrémité inférieure, qui en est la base ou le pied. On donne cette forme à plusieurs objets ou ustensiles de table, qu'on désigne sous d'autres noms (coquetiers, verres à pat-

tes). Ces vases sont ordinairement en verre, en cristal, en porcelaine, en faïence, ou en substances métalliques. On désigne particulièrement sous le nom de *calice* le vase où se fait la consécration du vin dans le sacrifice de la messe. Chacun sait qu'il a la forme que nous venons de décrire, et qu'il est ordinairement en argent, en or ou en vermeil; c'est pourquoi l'on dit familièrement : *être doré comme un calice*, pour dire avoir des habits couverts d'or. La ferveur de la foi chrétienne, qui admet le changement ou la transsubstantiation du vin en sang, est fondée sur ces paroles du Christ: *Prenez et buvez-en tous*, *car ceci est le calice de mon sang..... le calice du salut éternel.* Le dégoût, la sensation pénible que fait éprouver un breuvage amer, a donné lieu aux expressions figurées *calice d'amertume*, ou simplement *calice*, *boire*, *avaler le calice*, *le calice jusqu'à la lie.* Ces locutions métonymiques (*voy.* Figures de mots) sont fréquemment usitées ; il est évident qu'ici le contenant est pris pour le contenu. Pour terminer ces remarques philologiques, il nous reste à indiquer que le mot calice est le radical des termes *calicé*, *calicinal*, *calicule*, *caliculé*, qui ne sont employés que dans le langage des sciences : c'est surtout en botanique que ce nom et ses dérivés sont le plus fréquemment usités.— Une fleur complète, telle que celle de la rose, de la giroflée, de l'œillet, renferme des organes sexuels nommés *pistils* et *étamines*, qui sont protégés par deux enveloppes, l'une interne, dite *corolle* (*voy.* ce mot et Fleur), l'autre externe, qui a reçu et mérite le nom de *calice.* C'est le calice proprement dit, qu'il ne faut pas confondre avec *l'involucre* des fleurs composées ou capitules des synanthérées, qu'on ne regarde plus maintenant comme tel, quoiqu'on lui ait imposé autrefois le nom de *calice commun.* Dans le cas où le calice et la corolle sont pour ainsi dire confondus, on donne alors à l'enveloppe florale unique le nom de *périanthe.* M. Decandolle a proposé de désigner sous celui de *périgone* l'enveloppe simple ou double de la fleur. Le périgone ou l'enveloppe simple, que les uns regardent comme son calice, d'autres comme une corolle, est appelé par lui *périanthe*, et le *périgone* ou l'*enveloppe florale double*, se compose du calice et de la corolle. On voit par-là quelle précaution les botanistes prennent pour distinguer les organes qui leur fournissent des caractères importants. Ce qui est relatif au calice confondu avec la corolle sera indiqué aux mots Fleur ou Périanthe. Nous nous occuperons ici seulement du calice distinct. Dans l'œillet, la rose, cette enveloppe florale forme une sorte de tube continu, d'une seule pièce, d'où le nom de *calice monophylle* ou à une seule feuille. Le calice des renoncules et des giroflées est dit *polyphylle* ou à plusieurs folioles ou divisions. Les parties d'un *calice monophylle* sont : 1° le tube, qui en est la portion inférieure et tubuleuse; 2° le limbe ou portion supérieure, le plus souvent évasée, et divisée plus ou moins profondément en un nombre variable de lanières, lobes ou dents, d'où les noms de calice *tridenté*, *quadridenté*, *trifide*, *quadrifide*, c'est-à-dire à trois ou quatre dents, à trois ou quatre lobes, et ceux de calice *triparti* et *quadriparti*, lorsque les divisions descendent presque jusqu'à la base du calice. — Le calice d'une seule pièce ou monophylle offre des formes très variées, qui sont caractéristiques des végétaux. Il est tantôt tubuleux et cylindrique (œillet, primevère), tantôt tubuleux et prismatique (pulmonaire). Dans le behen blanc, il est dit vésiculeux ou renflé en forme d'ampoule. Tantôt encore il est campanulé ou en cloche (moluselle) ou plat (oranger) ; tantôt enfin il est éperonné, c'est-à-dire terminé à sa base par un prolongement creux en forme de cornet, qui porte le nom d'*éperon* (pied-d'alouette et capucine). — Le nombre des pièces d'un calice polyphylle a donné lieu aux épithètes de *diphylle*, *triphylle*, etc. Dans les phylles ou pièces du calice polyphylle, on distingue un point d'attache, une lame et un bord

D'autres dénominations tirées de la forme des pièces ont dû leur être imposées. Nous ne devons point les passer en revue ici.— Le calice monophylle ou polyphylle est dit en général *régulier*, lorsque les parties sont symétriques autour de l'axe de la fleur, c'est-à-dire que chaque moitié de cette enveloppe florale est semblable à l'autre : c'est ce qu'on voit dans la campanule, l'œillet, etc. Il est irrégulier lorsqu'il y a des différences dans la forme, la grandeur, dans les divers points de l'étendue des parties qui entrent dans sa composition : tel est le calice de l'aconit, du pied-d'alouette. Considéré dans ses rapports avec l'ovaire, le calice présente des différences très importantes : il est dit *supère* ou adhérent, lorsqu'il est situé au sommet de l'ovaire (ombellifères); *infère* ou libre, lorsqu'il est placé au dessous (pavot); *semi-infère*, quand il adhère en partie avec l'ovaire (plusieurs saxifragées). Un grand nombre de nuances peuvent être observées entre le calice adhérent ou supère, et le calice semi-adhérent ou semi-infère, et entre celui-ci et le calice libre ou infère. Le calice est *caliculé* lorsqu'il offre à sa base plusieurs petites écailles (œillets). On donne encore le nom de *calicule* à un second calice situé en dehors du calice proprement dit dans certains végétaux. Le *calicule* est triphylle, pentaphylle ou polyphylle dans la mauve, la guimauve et la passerose. — Le calice présente les formes les plus variées depuis celle de paillettes ou d'aigrettes simples ou plumeuses (fleurs composées), jusqu'à celle d'expansions foliacées, presque entièrement semblables aux feuilles supérieures de la tige, comme dans la pivoine. L'ouverture du calice, qui permet à la fleur de s'épanouir, n'est pas toujours à son extrémité terminale. Quelquefois il s'ouvre par son milieu, et son extrémité libre s'en sépare comme le couvercle d'une sayonnette (les *eucalyptus*). Le calice est regardé comme un épanouissement de l'écorce du pédoncule (*rosiers*, *pivoines*). Il est ordinairement de couleur verte; celui de la grenade est d'un très beau rouge; il est bleu dans la nigelle et jaune dans la capucine. Sa structure est semblable à celle des feuilles, dont il revêt quelquefois les formes. Il présente en effet souvent des côtés ou nervures, des vaisseaux en spirale, un parenchyme cellulaire abondant, un épiderme et des pores corticaux. De même que les feuilles, les calices sécrètent et exhalent certains fluides. Enfin, ce qui complète cette ressemblance de leur structure, c'est que dans quelques rosiers les calices se transforment en véritables feuilles; c'est qu'enfin dans les fleurs doubles ils ne se transforment jamais en pétales, et que leurs divisions deviennent tout au plus des folioles, ressemblant beaucoup aux feuilles. Le calice ne se distingue point en général par l'éclat des couleurs ni par l'élégance des formes. Destiné à défendre les jeunes fleurs contre les ardeurs du soleil et les pluies abondantes, il fait l'office de tégument, d'abri ou corps protecteur. En effet, si, lors de leur développement, on prive ces fleurs de leur calice, elles s'altèrent et périssent bientôt. Cette action protectrice du calice n'est que temporaire dans les calices polyphylles, dont les pièces tombent presque toujours après l'épanouissement de la fleur (chélidoine, chou, pavot, etc.); elle est durable dans le calice plus ou moins adhérent à l'ovaire, qui est nécessairement monophylle et persistant, c'est-à-dire qu'il ne tombe pas quand la fleur s'épanouit, et qu'il se développe avec l'ovaire. Beaucoup de plantes ont des calices qui, sans adhérer à l'ovaire, sont persistants; quelques-unes même en ont (alkekenge, etc.) qui acquièrent un développement considérable, et forment autour du fruit une enveloppe accessoire, que M. Mirbel a nommée *induvie*. Ces notions rapides doivent suffire pour montrer toute l'importance de l'étude anatomique et physiologique du calice, qui recevra son complément à l'article FLEUR. — Nous n'aurons que quelques mots à dire sur les parties des animaux qu'on a aussi désignées sous le nom de *calices*. On eût pu,

en zootomie (anatomie animale) et en physiologie, considérer un plus grand nombre d'organes ou de parties de ces organes comme de vrais calices, en raison de leur forme. Mais on s'est borné à regarder comme tels des conduits membraneux, qui embrassent d'une part la circonférence des mamelons formés par l'agglomération des tubes urinifères des reins, et de l'autre se continuent avec le prolongement de la peau interne qui constitue l'uretère et sa portion évasée, qu'on nomme le *bassinet*. Ce n'est point ici le lieu d'indiquer la structure anatomique des calices des reins. Il convient seulement de dire qu'on les considère comme des entonnoirs (*infundibula*) destinés à recevoir l'urine qui sort du rein, et à la verser dans le bassinet, d'où elle s'écoule par un long canal. On voit donc qu'à la rigueur tout ce système d'organes pourrait être considéré lui-même comme un calice très alongé, dont la tige serait creuse ou tubulée. Mais ici le nom d'*entonnoir* est préférable, et nous devons renvoyer à ce mot et à l'article Rein, pour mieux développer cette fonction et cette forme générale en anatomie et en physiologie des animaux. — La langue des mammifères présente des papilles de diverses formes, et parmi elles il en est qu'on a dénommées *papilles à calice*, ou *caliciformes*, ou *calicinales* : ce ne sont à la rigueur autre chose que des éminences de la membrane gustative, formées par des amas de *cryptes*. (*V.* ce mot.) C'est pourquoi plusieurs auteurs les ont nommées *glandes à calice*. On trouve dans l'appareil olfactif d'un poisson appelé *baudroie* (*lophius piscatorius*), une forme encore plus semblable à celle d'un calice. En effet, leurs narines sont très singulières, en ce qu'elles ressemblent à un champignon, dont l'évasement ou la tête est creux, percé de deux ouvertures, et supporté par un petit pédicule. Cette forme de calice s'observe encore dans les ventouses des poulpes, des sèches, des calmars, qui ressemblent plus encore à des coupes ou cupules ; mais il est aussi dans les plantes de vrais calices à pédicule très court ou nul, et d'autres parties dont les formes pourront être indiquées très succinctement et en masse aux mots Coupe et Cupule, ce qui permet d'embrasser d'un seul coup les rapports d'analogie et la diversité entre les formes et les usages des parties des corps organisés. Ces tableaux vivants, envisagés sous des points de vue pittoresques ou scientifiques, suffisent pour porter dans l'esprit le plus rebelle, mais devenu attentif, la conviction de l'existence d'une loi de finalité, qui se révèle partout où il est donné à l'intelligence et à la raison humaine de pouvoir atteindre. Au delà, sont toujours l'incrédulité, le doute, ou la foi dans le progrès des sciences. λ.

CALICOT, sorte de toile de coton moins fine que la percale, et dont la fabrication en France ne remonte guère, ainsi que celle de la *mousseline* (*voy.* ce mot), qu'au commencement de ce siècle. — A une époque encore plus rapprochée de nous, et qui nous a laissé de si tristes souvenirs, en 1816, le nom de *calicot* avait été donné comme une espèce d'injure, ou du moins de moquerie et de sobriquet, aux jeunes gens du commerce de Paris, qui, une fois les malheurs et les douleurs de l'invasion passés, avaient continué à porter la moustache et les éperons, insignes guerriers, peu en rapport avec leurs goûts et leurs occupations paisibles. S'il y avait chez eux affectation, et de là ridicule, ils en furent bien punis par les sarcasmes de bon goût de quelques-uns, qui ne prétendaient pas pour cela sans doute avoir reçu de leur habit le privilége exclusif du courage, et par les poursuites plus vives et plus grossières de quelques autres, qui étaient intéressés à ce que rien ne vînt offenser les yeux et troubler la sécurité de nos *bons amis les ennemis*, jouissent en paix, au milieu de nous, des fruits de la victoire que la trahison leur avait rendue si facile. Partout on vit pleuvoir sur nos jeunes *confédérés* des caricatures où on les représentait avec leurs insi-

gnes guerriers, armés d'une aune inoffensive en guise d'épée ; partout on traduisit, d'une manière plus ou moins grotesque, *les hauts faits* que l'on prêtait à ces héros d'une nouvelle Iliade comique, et la plus piquante de ces traductions, sans contredit, fut une parodie du beau tableau de David, le *Serment des Horaces*, dans laquelle on voyait leurs modernes imitateurs prêter serment entre les mains d'une héroïne digne d'une pareille épopée, de mademoiselle *Percale*. On lisait au bas de cette caricature le quatrain suivant :

Ces fiers enfants de Bellone,
Dont les moustaches vous font peur,
Ont un comptoir pour champ d'honneur
Et pour arme une demi-aune.

Nous sommes loin de vouloir approuver des démonstrations auxquelles, nous le répétons, il se mêle toujours un peu de ridicule une fois que le danger est passé, ou lorsqu'il n'est pas bien évident pour tous ; mais il est des dispositions, et le sentiment national est de ce nombre, qu'il faut craindre d'attaquer, même dans leur exagération, et qu'il faut savoir respecter si l'on ne veut leur voir succéder une indifférence cent fois plus coupable et plus nuisible aux intérêts généraux. Telle ne fut pas toutefois, en cette circonstance, le résultat d'une plaisanterie beaucoup trop prolongée pour ne pas devenir à son tour ridicule. Quelques esprits, quelques courages, trop susceptibles peut-être, prirent la chose au sérieux. Un théâtre, qui souvent depuis est tombé dans le défaut contraire en prodiguant et par cela même prostituant dans ses *flons-flons* les mots d'*honneur* et de *patrie*, de *guerriers* et de *lauriers*, de *gloire* et de *victoire*, ayant bafoué publiquement dans une œuvre *légère* la persistance de nos jeunes gens à garder les insignes de la guerre au milieu de la paix, il s'ensuivit une collision fâcheuse qui ensanglanta les jeux de la scène, et qui amena entre des citoyens, des frères, des rencontres où fut répandu un sang généreux, qui ne devrait couler que pour la défense du pays. Ces débats, devenus beaucoup trop sérieux, firent taire les rieurs ; car, en France, tout le monde prend parti pour celui qui défend son honneur outragé, fût-ce même avec trop d'exagération ou de susceptibilité. Depuis, ces mêmes jeunes gens, devenus des hommes, ont pu montrer ce qu'ils valaient dans une circonstance récente et non moins déplorable ; car un conflit entre citoyens armés les uns contre les autres devra toujours être regardé comme un malheur public. Ils ont tourné contre un pouvoir violateur des lois, et qui menaçait l'indépendance et la dignité nationales, un courage et des armes qui seront toujours mieux employés contre l'ennemi extérieur ; et si quelques-uns d'entre eux ont gardé depuis notre révolution de 1830 des insignes guerriers qui paraissent peu en rapport avec les occupations de la vie privée ou de la vie de famille dans laquelle ils sont rentrés, peut-être l'ont-ils fait comme protestation contre une paix qui serait bien fatale si elle ne devait avoir pour résultat qu'une guerre rendue cent fois plus désastreuse aujourd'hui par nos divisions et par l'éloignement, la dispersion ou le refroidissement de nos alliés naturels. Que si un motif moins noble et moins sérieux, si la manie de l'*imitation*, commune aux esprits étroits et vulgaires, a seule provoqué chez d'autres ces démonstrations puériles, on ne sache pas que personne se soit cru le droit de venir leur demander compte des motifs qui les faisaient agir ; car on a compris enfin qu'en France l'honneur et le courage sont de toutes les classes, et qu'on n'a pas besoin de sentir son cœur battre sous un uniforme pour ressentir vivement une injure faite à la dignité nationale. E. H.

CALIFAT, CALIFE. (*Voy.* Khalifat, Khalife.)

CALIFORNIE, pays d'une grande étendue, situé dans l'Amérique septent., vers la côte occidentale. C'est une presqu'île bornée au nord par la terre ferme dont elle fait partie ; à l'est, par la province du Nouveau-Mexique et le golfe de Californie ou la mer Vermeille, qui la sépare du continent vers la partie méri-

dionale; et au sud et à l'ouest par la grande mer Pacifique. Cette péninsule confine au sud, au cap Lucar ou Lucas, 22e deg. 10 min. latit. nord, 110e deg. longit. ouest, et s'étend, au nord, vers des limites qui n'ont pas encore été bien précisément déterminées. Elle a 600 lieues de longueur, sa largeur est dans divers endroits de 10, 20, 30 et 40 lieues.— Ce fut à l'esprit entreprenant de Cortès que les Espagnols furent redevables de la découverte de cette vaste péninsule. Après plusieurs tentatives malheureuses, cet aventurier, conquérant du Mexique, se mit à la tête d'une expédition. En 1536, il découvrit la Californie et visita la plus grande partie du golfe qui la sépare du Nouveau-Mexique. Pendant long-temps toutefois, cette contrée fut très peu fréquentée. En 1602, l'amiral espagnol Sébastien Viscaine, fut chargé, par le comte de Monterrey, vice-roi de la Nouvelle-Espagne, d'explorer, au nord de la Californie, un port qui pût servir de refuge aux galions à leur retour de Manille; il en découvrit un très commode, auquel il donna le nom du vice-roi Monterrey. On assure que c'est au père Cadno, jésuite allemand, que l'on est redevable de la certitude que la Californie est une péninsule, joignant au continent du Nouveau-Mexique, et qui forme la partie la plus septentrionale de l'Amérique du sud. Joseph Galvez fut chargé plus tard par la cour d'Espagne de visiter cette péninsule; il trouva à pêcher sur ses côtes des perles assez précieuses, et découvrit des mines d'or qui promettaient beaucoup. — Cet officier intelligent fit une nouvelle distribution des provinces que l'Espagne possédait en Amérique. Quatre de ces provinces les plus éloignées, savoir : Sonora, Cinaloa, la Californie et la Nouvelle-Navarre, furent converties en gouvernements distincts, qui ne tardèrent pas à acquérir de l'importance et à prospérer. En 1786, La Peyrouse se dirigea vers la côte nord-ouest de l'Amérique, et aborda au mont Saint-Élie, 60e degré de latitude, et parcourut la terre ferme dans une étendue de 470 lieues parallèle au port de Monterrey, dont il a donné la description, ainsi que de la contrée adjacente. C'est l'endroit où résidait le gouverneur des deux Californies: ce gouverneur était subordonné au vice-roi du Mexique. La Peyrouse nous informe que cette péninsule a plus de 800 lieues de circonférence, et qu'il suffit de 282 hommes de cavalerie pour la garder. Ils occupent cinq petits forts et fournissent des détachements de quatre ou cinq hommes à chacune des vingt-cinq missions ou paroisses dans lesquelles sont divisées la Vieille et la Nouvelle-Californie. Cette chétive garnison suffit pour tenir en respect environ 50,000 Indiens errants qui changent fréquemment de résidence, selon les saisons de la pêche et de la chasse. 10,000 de ces Indiens ont embrassé le christianisme; ils sont généralement petits et faibles et ne donnent aucun signe de cet amour de l'indépendance qui caractérise les nations septentrionales; ils ressemblent assez à ceux des nègres dont la chevelure n'est point laineuse; ils sont très habiles à tirer de l'arc. Lorette est le seul fort militaire de la Vieille-Californie; les quinze missions ou paroisses du département de Lorette sont : Saint-Vincent, Saint-Dominique, le Rosaire, Saint-Fernandez, Saint-François de Borgia, Sainte-Gertrude, Saint-Ignace, la Guadeloupe, Sainte-Rosalie, la Conception, Saint-Joseph, Saint-François-Xavier, Lorette, Saint-Joseph-de-Cabo-Lucar et Tous-les-Saints; il n'y a encore aujourd'hui qu'un seul village espagnol.—Le climat de la péninsule est malsain; les provinces de Sonora et de la Californie sont celles qui offrent le plus d'attraits aux Espagnols, qui y trouvent un sol fertile et des mines en abondance. Avant l'établissement de ces derniers dans le pays, les Indiens ne cultivaient qu'un peu de maïs, et subsistaient presqu'entièrement du produit de leur pêche et de leur chasse. La contrée fournit très abondamment toutes sortes de poissons et de gibier; la fertilité du sol surpasse toute idée; les fruits y sont rares, néanmoins le climat

leur est favorable, puisqu'il est le même que celui des provinces les plus méridionales de France. Le froid n'y est jamais rigoureux, et les chaleurs y sont tempérées. — Les huttes des Indiens dans les deux Californies sont misérables; elles sont construites en forme circulaire et n'ont que six pieds de diamètre sur quatre de hauteur. Les hommes et les femmes s'assemblent au son d'une cloche, et un moine les conduit au travail, à l'église et à leurs autres occupations ; sept heures du jour sont consacrées au travail et deux à la prière. Les Indiens, comme les missionnaires, se lèvent avec le soleil, et se rendent alors à la prière et à la messe; ils prennent ensuite un repas frugal, puis ils vont à leurs occupations respectives; dans l'après-midi, la cloche sonne le dîner; à deux heures jusqu'à quatre ou cinq, ils retournent au travail, et terminent la journée par la prière. Ils ont une telle probité qu'on n'a jamais rencontré de voleur parmi eux; on a remarqué que les hommes s'étaient plus facilement convertis au christianisme que les femmes. Les Indiens convertis retiennent toutes leurs anciennes coutumes qui ne sont pas défendues par la nouvelle religion qu'ils ont embrassée. Ceux des *rancherias* ou villages des indigènes qui ont gardé leur indépendance conservent le plus tendre souvenir pour leurs amis décédés, et fondent en larmes quand on leur en parle; les vieillards qui sont hors d'état de se livrer aux exercices de la chasse sont nourris aux dépens du village et traités avec le plus grand respect. Ils ne mangent point leurs prisonniers ; ainsi que les habitants du Canada, ils enlèvent le crâne de leurs ennemis vaincus, dont ils arrachent les yeux; ils sont dans l'habitude de brûler les morts et de déposer leurs cendres dans un marais. Le gouvernement mixte en usage dans les missions de la Californie, relativement aux Indiens, est purement théocratique. Il est rare qu'il se commette un meurtre, même parmi les tribus indépendantes ; le meurtrier n'est puni que par le mépris public. — Il n'y a peut-être pas de pays où il y ait une aussi grande variété de langage que dans la Californie septentrionale. Les tribus nombreuses qui l'habitent vivent séparément et ont un idiome particulier. La contrée de Monterrey et la mission de San-Carlos qui en dépend comprennent le pays des Achastlians et des Ecclemachs. Comme les Achastlians ont peu d'idées abstraites, ils ont aussi peu de mots pour les exprimer ; ils distinguent le pluriel du singulier, et conjuguent quelques temps des verbes, mais ils *n'ont* point de déclinaisons, et ils ont plus de substantifs que d'adjectifs ; ils n'emploient jamais les consonnes labiales *p* et *b*, ni la lettre *x*; leurs consonnes initiales sont communément le *t* et le *k*. Ils se servent de leurs doigts pour compter jusqu'à dix; peu d'entre eux sont capables de le faire de mémoire ou sans l'aide de quelques signes extérieurs. La contrée des Ecclemachs s'étend au nord de celle de Monterrey; leur langue diffère entièrement de celle de leurs voisins, elle a beaucoup plus de rapport avec celles de l'Europe qu'avec celles de l'Amérique. — Ces Américains peignent leur peau de différentes couleurs par forme d'ornement, et percent aussi leurs oreilles, auxquelles ils attachent des pendants de toute espèce. Les Californiens ne font presque pas usage des végétaux; ils sont sobres par paresse, mais ce sont de véritables gloutons quand ils ont de la nourriture en abondance. La polygamie est permise chez eux, et leurs mariages ne durent qu'autant de temps que cela peut plaire aux parties; ils attachent peu d'importance à la possession exclusive de leurs femmes ; ils font même un trafic de leurs faveurs, qu'ils vendent pour quelques morceaux de vieux fer ou de verre. Chaque famille a son chef, sa cabane, ses canots et son ressort pour la chasse et pour la pêche ; quelques chefs paraissent avoir le commandement de plusieurs familles. Le vêtement des femmes consiste en une chemise de cuir et un manteau de peau qui les couvre de-

puis les épaules jusqu'aux genoux; les hommes sont à peu près costumés de même; ils sont sujets à diverses maladies, qui varient selon les saisons: ces maladies sont les mêmes qui règnent en Europe. Les femmes souffrent peu pendant leur grossesse et accouchent presque sans douleur : aussitôt que l'enfant est né, les sages-femmes lui nouent le cordon ombilical, plongent l'enfant dans de l'eau froide et le nettoient; du moment que la mère est délivrée, elle se baigne dans la mer ou dans une rivière voisine; alors on la place devant une étuve bien chaude et on la couvre de fourrures; quand la sueur est arrêtée et l'étuve refroidie, elle se plonge de nouveau dans de l'eau froide et répète ce procédé souvent plusieurs jours de suite. — Quant à la religion des Californiens, il ne serait pas facile de la définir, mais il est très probable qu'avant leur commerce avec les Européens ils n'avaient ni temples, ni autels, ni aucun endroit qui fût destiné à des exercices religieux; il paraît néanmoins qu'ils avaient quelque idée confuse d'un être invisible.— Dans un pays aussi étendu, qui comprend tant de degrés de latitude, le climat est très varié; le sol et ses productions doivent dépendre de plusieurs circonstances, de leur plus ou moins de proximité de la mer et des rivières. En Californie, il tombe le matin une grande quantité de rosée, qui, se fixant sur les feuilles de rosiers, se condense et se durcit comme une manne; elle a toute la douceur d'un sucre raffiné, sans toutefois en avoir la blancheur. Au cœur du pays il y a des plaines de sel bien ferme et clair comme du cristal; la pêche des perles et les mines d'or pourraient procurer à ce pays un commerce très riche, si les habitants étaient assez industrieux pour profiter de leurs avantages. La principale ville de la Californie est Saint-Juan. La population de la presqu'île est évaluée à 300,000 habitants; mais des évaluations de cette nature sont toujours vagues et incertaines. —La Vieille-Californie est généralement aride et couverte de rochers; elle est partagée par une chaîne de montagnes, dont la plus haute, appelée le *Cerro de la Giganta*, s'élève de 4,500 à 5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; elle paraît provenir d'origine volcanique. On trouve quelques plaines dans le voisinage de la côte qui conviennent au pâturage et à l'agriculture, et dont on pourrait facilement tirer parti. L'eau est très rare dans cette contrée: depuis le cap San-Lucar jusqu'à la rivière Colorado, c'est-à-dire dans une étendue de près de deux cents lieues, il ne se trouve que deux sources dont les eaux aboutissent au golfe de Californie. Le pays abonde en animaux domestiques, en poissons et en gibier de toute espèce; il n'est pas moins riche sous le rapport des productions végétales. La Cordillera de la Vieille-Californie est habitée par des animaux qui, par leur forme et leurs habitudes, ressemblent au *mouflon* de Sardaigne; mais ils diffèrent des chèvres sauvages, qui sont d'un blanc cendré, et particulières à la Californie. C.

CALIGE. (*V.* Campage.)

CALIGULA (Caïus-César), né à Antium l'an 13 de notre ère, est, de tous les monstres à face humaine appelés à gouverner l'empire romain, un de ceux qui ont laissé le nom le plus exécré. Fils de ce Germanicus, nommé par Tacite *les amours du peuple de Rome*, Caligula en fut l'horreur et l'opprobre. Tibère, qui voulait sans doute faire regretter un jour sa tyrannie, et qui, dans les vices du jeune Caius, avait deviné une ame plus féroce que la sienne, l'associa d'abord à son pouvoir, puis le nomma son successeur, et Caligula n'avait que 25 ans lorsqu'il recueillit ce brillant héritage. — Un moment, on put croire que l'odieuse politique de Tibère s'était trompée dans ses prévisions : ainsi que Néron, plus tard, le jeune empereur commença un règne de forfaits par des actes de vertu et d'humanité. Les prisonniers furent relâchés, les exilés rappelés dans leur patrie, les impôts vexatoires abolis, les mœurs publiques épurées, le sénat remis en possession de ses droits. Déjà la

capitale du monde proclamait son nouveau souverain *le modèle des princes;* mais une année ne s'était pas encore écoulée lorsque Caligula commença à mériter un tout autre surnom. Plusieurs historiens s'accordent à rapporter qu'une grave maladie fut la cause fatale de ce changement. Il y a là un sujet de profondes réflexions pour le moraliste et le physiologiste, mais surtout pour celui qui étudie les diverses formes de gouvernement, et qui voit, par cet exemple et plusieurs autres, que dans une monarchie absolue les vertus mêmes du chef de l'état ne sont pas pour le peuple une garantie de bonheur. Ce qui donne beaucoup de poids à l'opinion des historiens dont je viens de parler, c'est que les cruautés de Caligula furent constamment empreintes d'un caractère de folie qui ne prouvait pas moins une tête dérangée qu'un cœur corrompu. On sait qu'il poussa cette démence frénétique jusqu'à souhaiter « que le peuple romain n'eût qu'une tête, pour pouvoir la trancher d'un seul coup. » Un autre de ses vœux était de voir son règne marqué par quelque grand désastre, tel qu'une peste, un tremblement de terre, etc., et, à défaut de ces calamités, il en organisa une lui-même en faisant fermer les greniers publics, pour livrer Rome au fléau de la famine. Incestueux avec ses trois sœurs, il en exila une, Julie, prétendant qu'elle avait conspiré contre lui. Drusille, celle qu'il préférait, étant morte, il la proclama admise au rang des divinités; de sorte que c'était un crime de la pleurer parce qu'elle était déesse, et un crime aussi de ne pas la pleurer comme sœur de l'empereur. Les exécutions, les tortures, étaient ses amusements favoris; il avait aussi établi dans son palais des lieux de prostitution et une académie de jeu, dont il était le banquier principal. Un jour, manquant d'argent, il trouva moyen sur-le-champ de *battre monnaie*, suivant l'expression d'un de nos modernes décemvirs, en faisant égorger dans la cour de sa demeure plusieurs personnages de distinction, ce qui lui produisit six cent mille sesterces. Dans d'autres occasions, se livrant à des extravagances moins sanguinaires, Caligula prenait tour à tour les attributs de *Mars*, de Mercure, d'Apollon; il en vint même jusqu'à détrôner Jupiter et à se faire adorer à sa place. Une de ses folies les plus innocentes fut celle de nommer pontife et consul son cheval Incitatus, qu'il faisait manger à sa table, et auquel il servait lui-même de l'orge dorée et présentait du vin dans la coupe où il avait bu le premier. Quatre ans entiers, les Romains, enfants dégénérés des Scipion, des Brutus, supportèrent la honte et l'infortune d'un tel règne, que termina enfin le glaive d'un tribun des gardes prétoriennes, en l'an 41 de J.-C., et dans la 29e année de l'âge du tyran. Ainsi le despotisme fut frappé cette fois par un de ses propres sicaires, leçon terrible, qui ne profita guère à plus d'un successeur de ce monstre couronné. Comment les révolutions de palais inspireraient-elles aux potentats un salutaire effroi, quand souvent les révolutions populaires elles-mêmes les laissent incorrigibles ? OURRY.

CALISTO, *voy.* CALLISTO.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES.

B

Brown (Jean). 1
Broye, braye, brayoire, ou brisoir. 5
Broyeur (art du). 6
Bruant (ornithologie). 7
Bruant (Libéral). 9
Bruce (Robert). »
Brucea anti-dysentérique, et brucine. 17
Brucelles. »
Brucolaques. »
Brucker (Jean-Jacques). 18
Bructères. 19
Brueys (l'amiral). 20
Brueys et Palaprat. 21
Bruges. 24
Brugnon. 26
Bruhl (Henri, comte de). »
— (Frédéric Aloysius). 28
Bruine. »
Bruir. 29
Bruire, bruissement. »
Bruit. »
Bruix (Eustache). 33
Brûler, brûlement des corps. 34
Brûlerie. 36
Brûlot (marine et arts, mécaniques). 37
Brûlure. (chirurg.). 38
— Agriculture. 40
Brumaire (dix-huit). 41
Brumales. 47
Brume. »
Brun. 49
Brun (Johann Nordhall). 50
Brunck (Rich.-Fr.-Ph.). »
Brundusium, 52
Brune (le maréchal). »
Brunehaut. 56
Bruneleschi (Philippe). 58
Brunelle (botan.). 61
Brunet (Mira, dit). »
Brunie lanugineuse (botan.). 63
Brunir (technologie). »
Brunissoir. 64
Brunn. »
Bruno (Saint). 65
Bruno ou Bruni d'Arezzo. 68
Brunsfelsier (bot.). 72
Brunswick (duché de). 73
— (ville). 74
— (histoire). 75
— (évén. de 1830). 80
Brusque. 86
Brusquerie. »
Brut. »
Brutal. »
Brutes. 87
Brutiens. 91
Brutium. 92
Brutus (Lucius-Junius). »
— (Damasippus). 94
— (Marcus Junius). »
— (Decimus), 95
Bruxelles (géogr., statistique, mœurs, etc.). 96
— (histoire). 107
Bruyère (Jean de la). 108
Bruyères. 111
Bryges ou Brygiens. 112
Bryone. »
Bryophylle. »
Bryopsis. »
Brzescie ou Brest-Litevsky. 113
Buade. 115
Buanderie. »
Bubale. »
Bubastes (fête de). »
Bubna (le comte de). 116
Bubon (méd. et bot.). 117
Bubone. »
Bubuline. »
Bucail. »
Bucarde. »
Bucatius. 118
Buccal. »
Buccellaires. »
Buccin. »
Buccinateur. »
Buccine. 119
Bucentaure. »
Bucéphale. 120
Bucer (Martin). »
Buchanan (Georges). 121
Bucharest. 124
Bûche. »
Bûcher. »
Bucheron. 126
Buckingham (Georges Villiers duc de). »
Buckland. 130
Buckler (Jean). »
Bucole. »
Bucoliques. »
Bucorne. 134
Bucrane. »
Buddou. 135
Bude. 136
Budé (Guillaume). 137
Budins. »
Budget. »
Budlége ou Budleia. 151
Budsdo. 152
Buée et buer. 153
Buenos-Ayres. »
Buen-Retiro. 155
Buffa (opéra). »
Buffet. »
Buffier (Claude). 156
Buffle. 157
Buffon (G.-L. Leclerc, comte de). »
Buffonia. 163
Bufo. »
Bufonine. »

Bufonites. 164
Bugey. »
Bugie ou Boudgie. »
Bugle. 166
Buglosse. »
Bugne. 167
Bugrane. »
Buides. »
Buire. »
Buis. »
Buisson. 168
Buisson ardent. 169
Bujukdéré. 170
Bukarest ou Boukarest. »
— (congrès et traités de). 172
Bukharie. 175
Bukowine. 181
Bul. »
Bulbe. »
Bulbille. »
Buleuterion. 182
Bulgares (hérésies des). »
Bulgarie. 183
Bulime. 190
Bulithe. »
Bulla-Félix. »
Bullant (Jean). 191
Bulle. 192
Bulles (physique). 204
Bullet (Pierre). 205
Bulletin. 206
Bulletin des lois. 209
Bulliarde. 212
Bumélie. »
Buniade. »
— (d'Orient). »
Buonaparte. 213
Buonarotti. »
— (conspir. des égaux). »
Buontalenti. 213
Bupariti. 214
Buphonies. »
Buphthalme. »
Buphthalmie. »
Buplèvre. »
Bupreste. »
Burchiello (D.). 216
Burdigala. 217
Bure. »
Bureau. »
Bureaucrate. 221
Bureaucratie. »
Bureau d'esprit. »
Burèle, burelé. 230
Buren (Maximilien d'Egmond, Cte de). »
Buret. 231
Burette. »
Burgandine et burgau. »
Burger (G.-A.). »
Burgos. 239
Burgoyne (John). »
Burgrave. 240
Buridan (Jean). »
Burin. 241
Burke, burker. »
Burke (Edmond). 243
Burlamaqui. 246
Burleigh (Cecil-William, baron de). 247
Burlesque. 248
Burnet (Gilbert). »
Burns (Robert). 249
Bursaire épineux. 253
Bursche, burschenschaft. »
Busard, buse, harpaye, oiseau saint Martin, sous-buse. 254
Busbec (Ghislain de). 256
Buschetto. 258
Buse et Butor. »
Busembaum (Hermann). 259
Busiris ou Bousiris. »
Bussy (Roger de Rabutin, comte de). 260
Bussy-Leclerc. 263
Buste. »
Bustrophe et Bustrophedon. 264
Bustuaires. »
But. »
But en blanc. 266
Bute (John Stuart, comte de). 267
Butin. »
Butler (Samuel). 272
Butome. 274
Butor. »
Butte. 726
Buttée. »
Buttmann (Philippe-Charles). »
Buttner (Ch.-Guill.). 277
Buttura (Antoine). 278
Butyreux. 280
Butyrique (acide). »
Buvette, buvetier. »
Buveur. »
Buxtorf. 281
Buyukdéré ou Bouïoukdéré. »
Buzot (F.-N.-L.). 282
Byblos. 286
Byng (Jean). »
Byron (John). 287
Byron (Georges-Gordon, lord). 288
Byssus. 300
Byzance. 301
Byzantin (empire). 302
Byzantine (école). 306
Byzantins (auteurs). 310

C

C. 313
Caa. 315
Caaba. 316
Cabadès. 317
Cabale (philosophie). »
Cabales politiques et littéraires. 325
Cabane. 327
Cabanis (Pierre-Jean-Georges). 329
Cabaret. 335
Cabaret (botan.). 338
Cabarrus (F. Cte de). 339
Cabas. »
Cabestaing (Guillaume de). 340
Cabestan. 342
Cabiai. 343
Cabillaud. 344
Cabillauds (faction des). »
Cabinet (diverses acceptions de ce mot). 345
Cabinets d'anatomie, d'histoire naturelle, de physique, etc. 348
— de tableaux, d'estampes, d'antiquités, de pierres gravées et de médailles. 349
— (autres accept.). 351
Cabinets de lecture. 353
Cabires. 355
Câble et câble chaîne. 358

Caboche et cabochiens. 360
Cabot. 361
Cabotage. 362
Cabotin. 363
Caboul, 364
Cabrer (se cabrer). »
Cabri. 365
Cabriole. »
Cabrioleur. »
Cabriolet. »
Cabyles. »
Cacao. 366
Cacaoyer. »
Cachalot. 368
Cachemire. »
— (chèvres de). »
Cachet. »
— (lettres de). 372
Cachexie. 378
Cachot. »
Cachou. 379
Cacique (ornithol.). 380
Caciques. »
Cacochymie et cacochyme. »
Cacodémon. 382
Cacophonie. »
Cacos. 383
Cactier. 384
Cactus. »
Cacus ou Cacaus. »
Cada-Mosto. 385
Cadastre. 386
Cadavre. 390
Cade. 391
Cadelle. »
Cadenas. »
— à combinaisons. »
Cadence (musique). 392
— (esthétique). 393
Cadène. 395
Cadenette. 396
Cadet de Vaux. »
Cadetes et Calettes. »
Cadets. 397
Cadets de la croix. 398
Cadhy ou Cazy. »
Cadhy-el-Asker. 399
Cadix. 401
Caducée. 402
Cadmium. 403
Cadmus. 404
Cadoche. 406
Cadran (hist. nat.). »
Cadrans (horlogerie). »
Cadrans solaires. 408
Cadrature. 413
Cadre (div. accept.). »
Cadre de troupes. 413
Caduc et caducité. 414
— (parties et organes caducs). 415
Caducée. 417
Cæcus. 418
Cælius. »
Cæmentum. »
Caen. »
Cafard. 419
Café. 420
— (des effets du café parmi les nations civilisées). 422
Cafés. 427
Cafetière (écon. dom.). 428
Caffa. 430
Caffarelli du Falga. »
Cafres. 432
Caftan. 433
Cage. 434
Cages pullaires. »
Cagliari. 435
Cagliari-Paolo. »
Cagliostro (le comte Alexandre de). »
Cagneux. 438
Cagot, cagotisme. »
Cagots, au moyen-âge. »
Cahier. 442
— des charges. 443
— des bailliages de 1789. »
Cahors. 448
Caïeput. »
Caïete. 449
Caïeu. »
Caille. »
Caille (Nicolas-Louis de la). 451
Caillé. 453
Caillebote. »
Caillebotis. »
Caillelait. 454
Caillement. »
Caillette (diverses acceptions). »
Caillette, fou de François Ier. 455
Caillot et caillement. 456
Caillou. 458
Cailly (le chevalier Jacques de). 459
Caïmakan. 460
Caïman. »
Caimitier. »
Caïn. 461
Caïnites. 462
Caïque. 463
Caire. 463
Caisse (ses div. accept.). »
— à eau (marine). 465
— d'amortissement. 466
— des dépôts et consignations. 468
— du tympan. 470
Caisson. 471
Cajeput. 472
Cajetan. »
Cajoler, cajolerie. 473
Cal. 474
Calabre. 475
Calais. 477
Calamba. 479
Calambour. »
Calament. »
Calamine. 480
Calamite. »
Calamité. 481
Calamiteux. »
Calamus. »
Calando. 482
Calandre (hist. nat.). »
Calandre (techn.). 483
Calanus. 484
Calao. 485
Calas. »
Calathide. 489
Calathus et cistes. »
Calatrava (ordre militaire de). 490
Calcaire (diverses espèces). 491
— (origine des). 493
Calcanéum. 494
Calcédoine (min.). 495
Calcédoine (géog.). »
Calchas. »
Calcination. 496
Calcinato (bataille de). »
Calcium. »
Calcul. »
Calculs (pathologie). 498
Calcutta. 502
Caldara (Polidoro). 506
Caldarium. »
Calderari. »
Caldéron de la Barca. 508
Calderwood (David). 509
Caldiero. 511
Cale (marine). 519
— d'un vaisseau. »
— de construction. 520
— (supplice de la). »
Calebasse. 521
Calebassier. »
Calédonie. 522
Caléfacteur. 524

Calembourg.	525	Calepin.	538	Calicot.	543
Calender.	526	Caletes.	»	Califat, calife.	544
Calendes.	528	Calfat.	»	Californie.	»
Calendrier.	529	Caliatour.	540	Calige.	547
Calendrier de Flore.	537	Calibre.	»	Caligula.	»
Calenture.	538	Calice.	»	Calisto.	548

FIN DE LA TABLE.

